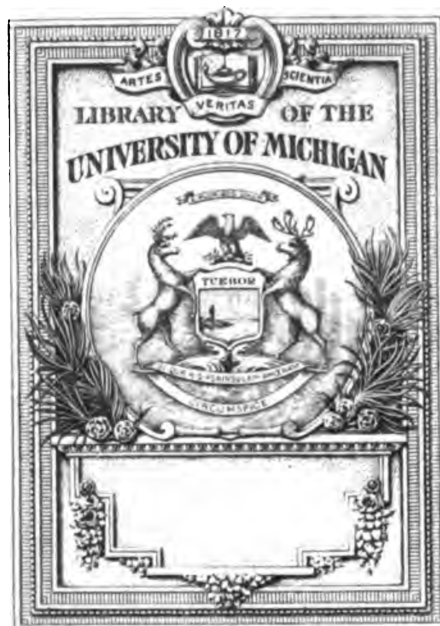

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

Archives départementales de la Gironde

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

GIRONDE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE G, TOME II (Nos 921 à 3156).

(CLERGÉ SÉCULIER)

RÉDIGÉ PAR

JEAN-AUGUSTE BRUTAILS

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT



BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

11 — RUE GUIRAUDE — 11

—

1901

PRÉFACE

Le premier volume d'inventaire de notre série G renferme l'analyse des fonds de l'Archevêché et du chapitre métropolitain Saint-André de Bordeaux. Le présent volume est consacré aux autres fonds de la série. Il reste une quantité assez considérable de pièces provenant des églises séculières; ces pièces appartiennent à des fonds déjà inventoriés. On en entreprendra le dépouillement quand le triage des diverses séries sera suffisamment parfait pour que l'on ait la certitude de ne pas découvrir d'autres documents distraits des mêmes fonds. Il importe d'éviter que ce supplément ait, à son tour, un supplément.

Des divers fonds qui sont répertoriés dans le présent volume on trouvera la liste à la table qui termine le livre.

L'évêché de Bazas a donné seulement trois articles. Ses archives avaient été presque détruites en 1667 par un incendie (1), avant de disparaître à la Révolution. Elles ne sont même pas mentionnées sur les anciens tableaux des fonds du dépôt. Les débris qui en subsistent ont été en grande partie recueillis depuis une douzaine d'années.

Le fonds du chapitre collégial de Saint-Seurin est assurément l'un des plus importants des Archives de la Gironde : les registres de délibérations fournissent un contingent de notions à l'histoire proprement dite; mais c'est surtout dans ses titres de seigneurie que la collection présente de l'intérêt. Jamais il ne m'avait été donné de saisir aussi nettement l'origine de la seigneurie foncière et de la seigneurie politique, d'en suivre de façon aussi complète le développement et les effets.

Le cartulaire de Saint-Seurin est revenu d'Angleterre, avec un assez grand nombre de registres et de pièces, quand l'inventaire du fonds était déjà entrepris. L'Académie de Bordeaux a bien voulu publier la copie que j'ai prise de ce volume, avec une Introduction

(1) *Ordonnances et Constitutions synodales*. Bordeaux, 1750.

dans laquelle je me suis efforcé d'exposer la condition économique et juridique des personnes et des biens dans la mouvance du chapitre.

La comptabilité de Saint-Seurin est encore à citer, pour les éléments qu'elle fournit à l'histoire des prix dans nos pays. Les études de ce genre ont excité la curiosité légitime des érudits; mais peut-être se sont-ils trompés sur la marche à suivre. Le prix est une équation entre deux termes, entre une quantité de marchandises et une somme d'argent. Pour comprendre cette équation, il faut au préalable définir l'un et l'autre terme : évaluer les mesures anciennes et les monnaies. Ce sont là des problèmes d'une telle minutie qu'ils doivent être résolus d'abord dans des monographies régionales. Jusque-là toute synthèse sera prématurée. Une monographie de ce genre pour le Bordelais est à peu près terminée.

Une autre collection de documents à signaler dans le fonds de Saint-Seurin, comme d'ailleurs dans tous les fonds complets d'églises, concerne les procès soutenus, aux XVIIe et XVIIIe siècles, contre le Domaine. Rien n'est plus intéressant pour l'érudit que de voir comment les parties interprétaient les titres anciens, quelle déformation les feudistes infligeaient aux documents, sur quelles fictions, sur quelles erreurs la vérité juridique s'est fondée. Me sera-t-il permis d'ajouter que d'utiles enseignements se dégagent pour le philosophe de ces conflits, incidents de l'éternelle lutte de l'individu contre les envahissements de la collectivité?

Dans le fonds des bénéficiers de Saint-Michel il est bon de mentionner tout un ensemble de recueils factices énormes, qui nous ont conservé par milliers des documents originaux des XIVe-XVIIIe siècles. Un assez grand nombre de ces parchemins sont des baux à cens, qui permettent d'étudier les conditions dans lesquelles se formait le contrat censuel. On sait que le prêt à intérêts était gêné par des prohibitions canoniques; le prêt répondait cependant à une nécessité. On le dissimulait donc sous des conventions diverses. Or, il est une institution qui domine le droit du moyen âge et qui supplée les combinaisons actuelles du fonctionnarisme, du salariat, du métayage et du fermage. Cette institution, qui s'adaptait à tant de besoins, était le fief : fief noble, censive. Le bail à cens prêta sa forme à couvrir des emprunts. Un propriétaire était-il à court d'argent : il vendait son alleu à un prêteur, qui retenait le domaine éminent et rétrocédait le domaine utile à l'emprunteur moyennant le paiement d'un cens annuel. La censive servait à garantir la créance du bailleur de fonds et à gager la rente. La rente constituée et le prêt n'entrèrent que plus tard dans les mœurs. L'une des conclusions à tirer de ces observations, c'est que pour apprécier la valeur morale du contrat féodal il ne suffit pas de le considérer dans les obligations qu'il entraîne, il faut aussi l'envisager dans ses origines, qui sont très diverses. Voilà, sommairement résumées, quelques-unes des constatations que l'on peut faire dans les recueils factices des bénéficiers de Saint-Michel.

Ces bénéficiers organisèrent, au XVIIIe siècle, avec un soin extrême, le service de la perception de leurs revenus : ils disposèrent suivant un ordre logique, dans des *lièves*, les analyses de leurs titres. Certaines de ces lièves sont précieuses, parce qu'elles constituent pour chaque tenure comme des tableaux synoptiques qui permettent de suivre sans peine les changements survenus dans les charges de la tenure. Le résultat de ces rapprochements est

que les droits de seigneurie foncière étaient soumis à une dégression continue, qui les avait très considérablement amoindris : la Révolution ne trouva plus que des vestiges du régime féodal.

Le fonds de la fabrique Saint-Michel a été classé par Baurein en 1755. Il était conservé dans une sacristie de l'église lorsque, en 1896, nous avons prié M. le Président du Conseil de fabrique de vouloir bien en faire le dépôt aux Archives. M. le Curé nous a appuyés et la Fabrique a décidé à l'unanimité de donner suite à notre demande.

Ce fonds est considérable, surtout par l'intérêt de ses documents : la Fabrique, héritière d'un certain nombre de paroissiens, possédait leurs testaments, leurs titres, jusqu'à leurs livres de comptes. C'est ainsi que nous sont parvenus les comptes d'un riche négociant du premier tiers du XVI[e] siècle, Fortaner Dupuy. Les dossiers de liquidation des successions contiennent un certain nombre d'inventaires fort curieux.

L'un des registres de ce fonds qui méritent le plus d'attention renferme la comptabilité de la fabrique pour les années 1486-1497 : c'est pendant cette période que fut terminée la tour de Saint-Michel. L'examen du volume ne permet pas seulement de retracer l'histoire de ce monument célèbre; rapprochés des comptes de Saint-André, qui sont postérieurs de quelques années, les comptes de Saint-Michel ont donné matière à des recherches sur l'organisation, l'outillage, les salaires, etc., de deux chantiers bordelais vers 1500.

Le fonds de Saint-Pierre contient un assez grand nombre de documents du moyen âge. Ici encore testaments et inventaires livrent à l'érudition un appoint de notions à retenir. L'un de ces testaments est celui (1392) de Jean Escot, marchand anglais, qui fonda un service pour son âme et pour l'âme de Chrétienne, sa femme. La jolie tombe géminée des deux époux, une dalle dont les ornements sont formés de lames de bronze découpées et gravées, se trouve au Musée lapidaire de notre ville. Le nom de la femme était effacé. Il faut lire comme suit l'épitaphe en minuscules gothiques : « Johan Scot, burgeys de Burdeux et Cristian[e], sa femme, gisent icy. Dieu de lour almes eit mercy. »

Le dernier fonds que j'aie à mentionner est le fonds du syndicat des Quinze Curés de Bordeaux.

Comme le fonds de la fabrique Saint-Michel, celui-ci comprend un inventaire du XVIII[e] siècle et a pu être ordonné à nouveau suivant son ancien classement. C'est un résultat fort appréciable : disloquer un dossier, enlever les documents à leur milieu, c'est mettre l'érudit dans l'impossibilité de juger à quel point de vue on les considérait jadis, c'est amoindrir la portée historique des pièces. Par malheur, il est presque toujours impossible de reconstituer les classements d'autrefois, soit parce qu'il n'y a eu que des classements partiels, soit parce que les cotes, qui permettent d'assigner à chaque pièce sa place, ont été omises ou sont oblitérées.

Le fonds des Quinze Curés est riche en chartes des XIII[e] et XIV[e] siècles. Il permet de

combler bien des lacunes dans les catalogues des curés de la ville. De même que pour Saint-Seurin et pour la fabrique Saint-Michel, on s'est efforcé de donner, parallèlement à l'inventaire officiel, une mise en œuvre des notions renfermées dans les documents et on a dressé une liste des maires et des listes de curés qui seront publiées ailleurs.

Avant de clore cette brève préface, je tiens à reconnaître l'aide que j'ai reçue de M. Gaston Ducaunnès-Duval et de M. Aurélien Roborel de Climens, pour la correction des épreuves et le classement matériel des fonds. A l'un et à l'autre j'adresse un cordial merci.

J.-A. BRUTAILS.

Département de la Gironde.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, chapitres métropolitains, officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés; évêchés, chapitres épiscopaux, officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés; séminaires, églises collégiales, églises paroissiales et leurs fabriques, bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.)

ÉVÊCHÉ ET CHAPITRE DE BAZAS.

G. 921. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 3 cahiers de 37 feuillets et 14 pièces papier, 1 sceau.

1214-1783. — Documents divers. — Paréage entre le roi d'Angleterre et l'évêque et le chapitre de Bazas : possibilité pour les chanoines de fortifier un quartier entre la grand'rue et la rue des Clercs; réserve au Roi, à son sénéchal et à l'évêque de toute juridiction sur leur « familia » : « Quilibet vero canonicus Vazatensis in familiam suam omnem jurisdictionem et justitiam habeat, excepta justitia mortis, mutilationis et legalis vulneris, que erit communis Regis, episcopi et capituli » ; « et quod predictus episcopus et capitulum habeant jurisdictionem et omnem justiciam altam et bassam in casatis suis in parrochia de Heremo et de Gans » ; garde de la mense, *sede vacante,* assurée au chapitre; autorisation à l'évêque et au chapitre d'acquérir dans le diocèse des biens de la mouvance du Roi jusqu'à concurrence de 200 s. de revenu (12 juillet 1283, confirmé par Louis XI en mars 1461, par François I[er] en novembre 1516). — « Extraict et table du livre et regestre de G. de Tasteto, notaire, pour des rentes du chappitre de Basas, évesque et aultres seigneurs ecclésiastiques » (1524-1528). — Reconnaissance par Symphorien de Bacalan, seigneur de Vaure et juge ordinaire de Pujols en Bazadais, en faveur d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, pour les dîmes de la paroisse de Pujols, qu'il perçoit par indivis avec la dame d'Hautefort, dame de Blaignac, femme de Pierre Leberthon, seigneur d'Aiguille (8 août 1583). — Reconnaissance féodale en faveur de Guillaume, évêque de Bazas, par Jourdain Du Puch, écuyer, pour les dîmes que son grand-oncle Bertrand, chevalier de S[t]-Jean de Jérusalem, prélevait dans les paroisses de Bonnihac (Brugnac?), Ruch, S[t]-Pey-de-Castets, S[t]-Brice et Pujols, avec serment d'homme lige et au devoir de huit pugnères de froment de rente annuelle et d'une lance à fer doré d'exporle (30 janvier 1214; copié à la suite du précédent document). — Bail à ferme des fruits et revenus de la paroisse du Pian, juridiction de S[t]-Macaire, par Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas, à raison de 151 livres tournois par an (25 mai 1612). — Confirmation par Louis XIV de tous les privilèges concédés par ses prédécesseurs aux évêques, chanoines et chapitre de Bazas (mars 1667). — Liste de redevances dues à l'évêque de Bazas dans les paroisses suivantes : S[t]-Martin de Bazas, Notre-Dame, Birac, Poussignac, Brouqueyran, et analyse d'hommages rendus par Jacques Caussade, baron de Calonges, pour la terre de Sauviac (1623); le duc d'Albret, pour les dîmes inféodées de Casteljaloux, de S[t]-Martin-de-Curton, de Préchac, d'Aillas, de Jusix, pour les baronnies de Meillan, de Castillon (23 juin 1481); quittance de M. de Pontac pour Madame, sœur du Roi, vicomtesse d'Aillas (4 septembre 1603); hommage par Arnaud Amanieu, duc d'Albret, pour la dîme de Samazan (1345); autre hommage par M. de Guilleragues pour la quatrième partie de la dîme de S[te]-Gemme (1578); autre pour Castelnau et Giscos, au devoir d'une

lance à fer doré et d'une conque de froment de pension annuelle valant douze pugnères, mesure de Bazas; autre du seigneur de Grignols, au devoir d'une lance de couleur verte ferrée de fer-blanc; autre du seigneur de Marcellus, au devoir d'une lance semblable et de diverses rentes pour les paroisses de Marcellus, Gaujac, Meillan et Coutures (1600); pensions et redevances diverses payées à l'évêque de Bazas par les curés du diocèse. — Expédition non signée ni scellée de lettres patentes portant confirmation par Louis XV dés privilèges accordés par ses prédécesseurs aux évêque et chapitre de Bazas (1734). — Procès-verbaux dressés par Raymond de Gasc, curé de Roaillan, nommé par le fondé de pouvoir de l'évêque, « pour procéder à la visite des ornements et vazes sacrés des églises dépendantes de l'évêché dud. Bazas » : Notre-Dame du Grand-Aillas, St-Martin de Berlin, St-Martin d'Aillas, St-Pierre de Marcellus, St-Léger de Coutures, St-Cibard de Meillan, Notre-Dame de Pujols, Ste-Radegonde, Notre-Dame de La Gupie, St-Vincent de Loubens, St-Pierre de Mons, St-Martin de Bazas, Notre-Dame de Bernos (mars 1747). — Bail à ferme par Amédée de Grégoire de St-Sauveur, évêque et seigneur de Bazas, de la terre et baronnie de Lerm pour le prix annuel de 2,040 livres, dix boisseaux millade, six boisseaux seigle, deux écus d'argent, deux douzaines de serviettes ouvrées et deux nappes ouvrées « convenables à un évêque » (8 avril 1747). — Questions à juger par-devant le sénéchal de Guienne au sujet d'un canonicat presbytéral de Bazas : « Le chapitre cathédral de Bazas est composé de dix-huict prébandes canoniales, divisées en trois classes, six presbitérales, six diaconales et six subdiaconales »; l'auteur du factum prétend que son adversaire doit être écarté parce qu'il est petit-fils d'hérétique : « Son père est chanoine dans lad. église et estoit présent et sollicitant avec son fils l'élection contre le chapitre » (sans date).

G. 922. (Registre.) — Grand in-4°, 139 feuillets papier.

1523-1540. — Registre de comptes de décimes levés dans le diocèse de Bazas. — Commission de Saubat de Pomiers, conseiller au parlement de Bordeaux, pour le répartement et la levée du décime dans les diocèses de Bazas (7,340 l.), Aire (9,231 l.), Dax (9,715 l.) et Bayonne (2,266 l.), « pour leur portion de XIIc M l. que nous avons fait requérir à tout le clergé de nostre royaulme » (21 juin 1523. Fol. 2.) — Compte de Saubat de Pomiers, remis au Bureau, en présence de l'archevêque d'Aix et des autres commissaires nommés par le Roi le 28 juin 1536; recettes et dépenses par Pierre Denyac, Arnauld Cosso, Pierre Gast et Bernard Réolle, « commis par led. Saubat de Pommiers ès villes de Bazas, Montségur, Réolle et Sauveterre, chascun en son esgard, à recepvoir les deniers dud. octroy » : l'évêque de Bazas, 300 l.; le chapitre, 460 l.; les prébendiers de la cathédrale, 100 liv., etc. Total des recettes : 8,189 l. 16 s. 3 d., « videlicet pro principali, juxta litteras patentes domini nostri Regis, VIIm IIIc XL l. et residuum, ascendens VIIIc XLVI l. XVI s. III d. turon. pro fractibus » (fol. 4). — « Gaiges et sallaires » : 176 l. 17 s. à Denyac pour la perception de 4,267 l. 15 s. 10 d. et en remboursement des sommes par lui payées « aux advocat et procureur du Roy qui ont assisté à la cottisation et assiette de ladicte somme de sept mil troys cens quarente livres tourn. et aux sergens royaulx qui ont faict les contrainctes pour faire venir dans lesdictz deniers »; à Arn. de Cosso, 26 l. 7 s. 6 d., pour perception de 892 l. 12 s. et en remboursement des sommes payées aux sergents pour les contraintes; à P. de Gast, 21 l. 10 s. 6 d., pour la perception de 1,347 l. 17 s. et en remboursement des frais de contrainctes; à B. Réolle, 28 l. 15 s., pour perception de 1,295 l. 18 s. 9 d. et en remboursement des frais de contraintes; à Saubat de Pommiers, 216 l., pour 54 journées (fol. 21). — Non-valeurs : 285 l. 18 s., plus 21 l. 18 s., plus 235 l. 9 s. 9 d., plus 50 l. 17 s. — Lettres patentes pour la levée des quatre décimes accordés au Roi par le Pape sur le clergé de France, « pour le recouvrement de nos très chers et très amez enffans » (2 octobre 1529. Fol. 37). — Commission à l'évêque de Bazas ou à ses représentants de lever ces décimes dans son diocèse (2 octobre 1529. Fol. 38 v°). — Compte de Christophe Tarenne, chanoine de Soissons, « commis et subdélégué en l'absence dudict feu seigneur évesque par monseigneur le Révérendissime cardinal arcevesque de Sens, évesque d'Alby, chancellier de France, juge et exécuteur en ceste partie de par le Sainct-Sieige apostolique, à lever et coctiser ou diocèse de Bazas les quatre décimes » : l'évêque et le chapitre de Bazas, 1,384 l. 16 s.; les prébendiers, 177 l., etc. Total : 10,642 liv. 14 s. (fol. 41). — Remises aux collecteurs et frais : 1,064 l. 5 s., réduites de moitié (fol. 63). — Non-valeurs : 409 liv. 16 s. (fol. 64). — Compte présenté au nom de l'évêque de Bazas de la levée de deux décimes octroyés au Roi par le clergé en 1533 : l'évêque et le chapitre, 612 liv. 8 s.; les prébendiers, 80 l. 10 s., etc. Total : 4,648 l. 4 s. 2 d., « videlicet pro principali, insequentes decimam levatam in presenti diocesi Vazatensi anni precedentis finiti M° Vc XVI, ascendentem IIm IIc XLIII l. X d. turonensium; ideo hic, pro istis

duabus decimis, IIIIm IIIc IIIIxx VI l. I s. VIII d. turonensium; item, pro fractibus, VIIIxx II l. II s. VI d. turonensium» (fol. 70). — Dépenses: «quatre escuelles de boys à mettre la monnoye», 6 d. (Fol. 82 v°). — Non-valeurs: 123 l. (fol. 84). — Compte de l'évêque de Bazas pour le «don gratuit et octroy charitatif équipollent à troys décimes faict au Roy nostre sire par les bénéficiez et clergié dud. diocèse»: l'évêque et le chapitre, 918 l. 12 s.; les prébendiers de Bazas, 120 l. 16 s., etc. Total: 7,079 l. 18 s. 10 d. (fol. 89). — Non-valeurs: 213 l. 2 s. 6 d. (fol. 111 v°). — Gages et salaires: à l'évêque, 900 l., réduites à 328 l. 16 s. 4 d. par les vérificateurs des comptes (fol. 114 v°). — Compte de l'évêque pour le «don gratuit et octroy équipollant à troys décimes», accordé au Roi par le clergé pour 1537: l'évêque et le chapitre, 918 l. 12 s.; les prébendiers, 120 l. 15 s., etc. Total: 7,046 l. 7 s. 9 d., savoir 6,716 l. 2 s. 6 d. pour «le principal» et 305 l. 5 s. 3 d. pour les frais (fol. 119). — Non-valeurs: 166 l. 1 s. (fol. 134 v°). — Gages et salaires: à l'évêque, 900 l. en remboursement de ses frais, réduites à 305 l. 5 s. 3 d. (fol. 139).

G. 923. (Registre.) — In-4°, 2 feuillets papier; 458 pages parchemin; 1 pièce parchemin.

1703-1708. — État du temporel du chapitre de la cathédrale de Bazas, fourni à la Chambre des Comptes de Paris en exécution de l'arrêt du Conseil d'État et de la déclaration du Roi des 12 décembre 1673 et 29 décembre 1674. — Justice à Bazas, par indivis avec l'évêque, «suivant le partage qui en fut fait entre lesd. seigneurs évêque et chapitre le quatorze des kalendes d'avril mil deux cens cinquante.... et ensuite, pour des raisons, lesd. seigneurs évêque et chapitre associèrent led. seigneur roy d'Angleterre, comme duc de Guienne, en la moitié de la justice seulement dans lad. ville et daix, ainsi qu'il apert par le traitté de paréage qui fut fait l'an mil deux cens huitante et trois» (p. 1) — Seigneuries foncières sur des immeubles sis à Bazas, à la place, dans les rues de La Taillade, des Bancs Vieux, des Clercs, de Bragoux, «canton de Paillas», rue de Mirambet, rues Paillas, Tibey, Fondespans, Canet, Maubec, ruelle Courtoise, rues Courtoise, Saint-Martin, dans les paroisses de Toutoulon «daix de la ville de Bazas», Conques «partie dans le daix et partie dans la prévotté de Bazas», etc. — Déclaration de Basterot, syndic du chapitre, attestant l'exactitude de l'état par lui présenté: «Sans entendre desroger à la pancarte de paréage d'entre le roy Édouard d'Angleterre, comme duc de Guienne, et ledit chapitre de l'an mil deux cents quatre-vints-trois, et aux patentes du roy Charles nœufviesme donnés en faveur dud. chapitre le quatorziesme octobre mil cinq cents quatre-vints-sept, au subjet de la pillerie et bruslement fait par les Religionnaires, la veille de Noël de l'année mil cinq cents soixante-un, de leurs tiltres et papiers ez archyves dud. chapitre et ailleurs» (20 janvier 1703. P. 455). — Ordonnance de la Chambre des Comptes adressée au sénéchal de Bazas, enjoignant de laisser jouir le chapitre des biens désignés dans la déclaration (9 juillet 1708).

ÉVÊCHÉS ET CHAPITRES DIVERS.

G. 924. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 5 cahiers de 108 feuillets et 38 pièces papier.

1469-1780. — *Agen.* Enquête ordonnée par Charles, duc de Guienne, sur les droits dont l'évêque d'Agen a été dépouillé par le sénéchal d'Agenais; liste des vassaux et des droits féodaux de l'évêque (23 mars 1469). — Mandement de G. de Chabannes, évêque et comte d'Agen, pour faire chanter le *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse en actions de grâces de la naissance du duc de Bourgogne (2 octobre 1751). — *Aire.* — *Bayonne.* Transaction entre Bertrand Detchaux, évêque de Bayonne, et les chanoines de la cathédrale, d'une part, et les Carmes de cette ville, d'autre, au sujet du paiement de certaines dîmes dont ces derniers prétendaient être exempts (6 mai 1605). — Nomination par Louis XIII, de Henry de Béthune, abbé du Jard, à l'évêché de Bayonne (9 février 1627). — Expédition non signée ni scellée de lettre de mainlevée accordée par le Roi à Guillaume Darche, évêque de Bayonne, des biens et revenus appartenant à cet évêché (septembre 1745). — État des réparations à faire au palais épiscopal de Bayonne et aux maisons et biens de campagne qui en dépendent (octobre 1745). — État des meubles de Mgr de Beaumont, archevêque de Vienne, vendus à Mgr Darche, évêque de Bayonne: batterie de cuisine en cuivre, pesant 385 l. 3/4, à 34 s.; 213 bouteilles de Capbreton, à 15 s.; 25 de Jurançon blanc, à 12 s.; 80 de Bourgogne et 25 de Champagne, à 1 l. 5 s.; 61 de rancio et 25 de muscat, à 1 l. 10 s.; 26 de Côte-rôtie, à 2 l. 10 s.; 22 demi-bouteilles d'Alicante, à 15 s.; 6 bouteilles «eau de noyeau», à 1 l. 5 s.; 242 bouteilles vides, à 24 l. le 100. Total: 13,678 l. 17 s. 6 d. (octobre 1745). — *Châlons.* — *Condom.* — *Limoges.* — *Luçon.* Actes d'un synode tenu par J.-B. Tiercelin,

évêque de Luçon (1565-1575). — *Paris.* Longue et importante lettre d'Henri III, renfermant des instructions à l'évêque de Paris pour négocier avec le Pape (6 février 1586). — *Périgueux.* Requête à l'évêque Emmanuel-Louis de Grossoles de Flammarens, au sujet de la propriété des bancs et tombeaux dans les églises du diocèse; ordonnance y relative (14 janvier 1775). — Mémoire de l'évêque de Périgueux touchant l'agrégation de ses séminaires à l'Université de Bordeaux (xviiie siècle). — *Saintes.* — *Sarlat.* Reconnaissances pour des biens sis à Saint-Avit-Sénieur et mouvant du chapitre de Sarlat (juin 1714). — *Toulouse.* Arrêt du Parlement de Toulouse, déclarant comme d'abus la décision de l'archevêque « admectant et tollérant certaine nulle et abusive procédure faicte par messire Jehan de Foix, archevesque de Bourdeaulx » (13 juin 1523). — Mandement de l'archevêque de Toulouse pour le jubilé de l'année 1776.

Séminaire Saint-Raphaël.

G. 925. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 59 pièces papier, 6 imprimés.

1442-1777. — Union par Pey Berland, archevêque de Bordeaux, des églises paroissiales de St-Saturnin de Baurech et St-Simon de Bouliac au collège par lui fondé pour recevoir douze pauvres étudiants en théologie (copie 18 mars 1442). — Confirmation de l'acte précédent par le pape Pie II (4 juillet 1461). — Décision de l'archevêque unissant le prieuré du St-Esprit au séminaire (9 août 1584). — Prise de possession par Pierre Boyer, prieur du séminaire St-Raphaël, de la chapelle fondée à St-Michel par Hugues Rabaston (15 septembre 1602). — Enquête par Pierre Delurbe, chanoine de St-André, relative à la cure de St-Martin de Montaigne, d'une valeur de deux mille livres tournois, unie récemment au doyenné de St-Émilion et que le procureur fiscal du diocèse propose d'attribuer « au séminaire institué au prieuré St-Raphaël et collège de St-Paul de Bordeaux » (1er mars 1606). — Lettres du cardinal de Sourdis par lesquelles, après avoir rappelé l'union qu'il a faite des églises de St-Paul et de St-Christoly au séminaire de St-Raphaël, il attribue à celui-ci les revenus, dons et legs des confréries de St-Pierre, St-Paul et St-Fiacre établies dans ces églises (28 janvier 1609). — Union au séminaire St-Raphaël, dont As. Henriquez de Moneyro est administrateur, des deux chapelles du Carnet fondées dans l'église St-Laurent en Médoc par noble Jean de Caupène, baron du Carnet (1er juillet 1621). — Union au séminaire par François de Sourdis de la société des prêtres de l'église de St-Laurent (16 juin 1624). — Ordonnance des vicaires généraux, le siège vacant, créant la charge de maître des cérémonies dans le séminaire (2 juin 1646). — Vente au syndic du Bureau de l'hôpital St-André par l'archevêque H. de Maniban, patron du séminaire St-Raphaël, fondé le 14 février 1442 par Pey Berland, des maisons et emplacements contigus audit hôpital et occupés actuellement par le séminaire, pour la somme de cinquante-cinq mille livres; cession par le même archevêque pour y construire un nouveau séminaire, d'un emplacement confrontant au mur de ville dans la rue des Remparts, au jardin de l'archevêché et au ruisseau du pont de Lamothe (1743). — Différend entre le directeur du séminaire et les chapitres de St-André et de St-Seurin au sujet de la procession faite par ces chapitres dans l'église du séminaire (7 mai 1753 et 4 juin 1755). — Devis des travaux pour la reconstruction du séminaire près le terrain du château du Hâ (18 mai 1761). — Lettres patentes de Louis XV approuvant l'acquisition faite par le séminaire d'un bien de campagne dans les environs de Bordeaux pour le prix de vingt mille livres (novembre 1765). — Suppression par l'archevêque Audibert de Lussan du prieuré simple de St-Exupère de Béliet et attribution des revenus de ce prieuré au séminaire St-Raphaël (24 septembre 1766). — Extrait de l'édit royal de 1768 relatif à la conservation des lieux réguliers et à l'obligation pour les abbés, prieurs conventuels et autres religieux de résider dans leurs monastères (février 1773). — Lettres du Roi autorisant la suppression des abbayes de St-Sauveur de Blaye et de N.-D. de Guîtres (22 août 1773). — Commission pour l'instruction de la procédure relative à l'attribution au séminaire de St-Raphaël des menses conventuelles et des offices claustraux de St-Sauveur de Blaye et de Notre-Dame de Guîtres (16 septembre 1773). — Délibération des membres du chapitre de St-Romain de Blaye, par laquelle ils consentent à la suppression des places canoniales, mense capitulaire et offices claustraux pour les attribuer au séminaire St-Raphaël, à condition que les titulaires actuels jouiront de leurs bénéfices leur vie durant (13 décembre 1773). — Circulaire de l'archevêque Audibert de Lussan au clergé du diocèse, demandant des subsides pour remplacer les bâtiments du petit séminaire St-Raphaël, qui tombent en ruine (sans date.) — Rapport d'experts relatif à l'état des bâtiments du séminaire (2 septembre 1776). — Échange entre Charles-Gaspard de Montdauphin, supérieur du séminaire

St-Raphaël, et les maire et jurats de Bordeaux, des terrains et bâtiments occupés par le séminaire rue St-Paul contre les terrains et bâtiments de l'ancienne Plateforme, dans lesquels devait être établi le couvent des Grandes Carmélites (17 février 1777).

G. 926. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 98 pièces papier.

XVe siècle-1775. — Demande de J. Rivaly, vicaire de Lesparre, pour être admis oblat *(condonatus)* au collége St-Raphaël (xve siècle). — Contrats d'admission au séminaire St-Raphaël en faveur de : Robert Vergnault, de St-André-de-Cubzac (1606); Raymond de Ripotte, de St-Macaire (1622); Antoine de Labaye, de St-Caprais (1622); Guillaume Eyraud, de St-Antoine-d'Artiguelongue (1623); Guilhem de Lacoste, de Podensac (1623); etc. — Autorisations des archevêques d'entrer au séminaire pour : Jacques Dulong (1613); Barthélemy Borderie (1613), etc. — Requête à l'archevêque par André Berland, clerc de la paroisse de Castelnau en Médoc, se disant issu de la famille de Pey Berland, aux fins d'être admis au séminaire St-Raphaël (1686). — Enquête établissant que Jeanne Berland, âgée de quarante ans, femme de Lacoze, chirurgien de Castelnau, a été ensevelie, le 30 juillet 1652, « dans l'esglise de Moulix, proche de l'autel Nostre-Dame, dans la sépulture où avoit esté ensevelie la mère de feu messire Pey Berland, archevesque de Bourdeaux »; le 1er février 1676, a été placé dans la même sépulture de saint Pey Berland, Guillaume Berland, marchand, âgé de soixante-sept ans, du village de Bécoiran, en présence de Pierre Berland, avocat au Parlement, fils du défunt (1652-1687). — Fragment d'un cahier des entrées des élèves au séminaire St-Raphaël (1775). — Acte de décès de Pierre Leydet, né à Bourg-sur-Gironde, âgé de quarante ans, directeur et syndic du séminaire (1775).

G. 927. (Liasse.) — 2 cahiers, 36 et 82 feuillets, plus 8 pièces papier.

XVIIe siècle-1771. — Inventaires. — Inventaire sommaire des archives du collége St-Raphaël et séminaire de Bordeaux. — Pièces relatives à la maison occupée par le séminaire à l'époque de sa fondation. — Vente de deux maisons, rue St-Paul, par Pey de Jonzac, abbé de St-Romain de Blaye (1388). — Achat par messire Pierre de Messagon, archevêque de Bordeaux (?), de maisons situées entre l'église St-Paul et l'hôpital St-André (1442). — Baillette par le prieur du collége en faveur de Raymond Eyquem d'une maison, rue de la Rousselle (1467). — Testament de Raymond de Lande, prieur du collége (1495). — Union au séminaire de l'église St-Paul et des confréries y établies (1606). — « Carte du dixmon de Boliac et La Trene pour une messe qui se doit dire tous les judys pour nostre fondateur ». — Union au séminaire des églises de Bouliac et de Baurech (1447). — Union de la vicairie perpétuelle de Baurech (1461). — Achats par Jean Guitard (1447) et Arnaud Carboneu, prieurs du collége. — Partage de la dîme de Tresses entre le chapitre de St-André et le prieur de St-Raphaël (1455). — Achat par Jean Guitard, prieur du collége, du quart de la dîme de Tresses pour le prix de sept cents guyennois d'or du coin de Bordeaux, chaque guyennois de vingt-cinq bordelais revenant à quinze tournois (26 avril 1444). — Achat fait à noble Jean de Foix, comte de Candalle, par Jean Prévôt, prieur de St-Raphaël, de la moitié de la dîme de Tresses pour le prix de trois cents francs (1471). — Titres des biens situés à Pompignac, St-Loubès, Salleboeuf, Artigues, Izon, Montussan et Eysines. — Union du prieuré du St-Esprit au séminaire St-Raphaël par l'archevêque Prévôt de Sansac (9 août 1584). — Prise de possession de ce prieuré et du bourdieu situé aux Chartrons, nommé le bourdieu du St-Esprit (18 août 1584). — Bulle des indulgences attachées au prieuré du St-Esprit. — Vente de la maison du prieuré du St-Esprit aux religieuses Notre-Dame pour la somme de deux mille livres, laquelle est prêtée au chapitre de St-Seurin (1608) et remboursée en 1614. — Titres des chapelles de Puch-Mouton et de St-Laurent du Carnet ou de Caupène. — Union de la société ou fraternité St-Laurent en Médoc au séminaire St-Raphaël par le cardinal de Sourdis (16 juin 1624). — Achat par l'archevêque Pey Berland des maisons qui sont entre l'église St-Paul et l'hôpital St-André, pour la somme de cent nobles d'or du poids nouveau et du coin d'Angleterre (17 janvier 1442). — Titres de la chapelle de Hugon Rabaston, anglais, fondée en l'église St-Michel; union de cette chapelle au collége St-Raphaël et séminaire de Bordeaux par le cardinal de Sourdis (1602). — Inventaire des dossiers des procès. — Inventaire des archives et objets mobiliers du séminaire St-Raphaël en 1690; catalogue détaillé de la bibliothèque. — Inventaire des objets mobiliers, vases sacrés, etc., provenant de la congrégation des écoliers de l'ancien collége de la Madeleine, de la congrégation des artisans et de l'église St-Jacques, et déposés dans le séminaire St-Raphaël par ordre de l'archevêque F. de Rohan (1762). — Convention entre Pierre Leydet, administrateur du séminaire, et G. François

de Nauville, feudiste, relative au classement des archives (1771).

G. 928. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1586-1786. — Dons et legs. — Testament de Pierre de Laroche, conseiller au Parlement, par lequel il lègue aux écoliers pauvres du collège St-Raphaël dix écus sol pour acheter des livres (1586). — Legs de quatre cents livres tournois par Gillette de Holande, veuve du sieur de Lange, conseiller au Parlement (1603). — Testament de Pierre Palisse, chanoine de St-André et prieur de St-Raphaël, instituant le séminaire son héritier universel (1637). — Donation par Henri Descorps, curé de St-Pierre-d'Ambarès, de la somme de six mille livres pour les besoins les plus urgents du séminaire (1786).

G. 929. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1403-1689. — Biens. — Reconnaissances féodales pour maisons et terres appartenant au séminaire St-Raphaël et situées à Bordeaux, rues Médoc et Bonaventure, paroisse St-Remy (1403-1584). — Exporle à la confrérie du St-Esprit, instituée au charnier St-Seurin pour vignes et terres au lieu de Rapatot, aux Chartrons, paroisse St-Remy (1499). — Accasement par Pierre Boyer, prieur et syndic du collège St-Raphaël et chanoine de St-André (1603). — Exporle pour P. Boyer, prieur, par Jeanne de Fauguerolles, veuve de François de Ségur, chevalier (1615). — Déclaration du temporel du séminaire St-Raphaël, présenté à la Cour des Comptes (1689).

G. 930. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1462-1590. — Prise de possession de l'église de Baurech par Jean Prévôt, prieur du collège St-Raphaël (1462). — Sentence de la cour du sénéchal d'Aquitaine, siégeant dans le château de l'Ombrière, confirmant le collège dans la possession de l'église de Baurech et de ses bénéfices (1464). — Exporle pour Pierre Hosten, prieur de l'hôpital St-Jacques de Belin, pour le moulin de Béliet (1466). — Échange de revenus entre le séminaire et le curé de Lignan (12 juin 1493). — Autre exporle pour un bien sis à Mios, au lieu dit : *le cornau de Lalande* (1504). — Exporles pour le prieur de l'hôpital St-Jacques de Belin, à raison d'une chapelle fondée par noble dame Helytz d'Ornon, dame d'Audenge (1504).

G. 931. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 1 cahier de 18 feuillets et 59 pièces papier.

1601-1775. — Statuts et ordonnances de la confrérie St-Laurent, instituée dans l'église de St-Laurent en Médoc et unie au séminaire par le cardinal de Sourdis (1624). — Présentation à l'archevêque par Jean de Lalanne, seigneur abbé de St-Ferme et prieur de St-Maurice de Béliet, de la personne de Gaspard Blanchet pour ledit prieuré (1659).—Prise de possession du prieuré St-Exupère de Béliet, dépendant du séminaire St-Raphaël, par Louis de Geslin, écuyer, vicaire de Salles (1767).

G. 932. (Cahier.) — In-f°, 42 feuillets.

1771-1780. — Terrier du séminaire pour : Bordeaux, Baurech, Camblanes, Carignan, Floirac, Pompignac, St-Caprais, Salleboeuf, Tabanac et Tresses (1771-1780).

G. 933. (Registre.) — Grand in-4°, 217 feuillets.

1350-1760. — Extraits des titres féodaux établis chronologiquement avec les noms des tènements, et relatifs aux fiefs possédés par le séminaire St-Raphaël : à Bordeaux, faubourg et paroisse St-Seurin, paroisse Ste-Eulalie, palu de Bordeaux, à Eysines, à Villenave.

G. 934. (Registre.) — Grand in-4°, 177 feuillets.

1440-1750. — *Idem,* pour Bordeaux, paroisse St-Michel. — Bail à fief nouveau par le prieur du collège St-Raphaël à honorable homme Ramond Ayquem, marchand, pour maison rue de la Rousselle (2 septembre 1467. F° 135). — « Honnorable homme Loys Besien, marchand, comme tuteur de Pierre et Ramond Aiquem, enfants de Grimond Aiquem, a reconnu... tot aquet hostau, apentis, chay et yssida en la rueta aperada de Montaigne, per darrey, qui es en la parropia de Sent-Miquey, en la rua aperada de la Rossella, confronte... entro au chay et graney de Pey Aiquem, senhor de Montaigne, fray deusd. minors » (5 février 1523. F° 135). — Autres extraits de titres pour les paroisses St-Pierre et Puy-Paulin.

G. 935. (Registre.) — Grand in-4°, 264 feuillets.

1369-1750. — *Idem,* pour Bouliac.

G. 936. (Registre.) — Grand in-4°, 95 feuillets.

1434-1750. — *Idem,* pour St-Loubès, Izon et Montussan.

G. 937. (Registre.) — Grand in-4°, 230 feuillets.

1436-1750. — *Idem,* pour Camblanes, Carignan, La Tresne et Quinsac.

G. 938. (Registre.) — Grand in-4°, 269 feuillets.

1491-1750. — *Idem,* pour Cénac, Lignan, Loupes et Sadirac.

G. 939. (Registre.) — Grand in-4°, 157 feuillets.

1438-1750. — *Idem,* pour Artigues et Floirac.

G. 940. (Registre.) — Grand in-4°, 263 feuillets.

1494-1750. — *Idem,* pour Pompignac, Salleboeuf et Tresses.

G. 941. (Registre.) — Grand in-4°, 190 feuillets.

1496-1750. — *Idem,* pour Baurech, Cambes, Le Tourne et St-Caprais.

G. 942. (Liasse.) — 35 pièces, 6 cahiers de 110 feuillets, 1 plan.

XVe-XVIIIe siècles. — Liéves, reconnaissances féodales, etc., au profit du collège pour des biens sis à Bordeaux, Baurech, Cambes, Floirac, Lignan, Quinsac.

G. 943. (Liasse.) — 41 pièces papier, 5 cahiers de 175 feuillets.

XVe-XVIIIe siècles. — Liéves, reconnaissances féodales, etc., au profit du collège pour des biens sis à Sadirac, Tabanac, Pompignac, Salleboeuf, Tresses, etc.

G. 944. (Registre.) — In-f°, 237 feuillets papier.

1780. — Liève des fiefs du séminaire St-Raphaël. — Ville de Bordeaux : lieu de Rapetout, aux Chartrons, possédé par le séminaire à cause de l'union du prieuré du St-Esprit, fondé près la porte St-Germain, à présent de Tourny, et confrontant à la ruette St-Esprit, par laquelle on va à la rivière. — Palu de Bordeaux, Graves, paroisses de Floirac, Bouliac, La Tresne, Carignan, Camblanes, Quinsac, Cambes, Baurech, St-Caprais, Tabanac, Sadirac, Loupes, Cénac, Salleboeuf, Pompignac, Tresses, Artigues, St-Loubès, Izon et Montussan.

G. 945. (Registre.) — In-f°, 103 feuillets.

1636-1765. — État des revenus du séminaire St-Raphaël à Tresses et à Baurech. — Liève faite en 1643 des rentes perçues à Baurech, Bouliac, Camblanes, Floirac, les Graves, St-Seurin, Lignan, Pompignac, Puy-Paulin, Quinsac, St-Caprais, Ste-Eulalie, St-Remy, Sadirac, Salleboeuf, St-Siméon, Tabanac, Tresses, Villenave. État alphabétique des tènements de chaque paroisse.

G. 946. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 83 pièces papier.

1461-1785. — Baux à ferme des biens du séminaire St-Raphaël. — Ville de Bordeaux, paroisses St-Remy, St-Seurin et St-Pierre : bail à ferme d'une maison située dans la grande rue de la Corderie, près l'église du prieuré St-Esprit (1594). — Baux pour les paroisses de Baurech, Bouliac et La Tresne (1531-1584). — Baillette par le prieur de l'hôpital St-Jacques de Belin à Arnaud de Garnung, damoiseau de Biganos, pour terres à Mios (1485). — Baux à ferme par Léon Lancelot de Lalanne, président à mortier au Parlement, prieur des prieurés de Béliet et de Notre-Dame de Mons et autres prieurs pour terres à Mios et à Salles (1723-1782). — Autres baux de biens sis à St-Laurent, à Toulouron, à Marsillan et dépendant des chapelles du Carnet et de Balac fondées dans l'église St-Laurent en Médoc (1622-1785). — Autres baux de biens sis à Tresses (1464-1754). — « Livre de raison pour le bien de Tresses » (1770-1774).

G. 947. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1580-1789. — Emprunts; rentes dues au séminaire ou par lui.

G. 948. (Liasse.) — 29 pièces parchemin, 2 cahiers de 31 feuillets, 89 pièces papier.

XVe siècle-1590. — Procès du séminaire St-Raphaël : enquête relative aux limites de la paroisse St-Paul contre le syndic du chapitre de St-Seurin (1547). — Procès contre l'archevêque Prévôt de Sansac

au sujet des cotisations de décimes, dons gratuits et autres taxes (1567). — Procès des bénéficiers de St-Paul contre dame Charlotte de Lavergne, veuve de Louis G. de Laferrière, président au Parlement (1573). — Exporle annexée à un acte de saisie de terres sises à Baurech, au poujau de Laulan et appartenant au séminaire, ladite exporle renfermant une concession de fiefs consentie en 1496 par Raimond de Lalande, prieur du collège (1599).

G. 949. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 3 cahiers de 63 feuillets, 85 pièces papier.

1602-1626. — Procès contre Me Sauvat de Ferrand, écuyer, sieur de Laubardemont, au sujet d'une maison, rue de la Rousselle (1602). — Autre procès pour des biens sis à Lignan, au poujau de Labat (1619), et pour la métairie du collège à Tresses (1622). — Autre contre Madeleine de Durfort, dame de la baronnie de Lalande, de l'Isle en Médoc, et Étienne de Pontac, seigneur et baron de Beautiran au sujet de la directité de maisons rue de la Rousselle (1626).

G. 950. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 82 pièces papier, 1 cahier de 18 feuillets.

1627-XVIIIe siècle. — Procès pour des biens sis à Tresses, au poujau du Queyron (1627); pour la chapelle de Puch-Mouthon, à St-Michel, et les chapelles fondées à St-Pierre (1629).

G. 951. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 55 pièces papier, 4 cahiers de 67 feuillets.

1632-1655. — Procès pour le plantier d'Escures en Graves de Bordeaux, dépendant de la chapelle de Hugues de Rabaston, fondée à St-Michel et unie au collège (1642).

G. 952. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 22 pièces papier, 5 cahiers de 144 feuillets.

1658-1690. — Procès entre Théophile Bourdeyron, prieur du séminaire et le curé de St-Christoly et de St-Paul, son annexe, au sujet de l'union de cette dernière paroisse à la mense du séminaire (1679).

G. 953. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 144 pièces papier, 2 cahiers de 59 feuillets.

1700-1790. — Procès entre Jean-Joseph Duplancher, abbé de St-Astier, conseiller au Parlement et prieur de Belin, et M. de Lalande, conseiller au Parlement, seigneur de Belin, au sujet d'une terre affermée à cens en 1482 par l'hôpital St-Jacques de Belin et pour laquelle le prieur actuel exigeait la reconnaissance de la part du sieur de Lalande, possesseur dudit domaine (1747). — Mémoires des actes relatifs au prieuré de Belin depuis 1563 : collations, prises de possession, etc. — Requête au Parlement par Jean Despujols, supérieur du séminaire, tendant à obtenir l'enregistrement des lettres patentes qui confirment l'union du prieuré de St-Exupère de Béliet au séminaire St-Raphaël (1767).

G. 954. (Liasse.) — 7 cahiers de 133 feuillets et 29 pièces papier.

1515-1640. — Comptabilité du séminaire St-Raphaël. — Recettes de 1515. — Administrateurs du collège : Guillaume Robert, prêtre, prieur; François Dubreuilh, Govin Ayquem, André Segond, Guillaume Dupont, Pierre de Bruge. — Recettes de 1524, par Guillaume Robert, prieur : vente de deux tonneaux de vin blanc à 14 fr. l'un, etc. — En 1598 : recettes, 1,183 livres; dépenses : 850 livres. — En 1607-1611, dépenses des réparations faites aux bâtiments du séminaire.

G. 955. (Liasse.) — 9 cahiers de 127 feuillets et 3 pièces papier.

1641-1645. — Comptabilité. — En 1641, les recettes des écoliers pensionnaires, variant par élève de 50 à 150 livres, montent à 3,128 livres; les dépenses, à 3,074 livres.

G. 956. (Liasse.). — 6 cahiers de 218 feuillets et 4 pièces papier.

1646-1658. — Comptabilité.

G. 957. (Liasse.) — 6 cahiers de 153 feuillets et 3 pièces papier.

1705-1750. — Comptabilité. — En 1737, les recettes sont de 11,053 livres et les dépenses de 9,059 livres; le prix de la pension par élève est de 150 livres. — En 1746-47 : 1,200 faysonnats, 150 livres; « 6 mois de la *Gazette d'Hollande*, 9 l. »; 3 barriques de vin de palu pour couper du vin blanc, 135 l.; chandelles, à 10 s. la livre.

G. 958. (Liasse.) — 5 cahiers de 181 feuillets et 16 pièces papier.

1752-1790. — Comptabilité.

G. 959. (Registre.) — Petit in-f°, 61 feuillets.

1767-1774. — Comptabilité des recettes du séminaire St-Raphaël. — Année 1767 : recette totale : 8,282 livres; dépenses : 6,929 livres. — Année 1770 : recette totale : 14,545 livres; dépenses : 13,560 livres.

G. 960. (Registre.) — Petit in-f°, 57 feuillets.

1767-1775. — Comptabilité des dépenses du séminaire.

G. 961. (Registre.) — Petit in-f°, 89 feuillets.

1775-1781. — Comptabilité des recettes et des dépenses du séminaire.

G. 962. (Liasse.) — 86 pièces papier.

1600-1717. — Comptes de travaux et de fournitures diverses pour le séminaire St-Raphaël.

G. 963. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets et 249 pièces papier.

1717-1739. — Idem.

G. 964. (Liasse.) — 171 pièces papier.

1740-1744. — Idem.

G. 965. (Liasse.) — 148 pièces papier.

1745-1749. — Idem.

G. 966. (Liasse.) — 101 pièces papier.

1751-1754. — Idem.

G. 967. (Liasse.) — 184 pièces papier.

1755-1759. — Idem.

G. 968. (Liasse.) — 121 pièces papier.

1761-1766. — Idem.

G. 969. (Liasse.) — 122 pièces papier.

1767-1769. — Idem.

G. 970. (Liasse.) — 196 pièces papier.

1770-1772. — Idem.

G. 971. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets et 89 pièces papier.

1773. — Idem.

G. 972. (Liasse.) — 199 pièces papier.

1774-1775. — Idem.

G. 973. (Liasse.) — 86 pièces papier.

1776. — Idem.

G. 974. (Liasse.) — 96 pièces papier.

1777. — Idem.

G. 975. (Liasse.) — 156 pièces papier.

1778. — Idem.

G. 976. (Liasse.) — 94 pièces papier.

1779. — Idem.

G. 977. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1780. — Idem.

G. 978. (Liasse.) — 104 pièces papier.

1781. — Idem.

G. 979. (Liasse.) — 92 pièces papier.

1782. — Idem.

G. 980. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1783. — Idem.

G. 981. (Liasse.) — 1 cahier de 29 feuillets et 97 pièces papier.

1784. — Idem.

G. 982. (Liasse.) — 109 pièces papier.

1785. — Idem.

G. 983. (Liasse.) — 169 pièces papier.

1786. — Idem.

G. 984. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1787. — Idem.

G. 985. (Liasse.) — 104 pièces papier.

1788. — Idem.

G. 986. (Liasse.) — 138 pièces papier.

1789-1791. — Idem.

G. 987. (Liasse.) — 86 pièces papier.

1792-1793. — Idem.

G. 988. (Liasse.) — 78 pièces papier.

1609-1790. — Comptes sans date et lettres missives adressées aux prieurs au sujet des affaires du séminaire St-Raphaël.

Séminaire des Irlandais.

G. 989. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 101 pièces, 1 cahier de 10 feuillets.

1623-1793. — Autorisation par Louis XIII aux prêtres et écoliers Irlandais établis à Paris de recevoir les donations et aumônes qui leur seront faites (16 septembre 1623). — Autorisation par Louis XIV en faveur des prêtres du collège des Irlandais réfugiés à Bordeaux en 1595, de résider en France avec tous les privilèges de la naturalisation et d'y posséder des offices et bénéfices jusqu'à la valeur de deux mille livres (septembre 1653). — Don par Louis XIV, en faveur du séminaire des Irlandais, d'une rente annuelle de douze cents livres à prendre sur la ferme du Convoi de Bordeaux (22 novembre 1653). — Lettres d'Anne d'Autriche, qui se déclare fondatrice du séminaire des Irlandais établi à Bordeaux en 1606 par le cardinal de Sourdis; cette maison, qui portera le nom de Ste-Anne-la-Royale, fera placer les armes en relief de la Reine et du Roi au-dessus de la porte de la chapelle de St-Eutrope appartenant à la communauté (février 1654). — Confirmation par Louis XIV pour le séminaire des Irlandais des donations et privilèges qui lui ont été concédés (février 1654). — Quittance du syndic du chapitre de St-André à Me Richard Raly, supérieur du séminaire, pour vente d'une maison rue du Hâ (1723). — Nomination par l'archevêque de Bordeaux de Robert Lacy, comme supérieur, pour trois ans et sauf approbation du Roi (4 juillet 1733). — Donation par Guillaume-Ignace O'Connor, docteur en théologie, ancien curé de Montussan, de la somme de cinq mille livres pour la pension au séminaire Ste-Anne d'un étudiant pauvre, natif d'Irlande (1754). — Droits d'amortissement payés au sujet de cette donation, correspondance y relative. — Lettres, en français et en anglais, adressées aux supérieurs du séminaire (1770-1793).

G. 990. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets.

1786-1790. — Comptabilité du séminaire, Patrice Éverard étant supérieur, Moore, préfet; Waldron, syndic. État des pensions payées par les prêtres « alumnes », les écoliers « alumnes » et les pensionnaires : Wall, Mac-Mahon, O'Connel, Mac-Carthy, Lynch, O'Sullivan, Powell, O'Kelly, Cummerford, Mac-Daniel, Burke, Dillon, etc. — Total des sommes payées : en 1786, 8,333 livres; en 1787, 9,680 livres.

Séminaire de la Mission.

G. 991. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1643-1785. — Établissement par l'archevêque Henri de Sourdis, sous la direction de Jean de Fonteneil, chanoine de St-Seurin, de la communauté des prêtres du clergé pour l'instruction des clercs qui se destinent à l'état ecclésiastique (9 juin 1643). — Délaissement par J. de Fonteneil, directeur de la Congrégation des prêtres du clergé et curé de St-Siméon, de bâtiments situés derrière l'église St-Siméon, pour servir de logement aux quatre prêtres qui desservent actuellement cette église, lesquels seront remplacés à mesure des décès par quatre prêtres de la congrégation (24 août 1646). — Confirmation par l'archevêque Henri de Béthune de l'établissement de la communauté des prêtres du clergé, qui

portera désormais le nom de Congrégation des prêtres du clergé (30 novembre 1649). — Confirmation par le Roi des règlements de ladite congrégation (décembre 1650). — Enregistrement de l'acte précédent par le Parlement (10 juillet 1651). — Ordonnances de Henri de Béthune relatives à la réception de divers « alumnes » dans la communauté des prêtres du clergé (1650-1654). — Autre ordonnance relative à un legs fait à cette congrégation par Mme de Lestonnac (6 octobre 1654). — Démission de Jean de St-Clar, curé et chanoine de Sarlat, comme directeur de la communauté (14 octobre 1682). — Union à la Congrégation des prêtres du clergé par l'archevêque d'Anglure de Bourlemont, du séminaire déjà établi sous le nom de Congrégation de la Mission; les prêtres de la Mission seront directeurs du nouveau séminaire sous l'autorité de l'archevêque; ils desserviront la chapelle de Montuzet à Plassac, etc. (15 octobre 1682). — Enregistrement par le Parlement des lettres du Roi portant confirmation de l'acte précédent (14 janvier 1683). — Déclarations des maisons et fiefs situés dans la ville de Bordeaux et relevant de la communauté des prêtres de la Congrégation de la Mission, présentée à l'intendant de la Généralité (6 juillet 1684). — Fondation par Raymond de Fisson, prieur de Ste-Radegonde en Saintonge, de missions à faire tous les quatre ans dans les juridictions de Bourg et de Cubzac par les prêtres de la Congrégation de la Mission (26 août 1684). — Lettres patentes du Roi portant évocation générale et attribution au Grand Conseil des procès et différends concernant les maisons de la Congrégation de la Mission (1684 et 1718). — Requête présentée à l'archevêque en règlement des missions que la Congrégation est tenue de faire dans la paroisse de Biscarrosse, conformément au testament de Me A. Fournier, portant legs de 4,500 l. en faveur de cette communauté (16 juillet 1688). — Déclaration des rentes que possède la Congrégation de la Mission (16 novembre 1691). — Déclaration au greffe des biens de mainmorte par Jean Donet, supérieur de la congrégation, des propriétés de cette communauté (11 juillet 1692). — Bénédiction de la chapelle de Haut-Brion, destinée aux prêtres et séminaristes de la Mission (26 août 1698). — Déclaration par Claude Michel, supérieur de la Congrégation de la Mission, des biens de cette communauté (13 février 1729). — Fondation d'une mission par Marie Baleste Jolicœur dans la paroisse St-Vincent de La Teste (21 juin 1773). — Hommage à l'archevêque Champion de Cicé par Gary, supérieur du séminaire des Ordinands ou de la Mission, pour la maison noble de Monadey, contiguë à l'église St-Siméon et où était autrefois le séminaire des Ordinands (21 avril 1785). — Inventaire partiel des papiers du séminaire (XVIIIe siècle).

G. 992. (Registre.) — In-f°, 185 feuillets, dont 81 écrits.

1695. — État analytique des titres du séminaire de la Mission : précis historique de la fondation de la Congrégation des prêtres du clergé, qui dirigea plus tard le séminaire des Ordinands ou de la Mission. — Règlements d'administration générale. — Domaines, cens et rentes. — Déclarations au Domaine pour les biens dépendant de la maison de Bordeaux et de la chapelle de Montuzet. — État et comptabilité des fiefs : maison noble de Monadey, maison de Criston, de Tillaut, de Mme Roche, de M. de Labarde; vignes et terres à Haut-Brion, Blanquefort, Cenon, Pessac; rentes dues par M. de Pontac, Marie de Pommiers, dame de Prugne, les héritiers de Lestonnac, Mme de Cugnols, etc. — Donation par Mme de Laugnac. — Donation de la bibliothèque du prieur de Prugnes. — Marais de la Comtau de Blaye, appelés : les marais de St-Simon. — État des obligations du séminaire : aux vicaires perpétuels de St-Louis et de St-Simon, au domaine du Roi, pour la contribution des canaux des marais, les décimes, les messes d'anniversaire, les missions, etc. (On lit sur le verso de la couverture : « *Nicolaus Maillard hoc fecit anno 1695, ætatis vero suæ 63.* »)

G. 993. (Registre.) — In-4°, 136 et 46 pages papier.

XVIIIe siècle. — État des rentes à servir pour le séminaire : dans les marais [de Blaye], on paie ordinairement 5 s. par journal pour « la contribution des canaux et grans fossés » (p. 8). — Noms des bienfaiteurs du séminaire : « Messire Jean de Fonteneil, grand archidiacre et vicaire général de Bordeaux, intime ami de M. Vincent, notre instituteur, institua la Congrégation du clergé..., substitua à notre congrégation tous les biens qu'il avoit légués à celle du clergé, en cas que celle-cy fût supprimée, ce qui a été exécuté » (p. 33); la mère Anna-Marie de Jésus, du Carmel de Paris, fille unique du duc d'Épernon, a donné 3,000 l. pour recevoir en retraite des ecclésiastiques de l'Entre-deux-Mers (p. 34). — Historique et statuts de la Congrégation de la Mission et de son séminaire de Bordeaux (p. 1). — Historique des diverses possessions du séminaire et inventaire des titres y relatifs : maison noble de Monadey (p. 11); vigne *aux Arqueduix*, paroisse de Pessac (p. 34); marais de Blaye, avec indications sur l'origine de la

paroisse et la construction de l'église de St-Louis (p. 34). — Rentes constituées au profit du séminaire (p. 71). — « Autres biens et prétentions » (p. 89).

G. 994. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 21 feuillets, 25 pièces papier.

1650-1687. — Donations et testaments. — Testament de Mme de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgues, contenant un legs de 15,000 livres destiné à des missions (30 mars 1630). — Donation par Marie de Lalanne, veuve de François de Monpezat, chevalier, comte de Laugnac, etc., à la Congrégation des prêtres du clergé, de la somme de 3,000 livres dans le même but (16 mai 1661). — Testament de Marie de Pommiers, femme de M. de Prugnes, trésorier général de France, par lequel elle lègue à ladite Congrégation la somme de 3,000 livres (23 novembre 1661). — Autre de Pierre-Paul de Prugne, prêtre, prieur de Notre-Dame-de-l'Isle, etc., par lequelle il lègue à ladite Congrégation sa bibliothèque composée de 520 volumes; catalogue de cette bibliothèque (28 février 1664). — Donation par Denis Mirouet, pâtissier, d'un moulin à vent sis à Pessac (1er avril 1665).— Donation à Jean de Fonteneil, directeur de la Congrégation, de la somme de 3,000 livres par Marthe de Blanc, dame de Cugnol, veuve en premières noces de François de Massiot, seigneur de Cugnol, et en secondes noces de François de Montferrand, seigneur d'Esconasse (13 mai et 20 juin 1674). — Testament de Jean de Fonteneil, fondateur de la Congrégation des prêtres du clergé; il lègue à cette communauté la maison qu'elle occupe, appelée de Monadey, située paroisse St-Siméon, avec tous les meubles qu'elle renferme; il lui lègue de plus tous les biens qui dépendent de la chapelle de Montuzet, meubles et immeubles, ainsi que la maison des confrères de St-Remy à Montuzet, destinée à loger les pèlerins, et les constructions qu'il a fait élever dans la comtau de Blaye (15 juillet 1678). — Inventaire des meubles, papiers et livres trouvés dans la maison de Monadey, après le décès de Jean de Fonteneil (10 mars 1679). — Testament de Jean Casson, portant legs en faveur de la communauté des prêtres du clergé de la somme de mille livres, dont le revenu servira tous les cinq ans à faire une mission dans la paroisse de Sanguinet (22 avril 1687).

G. 995. (Liasse.) — 24 pièces parchemin, 2 cahiers de 56 feuillets, 26 pièces papier.

1294-1759. — Biens. Maison noble de Monadey. — Exporle par Guillaume Constantin, citoyen de Bordeaux, demeurant rue St-James, en faveur d'Arnaud Moneder, citoyen de Bordeaux, fils de feu Raymond Moneder, pour maisons situées rue Bouhaut, près les tours de St-Julien (25 juin 1294). — Autre en faveur de Raymond Monadey, écuyer, seigneur de la maison noble de Monadey, pour fiefs situés rue St-Siméon (9 janvier 1390). — Exporles en faveur d'Arnaud Monedey, chevalier et citoyen de Bordeaux (1370-1373), et de Raymond Monadey, citoyen et bourgeois de Bordeaux (1379-1384), pour terres, prés, bois et aubarèdes sis à Blanquefort, « à la monedeyra de Corn ». — Autres pour les mêmes biens en faveur de Jeanne Monadey, fille et héritière d'Arnaud Monadey, et femme de Pey de Montanha, dit Sauvage (1402). — Autres en faveur de la même Jeanne Monadey, citoyenne de Bordeaux, femme de Gaillard d'Arsac, damoiseau, notamment pour des biens sis dans les graves de Bordeaux, « à Haut-Mont *alias* au Brion » (1425-1436). — Bail à fief nouveau par Mondot de Blaignan, écuyer, seigneur de Monadey, d'un pré en la palu de Bordeaux, au lieu de Begueyrault (11 juin 1551). — Extraits des exporles consenties en faveur des seigneurs de la maison noble de Monadey (xve et xvie siècles). — Baillette à fief nouveau par Jean de St-Martin, écuyer, avocat, docteur régent en l'Université de Bordeaux, et Izabeau de Fabas, sa femme, seigneur et dame de Monadey, Rouillac, etc., pour maisons contiguës à la maison noble de Monadey, rue St-Siméon (1613-1703). — Reconnaissance féodale en faveur de Jean-Baptiste de Bailly, supérieur du séminaire de la Mission ou des Ordinands, pour une maison sise rue du Cerf-Volant et relevant de la maison noble de Monadey (1759).

G. 996. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 44 pièces papier.

1475-1785. — Extraits de reconnaissances pour des biens sis à Talence, lieu dit au Puch-Broguer (1475-1476). — Reconnaissance féodale en faveur d'Aymar de Maleville, conseiller au Parlement, pour une pièce de terre à Quinsac, au lieu dit la Bousquette (10 juillet 1504). — Vente par noble Louis de Rostaing, écuyer, seigneur de La Tour, capitaine de la ville de Bordeaux, à Arnaud de Lestonnac, de diverses rentes sur des vignes situées à Pessac, au lieu dit les Arreguedhuis (17 juin 1540). — Remise à Jean de Fonteneil de la métairie située à Talence, au lieu dit le Brion, d'une créance de 2,133 livres sur le sieur Guillaume de Mons, écuyer, seigneur du Bessan, et d'une prairie à Blanquefort, en paiement de partie du legs de dame Olive de Leston-

nac (26 janvier 1664). — Vente au prix de 24,000 livres par Pierre Chauffour, bourgeois de Bordeaux, à Claude Michel, supérieur du séminaire de la Mission, des maisons, échoppes, jardins, vacants, etc., formant le coin des rues du Palais-Gallien et de St-Seurin (28 août 1722). — Vente au séminaire d'une propriété sise dans la palu de Bourg, au lieu dit Gourdet (31 octobre 1724). — Ventes au séminaire de la Mission de divers immeubles situés paroisse de Pessac, au lieu dit la Ragedieux, et paroisse de Bourg, au lieu dit au Haut-de-Lidonne (1730-1735). — Achats de maisons et jardins rue du Palais-Gallien, contigus au séminaire, pour l'agrandir, en raison du nombre croissant des pensionnaires (1754-1758). — Lettres patentes du Roi autorisant ces acquisitions (1754-1756). — Extraits des titres concernant les seigneurs fonciers des possessions du séminaire : abbaye de Ste-Croix, chapitre de St-Seurin, hôpital de St-André, archevêché, etc. (XVIIIe siècle).

G. 997. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 2 cahiers de 28 feuillets, 50 pièces papier.

1651-1785. — Palu et comtau de Blaye. — Accord entre Claude, duc de St-Simon, gouverneur de Blaye, etc., seigneur de Vitrezay, et des marais appelés de St-Simon, d'une part, et Jean de Fonteneil, grand archidiacre de Bordeaux, au nom et comme directeur de la Congrégation des prêtres du clergé, de l'autre, pour la fondation des paroisses de St-Louis et de St-Simon (30 août 1660). — Procédure par le fermier des domaines du Roi contre ladite congrégation, au sujet des taxes imposées sur les marais de Blaye; ordonnance de l'Intendant, qui décharge les ecclésiastiques de la taille imposée sur les terres et marais, à raison de 6 sous par journal (1669-1682). — Assignation en saisie, pour défaut d'hommage au Roi, de la métairie des marais de Blaye, contre le séminaire de la Mission, et relaxe par l'Intendant, attendu la qualité de gens de mainmorte des possesseurs qui tiennent lesdits biens en franche aumône (5 juillet 1694). — Dénombrement au Roi par Louis, duc de St-Simon, gouverneur de Blaye, etc., pour les marais de St-Simon et de la comtau de Blaye, dont font partie les paroisses dans lesquelles le séminaire de la Mission a élevé des églises au moyen des donations de Claude de St-Simon (1699). — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'Intendant exemptant le séminaire de la Mission du paiement des sommes dues à raison de ses possessions dans les marais et la comtau de Blaye (1710-1712). — Contrat de vente à Jacques de L'Islefort, prêtre de la Mission, supérieur de la maison de Montuzet, du domaine de Ricaud, paroisse de Plassac, pour favoriser la fondation d'une mission à faire tous les quatre ans dans le Bourgès et le Cubzaguais (1722). — État des églises de St-Louis et de St-Simon dans les marais de Blaye; inventaire du mobilier (1785). — Bail à ferme par Marc-Antoine-Chrysostome Brousse, supérieur du séminaire, des fruits et revenus décimaux des paroisses St-Louis et St-Simon (1782).

G. 998. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1691-1792. — Baux à loyer ou à ferme des maisons et biens dépendant du séminaire de la Mission dans la ville de Bordeaux, le faubourg St-Seurin, la petite palu de Blanquefort, les paroisses de Talence et Pessac, au lieu dit à Haut-Brion, les paroisses St-Seurin et St-Siméon.

G. 999. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 148 pièces papier.

1640-1789. — Contrats de constitution de rente par le séminaire de la Mission en faveur des prêtres de la Mission de Saintes (1683), de Nicolas Rogeau, prêtre, secrétaire de l'évêché de Saintes (1690), l'hôpital de Langon (1740), Anne de Brossard, veuve du marquis de Vignolle (1746), Marie Tizon du Mesnil (1746), les religieuses de la Visitation d'Agen (1746), les bénéficiers de St-Pierre, la fabrique de St-Mexant, le chapitre St-André. Quittances de remboursement de capital. — Cession de la rente de 133 livres au capital de 2,000 livres constituée au profit de J. de Fonteneil sur les biens de Louis de Villeneuve, écuyer, seigneur de Cantemerle (1708).

G. 1000. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 1 cahier de 19 feuillets, 68 pièces papier.

1620-1761. — Procès entre Jean de Fonteneil, directeur de la Congrégation des prêtres du clergé, contre les héritiers de dame Olive de Lestonnac, relativement à la créance sur le sieur de Mons (1648-1678). — Ordonnance du lieutenant particulier de la sénéchaussée de Guienne relative à l'apposition des scellés et à la faction de l'inventaire après le décès de Jean de Fonteneil, fondateur du séminaire (1679). — Transaction entre Jacques Guerinet et Germain Priant, maîtres architectes de Saintes, et le séminaire de la Mission de Saintes, au sujet des travaux faits aux bâtiments de ce séminaire (1680). — Procès entre

Jean-Symphorien Fonteneil, d'une part, et la Compagnie des Treize chapelains et celle des prêtres irlandais, d'autre, au sujet de la possession de l'église de Notre-Dame de la Place, unie en 1588 à l'église St-Projet dont ledit sieur Fonteneil est curé (1685). — Procès : entre le supérieur du séminaire et Georges Mascaron, prêtre du diocèse de Comminge, au sujet de l'admission de ce dernier dans la Congrégation de la Mission (1685); — entre Jean Doué, supérieur, et le sieur de Blanc, pour le paiement de la somme de 3,000 livres léguée au séminaire par Marthe de Blanc, dame de Cugnol (1686); — entre Marguerite de Blois, veuve de Jean de Thion, écuyer, seigneur de Guibans, et le séminaire (1696). — Saisie du temporel du séminaire, à la requête du Domaine, pour défaut d'hommage et de dénombrement au Roi (1690). — Procédures diverses pour servitudes, mitoyennetés, défauts de paiement, etc. (1735-1764).

G. 1001. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 24 feuillets, 119 pièces papier, 1 plan.

1679-1781. — Procédure contre Jean-Baptiste Lecomte, chevalier, captal de La Tresne, président au Parlement, seigneur de la maison noble de Haut-Brion (1750-1753). — Procès contre le curé de St-Siméon au sujet de la maison que revendiquaient les prêtres de la paroisse St-Siméon pour leur presbytère (1679-1688). — Procès en retrait lignager par dame Élisabeth de Chauflour, veuve de Jean de Gères, écuyer, seigneur de Baquey (1720-1724). — Procédure relative à une maison rue du Petit-Cancera, relevant de la maison noble de Monadey et saisie au préjudice du sieur Chabrier de Labarde, conseiller aux Aides (1696-1762).

G. 1002. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1680-1789. — Quittances des rentes payées.

G. 1003. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets.

1784-1792. — État des rentes fonciéres servies par le séminaire de la Mission. — État des rentes et locations perçues par le séminaire, de 1784 à 1792. — Comptabilité pour les marais de Blaye.

G. 1004. (Registre.) — In-f°, 71 feuillets.

1784-1792. — Comptabilité des recettes et des dépenses du séminaire de la Mission, du 25 janvier 1784 au 12 septembre 1792. — Année 1784 : recette : 46,367 livres; dépense : 59,244 livres. — Année 1787 : recette : 56,431 livres; dépense : 72,384 livres. — Année 1790 : recette : 60,092 livres; dépense : 34,110 livres. — Année 1792, du 1er janvier au 12 septembre : recette : 12,586 livres; dépense : 25,399 livres.

G. 1005. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 185 pièces papier.

1691-1788. — Comptes de travaux et de fournitures diverses pour le séminaire de la Mission.

G. 1006. (Liasse.) — 282 pièces papier.

1784-1786. — Idem.

G. 1007. (Liasse.) — 248 pièces papier.

1787-1788. — Idem.

G. 1008. (Liasse.) — 209 pièces papier.

1789-1792. — Idem.

G. 1009. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1701-1789. — Lettres missives adressées aux prieurs au sujet des affaires du séminaire de la Mission.

Chapitre de Saint-Seurin.

G. 1010. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets parchemin; 2 pièces parchemin.

1722. — « Statuts et règlements de l'insigne église collégiale de Saint-Seurin-lès-Bordeaux de fondation royalle, tirés des anciens status et des usages de ladite église ». — Titre I. « Des personnes et de leur réception dans le chapitre » : doyen et chanoines, semi-prébendés, chantre du lutrin, prébendiers en titre et « de suplément », pointeur, scribe (dont l'office sera réuni à celui de pointeur), préposé au bureau des messes, trésorier et sous-trésorier, sacriste (il nommera deux vicaires et un sous-sacriste), musiciens, au nombre de seize au moins, de préférence prêtres ou au moins clercs (ils assisteront aux offices en soutane, surplis et bonnet), six enfants de chœur (on les confiera à deux maitres chargés de leur enseigner les humanités et la musique), un maitre de musique (le con-

cours aura lieu en présence de deux chanoines et portera sur un morceau dont le chapitre fournira les paroles), un huissier, un prévôt, un sergent et un sous-prévôt, deux clercs de la sacristie, un sacristain. — Titre II. De la célébration des offices. Les chanoines prébendés vont au chœur « en soutanne, rochet, domino de drap noir doublé de satin cramoisy, en aumusse et bonnet »; les prêtres titulaires et les choristes, en soutane, surplis et bonnet; l'huissier, en « robe noire longue, plissée, à grandes manches, et il tiendra en ses mains une masse d'argent avec une baleine garnie d'un semblable métail »; les enfants de chœur, tête rasée, en soutane rouge, aube blanche, cordon, calotte et bonnet rouges, et, les jours de fête, dalmatique de la couleur des parements de l'autel; prévôt, sergent et sous-prévôt, en robe violette courte, « à l'antique », avec les écussons du chapitre, les manches ouvertes, les deux premiers ceints de l'épée; les clercs de la sacristie, en rabat, soutane violette, calotte, bonnet et ceinture de même couleur. Places occupées au chœur. Désignation de l'officiant. Indication des chants pour les diverses fêtes. « Le jour de la procession des Rameaux, le doyen ou en son absence le président du chapitre dira l'*Atollite portas* à la porte Médoc ». — Titre III. Des distributions. — Titre IV. Des assemblées du chapitre. Les statuts « seront attachés avec une chaine dans un des tiroirs du bureau du chapitre » (1). De la nomination des divers officiers, de leurs attributions et de leurs revenus : l'ouvrier recevra 4 l. de chaque pâtissier ou cabaretier qui élèvera enseigne dans le faubourg et 15 l. de chaque chirurgien qui y ouvrira boutique. — Titre V. De l'année de stage ou résidence rigoureuse; des prébendés. — Titre VI. Des maisons canoniales. — Titre VII. De la régie des revenus et conservation des titres : « Le chapitre ne fera jamais de remise sur le droit d'indemnité » (de mainmorte) « aux communautés religieuses ». Les archives fermeront à trois clefs, qui seront confiées au président du chapitre, au receveur et au syndic. — Titre VIII. De la correspondance du chapitre. — Titre IX. De la juridiction du chapitre. Il sera veillé à ce que les officiers de la juridiction fassent observer les réglements qui interdisent de tenir les boutiques ouvertes les dimanches et fêtes. — Titre X. De l'administration des sacrements aux chanoines malades et des inhumations. Les prébendés seront inhumés dans la chapelle de N.-D. de la Rose, et les semi-prébendés dans le bas-côté près de cette chapelle. « Le chapitre veillera avec soin que les sépulchres ne soient employés à d'autres usages qu'à ceux de l'église, lorsque les ossements en auront été ôtés pour estre déposés dans le caveau au-dessous la chapelle du Saint-Esprit ». — Titre XI. Du cérémonial pour le passage des princes et la réception des archevêques. — Formulaire pour les réceptions : renonciation aux erreurs de Jansénius, profession de foi, serment des vicaires perpétuels, des chapelains et des chanoines. — Arrêt du Conseil approuvant les statuts : « Lesd. sieurs commissaires se sont fait représenter lad. collection de statuts, ensemble celle des anciens statuts de 1388.....; après avoir entendu pendant plusieurs séances le sr Lambert, sindic du chapitre, et le sr Descors, chanoine, et examiné les mémoires fournis par led. sr Descorts et par ceux qui luy sont unis... : vu... lesd. statuts colligés sous douse articles sans aucun titre particulier remis aux sieurs du chapitre de St-Surin, le 5 juin 1730, par led. P. Milanges et de luy signés... » (3 juillet 1732). — Arrêt du Parlement pour l'enregistrement des statuts et de l'arrêt précité (28 novembre 1732). — Extraits des quatre Évangiles. — Renonciation aux erreurs de Jansénius, avec la signature de chanoines.

(1) Le second plat du registre porte un ferrement auquel un anneau est attaché.

G. 1011. (Registre.) — In-4°, 567 feuillets, papier.

1691-1706. — « Registre capitulaire des délibérations du chapitre Sainct-Seurin. » — Mandat à « MM. de Raoul et de Montallier pour aller mettre ordre à quelques désordres arrivez à la psallette entre les enfans de cœur » (9 juillet 1691). — Nomination comme scribe du chapitre et prestation de serment de Pierre Treyssac, « à présent notaire dud. chapitre » (9 juillet). — Mention de la vente faite par le chapitre au changeur du Roi de lampes, cœurs et flambeau d'argent, le tout pesant 18 marcs 9 onces, payé 512 l. 1 s., qui ont été employées à payer trois pluviaux blancs (27 juillet). — Relation de la cérémonie faite par le chapitre à l'église des Augustins, à l'occasion de la canonisation du bienheureux Jean de Sahagun (29 juillet). — Ordre au syndic d'assigner à Toulouse le sr Cambert, « pour avoir prins la qualité de chanoisne sans y adjouster celle de semy-prébandé » (3 août). — Acceptation de la proposition faite par le fermier de la dime de Saint-Hippolyte de réduire l'afferme à 350 l., « attandu la grêle » (10 septembre). — Bail à ferme des dimes d'Escorgebouq et du Pujau, moyennant 300 l. et 330 l. (10 septembre). — Aumône de 33 s. à un prêtre grec (24 octobre). — Délibéré « que M. de Raoul fera acco-

moder incessament les vistreaux de l'églize » (29 octobre). — Remplacement de Mignot, « sous-maistre de la musique » (29 octobre). — Délibération sur « le mande » de l'église, lequel a souffleté dans lad. église une femme: il passera un jour en prison et fera des excuses (5 novembre). — Allocation de 50 s. au sonneur de cloches, « pour avoir sonné aux orages la présente année » (16 novembre). — Décision portant qu'une messe sera célébrée par chaque chanoine pour les officiers et soldats morts pendant la dernière campagne (3 décembre). — Mandat à deux chanoînes de se rendre à Saint-Remy « pour y donner la bénédiction au prédicateur » (17 décembre). — Délibération touchant les ordres donnés par les jurats aux habitants du bourg d'allumer des feux de joie et d'illuminer à l'occasion de la prise de Montmélian (12 janvier 1692). — Allocation de 5 l. 5 s. pour les feux de joie « et aussy 10 s. de passade à un organiste » (21 janvier). — Vote de 39 l. pour 6 douzaines de parchemins destinés aux reconnaissances et de 36 l. pour deux registres de l'état civil (7 et 15 février). — Nomination d'un « chasse-coquin » (18 février). — Affirmation du droit que la majorité du chapitre a de remettre les deux tiers et même la totalité des lods et ventes (22 février). — Délégation à deux chanoines « pour assister M. le doyen à l'*Atolite portas*, le dimanche des Ramaux » (28 mars). — Citation d'un prêtre qui, portant la croix pendant la procession des Rogations, « s'estoit arresté tout d'un coup vers le millieu de lad. rue St-Paul et n'auroit voulu marcher, disant et criant à haute voix qu'il ne marcheroit point qu'on ne luy donnast deux solz comme aux autres prestres estrengers » (19 mai). — Ordre de carreler l'église et d'ouvrir les troncs pour couvrir les frais (2 juin). — Avis que les troncs renfermaient 34 l. 5 s. (6 juin). — Nomination d'un nouveau joueur de serpent, aux gages de 200 l. par an (16 juin). — Délibération portant qu'il sera fait des processions pendant 8 jours « afin qu'il plaise à Dieu de donner le beau temps » (4 juillet). — Convocation par l'Archevêque, qui a projeté des oraisons des Quarante heures dans le même but et pour le succès des armes du Roi (7 juillet). — Ordre pour un feu de joie et un *Te Deum*, à l'occasion de la prise de Namur (21 juillet). — Installation de Joseph de Sadirac comme chanoine et sacriste à la place de Drouillard (28 juillet). — Bail à ferme viager en faveur du curé du Pian de la moitié des dîmes de la paroisse, moyennant 250 l. par an, plus les quartières dont lad. portion est chargée (15 septembre). — Délibération au sujet du portier, qui tient un cabaret, garde son vin dans la prison dite la Gourdine et installe des tables dans le cloitre où les buveurs font des ordures et où des femmes et des filles donnent des rendez-vous (26 septembre). — Compte rendu des démarches faites auprès du concierge, qui a d'abord prétendu avoir perdu la clef de la prison, et qui a ensuite signifié des actes pour revendiquer la propriété de la prison (1er octobre). — Renvoi de l'affaire « aux chapitres généraux » (3 octobre). — Plainte contre le portier, qui abandonne son service (20 octobre). — Notification d'actes signifiés au syndic par le portier: « Le chappitre a ordonné qu'on se gouvernera par l'avis du conseil » (22 octobre). — Nomination de « maistre Jean L'Hoste, prestre, joueur de serpent aux gages de cent septante-cinq livres par an » (31 octobre). — Délibération pour qu'il soit enjoint au portier de reprendre son service (31 octobre). — Allocation de 16 l. 17 s. à la blanchisseuse du chapitre, « pour avoir échaudé les cullottes, chemisettes, robes et autres choses pour les enfants de cœur » (31 octobre). — Nouvelle sommation au portier (17 novembre). — « Troisième et dernière commination » au même (28 novembre). — Commutation en une rente de 4 l. 10 s. de l'agrière au cinquain des fruits qui grève une vigne dans la paroisse Saint-Seurin (2 janvier 1693). — Attribution à Jean Haché de 3 l. 10 s., « pour avoir fait durant quatorze jours l'office de Laplasse, portier » (5 janvier). — Délibération provoquée par le projet des jurats d'enfermer les pauvres à l'hôpital d'Arnaud Guiraud : les chanoines verseront dans ce but 30 s., et les semi-prébendés 15 s.; des offrandes seront recueillies; les pauvres étrangers seront expulsés et les autres conduits dans led. hôpital par le prévôt (27 février). — Vote de 24 l. « pour la relieure de quatre vieux terriers » (13 mars). — Autorisation de quêter chez les confrères de N.-D. de Monserrat et autres fidèles (6 avril). — Délibération pour la récitation de la collecte « ad petendam serenitatem » (4 mai). — Délégation à deux chanoines « pour aller chasser du présent bourg diverses femmes qui mènent mauvaise vie » (4 mai). — Nomination de Duplessy comme maître de musique à la place de Blanche (18 mai). — Rappel des chapiers et des chantres à leurs obligations: « chanter posément, garder les médiantes », etc. (22 mai). — « Le chapitre a ordonné que MM. d'Escayrac et de Montallier, députés du chappitre pour assister aux délibérations du clergé de ce diocèze, consentiront à ce que le clergé achepte les offices de greffier conservateur des registres des batesmes, mariages et mortuaires au prix qu'il sera trouvé à propos dans l'assemblée dud. clergé » (5 juin). — Procès-verbal de la visite de l'église de Puypaulin, que l'Archevêque menace d'interdire : la charpente du

côté du château est pourrie; elle est étayée, les pièces ne portant plus sur les murs; le mur du midi surplombe de plus d'un pied et demi; les latrines du seigneur pourrissent le mur du nord et infectent l'église, etc. (8 juin). — Rapport sur les réparations à effectuer à l'église Saint-Seurin, d'après Monteil, Laroche et Jacques Roumillac, architectes : réparer un « pilier butant » à l'est, restaurer « avec du bon plastre » l'arceau qui est sur l'autel de N.-D. de la Rose, etc.; acceptation de l'offre faite par Roumillac d'exécuter ces travaux moyennant 300 livres (31 août). — Injonction à « chacun de MM. » d'être exact au chœur et au chapitre, à peine d'être privé, après trois mois d'absence, des lods et ventes et du droit de semaine (24 octobre). — Afferme aux enchères des menus cens par Treyssac, scribe, pour cinq ans et au prix total de 400 l., « moyennant qu'il fera exporler les tenanciers qui n'ont pas exporlé, autant qu'il pourra »; afferme aux enchères de la boucherie pour trois ans, au prix de 216 l. par an (23 novembre). — Mention de l'incarcération du ci-devant fermier du dixmon de Bosc-Gajac, faute par lui d'avoir payé l'afferme (27 novembre). — Délibération pour son élargissement conditionnel (4 décembre). — Mandat à deux chanoines d'établir la liste des pauvres de la paroisse et le rôle des contribuables volontaires qui accepteront d'être taxés pour l'entretien desdits pauvres (14 décembre). — Compte rendu des obsèques du premier président d'Aulède (31 janvier 1694). — Allocation de 32 s. pour enlever les débris tombés dans le jardin du chanoine Montallier « en faisant rebastir le coin de l'églize du costé dud. jardin » (12 février). — Bail à ferme pour cinq ans et moyennant 400 l. par an des rentes et pensions en argent, de la taillade et des manœuvres, enfin de la moitié des lods et ventes de la campagne, les paroisses de Saint-Seurin et Saint-Remy réservées (15 février). — Mention du paiement de 300 l. à Jacques Roumillac, « pour avoir réparé le coin de l'églize du costé de la maison et jardin du s[r] Montallier, chanoine » (22 mars). — Décision pour la vente d'« une barrique de vin donnée à l'œuvre » (26 mars). — « Le chapitre a prié M. Descayrac de faire imprimer le prope des Saints de l'églize » (15 avril). — Décision pour la récitation de la collecte pour la pluie (26 avril). — Décision pour des processions dans le même but (3 mai). — Délibération au sujet d'enlèvement de pierres au Palais-Gallien et d'injures adressées par le concierge Laplasse à un chanoine qui avait voulu mettre en fourrière des bœufs charroyant des pierres dud. Palais-Gallien (3 et 4 mai). — Décision pour le chant du *Te Deum* à l'occasion des batailles gagnées en Catalogne (23 juin). — Allocation de 30 l. « pour avoir fait imprimer le prope de l'églize » (28 juin). — Nomination de Pierre Bellanger, prêtre, comme maître de musique pour trois ans aux gages de 800 l. par an (27 août). — Remise de moitié des lods et ventes sur le prix de vente du « bourdieu de feu M. de Loppès, théologal de S[t]-André » (3 septembre). — Délégation à un chanoine « pour aller gouster le vin de l'afferme de la dixme de Tremblède » (20 octobre). — Mandat au doyen de prier l'Intendant de régler arbitralement les différends du chapitre avec les jurats (24 décembre). — Délibération sur le petit nombre de chanoines qui assiste aux processions, élevant de 20 s. la pointe pour ces cérémonies (11 avril 1695). — Délégation à deux chanoines « pour aller voir le dégast de la gelée » (6 mai). — Baux à ferme des dîmes de la palu de Bordeaux, de la ville à la Cadenne et de ce point à l'estey de Lauzun, moyennant 168 et 556 l. par an (17 juin); — de la dîme de Camblanes, moyennant 143 l., plus la portion du vicaire perpétuel (20 juin); — des agrières de Paulenques pour 45 l. (27 juin). — Texte du compliment du doyen à M. de La Tresne, « qui avoit esté receu le matin premier président » (5 août). — Compte rendu d'une soutenance de thèses dédiées à l'évêque de Bazas par les sieurs Jeanet frères : « Les soustenanz dans leur compliment ayant adressé la parolle à M. de Gourgue, qui estoit le Messenas, ensuitte à MM. les Conseillers du Parlement, n'y ayant pas un président, et à MM. les gens du Roy, et ensuitte à MM. les Chappitres par ces parolles : *Decani et canonici venerabiles;* les argumentans la mesme choze, qui estoit un fuillan, un jacobin, un mercenaire, un recolé, un capucin et un jézuiste. MM. de l'Université estoint à la gauche des soûtenans, avec leurs chapperons de docteurs et leurs bonnetz, et ne furent point compellez » (12 août). — Compte rendu de la soutenance de la thèse de M. Denis, fils du procureur général au Parlement, « au collège des R. P. Jésuites, dans la grande congrégation des écoliers, où il y avoit un dai dressé pour M. le comte de Tholose, soubz lequel estoit la thèze de satin... On ne compella personne que le Mecenas... Il y eut des violons qui jouèrent avant qu'on commençât la disputte, et qui jouèrent aussy après le troisième argumant » (22 août). — Décision privant de revenus les chanoines qui s'absentent plus de trois mois (24 octobre). — Mandat à trois chanoines de tâcher de régler chez l'Intendant le conflit du chapitre et des jurats « au sujet de l'arrest que lesd. s[rs] juratz ont obtenu pour le fait des armes » (28 novembre). — Difficulté avec les vicaires et sous-sacriste de Saint-Seurin, qui s'obstinaient à ne pas se rendre au

chapitre pour y entendre l'exhortation annuelle (14 novembre-2 décembre). — Délibération accordant à M. de Constant, ancien doyen, pour ses longs services, « de donner la bénédiction au prédicateur et au cœur et dire le *Fidellium* à son rang » (2 janvier 1696). — Allocation de 24 l. à Jacques Roumillac, « pour la fenestre qu'il a fermée à la grande chappelle de Nostre-Dame » (27 février). — Décision pour l'inhumation d'une donatrice dans la chapelle de N.-D. de la Rose (10 mars). — Amende de 3 l. infligée aux quatre semi-prébendés, qui se sont abstenus d'assister à la procession générale du jour de Saint-Joseph (30 mars). — Démission de Bellanger, maître de musique (6 avril). — Nomination à sa place de Jouain (9 avril). — Don de 3 l. 12 s. « aux portiers des portes Dijeaux et Dauphin, pour les bouquets qu'ils ont présenté au chappitre » (16 avril). — Règlement faisant connaître les fêtes où il sera chanté en musique (4 mai). — Conversion d'une agrière au sixième qui grève une « terre et jaugar » sis à Artigue-Arnaud en un cens de 10 s. par journal, « pendant le temps qu'ils seront en terre labourable » (11 mai). — Révocation du sous-maître de musique (14 mai). — Délibération allouant « au nommé Pol, sculteur, neuf livres pour avoir gravé quatre pierres des armes du chappitre » (1er juin). — Décision pour la construction de deux « cabinets », dans la chapelle de N.-D. de la Rose, l'un pour placer les dons, l'autre pour ranger les ornements (25 juin). — Condition de l'engagement contracté pour douze ans par le maître de musique Jouain : il fera couper les cheveux aux enfants de chœur, payera une servante, etc. (2 juillet). — Autre décision pour la construction d'« un cabinet que l'on attachera à la muraille » dans la chapelle de N.-D. de la Rose (9 juillet). — Choix d'un chanoine « pour dire la messe du Roy » le 15 août (13 août). — Compte rendu d'une procession faite à la demande et en présence des jurats pour « mouiller la verge de saint Martial », afin d'obtenir la pluie. « Il assista un monde infini à cette cérémonie » (16 septembre). — Vote de 50 s. en faveur du sergent, « pour la lame de son espée qu'il cassa dimanche dernier à la procession » (24 septembre). — Délibération accordant la sépulture dans l'église à la cousine de M. de Richon, comme parente d'un chanoine, et à un enfant (1er octobre). — Réunion de propriétaires dans la collégiale et autorisation à eux donnée de vendanger le lendemain (7 octobre). — Vote de 60 l. au profit de Jacques Roumillac, maçon, « pour recouvrir la voûte du degré de la chappelle de Sainte-Catherine » (20 octobre). — Autorisation à Marguerite Labroye et à dix autres femmes de recueillir et nourrir les enfants exposés dans la juridiction, conformément au contrat intervenu entre les jurats et elles, le 1er février, par-devant Rambaut, notaire (11 mars 1697). — Remplacement du joueur de serpent, « celuy qui sert ayant déclaré, le 29 mars dernier à la grand'messe, qu'il ne vouloit plus servir à moins que le chappitre ne luy augmentât ses gages » (1er avril). — Vote de 30 l. 16 s. « pour les armoiries du chappitre, suivant l'édit du Roy » (1er avril). — Délibération portant que « l'huissier portera la masse toutes les fois que quelqu'un de MM. officiera aux anniversaires » (6 mai). — Décision remettant en adjudication les baux des revenus du chapitre, résiliés « à cause de la gelée de l'hiver » (20 mai). — Réduction, pour cause d'économie, du nombre des choristes au seul maître de musique, qui tiendra l'orgue, un choriste et trois enfants, les revenus étant inférieurs de 2,400 l. aux dépenses (14 juin). — Permission à l'un des chantres éliminés « de tenir écholle avec tableau dans le présent bourg pour aprendre à lire et écrire les enfans » (21 juin). — Attestation sur les usages suivis par le chapitre en la présence du chapitre métropolitain (12 juillet). — Règlement pour le luminaire (29 juillet). — Délibération pour le bail à fief des friches d'Artigue-Arnaud moyennant 10 s. par journal, et, quand les terres seront plantées de vignes, l'agrière au 1/6e (2 août). — Permission de vendanger dans la juridiction : « On fera sonner à cest effet la grosse cloche » (23 septembre). — « Le chappitre a ordonné que dimanche prochain après vespres l'on chantera le *The Deum* et que l'on fera le soir le feu de joye en réjouissence de la paix entre la France, l'Engleterre et la Hollande » (29 novembre). — Compte rendu des obsèques de l'archevêque L. d'Anglure de Bourlemont (10-27 novembre). — Félicitations à Henri de Bissy, que l'on croyait nommé par le Roi à l'archevêché (3 janvier). — Attestation sur l'usage du chapitre « en ce qui concerne l'entrée en semaine et hebdomade » (20 janvier 1698). — Bail à fief de deux corrèges en friche à Artigue-Arnaud, moyennant un cens de 10 s. par an ou, pendant qu'elles seront en vignes, l'agrière au sixième (3 mars). — Décision pour la réunion des papiers du greffe de la juridiction, qui sont « dispercés chez divers particuliers » (7 mars). — Allocation de 2 écus neufs au joueur de basse « qui a joué pendant les festes dernières » (11 avril). — Lettre de félicitations à l'évêque d'Aire, archevêque nommé (8 avril). — Rabais de 30 l. au profit du greffier de la juridiction à condition qu'il demeure et tienne le greffe dans le bourg (14 avril). — Allocation de 6 l. à un prêtre qui a entendu les confessions (14 avril). —

Commutation de l'agrière due par une vigne à Caudéran en une rente de trois tierçons, réduite à deux pendant cinq années, « attendu que lesd. vignes sont ruinées à cause de la gelée » (9 mai). — Récépissé du brevet des armoiries signé d'Hozier (26 mai). — Compte rendu de l'assemblée tenue à l'Hôtel de Ville pour le rachat des charges de procureur-syndic, clerc de ville et greffier en chef (11 juillet). — Commutation de l'agrière due par des vignes en une rente d'une barrique de vin, avec réduction durant sept années, lesd. vignes ayant été gelées l'hiver précédent (1er août). — Compte rendu de la chute des voûtes de Saint-Seurin : délibéré qu'on enlèvera les décombres, que l'on étayera les murs, que l'on célèbrera l'office dans la grande chapelle et que l'on vendra l'argenterie de N.-D. de la Rose (26 septembre). — Compte rendu du déblaiement effectué en quatre jours et de la construction de deux piliers, en trois jours et demi, par Roumillac et Dupeyrac, architectes; Beaujolois et Raimond, charpentiers, vont consolider la charpente. Décidé d'emprunter 1,000 l. (3 octobre). — Règlement pour l'inhumation de la mère d'un semi-prébendé dans la chapelle Saint-Martial : la messe sera dite à la grande chapelle, « atandu que l'autel de Saint-Martial, qui sert présentement d'autel de paroice, n'est pas en estat d'y dire la grand'messe, les vitres en ayant esté tirées pour les faire nettoyer » (18 octobre). — Autorisation de vendanger, « bien que la vendange ne soit pas tout à fait dans sa maturité » (20 octobre). — Délibération portant que « N.-D. de la Roze sera mize à la grande chappelle et que l'on y fera l'office jusques à Noël » (23 octobre). — Vote d'un nouvel emprunt de 1,000 l. (10 novembre). — Octroi au procureur de la juridiction de la sépulture dans la chapelle de Saint-Martial pour un de ses enfants (17 novembre). — Ordre de transférer les corps saints dans la chapelle de N.-D. de la Rose, sur le rapport « que la cave de Saint-Fort n'estoit pas en estat d'y faire dire la messe » (17 novembre). — Allocation mensuelle de 3 l. à Lescan « pour enseigner la grammaire aux enfans de chœur » (28 novembre). — Prières pour le beau temps (5 décembre). — Ordre d'enlever les décombres de sur les voûtes, « ainsy qu'est d'avis le sr Augier, ingénieur, et les maîtres maçons » (15 décembre). — Règlement pour le bureau des messes (19 décembre). — Visite à l'archevêque, à son arrivée (15 janvier 1699). — Protestation au sujet du serment prêté par l'archevêque devant le chapitre de St-André et non, conformément à l'usage, devant le chapitre de St-Seurin, « comme ayant esté le premier et entien siége » des archevêques (26-30 janvier). — Compte rendu d'une réunion convoquée par l'archevêque, pour examiner la demande des vicaires perpétuels d'avoir des fonts baptismaux; les délégués du chapitre ont produit « la bulle du pape Alexandre III, qui maintient lad. église St-Seurin dans la possession des fons baptismeaux de la moitié de la ville qui estoit séparée par l'estey de la Devisse » (30 janvier). — Résolution remettant à l'archevêque le soin de régler les différends survenus entre le chapitre et les jurats (16 février). — Mandat à un chanoine de signer l'accord par lequel le chapitre consent à ce que les enfants de St-Christoly soient baptisés à St-André, « sans préjudice des autres droitz contenus dans l'acte de l'union faite en 1606 de la cure de St-Paul à celle de St-Cristolly » (23 février). — Délibération permettant d'inhumer dans le chœur Joseph Richon, ci-devant chanoine (3 mars). — Envoi de deux douzaines de jambons à Paris « pour être distribués à MM. les commis de M. Le Pelletier » (20 mars). — Vote de 164 l. dans ce but, et décompte des frais (23 mars). — Ordre de faire visiter et réparer « la cloche et la chappelle du St-Esprit et portique » (15 juin). — Prêt de 5,000 l. par les Carmélites d'Auch (13 juillet). — Décision pour la vente des dons d'argent faits à N.-D. de la Rose en vue d'acheter des ornements et du linge pour célébrer la messe (27 juillet). — Avis du décès de J.-P. Laplasse, portier, qui a demandé à être inhumé devant la porte de l'église (20 août). — Nomination, en qualité de portier, de Pierre Gaussens, enfant de chœur, à qui on donnera « la récompence accoutumée de 75 l. » et que l'on habillera (21 août). — Compte rendu de l'installation dud. Gaussens, qui a produit des lettres de tonsure (22 août). — Allocation de 10 l. à Gaussens « pour une perruque » (25 septembre). — Permission de vendanger (29 septembre). — Autorisation à Jean-Noël Bruslé « d'enseigner l'écripture et l'arithmétique dans le présent bourg, à ces fins d'y pozer son tableau ou enseigne » (23 octobre). — Décision pour le paiement des gages « aux deux musiciens derniers receus et à l'aute-contre » (30 octobre). — Serment de François Laborie, nommé à la vicairie de Puypaulin, vacante par le décès du sr Defaure (16 novembre). — Règlement contre les membres du chapitre qui portent « des perruques peu proportionnées à leur estat » et qui se rendent aû chœur avec des justaucorps sous leur habit canonial : ordre de n'avoir que « des perruques modestes » avec tonsure et la soutane longue jusqu'aux talons (11 décembre). — « M. de Raoul, ouvrier, fera venir maître Dupeirat, maçon, pour faire mettre à bas le morceau de voûte de l'églize qui menasse de tomber

sur le degré près le portique » (8 janvier 1700). — Bail à ferme de la boucherie de St-Seurin pour 250 l. par an (8 janvier). — Prolongation pour un an du congé accordé à M. de Pontac, qui est au séminaire des Missions étrangères à Paris (18 janvier). — Compte rendu de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville pour le rachat de l'office de juge lieutenant-général de police (22 janvier). — Résolution affectant « à rétablir l'église » l'indemnité de 9,000 l. accordée par le Conseil d'État pour les démolitions de maisons sises sur l'emplacement de l'esplanade du Château-Trompette et mettant à l'adjudication les travaux ci-après, « comme estant les plus pressés... suivant le devis dressé par M. Augier, ingénieur du Roy: premièrement, la voûte tombée, le pillier ruiné qui entraine la voûte, le pillier attenant l'ancienne chappelle de N.-D. de la Roze, qui menasse ruine et qui est étayé, le revêtement des autres piliers de pierre dure », les lézardes, le pavé, les charpentes (22 février). — Compte rendu de l'adjudication des travaux au profit de Jean Nouailles et Pierre Hérisse, maîtres architectes, et de Claude Rouberjau et Henri Brun, maîtres charpentiers (9 mars 1700). — « Il sera envoyé... quatre jambons et un moulinet pour le caffé à M. Auger, ingénieur du Roy » (22 mars). — Vote de 12 l. à payer à Lacour, imprimeur, « pour avoir imprimé le sérimonial romain » (29 mars). — Mandat au syndic de signer un accord avec l'archevêque pour le paiement des quartières (19 avril). — Offres à Mignon, maître de musique de Noyon (3 mai). — Permission à Olivier, prêtre, d'avoir une pension pour enseigner le latin (3 mai). — Compte rendu de la réunion des habitants et propriétaires de la juridiction, convoqués pour contribuer à la réparation de l'église, et offres de contribution volontaire (2 juillet). — Ordre de faire des prières pour la pluie (13 août). — Décision pour la célébration d'un service pour l'intendant de Besons, décédé la veille (10 septembre). — Ordre de porter « dans la nef de l'églize des terres à niveau du cloistre » (10 septembre). — Relation d'une procession faite à la prière et en présence des jurats pour mouiller la verge de saint Martial (26 septembre). — Mesure contre un chanoine qui n'avait pas pris part à la procession et n'avait pas communié dans l'intention d'obtenir la pluie; injonction à lui adressée de communier le lendemain (1er et 20 octobre). — Injonction au même d'entrer au séminaire pour arriver à la prêtrise (23 octobre). — Décision pour la célébration d'une messe en action de grâces pour le résultat produit par la procession de la verge de st Martial, « les raisins que l'on croyait perdus s'estant très bien remis » (15 novembre). — Compte rendu de la cérémonie, en présence des jurats : ceux-ci ont été encensés « chacun un coup par le sous-sacriste, lequel leur porta la paix avec la petite croix d'argent » (21 septembre). — « Le chappitre a ordonné qu'on ouvrira l'arceau pour entrer dans la grande chapelle à l'endroit où estoit l'autel de N.-D. de Grâce despuis le haut jusques bas, afin qu'il fasse la même cimétrie avec celuy qui est dans l'autre côté du chœur » (3 décembre). — Ordre de murer la porte entre la grande chapelle et celle de st Martial et d'y faire un « cabinet » pour enfermer les cires (6 décembre). — Procès-verbal détaillé des visites faites au roi d'Espagne et aux ducs de Bourgogne et de Berry et texte des harangues (31 décembre). — Mesures contre un chanoine, qui a voulu prendre malgré le chapitre et avec violence la direction du bureau des messes (23 janvier 1701). — Transaction entre le chapitre et le sacriste (31 mars). — Récépissé du livre dit *le Grand Sanctius*, lequel livre a été remis par le sacriste (11 avril). — Ordre de « remplir de terre la chapelle de ste Catherine à niveau de l'églize » (6 juin). — Procès-verbal de l'invention d'une dent de st Amand dans l'autel de N.-D. de la grande chapelle et texte de l'authentique de 1444 qui accompagnait la relique (27 juin). — Octroi à M. Dalon, chanoine, du titre de vétéran, « comme s'il avoit servy les vingt ans entiers » (8 août). — Délibération concernant notamment la démolition de « la boucherie qui déshonnore la grande place qui est à l'advenue de l'églize » (24-25 octobre). — Congé de 3 jours « à l'aute-contre... pour aller à St-Émillon » (14 novembre). — Permission à frère Jean-Marie Racle d'enseigner à St-Seurin (21 novembre). — Attestation concernant la boucherie de St-Seurin : « Le chappitre a une boucherie qu'il afferme et dont il tire le revenu et qui est la seulle qui soit dans led. faux-bourg;... il est convenu que les chairs qui se débitent dans lad. boucherie paieront les mesmes droits que celles de Bordeaux et que les maire et jurats paieront la taille et taillon pour led. faux-bourg et que les habitants dud. St-Seurin jouiront des mesmes privilèges que les habitants de la ville de Bordeaux » (25 novembre). — Nomination d'Yves Penicault, procureur du chapitre près le Présidial : « Luy sera donné les mesmes émolumens qu'avoit led. sr Mayac » (19 décembre). — Décision pour l'achat à Pudefer, « maistre des manufactures à Lion », d'un ornement blanc, savoir chasuble, dalmatiques, voile du calice et devant d'autel (13 janvier 1702). — Délibération pour le paiement à Baujolais, charpentier, d'une neuvième ferme qu'il a changée à l'église et qui n'était pas comprise dans le devis (27 janvier). — Sommation au chanoine T... de

renvoyer une jeune femme qui habite chez lui (3 février). — Ordre d'inhumer dans la chapelle Ste-Catherine « le sr Laporterie, prestre et avanturier » (7 février). — Nomination de Louis Meillan, prêtre, « pour avanturier » (10 février). — Délibération contre un chanoine qui est très souvent absent (3 mars). — Nouvelle sommation au chanoine T... de renvoyer la jeune femme qu'il a chez lui (13 mars). — Ordre au receveur de payer à une pauvre femme 10 l. qui lui sont dues par le chanoine Tartas « pour la valeur d'un cabinet qu'il luy a rompu » (17 mars). — Conditions pour gagner le jubilé (24 mars). — Fixation des gages du sous-maître de musique, « à condition qu'il instruira les enfans à la grand maire, à jouer de la basse et qu'il en jouera à l'église » (5 mai). — Vote de 17 l. pour deux registres de mariages et de décès, lesquels ont été signés de M. de La Lalande, lieutenant général (5 mai). — Compte rendu d'une visite à Camblanes, où la gelée a enlevé environ les deux tiers des récoltes (26 juin). — Emprunt « pour payer les ouvriers qui travaillent aux réparations de l'églize » (17 juillet). — Cession, pour le prix de 600 l., de l'office de syndic de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve (4-7 août). — Amende contre le chanoine Tartas, pour avoir inscrit son nom sur le registre du bureau des messes, malgré la défense qui lui en avait été faite parce qu'il est sourd et retient partie des honoraires; ordre d'informer « de la mauvaise vie et mœurs dudict sr Tartas » (7 août). — Ordre de refaire suivant le modèle proposé par M. de Raoul, ouvrier, les châsses des corps saints, que l'on n'a pas pu dorer, « le bois s'estant trouvé gasté » (1er septembre). — Relation de la soutenance d'une thèse : « Après l'ouverture de la disputte seroit survenu une contestation entre M.———, prebstre et docteur, et les religieux qui prétendoint disputer avant ledict sr———, ce qui donna lieu à MM. du Parlement de s'assembler pour délibérer et obligea MM. les deux chappitres de dépputter M. de Fournier, archidiacre de Cernès, qui estoit à la teste du chappitre St-André, et M. de Constant, doyen dudict chappitre St-Seurin, pour aller soustenir que les religieux ne pouvoint argumanter qu'après les ecclésiastiques, ce qui fut aussy ordonné » (3 septembre). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour les victoires de l'armée d'Italie (16 septembre). — Rappel du règlement pour le port de la soutane longue (23 octobre). — Défense aux ecclésiastiques de St-Seurin d'aller au cabaret (6 novembre). — Mesures disciplinaires contre le chanoine T..., « convaincu de fréquenter certaine femme avec scandale », d'aller au cabaret et de se promener « avec des habits indécents » : pendant trois jours il se tiendra, durant la grand'messe, au pied du grand autel, à genoux, tête nue, récitant les psaumes de la pénitence; il est exclu du chœur pour 15 jours et du chapitre pour 6 mois, « avec inhibitions et défances de fréquenter à l'advenir les femmes avec scandalle » (6 novembre). — Permission d'enseigner dans la juridiction du chapitre (13 novembre). — Vote de 109 l. 8 s., « pour payer le second bénitier de marbre que les PP. Bénédictins ont faict apporter pour le chappitre » (13 novembre). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour les victoires de l'armée d'Allemagne (17 novembre). — Résolution pour se procurer de l'argent afin d'« achever le jubé sur la porte du chœur, et pour cest effect faire faire des balustrades de fer, comme il a esté projecté » (18 décembre). — Bail pour trois années, moyennant 350 l. par an, de « la boucherie, chambre à costé et écorcherie et parc y attenant »; nul ne pourra tuer d'animaux de boucherie sauf que les particuliers pourront tuer porcs et agneaux pour leur usage, et les hôteliers, un porc par semaine et des agneaux qu'ils vendront cuits (5 janvier 1703). — Condamnation contre le chanoine T..., qui a donné un bal dans sa maison canoniale, y a dansé, etc. (16 février). — Permission à un chanoine malade de manger de la viande (2 mars). — Ordre de payer Dumaine, serrurier, « à raison du travail qu'il fait pour l'églize » (11 mai). — Service solennel chez les Jésuites pour le premier président de La Tresne (6 juillet). — Permission à Françoise Paris, veuve, de tenir école dans la juridiction de St-Seurin « pour y enseigner les enfants à lire, écrire et à prier Dieu » (20 août). — Ordre de payer à Dumaine, serrurier, le reliquat de sa créance pour travail exécuté au jubé, « sur la porte du chœur de l'églize » (31 août). — Harangue à M. Dalon, nommé premier président (7 septembre). — Ordre de dorer la balustrade au-dessous de la porte du chœur et « passer à l'huille le fonds du chœur et noircir, conformément aux costés » (10 septembre). — Délibération pour empêcher les habitants de Bruges, Eysines et Mérignac de faire paître sur les padouens de la paroisse de Saint-Seurin (10 septembre). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour la prise de Brisach et pour la victoire d'Hochstet (4 et 22 octobre). — Mandat à deux chanoines de retirer de chez le sacriste, récemment décédé, les registres de l'État civil (5 novembre). — Attribution à Gaussen, « autecontre », des mêmes gages qu'à chacun des autres musiciens (9 novembre). — Ordre de délivrer au maître de musique un certificat constatant qu'il est chargé d'enfants sans avoir de quoi les nourrir (23 novembre). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour la prise d'Aus-

bourg (14 janvier 1704). — Approbation des conventions avec Jean Dupeirat, architecte, pour le prix de 575 l. (22 février). — Nomination à vie d'un aventurier (22 février). — Privation de distributions contre le chantre de chape du côté droit qui ne sert pas son bénéfice (3 mars). — Ordre de délivrer un certificat d'indigence à trois chaussetiers ou tricoteurs de la paroisse (7 mars). — Autorisation « aux cordonniers du présent bourg de faire dire leurs messes, aux jours qu'ils ont accoutumé de les faire dire, dans la chappelle de s[t] Martial, en par eux entretenant proprement l'autel et la chappelle » (28 mars). — Rachat de l'agrière au cinquième due pour une corrège d'aubarède moyennant le prix de 75 l. et un cens de 1 s. (14 avril). — Ordre de faire des processions pour obtenir la pluie (26 mai). — Réquisitoire du promoteur contre le chanoine T..., qui « continue de fréquanter avec scandalle la nommée Machecourt » et qui a emprisonné une femme de son autorité privée (26 mai). — Mission à divers chanoines d'aller saluer le maréchal de Montrevel, qui doit arriver incessamment (26 mai). — Vote de 50 l. pour travaux faits par Dupeirat à la chapelle de s[t] Jean (23 juin). — Ordre de chanter le *Te Deum* et, conformément à l'arrêt du Parlement, de fermer les boutiques et d'arrêter les affaires pendant trois jours, de mettre des chandelles aux fenêtres et d'allumer des feux de joie, à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne (21 juillet). — Ordre de délivrer une attestation relativement aux seings des notaires apposés au bas des actes anciens (8 août). — Procès-verbal du dépôt des reliques dans les châsses, que l'on a décidé de placer derrière l'autel de la grande chapelle, derrière un grillage de bois peint, doré et vitré (29 août). — Ordre de chanter un *Te Deum* pour la prise d'Yvrie (27 octobre). — Vote de 50 l. pour « faire le marche-pied de la nouvelle chambre capitulaire » (7 novembre). — Réception de Claude Laborde, du diocèse de Beauvais, « pour aute-contre » (24 novembre). — Ordre de procéder à une enquête relativement à une porte faite par Bastian, « hoste où pend pour enseigne *l'Antique* », sur le petit chemin entre le Palais-Gallien et la rue Putoye (15 décembre). — Compte des recettes et dépenses du doyen pour l'œuvre de l'église : dorure des châsses par Valleran, cage pour nettoyer les voûtes et corde pour élever cette cage, montage du retable de s[t] Jean, etc. (14 décembre). — Compte rendu d'une messe solennelle célébrée à l'autel de N.-D. de la Rose, sur la demande de Seguinard, capitaine de *la Bellone*, et de son équipage à la suite du vœu fait par eux pendant une tempête (16 janvier 1705). — Ordre de procéder à une enquête sur les bonnes vie, mœurs et religion de Froger, qui demande l'autorisation d'enseigner à lire et à écrire (16 mars). — Adoption d'un projet pour le « bureau » de la nouvelle chambre capitulaire (20 mars). — Autorisation à Froger d'enseigner (23 mars). — Vote de 30 s. à une femme qui a allaité durant 15 jours un enfant exposé, plus 17 s. « pour les frais funéreaux dud. enfant » (4 mai). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour la prise de Vérue (6 mai). — Afferme de la dîme des agneaux de la paroisse, pour trois ans, à 30 l. l'une (8 mai). — Prières de Quarante heures pour le succès des armes du Roi (4-5 juin). — Compte rendu d'une visite à la palu de Bordeaux où la gelée a enlevé environ les trois quarts de la vendange (5 juin). — Relation de la guérison subite d'une infirme abandonnée par les médecins, qui avait fait un vœu à N.-D. de la Rose et lui avait offert deux jambes de cire : à l'Élévation, elle éprouva un grand battement de cœur et des sueurs, et « il lui sembla voir le visage dud. image de la S[te]-Vierge estre blanc comme l'albastre quoyqu'elle soit d'une couleur fort brune » (13 juillet). — Démarche des jurats pour une procession à la fontaine de Figueiraux en vue d'obtenir la pluie (5 août). — Chant du *Te Deum* en présence des jurats, la pluie étant tombée avant le jour fixé pour la procession (9 août). — Renonciation par M. de Constant, doyen, au nom de son frère, chanoine, qui est malade, aux procès qu'il soutient contre le chapitre, et promesse d'entrer dans les ordres (31 août). — Compte rendu de la réintégration de la relique de s[t] Seurin dans la châsse d'argent préalablement rétablie (20 octobre). — Lecture de la constitution du Pape contre le Jansénisme (28 décembre). — Bail de la boucherie pour trois ans, moyennant 350 l. par an (15 janvier 1706). — Compte rendu de l'assemblée tenue à l'Hôtel de Ville pour le rachat de la taxe de 10 s. par muid de vin (11-15 janvier). — Règlement de compte présenté par Jean Faupied, maître serrurier, pour travaux à l'église, à la sacristie, à la chambre capitulaire, etc., montant à 1,089 l. 6 s. (15 janvier). — Mention de l'exécution d'une décision expulsant du bourg, pour sa vie scandaleuse, la femme d'un soldat du guet (18 janvier). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour la prise de Nice (29 janvier). — Mission donnée au doyen et à cinq chanoines de mettre en ordre les archives : « Et ont indic à cest effet les lundy, mercredy et samedy de la semmaine à une heure de relevée » (19 février). — Nomination de François Beliard comme prévôt de la juridiction en remplacement de Jean Baché, décédé (26 février).

G. 1012. (Registre.) — In-4°, 788 feuillets papier.

1716-1738. — Délibérations du chapitre. — Vote de 22 l. « pour la taxe faicte contre le chapitre pour la contribution au pont du Taillan » (4 mai 1716). — Vote de 254 l. déboursées « pour faire faire le procès au cadavre d'une femme prisonnière qui s'est estranglée dans les prisons du présent bourg » (25 mai). — Procès-verbal détaillé de la procession faite, sur la demande des consuls, à la fontaine de Figueiraux pour obtenir la pluie, et du *Te Deum* chanté pour remercier Dieu d'avoir exaucé ces prières (17-22 mai). — Mandat à un chanoine d'aller saluer « M. le mareschal de Berbit » qui va prochainement arriver (8 juin). — Permission à Ferrand de tenir école (19 juin). — Mandat à deux chanoines de voir si partie de l'argenterie de N.-D. de la Rose peut être vendue « pour payer la lampe d'argent qui a esté faicte par l'ordre du chapitre » (26 juin). — Nouvelle délégation pour saluer le maréchal de Berwick, que l'on attend incessamment (17 août). — Nomination de Pierre Treissac comme notaire et scribe du chapitre à la place de son oncle, aux émoluments de 2 barriques de vin, 7 l. 10 s. et la moitié d'une part des lods et ventes; il tiendra un registre séparé des actes intéressant le chapitre; pendant les vendanges, il se tiendra « au treuil dud. chapitre pour donner les billets aux gardes pour vendanger les vignes mouventes du chapitre », et fera chaque année ces billets suivant la liève qui lui sera remise (sans date). — Récépissé délivré à Treissac oncle, du registre des délibérations du chapitre pour 1706-1716 (25 septembre). — Permission à Pierre Lafaye de tenir école (27 novembre.) — Obligation aux maîtres de musique de soumettre au délégué du chapitre leurs compositions avant de les faire exécuter (2 avril 1717). — Relation d'une cérémonie chez les Jésuites à l'occasion de la béatification de Jean-François Régis (19 avril). — Compte rendu d'un « acte de philosophie » dédié, dans la chapelle du collège de Guienne, au maréchal de Berwick (11 juillet). — Plaintes du plus ancien chanoine du côté gauche sur ce qu'il n'a pas été chargé d'installer un chanoine qui a pris place de ce côté (9 août). — Octroi de l'inhumation gratuite dans la chapelle St-Jean en faveur de J.-B. Augier, ingénieur du Roi, qui a rendu service à l'église, particulièrement lors de la chute des voûtes (10 décembre). — Ordre d'avancer 10 l. à Jullien, « haute-taille » (7 mars 1718). — Ordre de fondre les étains provenant des débris des orgues (4 avril). — Mandat de traiter pour les vendanges « avec les tenenciers du chapitre, à prix d'argent, à raison de 6 l. par thonneau, ou faire à forfait, en argent ou en vin, ou bien encore la sézième partie du vin, ou par le chapitre fournissant les barriques tous les droits de dixme qu'ils doivent donner dans les dixmaires du chapitre qui sont à affermer la présente année » (23 juillet). — Bail pour trois ans, à 560 l. l'année, des agrières d'Artigue-Arnaud (12 août). — Commutation en un cens de 20 s. des droits dus pour un lopin de vigne, savoir agrière au cinquain, deux deniers de terrage, six liards de garderie et diner à la garde (7 novembre). — Constatation des gains résultant pour le chapitre de l'augmentation des écus (12 décembre). — Abandon de deux cens moyennant une somme une fois versée, et réserve de la directe, des lods et ventes, de la taillade et des manœuvres (16 janvier 1719). — Demande par des chanoines malades en autorisation de manger de la viande (27 février-3 mars). — Autorisation à un chanoine de prendre « quelque pierre du cimetière dont il a besoin pour quelque cheminées (*sic*) qu'il fait faire à sa maison canonialle » (31 mars). — Réception d'une haute-contre à 90 écus par an (17 avril). — Ordre au syndic de se faire livrer par Lescan, greffier, les papiers du greffe, led. Lescan ne devant plus exercer, à cause des nombreuses plaintes reçues contre lui (17 avril). — Délégation de deux chanoines pour complimenter le marquis d'Asfeld, gouverneur intérimaire (12 mai). — Délibération obligeant les nouveaux chanoines à offrir, comme précédemment, une chape, au lieu des 100 l. qu'ils payaient « depuis quelque temps pour le droit de lad. chape » (19 mai). — Réponse de l'archevêque nommé de Bordeaux aux compliments du chapitre (27 mai). — Nomination de Jean Poulard comme greffier de la juridiction (9 juin). — Mesures contre le chanoine T..., qui s'obstinait à chanter au chœur, malgré les défenses du chapitre (30 juin-3 juillet). — Excuses présentées par ce chanoine (17 juillet). — Afferme des agrières de Saulesses pour quatre années, à 9 l. l'une (24 juillet). — Délibération pour un emprunt au denier 25 afin de rembourser les emprunts plus onéreux (20 octobre). — Vote de 11 l. 12 s., montant d'une « aumône » faite par le receveur à l'archevêque de Césarée (25 octobre). — Permission à un hôte de la rue Fondaudège de se servir d'une enseigne de St-Antoine, « en par luy payant le droit accoutumé » (3 novembre). — Délibération au sujet du maître de musique, qui ne tient pas compte du sens des textes, qui ne soumet pas sa musique au chanoine désigné pour l'examiner, qui n'en compose pas de nouvelle,

« comme il est obligé aux fêtes solemnèles » et qui ne tient pas compte des ordres à lui donnés par le chapitre pour composer une messe et un *Magnificat* sans haute-contre, au lieu de faire chanter cette partie par un enfant de chœur qui risque de gâter sa voix et pour faire accompagner les enfants par des violons (19 février 1720). — Solde de la procédure contre le cadavre d'un individu « qui s'homicida luy-même » (19 février). — Remplacement de Poulard, greffier démissionnaire, par Pierre Chaluteau (19 avril). — Bail à fief nouveau et à de nouvelles conditions d'une terre déjà tenue pour le chapitre à Blanquefort (26 avril). — Délibération chargeant un chanoine de percevoir les 30,000 l. dues au chapitre pour l'indemniser de la perte des lods et ventes de maisons démolies pour l'esplanade du Château-Trompette et ordonnant qu'à l'avenir l'état de dépenses comprendra une somme de 1,500 l. à distribuer entre les membres du chapitre « en manière de lots et ventes » (31 mai). — Remplacement du syndic et ordre au nouveau syndic de désavouer un désistement consenti par l'ancien (8 juillet). — Lettre de Sainctes, procureur à Toulouse, demandant aux chanoines de continuer leur confiance à son successeur : « Tous leurs papiers sont dans mon office depuis plus d'un siègle » (25 juillet). — Permission à Marie-Aimée de Gayot de tenir école ouverte dans le bourg (5 août). — Allocation de 278 l. 15 s. « pour tous les fraix et dépence faite à Blaye et à Bordeaux jusques à ce jour pour raison de l'entrée de Mgr l'archevêque » (2 septembre). — « Procès-verbal de ce qui s'est passé au sujet de l'arrivée pour la première fois de Mgr de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque de Bordeaux » (29 août-16 septembre). — Délégation chargée de complimenter M. de Boucher, nouvel intendant (22 octobre). — Nomination de Lamothe, ci-devant enfant de chœur, comme haute-contre aux gages de 24 écus par an (29 novembre). — Vote de 32 l. pour cravates, mouchoirs et chemises destinés à Lafite, « enfant de chœur qui doit sortir de la Sallette », 52 l. pour étoffe afin de l'habiller, 25 l. 1 s. « pour la façon et garniture d'un habit, chapeau et perruque », 55 s. pour une paire de bas, 5 l. pour façon de 6 chemises, 6 cravates et 6 mouchoirs, et 75 l. « pour luy faire aprendre un métier », 4 l. pour une paire de souliers (20 décembre-3 janvier 1721). — Permission à Navarre, chirurgien, de tenir boutique ouverte avec enseigne, et remise aud. Navarre, en considération des services rendus par son père au chapitre, des 15 l. qu'il devrait verser pour cette permission (28 avril). — Mesures contre le chanoine T..., qui s'obstinait à quitter durant les processions le côté gauche pour le côté droit (21 mai). — Ordre de commencer une neuvaine pour le beau temps (4 juillet). — Délibération pour le chant du *Te Deum* à l'occasion de la convalescence du Roi (23 août). — Nomination de Pierre Carré, clerc tonsuré, en remplacement d'André Meynard, portier, décédé, « et ce à cause de sa sagesse connue depuis qu'il estoit enfant de chœur dans cette église » (5 décembre). — Procès-verbal de la visite faite à Mlle de Montpensier et à l'infante d'Espagne, à leur passage à Bordeaux (14-16 décembre et 27 janvier 1722). — Délibération sur un scandale causé à la boucherie par le chanoine T..., qui a pris de la viande sans la payer (17 avril). — Avance de 5 l. à la haute-taille pour acheter une paire de souliers (24 avril). — Mention de la mort du chanoine Baron, sacriste, survenue la veille au soir (6 mai). — Installation de Sylvestre Barbe à la place du sacriste défunt (29 mai). — Allocations « pour avoir fait accommoder la basse » et « pour reste du payement de la basse de violec » (7-11 septembre). — *Te Deum* pour le sacre du Roi (16 novembre). — Dispense à Carré d'assister à la grand'messe « les jours qu'il yra en classe » (7 décembre). — Délégation chargée de complimenter Mlle de Beaujolais qui va épouser don Carlos (28 décembre). — Pénitence infligée à un prêtre du bas chœur qui a insulté un chanoine : il récitera les psaumes de la pénitence à genoux devant le grand autel pendant la grand'messe les deux dimanches suivants (18 janvier 1723). — Remise de cette pénitence, à la demande du chanoine offensé, qui a reçu des excuses (23 janvier). — Permission à un teinturier de tenir boutique ouverte et d'y mettre une enseigne (15 mars). — Conflit de préséance avec les jurats à l'enterrement de Mme Duviger, femme du Procureur général (17 août). — Ordre de réciter à la messe la collecte *ad petendam pluviam* (12 novembre). — Notification des nom et titres de Joseph de Montesquieu de Secondat de Martillac (26 novembre). — Engagement de Fanton, maître de musique à Angoulême (15-29 mai 1724). — Mesures contre le chanoine T... pour manque de respect envers le chapitre (12 juin). — Mandat au doyen et au syndic de faire examiner quelles réparations sont nécessaires aux murailles et aux voûtes de l'église (23 juin). — Exposé des démarches faites par le syndic en vue d'obtenir un supplément d'indemnité pour les maisons démolies : il a promis « à un particulier de Paris » un quart de la somme et se fait autoriser à intéresser d'autres intermédiaires (4 septembre). — Délibération admettant aux distributions le chanoine Denis, conseiller clerc.

pour les offices pendant lesquels il assistera aux audiences du Parlement (24 novembre). — Vote de 75 l. de cadeau à Jean-François, enfant de chœur, et de 26 l. « pour chapeau, bas, souliers, péruque, mouchoirs et autres nipes » (11 décembre). — Provisions en faveur de Pierre Griffon, nommé procureur de la juridiction de St-Seurin au lieu et place de son père décédé (11 décembre). — Gratification de 40 s. au « chasse-coquin » (5 janvier 1725). — Vote de 53 s. 4 d. donnés « à deux hommes qui ont aydé à arrêter les pauvres pour être conduits à la Manufacture » (29 janvier). — Citation à comparoir adressée au chantre de chape « pour certain scandalle qu'il a causé par raport à quelque fréquentation du sexe » et texte de la semonce à lui infligée (12-16 février). — Provisions de lieutenant de la juridiction pour Fenis, avocat, en remplacement de Fontanel, décédé (2 mars). — Augmentation des gages de Valette de Montigny, maître de musique (16 avril). — Mention de la dépense de 56 l. 13 s. 4 d. payés aux porteurs des chaises louées par le chapitre pour aller voir l'infante d'Espagne à son retour (11 mai). — Décès de Pierre-Mathieu Constant, doyen (4 juillet). — Élection de M. de Secondat de Montesquieu en qualité de doyen, avec l'indication du vote de chaque chanoine (13 juillet). — Ordre de faire des prières et des processions pour obtenir le beau temps (24 août). — Examen d'une requête du chanoine St-Arroman, commissaire aux vendanges, contre les deux autres chanoines commissaires, qui l'ont menacé en pleine assemblée de le tuer à coups de pistolet s'il se présentait au cuvier (10 septembre). — Dépenses pour le feu de joie et allocation au trompette pour publication à l'occasion du mariage du Roi (17 septembre). — Installation de l'abbé de Secondat, doyen (25 septembre). — Nomination de nouveaux commissaires pour les vendanges (28 septembre). — Réclamation des clefs de la chambre capitulaire au chanoine détenteur, par-devant notaire et témoins; refus; changement des serrures par le chapitre, ordre de changer de même les serrures du chai, etc. (12 octobre). — Avis que lesd. serrures ont été changées et qu'une garde est établie de nuit et de jour (dimanche, 14 octobre). — Ordre au syndic de poursuivre l'annulation des délibérations précédentes (20 octobre). — Autorisation à un chanoine de continuer ses études pour parvenir aux ordres sacrés, « en par luy raportant de tems en tems des certificats de ses professeurs de son assiduité aux études » (24 octobre). — Renvoi d'une haute-contre et du « joueur de basson » et attribution de 300 l. par an à une autre haute-contre « à condition qu'il sera assidu et, les dimanches et fêtes, revêtu du surpelis » (26 octobre). — Délibération sur un scandale causé pendant un office par la colère d'un chanoine qui avait été *pointé* (7 décembre). — Nomination de François Grillet comme prévôt de la juridiction à la place de son père décédé (14 janvier 1726). — Délibération tendant à demander au Roi d'attribuer au Premier Président de Bordeaux et à MM. de Combabessouze et de Bigot les contestations mues entre les membres du chapitre devant le parlement de Toulouse (21 janvier). — Délibération sur la notification faite au chapitre de la décision du Roi qui attribue ces différends à l'Intendant; protestation violente d'un chanoine, qui reproche au doyen d'en imposer, « en luy portant le poing au vizage » et qui arrache le registre des mains du secrétaire (15 février). — Délibérations motivées par la décision attribuant au Premier Président et à deux conseillers les contestations entre le chapitre et divers chanoines (26 février-4 mars). — Mention de l'arrêt intervenu le 30 mars (5-17 avril). — Délégation pour complimenter le doyen « sur la mort de M. de Montesquieu, cy-devant abbé de Faise, son oncle » (10 mai). — Délibération sur ce que le sacriste a fait donner un sermon par un Recollet sans consulter le chapitre; mission à deux chanoines « de sçavoir du consel ce qu'il y aura à faire contre une telle entreprise » (17 mai). — Ordre au chanoine Descors de présenter les originaux en due forme de la collation de deux chapelles et remise du droit de sceau pour l'une des collations (31 mai). — Annulation de ces collations motivée sur ce qu'elles n'ont pas été faites dans les 10 jours de la vacance, conformément aux statuts du chapitre (3 juin). — Don de 3 l. « à un officier étranger qui a adjuré la religion mahométane » (19 juillet). — « Le chapitre a receu Banié, joueur de la basse de violon, pour enseigner la grand'mère aux enfans de chœur et... luy a permis de porter le surpelis » (26 juillet). — Approbation de l'accord intervenu par-devant Roberdeau, le 9 août, entre le s^r de Galleteau et le s^r Itey, chapelain, pour l'ouverture d'une rue de 20 pieds de large entre la rue de Pont-Long et la place St-Seurin (19-23 août). — Mention de la mort de M. Tournayre, juge de St-Seurin, survenue le 1er novembre (4 novembre). — Nomination de M. Fenis en qualité de juge et de M. Dalon, avocat, en qualité de lieutenant (8 novembre). — Nouvelle nomination de M. Fenis, « en conséquence de l'arrest du 26 novembre » (20 décembre). — Nomination de Pierre Couleau, avocat, comme lieutenant (3 janvier 1727). — Mesures contre M. St-Arroman, chanoine, absent depuis juillet (17-21 mars). —

Délibération pour gagner les indulgences du jubilé (4 avril). — Autorisation aux commissaires des vendanges de vendre les vins du chapitre à 210 l. comptant au minimum (2 mai). — Nomination d'un chasse-coquin et réponse aux Carmes, qui avaient demandé un prédicateur pour la clôture des fêtes données pour la canonisation de s^t Jean de la Croix (13 juin). — Autorisation de vendre le vin, argent comptant, au meilleur prix possible (26 juin). — Mention d'une dépense de 10 l. « pour un livre pour coucher les lots et ventes » (14 juillet). — Allocation de 96 l. 8 s. « pour du caffé, thé, sucre et bougie donnés à Fenix en considération des services qu'il a rendus au chapitre par ses avis et conseils depuis que feu M. Tournaire n'étoit plus en état de ce faire » (4 août). — Demande de Fr. Corneile à l'effet d'être autorisé à enseigner l'écriture, l'arithmétique, le dessin et « l'art et science de naviger » (11 août). — Don aux Carmes de 30 l. pour les frais de la canonisation de s[t] Jean de la Croix (18 août). — Clôture des fêtes de la canonisation de s[t] Jean de la Croix (24 août). — Renonciation par le doyen à la prépondérance de sa voix, qui constitue un obstacle à l'apaisement des conflits du chapitre (24 octobre). — Renvoi du sous-trésorier, à cause de sa conduite scandaleuse (15 décembre). — Admonestation au chantre de chape, pour le même motif (22 décembre). — Ordre aux enfants de chœur d'aller chanter et jouer des instruments à l'Académie qui doit se tenir rue Porte-Dijeaux, chez le Gouverneur, et ce, sur la demande de MM. Darville, gendre de l'Intendant, et de Tortaty (23 janvier 1728). — Délibération portant que l'on ne donnera plus de cierges, le jour de la Purification, aux officiers de la juridiction s'ils n'assistent pas à la cérémonie en robe (6 février). — Changement de l'heure de la grand'messe, pour permettre aux trois premiers enfants de chœur de chanter à un motet que le maître de musique doit faire exécuter à la Visitation, le dimanche suivant, pour la prise d'habit d'une fille de M. Le Comte (6 février). — Don de 50 l. aux Cordeliers pour les fêtes de la canonisation des saints Jean de la Marche, François Solans et Catherine de Cardoue (?) (28 mai). — Procès-verbal de ces fêtes (20 juin). — Mandat à deux chanoines de « prendre du trésor l'argenterie nécessaire pour payer au s[r] Sermenssan, orphèvre, ce qui luy est dû pour avoir refait les encensoirs » (2 juillet). — Constatation du retrait de 12 marcs d'argenterie dans ce but (19 juillet). — Compte rendu de la cérémonie pour la canonisation des saints Louis de Gonzague et Stanislas Kostka (18 juillet). — Ordre de dire à la messe les oraisons *pro Regina gravida* (26 juillet). — Défense au scribe de laisser transcrire sur le registre d'autres délibérations que celles qui sont prises par le chapitre (30 juillet). — Dédicace d'une thèse au chapitre par André Nadau, de Guîtres, et texte de la réponse en latin faite par le doyen (2 août). — Offre de cette thèse, « avec son cadre doré » (9 août). — Délibération donnant acte à MM. Denis, Ségur, Pichon et Descors de l'appel par eux interjeté contre une décision du chapitre (21 octobre). — Mandat à deux chanoines de traiter avec un ouvrier pour la réfection des antiphonaires ou pour l'achat « des caractères propres à faire exécuter cet ouvrage par un musicien ou un des enfans du chœur » (19 novembre). — Ordre de payer 10 alphabets « avec leur nottes et assortimens nécessaires » (3 décembre). — Délégation auprès du Premier Président dont le carrosse s'est renversé dans la rue l'avant-veille (3 décembre). — Démission de Valette, maître de musique, et nomination de Fel (6 mai 1729). — Mission à deux chanoines de chercher un local pour que le chapitre puisse lever lui-même la dîme à la palu de Bordeaux, les frais absorbant autrement la plus grande partie du produit (13-20 mai). — Mention de l'achat d'une croix fait par le chapitre aux héritiers de l'Archevêque pour 1,045 l. 8 s. (30 mai). — Acceptation des conditions proposées par un particulier pour la levée de la dîme dans la palu de Bordeaux : le chapitre fournira les barriques et une cuve et paiera 20 l. par tonneau (19 septembre). — Lecture d'une lettre du maître de musique, sans indication de provenance, priant de vendre ses meubles pour payer ce qu'il doit au chapitre (22 octobre). — Renvoi, pour insultes à un chanoine, d'un musicien « d'ailleurs fort inutille, attandu qu'il y en a quatre autres qui chantent la même partie » (31 octobre). — Annonce de l'élévation de l'évêque de Mirepoix à l'archevêché de Bordeaux (4 novembre). — Plainte et réquisitoire contre le chanoine Descors pour ses violences : « Le chapitre d'ailleurs ne peut pas avoir oublié les autres troubles scandaleux et voyes de fait dont il a souvent uzé, soit dans les assemblées capitulaires, soit dans la présente église pendant le service divin, soit dans la sacristie, soit enfin dans l'église des Pères Carmes Déchaussés le dernier jour de l'octave de la canonisation de s[t] Jean de la Croix » (16 janvier). — Relation de l'incendie qui a consumé la sacristie la nuit précédente, a brûlé les boiseries de noyer, « avec tous les ornements de l'églize, l'argenterie et une partie des reliques, l'autre partie des reliques s'étant miraculeusement conservée », fendu les murs et la voûte, « ce qui pourroit entrêner la voûte de l'église,

qui est d'ailleurs très mauvaise » (23 janvier 1730). — Mesures financières pour réparer le désastre : renvoi de tous les musiciens, sauf quatre enfants de chœur et quatre choristes (30 janvier). — Réquisitoire contre le chanoine Descors, qui ne se soumet pas à l'ordonnance le condamnant à entendre la grand'messe pendant quatre dimanches consécutifs, à genoux et nu-tête (30 janvier). — Mesures contre un autre chanoine pour insultes et menaces au chapitre (3 février). — État des ornements empruntés au chapitre St-André (6 février). — Sentence excluant du chapitre le chanoine Descors qui ne se soumet pas à sa condamnation (6 février). — Délégation auprès des vicaires généraux pour les prier de venir constater la préservation des reliques « que l'incendie arrivé le 25 janvier dernier a respecté par un miracle éclatant » (10 février). — Mention de la mort du chanoine Tartas, arrivée la nuit précédente (24 février). — Renvoi d'un enfant de chœur : il lui est donné 120 l. pour sa récompense et son habit, « et ce indépendamment du violon qui luy a été donné cy-devant » (17 mars). — Ordre de prendre des dons dans le « cabinet » où sont les reliques des saints et d'ouvrir les troncs, pour acheter des ornements (17 avril). — Compte rendu de l'exécution de cet ordre : il a été pris 3 marcs 4 gros, valant 144 l., et il a été trouvé dans les troncs 92 l. 16 s. 8 d.; mention de l'achat des étoffes, qui ont été remises à Labasse, brodeur (21 avril). — Pénitence imposée à un musicien : Il « récitera, dimanche prochain, jusques à l'élévation de la grand'messe les sept pseaumes pénitentiaux à genoux *in plano* au milieu du chœur » (19 mai). — Délibération tendant à convoquer tous les chanoines pour accepter, suivant l'engagement d'honneur du chapitre, les statuts, tels qu'ils ont été refondus par le P. Milange, recteur des Jésuites (12 juin). — Autre délibération pour la remise desd. statuts aux commissaires désignés par arrêt du Conseil du 12 mars pour connaître de l'opposition formée par MM. Denis et Descors (26 juin). — Annulation, à la demande du Premier Président, de toutes délibérations blessantes pour les chanoines, prises depuis la désunion du chapitre (15 septembre). — Députation auprès de l'Intendant, à l'occasion de la mort de la marquise d'Arville, sa fille (20 octobre). — Nomination d'Astruc, avocat à Toulouse, comme défenseur du chapitre (17 novembre). — Ordre de faire carreler la chapelle de St Martial et d'y faire élever le monument de la semaine sainte, à cause de l'embarras causé devant la chapelle St-Jean par la nouvelle sacristie, enfin d'acheter « un couvert pour couvrir le grand crucifix qui est au-dessus de la porte du chœur » (9 février 1731). — Ordre de vendre le « vin treuillis » aux hôtes, qui en offrent 9 écus du tonneau, sans fût, « au lieu que ceux qui font bruller à l'eau-de-vie n'en offrent, avec le fût, que six à sept écus » (9 mars). — Ordre de demander à M. de Bitry, ingénieur, et à des architectes un devis pour la nouvelle sacristie (4 mai). — Réquisitoire contre M. Descors, visant ses absences presque constantes, ses violences, etc. (18 mai). — Afferme viagère au profit du curé du Pian en Médoc, des dîmes de la paroisse, moyennant 300 l. par an, plus 41 l. de quartières (4 juin). — Privation de distribution prononcée contre le chanoine Descors (8 juin). — Mention de la réfection du reliquaire pour « les reliques de la tête de st Aman, du bras de st Fort et de la verge de st Martial » (26 juin). — Réception du nouvel archevêque; dépôt des reliques dans les nouveaux reliquaires (24 novembre 1730-29 juin 1731). — Traité avec « un homme » qui offre de classer les archives : 30 l. par mois, logement et nourriture chez Lhermite, à qui il sera payé 28 s. par jour, blanchissage (23 juillet). — Décision pour traiter à forfait, « en argent et en vin », pour la levée du plus de dîmes possible (20 août). — Permission à un choriste « d'enseigner la grand'mère aux enfans de chœur aux gages ordinaires » (3 septembre). — Délibération pour le paiement des gages et frais de Cresty, archiviste (5-14 novembre). — Vente de 21 tonneaux pour vingt de vin provenant des dîmes, à 99 l. l'un (14 janvier 1732). — Attribution de 60 l. d'honoraires par an à Astruc, avocat du chapitre à Toulouse (28 janvier). — Demande de la cessation de la commission instituée à Bordeaux pour terminer les dissensions élevées dans le chapitre depuis 1725 et qui va contre son but (28 janvier). — Privation prononcée contre le chanoine Descors, absent depuis plus de trois mois, des fruits de sa prébende canoniale (11 février). — Demande d'Astruc à l'effet de recevoir, en outre de sa pension, les honoraires de ses travaux, et acceptation par le chapitre (3 mars). — Paiement de sacs « pour y mettre les papiers épars dans les archives » (28 mars). — Vote de 576 l. pour 8 douzaines de barriques fournies aux vendanges précédentes (2 mai). — Ordre de commencer une neuvaine pour obtenir le beau temps (26 juin). — Décision continuant les distributions à M. Descors, nommé aumônier du roi de Pologne (5 septembre). — Lecture des nouveaux statuts du chapitre, remis par le Premier Président avec un arrêt du Conseil et des lettres patentes (19 septembre).

G. 1013. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets papier.

1732-1736. — Délibérations du chapitre. — Vote de 80 l. 16 s. « pour reste de la dépense et honnoraire du s^r Cresty, archiviste » (10 novembre). — Mesures contre le chanoine de Ferrachapt, absent depuis plus de trois mois (17 novembre). — Délégation auprès de l'Intendant à l'occasion de la mort de sa femme (30 novembre). — Vote de 18 l. « pour une année de blanchissage du s^r Cresty, archiviste » (5 décembre). — Délibération du chapitre, qui prend fait et cause pour le sacriste dans son action contre le s^r Betoux, vicaire, qui a « fait les obsèques de la femme de Légal, musissien » (29 décembre-5 janvier 1733). — Ordre de faire exécuter de l'inventaire dressé par l'archiviste deux copies, dont une en parchemin (13 mars). — Mise aux enchères et achat par deux chanoines d'« une aube et un surpelis uzés, de feu M. de Savaiclan », aussi chanoine (20 mars). — Ordre au juge d'« assujettir le boucher du présent bourg à vendre et débiter les viandes sur le pied de ceux de Bordeaux, conformément au règlement fait depuis peu par MM. les maire et jurats » (13 avril). — Rappel des anciennes ordonnances capitulaires et décisions « pour faire cesser les abus qui se sont glissés depuis peu dans l'exécution des vœux qui ont été faits à N.-D. de la Roze par les équipages de quelques vaisseaux » (22 mai). — Acceptation, moyennant 60 l. par an, des services d'un ecclésiastique qui offre d'enseigner la grammaire aux enfants de chœur (10 août). — Réduction de 1,100 à 600 l. de l'afferme de la dime de Listrac à cause du ravage causé par la grêle (4 septembre). — « A été représenté que jusqu'à présent le chapitre avoit lieu de douter si M. Descors avoit fait les fonctions d'aumônier du roy de Pologne, mais que du moins à présent [que] cette Majesté n'étoit pas en France, il étoit certain que led. sieur Descors ne fait pas la fonction de son aumônier »; ordre de lui écrire pour l'inviter à rentrer (7 septembre). — Privation de revenus prononcée contre le chanoine Descors qui n'a pas tenu compte de cet avertissement (23 octobre). — Ordre de retenir sur les revenus du sacriste le prix de cordes pour les cloches, qu'il refuse de payer (30 octobre). — Mention de la réception de 500 livres, que le receveur gardera jusqu'à ce qu'on puisse les employer au rétablissement de la sacristie; une portion de la délibération est effacée, « attendeu que la partie qui a payé ne veust pas que son nom paroisse ny la cause de la depte » (6 novembre). — Ordre de faire examiner l'ancienne sacristie par des architectes « et la donner à racommoder à ceux qui feront la meilleure condition » (4 décembre). — Avis de l'acceptation par l'Archevêque du mandat à lui offert par le chapitre de régler les contestations qui existent entre celui-ci et les chanoines Barbe et St-Arroman « et qui troublent le repos du chapitre depuis sept à huit ans » (11 janvier 1734). — Autorisation à Mathieu Rigoulau, chirurgien, « de tenir ouvroir de chirurgie et barberie » (15 janvier). — Remplacement de St-Laurens par Fitte, comme procureur du chapitre à Toulouse (28 mai). — Renvoi définitif de la solennité de N.-D. du Mont-Carmel au 18 juillet, la dédicace de l'église étant le 16 (21 juin). — Ordre de faire « accommoder le bout d'un pillier de l'église, pour empêcher qu'il ne se démolisse sur la maison canonialle de M. Montallier » (9 juillet). — Avances au chanoine de Pichon, qui est à l'abbaye de Chancelade depuis près de deux ans (2 août). — Privation de revenus prononcée contre le chantre de chape, absent depuis février (5 août). — Ordre de chanter le *Te Deum* à l'occasion des victoires remportées en Italie (9 août). — Délibération prise à la demande du maître de musique de St-André et mettant à sa disposition les musiciens et enfants de chœur « pour ayder à chanter le *Te Deum* en action de grâce de la prise de Philisbourg » (20 août). — Autorisation au s^r Audibert, maître de musique, de mener les enfants de chœur au concert pour y chanter, « pourveu qu'ils y aillent dans un état dessent et non en soutanes ny colets » (26 novembre). — Ordre de faire faire « un châssis rembourré en forme de porte, pour placer au-devant la petite porte de l'église les jours qu'on y preschera » (29 novembre). — Délibération avançant les vêpres du dimanche suivant, « afin que les musissiens et enfans de chœur puissent se trouver à celles de St-André » (29 novembre). — Exposé de la situation et décision relative à la réfection de la sacristie : depuis mai précédent, « la voûte de l'église s'est plus entr'ouverte en divers endroits qu'elle n'étoit auparavant »; lecture d'un mémoire de Dardan, architecte-entrepreneur, et mandat à deux chanoines d'établir avec lui les projets et devis des maçonnerie et couverture de la sacristie, ancres et ferrements de la voûte de l'église (6 décembre). — Acceptation du devis de Dardan : 2,232 l. pour la sacristie, 1,435 l. 15 s. pour la voûte de l'église (10 décembre). — Teneur du cahier des charges (10 décembre). — Nouvelle privation de revenus prononcée contre le chantre de chape pour ses absences (7 février 1735). — Mesures prises à l'occasion du décès de M. Louis Meilhan, trésorier et syndic du chapitre,

frappé d'apoplexie (22 février). — Ouverture du testament en présence du chapitre (23 février). — Installation de M. Jean Carrèrevieil, curé de Samazan, nommé par l'Archevêque chanoine et trésorier à la place de M. Meilhan (4 mars). — Ordre d'empêcher le sr Lugeol de prêcher avec l'aumusse dans l'église de Puypaulin (4 mars). — Décision pour la réfection du dais de l'église, qui a été incendié (4 mars). — Ordre au syndic de se pourvoir par-devant les Requêtes de Toulouse pour empêcher le sr Lugeol, chanoine régulier à Blaye et prédicateur du carême à Puypaulin, de prêcher dans cette église avec l'aumusse (11 mars). — Délégation auprès de l'Archevêque pour lui représenter qu'il est d'usage que l'un des chanoines de St-Seurin siège en la Chambre du clergé (18 mars). — Mention de l'assistance du chapitre aux obsèques et oraison funèbre du premier président de Lacaze (30 mars). — Mention de l'appel interjeté par le sr Lugeol contre la sentence des Requêtes de Toulouse lui interdisant le port de l'aumusse dans les églises dépendant de St-Seurin (13 avril). — Vote de 20 l. « pour deux cuvettes et une bassine de cuivre rouge que le chapitre a achetté de rencontre pour le lavement des pieds des pauvres le jeudy saint » (22 avril). — Renvoi de Contau, haute-contre, et nomination de Cabrol, « aux mêmes gages de 240 l., à condition qu'il portera le surpelis » (20 mai). — Mention du don d'un écu de 6 l. « à un homme étranger qui s'est converty » (20 mai). — Bail des agrières d'Artigue-Arnaud, pour 9 ans, à 735 l. par an, et de Figueyraux, pour 5 ans, à 295 l. par an (17 juin). — Ordre d'assigner des propriétaires qui refusent de payer la dîme des pois verts (17 juin). — Ordre de fournir aux prévôt et sergent « une bandoullière pour les faire reconnoitre dans leurs fonctions » (1er juillet). — Requête d'un chanoine priant le chapitre de ne pas procéder contre lui par voie de justice « pour raison d'un bruit qui s'étoit répendu à son désavantage »; ordre à lui donné de se retirer pendant trois mois au séminaire d'Agen (29 juillet). — Ordre au maitre de musique de chercher des enfants « pour être élevés à la salette et au chœur après que le chapitre les aura agréés » (25 octobre). — Vote de 85 l. 17 s. 6 d., dépensés pour habiller un enfant de chœur congédié et 75 l. qui lui ont été données « par forme de récompens, pour apprendre un métier » (18 novembre). — Ordre au receveur d'acquitter « la chandelle et bois qui sera fourny au parquet à ceux qui s'assembleront pour faire la patrouille » (18 novembre). — Vote de 3 l. données au quêteur des Recollets « pour la chandelle des fêtes de Noël » (16 décembre). — Mention de la visite faite, le 21, au premier président Le Berthon, installé le matin même (22 décembre). — Autorisation à un chanoine de St-Junien de prêcher avec l'aumusse dans l'église St-Christophe (24 décembre). — Ordre de mettre en adjudication les boiseries et vitreries de la sacristie, dont le gros œuvre est terminé depuis quelque temps (10 février). — Adjudication, aux enchères, avec l'indication des concurrents et des prix successivement demandés par chacun d'eux (21-24 février). — Cahier des charges (24 février). — Fixation à 600 l. du « gros » pour l'année 1735 (27 février). — Délibération tendant à sauvegarder la seigneurie directe du chapitre sur les biens-fonds de Caudéran, Le Bouscat, etc. (8 juin). — Vote de 300 l. demandées par le chanoine de Pichon « pour s'en venir de Chancellade, attandu son rappel » (3 août). — Ordre au syndic de contracter un emprunt pour payer les boiseries de la sacristie, qui sont prêtes à être placées (3 septembre). — Cahier des charges et adjudication, faite le 23 juillet, pour les ferrements des boiseries de la sacristie (18 septembre). — Ordre de saisir des vendanges cueillies sans autorisation (23 septembre).

G. 1014. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets papier.

1736-1744. — Délibérations du chapitre. — Transmission au chapitre de lettres du Garde des Sceaux enjoignant « de payer à M. Pichon ses pointes, présences et distributions manuelles pour tout le temps qu'il a été rélégué par ordre du Roy à l'abbaye de Chancellade, sans avoir égard aux représentations que le chapitre avoit faites » (3 décembre 1736). — Réquisitoire contre le chanoine Descors, absent depuis plus de trois ans, sans autorisation (24 décembre). — Concession au sr Veyssière et à ses successeurs portant son nom du droit de sépulture sous le portique de l'église, moyennant 50 l. et à charge d'entretenir le pavé (4 janvier 1737). — Délibération constatant l'achèvement des ferrements et boiseries de la sacristie et l'exécution de travaux non prévus au devis (25 janvier). — Révocation de la concession accordée, le 4 janvier, au sr Veyssière (18 février). — Autorisation à un chanoine de Tulle de prêcher à Puypaulin avec l'aumusse (27 avril). — Don de 24 l. aux parents d'un enfant de chœur convalescent que l'on envoie passer chez lui deux ou trois mois, et ce « pour les ayder à donner à cet enfant les choses nécessaires pour son rétablissement » (3 mai). — Installation de M. Pierre Descors dans la chanoinie antérieurement occupée par son frère J.-B. Descors (27 mai). — Nomination de Bouquier, avocat, comme

juge de St-Seurin à la place de Fenix, démissionnaire (5 août). — Autorisation de vendre au prix d'achat, soit 120 l., les caractères acquis, quelques années avant, par le chapitre (2 septembre). — Admonestation au sacriste à l'occasion de ses procès et défense à lui faite d'en intenter sans le consentement du chapitre (6 septembre). — Délibération nommant maitre de musique le sr Giraut, à la place du sr Audibert, démissionnaire, et décidant de chercher un quatrième enfant de chœur (1er octobre). — Défense aux chanoines d'assigner devant les Requêtes de Toulouse sans l'autorisation du chapitre (24 octobre). — Renvoi pour enquête d'une demande du sr Ségur, lequel désire créer une école « pour des pauvres filles, pour y être élevées par une fille de piété dans la religion catholique, apostolique, romaine, en les aprenant à lire et écrire » (29 novembre). — Admission d'un enfant de chœur de six ans (6 décembre). — Nomination du sr Chavardès comme procureur du chapitre à Toulouse, à 75 l. par an, « à condition qu'il ne prendra aucun droit des procès que le chapitre perdra » (17 janvier 1738). — Décès de M. Sylvestre Barbe, sacriste (21 janvier). — Permission au sr Fillion, sous-maitre de musique, d'instruire les enfants de chœur (7 février). — Ordre d'acheter du foin pour « le cheval qui sert aux vicaires qui font le service de la parroisse » (17 février). — Mission au syndic d'inviter les juge, lieutenant et procureur à « faire exatement la police, écouter les plaintes des causes sommaires et rendre une justice briève » (17 mars). — Mention de l'invitation adressée au chapitre par M. Dardenne, supérieur des Ordinands, pour les fêtes de la canonisation de St Vincent de Paul (18 avril). — Compte rendu de la solennité, pour laquelle M. Dardenne est venu chercher processionnellement le chapitre, « accompagné d'environ 90 prêtres missionnaires et séminaristes » (27 avril). — Installation de M. Sylvestre Barbe, sacriste, à la place de son oncle (28 avril). — Mention de l'invitation adressée au chapitre, pour les fêtes de la canonisation de st François Régis, par le P. Richard, « ex-provincial et supérieur de la maison professe des R. P. Jésuites » (2 mai). — Mention d'un arrêt du parlement de Toulouse, du 30 juillet 1778 *(sic)*, confirmant le chapitre dans le droit de fixer la date des vendanges (4 juillet). — Mention d'une difficulté survenue entres les Jésuites et le chapitre, qui entendait être traité sur le même pied que le chapitre St-André (8 août). — Procès-verbal de la cérémonie en l'honneur de st François Régis, pour laquelle 70 Jésuites environ étaient venus chercher le chapitre (10 août). — Délibération sur ce qu'on assigne au sénéchal de Guienne des habitants du bourg (9 janvier 1739). — Vote pour l'envoi de 12 jambons à Paris, « pour les distribuer à ceux qui rendent service au chapitre » (9 mars). — Autorisation à des propriétaires de récolter les raisins pour le vin blanc, « parce que leur vendange blanche étoit presque toute pourrie » (25 septembre). — Réception de « Madame de France, fille aynée du roy Louis XVI, qu'il envoyt en Espagne pour y épouser l'infant dom Philippe » (24-25 septembre). — Procès-verbal de l'inhumation de la sœur d'un chanoine (25 avril 1741). — Citation, pour admonestation, des vicaires et sous-sacriste, qui se sont abstenus d'assister à ces obsèques (28 avril). — Opposition du sacriste à leur comparution avant qu'on ne l'ait informé des motifs (1er mai). — Nouvelles citations aux mêmes, qui font défaut (5-12 mai). — Compte rendu de la soutenance, dans l'église St-Jacques, d'un acte de philosophie dédié au duc de Penthièvre : « ... un trône et day qu'on avoit dressé et où l'on avoit mis un fauteuil où étoit la thèse de satin, ce qui représentoit la place du messenas, n'y ayant point de pro-messenas, comme étant dédiée lad. thèze à un prince du sang ; au côté et joignant le trône étoit la chère du soutenan » (17 août). — Nouvelles citations aux vicaires et sous-sacriste et sentence les privant de distributions (1er, 4, 11 et 15 septembre). — Mention de la défense à eux faite par le sacriste de se présenter devant le chapitre général pour les admonestations périodiques (25 octobre). — Pouvoir donné au syndic pour qu'il règle par voie d'arbitrage les contestations du chapitre avec le sacriste (26 février 1742). — Nomination par les parties du président de La Tresne comme arbitre (13 avril). — Don à Varin, musicien, d'« un vieux tableau d'équipage » qui est dans la chapelle de N.-D. de la Rose (4 juin). — Mention d'un arrêt du Parlement, du 11 décembre 1665, qui défend au sacriste de prendre le titre de curé ; décision tendant à poursuivre la confirmation de cet arrêt et la main-levée de 3,000 l. léguées pour « faire des bouillons pour les pauvres malades », et de 4,000 l. « dont le revenu est pour la fondation d'une écolle publique » (15 juin). — Nomination de dames de charité (22 juin). — Compte rendu des fêtes auxquelles le chapitre assiste pour la canonisation de st Pierre Telme dans la chapelle des Dominicains (2 septembre). — Fêtes auxquelles le chapitre assiste, au couvent de l'Annonciade, pour la canonisation de ste Jeanne (24 avril 1743). — Décès de l'archevêque François-Honoré de Maniban, entre 10 et 11 heures du matin (29 juin). — Cérémonie du *Lege* par le chapitre devant le corps de l'Archevêque (1er juillet). — Compliments de condoléance à Mmes de

Clermont et de Mauconseil, sa sœur et sa nièce, qui se sont retirées au couvent de St-Benoît (1er juillet). — Décision pour la récitation de la collecte *ad petendam aeris serenitatem* (12 juillet). — Députation pour saluer M. de Tourny, « qui doit arriver demain pour être intendant de S. M. en cette province » (30 août). — Décision mettant à la charge du chapitre les frais des obsèques de la femme d'un musicien, auquel il a fallu donner de l'argent pendant la maladie de sa femme « pour luy faire des bouillons » (15 octobre). — Délibération enjoignant au maître de musique de renvoyer sa servante et de quitter sa place dans les trois mois (26-28 octobre). — Délibération pour les prières des Quarante Heures à l'occasion de la guerre (23 mai 1744). — Chant du *Te Deum* pour la prise de Nice (15 juin). — *Te Deum* pour la prise de Menin (29 juin). — Réquisitoire contre le sous-sacriste, qui a donné l'encens à la grand'messe, « la soutane relevée dans les poches, faisant parroître toutes les jambes » et qui a refusé de l'abaisser (6 juillet). — *Te Deum* pour la prise d'Ypres (29 juillet). — Ordre de commencer des prières pour la guérison du Roi (20 août). — Chant du *Te Deum* pour la victoire remportée devant Coni et pour la prise de Fribourg (16 novembre et 14 décembre).

G. 1015. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets.

1745-1752. — Registre des délibérations. — Compte rendu détaillé des démarches faites auprès du maître des cérémonies de France pour régler la visite du chapitre à la Dauphine : « Lesd. srs représentèrent à M. Desgranges que le chapitre, suivant le droit et coutume, devoint *(sic)* avoir cet honneur après MM. du Parlement et Cour des Aydes, quelques fois même avant lad. Cour des Aydes, qu'ilz avoint aportez leurs registres pour les luy communiquer; M. Desgranges répondit qu'il n'avoint pas besoin de les voir, qu'il avoit les siens sur sa table, et dans l'instant il les ouvrit ». Original du certificat de M. Desgranges constatant que, si le chapitre n'a pas été reçu, c'est à cause du peu de temps que la princesse a passé à Bordeaux (27-31 janvier 1745). — Relation de l'administration du Viatique à un chanoine : « Les cérémonies en pareil cas requises étant finies, tous MM. du haut chœur, selon la coutume, ont embrassé led. malade et l'on s'est retiré dans le même ordre à l'église » (24 mars). — Provisions de procureur d'office en faveur de J.-P. Descors, procureur au Parlement, à la place de Pierre Griffon, décédé (10 mai). — Prières pour « la conservation de la personne sacrée du Roy et le succès de ses armées » (24 mai). — *Te Deum* pour la prise de Tournai, « assiégée par S. M. en personne », de Gand, « surprise par les troupes de S. M. », d'Oudenarde, de Dendermonde, d'Ostende et de Nieuport (26 juillet, 16 août, 23 août, 13, 27 et 28 septembre). — Conflits de préséance à l'occasion de l'arrivée de l'archevêque d'Audibert de Lussan (8-22 novembre). — *Te Deum* pour la prise de Tortone, de Parme et de Plaisance (15 novembre), pour la victoire de Bassignana (22 novembre), pour la prise d'Ath (29 novembre), d'Alexandrie et de Valence (6 décembre). — Règlement pour les prières du jubilé (7 mars 1746). — *Te Deum* pour la prise de Bruxelles (21 mars). — Délibération au sujet de la mort de la fille de Varin, musicien de l'église : « Le chapitre a ordonné qu'on sonneroit trois classes, ainsi qu'il est d'usage pour les enfans, et qu'elle seroit inhumée dans la chapelle St-Martial » (29 mars). — Ordre des prières pour la conservation du Roi (11 juin). — Délibération prescrivant des prières pour le beau temps (19 juin). — *Te Deum* pour la prise d'Anvers (25 juin). — Réception et serment de l'Archevêque (29 juin). — *Te Deum* pour la prise de Mons (1er août), de St-Guilain et Charleroy (29 août). — Attestation sur les usages suivis par le chapitre pour la collation des bénéfices vacants, dévolue durant 10 jours au chanoine en semaine, durant 10 jours à l'hebdomadier suivant, et pendant une semaine à chacun des hebdomadiers qui suivent (16 septembre). — *Te Deum* pour la prise de Namur (21 novembre), pour la victoire de Raucoux (28 novembre). — Lecture du mandement qui autorise l'usage des œufs pendant le carême et invite les fidèles à donner au moins 3 s. à l'hôpital général des enfants trouvés, « dont les besoins augmentent tous les jours » (13 février 1747). — Prescriptions concernant les prières pour les armes du Roi (19 juin). — Requête de Jean Gallois, « opérateur privilégié de S. M. », tendant à obtenir l'autorisation de débiter « le beaume, huile et orviétan bonnes à soulager le public de toutes sortes de douleurs, suivant plusieurs certifficats qu'il en a raportez et qui ont été lus au chapitre »; autorisation pour 3 mois (3 juillet). — Relation de fêtes célébrées chez les capucins pour la canonisation de st Fidèle de Sigmaringen et de st Joseph de Leonissa (9 juillet). — *Te Deum* pour la victoire de Lawfelt (31 juillet). — Attestation sur les usages de préséance observés par le chapitre de St-Seurin à l'égard du chapitre de St-André (18 septembre). — Certificat à Lescot, haute-contre, constatant « qu'il a resté en cette qualité dans cette église un an et qu'il n'a jamais fait paroître rien de contraire aux mœurs d'un honnête homme »

(24 octobre). — Don de 50 l. au curé de Camblanes qui ne pouvait pas soutenir ses pauvres à cause de la mauvaise récolte (10 novembre). — Abandon par le chapitre, sur l'invitation du Bureau diocésain, du vingtième de ses revenus au profit des pauvres des paroisses d'où ces revenus proviennent (19 février 1748). — Délibérations pour le soulagement des pauvres dans les paroisses soumises au chapitre, et surtout à St-Seurin, où « il s'est trouvé plus de mille pauvres » (11-15 mars). — Compte rendu de la quête faite à St-Seurin, qui n'a encore produit que 285 l. (18 mars). — Mention de la concession de secours par l'Intendant, par la jurade et par le Parlement (22-29 mars). — Règlement des prières pour la cessation de la disette et le succès des armes du Roi (10 mai). — Décision pour les funérailles de Géraud Martel, âgé d'environ 97 ans (10 mai). — Mandat à un chanoine de convoquer les instituteurs et institutrices de St-Seurin, « pour se faire représenter leurs attestations de bonnes vies, mœurs et doctrines, les permissions du chapitre et la façon d'instruire » (23 octobre). — Mission à un chanoine de traiter avec le prieur des Recollets pour faire dire pendant un an une messe à 11 heures (10 janvier 1749). — Réception de deux décisions de l'Archevêque, l'une autorisant l'usage des œufs pendant le carême, l'autre prescrivant des prières pour obtenir un temps favorable aux fruits de la terre (7 février). — Délibération sur la conduite à suivre à l'égard des jurats, qui se sont transportés près du Palais-Gallien, « où ils ont dressé procès-verbal à l'occasion de partie d'un mur dud. palais qui s'est écroulé sur la maison d'un particulier » (10 février). — *Te Deum* à l'occasion de la paix (17 mars). — Installation de M. Antoine Branda, curé de Gayan, dans la charge de prévôt, résignée en sa faveur par François de Richon (23 mai). — Concession gratuite du droit d'enseigne à André Levau, rôtisseur (20 février 1750). — Congé à un chanoine, pour aller aux eaux de Tercis (25 mai). — Permission à une pauvre femme de demander la charité à la porte de l'église (1er juin). — Délibération pour les obsèques de M. Billatte, chanoine : « La fosse sera faite au bas des degrés de la chapelle N.-D. de la Roze » (12 février 1751). — Règlements pour le jubilé (3-10 mai). — Bénédiction donnée par l'Archevêque : il arrive en carrosse, « précédé de son porte-croix à cheval » (16 mai). — Nomination de Vincent Lebrun, clerc tonsuré du diocèse de Poitiers, « pour portier, massier et huissier du chapitre » (2 juillet). — Ordre d'inhumer un chanoine semi-prébendé au bas des degrés de la chapelle de N.-D. de la Rose (19 juillet). — Contribution aux réparations urgentes à faire à l'église de Puypaulin (3 janvier 1752). — Célébration du mariage de 19 filles de St-Seurin, dotées par la Ville « en mémoire de la naissance de Mgr le duc de Bourgoigne » (1er-7 février). — Nomination au concours du sr Clavis comme maître de musique (5 avril). — « M. Descorps a dit avoir besoin d'une tombe, de celles qu'on tire du cimetière de la présente églize... Le chapitre ayant égard à la demande de M. Descorps lui a accordé la tombe qu'il a besoin » (5 mai). — Décès de François de Richon, ancien prévôt (26 juin). — Cérémonie à la Visitation pour la clôture des fêtes de la canonisation de ste Jeanne Chantal (5 juillet). — Ordre de réciter les prières pour le beau temps (10 juillet). — Demande par un chanoine d'un congé de 15 jours, pour « prendre les bouillons rafréchissans » : « Le chapitre désirant que lesd. bouillons rafraichissans fassent du bien à mond. sr Descorps, lui a accordé pendant lesd. quinze jours, si tant est qu'il les prène tous les jours, la présence au chœur » (17 juillet). — Nomination de J.-B. Castaing comme sous-maître à la psallette (31 juillet). — Règlement des prières pour la santé du Dauphin (4 août). — *Te Deum* pour sa convalescence (11 septembre). — Approbation du mémoire rédigé par M. Boudin en réponse à celui de M. Barbe, sacriste, et prière à l'auteur de le faire imprimer sans retard (12 janvier 1753). — Autorisation à Jean Lostau d'instruire les enfants « sans qu'il puisse néanmoins se loger qu'à une distance convenable des autres maîtres d'école » (30 mars). — Renvoi au juge d'une requête de Raymond Avon, bourgeois de Bordeaux, qui demande « la permission d'établir... la cource ou combat des thorreaux et chiens ou de quelques autres bêtes féroces » (13 avril). — Décision pour l'inhumation d'un semi-prébendé au bas des degrés de la chapelle de N.-D. de la Rose (16 avril). — Décision pour la confection d'un nouveau rôle de la taillade de Caudéran, le rôle dressé en 1711 étant hors d'usage (27 avril). — Décès de M. Sylvestre Barbe, sacriste (1er mai). — Funérailles de « Madame la Procureuse généralle », à Ste-Eulalie, et discussion avec l'Université au sujet de la préséance : « M. le Recteur dit au greffier de lire le verbal de ce qui s'étoit passé en 1728, dans l'église de St-André, à l'occasion de l'orraison funèbre de feu M. d'Argenson » (1er mai).

G. 1016. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets.

1753-1758. — Délibérations du chapitre. — Remise des droits de sceau dus pour la nomination de M. Au-

gustin Robin comme sacriste (4 mai 1753). — Nomination de Pierre Duprat, premier clerc de Treyssac, comme notaire et greffier du chapitre en survivance aud. Treyssac (18 mai). — Rapport sur les réparations à faire à l'église de Saint-Hippolyte (21 juillet). — Mention de l'inhumation d'une servante d'un chanoine dans le cloitre (21 juillet). — Délibération portant qu'un vicaire quêtera pendant un mois à la porte de l'église pour un pauvre habitant de St-Seurin à qui on a volé tout son bien (27 juillet). — Relation de la soutenance d'une thèse de philosophie (3 septembre). — Compte rendu de la visite faite à M. Leberthon fils pour le féliciter de sa nomination à la survivance de son père; texte du compliment (10 septembre). — *Te Deum* pour la naissance du duc de Guienne (24 octobre). — Nomination de Pierre Valet de Peyreau, docteur en droit, comme juge de St-Seurin à la place de Boucquier, décédé (18 janvier 1754). — Mention de la visite de remercîment faite par led. Peyreau « chés tous Messieurs, en robe de palais »; avis qu'il est « dans la même décoration, aux cloitres de la présente églize, afin de prêter serment » (25 janvier). — Serment de P. Duprat, notaire du chapitre (25 janvier). — Délibération accordant à Jean Ségalier la survivance de J.-P. Descorps, procureur d'office de St-Seurin (22 avril). — Règlement des prières pour demander à Dieu la pluie (3 mai). — Nomination d'un official intérimaire en l'absence du doyen, qui est à Paris (17 mai). — Autorisation aux cordonniers de réparer l'autel de s^t Martial sous la direction de l'ouvrier (10 juin). — Congé de 8 jours à un chanoine, qui veut prendre le petit lait (14 juin). — Avis que deux femmes se sont battues à coups de couteau dans le cimetière, qui est pollué (29 juin). — Mention du décès de Treyssac, notaire du chapitre (29 juin). — Conflit avec les jurats au sujet d'une femme, frappée d'apoplexie près la porte de Tourny, que le sacriste a fait emporter chez elle; relation détaillée des faits (11 août). — Compte rendu des démarches faites à ce sujet (13 août). — Avis de la mort de Joseph de Secondat de Montesquieu, doyen, « décédé le seise du présent mois à Baignères » (24 août). — Nomination en qualité de doyen de Bernard Augustin Aubert de Tourny, vicaire général de Blois, fils de l'Intendant (27 août). — Attribution à Barbarie de 500 l. par an, plus de « la moitié des arrières lods et ventes et la moitié des arrérages de rente des fonds que led. s^r Duprat fera reconnoître »; « moyénant ce, led. s^r Barbarie travaillera toujours aux afaires du chapitre de concert avec M. le receveur des rentes et led. s^r Duprat, afin de procéder incessament au renouvellement des titres du fief du chapitre; ... il sera, de plus, tenu de faire les extraits des anciens terriers aux fins dud. renouvellement; ... il fera aussi un cayer relié apellé communément liève, sur lequel sera compris par ordre, indication de devoir, situation et confrontation de local, toutes les nouvelles exporles qui seront faites; ... au surplus, le tout sera raporté tous les ans au chapitre » (13 septembre). — Lettre de l'abbé de Tourny se démettant du décanat (13-14 septembre). — Élection, pour le remplacer, de M. Antoine-François Duvigier, abbé de Gondon et vicaire général de Bazas (16 septembre). — Installation de M. Duvigier (20 septembre). — Tarif des chaises et règlements divers (5 avril 1755). — Permission à trois chanoines de prendre chacun « pour placer dans leurs jardins de leurs maisons canonialles une tombe, ... à la charge de ne point déplacer les tombes desd. maisons canonialles » (18 avril). — Nomination de Jean Ségalier comme procureur d'office de la juridiction, à la place de J.-P. Descorps, décédé (2 mai). — Exposé par Duprat des raisons pour lesquelles les terriers doivent rester en sa possession : le feudiste du chapitre « travaille assiduement, depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, sans être interrompu que seulement par le temps des repas » (20 juin). — Avis de la part d'un chanoine « que sa santé exigeoit qu'il feût aux boues » (18 août). — Délibération mettant les enfants de chœur à la disposition du maître de musique de la cathédrale, pour les fêtes de s^t André (28 novembre). — Délibération constatant l'utilité de la création d'un second « banc de boucherie » à St-Seurin (9 janvier 1756). — Règlement des oraisons des Quarante Heures, « pour demander à Dieu la cessation des fléaux et une saison favorable » (26 janvier). — Ordre à Bernard de fermer l'école qu'il tient au Bouscat sans autorisation du chapitre (9 février). — Levée de cette interdiction, à condition que led. Bernard aura deux classes séparées pour les garçons et pour les filles (16 février). — Règlement pour les musiciens (27 février). — Autorisation à M. Branda, chanoine, de se prévaloir du privilège d'évocation accordé au chapitre dans un procès contre le curé de Gaillan, son résignataire (5 mars). — Délibération accordant un congé au doyen, pour cause de santé, nommant ouvrier pendant son absence, M. de Ferrachapt et l'autorisant « à faire faire tout ce qui sera nécessaire à la couverture des cloitres et bâtimens du chapitre » (10 mai). — Invitation au juge de rendre une ordonnance expulsant les pauvres étrangers, défendant de les loger, interdisant aux charretiers de se tenir sur leurs charrettes, etc. (27 juillet). — Délégation auprès du Premier Président

pour faire interner à la Manufacture une femme folle qui court la paroisse (13 août). — Délibération mettant les enfants de chœur à la disposition de Claris, maître de musique, pour faire chanter un motet à l'Académie royale le jour de s[t] Louis (23 août). — Concession d'une sépulture dans le cloître pour la fille d'un sergent de S[t]-Seurin (3 octobre). — Acceptation de la démission d'un procureur postulant de la juridiction et félicitations à lui adressées ; révocation d'un autre procureur et du sous-maître de musique (23 octobre). — Autorisation au promoteur de s'enquérir de la capacité des maîtres d'école (17 décembre). — Admonestation aux musiciens (3 janvier 1757). — Permission de faire gras accordée au maître de musique, qui est malade (14 mars). — Cession à un chanoine d'« une des tombes qui sont dans le cimetière, moyénant 3 l. » (18 avril). — Installation d'Ignace Boudin, vicaire général, vice-gérant de l'officialité, chanoine de S[t]-Seurin, dans la dignité de trésorier, vacante par le décès de Jean Carrère (15 juillet). — Délibération portant qu'à l'avenir les délégations du chapitre seront en robe et bonnet carré (12 août). — *Te Deum* pour les conquêtes en Hanovre (22 août). — Compte rendu de la visite faite, le 2 septembre, par les délégués du chapitre au comte de Thomond, commandant en Guienne, récemment arrivé; texte du compliment (5 septembre). — Délibération donnant acte au trésorier des conditions dans lesquelles un autre a été délégué pour prendre la parole dans cette circonstance (20 septembre). — Mention de l'ordre du Roi envoyant M. Dumas, chanoine, au séminaire d'Aire (23 septembre). — Mesures prises, par ordre de l'Intendant, pour loger la maréchaussée à S[t]-Seurin, « veu la circonstance de l'aproche d'une flote anglaise avec des troupes de débarquement » (25 septembre). — Avis de l'arrivée pour le lendemain du prévôt général, 2 lieutenants, 4 exempts, 1 greffier et 70 maîtres, qui logeront dans le faubourg jusqu'à nouvel ordre (même jour). — Mention du logement de 4 brigadiers et 16 cavaliers de la maréchaussée, arrivés le 26 (28 septembre). — Ordres du maréchal de Thomond prescrivant de livrer les armes à l'Hôtel de Ville, malgré les représentations du chapitre (19-21 octobre). — Règlement contre les abus des absences (22 octobre). — Règlement pour les offices : « Aucun des Messieurs n'entrera au chœur, la soutane relevée, et n'assistera aux offices sans rochet » (25 octobre). — *Te Deum* pour la naissance du comte d'Artois (14 novembre). — Autorisation de tenir école pour Arnaud Bouchet, qui a été reconnu capable d'enseigner la lecture et le catéchisme et un peu l'écriture; il cessera de tenir « un jeu de billard » et installera son école dans un autre local que led. jeu (21 novembre). — Institution d'un bayle, qui sera chargé de délivrer des billets à quiconque logera des étrangers (12 décembre). — Autorisation aux Bénédictins de Bordeaux de consulter les archives du chapitre pour leurs travaux sur l'histoire de la Guienne (27 janvier 1758). — Permission à un ecclésiastique de Saintes « de faire sa communion paschalle immédiatement après les prêtres du bas-chœur » (20 mars). — Permission à Castets, « notaire, géomètre, arpenteur et féodiste, ... de mettre une enseigne pour aprendre la géométrie, arpentage et matières féodalles » (31 mars). — Compte rendu de la visite faite, le 25 avril, à M. de Langeron, commandant en Guienne, arrivé l'avant-veille (28 avril). — Nomination de Pierre Chaluteau comme greffier de la juridiction (5 mai). — Renvoi de la foire de s[t] Fort au 17 mai (5 mai). — Compte rendu de la visite faite, le 5 juin, au duc de Richelieu, gouverneur, arrivé le 4 juin (9 juin). — Révocation d'un procureur postulant (12 juin). — Renvoi au promoteur et au juge, pour examen, d'un projet de statuts des tailleurs d'habits (14 juillet). — Serment de Jean Dubourg, clerc tonsuré, nommé huissier-massier à la place de Nau, révoqué (11 août). — Défense aux chanoines en particulier de requérir le prévôt ou le sergent pour exercer aucun droit de police (15 septembre). — Avis du décès de M. Robin, sacriste, survenu la veille (20 septembre). — Avis de la nomination de M. Lagardère en qualité de sacriste (6 octobre). — *Te Deum* pour la victoire remportée par le prince de Soubise (17 novembre). — Prêt pour un mois aux Bénédictins, en vue de leur histoire de la Guienne, de divers titres des Archives : bulles, lettres patentes, cartulaire dit *le Grand Sanctius*, etc. (4 décembre).

G. 1017. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets.

1759-1765. — Délibérations du chapitre. — Difficulté au sujet d'un sergent de la juridiction qui, n'ayant que 17 ans, ne peut prêter serment (5 janvier 1759). — Avis du Procureur général, qui estime « que led. Compère pouvoit... exercer avec la bandoulière du chapitre l'office et les fonctions de sergent, soit dans l'église, soit dans le faux-bourg, même à l'audiance, à l'exception des signatures » (8 janvier). — Acte donné au s[r] Barberie, feudiste du chapitre, de la remise d'une liève (15 janvier). — Présentation d'une requête des cordonniers pour l'approbation de leurs statuts (19 janvier). — Décision pour l'acquisition d'un timbre de 4 quintaux pour l'horloge (22 janvier). — Délibération

terminant un conflit du chapitre avec les jurats relativement à un procès-verbal dressé par ceux-ci dans une maison des Allées de Tourny « occupée par la demoiselle Destouches, directrisse de l'Opéra, à l'occasion d'une rixe qui s'y étoit passée entre deux acteurs de l'Opéra » (5 février). — Avis de la mort de Me la Première Présidente, décédée la veille (14 février). — Approbation des statuts des cordonniers, reçus le 12 décembre par Duprat, notaire (2 mars). — Autorisation à l'ouvrier de « faire tirer du cimettière toutes les tombes qui s'y trouveront aux prix et conditions les plus avantageuses pour led. chapitre » (9 mars). — Installation de M. Job comme prévôt à la place de M. A. Branda, décédé (16 mars). — Ordre de faire élever une croix en pierre dans le cimetière (9 avril). — Règlement pour le jubilé (11 mai). — *Te Deum* pour la victoire de Bergen (14 mai). — Installation de M. Lagardère comme sacriste (28 mai). — Examen d'une plainte du chantre de chape motivée sur ce que le sacriste à son installation lui a donné six bouteilles de vin, au lieu de douze auxquelles il prétend avoir droit; ordre de payer à l'avenir les droits d'installation en espèces, suivant les prescriptions des statuts (8 juin). — Installation de M. Antoine-Alexis Aubert, nommé trésorier à la place de M. Boudin, appelé au chapitre de St-André (13 juillet). — Délibération nommant, sur le conseil du maréchal de Richelieu, des délégués chargés de réclamer en cour contre les lettres patentes qui créent des commissaires de police à St-Seurin (14 juillet). — Oppositions formulées par divers chanoines, accompagnées, en marge, de la renonciation des mêmes chanoines (16 juin). — Délibération mettant fin au conflit, après intervention de l'Archevêque (19 juillet). — Autorisation à Bernard Mérigon « de placer au-devant de sa maison un tableau ou écriteau qui annoncera au public la profession de maitre d'école dud. Mérigon » (3 août). — Délibération pour la plantation d'une allée dans le cimetière (5 novembre). — Proposition par une commission nommée pour reviser le propre des saints de Bordeaux, de deux antiennes et d'une oraison (12 novembre). — Compte rendu par M. Lambert, l'un des délégués du chapitre, de sa mission à Paris (16 novembre). — Don à un chanoine, « pour porter dans sa maison, d'une des tombes que le chapitre fait tirer dans son cimetière » (3 décembre). — Opposition d'un chanoine à ce qu'on rembourse à M. Lambert, délégué à Paris, les dépenses portées sur son compte (10 décembre). — Avis de la saisie opérée chez le syndic du chapitre par ordre du Parlement, en garantie du paiement d'une amende de 3,000 l. à laquelle le chapitre a été condamné pour n'avoir pas remis au greffe son privilège d'évocation. Décision pour le renvoi des musiciens à l'exception de quatre choristes (14 janvier 1760). — Congé de trois mois à un chanoine qui accomplit son année de rigoureuse résidence (14 janvier). — Lecture d'une lettre du doyen priant le chapitre d'augmenter ses indemnités de séjour à Paris, ordre de lui répondre que le chapitre le croyait absent pour ses affaires personnelles (18 janvier). — Délibération suspendant le paiement des dépenses de M. Lambert jusqu'après enquête sur les agissements des délégués du chapitre à Paris (21 janvier). — Adoption par le chapitre d'antiennes et de versets pour les patrons de l'église (28 janvier). — Délibération ordonnant que l'on gardera les quatre enfants de chœur (29 janvier). — Refus par M. Lambert de confier à l'Archevêque le règlement de ses comptes (29 février). — Compte rendu de la remise à la Monnaie, conformément à l'invitation du Roi, de 8 chandeliers, 4 lampes, 1 encensoir, 1 bénitier « avec son goupillon », 1 bassin et ses burettes, divers ex-voto, le tout pesant 111 marcs, à 54 l. le marc (2 mai). — Réquisitoire du promoteur au sujet de l'admission des acteurs à St-Seurin « pour faire exécuter la musique », il signale « l'indécence qu'il y avoit d'admettre des personnes de théâtre et des excommuniés dans la célébration des saints mistères et dans le chant des cantiques; que la cathédralle, depuis bien des années, sur les représentations de M. l'Archevêque, leur auroit interdit de chanter dans leur église,... ce qui auroit été religieusement observé ». « Le chapitre,... fesant droit du requis de M. le promoteur, y a unanimement adhéré » (30 mai). — Autorisation au maitre de musique d'amener chaque dimanche les enfants de chœur à la messe de M. le Gouverneur, à condition de les faire porter en voiture (6 juin). — Nomination de deux enfants de chœur (25 juillet). — Autorisation à l'ouvrier de faire examiner le grand clocher pour étudier les réparations à faire (22 août). — Admonestation au chanoine Dumas sur son attitude générale et, en particulier, sur un incident qu'il a soulevé; longue défense dud. chanoine (6-12 septembre). — Avis de la demarche faite auprès du chantre de chape pour le désabuser au sujet des titres qu'il invoque en faveur d'une prétendue dignité de chantre; mention de sa réponse peu mesurée (12 septembre). — Décès de M. Duvigier, doyen, âgé de 41 ans environ, et délégation vers le Procureur général, son frère (18 octobre). — Acceptation des comptes de M. Lambert et accord entre les chanoines, qui renoncent aux actes faits par les uns contre les autres, notamment aux actes retenus

par François et Barberet, notaires (20 octobre).— Notification des grades de l'abbé Melon, chanoine du Mas-d'Agenais, conseiller clerc au parlement de Bordeaux (28 octobre). — Nomination de l'abbé Le Berthon comme doyen (28 octobre). — Députation vers l'intendant Boutin, qui vient d'arriver (28 octobre). — Autorisation à l'huissier-massier de s'absenter les après-midi « pour aller au collège continuer ses études » (10 novembre). — Installation du doyen Jérôme Leberthon, bachelier en Sorbonne, baptisé à St-Pierre de Saintes, le 17 février 1731 (28 novembre). — Décès de M. Pierre Job, prévôt, âgé d'environ 88 ans (3 janvier 1761). — Installation de M. François Dezest en qualité de prévôt (16 janvier). — Nomination en qualité de chanoine honoraire de M. l'abbé Rat, avocat du clergé de France, qui a obtenu l'arrêt du Conseil privé du 9 décembre (19 janvier). — Ordre au syndic de faire par-devant témoins des sommations aux huissiers, qui refusent d'obéir aud. arrêt (20 février). — Délibération portant « que le marché des cochons continuera à se tenir sur la place au-devant du parquet » (20 février). — Délibération pour la réorganisation de la musique : le maître aura 1,450 l. à charge d'entretenir la psallette avec quatre enfants de chœur; le sous-maître jouera de la basse, assistera aux offices en surplis et recevra 100 l. (13 mars). — Compte rendu de la confirmation donnée à St-Seurin par l'Archevêque et par l'évêque de Bazas (6 avril). — Vote d'un emprunt destiné notamment à payer « les réparations urgentes quy sont à faire au clocher » (6 avril). — Choix du sr Laclotte aîné comme architecte du chapitre (15 mai). — Compte rendu de la célébration d'un service pour le repos de l'âme du duc de Bourgogne, en présence du maréchal de Richelieu, avec musique, oraison funèbre et aumônes aux pauvres : « les vitraux de l'églize ayant été fermés, on ne recevoit du jour que par des cierges alumés, ce qui formoit un apareil de[s] plus beaux et en même tems de[s] plus lugubres » (4 juin). — Démission de M. Payraud, juge de St-Seurin (22 juin). — Autorisation « de faire rouvrir les croisées du côté de la chaire de l'églize » (27 juillet). — Admonestation au prévôt et réponse violente de celui-ci (27 juillet). — Délibération le condamnant à faire des excuses (31 juillet-1er août). — Autorisation de traiter pour l'entretien des « linge, aubes, dentelles, coeffures de la Vierge et ornemens de l'églize » (14 août). — Congé à un chanoine « pour prendre les eaux de Caransac » (14 septembre). — Oppositions au renouvellement du mandat du receveur du chapitre (23 octobre). — Fixation des remises à faire sur les lods et ventes : pour les acquisitions inférieures à 6,000 l., le tiers; pour les acquisitions supérieures, la moitié, plus 6 l. par 1,000 (23 novembre). — « La délibération prise le 22 janvier dernier au sujet du bref de N. S. P. le Pape pour dire, les dimanches de l'année, la préface de la Trinité ne sera pas mise sur le registre et sera rayée du plumitif et... les exemplaires seront incessament suprimés » (15 février 1762). — Autorisation à un musicien de faire gras (8 mai). — Approbation de la conduite du doyen, qui a permis à un chanoine semi-prébendé de sortir pour un cas pressant par la haute porte du chœur, l'autre étant encombrée (6 avril). — Défense à un prêtre de St-Seurin de tenir école; admonestation pour le prospectus inconsidéré qu'il a fait imprimer, annonçant l'ouverture d'un pensionnat; excuses dud. prêtre; ordre à lui donné de se rétracter (14-15 avril). — Procuration pour le renouvellement du bail à loyer des chais de Bacalan au nom de la Ferme (30 avril). — Renvoi des srs Clavis, maître de musique, et Varin, musicien, qui se disputent constamment (14 juin). — Excuses desd. musiciens et délibération les admettant de nouveau (2 août). — Confirmation des pouvoirs du receveur, nonobstant opposition (25 octobre). — Nomination d'Oré, clerc tonsuré, en qualité d'huissier du chapitre, à la place de Dubourg, qui a été ordonné prêtre (22 novembre). — Ordre de sonner la grosse cloche « en forme de chante-pleure », à l'occasion de la mort d'un neveu du sacriste (17 décembre). — Nomination du sr Barbarie, beau-frère du sr Duprat et notaire, comme secrétaire intérimaire du chapitre, pendant la maladie dud. Duprat (7 janvier 1763). — Décision fixant le chiffre des procureurs postulants à sept, qui est le nombre actuel de ces officiers (7 février). — Etat des terriers du chapitre remis par le sr Barbarie, « notaire et féodiste », dans l'armoire de la Chambre capitulaire (9 février). — Incident soulevé par un chanoine au sujet du trésorier (21 février). — Ordre d'établir la liste des écoles ouvertes à St-Seurin et de vérifier si elles sont autorisées (21 février). — Règlement pour le sous-maître relativement à la direction de la psallette (8 juillet). — Délibération portant « que les visites qui seront faites à l'avenir par députation à M. le maréchal duc de Richelieu luy seront faites sans tirer à conséquence » (5 septembre). — Proposition du receveur des rentes et menus cens pour l'arpentement du ténement général, basée sur ce « que la majeure partie des tenanciers n'étoient point cottisés dans le rolle de taillade et manœuvre ni n'avoient reconnu peut-être depuis plus de deux siécles » ; Délibération conforme (28 novembre). — Délibération pour

le remboursement d'un emprunt de 4,000 l. «en observant par préalable l'acte d'avertissement de trois mois qui est d'usage en pareil cas» (24 décembre). — Délibération pour la refonte des cloches et avis de l'acceptation par le maréchal de Richelieu du parrainage de l'une d'elles (13 janvier 1764). — Avis du choix fait par led. maréchal de la marraine, qui est «Mme la marquise de Ségur, lieutenante de maire» (16 janvier). — Plainte contre le chanoine Dumas, qui a fait relâcher une femme arrêtée à la requête d'un autre chanoine; texte de l'admonestation. «M. l'abbé Dumas, après avoir salué chacun de MM., s'est retiré sans avoir parlé» (3-13 février). — Fixation des honoraires du s^r^ Barbarie pour les exporles du tènement général (2 mars). — Don d'une tombe au doyen (12 mars). — Modification de l'itinéraire des processions nécessitée par les embellissements du faubourg (27 avril). — Texte d'une lettre à l'évêque d'Orléans pour lui demander une abbaye en faveur du doyen du chapitre, que la modicité de ses revenus empêche d'occuper sa place «avec distinction» (8 septembre). — Enregistrement de la réponse (19 septembre). — Bénédiction de la seconde cloche (11 octobre). — Délibération pour la bénédiction de la troisième cloche (31 octobre). — Procès-verbal de la cérémonie faite la veille pour la bénédiction de la grosse cloche, le comte de Ségur et Mlle Castelneau de La Caze représentant le parrain et la marraine; texte de l'inscription de la cloche (12 novembre). — Félicitations et présent d'une barrique de vin blanc «du meilleur qu'il sera possible de trouver», à M. Chavardès, procureur du chapitre à Toulouse, qui vient d'être nommé capitoul (18 janvier 1765). — Délibération préparatoire de l'union des chapelles à la mense capitulaire (8 mars).

G. 1018. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets.

1765-1770. — Délibérations du chapitre. — Délibération pour l'afferme des chaises de l'église (10 mai 1765). — Conflit avec le sacriste, qui se refuse à nommer un sous-sacriste (12 mai). — Indemnités annuelles aux officiers qui recevaient le produit des chaises: 300 l. au sacristain, 270 l. au prévôt, 240 l. au sergent, 102 l. au sous-prévôt (14 juin). — Ordre au sacristain de faire nettoyer tous les ans la voûte de l'église en Carême (21 juin). — Nouveau conflit avec le sacriste, au sujet d'un calice offert par les Fermiers généraux, led. sacriste prétendant que ce don avait été fait pour le service de la paroisse et annonçant «qu'il en démordroit sy peu qu'il étoit déterminé de se faire tirer à quatre plustôt que de rendre led. calice» (30 août). — Procès-verbal de la visite faite, le 3 septembre, au prince de Beauvau, commandant en Guienne, arrivé de la veille (6 septembre). — Démarche inutile auprès du sacriste pour obtenir qu'il rende le calice par lui enfermé (6 septembre). — Nouvelles instances; remontrances du doyen, interrompues par le sacriste, qui lui dit «qu'il étoit un impertinent luy-même» (12 septembre). — Ordonnance à ce sujet; excuses du sacriste au chapitre et au doyen (13-14 septembre). — Règlement et tarif pour la sonnerie des cloches (22 octobre). — Délibération prise à la demande du doyen, invitant le sacriste à reprendre sa place au chapitre et ordonnant d'insérer, en marge des délibérations des 13-14 septembre, l'apostille que voici: «Voyés la délibération du 13 décembre suivant...., laquelle déclare toute cette affaire comme non avenue» (13 décembre). — Ordonnance pour l'allumage de feux sur les places de St-Seurin durant les grands froids, «afin que les pauvres puissent s'y chauffer» (10 janvier 1766). — Rétablissement d'un maître de latin à la psallette, «suivant l'uzage interrompu depuis peu de temps» (10 février). — Délibération sur ce que «le s^r^ Clavis, maître de musique du chapitre, avoit pris chez luy, à la maison de la psalette, un pensionnat de jeunes demoiselles» (31 octobre). — Délibération relatant la démission du maître de musique Clavis et déclarant sa place vacante (12 décembre). — Prières des Quarante heures pour le rétablissement de la Dauphine; délégation auprès des vicaires généraux en l'absence de l'Archevêque, pour leur exposer que le chapitre a «le droit et possession de tous les temps d'avoir un jour particullier pour luy seul à faire lesdittes prières avant toutes autres paroisses et églises» (16 mars 1767). — Réception d'une lettre du premier président Le Berthon, qui refuse «la médiation qui luy avoit été proposée par la délibération du chapitre du 13 février dernier, pour terminer l'affaire de l'évocation d'entre le Parlement et le chapitre» (27 mars). — Lettre de l'Archevêque, du 7 avril, exposant qu'il ne peut être question de priorité pour les prières dans les cas urgents; protestation du chapitre et décision ordonnant qu'à l'avenir, quand il ne sera pas fait de distinction en sa faveur, il commencera les prières le même jour qu'à St-André (13 avril). — Règlement du concours pour le choix d'un maître de musique (27 avril). — Remise des compositions des concurrents, et ordre de les envoyer à Paris pour être examinées par des juges compétents (15 mai). — Ordre de soigner le massier qui est malade et que ses parents ne peuvent pas secourir (5 juin). — Nomination du s^r^ Martouret comme

maître de musique (22 juin). — Acceptation par le chapitre de l'office du Sacré-Cœur (22 juin). — Conditions faites au chef de musique (26 juin). — Délibération réservant au chapitre les honoraires payés pour l'accomplissement des vœux (7 août). — Compte rendu d'une assemblée des Cent trente, convoquée, le 10, pour débattre la reconstruction de l'Hôtel de ville, le paiement de la maison professe des Jésuites, etc. (14 août). — Mention de la plantation de bornes entre les paroisses de Mérignac et de St-Seurin; procuration pour signer le procès-verbal dressé à ce sujet par le notaire de la ville, et ordre de le transcrire sur le terrier (7 septembre). — Nomination de Jean Humeau comme greffier de la juridiction : « Il s'occupera sérieusement et sans perte de temps à mettre en ordre et former un répertoire des papiers de la jurisdiction » (27 novembre). — Division de St-Seurin en quatre quartiers pour faciliter la perception du fouage : indication des rues appartenant à chaque quartier (7 décembre). — Réception d'un mandement prescrivant pendant trois jours des prières pour le rétablissement de la Reine; décision pour réciter le matin même les prières, qui ont été commencées à St-André la veille (11 mars 1768). — Réquisitoire du promoteur concernant les enfants de chœur qui lisent à l'église « certains livres et cayers écrits à la main »; ordonnance pour qu'il se fasse remettre ces livres et cahiers : « Les enfans ne seront désormais corrigés que par le maître et le sous-maître » (21 mars). — Révocation de Goursac, lieutenant de la juridiction (21 mars). — Désignation de deux chanoines, MM. de Libenne et de Lamontaigne, « afin de pourvoir à l'arrangement des papiers contenus dans les archives du chapitre » (15 avril). — Ordre d'habiller les enfants de chœur « et leur donner une soutanne d'écarlatte » (4 juillet). — Compte rendu de la cérémonie de la veille, pour la canonisation de ste Jeanne Chantal, chez les Visitandines (29 août). — Compte rendu détaillé du service célébré, le 7, à St-André, pour le repos de l'âme de la Reine (9 septembre). — Délégation de M. de Lagardère, sacriste, pour soutenir les intérêts du chapitre à Paris (24-29 septembre). — Délibération exigeant à l'avenir des garanties des candidats aux offices de procureurs postulants (31 mars 1769). — Explications fournies par le chanoine Dumas sur les motifs pour lesquels il a été absent des séances précédentes, malgré les sommations du chapitre (28 avril). — Autorisation au receveur de « faire incessament procéder à la marque et désignation de toutes les rues du présent faux-bourg, aux encoïgneures de chacunnes d'icelles, conformémant à ce qui s'est pratiqué dans la ville » (31 juillet). — Ordre de « faire rentrer sur l'allée d'Amour les tombes qui dépassent l'alignement » (4 août). — Compte rendu de la visite faite la veille par l'Archevêque pour administrer la confirmation (4 août). — Compte rendu d'une réunion des Cent trente, tenue le 19, pour examiner notamment s'il y avait lieu d'accueillir les Frères des Écoles chrétiennes : « Vu qu'il étoit déjà tard et que cet examen seroit de longue discussion, l'assemblée auroit délibéré de renvoyer à la prochaine convoquation des Cent trente » (21 août). — Délibération sur ce que « M. Veltner, négotiant, venoit de former un cimetière sur une partie de terrain, au derrière des Chartrons, qui se trouve du fief et directité du chapitre » (4 septembre). — Réquisitoire du promoteur, signalant au chapitre la nécessité « d'aporter plus de circonspection lorsqu'il s'agit de donner des ordonnances sur sa caisse ». Délibération portant que les mémoires seront à l'avenir visés par l'un au moins des auditeurs des comptes (26 octobre). — Révocation de « la délibération qui accorde la présence aux offices à MM. de Libenne et de La Montaigne, prise au sujet de l'arrangement des archives » (27 octobre). — Décès de l'Archevêque, « vers les huit heures du matin ». Ordre de sonner les cloches pendant ce jour-là et le jour suivant (15 novembre). — Cérémonie faite par le chapitre auprès du corps (17 novembre). — Autorisation au sr Pambrein de Champlein d'établir « un pensionnat et une écolle... et de mettre sur sa porte un tableau sous le titre d'*Écolle du Parnasse*, en payant à la fabrique les droits accoutumés » (11 décembre). — Révocation du maître de musique (11 décembre). — Réception d'un mandement des vicaires généraux, sollicitant des secours pour « la maison du Bon Pasteur, qui est dans la plus grande nécessité » (5 janvier 1770). — Félicitations au prince de Rohan, nommé archevêque (12 janvier). — Citation et rétractation du sacriste, qui a célébré une messe le jeudi saint, « nonobstant l'usage qui s'est maintenu de tout temps de n'y avoir ce jour-là qu'une seulle messe » (23-27 avril). — Conflit, à ce sujet, avec le sacriste, qui refuse de signer le procès-verbal de la délibération précédente (4-7 mai). — Protestation contre le projet des jurats de poser, le 16, la première pierre d'une fontaine qu'ils veulent ériger, à l'occasion du mariage du Dauphin, sur la place Dauphine (14 mai). — Réception de M. Lefry des Fontaines, prêtre, comme maître de musique (1er juin). — Nomination de deux huissiers-massiers (15 juin). — Désignation de deux chanoines à l'effet de chercher les titres des chapellenies fondées à St-Seurin et permis-

sion de s'adjoindre « un lecteur en état pour se faire déchifrer les vieux titres » (2 juillet).

G. 1019. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets.

1770-1775. — Délibérations du chapitre. — Délibération concernant divers abus de la justice, notamment sur ce « qu'une femme étoit depuis trois ans dans les prisons et qu'elle y attiroit son mari et son enfant, ce qui remplissoit le parquet de gens inutilles, et que d'ailleurs il convenoit de procéder au jugement de cette personne » (24 août 1770). — Députation à la réunion des Cent trente, convoquée pour examiner entre autres « s'il étoit plus important et plus utille que désavantageux de conserver ou de supprimer les écoles chrétiennes établies depuis peu d'années dans cette ville » (31 août). — Compte rendu de la séance, où on a décidé le maintien des écoles par 55 voix contre 14 (3 septembre). — Ordonnance pour l'afferme du greffe de la juridiction (23 octobre). — Délibérations au sujet de la plainte publique du sacriste, qui, interrompu pendant son prône par des enfants jouant avec une clochette, avait cru qu'on allait célébrer une messe et avait pris les fidèles à témoin. Le chapitre reçoit les explications du sacriste, « se réservant de se pourvoir devant qui il appartiendra au sujet du camail dont il s'est servi, nonobstant les deffences à luy faites par arrêt de la Cour » (3-10 décembre). — Ordre à l'ouvrier de changer les chandeliers d'étain des autels et « d'en faire le remplacement en fer qu'il fera dorer et agrafer au bois des autels » (11 janvier 1771). — Délibération décidant en principe le bail à fief de la lande du Coyret, *alias* de Peseu, dans les paroisses de St-Seurin, Bruges et Eysines (14 janvier). — Remise du plan de cette lande et détermination des conditions des baux à consentir : mise en culture dans les deux ans de deux tiers au moins des fonds concédés, le reste pouvant être affecté aux constructions, jardins, prés et pacages; agrière au douzième pour la première portion des terres, cens de 5 s. par journal pour la seconde, etc. (18 janvier). — Révocation d'un procureur postulant (15 février). — Admonestation au sacriste, qui s'est présenté au chapitre en soutane et non en habit de chœur : « Il auroit sèchement répondu que son parti étoit pris de ne jamais plus paraître au chapitre et se seroit retiré » (18 février). — Opposition formée par des habitants de Caudéran à l'affièvement de la lande de Peseu (1er mars). — Règlement pour la nomination des musiciens (5 avril). — Procès-verbal de la réception faite à l'Archevêque, lequel est arrivé à Blaye le 2 mai; audiences particulières, où les députés du chapitre insistent sur le droit dud. chapitre de haranguer les archevêques le jour même de leur entrée; arrivée à Bordeaux le 3; visite à l'Archevêque le 4 (10 mai). — Compte rendu de la prestation de serment de l'Archevêque, le 21 mai (24 mai). — Délibération pour la construction d'un orgue, « tant pour la décoration de l'église que pour la décense dans la célébration des offices divins, surtout depuis la disette et l'inconstance des muziciens » (14 juin). — Nomination d'une commission pour le choix d'un facteur (8 juillet). — Ordonnance pour « fermer les cloîtres à tous venans et aux gens du cabaret qui y communique à cause du puisage », ainsi que pour l'établissement de latrines à l'usage des chanoines (9 août). — « Sur le rapport fait par M. Lamontaigne, le chapitre l'a chargé de l'arrangement des archives, et l'a prié de les faire transporter dans la chambre capitulaire » (19 août). — Installation comme chanoine de M. Antoine de Meslon, prêtre du diocèse de Condom, doyen du chapitre de Cadillac (26 août). — Ordre de « faire faire les réparations nécessaires au portique de l'église » (19 octobre). — Remerciement au chanoine Boyé pour la remise du premier volume de la liève de Caudéran, « avec tout espèce d'ordre et renseignements, qui ne laisse rien à désirer sur cet ouvrage, ce qui le rend parfait, lad. liève bien reliée et couverte en bazane » (23 octobre). — Réquisitoire exposant « que depuis longtems le chapitre s'étoit occupé aux moyens de changer le local du cimetière, sur les plaintes des habitants des maisons voisines, qui sentoient fréquament des exhalaisons cadavreuses par le voisinage de ce terrein situé au midy, qu'il étoit d'autant plus difficille d'éviter ces inconvéniens qu'on ne pouvoit guère creuser les fosses plus bas de trois pieds, à cause des tombaux de pierre qui se rencontroient;... que d'ailleurs, l'intention du Ministère étant d'embellir le faux-bourg St-Seurin, le local actuel du cimetière se trouve comme une suitte nécessaire de la rue qui va de la place Dauphine à l'église ». Délibération chargeant une commission d'étudier la translation du cimetière sur l'emplacement de la maison canoniale du chanoine de Pichon (24 octobre). — Nomination du s^r Noville comme féodiste du chapitre, quoiqu'il fût reconnu par celui-ci « qu'il n'avoit point besoin de féodiste par l'intelligence que M. l'abbé Boyé manifeste de plus en plus dans cette partie » (18 novembre). — Autorisation au sacriste de donner la bénédiction du Saint-Sacrement le dimanche, après la messe de paroisse, en disant le *Tantum ergo* à haute voix, mais sans le chanter (29 novembre). —

Permission de quêter à la porte de l'église, accordée au propriétaire d'une maison incendiée (2 décembre). — Délibération au sujet du chantre de chape, qui avait occupé un banc autre que celui qui lui était assigné par l'arrêt du 2 août 1764 (16 décembre). — Excuses dud. chantre (20 décembre). — Révocation d'un procureur postulant (3 avril 1772). — Autorisation de « faire réparer et changer les vitraux pour donner plus d'air à l'église » (22 avril). — Délibération relative à la translation du cimetière et réserves du sacriste (24 avril). — Choix d'un enfant de chœur parmi plusieurs candidats, « après que, suivant l'usage, ils ont eu chanté » (13 juillet). — Autorisation à l'ouvrier de vendre, moyennant 200 l., « toutes les tombes en marbre qui depuis peu avoint été placées dans les cloîtres » (7 août). — Compte rendu d'une assemblée des Cent trente, qui a décidé le transfert des enfants trouvés à l'hôpital de la Manufacture (7 août). — Installation d'un chanoine, avec réserves sur les formules de la lettre d'institution (12 octobre). — Avis de la modification de ces formules par la chancellerie de l'Archevêché (6 novembre). — Opposition à l'innovation du sacriste, qui se servait d'un carreau et d'un tapis pour la bénédiction du Saint-Sacrement (7 décembre). — Fixation de lods et ventes pour deux maisons mises en loterie (11 décembre). — Commutation d'un cens d'une barrique de vin en un cens de 6 l., à percevoir sur une vigne que sans cela le propriétaire ne trouvait pas à vendre « en emplacement » (28 décembre). — Pouvoir donné au syndic de « faire un acte au s^r Boyé, entrepreneur du bufut du jeu des orgues de la présente église, à l'effet de l'obliger à nommer et convenir d'experts pour décider de la bonté de son ouvrage » (19 février 1773). — Refus de revenir sur les arrangements arrêtés le 16 avec le s^r Boyé, menuisier, au sujet du buffet de l'orgue, et ce attendu les engagements pris, le 20, avec d'autres ouvriers (22 mars). — Délibération au sujet de l'accomplissement du vœu d'un équipage nouvellement arrivé (24 avril). — Autorisation de faire manœuvrer la cavalerie sur la lande de Peseu (28 juin). — Délibération au sujet de la neuvaine prescrite par l'Archevêque « pour demender à Dieu la cessation des pluies » (29 juin). — Délibération relative à l'habitude que prennent les vicaires perpétuels de ne pas annoncer au chapitre la fête de leur paroisse (9 août). — Règlement pour les choristes : laisser à l'église leur soutane, que certains ne quittaient même pas pour leurs occupations domestiques, assister régulièrement aux offices, éviter d'avoir une trop longue chevelure et de porter des bas blancs, etc. (22 octobre). — Désignation de délégués « affin d'assister à la plantation de bornes qui fixent la sauvetat, relativement *(sic)* aux lettres patantes randues pour le fait de la juridiction » (28 février 1774). — Donation par le s^r Clavis, ancien maître de musique, de la collection de ses œuvres, à condition qu'à son décès on sonnerait la cloche; acceptation par le chapitre, qui accorde au s^r Clavis une stalle du haut chœur, près « la barre de fer qui sépare MM. les chanoines du peuple », et, à sa mort, sonnerie, sépulture et service où serait exécutée « la plus belle de ses messes de *Requiem* » (8 avril). — Délibération au sujet des prières publiques prescrites pour le rétablissement du Roi : « Le chapitre a vu avec autant de peine que de surprise... que deux parroisses commenceroint le même jour que lui » (5 mai). — Mention de la mort du Roi (20 mai). — Changement de l'itinéraire des processions (27 mai). — Compte rendu du service célébré le 11 pour l'âme du Roi : « Il y eut quatre grenadiers du château placés à chaque coin du catafalque » (13 juin). — Compte du service célébré le 21 pour le s^r Clavis (27 juin). — Nomination d'un sacristain par le chapitre et protestation du sacriste (18 juillet). — Compte rendu du service solennel célébré, le 26, à St-André pour Louis XV : incident soulevé par le chapitre de St-Seurin parce que le porte-croix de St-André est vêtu d'une chape et accompagné de deux acolytes, ce qui est contraire à l'usage (29 juillet). — Nomination du s^r Levasseur comme maître de musique à la place du s^r Lefry, démissionnaire; obligations de sa charge : nourrir le sous-maître et les quatre enfants de chœur « à un ordinaire bourgeois, à sa table et... les faire servir par ses domestiques » (9 septembre). — Règlement pour la sacristie : défense « d'y débiter aucune nouvelle profane ny d'y faire la lecture d'aucune gazette ou bulletin » (22 octobre). — Nomination de Beck en qualité d'organiste du chapitre : « Et vu son mérite rare dans cette partie et l'orgue se trouvant neuve, il luy a été accordé 900 l. d'apointement » (24 octobre). — Mention d'un vœu des habitants du Bouscat à l'occasion d'une épizootie (25 novembre). — Compte rendu des visites faites, le 28 février, au comte de Noailles, commandant de la province, qui avait fait son entrée le même jour « entre onze heures et midy » et, le 2 mars, au Parlement reconstitué (3 mars 1775). — Ordonnance avançant l'heure des offices du lendemain, « pour que les muziciens et choristes ayent le tems de s'en aler à la grand'messe et *The Deum* que MM. les clercs font chanter en action de grâce du retour et rentrée du Parlement » (6 mars).

G. 1020. (Registre.) — In-4°, 247 feuillets.

1775-1780. — Délibérations du chapitre. — Procès-verbal de l'assistance du comte de Noailles, escorté de ses gardes, aux offices de l'Annonciation : « Le soudiacre ayant donné la paix à MM. du haut chœur, un prêtre du bas chœur, précédé d'un des huissiers du chapitre, alla lui faire baiser la croix » (27 mars 1775). — Remise par le sacriste d'un calice offert par les Fermiers généraux et don par le même d'un autre calice; affectation du premier aux messes de paroisse (20 avril). — Procès-verbal du serment prêté sur le bras de st Fort par le sr Buhan, procureur syndic de la ville : « S'étant relevé, il auroit reçu des mains du secrétaire de la Ville, qui s'étoit placé du côté de l'Évengile, un chaperon » (10 juillet). — Autorisation de traiter pour les réparations de la charpente (11 août). — Délibération sur la réfection totale de la charpente du chœur; autorisation « pour faire les susd. réparations et en même temps faire baisser la susd. charpente, en suivant sur le tout l'avis de M. Bonfin » (25 août). — Ordre au syndic d'écrire au sacriste que les excuses par lui présentées au sujet de son absence ne sont pas admises, attendu qu'elles « ne sont point présantées dans une forme convenable ny avec le respect dû à la compaignie » (23 octobre). — Rétablissement de l'usage qui voulait que les archives fussent fermées à trois clefs (24 octobre). — Examen d'une proposition qui tend à obliger les chanoines de St-Seurin prêchant dans d'autres églises à demander la bénédiction à genoux, contrairement aux conventions (4-15 décembre). — Autorisation au receveur des rentes de traiter avec le sr Noville, feudiste, pour le renouvellement du terrier de Cambes (4 mars 1776). — Règlement pour le jubilé (22-29 mars). — Acquiescement au projet de M. de Castelneau d'ouvrir une rue sur un fief du chapitre, entre les rues Judaïque et Pontlong (1er avril). — Compte rendu de la visite faite, le 12, à l'Intendance, au duc et à la duchesse de Chartres, et délibération sur l'atteinte portée aux droits du chapitre en matière de préséance (15 avril). — Autorisation au syndic de « faire assigner M. Nau, pour le faire condamner à abattre les girouettes qu'il a fait élever et dont il a décoré sa maison, rue du Jardin-Public » (29 avril). — Délibération au sujet d'un reliquaire d'argent volé à St-Seurin le 21 mai, « en forme de coffre, d'environ un pied de longueur sur 8 pouces de large et 10 pouces de haut » (24 mai). — Ordonnance suspendant la musique, les voix des chantres étant devenues si mauvaises qu' « elles donnoient à rire au public » (3 juin). — Délibération pour la refonte de la cloche dite *seconde* (15 juillet). — Mandat pour traiter avec François Lanes, dit Montauban, et Claude Chambon, charpentiers, qui se chargent des réparations de la charpente moyennant 2,800 l. (19 août). — Démission pour raison de santé du sr Levasseur, maître de musique (26 août). — Entente avec le chapitre St-André au sujet de la nullité de la décision du bureau diocésain approuvant l'acquisition de la bibliothèque de la Madeleine au profit du Petit Séminaire St-Raphaël (2 septembre). — Nomination, comme maître de musique, du sr Matoulet, qui a déjà occupé cette place (20 septembre). — Fixation des appointements des musiciens : basse-taille, haute-contre et haute-taille (4 octobre). — Nomination d'une commission chargée de « l'examen du jeu d'orgue » (24 octobre). — Réception de l'orgue (25 octobre). — Traité, pour l'entretien de l'instrument, avec les srs Micot père et fils, qui en sont les facteurs (28 octobre). — Mention de l'achèvement des travaux de la charpente (24 décembre). — Nomination du sr Nauville comme feudiste du chapitre, pour une période de six ans, et conditions qui lui sont faites (28 février 1777). — Délibération décidant en principe le renvoi du maître de musique (12 mai). — Compte rendu de la visite faite le 2 au comte d'Artois; conflit de préséance avec le Présidial, et mention d'un arrêt provisoire favorable à celui-ci (6 juin). — Ordonnance admettant comme haute-contre « le sr abbé Dandrieu » (20 juin). — Relation du baptême d'une cloche, dont le parrain et la marraine étaient le maréchal et la maréchale de Mouchy (18 juillet). — Ordre à l'ouvrier d'interdire de creuser des sépultures dans l'église, « attendu les dengereuses conséquences qui pourroint en résulter » (21 juillet). — Autorisation de construire dans le faubourg un troisième étal de boucher, et texte de la délibération des jurats qui a renvoyé au chapitre la requête présentée à ce sujet (9 septembre). — Fixation des honoraires du syndic (300 l.), du receveur général (400 l.) et du receveur des rentes (3 s. pour l. de la recette) (23 octobre). — Ordre de faire trois clefs pour les archives (3 novembre). — Délibération attribuant 96 l. par an au maître de lecture et écriture des enfants de chœur et 6 l. par mois au maître de latin (24 novembre). — Délibération motivée sur ce que « l'un de Messieurs avoit fait quelque changement et rature aux registres » (26 janvier 1778). — Vive discussion au sujet d'un vote précédent; sortie du doyen, qui refuse de faire lire le procès-verbal de ce vote (20 mars). — Permission à un semi-prébendé de se servir d'une

chaise au chœur, « sans tirer à conséquence pour ses autres confrères » (27 mars). — Autorisation au scribe de transcrire les procès-verbaux des séances précédentes; texte de procès-verbaux rédigés par les opposants (27 mars). — Envoi de 100 l. au curé de Listrac, qui a exposé la misère de ses paroissiens, « vu la raretté et la chèreté des grains » (3 avril). — Autorisation au sacriste « d'exposer sur l'autel de parroisse l'argenterie du chapitre pour servir à la cérémonie de la première communion » (10 avril). — Autorisation à deux familles nécessiteuses de faire quêter à la porte de l'église, le jour des Rameaux, par deux ecclésiastiques (10 avril). — Remise du plan de la sauvetat et de la transaction conclue avec les jurats le 12 septembre 1776, devant Papin, notaire (19 juin). — Remise des trois clefs des archives à trois commissaires chargés de prendre connaissance des titres et d'en faire faire des extraits et répertoires (19 juin). — Proposition d'un chanoine d'exonérer les fonds de la paroisse St-Seurin des rentes en nature : « Depuis un certain nombre d'années la partie la plus solide des revenus du chapitre consistoit dans le produit des lots et ventes » (7 août). — Rapport favorable d'une commission et nomination de délégués chargés d'éteindre ces rentes en nature dans le *tènement général* (14 août). — Réception du sr Batcave comme chantre de chape, conformément à l'arrêt du 18 juillet 1777 (26 octobre). — Proposition tendant à renvoyer les musiciens, qui sont inhabiles et peu assidus, « quoique le chapitre ait plus que doublé leurs gages depuis 3 ou 4 ans » ; « le chapitre ayant été obligé, en 1776, de suspendre la musique par les mêmes motifs... ayant voulu essayer de la rétablir l'année d'après, il ne peut y parvenir sans se voir forcé de se servir de sujets qui étoient employés à la Comédie, extrémité fâcheuse dont il eut bientost à se repentir : il se vit forcé de les congédier presqu'aussitôt ». Ordonnance conforme, enjoignant de remplacer le chant par l'orgue « qu'on vient entendre de toute la ville » (29 janvier 1779). — Réquisitoire et délibération sur la forme irrespectueuse d'un acte signifié par le chantre de chape et sur son absence des offices (1er février). — Délibération pour la reprise des musiciens, qui se sont engagés à plus de décence et plus de régularité (12 mars). — Ordre d'écrire « à Olleron et ailleurs » pour avoir un choriste (7 avril). — Règlement contre l'invasion du chœur par le peuple (7 avril). — Réquisitoire et ordonnance contre le chantre de chape, qui n'a paru qu'une fois aux offices depuis sa réception, qui n'a pas rempli le devoir pascal dans l'église St-Seurin ni assisté aux chapitres généraux. Ordre au syndic de poursuivre l'homologation de la délibération par le Parlement (19 avril). — Réception d'un nouveau chantre de chape avec lequel le précédent a permuté (3 septembre). — Ordre de chanter le lendemain le *Te Deum* pour la victoire de d'Estaing (23 septembre). — Réquisitoire et délibération contre le nouveau chantre de chape pour son peu d'assiduité (25 octobre). — Avis de la résignation consentie par cet officier (15 novembre). — Avis du décès du sr Matoulet, maître de musique (28 février 1780). — Ordonnance portant de nouveau à six le nombre des enfants de chœur, réduit à quatre depuis l'incendie de la sacristie (30 mars). — Délibération donnant tort au doyen contre les opposants dans le conflit de mars 1778 (30 mars). — Nomination du sr Gautrot comme maître de musique et conditions à lui faites (2 juin).

G. 1021. (Registre.) — In-4°, 199 feuillets.

1780-1784. — Délibérations du chapitre. — Délibération pour la demande de lettres-patentes autorisant le chapitre à aliéner les fiefs des paroisses rurales, qui donnent lieu à des difficultés, et certains immeubles à Bordeaux (11 août 1780). — Mention d'un traité avec un religieux Augustin pour l'entretien de l'orgue, sur le pied de 150 l. (4 septembre). — Détermination de la valeur des droits dont le chapitre poursuit l'aliénation : fiefs de la campagne, 60 à 70,000 l.; terrain à Bordeaux, 20,000 l.; indication de l'emploi projeté du prix de vente : remboursement des dettes du chapitre, s'élevant de 70 à 80,000 l., achat d'un cellier aux Chartrons (1er décembre). — Mention du décès de M. Lagardère, sacriste, mort le 4 (6 décembre). — Nomination de M. Laborde comme sacriste, « en vertu de sa réquisition comme indultaire » (9 décembre). — Fixation du taux des lods et ventes : dans le cas d'enchères, licitations, etc., libres ou forcées, pas de rabais; dans le cas de vente libre, remise d'un tiers (15 décembre). — Texte d'une lettre du prince de Rohan, nommé à l'archevêché de Cambrai (19 février 1781). — Changement dans les heures des offices (18 avril). — Nomination du sr Savary comme maître de musique (28 mai). — Compte rendu de la messe d'action de grâces, de la procession, du feu de joie et des illuminations qui ont eu lieu le 15, à l'occasion de la naissance du Dauphin : exposition, pendant la messe, des portraits du Roi et de la Reine placés sur des fauteuils et gardés par deux sergents du chapitre, hallebarde à la main. « Ces prières finies, l'officiant cria : Vive le Roy, pour inviter le peuple à partager la joye du chapitre » (23 novembre).

— Mention du *Te Deum* chanté à St-Seurin, le 1er, à la demande de « Messieurs de l'hôtel de la Marinne », pour la victoire du comte de Grasse (3 décembre). — Tarif pour l'orgue aux messes de mariage et pour le luminaire, qui était parfois plus considérable quand ces cérémonies se célébraient la nuit (18 janvier 1782). — Délibération réduisant à quatre le nombre des enfants de chœur et nommant comme maître de musique le sr Guillaume Le Roy, ancien maître à St-Brieuc (28 janvier). — Compte rendu de la visite faite, le 16 mai, à M. de Fumel, commandant de la province par intérim (14 juin). — Compte rendu des visites faites par les délégués du chapitre et par le chapitre en corps à l'archevêque Champion de Cicé, qui arrivait dans le diocèse : le 25 juillet, à Blaye, « à la Chambre littéraire, maison où s'assembloient les amateurs de la littérature et où on avoit préparé un logement pour Mgr l'Archevêque », et, le 26, à Bordeaux (5 août). — Procès-verbal de la prestation de serment par l'Archevêque, le 11 août, à St-Seurin : « M. le doyen lui présenta un livre manuscrit sur velin, d'écriture gothique, dit le missel de st Amand, couvert de lames d'argent, dans lequel est écrit le serment... M. le doyen, tenant led. seigneur Archevêque par la main, le conduisit et le plaça dans une chaire de pierre, d'ouvrage gothique, près du maître-autel du côté de l'Épître, qu'on dit être la chaire de st Amand » (16 août). — Ordonnance réglant « que désormais il ne seroit plus fait aucunne sépulture dans l'église qu'il n'i ait sonnerie » (24 octobre). — Ordonnance tendant à réprimer l'irrégularité et l'insubordination des musiciens (22 novembre). — Défense au maître de musique d'accepter aucun emploi à la Comédie, où il était chargé de « battre la mesure dans les coulisses » (20 janvier 1783). — Délibérations concluant à solliciter l'autorisation d'aliéner des emplacements où le chapitre ne peut pas construire et qui arrêtent l'embellissement du quartier (17 mars). — Changement du nom de rue Putoye en rue St-Fort (11 avril). — Vente aux frères Letellier, moyennant 6,000 l., des fiefs du chapitre à Quinsac, Cambes, Meynac, Baurech, Tabanac et Le Tourne (2 juin). — Mention de la décision prise la veille par le chapitre, renvoyant la procession « à l'après-midi, issue de vêpres » (20 juin). — Mention de la mort du doyen, décédé le 5 juillet (7 juillet). — Élection de M. de Paty comme doyen. « Pour cette place se trouvoient sur les rangs tous MM. les grands vicaires de ce diocèse : M. de Basterot, M. de La Montaigne, M. de Paty-Durayet et M. Domenge » (14 juillet). — Renvoi à une commission d'une requête d'habitants du Bouscat demandant une nouvelle église (18 août). — Congé de 15 jours au doyen, qui doit prendre les eaux de Miers (23 février 1784). — Remise de 367 l., pour faire des burettes, dont 250 l. léguées dans ce but par M. Lagardère (14 avril). — Nomination de M. Duprat fils en qualité de greffier du chapitre (14 avril). — Délibération pour « faire blanchir l'église en basdijon » (7 mai). — Fixation des gages des musiciens à 800 l. et pour l'un d'eux à 1,000 l., « à cause de sa double partie » (7 mai). — Vente des terrains et échoppes appartenant au chapitre, rue Judaïque, en faveur de Duprat, notaire, pour 30,000 l., « demeurant toujours réservé au chapitre la directité desd. fonds, au devoir de 2 d. d'exporle par chaque tenancier, produisant lods et ventes, et en outre pour 1 s. de rente directe pour chaque toise dud. terrein » (26 mai).

G. 1022. (Registre.) — In-4°, 245 feuillets.

1784-1789. — Délibérations du chapitre. — Conversion, moyennant 1,000 l., en une rente de 30 s. de l'agrière au quint due par 3/4 de journal de vigne sur le port de La Bastide, et ce dans le but d'arracher les vignes afin de bâtir (4 juin 1784). — Mise à la retraite d'un sergent auquel, sa vie durant, le chapitre servira ses gages (5 juillet) — Renvoi au promoteur d'une requête des habitants de Caudéran qui réclament un second maître d'école (12 juillet). — Ordre d'exécuter au plus tôt l'appointement de la juridiction qui interdit au nommé Dousset de tenir école à Caudéran (19 juillet). — Opposition du chanoine Dumas de Melac à ce que l'on considère comme terminée l'année de rigoureuse résidence du doyen, « M. l'abbé de Paty n'étant parvenu à se faire tenir présent pendant les cinq premiers mois de son année de rigoureuse qu'à la faveur d'un mensonge concerté entre lui et ceux de son party » (20 octobre). — Protestation du doyen, qui somme M. Dumas de Melac de préciser (23 octobre). — Dispense aud. M. Dumas d'assister à matines, à cause de son grand âge et de ses infirmités (25 octobre). — Pouvoirs pour le renouvellement du traité avec le sr Nauville, notaire, comme feudiste du chapitre (20 décembre). — Délibération touchant les manquements des bénéficiers aux obligations de leurs bénéfices (28 janvier 1785). — Mission au promoteur de choisir les douze pauvres « qui doivent assister à la cérémonie du jeudy saint et y faire leur communion » ; ordre de remettre à chacun 3 l. et un pain d'une livre (30 mars). — Délibérations sur l'ouverture des cabarets durant

les offices (30 mars). — Ordonnance portant création d'un bureau des dames de charité (15 avril). — Désignation d'une commission chargée d'étudier la translation du cimetière (29 avril). — Ordre d'élever un reposoir dans les quartiers des Glacières, Pontlong et de La Mothe, «qui avoient été prétendus par le s^r curé vicaire perpétuel des paroisses St-Christophe et St-Paul» (20 mai). — Vente au s^r Ségalié, avocat, pour 25,000 l., de terrains sur les allées d'Amour, avec réserve de 2 d. d'exporle, des lods et ventes et d'une rente de 3 l. 1 s. 3 d. (30 mai). — Délibération touchant les confréries qui prêtent moyennant finances les draps mortuaires pour les obsèques de personnes qui ne font point partie desd. confréries (19 juin). — Nomination de Duranteau, fils du juge et docteur en droit, à la place du lieutenant de la juridiction, décédé, avec la survivance de son père (20 juin). — Opposition au projet des jurats, approuvé par arrêt du Conseil, pour l'alignement du faubourg (1er juillet). — Ordre de signaler au procureur du chapitre à Toulouse des erreurs graves dans ses comptes (11 juillet). — Désignation d'un terrain pour la translation du cimetière (22 juillet). — Bail à fief nouveau aux s^rs Laclotte, architectes, de 369 toises environ de terrain au nord de l'église, moyennant 20,000 l. et une rente de 3 d. par toise (22 juillet). — Consentement du chantre de chape et du chapitre à la réunion de la chantrerie de chape à la fabrique (5 août). — Délibération pour l'établissement d'un terrier des fiefs du chapitre à Loupes (18 septembre). — Concession provisoire du tiers des recettes au receveur des rentes et menus cens (25 octobre). — Renvoi du maître de musique (28 octobre). — Démission du receveur des rentes, que sa mauvaise vue empêche de lire les anciens titres (4 novembre). — Ordonnance portant que les remèdes pour la psallette ne seront plus fournis par le chirurgien, mais pris « chez les frères apoticaires » (7 novembre). — Démission du chirurgien «à cause de son grand âge», et nomination de son neveu, à 48 l. par an (14 novembre). — Rejet des remontrances du maître de musique révoqué (14 novembre). — Défense de porter des corbeilles et de vendre dans l'église (25 novembre). — Approbation de l'ordonnance prise à cet effet par le juge, laquelle sera lue au prône, imprimée et affichée (28 novembre). — Ordre de lever le droit de poule et les arrérages «avec ménagement» et d'exempter « les familles reconnues pauvres » (2 décembre). — Intervention du chapitre dans le *combat de fief* entre l'Archevêque et les jurats au sujet de l'hôtel de la Marine (12-16 décembre). — Ordre de faire faire «une seconde masse, un second encensoir et deux balaines garnies en argent» (27 mars 1786). — Délibération portant que les arrérages du droit de poule ne seront pas exigés (27 mars). — Ordre de demander au maître de musique des excuses au sujet des termes offensants de son mémoire justificatif et suspendant à cette condition l'effet de sa révocation (1er mai). — Délibération pour l'enterrement du président Pascal (26 mai). — Autorisation de quêter à la porte de l'église pour les incendiés de la rue Pontlong (2 juin). — Délibération au sujet d'un manquement du vicaire perpétuel de Puypaulin envers le chapitre, à l'enterrement de la comtesse de Fumel, dans la chapelle du Château-Trompette (19 juin). — Procès-verbal des obsèques de la comtesse de Fumel, célébrées le 17 juin : négociations avec le chapitre St-André, qui voulait obliger le clergé de St-Seurin à se rendre d'abord à la cathédrale; tentative du chapitre St-André pour surprendre en secret un arrêt; discussions devant le corps, entre St-Seurin et Puypaulin, Puypaulin et St-André; absence de la Cour des Aides, «attendu que M. de Fumel n'y avoit pas fait enregistrer ses lettres de commandant», etc. (23 juin). — Nouvelle délibération, motivée par les reproches du Procureur général et défendant les inhumations dans l'église : les personnes «à qui leurs parents voudroient faire rendre des honneurs funèbres par le son des cloches et quelque distinction de sépulture» seront enterrées dans le cloître ou dans le préau (25 novembre). — Permission de faire quêter pendant quatre dimanches à l'église, accordée à un propriétaire, «atendu l'incendie arrivée sur son bien de campagne» (16 février 1787). — Recommandation au promoteur de faire observer à la lettre les délibérations précédentes qui enjoignent aux instituteurs de n'avoir dans leurs écoles que des garçons et aux institutrices que des filles (13 avril). — Adoption en principe du projet de nommer chanoine honoraire M. de Beauregard, «prédicateur distingué, qui vient de prêcher dans cette ville avec le plus grand succès» (16 avril). — Approbation des statuts de la confrérie des menuisiers, qui est autorisée à tenir ses assemblées dans la chapelle St-Martial ou, si celle-ci est occupée, dans le cloître (11 juin). — Ordres pour l'encaissement de 12,000 l. léguées aux pauvres de la paroisse par feu M. Lagardère, sacriste (15 juin). — Réception d'un arrêt du Conseil confirmant au chapitre contre les jurats la propriété des vacants de la sauvetat (20 juillet). — Compte rendu d'une visite au comte de Brienne, commandant, qui a fait son entrée à Bordeaux le 29 juillet (3 août). — Adoption d'un plan qui permet

« de réunir dans le vieux battiment de la porterie au Nord de l'église la psallète, le tribunal de la justice, les prisons, le logement des sergens et les pressoirs du chapitre, ce qui suplée aux anciens battiments consacrés à ces usages et dont une grande partie a été aliénée pour l'exécution des projets d'embélissement du feauxbourg » (10 août). — Délibération concernant les maitres d'école qui « se sont établis et ont levé pension dans le fauxbourg sans l'authorisation du chapitre » (27 août). — Députation auprès du comte de Brienne, « pour le féliciter sur la nomination de M. son frère à la place de principal ministre » (3 septembre). — Relation de la cérémonie célébrée le 6, par le chapitre, chez les Minimes pour la béatification de Gaspard Bon et de Nicolas Sage (7 septembre). — Nomination comme chanoine honoraire de M. Dumas de Mélac, qui vient de résigner sa prébende (20 octobre). — Délibération au sujet du bail viager d'un fief du chapitre : « Il y a tout lieu de penser que cette tournure n'a été donnée à cet acte que pour éviter de payer les lods » (23 octobre). — Députation vers le comte de Fumel, nommé commandant en chef de la Basse-Guienne, qui a fait son entrée la veille (5 novembre). — Délibération sur ce que le secrétaire de l'Archevéché a fait porter un mandement par une personne inconnue, au lieu de le remettre lui-même, ce qui est un devoir de sa place (9 novembre). — Procès-verbal de sépulture dans la chapelle St-Martial de J.-B. Répond, ancien suisse du gouvernement (12 novembre). — Autorisation au maître de musique et aux enfants de chœur d'assister, le lendemain, à une messe que la Société philanthropique doit faire célébrer chez les Jacobins (28 décembre). — Prières publiques pour obtenir le beau temps (7 janvier 1788). — Réquisition du chapitre aux jurats de convoquer les Cent trente, pour demander le retour du Parlement : « Acoutumé à receuillir au pied des autels les gémissements des malheureux, à essuyer les larmes de l'indigeant et de l'opprimé, il croiroit manquer au plus sacré de ses devoirs si, confident de la douleur universelle, il restoit dans l'inaction », etc. (18 janvier). — Ordre de « former la place au-devant de l'église » (1er février). — Désignation d'une commission chargée d'étudier les projets de reconstruction de la psallette, du parquet, etc. (7 mars). — Adoption des plans et devis (7 avril). — Rappel de l'article des statuts qui prescrit de fermer les archives à trois clefs (11 août). — Mission à un chanoine de remplacer l'ouvrier pour surveiller la construction de la psallette (1er septembre). — Délibération sur des cabarets et jeux de boules placés autour de l'église et « qui servoient à retirer un tas de fénéans et oisifs » (5 septembre). — Procès-verbal de la cérémonie célébrée, le 9 septembre, par le chapitre à l'église des Recollets, pour la béatification du bienheureux Pacifique (13 septembre). — Compte rendu détaillé de la visite faite, le 20, au Parlement, à l'occasion de son rappel : « M. Jaubert, ... présidant pour lors l'Université, prononça ensuite un discours latin, à quoi M. le Premier Président répondit dans la même langue » (21 octobre). — Compte rendu d'une séance tenue la veille dans une salle des Jacobins, à laquelle divers membres du chapitre s'étaient rendus « sur l'invitation de la noblesse » et « où ils avoient trouvé des membres de tous les différents états et ordres de cette ville ». « Il avoit été question dans lad. assemblée de la formation et recréation des États de Guienne semblables à ceux du Dauphiné » (21 novembre). — Avis que le chapitre St-André considère comme illégale l'assemblée tenue « à l'instigation de la noblesse pour le rétablissement des États de cette province » et juge nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux commissaires. Mission au doyen de répondre « que le chapitre St-Seurin est très content du choix de ses commissaires » (28 novembre). — Ordre d'exiger un certificat médical des choristes, qui s'abstiennent de venir aux offices sous prétexte de maladie (12 décembre). — Ordre d'admonester l'organiste, sur ce « qu'il se fait remplacer par des étrangers ignorants et qui gattent et dérangent très souvent les orgues » (29 décembre). — Députation vers le Procureur général « pour le prévenir que, dans ce temps où tout le monde devroit être dans l'affliction, à cause de la rigueur de la saison, et où l'on fait des prières publiques, il y a des assemblées de paysans dans certaines maisons de la parroisse, où les danses et réjouissances ne discontinuent pas » (12 janvier 1789). — Approbation du règlement rédigé par trois chanoines pour le bureau des dames de charité (30 janvier).

G. 1028. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets.

1739-1754. — « Registre des délibérations... concernant le temporel du chapitre, pour être controllées, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roy, du troisième mars 1739 ». — Délégation à un chanoine en l'absence du syndic, pour assister, « dans le greffe du Bureau des Finances, au compulsoire de l'acte de fondation de 1077 du prieuré de St-Martin » (20 août). — Nomination de Jean Gueyral, clerc tonsuré, ancien enfant de chœur de St-Seurin, comme portier ou huissier du chapitre, à la place de Pierre

Carré, démissionnaire (13 novembre). — Pouvoir au syndic de donner à fief, moyennant 2 d. bordelais d'exporle et 1 l. de cens, à Bertrand Blandineau, sacristain, un emplacement touchant au clocher, de 20 pieds sur 18, avec faculté de construire une maison de 24 pieds de haut, sans jour ni égout du côté du cimetière, et un chai par-derrière qui ne pourra pas masquer l'ouverture de l'escalier du clocher (17 décembre 1742). — Vote d'un emprunt destiné à payer des réparations faites notamment à la couverture de l'église (13 juillet 1744). — Acceptation de la proposition faite par le sacriste de soumettre le procès soutenu par lui contre le chapitre « à la décision de MM. les avocats qui ont écrit dans ce procès » (23 avril 1745). — Provisions de procureur d'office près la juridiction de St-Seurin en faveur de Pierre Descors, procureur au Parlement (14 mai 1745). — Révocation du prévôt, qui a contrevenu aux arrêts du Parlement sur l'entrée des vins (23 août 1745). — Délibération remettant à Mme de Talleyrand 562 l. 10 s., soit la moitié des lods et ventes pour des maisons estimées 9,000 l. près des fossés de Campaure ou du Chapeau-Rouge (15 mars 1751). — Autorisation à un tenancier de céder « à titre de sous-accazement » une terre dépendant du chapitre, au Bouscat (10 mars 1752). — Délibération relative à une maison tenue pour le chapitre et vendue à la Ville pour 16,100 l.; le chapitre décide de réclamer les annuités échues du cens de 48 s. tournois, 3,220 l. « pour l'indemnité » (amortissement) et 2,012 l. 10 s. de lods et ventes (6 avril 1752). — Délibération relative à une descente de justice des jurats dans le faubourg St-Seurin, attentatoire aux droits du chapitre (30 avril 1753).

G. 1024. (Registre.) — Petit in-4°, 64 feuillets.

1765-1790. — Délibérations du chapitre contrôlées. — Création d'une rente viagère au denier 10, en retour d'un prêt à fonds perdus de 2,400 l., consenti par un individu de 54 ans : « Le titre... sera déposé chez MM. les Chartereux, avec inscription sur l'envelope qu'après le décès du prêteur, led. titre sera remis à M. le sindic du chapitre » (8 février-26 avril 1765). — Mention marginale du renvoi du titre au prêteur (14 décembre 1790. — Emprunt de partie des 20,000 l. dont le chapitre a besoin « pour faire fonds aux dépences de l'établissement d'un jeu d'orgue » (24 octobre 1771-19 mai 1772). — Emprunt de 4,000 l., prêtées par un chanoine de Saint-André, à qui on doit servir une rente de 7 1/2 0/0 jusqu'à 60 ans et ensuite de 10 0/0 jusqu'à sa mort (8-12 septembre 1772). — Délibération pour la diminution des agrières dues pour les fiefs du ténement général (7-14 août 1778). — Paiement par Isaac Laroque de 3,000 l. pour l'exemption d'une rente de deux barriques de vin, 625 l. pour l'agrière de deux corrèges de vigne (5 février 1779). — Délibération sur les moyens de diminuer les charges du chapitre : « M. l'abbé Boyé, receveur, a rendu compte... que, les propriétaires n'ayant eu depuis bien des années que peu ou presque point de récolte, paroissoint pour la plupart peu disposés à payer [une] somme suffisante pour l'affranchissement de leurs biens » (23 juillet 1779). — Réunion de la chapelle de Gombaud Andron à la fabrique, à la charge pour celle-ci d'en payer les revenus, soit 1,200 l. par an, au chanoine Boyé, titulaire, sa vie durant (26 mai 1784). — Acceptation d'un legs de 12,000 l. fait pour les pauvres de la paroisse par feu le doyen Le Berthon, « par un écrit privé » (27 mai 1785). — Réunion de la chapelle de Bernard de Caudéran à la fabrique, qui devra servir au titulaire une pension viagère de 600 l. (27 novembre 1786). — Emprunt à fonds perdus, pour réparer la charpente et la couverture de l'église, d'une somme de 4,000 l. moyennant une rente viagère (3 juin 1788). — Mandat à des chanoines de donner quittance de 12,000 l. pour une concession à fief nouveau consentie par le chapitre (4 avril 1789).

G. 1025. [1] (Registre). — In-4°, 37 feuillets parchemin.

1347-1635. — Statuts du chapitre Saint-Seurin. — Texte du serment des vicaires perpétuels dépendant du chapitre; texte du serment des chapelains et du serment des nouveaux chanoines (xve-xviie siècles). — Statuts délibérés en chapitre, « decano et quibusdam aliis concanonicis nostris a tota provincia Burdegale absentibus ». Réflexions sur la nécessité d'une meilleure répartition des revenus du chapitre : « Illi qui magis altari serviunt minus consequuntur ab eodem. » La messe sera dite tantôt au grand autel et tantôt à l'autel de saint Amand. Le portier « rotulario seu receptori reddituum dicte ecclesie asistat, pro censibus et redditibus exhigendis et colligendis ac portis domorum feudalium levandis cum feudatarii omittunt solvere census pro eis debitos; ...qui quidem janitor presbiter sit aut clericus eciam solutus. » Obligation au doyen et aux

[1] Cet article ne figure pas à sa place logique, qui est en tête du fonds, avant le registre G. 1010. Il a été acquis récemment par les Archives, quand on avait déjà imprimé l'inventaire des articles qui précèdent.

chanoines d'entretenir, savoir le doyen deux et les chanoines un prêtre ou clerc qui assistera aux offices. Répartition des *gros*. Autorisation aux doyens et chanoines résidant et mourant à Saint-Seurin de léguer à un chapelain un *gros* de l'exercice qui suivra le décès, lequel *gros* est fixé pour le doyen à 80 l., pour les chanoines à 40 l. En marge : « Istud statutum n[on] servatur. » Distributions pour la présence au chœur. Disposition attribuant aux doyens deux semaines, à chaque chanoine une semaine, pendant lesquelles ils pourront célébrer la messe capitulaire et conférer les bénéfices dont la collation appartient au chapitre. Distributions à certaines fêtes : s[t] Séverin, s[t] Amand, s[t] Martial, « patronorum et fundatorum dicte ecclesie. » Distributions à l'occasion de la procession des Rameaux, de la procession de saint Marc, de la procession des lundi, mardi, mercredi et jeudi de la semaine de l'Ascension. Obligation de tenir un chapitre chaque lundi et distribution de douze deniers à chaque chanoine y assistant. Chapitres généraux, au nombre de quatre par an, et distribution de 5 s.; audition des comptes du *rotularius*. Nomination d'un pointeur, chargé de marquer les présences et les absences. Conditions de résidence : avoir un clerc « servitorem », et habiter effectivement la sauveté, sauf pour les chanoines de S[t]-André, auxquels il est loisible d'habiter Bordeaux. Des anniversaires pour les défunts. Article admettant aux chapitres les seuls chanoines prébendés et ceux qu'il leur plaira d'y recevoir. Division des lods et ventes entre le doyen et les chanoines; droit exclusif du doyen de recevoir les exporles et d'accorder les ensaisinements, lesquels doivent avoir lieu le lundi, en présence du *rotularius* et du chapitre. Délaissement, par les dignitaires, de la maison canoniale qu'ils occupaient antérieurement. Serment des nouveaux chanoines et défense de copier les statuts. Obligation pour les chanoines qui ont pendant quatre ans résidé et perçu les fruits de leur bénéfice, de fonder un anniversaire, savoir pour le doyen de 6 l. et pour un chanoine de 60 s. Désignation de deux chanoines chargés de nommer des gardes pour les vendanges, de surveiller les fouleurs dans les pressoirs, etc. Amendes en cas d'absence. Prière à François, archevêque de Bordeaux, de ratifier ces statuts (15 juin 1388). — Délibérations relatives au congé annuel de trois mois accordé aux chanoines (21 septembre 1309, 1324 et 25 juin 1533). — Délibération visant une bulle d'Innocent VII, accordée « fabrice ipsius ecclesie que reparacione indiget plurimum sumptuose » (lundi 21 novembre 1307, *sic*). — Texte de lad. bulle : « Edificia, que olim eminenter erant constructa, propter guerras que in illis partibus, tempore *(sic)* causante malicia, viguerunt, periculosam minantur ruinam ac reparacione, melioracione et renovacione indigeant plurimum sumptuosis » (28 avril 1405). — Statut concernant les maisons canoniales : chaque chanoine doit, pour être réputé résidant, avoir dans la sauveté une maison canoniale, « in qua idem canonicus residere teneatur seu tenere suum proprium servitorem sacerdotem vel clericum, qui in dicta ecclesia serviat horis diurnis et nocturnis » (date déchirée). — Statut sur la vente des vins dans la sauveté (vendredi 15 mars 1419, *sic*). — Statut enjoignant de procéder aux collations de bénéfices en conscience et par soi-même (9 septembre 1420). — Statut pour la retenue d'office du capital destiné à la fondation des anniversaires du doyen et du chanoine (26 février 1422, n. s.) — Statut sur les distributions réservées aux absents (« anno Domini millesimo cccc viii°, in crastinum Pasche Domini, quo die fuit festum Annunciacionis beate Marie »). — Bulle d'exemption, enlevant le chapitre à la juridiction de l'ordinaire (25 février 1459). — Bulle autorisant le chapitre à faire desservir les paroisses dont il est curé primitif (19 juillet 1459). — Statut délibéré par le doyen Arnaud-Guillaume Daydie et le chapitre pour la retenue à effectuer sur les distributions du doyen et des chanoines (7 janvier 1506, n. s.). — État des retenues opérées les années suivantes au détriment de A.-G. Daydie, doyen (1506-1509). — Mention d'une fondation approuvée par le doyen Martin de Marsan (1[er] janvier 1515 ou 1516, n. s.) et des versements effectués par le même (1511-1516). — Statut basé sur ce que des enfants « qui fere lacte nutriuntur... in nostra ecclesia trahuntur, » et excluant du chapitre les doyens et chanoines qui ne sont pas ordonnés (27 mai 1521). — Bulle d'Innocent portant que le S[t]-Siège ne pourra pas forcer le chapitre à recevoir un chanoine ou un bénéficiaire sans un ordre spécial mentionnant cette bulle (28 janvier 1247). — Autre bulle portant que cette mention doit être formelle (21 mars 1252). — Bulle au nom de Gaillard, doyen, dispensant le chapitre de l'effet des lettres générales en ce qui concerne les collations (29 septembre 1254). — Ordonnance archiépiscopale sur le sacriste (24 août 1578). — Statut sur les maisons canoniales (2 mars 1422, n. s.). — Statut assurant aux chanoines absents dans certaines conditions les revenus de leur prébende (5 novembre 1456). — Quittance du cens payé par le chapitre au Saint-Siège (11 octobre 1507). — Délibération du chapitre général assurant des collations « aux habitués de la

présente église, propres pour le service de la musique» (13 avril 1635). — Débat entre les chanoines de Saint-Seurin, le doyen Pierre de L'Église à leur tête, et quatre chanoines appartenant aux deux chapitres de St-Seurin et de St André, sur la répartition des pitances; accord concédant l'égalité de traitement à ceux-ci «quia ipsi dicunt quod propter guerram non audebunt nec audent in dicta salvitate residere» (7 novembre 1351). — Statut par le doyen Guillaume d'Ornhac et le chapitre sur les chapellenies, avec une liste des chapellenies exigeant la résidence personnelle (22 octobre 1460). — Statuts édictés par le doyen Jean-Jacques Du Sault et le chapitre : défense de causer au chœur, d'y avoir d'autres livres que l'office, de se promener pendant les heures; obligation aux chanoines ordonnés prêtres de célébrer la messe dans l'année qui suivra leur ordination, etc. (7 janvier 1591). — Statuts interdisant aux chanoines de prendre à ferme des revenus, surtout les revenus de St-Seurin (9 janvier 1606). — Approbation de ce statut par Jean-Jacques Dussault, évêque de Dax et doyen de St-Seurin (10 février 1606).

G. 1026. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets.

1629-1637. — Délibérations du chapitre. Ordre au procureur d'office de rechercher les pauvres mendiants, qu'il expulsera «en leur faisant jetter leurs meubles dehors à la rue» (6 avril 1629). — Défense aux logeurs d'accueillir des étrangers «sans qu'auparavant lesd. estrangers ne leur monstrent attestation qu'ils ne viennent d'aucun lieu infect»; défense aux locataires de recevoir aucun étranger durant les fêtes de Pâques, etc. (6 avril). — Acte au doyen Léon de La Lane de ce «qu'il a esté ce jourd'huy promeu à l'ordre de soubsdiacre» (14 avril). — Mesures prises «à cause de la maladie contagieuse» (21 mai). — Délibération portant qu'il sera percé deux portes : «l'une pour entrer de la grande chappelle dans la chappelle de St-Martial et l'autre de St-Martial dans la petite chappelle N.-D.» (21 mai). — Allocation d'un crédit pour ces travaux (22 juin). — Décision pour le feu de joie et la collation, que le receveur doit faire apprêter au doyenné, «suyvant l'ancienne coustume» (22 juin). — Attribution à un chapelain de la disposition du premier étage d'un pavillon : «Le bas d'ycelluy pavilhon, où est lad. prison et basse-fosse, servira pour mettre les prisonniers» (26 juin). — Requête au chapitre pour qu'il soit dressé «procès-verbal du corps quy c'est trouvé dans la muraille là où l'on faict la porte quy va de N.-D. de la petite chappelle dans St-Martial» (27 juin). — Ordre au syndic de faire enlever les armes qui sont sur la porte de la chapelle de l'hôpital de St-Seurin et d'y faire placer l'image de N.-D. (6 juillet). — Ordre de poursuivre un chirurgien «pour avoir témérérement dit et soubstenu que certain valet... avoit un charbon à la jambe, et ce au grand scandale de tout le bourg» (6 juillet). — Don d'un «linceul» à un chantre, «et ce pour luy faire un surplis» (23 juillet). — Règlement des dépenses faites pour percer des portes entre les chapelles et s'élevant à 231 l. (27 juillet). — Défense aux choristes de «faire leurs ordures» dans le cloître (27 juillet). — Autorisation à un boucher, moyennant 50 l., de tuer des bœufs pendant le mois d'août de l'année courante, à condition qu'il appelle deux chanoines chargés de s'assurer que les bêtes sont saines (30 juillet). — Bail à fief de partie d'une lande «en payant d'entrée deux missels à l'œuvre de lad. église et recognoissant dud. tènement aux debvoirs généraux, sçavoir tailhade, poule et manœufvre» (3 août). — Décision retardant l'heure des matines «à cause du mauvais air en ce temps de contagion» (6 août). — Octroi à un membre du chapitre qui désire faire un voyage d'une «attestation comme il n'y a point de maladie contagieuse dans le présent bourg» (31 août). — Désignation d'un chanoine «pour réconcilier le cimitière de la présente église, quy a esté polu par certains personnages, quy ont lieu le fouet sur le carreau et ont faict amande honorable» (14 septembre). — Allocation de quatre quarts d'écu «à un sergeant de ville pour fustiger ceux quy ont polu le cimitière» (14 septembre). — Décision pour la distribution des aumônes (21 septembre). — Décision motivée par la maladie d'un chantre frappé par la contagion : les maître, sous-maître, «les six enfans de chœur et la chambrière» évacueront la psallette et changeront de vêtements (23 septembre). — Traité avec un chirurgien pour les soins à donner aux chanoines, à charge pour le chirurgien d'entrer dans la maison des chanoines atteints de la contagion (26 septembre). — Vote d'une allocation au même «pour vaquer à faire les visites tant des malades que morts de la maladie contagieuse» (5 novembre). — Désignation d'étoffes pour habiller les enfants de chœur (9 novembre). — Requête à la Cour «aux fins de faire contribuer les habitans de cette présente parroisse aux aulmosnes quy se font ainsy qu'on le pratique en la ville» (7 décembre). — Mandat à un chanoine de promettre à Valeran, «maistre faiseur d'orgues,... la pierre qu'il demande et par ce moyen le prier de vouloir monter à l'orgue pour voir ce qu'il fault faire pour accomoder le cla-

vier » (24 décembre). — Établissement d'une taxe sur les habitants de la paroisse pour l'entretien des pauvres (8 janvier 1630). — Vote de « six escus en carnes, valant la somme de 19 l. 4 s., pour faire faire la closture des barreaux quy sont à la chapelle St-Martial » (9 janvier). — Nomination d'un collecteur de la taxe établie suivant arrêt du 22 décembre (14 janvier). — Nomination d'une taille, aux gages de 40 écus par an, « qu'est 10 l. par mois » (18 janvier). — Réception d'une invitation à la procession qui doit avoir lieu le lendemain « pour l'ouverture du jubilé universel » (26 janvier). — Allocation de 4 quarts d'écu à Montassier, « pour avoir escrit dans le terrier de Chadirac l'union de la cure de St-Hipolite » (1er février). — Délibération accordant à Lavau, jurat, une sépulture dans la chapelle N.-D. de la Rose, pour sa femme, morte depuis longtemps de la contagion et ensevelie au cimetière, et pour les siens (25 février). — Ordre d'ajouter à la collecte pour la contagion une collecte *pro serenitate temporis* (4 avril). — Ordre de fermer « la chapelle quy est soubs le balet de la présente église, à cause que les pauvres se couchent dans ycelle et pourroient apporter de l'infection dans l'église » (5 juillet). — Bail à ferme de la cure de St-Hippolyte moyennant 850 l. (8 juillet). — Installation d'un demi-prébendé par Léon de Lalanne, doyen, abbé de St-Ferme (8 juillet). — Remboursement de 5 s. donnés, la veille, « à ceux quy sonnèrent la cloche pour l'orage » (26 juillet). — Concession d'une sépulture dans l'église à un chirurgien qui s'engage pendant quatre ans à soigner les enfants de chœur « mesme, en cas de légère maladie, de donner les purgations et clistères nécessaires » (2 août). — Mission à deux chanoines de visiter « certaines chapelles qu'on dit que M. Dalesme, garde des Sceaux, a faict bastir en son bien de Caudéran » (9 août). — Délibération sur les difficultés rencontrées par le procureur d'office dans l'exécution des ordres du chapitre pour la propreté des rues et l'expulsion des étrangers (19 août). — Ordre d'expulser dans la journée « certains Bohémes quy sont logés aud. lieu du Bousquat et font beaucoup de mal dans les vignes » (23 août). — Ordre d'enlever un mandement du s^r Miard, vicaire général, affiché à la porte de l'église (2 septembre). — Délibération sur le refus de M. Dalesme de démolir le clocher de sa chapelle à Caudéran (6 septembre). — Injonction à des chanoines chargés de la rentrée de certaines redevances de restituer un tonneau de vin qu'ils s'étaient injustement attribué (22 octobre). — Délibération sur l'opportunité du retrait des papiers déposés dans une maison où il est mort « forces personnes » de la contagion (24 octobre). — Résolution relative à la transaction à intervenir avec M. d'Alesme, lequel ne pourra placer sur son oratoire ni cloche ni clocher (15 novembre). — Délibération concernant certaines distributions aux chanoines qui s'absenteront « durant que le mal contagieux sera au présent lieu, sauvetté et dans la ville » (15 novembre). — Mesures prises pour faire visiter les malades, « aux fins que led. vicaire puisse administrer les sacrements avec assurance » (16 novembre). — Délibération visant l'union de la cure de St-Hippolyte au chapitre, dans laquelle « feu M. le cardinal avoit déclairé... que le siège archiépiscopal avoit esté en la présente église » (3 décembre). — Autorisation au doyen de démolir, pour agrandir le doyenné, une grange « ne servant à présent de rien... que pour retirer le bestail saizy pour domage » (6 décembre). — Délibération (biffée) relative aux frais pour l'entrée de l'Archevêque à St-Seurin, « quy fut dimanche dernier » (13 décembre). — Délibération touchant l'évacuation des maisons contaminées par la contagion (16 décembre). — Ordre de désinfecter les maisons « quy sont infectes » (20 décembre). — Changement de l'heure des offices du 22, motivé par la consécration de l'église des religieuses de l'*Ave Maria* (20 décembre). — Souscription de 50 écus pour les pauvres, à condition que le chapitre ne soit pas taxé pour le même objet (3 janvier 1631). — Allocation de 2 pistoles valant 16 l. à un chirurgien, pour avoir visité les « corps infects » (10 février). — Délégation à deux chanoines de se rendre à une assemblée convoquée par les vicaires généraux « pour résouldre, attandu la nescessité du temps et veu la maladie contagieuse, sy on doit permettre de manger de la chair en caresme » (14 février). — Mention de la remise à un avocat de 13 l. 10 s., au lieu de 16 livres de bougies à lui allouées pour ses honoraires (17 février). — Ordre de traiter « avec un horlogeur pour accommoder l'orloge de la présente église » (28 février). — Dépense de 56 s. pour deux serrures placées à la porte des Archives (3 mars). — Mandat à un chanoine de répondre au chapitre de St-André, qui se formalisait qu'on eût donné des bonnets rouges aux enfants de chœur de St-Seurin au lieu de bonnets noirs, que tel était l'usage dans toutes les églises cathédrales et collégiales de France et que « les chanoines desd. chapitres sont aussy esgaux en mesmes habits » (21 mars). — Dépense de 16 s., pour une « baguette de baleine » destinée au portier (28 mars). — Ordre de désintéresser le vitrier qui « a travailhé aux verrières de la présente église » (11 avril). — Paiement au prédicateur du Carême de

7 carnes valant 22 l. 8 s. (28 avril). — Délibération touchant l'assignation reçue du chapitre de St-André au sujet des bonnets rouges des enfants de chœur (2 mai). — Mandat à deux chanoines de visiter le sacriste, « lequel a esté ce jourd'huy fermé pour la maladie contagieuse » (5 mai). — Décision diminuant le nombre des chapitres « à cause de la maladie contagieuse » (5 mai). — Présentation d'un sous-sacristain de la part du sacriste, « lequel est renfermé à cause de la maladie contagieuse arrivée en sa maison en la personne du soubs-sacristain, lequel est décédé » (7 mai). — Autorisation aux confrères de St-Fort de célébrer leur fête à St-Seurin, l'église des Carmes étant fermée à cause de la contagion (11 mai). — Autorisation au sacriste de sortir pour se promener et de venir à l'église (2 juin). — Texte détaillé de la délibération prise à cet effet (2 juin). — Don d'un tombeau à choisir dans le cimetière au sr de Coutures, lieutenant de la juridiction (13 juin). — Décision contre les « personnes infectes » qui viennent se réfugier à St-Seurin (23 juin). — Compte rendu de l'état de la culture au Pian : les terres et les vignes y sont si peu cultivées que la récolte ne sera pas le tiers de ce qu'elle est d'ordinaire (29 juin). — Ordre à un chanoine de tâcher de terminer par la conciliation le procès dont est saisi le parlement de Toulouse au sujet des bonnets rouges des enfants de chœur (25 juillet). — Envoi d'un chanoine pour empêcher de recevoir dans une maison un individu atteint de la maladie contagieuse et ordre aud. chanoine de « procéder par les rigueurs de droict, mesmes par la démolition de lad. maison » (13 août). — Mandat à un chanoine de s'enquérir de l'état de deux personnes et de les mettre en quarantaine si elles sont malades (2 septembre). — Démarche des jurats demandant qu'on mouille la verge de st Martial pour obtenir la pluie (12 septembre). — Actions de grâces pour la pluie qui est tombée avant la procession (15 septembre). — Autorisation à un chanoine qui habite la ville de venir à St-Seurin, pourvu que les jurats lui permettent de rompre sa quarantaine (6 octobre). — Commission d'un juge de St-Seurin (20 octobre). — Délibération réduisant à deux le nombre des chapitres généraux (24 octobre). — Ordre de faire faire pour le sergent une casaque aux armes du chapitre (27 octobre). — Ordre de réparer « les garde-robes quy sont dans les cloistres » (31 octobre). — Décision pour la recherche des dépenses anciennement faites en cire, « benjoient » et huile (14 novembre). — Évaluation du froment à 7 l. le boisseau et du seigle à 5 l. (21 novembre). — Dépense de 31 l. 10 s. pour clôture de « la chapelle quy est souhs le balet », de 23 l. pour réfection d'un calice, etc. (28 novembre). — Ouverture de crédits pour la réparation de la chapelle de Notre-Dame (5-9 janvier 1632). — Ordre de « couper ce quy est au-dessus du sépulcre quy est dans la chapelle N.-D. » (12 janvier). — Délibération sur l'abus du louage des maisons canoniales (5 mars). — Réception de deux chandeliers d'argent légués par Me de Mérignac à N.-D. (29 mars). — Décision portant que nul ne sera plus enseveli dans la petite chapelle N.-D., « attandu la saincteté dud. lieu » (15 avril). — Taxe du bœuf : 5 s. 8 d. la livre; mouton : 9 s. (30 avril). — Invitation du Parlement pour la procession qui doit avoir lieu le lendemain à l'occasion du jubilé (1er mai). — Dispositions en vue de la procession qui doit avoir lieu, à la demande de paroissiens, le dimanche suivant pour obtenir la pluie (2-6 août). — Envoi de M. de Richon, chanoine, à Paris (16 août). — Injonction au maître de la psallette pour qu'il partage avec les chantres les profits des séances de musique (7 janvier 1633). — Autorisation pour l'inhumation du chanoine Darraing « au-devant la porte de la petite chapelle N.-D. » (10 janvier). — Allocation à l'organiste « pour avoir raccommodé certains jeux dans l'orgue » (4 février). — Don par le prévôt du chapitre d'un grand dais pour servir « sur le maistre autel » et d'un « gremial de satin rouge cramoysy avec les armoiries du Roy » (7-11 février). — Ordre de chasser du bourg des personnes mal famées (25 février). — Installation de J.-J. Dusault, neveu du prévôt, qui avait résigné en sa faveur (10 mars). — Taxe de 3 l. sur chaque chanoine « pour parfournir aux fraix qu'il faudra faire pour faire escripre les offices de st Seurin, st Amand, st Martial » (10 juin). — Nomination d'un organiste aux gages de 108 l. par an (12 juin). — Mention d'une avance de « deux carnes à celuy quy escript les offices de st Seurin et st Amand » (17 juin). — Décision portant que les enfants de chœur n'iront plus chanter en dehors de l'église (27 juin). — Condamnation d'un chantre à 24 heures de prison, « attandu l'insolence qu'il fit hier » (1er juillet). — Autorisation à un sergent de la maison commune de publier « l'ordonnance des maire et jurats... pour le raccommodement des fossés et fortifications du Château-Trompette » (11 juillet). — Allocation de 2 pistoles valant 17 l. (5 septembre). — Allocation de 17 l. « pour le parchemin... pour les offices de st Seurin [et] st Amand, quy ont esté transcriptz » (17 septembre). — Ordre d'acheter du parchemin pour faire transcrire « quatre processionaires, à 18 l. la pièce », suivant marché (17 septembre). — Avance de

18 l. à Michel Anceau, qui s'est chargé de ce travail (19 septembre). — Ordre de conduire un enfant de chœur « quy a mal aux jambes, chez Me de Cheneau, pour voir sy elle le pourra guérir » (23 septembre). — Mention de la mort de M. de Cosaiges, trésorier du chapitre, décédé à Auros et inhumé « en l'église St-Germain dud. lieu » (27 septembre). — Nomination de M. de Maisonneuve comme trésorier, avec la signature de chaque chanoine et l'indication de son vote (28 septembre). — Mesure contre des propriétaires qui vendangent sans permission (7 octobre). — Permission de vendanger le 10 (8 octobre). — Mandat à des chanoines de s'entendre avec l'Archevêque, qui demandait les titres en vertu desquels le chapitre avait élu son trésorier (26 octobre). — Ordre de publier « l'arrest que le sr Suault a obtenu contre ceux quy mettent le bestails dans les vignes » (31 octobre). — Injonction au vicaire perpétuel de St-Christoly de comparaître devant le chapitre à peine de prison (31 octobre). — Règlement pour la célébration des offices à huis clos, par suite de l'interdit prononcé par l'Archevêque à l'occasion de son conflit avec le duc d'Épernon (11 novembre). — Complément du paiement de 90 l. dues à Michel Anceau pour avoir fait quatre processionnaires (14 novembre). — Allocation de 12 l. pour 3 douzaines de peaux de parchemin destinées à un terrier (5 décembre). — Défense au maître de musique de faire chanter aucun chantre « pour avoir la passade », sans autorisation du chapitre (9 décembre). — Règlement pour la répartition des émoluments que la musique du chapitre pourra gagner en dehors de l'église (2 janvier 1634). — Délibération pour la refonte des chandeliers « d'airaing » (30 janvier). — Délibération au sujet de M. de Richon, chanoine, « député par tout le clergé de ce diocèse pour aller à Paris pour les affaires généralles d'ycelluy » (27 février). — Concession de sépulture à un chirurgien « au-devant l'autel St-Martin, à la charge qu'il fera faire un tableau au-devant dud. autel » (13 mars). — Défense aux chapelains d'entrer au chœur sans surplis « à peine de prison » (27 mars). — Décision renvoyant devant l'official un chapelain qui a, pendant le carnaval, réuni chez lui des individus et les a habillés de soutanes et bonnets carrés (31 mars). — Allocation au receveur pour le change des pistoles, qu'il n'a pu donner que pour 8 l. 8 s. (7 avril). — Procès-verbal de ce qui s'est passé, le 2, au synode, d'où les chapitres de St-Seurin et de St-André se sont retirés parce que les vicaires généraux et les abbés étaient placés sur des sièges plus élevés (5 mai). — Renvoi du sous-maître de la psallette, qui devra rendre compte des 4 pistoles par lui reçues des Pénitents bleus (28 juillet). — Renouvellement de l'interdiction faite au boucher de débiter pendant le mois d'août de la viande de bœuf, parce que « le bestailh meurt communément de maladie en la présente saison » (7 août). — Taxe de la viande : bœuf, 5 s.; mouton, 8 s. (7 août). — Décision portant à 5 s. 6 d. le prix du bœuf « pour ce mois seulement » (11 août). — Remise accordée par les chanoines « assemblés pendant la grand'messe » de partie des lods et ventes dus sur une maison que vient d'acquérir Mère Françoise de la Croix, supérieure des Ursulines (4 septembre). — Désignation de chanoines « pour assister M. l'Archevesque, à Coutras, à la cérimonie quy se doibt faire pour l'absolution de Mr d'Épernon » (18 septembre). — Délégation pour traiter « avec le maistre quy veult entreprendre de recouvrir les deux clochers » (22 septembre). — Ordre de parler à l'Archevêque au sujet de l'autel privilégié : « Dans la présente église il y a 26 prestres quy peuvent célébrer tous les jours » (18 octobre). — Vote de 100 l. employées par le receveur « à faire recouvrir le clocher » (12 février 1635). — Autorisation à M. de Fonteneil, chanoine, de continuer les travaux par lui commencés pour « agencer... la cave » en vue de recevoir les reliquaires de st Fort, st Amand, ste Véronique et ste Bénédicte, « quy sont dans leurs châsses au-dessus de l'autel de la grande chapelle de N.-D. » (13 mars). — « Led. jour je me suis chargé du grand *Sanctius comes*.... De Nort » (16 mars). — Délibération touchant un répons que l'on devra dire « à la procession quy se faict les lundis et samedis aux corps saintz quy sont dans les caves » (2 avril). — Ordres pour la recherche de la personne qui a exposé un enfant à la porte de l'église (25 mai). — Compte rendu de la remise faite aux Capucins, « quy veulent faire sacrer deux autels en leur église », des reliques suivantes, tirées du petit reliquaire d'argent : « Primo, de ligno Sanctæ Crucis, de sanctis Severino et Amando, de sancto Nicolao et de sanctis Innocentibus » (?) (25 mai). — Remise d'un enfant de chœur à son père à qui l'on donne 100 l. pour « luy faire apprendre quelque mestier » (8 juin). — Délibération pour la réconciliation de l'église, « laquelle fut pollue, dimanche dernier, par la mort de quatre certains personnages quy furent tués dans ycelle à coups de mousquets par les mousquetons de M. le duc d'Espernon », et relation des excès commis par les séditieux : meurtre d'individus, qui sont ensuite traînés dans les flammes, combat contre la cavalerie, les gardes du duc et la milice. « En auroit demeuré sur la place environ de 40 ou 50, avec beaucoup de blessés » (5 juil-

let). — « On continuera la garde jusques à dimanche prochain » (13 juillet). — Ordre au prévôt de la juridiction de remettre la prisonnière qu'il a laissée évader (16 juillet). — Envoi d'un chanoine auprès du duc d'Épernon, pour l'entretenir de « l'accidant quy arriva hier au soir en la personne d'une sentinelle qu'on tua dans le cimetière,... et mènera avec luy le s[r] de Vilars, capitaine de cette compaignie » (23 juillet). — Révocation du bail du greffe, sur la plainte formée contre le greffier (18 août). — Condamnation à la prison d'un chantre de chape et renvoi d'un clerc qui se sont battus dans un cabaret (27 août). — « Felgières, prébandier de la prime, tiendra prison jusques à midy pour s'estre absanté » (28 décembre). — Condamnation d'un choriste à trois jours de prison, au pain et à l'eau, pour excès sur le neveu d'un chanoine (14 janvier 1636). — Ordre à un chanoine de congédier sa servante (25 janvier). — Condamnation à deux jours de prison d'un chanoine qui « est d'ordinaire dans les cabarets » (18 février.) — Aumône à des picards chassés de leur pays par les Espagnols (22 février). — Commutation de la peine prononcée contre un chanoine le 18 février : il restera nu tête, à genoux sur les degrés de l'autel pendant les messes (29 février). — Ordre à un choriste de faire couper ses cheveux (17 mars). — Révocation du greffier de la juridiction (4 avril), — Envoi d'enfants de chœur à Toulouse, sur la demande des Pénitents noirs (13 mai). — Décision pour assurer leur transport et les rechercher « au cas qu'ils fussent enlevés en chemin » (16 mai). — Ordre de prier « pour la prospérité des armes du Roy et pour la santé de M[gr] l'Archevesque de Bourdeaux quy est à la conduitte de l'armée navale » (16 juin). — Interdiction de célébrer la messe pendant neuf jours prononcée contre un chanoine qui a par accident renversé le calice (27 juin). — Ordre d'enquête sur le mal qui a emporté un individu, « veu que le bruit court qu'il est mort de contagion » (18 juillet). — Concession du droit de sépulture dans la chapelle de N.-D. de la Rose (4 septembre). — Défense au portier de rien soustraire des habillements dont les cadavres des chanoines sont revêtus pour la sépulture (24 novembre). — Autorisation d'inhumer Philibert Dusault, ancien prévôt du chapitre, dans la sépulture faite par son défunt frère, évêque de Dax, dans la grande chapelle N.-D. (24 novembre). — Aumône à un picard ruiné par les ennemis (14 décembre). — Décision pour la célébration d'une messe « pro gratiarum actione de ce que Dieu nous a faict la grâce d'avoir retiré son fléau de la contagion » (22 décembre). — Ordre de faire visiter la cloche par « maistre Daniel et maistre Louis, maistres fondeurs » (29 décembre). — Mention du droit de *nayade* appartenant aux seigneurs des paroisses voisines et du brûlement des papiers de feu Bouchère, procureur, « à cause de la contagion » (30 janvier 1637). — Descente de la grande cloche « à mourceaux », et pesage de lad. cloche, qui pèse 1723 livres (30 janvier). — Ordre de remettre au fondeur 7 quintaux « pour rendre la grand cloche de deux milliers et davantage » (6 février). — Mention de l'enlèvement d'un enfant de chœur (27 mars). — « Led. jour la grande cloche a esté fondue aux despens dud. chapitre, environ les sept heures du matin, par Louys Faure, maistre fondeur de la présent[e] ville, au bas du chapitre et proche la porte quy entre au chay de l'œuvre » (24 avril). — Baptême de la cloche (7 mai). — Commission à l'*ouvrier* « pour faire délivrer quelque tombe à ces basques pour estre mise sur leur sépulture dans la chapelle S[t]-Martial, de celles quy seront dans le cimetière et quy sont soubz terre » (11 mai). — Invitation au juge de tenir audience tous les samedis, suivant l'ancienne coutume (22 mai). — Ordre de payer 300 l. au fondeur qui a fait la cloche (28 mai). — « Led. s[r] de Nort, ouvrier, s'informera avec quelques maistres charpantiers et massons sy on peult faire ouvrir sans aucun danger les petites fenestres quy sont au clocher vis-à-vis de la grand cloche » (12 juin). — Autorisation à l'ouvrier d'emprunter 300 l. « pour le payement de la construction de la grande cloche » (15 juin). — Citation au chapelain hospitalier de la sauveté, qui n'acquitte pas les obligations de l'hôpital, « donnant à louage à plusieurs personnes les chambres d'ycelluy sans qu'aucuns pauvres y puissent estre logés » (20 juillet).

G. 1027. (Registre.) — In-4°, 416 feuillets, papier.

1637-1640. — Délibérations du chapitre. — Prêt de 180 l. données par « certains basques » pour la fondation de 24 messes (24 juillet 1637). — Ordonnance contre le chapelain de l'hôpital, qui est accusé notamment de « n'avoir tenu la porte dud. hospital ouverte aux pauvres » (31 juillet). — Congé de 8 jours au « petit Jean, enfant de chœur..., à la réquisition de sa mère, pour aller prendre l'air aux champs, et à ces fins... il luy sera acheptè un chapeau et un manteau » (31 août). — Allocation de 5 l. pour le manteau et 50 s. pour le chapeau (4 septembre). — Réquisitoire contre un chantre de chape qui, après s'être battu dans l'église, était rentré au chœur « sans s'estre faict absoudre » (14 septembre). — Renvoi du basse-contre,

« attendu sa malversation et le scandale qu'il porte dans le présent bourg » (18 septembre). — Citation à M. de Maleret, qui a, malgré les privilèges du chapitre, agi comme official de l'Archevêque dans l'absolution du chantre de chape excommunié pour avoir battu dans l'église un clerc tonsuré (16 novembre). — Gratification de 3 l. à un ancien enfant de chœur « pour s'achepter des chemises » (23 novembre). — Fixation du tarif des sépultures dans l'église à 100 l. pour les chanoines et 50 l. pour les particuliers (7 décembre). — Protestation contre les vicaires généraux, qui avaient, sans consulter le chapitre, prescrit des prières dans l'église St-Seurin à l'occasion des propositions de paix (8 janvier 1638). — Avance de 90 l. à un « maistre recouvreur », « à la charge qu'il tiendra le marché par luy faict de l'accommodement du ballet » (11 janvier). — Défense faite à un prêtre nommé Chimigarro, malgré l'ordonnance des vicaires généraux, de bénir le mariage de deux Basques; autorisation au même d'entendre leur confession, « veu que le vicaire n'entend leur langue » (5 février). — Procédure contre un jurat, « pour l'emprisonnement qu'il fit faire de la personne du procureur d'office, greffier et prévost de la présente jurisdiction » (12 avril). — Décision pour la remise du titre en due forme du droit de sépulture concédé à des basques (19 avril). — Aumône « à un joueur de cornet » (21 mai). — Ordre de faire « un cachet où seront les armes du chapitre, pour faire de petits marreaux pour estre bailhés aux choristes » (25 juin). — Délibération touchant la cérémonie pour le vœu du Roi (6 août). — Invitation aux prêtres de prier pour les armées du Roi « et pour la concervation de la personne de Mr l'Archevesque » (30 août). — Autorisation de prendre des cœurs d'argent pour faire des chandeliers plus grands et de prendre « la vieille custode et la petite quy est à N.-D. », pour en fabriquer une autre, « la plus belle que faire ce pourra » (27 septembre et 1er octobre). — « Dorénavant on ne bailhera l'encens à aucun de MM. du Parlement qu'ils ne soient dans le chœur avec habit décent, sçavoir la robe et le bonnet » (22 octobre). — Mandat à l'*ouvrier* de faire « couvrir le piliet quy est au dernier de lad. église, lequel est grandement gasté » (12 novembre). — Concession à la famille Ragonneau du droit de sépulture dans la chapelle de N.-D. de la Rose (20 novembre). — Ordre de réparer les soufflets de l'orgue, « ensemble le pilier quy est au-dernier l'église » (13 décembre). — Paiement de 10 l. 10 s. à La Cour, imprimeur, pour avoir imprimé la transaction de 1347 (31 décembre). — Compte et quittance de Geoffret, maître orfèvre, pour la fabrication d'une paire de chandeliers d'argent pesant 14 marcs 2 onces (23 décembre). — Ordre de faire restaurer « la grande vitre quy est dans la nef, laquelle menace ruyne » (18 mars 1639). — Nomination d'« un haulte-contre nommé Chapon, » à 120 l. de gages (26 mars). — Paiement de 4 l. « au masson quy a pozé les bénéditiers et griffonné les vitres » (15 avril). — Ordre de « faire accommoder les degrés de la porte de l'église, ensemble les degrés de la porte du chœur » (28 avril). — Dépense de 12 l. 5 s. « pour avoir faict recouvrir la petite chapelle de Linars » (20 mai). — Désignation d'un chanoine qui est chargé de s'informer si les paroissiens veulent contribuer à la dépense d'une cloche (6 juin). — Décision portant qu'à l'avenir les fêtes de ste Bénédicte, de la Trinité et de st Pierre seront célébrées solennellement (6 juin). — Prêt à un chanoine du « livre de *Xantius comes* » (15 juillet). — Invitation aux prêtres de dire la collecte *Pro pace* (18 juillet.) — Recommandation au sous-maître de la psallette « de ne chastier les enfans qu'avec prudence » (4 septembre). — État de caisse : 35 écus soleil valant 182 l. (2 décembre). — « Led. sr de Nort ne prendra point d'or que conformément à l'édit et, pour l'argeant, ainsy qu'il verra et suivant sa prudence » (9 décembre). — Ordre de placer le dais du grand autel sur l'autel de la prime et d'en faire un autre pour led. grand autel (12 décembre). — Commission à deux chanoines « de faire fondre la cloche du canon que Mgr l'archevesque de Bourdeaux a emporté sur les Espaignols dans la ville de... » (23 mars 1640). — Quittance au batelier qui a porté le « sacre ou canon » donné par l'Archevêque et pesant 1,214 l. (2 avril). — Procès-verbal de la fonte de la cloche, effectuée par Daniel et Bouques, maîtres fondeurs de Bordeaux, et pour laquelle avaient été livrés : un canon, pesant 1,200 livres; étain fin, 250 l.; métal de cloche, 250 l. (5 juin). — Mandat à un chanoine « pour faire marché avec le masson pour le degré de la grand porte de l'église » (25 juin). — Interdiction à l'« avanturier » de dire la messe pendant quatre jours (9 juillet). — Compte détaillé de la fonte de la cloche (9 juillet). — Quittances de registres de l'État civil y mentionnés (30 juillet). — Dépense pour « une serrure à la boite de la verge de st Martial » (24 septembre). — « Sera bailhé à Roze 8 l. pour achepter deux linceuls pour faire deux surplis, l'un pour Dupuy et l'autre pour l'Eunuque » (1er octobre). — Permission de commencer les vendanges (8 octobre). — « Nota. Les jurats ne vindrent pas au sermon le jour de la feste N.-D. ny de tout l'office » (25 mars 1641). — Autorisation à l'avocat général Dusault « de faire mettre une tumbe

de marbre sur la sépulture de feu M. Dusault, » prévôt du chapitre (9 août). — Décision pour une procession qui doit être faite, le 25, à la fontaine de Figueyreaux, « pour laver la verge de s^{t} Martial » (19-23 août). — Mandat à deux chanoines de s'assurer s'il y a lieu d'autoriser la vendange (4 octobre). — Délibération sur des plaintes contre « certain hoste nommé de la Fleur-de-lis, pour la mauvaise vie qu'il mène »; deux chanoines « feront sortir lesd. *(sic)* hoste par éjection de tous ses meubles à la rue et fermeront la porte à clef et feront remettre la clef au greffe » (11 juillet 1642). — Décision prescrivant une procession dans le cloître « pour la sérénité du temps » (11 juillet). — Ordre de jeter à la rue les meubles d'un tailleur qui « tient chès luy mauvaise vie » (1er août). — Délibération concernant « beaucoup de réparations à faire dans la présentte église, lesquelles sont grandement nécessaires et particulièrement celle du portique, quy menace ruyne sy on n'y pourvoit promptement » (17 novembre). — Injonction aux boulangers du faubourg de marquer le pain à leur marque à peine de confiscation (26 janvier 1643). — Règlement pour la réception des jurats qui doivent se rendre à la messe, le 25 mars, suivant une ancienne coutume interrompue depuis quelques années (20 mars). — Mandat aux délégués du chapitre en l'assemblée du clergé de s'opposer à l'exécution d'une ordonnance attribuant 200 l. de gages à un secrétaire de l'Archevêque (27 mars). — Renvoi du joueur de serpent et condamnation du chantre de chape à 2 heures de prison, à la suite de leur refus « de chanter soubs la mesure du soubs-maistre » (17 avril). — Ordonnance assignant le rang suivant, dans les processions, aux croix des églises dépendant du chapitre : St-Remy, St-Mexant, Puypaulin et St-Christoly (1er juin). — Allocation de 3 l. « pour avoir faict sonner les cloches pour le feu roy et pour le mauvais temps » (26 juin). — Acceptation d'un missel et cession au donateur, sur sa demande, de « tumbes du cimetière quy ne servent point et quy sont soubs terre » (21 août). — Commission à deux chanoines « pour aller faire fouetter le grand enfant de chœur nommé Bernard pour s'en estre allé hors la psallette » (18 décembre). — Défense de faire de la musique et de jouer de l'orgue aux baptêmes (8 février 1644). — Décision pour une procession à faire le 29 afin d'obtenir la pluie (26 mai). — Décision pour une procession en action de grâces « de ce qu'il a pleu à Dieu nous donner de la pluye » (30 mai). — Mention de la réception d'un bref portant indulgence de 7 ans pour les sept autels de l'église (30 mai). — Démarches en vue d'obtenir l'évocation générale au parlement de Rennes, « attandu que led. parlement de Toulouze et le parlement de Bourdeaux ce n'est quasy que mesme chambre, attandu les parentés qu'il y a » (8 août). — Gratification « au joueur de cornet, quy est malade » (12 août). — « Les corps saincts seront remis à leurs places dans les caves » (19 avril 1645). — Commission pour examiner le dégât causé par la gelée (24 avril). — Ordonnance portant que des processions seront faites, « attandu que nous sommes menassés de contagion » (12 mai). — Délibération concernant l'état de la rue des Caperans, qui est encombrée d'immondices (29 janvier 1646). — Ordonnance pour la célébration solennelle de la fête de s^{te} Véronique (5 février). — Notification de la décision des jurats pour la construction de « huttes » destinées à recevoir les pauvres, « veu que la contagion a commancé à renaistre despuis quelques jours » (16 mars). — Allocation de certaine quantité de vin à des chanoines chargés de lever les agrières, et ce « attandu le temps contagieux et qu'il y a beaucoup de mal dans la ville » (17 septembre). — Liste des chanoines prébendés et des demi-prébendés (19 octobre). — Plaintes contre le chanoine trésorier : il s'est approprié de la pierre appartenant au chapitre, il a disposé d' « une chemise de toile d'Holande » offerte à la chapelle de N.-D., il a fait relâcher sans autre formalité un prisonnier (26 novembre). — Concession du droit de sépulture à Bern. d'Aguillon, chirurgien, « ayant rendu ses services pendant l'an 1645 et 46, qu'il y a heu contagion » (4 janvier 1647). — Décision pour la poursuite des malversations du procureur d'office (15 février). — Ordonnance contre les personnes qui, « au dommage des pauvres de l'hospital, » vendent de la viande en carême, « mêmes aux H guenots, » motivée par la menace du Parlement d'intervenir si le chapitre n'y met ordre (25 février). — Ordonnance en vue de processions pour demander la fin de la contagion (1er juillet). — Réduction sur le prix de l'afferme de la boucherie, « attandu la mortalité du bestailh » (4 novembre). — Désignation d'un chanoine pour la célébration d'une messe d'action de grâces « de ce que Dieu nous a faict la grâce de nous préserver de la peste » (6 décembre). — Plaintes au sujet des malversations du procureur d'office (9 décembre). — Allocation de 15 l. pour cinq dîners au prédicateur de l'Avent (3 janvier 1648). — Ordre pour la confiscation du vin trouvé dans le bourg autre que le vin bourgeois (10 janvier). — Concession à Bernard d'Eguilhon, chirurgien, du droit de sépulture devant l'autel de s^{t} Martin (24 janvier). — Achat de 6 aunes, à 23 s. l'une, de toile de lucarnan pour chemises (27 janvier). — Dé-

marche auprès du juge « pour sçavoir de luy ce qu'il prétend faire contre l'hoste de *la Ville de Paris*, quy a esté surpris à faire des festins de viandes prohibées en caresme » (3 avril). — Concession de sépulture dans la chapelle St-Martial, à charge de payer 60 l. « et sur icelle sépulture y faire mettre une tumbe » (20 avril). — Quarantaine de sept jours imposée aux maitre, sous-maitre et enfants de la psallette, « estans soubsonés estre infects » (24 juillet). — Mandat à deux chanoines de nommer l'Archevêque, qui est à Paris, comme député aux États d'Orléans, et, si l'Archevêque ne peut sortir de Paris, « attandu les troubles, » de nommer le doyen de St-Seurin (22 février 1649). — Don de 10 l. aux paroissiens de St-Christoly « pour fondre leurs cloches » (12 mars). — Délégation de deux chanoines à l'assemblée convoquée par le Parlement à l'occasion de « certaines affaires urgeantes » (28 mars). — Compte-rendu par ces députés : « M. le Premier Président leur auroit faict entendre la volonté de la Cour, quy tendoit à sçavoir sy le clergé se vouloit joindre au Parlement pour deffendre la liberté publique ». Mandat auxd. délégués d'assurer le Parlement des bonnes dispositions du chapitre (29 mars). — Délégation d'un chanoine aux conseils tenus à l'Hôtel de Ville « pour la police qu'on doibt tenir à la deffance de la ville et des lieux circonvoisins » (30 mars).

G. 1028. (Registre.) — In-4°, 487 feuillets.

1649-1661. — Délibérations du chapitre. — « Alloué 53 l. pour poudre, mèche et balles quy a esté mise dans l'église pour la garde de l'église sans néantmoins qu'on y puisse toucher qu'en cas de grande nécessité » (16 avril 1649). — Décision pour un nouvel achat de poudre, balles et mèche, « pour mettre sur les voultes (?) en cas qu'on fust assiégé » (19 avril). — Relation d'un incident soulevé à l'assemblée du clergé par les députés du chapitre, sur ce que l'abbé de Faise voulait opiner le premier (23 avril). — Ordre d'enfermer dans l'église 2 ou 3 quintaux de biscuit « pour la subsistance en cas de siège » (30 avril). — Mandat à des chanoines d'aller saluer l'Archevêque nouvellement arrivé (7 mai). — Ordre d'informer au sujet du meurtre de Pierre Labadie, chirurgien (21 mai). — Ordre d'emprunter 300 l. « pour les affaires urgentes de la guerre » (28 mai). — — Mandat de 15 l. « pour la nourriture du major que la ville avoit envoyé ycy pour commander les gardes » (4 juin). — Envoi de chanoines à l'Archevêque pour le remercier de « la paix qu'il a procurée entre M. d'Espernon et la ville » (7 juin). — Ordre pour la remise des munitions qui ont été retirées de l'église (14 juin). — Permission aux Jésuites de confesser à St-Seurin, « attandu le besoin et nécessité des soldats et de l'armée quy doibt partir » (25 octobre). — Députation auprès de l'Archevêque pour vaincre « la difficulté qu'il faict d'admettre et donner visa au nepveu dud. s^r de Maleret de sa chanoinie, n'ayant que 14 ou 15 ans » (22 novembre). — Députation auprès du Parlement pour assister à la lecture de la déclaration du Roi « pour la paix qu'il a donnée à cette province » (7 janvier 1650). — Invitation du Parlement aux service et oraison funèbre de M. de Chambaret (16 janvier). — « Sera bailhé 3 l. à Peynon pour célébrer douze messes pour feu M. de Minvielle, pour les tapisseries qu'il a bailhé à l'église » (31 janvier). — Ordre de distribuer aux pauvres le biscuit acheté pendant les guerres « et quy s'est un peu gasté » (18 février). — Ordre d'enlever le tableau du maitre-autel, « attandu que la pièce quy est au-dessoubs, quy est les vies de s^t Seurin, s^t Amand et s^t Martial, est beaucoup plus belle » (18 février). — Don à la haute-contre d'une paire de souliers et d'une paire de bas, « attandu sa pauvretté » (9 avril). — Délibération sur l'opportunité du transférement des corps saints en ville, à cause de la présence de gens de guerre dans le bourg (26 août). — Délibération pour l'envoi des ornements à St-Remy, où on célébrera les offices (2 septembre). — — « L'attaque fut donnée au présent bourg, les barricades furent enlevées du costé de Lauretan et presque tout le bourg et l'église fut abandonné aux ennemis; dans deux heures de combat ou environ, on mit le feu à toutes les maisons du costé de la ville et toute l'armée se retira dans les demy-lunes quy auroient esté faictes proche la porte Dijaux et porte Dauphine » (5 septembre, « dans l'église St-Remy »). — Chapitre tenu à St-Remy (9 septembre). — Envoi d'un délégué à l'Hôtel de Ville « pour consantir à l'arresté des articles pour la paix que le Roy nous a donnée » (23 septembre). — Relation de l'arrivée du Roi, de sa réception à St-André, de la visite que lui fait le clergé, de la visite des délégués du chapitre à Mazarin (5-6 octobre). — Permission de vendanger : « Le chapitre n'a aucuns vaisseaux pour retirer lad. dixme, ayant esté tous bruslés ou emportés par les gens de guerre » (10 octobre). — Départ du Roi sur la galère de la ville, « nommée la Princesse » (14 octobre). — Ordre de nettoyer les rues et les maisons du faubourg, à cause de « la très grande infection qu'il y a » (22 octobre). — Décision pour la célébration de la Toussaint dans la chapelle du St-Esprit « attandu que la grand église est en sy piteux estat et qu'elle est toute dépavée, pour le grand nombre de corps quy y

ont esté ensevelis et la pluspart à demy en terre, quy est cause d'une très grande infection » (22 octobre). — Commission à un chanoine « pour faire faire procès verbal du desgat quy a esté faict à St-Seurin par les armées » (24 octobre). — Ordre de « pourvoir à la couverture de l'église », et de faire refaire les portes et serrures enlevées par les soldats (31 octobre). — Réduction du personnel, « heu esgart au peu de revenu quy a resté des mains des soldats » (7 novembre). — Décision en vue d'un emprunt de 600 l., « pour fournir à partie des fraix qu'il fault faire pour réparer les ruynes de la présente église, causées par les gens de guerre quy y ont logé pendant le siège de la présente ville » (7 novembre). — Délibération pour la réparation de l'horloge (21 novembre). — Estimation à plus de 50,000 l. des pertes causées au chapitre par les gens de guerre (28 novembre). — Ordre de nettoyer « la chambre capitulaire ... de tous les immondices quy sont dedans, quy y ont esté laissés par les gens de guerre, servant de prison lors du siège » (3 mars 1651). — Autorisation à Bertrand Eynard d'« ouvrir boutique de chirurgien pour exercer sond. art » (3 avril). — Ordre de prendre les instructions de l'Archevêque qui désire assister à la translation des corps saints portés à St-Remy (26 mai). — Désignation d'un chanoine « pour haranguer à l'arrivée M. le Prince, quy doibt venir ce jourd'huy » (22 septembre). — Installation de Léon de Lalanne, doyen (20 octobre). — Copie de la bulle de collation au nom dud. Léon de Lalanne, âgé de 22 ans (17 septembre 1650). — Défense au portier de quitter l'officiant pour tapisser la stalle du doyen (23 octobre 1651). — Ordre de vendre du vin à 72 l. le tonneau (10 novembre). — Ordre de poursuivre « certain homme quy a deux femmes » (11 décembre). — Commission à des chanoines « pour aller visiter les reliques quy sont à St-Remy » (3 avril 1652). — Mandat à un chanoine d'aviser le doyen « que le chapitre ne peult souffrir qu'on tienne un cabaret dans la maison du doyenné et qu'on le prie d'y mettre ordre, autrement le chapitre uzera de son droict » (19 avril). — Résolution pour le transport immédiat en ville des ornements, argenterie et papiers du chapitre, « attandu que l'armée du sr de Harcourt e[s]t aux environs de la présente ville et que mesme ce matin ils sont venus attaquer la porte St-Julien ». « Led. jour et lundy suivant on n'a point faict d'office dans la présente église, le bourg ayant esté abandoné aux gens de guerre quy s'y sont logés jusques au mercredi suivant » (21 avril). — Règlement pour l'inhumation des chanoines de Nort et de Cruseau, celui-ci devant être enterré « au-devant la porte de la chapelle N.-D, et à l'entrée de la cave de st Fort » (22-30 avril). — Admonestation à un chanoine qui se promène en ville, le chapeau orné de galons et de plumes (24 mai). — Décision tendant à empêcher les chanoines de St-André de procéder à la levée du corps de la présidente de Gourgues, qui a élu sa sépulture « dans l'église des Carmélines, proche les Recolets, comme fondatrice dud. convent » (16 décembre). — Représentations aux héritiers (20 décembre). — Demande du trésorier, exposant qu'il ne peut pas venir habiter le bourg, « lequel est remply de bohêmes et autres gens de mauvaise vie »; réponse lui faisant connaître le mécontentement du chapitre de ce qu'il a pris part à la levée du corps de Mme de Gourgues, avec le chapitre métropolitain, dont il est membre (3 janvier 1653). — Ordre pour le transport des papiers du chapitre « céans ou dans les Pères Recolets » (7 février). — Délibération sur l'opportunité qu'il y aurait à célébrer ailleurs les offices, « veu que le bourg est absolument abandonné et remply de gens de guerre quy ravagent et gastent toutes les maisons » (23 juin). — Décision portant que l'office sera célébré le lendemain à St-Remy (9 juillet). — Remerciments au prince de Conti au sujet de ses efforts pour la pacification (11 juillet). — Chapitre tenu à St-Remy (18 juillet). — Compte rendu de la réunion convoquée à l'Archevêché par le prince de Conti et qui a examiné les points suivants : moyens d'assurer la paix, anéantissement de « l'Ormière », remplacement des capitaines qui ont été à la solde du prince, renvoi des troupes hors ville (21 juillet, à St-Remy). — Délibération au sujet des Irlandais, qui « portent quantité de leurs soldats pour ensevelir au cimetière St-Seurin et les mettent sy peu en terre que les chiens les déterrent, et les autres en mettent dans les tombes de pierre quy sont aud. cimetière sans cimenter lesd. tombes, ce quy apporte sy grande putréfaction qu'il est presque impossible d'aborder à l'église » (23 juillet). — Délibération visant le prochain départ du prince de Conti et l'entrée du duc de Vendôme, qui doit avoir lieu le lendemain (2 août). — Résolution pour le retour du chapitre à St-Seurin, « attandu qu'il n'y a plus de gens de guerre » (5 août). — Allocation au sous-trésorier, malade, de 4 louis d'argent valant 14 l. (11 août). — Allocation de 3 louis d'argent à l'organiste de St-Remy, pour avoir joué l'orgue pendant les séjours du chapitre dans cette église, « tant l'année 1650 que la présente année, quy [est] trois mois en tout » (5 septembre). — Congé à un chanoine pour se rendre à sa cure de Pujols, « sa maison et toute lad. parroisse ayant esté ravagée par les gens de guerre »

(26 septembre). — Permission de vendanger, « à commancer demain matin au-delà les maisons de Caudéran » (29 septembre). — Demande du doyen Léon de Lalanne, tendant à permuter avec Antoine de Constant (10 octobre). — Réclamation du même au sujet d'une ordonnance du chapitre qui l'a privé des gros fruits « pour n'avoir [point] faict de résidance rigoureuse » (10 octobre). — Consentement du chapitre à la permutation du doyen (13 octobre). — Règlement au sujet de la contagion, qui « augmente dans la ville de jour à autre » (13 octobre). — Installation du nouveau doyen (15 octobre). — Demande du doyen, qui désire permuter avec son frère (27 décembre). — Ordre de continuer les prières « pour la santé de M. le doyen » (2 janvier 1654). — Serment du clerc de ville « sur le bras et reliques de M. s[t] Fort » (22 janvier). — Délibération sur l'état de la rue des Capérans, où les flaques empêchent presque de passer à pied et à cheval (6 février). — Réception d'une lettre des agents du clergé touchant l'abus qui fait confier à des laïques les charges de conseiller clerc au parlement de Bordeaux (20 mars). — Réduction sur les lods et ventes dus à l'occasion de l'achat d'une maison située près la porte S[t]-Germain et acquise par le président de Montesquieu (30 mars). — Dépense de 10 l. 17 s. pour deux dîners au prédicateur (13 avril). — Ordre de faire sommation au président de Montesquieu d'avoir à payer les lods et ventes (24 avril). — Ordre de saisir une vendange que l'on recueille sans autorisation (9 octobre). — Délibération pour empêcher les réunions d'artisans et les empiètements de la police de la ville : « Mardy dernier .... il se faisoit une assemblée dans le bourg de certains tonneliers et arrumeurs » (6 novembre). — Prière au doyen « d'obtenir en cour de Rome un *significavit* pour faire publier à toutes les parroisses de la présente ville pour les papiers et terriers quy ont esté enlevés pendant les guerres dernières » (11 décembre). — Ordonnance du chapitre sur la chapelle de S[t]-Étienne, « quy est où sont les pressoirs » (28 décembre). — Résolution pour la réparation des archives (22 février 1655). — Allocation « pour employer aux fraix de la cérimonie pour la translation des corps saints de l'église S[t]-Remy » (23 avril). — Rappel de la coutume en vertu de laquelle tout chanoine, avant sa réception, doit visiter les membres du chapitre, accompagné d'un autre chanoine et « avec habit décent, quy est manteau long et soutane et avec le bonet » (23 août). — Décision fixant au dimanche après la s[t] Martin la translation des corps saints, qui sont à S[t]-Remy. « La présente église sera raccommodée le mieux que faire ce pourra pour lad. solempnité » (22 octobre). — Prière aux jurats de faire nettoyer et tendre les rues sur le passage de la procession (8 novembre). — Ordonnance pour le choix de paroissiens chargés de porter les reliques, « attandu que les s[rs] vicaires généraux ne veulent permettre que les religieux viennent pour porter lesd. corps saints » (12 novembre). — Procès-verbal détaillé de la translation des reliques : « Lad. église S[t]-Seurin fut entièrement ruynée pendant le siége de lad. ville de Bourdeaux en l'année 1650, ayant demeuré jusques à présent dépavée, sans orgue ny musique. » Mention d'une translation analogue effectuée en 1600, après les guerres de religion. Exposé de la difficulté survenue entre le chapitre et les vicaires généraux (14 novembre). — Mise en demeure au doyen de rendre la clef des archives, faute de quoi la serrure sera changée; protestation du doyen (10 avril 1656). — Délibération sur l'impossibilité de tenir séance dans la salle capitulaire, le doyen ayant emporté la clef de la porte du cloître « par laquelle l'on passe pour monter à la chambre capitulaire » (20 avril). — Ordonnance disant que la porte des archives sera fermée à trois clefs, qui seront confiées au doyen, au receveur et au syndic (21 avril). — « Demain matin, tous Messieurs sont priés de monter à cheval pour aller à la palu,... pour tâcher de sçavoir les limites de la parroisse de Bruges » (18 août). — Refus du chapitre de délibérer sur une affaire, le doyen demandant à plusieurs chanoines de se récuser (5 février 1657). — Violente discussion pour un motif analogue. « Seroient survenu led. s[r] doyen... et auroit renfermé tous ceux quy estoint dans icelluy chapitre » (12 février). — Invitation au syndic d'assigner le doyen en restitution d'« un grand livre appartenant au chapitre, appellé *Xantius comes,* autrement les compilations de Rufat, dans lequel sont escripts les antiquités de la présente église et droicts d'icelle, ayant faict responce hier à l'acte quy luy fut faict par led. s[r] syndic qu'il l'avoit envoyé à Tholoze » (23 février). — Mandat à deux chanoines de traiter avec un charpentier « pour accommoder le clocher de l'orloge » (4 avril). — Ordonnance pour l'expulsion des « queymans et autres personnes quy se sont retirées en ces lieux despuis peu de temps » (12 avril). — Délibération par le doyen et quelques chanoines, le reste du chapitre et le scribe refusant de se joindre à eux (7 mai). — Réquisition au doyen de rendre le *Sancius* (15 juin). — Mandat à deux chanoines à l'effet de traiter pour « la besoigne qu'il fault faire tant à la charpante de l'église qu'au clocher » (13 juillet). — Note écrite par le doyen constatant que le chapitre a refusé de lui donner des assistants pour

officier le 15 août, et a défendu au scribe de mentionner cette délibération sur le registre (13 août). — Nouveaux démêlés entre le doyen et ses adversaires (29 octobre). — Réclamation du doyen pour qu'on lui donne, le jour de la Purification, une chandelle plus grande qu'aux chanoines (1er février 1658). — Conditions faites au maître de musique (11 mars). — Ordre de réparer l'horloge et de refaire le cadran solaire (15 mars). — Délégation à un chanoine pour suivre les affaires du chapitre à Toulouse; protestation du doyen (22 mars). — Nomination d'un syndic; protestation du doyen (29 mars). — Emprunt de 900 l., dont 600 pour le pavé de l'église (3 juin). — Attribution à un chanoine semi-prébendé de «la maison qui est joignant l'esglize vers le Levant» (14 juin). — Règlement en vue de l'oraison des Quarante heures pour la santé du Roi (21 juillet). — Procès-verbal de l'ouverture du reliquaire de ste Véronique et de l'envoi de portion d'un fémur au curé de St-Eustache, à Paris. «La feste de lad. ste Véronique est célébrée annuellement dans la présante église de temps immémorial le quatriesme de febvrier» (10 octobre 1659). — Examen d'une proposition tendant à respecter les conditions de la fondation de l'hôpital créé à St-Seurin par Pey Berland, en 1436 (24 octobre 1658). — Réquisitoire du promoteur sur cette affaire : Pey Berland, considérant que les personnes arrivant après la clôture des portes ne pouvaient entrer dans la ville, «comme aussy que plusieurs personnes venant en dévotion à l'église de St-Seurin ne pouvoient estre hébergés ..., fit construire un hospital sur des vieux murs de la chapelle fondée par feu M. Arnault Guilhem d'Endernos» (2 décembre).— Mandat à deux chanoines pour traiter avec un facteur d'orgues, Jean Haru, anglais, pour faire l'orgue de St-Seurin (13 janvier 1659). — Ordre de traiter avec un menuisier sur le pied de 800 l. (10 février). — Installation par procureur de J.-B. de Secondat, clerc tonsuré, en qualité de chanoine (7 mars). — Vote d'une somme de 150 l. «pour estre distribuée à MM. quy travailleront aux archives» (16 avril). — Compte rendu évaluant aux deux tiers de la récolte la perte causée par la gelée (5 mai). — Mention du marché intervenu avec le facteur d'orgues «pour faire le jeu de cléron en estain et les anches de cuivre, concistant en 40 tuyaux, pour le prix de 120 l.» (20 juin). — Décision renvoyant à se pourvoir en justice Jean de Richon, curé d'Izon, pourvu en cour de Rome de la chanoinie de son oncle François de Richon, attribuée par l'Archevêque à J.-B. de Secondat (7 juillet). — Délégation à divers chanoines pour aller à Libourne saluer Mazarin (11 juillet). — Autorisation de travailler de son état, dans le faubourg, à Honoré Laporte, orfèvre, qui a fait son apprentissage, mais qui n'a pas les moyens de se faire admettre à la maîtrise (18 juillet). — Vote de 39 l. pour les frais de la délégation qui a été à Libourne saluer Mazarin (21 juillet). — Prière au doyen et à des chanoines de préparer leurs harangues au Roi et aux princes (4 août). — Convocation pour le lendemain afin d'aller saluer le Roi (18 août). — Délibération pour l'établissement d' «une galerie pour ouyr le sermon» et de la chaire «au gros pilier quy est proche l'autel de la parroisse» (18 août). — Autorisation à l'aumônerie de la compagnie générale des Suisses de célébrer la messe à St-Seurin et d'y faire des instructions à ces soldats (25 août). — Mention du traité passé avec Berquin pour faire la chaire et la «galerie», moyennant 675 l. (7 novembre). — Désignation du doyen et du chanoine Duduc «pour visiter les archives et les remettre en estat» (5 décembre). — Ordre d'informer contre le sacriste, qui a refusé de laisser officier un chanoine désigné par le chapitre, a traité le doyen de fripon, etc. (8 décembre). — «Le sr ouvrier fera fermer l'ouverture quy est à costé du grand autel et fera oster la grille quy y est et fera briquer lad. fenestre» (22 décembre). — Remise de partie des lods et ventes dus pour une maison engagée : «Après dix ans d'engagement les vantes sont dhues au seigneur» (7 mars 1660). — Allocation supplémentaire «au serrurier quy a posé la monstre audessus de l'orgue et faict jouer le mouton,» à cause de son habileté (12 mars). — Réconciliation du cimetière pollué par une blessure qu'avait occasionnée un coup de pierre (22 mai). — Ordre d'informer contre le sacriste, coupable de violence (25 juin). — Ordre d'appréhender au corps un vicaire qui a officié après avoir été renvoyé par le chapitre (9 juillet). — Nomination de dizainiers chargés de «pourvoir, chacun en leur quartier, aux désordres» (26 juillet). — Accord avec le curé de Bruges, au sujet de la dime des marais (30 juillet). — Estimation du boisseau de froment à 7 l., du boisseau de seigle à 4 l. (22 août). — «Le sr sindic lèvera l'arrest quy fut donné en ce parlement de Bourdeaux, l'an 1560, contre Mgr l'Archevesque, appellant comme d'abus des privilèges obtenus par le chapitre de Sa Sainctеté» (17 septembre). — Délibération sur ce que le sous-sacristain a enregistré des baptêmes sur des feuilles volantes (27 septembre). — Injonction au sacriste de remettre les registres de l'État civil (25 octobre). — Invitation aux Récollets de fournir un prédicateur pour l'Avent, «suivant la recognoissance qu'ils en ont faite au chapitre» (5 novembre). — Ordre

d'expulser l'hôte de *la Teste d'or*, pour vie scandaleuse (19 novembre). — Transcription de la déclaration du cardinal de Sourdis, en date du 10 avril 1603, promettant de maintenir les privilèges du chapitre (17 janvier 1661). — Résolution tendant à saisir des affaires du chapitre en première instance la Chambre des requêtes de Bordeaux, et en appel le Parlement de la même ville, sauf à se pourvoir par-devant le Roi, « en cas qu'il survienne quelque affaire contre quelque partie quy ait des parans au degré de l'ordonnance » (18 juillet). — Décision accordant droit de sépulture dans la chapelle Ste-Catherine à une famille dont la tombe a été portée dans cette chapelle à l'occasion de la réfection du pavé (19 août). — Ordonnance contre un semi-prébendé qui va au cabaret (5 septembre). — Nouvelle délibération à l'effet de renoncer à l'évocation devant les Requêtes de Toulouse (24 octobre). — *Te Deum* et feu de joie pour la délivrance de la Reine (11 novembre).

G. 1029. (Registre.) — In-4°, 557 feuillets.

1661-1680. — Délibérations du chapitre. — Ordonnance réglementant l'exercice de l'art du chirurgien (10 mars 1662). — Réprimande au sous-sacriste, qui a encensé deux fois les jurats (27 mars). — « Mémoire des terriers quy ont esté rapportés au chapitre ce jourd'huy, 4e septembre 1662 ». — Autorisation de vendanger au delà des maisons de Caudéran à partir du 22, « au cas qu'il y fasse de la pluie, » et à partir du 25 en deçà des mêmes maisons (17 septembre). — Défense aux musiciens d' « aller demander les estrennes par le bourg, comme ils ont faict cette année » (5 janvier 1663). — Ordre de raser les enfants de la psallette et de les habiller de neuf (2 mars). — Prières pour la santé de la Reine (2 juillet). — Permission aux propriétaires de vignobles « d'amasser le pourry pendant ces deux jours consécutifs » (27 septembre). — Permission de vendanger le 2 octobre au delà des maisons de Caudéran, le 3 en deçà, le 4 au Bouscat (30 septembre). — Commission à des chanoines d'examiner les réparations à faire « à la chapelle St-Estienne et autres chais » (23 octobre). — Autorisation aux religieuses de l'ordre réformé de Ste-Catherine de s'établir dans le faubourg (26 octobre). — Allocation mensuelle de 3 l. à une nourrice pour l'entretien d'un enfant trouvé (7 mars 1664). — Réception d'un bénitier en argent pesant 7 marcs 6 onces et demie, destiné à remplacer celui qui a été volé à la sacristie (4 avril). — Afferme de la dîme des marais nouvellement desséchés dans la palu, moyennant 93 l. par an (23 juin). — Nouveau délai accordé au sous-sacristain pour célébrer sa première messe, « Mme la Première Présidante, sa marrine à sa première messe, n'estant en ville » (14 juillet). — Privation de distributions prononcée contre le chanoine de Secondat pour absence (1er septembre). — Délégation à des chanoines pour voir s'il est exact que les raisins pourrissent (15 septembre). — Insertion dans le registre de la déclaration du clergé de France touchant les propositions de Jansénius, et signature des membres du chapitre (15 septembre). — Injonction à tous détenteurs des papiers concernant le chapitre de les réintégrer aux archives dans les huit jours, sous peine d'excommunication (24 octobre). — Ordonnance sur l'état des rues, où les eaux et les boues croupissent (24 novembre). — Nomination d'Étienne Huguoneau, chantre de chape, comme scribe du chapitre en remplacement d'Élie Landreau (12 décembre). — Nomination d'un prévôt, « et sera obligé de porter la casaque aux processions de la ville et actions généralles » (9 février 1665). — Ordre de réparer les voûtes de la chapelle de la Rose (20 février). — Allocation de 100 l. à MM. de Constant et Descayrac, chargés de classer les archives, pour leur être payée à la fin de leur besogne (20 février). — Délibération portant que le chapitre s'assemblera tous les mardis et les jeudis pour délibérer sur les statuts (27 février). — Allocation de 143 l. pour robes, habits et bas-de-chausses aux six enfants de chœur, et de 13 l. 15 s. pour la façon (6 mars). — Ordre de réparer « les petittes croix qu'on porte la paix au chœur » (16 mars). — Ordre de faire un tabernacle pour mettre le St-Sacrement à l'autel de la grande chapelle durant l'octave de la Fête-Dieu (13 avril). — Mandat à un chanoine de visiter des vignes gelées (15 mai). — Ordre de payer au sr Semilion les réparations faites « au baston de st Martial » (30 mai). — « L'ouvrier fera couvrir les sépultures de la chapelle de st Martial » (22 juin). — Ordre de réparer le puits St-Étienne (22 juin). — Estimation du seigle à 4 l. le boisseau et du froment à 6 l. (14 août). — Permission de vendanger le 25 septembre (20 septembre). — Mainlevée de la saisie faite de vendange recueillie avant l'autorisation (25 septembre). — Installation de J. de Richon, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris contre J.-B. de Secondat, « pour raison de la chanoinie en conteste » (20 octobre). — Ordre de faire des robes violettes aux deux enfants qui servent les messes (9 novembre). — Résolution pour la réparation de « la charpante du dessus de la voûte de l'église et autres endroicts de l'église » (7 décembre). — Nouvelle injonction pour la

remise aux archives des titres qui leur appartiennent, et ce sous peine d'excommunication (4 janvier 1666). — Aumône de 15 s. « à un pauvre hermite qui va faire le voyage de Hiérusalem » (4 janvier). — Nomination de commissaires pour régler à l'amiable les différends avec les maire et jurats (22 janvier). — Décision pour l'envoi de chandelles blanches à MM. de Fonteneil, lieutenant, Dalon, avocat du chapitre, etc. (8 février). — Aumône d'un louis de 58 s. à un chanoine de Paris qui revient de Rome (15 mars). — Protestation contre le mandement donné par les vicaires généraux sans consulter le chapitre à l'effet de convoquer le clergé à un service pour la Reine mère (26 mars). — Dépense de 18 l. pour les bonnets des six enfants de chœur (12 avril). — Désignation d'officiants « pour le petit jour de Dieu » (28 juin). — Mission à des chanoines d'inventorier les pièces portées du greffe de la juridiction au chapitre (5 juillet). — Désignation d'un prêtre pour officier le 16 juillet, « jour de la dédicace de ceste église » (12 juillet). — Estimation du froment à 5 l. le boisseau, du seigle à 3 l., « prix qu'il se vend au pont St-Jean à présent » (23 août). — Autorisation à un chanoine de St-Émilion de porter l'aumusse dans la chapelle de Ste-Catherine (24 août). — Notification de la démission de MM. de Fonteneil père et fils, juge et lieutenant de la juridiction (10 septembre). — Nomination de Jean Fonteneil pére, docteur ès droits, et de Jacques de Fonteneil fils à l'office de juge et lieutenant (13 septembre). — Permission de vendanger, les 22 et 23, à Caudéran, et, le 24, dans le reste de la paroisse (20 septembre). — Allocation à l'ouvrier « pour avoir faict imprimer les offices de s^t^ Seurin, s^t^ Amand et s^t^ Martial et *Modus standi in choro* » (26 novembre). — Ordonnance portant que le vicaire perpétuel de Puypaulin, qui persiste à ne pas se présenter, « sera prins au corps, conduit dans les prisons du cloistre dud. chapitre, et ce par imploration du bras séculier » (26 novembre). — Achat de toile pour nappes d'autel, à raison de 4 l. 10 s. l'aune (6 décembre). — Ordre de réparer les tapisseries de l'église (8-18 février 1669). — Ordonnance pour le jubilé (10 avril). — Protestation sur ce que l'Archevêque n'a « appellé le chapitre ny leur députés *(sic)* pour indire led. jubilé dans le mandement qu'il en a faict » (10 avril). — Requête des confrères de St-Fort demandant l'autorisation de faire donner, le jour de la fête, un sermon, et d'y consacrer le prix habituel d'une collation qu'ils faisaient dans le cloitre (13 mai). — Autorisation au sous-sacriste de se faire aider à porter la croix (27 mai). — Défense au doyen, à peine de 3 l. d'amende, de rayer le portier du livre de la pointe (27 mai). — Commission à des chanoines pour donner l'alignement à un propriétaire qui désire faire bâtir près du Palais-Gallien (3 juin). — Délibération touchant une sommation faite par le doyen au sous-sacriste pour qu'il cesse d'encenser le chapitre si des chanoines non constitués *in sacris* ne quittent pas leurs stalles (25 juin). — Défense au doyen de rien changer aux usages établis; ordre d'enlever un carreau de velours rouge qu'il vient de faire placer devant sa stalle (28 juin). — Notification par les chanoines semi-prébendés d'une ordonnance du doyen qui leur défend d'obéir au chapitre (29 juin). — Mandat au syndic de faire enlever le carreau de velours placé devant la stalle du doyen (29 juin). — Délibération chargeant des chanoines de classer les archives (12 août). — Installation comme chanoine d'Ignace de Secondat de Montesquieu (23 septembre). — « A esté remontré par le promoteur du chapitre que la pluspart des prestres de cette église vont à l'autel avec un juste-au-corps au lieu de sostane ny couronne » (22 novembre). — Désignation de Guillaume Bilclard, « mande de la frairie de St-Fort, ... pour porter la casacque ordinaire et pour chasser les pauvres de l'église » (21 avril 1670). — Ordre d'acheter une croix de cuivre « pour porter aux enterrements et autres fonctions curiales de la présente parroisse » (19 mai). — Autorisation au joueur de cornet d'aller à St-Émilion pour la s^t^-Jean, sur la demande du chapitre de cette ville (16 juin). — Délibération relative à une proposition de la princesse de Conty, qui désire faire faire « un retable au-devant l'autel de parroisse, qui est dans l'église au-devant du chœur » et donner des ornements (19 septembre). — Autorisation « au nommé Lafleur, hoste du présent bourg, de mettre une enseigne en bailhant 4 l. à l'œuvre » (22 septembre). — Lecture d'une lettre du président Montesquieu, demandant que l'on proroge le délai pendant lequel son fils pourra rester à Paris afin de faire juger le procès que M. Dalon lui a intenté au sujet de sa chanoinie (23 octobre). — Refus par le doyen de remettre l'une des clefs du coffre pour faire un paiement; sommation par acte notarié, et nouveau refus; ouverture du coffre par un serrurier (27 octobre). — Nomination de Fleury Mayac comme « procureur en Guyenne, » à la place de feu Castaigna (21 novembre). — Mandat donné à des chanoines d'empêcher le sacriste de prêcher (30 novembre). — Délibération dans le cloître, le frère du doyen ayant enlevé à l'huissier une clef nécessaire pour entrer dans la salle capitulaire (6 décembre). — Sommation à deux chanoines « de se faire promovoir aux ordres sacrés à la prochaine ordination, à peyne d'estre privés

des gros fruicts » (16 janvier 1671). — Cession au sacriste du « tableau qui a esté tiré de l'autel de parroisse » (23 février). — Invitation des Récollets à l'octave qui doit être célébrée à l'occasion de la canonisation de s^t^ Pierre d'Alcantara, « premier réformateur de leur ordre » (11 mai). — Défense au doyen de biffer à l'avenir des décisions régulièrement prises (22 mai). — Convocation pour aller saluer le maréchal d'Albret « à son entrée de gouverneur de Bourdeaux, qui se faict dimanche prochain après midy » (vendredi, 29 mai). — Interdiction au sacriste de célébrer une grand'messe, le jour de la fête, « à l'autel de la Magestat, que le chapitre luy a baillé pour faire les fonctions curialles » (24 octobre). — Délégation au trésorier et au prévôt pour régler la difficulté touchant les devoirs à rendre aux chapitres de St-André et de St-Seurin par les Carmes Déchaux établis sur la paroisse St-Christoly (18 décembre). — Permission au petit Dupont, enfant de chœur, de jouer de l'orgue le jour des Rois (28 décembre). — Ordre d'enlever une enseigne placée par un hôtelier sans l'autorisation du chapitre (11 avril 1672). — Demande par le sacriste de registres destinés à recevoir les actes de l'État civil (30 décembre). — Délibération en vue de bailler à fief de la terre « en la paroisse du Vijean », quartier d'Artigue-Arnaud (27 janvier 1673). — Installation de M. de Constant comme doyen, à la suite de la provision à lui accordée par la cour de Rome, après résignation de son frère Antoine (24 mars). — Ouverture du testament et décision pour la sépulture d'Antoine de Constant, ancien doyen, décédé ce jour même (26 avril). — Demande du sacriste Louis Drouillard, qui désire céder son bénéfice à Joseph Drouillard, son frère (13 juin). — Résolution tendant à célébrer de nouveau la fête de s^t^ Amand comme fête de première classe (16 juin). — Délibération sur ce que le doyen a, de sa propre autorité, modifié une délibération du chapitre et altéré le texte de la décision (24 juillet). — Installation de Mathias de Constant, clerc tonsuré, pourvu en cour de Rome de la chanoinie de son oncle Jacques (7 août). — Ordre à l'ouvrier d'enfermer dans le grand reliquaire une petite croix d'or contenant une parcelle de la vraie croix et de faire faire deux croix « pour porter la paix au chœur » (23 avril 1674). — Ordre de chanter le *Domine, salvum fac* « touts les dimanches et festes pandant l'élévation du St-Sacrement à la grande messe » (8 juin). — Démarche pour faire dispenser les gens de Caudéran et du Bouscat de marcher avec les milices qu'on lève dans le pays (8 juin). — Nomination, comme scribe, de Jacques Cambert, prêtre, aventurier (9 novembre). — Fixation du tarif des sépultures à 6 écus dans l'église et à 10 l. dans le cloître (3 décembre). — Règlement pour la collation des bénéfices (14 janvier 1675). — Autorisation à Arnaud Davril et autres confrères du St-Sacrement et de s^t^ Fort « de faire faire un retable au-devant de l'autel de s^t^ Jacques, avec un tableau dans lequel seront représantées les images de s^t^ Jacques, apostre, et s^t^ Fort » (21 janvier). — Collation de la chapelle de Guil. de Lescarlate à Joseph Secondat de Montesquieu (4 mars). — Requête de M. de Maures, « prieur de La Roolle et professeur royal de l'Université, » tendant à faire authentiquer un certificat sur la date de la mort de Maures, aussi prieur de La Réole (31 mai). — Emprunt pour « faire des réparations considérables à la charpante de l'église, qui menaçoit ruine » (26 juillet). — Démarche pour obtenir à la paroisse exemption du logement des gens de guerre (19 août). — Visite à St-Seurin par un conseiller au présidial de Marennes qui attribue à l'intercession de N.-D. sa guérison (9 septembre). — Démarches en vue de l'exemption du logement des gens de guerre (29 novembre). — Désignation de chanoines chargés de réclamer une indemnité pour la démolition de maisons près du Château-Trompette (17 février 1676). — « Le chapitre n'a pas assisté à la procession de s^t^ Joseph, attandeu que le Parlemant est à Marmande » (16 mars). — Décision en vue de l'union des chapelles à la mense du chapitre (24 avril). — Réception de lettres confirmant l'évocation générale des causes du chapitre au parlement de Toulouse (5 juin). — Privation prononcée contre le chanoine de Secondat, pour assistance irrégulière aux offices (17 août). — Mission au syndic de faire déguerpir une terre abandonnée et de la bailler à fief à qui voudra la faire valoir (28 août). — Ordre de sonner la grosse cloche, « attandeu la mort de M. le mareschal d'Albret, gouverneur de la province » (3 septembre). — « Led. s^r^ Drouillard a déclaré qu'il sçavoit la personne qui avoit le livre intitulé *le grand Sanctius*, appartenant au chapitre, et qu'il luy fairoit rendre moyénant 400 l. » (23 octobre). — Ordre de prêter un document au s^r^ Denis, prieur de Comprian (16 novembre). — Paiement de 4 bonnets carrés valant 10 l. et destinés aux enfants de chœur (26 avril 1677). — Choix de délégués pour haranguer le duc de Roquelaure, gouverneur de Guienne (7 mai). — Allocation de 16 l. à un sculpteur qui a gravé les armes du chapitre sur des bornes destinées à marquer les limites de la paroisse (29 novembre). — Mandat à des chanoines de faire planter les bornes qui doivent délimiter le dîmon du chapitre St-André à

Eysines (24 janvier 1678). — Mandat à des chanoines de visiter les vignes et autoriser la vendange, s'ils le jugent à propos (26 septembre). — Envoi de délégués pour complimenter M. de Ris, intendant (14 novembre). — Compte rendu d'une visite auprès du comte de Montaigu, gouverneur du Château-Trompette, qui désire voir terminer à l'amiable les contestations entre le chapitre et les jurats (14 novembre). — Exposé des résultats de cette intervention (30 janvier 1679). — Permission au sous-doyen de manger de la viande pendant le carême (20 février). — Paiement de 10 l. à Pagot, « pour avoir fait le plan de la présente église » (24 mars). — Déclaration concernant la discipline du chapitre et les droits du doyen en ces matières (5 mai). — Mandat au syndic de rendre l'hommage dû au Roi pour les biens du chapitre (7 août). — Installation de Vincent de Lamontaigne, doyen d'Uzeste, dans la chanoinie résignée en sa faveur par François Fonteneil, sous-doyen de St-André (7 octobre). — Visite à la reine d'Espagne de passage à Bordeaux (12 octobre). — Lettres d'office de juge au nom de Pierre Belluye, docteur ès droits (5 janvier 1680). — Serment prêté par Dubosc, clerc de ville, sur le bras de st Fort (29 janvier). — Nomination de Malvies comme procureur du chapitre au parlement de Toulouse, aux gages de 75 l. par an (1er mars). — Déclaration sur les usages du chapitre au sujet de la pointe des malades (29 mars). — Envoi de délégués auprès de l'Archevêque, qui est très malade (11 mai). — Avis de la mort de l'Archevêque (12 mai). — Compte rendu des obsèques; commencement de conflit de préséance avec St-André (25 mai). — Remercîments au duc de Roquelaure, pour les services qu'il a rendus au chapitre, étant à Paris (21 juillet). — Retenue de 19 l. sur le traitement du maître de la psallette, pour complément de 39 l., prix d'une basse de viole qu'il a perdue (13 septembre).

G. 1030. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets parchemin.

814-1400. — « Sanctii comitis liber parvus. » Cartulaire de l'église St-Seurin. — Table (fol. 2). — Extraits des Évangiles (fol. 3 v°). — Attribution d'une pension de 25 l. à Guil. Gaucelme, professeur de droit et archiprêtre de Moulis (7 janvier 1325, n. s ; fol. 7). — Inventaire d'ornements : 1 croix d'or, 2 d'argent, « due pixides eburnee, I pecten eburneus, I turribulum argenteum..., I statua [Virgi]nis eburnea et XVII pecie eburnee in quadam pixide, » etc. (28 octobre 1294; fol. 7 v°). — Note sur l'entrée du prince de Galles à Bordeaux, le 16 septembre 1355 : il prend sur l'autel de st Seurin des armes et une oriflamme, conformément à un privilège accordé par st Amand à l'église St-Seurin et promettant la victoire à tout comte de Bordeaux qui s'armerait ainsi avant de marcher à l'ennemi (fol. 7 v°). — Introduction : l'auteur parle des soins pris par les anciens pour conserver la mémoire des actes. « Sed quoniam singula propriis annotabant cartulis et eas diversis passim servabant armariolis, ex eis plurime sive per fraudem sive per negligentiam... subtracte sunt; » de plus on perdait du temps à chercher les pièces. « Quapropter ego Rufatus, ejusdem ecclesie canonicus et sacrista, comuni utilitati inserviens, universas ecclesie cartulas quas potui colligere omnium consilio canonicorum sub uno redigere volumine sollicite curavi » (fol. 8). — Notice sur la promesse de prospérité faite par st Amand aux comtes de Bordeaux qui déposeront leurs armes sur son autel, déclareront tenir de st Seurin leur comté et paieront annuellement 4 quartiers de froment, 1 charge de vin pur, 5 porcs, un verrat, une vache « que exire debet de villa que nominatur Arunckil », un cerf, un setier de sel, une livre de poivre (fol. 8 v°). — Diplôme de Louis le Pieux donnant Mechers à St-Seurin (11 juillet 814; fol. 9). — Notice d'un don fait par le comte Sanche à St-Seurin : « agris supra burgum lateraliter sitis, cum lauda usque ad Inzinas, et Silvam Grossam et Bernedariam »; il ajoute des fontaines, « videlicet Oldeiam et Gurz et Fontanellam », etc. (fol. 10). — Donation d'un moulin sis « juxta Turrim Fractam de foris, » et acceptation par Aycard, doyen, Gaucelme, chantre, etc. (1027-1032?; fol. 10). — Don par Pétronille de la moitié de l'église de Parempuyre (fol. 10 v°). — Restitution à St-Seurin et à Éléazar, doyen, par Itier, seigneur de Barbezieux (1060; fol. 11). — Renonciation par l'archevêque Goscelin à une vigne « prope locum sita more vetusto quem Arenas nuncupant; » il y ajoute une vigne à St-Sulpice (1073-1085; fol. 12). — Sentence entre St-André et St-Seurin au sujet du cimetière : « Sancti-Andree congregatio, pravo promota consilio, ad destruendum sanctissimi confessoris atque pontificis Severini cimiterium ab initio primitive ecclesie consecratum, alterum in sua cepit ecclesia fundare modernum » (1081; fol. 13). — Récit de ce qui s'est passé à l'occasion du cimetière sous les archevêques Godefroy, qui a été inhumé au milieu de l'église St-Seurin, Archembauld, Andron, Goscelin; empiètements de Boson, doyen de St-André; accord (fol. 13 v°). — Décision du synode pour la réunion à St-Seurin de l'église de Comprian « sub laicali jure diu positam » (1085; fol. 14). — Décision par laquelle l'archevêque

Aimé réunit « ecclesiam Sancti-Gervasii... ecclesie Sancti-Petri de Compriano et per eam beatissimo Severino », et réglementation des rapports entre St-Seurin et les chanoines de St-Gervais (3 novembre 1097; fol. 14 v°). — Confirmation par l'archevêque Arnaud des droits de St-Seurin sur l'église de Mérignac (fol. 15). — Sentence réglant le différend entre l'Archevêque, d'une part, St-Seurin et Gofraunus, doyen, de l'autre « de luco qui vocatur Montelis » (19 mai 1122; fol. 15 v°). — Renonciation à une terre où est élevée l'église de St-Vincent [de Mérignac], laquelle renonciation est consentie par Guil. Hélie, viguier, et par Arnaud d'Espagne, qui tient cette terre en fief (fol. 16). — Cession à St-Seurin d'une terre sise à Cenon par Amanieu, « sub ducis Guilelmi imperio seculari milicia ... miles » (fol. 16). — Conditions de la concession féodale accordée par St-Seurin et Gofran, doyen, à Guillaume Arnaud, « cartula quadam tamen prius sub nomine cujusdam false compositionis inter ipsos canonicos et W. Arnaldi et patrem suum, Arnaldum Stephani, facta prorsus abdicata et destructa prout falsa et fraudulenter composita » (1108-1130; fol. 16 v°). — Restitution d'un cens de 6 deniers par Guillaume Ferran (1088, « III nonas decembris et in V luna, Simone Agenensium episcopo locum Burdegalensis archiepiscopatus tenente; » fol. 17). — Donation de « mansionem que est in villa que vocatur Carinan cum vinea et terra in circuitu posita » (septembre 1119; fol. 17 v°). — Don de propriétés sises à Villeneuve et à Colignan (fol. 17 v°). — Donation de biens dans l'Entre-deux-Mers : « plantarium de Monte-Calvo....., et totam terram de Prigniaco et clausuram cum omnibus nugeriis, et terram que est desuper cum duobus nugeriis et unum rusticum cum duabus mansuris apud Salva Rege » (fol. 18). — Reprise de partie de cette donation : « unde a domino Bertrando, venerabili Burdegale archiepiscopo a prefato Arnaldo archiepiscopo quinto, vinculo meruit excommunicationis astringi »; restitution à Bertrand, doyen de St-Seurin (fol. 18). — Donation à Gofran, doyen, à Eyquem Guillaume, son neveu, et aux autres chanoines d'une terre sise à Germignan paroisse du Taillan (?), « in parrochia beati Hylarii de Autellano »; le donateur, Guillaume, prêtre, se réserve l'usufruit viager s'il revient du St-Sépulcre (fol. 18 v°). — Concession de cette terre à titre de fief au profit d'un chevalier, qui « terciam partem rerum in eadem terra existentium haberet, duas etiam canonicis, quasi servus talentum a domino comissum, fideliter redderet » (1124; fol. 18 v°). — Donation souscrite par le doyen Aicard (fol. 19). — Accord au sujet de la restitution d'une terre « que est ante portam castri illius quod Blancafort vocatur » (1091; fol. 19). — Don d'une terre « juxta portum de Saulicia » par Amauvin de Blanquefort, « quando... cum Gastone Bearnensi propter christiane fidei religionem exaltandam contra paganos deprimendos Hispaniam adiit », sauf les droits de « Raginaudus, venator, » à qui une concession viagère avait été faite (fol. 20). — Donation par Arnaud de Veyrines d'une terre à Tremblède et d'une autre terre « que est inter Tutelam et ecclesiam Sancti-Germani, qui locus vocatur Afrians » (fol. 20 v°). — Don par Amanieu de Veyrines « mortuo filio suo... et in claustro sepulto ». « Tempore Willelmi, Burdegalensis archiepiscopi, et Bertrandi, decani Sancti-Severini et Sancti-Andree archidiaconi » (fol. 21 v°). — Don par le même d'un denier d'esporle dû à chaque changement de seigneur sur une maison « de subtus murum ». « In capitulo Sancti-Severini, in manu Bertrandi, archiepiscopi, et Bertrandi, decani, nepotis ejus » (fol. 21 v°). — Opposition du chapitre à l'installation d'un desservant dans l'église bâtie par Amanieu de Veyrines, qui a élevé « in opido suo basilicam ». Renonciation par Amanieu aux rapines qu'il exerçait à Caudéran (1145-1153; fol. 22). — Bref de l'acte par lequel Vivien de Veyrines donne « XII denarios censualiter super mansuram suam que est in luco prope castellum de Vitrinis et super totum alodium suum » (fol. 22 v°). — Don par Austin Robert de Blanquefort à St-Seurin d'une propriété entre les églises de St-Seurin et de St-Vincent, en présence de Bernard, « milite de Sancto-Severino ». Rétrocession à titre de fief de cette terre au donateur (fol. 23). — Accord « de terra que est sub Tutela, in loco scilicet qui vocatur Auquaire » (fol. 23). — Don par Guil. Guiraud d'Arciac, chevalier, « gravi infirmitate detentus ac etiam apud Cesaris Augustam, causa sanitatis recuperande, iter aggredi cupiens » (fol. 24). — Donation au doyen Gofran, étant présent « Arnaudo Aicheumi, bellatore de Blancafort » (1123, fol. 25 v°). — Mention d'une requête du doyen Gofraun « cuidam juveni, Petro scilicet, a Guilelmo Amanevi, Guilelmi prepositi filio, consulatum tenenti »; jugement dud. « consul » et abandon au doyen Gofraun (28 avril 1124; fol. 26 v°). — Don à St-Seurin d'une terre « sita juxta viam que vadit ad Bazet », avec réserve du domaine utile au donateur et à ses descendants (fol. 27). — Don au doyen Gofraun d'une terre « sive in palude, scilicet XX^{ti} et II fulcos, sive extra paludem, hoc est VI saciones » (27 décembre 1125; fol. 27). — Don d'une terre au doyen Gofraun à condition que le donateur sera inhumé dans le cimetière de St-Seurin (29 août

1126; fol. 27 v°). — Don de « xvi fulcos terre », sur lesquels 4 d. devront être payés par les héritiers du donateur pour son anniversaire (fol. 27 v°). — Don au doyen Gofraun (1128; fol. 28). — Accord « de vinea que est sub Tutela, inter viam scilicet que vadit ad Tropeitam et eandem Tutelam et de vinea que est super viam que vadit ad Lodors, in loco scilicet qui vocatur au Figairols » (29 juin 1127; fol. 28 v°). — Don du domaine direct de quatre sadons de terre « in parrochia Sancte-Marie de Martillac, in loco videlicet qui vocatur Lacanaus » (fol. 28 v°). — Donation au même de « quendam villanum prope Montem judaicum morantem, cum omni possessione sua, tam domibus quam vineis (1143; fol. 30). — Donation par « Aimo de Sancto Severino, nepos decani, filius Rotlandi, post mortem domini mei decani, qui me ab infantia nutrierat » (1144, fol. 30 v°). — Don à Bertrand, doyen du chapitre et archidiacre de Bordeaux, Bertrand étant archevêque (fol. 31). — Don d'une rente de deux livres d'encens à payer par les tenanciers d'une terre et d'une vigne (fol. 31 v°). — Démarche auprès d'Arnaud, fils d'Amauvin de Blanquefort, quand celui-ci « Jherosolimitanis militibus se dedisset, » et restitution de « omnem avenam, tam de milio quam de sigula et de omni genere messis, quam pater suus predictus in villa que vocatur Villa Nova violenter et injuste habuerat ». Renonciation analogue par « omnes alii barones et milites illius castri » (1159; fol. 31 v°). — Accord avec le doyen Bertrand (1176; fol. 32). — Don d'un cens par « Mateudis, vicecomitissa de Tartas, filia Garsionis de Marcha, uxor Petri de Burdegala » (fol. 33). — Accord au sujet d'une terre sise à Langon, donnée à St-Seurin par le vicomte de Gavarret et qui sera tenue moyennant 5 s. de Bordeaux d'esporle et 12 lamproies. « Testes autem hujus rei sunt ex parte Amanevi : Petrus de Mota, tunc prepositus Burdegale, » etc. (1170; fol. 33). — Don au doyen Bertrand (1168; fol. 34). — Charte de l'archevêque Bertrand donnant raison aux chanoines, « de cantaris que dantur in venditione vini in burgo Sancti-Severini, » qu'il prétendait d'abord lui appartenir (1170; fol. 34 v°). — Bulle d'Alexandre III accordant aux archevêques de Bordeaux l'usage du pallium le jour de la fête de s^t Seurin (8 mai [1170?]; fol. 35). — Bulle du même à l'archevêque Bertrand lui enjoignant de frapper d'interdit les terres d'Amanieu de Pessac si, dans les quinze jours, il ne restitue pas à St-Seurin les possessions que led. Amanieu a usurpées au Hâ (22 mars; fol. 35). — Restitution faite par led. Amanieu aux mains de l'archevêque Bertrand et de Bertrand, doyen, et réception de son fils Milet comme chanoine (fol. 35 v°). — Don par Guillaume Arnaud, de Puy-Paulin, chanoine, de droits à percevoir sur diverses vignes, « quandam trileam et joalat », « x saciones apud Albam Spinam », « unum artigon », « aliud artigon », etc. (fol. 36 v°). — Donations par Pierre et Raymond, frères du précédent, notamment d'une terre « ad thus emendum » (fol. 37). — Mention de la donation faite par Itier de Lamarque de « quendam villanum cum estagia sua, in parrochia de Cuzaig, patrem scilicet Garmundi presbiteri, cujus erat mansio juxta paludem retro castellum de Marcha »; mainmise sur ce bien et accord avec Jean de Bourg, héritier des spoliateurs, qui, sur le point de partir pour la croisade, se libère envers le chapitre en promettant un cens de 2 s., « cum ipsa [estagia] jam omni fere destituta esset colono » (fol. 39 v°). — Donation par l'archevêque Guillaume de la paroisse de Gaillan, « salvis tamen quarteriis nostris, sinodis et paratis, » avec l'assentiment de Bertrand, archidiacre du Médoc, Gér., doyen de Bordeaux, Raymond et Gilbert, archidiacres, en présence de G., abbé de Sainte-Croix, P., abbé de Bourg, Guillaume, abbé de Verteuil, Guillaume, archiprêtre de Blaye (fol. 40 v°). — Bulle d'Alexandre III au doyen Bertrand, énumérant et confirmant les possessions du chapitre : « preterea quicquid illustris memorie Sancius, quondam comes Wasconie, ecclesie vestre rationabiliter dedit, videlicet agros, fontes et landas supra ipsum burgum positas, sicut ab antiquo certis limitibus denotantur » (fol. 40 v°). — Donation par Milon, chanoine, du moulin de Crespiac, plus « en la tudeilla que est super illud molendinum dominium quod comparaverat de Otone de Casaubon, videlicet duos denarios censuales et duodecim denarios de sporla »; procès avec led. Eude, au sujet de la directité du moulin; accord; abandon par Eude, entre les mains d'Amanieu de Veyrines, seigneur foncier, des droits dud. Eude, moyennant 40 s. : « posuitque Oto metas in terra cum canonicis infra quas liceret eis facere quecumque necessaria essent ad opus molendini et usque ad quas aqua liberum haberet ascensum et augmentum »; vente par Amanieu de sa seigneurie foncière pour 60 s. (fol. 41 v°). — Accord avec Brun de Jaugos, chevalier, qui avait, après la mort de Mailloc, revendiqué des terres données par celui-ci, « eo quod esset de cognatione ejus » (1180; fol. 42). — Donation par Alaïs, femme d'Amanieu Deuga de « quandam estagiam » sise à Ambarès, « quam habebat de ea feudaliter Arnaldus de Bernetet, homo ejusdem ecclesie » (1180; fol. 42 v°). — Accord sur ce que « Petrus de Burdegala, filius Petri prepositi, avenam ab hominibus in burgo Sancti-

Severini et in Cauderan et Villam Novam commorantibus annualiter preter jus et consuetudinem exhigebat, ea scilicet ductus occasione quod homines illi pascuis et aliis rebus paludis comunibus utebantur et aliquando homines qui ei avenam negabant in loco qui dicitur Mejolanum et aliis paduentiis pignorabat» (fol. 42 v°). — Vente par Arnaud d'Illac, pour 320 s., de « lucum suum qui lingua romana *lo Boscat* nuncupatur» («sub ulmo ante hostium ecclesie XVI^to^ kalendas marcii, post primam, anno ab incarnatione Domini M. C. LXXX, Willelmo Burdegalensi archiepiscopo, Bertrando decano, Philippo, in Frantia» etc.; fol. 43). — Accord entre Rufat, sacriste de St-Seurin, et Guillaume Marti, «capellanum de Broja, eo quod homines de Colenian ad omnia parrochialia recipiebat, cum essent manifeste de parrochia Sancti Severini» : le curé de St-Seurin fera les obsèques des gens de Bruges, «accepto tamen prius tricesimo quod eundem capellanum Sancti Severini de jure contingit vel sufficienti saltim securitate pro eo accepta; septimum vero dabitur capellano de Broja» (1171-1187; fol. 43 v°). — Contestation au sujet de la directe seigneurie du bois du Bouscat avec Guillaume Raymond de Bordeaux, comme gendre d'Arnaud de Sénag : «canonici vero laudaverunt auctorem Arn. de Ilag, a quo nemus prenominatum emerant»; accord avec le doyen Rufat « post adjudicatum duellum» (1182; fol. 44). — Donation par Comtors d'une terre à Corbiac, paroisse de St-Médard-en-Jalles, «et redditur inde quarta pars fructus terre pro agreria; hujus terre cultores plures sunt; ministerialis vero est Petrus de» *(sic)* (fol. 44). — Acquisition successive par le doyen Rufat du domaine direct et du domaine utile de fief tenu d'Arn. Raymond de Buch par Raymond Rossel, à savoir le bois de la Bernederia (1183; fol. 44 v°). — Demande par Raymond d'Uch, «bellator», au doyen Rufat, d'une terre qui aurait anciennement appartenu à St-Seurin dans lad. paroisse d'Uch «et nunc eam quidam quasi in alodium possidebant»; concession moyennant une esporle de 5 s. «Ipse vero postmodum, sicut promisit, multis laboribus et expensis implevit et insuper patrocinium suum ecclesie dedit, ut, si forte contingeret eam duellum facere, ipse pro justicia ejusdem sine precio pugnaret» (fol. 45). — Donation par Guitard de Veyrines, chevalier, au doyen Rufat, de «molinam de Labat quam Tudeliam vocant», avec pouvoir d'édifier un moulin sur le même point ou en aval (29 avril 1184; fol. 45 v°). — Donation comprenant entre autres «quendam locum piscatorium a Lagaña, in recessu maris» (fol. 46). — Contestation au sujet des lamproies dues par Guillaume, fils de feu Amanieu de Sescar, «qui terram de Lingone de ecclesia Sancti Severini feudaliter habebat» : «canonici Sancti Severini occupaverunt feudum suum et domos hostiis, vineas quoque et ortos sepis spoliaverunt». Accord avec le feudataire, lequel promet de restituer les lamproies dues par lui «et dedit pro ablatis XXX sol. et pro gatgio V^que^ sol.» (24 mai 1182; fol. 46 v°). — Donation par Raymond Bernard au doyen Rufat («sub ulmo», 16 avril 1184; fol. 46 v°). — Concession à titre de fief, moyennant 5 s. de cens et 6 d. d'esporle, à Fort Nadau, de Saint-Macaire, des revenus dus au chapitre par les tenanciers de Toulenne (fol. 47). — Accord conclu par le doyen Rufat au sujet de la dîme de Parempuyre usurpée par Vivien de Longuern (« Actum fuit hoc tempore Helie, archiepiscopi, anno ab incarnatione Domini M° C° LXXX VI°»; fol. 47 v°). — Difficulté sur le dimaire auquel appartient la Bernederia, que réclame le décimateur de Mérignac; le doyen Rufat produit deux témoins prêts à jurer touchant les limites des paroisses; accord moyennant 70 s. payés par les chanoines («in cimiterio, sub ulmo», 12 février 1186, n. s.; fol. 48). — Restitution par les chanoines de St-André et leur doyen, Étienne, de «decimam molendini de Furco, tricennarium quoque et confessiones ecclesie Sancti-Pauli» (fol. 48). — Don par Robert de Carignan de «quandam corrigiam vinee que est apud Lodors, in loco qui vocatur rua Mortuorum» et «portionem meam estaggie patris mei» (fol. 48 v°). — Démarche de deux frères, paroissiens de Carignan, qui s'offrent, eux et leur frère, «cum estaggia sua, et concesserunt se homines ecclesie et prolem que de eis exierit, hoc pacto quod singulis annis in octabis Domini reddent censuale de estaggia sua, XII d., nomine queste. Factum fuit hoc in claustro, in manu Rufati, decani» (fol. 48 v°). — Donation d'une pêche «apud Quairiam» et une autre «apud Maucor» (fol. 48 v°). — Vente par Arnaud-Pierre de Cucujac, chevalier, au doyen Rufat, d'une lande à Montussan («in claustro,» 20 mars 1189, n. s.; fol. 49 v°). — Don par le doyen Rufat de 12 s. de rente pour son anniversaire (fol. 50). — Fondation pour Assalide, fille du vicomte de Tartas, femme en première noces d'Eyquem-Guillaume de Blanquefort, en secondes noces de R.-Bernard de Rouman, à laquelle les chanoines ont concédé une sépulture dans le cloître près de sa mère (fol. 50 v°). — Concession «sub hominio ligio et I den. de sporla» par le doyen R. à Eyquem d'Illac, chevalier, de moitié d'une lande que celui-ci revendiquait, «asserentibus canonicis ipsius ecclesie se landam predictam ex donatione Sanctii, comitis Pictavensis, in perpetuam helemo-

sinam libere diu ac pacifice possedisse» (31 mars 1199, «R. B. de Rozinan, senescalco Vasconie» (fol. 50 v°). — Don par Ricsende de Bosc, Gaucem, son fils, Gombaud de Laubesc et sa femme, fille de Guiscard de Sainte-Croix, de tous leurs biens à Yvrac (fol. 51). — Don de 2 d. de cens «supra duas saciones terre in parrochia de Baliniag, in loco qui dicitur a Lacanau» (fol. 51 v°). — Achat par le chapitre, moyennant 10 s., d'une terre tenue pour lui à titre de fief, «videlicet in uno loco XIII regas et in alio XV r., de duabus versanis» (fol. 51 v°). — Don par Eyquem de St-Médard, curé de St-Christoly de Bordeaux, de Pierre Guillaume, «in hominem ligium, sicut illum qui immunis erat et liber ab omni subjectione et dominio alterius» et de la «stagiam» achetée par led. Eyquem et tenue par led. Pierre, qui paiera 2 s. 6 d. de cens et 1 d. d'esporle (fol. 52). — Accord entre le chapitre et le fils naturel d'un chanoine, au sujet des biens du père, que le chapitre prétendait lui appartenir «de jure scripto» (fol. 52). — Concession par le doyen Guillaume R., d'une terre près le «molinare de Audeiola, retento spacio ipsius terre quantum necesse fuerit ad domum molendini et ad ipsum molendinum» (fait dans le cloître, en présence de Guil. Gombaud, alors prévôt du Roi, 10 mars 1231, n. s.; fol. 53). — «Taxatio procurationum Bituricensium, perpetuo duratura» (XIIIe s.; fol. 53 v°). — «Anno Domini M° CC° Lmo, omnes carte perpetuitatem continentes que a tempore Rufati, decani hujus ecclesie, usque ad illud tempus inveniri potuerunt, de consilio capituli in presenti volumine sunt fideliter conscripte» (fol. 54). — Compromis entre G., doyen de St-André, et A., doyen de St-Seurin (20 avril 1222; fol. 54). — Sentence des arbitres A., évêque de Tarbes, et G., évêque de Comminges: attribution à St-Seurin de l'église de Montussan, qui lui a été cédée par l'archevêque Élie, avec le consentement du chapitre St-André; exposé des droits du chapitre St-Seurin à vivre comme un chapitre séculier et confirmation de ces droits; répartition entre ces deux chapitres de la juridiction dans les paroisses de St-Remy, St-Maixent, St-Christoly et Puypaulin («in claustro Sancti Andree», mai 1222; fol. 54 v°). — Vidimus et confirmation des deux dernières pièces par O., évêque de Porto et de Sainte-Rufine, légat (20 février 1223, n. s.; fol. 57). — Engagement pris par les Dominicains, qui désiraient avoir un cimetière, de ne concéder la sépulture à aucun des paroissiens de St-Seurin et des églises qui en dépendent et d'engager ces paroissiens à payer les dîmes et à fréquenter les églises (1236; fol. 61 v°). — Sentence arbitrale entre l'archevêque Guillaume et Arnaud, doyen de St-Seurin, «de justicia in cantaris, de presentatione cappellanorum in parrochialibus ecclesiis, de institutione prebendariorum, de procurationibus quas petebat in ecclesia Sancti Severini et ecclesia de Gallian», cautionnée par Arnaud, archidiacre du Médoc, B., archidiacre de Cernès, P. de Bordeaux, «vir nobilis», etc. (fol. 62). — Attestation d'Élie, évêque de Saintes, touchant les 5 s. de poitevins vieux que le prieur de Barbezieux a reconnu devoir annuellement à St-Seurin (10 janvier 1231, n. s.; fol. 63). — Bulle d'Innocent IV au doyen de Saintes pour qu'il interdise aux feudataires de St-Seurin les sous-inféodations (12 janvier 1247; fol. 63). — Donation à St-Seurin par le doyen Arnaud-Bernard: cens payés pour des maisons à la Rousselle, seigneurie d'un fief au même endroit, terres et vignes de Lodors «quas habent a me coloni parciarii» (17-24 mai 1209; fol. 63 v°). — Sentence préparatoire du pénitencier de Bordeaux entre le chapitre de St-Seurin et les maire et jurats, touchant les poules que les maire et jurats disaient avoir été indûment exigées «a quibusdam concivibus ipsorum in salvitate seu parrochia Sancti Severini commorantibus», et touchant une atteinte portée aux immunités du chapitre «quod quidam de communia Burdegale, de mandato dictorum majoris et juratorum, injuste receperant pignora, gagia et peccuniam a canonicis Sancti Severini et hominibus salvitatis ejusdem occasione costume seu eciam malatolte» (1er avril 1242; fol. 64). — Supplique au pape Honorius par les arbitres, demandant la confirmation de leur sentence entre le chapitre de St-André et de St-Seurin touchant l'institution séculière de celui-ci et exposant les précédents de l'affaire (fol. 65). — Engagement pris par le chapitre de St-Seurin et les abbayes de Ste-Croix de Bordeaux, St-Romain, St-Sauveur, St-Émilion, Guitres, L'Isle et Verteuil de participer aux frais «in causa visitationis et procurationis quas a nobis et ecclesiis nostris Bituricensis archiepiscopus exigit et appellatione contra eundem archiepiscopum interposita super hoc et divisione procurationum facta a venerabili patre Penestrino episcopo, appostolice sedis legato, ad sedem apostolicam consilium et auxilium nobis invicem prestaremus» (18 février 1241, n. s.; fol. 66). — Sentence arbitrale de trois prud'hommes mettant fin au conflit entre le chapitre et Raymond Dessous-le-Mur relatif à des chemins et d'abord porté devant le maire (20 juillet 1246; fol. 66 v°). — Accord entre le chapitre et Amauvin d'Ambarès, seigneur de Montferrand, touchant les droits que led. Amauvin «demandava suls homes de la gleisa monsenhor sent Seurin qui son en

son poder » (26 mars 1237 « na Rostan Deu Solher, major; magister W. Aram. de Lenhan, degans monsenhor sent Seurin » ; fol. 67). — Compromis entre les chapitres de St-André et de St-Seurin, confiant à Guil. de Rama le soin de régler leur différend touchant la dîme du lieu dit *lo Forxs* (septembre 1246; fol. 68). — Déclaration de l'official touchant le prieur de St-Seurin de Cadourne, lequel, excommunié pour avoir omis de payer pendant plus de dix ans le cens de 5 s. dû au chapitre, a reconnu son obligation : « W., decanus ipsius ecclesie » (14 juillet 1235; fol. 68). — Sentence de l'archevêque Élie, délégué par le St-Siège, maintenant le chapitre « in statu consueto et a quadraginta annis ibi continue observato..., in statu videlicet canonicorum secularium » (fol. 68 v°). — Sentence des chanoines chargés de réformer le prieuré de Comprian : « Volumus quod P., prior, et fratres de Compriano, tam clerici quam laici remaneant in monasterio suo et ibidem agant penitentiam..., secundum regulam beati Augustini et constitutiones per nos sibi traditas Domino servientes » ; nomination d'un cellérier; ordre au prieur de remettre le sceau à un chanoine désigné par ses confrères; défense au prieur de dépenser, des biens meubles du prieuré, plus de 12 d. en une fois, plus de 20 s. par an, et d'aliéner les immeubles sans les garanties de droit; ordre de dégager un fief qu'il a engagé pour 100 s. et de rendre compte de diverses sommes qu'il s'est procurées; ordre de restituer des anneaux « quos in maritagio filie sue Willelmo de Lalanda dedisse convincitur » ; obligation de jeûner pendant sept carêmes. « Idem precipimus A., priori de Mairinhac » ; « Arn. de Soleniac et B., canonici, accipiant tres disciplinas a priore infra quindecim dies » (21 juillet 1239; fol. 69 v°). — Règlement par les mêmes pour la discipline intérieure du prieuré : ordre de suivre la règle de s^t^ Augustin : « ad minus bis in septimana de culpis coram priore proclamatio et correctio habeatur » ; défense de parler aux femmes « de quarum concubinatu fuerunt diffamati », et d'entrer chez elles, à peine de ne vivre durant huit jours que de pain et d'eau, assis sur le sol du réfectoire; ordre d'avoir des « private » dans les dortoirs, pour éviter aux frères une occasion de sortir; règlement sur les vêtements : « que quidem vestes quoad formam sint clause et quoad colorem nigre vel brune, vel grisie seu albe », etc. (21 juillet 1239; fol. 70 v°). — Déclaration de l'official touchant le serment fait par divers de payer au chapitre une poule à la Noël et 2 d. par tonneau de vin vendu dans la sauveté (juin 1243; fol. 72). — Sentence arbitrale de l'archevêque Élie attribuant au prieuré de Comprian l'église de Mérignac, que lui disputait le chapitre de St-Seurin, à condition qu'il serait payé à celui-ci pour lad. église un cens, non plus de 10 s. mais de 20 s. (1193, « Bonifacio, Sarnensi archidiacono; Arn., Medulcensi archidiacono; B., Blaviensi archidiacono; ...Rufato, decano; ...Willelmo, priore Sancti Jacobi, canonico Sancti Severini; Bernardo, priore de Compriano » ; fol. 72). — Privilège concédé par l'archevêque, autorisant le chapitre à acquérir par justes titres des dîmes dans le diocèse (La Sauve, 17 novembre 1231; fol. 73). — Engagement pris par Étienne, doyen, et le chapitre St-André, envers Rufat, doyen, et le chapitre St-Seurin, de ne pas se prévaloir contre ceux-ci de sentences ou autres titres « super statu regularium canonicorum » (fol. 73). — Renouvellement par l'archevêque Élie de la donation de l'église de Montussan, par lui précédemment faite au chapitre St-Seurin, approuvé par le doyen et le chapitre de St-André, qu'il n'avait pas pu consulter d'abord, étant en désaccord avec eux (1190; fol. 73). — Déclaration de l'évêque de Dax et de R., abbé de Ste-Croix, délégués par le Pape avec l'abbé de La Sauve (mais agissant seuls, parce que ladite abbaye est vacante), lesquels ont solennellement absous, dans l'église St-Michel, le chapitre St-Seurin de l'excommunication prononcée par l'archevêque (22 juin 1204; fol. 74). — Donation par l'archevêque Élie au chapitre, de l'église de Montussan (« in claustro Beati Severini », 1189; fol. 74 v°). — Sentence de l'abbé et du prieur de St-Émilion et du prieur de St-Laurent, juges délégués par le Pape, touchant les droits de St-Seurin sur le prieuré de Comprian (20 septembre 1233; fol. 74 v°). — Statut de paix et établissement d'un *commun* accordé au Roi pendant sept ans pour le maintien de l'ordre (1re année de la sénéchaussée de G. de Cell., règne de Richard; fol. 75 v°). — Bulle d'Honorius III touchant l'état séculier adopté par le chapitre St-Seurin (4 avril 1224; fol. 76 v°). — Confirmation par le pape Alexandre de la fondation d'un canonicat dont le titulaire sera tenu de célébrer la messe pour les défunts (18 juillet; fol. 78). — Bulle d'Innocent III autorisant le doyen Arnaud à disposer des biens du chapitre avec la majorité des chanoines, sauf opposition fondée de la minorité (11 janvier 1206; fol. 78). — Bulle du même prenant sous sa protection les biens de St-Seurin (10 juin 1203; fol. 78). — Bulle analogue d'Urbain [III] (« datum Verone, v nonas maii » ; fol. 79). — Bulle analogue de Clément III : « Statum ejusdem ecclesie a quadraginta annis et amplius usque modo rationabiliter et continue observatum... confirmamus » (28 juin 1190; fol. 79). —

Attestation de l'archevêque Guillaume reconnaissant la liberté du chapitre dans le choix du doyen, à condition de faire confirmer l'élection par l'archevêque, avant d'en faire connaître les résultats (fol. 79 v°). — Renonciation du même à un cens de 12 d. que lui devait le chapitre pour la terre « de Arenario », dans le faubourg (fol. 79 v°). — Charte de l'archevêque Gérald, constatant que Bonafous Daupuz et les autres frères et sœurs de l'hôpital de Bardenac ont vendu à un chanoine de St-Seurin, moyennant 45 l. de Bordeaux, la moitié d'une lande; « que vendicio facta fuit ob necessitatem famis, propter sterilitatem maximam que anno illo citra solitum modum invaluerat » (1235; fol. 80). — Accord entre le doyen Guil. Raymond et le chapitre, d'une part, et les héritiers d'Arn. Peirer, chanoine de St-Seurin, de l'autre (9 juillet 1242; fol. 80 v°). — Accord entre le doyen Guillaume Raymond et les frères Guillaume Claver de Castillon et Guillaume Claver de Lesparre, chevaliers, touchant divers biens qui auraient été donnés au chapitre par Guillaume de Bussac et Aymeric de Bussac: les frères Claver doivent au chapitre une rente de 60 s. de poitevins et de bordelais (24 septembre 1241; fol. 81 v°). — Échange entre le chapitre et Guil.-Arn. Moneder d'un cens de 12 l. 10 s., « ab tot los esporles e ab totas las senhorias », près le prieuré St-Martin du Mont-Judaïc, confrontant « la trilha que fo Laurenz Belh », d'un moulin sis « a Crespiac, ab totas las aguas et lo molinar e ab sos fossat e ab toz los apertenamenz deu medis molin », etc. (27 décembre 1247; fol. 82 v°). — Accord avec les héritiers de Rolland, chanoine: ceux-ci renoncent à un cens « au Miralh ni per entorn prop deu Miralh » (28 novembre 1247; fol. 84). — Accord entre Hugues de Castillon et Gaucem et Thibaud ses fils, d'une part, et « W.-Arramon de Lenhan », doyen, et le chapitre, de l'autre, touchant « l'afar de Jau e de Lestrans », donné au chapitre par Guillaume et Aymeric de Bussac (4 novembre 1242; fol. 85). — Échange avec P. de Nugon (25 décembre 1247; fol. 85 v°). — Constitution, au profit du chapitre et moyennant 10 l. de poit. et de bord., d'un cens de 10 s. 6 d. et d'une esporle de 6 d. sur une maison sise « en l'arrueta de Laforest », paroisse St-Maixent, entre les maisons de Gaillarde de Laforest et d'Alaïs de Laforest (14 novembre 1245; fol. 86 v°). — Déclaration d'Arnaud d'Espagne, portant que « totas las terras acoitivadas e hermas, landas e bosc e prat e acguas e estatjas e totas las autras tengudas, possessions et heretatz » entre la grande route de Mérignac et le « Passadurbares » sont « en proprietat e en dominjadura a la gleisa Sen-Seurin », sans que le déclarant y ait une part quelconque; paiement au déclarant de 15 l. de poit. et de bord. (14 décembre 1246; fol. 87). — Bail à fief d'un cellier et d'un chai ayant appartenu à Jean Popet, « tot so queu medis en Johan Popet i have lo jorn que a mort anet » (7 décembre 1246; fol. 89). — Partage par le chapitre d'un manse entre un frère et ses trois sœurs (21 janvier 1248, n. s.; fol. 91). — Donation par Guil. de Bussac de la lande, « aissi cum ten deu Cairon berta a las Comas et berta la gleisa d'Enzinas » (5 octobre 1237; fol. 91 v°). — Donation par Aymeric de Bussac de tous ses droits dans les paroisses de Jau, Lestians, » Bégadan, St-Yzans, Marcilhan (?) et St-Germain-d'Esteuil, « per son anniversari e per que sia sebelitz en la claustra monsenhor sent Seurin » (24 mars 1239; fol. 93). — Don par Guil. de Bussac, pour son anniversaire, de deux hommes au Pian, lieu dit à Craissan, à savoir P. de Craissan et Arnaud de Craissan, son frère, « e tot los dreitz e totas las senhorias queu medis en W. de Bussac ave ni aver deve sobreus davandeitz homes ni sobre las lurs causas » (18 octobre 1237; fol. 94). — Donation par le même de tous ses droits dans les paroisses de Jau, Bégadan et St-Yzans (18 octobre 1237; fol. 94 v°). — Bulle portant indulgence de 40 jours en faveur des fidèles qui prieront à St-Seurin aux fêtes des saints patrons (5 juillet 1247; fol. 95). — Donation par Marie de Bussac, femme de Guil. de Bussac, de conquêts à elle abandonnés par son mari « a Cares » (18 octobre 1237; fol. 95 v°). — Donation par Pierre de Margaux de ses trois fils, nés à Villeneuve, « in stagia Sancti Severini »: les deux aînés embrassent l'autel. « Pro tercio vero filio, qui adhuc erat infra annos pubertatis, dicti pater et mater prefatum homagium fecerunt et in signum ipsius homagii fecerunt ipsi filio dictum altare sancti Severini osculari. Presentibus: G., decano, » etc. (3-9 février 1254, n. s.; fol. 95 v°). — Concession à titre de fief à P. de Camparrian, par les deux délégués du chapitre St-André et du chapitre St-Seurin « e tota la grans confrairia deus calonges desus mentaguz », d'une terre vide près le cimetière de St-Jacques (24 novembre 1254; fol. 96). — Statut décidant que les chanoines pourront laisser « annale suum » à un prêtre de St-Seurin, à moins que, décédant dans la sauveté, en ville ou dans la banlieue, ils ne choisissent ailleurs leur sépulture (22 octobre 1255; fol. 96). — *Memoriale* de la donation par Assalide de Bussac de 20 s. de cens et 1 d. d'esporle sur Arnaud de Gairaut, du Haillan, paroisse d'Eysines, « hominem suum ligium ». « Hanc donationem fecit... ante ecclesiam Sancti Severini Burdegalensis, in manu G. Lamberti,

venerabilis decani, ... et idem Arnaldus hanc donationem ratam habuit et gratam » (8 décembre 1256; fol. 96 v°). — Bulle fixant à 18 le nombre des canonicats de St-Seurin (30 septembre 1254; fol. 96 v°). — Bulle chargeant l'évêque de Lescar de faire respecter la décision précédente (30 septembre 1254; fol. 96 v°). — Bulle accordée au doyen Gaillard, dispensant le chapitre de l'effet des lettres générales sur l'obtention des bénéfices (29 septembre 1254; fol. 96 v°). — Autre bulle portant que le chapitre ne pourra être contraint par le Saint-Siège à recevoir un chanoine, à moins que les lettres de collation ne fassent expresse mention de ce privilège, du nombre des chanoines admis et de leur nom (1251-1252; fol. 97). — Bulle d'Alexandre IV confirmant les précédentes (22 décembre 1255; fol. 97). — Engagement pris par A. de Santa-Mora, maître du Temple en Aquitaine, envers R., doyen de St-Seurin, et le chapitre, de ne pas recevoir sans leur assentiment leurs paroissiens « vel viventem ad aliqua divina, seu infirmantem in fratrem, vel morientem ad sepulturam ecclesiasticam » (fol. 97).— *Memoriale* touchant un legs de 20 s. de cens par Comptors de Veyrines pour son anniversaire et celui d'Eyquem-Guillaume de Lesparre, son défunt mari, « prout in quadam carta de cartulario facta per manum magistri Guillelmi de Provincia vidimus contineri ». « Istud memoriale est sigillatum sigillo ven. G. Dornon, vicarii Burdegalensis, sede vacante » (13 avril 1262; fol. 98). — Legs de 100 s. de rente par Mabille, dame de Blanquefort, femme d'Élie de Chales (27 janvier 1255, n. s.; fol. 98 v°). — Hommage de Raymond Vital et de Guillaume Vital, son fils, qui se font hommes du chapitre, eux et la descendance dud. Guillaume: « Jurarunt supra majus altare ecclesie nostre, videlicet super altare sancte Trinitatis » (17 février 1266, n. s.; fol. 98 v°). — Déclaration en présence de nombreux témoins par Assalide de Bussac, qui reconnait avoir donné pour l'anniversaire d'Éléonor, sa fille, 20 s. sur le cens à elle dû par Arn. de Gayraut et ses frères « pro stagia, terris cultis et incultis, vineis, paduentis et aliis que in feudum tenebant ab ipsa apud Halhan »; elle y ajoute, pour son propre anniversaire, les autres 4 l. dues par les mêmes (2 septembre 1266; fol. 98 v°). — « Guillelmus de Bosco... fecit se hominem ecclesie Sancti Severini... et juravit se portaturum fidelitatem dicte ecclesie super altare sancte Trinitatis » (22 septembre 1266; fol. 99). — Affranchissement par Assalide de Bussac, d'Arn. de Gayraut et de ses trois frères, « per questa e per talha e per agreiras e per civada e per autres devers que id lo deven far cum home deven a lor dona, de la menestairia que it tenen de la medissa dona »; elle convertit ces charges en 2 d. d'esporle et 100 s. de cens (8 décembre 1256; fol. 99 v°). — Arbitrage entre le chapitre et le sacriste, par le doyen Arnaud, ancien sacriste: attribution des offrandes, des draps de soie et du « lectus » dans le cas de funérailles. « Pecunia que de juramentis super sancto (1) forte percipitur est sacriste ». « Item tenetur sacrista facere poni vexilla in lanceis que habent deferri ad processionem in festis Ramispalmarum et Ascensionis Domini » (16 avril 1270; fol. 99 v°). — État des distributions des prébendes canoniales: « Die lune semper consueverunt tractari negocia ecclesie et capitulum nostrum teneri » (fol. 101). — Liste des anniversaires et rentes y consacrées (fol. 101 v°). — Prêt de 10 l. au profit de Gaillard de Lormont par un chanoine de St-Seurin (6 mai 1254; fol. 102). — Limites du dimaire du chapitre à Camarsac: « Per ista loca habet Rolbertus de Blanquaforga octavam partem, que extraitur primo, et in residuo nos percipimus quartam partem et dimidiam quarte » (fol. 104). — Statut portant qu'à l'avenir il ne sera pas conféré de prébende non canoniale excédant 12 d. et 2 quartons de vin par jour. « Presentibus magistro Arnaldo Peyreir, decano », etc. (30 octobre 1271; fol. 104 v°). — Accord conclu à la suite de la concession consentie par le chapitre au frère Gille, prieur, et aux frères de la Pénitence, d'une église et d'un cimetière dans la paroisse de Puypaulin, touchant le partage des offrandes en argent ou en vivres, des legs, etc., et attribuant au chapitre l'immeuble du couvent si l'établissement est transféré ailleurs (3 mars 1272, n. s.; fol. 104 v°). — Collation d'un canonicat par l'archevêque Simon, le doyen Jean et les chanoines (13 novembre 1275; fol. 106). — Confirmation par le doyen Gaillard Lambert et le chapitre d'un statut ancien attribuant les revenus des prébendes aux seuls chanoines qui résident dans la sauveté (6 décembre 1264; fol. 106 v°). — Statuts pour assurer le secret des délibérations, pour empêcher que les prêtres ne résidant pas dans la sauveté soient pourvus d'une prébende, etc. (6-13 décembre 1264; fol. 106 v°-107). — Statut sur la célébration d'une cérémonie et le repas qui suit (1er mai 1268; fol. 107). — Statut attribuant au chapitre la moitié des legs faits au profit de l'œuvre, et obligeant l'ouvrier à rendre ses comptes (fol. 107). — Liste des fiefs tenus par Ébrard de St-Seurin (fol. 107 v°). — État des fiefs déclarés par Arn. de Gairaut (fol. 108). — « Anno Domini M° CC° LXX° primo, sabbato post dominicam *Invocabit me,* videlicet XIIII° kalendas aprilis, sexta die ante

(1) *Sancto* a été ajouté à une date postérieure.

festum Annunciacionis dominice, fuit promotus in presbiterum dominus papa Gregorius X^us, et in sequenti die dominica fuit consecratus » (fol. 108 v°, en marge). — Statut réglant l'ordre des hebdomadiers et les distributions de vin qui sont faites à l'époque des vendanges (8 avril 1303; fol. 109 v°). — Déclaration des droits dus par les habitants de la sauveté (10 novembre 1271; fol. 110 v°). — Legs par un chanoine, de deux hommes « legios et questarios » habitant Barsac, et d'une « stagia » dans la même paroisse (fol. 112). — Reconnaissance des hommes de Carona, paroisse de St-Laurent en Médoc qui déclarent devoir au chapitre 4 s. moins 3 ob. « pro omnibus casalibus et terris non agrerialibus quas habent et excolunt apud Carona » (5 novembre 1250; fol. 112 v°). — Engagement pris par Pierre de Corn, « prepositus domini Petri Bertrandi de Blancafort », et deux autres, de payer annuellement 300 s. de bord., « de tallia que extrahetur de villa d'Issan », et ce pour la chapellenie fondée par Arnaud de Blanquefort (28 (?) octobre 1257; fol. 113). — Engagements pris par Eyraud, prieur de Barbezieux, de payer 10 s. tournois, « cum nos vobis debeamus pro ecclesia nostra Sancti Severini prope Berbezillum quinque solidos rendales de moneta olim dicta pictavini veteres de Baiona, que olim currere consuevit et modo currere desierit » (18 octobre 1264; fol. 113 v°). — Sentence du chapitre de St-André, *sede vacante*, concernant les rentes dues par Braida pour les anniversaires de sa mère Comptors, dame de Veyrines, et de son père Eyquem-Guillaume de Lesparre (16 mai 1270; fol. 113 v°). — Engagement pris par Pierre de Corn, prévôt de Pierre-Bertrand de Blanquefort, et autres, de payer 100 s. bord. pour l'anniversaire d'Arnaud de Blanquefort (28 (?) octobre 1257; fol. 115). — Excommunication prononcée par le chapitre contre le prieur de Comprian, qui refuse de rappeler dans le monastère les religieux desservant les paroisses (1250, « G. Lamberti decano »; fol. 115 v°). — Charte de Pierre-Bertrand de Blanquefort, chevalier, assurant le paiement des 400 s. de rente par lui donnés au chapitre pour l'entretien d'un chapelain et pour l'anniversaire de son frère Arnaud (12 octobre 1257; fol. 116). — Reconnaissance devant l'official par 30 habitants du bourg St-Martin, dont une veuve, de l'obligation où sont les habitants tenant feu dans la paroisse de payer annuellement une poule (11 août 1270; fol. 117). — Reconnaissance de divers, qui déclarent devoir au chapitre une poule et 2 d. par tonneau de vin vendu en taverne « et fidejussores ipsi decano pro omni mandato » (avril 1243; fol. 117 v°). — Description de la palu, seigneurs et charges des diverses « ministerialie » (fol. 118 v°). — Statut attribuant 20 s. à chaque chanoine présent pour régaler les serviteurs du chapitre qu'il traitera à certaines fêtes, suivant la précédente décision abolissant les repas en commun, « ex quibus comestionibus rixe, discordie et quam plurima alia gravia pericula inter servitores predicte ecclesie et alios sequebantur » (25 juin 1308; fol. 119). — Concession par P. de Bordeaux à Pierre et Arnaud Calhau de moitié d'une part de la palu, y compris le cinquième que les prenants possédaient déjà, et ce pour 7,000 s. de poit., « per metre en far los fossatz e en las autras obras comunaus de la avant deita terra », et 12 d. d'esporle à changement de seigneur (31 juillet 1244; fol. 119 v°). — Testament du doyen Gaillard Lambert : il choisit sa sépulture « in capitulo ecclesie Sancti Severini, juxta murum qui est versus capellam beate Marie »; il lègue 100 l. pour les frais de sépulture, « tam in comestionibus et septenario et tricenario faciendis quam in aliis »; il constitue une chapellenie « in carnerio novo quod ego feci fieri »; il lègue 3,000 s. « ad perficiendum boutam carnerii novi et altare et domum desuper faciendam », etc. (27 avril 1263; fol. 120). — Codicille du même : legs aux hôpitaux du Barp, de Camparian, de Bardenac, de Cayac (4 novembre 1265; fol. 122). — Testament d'Arn. Lambert, fils d'Amanieu Lambert : il choisit sa sépulture dans le cloître, près de son père; il lègue 10 l. « a la molher que min ordener saben », 100 s. « al home de Guistras que batiu », etc. (1er janvier 1261, n. s.; fol. 123 v°). — Quittance par Jean de Gailhan, doyen (4 mai 1278; fol. 124 v°). — Défense par l'official aux chapelains de St-Seurin et de Ste-Croix d'obéir aux ordres que leur donnerait le doyen de St-André en vertu de sa juridiction ordinaire (29 mai 1276; fol. 125). — Vidimus de privilèges accordés au chapitre touchant l'exemption de la *coutume* (2 septembre 1278-13 janvier 1279, n. s.; fol. 125 v°). — Donation de la paroisse de Parempuyre par l'archevêque (18 janvier 1267, n. s.; fol. 126). — Liste de témoins et leur déclaration touchant le droit de propriété du chapitre sur la lande de Cayret (fol. 126 v°). — Reconnaissance de Pierre du Teys, prieur de St-Martin de Cadourne, pour un cens de 5 s. dû au chapitre en raison d'une chapelle dédiée à st Seurin dans sa paroisse (11 janvier 1263, n. s.; fol. 127). — Procès contre les maire et jurats, qui avaient fait une saisie chez les hommes du chapitre à Eysines parce que ceux-ci refusaient de payer pour la corvée, comme les paroissiens dud. lieu; sentence de Raym. de Cazalet, notaire et maire, donnant raison au chapitre (23 août

1265; fol. 127 v°). — Vente par Bernard de Moissac, chevalier, de St-Loubès, à Raim. Moneder, moyennant 5,000 s. de poit. et de bord., de tous ses droits en « tota la monestairalia de la palu de Bordeu, la quaus meu, aissi cum disso, d'en P. de Bordeu, lo prohome, e de n'Ago Arlan, que fo » (17 août 1248; fol. 128). — Ensaisinement de l'acquéreur par P. de Bordeaux, « ab xv s. d'esporla... e ab homenesc en paratge e ab sos autres devers » (21 août 1248; fol. 128 v°). — Ensaisinement par Gaillard de Fargues, chevalier, « ab xv s. de peitavins et de bord. d'esporla a senhor mudant » (22 août 1248; fol. 129). — Engagement pris par P. Bertrand de Blanquefort de payer annuellement au chapitre, sur les revenus d'Issan, 300 s. de bord. pour l'anniversaire de son frère, ou de racheter cette rente pour 6,000 s. (23 août 1255; fol. 130 v°). — Décision grevant de fondations pour l'âme de Bernard Fabre, chanoine, les possesseurs futurs de la maison dud. chanoine, lequel a dépensé 300 l. « in edifficandis cellario, camera et turrella contiguis domibus ecclesie nostre quas idem magister inhabitat » (29 décembre 1288; fol. 131). — Donation par Pélegrine, femme de Raim.-Bern. de Blanquefort, chevalier, à l'hôpital de Bardenac, de la lande comprise entre le pont de Talansola et led. hôpital (juin 1235; fol. 131 v°). — Ordre du lieutenant du sénéchal au châtelain de Blanquefort d'évacuer, au profit du chapitre et autres seigneurs fonciers, des terres délimitées dans la lettre, sur lesquelles ni le châtelain ni les seigneurs de Blanquefort n'ont aucun droit, sauf la justice (1er juillet 1288; fol. 132). — Privilège royal accordé au doyen Raimond pour exempter de la *coutume* les vins appartenant aux doyen, chanoines, chapelains, etc., de St-Seurin (12 juillet 1279; fol. 132 v°). — Statut sur les absences régulières des chanoines et sur les subsides à fournir aux chanoines étudiants (21 septembre 1309; fol. 133 v°). — Sentence de l'official déclarant nulle une excommunication prononcée par le doyen de St-André contre un paroissien de St-Seurin (14 mars 1279, n. s.; fol. 135). — Bulle chargeant l'official de Lescar d'empêcher les fidèles de Bordeaux de déserter les paroisses pour les églises régulières (15 mai 1254; fol. 135 v°). — Statut attribuant au chapitre les droits utiles payés par les tenanciers, à l'exception des esporles, qui sont réservées au doyen, enjoignant aux clercs pourvus d'une chapellenie de se faire ordonner et prescrivant la résidence effective (10 mai 1287; fol. 137 v°). — Charte de Jean-sans-Terre pour les archevêques de Bordeaux, confirmant leur immunité, leur droit de fonder « salvitates sive populaciones », de bâtir et de fortifier des manoirs, de donner des coutumes, etc. (12 octobre 1203; fol. 140). — Confirmation par le même des concessions accordées par les comtes de Gascogne aux archevêques de Bordeaux (27 juillet 1201; fol. 140 v°). — Diplôme d'immunité octroyé par Louis-le-Pieux à l'archevêque Sicaire : « Ipsam sedem que est in honorem sancti Andree et sancti Jacobi, apostolorum, cum monasteriis sibi subjectis », à savoir St-Romain de Blaye et St-Seurin (fol. 141). — Confirmation par Éléonore des concessions précédemment faites aux archevêques de Bordeaux (fol. 142). — Diplôme de Louis-le-Gros pour les archevêques (1238 *(sic)*; fol. 142 v°). — Don par Jean-sans-Terre à l'archevêque de Bordeaux de « castrum nostrum de Culturis, dyocesis Vasatensis » (fol. 143). — Plainte de l'archevêque et du doyen Jean de Gailhan contre le maire et la commune de Bordeaux, qui se sont transportés à St-Seurin sous prétexte que le doyen avait injustement condamné au pilori deux individus, et qui ont saccagé le faubourg avec l'appui du sénéchal (1275(?); fol. 144). — Arrêt du parlement de Paris, par lequel le roi de France retient la requête de l'archevêque sur les faits précédents et décide une information (« Actum in parlamento Candelose, anno Domini M° CC° LXXmo sexto »; fol. 147). — Texte plus complet de la plainte de l'archevêque et du doyen (1275 (?); fol. 148). — Accord entre l'archevêque et le doyen, d'une part, le sénéchal, le maire et la commune, de l'autre : les premiers recevront d'indemnité 6,000 l. tournois; il sera payé 400 l. pour la confection d'une châsse d'argent pour st Amand, 50 l. « ad opus cuppe argentee in qua supra altare majus predictum corpus Christi honorifice teneatur »; le chapitre fera droit provisoirement dans la sauveté au nom de qui obtiendra gain de cause en justice; les maire et jurats feront deux processions, « in tunicis sine zona et cofia »; le roi d'Angleterre et la commune feront présenter cette paix au roi de France « in proximo parlamento de baronibus assignato Parisius..., et, si dominus rex Francie gratam habuerit, senescallus vel habens dictum mandatum supplicabit ipsam composicionem per dominum regem Francie approbari et sigillari ». Annonce des sceaux des enquêteurs délégués par le roi de France, en présence desquels l'acte a été conclu. Fait dans l'abbaye de Ste-Croix, témoins Guillaume de Thonenx, prieur des frères Prêcheurs, Boson de Beynac, doyen de St-André, etc. (fol. 148). — Statut capitulaire attribuant à l'hebdomadier la collation des bénéfices vacants (22 octobre 1373; fol. 157 v°). — Vente par « Guilhem Deu Pugh, prier deu combent deus Fraires Predicadors » (29 novembre 1282; fol. 164). — Pro-

messe du chapitre de payer annuellement à maître « Bernardo de Rupe Amatoria », médecin à Bordeaux, 15 l. pour les soins par lui donnés au chapitre (27 mars 1307; fol. 165 v°). — Bulle dispensant le chapitre de payer par an plus de 50 l. pour un même bénéfice ou emploi (4 mars 1309; fol. 167). — Statut délibéré par « Matffredus de Rapistagno, decanus », et le chapitre (22 octobre 1320; fol. 167 v°). — Statut prescrivant que le « rotularius » doit être changé tous les ans (20 avril 1321; fol. 168 v°). — Charte de Jean-sans-Terre rendue « ad instanciam et communem peticionem omnium proborum hominum nostrorum de Burdegala » et portant: d'abord qu'une fille mariée et dotée ne concourra pas au partage des biens paternels, s'il existe des fils; ensuite que, s'il n'existe pas de fils, la fille mariée doit, pour partager, remettre sa dot dans le fonds de la succession; enfin, que les veuves ne prélèveront pas la moitié des acquêts, « sicut capere consueverunt », mais qu'elles se contenteront de reprendre leur dot à moins que leur mari ne leur ait fait un don avant sa mort (3 avril 1205; fol. 169). — Ordonnance royale réglant les acquisitions de biens féodaux déjà faites par les gens de mainmorte et par les roturiers (fol. 169). — Statut portant que le chapitre paiera à la succession des chanoines décédés dans leur résidence ce qui leur est dû pour leur prébende jusqu'au jour de leur mort, à raison de 3 s. par jour, « juxta quod est nostra prebenda ab antiquo taxata » (22 octobre 1312; fol. 170). — Statut délibéré par le doyen Bern. de Cucujac et le chapitre, pour régler la situation des absents en temps de guerre (22 octobre 1324; fol. 170 v°). — Délibération déclarant que ce statut sera rapporté si la trêve est prolongée au moins de Pâques jusqu'à la s[t] Michel (7 janvier 1325, n. s.; fol. 171 v°). — Statut du doyen Bern. de Cucujac et du chapitre pour la répartition des « gros » et les distributions extraordinaires (7 janvier 1325, n. s.; fol. 172). — Reconnaissance d'une dette pour les frais d'un procès intenté par le « rotularius » à un clerc marié qui refusait de payer le cens d'une poule (14 avril 1332; fol. 174). — Statut adoucissant les conditions de la résidence, « attentis multis guerrarum periculis » (11 juillet 1379, « in cappella sancti Marcialis,... ubi capitulare extitit retroactis temporibus consuetum »; fol. 175 v°). — Mention du remplacement de Roger Foucaud, pourvu du doyenné de S[t]-Émilion (24 avril 1372; fol. 176). — Statut sur les logis des chanoines (22 octobre 1392; fol. 176 v°). — Compromis entre les chapitres de S[t]-André et de S[t]-Seurin, au sujet d'une croix brisée, du porte-croix frappé, etc. (19 juin 1237; fol. 177). — Statut ordonnant le prêt gratuit de draps d'or pour l'enterrement des chanoines, les prébendes étant fort amoindries « propter frequentes mortalitates, gelatas et tempestates... necnon guerrarum discrimina » (25 septembre 1400; fol. 177 v°). — Liste des chanoines vivant en 1355, et de ceux qui « venerunt et fuerunt recepti a mortalitate citra »: Pierre de L'Église, doyen, « qui decanatum habuit per permutacionem factam cum domino Guillelmo Raimundi de Mota, olim decano »; « dominus Amanevus de Mota, archidiaconus Blaviensis », etc. (fol. 178 v°).

G. 1081. (Liasse.) — 1 cahier de 27 feuillets, 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1722. — Statuts du chapitre. — Texte des statuts et arrêts y relatifs.

G. 1082. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 31 pièces papier.

1427-1771. — Préséance et privilèges divers. — Bulle accordant des indulgences à la chapelle de la Vierge, « que in latiori fundatione incepta est » (9 janvier 1427). — Bulle de Pie II pour le chapitre de S[t]-Seurin et le prieuré de S[t]-Raphaël, qui étaient en conflit avec l'archevêque de Bordeaux « de et super visitatione ac nonnullorum beneficiorum collatione, necnon solutione sigilli, habituque canonicali et loco in choro necnon hereditate bonorum quondam Petri, archiepiscopi Burdegalensis, predecessoris sui, ac facultate testandi qua decani et capitula hujusmodi tam ex compositione quam de consuetudine hactenus usi fuerint » (copie; 25 février 1459, n. s.). — Bulle autorisant les membres du chapitre à faire desservir par des prêtres capables les bénéfices qui leur sont conférés (19 juillet 1459). — Requête du chapitre à l'effet d'être maintenu en l'usage de marcher sur le même rang que le chapitre de S[t]-André, celui-ci prenant la droite (29 février 1488, n. s.). — Lettre de chancellerie assignant l'archevêque de Bordeaux pour voir condamner comme abusive une de ses ordonnances, qui est attentatoire à l'exemption du chapitre (22 mars 1603). — Déclaration du cardinal de Sourdis confirmant les privilèges des chanoines de S[t]-Seurin: « Désirons les y maintenir et tenir esgaulx aux doïen, chappitre et chanoines de S[t]-André » (10 avril 1603). — Difficulté entre le cardinal de Sourdis et le chapitre, qui refuse de prendre le surplis pour assister au synode, notamment parce que les chanoines de S[t]-Émilion y sont en robe et bonnet. Le cardinal les congédie,

« disant devant toute l'assemblé qu-ilz estoyent des sotz et qu'il leur bailheroit acte de sond. dire, par lequel il seroyt escript qu'ilz estoyent des sotz » (15 avril 1603). — Procès-verbal détaillé des obsèques du maréchal d'Ornano, qui donnèrent lieu à une contestation avec le chapitre Saint-André : « Suivoit le corps porté par huict religieux du couvent de N.-D. de la Mercy, escléré de huict grandes torches de cire du poys d'un quintal chascune, le drap du cercuil porté par quatre juratz », etc. (3 avril 1610). — Renvoi par l'official de l'Archevêque devant le chapitre de St-Seurin, d'un chanoine dud. chapitre poursuivi pour excès « pour luy estre fait le procès par led. chapittre dans un moys pour tout délay » (9 mars 1612). — Sommation respectueuse à l'Archevêque de prêter serment au chapitre, suivant l'usage, et procès-verbal de la prestation dud. serment. Exposition des reliques : sur l'autel, le corps de st Seurin, la tête de st Amand, le bâton de st Martial ; « en haut du retable, les châsses de st Aman, st Fort, ste Véronique et ste Bénédite ». Intronisation de l'archevêque « dans une chère de pierre qui est à costé de l'Épistre » (25-26 juillet 1681). — Bulle d'indulgences pour l'église St-Seurin (4 août 1681). — Arrêt consacrant le droit des deux chapitres de St-André et de St-Seurin de marcher de front dans les cérémonies, le premier à droite et le second à gauche (2 septembre 1687). — Présentation des armoiries du chapitre (30 mars 1697). — Arrêt provisoire confirmant la décision prise la veille aux obsèques de Mme Duvigier pour conserver au chapitre la place dans le chœur que revendiquaient les jurats et les juges et consuls (18 août 1723). — Inventaire des titres produits par le chapitre dans son instance en appel comme d'abus contre le cardinal de Sourdis (sans date). — Mémoire du chapitre contre les maire et jurats, tendant à prouver que « les places de ses députés qui vont à Blaye pour complimenter Mgr l'Archevêque et pour l'accompagner dans son arrivée à Bordeaux, doivent être réglées et fixées les premières du côté gauche dud. seigneur archevêque dans la maison navale que MM. les jurats luy offrent au nom de la Ville » (sans date). — Autre mémoire du chapitre, qui demande à « ocuper la gauche dans la maison navale à l'arivée de Mgr l'Archevêque de Bordeaux » (sans date).

G. 1033. (Liasse.) — 4 cahiers de 40 feuillets, 20 pièces papier.

1482-1687. — Préséance : dossier pour le syndic de St-Seurin contre le syndic de St-André, à l'occasion d'un conflit. — Arrêt du parlement de Bordeaux reproduisant les traditions sur l'origine de l'église St-Seurin, « prior post passionem Domini Nostri Jesu-Christi in dicta patria Aquitanie ædificata, primaque sedes Burdegalensis, » etc. (copie ; 4 janvier 1482, n. s.). — Accord entre les deux chapitres relativement à la place qui leur appartient dans les cérémonies (14 novembre 1597). — Mémoire pour le chapitre de St-Seurin : si ce chapitre ne s'est pas rendu au concile de 1624, bien qu'il y eût été convoqué, c'est « parce qu'on ne voulut pas luy bailher la préséance sur les chappitres cathédraux de la province, comme elle luy avoit esté baillée lors du concille précédant tenu en 1582 » (19 juillet 1687).

G. 1034. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 39 pièces papier.

1565-1762. — Privilège de l'évocation. — Liasse de lettres patentes et d'arrêts relatifs au privilège d'évocation (1565-1607). — Requête au Roi demandant que les lettres patentes du 2 mars 1621 n'annulent point le privilège d'évocation dont jouit le chapitre ; les terres soumises à la directe du chapitre étaient « jadis possédés par des villageois et puis 80 ans par les présidentz, conseillers, officiers de justice, de finance, juratz et bourgeois de Bourdeaux... Les juratz ont uzurpé la justice desd. lieux. » Historique du privilège : renvoi des causes du chapitre au sénéchal de Cahors et au parlement de Toulouse, au sénéchal de Toulouse pendant que Cahors était au pouvoir des Religionnaires, au sénéchal d'Angoulême et au Grand Conseil quand la Ligue occupait Cahors et Toulouse, etc. (1621 ?). — Arrêt du parlement de Toulouse ordonnant l'enregistrement de l'arrêt du Conseil qui confirme le privilège d'évocation en faveur du chapitre « sans que la révocation portée par autres lettres patentes du second mars 1621 leur puysse nuire ny préjudicier » (27 juin 1622). — Déclaration du Roi attribuant de façon définitive les causes du chapitre aux juridictions ordinaires, devant lesquelles led. chapitre a procédé volontairement (imprimé ; 27 juin 1714). — Lettres royaux énonçant et confirmant les privilèges d'évocation précédemment accordés au chapitre, et renvoyant les procès dud. chapitre et des chanoines « aux Requêtes du palais de Toulouse, en première instance, et par apel en notred. parlement de Toulouse » (imprimé ; 17 juin 1717). — « Liste de MM. les officiers à présent en titre et en exercice au parlement de Bordeaux, qui possèdent des fonds relevant de la directité de MM. du chapitre St-Seurin » (1750). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la mainlevée provisoire des saisies du temporel du chapitre opérées par le procu-

reur général de Bordeaux, en vertu d'un arrêt du parlement de cette ville, cassé par le parlement de Toulouse et néanmoins ramené à exécution (19 nov. 1759). — Requête au Roi demandant le renvoi au parlement de Toulouse du procès intenté au chapitre par le vice-sénéchal de Guienne au sujet d'un assassinat que ce magistrat prétendait juger. Le chapitre a « la justice haute, moyenne et basse en quelques parroisses circonvoisines » (sans date).

G. 1035. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1575-1760. — Privilège de l'évocation. — Mémoire pour le chapitre défendant ses privilèges contre le Parlement : « Les rigueurs qu'il (le Parlement) vient d'exercer contre son sindic en luy faisant saisir jusqu'à ses livres et même son bréviaire, justiffient les efforts que le chapitre a fait pour les obtenir » (janvier 1760). — « Noms de MM. du Parlement censitaires du chapitre St-Seurin » (sans date). — Lettre de M. Passevin au chapitre : il a eu à dîner M. Afforty. « Je luy fis manger à la fin du repas d'un de vos jambons, qu'il trouva, de même que ses deux amis, très excellent. Il a mis votre affaire en état d'estre rapportée à M. le Chancelier » (23 août 1737). — Lettre de M. Passevin : il a invité à diner un sr Afforty. « Comme je ne le connois pas encore assez particulièrement, je n'ay pas osé luy proposer rien de votre part, et je me suis contenté de commencer par ce disner, pour connoître mieux mon homme » (Paris, 2 août 1737). — Mémoire pour le chapitre : il « ne possède en propriété aucun fonds que pour la valeur de 250 l. de rente annuelle » ; ses revenus consistent en des dîmes et droits seigneuriaux. « Actuellement, il y a 34 officiers du parlement de Bordeaux qui sont tenanciers et redevables de quelques devoirs... envers le chapitre » (1736?). — Mémoire au Chancelier : le chapitre a, en tout ou en partie, des droits de dîme dans 14 paroisses du diocèse, d'agrière dans 8 paroisses; droit de justice dans le faubourg, avec droit de fouage, de maïade, droit de taillade et de manœuvre, rapportant 500 l. par an : « La perception se règle par un rolle dans lequel chaque propriétaire sans exception est taxé, suivant les fonds qu'il y possède, lesquels sont tous sujets à la censive et directité du chapitre, avec droit de lots et ventes. » Il a encore des cens à Bordeaux et dans 22 paroisses : « On peut dire avec vérité qu'il n'y a point de compagnie ecclésiastique ou de seigneur particulier qui ait plus de fiefs et autant de redevables dans l'étendue d'une même province » (27 octobre 1736).

G. 1036. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1720-1760. — Privilège de l'évocation. — Arrêt du parlement de Bordeaux ordonnant la saisie des revenus du chapitre jusqu'à l'exécution de l'arrêt du 31 juillet (12 septembre 1759). — Arrêt enjoignant au chapitre de produire ses lettres d'évocation (31 juillet 1759). — Reconnaissance pour une vigne sise au lieu anciennement appelé à Badetz ou au Viney et présentement à Castet, « de quarante-trois règes de large, chaque rège composée d'un pas de large » (30 mai 1759). — Reconnaissance pour une maison et une terre « au lieu anciennement appellé à Vadetz, au Vineiney et à Castets et à cejourd'huy à Bonnatte, près la Crois Blanche » (29 mars 1759). — Saisie des meubles du syndic de St-Seurin, qui a répondu qu'il ne pouvait pas livrer sur-le-champ à l'huissier les lettres d'évocation parce qu'il ne savait pas à quel endroit des archives elles étaient et parce qu'il devait d'abord entretenir le chapitre de cette affaire (10 janvier 1760). — Refus des huissiers de signifier au Parlement, avec l'arrêt du Conseil du 19 novembre qui ordonnait la mainlevée des saisies opérées à l'encontre du chapitre, les lettres d'évocation de 1717 et l'arrêt d'enregistrement au Parlement (16 janvier 1760). — Arrêt du parlement de Bordeaux déclarant les lettres patentes portant évocation en faveur du chapitre « obreptices et subreptices, contraires aux ordonnances et aux lois du royaume, dénuées de tout fondement légitime et légal, injurieuses à la magistrature et gréveuses aux sujets du Roi » et défendant aux huissiers de les signifier (18 janvier 1760).

G. 1037. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets parchemin.

1565-1596. — « Caïer de l'évocation générale du chapitre Saint-Seurin de Bordeaux ». Recueil de lettres patentes et d'arrêts concernant le privilège d'évocation. — « Premières lettres d'évocation » (Saintes, 8 septembre 1565). — Arrêt du parlement de Bordeaux acceptant led. privilège en ce qui concerne les causes qui intéressent les magistrats et officiers du Parlement de la sénéchaussée et se réservant de faire des remontrances « quant aux aultres » (28 novembre 1565). — Lettres de jussion (3 février et 27 octobre 1567). — Lettres de confirmation laissant deux mois au Parlement pour faire ses remontrances (16 septembre 1570). — Autres lettres royaux confirmant le privilège (30 juillet 1571). — Arrêt du Grand Conseil et lettres patentes portant

confirmation dud. privilège (14 et 24 novembre 1575). — Avis des maîtres des requêtes ordinaires de l'Hôtel et lettres patentes subrogeant le sénéchal de Toulouse au sénéchal de Cahors « attandu l'occuppation et détention de la ville de Cahors par ceux de la R. P. R. » (16 octobre et 9 novembre 1580). — Rejet d'une requête du procureur du Roi en la cour présidiale de Bordeaux, qui demandait que l'effet du privilège d'évocation fût limité aux causes intéressant les magistrats (9 septembre 1581). — Arrêts du Parlement portant que des remontrances seront faites au Roi sur led. privilège (20 décembre 1583). — Remontrances du Parlement : « En la pluspart desd. procès n'est question que de 2 ou 3 solz de rente ou de la fondalité ou des confrontations d'une vigne, comme au procès d'entre led. scindic et led. Du Taudin il ne s'agist que de 6 deniers de censive » (14 février 1586). — Lettres patentes en réponse à ces remontrances, confirmant le privilège (29 mai 1588). — Arrêt du Conseil privé attribuant le jugement des procès du chapitre au sénéchal d'Angoulême et, en appel, aud. Conseil (28 juin 1591). — Lettres patentes révoquant les précédentes, lesquelles valaient seulement « jusques à ce que lesd. villes de Tholoze et Cahors fussent remises en nostre obéissance » (22 février 1596).

G. 1088. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets, 5 pièces parchemin, 53 pièces papier.

1419-1695. — Organisation et affaires intérieures. — Premières lignes d'une sentence contre le prieur de St-Martin du Mont-Judaïque sur le fait de l'administration des sacrements (1419?). — Ordonnance du chapitre pour les fondations d'anniversaires par les chanoines, prise par Bertrand d'Aste, trésorier, Arn. Andra, prévôt, Rostaing de Reimafort, sacriste, Guil. Estève, Jean Embrin, Jean Chambon, Jean d'Artiguemale, Pierre de Castre, etc., chanoines (26 fév. 1422, n. s.). — Délibération prise par Jean de Dieuzaide, trésorier, Arn. de Bosc, Jean des Coutures, Fr. de Malleret, Robert de La Chassaigne, Jean Fernand, Bertr. Caussade et Bertr. de Marcillac, chanoines : « Percepimus quod propter imperitiam et imbecillitatem nonnullorum puerulorum qui retroactis temporibus et modernis parentum favore, qui fere lacte nutriuntur, ad dignitates tam decanatus quam aliarum dignitatum etiam canonicatuum et prebendarum obtinendos in nostra ecclesia trahuntur » (27 mai 1521). — Lettres royaux pour le trésorier de St-Seurin, que le chapitre ne voulait pas admettre parce qu'il n'était pas ordonné, et qui avait été excommunié; ordre « de incontinent et sans délay bailher et départir aud. exposant bénéfice d'apsolution *ad cautellam* pendent le procès » (14 mars 1553). — Transaction au sujet de la chanoinie vacante par le decès de Jacques de Pontac, « en présence de Gratian Gousselin, maistre architecte de Bourdeaux » (24 fév. 1564). — Contrat avec Guillaume Bassillon pour la maîtrise de la psallette : Bassillon entretiendra six enfants de chœur, leur enseignera la musique, les fera instruire par un maître de grammaire, « les vestira et entretiendra de toutz acoustremens, sçavoir bonnectz, says, chemises, porprintctz, surpelitz, soliers et robes neufves de deux en deux ans », fera « forrer annuellement leurs robes vielhes au jour et feste monseigneur St-Seurin », « fera faire à ses despens les couronnes aux enffens » ; il tiendra ou fera tenir les orgues « lorsqu'ilz seront raccoutrés » ; « sera tenu led. Bassilhon, estans lesd. orgues en nature, instruire ung ou deulx des plus grandz enffens de cœur, et ceppandant les apprandera à jouer de l'espinète et manicordicon » (juillet 1564). — Union à la sacristie des canonicat et prébende possédés par Arnaud d'Oxoroland, sacriste, et règlement pour le sacriste (3 décembre 1577-24 août 1578). — Délibération touchant l'abandon des chapellenies par les titulaires. Ordre au « procureur des âmes, faire assigner aux portes de lad. églize, comme ne sachant qui sunt, les détenteurs d'icelles chappelles et portions », pour qu'ils produisent leurs titres (17 novembre 1606). — Ordonnance du cardinal de Sourdis : « Nobis exposuerunt in eadem ecclesia quam sanctus Martialis, beati Petri apostoli discipulus, ex vetustissimo fano olim Deo ignoto dicato, primam in tota Aquitania... divo Stephano protomartyri consecravit » ; chaque prébende jouit à peine de 80 ducats net; les titulaires des chapelles dissipent les biens, emportent les documents et laissent tomber les maisons. Le cardinal unit à la mense capitulaire environ 120 chapelles et les confréries du St-Sacrement, du Saint-Esprit, fondée dans le charnier, de Notre-Dame, de St-Étienne, de St-Amand, de St-Martial, de St-Seurin, de St-Fort, de St-Germain, de St-Nicolas, de St-Sébastien, « nec non portiones vulgo dictas de Linars, du captal de La Tresne, de L'Escarlate, de Lacombe » (4 novembre 1616). — Installation de Louis de Mauléon de Savaillan, clerc tonsuré du diocèse de Lectoure, en qualité de trésorier, par MM. Roch Dusault, prévôt, L. Drouillard, sacriste, etc. (4 février 1681). — Procès-verbal de la prestation de serment de l'archevêque d'Anglure de Bourlemont (20 juillet 1681).

G. 1039. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 67 pièces papier.

1496-1780. — Organisation et affaires intérieures. — Lettre de l'abbé de Secondat de Montesquieu remerciant de son élection comme doyen (20 juillet 1725). — Expédition de partie des anciens statuts de St-Seurin, « led. livre écrit en parchemin étant dans un tiroir du bureau de la chambre capitulaire dud. chapitre, attaché avec une chaîne de fer » (14 juillet 1764). — Remontrances de Leroy, maître de musique, que le chapitre congédie malgré des engagements formels. Extraits de la correspondance échangée entre led. maître et le syndic : Lettre de Leroy exposant qu'il hésite à traiter avec le chapitre. « Tous les maîtres et musiciens qui le connoissent m'ont assuré qu'il n'existoit pas de chapitre aussi inconstant. » Réponse du syndic, qui énumère les maîtres précédents et fait connaître les causes de leur départ (sans date). — Mémoire au sujet de l'obligation de fournir les hosties pour les messes : « En 1684, il se leva une grande dévotion à Notre-Dame de la Rose, dans nostre église » (sans date).

G. 1040. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1622-1628. — Organisation et affaires intérieures : procès au sujet de l'élection de Philibert Dusault comme doyen. — Procès-verbal de l'élection du cardinal de Sourdis comme doyen (29 mai 1623). — Mémoire sur le procès entre le cardinal de Sourdis et l'évêque de Dax : J.-J. Dusault, év. de Dax et doyen de St-Seurin, a obtenu pour son neveu Philibert Dusault la survivance de son évêché avec le titre d'évêque d'Aure *(sic)* et il a résigné le doyenné en faveur du même ; le 26 mai 1623, lendemain de la mort dud. doyen, son neveu, taisant cette mort, s'est fait installer par le chapitre, sous la présidence de Philibert Dusault, prévôt, son oncle et parrain, et du sr de Cruseau, son oncle maternel, lesquels ont fait rédiger le procès-verbal comme s'il se fût agi d'une élection ; le 29, l'acte est rectifié ; puis le chapitre, apprenant que son doyen est mort le 25, élit le cardinal de Sourdis à l'unanimité des membres présents moins les oncles de l'évêque d'Aure (vers 1623). — Arrêt du parlement de Toulouse, réintégrant Philibert Dusault en la possession du doyenné (24 juillet 1624). — Opposition à l'élection d'un doyen, présentée au nom de l'évêque de Dax, qui a été confirmé dans le décanat par arrêt du parlement de Toulouse d'août 1624 (9 février 1628). — Requête de Philibert Dussault, évêque de Dax et doyen de St-Seurin, à qui le cardinal de Sourdis avait enlevé la maison du doyenné. Le syndic du chapitre et ses partisans ont « procédé à novelle ellection de la perssonne de messire Léon de Lalanne, abbé de St-Ferme » (3 mars 1628). — Moyens de Philibert Dusault contre les élections par le syndic du chappitre, « faictes le 29 mai 1613 de la personne de feu Mgr le cardinal de Sourdis, archevesque de Bourdaux, et unzième febvrier 1628, par son décès, de messire Léon de Lalane, abbé de St-Ferme » (22 juillet 1628). — Arrêt du parlement de Toulouse entre Philibert Dusault, évêque de Dax, soi-disant doyen de St-Seurin, Léon de Lalane, prenant le même titre, Pierre Duverger, prenant le même titre, autre Philibert Dusault, prévôt du chapitre, etc., maintenant Léon de Lalanne « au plein possessoire du doyené » (7 août 1628). — Long exposé des faits du procès : résignation en faveur de Philibert Dusault par le précédent doyen, installation dud. Philibert Dusault, violences du cardinal de Sourdis et de l'abbé de Lalanne, voies de fait dans le chœur, etc. (27 novembre 1628).

G. 1041. (Liasse.) — 6 cahiers de 82 feuillets, 11 pièces parchemin, 113 pièces papier.

1608-1657. — Organisation et affaires intérieures : procès entre le chapitre et le doyen Constans, au sujet du droit réclamé par ce dernier d'officier aux fêtes solennelles, d'être encensé trois fois, etc. — Extraits d'une délibération privant de distributions « MM. d'Ax, doyen de lad. église, et Dusault, son frère » (21 janvier 1608). — Arrêt du Grand Conseil pour le doyen de Saint-André contre son chapitre (28 janvier 1645). — Refus du chapitre de reconnaître au doyen le droit d'officier aux grandes fêtes (24 décembre 1655). — Acte du doyen de Saint-Seurin sur le trouble apporté à l'usage où il est d'être encensé trois fois (27 décembre). — Débat au sujet de la clef des Archives, que le doyen a prise d'autorité (18 avril 1656). — Déclaration du syndic qui a « fait lever la serrure de la porte qui est dans le cloistre, par laquelle on passe pour aller à la Chambre capitulaire » (20 avril). — Procès-verbal d'une séance orageuse : « Seroient survenus lesd. sieurs doyen et sond. frère, lesquels auroient faict plusieurs violances et crieries à la porte et auroient renfermé tous ceux quy estoient dans icelluy chapitre » (12 février 1657). — Requête contre le doyen : on lui reproche notamment d'avoir adopté l'anneau pontifical, d'avoir, le jour de Noël 1655, pris les ablutions aux trois messes, etc. (février 1657?). —

Déposition sur ce qu'un délégué du chapitre a saisi le doyen par le devant de la chape pour l'empêcher d'officier (20 mai). — Procès-verbaux de séances où le doyen et son frère ont commis des violences, injurié et menacé le chapitre; comptes rendus de cérémonies où le doyen a officié malgré le chapitre, accompagné de gens armés (7 mai-7 septembre). — Inventaire des productions du doyen contre quatre chanoines, « lesquels avec violence auroient arraché le s^r produizant et ses assistans de l'autel, faizant le divin office, à la veue et au scandalle du public porté leurs mains sur luy et commis des excès quy passent au sacrilège » (20 décembre). — Requête du chapitre contre le doyen : « Sur un faux dire par escrit produit par Arribat, son procureur, qui supposa que le produisant l'avoit baillé devant MM. des Requestes, il obtint arrest le dix-septiesme apvril dernier... par lequel, entre autres choses, il fust maintenu en lad. faculté d'officier ez jours et festes solemnèles » (1657). — Inventaire des productions du doyen relativement à son droit d'être encensé trois fois (1657). — Requête du doyen : « Despuis plus de soixante ans on n'a point veu de doyen en lad. esglize faire les fonctions de sa dignitté, estant notoire que les uns ont esté évesques, comme MM. Dusaut, un autre cardinal, comme a esté feu M. de Sourdis, archevesque de Bourdeaux, et après eux MM. de La Lane, l'un abbé de St-Ferme et l'autre son nepveu, conseiller aux Requestes, lesquels deux derniers ont possédé la dignitté pandant trante ans sans avoir esté prestres et ausquels le s^r Constans a succédé » (1657?).

G. 1042. (Liasse.) — 3 cahiers de 40 feuillets, 25 pièces papier.

1658. — Organisation et affaires intérieures : procès entre le chapitre et le doyen Constans, au sujet du droit réclamé par ce dernier d'officier aux fêtes solennelles, d'être encensé trois fois, etc. — Inventaire des pièces produites par le syndic du chapitre, mentionnant l'arrestation en pleine rue d'un chanoine et les peines prononcées par les procureurs contre le procureur du doyen pour « malefaçons » (1658).

G. 1043. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1669-1672. — Organisation et affaires intérieures : nouveaux conflits entre le doyen Constans et le chapitre. — Requête du doyen au Parlement; il demande, entre autres, que l'on interdise à certains chanoines « de paroistre dans le cœur, les cheveux couverts de poudres,..... de marcher par les rhues en habit gris et en manteau court » (26 juin 1669). — Opposition du doyen à ce que le prédicateur de l'Avent monte en chaire sans lui avoir fait la visite d'usage (1er décembre 1670).

G. 1044. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1554-1562. — Sacristes : procès entre Jean Amelin, sacriste de Saint-Seurin, et le chapitre, relativement au titre et aux attributions de curé de la paroisse. — Exposé par led. sacriste : on portait autrefois à St-Seurin, pour le baptême, les enfants de St-Remy, St-Mexant, St-Christoly et Puy-Paulin : « Aujourd'uy n'en y va poinct la vingtiesme partie, ains sont batizés à Sainct-André par le curé appellé de la Magestat, contre lequel, à cause de ce, y a procès pendent par-devant le sénéchal de Guyenne ».

G. 1015. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 9 pièces parchemin, 85 pièces papier.

1081-1662. — Sacristes : affaire Drouillard, sacriste. — Procès-verbal de la réception de l'archevêque Charles de Gramont, à laquelle assistaient Jean de Dieuzaide, trésorier; Jean Maupin, prévôt, etc. (12 juillet 1530). — Copie d'une notice relative au conflit entre les églises de St-Seurin et de St-André, touchant le cimetière, transcrite « sur un livre ancien trouvé dans les archives du chapitre St-Seurin, couvert de bazane verte, escrit en lettre gothique sur du parchemin contenant cent septante-deux fuillets, intitulé : « *Sancius parvus* » (1081).

G. 1046. (Liasse.) — 5 cahiers de 74 feuillets, 83 pièces papier.

1664-1670. — Sacristes : affaire Drouillard. — Enquête sur l'altération prétendue d'une sentence arbitrale produite par Drouillard (3-7 septembre 1665). — Requête contre Drouillard au sujet de cette altération (5 décembre). — Arrêt entre Drouillard et le chapitre (11 décembre). — Plainte de Viguié, sous-sacristain : « Seroit allé revesteu de son surpellis vers le grand autel pour y allumer les cierges et ensuite aller quérir du feu pour garnir l'ensensoir; et passant dans la nef de lad. églize, il auroit rencontré au millieu d'icelle les s^rs Descayrat et Maran, chanoines de lad. églize, lesquels, ayant leur chapeau à la teste, se seroient jettés sur led. plaignant, et led. s^r Descayrat luy auroit baillé un soufflet en présance de plus de 4,000 paroissiens » (21 décembre 1667). — Procès-

verbal de la visite de l'église Saint-Étienne, sans voûte ni lambris, encombrée de cuves, etc. « Lesd. sindicq et chapitre... auroient fermé touttes les portes de lad. esglise et celle de leur clocher, par où l'on pouvoit y entrer » (27 mai 1670). — Mémoire tendant à établir que la chapelle St-Étienne est distincte du local où sont les cuves. « On ne va dans lad. chapelle que le jour et veille de st Estienne ». « Il ne se dit messe que le jour de st Estienne ». Les Bordelais ont une grande dévotion dans l'église St-Seurin et deux chapelles « qui sont dans le cimitière, distance de quatre-vingt ou cent pas de lad. églize ». « Dans tous les lieux voisins de lad. églize de St-Seurin... on trouve journellement des cercueils ou tombeaux » (1670?).

G. 1047. (Liasse.) — 2 cahiers de 33 feuillets, 45 pièces papier.

1671-1675. — Sacristes : affaire Drouillard.

G. 1048. (Liasse.) — 8 cahiers de 163 feuillets, 8 pièces parchemin, 92 pièces papier.

1659-1690. — Sacristes : affaire Drouillard. — Long mémoire pour le chapitre : discussion sur l'antériorité de l'église St-Seurin et de la chapelle St-Étienne pour laquelle le sr Drouillard revendique le titre de paroisse; l'oratoire de la Trinité, où st Seurin voulut être enseveli, est l'église paroissiale, où se trouve l'autel de la Majesté. Rien ne prouve que le caillou gardé à la sacristie ait servi à lapider st Étienne; il est faux qu'on l'expose à la vénération des fidèles. Depuis la sentence arbitrale du 14 février 1664, le sr Drouillard a célébré la messe dans la chapelle St-Étienne pour la st Étienne d'hiver. Réclamation touchant l'inexactitude du procès-verbal de la visite de cette chapelle effectuée par le lieutenant général. Le sr Drouillard fixe le nombre des paroissiens tantôt à 6,000, tantôt à 10,000, à 18,000 et à 25,000 (23 août 1678). — Comptes de l'œuvre de St-Seurin : à Berquin, menuisier, 375 l. « pour l'antier et final payement du buffet de l'orgue », suivant quictance du 15 janvier 1661; nourriture de 13 prisonniers pendant 29 jours, jusqu'au 4 avril 1661, « qu'ils rompirent les prisons » ; 44 l. à deux « recouvreurs », pour avoir recouvert la chapelle St-Jean, la sacristie, « la chappelle Ste-Catherinne aux cloistres, et « à avoir engemmé les goutières des cloistres » ; 2 chapons haute graisse » pour le prédicateur de l'Avent, 2 l.; pour le même, « auparavant et après avoir monté en chaire le jour de Noël », 2 s. de pain et une bouteille de vin de 5 s.; pour le prédicateur du carême, 2 soles le vendredi-saint, 1 l.; « 15 l. au R. P. Guardien ou par son ordre et en sa présence à une pauvre à la porte de l'église, qui l'a receu pour le couvent » (1660-1661). — Comptes de l'œuvre de St-Seurin pour 1659-1660 : 2 soles pour le prédicateur le vendredi-saint, 1 l. 14 s.; 15 l. au Gardien, « au moins en sa présence et par son ordre à une pauvre de la porte qu'il m'indiqua » (1659-1660). — Inventaire des productions du chapitre contre Drouillard : la paroisse compte 24 à 25,000 âmes et mesure 2 lieues de longueur et 7 de circonférence; les revenus curiaux montent à plus de 1,500 l. et la chanoinie unie à la dignité de sacriste vaut de 7 à 800 l. (15 février 1687).

G. 1049. (Liasse.) — 4 cahiers de 97 feuillets, 46 pièces papier.

XVIIe siècle. — Sacristes : affaire Drouillard. — Croquis d'un plan de l'église St-Seurin et de ses dépendances (sans date). — Note renfermant des citations de Sponde, évêque de Pamiers, annotateur de Baronius, relatives à l'église St-Étienne : « On demande.... si c'et celle qui est dans le cimetière, à main gauche quand on va à la grande églize, venant de Bordeaux, ou celle qui est sur les ossemens des mo[r]ts, ou si c'est quelque autre. On montre à St-Seurin une pierre de celles dont st Estienne fust frappé : on demande... s'il y en a quelque preuve outre la tradition » (sans date). — Réponse aux contredits du sr Drouillard : « C'est une pure supposition que lad. chappelle » de St-Étienne « soit l'ancienne esglise parroissialle et que lad. esglise de St-Estienne ayt esté transférée à l'église de St-Seurin. Il n'y a jamais eu de curé de St-Estienne » (sans date). — Requête contre Drouillard : c'est seulement en 1578 qu'une prébende canoniale a été attribuée aux sacristes (sans date).

G. 1050. (Liasse.) — 3 cahiers de 35 feuillets, 52 pièces papier.

XVIIe siècle. — Sacristes : affaire Drouillard.

G. 1051. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1693-1712. — Sacristes : affaire Baron et Marraquier. — Sentence arbitrale attribuant à Baron le possessoire de la sacristie (2 octobre 1710).

G. 1052. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1720-1724. — Sacristes : procès contre Barbe au

sujet des obligations du sacriste, notamment en ce qui concerne la fourniture du vin de messe.

G. 1053. (Liasse.) — 2 cahiers de 45 feuillets, 2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1742-1777. — Sacristes : affaire Barbe et Lagardère. — Instruction pour Sylvestre Barbe : « L'histoire de l'apostolat de s[t] Martial est gravée sur une pierre placée au grand autel du cœur du chapitre » (août 1744). — Protestation de Barbe contre la conduite du chapitre, qui fait fouiller le cimetière pour en enlever les anciens tombeaux : les sacristes ont été, par transaction de 1270, reconnus avoir seuls des droits sur le cimetière; un sacriste, Gaillard de Puilly, l'a fait clore de murs vers le milieu du xv[e] s. (5 mai 1752). — Arrêt du parlement de Bordeaux maintenant le chapitre en la possession de célébrer à S[t]-Seurin l'unique messe du jeudi-saint (21 juillet 1770). — Requête de Lagardère : « Se sentant aussi irréprochable aux yeux de ses confrères qu'il voudroit l'être aux yeux de Dieu, il est nécessité d'attribuer les maux que le chapitre lui fait éprouver... à cet esprit de corps qui a toujours existé dans le chapitre contre les s[rs] sacristes » (8 janvier 1773). — « Projet de délibération présenté au chapitre par M. Lagardère, sacriste » : M. Lagardère a usé d'un « domino ou camail », suivant un usage ancien, et d'un carreau « à cause des douleurs rhumatismales dont il étoit affligé dans ce tems-là », à propos de quoi le chapitre a obtenu arrêt sur requête, dont il est fait appel au Parlement (20 décembre 1776).

G. 1054. (Liasse.) — 40 pièces papier.

1621-1680. — Chantres de chape : affaire de Bèse. — Lettre au procureur du chapitre : « M. Doamplup a eu un fort grand tort à s'engager dans la poursuite d'un procès sans avoir bien de quoy le soustenir et encore plus d'estre allé à Tholouse dépourveu d'argent... On ne gagne pas à Tholose le procès sans cela » (29 avril 1680). — Mémoire pour le chapitre : « La chantrerie de chape du costé droit dans l'église S[t]-Seurin ayant vaqué au mois d'octobre 1678, dans la semaine de M. Dussaut, chanoine et prévôt de lad. église, led. s[r] Dussaut en fit titre à M. Christofle Doamlup, clerq tonsuré... M[e] Jacques Bèse, prestre du diocèse de Bourdeaux, prétendant que le bénéfice ayant vaqué dans le moys des gradués devoit estre conservé à quelque gradué, le requit par acte » (sans date).

G. 1055. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 49 pièces papier.

1427-1700. — Chantres de chape : affaire Lagarde. — Extrait du procès-verbal d'une séance du chapitre à laquelle assistaient Guy Maréchal, prévôt; Pierre Castan, Pierre de Ségur, etc., chanoines (12 décembre 1502). — Extrait du testament d'Arnaud Audra, chanoine et prévôt de S[t]-Seurin, contenant la fondation d'une chantrerie dans lad. église et désignant Pey Berland comme l'un des exécuteurs testamentaires (26 août 1427). — Collection d'ordonnances capitulaires contre les chantres de chape, de 1473 à 1690, enjoignant à l'un : « ut abjiciat quandam focariam quam tenet, infra duas horas post meridiem » ; à un autre : « ne a cætero haberet communicare cum quadam meretrice publica nuncupata Grillonne » ; condamnant un troisième à un jour de prison pour insolence, etc. (6 mai 1697). — Mémoire du chapitre contre Lagarde : il n'y a pas de parité entre le chantre de chape de S[t]-Seurin et le chantre de S[t]-André, lequel a 6,000 l. de revenus, la direction du chœur, où il officie avec le bâton pastoral, et l'administration du grand hôpital de Bordeaux (sans date). — Mémoire pour le chapitre : « Dit que le chapitre collégial S[t]-Seurin de Bourdaux est un des plus anciens du royaume et qu'il peu estre justifié qu'il est érigé depuis plus de 1,500 ans » (sans date).

G. 1056. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 80 pièces papier.

1498-1740. — Chantres de chape : affaire Laborde. — Sentence de Fonteneil, official, qui, dans l'évaluation d'un loyer, tient compte de « la maladie contagieuse » (24 mars 1634). — Inventaire des titres que produit le syndic du chapitre contre Antoine Laborde : « Il y a des bénéfices au chapitre S[t]-Surin de Bourdeaux appellés chantres de chappe; ce sont des bénéfices du bas-cœur avec charge de faire l'office de chappier dans le cœur; les pourveus de ce bénéfice siègent dans les bas stalles, comme les prébandés ». L'auteur fait valoir notamment « que les différants troubles arrivés dans la province de Guiène par les guerres civilles et invasion ont fait perdre au chapitre S[t]-Surin ses titres les plus anciens, que les archives furent brullées en 1542, que ce chapitre n'a jamais reconneu quel étoit son fondateur, qu'il sçait sullement qu'il est de fondation royalle, et enfin le chantre de chappe n'étoit pas de l'anciène fondation » (13 décembre 1736). — Production de divers titres : registre de délibérations du chapitre, du 7 avril 1649 au 16 décembre 1661, de 494 feuillets;

autre registre de délibérations, de 553 feuillets, du 19 décembre 1661 au 11 octobre 1680; autre registre, de 460 feuillets, du 9 juillet 1691 au 26 février 1706 (12 juillet 1738).

G. 1057. (Liasse.) — 5 cahiers de 134 feuillets, 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1427-1771. — Chantres de chape : affaire Ballay. — Collation d'une chantrerie de St-André par Nicolas de La Chassaigne, abbé de Verteuil, chantre et chanoine de lad. église de St-André (14 août 1573). — Recueil de collations de bénéfices par les hebdomadiers (1629-1631). — Mémoire imprimé pour Claude Ballay : «Le projet est formé d'anéantir ce bénéfice; on soupire après le décès de l'exposant pour le réunir à la psallette ou à la maitrise de ce corps purement profane dont les sujets changent à chaque instant et presque tous vont du théâtre à l'autel et de l'autel au théâtre» (1771). — Mémoire visant «deux monuments dans led. cloître, sur lesquels sont écrits en latin ces mots, sur le premier : *Anno Domini* M. CC. XL, *mense vero februarii, obiit magister Rufatus, canonicus et cantor hujus ecclesiæ,* sur le second : *Anno Domini* M.CC.LIII, *idibus septembris, obiit Brunus, canonicus et cantor hujus ecclesiæ* » (sans date).

G. 1058. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1727-1779. — Chantres de chape : affaire Batcave. — Requête du chapitre tendant à ce que M. Batcave soit contraint d'opter dans le délai d'un an entre la chantrerie de chape de St-Seurin et ses fonctions de sous-principal au collège de Guienne (7 juin 1779). — Transaction entre le chapitre et M. Batcave, «sous-principal du collège royal de Guienne, à présent curé de la parroisse du Tourne et ci-devant chantre de chappe de lad. église de St-Seurin» (5 juillet 1779).

G. 1059. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 5 pièces parchemin, 92 pièces papier.

1487-1677. — Semi-prébendés. — Copie d'une bulle portant création de quatre semi-prébendes à St-Seurin (6 novembre (?) 1487). — Délibération du chapitre condamnant un semi-prébendier à demander pardon, à genoux, au sous-sacristain et à se tenir le dimanche suivant, pendant la grand'messe, à genoux devant le maître-autel (16 mars 1654). — Lettres d'abolition pour Pierre de Villars, sr de La Jalle, gentilhomme ordinaire du prince de Conti, condamné à mort et exécuté en effigie pour avoir «assisté et opiné en lad. ville de Bourdeaux aux jugemens qui ont esté rendus tant en matière civille que criminelle, s'estre saisi par force et violence de l'hostel commun de lad. ville, avoir conduit trois ou quatre mil personnes armés et plusieurs pièces de canon et autres munitions au lieu du Chapeau-Rouge de lad. ville, où il y auroit eu grand combat, plusieurs maisons pillées et bruslées et pleusieurs hommes tués, empesché la publication des arrests donnés par nostre parlement de Bourdeaux contre les assemblées des bourgeois» etc. (avril 1658). — Autre lettre en faveur du même P. de Villars, qui «se seroit retiré dans nos troupes quy servoyent pour lors en Catalogne, nous aïant servy en homme de cœur» (6 sept. 1661). — Requête de semi-prébendiers contre des chanoines pour coups et blessures à la sortie du chœur : ils se sont plaints au lieutenant criminel et lui ont présenté «leurs surpellis, leurs souttanes, leurs colletz et leurs habitz déchirés» (13 février 1670). — Plainte et enquête contre des chanoines pour voies de fait contre des semi-prébendés (novembre 1672). — Requête contre les semi-prébendiers; comme ceux-ci lui parlaient peu respectueusement, le sr Tartas «creut estre obligé d'oster le chapeau de dessus la teste aud. sr Minvielle, lequel en mesme temps fist sauter le chapeau de dessus la teste aud. sr Tartas, suppliant, en criant tout haut» (3 mai 1673). — Arrêt autorisant les semi-prébendiers à entrer dans le chœur et à en sortir par la porte de la nef avant et après les offices (20 mai 1677). — Arrêt portant que les deux semi-prébendiers qui auront assisté pendant les vêpres le chanoine célébrant l'accompagneront devant le maître-autel et à la sacristie (21 juillet 1677). — Transaction entre les chanoines prébendés et les semi-prébendés ; autre transaction entre le chapitre et le doyen Constans, portant entre autres que le siège de l'officiant sera plus élevé que celui des assesseurs «de deux travers de doigt» (22 novembre 1677 et 17 mai 1658).

G. 1060. (Liasse.) — 26 pièces papier.

XVIIe siècle. — Semi-prébendés.

G. 1061. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets, 3 pièces parchemin, 94 pièces papier.

1288 (?)-1680. — Semi-prébendés. — Extraits des

statuts du chapitre (28 janvier 1562, 15 juin 1388?). — Extrait des statuts du chapitre rédigés par Jacques Loupès, doyen; Pierre Dubosc, prévôt; Arn. Thumier, sacriste, etc. (1474).

G. 1062. (Liasse.) — 2 cahiers de 21 feuillets, 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1248-1729. — Semi-prébendés. — Extraits de documents divers (1248-1521). — Bulle portant institution de quatre semi-prébendiers à St-André, et reproduisant la tradition relative à la fondation de cette église : « In toto orbe terrarum prima sub vocabulo beati Andrea apostoli, sancti Petri apostolorum principis germani, fundata existit, die ab olim qua passus est, per revelationem divinitus beato Martiali pape (?) fidem catholicam ibidem prædicanti, erecta » (imprimé, 28 janvier 1488). — Consultation sur la validité et la portée d'une bulle de 1487 : les formalités nécessaires à la validité sont présumées remplies; ainsi, « le deffaud des lettres pattantes pour autoriser lad. bulle ne peut point être oposé » (9 août 1729). — Mémoire pour le chapitre en réponse aux demandes des semi-prébendiers : participation aux baux à ferme et à la vérification des comptes; exemption des frais des procès soutenus par le chapitre en dehors d'eux et ne les intéressant pas; honoraires des messes pour les chanoines, etc. (sans date).

G. 1063. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1677-1768. — Semi-prébendés : procès à l'occasion de leur service.

G. 1064. (Liasse.) — 3 cahiers de 109 feuillets, 13 pièces parchemin, 74 pièces papier.

1435-1678. — Chapelain de la Prime : appel comme d'abus formé par Jacques Lannes, curé de Listrac et chapelain de la Prime, contre la décision du chapitre qui l'a remplacé dans ce dernier bénéfice pour cause de non-résidence. — Plainte de Lannes qui, au mépris de l'arrêt du parlement de Bordeaux le maintenant dans son bénéfice, a été chassé du chœur par son remplaçant et par le syndic du chapitre (9 septembre 1677). — Procédure pour la production et l'examen des titres : le chapitre ne peut pas déplacer certains registres à cause de leur poids, mais il offre d'en donner communication « dans la chambre capitulaire, où ils sont, proche le trésor du chapitre ». Le syndic « requiert pareillement luy estre octroyé acte de ce qu'il nous exhibe le livre des estatutz dud. chapitre, attaché avec une chaine de fer au bureau d'icelluy chapitre ». Copie d'une reconnaissance du 17 juin 1435, par le chapelain de la Prime à Pierre-Arnaud « de Bescontau », doyen (29 janvier-10 février 1678). — Mémoire pour le chapitre : la prébende de la Prime est conférée par le chapitre; le titulaire dit la messe du Saint-Esprit les jours des quatre chapitres généraux; ses fonctions sont définies par la coutume : « On n'a pas la fondation de lad. prébande » (5 avril 1678). — Avis longuement motivé du Procureur général, exposant l'affaire et concluant en faveur du chapitre (1er juillet 1678).

G. 1065. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1700-1705. — Affaires intérieures : procès contre le chanoine Constans. — Mémoire pour le chapitre : on a eu des égards pour l'adversaire « par rapport à ses parens, particulièrement de son frère, qui remplit la première dignité du chapitre en qualitté de doyen, et de feu M. Constans, son oncle, qui avoit auparavant remply cette même dignité plus de 40 ans » (5 mai 1702). — Requête contre Antoine Constans : « Me Constans,... qui est à présent âgé de 44 ans et chanoine depuis plus de douse années sans qu'il soit encor que clerc tonsuré... » (1705?).

G. 1066. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1654. — Affaires intérieures : procès Minvielle contre Lamalathie. — Sentence de l'official, condamnant Lamalathie à demander pardon, à genoux, à Minvielle et au chapitre et à réciter les psaumes de la pénitence, à genoux, devant le maître-autel, pendant la grand'-messe du dimanche suivant (16 mars 1654). — Information par-devant l'official sur les injures et voies de fait de Lamalathie, sous-sacristain, contre Minvielle, semi-prébendier. Déposition du plaignant : « Led. Lamalathie, de propos délibéré, l'auroit calomnié, luy disant : « Et donc, Minvielle, tu as toujours de belles » servantes », etc. (5 février 1654).

G. 1067. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1479-1776. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : procès pour obliger les vicaires perpétuels de St-Christoly, St-Maixent et Puypaulin à se rendre aux chapitres généraux de St-Seurin. — Acte par lequel les vicaires perpétuels se désistent de l'appel par eux

interjeté du jugement de la Chambre des Requêtes de Toulouse et promettent de se rendre exactement aux chapitres généraux de St-Seurin (15 mai 1724).

G. 1068. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1735-1736. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre: port de l'aumusse dans les églises. — Sentence de la Chambre des Requêtes de Toulouse interdisant de prêcher en aumusse dans les églises dépendant du chapitre, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de celui-ci (10 décembre 1735).

G. 1069. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, 1 pièce parchemin, 13 pièces papier.

1606-1776. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre: St-Christoly, St-Maixent et St-Paul. — Citation du vicaire perpétuel de St-Christoly, qui manque à l'obligation de la résidence actuelle (16 janvier 1606). — Requête de Jean Goudin, « pauvre garçon », contre le vicaire perpétuel de St-Maixent, qui refuse de lui payer les gages convenus, soit 10 écus par an (1632). — Réclamation d'Honoré Blanchet, vicaire perpétuel de St-Maixent, contre son collègue de Puypaulin, qui prétend faire marcher sa croix la première, alors que la préséance est réglée par l'antiquité des paroisses et non par le rang d'ancienneté des curés: « Quand le sr vicaire de St-Pierre n'auroit esté receu qu'aujourd'huy, il est certain que la croix de lad. parroisse iroit tousjours la première » (22 mai 1643). — Appointement entre le chapitre et Jean de Baudin, curé de St-Paul, qui demande que led. chapitre, décimateur de sa paroisse, lui serve une pension (19 février 1546, n. s.).

G. 1070. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets, 6 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1620-1624. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre: St-Maixent; affaire Bertrand. — Délibération du chapitre autorisant les srs de Cruseau, vicaire perpétuel de St-Remy, et Guil. Bertrand, vicaire perpétuel de St-Maixent, détenus pour 24 heures dans les prisons dud. chapitre, à sortir pour aller dîner, sous la caution de deux chanoines (27 juin 1620). — Ordonnance archiépiscopale enjoignant au chapitre de payer au vicaire de St-Maixent une pension de 200 l. ou de renoncer à son droit de curé primitif (12 septembre 1620). — Requête du syndic du chapitre à l'évêque de Bazas, juge délégué, contre l'ordonnance du cardinal de Sourdis (1621 environ). — Rescrit renvoyant devant les évêques de Limoges, de Bayonne et de Tulle l'appel du chapitre contre la sentence de l'évêque de Bazas (10 avril 1623). — Attestation d'un ancien vicaire de St-Maixent sur les revenus de la vicairie perpétuelle: elle rapporte de 300 écus à 1,000 l.: le titulaire actuel, dépourvu d'autres ressources, a doté sa sœur, acheté un domaine, etc. (21 mai 1624). — Sentence de l'évêque de Limoges, juge délégué par le Saint-Siège, réformant une sentence de l'évêque de Bazas et condamnant le vicaire perpétuel à faire la preuve que le chapitre lève des dîmes dans la paroisse St-Maixent (14 juin 1624). — Appel par le vicaire perpétuel de la sentence de l'évêque de Limoges (3 août 1624).

G. 1071. (Liasse.) — 1 cahier de 30 feuillets, 3 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1272-1761. — Rapports avec les paroisses dépendant du chapitre: Puypaulin. — Accord entre frère Gille, prieur, et les Frères de la Pénitence, d'une part, et le chapitre, de l'autre, pour la création d'un couvent sur la paroisse de Puypaulin, réservant au chapitre la moitié des offrandes et des legs, etc. (copie; 3 mars 1272, n. s.). — Sentence de l'official contre l'héritier d'un vicaire perpétuel au sujet de la rente due par celui-ci (5 mars 1439, n. s.). — Délibération du chapitre ordonnant que le vicaire perpétuel de Puypaulin « sera prins au corps et conduit dans les prisons du cloistre dud. chapitre, et ce par l'imploration du bras séculier », pour n'avoir pas comparu malgré des sommations réitérées (26 novembre 1666). — Permutation entre Pierre Girard, docteur en théologie, curé de Puypaulin et « prieur du prioré de Puiguiraud, et Me Gabriel Paignon, bachelier en théologie, prieur des priorés de Ste-Catherine de Lherbaut, près Lesparre, et de N.-D. de Beaulieu en Painormand », en présence de Joseph Clusel, prieur et chanoine de Villandraut (17 octobre 1680). — Décisions sur la restauration des églises et presbytères (1661-1684). — Divers arrêts du Conseil pour le règlement de la portion congrue entre les gros décimateurs et les vicaires perpétuels (imprimés; 1686-1688). — Délibération des paroissiens de St-Maixent acceptant l'union de leur paroisse à celle de Puypaulin, « à la charge que MM. de Puypaulin feront aux deppens de leur fabrique et revenus d'icelle les frais qu'il conviendra faire pour l'agrandissement et réparation de ceste église » (17 février 1695).

— Protestation du vicaire perpétuel de Puypaulin contre la suppression éventuelle de sa paroisse, détaillant les revenus dont le total atteint 800 l., exposant que des ressources existent « pour faire la réparation de 25 à 30 brasses de muraille et remettre quelque poutres qui se trouvent pourries par un bout », qu'une personne offre de payer un retable, des ornements, etc., que « c'est la plus ancienne de toutes les églizes paroissiales de la présente ville », que, « la nouvelle conversion ayant multiplié le nombre des fidelles », il faudrait plutôt créer de nouvelles églises, etc. (21 février 1695). — Requête de Sébastien Griffon, « grand ouvrier » de la paroisse de Puypaulin, pour l'union de cette paroisse et de Saint-Maixent : l'église de Puypaulin « menace ruine depuis longtemps », les murs sont atteints jusque dans les fondements par les eaux tombant du toit du château contigu (février 1695?). — Lettre du syndic du chapitre à M. de Bontoux avocat au Conseil; les vicaires perpétuels de St-Maixent et de Puypaulin cherchent querelle au sacriste de St-Seurin, à la suite des constructions récentes, touchant les limites des paroisses. « Il n'est pas douteux que le chapitre... ne perde ce procès, attendu que ce sont des conseillers au Parlement qui les ont engagés à ne pas se tenir à la médiation de nostre prélat » (17 février 1761).

G. 1072. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets, 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1585-1591. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : Puypaulin; procès contre la fabrique au sujet de l'entretien du vicaire perpétuel. — Requête de la fabrique de Puypaulin, exposant que le chapitre perçoit les rentes de la paroisse, ne laissant au vicaire perpétuel « que le verrouilh ou baise-main et une maison ». Réponse du syndic du chapitre, soutenant l'utilité de la réunion de Puypaulin, de St-Paul et de St-Christoly à la paroisse de St-Maixent. — Avis du procureur du Roi, favorable à cet union : « Pour ceste paroisse de Puypaulin, il appert par la construction de l'église que ce n'estoit antiennement que une chappelle que les sieurs comtes de Candale ont faict bastir au-dedans leur cloz et pourpris de leur maison et chasteau » : elle est accolée au château, d'où les comtes pouvaient entendre la messe par une fenêtre. — Arrêt du Parlement (18 septembre 1586).

G. 1073. (Liasse.) — 4 cahiers de 74 feuillets, 18 pièces parchemin, 86 pièces papier.

1611-1616. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : Puypaulin; affaire Pirent. — Récusation par Michel Pirent, vicaire perpétuel de Puypaulin, de certains témoins fournis par le chapitre : un semi-prébendé de Saint-André qui a été condamné pour sa vie scandaleuse « à demeurer toutz les vendredis à genoux devant le St-Sacrement avec sa robbe et bonnet sans surpelis durand la grand messe », un prêtre de la même église « infirme de jugement, prenant le plus souvent plus de vin qu'il ne fault », etc. (sans date).

G. 1074. (Liasse.) — 1 cahier de 67 feuillets, 4 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1562-1563. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : Puypaulin; affaire Boyresse.

G. 1075. (Liasse.) — 3 cahiers de 71 feuillets, 3 pièces parchemin, 74 pièces papier.

1464-1758. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : Saint-Remy. — Enquête portant notamment sur le droit de dîme de St-Remy : le chapitre compte 15 chanoines ayant une prébende entière; le doyen, qui en a deux; deux chanoines demi-prébendés; l'œuvre, qui a une prébende; « les enfants et clergeries de la salle », une autre : quatre prêtres stipendiés. Les enfants de St-Remy, St-Maixent, Puypaulin et St-Christoly sont baptisés à St-Seurin. Le curé perçoit des honoraires « du sacrement de mariaige, pour les espousailles; il prant argent pour porter le *Corpus Domini* et extrême unction, prant argent pareillement des recevans et comunians led. jour de Pasques, aussi des confessions, des sépultures et terraiges » : épousailles, 6 s. 6 d. ou 9 s. tournois, suivant que l'épouse est ou non de la paroisse; « terraige », 6 s.; « le jour de Pasques, pour chescun recepvant », 1 liard; pour porter le St-Sacrement hors l'église, 6 liards; pour l'Extrême onction, 7 liards; pour les relevailles, 2 liards; (25 avril-8 juin 1508). — Conflit avec le curé de St-Remy au sujet du droit de donner la bénédiction dans son église et d'y chanter des litanies lorsque la fête patronale se célèbre un jeudi ou un samedi (1648-1752). — Mémoire pour le chapitre contre le curé de St-Remy : parmi les maisons démolies pour l'esplanade du Châ-

teau Trompette, partie de celles qui étaient en façade sur la rue du Chapeau-Rouge étaient habitées par de notables négociants; les autres, dans les rues Médoc, Marseille, Naudot et partie de la rue de Pingues étaient occupées par des artisans; « celle de Porte Despaux étoit habitée par des marchands de farine, de tables, de mangonniers; celle des Faussets par des marchands, et celle de St-Remy de nombre de MM. les officiers en cours souveraines » (sans date). — Requête du chapitre, contenant un état des revenus du vicaire perpétuel de St-Remy (sans date).

G. 1076. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1614-1642. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : Comprian et Parempuyre. — « Comission donnée par le chapitre St-Seurin à Cousages, trésorier, et Money, chanoine, pour visiter la parroisse de Comparian avec les protestations du prieur dud. Comprian et du vicaire général du sr Archevesque. Du 23 septembre 1614 ».

G. 1077. (Liasse.) — 1 cahier parchemin de 14 feuillets, 6 cahiers papier de 104 feuillets.

1232-1592. — Dîmes. — Autorisation donnée au chapitre de St-Seurin par l'archevêque Gérard d'acquérir des dîmes dans le diocèse (vidimus; 15 novembre 1232). — Accord entre le chapitre et Bernard d'Ornon, seigneur d'Audenge, touchant la dîme de ce lieu, dans la jouissance de laquelle led. chapitre avait été troublé par Gaillard d'Ornon, père de Bernard, ce qui avait fait mettre en interdit les terres de celui-ci (vidimus; 21 mars 1350, n. s.). — Vente par Arnaud Rostanh au doyen Pierre de Castet et au chapitre, moyennant 1000 guiennois du coin de Bordeaux valant 25 s. l'un, des droits de dîme appartenant aud. Arnaud « a la Motha de Gayac e en tota la parropia de Sent-Medard en Jales » (24 mai 1427). — Arrêt provisoire, confirmant au profit du chapitre le droit d'entrer dans les vignes des graves redevables de la dîme, pour compter les paniers de vendange (imprimé; 1er septembre 1537). — Enquête sur les droits de dîme appartenant au chapitre dans la palu de St-Remy (mars 1551, n. s.). — Procédure pour remettre le chapitre en possession de percevoir sur trois prés de la palu de St-Remy la dîme, à raison « de unze matocz ou madailhons de foin ung » (30 mai 1553). — Sommation par un fermier de dîmes d'avoir à payer la dîme d'un pré « ayant quarante-huict patoch en deux soles de pré » (3 juillet 1592).

G. 1078. (Liasse.) — 3 cahiers de 103 feuillets, 3 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1598-1644. — Dîmes. — Sentence du sénéchal de Quercy, maintenant le chapitre dans le droit d'autoriser les vendanges à St-Seurin, Le Bouscat et Villeneuve, et visant des autorisations de ce genre en date des 28 septembre 1586, 3 octobre 1587, 25 septembre 1588, 27 septembre 1592, 20 (?) octobre 1594 et 6 octobre 1596 (22 avril 1598). — Enquête sur des menaces et voies de fait contre les gens du chapitre St-Seurin, dont un a été grièvement blessé d'un coup de pertuisane, le tout à l'occasion de la perception de la dîme dans un pré de la palu. Témoignage de Denis Dusault, chanoine de Dax, prieur de St-Martin d'Artenac (6-12 août 1602). — Accord au sujet de la dîme du foin dans la palu, intervenu entre le chapitre et demoiselle Isabeau de Chassaigne, dame des Jaubertes, Betaille et autres lieux, veuve de Raimond de Pontac, premier président en la Chambre des Enquêtes du parlement de Bordeaux, seigneur de Salles, Belin, Beliet, etc. Témoins : Jean Boyrie, prieur de Rausan; Julien de Rantiat, juge de la seigneurie des Jaubertes (4 septembre 1602). — Sommation en paiement de dîme adressée par le portier du chapitre à Pierre Lefebvre « trouvé en une pièce de pré ou barrailh » (21 juin 1603). — Accord entre le chapitre et le sr Laplane, qui avait arraché et replanté sur un autre point les bornes fixant les limites du dixmon de St-Seurin dans la lande de Kayret, paroisse d'Eysines, « lesquelles pierres... auroient été plantées, il y a séze ans ou environ » (9 juin 1604). — Arrêt du Parlement ordonnant que les habitants de Bruges s'assembleront pour nommer un syndic, aux fins de répondre à la requête du curé touchant la dîme (6 septembre 1607). — Information au sujet de violences commises par le syndic des Feuillants contre les « dixmiers » de St-Seurin, dans « ung champ de terre qu'est près led. bourg, appelé *à la Mothe*, parce qu'il abotist au ruisseau appelé la Mothe » (30 août-24 septembre 1608). — Arrêt provisoire au sujet du paiement de la dîme des vendanges à Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve : le chapitre expose que les habitants mettent « dans des cuveaux qu'ilz appellent doulz » 25 à 40 comportes, sur lesquelles ils n'en payent qu'une; les habitants répondent qu'ils sont dans l'usage d'agir ainsi (27 janvier 1609). — Procuration par les habitants de Caudéran pour plaider contre le chapitre au sujet de la dîme, fixée au treizième de la vendange (26 août 1610). — Sentence condamnant les paroissiens de Bruges à payer la dîme

au chapitre sur le pied de 1 treizième (1er septembre 1610). — Dire des habitants de Caudéran : « Ce n'est pas ung recteur qui demande la décime, mais c'est ung chapitre de l'esglise collégialle, auquel de droict divin n'est deue la décime des fruictz mais au curé » (1611 environ). — Arrêt du parlement de Toulouse maintenant le chapitre en la faculté de percevoir au Pian la dîme des agneaux, des chevaux, du miel, etc. « Le mot de *coins*... signiffloit et voulloit dire en la forme du pays Bourdelois ruches de mouches à miel, autrement *bornacs* » (12 juillet 1619).

G. 1079. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1653-1696. — Dîmes. — Déclaration du Roi visant les lettres de 1647, obtenues par le sr Lauquets et les lettres de juillet 1649, octroyées aux habitants de Parempuyre, Ludon et Blanquefort, concernant le désséchement des marais; concession de privilèges analogues au sr de Monjourdin, pour le désséchement des marais de Bruges, St-Seurin, palu de Bordeaux, Montferrand et autres localités près Bordeaux (11 décembre 1653). — Engagement pris par les srs Demignot et Borderie de payer au chapitre la dîme de leurs récoltes en blé et foin « dans le nouveau déseichement, à raison de vingt un » (10 mai 1655). — Arrêt du Conseil privé entre le chapitre demandeur, François de Mons de Vandeberg, bourgeois de Bordeaux, Jean Larrard, aussi bourgeois, « soy disant sindic général des propriétaires des pallus et desseichemens dud. Bourdeaux », défendeurs, et le sr de Montjourdin, « intéressé aud. desseichement des marests, palluds et terres inondées du royaume », intervenant au procès : lequel arrêt renvoie les parties devant le parlement de Toulouse (28 septembre 1655). — Déposition d'un ancien fermier des dîmes de la Virade, constatant qu'il a perçu la dîme « à raison de treze patocz ung » (30 août 1665). — Invitation de Drouillard, sacriste, à ses paroissiens de payer les prémices des grains aud. sacriste, qui « a esté obligé d'aler trois fois à Paris et huit fois à Tholoze, pour soutenir les droits attribuez à son bénéfice » (28 juin 1670). — Requête au Grand Conseil par Pierre Boutaud, bourgeois, exposant que le chapitre entend lever la dîme au treizième sur certains prés nouvellement desséchés, alors que les terres desséchées ne doivent la dîme que 10 ans après leur mise en culture et à raison de un cinquantième (6 juillet 1672). — Requête du fermier de la dîme de la palu tendant à exiger la dîme d'une vigne, à raison d'une baste sur treize (24 octobre 1675). — Requête analogue contre le fermier du bourdieu sis *a la Croix Maron* (24 octobre 1675). — Rabais accordé au fermier de la dîme du foin de *la Virade*, parce que certains propriétaires refusent de lui payer la dîme au treizième (5 juin 1677). — Assignation à Alexis Crusset, boucher, pour s'entendre condamner à payer ce qu'il doit aux fermiers « des prés nouvellement desséchés en la paleu de Bourdeaux » (10 avril 1681).

G. 1080. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets, 45 pièces papier.

1700-1746. — Dîmes. — Accord entre le chapitre et Bertrand de Jehan, curé d'Ambarès, lequel s'engage à payer aud. chapitre 40 l. par an pour le dixième appartenant à celui-ci de la dîme de la paroisse (26 mai (?) 1700). — Production du chapitre, où il est exposé que les dîmes de Montrabeau et de Laurebeil ont été affermées, la première pour 760 l., la seconde pour 233 l. (29 décembre 1701). — Sommation à Gabriel Bouquey, ancien maire de St-Émilion, habitant de St-Laurent-des-Combes et caution du fermier de la dîme de St-Hippolyte, d'avoir à payer une année de l'afferme (16 juin 1703). — Plainte d'un fermier des dîmes de la palu de Bordeaux contre les propriétaires qui enlèvent clandestinement la vendange (5 octobre 1705). — Convention avec « MM. les propriétaires des bourdieux et vignes scittuées dans le territoire et dixmaire dud. chappitre », fixant la quotité de la dîme à un seiziéme, à prendre non logé, dans le chai du propriétaire, « si mieux ils n'ayment payer en argent comptant 6 l. pour chasque thonneau de vin » (9 septembre 1708). — Procès-verbal de saisie d'un mobilier (16 avril 1714). — Obligation souscrite par la caution d'un boucher de Bruges qui avait pris à ferme la dîme des Pujoques et de Marme pour 380 l. (18 mai 1714). — Accord avec divers propriétaires de la palu, qui s'engagent à payer pour droit de dîme 3 l. par tonneau de la récolte de l'année (17 septembre 1720). — Accord avec divers propriétaires de la palu de St-Remy, qui s'engagent à payer, pendant trois ans, la dîme du vin à raison d'un seizième et à fournir les barriques au prix coûtant, les propriétaires restant libres de vendre le vin du chapitre avec le leur propre et n'étant tenus à remettre au chapitre, en cas de vente à un marchand faisant faillite, que le seizième du prix par eux perçu (29 août 1721). — Requête « du fermier des fruits décimaux appellés les nouvelins de la palu de Bordeaux », exposant « que les possessions desd. nouvelins sont inondées depuis le mois de novembre dernier » (22 mai 1735). — Procès-verbal de la visite des terres inondées (27 mai 1735).

— État des recettes et dépenses pour la levée de la dîme de palu : commis et ouvriers à 20 s. par jour, etc. (3 novembre 1746).

G. 1081. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1751-1784. — Dîmes. — Avis de fermiers de la dîme, que la grêle a emporté la récolte dans divers quartiers de la paroisse (4 et 5 août 1751). — Évaluation portant aux trois quarts de la vendange les pertes causées par la gelée du 17 avril aux vignes des Pujoques et de Marme (25 avril 1758). — Estimation des pertes causées par la gelée du 17 avril aux vignes de Bosc-Gajac, paroisse Saint-Médard, évaluée à la moitié de la récolte (8 mai 1758). — Estimation de la perte causée par la gelée aux vignes de Listrac dans la nuit du 16 au 17 avril, et évaluée à 30 tonneaux de récolte soit 2 tonneaux de dîme (10 mai 1758). — Saisies de meubles au préjudice de fermiers de la dîme (septembre 1769). — Requête du chapitre exposant que certains tenanciers menacent de ne pas recevoir les collecteurs de la dîme qui marquent les *bastes* recueillies et en retiennent une sur treize « pour la porter à la cantonnière » (2 septembre 1771). — Sommation de payer la dîme du foin pour un pré, à raison d'une charretée sur cinquante, ou sa valeur, sur le pied de 30 l. par charretée (31 août 1776). — Consultation signée : de Bousquet, pour le curé du Pian : le parlement de Bordeaux a constamment jugé qu'il suffisait que le curé eût traité sur le fait des novales avec le décimateur ou qu'il les eût demandées en justice pour qu'il y eût possession (17 avril 1784). — Placard imprimé donnant la liste des vingt quartiers du dixmaire de St-Seurin, avec l'indication détaillée de leurs limites : quartiers de Montrabeau, d'Escorgebouc, de Pitres, de Fosseléon, de Pipas, de Naugeac, du plantier de St-Seurin, de Tremblède, du grava de Villeneuve, du claux de la Lande, de Font-Canissan, du Pujau, du Marme, de Laureviel, d'Artiguevielle, de Figueyreaux, de Pissebouc, de Clamauron, de Bonefons, de la palu de Bordeaux. « Qui voudra affermer quelqu'un des susd. quartiers se trouvera, s'il luy plaist, le jour et feste de sainct Clair, le premier de juin, et le jour de st Barnabé, l'unziesme dud. mois, dans le cloistre de l'église St-Seurin, où la délivrance en sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur » (sans date).

G. 1082. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets, 9 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1482-1597. — Dîmes : baux à ferme. — Bail à ferme à Arn. de Lestonar de la dîme du foin de la palu pour un an moyennant 151 guiennois (11 juin 1482). — Bail à ferme de la dîme du foin de la palu, moyennant 101 guiennois, « comptat cascun guianeys per vint e sincq soudz de la moneda corsable a Bordeu » (12 janvier 1502 n. s.). — Bail à ferme de la dîme de foin de la palu pour un an, moyennant 112 guiennois valant chacun 25 s. (11 juin 1500). — Bail à ferme de la dîme des foins de la palu moyennant 70 francs bordelais (11 juillet 1532). — Bail à ferme par Guillaume de Lana, doyen de St-Seurin, de la dîme du vin de St-Caprais, moyennant 60 fr. et une barrique de vin (16 juin 1537). — Bail à ferme pour 700 fr. de la dîme de Colignan, plus la dîme du blé et de vin de la palu (15 juin 1549). — Bail à ferme des droits de dîme du chapitre au Pian, moyennant 67 francs bordelais, et à Saulesse et Parempuyre, moyennant 41 francs bordelais (11 juin 1555). — Bail à ferme des foins de la palu moyennant 110 francs bord. (12 juin 1562). — Bail à ferme par le chapitre des dîme et agrière de vin, blé et mil à percevoir dans la grande dîme de Caudéran, moyennant 2,250 écus sol, 3 tonneaux, 1 barrique et un tiers de vin non logé et 6 boisseaux de seigle (9 mai 1592). — Transaction entre le chapitre et Pierre de Maurian, consul de la Bourse, au sujet de la dîme d'un enclos sis dans la paroisse, au lieu dit Maurian et de « ung petict loupin de vigne... qui est scitué et asize au milieu dud. encloz desd. vignes, de laquelle led. de Maurian est seigneur foncier et direct » ; on convient d'un abonnement sur le pied de 30 écus sol valant chacun 30 s. tournois, ou 6 barriques de vin dud. cru (11 août 1597).

G. 1083. (Liasse.) — 81 pièces papier.

1610-1696. — Dîmes : baux à ferme. — Bail à ferme pour trois ans du quart de la dîme de Parempuyre et des agrières de Saulesse moyennant 140 l. par an (18 juillet 1610). — Bail à ferme de la dîme d'Audenge pour 120 l. (12 juin 1613). — Bail à ferme de la dîme des agneaux, chevreaux et mouches à miel dans la paroisse de St-Seurin pour 64 l. (25 juin 1613). — Bail à ferme, pour 75 l. tournois, des droits de dîme appartenant au chapitre à Pompignac et Montussan

(6 juillet 1613). — Bail à ferme, moyennant 60 l. tournois, du dixmon du chapitre à Nérigean (18 juin 1623). — Bail à ferme de la dîme du chapitre du Pian pour 162 l. (21 juin 1624). — Bail à ferme pour 113 l. tourn., des dîmes du quartier de Pissebouc, confrontant à l'E. au chemin du Bouscat, à l'O. au chemin de Blanquefort, au N. à la ruette des Morts, et comprenant le plantier de la Gravette et Favar, à l'exception des vignes grevées d'un droit d'agrière au profit de l'Archevêque. « Et fault notter que où led. chapitre prend le droict d'agrière il prend aussy la dixme en quelque lieu que ce soit en lad. parroisse de St-Seurin » (15 juin 1625). — Bail à ferme, moyennant, 376 l., 195 l. et 253 l., de la dîme des quartiers d'Artiguevielle, de Laureveil et de Pitres, avec les confrontations desd. quartiers (15 juin 1625). — Bail à ferme par l'intendant du cardinal de Sourdis, en qualité de doyen de St-Seurin, du dixmon de St-Caprais dans l'Entre-Deux-Mers (27 juin 1626). — Bail à ferme, pour 450 l., des dîmes du quartier de Monrabeau, confrontant du Midi et de l'Ouest à la paroisse de Mérignac, du Nord au ruisseau de la Berle, etc. (4 juin 1628). — Bail à fief, moyennant 285 l., de la dîme du quartier du Grava de Villeneuve, confrontant de l'O. au chemin de Bruges, de l'E. au chemin de Margaux, du S. à la ruette des Morts, du N. au ruisseau de Limanset, et comprenant les plantiers du Pin, du Grava de Villeneuve et de Limanset (16 juin 1631). — Bail à fief de la dîme du foin de Monadey, moyennant 470 l. (13 juin 1642). — Bail à ferme de la dîme du foin des « preds déséchés dans la paleu de Bourdeaux », à prendre, par provision, à raison d'un trentième, moyennant 24 charretées de foin (15 juin 1660). — Bail à ferme des dîmes de la palu depuis l'estey de Lauzun jusqu'à l'estey de la Mandranne, à l'exception des terres nouvellement mises en culture, et ce moyennant 679 l. (23 juin 1670). — Bail à ferme, de la dîme du vin, dans partie du quartier du Pujau, laquelle confronte de l'E. au chemin qui va du ruisseau à la croix de Lestonnac, de l'O. à la paroisse de Mérignac, du S. aud. ruisseau, du N. au chemin de Corbiac (25 août 1680). — Bail de la dîme du quartier d'Escorgebouc, moyennant 610 l. tournois (8 juin 1685). — Bail à ferme de la dîme appartenant au chapitre à Nérigean. moyennant 81 l. (15 juin 1685). — Bail de la dîme d'Escorgebouc, pour 450 l. tournois (8 septembre 1688). — Bail de la dîme du chapitre à Nérigean, moyennant 69 l. (9 juin 1695). — Baux à ferme des dîmes des quartiers de Peyreblanque pour 296 l. (10 juin 1696); du Clos de Lalande, pour 162 l. (10 juin); — d'Artiguevieille, pour 809 l. (16 juin); — de Bonnefons, pour 350 l. (6 juillet); — de Fosseléon et Pipas, pour 510 l. (23 juillet); — de Clamoron, pour 193 l. (2 septembre); — de Pissebouc, pour 270 l. (3 septembre).

G. 1084. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 47 pièces papier.

1700-1727. — Dîmes : baux à ferme. — Bail à ferme des dîmes appartenant au chapitre à St-Hippolyte, pour 1050 l. par an (4 juin 1700). — Bail de la dîme de Laurebeil, pour 233 l. (1er juin 1701). — Baux à ferme de la dîme du quartier des Pujoques, pour 330 l. (10 juin 1703); — du quartier de Clamoron, pour 203 l. (11 juin); — des quartiers de Peyreblanque, pour 300 l. et de Tremblède pour 750 l. (11 juin); — du quartier de Figueyreaux, pour 320 l. (11 juin); — des quartiers de Fosseléon et de Pipas, pour 433 l., de Terre-Nègre et de Naujac, pour 321 l. (11 juin); — du tènement de Fontcanissan, pour 292 l. (12 juin); — du quartier de Bonnefons, pour 418 l. (12 juin); — du tènement de Paulenques, paroisse de Cambes, pour 103 l. (14 juin); — de la paroisse de Saint-Hippolyte, pour 850 l. (29 juin); — du quartier de Pissebouc, pour 220 l. (30 juin); — du quartier du Clos de Lalande, pour 221 l. (10 août); — de la palu de Bordeaux, à partir de la Mandranne, pour 230 l. (10 août); — du quartier d'Artiguevieille, pour 800 l. (12 août). — Bail viager, au profit du curé du Pian en Médoc, de la moitié de la dîme de lad. paroisse, moyennant 240 l. par an (21 mai 1706). — Bail des dîmes de la paroisse d'Avensan, pour 1,000 l. (3 juillet 1707); — de Camblanes, pour 330 l. (18 septembre 1708); — de la paroisse de St-Hippolyte, pour 810 l. (1er juin 1709); — des quartiers de Bosc-Gajac, pour 109 l. (24 juin); — du Pujau, à Caudéran, pour 560 l. (2 juin 1710); — des terres nouvellement desséchées de la palu, pour 500 l. et une charretée de foin (7 juin); — d'Escorgebouc, pour 610 l. (15 juin); — des Pujoques et Marme, à Bruges, pour 380 l. (16 juin); — de Tremblède, pour 800 l. (20 juin); — de Monrabeau, pour 900 l. (22 juin); — de Pitres, pour 300 l. (24 juin); — de Terre-Nègre et de Naujac, pour 400 l. (25 juillet); — d'Artigueville, pour 883 l. (27 juillet); — de la paroisse de Camblanes, pour 150 l. plus la pension du vicaire perpétuel, soit 13 boisseaux de froment, 4 de méture, 10 d'avoine, 4 de millet et 2 tonneaux de vin rouge non logé (6 juin 1711); — des quartiers d'Escorgebouc, pour 690 l. (24 juin 1713); — de St-Hippolyte, pour 1,000 l. (25 juin); — des quartiers de Pitres et Laurebeil, pour

600 l. (12 juin 1715). — Bail de moitié de la dîme de Ludon, moyennant 500 l. (9 juin 1724).

G. 1085. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 89 pièces papier.

1752-1786. — Dîmes : baux à ferme. — Bail à ferme de la dîme de Figueyraux, pour 250 l. (8 juin 1752). — Bail à ferme des revenus de Listrac, moyennant 1,230 l. par an (17 juin 1754). — Bail de la dîme à Terre-Nègre et Naujac, moyennant 500 l. (22 juin 1756). — Bail à ferme de la dîme des quartiers de Monrabeau, pour 1,320 l. (1er juin 1761); — de Tremblède et de Pissebouc, pour 1,380 l. (25 juin); — du Pin, au Bouscat, pour 250 l. (24 juin 1762); — de Terre-Nègre et Naujac, pour 490 l. (14 juin 1763); — d'Escorgebouc, pour 1,025 l. (16 juin 1765); — de Foncanissan, pour 400 l. (14 juin 1766); — du Grava et de Villeneuve, « au lieu de la Bayche du Bouscat », pour 430 l. (15 juin); — de Bonnehoux, au Bouscat, pour 830 l. (15 juin); — du Clos de Lalande, pour 300 l. (1er juillet); — de Monadey et d'Artigues, paroisse de St-Remy, pour 550 l. (1er septembre); — de la paroisse de Camblanes, pour 620 l. (27 septembre); — de Listrac, pour 2,070 l. (4 juin 1768). — Bail à ferme, moyennant 320 l. par an, du douzième de la dîme de Nérigean « dans laquelle le chapitre a été maintenu par sentence du sénéchal de Guyenne du 12 août 1758 » (16 juin 1768). — Bail à ferme en faveur de Jean Dubos, « plieur de cercle », de la dîme d'Avensan, pour 810 l. (24 juin 1768). — Bail des dîmes de la palu et jalle des Chartrons, sauf les vignes de l'Archevêque et de cinq particuliers, moyennant 3,260 l. et 3,300 l. (7 août 1768 et 12 juin 1769). — Bail à ferme de la dîme du quartier de Montrabeau pour 2,170 l. (7 juin 1770). — Bail à ferme des agrières à percevoir sur certaines vignes, à charge pour les fermiers de prendre « les billets qui doivent être distribués à chaque particulier pour la permission des vendanges » (12 juin 1772). — Bail à ferme de la dîme de la paroisse de Listrac, pour 1,521 l. (22 juin 1775); — de la palu et jalle des Chartrons, sauf les vignes de l'Archevêque et de 5 particuliers, pour 3,260 l. (7 août 1778); — de la paroisse d'Avensan, moyennant 600 l. (27 juin 1781).

G. 1086. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, 8 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1636-1695. — Dîmes de la paroisse St-Seurin : procès avec St-André touchant la dîme du quartier *du Four*.

G. 1087. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1592. — Dîme de la palu de St-Remy. — Procès-verbal de sommations faites à des possesseurs de prés sis dans la palu de Bordeaux d'avoir à payer la dîme et réponses desd. possesseurs (3-8 juillet 1592).

G. 1088. (Liasse.) — 3 cahiers de 89 feuillets, 2 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1645-1652. — Dîme de la palu de St-Remy : affaire de Lafont. — Bail à ferme à Bernard de Lafon et à Jean, son fils, de la dîme du foin de la Birade, moyennant 450 l. et une charretée de foin (3 juin 1645). — Saisie des « maison, grenge, courtieux, eyreaux et jardrin » dud. fermier, le tout en un tenant, sis à Caudéran, et de divers autres biens. « En signe de laquelle saizie j'ay mis, pozé et affiché contre la porte prinsipalle et entré de lad. maison ung pen[on]ceau et baston roïal peinct de troys fleurs-de-lis... et au pied d'iceux uung *(sic)* exploit de moy signé » (4 juin 1647).

G. 1089. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets, 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1681-1683. — Dîmes de la palu de St-Remy : affaire Jonquet. — Assignation à François Jonquet, boucher, pour se voir condamner à payer 30 l. « pour trois matocqz de fouing » qu'il a fait manger par son bétail et qui devaient revenir au fermier de la dîme (10 avril 1681). — Rôle des dépens présenté par le chapitre, taxé à 66 l. 14 s. 5 d. (15 mai 1683).

G. 1090. (Liasse.) — 2 cahiers de 41 feuillets, 1 pièce parchemin, 51 pièces papier.

1552-1704. — Dîmes de la palu de St-Remy : affaire de Bordes. — Arrêt maintenant le chapitre dans le droit de lever la dîme sur les récoltes de la paroisse de St-Remy, visant un « extrait de la bulle du pape Alexandre, de l'an mil cent octante cinq » (16 juin 1604). — Baux à ferme de la dîme du foin dans le quartier de la Birade, moyennant 100 l. tournois, 265 l., 460 l., 380 l. (4 septembre 1653; 14 juin 1654; 7 juin 1663; 16 juin 1666). — Mémoire au sujet des droits de dîme dus au chapitre dans la paroisse de St-Remi, « même celle du foin dans toutte l'encienne palud, à raison de treise charrettes l'une, quy se prend sur le pred et dans tout le nouvau deseschement, à raison

de 50 charrettées une » (1698). — Opposition du curé de St-Remy à ce que le curé de Bruges bénisse le mariage d'un valet de la grange de M. de Bordes (14 mai 1701). — Procès-verbal de la bénédiction de ce mariage par le curé de Bruges, malgré l'opposition du curé de St-Remy, qui a obligé le futur époux à se confesser et à communier dans sa paroisse (17 mai 1701). — Mémoire pour le chapitre : le territoire de la paroisse est parfois distinct de celui du dimaire; un arrêt du 8 août 1660 a fixé l'étendue respective des dimaires du chapitre de St-Seurin et du curé de Bruges (1702 ?).

G. 1091. (Liasse.) — 3 cahiers de 35 feuillets, 10 pièces parchemin, 66 pièces papier.

1442-1647. — Dîmes d'Audenge et de Certes : procès contre les Chartreux et consorts au sujet de la dîme d'Audenge et d'un dixmon à Certes. — Extrait d'une liève : « Bernardus de Audengia, domicellus, solvit pro censu decimæ de Audengia X s. » (1442). — Reconnaissance au cardinal de Sourdis par le syndic du chapitre, pour des dîmes que celui-ci tient de l'Archevêque dans diverses paroisses moyennant des redevances déterminées (31 janvier 1624). — État de ces redevances, comprenant un boisseau de blé évalué 4 l. (16 février 1626). — Bail à ferme de la dîme d'Audenge par le syndic des Chartreux à Ant. Galauvier, vicaire perpétuel de lad. paroisse, et Jean de Castaing, sieur et baron d'Audenge et de la maison noble de Ruat (15 juin 1633). — Requête du syndic des Chartreux comme titulaire de la cure d'Audenge unie à la Chartreuse avec le prieuré de Cayac (18 novembre 1634). — Sommation par Pierre Damanieu, sieur de Ruat, petit-fils de Jean de Castaing, baron d'Audenge, « sieur dud. Ruat et autres plasces » (20 juillet 1635). — Enquête. Texte des affirmations des Chartreux : une sentence de l'official de 1339 établit que le chapitre jouissait d'un dixmon par engagement du baron d'Audenge et moyennant 10 s. de rente; en 1442, led. baron jouissait du même dixmon moyennant la même redevance; sur un point des limites du dixmon place une croix le jour du St-Sacrement. Déposition de Pierre Damanieu, dit Du Bayle, laboureur (1638). — Transaction entre François Benoist, syndic du chapitre, et François de Laroche, syndic des Chartreux (3 juin 1639). — Inventaire des productions du chapitre : le cardinal de Sourdis a, en 1614, résigné entre les mains du Pape le prieuré de Cayac, en vue de l'union dud. prieuré à la Chartreuse, union qui s'est effectuée en 1618 (sans date).

G. 1092. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 1 pièce parchemin, 12 pièces papier.

1449-1612. — Dîme d'Avensan : procès contre Philibert Dusault, prévôt du chapitre, curé primitif d'Avensan, au sujet des dîmes de cette paroisse. — Lettre d'appel contre le chapitre, qui méconnaissait le droit du prévôt sur la moitié des dîmes d'Avensan (22 juin 1611).

G. 1093. (Liasse.) — 1 cahier parchemin de 10 feuillets, 1 cahier papier de 12 feuillets, 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1449-1762. — Dîmes d'Avensan : procès contre le prévôt du chapitre, curé primitif d'Avensan, et contre le vicaire de lad. paroisse au sujet des dîmes et de la portion congrue. — Transaction entre le doyen Ogier Humaud de Lanta et le chapitre, d'une part, et le prévôt du chapitre, curé d'Avensan, de l'autre, touchant les dîmes de cette paroisse. Paiement aud. prévôt de 50 l. tournois « en quatre doubles henrigs, un double ducat de saint Themer, un noble à la rose, cinq écus soleil et le reste en petite monoy blanche » (9 novembre 1565). — État présenté par le prévôt du chapitre, des fonds d'Avensan qui « ont esté faictz nouvellins puis led. temps de quarante ans jusques à lad. contestation » (1565). — Mémoire pour Dezest : « La question de ce procès... ne consiste qu'à sçavoir si les portions congrues du vicaire perpétuel et du vicaire amovible d'une paroisse ne doivent pas être supportées par tous les gros décimateurs à proportion de ce qu'ils possèdent les dîmes » (imprimé; 16 juillet 1762). — Mémoire tendant à prouver que la donation de Bérard de Montferrand n'est pas le titre du chapitre, lequel n'aurait eu pour lui, en 1565, que la possession immémoriale (12 août 1762).

G. 1094. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 57 pièces papier.

1763-1769. — Dîme d'Avensan : procès contre le prévôt du chapitre, curé primitif d'Avensan, et contre le vicaire de lad. paroisse au sujet des dîmes et de la portion congrue. — Mémoire pour le chapitre : le curé d'Avensan jouissait primitivement du quart des anciennes dîmes « et de la totalité des dîmes novales ou novelins, qui sont perpétuels dans le ressort du parlement de Bordeaux » (imprimé; 26 avril 1763).

G. 1095. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1449-1684. — Dîmes d'Avensan : procès contre l'Archevêque au sujet des quartières d'Avensan. — Arrêt du Grand Conseil condamnant le prévôt et le chapitre de Saint-Seurin à payer des quartières à l'Archevêque (31 mars 1670). — Don au chapitre par Bérard de Montferrand de toutes les redevances et dîmes lui appartenant dans la paroisse d'Avensan, du quart du moulin de Ramafort, etc., à charge pour lesd. chanoines de donner annuellement l'absoute sur le tombeau du donateur, « loquau vol que sia davant l'autar de la capera nova de Nostra-Dona » (copie ; 4 mai 1449).

G. 1096. (Liasse.) — 3 cahiers de 44 feuillets, 4 pièces parchemin, 70 pièces papier.

1403-1668. — Dîmes de Bruges : affaire Bourgeois, curé. — Accord entre l'abbé de La Sauve, Gérard, représenté par Gaillard Fano, prieur de St-Loubès, entre Gaillard Rey, prieur de Comparian, et l'Archevêque, ces deux derniers en qualité de « parcionarii dicti domini abbatis », d'une part, et le curé de Bruges, d'autre part, au sujet de l'attribution des dîmes de la paroisse (copie ; 5 juillet 1403). — Reconnaissance par de nombreux habitants de Bruges à « Jacques Makanan, escuyer, sieur de la Salle de Bruges », pour deux prairies sises au Caussarieu, tenue moyennant un cens de « un franc bourdellois et trente-six liardz, montant vingt-quatre sols tournois » (copie ; 28 août 1568). — Reconnaissance par Guil. Aros et les siens pour des terres et des vignes moyennant le cinquième des récoltes de grains et le quart du produit des vignes, soit « la maytat deus bens et cas qui foren de maistre Ramon Dupuy, lur papon, mejanssant la persona de Maria Dupuy, leur *(sic)* mayre » (copie ; 9 mai 1415). — Reconnaissance par Guil. Simet (?), épicier, bourgeois de Bordeaux, à Pierre Macanan, marchand, citoyen et bourgeois de la même ville, pour divers prés confrontant aux prairies des « hommes de Bequinho » (copie ; 9 mai 1444). — Reconnaissance à Richard Macanan, marchand, pour diverses prairies, dont une touche « lo prat deus prodomes de Bequinhou » (copie ; 27 mars 1417). — Reconnaissance par Arnaud Gailhard, de St-Seurin, et Arnaud Forthon, de Bruges, « tant per edz que per leurs consortz los prenshoms deu mayne de Lamenset, de Margaulx, de Villeneufve, en la parropia St-Seurin », et le second « tant per ed que per sous consortz lous preushomes deu mayne de Bequignau », à « noble hommo Louis de Macanan, escudey, senhor de la mayson noble de la Salle, en la parropia de Bruges », pour diverses palus (copie ; 26 février 1532, n. s.). — Extraits des registres de baptêmes et de mariages de Bruges : mariage de Corneille de Rudembourg, flamand (1er novembre 1654). — Arrêt du Grand Conseil condamnant divers propriétaires de marais à payer au curé de Bruges la dîme de la récolte de 1652, à raison du vingtième (17 juillet 1653). — Transaction entre le curé de Bruges et les propriétaires des marais, au sujet de la dîme desd. marais. Il y est dit que les marais n'ont jamais été complètement desséchés, « qu'il a esté d'abord faict des fraix immenses pour des travaux en quelques endroitz, mais qu'ilz ont demeuré inutilles et se sont ruynés faute d'art et de correspondance, en telle sorte que lesd. lieux se trouvent sur le point de revenir encore en leur première condition et nature de marais ». La quotité de la dîme pour les terres nouvellement défrichées est fixée au 25e (4 avril 1657). — Bail à ferme par le curé de Bruges des dîmes de sa paroisse, nouvelins compris, pour 800 l. tournois et un tonneau de vin (30 juin 1657). — Certificat des maire et jurats de Bordeaux attestant que la paroisse de Bruges est de la prévôté d'Eysines et de la juridiction de la Ville (26 mars 1659). — Attestation du curé de Bruges concernant les limites de la paroisse, lesquelles passeraient au pont de Lauzun et à la fontaine de Bequignoux (11 mai 1659). — Requête du curé de Bruges contre le syndic du chapitre, qui a levé la dîme, accompagné de plus de 30 hommes d'armes : « Led. scindic ne peult point disadvouer que dans tout le distroit de la parroisse de St-Remy on ne paye pas de tailhe et que les habitans de ceste parroisse jouissent du privilège de la noblité accordée aux habitans de Bourdeaux et qu'au contraire les habitans et pocesseurs de la parroisse de Bruges sont subjectz à la taille. » Récit d'un conflit aigu entre le marquis de Duras et les jurats, au sujet de la seigneurie de Bruges..., le marquis de Duras « ayant faict assambler de la noblesse ». Les jurats étaient sur le point de commander les compagnies de la Ville, quand le prince de Conty s'interposa (27 juin 1659). — Interrogatoire touchant la paroisse à laquelle appartient la maison du Tasta ; l'habitant répond qu'il reconnaît pour son curé celui de Bruges, « n'y ayant aucung chemin pour aller à la messe et recepvoir les saintz sacremens que celluy de l'esglise dud. Bruges, auquel curé il a tousjours payé led. droit de dixme » (4 juillet 1659). — Interrogatoire et réponses analogues (14 juil-

let 1659). — Réponse pour le curé de Bruges, visant un bail des marais de Bordeaux consenti, le 17 décembre 1599, par les maire et jurats en faveur de Conrad Gaussen, flamand (29 août 1659). — Accord entre le curé de Parempuyre, d'une part, Marie Dusans, dame d'Arès, et divers bourgeois de Bordeaux, de l'autre, touchant la dime des marais de Parempuyre (1659). — Transaction entre le chapitre et le curé de Bruges, délimitant les terrains qui doivent la dime à l'une et l'autre des parties contractantes (8 août 1660). — Mémoire contre le curé de Bruges : le juge de Créon emploie un greffier non assermenté, ce que peuvent faire les seuls MM. du Parlement (sans date).

G. 1097. (Liasse.) — 3 cahiers de 36 feuillets, 9 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1601-1761. — Dimes de Camblanes : procès avec le curé. — Arrêt du parlement de Toulouse condamnant Pernette de Gaufreteau, veuve de Mathieu de Vienne, régent en l'Université, et ses enfants à payer à raison du treizième la dime d'un pré sis à Camblanes (10 mars 1601). — Délimitation des dimes qui appartiennent respectivement au chapitre et au curé (copie; 4 juin 1641). — Affirmation du fermier de la dime concernant une gelée survenue le 2 mai, qui aurait enlevé plus des deux tiers des récoltes (9 mai 1738). — Procès-verbal de l'enlèvement de « trois gerbes de méture » (12 juillet 1738). — Assignation de Louis Brossier, curé de Camblanes, qui a troublé le chapitre dans la possession où il est de percevoir la grosse dime et les dimes menues et vertes dans deux terres (31 juillet 1734). — Sentence arbitrale, visant la vente de la moitié de la grande dime de Camblanes consentie par Amanieu de Lamothe au chapitre le 19 mai 1397, la donation du reste de la grande dime par le même, un arrêt du parlement de Toulouse du 14 juillet 1634, un procès-verbal de délimitation de la grande dime appartenant au chapitre et des petites dimes appartenant au curé, de 1641, etc. (30 septembre 1738). — Appel du syndic contre la sentence arbitrale, mentionnant l'appel que le curé a interjeté de son côté (6 octobre 1739). — Protestation contre l'enlèvement de la dime effectué par le curé de Camblanes, « accompaigné de deux vallets et de ses courriers à cheval » (17 octobre 1739). — Inventaire des productions du chapitre : analyse de la vente faite par Amanieu de Lamothe, damoiseau, seigneur de Beautiran, de la moitié de la grande dime de Camblanes, moyennant 1,000 guinées d'or, en date du 19 mai 1397 ; analyse de la donation de l'autre moitié, à valoir après la mort dud. Amanieu, en date du même jour, etc. (16 avril 1740). — État des fonds de la paroisse, avec leurs confrontations, le nom du propriétaire et l'indication du décimateur (1744?). — Réclamation des fermiers de la dime de Camblanes au sujet des pertes à eux occasionnées par des arrachements de vignes (18 décembre 1759).

G. 1098. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1449-1569. — Dimes de Gaillan : procès contre Paul Jaubert, curé, qui refuse de servir au chapitre la pension de 40 l. — Récusation de témoins produits par le chapitre : l'un, qui est curé, entretient chez lui « troys ou quatre p... » ; un autre prêtre, « est ung larron, paillard public et yvrongne ordinaire » (sans date). — Mémoire pour Jaubert, faisant connaître les charges et les revenus de son bénéfice (sans date).

G. 1099. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1660-1663. — Dimes de Gaillan : procès contre Élie Savarias, curé, qui refuse de servir au chapitre la pension. — Requête du chapitre : l'archevêque Guillaume a uni la cure de Gaillan au chapitre, lequel institua un vicaire perpétuel et « se réserva... l'homage et la fidélité et la redevance annuelle de 24 l. » (1662?).

G. 1100. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1656-1660. — Dimes : procès contre Lannes, vicaire perpétuel de Listrac, lequel prétendait lever les novales dans le dixmaire du chapitre. — Mémoire pour le chapitre : « Il a esté préjugé au Parlement que dans les parroisses où le dixme se lève par régions distinctes et séparées, les curés et viquaires perpétuels ne peuvent jamais prétendre des novales que dans les endroits où ils jouissent le dixme; » or, à Listrac, ce dixmaire du chapitre est bordé « de grandes pierres au dedans desquelles jamais curé ny viquaire perpétuel n'a jamais rien prins » (7 janvier 1658). — Arrêt du parlement de Toulouse déboutant Lannes de son appel (15 juillet 1659).

G. 1101. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1611-1698. — Dime de Listrac. — Délimitation des dixmaires des chapitres St-André et St-Seurin à Listrac.

« Pont des granges où sont deux grandes pierres et chemin quy conduit de Listrac à Molis, servant de séparation et bridanes entre lesd. dixmaires » (9 septembre 1611).

G. 1102. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1426-1771. — Dîmes de Listrac : affaires diverses. — Acte par lequel Guiraud de Blanhau, damoiseau, envoie le chapitre en possession du huitième de la dîme vieille de Listrac, achetée par led. chapitre moyennant 280 l. bord., soit 30 nobles d'or (copie; 6 mars 1426, n. s.). — Vente d'un dixmon par Gaillard de Latour, damoiseau, au profit du chapitre (copie; 16 avril 1427). — Bail à ferme, moyennant 511 l. tournois par an des dîmes appartenant au chapitre dans les quartiers de Listrac appelés Séveilhan, Mestarieu, et les Honneurs de Listrac (14 juin 1610). — Mémoire pour le syndic de St-André : « Ce procès conciste en une seulle question : sy tous les fruiz-prenanz dans une parroisse sont obligés de contribuer tant à la congrue du curé ou vicaire perpétuel qu'au payement des vicaires secondaires » ou bien si cette charge incombe au seul curé primitif (xviie siècle).

G. 1103. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1481-1733. — Dîmes de Ludon et de Montussan : affaires diverses. — Transaction avec le chapitre St-André et les Chartreux concernant la dîme de Ludon (30 avril 1733). — État des frais de perception et du produit de la dîme à Montussan : batteurs de blé, à 12 s. par jour; marqueurs, à 10 s.; barriques, à 16 écus la douzaine (1655-1657).

G. 1104. (Liasse.) — 5 cahiers de 110 feuillets, 7 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1186-1718. — Dîmes de Parempuyre : procès contre les vicaires perpétuels. — Conflit et accord au sujet de la dîme de Parempuyre entre Vivien de Longeru (?), d'une part, le chapitre et divers chevaliers, de l'autre. Engagement des trois quarts de cette dîme aux mains du doyen Rufat par deux desd. chevaliers, savoir Rostaing de St-Genès et Robert de Blanquefort (copie; 1186-1187). — Enquête et déposition touchant la dîme de Parempuyre : Arnaud de Cadilhon a raconté qu'il a pris « duo brossia gelinarum frumenti » (6 juin 1526). — Sentence de l'official condamnant led. Arnaud à rembourser « medietatem duarum quadrigatarum et quatuor viginti gelimas (?) frumenti » (10 novembre 1526). — Accord par lequel Jean Daisse, chanoine de St-Seurin et vicaire perpétuel de Parempuyre, reconnaît au chapitre le droit de lever le quart des dîmes de lad. paroisse (4 juillet 1608). — Procès-verbal de copies de documents renfermés dans un volume appelé le *Sanctius*, recouvert de bois et basane verte, de 132 feuillets de parchemin, non compris la table (21 février 1611).

G. 1105. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1615-1699. — Affaires avec le Domaine : hommages et déclarations au Roi. — Déclaration fournie par René de Pontac pour les biens de la chapellenie fondée à St-Seurin par Jean de Lalande (24 février 1689).

G. 1106. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1669-1752. — Affaires avec le Domaine.

G. 1107. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets papier.

1684. — Affaires avec le Domaine : « Liève pour servir de déclaration et dénombrement à fournir devant MM. de la Chambre de Comptes, commencé le 19e janvier 1684 ». — Déclaration des droits et revenus temporels du chapitre dans l'étendue de la paroisse : haute, moyenne et basse justice dans le faubourg (fol. 1). — Propriétés : tènement compris entre la rue qui va de la Chantrerie au Palais-Gallien, la Grande-Place, l'église St-Seurin et la Prévôté; boucherie; écorcherie; sixième partie d'une maison (fol. 1). — Rentes sur des maisons canoniales et sur des biens des chapellenies (fol. 1 vo). — Rentes sur des biens divers (fol. 6) : rente sur une vigne sise rue Tronqueyre, « dans laquelle il y a une maison bastie à la manière du Pallais Galienne » (fol. 14 vo); — autre rente sur une terre « dans laquelle s'y est basty plusieurs chambres basses joignant les mœurs du Pallais Gallienne » (fol. 17 vo); — rente sur six journaux de pré, à raison d'un liard par journal : 1 s. 6 d., et sur divers autres prés, au même taux (fol. 20); — rente sur une vigne à Tremblède, « pour sa cotte-part de 48 s. 8 d. que doivent tant la présante piesse que autres possédées par Lalanne, Congé, Valez et Du Gravey, » 16 s. (fol. 22); — rente sur « une pièce de terre et lande faite en aiguilloy », 9 s. (fol. 23); — rente sur le moulin appelé de Brachet, anciennement de

St-Seurin, dans les territoires de St-Seurin et de Mérignac, 4 l. 16 s. (fol. 23). — « La justice moïenne et basse, civille et criminelle et le droit de directe dans le lieu du Bouscat, Caudéran et Villenave : » indication des limites de ces territoires, « venant à la ville par la mer du Peugue jusques à la croix du Sablonna et de Ponlong, et de cète croix en droite ligne jusques à la croix de Badets, et de la croix de Badets jusques à lad. première croix de pierre » : création des juges, perception de 250 fr. bordelais « de rente directe appelée taillade », 300 jours de corvée évalués à 150 l., une poule par feu vif (fol. 24). — « Droit d'agrière ou de champart au cinquain des fruicts portés et rendus à la volonté dud. chapitre, sur plusieurs terres et vignes dans l'estandue de lad. parroisse » (fol. 25) : vigne à bras, « contenant unze à douze règes, de la largeur de 14 pas et nonante pas de longueur » (fol. 28); — vigne « contenant unze règes à l'aray, de vingt pas en largeur et cent pas en longueur » (fol. 28); — « à Pradères, autrement au Rustre, » une vigne en quatre courrèges, de 18 lattes 1 pied sur 5 lattes 2 pieds, « mesure de la maison de Ville, chasque latte compozée de sept pieds de long » (fol. 39); — plantier de St-Seurin : vigne « contenant 50 pas en quarré, à la journée de unze hommes » (fol. 40 v°); — « desoubz le Palais Galienne, autrement appellé les Vieilles Araynes » : 1 courrège de 55 lattes de long, « chasque latte compozée de sept pieds de long, pieds de terre mesure de la maison de Ville » (fol. 55). — Rentes sur divers tènements : 15 barriques et demie en 24 articles (fol. 58 v°). — Hommages pour des tenures nobles : maison noble de la Mothe d'Aire, devant 2 s. d'esporle et 1 marc d'argent valant 21 l., compris dans lad. tenure les droits de seigneurie foncière perçus par le seigneur de la Mothe d'Aire sur divers tènements, notamment sur les biens du Plantier Vieil, limité par une « rouille *sive* petit sentier »; maison noble de Belair, avec les fiefs de la Lande Novère, Fossepie, Comprian, « le fief du village du courneau de Labena », etc.; maison noble de Descures, pour laquelle il est dû d'esporle une chandelle de cire blanche d'un quart; bourdieu appelé à Douzeau « et à présant à Paty », qui possède une chapelle, et duquel dépendent des droits de seigneurie foncière (fol. 61 et suiv.). — Dimes dans les paroisses de St-Seurin et de St-Remy (fol. 69). — Rentes directes et foncières à Bordeaux et dans la campagne (fol. 71) : à Blanquefort, sur une maison avec jardin, 3 s. 2 poulets et 4 corvées (fol. 115); au Cornau de Queyssac, « sur un bourdieu, maine et autres biens », 4 s. 2 d., « 1 poule, 1 tiers 1 quart avoine, 2 maneuvres à bœuf et chars » (fol. 117); au plantier de Pisselèbre, sur une « pièce de vigne contenant neuf journées d'homme ou environ, faite en forme d'un doloyre de charpentier », 12 s. (fol. 121 v°); au cornau du Prat, « sur une pièce de vigne faite en esguilhey et une pièce de terre labourable, le tout contenant cinq jointes à bœuf, » etc., (fol. 122). — Rentes servies par les vicaires perpétuels de St-Remy, 13 l. 10 s.; Puypaulin, 7 l. 4 s.; St-Maixent, 14 l. 8 s.; St-Christoly, 3 l.; Parempuyre, 15 l.; « le sr Dovevide, vicaire perpétuel en Médoc, » 24 l.; le vicaire de « St-Martin Entre-deux-Mers », 6 l. (fol. 147). — Rente de 500 écus en dédommagement de la perte subie par la démolition des maisons relevant du chapitre et renversées pour faire place à l'esplanade du Château-Trompette, 21 dans la rue du Portau-Barrat, 25 dans la rue Médoc, 4 dans la rue Marceille, 15 dans la rue de Pingues, 10 sur le Chapeau-Rouge, 5 rue Burgua ou du Chapelet, 5 rue Disante ou des Choles ou du Poste, 2 rue Tremblède, 4 sur le Chapeau-Rouge, 1 près la porte St-Germain (fol. 148).

G. 1108. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets papier.

1684. — Affaires avec le Domaine : liève pour servir de déclaration. Double.

G. 1109. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets papier.

1684. — Affaires avec le Domaine : Partie de la liève pour servir de déclaration.

G. 1110. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets papier.

1685 (3 mai). — Affaires avec le Domaine. — Déclaration du revenu temporel du chapitre (correspond à partie de la liève de 1684, cotée G. 1107).

G. 1111. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 5 cahiers de 72 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 35 pièces papier.

1277-1776. — Seigneurie de St-Seurin : dossier composé de pièces numérotées. — Transaction entre l'Archevêque et Jean de Gayan, doyen de St-Seurin, d'une part, le sénéchal et les jurats, de l'autre, exposant l'envahissement, les violences et les incendies dont ceux-ci se sont rendus coupables dans le faubourg, et les condamnant à payer 6,000 l. bordelaises et 1,000 l. tournois, 700 l. tournois valant 800 l. bor-

delaises; 400 seront attribuées à l'église « ad opus capsæ argenteæ facienda in qua corpus sancti Amandi qui in eadem ecclesia quiescit reponetur », et 500 « ad opus cappæ argenteæ in qua supra altare majus predictum Corpus Christi honorifice teneatur ». Dans l'exposé des griefs de l'Archevêque contre le sénéchal, on lit notamment : « Occupavit duo molendina ipsius archiepiscopi prope Culturas et alibi transvexit; » « fecit præconisari de novo quandam bastidam quam in ipsius districtu in præjudicium archiepiscopi simul et ecclesiæ Burdegalæ intendit facere, scilicet in terra dicta de Lantrangia; » le sénéchal a commencé une bastide dans le territoire du château *de Culturis,* où l'Archevêque a la haute et la basse justice; le prévôt de Barsac a emprisonné un vassal de l'Archevêque, « et quædam alia bona mobilia ipsius, quæ propter metum in ecclesia de Cabanac, Burdegalæ diœcesis, posuerat, frangendo immunitatem ecclesiæ ejusdem abunde *(sic)* extrahi fecit. » « Supra dicta denunciat prædictus archiepiscopus domino regi Franciæ, de hujus speciali guardia existit cum suis » (7 juillet 1277). — Sentence arbitrale entre le chapitre et les jurats, motivée par une révolte des vassaux du chapitre, lesquels « contra ipsos decanum et capitulum, dominos suos, rebellionis cornua erigentes, ipsos esse dominos suos unanimiter abnegantes... ipsos dominos suos prefatis deveriis nequiter et indebite spoliarunt ». Fixation des limites de la juridiction de St-Seurin, marquées par des croix, « quæ cruces debent de lapidibus fieri » (imprimé; 23 août 1347). — Extrait, transcrit d'après le registre des délibérations du chapitre, d'une requête des jurats, qui ont défendu de tuer des bœufs au mois d'août suivant, « pour obvier aux inconvéniens de peste, » et qui demandent que pareilles défenses soient faites à St-Seurin, « où lesd. suplians n'ont jurisdiction » (27 juillet 1555). — Arrêt interdisant aux jurats de lever l'imposition du pied fourchu à St-Seurin. L'avocat du chapitre « a dit que led. bourg de St-Seurin est habitté principallement par les éclésiastiques, qui sont exempts de toutes impositions, et, quant à ceux desd. habitans qui peuvent être contribuables ausd. impositions, sont tous pauvres et misérables personnes, les ungs mandians et les aultres journalliers, tous loccataires » (26 août 1592). — Arrêt du Parlement pour l'observation du privilège des vins, rendu sur réquisitoire du Procureur général, lequel constate qu'il a été impossible de faire exécuter les précédents arrêts (8 février 1669). — Arrêt du Conseil révoquant, à la demande du chapitre, le précédent arrêt du 30 mars 1654 (15 janvier 1664). — Arrêt du parlement de Toulouse, cassant l'institution d'un juge de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, faite par les jurats. Arrêt du Conseil privé, confirmant le précédent et annulant l'arrêt du 30 mars 1654 (30 mars 1618 et 12 avril 1668). — Opposition du chapitre à l'aveu et dénombrement des maire et jurats, notamment en ce qui concerne la sauveté, « laquelle apartient en tout droit de justice aud. chapitre, » et Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, « sur partie desquels les jurats n'ont de jurisdiction qu'en cas qu'il s'agisse de mort ou mutillation de membres » (7 août 1676). — Procès-verbal de l'arpentage des rues près la porte Dauphine (22 mars 1738). — Extraits de délibérations du chapitre relatives à l'établissement de barrières et à la garde dans le faubourg (15 janvier 1616-6 mai 1622). — Procédure contre des compagnons serruriers accusés d'avoir attaqué sans motif un menuisier (1759-1760). — Ordonnance du juge de St-Seurin, défendant de répandre le sang des boucheries et enjoignant à Lange, Barthélemy, Belates et autres « fabriqueurs de cordes à boyaux », ainsi qu'aux fabricants d'amidon, de transporter ailleurs leur industrie, attendu que « la fabriquation de l'amidon et des cordes de violon que l'on prépare dans le présent fauxbourg corrompent l'air et causent une odeur si infecte, que non seulement les voisins de ces fabriques, mais encore plusieurs habitans de Bordeaux et principalement les santinelles du Château-Trompette en sont très incommodés » (11 septembre 1742). — Copie de vidimus d'une lettre d'Édouard accordée à la prière de Raimond, doyen et confirmant le chapitre St-Seurin dans l'exemption de la *coutume* de Bordeaux (12 juin 1289). — Requête du chapitre à l'Archevêque, demandant la réunion à la manse capitulaire, de 44 chapellenies y énumérées, et ordonnance conforme de l'Archevêque (7 février 1772). — Sentence de M. de Lespinasse, commissaire, reconnaissant le droit du chapitre de lever une poule à la Noël par feu vif (3 août 1592). — Arrêt du parlement de Bordeaux, servant à « justifier que le tènement de Maurian, situé au couchant de la Chartreuse, a toujours été de la parroisse St-Seurin et non de celle de St-Paul » (7 septembre 1666). — Enquête par un conseiller au Parlement assisté de Corneille Leclerc, peintre chargé de lever le plan, et en présence des parties, pour reconnaître les limites fixées dans de précédents documents, lad. enquête servant à « justifier que le ruisseau appellée *(sic)* la *mère du Peugue* est au midy du chemin qui conduit de Bordeaux à Mérignac et non au nord dud. chemin » (avril-mai 1667). — Requête contre le chapitre et la Ville, qui se seraient frauduleusement

soustraits au paiement des droits de contrôle pour l'échange intervenu entre eux : la Ville, sans nier l'existence de la sauveté de St-Seurin, prétendait la réduire à un rayon de quelques pas autour de l'église; le chapitre l'étendait au faubourg entier; on limita la sauveté au quartier habité par les chanoines et les suppôts du chapitre, lequel reçut en compensation les boucheries des Chartrons et le dîmon de Boutaut (20 décembre 1776). — Extrait du procès-verbal de vérification des limites de St-Seurin par des experts, assistés de Jacques Gaillard, peintre, servant à établir que le ruisseau de St-Seurin qui sert de limite au tènement général « passe sous le moulin de Brachet et de là se jette dans le ruisseau appelé la *mère du Peugue*, au midy du grand chemin de Bordeaux à Mérignac » (4 avril 1609). — Extraits de reconnaissances pour la rue des Caperans, « dans laquelle est sittué le monastère des religieuses Ste-Catherine » (1366-1493). — Reconnaissances pour des vignes au tènement de la Fosse, « qui comprend tout le terrein depuis le derrière des maisons de la rue de la Trésaurerie jusqu'à l'entrée du grand chemin de St-Médard » (23 mars 1410-13 février 1636). — « Exporles ou reconoissances du tènement de la Grande et Petite Taupe, qui occupe tout le terrein depuis la rue de la Trésaurerie jusqu'aux maisons qui sont sittuées sur les allées de Tourny, et depuis la Poste jusqu'à la rue Fondaudège » (1358-1637). — « Reconnoissances du plantier du Salon ou des Areneys, aujourd'huy appellé plantier de Naujac, sittué au levant, midy et couchant du Palais Gallien jusqu'à la croix Seguey » (21 février 1372-3 octobre 1659). — Pièces de procédure et consultation relatives à la difficulté survenue entre le chapitre et J. Nau, qui avait placé des girouettes sur sa maison et prétendait les y laisser en modifiant leur forme carrée (mai 1776). — Protestation du chapitre au sujet du serment que l'Archevêque a prêté devant le chapitre St-André avant de le prêter devant le chapitre St-Seurin (25 juillet 1681). — « Inventaire des pièces contenues dans la présente boiête, » contenant 38 articles (XVIIIe siècle).

G. 1112. (Liasse.) — 3 cahiers de 58 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1317-1697. — Seigneurie de St-Seurin. — Lettre du roi d'Angleterre concernant des habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, contre lesquels le chapitre avait des procès au civil ou au criminel, et qu'il avait fait mettre aux ceps ou dans des fosses : « Majorem et juratos in[de ut] judices superiores cognitionem suam debitam facere permitatis. » Extrait « du registre vert cotté par lètre E, trouvé dans les archives du Bureau » (20 octobre 1354). — Requête à l'official par le fondé de pouvoir du chapitre contre des habitants de Caudéran qui ont, sans autorisation, aliéné des biens « tanquam franca in alodio » ; les demandeurs sont « questales et questabiles de eorum corporibus et bonis ecclesie predicte Santi Severini » et les questaux ne peuvent aliéner soit entre eux soit au profit de tiers leurs biens questaux sans une autorisation spéciale. Il demande l'annulation des contrats (XIVe siècle). — Nouveaux statuts pour la confrérie de St-Georges, « qui est confrayria deus captetz d'ostau deus cornaus de Caudeyran et deu Boscat et Villenove » : le « compte » sera changé tous les ans; l'élu ne pourra décliner cette charge, à peine de 12 liards; les confrères devront enfermer ou attacher les chiens, porcs et poules quand, à l'époque des vendanges, le *compte* aura fait délibérer à cet effet; ils n'auront pas d'autre bétail dans leur maison qu'un porc; ils ne loueront pas aux étrangers, « per portar domage à lad. parropia ny à leurs besins » ; réglementation pour l'usage du drap d'or et de la croix d'or aux funérailles; « chescun parropiant qui auran heritaiges seran tengudz de recurar et relevar les arrius et ruilhas, chescun en dret suy » (22 août 1529). — Plainte du chapitre contre les habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, lesquels « se sont assemblez en grande congrégation et imposé sur eulx certaines sommes de deniers », ont menacé le marguillier chargé des quêtes de lui casser le plat sur la tête et ont volé la pierre destinée aux restaurations (15 janvier 1567). — Procès-verbal de sommation faite au « compte » (syndic) de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve « que demain matin il eusse à commander faire les maneuvres pour pourter la pière qui est à la rivière et le porter à la glize dud. St-Seurin » (17 décembre 1566). — Requête du chapitre au Parlement, demandant qu'il soit enjoint au syndic de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve de charroyer la pierre pour les réparations de l'église : « La voulte de la plus grand partie de lad. église est tumbée et est à présent en danger de tumber la reste de lad. voulte » (5 juillet 1566). — Information au sujet des menaces proférées contre des gens qui quêtaient pour réparer la voûte de l'église « qui est tumbée ou la plus grand partie d'icelle » ; l'un des témoins raconte que les habitants se sont réunis au cloître pendant la grand'messe pour se cotiser afin de payer les frais du procès contre le chapitre (26 janvier 1567). — Arrêt pour le chapitre contre les

bientenants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve : le chapitre vise, entre autres titres : une sentence arbitrale de l'Archevêque, du 4 juillet 1452, « par laquelle lesd. corvées de trois cens manœuvres estoient confirmées et lesd. habitans condempnez aux arrérages et pareillement de payer une poulle pour chasque feu, avec aussi les arrérages vrayement deuz, » une enquête du 23 décembre 1494, constatant que le chapitre est en possession immémoriale de bailler à fief les vacants, une sentence du sénéchal contre Jean de Colignan, qui refusait de produire les titres des biens qu'il tenait dans lesd. territoires, etc. Le dispositif défend notamment aux habitants de céder ou de mettre en culture les landes de leur territoire, et autorise le chapitre à inféoder lesd. landes « en laissant toutesfois au préalable quantité suffisante d'icelles pour l'usage desd. habitans » (imprimé; 11 août 1598). — Lettres royaux renvoyant au parlement de Toulouse l'appel du chapitre contre une sentence arbitrale qui ne lui reconnaissait pas le droit de banvin. — Procès-verbal d'un chapitre tenu à l'occasion d'une échauffourée arrivée à l'hôpital : « Seroict survenu Monseigneur le cardinal de Sourdis, monté sur ung grand mulet, acompaigné de plusieurs de ses serviteurs, lacquais, palefreniers et marmitons de cuisines, avec de[s] bastons et bilhotz en main, lequel dict seigneur seroit venu sur la porte dud. hospital, où auroict rencontré aucuns desd. s^rs^ chanoynes, entre autres led. s^r^ d'Arain, auquel parlant luy auroit dict, esmeu de collère,... pourquoy il faisoit telles insollences, » etc.; le cardinal s'acheminant vers l'église, les chanoines vont au-devant de lui, « le chapeau au poingt, et arrivé qu'il feust à la porte du simetière, auroict mis pied à terre, demandant où estoient les prisonniers et qu'il les voulloit avoir, attaquant d'injures chacung desd. sieurs chanoynes, apelans les uns folz, les autres ingrats, » etc. (22 mars 1617). — Requête présentée au juge de St-Seurin par les bayles des forgerons de Bordeaux, exposant qu'ils désirent, conformément à leurs statuts, saisir les ouvrages défectueux, empêcher les maîtres de payer les compagnons au-dessus du tarif, soit 4 l. par mois pour les bons ouvriers capables de suppléer les maîtres et 3 l. pour les autres, plus la nourriture, enfin emprisonner dans la prison de St-Seurin les « garçons » qui « font la loy ausd. maistres, voulant exiger plus que la taxe ordonnée, les quittent et vont dans led. bourg St-Seurin, y font des atroupemens et assemblées illicites, accompagnez de débauches, avec d'autres viollances et scandales, comme dans un azile asseuré, pour s'empêcher de travallier » (imprimé; 5-7 novembre 1667). — Ordonnance des Trésoriers enjoignant aux tanneurs d'enlever le pelan qu'ils ont amassé près de la font d'Audége et de le transporter « dans les fonds et les concavités des environs et de l'enceinte du Palais Galienne » (imprimé; 9 août 1673). — Cahiers de dénombrement de St-Seurin, indiquant pour chaque ménage le nom des personnes, domestiques compris (15 février 1686). — Lettre priant le doyen et les chanoines de veiller à ce que les seules sages-femmes accouchent « des créatures » et se chargent des enfants, sans quoi « toutes les créatures se retireront à St-Seurin et ensuite exposeront les enfants » (12 février 1697).

G. 1118. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 56 pièces papier.

1700-1787. — Seigneurie de St-Seurin. — Sommation aux chanoines par l'entrepreneur du pavé entre la porte Dijeaux et le chemin de Caudéran, pour inexécution du contrat (11 mars 1706). — Saisie des meubles d'un cabaretier : 4 chandeliers, dont « un à l'antique », « un truffle ou plaque de fer non attachée à la cheminée, empreint des armes d'Angleterre, » etc. (25 mai 1729). — Demande de divers bientenants qui désirent récolter le vin blanc ou le vin gris (25 septembre 1730). — Pétition de propriétaires à l'effet d'être autorisés à « faire du vin blanc et du vin gris » et promettant d'attendre les bans pour la vendange rouge (19 ont signé, 6 ont tracé une croix) (12 et 13 octobre 1735). — Assignation à Lambert, maître d'école aux Chartrons, qui a vendangé à Caudéran sans attendre l'autorisation (9 février 1737). — Arrêt du parlement de Bordeaux défendant de jouer « les jeux de hoca, pharaon, roue de fortune, la bassette, biribi, barbecolle ou pour-et-contre, la roulette, jeu de dez, passe-dix et autres jeux de hasard » (imprimé; 6 février 1739). — Ordonnance du juge de St-Seurin, taxant le bœuf à 12 s., le veau et le mouton à 14 s., « le tout la livre carnassière, » avec obligation de donner un « surpoids convenable, qui est à raison de 2 onces et demie par livre carnassière et non au-delà » (imprimé; 11 septembre 1742). — Ordonnance en placard du juge de St-Seurin interdisant de se masquer pendant les prières publiques prescrites par l'Archevêque (7 février 1756). — Ordonnance en placard du juge de St-Seurin enjoignant à toute personne de déclarer à un agent désigné les noms et signalement des étrangers arrivés chez elle dans la journée, et ce de 4 heures à 7 en hiver, à 9 en été, sauf aux étrangers qui arriveront plus tard à se pourvoir au parquet ou

par-devant le lieutenant (15 décembre 1757). — Pétition de bientenants qui demandent l'autorisation de vendanger (26 septembre 1759). — Ordonnance en placard du juge, « portant règlement pour ceux qui donnent à loger » et leur prescrivant, entre autres, de déclarer si les hôtes découchent (13 août 1761). — Arrêt du Parlement, rendu à la demande de maîtres serruriers, réglementant l'embauchage et les services des compagnons, leur défendant de s'assembler « sous quelque prétexte que ce soit, même de confrairie », d'aller dans les cabarets avec cannes ou bâtons, cocardes et rubans, etc. (imprimé; 15 juillet 1769). — Sentence de la sénéchaussée autorisant le chapitre à inféoder « partie de la lande du tènement de Pezeu, confrontant du levant au chemin de Blanquefort à Bordeaux, du couchant à l'ancien chemin de Soulac » (31 août 1772). — Bail à ferme du droit de boucherie dans la paroisse de St-Seurin et dans le faubourg des Chartrons, moyennant 2,700 et 3,300 l. par an (6 janvier 1774). — Procès-verbal de constat de vendanges faites avant d'avoir été autorisées par le chapitre (2 octobre 1774). — Bail à ferme du droit de boucherie dans la partie inférieure des Chartrons, moyennant 1,200 l. par an (12 septembre 1777). — Notification, signée Lalo, de l'ordonnance des trésoriers de France, du 14 du même mois, appelant rue Lalo la rue Putoye (20 février 1783). — Avis du chapitre tendant à ce que la rue Putoye soit désignée sous le nom de rue St-Fort (11 avril 1783). — Relevé de l'état des lieux en vue du prolongement de la rue Huguerie (14 août 1784).

G. 1114. (Liasse.) — 10 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Seigneurie de St-Seurin. — Mémoire pour Arnaud Bert, « comte » (syndic) de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, et pour le procureur d'office, contre Michaud Goudin, poursuivi pour usurpation de vacant (sans date). — Transport du juge pour recueillir un enfant exposé (sans date). — Requête des procureurs près la juridiction de St-Seurin, demandant que le chapitre fixe à sept, qui est le chiffre actuel, le nombre de ces charges : la judicature de St-Seurin a toujours été confiée « aux plus fameux avocats du barreau » (sans date). — Dénombrement des habitants de St-Seurin en état de porter les armes, avec la déclaration des armes qu'ils possèdent (sans date).

G. 1115. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 1 pièce parchemin, 12 pièces papier.

1542-1568. — Seigneurie de St-Seurin : logement des gens de guerre. — Requête du chapitre au Parlement, demandant que l'on constate les dégâts causés par les lansquenets, lesquels, n'ayant pas été logés dans la ville, se portèrent sur St-Seurin, « tous ensemble et en ordre de guerre, » brisèrent des portes, burent le vin de l'église, brûlèrent « les cindres et autre bois taillé et préparé pour les voûtes de l'avant-portail qui est commancé en icelle église », et se livrèrent à toutes sortes d'excès (copie ; 16 décembre 1542). — Arrêt du Parlement nommant un commissaire pour évaluer les dégâts commis par les lansquenets, rendu en faveur du chapitre, qui voulait faire payer les dommages par les jurats, contre lesd. jurats, qui renvoyaient les chanoines « au roy de Navarre, qui a faict venir lesd. lansquenetz » (16 décembre 1542). — Procès-verbal d'inspection des lieux et de constatation des dégâts : traces de feux dans le cloitre, bris dans « plusieurs chapelles estants à l'entour desd. claustres », notamment « devant l'autel de Monsieur Saint-Seurin estant à l'entour de lad. claustre », pillage des archives, brûlement « de bois de Flandre et autre bois pour faire et parachever le cœur de lad. églize », mise hors de service, « audevant la porte et entrée de lad. églize », du bois « que illec les massons avoient mis pour bastir le portal », etc. (copie ; 17 décembre 1542). — Mémoire exposant en détail ce qui s'est passé pour le logement des lansquenets : ils demandaient par jour 2,000 pains, 8 bœufs et 60 moutons et, pour les chefs, 300 pains, 5 moutons, un quartier de bœuf, « poulaille, perdrix, bégasses, vin », etc. Réponse du chapitre : les lansquenets, qui venaient de Langon, trouvant les portes de Bordeaux fermées, se rejetèrent sur St-Seurin, « qui est ung petit bourg tout joignant lad. ville, auquel ne sçauroit avoir trente maisons », et y restèrent trois jours, brûlant les échalas, fondant la vaisselle d'étain « pour leurs arquebutz et provision de bouletz », etc. (19 décembre 1542). — « S'ensuyvent les gens d'église qui habitent au lieu St-Seurin ou qui [y] ont logis et bénéfices » : 34 noms (1568). — Liste de laïques qui ont contribué aux dépenses de soldats logés à St-Seurin (1568). — État de dépenses faites par des soldats qui ont logé à St-Seurin aux fêtes de Noël 1567 (1568). — Compte rendu des extorsions et violences commises par lesd. soldats, qui ont brûlé des douelles, fonsailles, etc., contraint la servante de leur remettre la clef de la cave

en la menaçant de « la faire brusler entre deux lendiers », bu le vin d'un barril, puis d'un autre, « disant: cestuy-cy est meilheur que l'aultre », etc. (1568). — Comptes des dépenses faites par ces soldats : 1 livre d'huile, 3 s.; 1 morue, 6 ardits; quartier de mouton, 15 et 13 s.; 2 livres de bœuf, 6 s.; chevreau, 18 s.; vin, 6 ardits le « querton » (1568).

G. 1116. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets.

1403-1409 et 1421. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre divers habitants de Caudéran. — Requête du chapitre contre la mise en culture d'un terrain : les habitants de Caudéran, avant les défrichements, sollicitent l'autorisation du chapitre, qui fixe une redevance : « certana cota deus fruytz colhidors de ladeyta terra o vinha ensi treyta, uberta, o autrament aucuns cens d'argent. » La requête conclut à la désignation d'experts qui détermineraient la redevance due par Simon Vert pour la lande qu'il a défrichée depuis dix ans (fol. 3 v°). — Production et copie de la sentence arbitrale de juillet 1349, précédée d'un compromis consenti par le chapitre, notamment par Raimond de Landiras, archidiacre de Médoc et Gérard de Lobenx, archidiacre de Cernès (f° 9), et suivie de l'adhésion du chapitre et des habitants, « adventicii nomine uxorum suarum » (fol. 13). — Réponse de Simon Vert à la requête du chapitre : il n'est pas homme questal; la coutume de Bordeaux veut que « quando aliquis est filius alicujus liberti ..... est liber »; le seigneur d'un questal peut exiger « de tali servo sive questali », ce qu'il veut; Simon Vert a des charges définies, le tiers, le quart, le cinquième, le sixième des fruits, des corvées spécifiées; le « questalis sive servus », d'après la coutume de Bordeaux, ne peut pas ester en justice sans l'autorisation du seigneur (fol. 16 v°). — Requête additionnelle de Simon Vert : « quod, licet prefatum trencium olim landa nunc terra culta sit, quod dictum olim trencium lande cessavit et de presenti cessat et a XXV annis citra esse de homesto sive questalitate prefatorum dominorum » (fol. 19). — Déposition d'un chanoine concernant la questalité des immeubles : d'après la sentence arbitrale de Gérard Du Puch et de Pierre Adémar, « losdeitz habitans de Caudeyran tot quant l'eretatge que edz an e possedissen, exceptat los casaus, tenen agreyraus » (fol. 22). — Déposition d'Élie Teysseney, chanoine, qui prétend que tous les biens de Caudéran sont « agreyraus....., exceptat aucuns hostaus e casaus » (fol. 23). — Déposition d'un habitant de Caudéran : les habitants de ce lieu sont francs, sauf à payer les 250 réaux et à faire les corvées; il ne croit pas que Simon Vert tienne des terres au tiers, au quart ni au sixième, il les tient toutes au cinquième, sauf les immeubles francs de redevance (fol. 24 v°). — Déposition d'un autre habitant : « Ave vist e vey de tot jorn que un filh d'un home franc es franc et tengut et reputat per franc, et per lo contrari que un filh d'un home questau es tengut, agut, aperat et reputat per questau; » la terre contestée est la propriété de Simon Vert après avoir été la propriété de son père; les habitants n'ont pas à demander d'autorisation pour défricher des terres qui leur appartiennent en propre; « lo pay deud. Simon en sa penhorava en ladeita terra, laquau alavetz era landa » (fol. 26). — Déposition d'un autre habitant, qui ne croit pas que Simon Vert paye pour ses terres d'autres redevances que sa part de 250 réaux et de corvées; le témoin a aidé le précédent propriétaire de la terre à la cultiver et à l'ensemencer, « per amor de Diu, quar era trop paubre ». « No ave vist penhorar lo payre deu medis Simon, mas ben ave vist que en fase salhir lo bestiar quant era dedentz et vole batre los qui gardaban lodeit bestiar si los atenguos » (fol. 27). — Autre déposition : le père de Simon « penhorave bestiar, homes e femnas,..... e au present testimoni qui parla y penhoret una betz que y fasse de la feugueyra » (fol. 27). — Autre déposition : le père de Simon Vert « penhoret ..... a doas femnas que y fasen de la jaugua et de la faugueyra »; près de la terre contestée le même avait « un trens de terra guoareyta, en loquau semenave aucuns ans milh, autres panis e autres secgle » (fol. 28). — Autre déposition analogue : le père dud. Simon Vert semait dans une terre « aucuns ans... milh, autre an panis e autre secgle » (fol. 29). — Procuration donnée par le chapitre, avec pouvoir « de calumpnia et de veritate dicenda in animas ipsorum dominorum constituentium » (24 février 1421, n. s.; fol. 54 v°).

G. 1117. (Liasse.) — 5 cahiers de 81 feuillets, 6 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1277-1598. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats. — Copie informe d'une confirmation par le roi de France de l'accord de 1277 (mai 1318). — Confirmation des droits de justice des jurats dans la banlieue, avec l'indication des limites de lad. banlieue. Copié sur le registre vert coté F du Bureau des Finances, f° 87 (1er juillet 1342 ?). — Charte d'Édouard interdisant au chapitre de connaitre des causes mues entre led. chapitre et les habitants de Caudéran, Le

Bouscat et Villeneuve (vidimé; 20 octobre 1354). — Lettre du prince de Galles portant que les habitants de Bruges, Eysines et St-Médard ne pourront pas être soumis aux tailles de la ville de Bordeaux. Extrait du registre E du Bureau des Finances, f° 142 (1er avril 1357). — Lettre du Roi pour la mise en possession et le maintien des jurats dans les droits de justice de la banlieue : « Cum dominus Eduardus, nuper rex Angliæ, avus noster, per litteras suas patentes quas confirmavimus, restituit et concessit pro se, hæredibus et successoribus suis dilectis et fidelibus nostris majori, juratis et communitati nostræ Burdengalensi et eorum successoribus ba[n]leucam civitatis prædictæ cum alto et basso justiciæ *(sic)* ac mero et mixto imperio. » Suit l'indication des limites. « Extrait des registres du Bureau des finances et domaine du Roy en Guienne, du livre cotté E, fol. 86 » (11 février 1425). — Lettres faisant connaître les limites de la paroisse de St-Seurin et ordonnant de citer devant le sénéchal les jurats qui ont, au mépris des accords, érigé des fourches patibulaires dans lad. paroisse « et en icelles fait pendre et estrangler ung crimineulx » (24 mai 1511). — Lettre d'Odet de Foix, sénéchal de Guienne, sur l'instance pendante entre les doyen et chanoines de St-Seurin, d'une part, et, de l'autre, les sous-maire et jurats qui, « de leur auctorité privée et indeue et sans auctorité de justice, ont prins certains prisonniers quy estoient oud. cymetière en franchise et liberté et iceulx ont mené prisonniers ès prisons de lad. ville de Bourdeaux, en enfreignant l'imunité de lad. église. » (12 mai 1513). — Acte fort long exposant que Louis Bareau, maître fournier et bourgeois de Bordeaux, a acquis des immeubles à Caudéran, que ces biens ne peuvent être possédés que par un homme questal du chapitre tenant feu vif sur le fief de Lomenest, dont ils font partie, que l'on a offert au prône par trois dimanches aux habitants capables de posséder ces biens, d'en opérer le retrait : réception de L. Bareau comme questal. Au verso : « Pour montrer q'un bourgeois ne pouvoit acquérir dans la jurisdiction de Caudéran, Bosquat et Vileneufve sans se rendre questal » (14 octobre 1530). — Décret d'ajournement des maire et jurats devant le Parlement, à la requête des chanoines, qui demandent à être dispensés de contribuer aux tailles de la ville : « Il est nothoire leur esglize estre tumbée et des[t]ruicte, laquelle il leur a conveau faire rediffier, que leur revint à plus de cinq mil livres tournoises » (19 février 1567). — Achat par la ville d'un terrain pour y déposer le lest, et paiement au moyen de 66 écus d'or sol « ayant cours à présent chacun écu pour 45 sols tournois » (copie; 5 décembre 1583). — « Supplient humblement les doyen, chanoynes et chapitre St-Seurin-lez-Bourdeaux, disant qu'ilz sont seigneurs directz et fonciers et haultz justiciers du bourg et sauveté de St-Seurin, vulgairement appellé la Sauveté, sans que les maire et juratz puissent prétendre aucune authorité ne jurisdiction ny fère sur les habitans dud. bourg aucune imposition ne levée de deniers » (8 janvier 1592). — Arrêt du parlement de Toulouse maintenant le chapitre en la possession de la directe dans les territoires du Bouscat, Caudéran et Villeneuve, taillade, corvée, fouage, « ensemble les lotz et ventes et aultres droictz seigneuriaulx, » arrérages des droits qui précèdent, sauf pour les lods et ventes, justice civile et criminelle jusqu'à concurrence de 65 s. (30 juin 1598). — Mémoire pour les jurats : le chapitre n'a de juridiction qu'entre les croix de St-Seurin, et ne peut exercer aucune justice en dehors (7 juillet 1598).

G. 1118. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets.

1603. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats. Reconnaissance des limites de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve et envoi en possession du chapitre, le tout en exécution de l'arrêt de 1598. — Procès-verbal de fouille ayant amené la découverte de la croix de la Pierre ou de la Becayne, et audition de témoins confirmant l'existence ancienne de cette croix, « laquelle fust abatue et rompue du temps des premiers troubles » (fol. 56). — Description d'une borne séparant les territoires de St-Seurin et d'Eysines, « à laquelle pierre y a gravé, savoir du cousté de lad. parroisse St-Séverin une crosse et du cousté de la parroisse d'Aizines certaines armoiries effacées » (fol. 65). — Description de diverses autres bornes. — « Lesquelles croix de Sablonna, de Badetz et de la Peyre et chemin par nous tenu icelluy scindic nous auroit dict faire séparation desd. trois villages de Caudeyran, Le Bousquat et Villeneufve d'avec la sauvetté dud. St-Séverin » (fol. 74). — Autre témoignage relatif à « une belle et grande croix de pierre », dite croix de la Pierre, « laquelle croix fust rompue et abattue par ceulx de la Relligion prétandue reffourmée, pult avoir trente ou trente-cinq ans » ; les gens condamnés à être battus de verges étaient conduits trois fois autour d'icelle, « comme faizant lad. croix séparation de ce cousté des villages de Caudeyran, Le Bousquat et Villeneufve d'avec la sauvetté dud. St-Séverin » (fol. 78-80). — Reconnaissance des limites à partir de la croix de Badetz « aultrement de la Boucheyre » (fol. 143). — Prise de possession de la justice par les représentants du chapitre et expédition

d'une cause « en signe de ladicte possession » (fol. 184). — Ordonnance pour le remplacement de la croix de la Pierre (fol. 213). — Plantation d'une pierre ronde destinée à recevoir la croix, « soubz laquelle pierre, en signe de borne et limitte, » les ouvriers mettent chacun un fragment de tuile (fol. 214).

G. 1119. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 6 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1617-1659. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats. — Requête des maire et jurats à l'occasion d'un conflit de juridiction (14 décembre 1617). — Arrêt du parlement de Toulouse confirmant la sentence du 30 juin 1598 et cassant l'institution d'un juge faite par les jurats pour Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve (30 janvier 1618). — Requête du chapitre contre les jurats, qui font exercer la justice sur les territoires mêmes de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve. Les commissaires du chapitre ont trouvé à Caudéran, à la porte de la maison d'Arnaud Vert, « le baille de MM. les maire et juratz et sergens de la maison commune de la ville de Bourdeaux, qui crioyent à haulte voix : « Qui » aura affaire à la cour de céans, qu'il entre!... » Dans la maison étaient un jurat, un clerc, des officiers et des plaideurs (4 juin 1620). — Lettres obtenues par les jurats relativement aux empiètements du chapitre sur leur juridiction, « nottamant en un murtre comis en la personne de Jeanne de Lugasac, aud. lieu de Bosquat, par Martin Alard, son fils, » que le juge du chapitre avait condamné à mort (4 janvier 1648). — Mémoire du chapitre touchant le même conflit (12 juillet 1648). — Arrêt du parlement de Toulouse contre le chapitre, ordonnant d'exécuter le précédent arrêt du 27 juin 1598 (imprimé; 18 juillet 1648). — Consultation pour le chapitre : « Aux termes de la transaction et de l'usage, le doyen et chapitre ont nont *(sic)* seulement la basse, la moyène justice, mais encore une partie de la haute; pour la moyène, ilz ont la dation des tutèles, *quod est mixti imperii,* le ban à vandanger. » Conclusions favorables à un recours (12 août 1648). — Autre consultation concluant en sens contraire (19 septembre 1648). — Arrêt du Parlement, du 1er février 1622, et délibérations du chapitre, des 7, 21, 28 février, 8 et 23 mars, 6 mai 1622, etc., pour l'organisation de la défense dans le faubourg, l'achat de poudre, mèche, balles, etc. (1622-1649).

G. 1120. (Liasse.) — 2 cahiers de 53 feuillets, 10 pièces parchemin, 110 pièces papier.

1653-1699. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats. — Arrêt du Conseil autorisant les maire et jurats à « commettre et députer des personnes de probité, litérateure et expérience pour en leur nom exercer lad. justice civille et criminelle ausd. lieux de Caudeiran, Bousquat et Villeneufve au-dessus desd. soixante-cinq sols, ensemble dans le restant de l'estandüe de lad. parroisse de Sainct-Seurin, à la réserve dud. lieu appellé la Sauvetat, borné par lesd. quatre croix » (placard imprimé; 30 mars 1654). — Réponse pour les maire et jurats contre le chapitre, qui se plaignait que leurs officiers eussent traversé la sauveté en se rendant à Caudéran; les chemins qu'ils ont suivis sont des chemins royaux et tout le monde y peut passer (18 février 1655). — Appel du chapitre contre une ordonnance des jurats enjoignant à des habitants de la sauveté de St-Seurin de se rendre sous les ordres du capitaine le jour de l'entrée du maréchal d'Albret (20 mai 1661). — Requête du « juge de la compté d'Ornon, baronie d'Aysines et Veyrine, et de la seigneurie de Caudeiran, Le Bousquat et Villenauve », demandant que « les officiers de la sauvetat de St-Seurin » lui remettent un valet inculpé de meurtre (7 juin 1662). — Sentence du juge de St-Seurin déniant aux maire et jurats le droit de déléguer leurs pouvoirs de justice dans la paroisse, cassant une sentence de leur juge, défendant de vendanger sans autorisation du chapitre, et aux gardes des vignes nommés par les habitants d'exercer leur emploi avant de prêter serment, et les condamnant à 10 l. d'amende pour infraction à un précédent appointement (imprimé; 10 septembre 1663). — Long mémoire pour le chapitre : les jurats ont « battu et excédé les chanoines et autres gens d'église dud. chappitre jusques dedans leurs maisons ». Le mémoire s'appuie notamment sur l'accord de 1347, qui reconnait aud. chapitre le droit de punir les délinquants d'une amende de 65 s., « *majus wadium,* qui est l'antien mot des capitulaires de Charlemagne » (15 décembre 1663). — Délibération des maire et jurats cassant un acte juridictionnel exercé par le chapitre « au-delà leurs croix, qui servent de bornes à leur juridiction » (placard imprimé; 21 octobre 1665). — Plainte du procureur d'office nommé par les jurats au Bouscat, Caudéran et Villeneuve, contre des chanoines de St-Seurin, lesquels, « ayant rencontré led. suppliant, l'auroient attacqué et assassiné » (décembre 1665-mars 1666). —

Ordonnance des maire et jurats cassant une ordonnance prise par le juge du chapitre pour défendre à un boucher de vendre de la viande au Bouscat, Caudéran et Villeneuve : la police est « un des principaux apanages de la haute justice » (25 septembre 1666). — Arrêt du Conseil privé confirmant l'arrêt du parlement de Toulouse en date du 30 mai 1618 (imprimé; 12 avril 1668). — Ordre des maire et jurats pour enrégimenter sous les drapeaux de la Ville les habitants des quartiers avoisinant St-Seurin, « à la réserve de ceux qui sont dans l'ansainte de lad. sauvetat, qui ne peut avoir sa plus grande étandue vers lad. ville ny aux environs de lad. église St-Seurin que jusques à la croix St-Martin » (placard imprimé; 30 mai 1671). — Protestation du chapitre contre certains articles de l'aveu et dénombrement des maire et jurats au profit du Roi (7 août 1676). — Condamnation par la justice municipale de bouchers de Caudéran et du Bouscat qui ont tué et vendu des porcs sans autorisation des maire et jurats, et appel interjeté par le chapitre devant le parlement de Toulouse (3-17 octobre 1696). — Information au sujet d'une ordonnance affichée par ordre des maire et jurats pour défendre aux habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve de vendanger avant d'y être autorisés par la municipalité (20-21 octobre 1698).

G. 1121. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets, 6 pièces parchemin, 51 pièces papier.

1701-1788. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats. — Appointement à la suite d'une requête du chapitre contre M. de Ségur, sous-maire, qui a pénétré dans la sauvetat à la tête d'archers et y a fait prisonnier un valet d'auberge (4 mars 1705). — Ordonnance des maire et jurats défendant de tuer et débiter des cochons sans permission « dans les parroisses de campagne dépendantes de la jurisdiction ès-lieux taillables » (placard imprimé; 18 décembre 1714). — Compte rendu de la réunion des délégués du chapitre et des délégués de l'Hôtel-de-Ville pour l'examen d'une guérite construite par les maire et jurats vis-à-vis de la porte St-Germain, sur un terrain contesté. Nomination d'arbitres pour fixer les limites de la juridiction (2 mars 1742). — « Mémoire pour le chapitre de St-Seurin-lès-Bordeaux, sur un arrest du Conseil, du 6 aoust 1750, signifié le 2 septembre suivant, qui autorise les maire et jurats de Bordeaux à exercer dans la sauvetat de St-Seurin la police sur le fait des jeux prohibés, circonstances et dépendences. » Le chapitre, fatigué de ce que les jurats ne répondaient pas à ses avances pour la conciliation, aurait encore saisi la justice si M. de Tourny ne l'eût assuré que ses desseins pour l'embellissement de la ville comprenaient le règlement de ces difficultés (22 septembre 1750). — Copie du procès-verbal dressé par un jurat et le procureur-syndic de la Ville contre le syndic du chapitre pour avoir ameuté partie de la population et les avoir empêchés de verbaliser chez un revendeur de vin (28 avril 1753). — Compte rendu de cette affaire par le syndic du chapitre (30 avril 1753). — Copie de la lettre écrite par l'Archevêque au comte de St-Florentin pour disculper les chanoines d'avoir fait sonner le tocsin et ameuté les habitants du faubourg (1er mai 1753). — Procuration donnée par le chapitre au chanoine Boudin à l'effet de suivre cette affaire (3 mai 1753). — État de pièces remises par l'Intendant et relatives aux droits des jurats et aux précédents (30 mai 1753). — Extraits d'un mémoire présenté par les jurats : il s'agissait de constater des contraventions dans la perception des *échats;* le chapitre de St-André ne s'est jamais opposé aux transports de ce genre. « La ville paye les tombereaux pour enlever les boues de St-Seurin, acquite le taillon des habitans de St-Seurin et autres impositions, entretient certain nombre de lits à l'hôpital pour eux » (mai 1753). — Plainte du procureur-syndic de la Ville contre le chapitre, basée sur ce que, la veille, « le prévôt dud. chapitre fit enlever indesçament par quatre portefaix un cadavre qui étoit gissant sur une place scituée près le septième arbre qui se trouve à droit en sortant de la porte Dauphine pour aller aux Chartrons,... lieu qui est incontestablement et sans aucun doute de la jurisdiction de la Ville » (3 janvier 1754). — Information touchant un cadavre que le syndic du chapitre a fait enlever près la porte St-Germain, après avoir jeté à un soldat du guet la bandoulière que celui-ci avait posée sur led. cadavre (9-12 août 1754). — Mémoire des jurats contre le chapitre St-Seurin : dans un précédent procès le procureur du chapitre a retiré toutes les productions en dix sacs et les a fait disparaître. « Le chapitre... s'est fait décharger de les remettre par arrêt du parlement de Toulouse du 8 juin 1722, à la charge de se purger par serment qu'il ne les avoit pas. C'est ainsi que le chapitre de St-Seurin, après avoir, par le ministère de son procureur, dépouillé les jurats des titres qu'ils pouvoient avoir, argumente avec sécurité contr'eux » (1759?). — Protestation du chapitre contre la démarche des jurats, qui ont, la veille, posé la première pierre d'une fontaine sur la place Dauphine et en ont fait « la dédicasse à l'honneur du mariage de Mgr le Dauphin ». « Sans s'opposer à l'ou-

vrage projetté, il proteste... pour la conservation des droits et de la jurisdiction du chapitre » (17 mai 1770). — Arrêt du parlement de Bordeaux autorisant le chapitre à lever tant des scellés apposés par ses officiers que les bandelettes placées sur lesd. scellés par ordre des jurats (16 mai 1771). — « Plan de l'enceinte franche exemte de toute jurisdiction étrangère, dans laquelle le chapitre de St-Seurin conservera tous les droits dont il jouit » (août 1772). — Lettres patentes « qui fixent les limites de la jurisdiction du chapitre St-Seurin de Bordeaux » (imprimé; janvier 1773).

G. 1122. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets, 21 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats. — Mémoire du chapitre sur le ban des vendanges. « Led. chappitre commet aulcungz personaiges pour veoir et visiter les vignes et, sur le rapport qu'ilz en font, assigne jour ausd. habitans pour, suyvant la mesme coustume ancienne, venir prendre au treuilh dud. chappitre les cuves ou veyssaux vulgairement appellés cantonières pour les porter et conduire à leurs fraiz aux cantons et carrefourcz acoustumés pour prendre et recevoir les vendanges provenant de dixme » (sans date). — Réplique du chapitre contre les maire et jurats : la sauveté n'est pas restreinte à l'enclos de l'église, « puisque l'encloz d'une esglise estant *extra comertium* est par la consacration du lieu exempt de toute justice temporelle » (sans date). — Factum pour les jurats : ils demandent notamment d'être maintenus dans la basse justice de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, « les seuls questaux ou tenantiers desd. doyen et chapitre exceptez. » La donation de Sanche n'emporte pas la directe générale. La sauveté doit être réduite. Le chapitre détient des vacants qui appartiennent à la Ville (imprimé; sans date). — Factum pour le chapitre contre les maire et jurats, exposant que ceux-ci, pour maintenir leur juge à Caudéran, « montèrent à cheval avec tous leurs soldats armez d'épées et pistolets,... se firent accompagner d'une vingtaine de bouchers,... et en cet équipage passèrent au-devant l'église St-Seurin, où, leur ayant été représenté par deux chanoines députez dud. chapitre que cela estoit contraire au[x] susd. arrests, ils... les excédèrent jusqu'à effusion de sang » (imprimé; sans date). — Inventaire des pièces remises aux commissaires par le syndic de St-Seurin : extraits de sentences condamnant les coupables à être battus de verges, « nommément à la sortie de la jurisdiction, qui est le pont de la Mothe, sur lequel les criminels sont fustigés et bannis, suivant l'usage de tous les temps » (imprimé; sans date). — Mémoire en faveur du chapitre contre la création de commissaires de quartiers : « Dans le sain même de la monarchie et malgré l'asservissement à l'authorité suprême et absolue, chacun porte sans y penser un cœur républicain; on aura beau prêcher que ces justices sont patrimoniales en France : cette maxime... fait place à cette autre maxime précieuse, que la nature a pour ainsi [dire] gravé dans les âmes : *salus populi suprema lex esto* » (sans date). — Mémoire contre l'institution de commissaires de quartier : les artisans peuvent tenir boutique ouverte à St-Seurin sur permission du juge; si on soumet le faubourg aux jurats, les métiers y seront régis, comme en ville, par les statuts des maîtrises (sans date). — Requête du chapitre contre l'interdiction des combats de taureaux : « Toutes les personnes de considération de la Ville désiroint qu'ils permissent le spectacle dont s'agissoit » (sans date). — Requête présentée au Roi par Raymond Aron, bourgeois de Bordeaux : « Le public voyant avec regret qu'il étoit privé du spectacle du combat du taureau avec des chiens et d'autres animaux, qui s'étoit établi à St-Seurin, il y a environ douze ans, et qui avoit pris fin après six à sept mois, le lieu se trouvant un peu trop resséré, » le suppliant a entrepris la construction d'un cirque à St-Seurin, après autorisation du chapitre, homologuée par le Parlement le 15 sept. 1753, et qui lui est retirée par arrêt du Conseil d'État après qu'il a dépensé 35,000 l. (sans date). — Mémoire contre les abus des jurats : « La chapelle N.-D. de la Rose en est un monument perpétuel; » les jurats, au XIIIe siècle, furent condamnés à donner 6,000 l. pour la bâtir et à y venir annuellement en procession, « ce qui a été exécuté jusques sur la fin du siècle dernier, que le chapitre voulut bien, pour l'honneur de la magistrature, les en dispenser » (sans date). — Relation d'un conflit entre un jurat, qui exerçait la justice à St-Seurin, et le syndic du chapitre, qui fut jeté dehors par le jurat : « Le sr abbé Dumas dit... que c'étoit comme sindic qu'il défandoit les droits de son chapitre, mais que comme particulier il leurs étoit très dévoué et qu'il les prioit en grâce de luy faire l'honneur de venir se reposer chés luy et même de déjuner; ses Messieurs répondirent poliment... et, après avoir parlé de choses indiférentes, ils se retirèrent » (sans date). — Mémoire imprimé pour le chapitre : l'église St-Seurin a été bâtie par st Martial, qui est venu à Bordeaux l'an 56 et à qui la duchesse a donné un territoire « avec tous droits, devoirs et immunités ». « Les titres du chapitre depuis son établissement jusqu'en 1277, furent tous consumés

par le feu lorsque les jurats firent incendier les maisons des chanoines et celle du doyen, où étoient les archives, mais... le chapitre fut maintenu dans tous ses droits par la possession qu'il en avoit de onze siécles et plus » (sans date). — Inventaire de pièces produites par le chapitre, notamment « un arrest du parlement de Bordeaux, de 1616, par lequel il est permis aud. chapitre de barriquader les avenues du bourg » (sans date). — Mémoire sur les droits de justice du chapitre dans la paroisse de St-Seurin : les jurats qui ont tenté d'empiéter sur ces droits ont été condamnés « notament à faire bâtir la chapelle de N.-D. de la Roze, dans l'église de St-Seurin... et faire annuellement une amande honorable, le 25 du mois de mars de chaque année, dans lad. église de St-Seurin, où ils étoient obligés de venir en procession, *sine toga nec cophia* ». Le chapitre a, depuis peu, augmenté le personnel judiciaire, qui comprend : un juge, un lieutenant, un procureur d'office, 6 procureurs postulants, un greffier, un concierge de prison, un prévôt, 5 sergents (sans date). — Minute d'un mémoire adressé au chancelier pour le chapitre : « Il paroît par d'anciens monumens de l'année 398 que le siège épiscopal étoit dans son église. » Le bon marché des loyers attire les artisans qui ne peuvent se faire recevoir maîtres (sans date).

G. 1123. (Liasse.) — 2 cahiers de 50 feuillets, 56 pièces papier.

XVIe et XVIIIe siècles. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats.

G. 1124. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets, 10 pièces papier.

1753-1757. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats. — Lettres patentes pour l'établissement d'une « maison de force » à Bordeaux (imprimé; décembre 1757). — Mémoire pour le chapitre : autrefois, quand les jurats traversaient le faubourg, « leurs archers quittoient leurs bandouillères, tournoient la pointe de leur hallebarde en bas et ils cachoient leurs sac[s] de livrée » (sans date). — Mémoire pour le chapitre : dans le dénombrement du 3 mai 1675, il déclare avoir toute justice dans le faubourg St-Seurin, « confrontant : du levant, aux fossés de la ville de Bordeaux; du couchant, aux croix qui sont les limites de Caudéran, Bouscat et Villeneuve; du midi, au ruisseau appellé la mer du Peugue; du nord, aux palus dud. Bordeaux ». L'arrêt de 1592 attribue la juridiction « sans que les jurats, y est-il dit, y puissent rien prétendre, soit en la justice ou police » (imprimé; sans date).

G. 1125. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1717-1719. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats. Contestation relative à une ordonnance du juge de St-Seurin, autorisant les chirurgiens à saisir les instruments d'un de leurs collègues installé sans permission. — Lettre adressée à un avocat au Conseil et exposant les faits : arrêts du parlement de Bordeaux cassés par celui de Toulouse et réciproquement; emprisonnement du sergent de St-Seurin, etc. (21 février 1719).

G. 1126. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1646-1754. — Seigneurie de St-Seurin : conflits avec les jurats. Contestations au sujet du *privilège des vins* et du *droit d'échats*. — Requête au Chancelier par des cabaretiers de St-Seurin contre le chapitre, qui les empêche d'acheter d'autre vin que celui de la paroisse et des bourgeois. Les frais des contraventions sont exorbitants, « comme Sa Grandeur aura la bonté de le voir par la quittence cy-jointe donnée par le greffier sur une envelope de jeu de cartes. » Le chapitre force les cabaretiers, sous menace de prison, à prendre le vin de la dîme à un prix élevé (16 décembre 1738). — Réponse du chapitre : le tarif de la juridiction est bien inférieur à celui de toutes les juridictions seigneuriales; le chapitre ne fait qu'assurer l'exécution d'un arrêt du Parlement obtenu par les jurats : il est dans l'usage, de temps immémorial, d'affermer le produit des redevances, à la réserve d'une provision de 3 à 4 tonneaux (1739?).

G. 1127. (Liasse.) — 3 cahiers de 40 feuillets, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1264-1677. — Seigneurie de St-Seurin. Procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux bientenants dans la paroisse de St-Seurin, à l'occasion d'une tenure sise à Artiguevieille. — Hommage par la commune de Bourg au roi d'Angleterre, extrait du registre vert coté E dans les archives du Bureau des Finances (10 avril 1264?). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Jean Boney, comme « conte... deus manans et habitans en la paropia de la glesia Sent-Seurin aux cornaux de Cauderan et deu Boscat », pour une palu au lieu dit Salabert (copie ; 1er août 1501). — Mémoire

soutenant que le franc-alleu est présumé dans le pays, comme il a été jugé par le Conseil d'en haut en 1674, et s'appuyant entre autres sur l'hommage rendu par la commune de Bourg, où il est dit : « Cum secundum nostram consuetudinem non sit feudum nisi sit ibidem sporla sive investitura » (21 juin 1677). — Extrait tiré du registre E du Bureau des Finances, fol. 142, d'un privilège du prince Édouard dispensant les paroissiens de Bruges, d'Eysines, de St-Médard et de St-Seurin de contribuer aux tailles de la Ville (1er avril 1357). — Reconnaissances en faveur d'un chapelain de St-Seurin pour une vigne « contenant une jointe à bœufz », et par divers, « héritiers chascun en sa cotte part ou ayant droit ez biens dud. feu Me Bernard de Caudéran » (10 juin 1522). — Reconnaissance pour une vigne « au lieu appellé au Coyret, autrement à la Peyre » (20 août 1627). — Accord entre le chapitre et Duchalard, mettant fin à leur procès « quy a cousté jusques à présent ausd. partyes plus de cinquante mil livres » (18 mai 1629). — Conversion en une rente fixe du droit d'agrière dû pour un bourdieu sis au territoire de Caudéran, lieu dit à Nuges (15 avril 1642). — Reconnaissance pour un bourdieu sis à Caudéran, au lieu dit *des Durand* alias *a Machecot* (20 décembre 1652). — Reconnaissance pour un bourdieu « siltué au bourq de Caudéran... au maine des Martins, lieu appellé à Freiche » (24 février 1654).

G. 1128. (Liasse.) — 8 cahiers de 45 feuillets, 1 pièce parchemin, 60 pièces papier.

1660-1675. — Seigneurie de St-Seurin. Procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux bientenants à St-Seurin. — Vente par Joseph de Vallet, écuyer, « prieur du prioré Sainct-Vincens de Rive en Xaintonge, » d'une vigne confrontant à la vigne d'un nommé Noël, « laboureur à bras » (4 août 1665). — Piquettement de deux vignes contiguës, « dont l'une est de la contenance de trois journaus, la seconde d'une jouinte à bœuf » (8 février 1669). — Mémoire au Conseil pour le chapitre, lequel prétend être « seigneur justicier, foncier et direct des villages de Caudeyran, Le Bouscat et Villeneufve, en conséquence d'une rente appellée taillade » (28 février 1673). — Mémoire pour le chapitre : il est inexact que le chapitre St-André conteste la directe générale dans les trois villages; il n'a été question avec lui que de la directe de la Crabeyre, et avec le syndic de la treizaine, d'Artiguevieille (19 mai 1673). — Rôle de la taillade, valant au total 250 francs bordelais, soit 187 l. 10 s. tournois, et des manœuvres, abonnées pour 150 l. tournois, dressé par les délégués du chapitre et les cotisateurs des paroisses et portant 393 noms (20 février 1674). — Hommage au Roi par Jean de Fonteneilh, premier jurat, au nom de la Ville, pour les droits de justice, padouens, « au devoir de deux nobles à la rose apréciés à 10 l. 10 s. chascun », pour le comté d'Ornon, etc. (22 mars 1675). — Procuration donnée à André de Lestrilles, trésorier général de France, et François de Labat, par les bourgeois de Bordeaux bientenants dans la paroisse de St-Seurin, à l'effet d'intervenir au procès entre le chapitre et maître Jacques Bouchet : ils affirment être « exempts de telles courvées et questallittés, qui est un droict d'esclave » (26 mars 1675). — Mémoire pour le syndic des bourgeois : le droit de questalité appartenant au chapitre est un droit personnel dépendant de la justice, « comme il se void dans les terres de Blanquefort et d'Aysines, quy sont jouignant la parroisse de Sainct-Surin, où les seigneurs justiciers ont diverses courbées appellées questes, quoyqu'ils ne soint pas seigneurs fonciers » (8 juillet 1675). — Acte pour le syndic du chapitre : « Aïant un procès pandant en la première Chambre des Enquestes... contre maistre Jaques Bouchet, curé de Sainte-Colombe..., les sieurs de Lestrille, trézorier en la générallité de Guienne, et de Labat, secraitère en la chancellerie, y seroint intervenus comme scindics des bourgeois et habitans de Bourdeaux bien-tenans en lad. parroisse St-Seurin » (4 août 1675).

G. 1129. (Liasse.) — 2 cahiers de 39 feuillets, 3 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1676-1677. — Seigneurie de St-Seurin. Procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux bientenants à St-Seurin. — Procuration par des habitants de la paroisse de St-Seurin pour plaider contre le chapitre, qui « prand leur bien injustement, ayant mesme donné à fief nouveau tous les padoins et vacquans du pays, dans lesquelz lesd. manans et habitans avoient droict de pacage » (25 avril 1676). — Mémoire pour le chapitre exposant ses titres, les précédents et les espèces analogues déjà jugées : l'adversaire prétend que la sentence de 1547 règle seulement la question de justice « et qu'en Guienne justice et fief n'ont rien de comun; mais la santance dict le contraire et dans toutes les pages il est parlé de feudalité » (2 avril 1677). — Mémoire contre le chapitre : malgré l'arrêt de 1598, qui oblige les chanoines à laisser aux habitants des vacants suffisants, « ils ont tout ouvert et inféodé et il n'y reste

plus de landes ny terre herme. » Le droit de franc-alleu d'ailleurs, reconnu pour le Bordelais par arrêt du Conseil du 31 mars 1674, ne peut être détruit par les actes ou sentences, ainsi qu'il a été jugé, le 17 février 1673, par la cinquième Chambre des Enquêtes de Paris contre le cardinal de Retz, lequel produisait 1500 contrats et un acte de 1224. « Dans le parlement de Tolose, la Guienne passe pour un païs de conqueste, où la maxime : *Nulle terre sans seigneur* est observée. » Les droits de justice du chapitre n'emportent pas la directe, « parce que *fief et justice n'ont rien de commun* » (22 mai 1677). — Acte du syndic des habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve intervenant au procès (30 mai 1677). — Requête contre le chapitre : on y fait valoir, en faveur de la thèse de l'allodialité, l'hommage rendu en 1260 par la ville de Bourg, « qui jouit des mêmes privilèges, droits et coutumes de Bourdeaux ». Mention de la taille de 250 francs bordelais, « qui, à raison de 15 s. le franc, revient à 187 l. 10 s. » (12 juillet 1677).

G. 1130. (Liasse.) — 3 cahiers de 91 feuillets, 44 pièces papier.

1679-1685. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux, bientenants à St-Seurin. — Mainlevée accordée par le Bureau des Finances à J. Bouchet de la saisie opérée sur ses biens faute d'hommage au Roi (13 avril 1685). — Mémoire imprimé pour le chapitre : le chapitre, qui tenait de Sanche de Gascogne les fonds dont il s'agit, les a concédés moyennant « le droit de questalité *ad voluntatem et arbitrium* », et a réduit ce droit, en 1349, à 250 réaux d'or et 300 corvées. Les reconnaissances au profit d'autres seigneurs fonciers résultent de « soubsacasemens et de simples locateries, lesquelles estoint permises avant la réformation de la coutume de Bourdeaux faite en 1520 » (sans date). — Mémoire imprimé : les jurats ont tort de vouloir restreindre la sauveté à un rayon de 30 pas autour de l'église, après avoir reconnu en 1598 et 1654 que lad. sauveté était limitée par des croix (sans date). — Factum pour le chapitre, prenant fait et cause pour Étienne Brunet, comme tuteur de François Barrière, contre Jacques Bouchet : la contestation se réduit à deux chefs, savoir si Bouchet peut lever l'agrière en dehors du ténement sur lequel le chapitre lui reconnait ce droit, ensuite savoir si cette agrière « est une rente directe ou simplement une rente seconde, sèche et non produisant lots et ventes » (imprimé; sans date).

G. 1131. (Liasse.) — 1 cahier de 32 feuillets parchemin, 14 cahiers de 186 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 68 pièces papier.

1678. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux, bientenants à St-Seurin. — Mémoire pour le syndic du chapitre : il admet l'axiome : *Nul seigneur sans titre;* ses titres sont la sentence de 1347 et les arrêts intervenus depuis (8 février 1678). — Mémoire pour le syndic des bourgeois : la possession n'entraine pas la prescription de la directe. « Il faut de nécessité baillète ou recognoissance, » suivant l'hommage de la commune de Bourg, de 1260. Discussion de la donation faite par Sanche : le chapitre ne peut pas s'en servir pour revendiquer toute la paroisse. « Led. scindic jouit encore une lande à l'extrémité de la parroisse de St-Surin, qui confronte à Aisine et au lieu appellé de La Forest, qui est sans doubte le lieu où estoit autres fois Silva Grossa » (4 avril 1678). — Mémoires contre le chapitre, attaquant notamment ses titres primordiaux (15 janvier 1677-12 mai 1678). — Factum pour Lestrilles, soutenant notamment que la questalité, « qui estoit une espèce de servitude et d'esclavage et simple droit personnel, a esté esteint dans tout le royaume, et particulièrement dans la paroisse St-Seurin par l'arrest du prince de Galles, duc de Guienne, l'an 1357, qui déclare les habitans de lad. paroisse ses hommes liges » (imprimé; 12 mai 1678). — Attestation de onze avocats au Parlement, déclarant « que dans la ville de Bourdeaux et dans la sénéchaucée de Guyenne tous les biens sont censés allodiaux » (La Réole, 23 mai 1678). — Mémoire pour le chapitre : les hommes questaux mentionnés dans la sentence de 1347 ne sont pas « cerfs ni esclaves, car il n'i en avoit pas pour lors en France, non plus qu'aujourd'huy, mais... ce sont de[s] termes de fiefz et de[s] qualités donées aux vassaux et emphitéoths », à cause de la redevance ou *questa;* la juridiction du chapitre s'étend bien en dehors des croix du faubourg, etc. (28 mai 1678). — Factum pour le syndic du chapitre : le procès se réduit à deux points : 1° savoir si le chapitre a le droit de lever annuellement à Caudéran, Bouscat et Villeneuve 250 fr. bordelais, 150 l. pour 300 manœuvres, plus sur chaque feu vif une poule, et si ces redevances sont réelles ou personnelles; 2° déterminer l'étendue des territoires soumis à ces droits. Historique de l'affaire (imprimé; 10 juin 1678). — Mémoire pour les jurats : la reconnaissance de la directe générale du chapitre serait en contradiction avec la coutume du Bordelais et les déclarations royales, « parti-

culièrement l'arrest du Conseil d'Anhault, de l'année 1674 » (imprimé; 18 juillet 1678). — Arrêt du parlement de Toulouse maintenant le chapitre dans le droit d'autoriser les vendanges, cassant le juge nommé par les jurats, ordonnant que la taillade, la poule et les manœuvres seront payées aud. chapitre, que les landes et vacants lui appartiendront, ainsi que la justice jusqu'à 65 s. dans la paroisse et toute justice dans la sauveté (30 juillet 1678). — Procédure sur l'incident de faux soulevé par Bouchet au sujet de certains titres produits par le chapitre : le procureur de Bouchet, « la main mise sur les saintz Esvangilles Nostre-Seigneur, a juré de faux en l'âme dud. Bouchet, sa partie,... les sentances arbitralles des années 1347, 1649 *(sic)*, 1452, bulle d'Alexandre troisiesme et donnation de Sanche, comte de Gascoigne » (9 août-6 septembre 1678).

G. 1132. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 9 pièces parchemin, 46 pièces papier.

XIe siècle-1598. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Duchalard, au sujet de la seigneurie foncière de la maison noble de Belair. — Reconnaissances au profit de « Johan de Gotz, senhor de Castet-en-Dorte », extraites « du terrier en roulleau cotté A » (copie; 17 janvier 1460, n. s.). — Reconnaissance pour le *mayne* de Colignan et de nombreuses terres, au profit de Bernard Angevin, chevalier, « senhor de Rozan, de Puyols, de Sibrac, deu Tilh, de Calhau, de Tiran et de Bussac, » représenté par son fils Jacques Angevin, écuyer (25 septembre 1467). — Reconnaissance pour une terre confrontant à « ung petit camin ou frontau » (avril 1501?). — Reconnaissance au profit de Guirons de St-Julien, « consenhor deud. loc et senhor de la begueyre de Samadet, prevostat de St-Sever » (28 novembre 1521). — Reconnaissance au profit du même, « seigneur de la begueyre de Samadet et du lieu noble du Désert, scitué en lad. parroisse de St-Seurin » (1er août 1583). — Vente par Jean de St-Julien, « sieur et beguyer de Samadet, » à Pierre de Valier, avocat au Parlement, des fiefs de Castet-en-Dorthe et du Désert (29 juin 1534). — Reconnaissance par Jean Allart, « tant en son nom propre et privé que au nom de Pey Anthoine et Marc Allardy, communs en biens » (27 janvier 1544, n. s.). — Reconnaissances au profit de Marthe de Valier, femme d'Arnaud de Ferron, conseiller au Parlement, dame du fief noble du Désert (janvier 1544, n. s.). — Demande des habitants du Bouscat au chapitre, tendant à obtenir que led. chapitre, qui veut inféoder la lande du Queyret ou *Lande Noire,* la leur concède de préférence (6 mars 1592). — Assignation par Pierre Duchalard au syndic du chapitre pour assister à la transcription d'actes dont led. Duchalard entend se servir (8 avril 1592). — Arrêt entre Duchalard et le chapitre, appelés en garantie par des tenanciers auxquels ils ont concédé les mêmes terres; refus de renvoyer la cause devant le Grand Conseil ou à Angoulême, suivant le privilège d'évocation accordé au chapitre le 31 mai 1591 (16 juillet 1592). — Arrêt de maintenue donné au Grand Conseil au profit de Duchalard (4 novembre 1593). — Déguerpissement par Jean de Colignan d'une vigne qui « à présent est en pelourde et jaugar », moyennant l'abandon par le seigneur foncier des arrérages et de 8 quarts d'écu (8-9 avril 1598).

G. 1133. (Liasse.) — 4 cahiers de 66 feuillets, 8 pièces parchemin, 72 pièces papier.

1603-1620. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Duchalard. — Affirmation pour Duchalard, contenant que le fief du chapitre comprend le haut Bouscat, borné « de grands chemins et de routaux » en dehors desquels il est d'autres fiefs : Colignan et Labena, appartenant à M. Destignols en raison de la maison du Tilh, qu'il a reçue de la maison de Duras, etc. (22 mai 1603). — Arrêt du parlement de Toulouse visant notamment une transaction entre le chapitre et Géraud de Toulouse, mari de Marguerite de Gout, dame de Castet-en-Dorthe, du 25 avril 1501 : les parties sont remises en l'état où elles étaient avant l'arrêt du 4 novembre 1593, et Duchalard est condamné à esporler (21 juillet-24 décembre 1608). — Comparution du syndic du chapitre assisté de Gaillard, peintre, qui « a fait la figure desd. bornes et lymittes et autres lieux contancieux à luy monstrées par led. sindicq » (26 mai 1609). — Arrêt du parlement de Paris condamnant le possesseur du moulin de La Roudet, sis dans le marquisat de Fronsac, à présenter ses titres. Au dos : « Coppie d'arrest servant de préjugé en faveur des seigneurs contre les tenanciers. » (6 avril 1610). — Constatation que la dîme a été payée quand « les vandangeurs ont vandangé les vignes dud. Du Chalard, tant à celles que le dommage de la pière que toutes ses autres vignes et ausquelles il n'estoict poinct tumbé de pierre » (27 octobre 1612). — Offre par Duchalard d'esporler conformément à l'arrêt du parlement de Toulouse du 21 juillet 1608 (19 avril 1623). — Arrêt du Conseil portant, contrairement à l'arrêt du parlement de Bordeaux du 28 février 1618, que les nobles et autres

possesseurs de fiefs à Bordeaux et dans la sénéchaussée de Guienne produiront leurs titres, prêteront hommage et paieront les lods et ventes (14 mai 1624). — Mémoire contre le chapitre : « Il a prins marthe pour renard en prenant la vigne sur laquelle il doibt prétande sa ranthe... pour celle dont est question » (13 avril 1627). — Arrêt du Grand Conseil, sur la requête du chapitre tendant à faire réformer les arrêts du parlement de Bordeaux des 26 avril 1603 et 13 mai 1605 comme contraires à l'arrêt du parlement de Toulouse du 2 août 1598 : le Conseil met les parties hors de cour (30 septembre 1627). — Arrêt du parlement de Toulouse ordonnant que l'arrêt du Grand Conseil du 4 novembre 1593 sortira son effet et déclarant Duchalard seigneur foncier des fiefs du Désert, Castet-en-Dorthe et terres indiquées dans certaines reconnaissances, à charge de payer au chapitre une rente annuelle de 50 s. mentionnée en une sentence du 3 avril 1401, sur la nature de laquelle rente les parties seront plus amplement ouïes (7 juillet 1628). — Transaction entre Pierre Duchalard, d'une part, Léon de La Lanne, abbé de St-Ferme et doyen de St-Seurin, et le chapitre, de l'autre, au sujet de la seigneurie « des tènemens des Déserts, Lande Nouvelle, Fossepiq, Comprian, Laneras, Bonnefoux, Le Puch, Palanque-de-Limenset et autres dépendances des fiefs anciennement appellés d'Angot et de Castet-en-Dorte » ; P. Duchalard « rendra l'hommage noble lige d'un denier d'or ausd. srs doyen, chanoines et chapitre » ; ceux-ci auront droit aux lods et ventes dans le cas de vente par Duchalard, sans rien pouvoir prétendre dans le cas de vente par les tenanciers (18 mai-26 juin 1629). — Dénombrement des fiefs dépendant de la maison noble de Belair, pour lesquels Dúchalard rend hommage (copie ; 21 juin 1629).

G. 1134. (Liasse.) — 5 cahiers de 109 feuillets, 1 pièce parchemin, 22 pièces papier.

XVIe-XVIIe siècles. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Duchalard. — Mémoire pour Duchalard : il revendique la seigneurie des terroirs de Got et de Castet-en-Dorte, paroisse de St-Seurin : « Led. chappitre de St-Seurin ne peult préthandre de droit sur led. terroir du Bouscat qu'en vertu de la donnation à luy faicte, l'an mil cent huictante, par d'Ilhac, autheur de la dame d'Illac, fille du seigneur Iquem d'Illac et mère dud. deu Got, evesque d'Agen, d'une forest qui despuis a esté réduicte aud. village du Bouscat et vignoble d'icelluy ; » il cite notamment la donation faite par « Bertrand deu Got, évesque d'Agen », le 13 avril 1311, à Raymond-Guillaume, son neveu, du tiers des redevances féodales qu'il tenait de sa mère dans le diocèse de Bordeaux et notamment à St-Seurin (sans date). — Analyse et discussion par Duchalard des titres de l'une et l'autre partie (sans date).

G. 1135. (Liasse.) — 5 cahiers de 76 feuillets, 33 pièces papier.

XVIe-XVIIe siècles. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Duchalard.

G. 1136. (Liasse.) — 3 cahiers de 48 feuillets, 2 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1347-1678. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Duval, ayant-droit de Duchalard, pour l'interprétation de l'accord intervenu entre ce dernier et le chapitre. — Copie de la sentence arbitrale entre le chapitre et les jurats, extraite « du livre cotté E, fol. 95 vo et sequentibus, qui est dans les archives du Roy au Bureau du domaine du Roy » (23 août 1347). — Extrait du rapport de Jacques Gaillard, peintre de Bordeaux, désigné pour relever le plan, et autres experts nommés pour la délimitation ordonnée par arrêt du 21 juillet 1608 (4 avril 1609).

G. 1137. (Liasse.) — 4 cahiers de 96 feuillets, 6 pièces parchemin, 49 pièces papier.

1681-1763. — Seigneurie de St-Seurin : procès Duval. — Reconnaissance à Pierre Duval, « seigneur des fief nobles du Zert *(sic)*, Campiel, de Fossepicq, Lande Noire, Compriun *(sic)*, Bonnefoux, Pezeau, Fontanelle, Puch, Collignan, Prat, Vuideau, Pallanque de Limancet, village de Courneau, de Labenac et autres lieux appartennans aud. seigneurs, enciennement appellés les fief nobles de Gotz et Castet-en-Dorte, despandans de la maison noble de Haute-Grave, autrement de Bellair » (27 juillet 1681). — Engagement d'un ménage, le mari comme valet et vigneron, la femme en qualité de servante, moyennant 156 l. par an (2 mai 1683). — Transaction entre Jean de Clermont de Touric, abbé commendataire, Jean Daubremet, prieur claustral, et les chanoines de Verteuil, d'une part, et dame Marianne de Lancre, veuve de Pierre Duval, de l'autre, fixant à 2,100 l. la somme due à feu Jean Duchalard, beau-père dudit Pierre Duval, « pour avoir mis en estat pandant quatre années les tiltres, terriers, papiers et doccumans de lad. abbaye..., led. sr Duchalard ayant le tout examiné, cotté, numéroté et fait un invantaire général

de tous les susditz tiltres quy feurent placés dans un cabinet à dix-huit estages, checun suivant son rang et et *(sic)* distingués par des marques et tiltres particuliers » (21 août 1699). — Résumé des moyens que fait valoir « Mad. Duval Belair » contre le chapitre, lequel l'a assignée, le 10 octobre 1710, pour s'entendre interdire de vendanger avant la proclamation du ban par le chapitre (7 février 1711). —Vente d'une « courrège » de vigne (« Faict dans lad. courrège de vigne, » 24 février 1715). — Constatation de l'état d'une vigne tenue au quint des fruits et que le tenancier laisse en friche depuis vingt ans (12 janvier 1725). — Sommation par Étienne Duval à Antoine Lestonac, qui n'a pas encore complanté une vigne à lui concédée (8 mars 1726). — Rejet par le syndic du chapitre du dénombrement fourni par Duval, comme insuffisant et incomplet (10 septembre 1753). — Tableau du rendement de vignes et de redevances en raisins au Pezeau, au Desert, à Comprian, etc., noms des gardes chargés de surveiller les vendanges des tenanciers; ouvriers: « 3 porte-bastes à 16 s., 13 coupeurs à 8 s., 6 hommes truil à 15 s. » (1753). — Mémoire pour le chapitre, qui prétend que le dénombrement fourni par Duval n'est pas conforme à celui de Duchalard. « Le chapitre avoit plaidé pendant 40 ans avec led. Duchalard : arrêts au Grand Conseil, arrêts au parlement de Toulouse, trois requêtes civiles prises de part ou d'autre; on termina enfin ce procès, qui avoit coûté aux parties plus de 50,000 l., par une transaction » (15 septembre 1739). — Réquisitoire pour le Domaine, visant un hommage rendu au roi d'Angleterre en 1363, « inséré dans le regître cotté F des archives du Bureau, page 95; » un acte de donation du 28 avril 1311, par Bertrand de Goth, évêque d'Agen, au profit de son neveu Raymond-Guillaume, « inséré dans le regître cotté E, page LXIII ; » un autre acte de donation par le roi d'Angleterre au profit de Bernard Dupuy, du 6 décembre 1413, « insérée au registre cotté E, page 5. » Allusion à l'enlèvement « des titres du duché de Guyenne, emportés par les Anglois lors de leur expulsion. » Conclusion tendant à ce que les fiefs en litige soient déclarés mouvants directement du Roi (7 mai 1762). — Réquisitoire aux trésoriers de France pour le Domaine contre le chapitre, touchant « la mouvance des fiefs de Got, autrement Castet-en-Dorte, aujourd'huy connus sous le nom de la maison noble de Belair ». La possession de cent ans ne peut être invoquée quand on peut en fixer l'origine, surtout quand cette origine est postérieure à l'ordonnance de 1566. Discussion de la donation du fief en 1311, que le chapitre prétendait fausse, parce qu'elle était rédigée en gascon : « Dans l'ancienne jurisprudence de la province, quelque petite que fût la glèbe réservée, elle suffisait pour conserver les droits du vassal » (25 février 1763).

G. 1138. (Liasse.) — 3 cahiers de 57 feuillets, 15 pièces papier.

1763-1777. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Duval. — Autre réquisitoire pour le Domaine : « Si ce sont des fiefs, il ne saurait y avoir de difficulté qu'ils ne relèvent médiatement ou immédiatement du Domaine du Roy, la source et l'origine première de tous les fiefs du royaume; il n'est donc question que de déterminer s'ils ont un seigneur immédiat autre que le Roy » (24 août 1763).

G. 1139. (Liasse.) — 36 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Duval. — Historique de l'affaire : on possède un hommage rendu par Secund de Goth au roi d'Angleterre, « inséré dans le registre cotté F des archives du Bureau du Domaine » (sans date). — Mémoire contre le chapitre : « Ce mot de *routau* est ung chemin de servitude à ceulx du village et des circonvoysins, lequel n'a plus de largeur que ce que les deux rouhes d'une charrette peult occupper pour son passage. » Énumération de quelques « maisons antiennes » dans le haut Bouscat : « celle de Pey du Bouscat, de Négreau, de Colignan, de Roux, d'Andron et autres familles, » et de quelques fiefs avec l'indication de leur mouvance (sans date).

G. 1140. (Liasse.) — 3 cahiers de 33 feuillets, 9 pièces parchemin, 53 pièces papier.

1296-1624. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Destignols, conseiller au Parlement, seigneur de la maison noble du Tilh, concernant la seigneurie des hameaux de Colignan et Lavenar.— Reconnaissance à Guil. de Listrac, clerc, pour des vignes sises entre le chemin et le fief du Tilh (14 juin 1296). — Concession par Pierre Caillau, chevalier, seigneur du Tilh, à Robert et Élie de Colignan et à leurs femmes (copie; 6 juin 1306). — Reconnaissance pour des biens sis à Colignan, relevant de l'abbaye Sainte-Croix et dont partie a été acquise moyennant 30 guiennois valant 25 s. bordelais chacun (1er mars 1438, n. s.). — Reconnaissance au profit de Jean de Durfort, seigneur de Duras, de Blanquefort et de Villandraut, et de Jeanne

Angebin, seigneur et dame du Tilh (1er juin 1486). — Vente par frère Martin de Labat, « religieux de l'ordre St-Benoist au monastère de la ville de St-Sever, enfermier de l'hospital dud. lieu, » au profit de Christophe Destignols, sieur du Tilh, de redevances appartenant à la mère dud. religieux (26 mai 1592). — Bail à ferme, pour 1760 l. par an, de la petite dîme de Colignan : si le preneur subit des pertes excédant le tiers, « le chapitre luy sera tenu aud. cas fortuict, suivant la coustume de Bourdeaux » (11 juin 1621). — Mémoire imprimé pour Destignols : « La question du procès d'entre le syndic du chapitre Sainct-Seurin lès Bourdeaux et maistre Jean-Jacques Destignols, conseiller du Roy aud. parlement de Bourdeaux, comme seigneur du Thil, est de sçavoir qui est seigneur direct et foncier des villages de Coulignan et Labenar, situés en la parroisse Sainct-Seurin. » Mention de divers actes : vente par Meilhot Du Bouïl de la maison du Tilh et des redevances qui en dépendent (1420); transaction de 1423 entre les habitants de Colignan et Labenar et Bertrand Caillau, qui les réclamait comme ses questaux, etc. (sans date). — Mémoire pour le sr Destignols : les limites indiquées dans la sentence de 1347 sont celles de la justice. « Le chappitre de St-Surin n'a pas la dixiesme partie de la directité de lad. parroisse et biens comprins ez limittes de lad. transaction, la directité d'iceux appartenans aux meilheurs maisons de Guiène, comme à Messieurs du chappitre de St-André, au seigneur duc d'Espernon comme prince de Candalle, au seigneur de Duras, au seigneur de La Rivière, au scindic de St-Michel, au scindic des Carmes, au scindic des Fuilhans, au scindic de la frairie de St-Amans, au scindic de la ville de Bourdeaux et plusieurs autres » (sans date). — Mémoire pour le même. « Depuis plus de trois cens ans, les autheurs du suppliant ont tousjours jouy paisiblement de la directité desd. villages de Collinan [et] Lavenar » (sans date).

G. 1141. (Cahier.) — Petit in-quarto, 12 feuillets.

1611-1629. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Destignols. Reconnaissances au profit du seigneur de la maison noble du Tilh.

G. 1142. (Liasse.) — 7 cahiers de 113 feuillets, 6 pièces parchemin, 46 pièces papier.

1429-1679. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre le chapitre de St-André et autres intervenants relativement à la seigneurie foncière d'une terre sise à la Crabeyre. — Mention d'un paiement de 120 l. en « trante quines de pièce de sèze sols » (10 juin 1611). — Lettre d'évocation en faveur du duc d'Épernon et de ses gens, donnant une liste de ces derniers (16 avril 1654). — Mémoire pour St-André : le syndic de St-Seurin se trompe dans ses calculs; saint Martial est mort en l'an 74, et « Sainct-Seurin ne naquict qu'en l'an huict cens. » Les droits de justice haute, moyenne et basse dont le chapitre St-André jouit à Verteuil et à Cadaujac, où il a droit de questalité, poule, corvée, fouage et taillade, n'entraînent pas la seigneurie directe, et il y a dans ces baronnies nombre de seigneurs particuliers (20 juillet 1654). — Requête pour le chapitre : « Tous jours est-il vray que st Martial fist bastir l'antienne églize à l'honneur de st Estienne » (26 août 1654). — Arrêt du parlement de Toulouse entre le chapitre St-André, d'une part, et le chapitre St-Seurin, Pierre Fouques, les Jésuites, St-Michel, St-Projet, les 15 Curés, la Treizaine et le duc d'Épernon, d'autre. Le syndic de St-Seurin réclame la seigneurie foncière non pas sur toute la paroisse, mais sur les seuls tènements de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, délimités dans l'accord de 1347. Confirmation de l'arrêt du 30 juin 1598 et annulation des concessions féodales faites par le chapitre St-André en dehors de Ste-Gème (19 septembre 1654). — Mémoire pour le chapitre St-André : il est seul seigneur foncier de nombreuses tenures dans la paroisse; dans d'autres il partage avec St-Seurin la seigneurie foncière; il produit une reconnaissance de 1436 au profit des deux chapitres « comme seigneurs par indivis des agriers appellés de Ste-Gème, scitués ez graves dud. Bourdeaux, au lieu appellé à Motadeyre » (sans date). — Mémoire pour le chapitre St-Seurin : il n'a jamais considéré la transaction de 1347 comme son titre primordial (sans date). — Mémoire pour les Jésuites : le fait que la taillade ne se lève pas sur les maisons inhabitées prouve qu'il s'agit d'une redevance personnelle et non d'une redevance réelle et directe (sans date). — Réplique pour le chapitre de St-Seurin : la vieille coutume de Bordeaux, qui admettait le surcens, a été réformée. La première église bâtie dans le faubourg fut dédiée à st Étienne par st Martial; on éleva plus tard « la grande églize capitulaire joignant celle de Sainct-Estienne, n'y ayant que le cloistre entre deux » (sans date). — Mémoire pour St-Seurin : il cite « la transaction du 4 juillet 1349, escripte en six peaux de parchemin » (sans date). — Projet d'accord entre les deux chapitres touchant leurs divers procès (sans date). — Mémoire pour St-Seurin : la question n'est pas de savoir si le chapitre de St-André

a le droit de percevoir des rentes sur les terres en contestation, mais si ces rentes sont seigneuriales ou si ce sont des rentes sèches et des cens morts, le mot cens désignant toutes sortes de rentes quelconques. La donation faite par Sanche avant 800 a été confirmée par saint Charlemagne pendant sa visite à St-Seurin (sans date). — Mémoire contre le syndic des Jésuites : l'arrêt de 1598 a spécifié que les droits de poule, taillade et corvées étaient des rentes foncières et directes (sans date). — Analyse de divers actes, notamment d'une reconnaissance présentée, le 6 mai 1542, par Hugues Casaux, pour une maison « faicte à la mode de France » et « un colombier fait à quatre piliers de bois et dessus fait en forme de tour » (sans date).

G. 1143. (Liasse.) — 35 brochures de 245 feuillets.

1654. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre St-André et autres intervenants. — Texte imprimé de l'arrêt du parlement de Toulouse.

G. 1144. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 43 pièces papier.

1654-1671. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre St-André et autres intervenants. — Règlement des frais et dépens.

G. 1145. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, 6 pièces papier.

1610-1625. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Lalanne, notaire, et consorts, touchant la seigneurie foncière d'une tenure sise à la Crabeyre. — Factum contre Lalanne et consorts et le syndic de l'église St-Michel, intervenant : « Ceste église de St-Seurin est l'une des églises la plus ancienne de toute la chrestienté, pour avoir esté consacrée par st Martial, disciple de st Pierre. » « Xanctius, comte dud. Bourdeaux,... avant l'année 800, fit donnation aud. chapitre de plusieurs terres » (1624). — Arrêt du parlement de Toulouse maintenant, en ce qui concerne Lalanne et Dumas, les précédents arrêts des 12 juin 1610 et 30 juin 1598 (23 août 1625). — Mémoire pour le chapitre contre Lalane : « M. Neymond, premier président au parlement de Bourdeaux, a faict ung grand discours pour déclairer ce droict de questalité » (sans date).

G. 1146. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1601-1654. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Lalanne et consorts. — Mémoire pour Pierre Destignols, conseiller au Parlement : « Il n'a jamais rien prétandu sur lesd. villages de Caudeyran, Bousquat et Vill[en]eufve, mais sullement sur les villaiges de Colleyras et Lalemar (Colignan et Lavenar?) mouvans de sa féoudallité. » Le droit de questalité leur a été remis par les auteurs de l'exposant en 1423, moyennant un supplément de redevance (sans date). — Mémoire pour le syndic des bénéficiers de St-Michel, soutenant que son droit de directe est compatible avec le droit de taillade, poule et manœuvres qui appartient au chapitre sur les mêmes terres : « La cour l'a desja prœjugé pour les vignes possédées par led. Lalane et Dumas » (sans date). — Autre mémoire pour le même : la taillade n'est pas proportionnelle à l'étendue de la tenure, ce qui serait si elle représentait une rente foncière et directe (sans date).

G. 1147. (Liasse.) — 8 cahiers de 195 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1219-1597. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Rôle des hommes questaux du chapitre à Caudéran (1400 environ). — Procès-verbal par un huissier au Parlement de la signification d'un arrêt aux habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve : « A la requeste desdiz doyen et chappitre me transportay à heure de la messe de parroisse en l'église dud. St-Saurin, et au prosne d'icelle messe fis commandement à tous les demourans et habitans de Caudéran, de Boscat et Villeneufve, lesquels (?) estoient présens, qu'ilz feussent à l'issue de lad. messe pardavant moy, devant la maistresse porte de lad. église, pour ouyr certaines choses que je leur voulloye dire. » Il les convoqua pour la communication. « Ung nommé maistre Raymond Karles » expose que les gens de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve sont « hommes et subgetz du maire, soub-maire et jurez » ; mais, comme il n'a pas de procuration desd. maire et jurats, l'huissier ne donne pas suite à sa protestation — « Je maintins lesd. doyen et chapitre de St-Saurin en la possession et saisine de prandre, lever et exiger troys cens journées de manovres qu'ilz ont de rente sur les dessus dictz, et en sine dud. restablissement je baillé au trésorier de lad. église de St-Saurin une verge de fuste » (15 février 1452, n. s.). — Assignation des habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, lesquels ont, aux dernières fauchaisons et fenaisons, refusé les corvées que le chapitre a droit d'exiger, « c'est assavoir de ceulx qui ont beufz avecques leurs beufz, ceulx qui ont chevaulx et asnes aussi avecques leursd. chevaulx et asnes,

et des autres qui n'en ont point avecques les bratz » (7 juillet 1492). — Arrêt du parlement de Bordeaux déboutant les habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve de leur appel contre une sentence qui les condamnait à payer collectivement 250 francs bordelais de taille (22 mars 1546, n. s.). — Information au sujet des excès et violences de Jeannot de Caudéran, qui a refusé de payer la taillade, a injurié et menacé le collecteur et a dû être porté au château de l'Ombrière (21 novembre 1546). — Arrêt condamnant certains tenanciers à payer leur part de la taillade et des manœuvres : ils prétendaient ne pas devoir ces redevances parce qu'il n'y avait pas en France de servitude personnelle; le syndic du chapitre leur répondait qu'il s'agissait de droits à la fois réels et personnels (13 septembre 1588). — Remise des arrérages de la corvée au paiement desquels les habitants ont été condamnés, et engagement pris par eux de verser au chapitre 250 écus sol, et d'acquitter régulièrement à l'avenir les corvées, la taillade et le droit de poule (1er octobre 1589). — Procédure pour l'exécution de l'arrêt du 13 septembre 1588; reconnaissance de bornes : sur une borne, il est d'usage de placer au temps des vendanges des guidons, « qu'ilz appellent en leur langage bayons, » pour séparer le dixmaire de l'archevêque de celui du chapitre (29 novembre 1588-10 février 1594). — Mémoire pour les habitants contre le chapitre : ils exposent que les paroissiens ayant consenti à une contribution pour l'achat de matériaux et à 300 corvées pour la construction de l'église et des logis canoniaux, le chapitre a converti cette contribution volontaire et temporaire en une charge permanente. « *Addatur* à ce que dessus qu'il est estrange que en France les François, qui ne cognoissent poinct de serf ny des esclaves, maintiennent sans rougir que les demandeurs sont leurs serfs et de serfve condition soubz le nom de questaux. » Ils demandent à racheter lesd. rentes de taillade, corvées et poules, moyennant une somme qui serait fixée par un commissaire (11 juillet 1590).

G. 1148. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 86 pièces papier.

1610-1697. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Sommation au « compte » de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve de désigner quatre habitants pour procéder à un nouveau répartement de la taillade (13 février 1613). — Analyse d'une requête du syndic des Feuillants au sujet de l'assignation donnée par le fermier des droits seigneuriaux du chapitre à divers particuliers devant le juge de St-Seurin (18 juin 1614). — Rôle de la taillade due par les habitants des quartiers dits *au Maine de Lestonac, aux Tridons, aux Durans, lou Heau, au Bosc, aux Martins, au Bosquat, à Margaux, Limanset,* contenant 369 noms (27 avril 1643). — Rôle de la taillade, renfermant 319 noms (5 février 1653). — Accord entre le chapitre et les bientenants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve pour l'exécution du jugement du 16 février 1634, et la modération des arrérages dus par lesd. bientenants (14 mai 1660). — Petit cahier portant les récépissés délivrés par le collecteur à Janot Lafon, de sept, huit, deux et cinq annuités de la taillade due par led. Lafon « pour le bien qu'il possède à Caudéran » (1672-1694). — Rôle de la taillade et des manœuvres, contenant 429 noms (8 septembre 1697).

G. 1149. (Liasse.) — 4 cahiers de 68 feuillets papier, 27 pièces papier.

1702-1775. — Seigneurie de St-Seurin : droits de taillade, fouage et corvée. — « Rolle de la manœuvre et taillade », comprenant 431 articles, avec des indications sur les mutations survenues et sur les paiements (15 septembre 1711). — Rôle des cotes échues et non payées de la taillade, contenant 213 articles (1718). — Mémoire détaillé pour le chapitre contre M. de Fayard, conseiller référendaire à la Cour des Aides de Guienne, qui refusait de payer le fouage. « Dès le commencement du 12e siècle, nous voyons divers particuliers reconnoitre qu'ils doivent au doyen et chapitre de St-Seurin une poule chacun à la Noël et 2 d. par tonneau de vin vendu dans la sauvetat de St-Seurin » (11 mars 1775). — Plan pour l'intelligence de l'accord de 1347 qui délimite les terroirs de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, soumis à la taille (sans date). — Liste imprimée des titres établissant le droit qu'a le chapitre de percevoir le fouage (sans date).

G. 1150. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets.

1623. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Rôle de la taillade : 360 articles (14 février 1623).

G. 1151. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets.

1653. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Rôle de la taillade : 359 articles (5 février 1653).

G. 1152. (Cahier.) — In-4° de 28 feuillets.

1678. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Rôle de la taillade s'élevant à 250 francs bordelais, soit 187 l. 10 s., et de « 300 manuvres, aussy de renthe foncière et directe anuelle et perpétuelle, aprétiée à la somme de 150 l. par l'accord passé aussy entre led. chapitre et lesd. habitans et bientenans, le 14e may 1660 » : 395 articles (21-24 septembre 1678).

G. 1153. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets.

1570. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. Affaire Manney. — Arrêt du parlement de Bordeaux en faveur du chapitre contre Jean Manney, qui refusait de payer la taillade pour un bourdieu au Bouscat; long examen de la nature de cette imposition (31 juillet 1570).

G. 1154. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1615. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Procès contre Étienne de Labarrière, avocat, au sujet d'une tenure sur laquelle le chapitre prétend lever la taillade.

G. 1155. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets, 4 pièces parchemin, 61 pièces papier.

1706-1738. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Affaire Bezin, concernant une tenure sise à Artiguevieille. — Requête pour Bezin : « Le requérant demeure averti qu'on luy fait mesme espérer de jour à autre l'extrait d'une pièce justificative que le tènement d'Artiguevielle... a esté depuis quelques années englobé par usurpation dud. chapitre dans le tènement de Caudérant, Bousquat et Villeneuve, dont la seigneurie leur appartient, sauf néanmoins les biens bourgeois, lesquels demeurent exceptés de leurd. seigneurie » (29 septembre 1719). — Mémoire pour le chapitre : le chapitre est seigneur de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, plus des deux tènements contigus d'Artiguevieille et Vimeney; les tenanciers de ces territoires doivent au chapitre « une poule pour chaque fu vif, leur part et portion de 250 frans bourdalois et 300 mæneuvres qui dans la suite ont été abonnés » (28 août 1720). — Exposé de l'affaire dans une lettre du chanoine Ségur [au procureur du chapitre à Toulouse?] (22 décembre 1721).

G. 1156. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets parchemin.

1414-1418. — Terrier du chapitre. « Liber secundus de Feriart, de magno rotulo ». « Enseguense las cartas e autres instrumentz deu capitre de Sent-Seurin que Ramon de Feriart, clerc, a recebut » (fol. 1). — Bail à fief d'une pièce de lande à Mérignac, lieu dit *a Puchmeyan*, par Pierre-Arnaud de Salabartan, trésorier; Arnaud Andra, prévôt; Guil. Estève, Jean Chambon, Geoffroy Rode, Guil. Marral dit Serpot, Pierre Ribeira, Jean Dartigamala, Jean de Batseuba, chanoines de St-Seurin assemblés « dedentz lo refector qui se toqua a las claustras de lad. gleisa » (8 janvier 1414, n. s.; fol. 11). — Reconnaissance par Catherine Darmagnac, veuve de Pierre de Savoie, pour une maison dont le quart lui appartenait et dont le reste lui a été adjugé par les exécuteurs testamentaires de son mari « en paga de son maridatge » (16 juillet 1414; fol. 11 v°). — Reconnaissance pour une terre et vigne sise à Badetz, confrontant « lo desert qui sole estar de Johan de Segur » (16 juillet 1414; fol. 12). — Reconnaissance pour une maison dans la rue de Puypaulin, touchant « a la maison et establa de mos. lo Captau, de part detras » (20 août 1414; fol. 13 v°). — Reconnaissance pour une maison que les tenanciers ont achetée d'une succession « a las publicas » par-devant l'official (3 septembre 1414; fol. 14 v°). — Ensaisinement d'un tenancier par Jean Embrin et Guiraud Bria, doyens de St-André et de St-Seurin (« In capella Sancti Emiliani, contigua claustris... Sancti Andree, » 22 novembre 1414; fol. 17). — Bail à fief d'une vigne sise au lieu dit « a Motadayra, en autra maneira au claus de Landa » (19 juin 1414; fol. 21 v°). — Reconnaissance pour une aubarède sise à Fontainegran, contiguë au ruisseau du moulin de Lambert (18 février 1415, n. s.; fol. 34). — Reconnaissance pour une « sadon de prat, ab los aubars qui son al entorn, » dans la palu, lieu dit *a la Calhavenga* (8 avril 1415; fol. 47). — Reconnaissance par Pierre Martin, notaire, paroissien de St-Michel (1er avril 1415; fol. 51 v°). — Bail à fief d'une vigne sise à Badetz, contiguë « au riu comunau deu molin de Escot » (25 novembre 1415; fol. 57). — Mention d'un jugement de l'official, condamnant les acquéreurs d'une vigne à payer au chapitre les lods et ventes et à reconnaître cette vigne : « lasquaus avandeitas vendas et reirevendas fossan estadas ausdeitz Johan de Johan, Guilhem Pinet et Guilhem de Lagrupa reservadas per lodeit senhor offi-

ciau encontra tot tornaley qui lodeit feu vougos recobrar per torn de borsa o autrament » (9 décembre 1415; fol. 57 v°). — Reconnaissance pour une vigne sise au plantier de Fontdaudège, près la barbacane de la porte St-Germain (20 janvier 1416, n. s.; fol. 60 v°). — Reconnaissance pour une vigne sise *a Terrafort* « dejus la gleisa de Sent-Laurens » (11 septembre 1413; fol. 70). — Reconnaissance à Bernard Duvignau pour une terre, vigne et aubarède, sise au lieu dit *au Mugron*, « ab la mota qui y es », grevée d'une redevance du cinquième du vin, du blé, des fèves et des pois, et du quart « deu pau, deu vime, de la lata et deu carrasson »; les lods et ventes sont réservés au chapitre (30 mars 1416; fol. 70 v°). — Ensaisinement par Jean Embrin, doyen de St-André (15 juin 1416; fol. 73). — Reconnaissance pour une vigne au plantier St-Seurin, *alias* à Peyreblanque (26 octobre 1416; fol. 86). — Reconnaissance pour une vigne sise « pres deu Boscat, au loc apperat a la Landa » (25 janvier 1417, n. s.; fol. 87 v°). — Reconnaissance pour une vigne entourée de fossés, dite « lo plantey de Pey Arramon de Misan (?) » à Caudéran (21 décembre 1416; fol. 92 v°). — Reconnaissance pour une terre sise « au loc apperat Fontaurelh, en autra maneira aut *(sic)* Pont de la Peyra » (15 mars 1417, n. s.; fol. 100 v°). — Reconnaissance pour des biens sis à Camblanes, l'un au lieu dit *a la Forcada de Guilhem Blanc* alias *a Valeyra*, l'autre au lieu dit *a Font Gassion* (18 mai 1416; fol. 101). — Reconnaissance en vertu d'une sentence de l'official, pour une vigne sise rue St-Germain ou des Caperans (25 janvier 1417, n. s.; fol. 101 v°). — Reconnaissance pour une vigne à Fontcanissan, confrontant « au paduent comunau, la sega entre mech » (22 mars 1417, n. s.; fol. 102 v°). — Reconnaissance par Jean Caubet, « rossiney de la parropia de Sent-Maxens » (29 mars 1417; fol. 103). — Bail à fief de « dos hostaus cubertz de teule », dans la paroisse du Pian, lieu dit *a Creissan*, « ab totas las terras, vinhas, pratz, boscs, landas, pastenxs et paduentz ausdeitz hostaus appertenentz », au profit de Dom. Feydiu, Arn. Duprat et Arnaude Feydiu, moyenant 6 d. d'esporle, 4 l. et une pipe de vin clair, non logée, de cens (22 février 1417, n. s. fol. 106 v°). — Reconnaissance pour une terre dans les graves de Bordeaux, « au loc apperat a Font Degus » (6 septembre 1417; fol. 118 v°). — Reconnaissance par Pierre Dumaine, « sirvent de mage » (21 février 1418, n. s.; fol. 132). — Reconnaissance pour une vigne dans les graves au lieu *l'Artiga de la Font* alias *a la Landa* (21 février 1418, n. s.; fol. 133). — Reconnaissance en vertu d'une sentence de l'official, qui a condamné le tenancier à esporler (21 mars 1418, n. s.; fol. 138 v°). — Bail à fief, moyennant une esporle de 2 d. et une redevance d'un quart des fruits, d'une vigne sise rue des Morts, déguerpie par un tenancier qui payait la même esporle et une redevance d'un tiers: le chapitre n'a pas pu trouver preneur à ces dernières conditions (23 mai 1418; fol. 145). — Reconnaissance pour une vigne à Cenon, contiguë au fief « de la confrayria prebeyriu » (27 juin 1418; fol. 147 v°). — Tables des matières (fol. 152 v° - 158 v°).

G. 1157. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets parchemin.

1416-1426. — Terrier du chapitre « Liber tercius [1] Raimundi de Feriart, de magno rotulo ». — Table des matières, par emplacements des immeubles. — Reconnaissance pour une vigne sise à Fontainegran, confrontant à une vigne mouvante de la confrérie de Puypaulin et au ruisseau du moulin (3 octobre 1418; fol. 7 v°). — Reconnaissance pour une vigne à Mérignac, « au loc apperat au Cadafauc deu Porge, pres lo Sahuguet » (24 octobre 1418; fol. 9); — pour une aubarède « qui es en las parropias de St-Seurin et de St-Pey de Bruyas, lo riu entre mech » (20 février 1419, n. s.; fol. 21 v°). — Reconnaissance par Barthélemy Gueyraud, fils de Pierre, pour une maison « au loc apperat a Halhan, en autra maneyra a Gayraud, » plus divers biens: « Et plus, sa part partida deu feu qui es a la Lesqua, lo quau tenen los homes de La Forest; et plus, sa part partida deu feu qui es a Cares, lo quau ten Pey de La Lobeyra de Halhan ». Conditions de cette tenure (fait « in dicta parrochia de Aysinis, videlicet in dicto cornali de Halhan », 4 novembre 1418; fol. 23 v°). — Reconnaissance par Guillaume Martin et Alays Martin pour une « mayson et estadge » sis au même lieu-dit, « en lo claus de las estadges de Gueyraud, » entre le mayne et le « cortiu » de Barthélemy Gueyraud : cens de 6 s. 8 d. payable au « rolley de lad. gleisa », et cens de 20 d. payable au « rolley deus anniversaris » ; mêmes clauses que ci-dessus pour les fiefs de *la Lesqua* et de *Cares* (3 novembre 1418; fol. 24 v°). — Reconnaissance par Arnaud de Gueyraud, fils de Pierre, pour un « hostau et maine », au même lieu, tenant « de l'ostau et mayne de India de Gueyraud, de l'un cap, entro au camin comunau, de l'autre cap »; vigne tenant à « la sega de Pey Maurin »; partie des fiefs de *la Lesqua* et de *Cares* (4 novembre 1418; fol. 25 v°). — Reconnaissance

[1] On avait d'abord écrit: *Liber secundus;* le mot *secundus* a été biffé, et *tercius* a été ajouté au-dessus.

par Thomas de Gueyraud, fils de Gaucelme, pour la moitié d'un « hostau et mayne » comprise entre l'autre moitié, appartenant à Guillemine de Gueyraud, et la terre de Bernard de Gueyraud; partie des fiefs de *la Lesqua* et de *Cares* (4 novembre 1418; fol. 26). — Reconnaissance par Guillemine de Gueyraud, fille d'Arnaud, pour l'autre moitié « de l'hostau et mayne »; part des fiefs de *la Lesqua* et de *Cares* (4 novembre 1418; fol. 26 v°). — Reconnaissance par Jean de Gueyraud, fils de Jean, et par Guillaume, son fils, pour un « hostau et mayne », entre ceux de Barthélemy et de Pierre de Gueyraud (4 novembre 1418; fol. 27 v°). — Reconnaissance par Jean de Gueyraud, fils de Salomon, et par Bernard, fils d'Étienne, pour un « hostau et mayne, ab lo casau, terras et bosc qui y son », entre les bois de Thomas et de Guillemine de Gueyraud. « Et plus, lor part partida de totz aquetz trens de terras, de vinhas et de bosc... qui son au loc apperat *a la Lesqua*, aissi cum son entre la terra, vinha et bosc deu feu de Bussac, apperat *Tasta Redona*, d'una part, et la terra et vinha qui es deud. feu de Bussac, d'autra part » (9 mai 1419; fol. 28 v°). — Bail à fief de trois terres sises à la Petite Crabeyre: le preneur promet de « demandar agreyrador... quant bourra culhir et agreyrar lod. fruyt », et de « obrar, laborar, samenar et gareytar cascun an, ben et sufficientament » (8 mai 1419; fol. 32 v°). — Reconnaissance par Jeanne Gautey, veuve de Pierre Guiraud, « tutayritz donada per l'ondrable et discret senhor mos. l'officiau de Bordeu a las personas et bens et causas de Johan Guiraud et de Pey Guiraud, frayres, filhs pupilles et hereteys deud. Pey Guiraud » (24 octobre 1418; fol. 33). — Reconnaissance pour divers biens dans la paroisse de Mérignac *au Plantey d'Espanha* alias *a la Tersaria*, grevés d'une esporle de 2 d. et d'une redevance du tiers, et en partie incultes; conversion de cette redevance en une redevance d'un cinquième, livrable dans lad. paroisse de Mérignac; obligation de demander un « agreyrador » pour la moisson, un garde pour la vendange, et de payer à ce dernier « dos deners... de garderia et a disnar..., so es assaver pan, vin, eus e formadge o dotze deners per lodeit disnar, loquau que meys playra a ladeita garda » (6 mai 1419; fol. 33 v°). — Reconnaissance par quatorze « cabotz de jaugar » (3 mai 1419; fol. 36 v°); — pour un bois et lande, à Mérignac, attenant à « la landa comunau » (3 mai 1419; fol. 37 v°). — Acte de l'official nommant le tuteur d'un enfant qui en est dépourvu (20 décembre 1417; fol. 40). — Reconnaissance pour un « marret » de vigne (11 septembre 1419; fol. 42 v°); — pour une maison sise à Capdeville, confrontant « la confrayria de sent Amand » (18 décembre 1419; fol. 43 v°). — Permission de complanter en vignes deux terres sises à Artiguevieille et grevées d'une esporle de 2 d., d'une redevance du cinquième du blé: le tenancier ne paiera, durant 7 ans, que la dime du raisin, après quoi il devra le quart et la « deyma talhada » (11 décembre 1419; fol. 44 v°). — Reconnaissance pour une vigne de deux « arregas », qui a « d'ample dos pas, » au lieu dit *aus Montz*, touchant un sentier; les tenanciers promettent « que jameys d'assi en avant edz ni aucun de lor no faran ni faran far aucun camin o cendey dintz lasdeitas doas arregas de vinha ni en aucuna d'aqueras ni deguna autra causa per que lasd. doas arregas de vinha ni aucuna d'aquera fossan o pogossan estre affoladas o deterioradas » (19 mars 1420, n. s.; fol. 48 v°). — Retrait féodal exercé par le chapitre au sujet d'une vigne grevée à son profit d'une esporle de 2 d. et d'une redevance du quart et de la « deyma talhada »; remboursement aux acheteurs du prix par eux payé, soit 25 l., moins 5 sous et plus le prix de l'acte; remboursement de la même somme par lesd. acheteurs au chapitre, et concession à fief consentie en leur faveur aux conditions ci-dessus indiquées (4 mars 1420, n. s.; fol. 49 v°). — Reconnaissance pour une maison « au loc apperat au Puyaduy de St-Miqueu, davant la crotz deu carney » (13 mai 1420; fol. 53 [1]); — pour deux vignes à Artiguevieille, dont une « ab una bequayna per l'un cap » (25 novembre 1420; fol. 57); — par Jean Dupuis « demorant en lo cornau de Beutre, de la parropia de Sent-Vincens de Mayrinhac » (23 décembre 1420; fol. 61); — par Bernard Molinier, « carpentey de bayssera » (27 janvier 1421, n. s.; fol. 63); — pour une vigne contiguë à la vigne de Jacques Godoyn, notaire (13 janvier 1421, n. s.; fol. 63 v°); — pour une terre sise à Eysines, au lieu dit *a Landa gran* (3 février 1421, n. s.; fol. 63 v°); — par des habitants du Pian, pour « tot aquet molin et molinar apperat lo molin de Boysseu, ab lo bosc qui es aqui medis », moyennant 2 d. d'esporle et 30 s. de cens; les tenanciers s'engagent à entretenir led. moulin « ben estanc, enderc, claus, redressat, cubert et recaperat et ben molent » (3 février 1421, n. s.; fol. 66). — Reconnaissance pour une vigne sise dans les graves, « au loc apperat à Sent-Crabazi, en lo camin per loquau hom va deu portau deu Far vert

(1) Cette charte et celles dont l'analyse suit ont été soit reçues par Raimond de Feriart et expédiées, d'après ses minutes, par Bernard de Feriart, dûment autorisé par le sénéchal, soit reçues par led. Bernard; à partir du fol. 67, partie des actes ont été reçus par Pierre de Landa.

la gleisa de Sent-Genes» (26 janvier 1422, n. s.; fol. 67); — pour deux maisons acquises «a las publicas», pardevant l'Archevêque, de Pierre de La Marche, «procurayre deus paubres de Jesu-Crist» (17 mars 1421, n.s.; fol. 69 v° et 70); — pour une «chopa et hostau, ab lo petit soley dessus bastit», contiguë à la chapelle du pont St-Jean, sous la tour des héritiers de Pierre de Vergnes. «Et dura et ten en lonc deu pe de l'avandeita tor... de part davant, de l'un cap, entro a l'autra pe de lad. tor... et au mur de la medissa capera de part detras, de l'autre cap» (17 mars 1421, n. s.; fol. 70 v°). — Reconnaissance pour une vigne dans les graves, «a la Sereya, pres de Sent-Julian» (20 octobre 1421; fol. 76 v°). — Reconnaissance pour neuf et pour vingt «arregas de terra, en autra maneyra apperadas cabotz», mesurant les premières 50 et les autres 40 pas de long, sises au lieu dit *a Mont Rabeu*, et pour une pièce de terre «laquau es aras lesqua et jaugar»; remise, pour une durée de dix ans et à l'exception de la dîme, de la redevance du cinquième due par ces terres, qui sont incultes «per causa de las mortalitatz e deus inconvenientz de las guerras et carestias de bladz qui longament aven durat en lo païs de Bordales» (31 mars 1421; fol. 77). — Reconnaissance pour une vigne «au loc apperat a Vinhalonga, autrament a Pissabop» (30 mars 1422; fol. 79); — pour une vigne à Artiguevieille, confrontant «lo desert qui es deu feu deu priorat de Sent-Martin» (27 avril 1422; fol. 80 v°); — pour une vigne près de Villeneuve, au lieu dit *au claus deu Pin* (20 avril 1422; fol. 81). — Lettres de l'official pourvoyant un mineur de tuteur (15 décembre 1421; fol. 81 v°). — Reconnaissance pour une vigne «a Escota-Cabra, pres deu Palays Galiana» (7 mai 1421; fol. 82 v°); — pour un «trens de terra, de vinha, d'aubareda et de vimeney... pres de Salabert, au loc apperat a Figueyrous» (25 mai 1422; fol. 84 v°); — pour une vigne de 26 règes, à Artiguevieille, «en que a tres bessanas» et qui confronte à une vigne de feu Pierre Du Bourdieu, sergent d'armes (13 juillet 1422; fol. 84 v°); — pour une vigne dans le plantier St-Seurin, confrontant «lo camin comunau qui va au molin deu ven» (7 septembre 1422; fol. 87 v°). — Baux à fief, suivant autorisation du chapitre, par Gaillard de Jonqueyres, damoiseau, de la paroisse St-Michel, de biens sis à Quinsac (24 août 1422; fol. 88 et 89). — Demande par led. Gaillard de Jonqueyres au chapitre pour qu'il lui soit permis de bailler à fief les bourdieux, maisons, motte, plantiers, aubarèdes et vimeneys qu'il tient du chapitre à Quinsac et qu'il ne peut pas cultiver; autorisation, détail des conditions destinées à sauvegarder les droits du chapitre (6 novembre 1421; fol. 89 v°). — Reconnaissance pour une vigne à Fontainegrand, confrontant «la rueta comunau qui va au molin de Lambert» (2 novembre 1422; fol. 103); — pour une vigne dans les graves, «a Terrafort, dejus la gleisa de Sent-Laurens» (10 août 1422; fol. 113). — Acte constituant un «procurador et atornat» (27 octobre 1421; fol. 119). — Reconnaissance pour une vigne «en las gravas de Bordeu, [a] Artigavelha, au loc apperat a la Mealhada» (14 mars 1423, n. s.; fol. 123 v°). — Autorisation à un tenancier de défricher deux pièces de «terra et jaugar» qu'il possède, l'une «en lad. parropia de Caudeyran», l'autre à Artiguevieille; il retiendra sept récoltes sans payer autre chose que la dîme, et paiera ensuite le cinquième des fruits (4 mars 1420, n. s.; fol. 129). — Reconnaissance par Jean de Rancom, «filh emancipat de Pey de Rancom, notari public de la parropia de Cantenac» (26 mai 1421; fol. 130 v°); — pour une maison acquise d'Arnaud de Bayonne, notaire (29 novembre 1423; fol. 136 v°); — pour une vigne acquise de Pierre Rey, «clerc, religador de libres» (27 décembre 1423; fol. 137); — pour une vigne acquise au prix de «tres francs, comptat cascun per vint et sinc soudz de la moneda corsabla a Bordeu» (21 février 1424, n. s.; fol. 140 v°). — Bail à fief par le chapitre, moyennant un cens de 5 s., d'une vigne déserte, sise *a Praderas*, confrontant à une «lesqua deserta» et qui était grevée d'une redevance du quart (20 décembre 1423; fol. 144 v°). — Ensaisinement par Guil. Taillefer, archidiacre de Cernès, chanoine de St-André (17 mars 1424, n. s.; fol. 145). — Reconnaissance pour une terre contenant «sinc regas et nau cabotz o bessons» (19 juin 1424; fol. 146); — pour une maison sise dans la paroisse St-Christoly, que Pierre Costau et Belote Vudeu, sa femme, «cum tornaleys de Guilhem Rosseu... aven recobrat per via de torn de mos. Guilhem Miqueu, prestre, per lo pretz et soma de vint liuras» (22 mai 1424; fol. 147 v°); — par Gaillard Ayquem, marchand de la paroisse St-Michel (10 mai 1424; fol. 148 v°); — par Arvolet de Kheren, armurier (19 mars 1425, n. s.; fol. 156 v°); — pour deux vignes dans la palu de Bordeaux : le tenancier ne pourra les déguerpir si elles ne sont pas en état, «so es assaver laborat, podat, plegat, fudit et magescat» (3 mai 1425; fol. 158). — Reconnaissance par la femme d'Arn. Rampno, «demorant davant la tor de Sent-Jorge, en la parropia de Sent-Maxens de Bordeu» (9 mai 1425; fol. 162); — pour une maison sise rue de Médoc et confrontant par derrière à la maison de l'abbé de Guitres (30 juillet 1425; fol. 163 v°); — aux mains de Pierre de

Castet, doyen (15 octobre 1425; fol. 166 v°); — par Pierre Du Bouscat, bachelier ès lois, pour une vigne « ab lo colomey de peyra qui es dedentz, apperat lo colomey de Missan », sise près de Caudéran et achetée à un chanoine (8 mars 1426, n. s.; fol. 170).

G. 1158. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets parchemin.

1429-1433. — Terrier du chapitre. « Premier livre et terrier de Landa. » — Reconnaissance par-devant deux chanoines, « lo deanat vacan », pour une vigne « au loc apperat au Salon, autrament a rua Trenqueyra » (13 juin 1429; fol. 1); — pour une vigne sise *a Fossaleon,* alias *aux Gravars d'Artigabelha* (15 avril 1429; fol. 5); — pour une vigne « au plantey de Sent-Seurin, autrament a Peyrablanqua » (17 janvier 1429, n. s.; fol. 5 v°). — Bail à fief par Gaillard de Jonqueyres d'immeubles sis à Quinsac, qu'il tient du chapitre : le preneur est ensaisiné « per la tradiccion et balhansa de una pluma, segont los fors et las costumas de Bordales » (14 mars 1429, n. s.; fol. 14 v°). — Reconnaissance aux mains de Thibaud Dages, doyen de St-André, et de Jean Chambon, chanoine de St-Seurin, « lo deanat de ladeita gleisa vacan » (fait « in capella Sancti-Emiliani contigua claustris dicte ecclesie Sancti-Andree », 12 mai 1429; fol. 17). — Reconnaissance pour une vigne « au loc apperat a Nonas, autrament au plantey de Fontanagran » (20 mai 1429; fol. 21 v°); — par divers habitants de Las Comas, paroisse d'Eysines, pour deux landes, l'une entre le « camin bordales » de Blanquefort au Vigean, le grand chemin de Soulac, les terres de Colignan, Le Bouscat et Caudéran et le « camin comunau beyriney » allant de Bosc-Garmon à Blanquefort, l'autre entre le chemin de Soulac, les bois, lande et terre de noble Jean de Fronsac, les terres de Caudéran, de Colignan et du Bouscat et led. « camin beyriey » allant de Bosc-Garmon à Blanquefort; les tenanciers ont des droits d'usage « per paduentar per lor et per cascun de lor, et per lurs maynadas, filhs et filhas, messatgers et serventas, et per pastengar ab beus, ab baquas, ab olhas, ab motons, ab cabras, ab porcs, ab saumas, ab egas, ab rossins et ab tot autre bestiar a lor et a cascun de lor neccessaris de nuytz et de jorns, et per treyre et per trenquar ab hautz, ab dalhs, ab marras, ab bigotas et ab tots autres ferramentz brut, brana, faugueyra et sostre que a lor et a cascun de lor et a lurs hostaus sera neccessari »; ils paieront chacun 2 s. 6 d. « de sybadatge », mais ne pourront semer du blé ou planter de la vigne dans les landes, etc. (28 juin 1428; fol. 25 v°). — Reconnaissance par Pierre Ganbanh, marchand de la paroisse St-Remy, pour le droit de pâturage qu'il a dans lesd. landes, « per rason de totz sons hostaus que lo medis Pey Gambanh a... [en] la parropia d'Aysinas » : mêmes clauses que ci-dessus (30 décembre 1426; fol. 26). — Reconnaissance pour une terre « au cornau de Sarsinhan », confrontant « au bosc deu Rey » (25 juillet 1429; fol. 31); — par Robert Arnaud, vicaire de St-Remy (19 septembre 1429; fol. 31 v°); — par Raimond « Folqueyro », abbé de Bonlieu, pour divers droits d'esporle et de cens appartenant à son monastère sur des maisons et des boucheries à Bordeaux : les lods et ventes sont réservés au chapitre (11 avril 1429; fol. 32 v°); — par Nolot de Blaye, « licenciat en leys et judge de Gasconha » (3 mai 1428; fol. 37 v°); — pour un jardin, « en la parropia de Nostra-Dona de la Plassa, en la rua apperada Gueyrauda, aissi cum es entre la divicia comunau, d'una part, et lo casau de Pey....., balestey, d'autra part » (26 mai 1427; fol. 38); — pour une maison sise dans la sauveté « entre l'androna qui se toqua a la deymeyra, d'una part, et l'ostau canonicau deudeit capitre, d'autra part » (17 février 1430, n. s.; fol. 49 v°); — pour une vigne sise au quartier de Carronan, contiguë à une autre vigne « feita a l'arayre » (27 juin 1430; fol. 56 v°). — Reconnaissance mentionnant la vacance du siège archiépiscopal (4 septembre 1430; fol. 58 v°). — Bail à fief d'une maison avec jardin, paroisse St-Christoly, « loquau avant deit hostau et casau losd. senhors deud. capitre an feit a lor adjudicar et consolidar la util senhoria ab la directa per l'ondrable et discret mos. l'officiau de Bordeu. » Mention de la vacance du siège archiépiscopal (17 juillet 1430; fol. 66 v°). — Sentence des maire et jurats adjugeant au chapitre une maison, paroisse St-Maixent : procédure de la mainmise opérée sur cet immeuble; bail à fief de cette même maison et ensaisinement « per la tradicion et balhansa de una pluma, segont losd. fors et costumas de Bordales » (6 février-27 décembre 1426; fol. 69). — Bail à fief au profit de deux habitants de Bordeaux d'une lande sise à Eysines, contiguë au chemin de Soulac : les preneurs s'engagent à ne pas saisir le bétail des habitants d'Eysines autorisés par le chapitre à faire paître; ils promettent de fermer les trous en forme de puits, creusés dans lad. lande; ils promettent de ne pas vendre la terre, qu'ils pourront seulement utiliser « per far teule o olas per ops de lor »; ils jouiront des droits d'usage dans deux landes d'Eysines et de Bruges (23 septembre 1429; fol. 78 v°). — Reconnaissance pour un « hostau de peyra », dans la sauveté de St-André, rue de

St-André et « rua publica apperada Judeya, ont es lo putz de Cadauyac » (25 juin 1431; fol. 88). — Bail à fief par Gaillard de Jonqueyres d'une vigne à Quinsac, près de la Garonne, « au loc apperat a la mota de la Begueyressa » (20 novembre 1430; fol. 90 v°). — Reconnaissance aux chapitres de St-André et de St-Seurin, « senhors de l'ostau de Sancta-Gema », pour un emplacement sis dans la paroisse Ste-Eulalie et « que es deud. feu de Sancta-Gema » (29 juin 1431; fol. 94 v°). — Reconnaissance par Arnaud d'Estève, « Maria Ramon la plus belha et Maria Ramon la plus joena » (10 décembre 1431; fol. 103). — Déguerpissement d'une vigne sise au plantier St-Seurin et tenue du chapitre moyennant 2 d. d'esporle et une redevance du quart et de la dîme taillée; bail à fief à un autre preneur, aux mêmes conditions (29 octobre 1431; fol. 106 v°). — Autre déguerpissement de biens sis à Cambes, suivi d'un bail à fief aux mêmes conditions (31 octobre 1427; fol. 108 v°). — Retrait exercé par le chapitre, conformément à la coutume, sur un emplacement dont il rembourse au vendeur le prix moins 5 s., plus le coût de l'acte de vente; bail à fief à un tiers aux mêmes conditions et moyennant 14 fr. bordelais « de intradas et caritatz » (6 avril 1431; fol. 113). — Consentement du chapitre à l'acquisition par un bourgeois, d'une maison que Bertrand de Montferran tient moyennant 3 l. de cens, pour laquelle led. tenancier refuse d'esporler et de payer le cens et qu'il laisse tomber en ruines, « antz per aquera causa fossa estat et era encaras de present pleit en la cort et per davant mos. lo mager de la ciutat de Bordeu entre lor et lod. senhor de Monferran, doptans se losd. senhors dean et capitre de perdre la directa senhoria, attenduda lad. man en laquau lod. hostau era » (6 avril 1421; fol. 115). — Reconnaissance pour un mayne sis à St-Laurent de Médoc, contigu « au feu de la tor de Semaubert » et pour une « terra en arregat » dans la même paroisse (2 mai 1432; fol. 127); — par des habitants de Caron, même paroisse, pour des « terras, binhas coytivadas et a coytivar, boscz, pratz, palus, marescz, pastenx, paduentz, ribeyras, aubaredas, jardins, jardinars et pradinars », lesquels « duran et tenen en long deu camin naturau qui ba de Sancta-Gema envert lo peyrat et a lad. sinta deud. Gassion, de l'un cap, entro à la seyssanta pas dedentz la palu maresc que feris sobre lo feu de sinc senhors, de l'autre cap » (2 mai 1432; fol. 128). — Conversion d'une redevance du tiers en une redevance du quart: le tenancier renonce a « aquera costuma de Bordales disen que tot affevat pot leyssar, gurpir et desemparar per desagradabletat de feu au senhor de cuy lo ten ab sinc soudz de la moneda corsabla a Bordeu... de devestidon et de gurpison »; il promet de ne pas bailler cette vigne « a fasanduras » sans l'autorisation du chapitre (3 novembre 1430; fol. 130 v°). — Sentence de l'official condamnant Bernard Julia, qui a acquis de Jean de Boson et de sa femme, pour le prix de 1,000 l., une maison et un chai, à recevoir l'ensaisinement du chapitre et à payer « de consuetudine Burdegale » les lods et ventes à raison de 2 s. 6 d. par livre: « Quas quidem vendas et retrovendas ... per ipsum Bernardum, ut premittitur, solvendas et reddendas, eidem Bernardo contra tornalerium dictorum conjugum et cujuslibet ipsorum, si quis veniat infra annum pro habendo et recuperando a dicto Bernardo Julia dictum hospicium... salvamus atque reservamus » (30 octobre 1429; fol. 133). — Reconnaissance pour une vigne contiguë à celle de Bernard Mathieu, notaire (11 novembre 1432; fol. 135 v°); — par noble Jeanne de Montferran, « dona de Beleyron » (8 juillet 1432; fol. 143). — Reconnaissance aux mains de Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc (10 mars 1433, n. s.; fol. 146).

G. 1159. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets parchemin.

1433-1440. — Terrier du chapitre. « Second terrier de Landa et Pey, notaires. » — Reconnaissance pour une terre sise à Mérignac, « au loc apperat au plantey d'Espanha, en autra maneira a la Tersaria » (7 septembre 1433; fol. 1). — Bail à fief par Gaillard de Jonqueyres d'une vigne qu'il tient lui-même du chapitre, et ensaisinement par la remise d'une plume (9 novembre 1433; fol. 7 v°). — Reconnaissance pour une maison sise dans la sauveté de St-Seurin, près « la deymeyra deu blad » (10 mai 1434; fol. 10 v°). — Bail à fief d'une terre en friche sise à Baurech « au loc apperat a la Graveta, autrament au Poyou de la Caussada, » confrontant à un bien de feu Jean de La Caussade, chevalier (8 février 1434, n. s.; fol. 11). — Reconnaissance pour une moitié de maison achetée de Pierre de Lavalade, abbé de St-Romain de Blaye « lo jorn que cesta present carta fo feita » (4 avril 1435; fol. 30); — pour trois maisons à Bassens, deux couvertes de tuiles, une couverte de roseaux (4 avril 1435; fol. 31); — pour une terre « a Nonas, autrament au plantey de Fontanagran, » confrontant « au riu deu molin deu Fert » (28 novembre 1435; fol. 35 v°); — pour un emplacement acheté par India de Paratge à Jeanne de Gornay (1er juin 1436; fol. 38); — pour une maison « en la rua apperada la grant carreira de Puch-Paulin, » près « l'ostau de mos. lo Captau, apperat

establa » (8 juin 1436; fol. 38); — pour un « trens de vinha en que a un hostau apperat pocha » (23 juillet 1436; fol. 40); — pour deux maisons, « ab la binha, casau et bouta sarradina qui es dedentz,... pres deu portau de Porta Diyaus, davant l'ostau de l'Ermitan » (16 mars 1436, n. s.; fol. 45 v°); — pour une maison sise paroisse St-Remy, et « en que sole aver doas estatges » (28 décembre 1436; fol. 50 v°); — pour une vigne à Fontainegran, touchant au ruisseau du moulin de Lambert (5 avril 1437; fol. 51 v°); — pour une maison « rua Boan, davant los Augustins » (29 juin 1437; fol. 53 v°); — pour une maison contiguë à un emplacement qui a appartenu aux héritiers de feu noble Jean de Durfort (22 mars 1437, n. s.; fol. 60); — pour une maison rue de Médoc, devant les Dominicains (22 mars 1437, n. s.; fol. 60 v°); — pour une vigne *au Virey*, près du « camin comunau qui ba a las aubaredas » (31 octobre 1435; fol. 66); — pour un « bordiu cubert de teule », à Tresses (29 décembre 1432; fol. 69 v°); — pour une aubarède dans la sauveté de St-Seurin, « au loc apperat au bosc de Rossinhou » (24 février 1438, n. s.; fol. 80); — pour une vigne achetée « per lo pretz et soma de detz e set nobles d'aur deu pes neu deu cunh d'Anglaterra » (24 février 1438, n. s.; fol. 81); — par Guillaume Grother, vicaire perpétuel de St-Christoly (21 mars 1438, n. s.; fol. 83 v°); — pour une « estatga », avec jardin et vigne dans la sauveté « davant lo porge » (30 mai 1438; fol. 84 v°); — pour des biens à Eysines, l'un *a la Fodina*, alias *a la Peyra*, un autre *a la boria de Gueyraud*, etc. (6 juin 1438; fol. 86 v°). — Bail à fief à Arnaud, Sanche et Jean Aumalhey, frères, du moulin de St-Seurin, à Mérignac, sis près le chemin de Bordeaux à Mérignac, et adjugé au chapitre par sentence de l'official « en defauta de affevat, de cens no pagatz... et de feu deteriorat »; esporle de 6 d., cens de 8 l., dîme de 3 s. (13 juin 1438; fol. 90). — Reconnaissance pour une vigne « aus Darreys Chays, foras lo portau d'Audeyola » (17 octobre 1438; fol. 93); — pour une maison achetée « per lo pretz et soma de tres marcs d'argent » (7 novembre 1438; fol. 93 v°); — pour le droit de « paduentatge » dans deux landes, l'une entre Bordeaux et *las Comas*, sur les paroisses de St-Seurin, Eysines et Bruges, confrontant « au camin comunau beyriey qui ba de Bosc-Garmon envert Blanquafort », l'autre près de là, confrontant au chemin de Soulac et au même « camin communau beyriney »; énumération des droits d'usage; redevances : 2 d. d'esporle et 2 s. 6 d. « de sibadatge » payable par le preneur et par ceux de ses héritiers qui s'établiront à part (7 novembre 1438; fol. 94 v°). — Reconnaissance pour une vigne sise *aus Darreys Chays*, hors la porte d'Audeyola et confrontant « au camin comunau per loquau hom ba de la tor St-Jorge envert l'estey deus Darreys Chays » (8 décembre 1438; fol. 96 v°); — par « la nobla dona madona Trenqua de Borbon, vepda », pour une maison « en que a doas estatgas » (4 mai 1439; fol. 102); — pour une terre « au loc apperat a la Lemanha, autrament a Limensset » (9 mars 1439, n. s.; fol. 102 v°); — pour une vigne « a Campredon, autrament a Fossa Guibaud » (13 novembre 1439; fol. 107). — Reconnaissance collective par 79 hommes ou femmes, parmi lesquels figure Raimond de Las Cases, prêtre, prieur de Camparian, pour leurs maisons, manses, rivières, prés, droits d'usage, etc., dans la paroisse de St-Médard, à Sérillan et Issac, confrontant notamment « au camin Boges »; esporle, 5 s.; cens, 100 livres (27 mai 1440; fol. 113). — Reconnaissance collective par 26 hommes ou femmes pour le Moulin-Vieux, qu'ils tiennent à St-Médard « ab las jalas deffuytas », situé « deu pas de las Molas, de l'un cap, entro au pas Helias, de l'autre cap; » esporle, 2 d.; cens, 20 s. (17 mai 1440; fol. 113 v°).

G. 1160. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets parchemin.

1425-1459. — Terrier du chapitre. « Troiziesme terrier signé de Landa, notaire ». — Reconnaissance pour une maison « en la rua aperada au Poyaduy de Sent-Miqueu, » confrontant à un fief de « noble et poderos senhor et baron en Johan de Lalanda, senhor de Labreda » (27 février 1441, n. s.; fol. 3); — pour une maison dans la paroisse St-Pierre, « en la granda carreyra deus Dauradeys » (6 mars 1441, n. s.; fol. 4 v°); — pour une vigne « a Motadayra, autrament au plantey de la Landa » (17 mars 1441; fol. 5). — Reconnaissance au trésorier, « mos. Pey Deu Tastar, bachaley en leys, dean de lad. gleisa, absent et en las partidas d'Anglaterra estan » (28 juin 1456; fol. 10). — Reconnaissance pour une vigne *a Praderas*, près de Maurian (28 juin 1456; fol. 10 v°); — pour une aubarède « a Castetfort, autrament au Bibey, pres de Vila », entre les mains du trésorier, le doyen étant en Angleterre (17 janvier 1452, n. s.; fol. 11); — pour une aubarède *a Pontlong*, alias *a Casteufort* (28 juin 1456; fol. 11 v°); — pour une vigne sise dans la sauveté, derrière la maison du tenancier de lad. vigne (28 juin 1456; fol. 12); — pour « aquet hostau ab la chamineya qui es dedentz, ab la vinha et putz que es de part detras,... qui es en la sauvetat de lad. gleisa de Sent-Seurin, davant lo porge, devert orient » (28 juin 1456;

fol. 13). — Reconnaissance par Arnaud de Caudéran, boucher, pour une vigne et une aubarède en friche *a Pipas*, qu'il a échangées contre un porc frais, et ensaisinement par le doyen Pierre Du Tasta (10 décembre 1445; fol. 13 v°). — Mention de Pierre, archevêque de Bordeaux (19 octobre 1456; fol. 14). — Reconnaissance pour le « molin molent, cubert de teule, aperat lo molin de Sent-Seurin, autrament de Brachet », sis à Mérignac, près du chemin de Bordeaux, et confrontant à un fief du seigneur de Montferrant et de Veyrines (24 janvier 1457, n. s.; fol. 14); — pour une vigne « a Salabert, *alias* a Font Degus » (13 juin 1457; fol. 16). — Bail à fief par le doyen et un chanoine de St-Seurin à Étienne Despeleta, damoiseau, de terres à Barsac (fait dans l'église St-André, 5 juin 1432; fol. 17.) — Reconnaissance pour une vigne qui est sise *a Pipas*, devant la croix de la Pierre, et « en que a una rega au mey loc » (11 juin 1456; fol. 17 v°); — par Arn. de Garos, pour une maison, « ab la meytat entegramentz de tota la madera qui es devert l'ostau deu medis Arnaud de Garos..... et ab la meytat entegrament de la agulha o madera de peyra que es de part detras » (11 juin 1456; fol. 18); — pour une maison achetée 600 livres et grevée d'un cens de 5 sous (11 juin 1456; fol. 18 v°); — pour une maison payée 70 écus d'or « deu cunh de Fransa et deu pes neu », et grevée d'un cens de 10 s. (31 octobre 1457, « Blasio, miseratione divina archiepiscopo »; fol. 19); — par Jean Le Merle, de la « companhia » du sénéchal, pour une vigne en friche à Pradets, derrière les Chartrons (24 février 1456, n. s.; fol. 19 v°). — Conversion de la redevance du quart due pour une vigne sise à Floirac en une redevance du cinquième, au profit d'un tenancier qui menace de déguerpir, « attendutz los grans costages et despens que son affar et se fen de jorn a laborar binhas, et aissi medis regardan las grandas guerras e tribulacions que son au present en lo pays de Bordales » (29 juillet 1457; fol. 21). — Bail à fief d'une terre à Bruges, au lieu dit *a las Poyocas;* ensaisinement par le trésorier « per la tradicion et balhansa de un libre que tene en sa man ». En marge, d'une écriture moderne : « Le chapitre a acquis de M. Bernard de Lamothe, seigneur de Roquetaillade, et de Me de Montferrant, sa femme, le fief des Pujocques, par contrat du 1er mars 1433 » (24 mai 1456; fol. 28 v°). — Reconnaissance pour un « angle et bosc » à St-Médard, confrontant le bois de Jean de Grailly, damoiseau, « senhor de l'ostau de Jales » (15 janvier 1459, n. s.; fol. 29 v°); — pour une maison et une vigne à Capdeville, tenues « per ung quart de milh et per tres polas apperadas galinas » (21 août 1451; fol. 31 v°). — Bail à fief de deux vignes abandonnées, *aus Montz* (26 février 1459, n. s.; fol. 32). — Reconnaissance par Marguerite Forton « de l'atge de detz o unze ans, si cum disso, » autorisée par son père, présent (1er août 1458; fol. 33). — Reconnaissance pour une vigne sise à Artigue, donnée au tenancier par noble Mondot Andron, dit de Lansac (12 février 1459, n. s.; fol. 33 v°). — Commission de lieutenant de maire délivrée par Jean Bureau, maire de Bordeaux, à François du Boliers, licencié (24 septembre 1456; fol. 39 v°). — Conditions d'une tutelle : le tuteur fournira les deux mineures de vivres et vêtements, entretiendra leurs immeubles, paiera les dettes de la succession et en percevra les revenus, sauf 20 livres par an, « contan per liura quaranta et huyt arditz » (6 septembre 1457; fol. 39 v° et fol. 40 v°). — Reconnaissance par Jean de Lespine, brodeur (15 janvier 1445, n. s.; fol. 46); — pour une « mayson, tor et soto, ab las maderas et mech pe de terra que s'i appertenen, » dans la rue *de las Combas*, touchant à un fief « de l'ostau de Franes » (18 janvier 1445, n. s.; fol. 48); — par quatre individus, pour eux et pour leur « parsoney, » déclarant tenir du chapitre à St-Laurent de Médoc leurs maines, prés, vignes, droits d'usage, etc., « au loc apperat à Caron, ayssi cum son entre las terras que foren de Pey de La Tasta, d'una part, et la sinta de Gassion de Seminhan, d'autre part, et duran et tenen en long deu camin naturau qui va a Senta-Gema, envert lo peyrat et lad. sinta de Gassion, de l'un cap, entro a seysanta pas dedentz la palu et maresc qui feris sobre lo feu de mos. l'arcebesque de Bordeu, de mos. de Montferrant, deu comandayre d'Arsinx, deu senhor de Castelhon, et deu senhor de La Tor, de l'autre cap » (4 décembre 1444; fol. 52 v°). — Bail à fief d'un emplacement : le preneur s'engage à y bâtir « ung hostau tot neu de pe en foras, ab ung soley tot recaperat de teule » (22 septembre 1440; fol. 53). — Sentence de l'official adjugeant cet emplacement au chapitre, en faveur duquel il en confirme la seigneurie foncière (17 mars 1440, n. s.; fol. 54). — Conversion en une redevance au quart d'une redevance au tiers qui grève des vignes à Pissebouc; le tenancier menace de les déguerpir, attendu qu'en « l'an darreyrament passat lasd. vinhas... et noremenchs totas las autras vinhas de gravas de Bordeu et de Bordales per los granz freytz que N. S. Diu J.-C. ave trames de part de sa en Bordeu et en Bordales sian endevengudas quays totas mortas » (21 mars 1446, n. s.; fol. 58). — Réduction analogue pour une vigne sise au plantier St-Seurin, motivée dans les mêmes termes (15 février 1445, n. s.; fol. 59). —

Reconnaissance pour une maison *au Puyaduy*, devant la croix de St-Michel, payée 800 l. et grevée d'un cens de 2 s. (26 juin 1449; fol. 62 v°). — Déguerpissement, moyennant 5 s. payés au chapitre, d'une vigne grevée d'une redevance du tiers des fruits; bail à fief de la même vigne au même tenancier, moyennant une redevance du quart (27 avril 1445 (?); fol. 63). — Reconnaissance pour une maison dans la paroisse N.-D. de la Place, rue St-André et rue « apperada Judeya, en la quau es lo putz de Cadauyac ». Présent: « Helia de Villa, canonico et scolastico ecclesie Burdegalensis » (15 février 1451, n. s.; fol. 66). — Reconnaissance par Pierre de Durafort, vicaire de St-Maixent, pour une maison « ab lo soto et torrela que son dedentz, » dans sa paroisse, rue Margaux (1er mai 1452; fol. 69 v°); — pour une vigne *a Meytadaria*, près du prieuré St-Martin (1er décembre 1447; fol. 76 v°); — pour un jardin et une vigne dans la paroisse de Camblanes, *a la Camya* et *au Breverar*, près du ruisseau du moulin (14 novembre 1449; fol. 88); — par Yvonnet Rat, pour une maison que « lod. Ivonet Rat ave agut et recobrat cum tornaley de Bertran Forthon, dauradey, son cosin » (17 novembre 1449; fol. 88 v°). — Reconnaissance aux mains du trésorier, en l'absence du doyen, qui est « en las partidas d'Anglaterra per ordenacion deus tres Estatz d'aquest pays » (29 décembre 1449; fol. 88 v°). — Reconnaissance pour une vigne « a Fontaurelh, autrament pres deu pont de la Peyra » (17 novembre 1449; fol. 89 v°); — par noble Pierre de Grailly, damoiseau, seigneur de Saint-Genès (13 octobre 1452; fol. 92); — pour une aubarède *a la Fenestra*, près de *Biquinhou* (4 février 1446, n. s.; fol. 95 v°); — pour une aubarède *a Fontaurelh*, alias *a l'aubareda de Sent-Jacme* (7 février 1446, n. s.; fol. 97). — Reconnaissance par-devant Jean Du Bouscat, doyen de St-André, et le trésorier de St-Seurin (6 février 1450, n. s.; fol. 100). — Reconnaissance pour un bois à Eysines, *au Bosc Calhau*, alias *au Boysson de Guilhem* (7 février 1456, n. s.; fol. 100 v°); — pour une maison où « sole aver taula de camby, » rue de l'Ombrière, près du château royal (20 mai 1448; fol. 104 v°). — Reconnaissance aux mains du trésorier du chapitre, le doyen « en las partidas d'Anglaterra embayssador estan » (20 février 1450, n. s.; fol. 106). — Bail à fief d'une maison et ensaisinement du preneur par un délégué du chapitre, « per entrament deud. hostau et per la valhansa deu barrolh de la porta..., et lod. Rolland Bernard s'en entret dedentz et bariet la porta sobre sin et y minget deu pan et y bego deu bin, » etc. (9 octobre 1452; fol. 109 v°). — Conversion en une redevance au quart de la redevance au tiers due par une vigne sise *a Terra Negra*, près du moulin à vent (27 décembre 1451; fol. 113 v°). — Arbitrage au sujet d'un sous-acensement consenti par un tenancier sans l'autorisation du chapitre (3 mars 1442, n. s.; fol. 115 v°). — Reconnaissance par Raimond de Lagrave, sergent royal (6 mai 1446; fol. 120 v°); — par Guillaume Teysseney, chirurgien, de la paroisse de Puypaulin (18 novembre 1446; fol. 122); — par noble dame « Trenqua de Borbon, alias Dariquart, » pour le moulin et le fief de Crespiac, au sujet duquel elle plaidait depuis 20 ans avec le chapitre (5 mai 1447; fol. 122); — par Coronel, notaire, pour une vigne « au plantey de Lalanda, pres de Motadayra » (3 mars 1447, n. s.; fol. 124 v°); — pour une vigne « dejus lo Palays Galiana, au loc aperat au feu de la Mota, autrament Arenas » (20 mars 1447, n. s.; fol. 125). — Bail à fief d'une vigne abandonnée sise à Salabert, et que le chapitre a saisie, le tenancier étant mort intestat et sans héritier naturel (8 avril 1446; fol. 126 v°). — Reconnaissance par « Guilhem Deu Gravey, laborador de vinhas, filh et heretey de Austen Deu Gravey, notari public qui fo » (13 janvier 1447, n. s.; fol. 128); — par Élie Johan, vicaire de l'église paroissiale de « Sent-Supplici de Bernart Entre-dos-Mars » (2 décembre 1446; fol. 129); — par Arnaud de Rouhan, notaire (21 janvier 1446, n. s.; fol. 129 v°); — pour une maison contiguë à celle de Pierre Gaston, procureur de la Ville (21 janvier 1446, n. s.; fol. 129 v°); — pour une vigne « au plantey de Font d'Audeya, pres de la barbaquana deu portau de Sent-German » (16 octobre 1441; fol. 137 v°); — pour une vigne *a Sent-Cabrasi*, près du chemin qui va de la porte *deu Far* à St-Genès (17 juillet 1443; fol. 163 v°); — par Guillaume de Guiton, notaire public (19 octobre 1443; fol. 172); — pour deux maisons près des tours de St-Georges et Audeyola (9 octobre 1443; fol. 172 v°).

G. 1161. (Registre.) — In-folio, 338 feuillets parchemin.

1424-1476. — Terrier du chapitre. « Landa et Jubini ». — Reconnaissance pour une maison dans la rue *d'Uyac*, alias *de Junqueyras*, paroisse St-Michel (12 avril 1448; fol. 12 v°); — par Austen de Marulh, notaire, pour une vigne *a Badetz*, près du moulin d'Escot (5 janvier 1448, n. s.; fol. 13); — pour le moulin de la Roque, sur l'Eau Bourde, à Canéjan, entre le moulin du château d'Ornon et un « molin drapey » (16 mai 1449; fol. 20 v°); — par François de Léon, damoiseau, de la paroisse St-Maixent (17 avril 1452;

fol. 24 v°); — pour la moitié d'une maison à Ambarès, « aissi cum es senhat et partit per ✠ de l'un mur a l'autre » (6 octobre 1449; fol. 28); — pour une maison achetée de Marie d'Albret, femme de Jean Crespitau, damoiseau (29 avril 1457; fol. 32 v°); — pour une maison contiguë à l'emplacement de la maison de Mabille de La Genebra, femme de Jean de Boysset, damoiseau (13 mai 1457; fol. 33); — pour une aubarède dans la palu *de Calhavenga*, confrontant « lo prat et camin deu Rey » (9 mars 1458, n. s.; fol. 36 v°); — pour le moulin de Brachet ou de St-Seurin, à Mérignac, moyennant 2 s. 6 d. d'esporle, 8 l. de cens, 3 s. de dîme (11 décembre 1458; fol. 40). — Procédure au sujet de biens légués à la fabrique par un chanoine et bail à ferme de ces biens (20 janvier 1422, n. s. — 9 décembre 1444; fol. 42 v°). — Reconnaissance pour une vigne achetée moyennant cinq quarts de froment (2 octobre 1444; fol. 46); — pour une terre à Floirac, confrontant à un bien de noble Bernard Angevin, « senhor de Roasan et de Poyons » (7 janvier 1449, n. s.; fol. 48); — pour une vigne que Peyrone Guiraud a acquise et recouvrée « cum tornaleyra et plus pres en gran *(sic)* de linatge de Menyon Guiraud » (9 février 1459, n. s.; fol. 51); — pour un pré dans la palu, *au Perey*, touchant au « camin comunau deu Rey » (28 juillet 1448; fol. 51 v°); — par Étienne Gribeu, prévôt de l'Ombrière (6 mars 1461, n. s.; fol. 53). — Bail à fief par le doyen Jacques Lop et le chapitre, d'une maison « ab la tor et vouta apperada sarrasina qui es de part dedentz la tor, » dans la rue Porte-Dijeaux (22 janvier 1473, n. s.; fol. 55 v°); — par Jean Du Bouscat, doyen de St-André (8 décembre 1452; fol. 59 v°); — pour une vigne « que es a l'arayre, » *a la Petita Crabeyra* (17 novembre 1460; fol. 62 v°). — Bail à fief de deux maisons sises au Pian, « ab totas las terras, vinhas, pratz, boscz, landas, pastenxs et paduentz ausd. hostaus appartenentz » (27 février 1461, n. s.; fol. 64). — Reconnaissance pour le fief et le moulin de Crespiac (5 mai 1447; fol. 70 v°). — Reconnaissance pour les mêmes biens cédés par « Trenqua de Borbon et lo noble home Pierre de La Touche, donzet, son filh » (30 janvier 1461, n. s.; fol. 72 v°); — par la femme de « Cornelha Faur, ballestey de la parropia de Sent-Progeyt » (12 septembre 1460; fol. 81). — Bail à fief d'une vigne « au plantey de la Landa, en lo tos deu Pin, » par les chapitres de St-Seurin et de St-André, seigneurs « de l'ostau de Senta-Gema, instituit et fundat en la parropia de Sent-Progeyt » (2 mars 1461 n. s.; fol. 82 v°). — Procédure pour l'adjudication au chapitre d'une maison, paroisse St-Siméon, sur la rue allant de la rue *de las Combas* à la rue *de la Velha Gleisa :* apposition de croix par le délégué du chapitre, puis par un sergent de la cour du sous-maire; apposition de secondes croix « en loc de levament de portas, » et de troisièmes croix « en loc de levament de teules, per so que losd. teules eran tant haudz que no y pode atenhe »; « los quaus tres bancs o crotz ayssi mesas et pausadas navena per navena, » délai de 40 jours pour les oppositions; envoi en possession (21 avril-20 juillet 1461; fol. 84). — Reconnaissance aux chapitres de St-André et de St-Seurin, représentés par Bernard d'Ambilla, archidiacre de Médoc, et Guillaume d'Ornhac, doyen de St-Seurin (2 juillet 1461 (?); fol. 88). — Reconnaissance pour une maison acquise de noble Jean de Ségur, damoiseau (28 août 1470; fol. 92 v°); — par noble Arnaud Brun, damoiseau, seigneur de St-Aubin (20 octobre 1470; fol. 94); — par « noble et poissant senhor Charles Deus Astars, conestable lo jornd'uy de nostre senhor lo rey de Franssa, demorant au castet de l'Ombreyra, » pour une maison acquise de Bernard de Garos, chevalier (10 septembre 1462; fol. 95); — pour une maison contiguë à « l'ospitau aperat de Sent-Marsau de Bocglon » (22 juillet 1463; fol. 101 v°); — par Seguin Girard, abbé de Guîtres, pour deux maisons : le chapitre spécifie qu'il n'est pas tenu de recevoir cette reconnaissance, lesd. maisons étant tombées en main-morte; il y consent « per contemplacion de l'avantdeit couvent, monastey et abbadia, » à condition que chaque nouvel abbé reconnaîtra le fief et paiera un marc d'argent (20 juin 1466; fol. 108). — Reconnaissance pour une maison dans la paroisse St-Projet, « davant lo puyau de lad. gleisa » (25 juin 1466; fol. 113 v°). — Bail à fief d'« aquet gran hostau ab lo soto qui es de part dedentz aperat l'ostau deu Serf-Volant, » dans la paroisse St-Pierre, rue *de Beguey* (14 avril 1466; fol. 114). — Retrait féodal, exercé à l'occasion de la vente d'une maison, moyennant le prix de vente diminué de 5 s. et augmenté des frais de l'acte; bail à fief dud. immeuble à un tiers (10 juillet 1461; fol. 115 v°). — Reconnaissance pour deux emplacements : « l'un era de l'ondrable home Bernard Angebin, senhor d'Ariensan » (22 août 1461; fol. 121); — pour une maison touchant à « l'ostau cornaley de moss. Pey de Bearn, prothonotari » (31 octobre 1466; fol. 127); — par « Thomas de La Brieyra, home d'armes de la companhia de moss. lo Mareschal » (31 octobre 1466; fol. 127); — par un bénéficier de St-Seurin pour une vigne renfermant un colombier en pierre dit *lo colomey de Missan*, dans la paroisse St-Seurin (25 mai 1459; fol. 129 v°). — Bail à fief de terres incultes à Bruges : le preneur les

complantera en vigne et livrera le cinquième de la vendange « dejus lo casse o autrament aqui ont es estat acostumat de lo portar » (3 septembre 1459; fol. 130). — Reconnaissance pour une maison acquise de noble Antoine Bachesson, damoiseau, de la compagnie de M. le Maréchal (16 novembre 1459; fol. 131); — par Bérard de St-Cric, damoiseau (3 décembre 1459; fol. 131 v°); — pour une vigne « qui es a la bras et a l'arayre, » *au Faba,* près du Bouscat, alias *a Pissabop* (13 janvier 1475, n. s.; fol. 139 v°). — Réduction à un cens de 12 s. 6 d. du cens de 20 s. dû pour une vigne sise à Pradets, laquelle est abandonnée (27 janvier 1475, n. s.; fol. 148 v°). — Reconnaissance pour des biens sis à Mérignac et grevés de redevances qui doivent être livrées « au loc aperat a la crotz de Cazeras » (22 mai 1475; fol. 150 v°). — Bail à fief à Raimond Galoche, licencié ès-lois, conseiller au parlement de Bordeaux, d'une maison sise rue de Macau et sur laquelle le chapitre a exercé son droit de retrait (8 septembre 1475, fol. 160 v°). — Reconnaissance pour un domaine à Quinsac, confrontant au bois « de Galhard de Laroqua, donzet, senhor Deu Ga » (18 mars 1476, n. s.; fol. 165 v°); — par Pascal de Badet, vicaire de l'église paroissiale N.-D. de la Place (16 août 1476; fol. 168 v°). — Reconnaissance reçue « in reffectorio sive capitulo dicte ecclesie Sancti-Severini » (2 mai 1477; fol. 171). — Déguerpissement d'une maison en ruine par les tenanciers, qui la reprennent à fief du chapitre (25 juin 1477; fol. 175). — Reconnaissance pour une maison « ab la tor et bouta aperada sarazina, » le tout sis rue Porte-Dijeaux (7 novembre 1477; fol. 177 v°). — Bail à fief au profit de Raimond Galhoche, « licenciat en leys, conseillador deu Rey nostre senhor en sa court de parlament a Bordeu » (3 avril 1478; fol. 178). — Reconnaissance par Bernard d'Ambilla, archidiacre de Blaye, chanoine de St-André et de St-Seurin (20 octobre 1477; fol. 182 v°); — par Arnaud Miqueu, bourgeois, pour un « trens de terra d'aubareda et de mota en que sole aver hostau », dans la palu (15 juin 1424; fol. 186). — Bail à fief d'une maison appelée « l'ostau de la Flecha », paroisse St-Remy, « pres deu portau de Corn per laquau hom ba bert lo castet de Tropeyta » (17 juillet 1472; fol. 194). — Bail à fief d'emplacements vides que Jean Du Quesnay, fondé de pouvoir de Seguin, abbé de Guitres, a déguerpis le 4 mars (22 juillet 1474; fol. 195 v°). — Reconnaissance pour une vigne « qui es en las gravas de Bordeu, darrey lo deyanat, au loc aperat a la Maytadaria » (8 août 1474; fol. 197). — Bail à fief du moulin de *La Roqua,* « sobre l'ayga aperada l'Ayga-Borda, aissi cum es entre lo molin aperat de l'Abat, qui es de par dessus, et lo molin aperat deu Van, qui es de part dejus » (22 avril 1469; fol. 205 v°). — Reconnaissance pour une maison « entre l'ostau deu noble et poderos senhor mos. Gaston de Lila, cavaley, d'una part, et las maderas de Ramon Ayquem » (18 avril 1469; fol. 206). — Reconnaissance par Godefroy de Lespina, « archier de la gran garda de mos. de Guiayna » (30 mars 1470; fol. 210 v°); — par Jean Maynart, conseiller des grands jours du duc de Guienne (16 janvier 1471, n. s.; fol. 216 v°); — pour une maison « en la rua apperada de Porta-Diyaus, alias deu Temple » (17 août 1470; fol. 224 v°); — pour un « gran hostau de peyra ab la bouta qui es dedentz, aperada la vouta de Guitard...., dentz la breutaria de Porta Medoca » (7 mars 1449, n. s.; fol. 228 v°). — Déguerpissement d'une maison et de deux vignes : le tenancier remet au chapitre « la carta de l'esporle deud. feu et sincq soudz » (26 avril 1444; fol. 229). — Reconnaissance pour une vigne confrontant à une propriété de Guillemine Benedeit, veuve de Jean Ducasse, « encantayre de Bordeu » (21 décembre 1464; fol. 230 v°); — pour une vigne *a l'Areney,* alias *a la Fossa* (24 janvier 1477, n. s.; fol. 235); — par Pierre Baulon, procureur au parlement de Bordeaux (15 août 1475; fol. 235 v°); — pour une maison acquise de noble Jean Dalheyre, en sa qualité de tuteur de Marguerite de Junqueyras (5 avril 1476; fol. 241 v°); — pour une terre sise à Eysines, au lieu dit *au camin molinar* (5 février 1474, n. s.; fol. 250); — pour une maison renfermant une « vouta qui es de part dedentz lod. hostau, apperat la vouta de Petit Paradis, ensemps ab dos bancs carnasseys...., fazen lo cornau de la bancaria de Porta Medoca » (15 juillet 1474; fol. 254); — par « Steve Makanan, contable aujornd'uy deu Rey nostre senhor en lo castel de l'Ombreyra, » pour une maison contiguë à celle des héritiers de dame de Caumont, veuve de Bernard de Garos, chevalier (13 avril 1478; fol. 257 v°); — pour une vigne *a Salabert,* achetée moyennant une barrique de vin (4 avril 1468; fol. 268 v°). — Bail à fief d'un « hostau ab la tor et bouta apperada sarrasina, » entre la rue Porte-Dijeaux et le chemin où est le mur de la ville; les tenanciers paieront un cens de 9 l., qui sera réduit à 4 l. si, dans les cinq ans, on verse au chapitre 100 francs bordelais (22 janvier 1473, n. s.; fol. 279). — Reconnaissance par Gillet Lefranc, chirurgien, de la paroisse St-Éloi (12 février 1473, n. s.; fol. 280 v°); — par Pierre Demontz, marchand, pour une vigne au lieu dit *au Plantey de Missan,* « ab la tor de peyra deu Colomey » (8 mars 1473, n. s.; fol. 282 v°); — par Guillaume de

La Canau, chirurgien, de la paroisse Ste-Eulalie (22 mars 1473, n. s.; fol. 283); — par Pierre de Baudurgat, notaire de Quinsac (29 janvier 1462, n. s.; fol. 299); — pour deux « borias de terra » à St-Loubès, une autre « boria de terra, » dans la même paroisse, etc. (7 janvier 1469, n. s.; fol. 307 v°). — Bail d'un pré sis à Floirac, *au Port Velh* (19 avril 1465; fol. 313 v°); — de deux « chopas apperadas appentis » (4 juillet 1468; fol. 329). — Reconnaissance pour un bien contigu à la vigne de « mestre Teodoric, doctor en medicina » (1er juillet 1476; fol. 332 v°).

G. 1142. (Registre.) — In-quarto, 178 feuillets.

1500-1510. — Terrier pour le chapitre, reçu par Militis. « Manuale cartarum et instrumentorum venerabilium dominorum decani et capituli ecclesie divi Severini Burdegale per me Johannem Militis, clericum, notarium publicum ville Substerranee natum, diocesis Lemovicensis; die quinta mensis junii, anno Domini M° quingentesimo feliciter incipit » (fol. 4). — Reconnaissance par noble Jean de Montferrant, « senhor deud. loc, en la diocesa de Perigort, et de La Caussada » (20 juillet 1500; fol. 5 v°). — Constitution d'une rente au profit du chapitre par un de ses débiteurs (15 août 1500; fol. 7). — Contrat de réméré, à valoir pendant trois ans au profit du crédit-rentier de l'acte précédent (fol. 7 v°). — Comparution du fondé de pouvoir de Ladislas Dufau, abbé de Pléneseve, président aux Enquêtes, chanoine prébendé de St-Seurin (2 octobre 1500; fol. 10 v°). — Reconnaissance pour un immeuble « en la rua apperada rua Crabeyra, autrament rua Caquebeu » (19 février 1501, n. s.; fol. 16); — pour une vigne *a Escorgebop*, alias *a Pau pergut* (12 mars 1501, n. s.; fol. 16 v°). — Délibération confiant les causes du chapitre à François Bordau, avocat au Parlement, moyennant 20 fr. par an; il rendra compte au chapitre de l'état des affaires sous peine d'un fr. d'amende et il répond des dommages-intérêts auxquels par sa faute le chapitre sera condamné (10 mai 1501; fol. 18 v°). — Reconnaissance par le syndic des habitants de Caudéran et du Bouscat pour une pièce de palu *a Salabert* (1er août 1502; fol. 24). — Accord avec Bernard Brun, détenu dans les prisons du chapitre pour avoir vendangé sans demander un garde : « Ave lod. Brun sens licencia deusd. senhors pres assa guisa per sa garda Bernard d'Espanha, sergent deu prevost de la Villa » (1502; fol. 26 v°). — Autre accord avec Bernard Bert, qui a commis un délit analogue (22 octobre 1502; fol. 28). — Contrat avec Lubin Lemasson, « mestre sainctier et fazedor de clochas, » des environs de Pons, pour la réfection de la seconde et de la troisième cloches, rompues depuis peu, et ce moyennant 140 l. et une pipe de vin, plus 12 ardits par livre de métal fourni (1er février 1503, n. s.; fol. 32). — Conversion en un cens de l'agrière due pour deux vignes à Capdeville, « de lasquaus no se cuilhe... que vin de rambergua et ben petit » (4 août 1503; fol. 35). — Bail à ferme de la dîme du mil de la paroisse, moyennant 200 boisseaux (6 août 1503; fol. 37). — Contrat avec un menuisier et un charpentier pour la réparation des pressoirs (7 août 1503; fol. 37). — Mention de l'apposition par le chapitre sur un domaine abandonné des « bastons et pennonceaulx reyaus » (21 février 1505, n. s.; fol. 51). — Procuration donnée par les habitants du hameau de Cérillan, paroisse de St-Médard, pour le règlement des arrérages dus au chapitre « par raison de cent onze livres de rente deues chascune année par les habitans aud. cornau et par raison dud. cornau » (11 novembre 1505, 1er février 1506, n. s., et 13 décembre 1505; fol. 59 v°, 60 v° et 61 v°). — Rachat de cens vendus à la confrérie de la Grâce-de-Dieu et de saint Blaise instituée en l'église St-James, et vente des mêmes droits au chapitre par Raimond de Boysset, tant pour lui que pour son frère « Jehan Brun de Boysset, sr deud. loc et de La Barreyra en Blayes » (3 juin 1506; fol. 66 et 68). — Réclamation de François de Chassagne, abbé de St-Sauveur de Blaye, se plaignant qu'on retienne les revenus de sa prébende de St-Seurin (8 janvier 1507, n. s.; fol. 74 v°). — Contrat confiant la levée des revenus du rôle des anniversaires à Arnaud Tuffey, prêtre, « saubz los gaiges de sincquanta liuras bord. pagadas per sas mans » (8 octobre 1507; fol. 82). — Reconnaissance pour une terre sise à Eysines, *au Camp deus Brulhes*, alias *a Ternes* (1er mars 1508, n. s.; fol. 86). — Emprunt de 20 fr. au chapitre par un tenancier, qui s'engage à payer dorénavant un cens de 25 s. au lieu de 5 s., qu'il devait annuellement pour une maison de la paroisse St-Michel (26 mars 1508; fol. 94 v°). — Engagement pris par un paroissien de St-Pierre de laisser son fils à la psallette de St-Seurin pendant six ans (12 mai 1508; fol. 98). — Vente de cens au profit du chapitre par Artus d'Olivey, sr de la salle de Léognan (9 juin 1508; fol. 98). — Contrat avec Martin Billonnet, maître maçon, pour la réfection des parties hautes de la tour de l'horloge, moyennant 270 fr. (3 juillet 1508; fol. 98 v°). — Reconnaissance pour un immeuble contigu à une vigne de Pierre Jahou, chirurgien de la paroisse N.-D. de la Place (23 octobre 1508; fol. 101 v°); — pour un bien

sis à Fargues, au lieu dit *a Batbeu,* près du chemin de Bordeaux à La Sauve, et grevé de redevances acquises d'Artus d'Olivey, écuyer, héritier de noble Jeanne Angevin, sa mère (5 février 1509, n. s.; fol. 102 v°); — pour une terre sise à Tresses, confrontant « lo grant camin bordales » (5 février 1509, n. s.; fol. 105). — Inventaire de meubles dans une maison dépendant de l'hôpital de St-Seurin (1er juin 1509; fol. 108). — Vente de cens par « lo noble home Berard de Segur, escudey, senhor de Brideyres et deu Puch, et nobla damisella Margarida de Chassaignes, sa molher » (18 juin 1509; fol. 108 v°). — Constitution par Pothon de Ségur, seigneur de Francs, d'un cens supplémentaire de 20 l. sur des maisons qu'il tient du chapitre, et ce moyennant 400 l. destinées à la dot de sa fille Anna, fiancée (?) à noble Gaston Gassies, fils de noble Armand Gassies (27 novembre 1509; fol. 114 v°). — Bail à ferme de la dîme d'Audenge, pour 6 ans et moyennant 27 fr. bordelais par an (11 février 1510, n. s.; fol. 121 v°). — Constitution par Barthélemy de Diuzaide au profit du chapitre, d'un cens sur certains immeubles. « Et per so que losd. hostaus et casau no sont puinct (?) francs en alo, » il promet de racheter la rente dans un an ou de la constituer sur des alleux (5 juillet 1510; fol. 128). — Cession de cens par Jean Faure, marchand, et « damisella Ysabbe de Diuzaide, sa molher » (12 février 1511, n. s.; fol. 134.) — Constitution d'un cens au profit du chapitre par « lo noble home Arnaud Centout, escudey, senhor de Juncqueyras Entre-Dos-Mars, » suivie de la reconnaissance dud. Arnaud pour les immeubles sur lesquels la rente est établie (26 avril 1511; fol. 140). — Acte relatif aux arrérages du cens dû par les habitants de Cérillan et d'Issac, paroisse de St-Médard, délimitant les terrains soumis à ce cens (6 mai 1511; fol. 141 v°). — Constitution de cens par nobles Raimond Blanda, jurat de Bordeaux, et Jean de Moncuq, écuyer (23 mai 1511; fol. 144 v°). — Reconnaissance par Fernand de Montferrant et demoiselle Jeanne Gassies, sa femme, paroissiens de Floirac (26 juin 1511; fol. 149); — pour une vigne à Campredon, près « deu Molin deu ven » (11 août 1511; fol. 150); — aux doyen et chanoines, « cum senyors caucioneys de l'ostau et salla de Linas, » pour des biens sis à Blanquefort (15 novembre 1511; fol. 155 v°). — Accord avec des habitants du Pian, qui levaient la dîme et qui avaient élevé une construction pour la recevoir : ils déclarent n'avoir pas d'autre titre « sinon que edz et lurs encestres aven acostumat de prendre lod. dezain et de amassar... lad. deyma » (29 mars 1512; fol. 161 v°). — Reconnaissance par Compagnet d'Armendarez, conseiller au Parlement (18 septembre 1512; fol. 167 v°). — Reconnaissance par Jean Dublet, chirurgien, fabricien de St-Pierre (8 novembre 1512; fol. 168). — Emprunt de 26 l. au chapitre pour terminer une maison mouvant de lui, et constitution d'un cens supplémentaire de 26 s. sur led. immeuble (23 janvier 1513, n. s.; fol. 172 v°). — Reconnaissance par « reverend payre mossenhor maistre Lancellot Deufau, president des Enquestes » (20 juillet 1513; fol. 177 v°); — par Menauld de Cornet, chirurgien, de la paroisse Ste-Colombe (9 janvier 1514, n. s.; fol. 184); — par noble Pierre de St-Julien, écuyer, seigneur de St-Julien de Samadet, au diocèse d'Aire (13 février 1514, n. s.; fol. 186 v°). — Ensaisinement par Étienne Maleret, archidiacre de Cernès (13 juillet 1514; fol. 192). — Reconnaissance par noble Pierre Dages, écuyer, sr de St-Magne (?) (18 juillet 1514; fol. 192). — Contrat détaillé avec Arnaud de Guyssaurret, bénéficier de St-Seurin « et recteur de Puyoulx en Terra Gasca, » pour la réparation des orgues et l'établissement d'un clavier et d'un petit orgue derrière l'organiste (11 août 1514; fol. 202 v°). — Contrat avec Pierre Terraut, charpentier, pour la réfection de « la covertura deu carney, a la forma et maneyra de pavailhon a doas agulhas » (11 août 1504; fol. 203 v°). — Présentation par Compagnet d'Armendariz, conseiller au Parlement, de lettres royaux enjoignant de le pourvoir du premier canonicat vacant (décembre 1514; fol. 208). — Cession de cens par demoiselle Catherine d'Olivey, femme de noble Arnaud de Capdeville, écuyer, archer au Château-Trompette (5 juin 1515; fol. 218 v°). — Reconnaissance par « Bertrand Bernard, de St-Andres de In nomine Domini » (16 mai 1516; fol. 234 v°); — par Denis de La Cassagne, protonotaire apostolique, « pour un hostau, tour, casau et vinha... en la grant plassa et davant lo porge de lad. gleysa » (29 juillet 1516; fol. 235); — par Companyet d'Armendaritz, conseiller du Roi et prébendier de St-Seurin (29 juillet 1516; fol. 235 v°). — Contrat avec Guillaume Piétrequin, « maistre musicien, » pour l'entretien de la psallette (17 octobre 1517; fol. 243). — Statut capitulaire autorisant les chanoines prébendés mais non les semi-prébendés à s'absenter pendant la durée de la peste : Ladislas Dufau et Guil. de Ladouze, conseillers, pourront suivre le Parlement où il siègera sans cesser de jouir de leur prébende (25 juin 1501; fol. 248). — Autre statut autorisant les chanoines à s'absenter à cause de la peste, « relinquendo unum servitorem residentem et in divinis » (31 janvier 1502, n. s.; fol. 251 v°). — Collation de la chapellenie de St-Michel « fundate... in arologio » (6 décembre 1502;

fol. 264 v°). — Entrée à St-Seurin et serment de l'archevêque Jean de Foix (29 avril 1503; fol. 275 v°). — Autorisation à Guil. de Navailles, chanoine de St-Seurin et official, d'exercer sa juridiction sans sortir de la sauveté et ce à cause de son grand âge (7 septembre 1509; fol. 371). — Dispense pour la résidence en faveur de Pierre Palot, conseiller au Parlement, archidiacre de Blaye, chanoine de St-André et de St-Seurin (31 mai 1510; fol. 376). — Procuration de Martin de Marsan pour résigner sa prébende (31 mai 1510; fol. 376 v°). — Collation par Jean de Diuzaide, doyen de la collégiale de St-Émilion, trésorier de St-Seurin, vicaire général de l'Archevêque (15 juillet 1510; fol. 377). — Présentation par Martin de Marsan des lettres apostoliques portant en sa faveur provision du doyenné (16 septembre 1510; fol. 378). — Installation du doyen, qui expose qu'il a obtenu cette dignité après la résignation d'Arnaud-Guillaume Daydie (17 septembre 1510; fol. 378). — Collation par le vicaire général de Pierre Palet, conseiller au Parlement, abbé de Verteuil, prébendé de St-Seurin, au profit d'Étienne de Lacombe, représenté par Jean Palet, prieur de St-Jean d'Angely (4 octobre 1512; fol. 390). — Collation par le doyen du prieuré et de l'hôpital existant dans la sauveté « sub vocabulo beati Petri Berlandi » (26 août 1514; fol. 401 v°). — Renonciation d'une prébende aux mains de Bertrand de Cassagne, hebdomadier, conseiller au Parlement (9 octobre 1514; fol. 402). — Résignation par Jean de La Marthonie, évêque de Dax, de la prébende qu'il possédait à St-Seurin (7 juin 1515; fol. 409 v°). — Présentation de lettres de collation par André de Turlande, doyen de St-Esprit hors les murs de Bayonne, au nom d'Adam de Chibau (11 juin 1515; fol. 411 v°). — Résignation d'un bénéfice entre les mains de Jean de Coutures, vicaire remplaçant Jean Simonet, vicaire général (18 mars 1519, n. s.; fol. 462).

G. 1168. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets.

1520-1557. — Terrier pour le chapitre, reçu par Militis. Expédition du XVIIe siècle. « Terrier d'esporles receues par feu Me Jehan Militis, vivant notaire public, pour MM. du chappitre St-Seurin » (fol. 1). — Requête du syndic du chapitre pour qu'il lui soit délivré copie des terriers du chapitre par Pierre Marraquier, notaire, « collationnaire général pour le Roy des papiers des notaires déceddés »; ordonnance conforme de Thomas de Calmelz, conseiller au parlement de Toulouse (18 décembre 1610; fol. 1 v°). — Reconnaissance pour une vigne que le tenancier « a agut per tour de bourse, cum plus propt linagey et retournet de bourse de Ramond de Pelengey » (25 novembre 1520; fol. 12); — pour une maison acquise de la veuve de Jean Marcial, médecin (28 août 1531; fol. 21 v°); — pour une maison acquise de noble Jean Vacquey, seigneur de Beyssac (3 mars 1534, n. s.; fol. 24); — pour une vigne contiguë à une propriété de Jean de Ferron, conseiller au Parlement (23 mars 1553, n. s.; fol. 28 v°); — par noble Jean d'Artigue-Mère, majordome (?) de Puy-Paulin (7 avril 1533; fol. 30). — « Terriers d'esporles receues par feu Me Jehan Laurens, vivant notaire royal à Bourdeaulx, pour MM. du chappitre St-Seurin-lès-Bourdeaux, despuis l'an 1538 jusques en l'an 1547 » (fol. 57). — Reconnaissance pour une maison ayant appartenu à feu Lancelot Dufau, évêque de Luçon (23 mai 1539; fol. 76 v°); — pour deux chais acquis de Louis de Pontac, « notaire et secrétaire et recepveur d'Armainhac » (25 juin 1539; fol. 81 v°); — pour une muraille avec une « andronne sive vanelle » (?), dans la paroisse St-Remy (20 septembre 1539; fol. 91); — pour une maison « appellée la maison de Casels », dans la rue de Ségur (23 février 1540, n. s.; fol. 107 v°); — pour une maison contiguë à un immeuble de Raimond Faure, « arbalestier et archier de la Ville » (17 septembre 1540; fol. 109); — pour une « maison en voulte où pend à présent pour enseigne *les Troys pigeons,* » dans la paroisse St-Remy, à l'angle de la rue des Caperans (15 février 1546, n. s.; fol. 125); — pour une propriété dans la sauveté St-Seurin, « au-devant la halle et place de devant le porge » (19 janvier 1545, n. s.; fol. 133); — pour un maine appelé Mothe Redon, à Carignan (18 août 1536; fol. 169); — pour un bois sis à Eysines, près le chemin qui va de Blanquefort à Veyrines, « entiènement appellé le chemin Veyrinnier » (7 juin 1546; fol. 173); — pour une maison autrefois appelée *du Cerf Volant,* rue Porte-Bouqueyre (10 novembre 1547; fol. 196 v°); — par Isabeau de Chaussade, veuve de Gabriel Des Ales, conseiller du Roi, pour une maison « en la rue appellée de l'Église Vieilhe, à présent appellée du Pas St-George » (12 mars 1548, n. s.; fol. 207). — « Cambes. Terrier d'esporles receues par feu Me Maureil Nantiac, vivant notaire royal à Bourdeaulx, pour MM. du chappitre St-Seurin-lez-Bourdeaulx, en l'an 1555 » (fol. 215). — « Artigue-Arnault. Terrier d'esporles receues par feu Me Maureil Nantiac... en l'année 1556 » (fol. 245). — Reconnaissance pour une vigne *au Puy de Cornalles*, confrontant à un immeuble de Jacques de Pontac, conseiller au Parlement (25 janvier 1557, n. s.; fol. 286 v°).

G. 1164. (Registre.) — Grand in-folio, 381 feuillets parchemin.

1284-1553. — Terrier pour le chapitre. — Reconnaissance pour un domaine sis à Fargues, près le chemin allant du moulin de Cauxte-Rany au grand chemin de Bordeaux (28 avril 1534; fol. 17). — Reconnaissance pour une vigne dans les graves de Bordeaux *a Castet-Fourt* (5 juin 1534; fol. 30 v°); — par Guillaume de Bourgoing, lieutenant particulier et conseiller en la sénéchaussée de Guienne (3 décembre 1534; fol. 32 v°); — pour une maison dans la rue du Cancera, confrontant à la maison des hoirs de feu Pierre de Garros, seigneur de Bassan (21 juin 1535; fol. 36); — pour une vigne à Cambes : avant la vendange, le tenancier doit « demander loc et garde » à la maison noble de Paulanges appartenant au chapitre (30 juin 1535; fol. 37). — Reconnaissance pour une vigne sise à Baurech et mesurant 23 pas sur 24, « en laquelle pièce de vigne a ung journau de terre ou environ » (3 avril 1535; fol. 40 v°); — pour une aubarède « avec certains arbres appellés hommes » (4 avril 1535; fol. 43); — pour un pré à Quinsac, contenant « huict cotz de dailh » (5 avril 1535; fol. 45). — Accord avec un tenancier qui a coupé sans autorisation partie des pieds d'une vigne grevée d'une redevance du cinquième et construit une maison sur cette place, « quoy saichens mesd. seigneurs ce feussent efforcés de faire mectre les penenceaulx et bastons royaulx sur lesd. corrèges de vigne » (2 mars 1534, n. s.; fol. 48 v°). — Reconnaissance pour une terre à Yvrac, près le ruisseau du moulin de Gilet Du Gravey, *alias* de Galias (s. d.; fol. 50); — pour une maison près St-Christoly de Bordeaux, touchant à celle de Jean Dybarola, conseiller au Parlement (27 août 1535; fol. 51); — par « Jehanète Burrelle, vefve, filhe de feu Arnault Bureau » (13 avril 1535; fol. 57 v°); — par Marie de Sensart, femme de François de La Borde, maître chirurgien (24 décembre 1535; fol. 60 v°); — par « hault et puissant seigneur messire Jehan de Gontault, chevallier, seigneur et baron de Biron » (16 février 1535, n. s.; fol. 61); — pour une maison confrontant « à la tour des hoirs feu Aymeric de Fajoles, en son vivant hoste du Chappeau-Rouge » (24 mars 1536, n. s.; fol. 62); — pour un immeuble confrontant à la maison de Jacques Gendre, dit Du Filhou, maître chirurgien (3 septembre 1537; fol. 67 v°); — par noble Pierre Dirigaray, « seigneur de Boistgramont, de la parroisse de St-Martin d'Aysines, » en son nom et au nom de son fils François, pour « toute icelle maison noble, grange, couraduy, treilh, jardins, vergiers, plantier de vigne,... contenant 46 journaulx à beufz, garaine et boys contenant 15 journaulx à beufz ou environ, le tout en ung tenant et environnez de foussés tout à l'entour..., en lad. parroisse de Aysines, au lieu appellé à Boistgramont » (10 septembre 1537; fol. 68); — pour un immeuble contigu à la maison de feu Roger Candeley, conseiller au Parlement (19 novembre 1537; fol. 73); — pour un emplacement dans la rue St-Projet contigu à la boucherie St-Projet et par derrière, à la « maison enciennement appellée la Trompète » (22 février 1538, n. s.; fol. 73); — pour un immeuble qui touche à la maison de Jacques [Gendre], chirurgien, gendre de Du Filhau, aussi chirurgien (12 avril 1538; fol. 77). — Remise à Jean de Panétot, écuyer, d'un cens de 7 l., moyennant 140 l., que le chapitre déclare vouloir affecter au paiement des 5,000 francs bordelais dus à noble Charles de Mandosse, « seigneur de Montlau, » et Pierre, son frère, curé de St-Vincent de Moulon, pour les dîmes anciennes de cette paroisse (24 mai 1538; fol. 78). — Reconnaissance par noble François de Tustal, seigneur de Lembardemont, et demoiselle Léonard de Jehobryon, veuve de Bertrand de Tustal, conseiller au Parlement (21 juin 1538; fol. 79 v°); — par Arnaud Du Périer, « contre-rolle de le *(sic)* contablerie de Bourdeaulx, notaire et secrétaire du Roy » (19 août 1538; fol. 84); — pour un bien confrontant à une vigne d'un « archier du chasteau du Hâ » (23 septembre 1538; fol. 85); — pour « toute icelle pièce de vigne à bras contenant les journaulx de deux hommes ou environ et a daraire contenant une joincte à beufz » (26 septembre 1538; fol. 87). — Bail à fief d'une « maison couverte de tieble a cop barrée de taulat,... au lieu appellé en Queyrie, au peyrat de La Bastide » (2 mars 1535, n. s.; fol. 95). — Reconnaissance par Arnaud de Lestonnar pour le moulin de La Rocque, à Canéjan, « en terre Gasque, seigneurie d'Ornon » (16 septembre 1536; fol. 100); — par Bernard Du Bernet, curé de l'Isle-St-Georges, au nom de Gaston de Lisle, sr de La Brède et de Beautiran (9 mars 1537, n. s.; fol. 106 v°). — Reconnaissance en présence de Jean Chauvin, « hoste des Troys Conilhs » (1er juin 1541; fol. 108); — par Antoine Du Boys, sergent royal ordinaire en la sénéchaussée de Guienne, pour une terre contiguë au bois d'Étienne Deymard, conseiller au Parlement (22 août 1541; fol. 109 v°); — pour des vignes dans la paroisse St-Seurin; le tenancier s'engage à « podar, ouvrar, plantar, complantar, provagear, fudir, magescar, terssar, oster le gringon et la saincte nègre et aultres maulvaises herbes » (26 août 1541; fol. 110 v°); — par Gabriel Des Alys, conseiller

au Parlement (27 août 1541; fol. 111 v°); — pour une terre contiguë à un immeuble d'Étienne Eymar, conseiller au Parlement (12 septembre 1541; fol. 112 v°). — Accord entre le chapitre et « damoiselle Jehanne de Chicques, femme de sire Jehan Gaubert, » touchant un pré « en la palu de Bourdeaux, au lieu appellé à la Sabatière, autrement à la Cailhevingue, autrement aux Aubarèdes » (20 mars 1542, n. s.; fol. 128). — Reconnaissance par Hugues de Casaulx, conseiller au Parlement (6 mai 1542; fol. 130 v°); — pour un emplacement contigu à la maison de feu Barthélemy de La Taste, s[r] de La Taste (2 juin 1542; fol. 132 v°); — par noble Jean-Bernard de La Combe, « contre-rolle d'Agennoys » (16 juillet 1542; fol. 134); — par Jean de More, « soliciteur de T.-R. P. en Dieu Monsieur l'arcevesque de Bourdeaux » (26 novembre 1543; fol. 138); — pour une maison contiguë « à la place deu jeu de paulme du Chevau Blanc » (21 décembre 1543; fol. 140); — par Georges de Balam, curé de La Sauve (18 janvier 1544, n. s.; fol. 141 v°); — pour une maison acquise de demoiselle Jeanne de Bec, veuve de noble Pierre de Guilloche, seigneur de La Loubière (28 janviez 1544, n. s.; fol. 142 v°); — pour une maison rue de la Corderie, *alias* des Faulcetz, « où de présent pend par enseigne *le Lion d'Or* » (20 juin 1544; fol. 144 v°); — par noble Clément Saulnière, conseiller au Parlement, seigneur de La Barde en Périgord (24 juillet 1544; fol. 146); — pour la moitié indivise « de toute icelle maison appellée la Tour... au pont S[t]-Jehan » (20 avril 1543; fol. 149 v°); — pour une maison acquise de Jeannot de Dezest, maitre chirurgien (20 juillet 1543; fol. 151); — par Jean Menault, « hoste du Chapeau Rouge, » pour une maison « faicte à la mode de France » (24 août 1543; fol. 152 v°); — pour une maison sise paroisse S[t]-Remy, bâtie contre les murailles, « vis-à-vis de la maison du Plat d'Estaing » (10 septembre 1543; fol. 153); — pour un bourdieu et divers biens en dépendant, à Cambes : le chapitre se réserve « la chambre appellée... des calonges et deux cuves et une foladuyre » (23 septembre 1538, fol. 158 v°). — Reconnaissance pour une « maison faicte à la mode de France au tiers poinct, édifié de nouveau » (18 novembre 1538; fol. 163 v°); — pour « quatre coudz sive quatre coups de tailh de prat » à Quinsac (25 novembre 1538; fol. 164 v°); — pour un jeu de paume, rue du Cahernan (29 novembre 1538; fol. 165 v°); — pour une vigne sise à Bruges, lieu dit *a La Canau*, près le « frontau qui va à la garenne de M. de Macanan » (16 février 1539, n. s.; fol. 171); — pour une propriété à Floirac, *a la Mothe de Ferroys*, sur le chemin de Floiraquet à Bouliac (6 février 1540, n. s.; fol. 180); — par Nicolas Arnoulh, conseiller au Parlement (25 février 1542, n.s.; fol. 189); — pour une vigne confrontant « à l'aubarède de noble homme Françoys Romond, seigneur de Feuliès » (18 mars 1542, n. s.; fol. 190); — pour une aubarède *a Figueyroux*, « contenans six platens sive six leichs » (6 juin 1539; fol. 211 v°); — pour une « endrenne sive venelle » (11 septembre 1539; fol. 215); — par Jean de Sault, écuyer, pour une maison sise rue de Ségur et appelée la maison de Caselet (23 février 1540, n. s., fol. 221 v°); — pour une « maison et voulte où pend à présent pour enseigne *les Troys Pigeons*, » dans la paroisse S[t]-Remy, rue des Caperans (15 février 1546, n. s.; fol. 226 v°); — pour une maison avec basse-cour et moitié de puits, sise rue S[te]-Colombe, contiguë aux maisons de Louis de Pontac, conseiller au Parlement, et de Jacquette Constantin, veuve de Jean de Carle, président aud. parlement; cette maison a été acquise de noble Lancelot Mosnier, conseiller au Parlement, moyennant 2,250 l. tournois et grevée d'un cens de 9 s. tournois (27 mai 1547; fol. 232 v°); — pour la moitié d'une maison, « ainsi comme est partie et comme appert par la barraduyre de taulat qui est par le meilheu de lad. maison, lequel taulat est en commun, comme appert par le derrière à ung pau planté qui entre au jardin ung pas » (2 mai 1536; fol. 237 v°); — pour un domaine appelé *a Mothe Redon*, à Carignan (18 août 1536; fol. 239 v°); — pour un chai *aux Chartreux*, près le chai de Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne (17 février 1548, n. s.; fol. 249 v°); — par Isabeau de Chaussade, veuve de Gabriel de Alis, conseiller au Parlement, pour une maison dans la rue de l'Église-Vieille, *alias* du Pas-S[t]-Georges, confrontant « à la maison *sive* voulte appellée la voulte du Loup » (12 mars 1548, n. s.; fol. 250 v°); — par noble Micheau de Taussac, s[r] et baron de Roquetaillade et de Carmelet, dans la paroisse de Tabanac (28 juin 1547; fol. 252); — par noble Martin Du Sault, seigneur de Francon (20 juillet 1547; fol. 252 v°). — Bail à fief d'une terre dans la paroisse de S[t]-Genès, *a Talansola*, près le chemin de S[t]-Jacques (29 avril 1381; fol. 254). — Reconnaissance par « Pascault Gravereau, houste, » pour la maison de *la Tête-Noire*, rue S[t]-Remy (24 septembre 1537; fol. 261 v°); — pour les sept neuvièmes du moulin de Boysseac (?), paroisse du Pian (19 juillet 1532; fol. 269 v°); — par noble François de Léon, seigneur de Sainte-Croix, pour une maison contiguë à celle de Louis Tinton, premier président (14 mars 1497, n. s.; fol. 276 v°); — par « noble home Estienne de Cos, senhor de Peyetz en Medoc » (22 décembre 1533;

fol. 182 v°). — Reconnaissance au profit de « noble homme Johan de La Rocqua, escudey, senhor deu Gua » (28 octobre 1531; fol. 283); — pour des maisons « ès quelles... à présent se y tient trêcherie, plus ung apan... ouquel y a ung jeu de billard »; présent: Antoine Bonal, prêtre et organiste (30 avril 1549; fol. 303 v°); — par Pierre Martineau, parcheminier (15 juin 1549; fol. 308). — Bail « à gaudence, suyvant les coustumes de Bourdelloys, » d'un domaine, pour 10 ans et moyennant 5 francs par an (6 décembre 1549; fol. 320); — par Antoine Rostain, « chevaucheur ordinaire de l'escurye du Roy, » pour deux maisons, « l'une bastie à tirepoinct et l'autre à la mode de Bourdelloys » (21 février 1550, n. s.; fol. 324); — pour une maison sise « au cornau de La Rivière » et tenue à charge des droits de taillade, corvée et poule dus par « les habitans au fief de Lomeney » (18 août 1550; fol. 328 v°); — par Jean de Quirac, avocat au Parlement et bailli de Lesparre (17 novembre 1550; fol. 331); — par noble Jean Daste, pour un immeuble contigu à la maison de noble François de Fronsac, héritier de Bertrand de Garons, seigneur de Bessan (28 novembre 1550; fol. 331); — par sept individus pour « une pièce de terre de paduhan, vulgairement le paduhan de Bicquynyolz et la font estant en icelle » (26 août 1551; fol. 342 v°); — pour une maison confrontant à celle d'Antoine de Belcyer, conseiller au Parlement (6 septembre 1552; fol. 355 v°).

G. 1165. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets parchemin.

1554-1564. — Terrier pour le chapitre. — *Artigue-Arnaud, paroisse d'Eysines* (fol. 1). — Procès-verbal de la réception de l'archevêque de Bordeaux à St-Seurin, puis dans la ville, où il est reçu par le maire, en robe de satin rouge et blanc, et par les jurats, en robe de damas rouge et blanc, « estant pour lors maire de lad. ville M. de Montagne; » « M. de Montferran... dessandit de dessus son cheval et alla faire la révérance, et la révérance et salutation faicte, dict aud. M. de Bourdeaux que, comme estant premier barron de Guienne, par son droict le cheval là où il estoit monté luy appartenoit; » réponse de l'Archevêque, qui consent à mettre pied à terre; prise de possession du cheval par M. de Montferrand, qui attache à la rêne un ruban dont il tient un bout. « Pareillement M. de Candale ou son commis et Mr son frère on par leur droit le surpelis, chapperon et robbe que led. M. de Bourdeaux a vestue » (10-11 novembre 1554; fol. 15). — *Paroisse St-Siméon* (fol. 17). — « Transtaction *(sic)* entre M. l'Archevesque et le chapitre St-Seurin pour raison des collations des chanoinies, prébandes et semi-prébandes dud. St-Seurin, du 24 febrier 1564 » (Fait au palais archiépiscopal, en présence de Gratien Gousselin, maître architecte de Bordeaux, et de Jean Jonnemon, maçon; fol. 19). — *Paroisse St-Michel* (fol. 21). — Reconnaissance pour une maison « en la rue des Pignadours, *alias* Caudereire » (6 octobre 1556; fol. 21 v°). — *Paroisse St-Pierre* (fol. 29). — Reconnaissance par Pierre de Cruseau, conseiller au Présidial (29 août 1559; fol. 29 v°). — *La Palu* (fol. 30). — *Floirac* (fol. 32). — *Lignan* (fol. 33 v°). — *Paroisse St-Seurin* (fol. 34). — « *Chartreulx* » (fol. 36 v°). — *Paroisse Ste-Eulalie* (fol. 37). — *Bouliac* (fol. 37). — *Sauveté St-Seurin* (fol. 37 v°). — Reconnaissance par Arnaud de Colignan, « conte de la parroisse de Caudéran, du Bousquat et Villeneufve, » pour les padouens de Salavert, avec l'indication des confronts (2 août 1557; fol. 38 v°). — *Paroisse St-Maixent* (fol. 40). — Reconnaissance pour une maison contiguë à celle de feu François de Fronsac, seigneur de Bessane et d'Uch (14 juin 1556; fol. 40 v°); — pour une maison contiguë à une propriété de Pierre de Beraulde, lieutenant criminel (15 novembre 1559; fol. 41 v°). — *Paroisse Puypaulin* (fol. 42). — Reconnaissance par Jeannot Dezest, chirurgien (8 décembre 1557; fol. 42); — par Louis Goyet de La Ferrière, conseiller et avocat général au Parlement (29 avril 1558; fol. 42); — par Jean Pichard, juge de La Réole, pour une maison contiguë à celle de Gabriel de Gentilz, conseiller au Parlement (10 juin 1561; fol. 43). — *Paroisse St-Remy* (fol. 46). — Reconnaissance pour une maison sise rue des Caperans, anciennement rue Macau (4 mars 1556, n. s.; fol. 47); — pour une maison contiguë à celle de « M. de Libourne, où y a ung jeu de paulme » (17 mars 1556, n. s.; fol. 51); — par Louis Dutour, « visiteur de la rivière, » pour une maison « size en la rue autrement appellée de la Brousse et à présent de Pinges » (28 janvier 1557, n. s.; fol. 55); — pour une maison contiguë au jardin de René Daiges, écuyer, seigneur de Thouars (12 mars 1557, n. s.; fol. 55 v°); — par Claude Chappelier, veuve de René Brignon, président au Parlement (24 octobre 1556; fol. 56 v°). — *Fargues* (fol. 63). — Reconnaissance pour une terre sise à Fargues, « au lieu appelé à Baibeuf » contiguë « au bois de l'abbaye de Baibeuf » (1555 (?); fol. 63 v°). — *Lignan* (fol. 64). — Reconnaissance pour un quart de maison « confrontant d'ung cousté à la maison au grand chemin de Port Neuf » (1er janvier 1557, n. s.; fol. 64 v°).

G. 1166. (Registre.) — In-f°, 282 feuillets parchemin.

1610-1617 et 1309-1650. — Terrier pour le chapitre. « Troisiesme Chadirac. » — Reconnaissance pour un bourdieu sis à Caudéran, au lieu dit *aux Durands,* et acquis de Jacques Leblanc, « conseilher du Roy et son advocat en la séneschaucée de Guyène » (5 février 1610; fol. 6); — pour une vigne ayant appartenu à feu François Parra, chirurgien (16 mars 1610; fol. 17). — Accord avec Alixote Berthomieu, veuve, au sujet de biens dont l'un a été baillé à fief par un autre seigneur en 1504 et dont d'autres ont été acquis comme alleux : le chapitre « faict apparoir de certains tiltres » (29 juillet 1610; fol. 33). — Reconnaissance par François Négreau, « laboreur à bras » (17 août 1610; fol. 36 v°). — Déclaration des jurats portant qu'ils ne sont pas seigneurs fonciers de certains emplacements sis au delà de l'estey des Chartreux, ni d'un terrain au lieu dit *la Sablière,* près le Palais-Gallien, bien que leurs prédécesseurs les aient baillés à fief en 1604, « ains seullement prétendent le droict de propriété desd. places » (24 mars 1610; fol. 56). — Reconnaissance par Madeleine de Grosmoneau, veuve de Jean de Maledan, conseiller au Parlement (13 décembre 1610; fol. 56 v°); — pour une vigne sise au Bouscat, au lieu dit *la Palanque,* et dont Pierre Duchalard revendique la seigneurie foncière (17 janvier 1611; fol. 62 v°); — par Marie de Nesmond, veuve de Jean d'Esenault, conseiller au Parlement (26 mars 1611; fol. 70); — par Étienne de Labarrière, conseiller au Parlement, pour 31 immeubles dans la paroisse de St-Seurin (9 novembre 1612; fol. 95); — pour des biens adjugés à Jean de Bryet, conseiller au Parlement, et par lui revendus (20 février 1613; fol. 103); — pour un bouquet de bois et une aubarède confrontant à un ruisseau qui vient de la fontaine de Bicquinolz, « faisant sepparation de la juridiction dud. chappitre et de la parroiesse de Bruges », et aux terres de feu Clément Le Reclus, avocat au Parlement, « ung chemin de servitude entre deux » (25 février 1613; fol. 105); — par la veuve d'Antoine Valet, docteur en médecine (17 mai 1613; fol. 115); — pour une maison sise à Caudéran, « au mayne appellé de Lestonnac, aultrement à Bezin » (12 juillet 1613; fol. 130); — par François de Donnevide, conseiller au Parlement et commissaire aux Requêtes (19 janvier 1615; fol. 151); — pour une vigne sise « à Perrocquet, aultrement à Escorgebouc » (23 février 1615; fol. 154 v°); — pour des vignes acquises de Gabriel de Tauzia, conseiller au Grand Conseil (15 mai 1615; fol. 158); — pour un immeuble contigu à une vigne « et au contour *sive* viradin d'icelle » (7 septembre 1615; fol. 162); — pour une vigne contiguë à celle de feu François Parra, chirurgien (15 avril 1616; fol. 187); — pour un bien grevé d'un cens de 10 s. 1 d. bordelais valant 6 s. et 1 d. tournois, et pour une vigne « au lieu apellé à Toutin et entiènement appellé à Foncanissant, autrement au Lebrat » (27 juin 1616; fol. 198 v°); — pour une vigne contiguë à celle d'Antoine Vallet, docteur en médecine (20 octobre 1616; fol. 220 v°); — pour une vigne contiguë à la terre de Dufau, magistrat au présidial (6 février 1617; fol. 227 v°); — pour une terre au lieu dit *à la Longue Versanne* (20 février 1617; fol. 230); — pour une terre touchant « au chemin de servitude ou rontault qui va et vient de Caudeyran à Bonnoas » (6 mars 1617; fol. 231 v°); — pour des terres sises au lieu dit *au camp du Bouscat* (16 juin 1617; fol. 240). — Long exposé de l'affaire contre Duvergier et transaction entre la famille dud. Duvergier, d'une part, et, de l'autre, Dusault, évêque de Dax et doyen de St-Seurin, et le chapitre réuni « dans la salle où led. chappitre a acoustumé d'estre tenu, qu'est près et joignant le cloistre » (fol. 242 v°). — Reconnaissance pour une vigne contiguë aux terres de Jean Oper, maître chirurgien, et de Métivier le jeune, conseiller au Parlement (4 septembre 1617; fol. 257); — pour une vigne près du colombier de Pitres, lequel appartient à M. Desaigues, procureur général (23 septembre 1617; fol. 258 v°). — Ordonnance du cardinal de Sourdis : il constate la faveur divine dont jouit l'église St-Seurin : « Indicat cœmeterium... ac præsertim monimentum illud quod, licet modo corpore vacuum, aquam per momenta singulis mensibus accrescentem et decrescentem continens sanctitatem corporis in ea olim quiescentis... manifestat »; il unit au chapitre la cure de St-Hippolyte, près St-Émilion (23 août 1626). Bulle de Clément V autorisant les archevêques de Bordeaux à unir et partager les bénéfices de leur diocèse (Villandraut, 22 novembre 1309). Sceau de l'archevêque et signature de Bertheau, son secrétaire (fol. 262-266). — Prise de possession de la cure de St-Hippolyte par le délégué du chapitre (31 août 1626; fol. 267). — Accord entre le chapitre de St-André, curé primitif de St-Paul de Bordeaux, et le chapitre de St-Seurin, curé primitif de St-Christoly, de la même ville, sur le fait de l'union de ces deux paroisses (25 septembre 1606; fol. 268). — Accord entre les deux chapitres sur le fait des préséances dans les cérémonies religieuses (4 novembre 1597; fol. 269). — Transaction avec Jacques de Maurian, écuyer, sieur de Carssen, touchant un tènement

sis à Fontainegrand, *alias* à la Fontaine du Mirail, « de la contenance de 204 pas ou environ, le pas composé de deux piedz et demy » (20 mars 1615; fol. 271 v°). — Transaction avec les habitants de Caudéran, le Bouscat et Villeneuve, touchant les droits de poule, taillade et corvées (1er octobre 1589; fol. 273). — Rachat par le chapitre de partie des agrières de Mont-Sanguinot, par lui vendues le 6 septembre 1574; l'ayant-droit de l'acquéreur déclare ne pas posséder le reste desd. agrières (15 novembre 1644; fol. 274). — Plantation de bornes que le sieur de La Plane avait fait enlever du lieu où elles avaient été placées, 16 ans auparavant, dans la lande de Queyret, à la limite des paroisses de St-Seurin et d'Eysines, lesquelles bornes portent d'un côté une croix, de l'autre les armes dud. seigneur de La Plane (9 juin 1604; fol. 275 v°). — Reconnaissance par Charles de Corbières, écuyer, sieur de La Mothe, avocat au Parlement (2 juin 1645; fol. 276).

C. 1167. (Registre.) — In-4°, 817 feuillets papier.

1611-1639. — « Terrier d'exporles et bailhètes receuees par moy, Pierre Marraquier, notaire royal à Bourdeaux, de plusieurs seigneurs, tant escléziastiques que séculiers, despuys le sixiesme may 1611 jusques au ————— » (fol. 2). — Reconnaissance au profit de Jacques Gourdon, recteur du collège des Jésuites, prieur de St-James (4 juin 1611; fol. 12 v°). — Conversion d'agrière consentie par noble François de Bonnevin, sieur de la maison noble de Mateplane (18 juin 1611; fol. 16). — Reconnaissance au profit de Françoise de Roustaing, dame de la maison noble de la tour d'Esquivau (18 juillet 1611; fol. 18); — au profit de noble Bertrand de Bourbon, seigneur et baron de Roullie, de Pontenx et de la maison noble de Roustaing, agissant au nom de sa femme Marguerite de Carles (2 septembre 1611; fol. 23 v°); — au profit de Charles de Gamaiche, vicomte de Raymond, comme mari d'Éléonore de Montaigne, « fille unique et héritière de feu messire Michel de Montaigne, en son vivant chevalier de l'ordre du Roy, » pour une maison sise rue de la Coquille, devant le chai des farines (15 septembre 1611; fol. 43); — par Raimond Dubreuilh, maître des basses œuvres (15 septembre 1611; fol. 44). — Mention d'une reconnaissance reçue, le 24 mai 1537, par Marguerite de Larochechandry, mère de Louis de Roustaing (27 octobre 1611; fol. 54). — Reconnaissance pour une maison sise paroisse St-Michel, « en une petite ruhette appellée de Lauriac, qui n'a qu'un bout, sortant et entrant en la rue vi[e]lhe de la Cr[a]berye » (10 octobre 1611; fol. 55 v°). — Reconnaissance à Charles de Gamache, comme mari d'Éléonore de Montaigne, pour une maison sise rue de la Rousselle, confrontant vers l'est à la ruette de Sarlat, *alias* de Montaigne (3 décembre 1611; fol. 57). — Reconnaissance pour une maison contiguë à celle de feu Louis de Montanyeau, enseigne du guet (26 mars 1612; fol. 73 v°); — par Jacques de Maurian, seigneur de Carsen, « habitant de la parroisse de St-Pierre-de-Lyes en Chalosse » (3 avril 1612; fol. 77 v°); — pour une vigne contiguë à une propriété de feu Robert Brignon, chirurgien (1er juin 1612; fol. 91 v°); — au profit de la confrérie de la Conception de N.-D., fondée à Ste-Colombe par les maîtres tondeurs de draps (29 juin 1612; fol. 94 v°); — au profit de Dominique de Viamors, doyen, et des autres chanoines de Cadillac (30 juillet 1612; fol. 98 v°); — par Jean de Guirac, avocat au Parlement et référendaire à la chancellerie de Bordeaux, et Marguerite de Prabet, femme de Jean Achard, « sr de Mauconseilh et autres places » (15 novembre 1612; fol. 103). — Prise de possession d'une terre par Dom Jean de St-Guillaume, prieur des Feuillants (28 septembre 1612; fol. 107). — Reconnaissance au profit de Philibert Dusault, chanoine de St-André et de St-Seurin, prieur de Comprian et de Mérignac, son annexe (18 octobre 1612; fol. 110); — pour une maison, un jardin et une terre labourable sis à Floirac, « contenant lad. maison une règue et ung quart de règue, le jardin sincq règues et demye, et la terre labourable huict règues de journau, mesure de St-Ylliège de la présent ville » (26 octobre 1612; fol. 111 v°); — pour une terre à Parempuyre, contenant six sadons, mesure de Médoc (1612; fol. 117 v°); — par Henri Maubrun, avocat au Parlement « et régent en droictz en l'Université de Bourdeaux » (21 novembre 1612; fol. 119); — au profit de Françoise de Roustaing, veuve de Millan Thion, écuyer, seigneur du Bousquet en Périgord, comme dame de la maison noble de la tour d'Esquivaus, sise à Talence (8 décembre 1612; fol. 132); — pour un bien près du « chemin gleyzier » de Bruges (20 mars 1613; fol. 160 v°); — pour une terre comprise entre des propriétés de Léonard de Lachèze et de Mestivier le jeune, conseillers au Parlement (4 mai 1613; fol. 168 v°). — Bail à fief par Louise de Gérard, femme de François de Lachassaigne, conseiller au Parlement, fille de feu François de Gérard, écuyer, sieur du Haillan et de Lande-Blanque, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du duc d'Anjou (25 mai 1613; fol. 176). — Reconnaissance par Joseph de Salignac, écuyer, sr de Puyguyrault (14 juin

1613; fol. 181 v°); — pour une terre contiguë à un champ de François Picquault, « maistre esplinguyer de Bourdeaux » (1er août 1613; fol. 191 v°); — par Jacques Frezeau, chevalier de l'ordre du Roi, sieur de La Frezillière, tuteur des enfants de Raimond de Verteuilh, maître des requêtes de l'Hôtel, sieur de Feuilhas (8 août 1613; fol. 194 v°); — au profit de Pierre de Tarneau, conseiller au Parlement, comme mari de Suzanne de Laheet, fille de feu Charles de Laheet, écuyer, et petite-fille de feu Bernard de Laheet, avocat général (3 octobre 1613; fol. 202 v°); — pour une maison contiguë à celle de Charles Trotelle, docteur en médecine (29 novembre 1613; fol. 206 v°). — Reconnaissance par André Baudouin de Picdeblaye, contrôleur des mortes-payes de Guienne (23 décembre 1613; fol. 207 v°); — au profit de Raimond Ratigny, prieur des Carmes (27 février 1614; fol. 213 v°); — par Jacques de Gourgues, « aulmousnier du Roy et prieur du prieuré St-George d'Oleron » (25 avril 1614; fol. 221); — au profit de Jacques La Coste, docteur régent au collège de Guienne (23 juin 1614; fol. 226 v°); — par Marguerite de Laffont, demoiselle, veuve de Louis Matterie, garde des sacs du Parlement (10 juillet 1614; fol. 231 v°); — pour une vigne confrontant « à la ruette allant de la tour d'Esquivaus à la chappelle de Tallance » (1614; fol. 237 v°); — par Catherine de Gathebois, au nom de sa fille Isabeau de Lestonnac (fol. 241 v°); — par Jean Castaigne, « conseiller du Roy et son conterrolleur en sa contablerie de Bourdeaux » (4 septembre 1614; fol. 246); — par Joseph de Tarneau, conseiller au Parlement (27 février 1615; fol. 289 v°); — au profit de Marguerite Dusault, « ancelle » de l'Annonciade (15 juillet 1615; fol. 303); — pour un bien contigu « au pred de noble Asdrubal de Ferron, escuyer, sr de Carbonieulx », et à un autre pré de Jeanne de Rain, femme de Jean de Maniban, président au Parlement (9 janvier 1616; fol. 313). — Approbation d'une transaction par Jean Durban, provincial des Carmes (29 janvier 1616; fol. 321). — Reconnaissance par Jean de Chastaing, « escollier estudiant en l'Universitté de Bourdeaux,... comme prieur du prieuré de St-Jullien-lès-Bourdeaux » (17 février 1616; fol. 321 v°); — pour un immeuble dans la rue Naudot, anciennement rue Pey-de-Lhoustau (27 février 1616; fol. 325 v°); — pour une vigne mesurant 47 brasses 3 pieds, « mesure de St-Ylliège, la brasse ayant cinq piedz et le pied seize poulces » (30 avril 1616; fol. 361); — au profit de Jean Mathieu, docteur en théologie, curé de St-Michel (6 juin 1616; fol. 365 v°). — Acte passé dans la maison noble du Fleix, paroisse de Camblanes, en présence de Joseph du Fleix, écuyer, seigneur des maisons nobles d'Olivey et du Fleix (2 juin 1616; fol. 384 v°). — Reconnaissance pour une vigne à Talence, contiguë à des vignes mouvant « des prieuresses de La Rame en Bazadoys » et au ruisseau du moulin d'Artz, appartenant à M. de Mons, président aux Enquêtes (3 décembre 1616; fol. 394); — par Marie de Laheet, veuve de Jean de Pontac, trésorier général en la généralité de Limoges (fol. 412 v°); — au profit de Catherine Damalby, « ancelle » de l'Annonciade (26 mai 1617; fol. 425); — pour un bien acquis de Marie Lambert, veuve de Guillaume Dalesme, conseiller au Parlement (19 avril 1618; fol. 446); — pour des terres « estans dans tout icelluy maine, enclos et bourdieu divizé en quatre versannes par deux allées en croix, entourné de chemins ou ruettes » (28 avril 1618; fol. 450 v°); — au profit de Nicolas Pellerin, curé de St-Siméon de Bordeaux (19 mai 1618; fol. 457 v°); — pour une maison « scytuée en rue appellée entiennement du Capfernan et à présent du Cahernan,... vis-à-vis de la rue de Roustaing, entiennement appellée du Petit Capfernan et à présent rue de Gourgue » (fol. 471); — au profit de Clémence-Françoise de Bouchier, veuve de Bertrand de Bourbon, pour des bois relevant de la maison noble de Branna et de Roustaing (4 octobre 1618; fol. 483); — pour une vigne mesurant en longueur « soixante-dix lattes à sept pieds la latte », mesure de St-Éloi de Bordeaux (8 novembre 1618; fol. 492); — par Marie Delaville, demoiselle, veuve de Gaillard de Guirac, référendaire à la chancellerie (fol. 507); — au profit d'André d'Amalby, conseiller au Parlement, seigneur de la maison noble du Luc, dans la paroisse de Blanquefort, pour des biens reconnus en 1539 de Gaston de Lisle, seigneur de lad. maison noble (1619; fol. 513); — pour une vigne confrontant « aux vignes de Mr Me Jehan de Gauffretheau le vieulx », conseiller au Parlement (2 mai 1619; fol. 526 v°); — par François de Naussay, sr de Thorigny, demeurant en sa maison de Thorigny, paroisse de Périgné en Poitou, curateur des enfants de feu Raimond de Verteuil, maître des requêtes de l'hôtel (3 juillet 1619; fol. 529); — par Pierre de Mons, écuyer, sieur de Latour, mari d'Agnès de Bordes (3 février 1622; fol. 549 v°); — au profit de Dom Guillaume de St-Maur, prieur des Feuillants (16 mars 1622; fol. 563); — au profit de Dom Marc-Antoine de St-Bernard, sous-prieur (6 juin 1622; fol. 573 v°); — au profit des « prieur, hermite hermittant du prieuré et hermitaige de Ste-Catherine de Lormont, despendent du patronnaige du couvent de l'ordre saccré de N.-D.

des Carmes », représentés par frère Pierre Dallière, « religieulx aud. couvent et à présent prieur hermittant dud. prieuré et hermitaige » (11 juin 1622; fol. 575 v°); — pour une vigne sise à Talence, touchant « au chemin appellé de Labrit » (18 octobre 1623; fol. 661); — par Martin Constantin, « conseiller, notaire et secrétaire du Roy, maison et couronne de France et conterrolleur audiancier en la chancellerie de Bourdeaux, » pour une maison mesurant 43 pieds de long, « au pied de latte, de la mesure de lad. ville de Bourdeaux » (25 avril 1626; fol. 703 v°); — par « Gabriel Besse le jeune, messagier ordinaire du Roy et de l'Université de Paris et de la ville de Bourdeaux » (3 juin 1626; fol. 717 v°); — pour une maison contiguë à celle de Duvigneau, « joueur d'instrumentz de musique » (4 décembre 1626; fol. 727); — pour un bien contigu aux terres de feu Jean, cuisinier, « dict le Brilhlat » (13 août 1627; fol. 758 v°); — pour une vigne contiguë à celle de Nard de Vertamont, veuve de Guillaume Desaigues, procureur général au Parlement (29 septembre 1627; fol. 763 v°); — par Geoffroy de Suduirault, commissaire aux requêtes du Parlement (21 janvier 1628; fol. 771); — pour un bien contigu au pré de François de Pichon, président au Parlement (3 mars 1628; fol. 772 v°); — pour une maison ayant appartenu à Gautier de Mérignac, seigneur et baron de Puisseguin (24 mars 1628; fol. 777 v°); — par Étienne Ézémar, vicaire perpétuel de Puypaulin (4 décembre 1628; fol. 802); — pour une maison sise « rue entiennement appellée de la Grand Corderie et à présent vulgairement appellée des Faucetz » (décembre 1628; fol. 803 v°).

G. 1168. (Registre.) — In-f°, 81 feuillets parchemin, 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1691-1704. — Terrier pour le chapitre. « Terrier I. Treyssac. » — Reconnaissance pour une maison ayant appartenu à Catherine Branchet, veuve de Jean Combault, chirurgien (2 janvièr 1692; fol. 2); — pour une maison acquise de Jacquette de Lalanne, « espouse et séparée de biens et d'habitation de messire Charles de Calvimon, seigneur baron de Montaignac » (27 janvier 1692; fol. 3 v°); — par Philibert de Galateau, seigneur de la maison noble d'Olivier et du Fleix (13 février 1692; fol. 3 v°); — par Jacques de Roberie, commissaire général des saisies réelles en Guienne, au nom de Jeanne de Geneste de Favas, épouse de Gui de Bar, grand bailli de Picardie, et fille de Gilles de Geneste, président au parlement de Bordeaux (20 mars 1692; fol. 4); — par Étienne de Lesglise, écuyer, pour une terre touchant aux aubarèdes de M. de Brossard, conseiller au Parlement, « mary de la dame de Lauretan, » et pour d'autres biens, le tout acquis de Blaise de Fresquet, « docteur régent en droit françois en l'Université dud. Bourdeaux et à présent... controlleur en la chancellerie près led. Parlement » (10 juin 1692; fol. 5 v°); — par Alphonse de Léger, seigneur abbé de Cagnotte, habitant à Bordeaux rue du Temple (11 septembre 1692; fol. 6); — par Jean Arquier, contrôleur des finances en Guienne (11 décembre 1692; fol. 8); — pour un immeuble confrontant au jardin de Rigouleau, chirurgien (4 janvier 1693; fol. 9 v°); — pour une vigne confrontant à celle de M. Suau, conseiller au Parlement (6 janvier 1693; fol. 10); — par Henri de Richon, écuyer (12 janvier 1693; fol. 10); — par Pierre Desplanches, chirurgien, voisin de Lousier, aussi chirurgien (3 mars 1693; fol. 12); — pour des biens acquis d'Anne de Gasq, baronne de Cocumont, veuve d'Étienne de Fingues, conseiller au Parlement (30 avril 1693; fol. 14 v°); — pour une maison contiguë à celles du baron de St-Julien et de M. de Gombaut, conseiller au Parlement (20 mai 1693; fol. 15); — pour un domaine contigu au pré des héritiers de M. de Nanot, conseiller au Parlement et juge à l'Amirauté (3 juillet 1693; fol. 17); — pour une maison contiguë à celle de M. de Montaudon, conseiller au Parlement (1er septembre 1693; fol. 18 v°); — pour un immeuble tenu en 1630 par Fronton de Laroche, conseiller au Parlement (11 décembre 1693; fol. 20 v°) — pour un immeuble confrontant à l'enclos des héritiers de M. de Roquart, conseiller au Parlement (28 janvier 1694; fol. 22); — pour une maison touchant à celle des héritiers de M. de Léger, conseiller à la Cour des Aides (12 février 1694; fol. 22 v°); — pour une maison rue Maucoudinat, anciennement rue du Puch-d'Aillan (11 juillet 1694; fol. 25 v°); — pour une maison confrontant à celle de M. de Baratet, conseiller au Parlement, et achetée à Gabriel-Raimond de Sallegourde, aussi conseiller au Parlement (27 juillet 1694; fol. 26); — par Marguerite Maillard, veuve de Thibaud de Lavie, premier président au parlement de Navarre, pour des chais contigus à la maison d'Anne de Vincens, veuve d'Isaac Duvergier, écuyer, sr de Beauclos, et grevés d'une rente seconde au profit des héritiers de M. Demons, président à la 1re Chambre des enquêtes (9 mars 1695; fol. 26 v°). — Paiement du droit de mainmorte par les mères Marie de Notre-Dame et Catherine-Paule de Jésus, prieure et sous-prieure du couvent de Sainte-Catherine de Sienne, pour un

domaine légué aud. couvent par Jean Amellin, curé de la Majestat (9 mars 1695; fol. 27). — Reconnaissance pour une maison sise rue Boucalot, anciennement de la Vieille-Crabeire (16 mai 1695; fol. 30). — Reconnaissance collective par 20 vignerons du Vigean pour diverses vignes et terres (3 juin 1695; fol. 30 v°). — Reconnaissance au nom de Jean Lacoste, sieur de Campaniol, pour des biens contigus aux aubarèdes de M. de Martin, conseiller au Parlement, et de M. d'Hosten, président à la Cour des Aides (3 juin 1695; fol. 32); — pour une maison sise rue de Mérignac, anciennement de la Mieussanes de Languon (22 mars 1696; fol. 36); — par Marie Lafon, veuve de J.-B. de Robert, conseiller à la Cour des Aides (14 juin 1696; fol. 38); — par Jean Lalanne, maître chirurgien de Bordeaux (21 juillet 1696; fol. 39); — par Bernard Moureau, sieur de La Salle (8 novembre 1696; fol. 41); — par Raimond de Litterie, conseiller au Parlement (9 décembre 1696; fol. 41 v°); — pour deux « chambres de maison » contiguës « aux chambres de M. de Mons, seigneur baron de Latour, conseiller du Roy au parlement dud. Bordeaux, et des sieurs Desplanche et Lozier, chirurgiens » (12 février 1697; fol. 44); — pour une maison confrontant à celle du s^r^ de Seurin, chirurgien (16 février 1697; fol. 45); — par la veuve de Robert Bernard, certificateur des criées et saisies en Guienne (23 avril 1697; fol. 46 v°); — par Élie Brouilhet, sieur de La Carrière, conseiller au présidial de Chartres (12 mars 1698; fol. 49); — par Wolfgang Heusler, « bourgeois et marchant dud. Bordeaux, consul et commissaire de la nation danoise » (9 juin 1698; fol. 51 v°); — pour la moitié indivise d'une « maison et tour appellée antiennement la tour de Garrot » (5 février 1700; fol. 55). — Reconnaissance collective pour le « maine et village » sis à Bassens, au lieu dit *au Moura* (14 novembre 1700; fol. 56). — Reconnaissance par Jeanne Denis, femme de Jacques de Mercier, trésorier de France (2 février 1701; fol. 58); — par Toinette de Nanot, veuve de Jacques Rivière, docteur en médecine (9 février 1701; fol. 58). — Exposé des litiges entre le chapitre et le curé de St-Médard relativement aux dîmes, et transaction attribuant la totalité des dîmes à chacune des parties dans un territoire déterminé (23 décembre 1701; fol. 61). — Reconnaissance pour une maison contiguë à celle de la dame de Maurès, femme de M. de Guérin, conseiller à la Cour des Aides (4 mars 1702; fol. 61 v°); — par Abraham Dhiers de Ras, bourgeois et marchand de Bordeaux (31 juillet 1702; fol. 64 v°); — par Raimond de Ferron, seigneur de Betaille (28 mars 1703; fol. 68); — pour « une glassière qu'on a fait bastir du débris de quatre choppes », au Vivey (15 avril 1703; fol. 68); — par Élisabeth de Gombaut, veuve d'André de Lestrilles, trésorier de France (22 mai 1703; fol. 69); — pour une maison contiguë au jardin de Pierre-André de Némond, ci-devant président aux Requêtes (25 mai 1703; fol. 69 v°); — par Simon Lacourt, libraire (27 mars 1704; fol. 73).

G. 1169. (Registre.) — In-f°, 86 feuillets parchemin.

1741-1754. — Terrier pour le chapitre. Actes reçus par Treyssac, signés par Rideau et Duprat, celui-ci détenteur des minutes dud. Treyssac. — Reconnaissance pour des bois sis dans la paroisse d'Eysines et dans le tènement d'Artigue Arnaud, « lequel est tout du fief et directité dud. chapitre et confronte par entier du nord au grand chemin qui conduit de Bordeaux à Blanquefort, du midy au grand chemin qui conduit dud. Bordeaux à Soulac, du levant à la lande appartenante aud. chapitre, appellée du Couyret, le chemin de les Vaques, quy conduit du susd. de Bordeaux à Soulac au susd. de Bordeaux à Blanquefort, entre deux, et du couchant au chemin appellé Veyriney ou de la Procession, qui conduit du susd. de Bordeaux à Soulac au susd. de Bordeaux à Blanquefort » (janvier 1741; fol. 1 et suiv.). — Reconnaissance pour une maison acquise de Théophile de Lauvergnac, seigneur de Bellisle (5 février 1741; fol. 4). — Transaction avec la Ville au sujet de la directité de l'hôtel des Fermes, aux Chartrons, laquelle transaction est précédée d'un long exposé de l'affaire (21 juillet 1741; fol. 10 v°). — Reconnaissance par Joseph de Madronnet, seigneur du Tasta (6 avril 1742; fol. 16). — Versement aux mains d'Étienne Dardan, architecte, habitant de St-Seurin (19 juillet 1742; fol. 16). — Bail à fief d'un emplacement près du clocher avec permission de bâtir « jusques au premier jour qui donne de la lumière à l'escalier du clocher, sans le pouvoir fermer ni obscurcir,... faire aucun trou dans le mur et pilier du clocher », etc. (2 décembre 1742; fol. 17). — Reconnaissance pour une maison acquise de Jean-François Clément, commissaire général d'artillerie en Guienne (13 février 1743; fol. 18); — par Joseph Pédesclaux, « ancien mousquetaire du Roy dans la seconde compagnie » (11 janvier 1744; fol. 19); — pour une maison achetée, le 18 décembre 1703, par Hermé Comte, « docteur agrégé en médecine » (9 septembre 1745; fol. 24 v°); — par les mères Pétronille de saint Raimond et Marie de sainte Agnès, prieure et sous-prieure du couvent de Ste-Catherine-de-Sienne

(18 juin 1746; fol. 27); — par Daniel Denis, seigneur baron de St-Savin (12 septembre 1746; fol. 28); — pour une maison confrontant à celle de Mme Achard, veuve de M. de Martiny, conseiller au Parlement (12 janvier 1747; fol. 33 v°); — par Catherine-Angélique de La Tresne, supérieure de la Visitation (3 mai 1747; fol. 34 v°); — pour diverses pièces de « pignada » *au Couyret* et *à Soubiras* (12 juin 1747; fol. 35); — pour une maison acquise, le 31 janvier 1729, de Catherine de Maillezais, veuve de Raimond Delas, conseiller à la Cour des Aides (29 février 1748; fol. 41 v°); — pour une maison acquise « de messire Jean-Joseph de Guionnet, seigneur de Monbalen, conseiller en la Cour, comme héritier bénéficiaire de dame Denise de Pichard, veuve de Messire Ogier de Montaudon, conseiller au Parlement » (6 septembre 1748; fol. 42); — pour « un bourdieu anciennement apellé aux Tridons, autrement au Rustre, à présent à Trianon » (14 mai 1749; fol. 46 v°); — par François Gensoul, écuyer, seigneur de La Marteille, Romaignac et Chazera (22 mai 1749; fol. 47); — pour une terre tenue en 1498 par Fleury Rolland, conseiller au Parlement (21 mars 1750; fol. 48); — par Jean Capelle, maître chirurgien juré (10 septembre 1750; fol. 54 v°); — pour des pignadas aux lieux dits *au Couyret* et *à Soubiras* (4 novembre 1750; fol. 55 v°); — pour une maison dans la rue Donet, *alias* Darsac (28 janvier 1751; fol. 57); — par Pierre Leydet, greffier en chef de la Cour des Aides, au nom d'Élisabeth de Chamillard, veuve de Daniel-Marie-Anne Talleyrand-Périgord (8 avril 1751; fol. 58); — par Élisabeth-Thérèse Duval, veuve de Joseph de Brane, baron de Mouton, conseiller en la Grand' Chambre du Parlement (3 juillet 1751; fol. 60 v°); — par René de Taché, seigneur de la maison noble de Mormam, dans la paroisse d'Yvrac (17 août 1751; fol. 61 v°). — Hommage féodal par Étienne Duval, commandeur de l'ordre de St-Lazare, pour sa maison de Belair, au Bouscat (10 mars 1752; fol. 62). — Reconnaissance pour des pignadas au lieu dit *à Fondebros* ou *à Couyret* (8 juillet 1752; fol. 65 v°); — par Joseph Dalesme, conseiller honoraire au Parlement, seigneur du Pian, Escassefort et autres lieux (25 juillet 1752; fol. 67); — par Joseph Sarran de La Chapelle, seigneur de Cruzeau (2 août 1752; fol. 68); — par un religieux de la Merci pour des biens au tènement des Pujoques (18 août 1752; fol. 69). — Délibération du P. Gueymus, commandeur, du P. Romain Labarrière, professeur à l'Université, et autres religieux de la Merci, en vue de cette reconnaissance (24 novembre 1751; fol. 70 v°). — Bail « à titre de sous-accazement » par un tenancier du chapitre, dûment autorisé par celui-ci (25 mai 1753; fol. 76 v°). — Indication des limites du tènement des Pujoques (27 juillet 1753; fol. 79 v°). — Aveu et dénombrement par Étienne Duval, pour le fief noble de Castet-en-Dorthe, *alias* Belair (15 septembre 1753; fol. 81). — Reconnaissance pour une maison acquise de Marie de Gombault, épouse de Joseph de Bonneau, seigneur des maisons nobles de Carreyre-Vimeney et Villepreux (1er janvier 1754; fol. 82 v°); — pour une maison « de laquelle a été ci-devant reconnu par exporle du 6 septembre 1603 en faveur dud. chapitre par François Buschis, architecte et conducteur de l'œuvre de Courdouan » (13 janvier 1754; fol. 83).

G. 1170. (Registre.) — In-f°, 208 feuillets parchemin.

1748-1760. — Terrier pour le chapitre. Actes reçus par Rideau et Duprat. — Reconnaissance par le fondé de pouvoirs de René Montaudouin, seigneur de La Rabatellière, de Nantes (12 février 1754; fol. 1 v°); — pour partie d'une maison vendue par Nicolas Beaujon (15 juillet 1754; fol. 2); — par Jean Dupuy, architecte (20 novembre 1754; fol. 5); — par Pierre Vernet, bourgeois de Bordeaux et sculpteur (26 novembre 1754; fol. 8 v°); — par François Ornon, « tuillier, habitant aux tuillières de M. Bauric, amériquain, de la parroisse du Pian en Médoc » (30 novembre 1754; fol. 9 v°); — pour un tènement contigu aux maisons d'Étienne Dardan et de Nicolas Girard, architectes (30 novembre 1754; fol. 10); — pour un puits où François Roux, dit Duvignau, architecte, a droit de puisage (4 décembre 1754; fol. 13 v°); — pour une maison touchant à celle de M. de Castelnau, « capitaine du régiment de Chalusse » (7 décembre 1754; fol. 14 v°); — pour un puits commun avec Dutoya, chirurgien (8 décembre 1754; fol. 15 v°); — pour une maison avec droit de puisage au puits d'Étienne Alain, maître chirurgien (13 décembre 1754; fol. 17 v°); — par Pierre Vernet, sculpteur (28 décembre 1754; fol. 24 v°); — pour « une pièce de vigne faisant caboutat ou éguilley » (29 décembre 1754; fol. 26); — au nom de Jeanne Bayle, veuve de Mathurin Turat, chirurgien (8 avril 1755; fol. 40); — par Arnaud Dufourq, bachelier en médecine (15 avril 1755; fol. 40); — pour une maison « où il y a un pavillon avec des girouettes non nobles » (2 mai 1755; fol. 42 v°); — par Thérèse Crozilhac, veuve de Jacques Doazan, docteur en médecine (2 mai 1755; fol. 44); — par Jérôme Labrouste, « intéressé dans les affaires du Roy » (31 mai 1755; fol. 48 v°); — par Michel Beaujau, supérieur du séminaire St-Raphaël

(20 juin 1755; fol. 51 v°); — par François Delord, maître en chirurgie (16 juillet 1755; fol. 59); — par Jean Valletton, sieur de Boissière (22 juillet 1755; fol. 61 v°); — pour une maison confrontant à celle de Capel, chirurgien (4 août 1755; fol. 65); — par Marie-Anne Demons, veuve de Guillaume-Gaston de Lachabane, trésorier général (10 septembre 1755; fol. 72); — par Antoine Fayet, « faiseur de limes » (2 décembre 1755; fol. 76 v°); — par François de La Salle, marquis de Roquefort, seigneur de St-Go, chevalier d'honneur au Parlement (19 décembre 1755; fol. 80); — par le P. Joachim Verel, prieur de la Charité de Ste-Marguerite de Cadillac, ordre de St-Jean-de-Dieu (6 février 1756; fol. 83); — par Martial-François de Verthamon, seigneur d'Ambloy, St-Amant, Poulines, le Grand-Breuil, Villiumer et autres lieux, conseiller en la Grand'-Chambre (8 mars 1756; fol. 85 v°). — Devis estimatif pour la construction d'un magasin à Bacalan (fol. 87). — Reconnaissance par Jean de Jégun, ancien archiprêtre des Esseintes (30 mars 1756; fol. 88); — par Jeanne-Marie Devillepreux, fille de Jeanne-Marie Lamazère, veuve de Charles Devillepreux, sieur de St-Germain (22 avril 1756; fol. 89 v°). — Aveu et dénombrement pour des biens dépendant du bourdieu dit *à Douzau*, paroisse du Bouscat (22 mai 1756; fol. 93 v°). — Reconnaissance par Jean Goudin, vigneron, valet de Marie de Montalan, « porteur d'ordre de lad. dame et d'une lettre écrite au sujet de la présente exporle au sieur Barbarie, féodiste du chapitre » (2 juin 1756; fol. 97); — par Marie-Louise Germain de Valcourt, veuve d'Étienne Blanquet de La Tour, commissaire, receveur et contrôleur général des saisies réelles (10 juin 1756; fol. 97 v°); — par Jacques-Martial Dohet de Boisron, conseiller à la Cour des Aides (17 août 1756; fol. 101 v°); — par Jean-Paul Vigneau père, « maître en chirurgie » (26 août 1756; fol. 102); — par Jean-Robert Grossard, chirurgien juré (12 septembre 1756; fol. 106); — par Antoine Richet, avocat, jurat, « juge de la comté d'Ornon, baronnie de Veyrines et prévôté d'Eysines » (8 janvier 1757; fol. 112 v°); — par André-Pierre Dubrutz, conseiller à la Cour des Aides (10 février 1757; fol. 116); — par Pierre de Castelnau, capitaine de cavalerie au régiment de Saluces, héritier de sa tante Jacquette de Castelnau, laquelle était veuve de Joseph de Loupes, seigneur de Castera (15 février 1757; fol. 117); — par Jean Sacriste, comte de Rollie, baron de Gresset, etc. (18 février 1757; fol. 118); — par Anne-Louise-Renée d'Uza de Lur de Saluces, habitant au couvent des Bénédictines, agissant pour Pierre de Lur, marquis de Saluces, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Saluces-cavalerie (22 mars 1757; fol. 119 v°); — par François-Joseph de Rolland, président de la Cour des Aides (30 mars 1757; fol. 121); — par Bertrand Delort aîné, maître chirurgien, pour une maison tenue, le 19 décembre 1654, par Jean Sudre, docteur en médecine (1er avril 1757; fol. 121 v°); — par Marc de Chaperon, seigneur de Terrefort et Lataste, trésorier général de France, premier président du Bureau des finances, pour une maison sise rue du Petit-Loup, « cy-devant apellée rue Descombes, autrement des Trois Chandelliers ou Patois » (7 avril 1757; fol. 124); — par Thomas de Lalande, conseiller à la Cour des Aides (14 avril 1757; fol. 124 v°); — par Laurence Francia, veuve de Joseph Cardoze, médecin (23 mai 1757; fol. 128); — par Marie-Anne Dumantet, dame de la maison noble de Lassalle de Livrac (24 mai 1757; fol. 128 v°); — par Jean Dupuy, maître chirurgien (28 mai 1757; fol. 129 v°); — par Jean de Navarre, conseiller honoraire au Parlement, lieutenant général à l'amirauté de Guienne (7 juin 1757; fol. 130 v°); — par Daniel Testas, sieur de Gassies (23 juin 1757; fol. 134); — par Jean de Reymond de Lalande, seigneur de Belin, Beliet, Mons et des maisons nobles de Lalande, conseiller en la Grand Chambre, administrateur des biens de son fils Pierre, aussi conseiller au Parlement (25 juillet 1757; fol. 136); — par Marie-Catherine-Thérèse-Madeleine Demons de Latour, femme de J.-B. de Secondat (3 septembre 1757; fol. 138); — par Charles de Bodin-Dussault, seigneur de St-Laurens, Lauroudetie, Brie, Fontaudin et autres lieux, premier jurat de Bordeaux (13 septembre 1757; fol. 139 v°); — par Jeanne Beaudu, veuve de Jean Aubert, maître chirurgien (17 décembre 1757; fol. 147); — par Jean-Léon Dufau de Lamothe, seigneur de Beauregard, héritier de Pierre Dufau, son père, receveur général des consignations du Parlement (18 décembre 1757; fol. 147 v°). — Hommage par Pierre Mounier pour des immeubles qu'il possède noblement dans la rue du Palais-Gallien (19 décembre 1757; fol. 148). — Reconnaissance par François Darche, ancien procureur général de la Cour des Aides, mari de Pétronille Viau (11 février 1758; fol. 154); — par Jean Nérac, « maçon en basses œuvres » (3 mars 1758; fol. 156); — par Pierre Lajaunie, conseiller à la Cour des Aides (4 mars 1758; fol. 156 v°); — au nom de Pierre Billard-Devaux, seigneur de Charenton, premier président du Bureau des Finances à Paris, veuf de Marie-Anne Boyé, icelle fille unique de Boyé, conseiller à la Cour des Aides de Guienne (6 mars 1758; fol. 158 v°); — par Marie-Jeanne Desclaux, veuve de Jean Matherau, maître chirurgien

(29 mars 1758; fol. 159); — par Élie Perrochon, maître en chirurgie (30 mars 1758; fol. 159 v°); — par Antoine Dupin, seigneur de la maison noble de Coureau (1er avril 1758; fol. 160); — pour un immeuble « qui aboutit à la rue Podio ou Poudiot, anciennement apelée d'Entre-les-Murs » (15 avril 1758; fol. 162 v°); — pour un immeuble rue du Chai-des-Farines, précédemment appelée rue de la Coquille (18 mai 1758; fol. 164 v°); — au nom de Dutoya, chirurgien; Rivaille, architecte; Izaac, changeur; Roux, dit Vignau, architecte, etc. (27 juin 1758; fol. 167); — par J.-B. de La Salle-Cailleau, seigneur de la maison noble de La Salle, comme mari de Marie-Thérèse Dupuy, fille de feu Jean Dupuy-Delamiran, ancien major général garde-côte de Bordeaux (8 juillet 1758; fol. 168); — par Raimond Liraudin, officier de la Monnaie, seigneur de la maison noble de Beaugey (26 juillet 1758; fol. 169 v°); — par François de La Chausse, sieur de St-Izart, mari de Marie de Calvimont (15 décembre 1751; fol. 186); — par Henri de Labat de Lacouture, seigneur de la maison noble de Monconseil ou du Miny, Pierre de Grenier, sieur de Florac, seigneur des maisons nobles de Taudias et de Cissan, etc. (28 juillet 1752; fol. 187); — par Jacques de Lhospital, conseiller à l'élection de Guienne (15 janvier 1754; fol. 190). — Reconnaissances collectives pour des biens sis dans la paroisse d'Ambarés, lieu dit *à Bernatet* (1er mai 1754; fol. 191 et 192); — pour le « mayne et village situé en la parroisse de Bassens, au lieu appellé *au Moura* » (17 mars 1755; fol. 192 v°); — pour le domaine de Paulengues, paroisse de Cambes, « contenant 11 journeaux à beuf ou environ, revenant à 9 journeaux 15 règes de journal, mesure de Bordeaux » (10 juillet 1755; fol. 194); — par Joseph de Galatheau, seigneur des maisons nobles du Fleix, dans la paroisse de Camblanes, Lisle de Lalande et autres places (4 septembre 1755; fol. 197).

G. 1171. (Registre.) — In-f°, 20 feuillets parchemin.

1761-1771. — Deux fragments de terrier pour le chapitre, l'un par Barbarie, l'autre par Nauville. — Fixation des limites des paroisses de St-Seurin et de Mérignac par les délégués de la Ville et du chapitre; plantation de bornes dont chacune est « de forme carrée, arrondie par le bout, élevée sur terre d'environ cinq pieds, marquée sur le pan de la droite de trois croissants et sur le pan opposé de deux crosses en sautoir »; dans chaque fosse, du côté des croissants, on met « un thuilleau cassé en trois portions, qui, en les rejoignant dans le sens que led. thuilleau a été cassé, ne font qu'un même corps, lequel thuilleau a été mis dans les fossés desd. bornes pour servir de témoin à leur autenticité » (9 septembre 1767; fol. 9). — Reconnaissance au nom de Léonard Desboutges, ancien archiprêtre de St-Magne (8 février 1771; fol. 12); — par Jean Carton, trésorier de France (1er juin 1771; fol. 15); — par René-Marie Flock, « général provincial honnoraire des monnoyes de Bordeaux » (9 juin 1771; fol. 15 v°).

G. 1172. (Registre.) — In-f°, 168 feuillets parchemin.

1764-1768. — Terrier relatif au tènement général : territoire de Caudéran. — Reconnaissance par François Roques, receveur des amendes et épices de la Table de Marbre (27 août 1766; fol. 78 v°); — par Jean-François de Rolland, président de la seconde Chambre des enquêtes (16 septembre 1767; fol. 150 v°); — par Marie-Marguerite-Angélique Fénelon, veuve de Joseph-François-Ignace de Labat, seigneur baron de Savignac, conseiller en la Grand'Chambre (5 décembre 1767; fol. 158).

G. 1173. (Registre.) — In-f°, 182 feuillets parchemin.

1768-1771. — Terrier relatif au tènement général : territoires de Caudéran et du Bouscat. — Hommage rendu au chapitre au nom de Jean-François de Carrière, prêtre, conseiller honoraire en la Grand'Chambre, seigneur de la maison noble de Lescure (25 octobre 1768; fol. 47 v°). — Reconnaissance par Sébastien Rulleau, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier (19 février 1769; fol. 64 v°); — pour une vigne confrontant à une propriété des enfants de Baudri, « maître en fait d'armes » (18 juin 1769; fol. 82); — par Jacques et Antoine Labottière frères, imprimeurs (11 avril 1771; fol. 167 v°).

G. 1174. (Registre.) — In-8° oblong, 134 feuillets.

1431-1476 (?) — Liève des revenus du chapitre. — « Nota que l'an mill. cccc e xxxi scrisquy jo Johan Maurin aqueste rolle e lo copiey de un rolle velh » (fol. 1 v°). — Esporle et cens dus pour une maison et un jardin « a la to de Audeyola » (fol. 2); — pour deux maisons « a la forquada d'Eysinas » et « pres deus Pillas de Tudella » (fol. 2 v°); — pour un pré dans la palu, à *Malas Pesetas* (fol. 3). — Vigne à *Terre Nègre*, « a la fossa hont era l'areney » (fol. 3 v°). — Vigne à *Fontaneras*, « prob de Salavert » (fol. 4 v°). — Maison sise

rue de Labrosse (?), tenue par l'abbé de Guîtres; en interligne : « Fray Pey Brun, abat, tenet » (fol. 5). — Maison sise « a rua de Tres Hostaus » (fol. 10 v°). — Vigne à Villeneuve, tenue par un chapelain de St-Pierre : 6 d. d'esporle, 6 d. de cens, plus, au changement de chapelain, 4 guiennois d'or, « per rason de vendas et reyrevendas » (fol. 11). — Vigne « a Margaus, prop de Bequynhou » (fol. 11 v°). — Maison « en la carreyra de Carmosset » (fol. 12). — Maison « a la cordaria S. Pey » (fol. 12 v°). — Cens dû par « Johan de Lespina, brodado » (fol. 13 v°). — Cens de 4 s., esporle de 2 d. dus par un chapelain de St-Michel. « Item, diu a mudacion de caperan, a la merce deu capitre, vendas, etc. » (fol. 14 v°). — Vigne « a l'areney de Cap-de-Villa » (fol. 17 v°). — Immeubles sis à St-Seurin, « prop de la Demeyra » (fol. 19 v°). — Cens « per lo grant ostau de peyra qui es en la sauvetat » (fol. 20). — Maison à Capdeville et aubarède « au bosc de Rosinhou darey lod. hostau » (fol. 20 v°). — Cens dû par un tenancier demeurant « davant los Augustins, a rua Boau » (fol. 21). — Terre à la Palu, à *las Pesetas* (fol. 21 v°). — Terres à Capdeville, « devert lo Vivey aperat Chasteufort » (fol. 23). — Vigne à Terre-Nègre, « prop lo molin deu vent » (fol. 24). — Vigne *a Layguadrom* et autre vigne à St-Genès, lieu dit *a Barqua* (fol. 26). — Vigne « a rua Trenqueyra, prop de la Tauqua » (fol. 26 v°). — Vigne devant la croix de Pontlong (fol. 27 v°). — Vignes : « P. Saut, home questau deu capitre, tenet » (fol. 28). — Vigne tenue par « lo caperan de S. Christole ». « Nota que lod. caperan es tingut de dar au capitre amortizon per rason de lad. binha » (fol. 29 v°). — Vigne « prop deu molin d'Esqot » (fol. 29 v°). — Cens dû par Pierre Du Bouscat, clerc de la ville, « per una tor e planteу e vinha qui es au Colomey prop de Caudeyran » (fol. 31 v°). — Vigne à Badetz, près la croix de la Pierre (fol. 33). — Jardin à *las Fenestras* (fol. 33 v°). — Cens dus par divers particuliers pour un pré à Salavert : « a massa v s., so es a saber casqun vii d. » (fol. 34). — « Aques son los de Caudeyran qui deven los cens de Salavert » (fol. 34 v°). — Liste analogue pour les habitants du Bouscat (fol. 36). — Vignes à *Font Degus* (fol. 36 v°). — Vigne *au Benquet,* près de Colignan (fol. 37). — « Los qui deven los cens de Sobiras » (fol. 39 v°). — Vigne à *la Vopilheyra* (fol. 40 v°). — Terres à *Machacou* (fol. 41). — Cens dû par Arn. Bert, « per la sua part de terra e vinha qui es a l'Artigua deu Bern » (fol. 41 v°). — Cens dû par J. Aumalhey « per la estatga belha qui es a l'Aubar » (fol. 42 v°). — Cens dû par Arn. Tridon, Jacquelot de Lastonar « ab autres parsoneys », pour les terres de *Chasteu Fort* (fol. 43). — Cens dus par Huguet Andraud pour des vignes sises au *Camp de Andraud* (fol. 44 v°). — Redevance de « mech boysset de froment daudet, fin e net » (fol. 45). — Bruges : « Los qui deven los cens deu paduentatge de la landa e las gallinas » (fol. 45 v°). — Pré dans la palu, à *las Tralhas* (fol. 47). — Note relative à une reconnaissance pour une « estatga... trencada; empero bona es, car lod. trencament no bau res » (6 mai 1457; fol. 48). — Biens à *la Cagualera*, à *Malartic* (fol. 49). — Biens à « l'Arbre Férant, *alias* à la Gueyte », *aus Cadaffautz de Bussac* (fol. 50). — Redevance d'une pipe de vin fait sous les yeux d'un délégué du chapitre, l'entretien dud. délégué restant à la charge du tenancier (fol. 51 v°). — Cens dû par des tuiliers pour la tuilerie sise dans la lande du Queyret (fol. 52). — Moulin de *La Casa,* à St-Médard (fol. 54 v°). — « En la parropia de Sent-Martin de Cisac » cens de 30 s. dû par l'abbé de Vertheuil pour le moulin de Feyreyras (fol. 56 v°). — « Lo priu de Cadorna diu, per la pension de sa gleysa de Cadorna, v s. cada an » (fol. 56 v°). — Maison, jardin et puits tenus par Élie Compte et son frère « per mutacion feyta ab mossenyor lo Captau » (fol. 61). — Terres sises à Cambes « a la Taudina et au Molin deu vent » (fol. 64). — Pensions dues par les églises de Gaillan, St-Remy, St-Mexant, Puypaulin, St-Christoly, Parempuyre, Montussan (fol. 67 v°-68 v°). — Cens dus à Pâques (fol. 72). — Vigne près de la croix de la Pierre, sur le chemin de Soulac (fol. 75 v°). — Cens dus le jour de st Amand (fol. 76 v°). — Cens dû par Pierre Arnauton, doyen de St-Seurin, pour une maison devant le clocher (fol. 84). — Rente due par la confrérie de Mérignac (fol. 87). — Bois et lande sis *a Laguoyran,* paroisse de Mérignac (fol. 87 v°). — Redevance due par le seigneur de Jales, « demorant a la tor de Jales, *alias* a Hastinhan, en la parropia de Sent-Medart »; mention de moulins à foulon sis sur la jalle, dont l'un appelé le moulin de Cantamerle; mention de la dîme d'Hastignan, qui appartient au seigneur de Jales et rapporte 7 à 8 pipes de vin et 15 à 18 boisseaux de blé (fol. 89). — Rentes constituées : note sur les biens d'Arn. de Monhac : « Son ypoticatz en la soma de L s. de cens » (fol. 92). — Note analogue relativement aux biens de Menauton Dasta de St-Paul et autres biens, qui sont grevés de redevances (fol. 92 et suiv.). — « Sens inutilhs » (cens éteints ?) (fol. 93). — Moulin de St-Seurin, *alias* de Pierre Brichet (fol. 97 v°). — « Enseguen se las deminucions de las pencions de las gleysas » (fol. 103 v°). — « Summa (?) totz los cens inutilhs : cxix l. ii d. Summa tota la valor deu

rolle : vi^c xxxiii l. xviii s. viii d. » (fol. 104 v^c et 105). — Prairie sise à Pompignac, près du moulin (fol. 109 v°). — « Los qui tenen aquo de Barlinquam, so es la binha, laquau mau deu capitre a Barlinquam » : 10 d. de cens (fol. 110 v°). — Liste des gens de Saulesse qui doivent annuellement au chapitre 6 pipes de vin, 6 boisseaux de froment, 6 s. de cens et 6 paires de poules (fol. 111). — Note sur le bail à fief du moulin sis à Pompignac et concédé à Pierre Robert moyennant 2 s. de cens (13 avril 1461; fol. 111 v°). — Pointe des chapitres (?) (xve siècle; fol. 130 et suivants).

G. 1175. (Registre.) — In-4° oblong, 84 feuillets.

XVe siècle. — Liève pour le chapitre. — Cens dus par Thomas de Fenhas pour une maison et un jardin *a la Tor d'Audeyola* (fol. 2). — « Nota que los dessus nomenatz totz son inutil a cause deu castet de Tropeyta » (fol. 2 v°). — Maison près de la porte *de Corn* (fol. 9). — Maison dans la rue *Pey de Lostau* (fol. 10 v°). — « I^a terra e areney et vinha qui es a Badetz debant la † de la Peyra de Caudeyran » (fol. 12). — Rente de 50 s. due par « lo senhor de Castet en Dorta... a causa de las agreyras qui foren deu senhor de Gout, las caus agreyras son au Bosquat... et per present las ten per via de assensa Guilhem Comte, *alias* Motinet, carpentey » (fol. 12 v°). — Cens de 1 d. dû par le captal de Buch pour un chai sis *a Tropeyta* (fol. 13 v°). — Cens dû par Jean Arnaud, notaire (fol. 17 v°). — Cens dû par le même pour « i hostau et bouta », rue de Castillon (fol. 17 v°). — Maison et « estable » rue de Puypaulin (fol. 18). — Maison devant le Poids de la ville (fol. 18). — Vigne à Terre-Nègre, « a la fossa ont sole aber areney » (fol. 19). — Gaillard de Garros, « demorant en la tour de Bessan » (fol. 20). — Vigne *au Salon* alias *a la Tauba* (fol. 21 v°). — Aubarède *a Sotanegra* (fol. 26). — Cens dû par Jean Foguey, licencié, « en la carreyra deu Lupanan, vert la bancaria de Sent-Projeyt » (fol. 35 v°). — Cens de 8 l. pour le moulin de Brechet, à Mérignac (fol. 37). — Terres *au Bybey* alias *a Chasteufort* (fol. 37 v°). — Cens dû par « lo senher de Bequoyran, demorant en lo pode de Blaya » (fol. 38 v°). — Cens dû pour une vigne sise derrière la porte du Hâ. « Et de present es inutilh, a causa deu castet deu Far » (fol. 40 v°). — « Johan de Monque per ung hostau e chay qui es a la tor de Audeyola, a Troppeyta..., et de present es inutin *(sic)*, a causa deud. castet » (fol. 43 v°). — Tour et maison dans la rue *de las Combas* (fol. 46 v°). — Maison *a la Cordery Sent-Pey* (fol. 47 v°). — Maison et jardin à la porte du Hâ, dans la ville : « Et es enutil a causa deu castet deu Far » (fol. 48 v°). — Cens dû pour quatre « sadonx » de terre dans la paroisse Ste-Colombe, lieu dit *au Trench* (fol. 51). — Pré à Barsac, lieu dit *au Far* (fol. 54). — Terre à Cambes, lieu dit *a Casau Carrota* (fol. 57). — Cens pour « i trens de boscarat au Bosc de Sarrat », à Quinsac (fol. 57 v°). — Ferme « pres de la Mota », à Parempuyre (fol. 60 v°). — Maison, jardin et vigne « près de la Deymeyra », à St-Seurin (fol. 66). — Cens dû par Arnaud d'Ambilla, chanoine de St-Seurin, pour une maison « que fo de mossenhor de Marcelhac » (fol. 66). — Vigne à Terre-Nègre, « pres de l'areney de l'obra » (fol. 67 v°). — Cens dû pour le moulin de *Ferreyres* alias *de Balandey*, à Cissac (?), par l'abbé de Vertheuil (fol. 72). — Rente de 5 s. due par le prieur de Cadourne (fol. 72). — Saulesse : « Los qui son bingutz de noet aud. loc. » Ils doivent les cens « l'un per l'autre et cascun per lo tot », plus le quart des vendanges (fol. 72 v°). — Cens dû par des habitants de « Serelhan... a causa deu molin de la Casa qui es sobre la vila » (fol. 75 v°). — « The VI day of mars pre (?) yer of Wor Lord m° iiii^c lxx ii, was kild the alle of Armanhac in the pla[ss]e of Leytorre » (fol. 84 v°).

G. 1176. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets.

XVe siècle. — « Sequntur confrontaciones feudorum censualium ecclesie Sancti-Severini. » — Cens dû par une veuve pour des biens qu'elle tient « ad vitam dumtaxat » (fol. 2). — Mention de la dispense accordée à lad. veuve, sur la demande du duc d'Évreux, « quod non teneatur vendere nec alienare dicta feuda nec aliquod eorumdem in vita sua, dum tamen ipsa teneat eadem feuda in bono statu » (fol. 4). — Maison tenue par l'abbé et le couvent de St-Romain de Blaye, dans la rue Pierre de Lostau, moyennant 2 d. d'esporle, 1 s. de cens et 1 marc d'argent payable à chaque changement d'abbé pour tenir lieu des droits de lods et ventes, « et in casu quod nollent solvere quod capitulum possit procedere ad vendicionem dicti feudi » (fol. 7). — Maison et chai touchant « chayum domini quondam Vitalis Caroli » (fol. 8). — Cens « pro domo in qua sunt due stagie » (fol. 17 v°). — Cens dû par l'abbé de Guitres, plus un marc d'argent à chaque mutation d'abbé (fol. 22 v°). — Mention de Jeanne de Gornay, veuve d'Aymeric de Durfort *alias* de Duras (fol. 34 v° et 35). — Cens dû par la même « pro magna domo lapidea » (fol. 35 v°). — Mention de la vente d'une maison par maître Vital de Martres, maître de l'œuvre de St-André, le 23 mars 1411 (n. s.) (fol. 37 v°). — Cens

dû par Pierre de La Place « pro dimidio muro et dimidio pede terre » sis entre la maison dud. Pierre et l'autre moitié dud. mur (fol. 43 v°). — Cens pour une maison sise dans la grand' rue St-Remy, « loco vocato a la Forcada de Sent-Joyn » (fol. 50 v°). — Cens dû par Arnaud Bernard, « commorans in salvitate Sancti-Severini » (fol. 55 v°). — Mention d'un bail à cens au profit de Raimond de Landiras, archidiacre de Médoc (fol. 56 v°). — Cens dus par Jean Chambon, chanoine de St-Seurin (fol. 89). — Cens pour des immeubles « prope domum decimarie capituli » (fol. 90 v°). — Cens dû « pro terra vacua et sanisugario que est in dicta salvitate, loco vocato *au Vivey* » (fol. 93 v°). — Cens dû par « Vitalis de Martres, lathomus, magister operis Sancti Andree » (fol. 96). — Cens dus pour des immeubles sis « in rua Sancti Germani, *alias* Cappellanorum » (fol. 96 v°). — Droit d'entrée dû par le titulaire de la chapellenie de P. Carpin : « xx^ti^ scutos veteris auri de cugno Francie » (fol. 98). — Cens pour des immeubles « in carreria que tendit de Sancto Georgio versus Sanctum Martinum » (fol. 100). — Cens dû par le « cappellanus cappellanie domini Johannis de Galhano, *alias* vocata cappellania Beate Marie de Sancto Severino » (fol. 107). — Mention de l'autorisation donnée à un chapelain de bailler à surcens les biens qu'il tient du chapitre (fol. 156). — Cens dû par Arnaud de Mesure « pro planterio vinee, cum turri sive columberio, quod est loco vocato *a Carronan* » (fol. 163). — Mention d'une modération des redevances à percevoir sur une vigne devenue déserte, et de la cession de ces redevances au chapitre (fol. 169 v°). — Cens de 50 s. dû par « Ber^dus^ de Gutto (?), miles,... [pro] feudo de Lalanda vocato *lo feu deu Got* » (fol. 175 v°). — Mention des redevances collectives dues par les habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve : 300 manœuvres « cum bovis, asinis et propriis corporibus, et ultra II^c^ L regales auri ratione queste », et par les gens de Caudéran et du Bouscat pour le *padouen* de Salabert (fol. 183). — Cens dû individuellement par des habitants du Vigean pour le padouen de Cayret (fol. 192).

G. 1177. (Registre.) — In-4°, 15 feuillets.

1511-1514. — Liève pour le chapitre. Analyse d'actes concernant les tenures à cens ou à fief. — Délibération prise par Martin de Marsan, doyen; Guillaume de Navailles, sacriste, et autres chanoines, « in juribus respective doctores, licenciati et baccalarii, » portant que le notaire du chapitre inscrira l'analyse des chartes de bail à fief et de reconnaissance, « et rotularii moderni ac futuri, rotulorum tam magni quam anniversariorum, respective tenebuntur singulis annis... nomina et cognonima affevatorum in eorum rotulis regestrare ac fundum, parrochiam, locum, sporlam, censum et solutionis terminum » (3 janvier 1511, n. s.; fol. 2). — Ferme « en la parropia de St-Seve, en terra Gasca » (fol. 2 v°). — Jardin dans la paroisse St-Mexant, « en la rueta apperada deu Sou de Brayac » (fol. 3 v°). — Maison dans la paroisse St-Remy, rue d'Arsac (fol. 4). — Cens de 10 l. dû par noble Raymond Landa pour une maison sise près de la porte du Caillau (fol. 4). — Cens dû par noble Henri de La Rocque, seigneur du Gua, pour un bien dans la palu de Montferrant; il peut sous-inféoder; le retrait lui appartient, et les lods et ventes sont au chapitre (fol. 4 v°). — Maison sise dans la rue de Puypaulin et achetée des héritiers « deu deffunct moss. Loys Tindo, premey president quant vive en la court de parlament a Bourd. » (fol. 5). — Cens dû par maître Bertrand Trossilh, « praticien en court laya, » de la paroisse de Puypaulin (fol. 5). — « Aymeric de Fayola, dict lo Prince, ten deusd. senhors dos hostaus et una torn en lad. parropia de St-Remedi, pres deu portau de Tropeyta, apperat l'ostau deu Cappet Roge, loquau a crompat de noble home Pothon de Segur, senhor de Francs » (fol. 5). — Cens dû par Ferrand de Montferrand et demoiselle Jeanne Gassies, sa femme (fol. 5 v°). — Vigne sise à Floirac (?), lieu dit *a la Motha de Ferroys* (fol. 5 v°). — Vigne dans la paroisse de St-Seurin, « pres deus murs de la gleysa de St-Martin, sobre lo grant camin de Meyrinhac » (fol. 5 v°). — Vigne *à Campredon*, près du moulin à vent (fol. 6). — Cens dû par Arnaud de Tourrettes, second président à la Cour (fol. 6). — « Bertrand et Pey Blanc, de Blanquaffort en Medoc, tenen en feu deusd. senhors cum senhors caucionneys de l'ostau et sala de Linas seys arregas de vinha » (fol. 6). — Redevance due par les mêmes aux mêmes « cum senhors caucioneys », pour une ferme et des vignes : « quatre manobras, las doas ab beus et bros et las autres doas ab una persona » (fol. 6). — Maison dans la paroisse St-Siméon, « en la rua per laquau l'on va de St-Symeon au puch d'Alham et au Petit Judas, davant [l']hostau apperat de Maucodinat » (fol. 6 v°). — Maison tenue par « maistre Baude Peyron, praticiam en court laya » et par « maistre Pierre de Prialerio, notari de St-Micqueu » (fol. 6 v°). — Maison rue *de la Fusteria*, près de la porte *de la Grava* (fol. 8). — Maison dans la paroisse St-Siméon, rue *de la Gleysa velha* (fol. 8). — Déguerpissement d'une maison sise au Pian, devant la chapelle de St-Vivien, et bâtie sur le fief du chapitre sans la per-

mission de celui-ci (fol. 8 v°). — Cens dû par une habitante de la rue de Porte-Médoque, « autrement apperada rua deu Brugua » (fol. 8 v°). — Vignes sises dans les graves de Ste-Croix, lieu dit *a La Videy,* alias *au Serpora* ou *a la Peyssoneria* (fol. 8 v°). — Maison et jardin « en rua Sanguynengua, autrement en la grant carreyra de Sancta-Crotz » (fol. 9). — Cens dû par Companyet d'Armendary, conseiller au Parlement (fol. 9 v°). — Cens de 5 l. dû par Jean Deublet, chirurgien, en sa qualité de fabricien de St-Pierre, pour une maison qui est soumise, en outre, à un droit d'amortissement d'un marc d'argent payable tous les quinze ans (fol. 9 v°). — Vigne à Cenon, « en laquau a los jornaulx de tres homes o environ » (fol. 10). — Cens dû par demoiselle Marie Micqueu, femme d'Arnaud de Gruyauta, notaire de St-Sève (fol. 10). — Cens dû par Lancelot Dufau, « president et conseilley » au Parlement (fol. 12 v°). — Biens sis dans la paroisse de Floirac, « au cornau de Floyraguet, au loc apperat au Feu » (fol. 13 v°). — Terre sise au Tourne, « contenent seys vintz et doze patz de lonc et sept vingtz arregas de travers » (fol. 14 v°). — Cens dû par Menaud Ducornet, chirurgien, habitant de Ste-Colombe de Bordeaux (fol. 15). — Redevance de 50 s. due par Jeanne Deu Got, dame de St-Julien, au diocèse d'Aire, pour les agrières, quarts, quints, etc., qu'elle perçoit au Bouscat, dans les lieux dits *a Campbelh,* au fief du *Colomey* alias *a las Agreyras Deu Gout* (fol. 15). — Pré « en loquau a lo jornau de dos pradeys » (fol. 15 v°).

G. 1178. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets.

1519. — « Papirus custodum divi Severini de anno Domini millesimo quingentesimo decimo nono, et fuere incepte vindemie lune xxva septembris » (fol. 1). Indication du nom du tenancier, du terroir, du nombre de vignes que le tenancier possède dans ce terroir, de la quotité de la redevance, du nom du garde (?), et, pour certains articles, de la quantité de raisins perçue (?). — « Guilhem Vidau, per los hereteys de Johan Humaut, au Lorey Veilh, en i loc; a Mont-Raveau, en iii locs, au ven : iii p., vii p. f. » (fol. 7). — « Graves. Par plantiers. Artigua Veilha, au quart et deyma... Pierre Dirigaray, sr (?) de Bostgramond, per sa molher, en i loc : iiii p. z. [1] f. » (fol. 23). — *Campredon, Petita Crabeyra, Grand Crabeyra, Carronna, Fontanagran, Fossaleon, Pipas, aux Mons, au Vivey,* aux quart et dime; *Sanct-Genès,* « au quart per tot »; *au Favar, la Graveta, plantey de Sainct-Seurin, Terra-Negra, Fossa-Guybaud, Tramblede, Carinhan,* etc., aux quart et dime.

G. 1179. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets.

1541-1542. — « Papirus custodium. » « S'ensuys le vin des pencions de l'an Mil Ve quarante-deux » (fol. 1). — Mention d'une délibération portant que les tenanciers payeront le droit de garderie avant qu'on leur donne le garde (29 septembre 1542; fol. 1 v°). — « Anthoun Vert lo veilh, pour les vignes qu'il tient à fazandures pour six ans, commancent ceste année » (fol. 5 v°).

G. 1180. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets.

1545-1548. — « Cèdes de feu Laurens, notaire du chappitre ». — Reconnaissance entre les mains de « bénérable et scientificque personne Monsr Maistre Guilhaume de Lana, docteur ez droictz, doïen » (28 juillet; fol. 1). — Reconnaissance pour un immeuble confrontant à l'habitation de M. Dufief, conseiller au Parlement (23 juillet 1546; fol. 8). — Reconnaissance pour une vigne dans la paroisse de St-Christoly de Médoc, confrontant « au paduent du seigneur de Castilhon » (18 octobre 1547; fol. 28). — Bail des dîmes du mil de la paroisse de St-Seurin moyennant 60 boisseaux de mil (1547 (?); fol. 30). — Bail des rentes en poules à lever « au jour et feste de st Thomas sur les parroissiens, manans et habitans tenant maison, feu et lieu en lad. parroisse, mesmement les derrières années, » à la charge pour le fermier de payer 22 poules au doyen et 11 à chaque chanoine (19 décembre 1547; fol. 32). — Reconnaissance par Isabeau de Chaussade, veuve de Gabriel Des Ales, conseiller au Parlement (mars 1548, n. s., fol. 51).

G. 1181. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets.

1575 (?). — Liève pour le chapitre. — Rentes dues par Gilles de Noailhes, doyen; Jean de Chastenet, trésorier; Guillaume Dachart, sacriste; Chiberry-Dussault, Jean Ayrault, François Berault, Légier de Termes, Gratien Dayssiguier, Jean Du Foussat, chanoines (fol. 1-2); — par « Pierre de Reilliet, prieur de l'ospital Saint-Pierre-Berland » (fol. 4); — par Jean Rabby, prieur du St-Esprit (fol. 4 v°); — par Jean Sauxon, « tenant la Poste pour le Roy..., pour une maison quil tient en lad. sauveté de St-Seurin, qu'il a heu à torne d'An-

[1] Le signe z exprime l'idée de moitié; iiii p. z. signifie : 4 p. et 1/2.

thoyne Rostaing, chevaucheur » (fol. 7); — par Jean Quyrac, avocat en la Cour et bailli de Lesparre (fol. 12 v°); — par Cruzeau, « advocat du Roy en Guyenne » (fol. 14 v°); — par Perrine Bothier, pour une maison dite des *Quatre fils Aymon* (fol. 16 v°); — par « les ouvriers de l'église St-Maxens, pour une maison qui solloit estre au lieu de l'église qu'ilz ont faict bastir » (fol. 24). — Cens dû pour une maison acquise de Gaston de Lisle, sr de Beautiran (fol. 25). — Cens dû par la présidente Conte (fol. 25); — par Du Vallier, conseiller au Parlement (fol. 26 v°); — par « Madamle Desteing, au lieu de Mr Jehan de Gontault, sr de Biron » (fol. 28); — par Louis Driet de La Ferrière, président au Parlement, « pour sa salle basse » (fol. 29 v°); — par les héritiers de Sauvat de Pommiers, président des Enquêtes (fol. 29 v°); — par de Bardines, conseiller au Parlement (fol. 30); — par de Gascq, conseiller au Parlement (fol. 31 v°); — par les héritiers de Hugues de Cazaulx, président des Enquêtes (fol. 33); — par Jean de Lafont et Arnaud de La Sèze, notaires (fol. 40). — Cens pour un chai rue du Pas-St-Georges, « appellé *la voulte du Loup* » (fol. 42 v°). — Cens dû par Jean de Labat, « pour une maison en lad. ruhe appellée *le Cerf Voulant* » (fol. 42 v°); — par Isabeau de Chaussade, veuve de Gabriel Des Ales, conseiller du Roi (fol. 42 v°); — par Antoine Digos, chirurgien (fol. 43); — par le président Lalane (fol. 43 v°); — par le président Lancelot de Fauguerolles (fol. 44 v°); — par de La Guyonnie, conseiller au Parlement (fol. 44 v°); — par Jean Du Saulx, écuyer (fol. 45); — par noble Étienne de Codz, sr de Peytz (fol. 45 v°); — par Jean de La Fontaine, pour sa maison, rue du Cahernan, « et le jeu de paulme qui est derrière » (fol. 46 v°); — par Simon Du Mig, conseiller du Roi (fol. 57); — par Guillaume Mignot, pour l'emplacement du moulin à vent d'Artiguevieille (fol. 60); — par Jean de Lavena, « pour une vigne qu'il a heue de M. de Lana, doyen de St-Seurin » (fol. 62 v°); — par Amanieu de Maca, prêtre, organiste de St-Seurin (fol. 65); — par Jean Dorin, pour une vigne que celui-ci a baillée à ferme « à ung nommé Jehan Le Gavach » (fol. 73 v°); — par noble Jean Forbach (fol. 76); — par noble Jean de Macanan (fol. 79 v°); — par les héritiers de feu noble Louis de Macanan (fol. 80); — par « les habitans des cornaulx de Serilhan et d'Yssac, » paroisse de St-Médard-en-Jalles, pour leurs possessions : 111 l. de rente « randu le jour de st-Martin soubz le chayne de la confrairie aud. lieu de Serilhan » (fol. 83 v°). — Cens dû par M. de Signac, avocat, pour le moulin de Boysseau, paroisse du Pian (fol. 83 v°). — Cens dû « pour cinq sedons de vigne seconde » (fol. 87 v°). — Cens dû par Jean de Touquet, sr de Pic (fol. 88); — par noble Pierre de Maurian, sr de Carmelet (fol. 89); — par le procureur de Jean Gassyes, sr de Pardilhan (fol. 90); — par les héritiers de feu de Balier, pour certains biens sis dans la paroisse de Lignan, lieu dit *à Madirolles*, « près sa maison noble de Talance » (fol. 90 v°); — par les héritiers de Pierre de Capdeville, « demeurant debas les embans à St-Michel » (fol. 90 v°); — par Nicolas Bresson, « contrerolleur, » pour un mayne sis à Carignan, lieu dit *à Mothe Redon* (fol. 91); — par Jean de Pontac, doyen de St-André (fol. 91 v°). — Cens dû pour une « vigne à bras, contenant à douze hommes », à Camblanes (fol. 102). — Cens dû par Barthélemy de Vidal, « garde des sacz » (fol. 105 v°); — par Barthélemy Mercey, juge de Montferrand, et Jean de Roye, notaire, pour des biens sis à Bassens (fol. 108 v°). — Liste des rentes dues par les tenanciers de Parempuyre, « acquis des hoyrs de feu M. de Bouilhon » (fol. 111).

G. 1182. (Registre.) — in-4°, 143 feuillets.

1584 (?). — Liève pour le chapitre. — Rente pour l'huile de la lampe de sainte Bénédicte (fol. 1). — Cens dû par « Pierre de Harlo, prieur de l'ospital Sainct-Pierre de Berland » (fol. 2 v°). — Cens dû par Jean Rabbe, prieur du Saint-Esprit (fol. 3). — Maison qui a appartenu au président Brignon (fol. 12). — Cens dû par Arnaud de Pontac (fol. 13 v°); — par Arnaud de Querac, fils de feu Jean de Querac, bailli de Lesparre (fol. 14). — Maison appelée la maison des Quatre fils Aymon (fol. 18 v°). — Cens dû par Marie Menault « au lieu des hers feu Jehan Menault, hoste du Chapeau-Rouge » (fol. 19 v°); — par Pierre de Vidas, notaire royal (fol. 25 v°); — dame Françoise de Coulonges, veuve de M. Lecompte, président (fol. 27); — par François Barbier, vicaire général de l'évêque d'Aire (fol. 28); — « Françoyse de Lavergne, damoyselle, vefve de feu Mr Noël d'Estaing, au lieu de Mr Jehan de Gontault, sr de Biron » (fol. 30 v°); — « Jehan de More, sollicitteur de M. l'arcevesque de Bourdeaux » (fol. 31 v°); — Louis D. de Laferrière, président en la Cour (fol. 32); — les héritiers de Sauvat de Pommiers, président des Enquêtes (fol. 32); — Gabriel de Gentilz de Bardines, conseiller en la Cour (fol. 32 v°); — Bernard Caresolle, « maistre vinagrier » (fol. 32 v°). — Cens pour une « cave *sive* voulte » (fol. 33). — Cens dû par Françoise de Lavergne, veuve de Noël d'Estaing, procureur (fol. 34); — Aymeric de Gascq,

conseiller (fol. 34); — les héritiers de Hugues de Casaulx, président des Enquêtes (fol. 35 v°); — Mathieu Gouldric, organiste de St-André (fol. 36); — Jacques de Baulon, conseiller au Grand Conseil (fol. 38 v°); — Pierre de Cruseau, conseiller au parlement de Bordeaux, « au lieu de M. Mre Gabriel de Alis, conseiller » (fol. 39 v°); — Jean Decotz, « au lieu de Me Pierre de Brach, référandère » (fol. 40). — Cens pour une maison « où pent l'enseigne de ste Barbe », dans la « rue des Faulcetz » (fol. 40 v°); — pour une autre maison « en rue Jovequeyres, à présent la ruette des Carles » (fol. 41 v°). — Cens dû par Jean Boucault, notaire, référendaire en la chancellerie de Bordeaux (fol. 43 v°); — Pierre de Fayart, conseiller, héritier de Pichot, médecin (fol. 43 v°); — Étienne Sabin, maître fondeur (fol. 44); — Arnauld Desèze, notaire royal (fol. 44 v°). — Cens pour un emplacement derrière la maison de Jean Constant, notaire et secrétaire du Roi (fol. 46 v°); — « pour une petite maison *sive* gallerie et latrines » (fol. 46 v°). — Cens dû par Charlotte de La Roche-Chandry, dame de Lauzun, mère de Gabriel de Caumont, chevalier (fol. 47); — M. de Lalane, président en la Cour (fol. 47 v°); — M. Paillet, « au lieu de Jehan Lauste, escuyer, sr de Sarssys, et Jehanne de Laussac, damoiselle, sa femme » (fol. 48 v°); — M. de Calvimont, conseiller en la Cour, sr du Cros, au lieu de feu M. Lancelot de Fauguerolles, président (fol. 48 v°); — « sire Estienne de Maysonneuve » (fol. 49 v°); — « noble homme Estienne de Codz, sr de Peytz » (fol. 49 v°); — François de Tustal, écuyer, au lieu de Jean Desaulx, écuyer (fol. 50); — M. de Gourgues, au lieu de la veuve de feu le président Brignon (fol. 51); — Gaussemot de Bouhères, batteur de monnaie (fol. 54); — Pierre Codert, au lieu de Mathurin Gaultier, avocat, sr de La Fontaine (fol. 55 v°). — Cens « pour troys hommes de vigne ou envyron » (fol. 62). — Cens dû par Pierre de Mestivier, avocat en la Cour (fol. 63); — par Jean de Gaufreteau, « demy-chanoyne de l'église Sainct-Seurin » (fol. 68); — Simon de Mig, conseiller du Roi (fol. 73); — M. de Gasc, conseiller (fol. 73); — — Amanieu de Maca, prêtre, organiste de St-Seurin (fol. 73 v°); — Antoine Boutie, « demeurant près *la Salemande* du Chapeau-Rouge » (fol. 74 v°); — Sauvat de La Vye, avocat (fol. 77 v°); — par Jean de Pontac, notaire, greffier du Parlement (fol. 81); — Thomas de Rains, lieutenant général, au lieu de noble François-Raimond de Ferlies (fol. 89 v°). — Cens pour un pré « contenant quarante-six pas » (fol. 90). — Cens dû par Jean de Macanan, demeurant à la Rousselle (fol. 93 v°). — Rente de 8 l. pour le moulin de Brachet, à Mérignac (fol. 95 v°). — Cens dû par le président Cruzeau, « pour certaines madères où souloit avoir maison » (fol. 97). — Rente due par « les habitans des cournaux de Serilhan et d'Issac », dans la paroisse de St-Médard-en-Jalles, « pour raison de leurs possessions » : 111 l. bordelaises valant 66 l. 12 s. tournois (fol. 99 v°). — Cens dû par François de La Mothe, écuyer, sr de Cambes (fol. 99 v°); — par M. de Signac, avocat en la Cour, pour le moulin de Boyseau, paroisse du Pian (fol. 100). — Cens dû pour « cinq sadons et quatre pas de terre » (fol. 103 v°). — Cens dû par Jean de Truguet, seigneur de Pic, pour une terre « contenant quatre journaulx à bœuf », sise au Tourne (fol. 106); — par Jean Gassies, écuyer, sr de Perdilhan (fol. 108 v°); — par Arnaud de Brach, maître cordonnier de Bordeaux (fol. 109 v°); — par Jean de Pontac, doyen de St-André (fol. 110 v°); — par Jean de Labrousse, « pour une bory » à Baurech (fol. 114 v°). — Cens dû « pour quatre cotz d'une pièce de pré » à Quinsac (fol. 122 v°). — Cens dû par Pierre Duboys, écuyer, sr de Canteloup (fol. 128 v°). — Listes des tenanciers de Parempuyre devant des rentes aux doyen et chapitre, « qu'ilz ont acquis des hoirs de feu M. de Bouillon... laquelle rente monte la somme de 59 l. et 10 s. » En marge : « Lesdittes rentes ont esté vendues à M. Dalesme en la Cour » (fol. 136 v°).

G. 1183. (Liasse.) — 4 cahiers de 136 feuillets.

XVe-XVIe siècles. — Liève pour le chapitre. — *A Camplambert. — A Naujac.* Cens pour une vigne contiguë à celle d'Isabeau de Gassias, femme de Gaillard de La Tour, damoiseau (fol. 22 v°). — *A Pontlong.* Cens pour une aubarède, « a Pontlong, autrement a Casteufort » (fol. 74). — *A Praderas.* Reconnaissance pour une vigne grevée d'une redevance du quart des fruits : « Et voyant que les vinhes estoient de grandz frais, luy ont mis ab dos deners d'exporle e per sinc soudz de cens » (20 décembre 1423; fol. 111). — *Au Petit Maurian. — A Pradets.*

G. 1184. (Liasse.) — 2 cahiers de 60 feuillets.

XVIe-XVIIe siècles. — Liève pour le chapitre. — *Quartier St-Michel.* — Extrait d'une reconnaissance de février 1441 (n. s.) pour un immeuble contigu à un fief de noble Jean de Lalande, baron de La Brède, et acquis de Pierre Soignet, prieur de St-Julien (f° 4). — Extrait d'une reconnaissance du 11 juin 1456 pour une maison « ab la meytat de la agulha o madera de payra (?) que

es de part detras», le tout contigu à un fief de la maison de Puypaulin (fol. 4 v°). — Cens pour une maison contiguë à celle de Trenqua de Bedat, veuve de noble Bernard de St-Cric (fol. 30 v°). — Cens pour une tour, chai et «appentis», dans la rue *de la Bladeria deu pont St-Johan* (fol. 33 v°).

G. 1185. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets.

XVIe siècle. — Liève pour le chapitre. — Cens dû par noble Étienne de Cos, seigneur de Pes (fol. 4 v°); — par noble François Miqueu, fils de feu Jean Miqueu, pour une grande maison de pierre contiguë à Balthasar Miqueu (fol. 5 v°); — par noble Jean de Rostanh, fils d'autre Jean (fol. 6); — par les héritiers de feu Arnaud de Pontac (fol. 6 v°). — Cens dus pour des maisons «en la garlande deu marcat», paroisse de Ste-Colombe (fol. 7 v° et 8); — pour des immeubles sis «en rua de las Cosmas, per lacau on va de Porta Biqueyra vers lo petit Judas» (fol. 12 v°). — Cens dû par les héritiers de feu maître Robert Guiraud, maître de la Monnaie (fol. 14 v°). — Cens pour une maison acquise de noble Artus Deloey (?), sr de Lasalle (fol. 16 v°). — Cens dû par Jeanne Delhe, demeurant à St-Pierre, «davant la Truhe qui fille» (fol. 24 v°). — Cens pour une maison achetée à la femme de noble Claude de Casaux, sr de Lamothe (fol. 28 v°). — Cens dû par les héritiers de noble Pierre Delisle, sr de la Rivière en Fronsadais (fol. 29); — par Guillaume Bordes, avocat, pour une maison sise entre la rue Ste-Catherine et la ruette de Lasalle (fol. 31); — par Allexina Blanchard, femme de maître Millitis, notaire, procureur en la cour de l'église et greffier du chapitre St-Seurin (fo 32 v°); — par noble maître Baulde Dages, doyen de St-André (fol. 33); — par les héritiers de feu Guillaume Brunel, notaire, Marie Trousilh, sa femme, maître Jean Laurent, notaire royal, et Marie Trousilh, femme dud. Laurent (fol. 34 v°); — par maître Guillaume de Troussilh, conseiller en la sénéchaussée de Guienne, pour une maison appelée *la Salle basse*, dans la paroisse de Puypaulin (fol. 35 v°). — Cens dû pour une maison couverte «deu teulle plat» (fol. 36). — Cens dû par Jean Vinholes, secrétaire du Roi (fol. 38); — par Jean de Marsan, «prieur de l'ospitau de Sent-Pey-Berlan» (fol. 40 v°); — par Jean Ferrand, conseiller du Roi, chanoine de St-Seurin et de St-André (fol. 41); — par Bernard Castanh, hôtelier, pour maisons, jardin et vigne, sis dans la sauveté «dabant lo cimentire aperat a l'ymage Nostre-Dame» (fol. 41 v°); — par Guillaume Petrequin, maître de la psallette (fol. 42); — par Arnaud de La Vie, «advocat en Parlement et procureur de la ville et cité de Bordeaux» (fol. 55); — par les héritiers de noble Jean de Rostanh et par demoiselle Catherine de La Rochesandrie, veuve (fol. 70 v°); — par noble François Ramond, dit Feullies (fol. 71 v°); — par nobles Guillaume-Jean et Jean de Pontat, fils d'Arnaud (fol. 73); — par Arnaud Micqueu «per tot aquet trens de terre et aubareda et motha en que solle aver hostau», dans la palu, lieu dit *au Mugron* (fol. 74 v°); — par noble Itier Blanc (fol. 82); — «les héritiers de feu Pierre Carmeau, tennador, demeurant en la parropia de Ste-Euladie, en rue des Tannadors» (fol. 85); — par Jacquet Perrotin, «per ung trens de binhe que es a la crot[z] de Barreyres» (fol. 85 v°). — Cens de «Villeneuba en Terre Guaisqua» (fol. 87 v°). — «A Caudeyran, l'aniversari de Meyos, sur certains hostaus et binhes aperat a Meyos, en la parropia St-Seurin» (fol. 89). — «Au Vinhaulx, los dos francs de rende per l'oli de la lampe de sta Benedicta» (fol. 90). — Cens pour les biens sis *a la Canabera* (fol. 91 v°). — Cens pour une vigne au lieu dit *Espante crabe*, contiguë aux murs du Palais Gallien (fol. 100). — Cens pour 9 «ajoalles» de vigne (fol. 108 v°). — Cens pour un moulin sis dans la paroisse de Pompignac, lieu dit *au Perssan de Mey* (?), alias *au Coreaulx de Naujan* (fol. 109). — Cens pour une terre contenant «XXIIII aregues de terre de large et LXX pas de long» (fol. 110 v°). — Cens pour une terre sise à Eysines «a loc aperat au Molin molinari, aultrement a la Gueyta» (fol. 113 v°); — pour «quatres sadons et detz arregues de vinhes, conten. XX joinctes de beus» (fol. 118 v°). — Cens dû par nobles Pierre et Raimond Ayquem (fol. 121 v°); — par demoiselle Hélène de Crapt, veuve d'Arnaud de Pontat (fol. 122); — par noble Jean de Boulhon, demeurant à la Rousselle, pour un domaine à Germignan, paroisse du Taillan (fol. 123 v°); — par l'héritier de feu Flore Rolland, conseiller au Parlement (fol. 125); — par noble Arnaud de Centot, fils de Guillaume; en marge: «Messieurs ont prins, en l'an Vc XXXVIII, l'argent de la présente rente, sçavoyr est VIIxx l. t., qui ont esté bailhées à cinq pour cent à Guilhem Delataste, marchant de St-Remy» (fol. 125 v°). — Cens dû par noble François de Lavau, fils de Jeanne de Gassies, veuve de Ferrand de Montferrand (fol. 126 v°). — Mention de l'acquisition de «la tierce partie d'ung quart» de domaine (fol. 126 v°). — Cens pour un immeuble sis à Floirac, *a la Motha de Ferroys* (fol. 128); — pour un pré à Bouliac, *au Pas de las Motas* (fol. 129); — pour une vigne contenant «six johalles vallant demy-jor-

naulx » (fol. 131); — pour un « trens de terre laboradissa, contenen ung petit jornalx de beux » (fol. 132). — Cens dû par noble Jean Amanyu, demeurant à Camblanes (fol. 133). — Cens pour un pré « contenen los jornaulx de tres dalhadors » (fol. 133). — Cens collectif dû par divers pour une terre et bois de 10 journaux, à Camblanes, qu'ils veulent convertir en vigne (fol. 133 v°). — Cens pour une terre contiguë à une autre, « la sega o fossat entre mech » (fol. 136 v°); — pour un immeuble contigu à un « feu de la Motha de Cambes » (fol. 137); — pour un « jornaulx de terre contenant le jornaulx de ung home » (fol. 137 v°); — pour un domaine acquis de noble Jean de Monqut, de Bordeaux (fol. 141); — pour un bien acquis de Jean Bonnebin' « conseilhey du Roy en Bord. » (fol. 143). — Cens dû par noble Pierre de Morian, héritier de feu Catherine de La Mothe, dame de Roquetaillade (fol. 145); — par les héritiers de feu Roger Candelley, conseiller du Roi (fol. 145); — par Pierre Bailhier, avocat au Parlement, s^r de la maison noble de Talence (fol. 147). — Cens pour une terre « contenant ung grand jornaulx de beux o environ » (fol. 155 v°). — Cens dû par noble Charles de Larocque, habitant à « Quinsac en Bares » (fol. 161).

G. 1186. (Registre.) — In-4°, 414 feuillets.

1589-1617. — Registre de la perception des redevances sur les vignes. — Composition avec M. Delarivière, conseiller au Parlement, pour son bourdieu (2 octobre 1589; fol. 2). — Demande de garde par le « bordelier de Me Pierre Paignon, huissier » (fol. 6 v°). — Liste des tenanciers qui ont demandé garde « pour agreyrer les vignes... en l'an 1590 » : François Parrat, chirurgien; le « mestaïer des vignes de Robert de Colignan »; le « fermier des vignes de Pierre Carmaignac » (fol. 17-19). — Compositions consenties par Bernard Phezanet, prévôt du chapitre, « commis pour tout le chapitre aulx afaires du trueilh pour les présentz vandanges, » et demandes de gardes (3-9 octobre 1590; fol. 21-38). — Liste des tenanciers qui ont demandé garde en 1591 (fol. 41-42 v°). — Compositions par le représentant du chapitre et demandes de gardes (7-11 octobre 1593; fol. 43-57). — État des tenanciers qui ont demandé garde (8-17 octobre 1594; fol. 61-77). — « Le tiers jour d'octobre mil v^c quatre-vingtz et quinze, les parroissiens de la parroisse St-Seurin ont commencé à vandanger,... et le quart jour on commence à bailhé garde pour agreyrer les agrières » (fol. 85). — Demandes de garde et compositions (4-6 octobre 1595; fol. 85-99). — Commencement de la vendange (11 octobre 1596; fol. 103). — Demandes de garde et compositions (12-19 octobre 1596; fol. 103-117). — Commencement de la vendange (15 octobre 1597; fol. 128). — Demandes de garde et compositions (15-20 octobre 1597; fol. 128-140). — Commencement des vendanges (5 octobre 1598; fol. 157). — Demandes de garde et compositions (5-7 octobre; fol. 157-170). — Commencement des vendanges (24 septembre 1599; fol. 179). — Demandes de garde (24-30 septembre; fol. 179-191). — Demandes de garde et compositions (24-27 octobre 1600; fol. 206-213). — Commencement des vendanges (9 octobre 1601; fol. 217). — Demandes de garde et compositions (9-16 octobre; fol. 217-232). — Commencement des vendanges (27 septembre 1602; fol. 235). — Demandes de garde et compositions (27 septembre-1er octobre; fol. 235-247). — Démarche faite par le « comte de la parroisse de St-Seurin, assisté de la plus grand partye des chefs des maisons » pour obtenir l'autorisation de vendanger; il leur est permis de commencer le 24, « et ce despuis le grand chemin de Soulac en là vers Caudeyran, et vandredy ceux du Boscat pourront commencer » (21 septembre 1603; fol. 260). — Demandes de garde et compositions (23-29 septembre; fol. 261-273). — Fixation de la date des vendanges au 7 octobre 1605 pour les vignes « du cousté de Caudeyran, despuis le chemyn de Soullac en là » (fol. 289). — Demandes de garde et compositions (7-13 octobre; fol. 289-302). — Autorisation de vendanger du côté de Caudéran à partir du 19 octobre 1606 (fol. 308). — Demandes de garde et compositions (18-25 octobre; fol. 308-329). — Commencement des vendanges (3 octobre 1607; fol. 331). — Demandes de garde et compositions (3-8 octobre; fol. 331-342). — Commencement des vendanges (24 septembre 1609; fol. 345). — Demandes de garde et compositions (19-29 septembre; fol. 345-353). — Fixation du commencement des vendanges au delà du grand chemin de Soulac au 15 octobre 1608. « Touteffois, à cause de la poriture, ont commencé les aulzcuns desd. habitans de Caudeyran à vandenger le mardy 14e jour d'octobre » (fol. 356). — Demandes de garde et compositions (14-17 octobre; fol. 356 v°-367). — Commencement des vendanges au delà du chemin de Soulac (1er octobre 1610; fol. 372). — Demandes de garde et compositions (2-6 octobre; fol. 372-380). — Commencement des vendanges dans le même terroir (1er octobre 1615; fol. 383). — Demandes de garde (2-10 octobre; fol. 383-394). — Commencement des vendanges dans le même terroir (4 octobre 1616; fol. 399). — Demandes de garde et compositions (4-12 octobre; fol. 399-407). — Demandes

de garde et compositions (28 septembre-5 octobre 1617; fol. 408-413 v°). — Mention des tenanciers qui ne se sont pas acquittés: Pascal Paignon, vice-sénéchal de Guienne (fol. 414).

G. 1187. (Registre.) — In-f°, 111 feuillets.

1618. — État des cens et agrières que les tenanciers avaient cessé de payer et qu'ils ont de nouveau reconnus à la diligence de Guillaume Bourcier, fermier desd. droits; « laquelle liefve a esté faicte du susd. droict d'agrière au debvoir du cincquain des fruictz en la présente année mil six cens dix-huict, suivant la permission de vendanger baillée par led. chappitre le cincquiesme du mois d'octobre de lad. année » (fol. 1). — Demandes de garde (5-13 octobre): par Simon Maillard, écuyer, pour « agrérer » une vigne, non compris « les arrégailhes de terre » (fol. 2). — « Et luy a esté baillé pour garde Jacques Laurier, habitant dud. bourq St-Seurin, lequel a raporté avoir receu quatre comportes de vendange, ensemble avoir esté paié dud. Mailhard de 2 d. de terrage, 6 arditz de garderie et nourry pendant la levée desd. fruictz » (fol. 3). — Demande de garde par Pierre de Caudéran, pour « une pièce de terre et vigne contenant 9 règues, sans comprandre les arregalhes, laquelle il possède comme fermier de François Allard » (fol. 4); — par Arnaud Vert pour une « terre et vigne contenant 17 règues complantées en vigne et six autres règues *sive* arregailhs » (fol. 10 v°); — par François Paignon, organiste de St-Pierre de Bordeaux (fol. 13 v°); — pour une terre et vigne sise au plantier d'Artiguevieille et confrontant « à une prade comune » (fol. 30); — par un laboureur de Caudéran, « comme métaïer du sr Estienne Maillard, escuïer » (fol. 36 v°); — pour deux corrèges de vigne, l'une « faicte en poincte », l'autre « faicte aussy en aguiller » (fol. 56). — Agrières en vin commuées en rentes fixes (fol. 64). — Rente due par Bernard Delaperrière, commissaire extraordinaire des guerres (fol. 69 v°). — « Aultres rentes... licquidées à la dilligence dud. Bourcier, provenant des agrières commuées » (fol. 71). — Rente due par Simon Légier, secrétaire de la Chambre du Roi (fol. 71 v°). — Autres rentes liquidées par le même Bourcier (fol. 74). — Rente due par Jean Auper, maître chirurgien, ou par la veuve de Fortanier, docteur en médecine (fol. 75 v°). — Rentes sur les maisons de la ville de Bordeaux (fol. 82 v°). — Rente due par noble Jean de Bonnevyn, sieur de Labelue (fol. 92). — État et exposé des procès intentés à la requête dud. Bourcier, ès qualités (7 procès) (fol. 93). — Rentes liquidées par le chapitre à la diligence de Bourcier, assises sur des maisons dont les tenanciers ne s'acquittaient plus depuis longues années (fol. 104).

G. 1188. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets.

1640. — Liève pour le chapitre. — Cens dû par par M. de La Rocque, écuyer (fol. 7); — par Olivier Du Sault, avocat général (fol. 7); — par Michel Dussault, pour un grand enclos qu'il a eu de M. Dussault, lieutenant général de Dax (fol. 7 v°); — par Jean Charlier, architecte (fol. 12). — Pensions dues par « les vicquaires des chanps » (fol. 17). — Cens dû par Toussaint Dalesme, sieur du Pin (fol. 19 v°); — par M. Léger, conseiller aux Aides (fol. 20); — par Jean Dubernat, « pour une huictiesme partie du hault Chappeau-Rouge » (fol. 21); — par Marie de Brian, veuve de Guy de Lestonnac (fol. 21 v°); — par M. Constantin, secrétaire du duc d'Épernon (fol. 22); — par les héritiers de feu Jean de La Broche, payeur des gages du Parlement (fol. 22); — par Armand Hostein, ancien procureur-syndic de la Ville (fol. 24); — par Roger de Lalion (?), contrôleur général des Finances, « au lieu de Dureteste » (fol. 26 v°); — par Bertrand Constantin, notaire (fol. 27); — par Pierre Thomas, « marqueur du vin de hault païs » (fol. 28). — Cens pour une « maison faicte à tiers point » (fol. 29). — Cens dû par André Denis, conseiller au Parlement (fol. 30); — par les héritiers de Jean Mauclercq, notaire (fol. 31); — par Isaac Dans, chirurgien (fol. 31); — par Pierre Boucquaut, conseiller au Parlement (fol. 31); — par Henri Darche, doyen de St-André (fol. 31); — par Gérauld Baritaut, avocat, « au lieu de M. Estienne Darche, vivant docteur en l'Université de Bourdeaux et advocat » (fol. 31 v°); — par M. Gonbaut, conseiller aux Aides, au lieu de Jean Dugravey, gentilhomme, et de Jean Dugravey, pâtissier (fol. 31 v°); — par les religieuses de Ste-Catherine, au lieu de M. de Blancq, conseiller au Parlement (fol. 33); — par M. Du Val, conseiller au Parlement (fol. 35 v°); — par Bertrand de Sabourin, conseiller au Parlement (fol. 36); — par les héritiers de feu M. de Senault, conseiller au Parlement (fol. 36); — par les héritiers de la veuve de Noël d'Estaing, au lieu de François Cornier, sr de la maison noble de Puybarban (fol. 36 v°); — par Jean Galenis, chirurgien, pour la maison du *Cheval blanc*, « qui souloit estre en jeu de paulme », dans la rue Porte-Médoque (fol. 38 v°); — par Me la présidente de Pontac, au lieu de Guillaume de Geneste, conseiller au Parlement (fol. 39); —

par dame Esther Turpin, « pour une maison, tour, voulte *sive* cave qui est au-dessoubs lad. tour », dans la « rue de la Puyade ou montée de Puipaulin » (fol. 39); — par la même, veuve de M. de Martin, trésorier général (fol. 39 v°); — par Sauvat de Pommiers, président aux Requêtes, par le président Daffis, par la présidente de Gourgues, veuve du président Gabriel de Gentils (fol. 39 v°); — par Charles Papin, notaire (fol. 40); — par Romain de Chimbault, avocat, « pour une tour avecq deux voultes *sive* caves, appelée la *Tour Sarrasine* », dans la rue Porte-Dijeaux (fol. 40 v°); — par les héritiers de Pierre de Meignac, conseiller au Parlement, au lieu des héritiers de Hugues Cazaulx, président aux Enquêtes (fol. 42); — par la présidente de Gourgues: « M. de Gentils, s^r de Bardines, conseiller, a été condamné en exporler par santance du XXI juillet 1553 » (fol. 42); — par Marie Montigault, au lieu de M. de Bonnevin, s^r de La Bellue (fol. 43); — par Catherine Ecclesia, veuve de Pierre Lhéritier, notaire, et par M. Datthis, conseiller (fol. 46); — par les héritiers de M. de Cruseau, sieur de Tirepeau, pour des maisons « en lad. rue antiennement appellée de Langon, Cuzols, Macau, à présent des Capperans » (fol. 47); — par les héritiers de feu Pierre Geneste, notaire et secrétaire, pour l'entrée et la cour de la maison de M. de Falvas, président aux Enquêtes (fol. 48); — par Durand Guardes, au lieu de Jean de Jan, conseiller au Parlement, au lieu d'Arnaud de Jan, père dud. Jean (fol. 50 v°); — par Orgier *(sic)* de Cursol, conseiller au Parlement (fol. 52 v°); — par Catherine de Lescures, veuve de M. Dalesme, sieur de Labouret (fol. 53); — par les héritiers de feu Déalbitre, notaire, et par la veuve de Dussault, aussi notaire (fol. 54); — par Salomon Dussault, conseiller au Présidial (fol. 54 v°); — par le président de La Lanne, au lieu du président Sarran de La Lanne (fol. 55); — par le président Sarran de La Lanne (fol. 55 v°); — par les héritiers de feu de Briet, conseiller au Parlement (fol. 56); — par Mentet, avocat, au lieu du comte de Lauzun, au lieu de Charlotte de La Roche, dame de Lauzun (fol. 56 v°); — par M. de La Tour, sieur de Queisac, conseiller aux Requêtes (fol. 57); — par Isaac de Lalanne, conseiller, au lieu de Bertrand Garron, conseiller et secrétaire (fol. 57 v°); — par Jacques Deidie, conseiller du Roi et receveur principal des rentes constituées en Guienne (fol. 58); — par Jean Du Noyer, conseiller au Parlement (fol. 58); — par M. de Massip, conseiller au Parlement (fol. 61); — par Arnaud Hostein, clerc de la Ville (fol. 64 v°); — par M. Bourran, conseiller au Parlement, pour une maison sise rue du Puits des Cazaux, confrontant à la maison noble de La Lande, ruette entre deux (fol. 68 v°); — par le président de Bourran (fol. 69); — par Pierre-Paul de Prugues, prieur de l'Isle (fol. 70); — « Recognoissances ommisses en la présent liepve, lesquèles il fauldra liquider » (fol. 72). — Cens pour une cave sise dans la rue Porte-Médoque et appelée anciennement « la voulte du Petit Paradis » (fol. 73 v°); — par M. de Pontac, au lieu de Clivet (?) de Chaumont, s^r de Labatut, conseiller du Roi (fol. 84); — par Jean Orion, notaire (fol. 84); — par le président de Pichon (fol. 84 v°); — par la présidente de Gourgues, au lieu du président Cadillac, au lieu de M. de Lestonna, sieur de Puypelat (fol. 84 v°). — Cens « pour une vigne faicte en façon de laire » (fol. 88 v°). — Cens dû par les héritiers de Thomas de Ram, lieutenant général en Guienne (fol. 90); — par M. de Lestonna, conseiller au Parlement, au lieu de Marie Brian, veuve de Guy de Lestonna, conseiller, d'Arnaud de Lestonna et de Jean de Rusbran, écuyer (fol. 92); — par Aumailley, notaire de Ludon (fol. 92 v°); — par les héritiers de feu Gabriel de Cruseau, président aux Enquêtes (fol. 101); — par M. de Salignac, écuyer (fol. 105); — par Larocque, au lieu de noble Michel de Lansac, écuyer, s^r de Roquetaillade (fol. 106). — Mention de la vente des rentes de Loupes, en 1563, pour 25 l. 10 s., et de Fargues, celles-ci cédées à M. de Pontac (fol. 106 v°). — Cens dû par la veuve de Jacques de Blanc, conseiller au Parlement (fol. 115); — par « messire François Le Conte, chevalier » (fol. 118 v°). — Fief du Gua, dans la paroisse d'Ambarès: « La ranthe est solidaire entre les tenanciers, qui est de 6 l. tournois, et néangmoins a esté esgualée sans préjudice de division, comme s'ensuit; la contenance dud. fief est de 138 journaulx et 12 règues » (fol. 124). — Rente de 3 boisseaux froment, « mesure de Montferrant » (fol. 127 v°). — Cens pour le moulin de La Roque, à Canéjan, 30 s. (fol. 132 v°).

G. 1189. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets.

1653-1656. — « Liève des cens et rentes dhues annuellement à MM. lez doyen, chanoines et chapitre de l'insigne église St-Seurin de Bourdeaux, commancée à faire la présante année 1653, estant fermier dud. chapitre M. Me François de Benoist, prestre et chanoine en lad. église, comme appert par contract du 21e febvrier 1653, receu par Thomas, notaire royal, et led. s^r de Benoist m'ayant associé à lad. afferme, je, Hélier Landreau, soubs-signé, ay faict la recepte desd. rentes comme s'ensuit » (fol. 2). — Cens dû par Léon de Lalanne, doyen (fol. 3); — par Mathurin Sauvestre, tré-

sorier : 3 francs valant 2 l. 5 s. tournois (fol. 3); — par Élie Landreau, chanoine semi-prébendé (fol. 6 v°); — par de Lavie, avocat général (fol. 7); — par Olivier Dusault, avocat général, au lieu de feu l'évêque de Dax, son frère (fol. 7 v°-8); — par les héritiers de feu François de La Conforque, notaire et procureur d'office de la juridiction de St-Seurin, au lieu de Dureteste (fol. 11); — par Bordette, « procureur en Guienne », au lieu de Jean Carlier, architecte. « Le sr Place possède noblement et en a faict hommage » (fol. 13). — Cens dû par Maures, « prieur de Virazel » (fol. 14); — par Le Duc, conseiller au Parlement (fol. 16 v°); — par de La Chèze, receveur général des finances (fol. 23 v°); — par les héritiers de Légier, conseiller aux Aides (fol. 25); — par Nicolas Godière, au lieu de Jean de La Fenestre, juge d'Aillas (fol. 27); — par le président Pichon (fol. 28); — par les héritiers de la présidente de Gourgue (fol. 29); — par Duval, conseiller aux Requêtes (fol. 30); — par Gombault, conseiller à la Cour des Aides (fol. 31); — par Pierre Thomas, « marqueur de vin de hault païs, » au lieu de Charles Materre, garde-sac (fol. 33 v°); — par Lamarque, courtier, au lieu d'André Denis, conseiller au Parlement (fol. 36 v°); — par de Boucault, conseiller au Parlement (fol. 37 v°); — par de Métivier et de Fayet, conseillers au Parlement (fol. 38); — par Duval, conseiller au Parlement et commissaire aux Requêtes, et par Darche, conseiller au Parlement (fol. 40); — par de Sabourin, conseiller au Parlement (fol. 40 v°); — par la présidente Dafis, veuve (fol. 41); — par Charles Papin, notaire (fol. 41 v°); — par Lhéretier, notaire (fol. 47); — par Pierre-Paul de Prugues, prieur de l'Isle (fol. 54 v°); — par Orgier de Cursol, conseiller au Parlement (fol. 55 v°); — par Salomon Dussault, conseiller au présidial de Guienne, « pour une grande maison couverte en tiers-point » (fol. 57 v°); — par le président Lalanne (fol. 58 v°); — par de La Tour, sieur de Queyzac (fol. 60 v°); — par Isaac de Lalanne, conseiller au Parlement (fol. 61); — par Mme Dusault, dame de Lespine (fol. 61); — par de Massip, conseiller au Parlement (fol. 65); — par le président Tarneau (fol. 67); — par de Fages, « conseiller notaire et secrétaire » (fol. 71 v°); — par Étienne Despaignet, conseiller au Parlement, et par de Bourran, président aux Enquêtes (fol. 73 v°); — par de Salomon, conseiller au Parlement (fol. 74); — par J.-B. de Tascher, écuyer, sr de Boisgontier, mari d'Isabeau de Nouailhane (fol. 74 v°); — par Guil. Demons, président aux Enquêtes (fol. 77 v°); — par François Sarode, gentilhomme verrier (fol. 78); — par Guillaume Girard, secrétaire du feu duc d'Épernon (fol. 79); — par un tenancier non dénommé, au lieu de Pierre Laroque, écuyer, maître d'hôtel du feu cardinal de Sourdis (fol. 82); — par le président Favas (fol. 82 v°); — par noble Jean Fortaige (fol. 84); — par Bordes, conseiller au Parlement (fol. 91); — par Gilles de Geneste, sieur de Favas (fol. 92); — par Jean Trusquet, sr de St-Pic (fol. 98 v°); — par François Le Conte, chevalier (fol. 115 v°); — par Boireau, conseiller à la Cour des Aides (fol. 119); — par de Lestonnac, conseiller au Parlement, sieur de Lisle (fol. 128 v°). — Répartement, par les délégués du chapitre assistés d'habitants, de la taillade valant 250 fr. bordelais, soit 187 l. 10 s. tournois : 362 articles (5 février 1653; fol. 137). — Répartement de la taillade : 318 articles (avril 1656; fol. 164).

G. 1190. (Registre.) — In-4°, 279 feuillets.

1659-1662. — Liève des cens et rentes dus au chapitre pour les années 1656-1661, « estant fermier dud. chapitre Me Hélies Landreau, prestre, chanoine semi-prébandé en lad. église, par contract du 12e septembre 1659, receu par Thomas, notaire royal » (fol. 2). — Cens pour une vigne « près la croix de la Boucheyre, anciennement la croix de Badetz et à présent la croix de Castetz » (fol. 18 v°). — Cens dû par M. Demaures, prieur de Virazeil (fol. 26 v°); — par d'Hostein, président à la Cour des Aides, fils d'Arnaud d'Hostein, clerc de la Ville (fol. 39); — par Désirée de Piis, fille de François de Piis, sieur de Tristan (fol. 64); — par Sauteyron, juge royal de Gironde (fol. 64); — par Géraud de Baritault, lieutenant particulier (fol. 69 v°); — par de Nort, sieur du Tuquet, avocat (fol. 70); — par Brousse, conseiller au Parlement (fol. 70 v°); — par de Martin, baron de Verthamont, trésorier général (fol. 78 v°); — par le président Montesquieu, pour son habitation « proche la porte de St-Germain » (fol. 80); — par Demons, sieur de La Caussade (fol. 82 v°); — par Anne Duduc, veuve du président de Pontac (fol. 83); — par de Pomiers, sieur de Francon, conseiller au Parlement (fol. 84); — par Anne de Massiot, veuve de Jean Dafis, second président au Parlement (fol. 84 v°); — par de Juny, sieur de Bellebrune, lieutenant du duc de St-Simon à Blaye (fol. 89 v°); — par Geoffroy de Suduyrault, conseiller au Parlement (fol. 91); — par de Gasc, sieur de St-Julien, gendre de René De Montis, écuyer, sieur de Lisle (fol. 100); — par Demonjeon, conseiller au Parlement (fol. 104 v°); — par Montaudon, conseiller au Parlement (fol. 113); — par les

héritiers de Catherine de Lescure, veuve de Jacques d'Alesme, sieur du Labouret (fol. 114 v°); — par Mme Dusault, dame de Lespine (fol. 124 v°); — par Dunoyer, conseiller au Parlement (fol. 125); — par les héritiers de Dusolier, substitut du Procureur général (fol. 125 v°); — par de La Roche, conseiller au Parlement (fol. 134 v°); — par Jean de Coutures, juge royal à Bourg (fol. 139); — par Jeanne de Vilatel, veuve de Jacques de Macanan, écuyer, sieur de la Salle de Bruges (fol. 167 v°); — par le sr de Salignac, fils de Joseph de Salignac, écuyer, sieur des maisons nobles de Pey-Guyraut, Salignac et autres places (fol. 192 v°); — par Beaulaygue, «maistre espinglier» (fol. 244 v°). — Répartement de la taillade : 388 articles (13 mars 1663; fol. 261).

G. 1191. (Registre.) — In-4°, 173 feuillets.

1631-1670 (?). — Liève des cens et rentes dus au chapitre pour les années 1668-1670. — Liste de chapellenies, au nombre de 148, fondées à St-Seurin (fol. 3). — Cens pour «un quart de jornal..., qui revient à 128 lates carrées de jornal..., contenant en largeur... 39 pieds et demy... led. pied mesure d'arpant, les sept faisant la longueur de latte de jornal, de la mesure comune de la présente ville» (fol. 17). — Cens pour une maison sise dans la rue qui conduit des portes Dijeaux et Dauphine à l'église St-Seurin, «ancienement appellé rue Judayque» (fol. 18). — Cens dû par Pierre de Vilars, écuyer (fol. 22); — par Mme de Laville, au lieu de Venault, écuyer, sr de La Lande (fol. 43); — par Désirée de Piis, fille de feu François de Piis, sr de Tristan (fol. 48 v°). — Cens dû pour «une tour carrée à trois estages», rue du Cahernan (fol. 71). — Cens dû par Pierre Dutoya, prieur de St-Laurent (fol. 110). — Cens pour une vigne sise près St-Genès de Talence, au lieu *aux Mailhaux*, confrontant vers l'ouest «à une petite ruette de servitude qui va à la tour de Rostaing» (fol. 122 v°). — Deux reconnaissances pour des biens compris dans le fief du Gua, paroisse d'Ambarès (23 novembre 1648 et 15 septembre 1631; fol. 169 et 171).

G. 1192. (Registre.) — In-4°, 296 feuillets.

1675 environ. — Liève pour le chapitre. — Cens dus par Jérôme Lopès, théologal, et par Philippe Minvielle, official (fol. 5 v°); — par René Pain, parcheminier (fol. 16 v°); — par le président J.-B. de Secondat de Montesquieu, au lieu de M. de Maures, prieur de La Réole et de Virazeil (fol. 38); — par J.-L. Dussaut, avocat général, héritier de M. Dussaut, prieur de Comprian (fol. 50). — Rente due par le vicaire perpétuel de Gayon : mention d'un arrêt de 1663 qui dispense led. vicaire de cette rente : «Cest arrêt est par surprinse» (fol. 57 v°). — Cens dû par J.-L. Dussaut, mari de X. de Blanq, au lieu de Jacques-Léon de Blanq, seigneur de Polignac (fol. 83 v°); — par Bernard de Pichon, «grand président au Parlement» (fol. 84 v°); — par Pierre Demons, procureur général en la Chambre de l'Édit, fils de Demons, sr de Lacaussade (f° 86); — par dame Bonaventure de Galeteau, veuve du président Poumiès (fol. 90); — par Chartran, avocat, au lieu de Chenu, prieur de Passirac, en Saintonge (fol. 93); — par Mme Darès, mère du baron Dussaut (fol. 147 v°); — par Rives, juge de Cadillac en Fronsadais (fol. 154); — par les héritières de feu de Lestounac, sr du Parq (fol. 199); — par Jean Pissebin, «demurant aux Gahets» (fol. 232 v°). — «Inscription qui est sur la grande cloche de St-Seurin; il y a une croix ouvragée : *1637. F. Faure.* Tout autour est escrit : «*Jesus, Maria. Et verbum caro factum est. Ad laudem Dei, beatæ Virginis Mariæ, ss. Severini et Amandi. Fortis vocor. Dum vocem pando, fugiont tonitrua, grando. Ad usum, ex expensis capituli Sancti-Severini*» (fol. 296 v°).

G. 1193. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets.

1700 environ. — Liève pour le chapitre. — Cens dû par Pierre-Mathieu Constant, doyen (fol. 1); — par «M. Constant, ci-devant doyen» (fol. 4); — par de Pichon, seigneur de Parempuyre (fol. 39 v°); — par Jacques de Ségur de Francs, mari de Jeanne de Gasc, veuve de M. de Pomiers, sr de Larivaut (fol. 41); — par noble Antoine Dalart, sr de Bordenave (fol. 50); — par Mme de Geneste, épouse de Guy de Bar (fol. 51); — par Marguerite de Guineuze, veuve de M. de Relion, trésorier de France (fol. 51); — par Roche, président aux Requêtes (fol. 55); — par Jean Paul, architecte (fol. 69 v°); — par de Barbot, président à la Cour des Aides (fol. 78 v°); — par Bouyer, notaire (fol. 85); — par Jeanne de Villatel, veuve de noble Jacques de Macanan, sr de la Salle de Bruges (fol. 94). — Cens dû pour un pré confrontant «de l'un bout au travès commun» (fol. 116). — Cens dû par Charles de Calvimont, écuyer, sieur de Montaignac (fol. 121); — par Denis, «président présidial au siège de Guienne» (fol. 132 v°); — par Vivans et Poupin, notaires (fol. 133 v°).

G. 1194. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets.

1700 environ. — Liève pour le chapitre. — Cens dû par Antoine de Constant, doyen (fol. 1); — par Besse, messager de Bordeaux à Paris (fol. 15); — par Chenevas, maitre des Postes de Guienne (fol. 16 v°); — par la veuve d'Avelanet, messager de Bordeaux à Paris (fol. 19 v°); — par « le sr de Lanne, abbé de St-Ferme » : « Ne paye pas » (fol. 23); — par de Gasc, sr de St-Julien (fol. 35).

G. 1195. (Registre.) — In-4°, 17 feuillets.

XVIIe siècle. — Liève pour le chapitre. — Cens pour une terre « confrontant d'un costé, vers le levant, à la terre et palu de Lalanne; d'autre costé, vers nuit, la terre et palu de Berninet » (fol. 16 v°). — Cens pour une terre sise à « St-Laurens, village de Caronne », confrontant « le chemin gleysau et autrement appellé le chemin gabarrey qui va de Caronne à Ste-Gemme » (fol. 17).

G. 1196. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets.

XVIIe siècle. — Liève pour le chapitre. — Extraits de reconnaissances et de baux à cens reçus par Marraquier (1620-1629) et par Justian (1629-1630). — Reconnaissance pour une vigne « contenant demy-journal à l'arpend du Roy » (18 avril 1622; fol. 8 v°); — pour une terre contenant « certains bessons ou règues courtes » (8 septembre 1622; fol. 13); — pour « une joincte de terre labourable contenant 33 règues courtes ou bessons » (8 septembre 1622; fol. 13 v°). — Conversion de l'agrière due par une vigne sise au plantier d'Artiguevieille et mesurant 9 brasses sur 51, « à 5 pieds la brasse, mesure de la Maison de Ville » (28 juillet 1623; fol. 17). — Reconnaissance par Arnaud Saintemaistre, armurier et fourbisseur juré (25 novembre 1624; fol. 20); — pour le bourdieu d'Arreyrac, autrefois de St-Aphon, paroisse de Blanquefort (3 décembre 1623; fol. 28); — pour un bien à Lormont, au lieu dit *à Bayonne* (22 novembre 1625; fol. 34 v°); — pour une propriété confrontant à celle de M. Viaut, commissaire examinateur de la prévôté royale d'Entre-deux-Mers (15 mai 1626).

G. 1197. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets.

XVIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens et accords reçus par Justian (1632-1638), Chadirac et Marraquier (1616-1634).

G. 1198. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets.

XVIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, de baux à cens et d'accords contenus ès registres de Paris (1676-1716), Thomas (1611-1672) et Justian (1632-1638). — Reconnaissance par Abraham Vienne, commissaire d'artillerie (7 avril 1634; fol. 10).

G. 1199. (Registre.) — In-4°, 81 et 24 feuillets.

1662-1721. — « Liève du chapitre de St-Seurin, pour les rentes et menus cents des années 1662, 63, 64, » et divers comptes personnels de Jean Ségur, chanoine. — Cens pour une vigne sise rue Tronqueyre, « dans laquelle est bastie une petitte chambre à la façon du palais Galiène » (fol. 9 v°). — Cens dû par J.-J. Dusault, chanoine de St-André et prieur de Comprian (fol. 13). — Cens pour « une pièce de terre et lande faicte en triangle ou anneguley » (fol. 14 v°). — Compte des dépenses faites par le chanoine Ségur pour Arnaud Moustié, son domestique (fol. 79 v°). — Compte de dépenses pour Denis Esparbier, que « j'ay loué pour travailler au jardin et me servir..... à raison de 18 l. par an, une paire de souliers par an et que outre et par-dessus je luy fournirois un justeaucors qu'il me laissera au cas qu'il se retire avant de l'avoir uzé » (fol. 80). — Compte pour un autre domestique loué aux mêmes conditions (fol. 80). — Nouvelles conditions avec le même : 8 écus par an, à charge pour le domestique de s'entretenir « de souliers et de tous ses besoins, à la rézerve de la cazaque » (fol. 80 v°). — Nouveau marché : « Je le payerois à raison de douze écus par an pour tout » (fol. 81). — Comptes de réparations à une maison canoniale : le chanoine Ségur fournit toute la pierre au maçon, « laquelle a esté par luy retirée des tombeaux du cimetière par la concession du chapitre à ma prière » (fol. 1 v°). — Journées de maçon à 20 s. (7 mai 1708; fol. 7 v°). — Journées de manœuvre à 10 s. (fol. 16 v°). — Journées de maçon à 15 s. (fol. 17). — Les maçons « ont ouvert la boutique, ont bâty un mur dans le vuide de l'arceau pour placer un taulier tout d'une pièce que j'ai fait tailler d'un tombeau » (fol. 19). — Journées de maçon à 24 s. et de manœuvre à 18 s. (février 1715; fol. 21). — Nouveaux travaux : « J'ay fourny des pierres prises en majeure partie dans le cimetière » (fol. 24).

G. 1200. (Cahier.) — In-4°, 96 feuillets.

XVII° siècle. — Liève pour le chapitre. Extraits de reconnaissances et de baux à cens dans les paroisses de St-Remy, de St-Michel, de Bruges, d'Eysines et de Blanquefort; «maisons des chapelles, prébandes ou portions fondées dans lad. église mouvantes du chapitre;» «agrières et vin de rante,» tous actes reçus par Paris (1678-1689) et Laurens (1538). — Reconnaissances par Jean-Antoine de Raoul, conseiller au Parlement (5 avril 1687; fol. 39 v°); — par J.-J. Bigos, receveur des tailles en l'élection du Condomois et du Bazadois (3 janvier 1679; fol. 41); — par François Jussiot, chevalier, seigneur de la Devise (4 avril 1687; fol. 43).

G. 1201. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets.

XVII° siècle. — Liève pour le chapitre. Extraits de reconnaissances et de baux à cens reçus par Thomas (1659-1673) et par Chadirac (1613-1618). — Reconnaissance pour une «maison servant de grange, appellée la salle de Linars» (2 juin 1659; fol. 1); — par André Labat, porte-manteau du Roi, bourgeois et capitaine de santé de Bordeaux (15 février 1660; fol. 7). — Accord du chapitre et des bien-tenants de Caudéran au sujet des arrérages dus pour la taillade, lesquels sont modérés à 1,500 livres tournois, et pour la valeur des corvées, fixée pour l'avenir à 150 l., payables aux mêmes termes que la taillade, savoir la moitié à la s^t Seurin et le reste à la Chandeleur (14 mai 1660; fol. 11). — Reconnaissance par Jacques Doujon de Bouran, président aux Requêtes (8 mars 1634; fol. 14); — par J.-J. de Baratet, conseiller au Parlement (1er juin 1666; fol. 21 v°).

G. 1202. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets.

XVIII° siècle. — Liève pour le chapitre. Extraits de reconnaissances et de baux à cens pour Blanquefort, Germignan (paroisse du Taillan), Eysines et Yvrac.

G. 1203. (Registre.) — In-f°, 148 feuillets.

1742-1744. — Liève établie par Treyssac «pour les agrières au cinquain des fruits, de deux deniers de terrage, six liards de garderie et le diner à la garde,..... lesd. agrières portables au cuvier et pressoir dud. chapitre, scitués à St-Seurin, près l'église, où les tenanciers doivent venir demander garde» (fol. 3).

G. 1204. (Registre.) — In-4°, 529 feuillets.

1750 (?). — Liève pour le chapitre. — Mention de l'évaluation d'une rente de 3 boisseaux de froment, mesure de Montferrand, à 12 l. l'un, et de 3 paires de poules à 1 l. la paire (13 mai 1754; fol. 408).

G. 1205. (Registre.) — In-f°, 295 feuillets.

1754-1758. — «Liève courante ou brouillard des fiefs du chapitre St-Seurin commencés à reconnoitre en novembre 1754, devant Duprat, notaire» (fol. 1). — Cens dù par «Gérad Jeaugeon, dit Lacroix, maitre architecte» (fol. 281).

G. 1206. (Registre.) — In-f°, 474 feuillets papier et 7 plans parchemin.

1771. — «Liève du tennement général de Caudéran, Bousquat et Villeneuve, fief du chapitre St-Seurin. Tome premier, contenant les fonds situés en Caudéran.» — Instruction sur cette liève. Indication des bornes: «vers levant, des croix de pierre élevées de dinstance en dinstance et le chemin qui conduit du bourg St-Seurin au village de la Vaiche; vers couchant, la lande de Pesen et des grandes bornes de pierre aux armes du chapitre, qui traversent toute la parroisse depuis l'ancien chemin de Soulac jusqu'à celluy de Mérignac; vers midy, le ruisseau appellé la mère du Peugue, et vers nord, les deux ruisseaux de Binquinaux et celluy de Colignan.» Énumération des «huit plantiers ou dimaires» du territoire de Caudéran: 1° Fosseléon, Vivey et Pipas; 2° Artiguevieille; 3° Laurebeil et Pitres; 4° Monrabeau; 5° Pujau; 6° Escorgebouc; 7° Peyreblanque; 8° Terre-Nègre et Fosse-Guimbaut (fol. 1 v°). — Article au nom de Pierre Navaille, cantinier du Château-Trompette (fol. 60); — au nom de Martial Dumas, «secrétaire de la cour de l'Ambassade de France à la cour de Vienne, seigneur de la maison noble de Bois-Gramond» (fol. 395). — Table alphabétique des tenanciers (fol. 453).

G. 1207. (Registre.) — In-f°, 243 feuillets papier et 7 plans parchemin.

1771. — «Liève du tennement général..... Tome second, contenant les fonds situés dans le Bousquat et Villeneuve de la Rivière» (fol. 1). — Énumération des «huit plantiers ou dimaires»: 1° Figueraux; 2° Trem-

blède; 3° Pissebouc, « ne formant qu'un dimaire avec le précédent »; 4° Clamoron; 5° Bonnehoux; 6° Grava-Villeneuve; 7° le Pin; 8° le Clos de la Lande (fol. 2). — Table alphabétique des tenanciers (fol. 225).

G. 1208. (Registre.) — In-f°, 262 feuillets.

XVIII° siècle. — « Liève des fiefs de Messieurs du chapitre St-Seurin. » — « La livre bordeloise vaut 12 s. tournois; le franc bordelois vaut 15 s. tournois; le sol bordelois vaut 7 deniers et quelques pites; le denier bordelois vaut la moitié d'un denier. Vinet dans son Arpenterie » (feuillet de garde, v°). — Redevances dues par Delord, chirurgien (fol. 2 v°); — par Garllong, chirurgien (fol. 3); — par Chimbaut de Fillot, conseiller au Parlement (fol. 17); — par de Basterot, conseiller au Parlement (fol. 24); — par Alexandre de Ségur, prévôt de Paris, président à mortier au parlement de Bordeaux (fol. 25 v°); — par Duzan, « secrétaire de plusieurs de Messieurs du Parlement » (fol. 33 v°); — par Copmartin, vicaire perpétuel de St-Christoly (fol. 38 v°); — par Martial-François de Verthamon, seigneur d'Ambloy, conseiller au Parlement (fol. 39); — par André-Pierre Dubrueïl, conseiller à la Cour des Aides (fol. 48 v°); — par J.-J. Bacon, procureur général à la maréchaussée de Guienne (fol. 49 v°); — par Dohet de Boiron, conseiller à la Cour des Aides (fol. 53 v°); — par le président de Latresne, qui « doit 29 ans » (fol. 57 v°); — par Jean-Paul Vigneau, chirurgien (fol. 58 v°); — par Perrochon, chirurgien (fol. 65); — par Jean-Robert Grossard, chirurgien (fol. 66); — par Dussault, conseiller au Parlement (fol. 71); — par Dominge de Pick de Blays, conseiller au Parlement (fol. 74); — par Delajaunie, conseiller à la Cour des Aides (fol. 79); — par de Lalande, conseiller au Parlement (fol. 83); — par Duluc, conseiller au Parlement (fol. 89 v°); — par François-Joseph Dalesme, conseiller honoraire au Parlement, seigneur du Pian (fol. 92); — par Marie-Louise Germain de Valcourt, veuve d'Étienne Blanquet Delatour, commissaire des saisies réelles en Guienne (fol. 92 v°); — par de Brivazac, conseiller au Parlement (fol. 94 v°); — par la veuve de Raimond Faugère, chirurgien (fol. 99); — par Jean Cazaux, médecin (fol. 100 v°); — par Desnanots, conseiller au Parlement (fol. 102); — par Dupuy, chirurgien (fol. 102 v°); — par de Borie, conseiller au Parlement (fol. 115); — par Dublanc de Mauvezin, conseiller au Parlement (fol. 118 v°); — par de Carrière, conseiller au Parlement (fol. 121 v°); — par Decastelnau, conseiller au Parlement (fol. 124); — par Darche, conseiller au Parlement (fol. 128 v°); — par Duval, conseiller au Parlement (fol. 133 v°); — par de Labat de Savigniac, conseiller au Parlement (fol. 137 v°); — par Simon Plassan, commissaire des grains (fol. 155); — par Pierre Tilhard, sieur de Pongaudin, avocat (fol. 157); — pour une maison rue des Alemandiers, « l'épaisseur des murs... étants... du fief dud. chapitre » (fol. 161). — Pensions dues par les vicaires perpétuels des églises de Bordeaux relevant du chapitre (fol. 165). — Cens dû par Pierre-Nicolas Mel de St-Ceran, receveur des tailles à Bordeaux (fol. 166 v°); — par Joseph Leberthon, seigneur de Faye (fol. 170); — par Denord, conseiller au Parlement (fol. 180); — par Marie-Catherine-Thérèse-Madeleine Demons, mariée à J.-B. de Secondat (fol. 182); — par Jean Capelle, chirurgien (fol. 187); — par Duret, seigneur du Fleix (fol. 188); — par Jean Valetton, sieur de Boissière (fol. 189 v°); — par Thomas de Lalande, conseiller à la Cour des Aides (fol. 190); — par Pierre Martiens de Lagubat, conseiller à la Cour des Aides (fol. 191 v°); — par Joseph de Madronnet, seigneur du Tasta (fol. 195); — par Rivalle, architecte (fol. 206 v°); — par Izaac, changeur (fol. 207); — par François Roux, architecte (fol. 207 v°); — par Étienne Dardan, architecte (fol. 214); — par Charles-Augustin Labrue, conseiller à la Cour des Aides (fol. 223 v°); — par François Darche, ancien procureur général à la Cour des Aides (fol. 228 v°); — par J.-J. Boc, conseiller à la même Cour (fol. 228 v°); — par François Brière, chirurgien (fol. 231 v°); — par Étienne Alain, chirurgien (fol. 232); — par François-Joseph de Galatheau, premier jurat de la noblesse de Bordeaux, seigneur de Fleix (fol. 240); — par Pierre Garnier, sculpteur (fol. 242); — par le doyen du chapitre, pour un jardin dont le tenancier primitif devait entretenir une lampe « devant l'autel de N.-D. de Pitre, qui est à côté les grands orgues » (fol. 244); — par M. de Ferrachapt, prieur du Mas-d'Agenais (fol. 247 v°); — par Arnaud Caussan, ancien garde du Roi (fol. 259); — par François Tramasset, prieur d'Andernos (fol. 262); — par Demarbotin, grand archidiacre de Bazas (fol. 265); — pour le magasin de la poudre sis rue de la Trésorerie (fol. 286); — par Raimond Labrouste, « intéressé dans les affaires du Roy » (fol. 305 v°); — par « les habitans de la Bayche du Bouscat », pour « le padouen de Bequiniaux » (fol. 312 v°).

G. 1209. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets.

XVIII° siècle. — Liève pour le chapitre. — Cens

dû par Canteloup, archiprêtre de St-Estèphe (fol. 7). — Mention de la démolition de 21 maisons rue du *Portau barrat;* 25, rue de Médoc; 10, rue Naudot; 4, rue Marceille; 15, rue Pingues; 10, rue du Chapeau-Rouge (fol. 38). — Cens dû par Lasconbes, président à la Cour des Aides (fol. 43); — par Comte, médecin (fol. 46 v°); — par Simon Larelle, « porteur de chèse » (fol. 53); — par Antoine Dalart, sieur de Bordenave (fol. 56); — par Jean Lalanne et par Bertrand Blandineau, chirurgiens (fol. 67); — par Matrau, chirurgien (fol. 72); — par Richard, chirurgien (fol. 99 v°); — par Loisier, chirurgien (fol. 104); — par Jeanne de Villatel, veuve de Jacques de Macanan, sieur de la Salle de Bruges (fol. 109 v°); — par Arnaud Grignard, chirurgien de Cambes (fol. 145 v°); — par Simon Milanges, imprimeur (fol. 195 v°).

G. 1210. (Cahier.) — In-f°, 27 et 5 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Joseph de Lachèze, conseiller au Parlement, pour une maison contiguë à celle de Léonard de Lachèze, son père (29 novembre 1616; fol. 2); — pour une maison sise rue de la Coquille, paroisse St-Pierre, confrontant « du nord à la maison de MM. de la Cour des Aydes de Guyenne, du couchant à la maison et jeu de paulme de M. Dumyrat, conseiller en la Cour » (14 mars 1667; fol. 4 v°); — par Julien Foucré, architecte (1er mai 1668; fol. 7 v°); — par Paul Chaigneau, chirurgien (24 novembre 1669; fol. 8 v°); — par Marc-Antoine Modery, médecin (1er février 1682; fol. 10 v°); — par Pierre Fleur, architecte (17 décembre 1682; fol. 10 v°); — par André Dandrault, conseiller au Parlement (29 mai 1691; fol. 11 v°); — par Jean Huguerie, ancien capitaine au régiment de Picardie (novembre 1739; fol. 3).

G. 1211. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance pour « une maison, chay, brûlerie à eau-de-vie », etc., sis à Porte-Basse (fol. 6); — pour « une maison à pavillon, girouette, cour, parterre », etc. (fol. 11.)

G. 1212. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre (incomplète du commencement et de la fin). — Cens dû pour le fief *du Gua*, alias *à l'Orme du Clerc*, à Ambarès. Note mentionnant un arrêt du Grand-Conseil, du 13 décembre 1687, qui attribue led. fief au Roi et qui réserve au chapitre des « rentes secondes et obituaires » (fol. 150).

G. 1213. (Liasse.) — 4 cahiers, 194 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. — Cens dû pour « un grand corps de logis, tour de bois servant de degré, cuisine et basse-court, appellait l'hôtélerie de Chapeau-Rouge » (fol. 9). — Cens dû par de Pichon, seigneur de Parempuyre (fol. 41); — par de Pichard, seigneur de Saucats (fol. 45 v°). — Cens pour « une maison, tour appellée la tour d'Auros, à présent Sarrasine » (fol. 49). — Cens dû par Simon Larèle, « porteur de chaise » (fol. 56 v°); — par Brunet, seigneur de Gombaud (fol. 69 v°); — par Marguerite de Secondat, veuve de Dumayer, conseiller au Parlement (fol. 86); — par « MM. de l'Académie royalle des sciences » pour « une maison et jardin qu'ils ont acquis par contract du 16 may 1720, retenu par Boyé », dans les rues du Collège-des-Lois, Toscanam et des Trois-Canards (fol. 87 v°); — par Boyé, notaire (fol. 123 v°); — par Joseph Le Breton, seigneur de Fayes (fol. 129).

G. 1214. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre.

G. 1215. (Cahier.) — In-f°, 23 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances et baux à cens, etc. — Reconnaissance pour une « pièce de vigne dans laquelle il y a une maison bâtie de briques et voûtée à l'antique, à la façon du Palais Galien,... lieu apellé *à la Fosse* » (3 février 1656; fol. 10 v°).

G. 1216. (Cahier.) — In-f°, 24 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1217. (Cahier.) — In-f°, 52 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1218. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1219. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances et baux à cens (1705-1711).

G. 1220. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1221. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance pour une « vigne à la marre, contenant la journée de cinq homes ou environ,... contenant de largeur 35 pas et en longueur 62 pas, chacun pas faisant deux pieds et demy » (6 janvier 1610; fol. 11).

G. 1222. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets et 2 feuillets de plans.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1223. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1224. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Charlotte de Laroche-Chandry, dame de Lauzun, veuve de Gabriel de Caumont (28 janvier 1580; fol. 4); — par Pierre Baulon, procureur au Parlement (20 avril 1478; fol. 7 v°); — par Jean de Jean, receveur du taillon (28 avril 1611; fol. 15); — par Raimond de Ferron, seigneur de Betaille (28 mars 1703; fol. 15 v°); — par Jacques-Léon de Blanq, seigneur de Polignac (14 mars 1665; fol. 17); — par Thomas de Marsillac, secrétaire à la Cour des Aides (15 mai 1673; fol. 21); — par Joseph Sarran-Delachapelle, seigneur de Cruzeau (2 avril 1752; fol. 24); — par J.-J. Bacou, procureur général à la maréchaussée (10 janvier 1741; fol. 26 v°); — par François Dubos, seigneur de Canteloup (12 avril 1681; fol. 29).

G. 1225. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Jean Arquier, contrôleur des finances (11 décembre 1692; fol. 27 v°).

G. 1226. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Antoine de Raoul, conseiller au Parlement (5 avril 1687; fol. 5); — par Pierre de Prugnes, trésorier général (27 novembre 1585; fol. 5 v°); — par Charles Renard, directeur des affaires du Roi (3 septembre 1717; fol. 11); — par Jean Dupuy de Lamiran, écuyer, major général garde-côte de Bordeaux (15 décembre 1709; fol. 12); — par Antoine Vallet, docteur en médecine, régent à l'Université (10 février 1609; fol. 17); — par Bernard Blandineau, chirurgien (2 octobre 1688; fol. 18); — par Jean Lalanne, chirurgien (21 juillet 1696; fol. 20 v°); — par André de Lestrilles, trésorier général (15 décembre 1677; fol. 23 v°); — par Marguerite de Guineuze, veuve de François Relion, trésorier général (24 février 1665; fol. 25 v°); — par Jean de Pichard, lieutenant particulier à la sénéchaussée de Guienne (1er janvier 1645; fol. 26); — par Jean Desnanot, conseiller au Parlement et lieutenant général à l'Amirauté (3 mai 1698; fol. 27); — par Mathurin de Cruzeau, écuyer (29 janvier 1613; fol. 30).

G. 1227. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Jean Demons, sieur de Lachaussade (20 avril 1658; fol. 2 v°); — par Olive de Lestonnac, veuve de Marc-Antoine de Gourgues, premier président (4 juillet 1630; fol. 5); — par Élie Brouilhet, sieur de Lacarrière, conseiller au présidial de Chartres (12 mars 1698; fol. 6); — pour une voûte sarrasine, rue Porte-Dijeaux (1435-1639; fol. 6 v°-7).

G. 1228. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses

de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance « de tot aquet trens de terra et aubareda et de mota [en] que solo *(sic)* aver hostau, que [es] a la palu, a Mugron » (15 juin 1424; fol. 26 v°); — « de tot aquet trens de terra, vinha et d'aubareda a lo *(sic)* mota que y es », au même lieu (30 avril 1416; fol. 32 v°).

G. 1229. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets.

XVIII° siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance pour une terre délimitée par « deux grandes pierres plates servant de bridanes » (25 novembre 1540; fol. 6 v°); — pour une vigne confrontant à une autre vigne qui relève de la confrérie de s[t] Jean-Baptiste, instituée dans l'église S[te]-Eulalie (20 avril 1465; fol. 12); — pour une vigne contiguë à autre vigne « de M. Jean Dubreuil, conseiller élu pour le Roy en Guienne » (28 juillet 1613; fol. 17).

G. 1230. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets.

XVI° siècle. — Liève pour le chapitre. Biens de Blanquefort. D'après des reconnaissances reçues en 1491 et 1524. — Table des noms des tenanciers (fol. 1). — Table des lieux dits (fol. 2). — Reconnaissances pour des biens sis aux lieux dits *dejus S[t]-Aphon, au Boscatet, a Maderas, au Queyron, a la Canau,* etc.

G. 1231. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets.

XVI° siècle. — Liève pour le chapitre. Biens de Blanquefort. D'après des reconnaissances reçues en 1491. — Table des noms des tenanciers (fol. 1). — Table des lieux dits (fol. 2).

G. 1232. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets.

1610-1620. — Terrier pour le chapitre, principalement relatif à ses possessions de Blanquefort. — Reconnaissance pour une maison contiguë « à la maison et maine des hoirs de Bros, vivant cappitaine du château dud. lieu de Blanquefort » (30 novembre 1617; fol. 7); — pour un pré dans la palu de Blanquefort, au lieu dit *aux Agrières de S[t]-Seurin,* autrement *au Pré de Corn* (21 juin 1610; fol. 23).

G. 1233. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets.

XVIII° siècle. — Liève pour le chapitre. Biens à Blanquefort. — Table des noms des tènements (fol. 7). — Analyses de reconnaissances, baux à cens, transactions, etc. — Reconnaissance par Bernard Mourau, sieur de la Salle, bourgeois de Bordeaux (8 novembre 1696; fol. 27). — Transaction avec Étienne Dhosten, président à la Cour des Aides, concernant « toute icelle maison servant de grange, appellée la salle de Linars » (2 juin 1659; fol. 29). — Documents « tirés de plusieurs roulaus en une liasse » (fol. 44). — Remise du droit de questalité par Fauquet de Latreau, chevalier, seigneur de Livran et de la Salle de Linars (13 janvier 1414, n. s.; fol. 44). — Reconnaissance par Gaillard Andrieu, chanoine de S[t]-Seurin et seigneur de la Salle de Linars (27 avril 1487; fol. 122). — Reconnaissance par Jean Dartigue, maire (?) et majordome de Puypaulin (7 avril 1533; fol. 197 v°).

G. 1234. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets.

XVIII° siècle. — Liève pour le chapitre. Biens à Blanquefort. — Table des noms des tenanciers (fol. 2). — Table des noms des tènements (fol. 4). — Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Bail à fief de la maison noble appelée la Salle de Linars, au profit de Jean, autre Jean et Martin Hosten frères (3 octobre 1538; fol. 8). — Reconnaissance par Morin de Lory, notaire (2 janvier 1510 n. s.; fol. 8 v°); — par Jean Daubarède, notaire (30 décembre 1617; fol. 11); — transaction avec Martial de Thibaut, conseiller au Parlement, seigneur de Gaujac (26 juin 1629; fol. 19); — reconnaissance par Pierre Dutoya, prieur de S[t]-Laurent (7 janvier 1628; fol. 24).

G. 1235. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets.

XVIII° siècle. — Liève pour le chapitre. Biens à Blanquefort. — Table des noms des tenanciers (fol. 2). — Table des noms des tènements (fol. 5). — Article au nom de Maraquier, conseiller à la Cour des Aides (fol. 27). — Note à la suite d'un article relatif à une vigne sise *au Queiron* et tenue par le sieur Planeau : « L'on est convaincu que la contenance cy-dessus relève de la directe de MM. du chapitre S[t]-Seurin, attendu la quantité des titres qu'ils ont pour le tènement du Queiron; mais, comme l'on ne peut pas en faire un juste emplacement, il est bon que M. le sindic convienne de gré à gré avec le s[r] Planeau de la rente qu'elle doit suporter » (fol. 28). — Article au nom de M. de Carrière, conseiller au Parlement; M. Marraquier, conseiller à la Cour des Aides, et autres, pour le tènement

de Peigouas (fol. 33 v°). — Mention d'une vigne près la chapelle de St-Haon (fol. 45 v°). — Article au nom du président Le Comte, suivi d'une note expliquant que l'on a omis de désigner et confronter les biens qui font l'objet de cet article parce qu'ils dépendent de la maison noble du Luc, dénombrée au profit du Roi : « Messieurs du chapitre perdroint leur fief » (fol. 63 et 63 v°). — Article au nom de Dhosteins, faïencier (fol. 73 v°).

G. 1236. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Biens de Blanquefort. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance pour « 2 prèses ou courrèges de vigne » sises près de Saulesses et confrontant « aux vignes de M. le maréchal de Duras apellées les Agrières, chemin de service ou rontau entre deux » (14 février 1756; fol. 1); — pour « une courrège de vigne de 5 lignols ou règues » (30 novembre 1754; fol. 13 v°); — pour « une pièce de vigne fesant caboutat » (20 novembre 1740; fol. 24).

G. 1237. (Cahier.) — In-folio, 4 et 4 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.: palu de Blanquefort.

G. 1238. (Cahier.) — In-folio, 40 et 6 feuillets et 2 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Biens à Blanquefort et au Pian.

G. 1239. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. : paroisse de Bruges.

G. 1240. (Cahier.) — Grand In-f°, 12 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Biens à Lamarque. — Mention d'une lande et palu au lieu dit *les Fourches de la Craste,* près « la palu et craste de Pierre Faure » (fol. 1); — de trois maisons possédées par Pierre Compte, maître valet (fol. 8).

G. 1241. (Cahier.) — Grand in-f°, 10 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre « Paroisse de Saint-Lauren-Saussac. » — Article au nom de Guil. Gorribon, « gualocher » (fol. 1 v°); — de Jacques Martin, « galocher » (fol. 1 v°); — des religieux Trinitaires de St-Laurent (fol. 3 v°). — Mention d'un « fossé apelé de la Chicanne » (fol. 4). — Article au nom de François Bouquet, « galochers » (fol. 6); — de Jacques Faure et de Pierre Bouquet, galochers (fol. 6 v°); — de Jacques Martin, etc., galochers (fol. 7 v°); — de Pierre Bouquet, sabotier (fol. 8).

G. 1242. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances : Bassens et Yvrac. — Reconnaissance par noble Lignan de Rays, *alias* Barbier, seigneur de la maison noble de Sales-la-Gaillarde, *alias* de Cinquaulons, « parroissien de Bassens » (5 juin 1510; fol. 6); — pour un bien sis à Yvrac, confrontant à « un ruisseau ou goutaihl » (14 décembre 1586; fol. 10 v°).

G. 1243. (Cahier.) — In-f°, 10 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances et notes : Cambes et Quinsac.

G. 1244. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

XVIIIe siècle. — Liève pour le chapitre. Biens à Cambes et à Quinsac. — Analyse d'une reconnaissance par Jean Mathereau, chirurgien (18 janvier 1751; fol. 8); — pour des immeubles sis *au Mas,* près d'un chemin conduisant « au lieu où étoit autrefois le moulin à eau de Moutet » (14 décembre 1777 et 27 avril 1754; fol. 12 v° et 14).

G. 1245. (Registre.) — In-f°, 63 feuillets parchemin.

1591 et **1602-1603.** — Terrier pour le chapitre. Reconnaissances pour des biens sis dans les paroisses de Listrac en Médoc, St-Laurent en Médoc, St-Christoly. — Reconnaissance suivie d'un ensaisinement « par le bailh et octroy d'une plume d'escripvain faicte aud. affevat » (St-Laurent, 17 août 1591; fol. 6 v°); — pour divers biens sis à Caronne, paroisse de St-Laurent, plus le droit de « puissaige et lavaige qu'il a en la fontaine scize en la ruhe comune dud. lieu de Caronne, près le courthieu de Landey » (11 septembre 1591; fol. 26); — pour un « louppin de courthieu couvert de branne » (20 octobre 1602; fol. 54).

G. 1246. (Cahier.) — In-4°, 88 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liste de chapellenies, avec indication de reconnaissances à leur profit. — « Capellania Sancti-Æmiliani in claustris » (fol. 13). — Reconnaissance par Simon Guignard, chirurgien (1566; fol. 36); — par Étienne Tardieu, chirurgien (19 novembre 1575; fol. 37); — par Gaston Achard, sieur de Terrefort (1554; fol. 56 v°); — par noble Nolot de Revesques, pour un moulin à eau dans la paroisse de Labarde (1480; fol. 80 v°).

G. 1247. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets.

XVI[e] siècle. — Liève pour la chapellenie d'Artiguemale. « Extraict des pièces de terres et héritaiges, ensemble des rentes qui sont dans la fondacion de la chappellenie de Artiguamala, escripte en parchemin » (fol. 1). — « Actum fuit hoc in ecclesia Sancti-Severini die ultima mensis junii, anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo » (fol. 39).

G. 1248. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets.

XVII[e] siècle. — Liève pour la chapellenie de Blanche d'Artiguemale. Analyse de onze reconnaissances passées en 1438 au profit d'Amanieu Robert de Bacans, titulaire de lad. chapellenie. — Reconnaissance pour le moulin de Labarde (fol. 3 v°).

G. 1249. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liève pour la chapellenie de Blanche d'Artiguemale. Analyse de reconnaissances pour des biens sis à Ludon.

G. 1250. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets et 1 plan.

XVIII[e] siècle. — Liève pour la chapellenie de Gaillard de Campbeil. — Requête par Pierre Rousseau, architecte, pour l'alignement d'une maison rue de la Trésorerie, et ordonnance conforme par un commissaire, assisté d'Arnaud Valence et François de Lhoste, architectes (30 août 1771; fol. 3).

G. 1251. (Registre.) — In-4°, 107 feuillets parchemin, plus un cahier de 8 feuillets papier.

1561-1666. — Terrier pour les deux chapellenies de Raimond Faure et table dud. terrier. — Reconnaissance pour un bien attenant à la vigne de Jean Du Boscq, seigneur de Canteloup (16 juillet 1596; fol. 5 v°); — par Jean de Sevingourd, « enquesteur pour le Roy au siège présidial de Guienne » (25 juillet 1596; fol. 8); — pour un bois sis à Baurech, au lieu dit *le Grava*, anciennement *le Treytin* (14 juillet 1596; fol. 19); — pour une « maison carrée faicte de pierre et en façon de tour, qui soulloict sortir en ruhe Bordaléze » (3 mai 1597; fol. 33); — pour un « append qui est appuyé contre la maison carrée ou tour appellée la tour de Bertrand Destoc, » rue Bordelaise (17 septembre 1597; fol. 36); — par Armand de Gourgue, conseiller au Parlement (4 juillet 1625; fol. 83 v°); — par Barbe Maran, veuve de Martial Mosnier, conseiller au Parlement (18 septembre 1666; fol. 102 v°).

G. 1252. (Liasse.) — 24 pièces parchemin cousues ensemble.

1372-1474. — Titres de la chapellenie de Bernard Johan. — Bail à cens d'un bois sis à Tabanac, lieu dit *au Casterar* (10 mai 1438). — Reconnaissance pour divers biens à Baurech, notamment « lo paduentatge de bestia gros et menut » et « lo caufatge de busta verda et seca », aux lieux dits *Bicaynat* et *Peyrafavet* (25 mai 1469). — Reconnaissance pour le « paduentatge » aux mêmes endroits (22 novembre 1383). — Retrait féodal par Bernard Johan, moyennant 10 l. 5 s., d'un bien sis dans la palu de Bordeaux, *à l'Estey Crebat*, vendu 10 livres; bail à cens du même bien au profit d'un tiers qui paie 25 l. 5 s., « de que eran de creyssenssa aud. mossen Bernad, quinze liuras et sinc soudz, » et s'engage à payer 2 d. d'esporle et 17 s. de cens (27 mai 1381). — Reconnaissance pour le même bien, moyennant les mêmes redevances (1376).

G. 1253. (Cahiers.) — In-4°, in-f° et in-8°, 5, 5 et 10 feuillets.

XVI[e]-XVIII[e] siècles. — Lièves pour la chapellenie d'Arnaud de La Caze. — Reconnaissance par noble André Du Bosq, sieur de La Bastide (20 décembre 1619; fol. 2 v°). — État des titres remis à Géraud Valoux, pourvu de lad. chapellenie par M. Roberdeau, patron d'icelle (1742).

G. 1254. (Cahiers.) — In-4°, 8 et 4 feuillets parchemin.

1770 et 1767-1769. — Terriers pour les chapellenies d'Arnaud-Guillaume de Lacaze, *alias* de Bruges,

et de Foulquey de Lacombe, fondées en l'église de St-Seurin.

G. 1255. (Cahiers.) — In-4°, 5 et 5 feuillets.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Lièves pour les chapellenies de La Lande et de Bertrand Lana. — Extrait du terrier reçu en 1528 par Raimond de Marca au profit de Guillaume Du Luc, chanoine de St-Seurin et titulaire de la chapellenie de La Lande. — Liève pour la chapellenie de Bertrand Lana : moulin à vent à Tresses. « Y a procès pendant en la Cour. » Et en marge : « Il y a arrest, mais le moulin est ruiné » (fol. 4).

G. 1256. (Registre.) — In-f°, 39 feuillets parchemin.

1470-1579. — Terrier pour les deux chapellenies fondées par Bernard de Lilhan. — Reconnaissance pour un domaine contigu à une propriété de Bertrand Tustal, conseiller au Parlement (24 août 1489; fol. 15); — par « noble home Frances Ravel, senhor de Revelhe » (30 novembre 1497; fol. 24); — par Étienne Lardieu, maitre chirurgien (9 novembre 1575; fol. 37).

G. 1257. (Cahiers.) — In-4°, in-f° et in-4°, 10, 30 et 6 feuillets.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Lièves pour les deux chapellenies de Bernard de Lilhan. Analyses de reconnaissances, etc. — Reconnaissance pour une terre à Carignan, « lieu anciennement appellé à Rateboug et à présent à la Peyrisse, autrement à Mérigot, près Guillemot » (3 novembre 1747; fol. 5); — pour une propriété à Bouliac, au lieu dit *Figueyroux,* alias *les Coulines* (2 janvier 1748; fol. 7 v°); — par Thomas de Lalande, conseiller à la Cour des Aides (4 avril 1748; fol. 10 v°). — Table alphabétique des noms des tenanciers.

G. 1258. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets.

XVIe siècle. — Liève pour une chapellenie.

G. 1259. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

XVIe et XVIIIe siècles. — Terriers et lièves fragmentaires pour des chapellenies diverses. — Contrat entre le titulaire de la chapellenie d'Amanieu Constantin et Jean-Antoine d'Alais, « planimètre, expert et arpenteur juré de la maîtrise des Eaux et Forêts de Guyenne, » lequel s'engage à rechercher les fiefs de lad. chapellenie, à en lever le plan, à les faire reconnaître et « en remettre des expéditions sur beau papier timbré de tous ceux que j'aurai pu faire exporler, avec copie lavée desd. plans joints aud. nouveau terrier. » Led. d'Allais percevra moitié des lods et ventes et des cens pendant quatre ans que durera le travail (1er mars 1787).

G. 1260. (Cahier.) — In-8° oblong, 21 feuillets.

XVIIIe siècle. — Analyses de reconnaissances pour les « maisons et jardins de certaines chapelles fondées à St-Seurin, lesdites maisons et jardins reconnus en faveur de l'archevêché de Bordeaux » (fol. 1). — Reconnaissance pour une maison avec jardin « contenant 62 pas d'homme » (1er février 1683; fol. 2); — pour des échoppes contiguës à une propriété de Delpech, garde-marteau des Eaux et Forêts (26 mars 1756; fol. 18).

G. 1261. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1760. — Notes pour la levée des redevances sur les vignes. Fiches indiquant pour chaque tenure le nom du propriétaire, la contenance, les confrontations, la date à laquelle le tenancier a « demandé garde » (26-30 septembre), enfin, le nombre de bastes de vendanges rapportées par le garde.

G. 1262. (Liasse.) — 111 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Lièves en brouillon. Analyses sur fiches de titres pour le chapitre.

G. 1263. (Liasse.) — 152 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Liève en brouillon. Analyses sur fiches de titres pour le chapitre.

G. 1264. (Cahier.) — In-f°, 12 feuillets.

XVIIIe siècle. — « Répertoire des noms et rues des particuliers contenus dans la liève du chapitre St-Seurin. »

G. 1265. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets.

XVIe siècle. — « Mémoires des saisies féodalles de M. Chadirac. »

G. 1266. (Cahier.) — In-4°, 39 feuillets.

XVIIIe siècle. — « Livre qui contient les revenus que nous avons à St-Seurin, concernant les loyers des maisons. »

G. 1267. (Cahier.) — In-4°, 41 feuillets.

XVIIIe siècle. — « Livre qui contient les revenus que nous avons à St-Seurin, concernant les loyers des maisons » (fol. 3.) — Bail pour 5 ans et moyennant 300 l. par an à Guillaume André, porteur de chaise au service de M. de Maran, conseiller au Parlement (24 février 1754; fol. 6). — Bail à François de Montcheneu, prieur curé de Cantenac (29 novembre 1761; fol. 6 v°); — à Guillaume Courcelle, sieur de Fayard (20 janvier 1762; fol. 7); — à Jean-Joseph de Ragueneau, conseiller à la Grand'Chambre (8 février 1765; fol. 7 v°).

G. 1268. (Cahier.) — in-4°, 31 feuillets.

XVIe siècle. — « Terrier de mes rantes d'Aisines par moe acquises de MM. les chanoines de St-Seurin près Bordeaus, l'an 1564. » — Notes à l'usage de l'acquéreur de rentes cédées par le chapitre.

G. 1269. (Plan.) — In-f° plano, 1 pièce.

XVIIe siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin. Plan de la paroisse.

G. 1270. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1274-1643. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin. — Reconnaissance par deux fils et une fille d'Ébrard de St-Seurin, autorisés par leur mère, pour deux maisons « eu borc de la Reclusa, » plusieurs autres maisons dont l'une a été par eux donnée « en maridatge » à leur sœur, des vignes, « III arreguas de lesqua, etc. » (15 juin 1274). — Reconnaissance par le titulaire de la chapellenie qu'a fondée feu Jean Galhan, doyen, et quittance « de cent soudz... que cascun caperan quant vindra noerament en lad. caperania deu dar et pagar aus avantdeitz senhors dean et capitre »; faculté pour le chapelain de sous-acenser les biens qui composent la censive (7 avril 1432). — Ordonnance de Jean Dolivier, archidiacre de Cernès, official (30 juillet 1530). — Reconnaissance pour une vigne sise au plantier de St-Seurin, « contenant 24 pas, chescun pas faisant la règue, ayant 200 pas de largeur », et conversion de la redevance au quart en une redevance au cinquième (30 sept. 1606). — Conversion en un cens de 4 l. 10 s., des redevances au 7e et au 5e dues pour deux pièces de vigne (27 août 1631). — Reconnaissances pour diverses terres dans la paroisse de St-Seurin, notamment pour deux vignes « partie à Cras et partie à l'Aray » (11 mars 1633). — Extrait du dénombrement du chapitre : « C'est Me Gaillard Lambert, qui étoit doyen du chapitre dans le treisième siècle, qui fit construire le nouveau cimetière; cela conste par l'acte de fondation d'une chapelle qu'il fit en 1243 : « Item, constituo unam capellaniam... » ad honorem beati Jacobi in capella beati qæ *(sic)* fiet » in carnerio novo quod ego feci fieri. » C'est dans ce nouveau cimetière que se trouvoit la chapelle de St-George, comme celle de St-Étienne se trouvoit dans l'ancien; c'est pris de la transaction du 9 mai 1270 » (1635).

G. 1271. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 5 pièces parchemin, 59 pièces papier.

1658, an III. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin. — Visite des maisons canoniales et relevé des réparations nécessaires (17-24 mai 1764). — Transaction par laquelle le fondé de pouvoir du marquis de Durfort déclare renoncer à toute seigneurie foncière dans le tènement général (21 décembre 1769). — Acquisition par le chapitre de divers droits utiles dans le tènement général de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, en échange de ses biens à Bègles et à Villenave, qu'il cède au marquis de Durfort (22 décembre 1769). — Dossier concernant cet échange : lettres patentes l'autorisant (septembre), requête au Parlement pour l'enregistrement desd. lettres et ordonnance prescrivant au préalable une requête *de commodo et incommodo* (9 décembre), arrêt pour l'enregistrement (21 décembre), etc. (1769). — États des débours et des honoraires dus au notaire pour les exporles du tènement général (1764-1773).

G. 1272. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 23 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin.

G. 1273. (Liasse.) — 30 pièces papier.

1492-1645. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin. Difficultés et conflits avec le titulaire de

la chapellenie fondée par Guirard de Guirard, relativement à sa maison.

G. 1274. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1318-1790. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement d'Artigue-Arnaud. — Concession d'une portion de lande, confrontant « la terra gadanhada [per] Martin Negreu » et « la terra e landa que dissoren que li ome deu Bijan tenen fevaument deud. capitre » (12 mai 1318). — Reconnaissance collective par onze tenanciers pour les biens qu'ils possèdent à Artigue-Arnaud (15 juin 1370). — Reconnaissance par divers habitants du Vigean pour toutes les terres et vignes qu'ils ont dans le même tènement « en las parropias de Brugas, d'Aydinas et de Sent-Seurin de Bordeu, » entre Bordeaux et *Las Comas*, depuis le fief de *Camp. Velh*, en suivant le chemin de Blanquefort, etc. (23 juin 1370). — Reconnaissance au chapitre pour des droits d'usage, pacage et autres, dans le tènement d'Artigue-Arnaud, moyennant 2 s. et demi de « sybadatge » ou de « paduentatge ». Le chapitre se réserve d'accorder d'autres concessions analogues et des défrichements (16 décembre 1426). — Mainmise sur une terre par un huissier, « par ung penonceau et baston royal painct de troys fleurs de lix, au pied duquel est escript ung mien exploict... attaiché contre ung chaine estant au bord du fossé » (28 septembre 1610).

G. 1275. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1314-1751. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements d'Artiguelongue et d'Artiguevieille. — *Artiguevieille.* Vidimus de reconnaissances au profit du prieuré de St-Martin du Mont-Judaïque : par le « compte... de la confrairia St-Martin deu Mon-Judec de Bordeau, establida et instituàda en la glaysa St-Martin, » représentant lad. confrérie, aux mains de Pierre Deu Gard, prieur, pour une vigne contiguë à « la jala deu molin Galhard Lambert » (19 septembre 1314); — aux mains de Roger Foucaud, prieur (23 juillet 1363); — aux mains d'un receveur constitué par l'archevêque, celui-ci étant administrateur du prieuré (4 juillet 1401); — aux mains d'un Frère Prêcheur, administrateur dud. prieuré (3 février 1416, n. s.); — aux mains de Jean Deu Bloc, barbier, procureur de frère Raimond de Ferrières, prieur (22 octobre 1506); — aux mains du procureur de Raimond de Laperrière, prieur (29 octobre 1520); — aux mains de Martin Donseau, avocat au Parlement, prieur (30 septembre 1547); — aux mains du syndic des Feuillants, « comme prieur » (6 décembre 1634). — Reconnaissance pour une « vigne à bras... contenant la journée de cinq ou six hommes à fudir » (28 décembre 1591). — Saisie d'une vigne, à faute de payement d'un cens : « En signe de laquelle saizie j'ay mis et appozé contre un arbe à la haye de lad. vigne un penanceau et baston royal paint de trois fleurs-de-lis, au bas duquel il y avoit un exploit, de moy signé, contenant au long lad. saizie, » etc.; mention de l'affichage d'un exploit à la porte de l'église (12 septembre 1682). — Analyse d'une reconnaissance en date du 3 novembre 1588 en faveur de Guil. de Lachassaigne, abbé de Verteuil, chanoine et sacriste de St-André (sans date).

G. 1276. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1470-1614. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement d'Artiguevieille. Procès contre Perrin Bouey, laboureur de Caudéran.

G. 1277. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets, 22 pièces papier.

1522-1660. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement d'Artiguevieille. Procès du titulaire de la chapellenie d'Arnaud-Guillaume Lacaze contre Pierre Maupetit, bourgeois de Bordeaux.

G. 1278. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1678-1725. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement d'Artiguevieille. Procès contre Monier, médecin.

G. 1279. (Liasse.) — 2 cahiers de 38 feuillets papier.

1743. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement d'Artiguevieille. Procès contre les Feuillants. — Long mémoire pour le chapitre contre les Feuillants, au sujet de la directe de certains fonds (5 avril 1743). — Mémoire pour les Feuillants contre le chapitre, exposant les titres des Feuillants et discutant les titres du chapitre : le plus ancien titre des Feuillants, est la fondation du prieuré St-Martin, en 1077; le duc d'Aquitaine lui donne « silvam totam quæ inter duos rivos apud arcus est sita ». Quant à la donation de Sanche, invoquée par le chapitre, « ce n'est qu'une

énonciation faite historiquement dans un cartulaire qui ne contient qu'une narration très obscure» et elle n'est pas faite au profit du chapitre (imprimé; sans date).

G. 1280. (Liasse.) — 5 pièces parchemin.

1291-1373. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement d'Audeyola. — Vente pour 50 l. à Arn. de La Nanda, «campnhador», d'une terre sise «pres l'ester d'Audeyola», contiguë à «la rolha qui part lod. feu St-Seurin e la terra de la gleisa St-Andreu», et investiture par le fondé de pouvoir de Raym. de Lafereira, doyen (2 août 1291). — Reconnaissance au représentant du doyen Jacques de Casaus pour le quart indivis d'un chai sis à Audeyola, vendu par l'héritier de feu Jean de Gayan, doyen (24 août 1306). — Bail à cens par le fondé de pouvoir de «en Matfre de Rebastenxs,» doyen (24 novembre 1320). — Acte relatif à des emplacements sis à Audeyola : «Las gens de la vila de Bordeu, per ne[ce]ssitat que aven de esforssar lad. vila, aguossan mes e tornat los medis feus e cascun de lor a desert e los ostaus qui y eran dessus deffeitz e arrotz, e outra aquo au cap deus medis feus e dedens, devert la mar que es aras devert l'ester d'Audeyola, aven feyt far mur per deffenssa de lad. vila, et plus camin cominau per anar e per tornar a l'entorn de lad. vila et deus murs, de part dedins lad. vila» (21 août 1348; vidimé dans une reconnaissance du 4 mai 1360).

G. 1281. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1566-1789. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Badetz. Procès soutenus par les titulaires de la chapellenie de Gaillard Lambert. — Intervention du syndic de la confrérie du St-Esprit, fondée sur le charnier de St-Seurin, lequel revendique pour lad. confrérie la seigneurie foncière des biens contestés (21 décembre 1669).

G. 1282. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1288. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de la Becayne, Bernadera, le Bessonat et la Boucheyre. — *Bernadera.* Reconnaissance aux mains de Raimond de La Ferreira, doyen (13 décembre 1288 «la sea de Bordeu vacant»). — *Le Bessonat.* Reconnaissance à Amauvin de Junqueyras pour deux vignes grevées de 2 d. d'esporle et de 2 d. de cens : «Au cas en que se trobessa que lasd. vinhas fossan de homenest deud. capitre o que dessan autres cens e devers, que en aquet cas aquesta carta e las causas en leys contingudas sian cassas e nulhas» (27 février 1376, n. s.).

G. 1283. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1542-1773. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, village du Bouscat. — Reconnaissance au profit de la confrérie de N.-D. de Montuzets (copie; 3 février 1542, n. s.). — Inventaire des meubles et immeubles de deux domaines au Bouscat et à Figueyreaux (2 octobre 1710). — Accord entre l'archevêque et le chapitre de St-Seurin sur la directité de fonds sis au Bouscat (14 août 1773).

G. 1284. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1691-1701. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, village du Bouscat. Procès contre François Laplasse, maître pâtissier, par le propriétaire d'un bourdieu, puis par le chapitre, donataire, au sujet de la démolition d'une muraille.

G. 1285. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1285-1784. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de Caillau, de Campaure, de Campbelh. — *Campaure.* Ensaisinement par David de Montferrant, doyen, pour une terre «a Campauria, foras los murs e fossat de la vila de B[o]rdeu, pres de la Reclusa» (31 août 1405). — *Campbelh.* Ensaisinement par le doyen Jean de Galhan (26 novembre 1285). — Ensaisinement par le doyen Bernard de Cucujac de l'acquéreur de diverses terres, vendues par Arn. Compte et un clerc, «son curador a luy dat per l'ondrable officiau de Bor[deu, per] la gran enfermetat de cecitat de ssos ulhs. laquau sufferta ha» (23 septembre 1345). — Bail à cens par P. de Léglise, doyen, d'une terre «qui es en dezert,» entre une vigne et le «paduent de Caudeyran» (10 janvier 1356, n. s.).

G. 1286. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1359-1653. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Camplambert. — Reconnaissance au doyen Pierre de Léglise (19 novembre 1359). — Bail à cens par le doyen Pierre de Léglise de 12 «arreguas de terra e de vinha deserta» (3 août 1360). — Vente au chapitre pour 40 guiennois d'or du coin

de Bordeaux d'une esporle de 2 d. et d'un cens de 40 s. (21 février 1392, n. s.). — Reconnaissance pour un domaine touchant à une propriété de feu Mingelouxaux, chirurgien (21 avril 1653).

G. 1287. (Liasse.) — 21 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1335-1789. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements des Camps et de Capdeville. — *Les Camps*. Requête d'un bénéficier de St-André demandant l'autorisation de rétrocéder à des « paysans » qui veulent la planter en vigne et lui payer le cinquième des fruits, une terre labourable qu'il tient du chapitre (25 février 1752). — *Capdeville*. Bail à fief par les chanoines, « lo dean absent » (10 mars 1348, n. s.; « Amanebo, archiepiscopo Burdegal. »). — Bail à fief d'un emplacement; les preneurs promettent « que edz faran o faran far i ostau e esmendant en deyt sou a la balor de xx liuras » (14 décembre 1366). — Ensaisinement par Guillaume de Laroque, sacristain de St-Seurin, au nom de Jean Dubergier, doyen (28 décembre 1378; « sede Burdegalensi vacante »).

G. 1288. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

1509-1669. — Droits du chapitre dans la paroisse St-Seurin, tènements de Capdeville et de Fosseléon. Procès contre l'église St-Projet.

G. 1289. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1386-1781. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, rue des Caperans. — Ensaisinement par Fouquier Lacombe, en l'absence du doyen Jean Du Vergier (29 janvier 1386, n. s.). — Bail « à tiltre de gaudance », pour 20 ans, d'une maison, moyennant une « rente gaudancière » de 45 livres (14 janvier 1692). — Renouvellement pour 9 ans, du bail de la maison de *l'Écorcherie:* le preneur pourra enlever « les chevrons et latte-feuilles d'un apent ou engard qui est sur le derrière de lad. maison », et exiger, à la fin du bail, le prix des légumes du jardin, comme il l'a payé lui-même (12 juin 1772). — Vente par le chapitre à Mlle Marie Vivier, maîtresse de pension, rue des Religieuses, du local de l'Écorcherie, sis même rue, « lesd. bâtimens menaçant d'une ruine prochaine par vétusté » (15 septembre 1781). — Mémoire sur la directe de maisons sises entre le séminaire des Ordinands et la rue des Caperans (sans date).

G. 1290. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 33 pièces papier.

1763-1773. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, rue des Caperans. Procès contre de Pontac-Belhade.

G. 1291. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1435-1759. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, village de Caudéran, tènement de Cerey vieux. — *Caudéran*. Approbation par le chapitre d'une vente d'immeubles sis à Caudéran : « Es assaber que gran temps a fossa estat tractat, ordenat e autreyat entre los ondrables senhors dean e capitre de la gleysa Sent-Seurin de Bordeu, d'una part, e los homes e habitantz en lo loc de Cauderan, d'autra part, que losd. homes e habitantz... no deven ni poden ni poguossan bendre, alienar ni trasmutar entre lor l'un a l'autre nulha terra, binha ni autres bens no mobles qui se diguan estre franquas, que id aguossan o posse_dissan en tot lo terratori deud. loc de Cauderan sens liccencia e assentiment deusd. senhors dean e capitre. » Les acquéreurs se déclarent prêts à payer les lods et ventes et à s'acquitter annuellement de la taille et des corvées (29 décembre 1376). — Legs par Jean de Jales, chevalier, fils de feu Bernard de Jales, damoiseau, et de feu Sybille de Lesparron (6 avril 1435). — Reconnaissance par Pierre Duplantier, bourgeois et marchand, pour un bourdieu « concistant en maison bastie de pierre, couverte de thuille, fait au tire-point, salle basse, chambre haute, pigeonnier, » etc. (13 mai 1643). — *Cerey Vieux*. Procès au sujet d'une redevance à percevoir sur une vigne (1538-1563).

G. 1292. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets, 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

1541-1614. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de la Chope, Clamoron et du Colomey. — *Le Colomey*. Reconnaissance par François Paignon, organiste de St-Pierre de Bordeaux, pour une « vigne à l'array, contenant seize règues, tant terre que vigne » (27 août 1610). — Extraits des livres des gardes, *papirus custodum*, pour 1493, 1550, 1553, etc. (28 décembre 1610).

G. 1293. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1301-1790. — Droits du chapitre dans la paroisse

de St-Seurin, tènements de Comprian, Costau Molin et a Crabeyre. — *Comprian*. Reconnaissance à Jeanne de Larquier pour une terre labourable et ensaisinement « par le bailh et octroy de la note et cedde de ces prèsantes » (10 août 1588). — État des biens confrontant au fossé de Comprian (15 mars 1595). — Déguerpissement de deux terres tenues au cinquième des fruits et que le tenancier laissait en friche, et remise par le seigneur direct aud. tenancier d'une indemnité de 12 écus « en douze quarnes de quarts d'escu » (29 décembre 1599). — Vente d'un champ sis à Comprian, moyennant 54 l., payables en 18 louis d'argent (26 décembre 1655). — *La Crabeyre*. Arrêt de défaut au profit du chapitre, qui demandait des lods et ventes « à raison du huittième, suivant la coutume » (13 mai 1720). — Inventaire de titres produits par le chapitre : le prix total du bourdieu aliéné est de 1850 l.; il convient de défalquer 150 l., prix des vaisseaux vinaires; reste 1700 l., sur lesquelles le chapitre réclame 212 l. 10 s. (sans date).

G. 1294. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1390-1767. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de la Croix de Badetz, de la Croix de Lépine, de la Croix de la Pierre, de la Croix de Seguey. — *Croix de Badetz*. Reconnaissance pour un bien sis « à la Croix de Badetz, autrement au Capellat » (25 août 1748).

G. 1295. (Liasse.) — 2 cahiers de 23 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1389-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements du Domyon et de Douzeau. — *Le Domyon*. Vente par Bernard Vert, de Caudéran, à Jean Brun pour la somme de 10 l. destinée à payer les arrérages des tailles dues par led. Vert au chapitre, d'une vigne tenue pour led. chapitre à charge de 2 d. d'esporle et du cinquième « per deyma e per agreyra e per tot ». Ensaisinement par le doyen Jean Dubergier, Vital Carle et les autres chanoines, dénommés dans l'acte (18 janvier 1389, n. s.) — *Douzeau*. Hommage au chapitre par Pierre Sarrou, négociant de Bordeaux, pour des redevances dépendant du bourdieu de Douzeau, au Bouscat : « une courrège de vigne..... contenant 25 lates 6 pieds de long, sur 2 lates 4 pieds de large, la late de 7 pieds, pied de terre » (9 mai 1749-22 mai 1756). — Procès contre Raimond de Paty, conseiller au Parlement. Reconnaissance par Raimond de Paty, conseiller au Parlement, au profit du chapitre, pour un bourdieu, sis au Bouscat, au tènement de Lavena, « appellé antiennemant à Douzeau et à prèsant à Paty » (13 novembre 1645).

G. 1296. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 21 pièces papier.

1402-1774. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements d'Escorgebouc, le Fabar, Figuereaux et Font d'Audège. — *Figuereaux*. Conversion par Léon de Lalanne, abbé de St-Ferme et doyen, et par le chapitre de l'agrière au quart due pour divers biens sis au plantier de Figueyrols, *aliàs* Sallebert, notamment pour une terre touchant « à la ruette apellée de Passepays » (17 février 1645).

G. 1297. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1421-XVIIe siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Fontaine-Grand. — Confirmation par le doyen Martin de Marsan, de la vente d'une vigne (16 février 1517, n. s.). — Requête aux trésoriers de France en Guienne touchant une ordonnance desd. trésoriers qui interdit de se pourvoir devant une autre juridiction en raison d'un hommage : « Le suppliant ne conteste pas que vous ne soyés compétans pour recevoir les homages et dénombremens quand la nobilité des biens n'est pas contestée » (sans date).

G. 1298. (Liasse.) — 4 cahiers de 84 feuillets, 58 pièces papier.

1546-1741. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Fontaine Grand. Procès touchant la directité d'un domaine pour lequel Jean Lucas a prêté hommage au Roi. — Copie d'une enquête sur les limites de la paroisse de St-Seurin, faite à la demande du chapitre, « contre maistre Jean Taudinet, prettandeu vicquaire perpétuel de l'esglize St-Pol » (26 mai 1546). — Procès-verbal de l'hommage rendu au Roi par Jean Clergeaut, maître tailleur, pour la maison noble de Fontaine Grand, « étant led. Clergeault tête nue, les deux genoux en terre, sans ceinture, épée ny éperon, tenant les mains jointes en la manière accoutumée » (10 mars 1635). — Aveu et dénombrement de lad. maison noble (21 avril 1635). — État de la recette du fermier de la taillade (1672). — Exposé de la procédure et analyse des pièces de l'affaire (1685?). — Consultation juridique pour le chapitre (28 septembre 1686). — Consultation de deux jurisconsultes concluant que le

chapitre a retenu la possession de Fontaine Grand, les aveux fournis aux Trésoriers par les adversaires étant des actes secrets qui ne constituent pas des actes de possession (23 décembre 1706). — Requête tendant à « maintenir et garder led. chapitre de St-Surin en la seigneurie directe et foncière de la maison de Fontaine Grand et de ses appartenances et dépendances comme estant scituée dans les enclaves et limites du territoire de Caudeyran, Le Bouscat et Villeneuve, énoncées en la sentence de 1347, dont led. chapitre est seul seigneur foncier et direct. » Exposé de la question : « Ez années 1061 et 1180, Xantius, compte de Gascogne et Arnaud Dillar, firent don au chapitre de St-Surin de plusieurs terres incultes et d'une forest dans les lieux appellez de Coudeyran, Le Bouscat et Villeneuve »; la concession et la mise en culture de ces terres ont donné naissance à des localités (sans date).

G. 1299. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1494-1653. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Font-Canissan. — Hommage à Guil. Daydie, doyen, pour une vigne contenant « los jornaus de cinq homes o environ » (copie; 12 décembre 1494). — Reconnaissance pour une vigne tenue au cinquième des fruits : « Laquelle vendange lesd. affevatz seront tenuz mestre en cinq comportes ou bastes païables au bout de lad. vigne, desquelles led. seigneur de fief ou autre son commys en choysira ungne » (30 août 1567).

G. 1300. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1320-1636. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de La Fosse, La Fosse de Cazebault et Fosse-Guibaud. — *La Fosse.* Reconnaissance pour une vigne sise à La Fosse et tenue de Marguerite de Jonqueyres, femme de noble Arnaud Miqueu (18 octobre 1490). — *Fosse-Guibaud.* Investiture de l'acquéreur de vignes par « Bertran Deu Got, » chanoine et sacriste, au nom du doyen de Rabastens (1er avril 1320). — Reconnaissance au doyen Jean Dubergier pour une vigne de 38 « arregas » sise « a Fossa Guibaud, pres de la Crotz de la Peyra » (25 juin 1396). — Reconnaissance à Bertrand de Preyssac, *aliàs* de La Trau, chanoine, pour une vigne contenant 37 « arregas » (2 juillet 1403). — Reconnaissance au doyen Jacques Lop, pour une vigne « a Fossa Guibaud, *alias* a Nauyac, prop. de la Crotz de la Peyra » (copie; 25 mars 1477, n. s.).

G. 1301. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1360-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de Fosse Léon, de Fosse Thibaut et des Fossés. — *Fosse Léon.* « Mémoire pour le chapitre de St-Seurin, qui réclame un fief dans son tennement général contre MM. les ouvriers de la fabrique St-Éloy ». « Le titre primitif et fondamental du chapitre pour le tennement dont il s'agit c'est la donation que luy fit Sanse, conte de Gascogne, des terres, landes et forêts situées au dessous du faux-boug St-Seurin et dont l'époque, suivant la cronique de Bordeaux, remonte à l'année 1065. » Les titres n'exceptent « de la directe générale du chapitre sur led. tennement que les fiefs de la confrairie de N.-D. de Montusets, ceux de la maison de Duchalard, de la maison de Lure et quelques autres, parce que le chapitre les avoit concédés dans le principe » (XVIIIe siècle). — *Fosse Thibaud.* Reconnaissance par Mingern de Bardeme, « vinagrier » (25 février 1610). — *Près des Fossés.* Bail à fief par Pierre de Léglise, doyen, et le chapitre séant en la chapelle Saint-Martial à Jean du Bouscat, d'une terre sise près des fossés de la ville, « entre le camin cominau desobre lo fossat, d'una part, et lo camin cominau qui va de la Reclusa vert a Sent-Girman, d'autra part » (13 octobre 1360).

G. 1302. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1387-1566. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement du Geliu ou Jaliu. — Reconnaissance à Fouquier Lacombe, chanoine, en l'absence du doyen Jean Dubergier, pour une vigne (3 février 1387, n. s.). — Reconnaissance pour des prés et des aubarèdes au profit de Jeanne Monedey, femme de Pierre de Montagne, appelé Sauvage, damoiseau (11 juin-3 juillet 1400). — Acquisition par voie d'échange par David de Montferrant, doyen, et le chapitre, d'esporles et de cens appartenant à Jeanne Monedey sur divers biens (27 avril 1411). — Reconnaissances par divers et notamment par un habitant de « Mayrinhac en Medouc » à Pierre-Arnaud de Salabartan, trésorier, en l'absence du doyen David de Montferrant, pour des prés dont le chapitre a acquis la seigneurie de Jeanne Monedey, femme de Pierre de Montagne *alias* Sauvage, damoiseau (25 mai 1411).

G. 1303. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1280-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre dans

la paroisse de St-Seurin, tènements de St-Germain et des Graves. — *St-Germain*. Reconnaissance pour une maison, ferme, vigne et jardin, « en la carreyra de Sent-German, » dans la sauveté de St-Seurin (29 juin 1349). — Hommage au doyen Pierre de Léglise pour une terre sise « en lo loc aperat a Sent-German, en autra maneyra a la Reclusa » (9 décembre 1353). — Reconnaissance pour 17 « arregas » de vigne, « e meys si meys n'i a, » tenues pour le chapitre de St-André, près de St-Germain, et sous-acensées; le tenancier primitif s'engage à empêcher un nouveau sous-acensement. Investiture par Guil.-Brun de Mosoes, procureur de Pierre de Galard, doyen (Chapelle St-Émilion (?) contiguë au cloître [de St-André], 11 avril 1377-1378?). — Reconnaissance à Pierre Barot, chanoine, en l'absence du doyen Jean Dubergier, (12 janvier 1383, n. s.). — Extrait d'une reconnaissance du 15 septembre 1641 pour une terre « contenant cinq journeaux ou environ, mesure de Sainte-Liège de Bordeaux » (XVIIIe siècle). — *Graves*. Confirmation par Jean de Galhan, doyen, de la vente d'une vigne sise dans les graves de St-Seurin, confrontant « a la riu deu molin de Cauderan » (1er janvier 1280, n. s.).

G. 1304. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 2 cahiers de 32 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1349-1766. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de La Gravette. — Prise de possession, par-devant notaire, d'une vigne vendue le 30 septembre 1735 (22 juin 1737). — Mémoire pour le chapitre. « Un seigneur ne dépouille pas un autre seigneur par une sule reconnoissance : il en faut au moins deux et une possesion paisible de trente ans entre laïques et de quarante entre ecclésiastiques » (1er septembre 1756).

G. 1305. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1635-1785. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, rue Judaïque. — Reconnaissance pour « toute icelle maison, chay et presque toute icelle écurie au derrière, » mesurant 7 pas 2 pieds, « le pas composé de deux pieds et demi chacun, pied de Roy » (13 mars 1762).

G. 1306. (Registre.) — In-12 oblong, 25 feuillets, dont 2 plans.

XVIIIe siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, rue Judaïque. Liève des fiefs de l'Archevêché.

G. 1307. (Liasse) — 11 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1300-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, rue Laclotte, tènements de Lalande, La Landulha et Lalongar. — *Lalande*. Hommage à Guil. de La Roque, sacriste, « per so quar lo deanat era bacant per la mort de l'ondrable senhor mossen Amaubin de Junqueyras » (3 mai 1378). — *La Landulha*. Concession par le chapitre du manse de *La Landulha* et autres biens ayant appartenu à Raymond de La Landulha, mort intestat, lesquels sont acquis au chapitre comme « causas questablas » (13 mars 1300, n. s.). — *Lalongar*. Reconnaissance à Jean de Chercheville, « arrotler » de St-Seurin, pour une vigne tenue du chapitre moyennant 2 d. d'esporle à changement de seigneur « e per lo quart et la deyma deu ffruit a paner talhat » (22 janvier 1314, n. s.). — Reconnaissance par Pierre Berlan, boucher, au doyen Pierre de Léglise pour une vigne de 20 « arregas » qui a coûté « XVI deners d'aur aperatz florins » (17 mars 1354, n. s.). — Reconnaissance au doyen Amauvin de Junqueyres par Pierre Berlan de Villafort, frère et héritier de feu Pierre Berlan, boucher, d'Avensan (30 décembre 1372). — Reconnaissance au chanoine Fouquier Lacombe, représentant le doyen, par Guillaume Dupas, pour lui et ses frères, « cum hereters de Ayquem Beron, lur papon » (8 janvier 1386, n. s.).

G. 1308. (Liasse.) — 11 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Lamothe. — Extrait d'une reconnaissance des Dominicains au chapitre, en date du 7 février 1710, pour la maison noble sise à La Vache, « lieu anciennement appellé à la Font-Porte, à Fon Canissan et de présent à la maison noble de La Mothe ». « Plus toute icelle mothe de terre entourée d'eau vive, » etc. (sans date).

G. 1309. (Liasse.) — 1 cahier de 48 feuillets, 2 pièces papier.

1620. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Lamothe. — Transaction au sujet de la maison noble de Lamothe : le chapitre abandonne au s^r^ Lavau les redevances dues pour certaines terres à l'exception de la taillade et des corvées : il lui cède les droits de directe sur des biens dépendant de lad. maison; Lavau fait hommage noble, promet de payer un marc d'argent valant 21 l. d'esporle, réserve au chapitre les lods et ventes (15 avril 1620).

G. 1310. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1324-1730. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de Lartigau et de Laurens Velh. — *Lartigau.* Reconnaissance pour une vigne *a Lartigau,* alias *a Mautastar* (1er septembre 1406). — *Laurens Velh.* Ensaisinement par le doyen Bern. de Cucujac (17 décembre 1324). — Bail à fief par Bernard de Lilhan, « cum plus antic calonge de lad. gleyza, » en l'absence du doyen (1er mai 1349). — Bail à fief à P. Cabos par les chanoines, séant, « ayssi cum an acostumat dentz ladeita gleyza, pres las fontz » (1er mai 1349). — Confirmation par le chapitre en faveur de Guil. de Peytau, clerc, des ventes de deux vignes (4 octobre 1350). — Reconnaissance par Pierre de Caudéran au chapitre séant dans la chapelle Saint-Martial (30 avril 1358). — Reconnaissance pour un bien acheté 20 l. de guiennois du coin de Bordeaux, « comptat i guianes d'aur deudeit cunh per vint soudz deusdeitz guianes » (26 décembre 1368). — Confirmation par le doyen et par le chapitre de la vente d'une vigne et de diverses landes consentie par Ayquem Vidau, de Caudéran, au profit de son frère (31 août 1377). — Reconnaissance pour une vigne (5 juin 1413, « Sede Burdegalensi vacante »). — Transport de l'agrière qui grève une vigne en très mauvais état sur une autre vigne appartenant au même tenancier (1730).

G. 1311. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1323-1660. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de St-Laurent, St-Lazare, Limanset, St-Martin, Maurian et Mont-Judaïque. — *St-Laurent.* Vente d'une vigne « fraquament en alo », pour « vint deners d'aur apperatz leopardz » (2 décembre 1360). — *St-Lazare.* Ensaisinement pour un emplacement près de l'église St-Lazare et près « lo fossat o contra-fossat » (28 novembre 1323).

G. 1312. (Liasse.) — 29 pièces parchemin.

1273-1352. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement Des Monts. — Ensaisinement de l'acquéreur d'une vigne de 31 *arregas* vendue 8 l. et tenue pour le chapitre à charge de 2 d. d'esporle à changement de seigneur, 3 mailles de cens, le quart et la dîme des fruits, 2 d. au garde et le dîner les jours que led. garde sera retenu (8 décembre 1273). — Bail à fief par les chanoines, « ajustatz, ayssi cum an acostumat, dens ladeita gleysa, pres las fontz, » de 25 « arregas » de vigne, à Jean Lobaner, « trenquador de draps, » et ensaisinement par Bernard de Lilhan, « cum plus antic calonge de lad. gleysa, » en l'absence du doyen (15 mars 1349, n. s.). — Reconnaissance pour une vigne achetée moyennant « mech dener d'aur aperat escut » (16 avril 1352).

G. 1313. (Liasse.) — 26 pieces parchemin.

1360-1375. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement des Monts. — Bail à cens par le doyen Pierre de l'Église (26 juillet 1361). — Bail à fief d'une vigne et d'une terre inculte, avec remise pendant 4 ans des redevances à l'exception de la dîme (8 avril 1364). — Approbation par le doyen Amauvin de Jonqueyres de la vente consentie, pour trois nobles guiennois du coin de Bordeaux, par Élie de Londres, sergent du prince d'Aquitaine, à Arn. Du Gua, « tondador de draps, demorant en la parropia Sent-Aloy, » d'une vigne relevant du chapitre à charge de payer 2 d. d'esporle à tout changement de seigneur et 2 s. de cens (« In choro dicte ecclesie Sancti Severini, » 2 février 1366, n. s.). — Reconnaissance par Jeanne « d'Arracamador », fille de feu « mestre Bernard d'Arracamador » et femme de Pierre Arrostanh, au doyen Amauvin de Junqueyres (27 juillet 1367). — Reconnaissance au doyen Amauvin de Jonqueyres, pour une vigne achetée 40 l., « i fort guianes d'aur deu cunh de Bordeu comptat e mes en paguamentz per xx soudz » (22 novembre 1367). — Reconnaissance pour une vigne achetée moyennant 4 l., « i fort guianes d'aur deu cunh de Bordeu comptat per vint soudz de lad. moneda » (20 mars 1368, n. s.). — Reconnaissance à Amauvin de Junqueyres, doyen, pour six « arregas » de vigne vendues 50 sous à Guil. Peyrocha, « hobrer de vinhas, » et ensaisinement de l'acquéreur, lequel « en apres... s'en sia vengut a St-Seurin en capitre per davant losd. senhors dean e capitre, e lor aya supplicat que de lasd. vi arregas de vinha e de sons deitz appertenamentz lo volossan recebre en lor affevat, quar ed lor era prest de satisfar de lurs vendas, reyrevendas e autres arreyratges » (22 avril 1370). — Approbation par le doyen Amauvin de Jonqueyres, d'une vente garantie par le vendeur à l'acquéreur « e son ordenh e lo portador d'aquesta present carta » (8 mars 1372, n. s.). — Bail à cens d'une terre, à charge de payer le quart des fruits, blé ou vin, et de planter de la vigne dans les six ans (12 juillet 1372).

G. 1314. (Liasse.) — 21 pièces parchemin.

1376-1400. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement des Monts. — Hommage par Guillaume de Praderas, sergent royal (22 septembre 1376). — Reconnaissance au doyen Amauvin de Jonqueyres (16 mars 1377, n. s.). — Reconnaissance au sacriste, « per so quar lo deanat era baquant per la mort de l'ondrable senhor moss. Amaubin de Junqueyras » (15 mars 1378, n. s.). — Reconnaissance au doyen Jean Dubergier (9 janvier 1380, n. s.). — Bail à cens par Jean Dubergier, doyen, Vital Carle et autres chanoines, d'une vigne abandonnée par les tenanciers et déclarée vacante après publications à l'Officialité (1er janvier 1392, n. s.). — Investiture par le doyen Jean Dubergier d'une veuve, à qui la moitié d'une vigne appartient en vertu de son contrat de mariage, bien qu'elle ne soit pas nommée dans l'acte d'achat (18 octobre 1395).

G. 1315. (Liasse.) — 22 pièces parchemin.

1401-1410. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement des Monts. — Retrait féodal exercé par le chapitre à la demande d'un chanoine, sur une vigne, aubarède et jardin, et rétrocession de cet immeuble aud. chanoine (28 mars 1401). — Investiture par Bertrand de Preyssac, « antiament apperat de La Trau, » chanoine de St-Seurin, en l'absence du doyen Jean Dubergier (1er mai 1402). — Reconnaissance par Pierre Rey, « religador de libres » (8 mai 1402). — Hommage à David de Montferrant, doyen (4 novembre 1404). — Reconnaissance au doyen David de Montferrant par Marquise Berlan, fille et héritière sous bénéfice d'inventaire de Guiraude Dumercier et femme de Pierre Vigier (14 février 1407, n. s.). — Bail à cens d'une terre, moyennant 2 d. d'esporle au changement de seigneur ou de tenancier « e per la quarta part deu fruyt e la deyma talhada de blat, de bin e de bende miha ». « E deu far assaber aus avantd. senhors dean e capitre quant sera hora e temps de agreyrar lo blat, » etc. (11 avril 1407). — Reconnaissance au chapitre représenté par Roustaing de Romaffort, sacriste (27 mai 1410).

G. 1316. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1411-1528. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement des Monts. — Concession par Arnaud Andra, prévôt, et autres chanoines à Arnaud d'Ornon, « laborador de vinhas, » de divers immeubles *aux Monts :* vigne « en que a quatorze arregas per lo cap dessus e sedze arregas per lo cap dejus, qui son d'arayre », etc. (27 avril 1422). — Hommage pour une vigne acquise par Jean de Cessac de Jean Anglès, « laborador de vinhas, demorant au castel de l'Ombreyra » (6 décembre 1423). — Reconnaissance à Arn. Andra, prévôt du chapitre (11 février 1425, n. s.). — Concession par le doyen P. de Castets et le chapitre d'une vigne *aux Monts,* « en dela la crotz de la peyra, » près « lo desert de Bernard de Corn » ; le preneur s'engage à y faire tous travaux « que a vinhas de gravas se appertenen » (16 juillet 1426). — Reconnaissance pour un « trens » de vigne, « en loquau a huyt regas per l'un cap et quatre regas de vinha per l'autre, » confrontant « la vinha de Pey Rey, religador » (15 novembre 1426). — Vente d'une vigne moyennant 14 francs bordelais, « comptatz cascun franc per vint e sinc soudz de la moneda corssabla a Bordeu » (7 janvier 1446 : « Burdegale, die septima mensis januarii, anno ab Incarnatione Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo sexto, indictione nona, pontifficatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Eugenii, divina providencia pape quarti, anno decimo quinto. » — Reconnaissance à Pierre Dubosc, prévôt, et aux autres chanoines dénommés dans l'acte, au sujet de l'hypothèque et rente foncière grevant une vigne acquise d'Alaïs Sant : « Era obligat et ypothecat envers losd. senhors dean et canonges per la soma de vint et sincq soudz bordales cascun an de cens o per pagar la soma de vint et quatre francs de ladeyt *(sic)* moneda, et asso de resta de major soma de l'afranquiment de lad. Alays Santz et de Audina Santz, sa sor, lasquaus eran questallas lo temps passat et lurs bens et causas deusd. senhors dean et canonges. » Les acquéreurs promettent de payer lesd. 25 s. « en bons et sufficiens locs francs en olo *(sic)*... ab lor esporle competens, » ou de rembourser le capital (15 janvier 1487, n. s.). — Ensaisinement par le doyen Arnaud-Guillaume Daydie (16 octobre 1497). — Reconnaissance à Martin de Marsan, doyen, pour une vigne « en laquau a los jornau[s] de detz homes ou environ » (31 janvier 1513, n. s.).

G. 1317. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1561-1771. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, rue des Morts, tènements de Mothe d'Aire, du Moulin à Vent, du Moulin de Brachet et de Naujac.

G. 1318. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1669-1775. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement du Palais-Gallien. — Condamnation à 25 l. d'amende pour « avoir faict caver et commanser de bastir dans un vacquand apartenant à la Ville, sur les fondemens du pallais Gualliianne » (3 juin 1669). — Reconnaissance par Pierre Michel, sieur Du Plessy, conseiller au Parlement, pour une vigne tenue, le 24 mai 1690, de Pierre Vaisse, doyeu de Villandraut, titulaire de la chapellenie de St-Lazare (16 novembre 1695). — Accord entre l'Archevêque et le chapitre attribuant à l'un et à l'autre la directe par indivis de vingt-deux maisons (19 juin 1775). — Mémoire sur le conflit entre l'Archevêque et le chapitre touchant la directité de 22 maisons rue du Palais-Gallien et d'un fief derrière le château du Hâ, hors la porte d'Albret (XVIIIe siècle).

G. 1319. (Liasse.) — 30 pièces papier.

1567-1780. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Peyreblanque. — Échange avec les Frères Prêcheurs, représentés notamment par frère René Lefèvre, prieur : ceux-ci acquièrent un pré confrontant à certaines de leurs propriétés et qui leur est utile « pour le tout renfermer de fossés aux fins qu'on ne leur porte domage » et ils cèdent des cens (24 février 1594).

G. 1320. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets parchemin, 1 cahier de 14 feuillets papier, 15 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1587-1605. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Peyreblanque. Procès contre Duvergier, cordonnier. — Vente au profit de Duvergier, moyennant 12 écus sol, payés « en douze quarnes de quardz d'escu » (4 décembre 1592). — Requête de Duvergier, qui demande à prouver que les trois villages de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve ne constituent pas toute la paroisse (8 mai 1602). — Arrêt du sénéchal de Quercy, condamnant Duvergier à payer une poule et sa part de la taillade, conformément à l'arrêt du parlement de Toulouse du 21 mai 1600 (20 juin 1602). — Examen de certains titres avec indication des registres qui les contiennent (6 novembre 1603). — Inventaire des productions du chapitre (14 décembre 1605 ?).

G. 1321. (Liasse.) — 3 cahiers de 33 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1607-1617. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Peyreblanque. Procès contre Duvergier. — Examen de divers titres : Bulle d'Alexandre III, de 1175, transcrite au fol. 25, d'« ung livre couvert de basanne blanche et de deulx petites tables de boys fort antien, au coumancemant duquel livre il y a ses motz : *Quoniam vita hominum brevis est,* dans lequel livre il y a cent trente-deulx feulhetz ; » signé : « Me Johanne de Pereriis, Malleacensis diocesis notario publico, » etc. (27 janvier 1609). — Arrêt du parlement de Toulouse confirmant contre le chapitre divers arrêts précédents, notamment un arrêt du 7 février 1604 « entre led. scindic, demandeur en autres lettres de requeste civille contre led. arrest par lequel, avant droict est ordonné qu'il sera faict une monstrée, vériffication et figure de maison, terres et possession thenues par led. Duverger au terrouer de Perreblanc et sy elles sont scituées dans le destroit, bornes et limites des villages de Caudéran, Le Boscat et Villeneufve mentionnez en la transaction du IX aous M IIIc XLVII » (15 mars 1610). — Transaction entre le chapitre et Antoine Duvergier, maître cordonnier, fils de Jean, contenant un exposé de l'affaire : le chapitre renonce à la seigneurie foncière de certains biens et reconnaît les Duvergier, comme ses tenanciers pour d'autres biens (19 juin 1617).

G. 1322. (Registre.) — In-4°, 340 feuillets.

1608. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Peyreblanque. Procès contre Duvergier. Documents relatifs à l'affaire Duvergier. — Arrêt du parlement de Toulouse autorisant Duvergier à faire procéder à ses dépens à la vérification du plan dressé par François Condé, peintre, et à la reconnaissance des limites de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, qu'il prétend être, en ce qui concerne la levée des droits de fouage, taillade et corvées, différentes des limites indiquées dans l'acte de 1347 (15 mars 1608, fol. 4 v°). — Assignation du syndic du chapitre à comparoir au logis du commissaire, « grand rhue du Chappeau-Rouge, en la maison et domicille de Micheau Dubuy, où pend par ensègne l'image st Michel » (17 juin, fol. 30 v°). — Enquête détaillée, déposition de frère Jean de St-Blaise, syndic des Feuillants et prieur de St-Martin : il affirme être seigneur foncier

de divers biens dans la paroisse St-Seurin, produit deux baillettes de terres sises à Peyreblanque en date de 1315 et 1363; il lève la dime de moitié avec l'Archevêque « despuis la porte Dijaux tirant le grand chemin qui va au pallais Gallien et à la Fondaudège et despuis led. chemin jusques aux foussés de la ville et despuis l'entien foussé et courts d'eau de lad. Fondaudège jusques à la ruhète qu'on nommoict antiennement de Batailhey... jusques à la tour St-Jorge et au Château-Trompète et au lieu dict à Prades»; il perçoit avec l'abbé de Ste-Croix les redevances au cinquième sur les grains qui se recueillent «dans le village du Bousquat» (4 juillet, fol. 270).

G. 1323. (Registre.) — Grand in-4°, 103 feuillets.

1608. — Copie du registre G. 1322.

G. 1324. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 1 cahier de 10 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1426-1775. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, lande de Pezeu. — Reconnaissance par Jean Du Pommier, d'Eysines, qui tient des landes « en paduentatge ». « Fo saubat, retengut et reservat aus avandeitz senhors dean e capitre et a totz lurs successors que edz puscan d'assi en avant per totz temps balhar e donar paduentatge en lasdeitas landas et en cascuna d'eras dessus confrontadas a totas autras [personas]... e plus balhar a treyre aqui ont sera a lor vist affar audeit Johan Deu Pomey e a sons hers » (16 décembre 1426). — Reconnaissance au chapitre « dedens lo reffertar qui se toqua a las claustras de lad. gleysa», pour un droit de *paduentage :* 1° dans la lande sise sur les paroisses de Bruges et d'Eysines, vers Le Vigean, entre les chemins de Soulac et de Blanquefort; 2° dans la lande voisine, entre le chemin de Soulac, d'une part, le bois de Jean de Fronsac et le territoire de Caudéran, de l'autre (copie; 7 novembre 1438). — Reconnaissance collective par divers pour un droit analogue (copie; 22 juillet 1482). — Reconnaissance par Pierre Guirault, pour un droit analogue (copie; 11 décembre 1489). — Sentence contre les habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, autorisant le chapitre à bailler à cens diverses parties de la lande de Pezeu (31 août 1772). — Arrêt du parlement de Bordeaux maintenant le chapitre dans le droit d'inféoder « la partie de lande du tènement de Pezéou confrontant du levant au chemin de Blanquefort à Bordeaux, du couchant à l'ancien chemin de Soulac », et les habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve « dans l'usage où ils sont de couper bois, bruc et agions et de faire paitre leurs bestiaux sur la partie de lande ditte dans le plan contenir 46 journeaux 5 règes, confrontant du levant à l'ancien chemin de Soulac », etc. (3 septembre 1776).

G. 1325. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1393-1755. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Pipas. — Bail à cens par le doyen Jean Dubergier et le chapitre à Gaillard Fristel, prêtre, d'une vigne qui a été rachetée par le chapitre, à la demande dud. preneur, « cinq soudz menchs deu pretz que ave costat, segont la coustuma de Bourdalles» (copie; 10 février 1393, n. s.). — Reconnaissance pour une vigne (copie; «in capitulo contiguo claustris» 11 juin 1456). — Reconnaissance pour une vigne, «devers las Aubaredas» (copie; « in domo capitulari, » 23 avril 1495). — Reconnaissance pour une vigne « au lieu appellé *au Four*, autrement *à Pipas* ». (29 avril 1641).

G. 1326. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets.

XVIIe siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Pipas. « Extraict de plusieurs et divers contratz d'achapt, eschange et autres, faictz par Mgr l'Illustrissime et Révérendissime cardinal de Sourdis » (fol. 1). — « Tous lesquelz susd. biens ont esté donnés et incorporés par mond. seigneur à la Chartreuze N.-D. de Mizéricorde lès Bourdeaux, ainssin qu'appert de lad. donnation, en datte du 16 mars 1619, receue par Dussault, notaire royal » (fol. 2). — Analyse de l'accord du 17 août 1612 par lequel le chapitre cède ses droits sur divers terrains et se réserve d'aller en procession à la Chartreuse une fois par an (fol. 3). — Analyse de la cession de droits utiles consentie à la Chartreuse de Bordeaux par la Chartreuse de Vauclair, le 5 mai 1615, par-devant Barac (fol. 5).

G. 1327. (Liasse.) — 3 cahiers de 69 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1520-1622. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Pipas. Procès contre les Chartreux. — Lettre en faveur de l'archevêque de Bordeaux, donnant des indications sur la parenté des membres du Parlement et évoquant le procès dud. archevêque contre son chapitre métropolitain relativement aux réparations de la cathédrale (29 octobre

1520). — Délibération du chapitre prise à la demande de frère Ambroise de Gascq, syndic des Chartreux, pour autoriser lesd. religieux à édifier leur couvent, dont partie sera sur le fief et dans la paroisse de St-Seurin (20 juillet 1611). — Accord entre le chapitre et les Chartreux représentés par dom Ambroise de Gascq, réglant la situation des terres acquises pour la construction de la Chartreuse (17 août 1612). — Défense faite par le syndic du chapitre aux maçons travaillant au mur de clôture de la Chartreuse de continuer leur besogne: « Leur a dénoncé œuvre nouvelle, leur faisant inhibitions et deffances de passer oultre et en signe de ce a prins troys pierres qu'il a jettés sur led. bastiment » (23 avril 1620). — Information par Scipion Dupleix, lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée de Gascogne. Jean de Craux « a veu bastir lad. Chartreuse près la héronière appellée de Casaux, sur les ruisseaux de la Mothe et du Peugue »; les Chartreux font un enclos « dans le pourpris duquel il y a des vignes, prairyes et autres héritaiges quy sont dans la fondalitté et justice dud. chappitre ». Pierre Geny, âgé de 38 ans, a vu dessécher les marais sur ce point (13-18 juillet 1620). — Déclaration des Chartreux exposant leurs prétentions (8 juin 1621).

G. 1328. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 33 pièces papier.

1347-1699. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Pipas. Procès contre Arnaud Sorlin, prébendier de St-André. — Texte de la transaction de 1347, extrait « du registre cotté E qui est dans les archives du Bureau de Finances de Bordeaux, fol. 95, v° »). — Extrait d'une liève de 1501 visant la vente, faite en 1473, n. s., d'une vigne sise *à Nonas*, près du moulin du Fourc (27 mai 1698). — Mémoire pour le chapitre: discussion sur le texte de l'accord de 1347 (26 juin 1698). — Autre mémoire pour le chapitre (29 juillet 1698). — Analyse de divers documents, entre autres d'une reconnaissance de 1636 pour un bourdieu sis « au lieu appellé anciènement *à Nonas* et depuis *à Pipas* (sans date).

G. 1329. (Liasse.) — 17 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1388-1777. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Pissebouc. — Assignation à Conrad Gaussen en reconnaissance de la directe du chapitre sur divers biens par lui acquis (17 octobre 1617).

G. 1330. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1300-1779. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de Pitres, la Poche *alias* la Petite Taupe et Pont-Long. — *La Poche*. Donation au chapitre d'une maison sise à St-Seurin, « au lieu antiennement appellé au plantier de la Poche et à présent à la Petite Taupe » (19 octobre 1695). — *Pont Long*. Hommage à Arnaud de Casaubelh, prévôt du chapitre, pour une aubarède (copie; « in reffectorio contiguo claustris, » 31 décembre 1428). — Reconnaissance par Guillaume Liton, et ensaisinement par Raymond Daydie, doyen (copie; 14 décembre 1481). — Reconnaissance à Guy Marescal, prévôt, en l'absence du doyen (copie; 25 août 1505).

G. 1331. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1319-1787. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Porte-Dijeaux, place du Pradeau, tènements de Pradets, du Puch et de Pujaux et rue Putoye. — *Porte Dijeaux*. Bail à cens par Jean Mota, doyen de St-André, à un barbier, un travailleur de vignes et un charpentier, d'une terre « pres porta Degiu, ayssi cum es entre lo contraffossat de la vila, la via entremech », etc. (1er octobre 1368). — Confirmation par le doyen Amauvin de Jonqueyres, *alias* Du Puch, d'une tenure de 7 règes de vigne sises près de la Porte Dijeaux, en face de *la Recluse*, au profit de Valense de Las Comas et de sa mère (30 septembre 1376). — Reconnaissance par Alaïs de St-Quayran, femme de Jean de St-Aymon, boucher, et fille de feu Valense de Las Comas, et par sa nièce Marie Aubert, fille de Gaillarde de Las Combas, pour la même vigne; investiture par Jean Duvergier, docteur en droit canon, doyen (« In capitulo capitulantibus ac suum facientibus et tenentibus capitulum in capella beati Marcialis, ut est moris; » 14 novembre 1379). — *Le Puch*. Reconnaissance pour une vigne confrontant une propriété d'Arn. Siméon, « cartolari » (13 avril 1319). — *Pujaux*. Vente d'une corrège de vigne, « franche d'agrière et qui n'est pas encore taillée ny ouvrée » (9 février 1772). — Ensaisinement de l'acheteur (5 juillet 1772).

G. 1332. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1365-1710. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de la Recluse. — Reconnaissance par les Feuillants pour divers biens sis notam-

ment « rue appellée antiennement de la Taupe et à présent la rue du Boussut, dans led. tènement appellé des Recluses » (26 février 1710).

G. 1333. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1597-1654. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de la Recluse. Procès contre le chapitre de St-André, au sujet d'une vigne tenue par Fabien Roche.

G. 1334. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 6 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1435-1788. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, rue des Religieuses et tènement de Reynon. — *Reynon*. Commission confiée par l'official à un expert de chercher quelle suite doit être donnée à une demande de chapelains sollicitant l'autorisation de consentir un bail à cens (12 mai 1435). — Enquête testimoniale dud. expert : les témoins considèrent les conditions proposées comme avantageuses pour la chapellenie (15 mai 1435). — Bail à cens en présence de l'official (18 mai 1435). — Reconnaissance pour des « maderas desertas, ab la terra e loc en que son » (17 novembre 1438).

G. 1335. (Rouleau.) — Parchemin.

1505. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Reynon. — Reconnaissances au profit de la chapellenie de Raimond de Lalane.

G. 1336. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1349-1697. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements du Sablonar et de Sallebert et plantier St-Seurin. — *Le Sablonar*. Bail à fief d'une vigne sise « au Sablonar, pres la crotz de la Peyra » (31 août 1349). — *Sallebert*. Reconnaissance par Jean Bouey, « conte... deus manans et habitans en la parropia de la gleisa Sent-Seurin aus cornaus de Caudeyran et deu Boscat, » pour un « trens de palu » tenu du chapitre moyennant 2 d. d'esporle et 50 s. de cens; les redevances, exigibles de chacun des habitants, seront désormais payées par leur syndic. « Es estat dict et appuintat entra lasd. partidas, tant d'una part que d'autra, que cabana ny estatque no se poyra tenir dints lod. trens de palu dessus confrontat et designat d'una nuyct en fora per losd. habitans ny aucun de lor, ny mettre roussins dedens enclos en sus que no se retirant la nuict deu jorn qui seran metuts en deguna maneyra sens voluntat de tots losd. manans et habitans » (copie ; 1er avril 1501).

G. 1337. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 65 pièces papier.

1590-1595. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènement de Sicoutin. Procès contre Jacques Réau, marchand de Bordeaux. — Arrêt ordonnant la mise en liberté de Jacques Réau, emprisonné en vertu des clauses d'un contrat (14 décembre 1590). — Arrêt du Conseil du Roi condamnant Réau à payer au chapitre les droits de taillade, poule, corvée, etc., pour son bien sis *à Sicoutin* (30 août 1594).

G. 1338. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1321-1782. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de Taillefer, du Taudin, de la Taupe et de Terre-Nègre. — *La Taupe*. Extraits d'actes relatifs à une vigne de 8 « cabots », notamment d'une vente consentie par Vidal Arnaud à P. Hucher : « Après lad. vente, P. Ramon, cum plus prim de natura deud. Vidau Arnaud, losd. VIII cabots de vinha aya agut deud. P. Hucher per torn de natura dints an et jorn » (1321-1358). — *Terre-Nègre*. Déguerpissement d'une terre grevée d'une redevance du tiers des fruits, aux mains de Guiraud de Lobenx, archidiacre de Cernès, en l'absence du doyen, et moyennant 5 s. de « gurpidon » (3 mars 1347, n. s.) — Procédure suivie par un prébendier, pour aliéner un bien à rente constituée : requête au chapitre, affichage destiné à provoquer des offres, etc. (1700). — Quittance par le receveur du chapitre de 175 l. pour lods et ventes perçus de l'acquéreur de 3 courrèges de vigne, achetées 1,400 l. « par contrat à faculté de réméré pour cinq années » (13 décembre 1782).

G. 1339. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1599-1789. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, tènements de Tremblède et de la Trésorerie. — *Tremblède*. Reconnaissance pour une vigne grevée d'une redevance du cinquième des raisins : le tenancier devra nourrir le garde « honestement chescun jour qu'il vacquera à la récolte desd. fruictz, comme les vandangeurs » (2 septembre 1619). — *La Trésorerie*. Réponse à un mémoire du trésorier du

chapitre : « Le sindic convient que le droit de haute justice ne donne droit de directité que sur les vacans et places vides. » « Soit dans les reconnoissances anciennes, soit dans celles qui se font aujourd'huy, on n'a jamais manqué, lorsqu'elles ont été passées en faveur de quelque seigneur particulier, de dire en espécifiant le droit d'exporle, d'y incérer : « Payable à » mouvence de seigneur ou d'affevat; » mais il n'en est pas de même lorsque les reconnoissances ont été faites et se font en faveur d'un corps ou des communautez; pour lors, on s'est toujours contanté de dire : « Payable à » mouvence d'affevat, » et non de seigneur, parce que les corps et les communautez ne changent point » (sans date).

G. 1340. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1385-1786. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin, rue Tronqueyre, quartiers de la Vache et de Villeneuve, et tènement du Vivey. — *Tronqueyre.* Bail à cens d'un emplacement rue Tronqueyre, confrontant à la rue de la Prévôté, « qui conduit dupuis (du puis ?) St-Étienne à la maison de la Trésorerie » (29 avril 1741). — Extraits de onze reconnaissances au chapitre pour des biens sis *à la Fosse* ou *à la Poche,* « sive rue Tronqueyre » : extraits de reconnaissances des 3 février 1656 et 18 juillet 1717 pour un tènement, jardin et vigne, sis *à la Fosse*, « dans lequel il y a une maison bâtie de brique et voûtée à l'antique à la façon du Palais Galien » (sans date). — *Villeneuve.* Ensaisinement par Vital Carle, chanoine, en l'absence de Jean Duvergier, doyen (11 décembre 1385). — *Le Vivey.* Reconnaissance pour une aubarède de 17 règes 5 carreaux de journal, sise au quartier du Vivey; conversion du quint qui était précédemment payé en une rente de 3 l., « attendu... qu'il faut y faire de grosses dépenses pour exhausser le terrein, l'unir et donner de la salubrité à l'air dont le quartier de St-Seurin en cette partie a si grand besoin » (18 juin 1784).

G. 1341. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1771-1772. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin. Translation du cimetière. — État indiquant la contenance des terrains affectés aux inhumations : cimetière (brut : 1998 toises, net : 895 toises), cloître (net : 180 toises), chapelles St-Jean (28 toises) et St-Martial (28 toises) (sans date).

G. 1342. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 8 pièces papier, dont 1 plan.

1784-1788. — Droits du chapitre dans la paroisse de St-Seurin. Embellissements du faubourg. — Ordonnance prescrivant d'ouvrir une enquête sur l'opportunité de la vente des terrains du chapitre et des chapellenies en dépendant, rendu sur une requête du chapitre pour l'enregistrement des lettres de grand sceau qui autorisaient cette vente (16 février 1784). — Lettres patentes autorisant le chapitre à vendre des terrains pour acquitter ses dettes, et arrêt du Parlement pour l'enregistrement desd. lettres (juillet 1783, 1er avril 1784). — Ordonnance sur requête du chapitre « en permission de faire ouvrir une nouvelle rue en prolongation... de la rue Hugrie à St-Seurin, à prendre de la rue Tronqueyre, traversant le Pradeau, jusques à rue Capdeville » (11 août 1784). — Arrêt du Conseil relatif au conflit des jurats et du chapitre touchant les embellissements du faubourg : les jurats paieront au chapitre une indemnité pour les emplacements qu'ils prendront; une rue sera ouverte sur le flanc sud de l'église, conformément au projet des chanoines. Plan indiquant l'état des lieux, le projet de la Ville et celui du chapitre (16 juin 1787).

G. 1343. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1304-1666. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue. — Ensaisinement du tenancier de vignes grevées d'une redevance du quart et du quint des fruits « a paner talhat » (9 mars 1304, n. s.). — Reconnaissance pour divers biens, notamment pour une vigne au lieu dit *a Capdebila* alias *au Plant* (14 septembre 1366). — Vente d'une aubarède sise à Escures, près du moulin de M. de Gourgues (20 juillet 1587).

G. 1344. (Liasse.) — 1 cahier de 25 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1718-1782. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue. — Liste de censitaires qui sont en retard pour s'acquitter « et qui ont étés avertis 3 et 4, 5 et six fois ». « Sans conter une infinité d'autres articles de 3 et 4 et 5 s. qu'on a sauté... et d'autres qui ont payé et qui sont débiteurs de dux autres années » (mars 1718). — Lettres patentes autorisant le chapitre à vendre les fiefs par lui possédés dans diverses

paroisses et le local dit l'Écorcherie sis à St-Seurin (février 1781). — Analyse d'une reconnaissance du 3 mai 1506 au profit de frère Raimond de Fremière, « scindicq prieur St-Martin du Mont » (sans date). — Analyse d'une reconnaissance du 22 août 1511, par Arnaud de Tourrètes, second président (sans date). — Analyse d'une reconnaissance du 8 décembre 1557, par Jeannot Dezest, maître chirurgien (sans date). — Extrait d'une reconnaissance du 27 novembre 1677 par Jacques de Fillot, trésorier général pour « diverses maisons et tours apellée la tour Sarrazine, situées en la rue qui va de Porte Dijeaux à celle du Dauphin » (sans date). — État des arrérages d'une rente d'un demi-boisseau de froment de 1769 à 1778, « le froment apprécié suivant les fourleaux de l'Hôtel-de-Ville » (sans date).

G. 1345. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1341-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènements des Agres et des Areneys Belhs, rues d'Arès, et Arnaud-Miqueu, tènements d'Aygadrom et des Aygars, rue des Ayres. — *Les Agres.* Bail à cens d'une vigne sise dans les Graves *aus Agres,* près du chemin St-Jacques. Le preneur s'engage à travailler la vigne suivant les us du Bordelais, « so es assaber de sarpa, de cotet e fodir de marra o fossar tres bets l'an o doas au plus menhs e probatyar quant mestes acaura »; renonce à déguerpir suivant la coutume de Bordeaux, en payant 5 sous, etc. (19 avril 1350). — *Les Areneys Belhs.* Reconnaissance à Pierre de Castet, doyen, pour une vigne (9 septembre 1426). — *Rue Arnaud-Miqueu.* Reconnaissance pour une maison sise rue Arnaud-Miqueu, anciennement rue de Lègre (15 juin 1711). — *Aygadrom.* — Reconnaissance par Gérard d'Irissan, au nom de sa pupille, pour une vigne (« In domo habitacionis dicti Geraldi de Ayrissano..., propter senectutem et infirmitatem quam habebat; » 29 août 1358).

G. 1346. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1729-1790. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, magasin à Bacalan. — Copie d'une lettre des Fermiers généraux touchant les dégâts causés dans les magasins de tabac de Bacalan par « un débordement... beaucoup plus fort que tous ceux dont on pouvoit avoir mémoire » (15 mars 1746). — Signification par voie d'huissier au syndic du chapitre du délaissement du magasin de Bacalan par les Fermes; refus par le syndic de recevoir la clef, qui lui est présentée par l'huissier (16 avril 1746).

G. 1347. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1281-1790. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de Bacalan, rue des Bahutiers, puits de Baygnecap, tènement de Baulon, rues de Bernard Piucera et de Berron. — *Bacalan.* Reconnaissance pour une maison sise « au lieu anciennement appellé au Migron, aujourd'hui à Bacalan » (30 septembre 1785). — *Berron.* Investiture par le doyen Pierre Du Tasta de l'acquéreur d'une maison contiguë « a la mayson et bouta qui fo deud. Arnaud de Lesquapon » (copie, 11 juillet 1446). — Reconnaissance par « lo honorable et scientific home mestre Johan Maynart, conselhador deus grands jorns de Monsenhor duc de Guiayna en la villa de Bordeu », pour une maison contiguë à celle de Jean Du Marcat, prieur du Barp (copie; 16 janvier 1471, n. s.).

G. 1348. (Liasse.) — 20 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de la Bladerie du Pont St-Jean. Contestations avec le Domaine. — Analyse d'une reconnaissance du 26 février 1494, n. s., au profit de Louis de Grandis, de l'ordre de St-François, prieur de Camparian (sans date). — Analyses d'une reconnaissance du 9 novembre 1595 au profit d'Hilaire Blanchard, chanoine de St-Seurin et prieur de Camparian, par Pierre Garrot, bourgeois, pour une « maison apellée la Tour » et d'une autre reconnaissance du 30 août 1718 au profit d'Henri d'Anglure de Bourlemont, prieur de Camparian (sans date). — Mémoire pour le chapitre de St-Seurin et le prieur de Camparian, revendiquant la directe seigneurie sur des terrains jadis occupés par le quai Bourgeois et la Monnaie. Sous la minorité de Louis XIV, on fit des demi-lunes, au-devant des portes St-Julien, Dijeaux, Dauphin et St-Germain, et les seigneurs fonciers reprirent leurs droits sur les terrains couverts par ces ouvrages lorsque Tourny fit raser ceux-ci (sans date). — Requête présentée par le chapitre et par Jean-Joseph Dugros, archidiacre de St-André, prieur de Camparian (sans date). — Réplique pour les mêmes: ils déterminent l'emplacement de la tour de Garrot, laquelle « confronte du couchant à la rue du Pont St-Jean et par son terrein ou appartenances, du cotté du Nord, à l'estey des Anguilles » (sans date).

G. 1349. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1396-1687. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, Prés de Blazy, rues Bonaventure, Bouhault et Bouquière. — *Rue Bouquière*. Reconnaissance pour un immeuble près de la maison de Perrein, hôtelier, « où pend l'enseigne de *l'Estoille du Nord* » (4 avril 1687).

G. 1350. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1427-1781. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue du Cahernan, tènement de Campaure, rues des Caperans, Capeyron et de Carles. — *Rue du Cahernan*. Reconnaissance pour une maison sise rue du Cahernan, confrontant du midi « à la maison de M. Martin Saint-Criq, procureur aux finances en Guyenne, où souloit avoir un jeu de paulme » (24 décembre 1652). — *Rue de Carles*. Extrait d'une reconnaissance du 27 novembre 1585, par Pierre de Prugnes, « trésorier général de France, intendant et controlleur général des Finances en Guienne », pour un immeuble sis « ruette de.... autrement de Jonqueyres et autrement apellée de Carles » (sans date).

G. 1351. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1306-1769. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Carpenteyre, tènement de Carronan, rues Castignan, Castillon et Ste-Catherine. — *Rue Carpenteyre*. Mention du partage fait en 1540-1543 de « la baronie de Lalande dans Bordeaux » (mars 1769). — Extraits de reconnaissances par Isabeau de Julien, veuve de Jacques de Veyrac, seigneur dud. lieu, du 28 mars 1570; par Antoine Valles, régent en l'Université de Paris, du 10 février 1609, etc. (sans date). — Extrait d'une reconnaissance du 30 mars 1769, au profit de Joseph, marquis de Donissan, seigneur de Citran, colonel des grenadiers de France (sans date). — *Carronan*. Reconnaissance à Geoffroy de Rode, chanoine et *ouvrier*, remplaçant le doyen David de Montferrant (18 septembre 1409). — *Rue Castillon*. Reconnaissance par Jordane, Lombarde et Marie de Lamothe, filles de feu Guillaume de Lamothe et de Peyrone de Guiraud (10 novembre 1334). — Reconnaissance pour une maison qui a fait l'objet d'une donation; le donataire, à la demande du chapitre, qui est seigneur foncier, estime préalablement cette maison à « quatre deners d'aur aperat escutz d'aur o florins » (11 mars 1353, n. s.). — Reconnaissance pour une maison de la rue de Castillon contiguë à l'hôtel d'Archambaud de Grailly, seigneur de Puypaulin (17 décembre 1408). — Reconnaissance au profit de noble Amanieu, seigneur d'Arsac, héritier de feu Assailide d'Arsac, femme de noble Jean de Béarn, pour une maison grevée d'un cens de 10 s. payable « a la tor d'Arssac a Bordeu » (« In dicta turri de Arssaco, in parrochia Sancti Remigii; » 26 octobre 1410).

G. 1352. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 29 pièces papier.

1582-1756. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues du Cerf-Volant, du Chapeau-Rouge, quartier des Chartrons, rue St-Christoly. — *Rue du Chapeau-Rouge*. Reconnaissance au chapitre par Antoine de Guichemières pour « toute icelle grand maison appellée le Chapeau Rouge, scituée en lad. ville de Bourdeaux, parroisse de St-Remy, sur la grand rue des Foussés Trompète, aultrement appellée la maison du hault Chapeau Rouge » (28 juin 1619). — *Les Chartrons*. Extrait d'une reconnaissance, tirée « de certain registre de parchemin en grand volume couvert en boys et le dessus du livre en bazanne rouge, contenant deux cens quatre-vingtz-huict feuilletz, intitulé au premier desd. feuilletz *Repertorium sporlarum magistri Joannis Laurentii aulim notari Regis* » (6 mai 1582). — « Histoire touchant le pont des Chartreux possédé par le sr Reneu, marchant de Bordeaux » (26 juillet 1680). — Extraits de divers actes datés de 1476 à 1703, relatifs à un terrain baillé à fief par les jurats dans le faubourg des Chartrons. Mentions de François Sarrode, gentilhomme verrier (29 octobre 1610), de Guillaume Demons, président de la 1re Chambre des Enquêtes (19 mai 1611), etc. (sans date). — Croquis de la « rue Notre-Dame, cy-devant le chemin de la Palu » (sans date) — « Mémoire sur les rentes secondes qui apartiennent à Mad. de Secondat sur quelques maisons des Chartrons. » « On peut remarquer cette énonciation que la rue appellée anciennement de Monreau est appellée actuellement la rue de Latour » (sans date).

G. 1353. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1621-1772. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, plantier de la Clareyre, rues Claire, des Cocuts, Ste-Colombe, de la Corderie et Cornac. — *Rue de la Corderie*. Reconnaissance pour une maison sise dans la rue de la Corderie et appelée « l'hostel du Sainct-Esprit » (27 octobre 1632). — *Rue Cornac*. Re-

connaissance par Rose Cornac, veuve de Jean Dufau, et par Abraham Dufau, leur fils, changeur à la Monnaie, pour une maison à Pradets, « en la nouvelle rue Cornac » (10 juillet 1763).

G. 1354. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1363-1695. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Castignan, tènements de St-Crabazi, de Crespiac, rue de Ste-Croix, tènement de la Croix de Ste-Croix. — *Crespiac.* Procès pour la directe d'une terre tenue par Jean Dehos, juge de Bazas, seigneur de Carpia et Tontoulon (1635). — *Rue Ste-Croix.* Bail à cens par le doyen Guillaume Druilhac *(sic)* et autres chanoines dénommés dans l'acte d'une maison sise dans « la gran carreyra de Sencta-Crotz, autrement aperada a rua Sanguinengua » (copie; 25 janvier 1468, n. s.). — *Croix de Ste-Croix.* Reconnaissance pour une maison grevée d'un cens de 12 s. 6 d., « comptat i esterlin d'argent deu cunh de Londras per sinc deneys » (4 mars 1387, n. s.).

G. 1355. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 27 pièces papier.

1660-1663. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Dessous-le-Mur. Conflit avec François Mathieu, chapelain de St-André, au sujet de la directité d'une maison.

G. 1356. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1368-1768. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues de Dessous-le-Mur, de la Devise, des Épiciers, tènement de l'Estey-Crebat, paroisse Ste-Eulalie. — *Rue des Épiciers.* Acte concernant une maison sise rue des Épiciers, anciennement rue Begueyre (25 février 1615). — *Estey Crebat.* Reconnaissance pour une vigne confrontant à une propriété de Pierre Reynier, receveur général des Finances, commissaire général député par S. M. aux saisies réelles de Guienne (14 novembre 1636). — *Paroisse Ste-Eulalie.* Rétrocession, en présence du doyen Amauvin de Jonqueyres, d'une vigne sise paroisse Ste-Eulalie, tenue pour le chapitre par Arnaud de Pomeys et Alamande de La Nauda, héritiers médiats et par indivis d'Arnaud de La Nauda, « campnhador, » moyennant 2 s. 4 d. d'esporle à changement de seigneur et 11 s. 3 d. de cens, et par eux concédés, à charge pour le preneur de payer au chapitre ces redevances et auxd. bailleurs le quart de la récolte (10 janvier 1368, n. s.).

G. 1357. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1363-1787. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue des Faussets, tènement du Forest, rue du Fort de Lesparre, tènements du Four et de Fourneau, rue de la Fusterie. — *Rue de la Fusterie.* Reconnaissance pour une maison sise rue de la Grave, *alias* de la Fusterie (10 mai 1571).

G. 1358. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1393-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Gourgues, place du Grand-Marché, tènements de Gratecap et du Grava, rue Guiraude. — *Le Grava.* Analyse d'une reconnaissance du 29 septembre 1670 pour une vigne sise au Grava, *alias* à la Pillote (sans date).

G. 1359. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1391-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue et tènement du Hâ, plantier de Haubarreyre. — *Rue du Hâ.* Reconnaissance pour une maison contiguë à celle de « Guilhem Deu Tastar, lo cartolary » (20 mars 1319, n. s.). — Bail à cens par Guil. Du Tastar, « savi en dreit, » à Guil. Despinasse, chirurgien, de la moitié d'un emplacement, moyennant 5 d. d'esporle à changement de seigneur, 7 s. de cens et 40 s. que le preneur « l'en a dat d'intradas de caritat » (1er mars 1334, n. s.). — Donation au chapitre par Garsias Du Tastar, fils de Guillaume, de redevances que son père recevait (vidimus; 4 juin 1380, « domino Helia, archiepiscopo Burdegalensi ») (4 juin 1380). — *Le Hâ.* Bail à cens par le doyen Pierre de Léglise d'un terrain hors de la porte du Hâ, lequel « era trilha de vinha », ruinée « per la esterilitat deu temps »; « e outra aquo las gens de la vila de Bordeu per esforssar lad. vila aguossan feit fossat entorn lad. vila e au dreyt de lad. terra aguossan pres de la medissa terra per far plus ample lod. ffossat que faden los de la vila de Bordeu e aguossan ffeit camin comunau en lad. terra per anar en l'entorn deud. ffossat aqui en dreit » (19 janvier 1360, n. s.).

G. 1360. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1250-1750. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, aubarède St-James, rue St-James, plantier

de Labox, rue Labrosse, moulins de Lambert et de Laroque. — *Aubarède St-James*. Extrait d'une reconnaissance par divers, en date du 16 juillet 1491, pour « un trens d'aubar[e] de en la paleu de Bourdeaux, loc aperat l'aubar[e]de St-Jacmes, confrontant entro l'aubareda d'Arnaud de Labena, d'un costat, et lo padouen dau Rey, d'autre costat » (sans date). — *Plantier de Labox*. Reconnaissance au profit de Martin de Lamothe, vicaire perpétuel de St-Projet (11 août 1496). — *Moulin de Laroque*. Cession par Arnaud Miqueu au chapitre, moyennant 50 guiennois d'or du coin de Bordeaux, valant 25 s. bordelais chacun, d'un cens de 50 s. grevant le moulin de Laroque, sis sur l'Eau-Bourde, « entre lo molin aperat de Labat, que es de part dessus, et lo molin aperat deu Ban, de part dejus ». Renonciation « a la costuma de Bordales qui no bou ni soffre que costz, messions, destardis, dampnatges o interesses feitz o suffertz en fauta de garentia portar o de combentz tenir o en autra maneyra sian pagatz, rendutz, resarcitz ni esmendatz, e ad aquera autra costuma de Bordales qui no bol ni soffre que cors de persona sia pres ni arrestat ni detengut en preyson tant quant aya e pusqua mostrar bens e causas sons propris de que pusque portar garentia » (22 juillet 1423). — Procédure relative au moulin de Laroque, sur l'Eau-Bourde, entre le moulin de Labat, en amont, et le moulin « Dauban », en aval (1461-1467).

G. 1361. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1377-1788. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Latour, tènement de St-Laurent d'Escures, rues Legra et du Loup. — *Rue Legra*. Reconnaissance pour une maison sise rue Legra, contiguë au « sou de mestre Arnaud de Narp, canoney (?) », acquise par le tenancier « a las publicas per davant l'ondrable e discret senhor mos. l'officiau de Bordeu » (19 janvier 1408, n. s.). — *Rue du Loup*. Acte par lequel le chapitre prend fait et cause pour Pierre Daissegar, dit Montarouch, pâtissier « tenant l'enseigne de l'hôtel de Gramont », assigné par le Domaine en paiement de 5,400 l. pour lods et ventes d'une maison (18 août 1699).

G. 1362. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1383-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènements de las Maderas, du Madoquar, rue et paroisse St-Maixent, rues Margaux, de Marseille, de Maucoudinat et tènement de Maurian. — *Paroisse St-Maixent*. Reconnaissance à Pierre de Castet, doyen, pour une maison sise devant les Frères Prêcheurs, « en la granda carreira per la quau hom ba de Porta Medoca bert lo portau Sent-German » (31 janvier 1427, n. s.). — *Rue Marseille*. Reconnaissance au doyen Bernard de Cucuyac pour une maison sise rue Bonaventure, ayant coûté 80 l. et grevée de 12 d. d'esporle aux changements de seigneur et 5 s. de cens (31 janvier 1341, n. s.). — Reconnaissance pour une maison sise rue Marseille, « entiennement apellée de Bonavanture » (27 avril 1611).

G. 1363. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 39 pièces papier.

1310-1757. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues Mautrec et de Médoc. — *Rue Mautrec*. Vente par Gaillard de Fargues, damoiseau, à Bernard de Cucuyac, doyen, et au chapitre de St-Seurin de 10 d. d'esporle à changement de seigneur et 10 s. de cens dont est grevée une maison sise rue Mautrec, et ce pour le prix de 10 l. (18 septembre 1333). — Reconnaissance pour une maison, rue Mautrec, achetée 187 l. et demie et grevée d'un cens de 5 s.; ensaisinement par le doyen Amauvin de Jonqueyres (11 février 1376, n. s.). — Reconnaissance à Guil. de La Roque, sacriste, représentant le doyen Jean Dubergier (28 février 1379, n. s.). — Reconnaissance au doyen Pierre de Castet pour la moitié indivise d'une maison (6 septembre 1428). — *Rue de Médoc*. Reconnaissance pour une maison au lieu dit *Tropeyta*, paroisse St-Remy, « en la rua aperada en P. de Medouc » (9 février 1310, n. s.). — Reconnaissance par Isabeau de Chassaignes, dame de Beloulhe, veuve de Raimond de Pontac, président aux Enquêtes (16 décembre 1591). — Reconnaissance pour une maison confrontant « à la maison et place vuide de Jean Dugravey, gentilhome de la grande fauconnerie du Roy » (20 avril 1611). — Reconnaissance pour une « maison, jardrin et puis qui est scittuée... rhue Médoq, prés le puis de Saratier » (1er octobre 1616). — Dossier du procès contre Jacques Bibault, banquier, au sujet du paiement des lods et ventes dus pour une maison (1647-1658).

G. 1364. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1361-1784. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, pré Meynard, rues Memisan, des Menus et Menutan, paroisse St-Michel, rue de la Monnaie. — *Pré Meynard*. Vente de 146 journaux moyennant 13,200 l. (26 janvier 1665). — *Paroisse St-Michel*.

Déguerpissement au profit du doyen Arnaud Périer, moyennant 3,500 s. (?) payés par lui, d'une maison contiguë à un « pujador comunau », tenue du chapitre pour 6 d. d'esporle à seigneur changeant et 6 d. de cens (18 janvier 1261, n. s. ?). — Reconnaissance pour une terre dans les graves de St-Michel près d'un « pujadur comunau » (16 juin 1300). — *Rue de la Monnaie.* Note relative au paiement de 28 annuités d'un cens par Lancelot de Lalanne, conseiller, fils de feu Isaac, aussi conseiller, la vingt-neuvième annuité devant être payée par Sarran de Lalanne, avocat, frère dud. Lancelot (4 juillet 1636).

G. 1365. (Liasse.) — 3 cahiers de 41 feuillets, 30 pièces papier.

1536-1735. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de l'estey de Montréal. Procès contre St-Cricq, négociant et jurat, touchant la seigneurie d'un immeuble. — Achat par la Ville de 19 « plantains » de vigne payés en partie 66 écus d'or sol., valant chacun 45 s. tournois (copie; 5 janvier 1536, n. s.). — Assignation à St-Cric pour se voir condamner à esporler sa tenure et payer les droits (1er mars 1733). — Mémoire pour le chapitre : les jurats sont non pas seigneurs fonciers, mais propriétaires du terrain contesté (1733?). — Mémoire pour le chapitre : il est exact que la prescription en matière de droits seigneuriaux se produit entre deux seigneurs, mais « un tenancier, vassal ou emphitéote, ne peut jamais prescrire contre son seigneur » (1er mars 1734).

G. 1366. (Liasse.) — 8 cahiers de 118 feuillets, 3 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1733-1742. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de l'estey de Montréal. Procès contre St-Cricq. — Inventaires de productions, contenant l'analyse des titres et des pièces de procédure (20 juin 1733-8 septembre 1738). — Arrêt condamnant St-Cricq à payer un cens au chapitre, « pour toute la partie qui est du cotté du Nord au-delà de l'aqueduc bâty sur led. stey des Chartrons » (6 octobre 1738). — « Suite de factum pour le sindic de la ville de Bourdeaux, appellant et appellé. » Il définit l'*estey :* « un canal qui se remplit ou se vuide à proportion du flux ou reflux de la mer..... Il y a un pareil canal, connu sous le nom d'estey, qui mouille le château du s^r^ marquis de Cadillac, qui lors du flux de la mer porte les bateaux jusques aux murs du château » (11 janvier 1740). — Réponse pour le chapitre : « Tout le procès se réduit à sçavoir sy la maison du s^r^ St-Criq, comprise dans le bail à fief consenty en faveur de Rector par les jurats de Bourdeaux en l'année 1651 est également comprise en tout ou en partie dans ce quy a été reconu du chapitre par acte du 26 octobre 1610 et délaissé par les jurats par autre du 24 mars précédant » (28 juillet 1740). — Transaction reconnaissant au chapitre la seigneurie foncière de moitié de la maison du s^r^ St-Cricq (2 juillet 1741).

G. 1367. (Liasse.) — 9 cahiers de 112 feuillets, 12 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de l'estey de Montréal. Procès contre St-Cricq. — Extrait d'une esporle du 1er juillet 1476, relative à une terre près la vigne de m^re^ Téodoric, docteur en médecine (sans date). — Plan des lieux (sans date).

G. 1368. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1506-1763. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènements de Montsanguinot et du Moulin à Vent. — *Montsanguinot.* Accord au sujet du tènement de Montsanguinot, dont le chapitre avait cédé les agrières et où le Roi avait fait couper les vignes sans qu'il fût possible d'y rien semer, à cause des inondations (15 septembre 1618). — Reconnaissance pour le tiers du tènement de Montsanguinot, par Marie-Catherine-Thérèse-Madeleine Demons de Latour, épouse de J.-B. de Secondat (3 septembre 1757).

G. 1369. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1361-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Naudot, tènement des Négrars, rue Neuve, rue Neuve-Galeteau, tènements de St-Nicolas et de Nogueyran, rue Notre-Dame. — *Rue Naudot.* Inventaire des productions du chapitre contre dame Suzanne de Laussay, au sujet d'une maison « faicte à tiers point, couverte de tible plat » (sans date). — *Les Négrars.* Reconnaissance pour une vigne contiguë à celle de Jean Mazeley, notaire (26 janvier 1394, n. s.). — *Rue Neuve.* Vente pour 8 francs bordelais, valant chacun 25 s. (1er juillet 1472). — *St-Nicolas.* Investiture par Raimond de Landiras, archidiacre du Médoc (17 (?) juin 1361).

G. 1370. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1637-1707. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de l'Ombrière. — Procès contre Étienne Croisier, maire perpétuel de Libourne, au sujet de la seigneurie foncière d'une maison (XVIIe siècle).

G. 1371. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1262-1685. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, place de l'Ombrière. Procès contre le Domaine. — Enquête (1) et décision royale concernant les « padouens » de Bordeaux (copie; 1262). — Attestation de l'autorisation donnée par les maire et jurats d'élever sur l'Ombrière une construction pour frapper la monnaie : « Quæ domus vocata appentis sustinetur et se jungerit ad muros qui propter guerram ultimam Vasconiæ fuerunt constructi » (copie; 7 mars 1306, n. s.). — Dotation de chapellenies fondées dans l'église St-Michel « ad altare majus beatæ Mariæ, quod est ad cornu sinistrum dictæ eclesiæ, prope majus altare sancti Michaelis »; don « pro refectorio tredecim pauperum » d'une maison « prope porticum ipsius eclesiæ, videlicet juxta puteum vocatum de Sancto Michaele » (copie; 23 décembre 1335). — Arrêt concernant la responsabilité des dégâts causés par les lansquenets à St-Seurin. « Et cependant, attendu que le demandeur allègue que le bruit est qu'il vient derechef grand nombre de lansquenets ou suisses en cette ville, » la Cour désigne un commissaire pour évaluer les dommages déjà causés. Procès-verbal dressé par led. commissaire (16-17 décembre 1542). — Extrait des recettes de cens dus au Roi, en 1524-1525 : 13 s. 4 d. sterl. « valans deux nobles d'or, qui sont de monnoye noire dud. Bourdeaux la somme de 9 l. 13 s. 4 d. bourdel. »; de Gillibert de Chabanes, pour la terre du Curton, un marc d'argent, soit 11 l. 4 s. 9 d. ob. tournois; de Pierre Larmurier, 40 s. « pour l'isle d'Argenton assize en Giron sur Blaye »; « de la revenue des chemins communs et royaulx et publicques de la pallu », 10 s. bordel., valant 6 s. tourn.; pour une ile, près l'Ile-St-Georges, 5 s. bordel.; « pour une isle en la rivière de Gironde près Bourdeaux, entre la porte Nefve, d'une part, et l'isle des hoirs messire Pierre de La Rue, » 3 s. bord. (1585). — Reconnaissance pour une maison grevée d'un cens de 15 l. bordelaises, valant 12 francs bordelais (10 février 1634). — Reconnaissance au profit d'Henri de Raimond, baron de Sallegourde, pour une maison grevée d'un cens de 3 l. 7 s. 3 d. bordelais, valant 40 s. 8 d. tournois (6 août 1665).

(1) Cette pièce importante est publiée dans le *Livre des Bouillons* de Bordeaux, p. 365 et p. 487.

G. 1372. (Liasse.) — 4 cahiers de 111 feuillets, 19 pièces papier.

1511-1688. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, place de l'Ombrière. Procès contre le Domaine. — Mémoire tendant à prouver que la rente due au chapitre est une rente directe et non pas, comme l'agent du Domaine le prétend d'après un acte informe, une rente seconde (30 janvier 1688). — Factum pour les agents du Domaine, exposant que la rente perçue par le chapitre est « une rente seconde », constituée en 1511 sur la maison en question à la suite d'un prêt, et non pas une rente directe (imprimée; sans date).

G. 1373. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets, 17 pièces papier.

1631-1641. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, place de l'Ombrière. Procès contre François Paty, marchand de Bordeaux. — Inventaire des pièces produites par le fermier des cens du chapitre : il expose qu'il s'agit d'une maison grevée d'un cens de 10 francs bordelais valant 7 l. 10 s. tournois (sans date).

G. 1374. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1316-1788. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues des Palanques, des Paliers, tènement de la Palu et rue du Parlement. — *Palu.* Arrêt préparatoire entre le syndic des Jésuites, demandeur, la succession de Jacques Baujau, Jean de Bourran, baron de St-Berthoumieu et le syndic du chapitre St-Seurin, ordonnant que les parties se rendront sur les lieux pour être procédé au piquettement de leurs seigneuries respectives (3 septembre 1665). — Commandement par voie d'huissier aux chanoines de St-Seurin de payer aux maire et jurats les droits seigneuriaux dus à ceux-ci pour certains immeubles sis dans la palu, sur formule imprimée, précédée des titres de la directité desd. maire et jurats (1er avril 1712). — Accord entre les acquéreurs des palus du feu sieur de Beringhem, vendues par Fr. Mignot, bourgeois et marchand de Bordeaux, au nom de la veuve dud.

sieur; réglementation des travaux d'assainissement (sans date). — Projet de contrat qui accorde à Mignot la moitié des droits à percevoir au profit du chapitre sur les terres qui relèvent de celui-ci dans la palu, led. Mignot ayant trouvé le moyen de mettre en culture les marais (sans date).

G. 1375. (Liasse.) — 2 cahiers de 41 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1414-1604. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue du Parlement. Procès contre Ogier de Gasc, sieur d'Arazal, trésorier de France en Guienne.

G. 1376. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1359-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènement de Partures (?), rues du Pas-St-Georges et de St-Paul, tènement du Pérey, rues Permentade, de Peset, de la Petite-Carpenterie, du Petit-Judas, paroisse St-Pierre, rue des Piliers-de-Tutelle. — *Rue du Pas-St-Georges.* Reconnaissance pour une maison sise « rue du Pas-St-George, anciennemant appellée à Porte-Bequeyre » (20 janvier 1696). — *Rue St-Paul.* Analyse d'une reconnaissance du 1er janvier 1685 pour une maison sise rue de Malemort ou de St-Paul, confrontant « à la maison et tour apellée du Dragon » (sans date). — *Rue St-Pierre.* Quittance des arrérages d'une rente due pour une échoppe sise « hors la ville, sur la rivière, adossée aux murs de la Monnoye, entre la porte du Caillau et celle du Pont-Saint-Jean » (22 septembre 1744).

G. 1377. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1335-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènement du Pin, rues de Pingues et des Pinhadors, tènement de Pisselèbre, rue Planterose. — *Rue de Pingues ou Labrousse.* Reconnaissance pour une maison « qui es sotz las pilas de Todela au loc aperatz a la rua de La Brossa, a Tropeyta » (17 septembre 1335). — Reconnaissance pour une maison sise rue de Labrousse, *alias* de Pingues. (4 décembre 1562).

G. 1378 (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 29 pièces papier.

1389-1779. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues Poitevine, du Pont-St-Jean, du Portal-Barrat, de la Porte-de-la-Cadena et Porte-Dijeaux. — *Rue du Pont-St-Jean.* Assignation à Jean Aquart devant les Requêtes de Toulouse, pour y produire ses titres de propriété sur « une maison et tour appellée la tour de Garros, size en la présente ville, parroisse St-Michel, proche le portal du pont St-Jean, confrontant à présent d'un costé, vers le midy, à la ruette quy respond à la rue du Pont-St-Jean, du nord à l'estey du pont St-Jean » (21 mars 1696). — *Rue du Portal-Barrat.* Reconnaissance pour une maison sise rue du Portal-Barrat, « par laquelle on va de la rhue de Chapeau-Rouge au Château-Trompette » (28 mars 1573). — Reconnaissance pour une maison « en rhue appellée du Portal-Barrat, autrement au Portal du Corn » (25 mai 1612). — Reconnaissance pour une maison sise « couroir et rhuette quy est au dernier d'icelle, scittuée en rhue entiennement apellée des Quatre-Fils-Eymondz, de Cor, et à présant du Portal-Barrat » (16 septembre 1624). — *Rue de la Porte-de-la-Cadena.* Contrat assurant à une femme « per tots aliments e per tots los necessitas vint e cinq liuras de la moneda corsalle en Bordales, pagar per carterons de l'an, un porc salat de bona sabor e de bona sau, des boyssets de froment bon e merchant e duas aunas de drap de color bon e sufficient segon l'estament de ladeyta Catherina, » plus l'usufruit d'une habitation (copie; 26 mars 1389). — *Rue Porte-Dijeaux.* Reconnaissance au doyen Arnaud-Guillaume Daydie par François de Léon, seigneur de Sainte-Croix, héritier de Jeanne, sa sœur, pour une maison contiguë à « l'ostau et vouta de honnorable senhor Mons. Loys Tinton, prumey president en la cort de Parlement, a Bourdeu » (14 mars 1497, n. s.). — Reconnaissance pour une tenure « consistant en maisons, tour entiènement appellée la tour Sarrazine », etc. (22 décembre 1639). — Reconnaissance par Anne de Massiot, veuve de Jean Dafis, « second président en la cour de parlement de Bordeaux, » pour un hôtel contigu à celui de M. de Pomiés, doyen dud. parlement (24 avril 1657). — Reconnaissance pour une maison sise « rue Porte-Dijaux, anciennement apellée rue de Puy-Paulin et de St-Jouin » (29 octobre 1772).

G. 1379. (Liasse.) — 3 cahiers de 48 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1473-1667. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Porte-Dijeaux. Procès contre le Domaine. — Bail à fief par Jacques Loup, doyen, et le

chapitre de « tot aquet hostau ab la tor et bouta apperada sarrasina qui es de par dedins lad. tor... en la grand carreyra de Porte-Dyjaux » (copie : 22 janvier 1473, n. s.). — Mémoire pour le chapitre : il discute la portée d'un arrêt du Conseil de 1682 rendu « contre l'usage et la coustume du pays bourdelois, suivant lesquels les habitans possédoient leurs biens en franc-alleu » (1er février 1687). — Réfutation de l'objection formulée par les agents du Domaine, à savoir que l'inféodation de 1473, ayant pour objet un bien amorti sans permission du Roi, entraine confiscation : ce titre de 1473 « précédoit tous les temps des amortissemens généraux, dont le premier est de l'année 1522 » (18 février 1687). — Sommaire pour le chapitre contre Cléophas de Jarcy, fermier du Domaine en Guienne : « En l'année 1472, le chapitre de St-Seurin donna à fief nouveau... une maison avec une tour et une cauve au-dedans appelée Sarrasine et un jardin par derrière, le tout situé dans lad. ville de Bourdeaux, dans la grande rue Porte-Dijaus » (sans date).

G. 1380. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 44 pièces papier.

1307-1772. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Porte-Médoc, ruette de la Poujade, tènement de Pradets, rue et paroisse St-Projet. — *Rue Porte-Médoc.* Reconnaissance par Bernard de Pichon, « grand président » du Parlement, pour une maison sise « au bout de la ruette de Puipaulin appellée anciennement de la Pujade, rue Porte-Médoc », confrontant « à l'écurie de Mme la Présidente de Pichon... à lad. dame de Pichon » (7 septembre 1665). — *Pradets.* Extrait du livre des fondations de chapellenies de St-Seurin, relatif à la fondation d'une chapellenie par Arnaud de Lacase (1327). — Procuration à l'effet de résigner un bénéfice aux mains des chanoines de St-Seurin « ou celui d'iceux qui sera en aigle ou semaine à conférer les bénéfices » (22 juillet 1597). — Reconnaissance par Étienne de Pontac, trésorier général de France, pour une vigne « scittuée en graves de Bourdeaux, au fiefz et plantier appellé de Poudaut, autremant au pont de la Peyre, communémant Pradetz » (9 janvier 1598). — *Paroisse St-Projet.* Extraits de reconnaissances pour divers immeubles, notamment (12 juillet 1434) pour une maison « en la rua per lo quau hom va de puts de Saint-Projet embert lo peyron de Saint-Projet » (sans date).

G. 1381. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1275-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènement de Puch-Donat, rues du Puits-d'Escurolles, du Pujaduy, paroisse Puypaulin, rue du Quai. — *Puch Donat.* Ensaisinement par le sacristain, en l'absence du doyen Jean Dubergier, d'une terre sise *à Puch Donat,* « sotz lo colomey d'Arraynon » (24 février 1382, n. s.). — *Paroisse Puypaulin.* Bail à cens par le doyen Jean de Gaillan (31 (?) août 1275). — Reconnaissance au doyen Raimond de La Ferrière pour la moitié d'une maison (8 mai 1297, « lassea de Bordeu vacant »). — Bail à fief, au nom du doyen Raimond de La Ferrière, de la moitié d'une maison, pour 2 d. d'esporle à seigneur changeant et 15 d. de cens. (26 février 1298, n.s., « lassea de Bordeu vacant »).

G. 1382. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1605-1786. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Ras, rue St-Remy et paroisse St-Remy. — *Rue Ras.* Accord entre le chapitre et le curé de St-Pierre, attribuant à celui-ci la seigneurie foncière de la rue Ras. « Abraham d'Hiers de Ras, bourgeois et marchand dud. Bordeaux, gendre dud. sr Noé, a fait bâtir deux rangs de maison aud. lieu et fait une rue qu'on apelle la rue Ras » (21 juillet 1702). — Visite par deux experts d'une maison sise rue Rase, ayant 132 pieds de profondeur, savoir 20 relevant des bénéficiers de St-Pierre et le reste du chapitre (14 juillet 1786). — *Paroisse St-Remy.* Consultation signée : de Galatheau, visant une vente du 6 juillet 1565 au profit de Thomas de Maillet, sr de Corbin (30 janvier 1624). — Mention d'une décharge où les paroissiens de St-Remy placent « les bancs de l'église qui servent durent l'Advent et Quaresme pour ouyr les prédications » (27 juin 1659).

G. 1383. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 26 pièces papier.

1660-1686. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue St-Remy. Procès contre les religieuses de St-Benoit. — Consultation : les lods et ventes sont dus en cas d'engagement, au bout de 10 ans, « suyvant le sentimant de Dumolin, qui est exactemant gardé au parlement de Toulouse » (29 janvier 1660). — Déclaration de Cécile de Pontac, prieure des religieuses de St-Benoit (22 novembre 1685). — Consultation : d'après l'usage du parlement de Bordeaux, l'emphytéote qui cède son fonds à un établissement de mainmorte doit payer une indemnité ou fournir un homme vivant et mourant; d'après l'usage du

parlement de Toulouse, il doit l'un et l'autre (20 juin 1686).

G. 1384. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1331-1787. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de la Rousselle, tènements de la Sabaterie, du Sablonar, rue Sallevert, quartier des Salinières. — *Rue de la Rousselle*. Demande par le chapitre en paiement d'un cens par lui acquis, le 28 décembre 1632, de sœur Françoise de La Croix, supérieure des Ursulines (15 décembre 1633). — *Le Sablonar*. Analyse d'une reconnaissance du 3 mars 1681 pour une vigne sise au lieu dit au Sablonar, autrefois à Bareyres, et actuellement à la Serize (sans date).

G. 1385. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 46 pièces papier.

1501-1667. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Sauterouge. Procès contre Baujau, marchand. — Procès-verbal de descente sur les lieux : « Nous serions ainsin acheminés jusques dans la rue du Pas-St-George et de là dans la rue quy aboutit en icelle et quy n'a pas de bout, et nous soumes arrestés au-devant d'une maison où pend pour enseigne le *Grand Alexandre;*... led. Larrieu nous a dit... que ceste rue où nous soumes est lad. rue Sauterouge» (25 février 1665). — Désignation de Corneille Leclerc, peintre à Bordeaux, pour faire la « figure » d'une maison (4 septembre 1665).— Extraits : d'une reconnaissance du 1er février 1547, n. s., pour une maison « en laquelle est un sotte, scize en la parroisse St-Siméon, en rue apellée Jean Fustey, autrement la Sotterouge » ; d'une reconnaissance du 24 juillet 1546, pour un immeuble situé « rue apellée Pousse-Penil, autrement de Lescombes » ; d'une reconnaissance de 1533, pour « une maison et voûte », rue du Cerf-Volant, confrontant « à la maison où pend le Cerf-Volant» ; d'une reconnaissance de 1568, pour une maison « en rue Lescombes, autrement rue du Bernard » *(sic)*, confrontant à une maison apelée La Tour » (sans date).

G. 1386. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1384-1781. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Ségur, tènement de la Sereya, rue du Serporar et paroisse St-Siméon.

G. 1387. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1329-1772. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènement de la Tauga, rues Thourat, Tournepique, allées de Tourny. — *La Tauga*. Reconnaissance passée « in dicta ecclesia Sancti Severini supra fontes » (9 novembre 1358).

G. 1388. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1325-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues Traversane, des Trois-Conils et Trompette, fossés Trompette, tènements de Vignelongue, de St-Vincent-de-Ladors et de la Virade. — *Rue Trompette*. Reconnaissance pour une maison « en la grand rhua Trompetta, et per louquau l'on va deu portau de Corn au castet » (18 août 1514). — *La Virade*. Ordonnance concernant une vigne « possédée par Marie de Combes, damoyselle, vefve de feu M. Du Vergier, quand vivoit recepveur général des Finances » (10 août 1614).

G. 1389. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1572-1781. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues de Ste-Catherine et des Carmes et rues Margaux et de Castillon. — *Rues Ste-Catherine et des Carmes*. Dossier d'une instance devant le Bureau des Finances au sujet de deux immeubles sis dans la rue Ste-Catherine et dans la rue des Carmes, précédemment rue Veyrines, et compris par le marquis de Civrac dans le dénombrement des biens mouvant de sa maison noble de Lalande (1781). — *Rues Margaux et de Castillon*. Reconnaissance pour deux maisons sises rues Margaux et de Castillon, acquises de François Cournier, seigneur de la maison noble de Pis, « assize au bourg de Puibarban » (25 octobre 1572).

G. 1390. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier,
1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1602-1682. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues des Lauriers et Planterose. Procès contre la Visitation au sujet de deux maisons attribuées au couvent pour la dot de sœur Agnès d'Hosten. — Procès-verbal de l'entrée en religion d'Agnès d'Hosten, fille d'Étienne, président à la Cour des Aides, en présence d'Aimée-Angélique Chambon, supérieure de la Visitation (7 mai 1672). — Lettre de M. Descairac : « Je ne sçai pas quelle est la manière de juger dans vostre parlement; mais dans le nostre l'usage de doner un homme vivant et mourant n'a plus de lieu » (8 avril 1680).

G. 1391. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 57 pièces papier.

1458-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue. Embellissements de la ville; démolition de maisons dans la directe du chapitre. — Ordonnance de l'intendant Ch. de Faucon de Ris, allouant au chapitre 30,000 l. pour « l'indemnité des maisons démolies pour l'esplanade du Château-Trompette » (8 mai 1680). — Mémoire [rédigé à Toulouse?] : on paye les lods et ventes au huitième à Bordeaux et « de deça » au douzième (sans date). — Réponse pour le chapitre, tendant à obtenir le complément de l'indemnité à lui due à l'occasion de la démolition des maisons de sa mouvance, abattues pour le percement de l'esplanade du Château-Trompette : « On ne peut refuser de lui allouer 58,543 l. 5 s. 4 d., faisant avec lesd. 30,000 l. le quinzième de l'évaluation. » Les églises sont assimilées aux mineurs, et les aliénations consenties par les syndics ne sont pas valables (sans date). — « C'est le rolle des maisons mouvantes du chapitre dans la rhue Médoq », indiquant les redevances dont chaque immeuble est grevé (sans date). — Rôle des maisons mouvant du chapitre dans les rues Naudot, Dissante et des Piliers-de-Tutelle « et que le Roi veut faire desmolir » (sans date). — État des maisons démolies, avant le 1er janvier 1676, dans diverses rues, notamment « rue Dissante, à présant du Poste » (sans date).

G. 1392. (Liasse.) — 39 pièces papier.

1616-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue. Embellissements de la ville: démolition de maisons dans la directe du chapitre, marché Royal et rue Royale, Jardin-Public, places d'Aquitaine et de Bourgogne. — *Marché Royal et rue Royale.* Reconnaissance pour une maison « faisant canton de lad. rue des Caperans et de la ruette en cul-de-sac appellée Carmouset » (13 juillet 1758). — Requête du chapitre exposant « qu'il est seigneur foncier et direct... de la mitoyennetté d'un mur de la maison de lad. dame de Gombaud » (sans date). — Requête à l'Intendant au sujet de la démolition de deux maisons relevant du chapitre et sises l'une rue des Caperans, l'autre rue de Coustignan, « à présent apellée rue Royalle, aboutissant à la place qui se fait » (sans date). — *Jardin-Public.* Requête du chapitre : le commerce des fiefs serait impossible si le seigneur devait produire les titres primordiaux; aussi divers édits ont-ils maintenu les églises dans leurs droits sur preuve de possession ancienne (sans date). — Requête du syndic, notamment au sujet de terrains de la mouvance du chapitre englobés dans le Jardin-Public : l'arrêt du Conseil prévoyait un jardin de 12 à 14 journaux, tandis que l'on en a fait un trois ou quatre fois plus vaste (sans date).

G. 1393. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1274-1678. — Droits du chapitre à Ambarès. — Hommage par Rostand « de Solio », prévôt de Ste-Eulalie d'Ambarès, d'Yvrac et de St-Pierre de Quinsac (Ambarès), et par les hommes desd. paroisses : ils doivent 50 s. « ratione allodiorum », le gite au prévôt et à un compagnon quand il lève cette contribution, 17 chapons dont 2 pour le prévôt; ils plaident devant le prévôt, lui paient 1 d. chacun, lui doivent les lods et ventes, etc. (copie tirée « du livre du Dommaine cotté F, follio 33 et 34 »; 2 avril 1274). — Citation à Lancelot de Donissan, seigneur de Citran : le chapitre a vendu, le 23 février 1573, à Marguerite Achard, dame de la maison noble du Gua et nièce dud. Lancelot, ses revenus d'Ambarès; il veut les racheter, suivant l'édit de décembre 1606, qui autorise ces rachats (27 octobre 1609). — Mémoire pour Lancelot de Donissan : la rente qui fait l'objet du procès appartenait, avant 1573, à la maison noble du Gua (sans date).

G. 1394. (Liasse.) — 2 cahiers de 53 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1257-1688. — Droits du chapitre à Ambarès. Procès contre le Domaine. — Reconnaissance par Guillaume de Bladin, de Haux, « pro se et partionariis suis, » pour leurs biens de Tabanac, Haux, Langoiran, Capian et Beaurech, sauf ce qu'ils tiennent de l'Archevêque et de Raimond de Castet (copiés « du livre C, fol. 173 et 174 recto »; 23 mars 1274, n. s.). — Lettres royaux adressées au sénéchal de Guienne, lui enjoignant de constater dans un acte authentique la perte des titres de St-Seurin brûlé par les lansquenets en 1542 (29 janvier 1566). — Hommage du prévôt de Ste-Eulalie, Yvrac et Ambarès (copie tirée « du livre de l'Ombrière cotté B, qui est dans les archives du Roy en Guyenne, fol. 145 recto »; 2 avril 1273). — Avertissement présenté par le chapitre : le chapitre soutient que les déclarations de 1274, qui lui sont opposées, faites « ratione allodiorum », ont pour objet les alleux et n'excluent pas les droits de seigneurs particuliers

(15 juillet 1686). — Mémoire pour le chapitre : l'acte de 1273 est produit sous forme de copie tirée « d'un livre appellé l'Ombrière, lequel n'est point connu au supliant » (31 août 1686). — Reconnaissance en présence de Guillaume, archiprêtre de Cernès (26 août 1274). — Déclaration par un représentant de chacune des paroisses de l'Entre-deux-Mers y désignées, indiquant la part afférente à chacune d'elles dans les 40 l. de taille dues par l'ensemble, etc. (copie ; 13 mars 1274, n. s.). — Requête du fermier du Domaine commentant ce document : « L'on ne peut pas contester que le droit de questalité ne soit un droit seigneurial qui ne se peut lever que par celui qui est seigneur direct et foncier, puisque, selon le sentiment de tous les autheurs, la questalité est une rente générale qui se paye par toutte une parroisse au seigneur, au moïen de laquelle les habitans sont affranchis de la condition serville dans laquelle ils estoient originairement soumis » (30 décembre 1686).

G. 1395. (Liasse.) — 3 cahiers de 42 feuillets, 31 pièces papier.

1274-1688. — Droits du chapitre à Ambarès. Procès contre le Domaine. — Mémoire contre le fermier du Domaine, qui prétend prouver par l'acte de 1273 que tout l'Entre-deux-Mers est dans la directe seigneurie du Roi. Après la déclaration faite par les tenanciers dans cet acte, « leur ayant esté demandé s'ils possédoient des allus, *si habent allodia,* ils répondent que non, ce qui prouve évidament que par ce mot on entand un bien d'une nature particulière » (26 juillet 1687). — Ordonnance de la Chambre des Comptes pour l'expédition d'une déclaration de 1273 renfermée « dans certain registre cotté FF rouges... led. registre estant au greffe de la Chambre » (26 juillet 1687). — Extrait des hommages prêtés par Arnaud de Bouliac et Arnaud de St-Genès, Gaillard de La Roque, Amanieu de Longuenas « una cum Bernardo Dangludet, milite, portionario suo », Bernard de La Roque, etc. (1274, n. s.). — Mémoire pour le chapitre, interprétant les déclarations de 1274 : ces déclarations constatent l'existence de seigneurs particuliers en dehors du Roi ; on ne peut pas dire que le Roi était seul seigneur des censives, les documents ne faisant pas cette distinction entre les fiefs nobles et les censives, dont les tenanciers doivent le service militaire ; le droit de justice appartenant au duc de Guienne ne prouve pas que celui-ci fût seigneur foncier (26 août 1687). — Arrêt du Conseil d'État, confirmant les sentences rendues contre le chapitre, qui est maintenu néanmoins en la possession des rentes mentionnées dans ses titres, « comme rentes secondes et obituaires » (imprimé ; 13 décembre 1687). — « Sommaire de l'instance d'entre le sindic du chapitre... et Cléophas de Jarcy, fermier du Domaine dans la province de Guyenne, » reproduisant l'hommage de Rostand de Solers (imprimé ; sans date). — Autre « sommaire de l'instance », commentant phrase par phrase le titre du 2 avril 1273, et établissant le sens du mot *allodia*, qui désigne les alleux (imprimé ; sans date).

G. 1396. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 9 pièces parchemin.

1362-1781. — Droits du chapitre à Artigues, St-Aubin, « Auron » (dans l'Entre-deux-Mers) et Avensan. — *Artigues*. Échange par Raimond de Pontac, s^r^ de Salles, président de la premiére Chambre des Enquêtes, et Isabeau de Chassaignes, dame de Bétaille, sa femme ; mention du moulin de Balthazar (15 novembre 1578). — *St-Aubin*. Arrêt du Parlement entre le chapitre et Pierre de Sau, que led. chapitre prétendait être son homme questal et comme tel obligé à tenir feu vif dans son manse de Sau, paroisse de St-Aubin (23 décembre 1477). — *Avensan*. Mention d'une vigne qui relève du marquis de Citran, à cause de sa maison noble de St-Genès (16 octobre 1762).

G. 1397. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 57 pièces papier.

1340-1725. — Droits du chapitre à Bassens. — Reconnaissance par divers pour « tout iceluy mayne et village qu'est scis et scitué en lad. parroisse de Bassens et lieu apellé au Moura », et ensaisinement « comme d'un fief et d'une seigneurie », moyennant 3 boisseaux de froment, mesure de Montferrand, 6 l. tournois, 10 s. bordelais, 3 paires de poules (20 février 1589). — Évaluation en vue du règlement d'arrérages dus au chapitre : blé, 6 l. 10 s. le boisseau ; poules, 16 s. la paire (17 mai 1673). — Réclamation des arrérages de cinq années dus au chapitre, les poules comptées 8 s. l'une (5 mars 1718).

G. 1398. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1545-1550. — Droits du chapitre à Bassens. Procès au sujet de la seigneurie du « maine » du Moura. — Sentence d'Antoine de Saint-Salvadour, lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne (20 novembre 1545).

G. 1399. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 15 pièces papier.

1595-1686. — Droits du chapitre à Bassens. Procès contre François de Pichon et contre Jacques de Pichon, sieur de Muscadet, au sujet du Moura. — Instance féodale contre François de Pichon, président au Parlement, mari de Catherine de Baboulhet (1613?). — Demande en liquidation d'arrérages de rentes, faisant connaître le prix du blé, mesure de Montferrant, qui est d'un huitième plus grande que celle de Bordeaux (7 mai 1686).

G. 1400. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1541-1651. — Droits du chapitre à Bassens, tènement du Brau.

G. 1401. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1580-1784. — Droits du chapitre à Baurech et à Bègles. — *Baurech.* Reconnaissance au profit de « Eymery Joubert, seigneur de Barrauld, de La Tour, de Fargues et aultres places », sénéchal de Bazadais, mari de Guione de Lamothe (13 avril 1584). — Reconnaissance pour une terre « de la contenance de quatre journeaux à bœuf, vallant trois journeaux un quart, mesure de Bordeaux » (17 septembre 1769).

G. 1402. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1389-1772. — Droits du chapitre à Blanquefort. — Accord entre le chapitre et des habitants de Saulesse, paroisse de Blanquefort, qu'il prétendait être ses hommes questaux; ceux-ci lui demandent de fixer le chiffre de la taille, attendu la misère à laquelle les avait réduits la guerre (copie; 14 septembre 1389).

G. 1403. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, 4 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Blanquefort. Liêves.

G. 1404. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1543-1545. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès soutenu par le chapitre et par les quatre portionistes de la salle de Linars contre des tenanciers de biens relevant de lad. maison noble.

G. 1405. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1564-1565. — Droits du chapitre à Blanquefort, tènement de Saulesse. Procès contre les tenanciers. — Réponse des tenanciers qu'ils sont prêts à s'acquitter envers le chapitre, pourvu que celui-ci produise les terriers qui forment titre en sa faveur (29 octobre 1564).

G. 1406. (Liasse.) — 4 cahiers de 60 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1589-1628. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre Martial de Thibault, conseiller au Parlement. — Transaction entre Martial de Thibault, seigneur de la maison noble de Gaujac, à Blanquefort, et des tenanciers : dans l'impossibilité de déterminer les censives relevant dud. sr de Thibaud, les tenanciers offrent de reconnaître pour certains biens de superficie à peu près équivalente (8 septembre 1621). — Procédure pour la transcription authentique de titres devant servir à Martial de Thibault, contre le chapitre, notamment d'un censier établi en décembre 1512 pour Raymond Eyquem, seigneur de Montaigne, indiquant « les afffvatiers que sont damoratz per partage a noble Grimond Eyquem, sieur de Montaigne » (mai 1625). — Mémoire pour le chapitre : « Les tiltres dud. sieur de Thibaut ne sont pas de la nature et condition des sabotz du boiteux Simonides, qui ne pouvoient estre propres qu'à ses piedz, puisqu'il les faict rapporter à divers fiefz...; ce quy est dict et remonstré sans offencer la personne et dignité dud. sr de Thibaut » (sans date).

G. 1407. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1654. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre Étienne d'Hostein, président à la Cour des Aides. — Requête en exécution de jugements présentée par le syndic de St-Seurin : il demande qu'il lui soit payé les arrérages pour 29 années d'une rente d'une barrique de vin, évaluée à 18 l. en moyenne (18 septembre 1654).

G. 1408. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1663-1687. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre Jean Gaymes, avocat. — Réduction des redevances qui grèvent des terres à Blanquefort : « La majure partie desd. biens est en friche à présant puis quinse à seise années ou environ » (20 décembre 1663).

G. 1409. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1717. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre les tenanciers du village de Peygouas. — Mainmise par le syndic du chapitre sur le village de Peygouas, dont les tenanciers solidaires ne paient pas leurs cens (14 septembre 1717). — Reconnaissance collective par quatre habitants du village de Peygouas pour « tout iceluy tènement, consistant en quatre chambres basses sous un même toit, courtieux, cabanes, jardins, terres labourables et vignes, tout en un tenant » (15 septembre 1717).

G. 1410. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets parchemin, 2 cahiers de 34 feuillets papier.

1740-1750. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre François Laffont, négociant à Bordeaux. — Reconnaissance au duc de Duras pour diverses terres sises à Blanquefort, acquises d'Arnaut Delart, s^r de Campaniol (22 mars 1740).

G. 1411. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1590-1750. — Droits du chapitre à Bouliac. — Délibération du chapitre portant cession de divers droits en faveur de noble Charles de Truchon, écuyer, s^r de St-Georges (5 février 1590).

G. 1412. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Droits du chapitre à Bouliac. Liève pour les chapellenies de Lilhan. — Analyses de reconnaissances du 30 novembre 1497, par noble François Ravel, seigneur de Reveilhe, de la paroisse Ste-Colombe; — du 10 février 1471, n. s., par Pierre Dauphin, vicaire de St-Siméon, etc.

G. 1413. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1555. — Droits du chapitre à Bouliac. Procès contre Jean David, écuyer, s^r de Naudeau.

G. 1414. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1434-1787. — Droits du chapitre à Bruges. — Procuration par le doyen Pierre-Arnaud Deu Vescontau et le chapitre pour acheter de Bérard de Lamothe et de Marie de Montferrand, sa femme, les agrières exigibles à Bruges, lieux dits *les Pujoques*, et *le Marme*, moyennant 233 nobles d'or et un guiennois d'or valant 25 sous, et vente desd. revenus (copie; 25 février et 1er mars 1434, n. s.). — Reconnaissance par Simon Lacour, imprimeur-libraire de Bordeaux, au profit d'Henri Dubosc de Canteloup, écuyer, archiprêtre de Lesparre (18 décembre 1701). — Délimitation du tènement des Pujoques et reconnaissance par le syndic de la Merci des droits seigneuriaux appartenant au chapitre « en concéquence du contrat d'acquisition que le chapitre a fait dud. fief de M. et Mme de Lamothe, seigneur de Roquetaillade, du 1er mars 1433 » (18 août 1752). — Mémoire contre la Merci au sujet des tènements des Graves et des Pujoques, paroisses de St-Seurin et de Bruges : en 1749, dans un procès jugé contre Laffont, l'exposant « fit voir que le Conseil a perpétuellement déclaré que le pays bordelois, qui est partie de la Guyenne, étoit constament sujet à la règle : *Nulle terre sans seigneur* » (sans date).

G. 1415. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1627-1763. — Droits du chapitre à Bruges. Procès contre Coudol et contre sa veuve, au sujet de bois à Béquiniaux et aux Prés de Blazy. — Mention d'une reconnaissance consentie, le 26 mars 1611, par demoiselle Marie de Nesmond, veuve de Jean de Senault, conseiller au Parlement (4 février 1754).

G. 1416. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 3 pièces parchemin et 2 plans papier.

1434-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bruges. Procès contre Fuet.

G. 1417. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1514-1784. — Droits du chapitre à Cambes.

G. 1418. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1649-1654. — Droits du chapitre à Cambes. Procès contre le chapitre St-André.

G. 1419. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1656-1659. — Droits du chapitre à Cambes. Procès

contre Pierre Lassègue, bourgeois de Bordeaux, fermier des agrières de Paulengue.

G. 1420. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets, 12 pièces papier.

1625-1719. — Droits du chapitre à Cambes. Procès contre Bernard Arnaut, courtier à Bordeaux. — Reconnaissance pour « un village et mayne, appellé de Paulengues, autrement à Lavet..., consistant en une grange, maisons, chay, cuvier, maison » et contenant 11 journaux (10 mai 1696).

G. 1421. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1673-1767. — Droits du chapitre à Cambes. Procès contre l'abbaye de Ste-Croix.

G. 1422. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1600-1744. — Droits du chapitre à Camblanes. — État descriptif des fonds sur lesquels le chapitre et le curé de Camblanes ont droit de lever la dîme (1744?).

G. 1423. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets papier.

1397-1425. — Droits du chapitre à Camblanes. Procédure devant l'official au sujet de droits réclamés par le chapitre sur certains fonds. — Cession par Amanieu de Canhac, bourgeois de Bordeaux, neveu d'Amanieu de Lamothe, seigneur de Beautiran, lui-même fils de Thomas de Lamothe (20 juin 1419; fol. 5). — Bulle de Boniface IX autorisant le chapitre à acquérir des dîmes du diocèse de Bordeaux qui sont aux mains des laïques (27 novembre 1397; fol. 10 v°).

G. 1424. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1494-1641. — Droits du chapitre à Camblanes. Procès contre Antoine Baluze, procureur, au sujet d'un achat fait par led. Baluze de biens relevant du chapitre.

G. 1425. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1514-1689. — Droits du chapitre à Camblanes. Procès contre Charles de Calvimont, écuyer, seigneur de Montaignac. — Extrait d'une reconnaissance donnant les confrontations du fief de la maison noble du Fleix (sans date).

G. 1426. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 36 pièces papier.

1272-1751. — Droits du chapitre à St-Caprais et à Carignan. — *St-Caprais.* Vente au profit de Pierre de La Haye, écuyer (2 juin 1606).

G. 1427. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 65 pièces papier.

1335-1790. — Droits du chapitre à Castillon-en-Médoc et à Cenon. — *Castillon-en-Médoc.* Reconnaissance pour une terre sise à Castillon, « apres los *(sic)* castet de Castelhon » (15 juillet 1335). — *Cenon.* Reconnaissance par Bernard de Bouvret, concierge du château de l'Ombrière (12 mars 1522, n. s.). — Reconnaissance par Marie de La Rocque, veuve de noble André Duboscq, sieur de La Bastide (12 novembre 1658). — Bail à ferme des agrières de La Bastide moyennant 80 l. par an (30 mai 1711).

G. 1428. (Liasse.) — 23 pièces parchemin.

1302-1370. — Droits du chapitre à Eysines. — Bail à cens d'une partie de la Lande-Blanche par P.-G. de Blanquefort, seigneur de Mataplane, damoiseau, à G. Garmon, Fort Lambert et P. Gombaud (21 avril 1308). — Reconnaissance à Marquise de Gaillan, fille de feu Gombaud de Gaillan, veuve de Gaston de Benssac, chevalier, en son nom et au nom d'Arnaud et Gombaud de Carrones, « sos nebotz et parssoners d'aquesta causa » (3 mai 1311). — Bail à cens par le chapitre d'une superficie déterminée dans la lande d'Artigue-Arnaud, confrontant à « la terra gadanhada » du preneur (12 mai 1318). — Concession par le fondé de pouvoir de Macfre de Rabastens, doyen, d'une lande sise *au Taudin de la Garda*, à charge de défrichement dans les trois ans (7 janvier 1321, n. s.). — Reconnaissance par Pierre Negreu, en son nom et au nom de Guillaume et Eyquem Negreu et Eyquem Carle, « sons partidoners en aquesta causa, » pour l' « estatga » sis *aus Negreus* et pour les padouens dépendants dud. domaine (22 février 1361, n. s.).

G. 1429. (Liasse.) — 24 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1372-1472. — Droits du chapitre à Eysines. — Reconnaissances à noble Amanieu d'Arsac, chevalier, seigneur d'Arsac, héritier pour un quart de la maison de Mataplane, expédiées par Bernard de Maisonnave, en vertu de l'autorisation de Pierre de Maderan, garde

des minutes des notaires décédés (14-15 mars 1372, n. s.). — Reconnaissance au même pour des terres et bois sis entre le fief de St-Seurin et le « paduent comunau » (15 mars 1372, n. s.). — Reconnaissance au profit de noble dame Assaillide d'Arsac, femme de Jean de Béarn, damoiseau (31 janvier 1383, n. s.). — Reconnaissance par Jean Faure, en son nom et au nom de Barthélemy, Guillaume, autre Guillaume et Bertrand Faure, « sons parsoneys, » pour une maine au lieu dit « a l'estatga deus Faures » et pour deux terres (7 mai 1406).

G. 1430. (Liasse.) — 1 cahier de 21 feuillets papier,
4 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1522-1769. — Droits du chapitre à Eysines. — Reconnaissance au profit de Jean Dubernet, notaire, seigneur de la maison noble de la Taule, pour divers biens à Eysines, plus pour le droit d'usage dans les padouens dud. seigneur sur le territoire de la paroisse (4 avril 1557).

G. 1431. (Liasse.) — 2 cahiers de 54 feuillets papier,
1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1622-1625. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès contre Jean Lafargue, notaire et seigneur de la maison noble de Piésec, et consorts. — Récusation motivée des témoins cités contre le chapitre (sans date).

G. 1432. (Liasse.) — 19 pièces papier, 1 sac.

1622-1674. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès contre les Feuillants, relativement à la seigneurie foncière de biens immeubles. — Inventaire des productions du chapitre : les Feuillants prétendent que certains biens appartenant à Chapelle relèvent d'eux « à cause de la maison noble de Laplane » (sans date).

G. 1433. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1696-1702. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès au sujet de vignes tenues par Jean André, avocat, employé des Fermes.

G. 1434. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1618-1742. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès contre la veuve de Bernard Fabié de Landenseney.

G. 1435. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1556-1744. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud.

G. 1436. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier,
79 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1556-1752. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès contre Calvé et la veuve Michel. — Arrêts maintenant le chapitre dans la directe seigneurie du tènement d'Artigue-Arnaud (25 juin 1618 et 2 mars 1622).

G. 1437. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1296-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Fargues, Floirac, St-Germain d'Esteuil et Gradignan.

G. 1438. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier,
12 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1260-1760. — Droits du chapitre à Labarde, Langon et Latresne. — *Labarde.* Reconnaissance pour le moulin de Labarde, sis paroisse de ce nom et « hont ha duas arodas » (copie; 3 mai 1480). — Reconnaissance à Bernard de Maderan, « prieur du prieuré Sainct-Pey-Berlan » et chapelain de Blanche d'Artiguemale (27 décembre 1584). — Accord entre Joseph de Castelnau Dessenault, conseiller en la Grand'Chambre, et Bernard de Foix, coseigneurs de la baronnie d'Issan, d'une part, le chapelain de Blanche Artiguemale, d'autre part, et François Despeyraux, écuyer, seigneur de la maison noble de Giscoux, encore d'autre part (15 juillet 1760). — *Langon.* Investiture à la suite d'une vente faite par la veuve d'Arnaud d'Orgalhet en vertu de l'obligation qu'elle a sur les biens de son mari, « per arazon de son leit e de sa arauba e de c libras de la moneda corsable de Bordeu que ave portat aldeit son marid qui fo de maridadge » (2 avril 1302). — Reconnaissance par Amanieu de Cages, damoiseau (14 juin 1359). — *La Tresne.* Reconnaissance par le fondé de pouvoir de Jean de Gassies, écuyer, seigneur de Pardaillan (copie; 24 septembre 1533).

G. 1439. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier,
8 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1271-1758. — Droits du chapitre à Léognan, Le Taillan, Le Tourne, Lignan et Listrac. — *Le Taillan.*

Procédure par-devant l'official au sujet de terres possédées par Guillaume Meynard. — Vente de cens au profit de Garcie Ayquem, chanoine, archiprêtre de Moulis (11 juin 1371).— Requête produite au nom du chapitre : quand des tenanciers doivent certains cens pour des tenures et que l'un d'eux vend, il est de jurisprudence, dans les tribunaux du Bordelais, de faire évaluer à part la propriété vendue pour lui imposer un cens (1418).

G. 1440. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1317-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Lormont et à St-Loubès. — *Lormont.* Vente de redevances à percevoir sur diverses terres, notamment sur « aquet trens de terra e de vinha enbironat de fossatz, qui es en loc apperat a Mota » (22 janvier 1371, n. s.). — *St-Loubès.* Déguerpissement par Guillaume de Lasfargues, tenancier pour un tiers indivis des terres relevant de la chapellenie de Cantenac à St-Loubès et qui ne peut pas payer les redevances (27 avril 1317). — Vente par Henri de La Roque, damoiseau, seigneur du Ga, fils de feu Gaillard de La Roque et de Jeanne de Montferrant, d'une corvée « ab beus et ab bros per portar lo blat o vin o autra causa deudeyt comprador » et d'un cens dus par un tenancier pour son maine entouré de fossés et pour diverses terres (19 décembre 1466). — Reconnaissance par le tenancier desd. biens, pour le maine, pour une terre confrontant « lo fossat deud. mayne. » Il s'engage à faire lad. journée de charroi, de Lormont à St-Loubès ou réciproquement, à « batre et ventar » le blé des redevances, à demander garde pour « agreyrar lod. blat de lasd. borias », à habiter le maine, « et lasd. borias de terra laborar et semenar de ung an en autra, ayssy cum for et costuma es en Bordales, » etc. (St-Loubès, « intra dictum maynille, » 19 décembre 1466).

G. 1441. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1261-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Ludon. — Bail à cens par noble Martin Darnedo, écuyer, capitaine de Blanquefort, fondé de pouvoir du chapelain de Blanche d'Artiguemale (5 décembre 1497). — Reconnaissance pour divers biens sis à Ludon, notamment au lieu dit *Artiguemale* (copie ; 19 janvier 1539, n. s.).

G. 1442. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

1266-1769. — Droits du chapitre à St-Macaire, St-Magne, Margaux et St-Médard-en-Jalles.

G. 1443. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1614-1697. — Droits du chapitre à St-Médard-en-Jalles. Procès entre François-Joseph de Montferrant, marquis de Landiras, et Jacques de Ségur, seigneur de Ferron, Belfort et Francs, relativement à la directe seigneurie des villages de Sérillan et d'Issac, auquel procès intervient le chapitre, mis en cause par led. Jacques de Ségur. — Mémoire sur les titres et les faits de la cause (9 août 1697).

G. 1444. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1438-1676. — Droits du chapitre à Mérignac. — Bail à fief du moulin de St-Seurin (copie ; 13 juin 1438). — Reconnaissance pour le moulin de St-Seurin, *alias* de Brachet (copie ; 11 décembre 1458).

G. 1445. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1432-1624. — Droits du chapitre à Mérignac. Procès de la Ville contre Catherine de Gastebois, dame de Crin, touchant la directe seigneurie de biens-fonds sis au village de Choppis. — Concession par Bertrand de Montferrant à Bernard Servent, de Mérignac, du droit de « paduentatge » dans ses landes de Mérignac (copie ; 17 mai 1432). — Paiement par Pierre de Lestonnac, écuyer, sieur de Puipellat (3 février 1606).

G. 1446. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1354-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Parempuyre, Quinsac, Sadirac, Sallebeuf et Soussans. — *Sallebeuf.* Fondation dans l'église de Sallebeuf par noble Suzanne Destival, veuve d'Ursin Mersier, receveur de la comptablie de Libourne, en présence de Pierre de Maisonneuve, protonotaire apostolique, chanoine de St-Seurin et curé de Sallebeuf (28 septembre 1636).

G. 1447. (Registre.) — In-4° oblong, 39 feuillets.

XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Soussans. Liève pour la chapellenie de Gaillard ou Raimond de Lacase, *alias* de Roussillon.

G. 1448. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1291-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Taba-

nac. — Reconnaissance pour une terre grevée d'un cens affecté à l'anniversaire d'Amauvine Lèbre, « reclusa lo jorn que cesta present carta ffo feyta e autreyada deu reclusatge de Sent-Seurin » (13 juin 1391). — Reconnaissance par Pierre Grimaud, de Tabanac, pour « tot aquet trens de paduentatge et pasteng de tot son bestiar gros et menut... et plus tot lo caufatge de busqua verda et sequa » dans divers lieux des paroisses de Tabanac et Baurech (5 juin 1412). — Deux reconnaissances analogues (28 juin 1438). — Reconnaissance par Richard Thibault, notaire, pour une terre sise *au Casterar* (« ante fores dicte ecclesie Sancti Severini », 18 mars 1519, n. s.).

G. 1449. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1526-1545. — Droits du chapitre à Tabanac. Procès contre Pierre Andron de Laussac, s^r de Carmelet.

G. 1450. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1336-1752. — Droits du chapitre à Talence, Ste-Terre, Tresses, Villenave et Yvrac. — *Talence*. Reconnaissance pour un maine confrontant « au chemin comunau par lequel on va et vient de la ville et citté de Bourdeaux à Sainct-Jaques de Gallice » (25 novembre 1540). — *Villenave*. Bail à cens par Bertrand de Bedat, trésorier de St-Seurin, « no cum calonge mas cum Bertran de Bedat », du tiers du moulin du Pré « e de ayguas, de arribeyras, de pastenxs, de paduencz, de camins anantz e binentz » à Villenave, près les biens des habitants de « Cohins » et de « Corbonius » (18 septembre 1354). — *Yvrac*. Deux reconnaissances passées par des membres de la famille Faugière et par des alliés, ceux-ci au nom de leur femme, pour les trois quarts et pour le quart du « mayne et village appellé de Faugière » (30 novembre 1586).

G. 1451. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier,
14 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1481-1642. — Droits du chapitre dans divers lieux, tènement de Pasapayre, paroisse St-Projet, rue Guiraude, Camblanes. Procès contre Olivier Du Sault, avocat général. — Procès-verbal constatant l'altération d'un acte, « que le scindiq dud. chappitre de St-Seurin veult lever » (7 mars 1640). — Attestations délivrées par des gens du Roi et des avocats au Parlement, concernant la procédure usitée quand une partie s'inscrit en faux contre les productions de la partie adverse (5-14 août 1642).

G. 1452. (Liasse.) — 4 cahiers de 67 feuillets papier,
5 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1641-1645. — Droits du chapitre dans divers lieux, tènement de Pasapayre, paroisse St-Projet, rue Guiraude, Camblanes. Procès contre Olivier Du Sault, avocat général. — Réquisitoire du Procureur général pour faire annuler, « comme contraire aux saints décretz et libertés de l'esglize gallicane, » l'union à la mense capitulaire de la confrérie du St-Esprit et de s^t Amand (1er juillet 1645). — « Moïens de faux » pour Jean Olivier Du Sault contre le syndic du chapitre (sans date).

G. 1453. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets.

1554-1555. — Droits du chapitre dans divers lieux. « Assences pour Messieurs de Sainct-Seurin des années M V^c LIIII et LV. » — Bail à ferme par les chanoines de leur dîme de Ludon, moyennant 50 fr. bordelais (1554; fol. 1); — de leur dîme du foin dans la Palu, moyennant 80 fr. bordelais (1554; fol. 2); — de leur dîme d'Ambarès, moyennant 40 fr. bordelais (juin 1554; fol. 3); — de leur dîme du Marme, pour 225 fr. bordelais (juin 1554; fol. 6); — de leur dîme de Pissebouc, moyennant 32 francs bordelais (1er juin 1554; fol. 6 v°); — de leur dîme des foins de la Palu, moyennant 102 fr. bordelais (juin 1555; fol. 12); — de leur dîme du gros blé de Caudéran et du Bouscat, moyennant 260 boisseaux (11 juin 1555; fol. 13 v°); — de moitié de la dîme des gros blé, menu bétail et abeilles à Bosc-Gajac et Villeneuve, moyennant 52 francs bordelais (juin 1555; fol. 14 v°); — de leur dîme de Camblanes, moyennant 205 francs bordelais (11 juin 1555; fol. 15 v°); — de leur dîme de Pissebouc, moyennant 12 francs bordelais (11 juin 1555; fol. 17 v°); — de leur dîme d'Artigue-Arnaud, moyennant 220 francs bordelais (11 juin 1555; fol. 19 v°); — de leur dîme de Montussan, moyennant 55 francs bordelais (11 juin 1555; fol. 20 v°); — de leur dîme de Saulesse et de Parempuyre (11 juin 1555; fol. 21).

G. 1454. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

XIVe siècle-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre sur des tènements divers ou indéterminés. — Liste de débirentiers : « Le nommé Savin, hôte, au *(sic)* pend pour enseigne le rabot » (XVIIIe siècle). — « Note des rentes dues au chapitre de St-Seurin, dont l'importance

permet qu'on s'occupe d'en lever les arrérages; » ces rentes varient de 6 l. 1 s. 9 d. à 3 s. (XVIIIe siècle).

C. 1455. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets papier.

1462-1463. — Comptabilité. « Jesus, Maria. Sec se la recepta feita per mi Bernart Maurin, cum rolley deu grant rolle, » de la fête de st Seurin 1462 à pareil jour 1463. — Reçu 4 s. de Pierre Brun, abbé de Guitres, pour une maison rue de la Brosse (fol. 3 v°); — 5 s. 6 d. de « Pierres de Savoya, *alias* de Gresly » (fol. 11 v°); — 10 s. de Jean Desvignes, pour une vigne sise *aux Monts*, « laquau vinha li balhet moss. Pey Duplantey, demourant en la parropia de Yson » (fol. 19 v°); — 15 d. de Pierre Santz, « questau deu capitre, » pour une vigne à Fosseléon (fol. 20); — 8 l. de Richard Aumailley, pour le moulin d'Escot (fol. 21). — Cens dû par divers habitants de Caudéran, « per un prat et bernada qui es a Ssalabert » (fol. 23 v°-24). — Reçu 3 s. de Léonard de Lafargue, « per so deu barbey negre, » pour une vigne (fol. 25 v°); — de divers, pour le « paduentage » dans la lande de Cayret (fol. 31); — 12 d. de Michel Guiraud, Jean Garmon et « los parsoneys », pour le bois de Caillau (fol. 32 v°); — 30 s. de l'abbé de Vertheuil, pour le moulin de Ferreyras, à Cissac (folio 36 v°); — 2 s. 9 d. du maître d'escrime demeurant à Trompette (fol. 46); — 10 s. 3 d. pour une maison « qui es a rua de Tres Hostaus, *alias* deu Laurey » (fol. 48). — Mention d'une maison devant le puits de Cadaujac : « Nota que es sobre-accasat entro a quatre generations » (fol. 51 v°). — Nom des hommes d'Eysines qui doivent chacun 2 s. 6 d. de « paduentatge » pour la lande de Cayret : on a négligé depuis 10 à 12 ans « losd. VI est. » (fol. 53). — Dépenses de l'exercice : 1 livre d'encens, 12 s. (fol. 61). — A un Carme, pour le sermon de la st Seurin, 25 s. (fol. 61). — Port de deux barriques de vin données au président du Parlement, 2 s. 6 d. (fol. 62). — Port desd. barriques que le président a refusées deux fois, 5 s. (fol. 62). — Achat de 5 douzaines de fayssonnats, le samedi 11 décembre, « per los O, » 12 s.; de « una cuyssa de porc per far jambon per la collation per losd. O », 8 s. 4 d.; d'une douzaine de verres pour lad. collation, 4 s. 2 d. (fol. 62 v°). — Dépenses pour la collation de la st Lazare : vin, épices, vin et vinaigre pour cuire le jambon (fol. 62 v°-63). — Achat de 3 sacs pour mettre les titres du chapitre, 7 s. 6 d. (fol. 63 v°). — A l'avocat du Roi, « per sa pension », 25 s. (fol. 64 v°). — Don de 2 barriques de vin clairet au chancelier (fol. 64 v°). — Aumône, le jeudi saint, à 106 pauvres, à raison d'un « grand blanc » par pauvre, 7 l. 7 s. 7 d. (fol. 65 v°). — Achat de 2 pichets pour laver les pieds aux pauvres (fol. 65 v°). — Achat, pour la procession de st Marc, de « floretas per far las verguetas et per la gema », 5 s. (fol. 66). — Dépenses analogues pour les Rogations (fol. 66 v°). — Achat, pour la Pentecôte, de « cccc neulas, c grandas et ccc petitas », de 6 livres de « borre » et d'une certaine quantité de roses (fol. 67). — Total des dépenses : 290 l. 1 s., et des recettes : 341 l. 9 s. 2 d. ob. (fol. 74 v°).

C. 1456. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets papier.

1472-1473. — Comptabilité. Recettes et dépenses de Jean de Maisonnave, « rolley deu gran rolle ». — Cens payés par l'abbé de Guitres pour des maisons : « Et es obligat de los bastir tot neus » (fol. 2 v°); — par « Berdot Deu Riu, locman de naus » (fol. 2 v°); — « per una tor, hostau, casau et boute qui es a Porte Dijaus, aperada le bouta sarrasina » (fol. 6 v°); — par « Johan de Brinhaguas, sr Deu Rectge » (fol. 16); — par Jean Foguey, pour une maison sise paroisse St-Projet et appelée « l'ostau de Ste-Gema » (fol. 16 v°); — par l'abbé de Vertheuil, pour le moulin de Ferreyras ou de Balandey, paroisse de Cissac (fol. 24 v°); — par les habitants de Serillan d'Issac, pour leurs biens, 100 l. (fol. 25 v°); — pour le moulin dit de St-Seurin, à Pompignac (fol. 39); — par Pierre de Tauriac, Pierre Comptet, Pierre Blanc, Jean de Cabanac et Vidal Marro, respectivement vicaires de Gaillan, St-Remy, St-Maixent, Puy-Paulin et St-Christoly (fol. 41 v°-42). — Cens non perçus : pour des maisons sises près de la tour d'Audeyola et à Pont-Long : « Destruit per castrum » (fol. 51); — pour des immeubles sis près du Hâ : « per castrum deu Far; » « destruyt per lo castet » (fol. 51 et 51 v°); — pour des biens divers : « Non potest reperiri feudum, » etc. (fol. 51 et 51 v°). — Dépenses : 4 douzaines de fayssonnats à 1 grand blanc l'une, 5 s. 6 d. maille (fol. 54 v°). — Étrenne au portier de la Porte-Dijeaux, pour le 1er janvier, 25 s. (fol. 55 v°). — Achat d'une livre d'encens, 15 s. (fol. 56 v°). — Pour nettoyer « lo capitre, haud et bas », 2 s. 6 d. (fol. 57). — Dépenses pour la Cène, repas du chanoine de semaine et de 108 pauvres : 2 douzaines et demie d'aloses à 30 s. la douzaine; 1 cent de harengs, à 1 ardit les deux; 1 quart de poivre pour la soupe des pauvres, 5 s.; une demi-once de safran, pour lad. soupe, etc. (fol. 57 v°). — Pour la Pentecôte : « neules », 20 s.; « en ros[ina], per gitar lo St-Sperit, » 5 s. (fol. 58 v°). — Payé « a Textoris, per les lettres ont Pey d'Arros ere estat esco-

mynjat », 10 s. (fol. 60 v°) — « Per les flors et per rosina per far las crossas a totas las processions », 7 s. 6 d. (fol. 62). — Liste de « los pencionatz, procurayres et avocatz » (fol. 69). — Total des dépenses : 366 l. 5 s. 9 d. (fol. 72 v°).

G. 1457. (Registre.) — In-8° oblong, 14 feuillets papier.

1480-1481. — Comptabilité. Recette et distributions des gros et pitances pour 1480 : aux exécuteurs testamentaires de Jacques Lop, doyen en 1480, à Thumery, P. Ayremy, P. Dubosc, B. d'Ambille, A. d'Ambille, Gaillard André, Honoré Bigant, Raimond Dufour.

G. 1458. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets papier.

1480-1481. — Comptabilité. Recettes et dépenses de Jean de Maisonnave, « rolley deus ann[i]versaris ». — Cens payés par Henri de Farranbas, clerc de la ville, 20 l. (fol. 2) ; — par Jean de Garros, fils d'Arnaud : « Debet sporlare » (fol. 2). — « Reyratges inutils » : maison démolie « per lo castet » ; aubarède à Cenon, « lequau no se pot trobar, » etc. (fol. 34). — Total des recettes, non compris les arriérés et les rentes caduques : 1,626 l. 4 s. 10 d. ob. ; total des dépenses : 1,614 l. 3 s. 8 d. (fol. 40).

G. 1459. (Registre.) — In-8° oblong, 23 feuillets papier.

1487-1488. — Comptabilité. Fermages des gros. — Colignan, 600 fr. (fol. 1) ; — dîme et agrières de Saulesse et de Parempuyre, 74 fr. (fol. 2) ; — agrières d'Artigue, 70 fr. (fol. 2 v°) ; — boucherie de Caudéran et du Bouscat, 8 fr. (fol. 3) ; — dîme de Montussan, 22 fr. (fol. 3 v°) ; — dîme du four de la Palu, 162 fr. (fol. 4) ; — dîme d'Audenge, 31 fr. (fol. 4 v°) ; — Semellan et Mestariu (?), 86 fr. (fol. 5) ; — le Fourc, 230 fr. (fol. 5 v°) ; — agrières de Ste-Gemme, 105 fr. (fol. 6) ; — dîme de Salaunes, 6 fr. (fol. 6 v°). — Distributions (fol. 7-21).

G. 1460. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets papier

1504-1505. — Comptabilité. Comptes du grand rôle. — Dépense pour le dîner des pauvres le jeudi saint (fol. 3). — « Feissonnas pour feire le feu durant lesd. hoz » (les O de l'Avent) (fol. 5). — « Pour feire nectoyer le cappictre en bas où l'on a costume feire lesd. hos chascun soir » (fol. 5). — « Borre de fillasse pour gecter le feu led. jour de Pentecoste, à la grand messe » : « brandons » ; oublies, « pour ce que le blé estoict cher costarent 1 fr. » (fol. 5 v°). — Lettres royaux contre Pierre de Lanssac, abbé de Bourg, 1 fr. 10 ard. (fol. 7 v°). — Honoraires d'un sergent et d'un huissier qui ont été citer des hommes de Sérillan, 1 fr. 12 ard. ; « pour mectre certains panenceaux, 4 ard. ; en clou, pour lez athacher, 2 ard. » (fol, 7 v°). — Pour l'entretien de « ung petit enfenton qui fut apporté à la porta de l'eglisa, » et citation de ceux qui l'y avaient déposé (fol. 8). — Distribution des poules, au nombre de 204 (fol. 13 v°) ; — du gros blé de Caudéran, savoir froment et seigle, et du mil (fol. 13 v°-14). — Total de la dépense : 461 fr. 47 ard. 2 d. tour. (fol. 14 v°). — Cens payé par Étienne de Malleville, prieur de l'hôpital (fol. 24). — Total des cens : 639 l. 7 s. 6 d. (fol. 54 v°). — Poules et chapons dus annuellement par les tenanciers de Linars (50 poules et 2 chapons), Saulesse (12 poules), Bassens (6 poules), St-Christoly de Bordeaux (1), St-Loubès (2), Caudéran (131), Bouscat (79), la Sauveté St-Seurin (13) (fol. 55). — Total des recettes : 639 l. 7 s. 6 d., valant 511 fr. et demi de Bordeaux. Total des dépenses : 472 fr. de Bordeaux (fol. 56). — Mention de diverses dépenses : mouture de 2 boisseaux seigle et froment, 4 ard. (couverture).

G. 1461. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets papier.

1519-1520. — Comptabilité. Comptes du grand rôle. — Oublies que l'on jette le jour de la Pentecôte pendant l'Évangile (fol. 2 v°). — Collation des vêpres de st Jean, « que se fet au fuc daban lou deanat » (fol. 3 v°). — Valeur des fermages de l'exercice : Ambarès, 24 francs ; agrières de *Mossen Guinot*, 50 fr. ; quart de la grande dîme du Pian, 146 fr. ; Listrac, 35 fr. ; *Bosc Gajac* et Villeneuve, 80 fr. ; Camblanes, 160 fr. ; *Calhavet*, 6 fr. ; Le Marne, 150 fr. ; Nérigean, 25 fr. ; Bègles, 10 fr. ; Ludon, 50 fr. ; Pissebouc, 18 fr. ; Pisselèbre, 5 fr. ; Avensan, 170 fr. ; Linars, à Blanquefort, 20 fr. Total : 950 fr. (fol. 11 v°). — « Cens inutils et quasi inutils » (fol. 13-16). — Taillade (fol. 17-36). — Total de la recette : 510 fr. I. d. ob. ; de la dépense : 477 fr. 11 ard. 3 d. ob. (fol. 38 v°).

G. 1462. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets papier.

1527-1529. — Comptabilité. Comptes du receveur des cens et rentes. — Payé par noble Jean de Fortache (fol. 4) ; — par Jean de Quirac, bailli de Lesparre (fol. 4). — Achat d'une vache, moyennant 8 écus (fol. 15). — Dépense pour le repas du Jeudi-Saint (fol. 69). — Achat de « une peau de parchemyn pour grossoyer une

exporle », 8 ard. (fol. 82). — Dépenses pour les jonchées (fol. 84). — Frais pour les procès du chapitre, 22 fr. 28 ard. (fol. 85-91). — Total des recettes : 1,704 fr. 15 ard. 1 d. t. ; des dépenses : 1692 fr. 52 ard. (fol. 91 v°). — Autres frais en justice (fol. 96 v°-105 et 116-118).

G. 1463. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets papier.

1544-1545. — Comptabilité. Recettes et dépenses de Jean Camelot, commis du receveur du chapitre. — Fermages des dîmes et agrières : 1,668 fr. (fol. 1-2). — Intérêts des prêts consentis par le chapitre : 223 fr. (fol. 2 v°-3). — Cens et rentes (fol. 4-70). — Total des recettes : 3,695 fr. (fol. 70). — Dépenses faites par un huissier, « pour avoir mis le *féodis* » sur divers immeubles (fol. 82 v°-84).

G. 1464. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets papier.

1571-1572. — Comptabilité. Budget du chapitre et distributions avec émargement des parties prenantes. — Total des recettes figurant au budget : 2,921 l. 1 s. 3 d. tournois (fol. 4 v°).

G. 1465. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets papier.

1584-1586. — Comptabilité. Recettes faites par le commis du receveur.

G. 1466. (Registre.) — In-4°, 13 feuillets papier.

1585-1586. — Comptabilité. Budget établi par les délégués du chapitre, d'après les prix des fermages. — Recettes affectées aux gros : 280 l. 10 s. (fol. 1-1v°,) ; — affectées aux quatre quartiers : « Montsanguynot a esté vendu par vertu de l'éédict du Roy pour le secourir aux fournitures des guerres contre ceulx de la Religion, suyvant la bulle du Pape » (fol. 2). — Recettes affectées aux anniversaires (fol. 2 v°-3). — Autres recettes affectées aux anniversaires (fol. 3 v°-4 v°). — Dépenses des chapitres, à 1 l. l'un, 43 l. (fol. 5). — Distribution de 157 l. (fol. 5 v°). — « Gros desd. s^rs, lequel se prend de toute la masse, selon qu'il y a de reste après que toutes les despences sont fournies et le résidu se départ aud. gros, pour lequel est demeuré seulement CXLIIII l., à dix-huict prinses monte pour chascun, 8 l. » (fol. 6). — Dépenses « pour les quarterons de l'année » ; crédits à distribuer selon que chaque chanoine assistera quotidiennement à matines, grand'messe et vêpres ; gages du receveur, des commissaires qui ont établi le budget et du scribe qui l'a minuté et grossoyé ; frais des procès, etc. (fol. 6 v°). — Frais des anniversaires (fol. 7-8 v°). — Répartition des dépenses par mois : processions, 367 messes « matitunelles », 367 messes d'anniversaire ordinaire, etc. (fol. 9-11). — Dépenses du grand rôle : chapitres, gages du prébendier de la Prime, etc. (fol. 11 v°-12 v°). — Processions ordinaires (fol. 12 v°). — Collations (fol. 12 v°-13).

G. 1467. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets papier.

1675-1685. — Comptabilité. Journal des recettes de 1678-79 (fol. 1-14). — Reçu de Lopès, théologal, pour l'augmentation de son anniversaire, 10 l. (fol. 7 v°). — Notes diverses (fol. 34 v°-32) (1). — Journal des recettes de 1677-78 (fol. 36-53). — Reçu de M. de Bourdeiron, prieur du séminaire et curé de Carignan (fol. 52). — Journal des dépenses pour 1677-1678 (fol. 67 v°-61 v°). — Gages de l'organiste et du solliciteur (fol. 63). — Analyse de reconnaissances de septembre 1675 (fol. 89 v°-72). — État de recettes (fol. 90-100).

G. 1468. (Registre.) — In-4°, 137 et 8 feuillets.

1700-1719. — Comptabilité. Registre de comptes du chanoine Pichon, fermier de revenus du chapitre. — Recettes pour le compte de Mme Dupetitpuy : vente de 6 tonneaux de vin rouge de sa maison noble de Graves, à 52 écus l'un (1709 ; fol. 1). — Recette de louis d'or valant 12 l. 10 s. et d'écus neufs valant 3 l. 7 s. (20 avril 1709 ; fol. 2 v°).

G. 1469. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets.

1759-1760. — Comptabilité. Budget du chapitre. — Afferme de la boucherie de St-Seurin, 600 l. (fol. 2) ; — des agrières de Saulesse, 17 l. (fol. 2) ; — de l'Écorcherie, 120 l. (fol. 2 v°) ; — de la dime de Clamoron, 305 l. (fol. 3) ; — de la dime de Tremblède et de Pissebouc, 1,365 l. (fol. 4 v°) ; — de la dîme de St-Hippolyte, 1,300 l. (fol. 5 v°) ; — de la dime de Peyreblanque, 425 l. (fol. 6). — Abonnements pour la dîme (fol. 8-10).

G. 1470. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets.

1760-1769. — Comptabilité. Comptes de Jean-François Becheau de Ferrachapt, receveur, pour l'exer-

(1) Les parties de ce volume sont écrites dans l'un et l'autre sens.

cice 1760-1761. — Dépense de 666 l. 10 s. 5 d. pour les décimes et impositions du chapitre en 1761 (fol. 2 v°); — de 3 l. payées aux portiers des portes Dauphine et Dijeaux « pour les bouquets qu'ils présantent à la procession le jour et fête de l'Assension » (fol. 12 v°); — de 4 l. 10 s. pour remplacer l'épée d'un sergent, « rompue par la foule du monde le jour de la procession de la Fête-Dieu » (fol. 15); — de 6 l. de gratification aux maçons et tailleurs de pierre qui ont élevé le clocher et de 1 l. 4 s. à l'un d'eux « sur la tête duquel avoit tombé du haut dud. cloché un manequin de pierre » (fol. 16 v°); — de sommes diverses pour fourniture et pose de la croix et de la girouette du clocher et pour travaux de charpente, maçonnerie et couverture aud. clocher (fol. 17 v°-19 v°); — pour réparation de la lanterne « qui est dans la nef de l'église durant l'hyver» (fol. 20); — de 733 l. 6 s. 8 d. pour les décimes et impositions de 1761 (fol. 20 v°). — Recettes (fol. 21 et suiv.). — Vérification des comptes, qui s'élèvent savoir : les dépenses à 38,040 l. et les recettes à 37,516 l. (fol. 31 v°-32).

G. 1471. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets.

1761-1762. — Comptabilité. Comptes de J.-F. Becheau de Ferrachapt, receveur, pour l'exercice 1761-1762. — Recettes (fol. 1-9 v°). — Dépense de 733 l. 6 s. 8 d. pour les décimes et impositions (fol. 12). — Vérification des comptes, qui s'élèvent, savoir: les recettes à 28,450 l. et les dépenses à 28,688 l. (fol. 22 v°).

G. 1472. (Cahier.) — In-f°, 23 feuillets.

1761. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1761-1762. — Émargements des parties prenantes à la suite de certains articles de dépenses.

G. 1473. (Cahier.) — In-f°, 25 feuillets.

1762. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1762-1763.

G. 1474. (Cahier.) — In-f°, 26 feuillets.

1763. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1763-1764. — Distributions avec l'émargement des parties prenantes (fol. 23 et suiv.). — Total des dépenses : 32,106 l. (fol. 26).

G. 1475. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets.

1763-1764. — Comptabilité. Comptes de J.-F. Becheau de Ferrachapt, receveur, pour l'exercice 1763-1764. — Dépense « pour l'impression d'un mémoire fait par M. de Lamontaigne, fameux et célèbre avocat, frère de M. le sindic du chapitre » (fol. 24 v°). — Vérifications des comptes, qui s'élèvent pour les recettes à 33,491 l. et pour les dépenses à 33,152 l. (fol. 28).

G. 1476. (Cahier.) — In-f°, 27 feuillets.

1764. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1764-1765. — Total des dépenses : 24,069 l. (fol. 27 v°).

G. 1477. (Cahier.) — In-f°, 24 feuillets.

1765. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1765-1766. — Total des dépenses: 22,601 l. (fol. 24 v°).

G. 1478. (Cahier.) — In-f°, 25 feuillets.

1766. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1766-1767. — Total des dépenses : 27,407 l. (fol. 25 v°).

G. 1479. (Cahier.) — In-f°, 25 feuillets.

1767. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1767-1768. — Total des dépenses: 21,799 l. (fol. 25 v°).

G. 1480. (Cahier.) — In-f°, 27 feuillets.

1768. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1768-1769. — Total des dépenses : 23,252 l. (fol. 27 v°).

G. 1481. (Cahier.) — In-f°, 27 feuillets.

1769. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1769-1770. — Total des dépenses: 35,194 l. (fol. v° 27).

G. 1482. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1769-1770. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1769-1770. — Total

des recettes : 40,515 l., et des dépenses : 38,436 l. (fol. 18 v° 19).

G. 1483. (Cahier.) — In-f°, 32 feuillets.

1770. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1770-1771. — Total des dépenses : 35,744 l. (fol. 32).

G. 1484. (Cahier.) — In-f°, 17 feuillets.

1770-1771. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1770-1771. — Paiement de 288 l. à Dufart, géomètre, pour avoir levé le plan du cimetière et des environs (fol. 14 v°). — Total des recettes : 45,361 l., et des dépenses : 43,392 l. (fol. 17).

G. 1485. (Cahier.) — In-f°, 40 feuillets.

1771. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1771-1772. — Total des dépenses : 38,116 l. (fol. 40).

G. 1486. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1771-1772. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1771-1772. — Aumône de 24 l. à un nouveau converti (fol. 15 v°). — Total des recettes : 47,043 l., et des dépenses : 46,350 l. (fol. 19).

G. 1487. (Cahier.) — In-f°, 33 feuillets.

1772. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1772-1773. — Total des dépenses : 40,689 l. (fol. 33 v°).

G. 1488. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

1772-1773. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1772-1773. — Remboursement d'une avance de 473 l. faite par le chanoine de Lamontagne pour le transport des archives (fol. 15). — Total des recettes : 44,264 l., et des dépenses : 42,307 l. (fol. 18 v°).

G. 1489. (Cahier.) — In-f°, 33 feuillets.

1773. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1773-1774. — Total des dépenses : 41,137 l. (fol. 33 v°).

G. 1490. (Cahier.) — In-f°, 20 feuillets.

1773-1774. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1773-1774. — Paiement de 240 l. à Lesage, premier commis de M. St-André, ingénieur du Roi, pour le plan de la sauveté (fol. 16 v°); — à Simoneti et Blandineau pour le catafalque et la décoration de l'autel, à l'occasion du service pour Louis XV (fol. 17 v°); — de 476 l. à des tourneurs pour 634 chaises destinées à l'église (fol. 19 v°); — de 2,420 l. pour le plan du tènement général (fol. 19 v°). — Total des recettes : 47,716 l., et des dépenses : 51,005 l. (fol. 19 v°).

G. 1491. (Cahier.) — In-f°, 33 feuillets.

1774. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1774-1775. — Total des dépenses : 48,245 l. (fol. 33 v°).

G. 1492. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1774-1775. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1774-1775. — Paiement de 60 l. à Nauville, « pour avoir arpenté et divisé la lande de Peseu, pour procéder à l'inféodation » (fol. 16); — de 144 l. à Buffard, géomètre, « pour avoir refait et corrigé les plans de la sauvetat » (fol. 16). — Total des recettes : 59,340 l., et des dépenses : 59,076 l. (fol. 19 v°).

G. 1493. (Cahier.) — In-f°, 50 feuillets.

1775. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1775-1776. — Total des dépenses : 43,997 l. (fol. 50 v°).

G. 1494. (Cahier.) — In-f°, 14 feuillets.

1775-1776. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1775-1776. — Paiement à Savière, prêtre, pour avoir transcrit d'anciens actes (fol. 12); — de 573 l. à un tailleur, pour habillement de deux sergents (fol. 12 v°); — à Arnal, pour avoir transcrit des reconnaissances sur d'anciens terriers (fol. 13). — Total des recettes : 63,456 l., et des dépenses : 58,457 l. (fol. 14 v°).

G. 1495. (Cahier.) — In-f°, 22 feuillets.

1776. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1776-1777. — Total des dépenses : 48,190 l. (fol. 22).

G. 1496. (Cahier.) — In-f°, 17 feuillets.

1776-1777. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1776-1777. — Paiement de 2,800 l. pour réparation à partie de la toiture de l'église (fol. 13); — de 1,379 l. à Poulange, père et fils, pour la refonte de la seconde cloche (fol. 13 v°); — de 243 l. à Bonfin, ingénieur de la Ville, pour les peines que lui a données la réparation de la charpente (fol. 14); — de 120 l. à Michel, brodeur, pour 4 écussons brodés sur les bandoulières de deux sergents (fol. 14 v°); — au chanoine Vivans, qui a prêché le Carême à St-Seurin, et aux « porteurs qui l'ont porté chaque foix de sa maison à l'église » (fol. 15). — Total des recettes: 62,520 l., et des dépenses: 60,756 l. (fol. 17 v°).

G. 1497. (Cahier.) — In-f°, 23 feuillets.

1777. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1777-1778. — Total des dépenses: 45,603 l. (fol. 23).

G. 1498. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets.

1777-1778. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1777-1778. — Total des recettes: 56,241 l., et des dépenses: 57,765 l. (fol. 16).

G. 1499. (Cahier.) — In-f°, 24 feuillets.

1778. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1778-1779. — Total des dépenses: 44,361 l. (fol. 24).

G. 1500. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1778-1779. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1778-1779. — Paiement de 500 l. à Poulange père et fils, pour solde du prix de la seconde cloche (fol. 14); — de 252 l. à Casigo, sculpteur, pour un tabernacle destiné à St-Hippolyte (fol. 15); — de 62 l. 15 s. pour les culottes de 2 sergents (fol. 15); — de 144 l. à Julien, relieur, « à compte du parchemin qu'il a fourni pour le terrier de M. Barbarie, des fonds situés dans le tènement général » (fol. 16 v°). — Total des recettes: 79,334 l., et des dépenses: 79,921 l. (fol. 19 v°).

G. 1501. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets.

1779-1780. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1779-1780. — Total des dépenses: 56,969 l. (fol. 21).

G. 1502. (Cahier.) — In-f°, 24 feuillets.

1780-1781. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1780-1781. — Total des dépenses: 58,936 l. (fol. 24 v°).

G. 1503. (Cahier.) — In-f°, 20 feuillets.

1780-1781. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1780-1781. — Présent de 24 l. au secrétaire de M. Commartin, « pour les affaires que le chapitre a à l'Intendence » (fol. 16 v°). — Paiement de 159 l. à Julien, relieur, pour solde du parchemin destiné au terrier du tènement général et pour une reliure (fol. 19 v°). — Total des recettes: 61,306 l., et des dépenses: 61,898 l. (fol. 19 v°).

G. 1504. (Cahier). — In-f°, 25 feuillets.

1781-1782. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1781-1782. — Total des dépenses: 62,230 l. (fol. 25 v°).

G. 1505. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

1781-1782. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1781-1782. — Total des recettes: 68,970 l., et des dépenses: 66,749 l. (fol. 18).

G. 1506. (Cahier.) — In-f°, 22 feuillets.

1782-1783. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1782-1783. — Total des dépenses: 58,942 l. (fol. 22).

G. 1507. (Cahier.) — In-f°, 17 feuillets.

1782-1783. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1782-1783. — Paiement de 48 l. à Lamarque, arpenteur, « pour avoir levé le plan du contour du Bousquat et avoir mesuré la distance dud. lieu à l'église St-Seurin » (fol. 17). — Total des recettes: 88,233 l., et des dépenses: 87,380 l. (fol. 17 v°).

G. 1508. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1783-1784. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1783-1784. — Total des dépenses : 51,556 l. (fol. 19).

G. 1509. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

1783-1784. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1783-1784. — Total des recettes : 68,495 l., et des dépenses : 59,680 l. (fol. 18).

G. 1510. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

1784-1785. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1784-1785. — Total des dépenses : 52,477 l. (fol. 18 v°).

G. 1511. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets.

1784-1785. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1784-1785. — Paiement à Du Castaing, maître en chirurgie, « pour avoir embaumé un cadavre par ordre de M. le juge et de M. le procureur d'office » (fol. 19). — Total des recettes : 89,869 l., et des dépenses : 89,037 l. (fol. 21.)

G. 1512. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1785-1786. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1785-1786. — Total des dépenses : 52,105 l. (fol. 19).

G. 1513. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1785-1786. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1785-1786. — Paiement de 105 l. « pour deux vestes et culottes d'écarlates pour les deux gardes du chapitre » (fol. 16 v°); — de 420 l. à Émery, orfèvre, pour confection d'une masse d'argent et réparation de l'ancienne (fol. 17 v°); — à Julien, relieur, pour reliure de deux volumes du terrier du tènement général (fol. 19). — Total des recettes : 66,366 l., et des dépenses : 65,675 l. (fol. 19-19 v°).

G. 1514. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets.

1786-1787. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1786-1787. — Total des dépenses : 53,581 l. (fol. 16).

G. 1515. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1786-1787. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1786-1787. — Paiement de 68 l., prix de deux chapeaux bordés d'or pour les gardes (fol. 16 v°); — de 90 l. pour réparations au sanctuaire de l'église de St-Hippolyte (fol. 17 v°). — Total des recettes : 67,871 l. et des dépenses : 61,770 l. (fol. 19 v°).

G. 1516. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets.

1787-1788. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1787-1788. — Total des dépenses : 66,548 l. (fol. 21).

G. 1517. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1787-1789. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour 1787-1789. — Total des recettes : 63,276 l., et des dépenses : 60,303 l. (fol. 19).

G. 1518. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets.

1788-1789. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1788-1789. — Total des dépenses : 67,896 l. (fol. 21).

G. 1519. (Liasse.) — In-f°, 16 feuillets.

1789-1790. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1788-1789. — Paiement de 572 l. pour les habits des deux gardes (fol. 14); — de 64 l. 12 s. 6 d., prix de deux vestes d'écarlate pour les mêmes (fol. 14 v°); — de 300 l. à M. Rulleau de La Rhue, colonel du régiment patriotique de St-Seurin, et aux officiers du régiment patriotique du Bouscat, pour les caisses militaires desd. régiments (fol. 15 v°). — Total des recettes : 81,013 l., et des dépenses : 75,287 l. (fol. 16).

G. 1520. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1530-1699. — Comptabilité. Pièces comptables. — État du gros après déduction des chapitres, pitances et autres dépenses (1530). — État des dépenses faites du 18 novembre 1603 au 24 mars 1604 par Jean Darricault, chanoine commis par le chapitre pour suivre les procès à Toulouse. Total : 353 l. 10 s. (1605). — Note détaillée des frais d'un voyage à Toulouse, et du retour du séjour (1623). — État des objets portés chez M. Thomas au

moment des derniers troubles et retirés de chez lui : « Primo, cinq mammelles d'argeant; plus, deux mains d'argeant; plus, une poitrine d'argeant; plus, un pied d'argeant; [plus,] une langue d'argeant; plus, 5 yeux, les quatre joints et l'autre seul », etc. (31 octobre 1653). — Reçu de 29 livres pour l'enregistrement des armoiries du chapitre (30 mars 1698.

G. 1521. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1700-1705. — Comptabilité. Pièces comptables.

G. 1522. (Liasse.) — 72 pièces papier.

1706-1710. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de 700 l., montant des droits de lods et ventes de biens dont le payeur poursuit l'adjudication; s'il reste adjudicataire à un prix plus élevé que 10,000 l., il s'engage à payer les lods au même taux. Reçu de la même somme par led. payeur (21 février 1706-18 octobre 1709).

G. 1523. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1714-1719. — Comptabilité. Pièces comptables. — État des frais présenté par le receveur : 3 l. 5 s. au trompette qui a publié l'ordonnance du juge « pour que l'on ne donnât point à boire durant la procession que l'on fit pour mouiler la verge de s^t^ Martial » (22 mai 1716). — Ordre de rembourser 254 l. dépensées « pour faire faire le procès à la femme prisonnière qui s'est étrenglée dans les prisons du présent bourg » (25 mai 1716).

G. 1524. (Liasse.) — 130 pièces papier.

1722-1743. — Comptabilité. Pièces comptables. — Mémoire pour travaux exécutés notamment à l'autel Ste-Cécile (1er décembre 1742). — Reçu de 10 l. payées « pour avoir repassé et nétoyé les six pièces de tapisseries qui sont dans le cheur » (16 avril 1743). — Extraction de tombes dans le cimetière « avec les dessus... 50 bonnes à raison de 20 s. pièce, et 30 rompeues à raisson de 10 s. » (1er juin). — Reçu de 81 l. pour les encoignures contre les contreforts dans le cimetière (4 juin). — Reçu signé de Mourein, qui a réparé des basses et violons (7 août). — Reçu de 10 l. 10 s. pour une perruque fournie à un enfant de chœur (21 septembre). — Reçu de diverses sommes : pour avoir été baigner les enfants de chœur à la rivière et avoir fourni « la pomade pour les frotter et 25 prises floeur de souffre qu'ils ont pris » (18 et 22 octobre). — Frais pour des messes et processions à la demande de divers équipages (1743).

G. 1525. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1744-1746. — Comptabilité. Pièces comptables. — Quittance d'un couvreur pour « avoir acomodé sur le cloché le dégât que le feu du ciel a fait, plus sur l'église » (9 octobre 1746). — Reçu du paiement de fournitures faites aux enfants de chœur : « un pot opiate pour maladie de la peau » (22 octobre).

G. 1526. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1748-1759. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de 5 l. payées « pour avoir chanté le mottet au feu de la veille de s^t^ Jean-Baptiste » (25 juin 1748). — Contrat avec Vernet, sculpteur, pour la confection d'un autel dans la chapelle de s^t^ Étienne et d'une statue du saint (10 janvier 1749). — Quittance par le gardien des Récollets, « pour l'honnoraire de la messe d'onze heures » (20 juillet 1756). — Quittance de sommes payées pour travaux au moulin et foulon du Thil : journées de femmes employées à préparer le ciment, charretées de « thuillon », etc. (1758). — Adjudication de 61 arbres à prendre dans le cimetière de St-Seurin : l'adjudicataire s'engage à ne pas mutiler les tombes qui pourront être trouvées (8 février 1759).

G. 1527. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1760-1765. — Comptabilité. Pièces comptables. — Mémoire pour fourniture de 4 dalmatiques destinées aux enfants de chœur (20 septembre 1762). — Mémoire de fournitures et façon pour les livrées des sergents (25 mars 1763).

G. 1528. (Liasse.) — 45 pièces papier.

1766-1769: — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de 48 l. payées à Giraud « pour un plan... de la paroisse St-Seurin » (30 novembre 1769).

G. 1529. (Liasse.) — 93 pièces papier.

1770. — Comptabilité. Pièces comptables. — État détaillé des dépenses de la psallette en janvier-mai 1770 (23 juin). — Règlement de frais de justice pour l'exécu-

tion d'arrêts condamnant quatre femmes au fouet, à la marque, au carcan (23 octobre).

G. 1530. (Liasse.) — 94 pièces papier.

1771. — Comptabilité. Pièces comptables. — Règlement de comptes pour travaux de vitrerie, notamment dans « le grand vitreau quy donne au pasage de N.-D. de Roze » (13 avril). — Règlement de comptes pour la construction d'un tambour dans l'église St-Seurin (20 octobre). — Règlement de comptes avec un couvreur pour travaux divers (20 octobre).

G. 1531. (Liasse.) — 153 pièces papier.

1772. — Comptabilité. Pièces comptables. — Mandat pour le tambour qui a proclamé la défense faite par le lieutenant de jeter des boules de neige (25 janvier). — Mention de travaux faits à la soufflerie des orgues avec des planches de chêne provenant de la démolition des archives (10 avril). — Quittance de 45 livres pour broderie de deux armoiries livrées aux chanoines « pour maitre sur la robe de leur sous-prévôt » (11 avril). — Quittances délivrées par les frères Laclotte pour paiement des travaux de construction d'une tribune dans l'église, avec le cahier des charges (13 septembre 1771-25 mai 1772). — Reçu de sommes payées pour un buffet d'orgue, précédé du cahier des charges (14 juillet). — Quittance du solde du prix de « deux bénitiers... placés à l'entrée de l'église, dans deux niches faites et taillées exprès dans l'épaiseur des deux grands pilliers à côté du tambour », et texte du cahier des charges (25 juillet). — Autorisation au receveur de payer au monastère de Ste-Madeleine 2,600 l., prix d'une lampe d'argent pesant 37 marcs 7 onces (28 octobre). — Quittance de 12 l., prix de deux vases en fonte fournis par Poulange, fondeur, pour la tribune de l'orgue (27 décembre).

G. 1532. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1773. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçus, signés par Brothier, de sommes à lui payées pour travaux à la tribune de l'église (26 juin-5 septembre). — Reçus, signés par Joseph Peissy, de sommes à lui payées pour travaux de menuiserie au buffet de l'orgue (20 mars-21 octobre).

G. 1533. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1774. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de partie du prix des sculptures exécutées au buffet de l'orgue, précédé du cahier des charges intervenu entre le chapitre, Cabirol et Cessy, « maitres sculpteurs résidents dans le présent fauxbourg » et d'un mémoire des travaux (8 janvier et 3 février 1774). — Reçu de sommes payées pour travaux de menuiserie à l'orgue (19 juin). — Reçu du prix de 450 armoiries et de 24 têtes de morts, fournies pour le service de Louis XV (22 juin). — Quittance de Feyzeau, luthier (10 juillet). — Reçu de 607 l. payées à Brothier pour avoir exhaussé le clocher et muré des fenêtres dud. clocher (4 septembre). — Reçu de Burguet pour paiement de travaux de charpente faits au clocher (5 septembre). — Reçu du charpentier pour paiement de divers travaux : démolition du plancher et de l'escalier de la soufflerie de l'orgue, établissement d'une charpente devant la chapelle St-Crépin « construitte sur poteaux afin de procurer du jourd dans la chapelle », etc. (19 octobre). — Déclaration de Bonfin, architecte de la ville, estimant à 12 louis d'or les plans levés par Dufart (16 novembre).

G. 1534. (Liasse.) — 48 pièces papier.

1775. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu des frères Laclotte pour construction de « deux niches en trompe sous œuvre pour placer les bénitiers » (16 novembre 1775).

G. 1535. (Liasse.) — 120 pièces papier.

1776. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de paiement pour travaux à la soufflerie de l'orgue (24 février). — Reçu de sommes payées pour nettoyage des tapisseries du chœur et de la chapelle N.-D. de la Rose et pour fourniture d'une poulie destinée auxd. tapisseries (25 février). — Contrat avec Poulange père et fils, fondeurs à Bordeaux, pour la refonte de la seconde cloche de l'église (8 août). — Reçus délivrés par Micot pour sommes à lui versées en paiement de l'orgue, précédés du cahier des charges (7 juillet 1771-30 octobre 1776). — Compte de dépenses pour l'orgue (18 décembre).

G. 1536. (Liasse.) — 124 pièces papier.

1777. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu

de 72 l. pour carreaux et chaux employés à carreler le cloître et la chapelle St-Martial (20 mai). — Mémoire et reçu fournis par Poulange père et fils à la suite de la refonte de la seconde cloche (22-27 juin). — Règlement des dépenses faites pour la bénédiction de la seconde cloche, le 16 juillet (11 août). — Reçu de sommes payées à Duclou, charpentier, pour avoir descendu la cloche, l'avoir élevée dans l'église après la refonte et l'avoir replacée (12 août). — A Rousseau, maçon, pour « avoir fait un trou à la voûte des cloches » (30 août). — A un forgeron, pour un « batail de cloche » qu'il a livré à Poulange, fondeur (3 septembre).

G. 1537. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1778. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de 900 l. payées à Beck pour une année d'honoraires comme organiste (13 mars).

G. 1538. (Liasse.) — 111 pièces papier.

1779. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu à la suite d'un contrat entre le receveur du chapitre et Jean Pellé, tonnelier : celui-ci achète 42 tonneaux de vin rouge provenant de la dîme de la Palu, au prix de 216 l. l'un, et s'engage à fournir pour les vendanges des barriques à raison de 100 et de 114 l. la douzaine (10 août). — Reçu de 1 l. 12 s., payés « pour avoir fet une clef pour la porte du cabinaist où l'on maist la châse de sain Surain, derier le grand autel » (20 octobre). — Accord avec Micot père et fils, pour l'entretien de l'orgue, et reçus desd. facteurs (2 novembre 1778-25 novembre 1779). — Certificat signé par Beck, constatant la recevabilité de l'orgue fourni par Micot, « excepté la voix humaine qu'il dit de pouvoir emporter par consentement des Messieurs du chapitre » (25 novembre). — Déclaration de Micot fils, qui emporte à Toulouse, pour les renforcer et les rendre plus éclatants, les 50 tuyaux formant le jeu de la voix humaine (25 novembre). — Reçu à la suite d'un contrat avec Pellé pour la fourniture de 20 douzaines, à 126 l. la douzaine, de barriques de bois du pays de la meilleure qualité pour loger le vin de la dîme des Chartrons (5 décembre).

G. 1539. (Liasse.) — 57 pièces papier.

1780. — Comptabilité. Pièces comptables. — Mémoire détaillé et règlement de dépenses pour la psallette (30 juin).

G. 1540. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1781. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de diverses sommes payées au tapissier, notamment 10 l. « pour avoir mis les rideaux et pantes du grant hautel, pour l'année » (25 octobre).

G. 1541. (Liasse.) — 91 pièces papier.

1782-1783. — Comptabilité. Pièces comptables. — Mémoire de fournitures et façon pour les rideaux de l'autel à la chapelle du St-Esprit (12 avril 1782). — Règlement de frais faits la veille pour l'entrée de l'Archevêque : à 3 hommes, pour avoir « rangé l'alée, tiré les tombes à cotté et les avoir remises » (12 août). — Contrat avec Pellé, tonnelier : il achète au chapitre 43 tonneaux 2 barriques vin fin, à 270 l. le tonneau, et 2 tonneaux vin « truillis », à 200 l., le tout provenant de la dîme des Chartrons (16 décembre). — Reçu de 108 l. payées à Artus pour une croix argentée faite par lui (22 septembre 1783).

G. 1542. (Liasse.) — 96 pièces papier.

1784. — Comptabilité. Pièces comptables. — Cahier des charges pour le badigeonnage de l'église et reçu délivré par les entrepreneurs (9 mai-27 juillet). — Règlement de comptes pour réparation des dégâts causés par l'ouragan du 17 juillet (5 septembre). — Reçu par Cessy de 250 l., prix de deux vases à flammes par lui sculptés pour le maître-autel (14 octobre). — Reçu par J.-A. Berinzago de 300 l. pour solde de la décoration picturale qu'il a exécutée au fond du sanctuaire (14 octobre). — Mémoires et reçu d'un doreur : il a notamment regratté et doré « les encadrements des bas-reliefs », décoré le maître-autel et l'autel de la Prime, etc. (16 septembre-30 octobre).

G. 1543. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1785. — Comptabilité. Pièces comptables.

G. 1544. (Liasse.) — 127 pièces papier.

1786. — Comptabilité. Pièces comptables. — Paiement de vin blanc, acheté 75 et 76 l. le tonneau « pour faire du vin rozé » (18 novembre).

G. 1545. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1787. — Comptabilité. Pièces comptables. — Circulaire du syndic du clergé à Bordeaux donnant le prix moyen des grains de l'année, savoir : froment, 15 l. 14 s. 6 d.; seigle, 9 l. 4 s. 2 d.; millet, 6 l. 15 s.; avoine, 8 l. 5 s. (1er février). — Décision portant que le chapitre contribuera pour 30 l. à la refonte de la cloche d'Eyzines (5 mai). — Lettre et reçu relatifs à des restaurations dans l'église de St-Hippolyte (15-17 juillet). — Solde d'une fourniture de 12 douzaines de barriques livrées en 1786, à raison de 177 l. la douzaine (16 septembre). — Reçu de 1,500 l. pour 10 douzaines de barriques (18 octobre).

G. 1546. (Liasse.) — 151 pièces papier.

1788. — Comptabilité. Pièces comptables.

G. 1547. (Liasse.) — 119 pièces papier.

1789-1791. — Comptabilité. Pièces comptables. — Déclaration touchant la décision prise par le chapitre de donner 300 l. au régiment de St-Seurin, 75 l. au régiment du Bouscat et autant au régiment de Caudéran (4 septembre 1789).

G. 1548. (Liasse.) — 45 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Comptabilité. Pièces comptables non datées.

G. 1549. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets.

1700-1790. — Comptabilité. Comptes des recettes et dépenses des lods et ventes, avec l'émargement des parties prenantes.

G. 1550. (Liasse.) — 77 pièces papier.

1487-1775. — Comptabilité. Feuilles de distribution avec l'émargement des parties prenantes.

G. 1551. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1776-1789. — Comptabilité. Feuilles de distribution avec l'émargement des parties prenantes.

G. 1552. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets.

1772-1780. — Comptabilité. Registre de pointe des assistants au chapitre.

G. 1553. (Liasse.) — 2 cahiers de 16 feuillets.

1652-1698. — Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par François de Benoît, pour l'exercice 1652-1653, et par Louis de Savaillan, pour 1696-1697. — *Exercice 1652-1653.* Total des recettes : 1,607 l., et des dépenses: 1,647 l. (fol. 7 v°). — *Exercice 1696-1697.* Achat d'un *Te igitur* noté (fol. 4 v°). — Total des recettes : 731 l., et des dépenses : 1,133 l. (fol. 8 v°).

G. 1554. (Liasse.) — 5 cahiers de 63 feuillets.

1759-1764. — Comptabilité. Comptes de la fabrique, présentés par Pierre Descors, ouvrier jusqu'en 1761, et par Pierre-Antoine Rousselle, ouvrier depuis 1761. — *Exercice 1759-1760.* Vente d'une tombe et de couvercles à Vernet, sculpteur (fol. 3). — Achat de « un cordage de palan pour lever les tombes au cimetière » (fol. 5 v°). — Confection d'une chèvre pour le même objet (fol. 6). — Total des recettes: 5,732 l., et des dépenses : 3,984 l. (fol. 11 v°). — *Exercice 1760-1761.* Paiement de 3 l. « pour avoir fauché le cimetière et l'intérieur des cloitres » (fol. 8). — Total des recettes : 5,966 l., et des dépenses : 5,600 l. (fol. 9 v°). — *Exercice 1761-1762.* Paiement de 72 l. pour la broderie de la robe du prévôt (fol. 11). — Total des recettes : 4,863 l., et des dépenses : 4,946 l. (fol. 14 v°). — *Exercice 1762-1763.* Paiement de 164 l. « pour solde du plomb... fourni pour le clocher » (fol. 8 v°). — « Le chapitre achepta en 1763 des ornements chès les ci-devant Jésuites » (fol. 11). — Total des recettes : 6,442 l., et des dépenses : 6,371 l. (fol. 14 v°-15). — *Exercice 1763-1764.* Paiement de 14 l. 16 s. « pour le mur qu'on a construit pour fondre les cloches » (fol. 8 v°); — de 2 l. « pour avoir fait le creux pour sonder le terrein pour la fonte des cloches » (fol. 8 v°). — Paiement de 1,200 l. pour de l'étain et de 6,200 l. pour du cuivre (fol. 13). — Total des recettes : 13,728 l., et des dépenses : 13,084 l. (fol. 13 v°).

G. 1555. (Liasse.) — 5 cahiers de 78 feuillets.

1765-1771. — Comptabilité. Comptes de la fabrique

présentés par J.-B. Rambaut, ouvrier de 1765 à 1769, et François Dezest, ouvrier en 1769-1770. — *Exercice 1765-1766.* Total des recettes: 6,363 l., et des dépenses: 5,894 l. (fol. 17 v°). — *Exercice 1766-1767.* Total des recettes: 6,898 l., et des dépenses: 6,862 l. (fol. 18).— *Exercice 1767-1768.* Paiement de 68 l. 10 s. « pour avoir fait sortir les terres du cloître et transporter dans le cimetière » (fol. 8 v°); — de 2 l. 15 s. pour réparation à la margelle du puits du cloître (fol. 15); — pour l'enlèvement des décombres de la chapelle N.-D., et la remise en place des tableaux de lad. chapelle (fol. 16). — Total des recettes : 5,300 l., et des dépenses: 4,692 l. (fol. 17). — *Exercice 1768-1769.* Total des recettes: 6,407 l., et des dépenses: 6,381 l. (fol. 10 v°). — *Exercice 1769-1770.* Paiement de 24 s. « pour avoir neteyé la place et planté les piquets pour faire la tante pour le feu de st Jean » (fol. 11 v°).—Total des recettes: 5,705 l., et des dépenses: 5,605 l. (fol. 15).

G. 1556. (Liasse.) — 5 cahiers de 87 feuillets.

1770-1775. — Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par François Dezest, ouvrier. — *Exercice 1770-1771.* Total des recettes : 6,980 l., et des dépenses: 6,560 l. (fol. 12 v°). — *Exercice 1771-1772.* Dépense pour avoir fait « tirer les décombres de la couverture du portique» (fol. 6 v°); — pour avoir « tiré le débris qui étoit dans la chapelle où est le degré de l'orgue» (fol. 9); — pour avoir « refait à neuf une partie de la rempe qui est sur le portique » (fol. 11); — pour « deux pieds de pierre de Taillebourg et tournez pour mètre sur les pilastres du portique» (fol. 11 v°). — Paiement de 944 l. à Daniel Astruc, à compte de l'étoffe destinée au « bel ornement» (fol. 14).— Total des recettes : 9,824 l., et des dépenses : 10,063 l. (fol. 15). — *Exercice 1772-1773.* Paiement à Cabirol, sculpteur, « pour avoir fait copier le raport de M. Laroque et le sien pour l'expertage du buffet de l'orgue » (fol. 10). — Total des recettes : 6,949 l., et des dépenses : 7,117 l. (fol. 17). — *Exercice 1773-1774.* Dépense de 10 s., pour « avoir acheté de l'argent vif pour faire mourir les racines d'arbre aux piliers de l'église» (fol. 11 v°). — Total des recettes : 7,940 l., et des dépenses : 8,446 l. (fol. 16).— *Exercice 1774-1775.* Total des recettes : 14,617 l., et des dépenses : 14,962 l. (fol. 27 v°).

G. 1557. (Liasse.) — 4 cahiers de 63 feuillets.

1775-1781. — Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par Pierre-Xavier Vivans, ouvrier. — *Exercice 1775-1776.* Paiement pour carrelage du cloître et de la chapelle St-Martial (fol. 13). — Total des recettes: 8,210 l., et des dépenses: 7,922 l. (fol. 21). — *Exercice 1777-1778.* Total des recettes: 8,357 l., et des dépenses: 8,403 l. (fol. 16). — *Exercice 1778-1779.* Total des recettes : 11,619 l., et des dépenses : 11,457 l. (fol. 12). — *Exercice 1779-1780.* Dépense pour envoyer au facteur un jeu de l'orgue en vue d'une réparation (fol. 9 v°). — Total des recettes: 8,405 l., et des dépenses : 8,638 l. (fol. 14).

G. 1558. (Liasse.) — 4 cahiers de 48 feuillets.

1781-1785. — Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par Pierre-Xavier Vivans, ouvrier, en 1781-1783, et par Élie Batanchon, ouvrier, en 1783-1785. — *Exercice 1781-1782.* Mention de la peinture des stalles du chœur (fol. 9).— Total des recettes : 8,862 l., et des dépenses: 8,926 l. (fol. 11). — *Exercice 1782-1783.* Paiement de 63 l. à Arnaud Viest « pour avoir réparé et fait revivre les couleurs des tapisseries de N.-D. » (fol. 8). — Achat d'une croix « en place de l'ancienne, qui, après avoir été réargentée, se trouva trop pesente pour être portée par les enfans de la sacristie» (fol. 8 v°). — Paiement à Dejardin, peintre, qui a « fait grater au mois d'aoust 1782, lessivé, peint et mis au vernis toute la boiserie sculptée du chœur » (fol. 10). — Total des recettes: 13,980 l., et des dépenses: 14,023 l. (fol. 14). — *Exercice 1783-1784.* Réparation des dégâts causés aux toitures « par l'ouragan des jours précédents » (18 janvier 1784; fol. 7 v°). — Réparation des dégâts causés par l'ouragan du 17 juillet (fol. 7 v°). — Recrépissage du chevet de l'église (fol. 8). — « Peinture à fresque du chevet de l'église », par Berinzago (fol. 8). — Paiement de 150 l. « au sculpteur, pour les vases de la corniche » (fol. 8); — de 588 l. au doreur et au peintre (fol. 8); — de 77 l. à Desjardins, « pour avoir réparé le tableau du maitre-autel » (fol. 8 v°). — Total des recettes: 11,897 l., et des dépenses : 11,500 l. (fol. 11 v°). — *Exercice 1784-1785.* Total des recettes: 11,950 l., et des dépenses: 11,129 l. (fol. 12).

G. 1559. (Liasse.) — 4 cahiers de 53 feuillets.

1785-1790. — Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par Élie Batanchon, ouvrier. — *Exercice 1785-1786.* Paiement de 30 l. à Pernon, dessinateur, « pour deux plans qu'il a faits pour la distribution du Pradau » (fol. 8 v°). — Total des recettes : 10,928 l., et des dépenses: 11,260 l. (fol. 12 et 12 v°).

— *Exercice 1786-1787*. Total des recettes : 13,066 l., et des dépenses : 13,517 l. (fol. 14). — *Exercice 1787-1788*. Paiements de deux acomptes, de 1,002 l. 5 s. chacun, pour la charpente de l'église, et de sommes diverses pour les tuiles de la couverture (fol. 10). — Total des recettes : 17,424 l., et des dépenses : 16,652 l. (fol. 14). — *Exercice 1788-1789*. Paiement de quatre autres acomptes de même valeur pour la charpente de l'église (fol. 8 v°-9). — Total des recettes : 22,900 l., et des dépenses : 23,169 l. (fol. 13).

G. 1560. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 65 pièces papier.

1357-1785. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Procédure devant l'official pour élucider certaines questions de droit et de fait relatives à une succession sous bénéfice d'inventaire (1440-1441). — Revendication d'un legs de 6,000 l., fait le 8 mai 1741 par le chanoine Ségur aux Pères de la Charité de Cadillac, à condition qu'ils s'installeront dans le faubourg dans les deux ans, et subsidiairement à la fabrique de St-Seurin (31 juillet 1748).

G. 1561. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 47 pièces papier.

1281-1777. — Impositions et privilèges en matière d'impositions. — Privilège royal étendant aux vins provenant des propriétés des chanoines l'exemption que les officiers reconnaissaient seulement aux vins provenant des revenus de l'église (12 juin 1289).

G. 1562. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1703-1790. — Impositions. Rachat de l'office de greffier des rôles des tailles.

G. 1563. (Liasse.) — 4 cahiers de 55 feuillets papier, 20 pièces papier.

1542-1776. — Fabrique. — Procès-verbal des dégâts commis par les lansquenets (décembre 1542). — Procès-verbal de constat des dégâts causés par les gens de guerre : charpente du grand clocher ébranlée par le canon, nef dépavée « partie pour ensevelir les morts, partie pour sçavoir s'il y avoit rien de caché soubz terre », vitraux cassés, orgues brisées, « plomb qui servoit à la couverture et goutières enlevé », etc. ; déposition de Raimond Hugueteau, bourgeois de Bordeaux, « faiseur d'orgues » (21 novembre 1650). — Procès-verbal dressé par Jacques Labat, Gabriel Monteil, Jean Dupeyrat et René Roumillac, maçons jurés, délégués pour visiter l'église et se rendre compte des dégâts occasionnés, le 25 septembre, par la chute de la voûte (27 septembre 1698). — Procès-verbal de constat par Charles de Lalande, lieutenant général en la sénéchaussée (même jour). — État des réparations à faire à la charpente (1698 ?). — Procès-verbal de l'état des reliques transportées, après l'incendie du 25 janvier, dans la sacristie derrière l'autel de N.-D. de la Rose : « La verge ou bâton de st Martial en forme de crosse couvert d'argent, de la longueur d'environ cinq pieds deux pouces et demy » (25 février 1730). — Procès-verbal de la vérification par l'Archevêque des reliques, qu'il met dans de nouveaux reliquaires, notamment : « un petit morceau de bois, quelque charbon et de la cendre, qu'on nous a dit être une partie du bâton pastoral de st Martial » (29 juin 1731). — Requête aux prélats et aux députés du clergé de France sollicitant la levée d'un subside destiné à reconstruire l'église St-Seurin, « qui a eu l'avantage d'estre dans les premiers siècles de l'église le siège épiscopal de la province » (1732 ?). — Évaluation des pertes causées par l'incendie qui a détruit la sacristie dans la nuit du 24 au 25 janvier : fleuron à une petite croix d'argent qui sert à porter la paix au chœur ; bris d'un chef d'argent qui renfermait le crâne de st Amand, d'une « caisse d'argent » qui renfermait le bras de st Fort, de « deux grands battons ou caisses d'argent », mesurant environ 5 pieds sur 1 pouce et demi, « lesquelles deux caisses étoient jointes ensemble et formoient une espèce de batton ou crosse dans lequel lesd. sieurs doyen et chanoines nous ont dit être renfermée la verge de st Martial », etc. (25 janvier-1er février 1730). — Cahier des charges pour la construction de la sacristie ainsi que pour le chainage et la réparation des voûtes de l'église, et reçu de Dardan, architecte-entrepreneur (8 décembre 1734-12 septembre 1735). — Cahier des charges pour les ouvrages de menuiserie à faire dans la sacristie (24 février 1736). — Règlement de compte avec Treyssac, notaire, qui a acquitté les dépenses pour la sacristie (22 février 1737). — Cahier des charges et règlement de comptes des travaux de restauration à la charpente de l'église (24 août-18 décembre 1776).

G. 1564. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 22 pièces papier.

814-1790. — Archives. — « Extrait d'un ancien cartulaire (1) des archives du chapitre de St-Seurin »

(1) Les actes se retrouvent dans le G. 1030, dans le même ordre ; mais l'indication des feuillets ne correspond pas ; ils étaient moins

(814-1270). — Extrait du procès-verbal de constatation des dégâts causés à St-Seurin par les lansquenets (17 décembre 1542). — Monitoire de l'official pour la restitution des titres du chapitre (30 janvier 1543, n. s.). — Bulle prescrivant des monitoires pour provoquer la restitution de titres dérobés au chapitre (imprimé; janvier 1607). — Reçu signé Vidal, constatant le prêt de « la fondation du prieuré de St-Martin du Mont-Judayc, faite par Gaufredus, duc de Guienne, de l'année mil septante-sept, contenant donc dud. prieuré toutte la forest size entre les deux ruisseaux appellés la Peugue et Pont long, quy refferment le plantier d'Artigue-Viellie » (9 juillet 1698). — Copie informe d'un contrat pour le classement et l'inventaire des archives (sans date). — « Extraict des papiers trouvez à la tour de Londres... : Guillelmus Dampoyan, qui moratur in parrochia de Liuhano, pro septuaginta sadonibus terræ quam tenet a Rege in loco vocato *a Boscat,* inter viam publicam et forestam Regis vocatam *de Bar,* et facit sex denarios sporlæ nec dat agreriam, ut dixit, et facit in festo omnium sanctorum de censu duos solidos et sex denarios, ibidem in bosco de Coderan inter feodum prioris Sancti-Jacobi, in loco vocato *a las Gardas* » (sans date).

G. 1565. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1658-1660. — Archives. Affaire Minvielle. — Demande en utilité de défaut contre Raimond Minvielle, bourgeois et marchand de Bordeaux : « Led. deffailhant ayant prié M. de Benoist, prestre et chanoine aud. chappitre, de lui prester un procès-verbal faict sur l'incendie des papiers, tiltres et doccuments dud. chapitre, led. sr de Benoist le lui auroit baillhé », et l'emprunteur refuse de le rendre (13 février (?) 1660). — Mémoire de R. Minvielle exposant qu'il s'est fait prêter le document à l'occasion du procès du chanoine son homonyme et que le document a été égaré (21 février 1660). — Sentence condamnant Minvielle à restituer led. procès-verbal « escript en parchemin » (6 avril 1660).

G. 1566. (Liasse.) — 2 cahiers de 44 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1700-1701. — Archives. Procès relatif au *Sancius.* — Sommation au sr de Chadirac de restituer *le Grand Sancius,* que Drouillard avait emprunté et qu'il n'avait pas rendu : « Fait response qu'il est vray que led. feu sr Drouillard avoit en son pouvoir certain grand livre in-folio en stille latin, qui traicte des bénéfices fondés dans lad. églize de St-Seurin et estat d'iceux... » (27 juin 1700). — Interrogatoire de Jean Chadirac, garde-sceau de la Table de Marbre : il reconnaît que feu Drouillard avait en sa possession « un ancien livre carthulaire en latin in-folio, quy traitte des bénéffi[c]es de l'esglize St-Seurin et estat d'iceux » (3 mars 1701). — Sentence condamnant le sacriste à réintégrer aux archives du chapitre le *Grand Sancius* (14 mars 1701). — Mémoire pour la restitution du *Grand Sancius,* ainsi dénommé « parce que l'homme qui avoit composé ce livre s'apeloit Santius ». Sadirac a avoué avoir reçu de Drouillard un manuscrit « en mauvais état, qu'il a fait relier aud. sieur Bayle, son vicaire, qui est partie en latin et partie en gascon, escrit sur du parchemin, d'une lettre très difficille à lire » (1701?).

G. 1567. (Liasse.) — 52 pièces papier.

1616-1699. — Correspondance. — Lettre de Girault, curé de St-Genis : les gens de guerre ont dévasté la paroisse ; on n'a pu faire les semailles, faute de bétail et de grain ; « plus de la moitié des paroissiens ont quitté et abandonné les villages entiers ; il n'y est demeuré que les murailles » (27 août 1654). — Du chanoine Constans à un procureur : « Tirés cest affaire de longue, parce que c'est un vieilliard, qui debvroit songer à la fosse et non pas aux procès. » Il parle des glaces : « Nous voïons ce que les vivans n'on pas veu : il y a 3 sepmaines que les vaisseaux ne peuvent ni aller ni venir » (22 janvier 1660). — Lettre du chanoine de Marans au procureur du chapitre à Toulouse ; il a assigné Mme de St-Benoit en paiement des lods et ventes d'une maison. Il joint à sa lettre « une copie d'arrest qui règle dans ce parlement de Guyenne l'imdannité à la cinquième du prix du fonds au dire d'expers » (27 avril 1684). — Lettre de M. Descayrac : « Il ne faut pas donner l'eau bénite aux prébandiers : l'ordonnance ne parle que des chanoines » (23 juin 1692). — Du même : conseils pour l'ensemencement des pins (16 février 1699). — Lettre du syndic au procureur du chapitre à Toulouse : il le prie de presser le jugement de l'affaire du chapitre contre le sr Lagarde, laquelle est au rôle depuis 3 ans sans être nullement avancée (11 mai 1699).

nombreux dans le cartulaire disparu, qui paraît avoir été dénommé le *Grand Sancius*, tandis que le registre G. 1030 portait le nom de *Petit Sancius*.

G. 1568. (Liasse.) — 92 pièces papier.

1700-1750. — Correspondance. — Lettre de M. Descayrac: il relate le bruit d'après lequel le marquis de Lacaze est nommé premier président à Toulouse: « Quoyque jeune home il est très habile, et on prétent qu'il sera dans la suite un des meilleurs présidens du royaume » (4 juillet 1701). — Du procureur du chapitre à Toulouse, au sujet du procès avec les vicaires perpétuels des paroisses de Bordeaux relevant de St-Seurin: « Pour le chef de l'aunusse *(sic)*, il faudrait aussi m'envoyer la concession faite par le chapitre de porter l'aunusse, pour en sçavoir la différance que j'ai trouvé m'avoir été marqué, qu'elle doit être d'écureuilz et non de petits-gris» (7 juillet 1720). — Du procureur du chapitre à Toulouse: « La Chambre de vacations ne se sépare pas à cause des affaires du temps et de celles de la contagion qui est à Marseille.... On n'antant plus sonner les cloches dans Marseille: on présume par là qu'il n'y a resté personne et que, s'il y a quelcun encore, ils sont hors d'estat à rendre le moindre service » (2 octobre 1720). — Lettre de Fitte, procureur du chapitre à Toulouse, mandant qu'il vient d'être nommé, capitoul et qu'il abandonne son étude, « affin de prévenir les difficultés sur la noblesse que le capitoulat acquiert »; mention de son fils, capitaine aide-major au régiment de cavalerie de Berry (29 décembre 1737). — De M. Boudin, délégué du chapitre à Toulouse: partie des pièces produites par le chapitre ne sont pas en forme: le seing du notaire ne peut authentiquer les actes qu'il n'a pas retenus, s'il n'agit point par autorité de justice (19 novembre 1739). — De M. Boudin: il confirme l'avis précédent sur l'insuffisance des expéditions données par un notaire, même quand il a la pratique du notaire qui a reçu l'acte. Il demande qu'on lui envoie « le certificat du Parlement comme quoy les registres ont été brûlés, et notament ceux de 1667 et 1669. » Il remercie d'un envoi de vin: « Je vous dirai en secret qu'un des juges des Feuillants m'a presque suggéré un expédient pour contenter l'envie qu'il a d'en boire avec des huitres vertes » (29 novembre 1739). — Du même: il parle du petit nombre de conseillers présents: « Chaque jour les trois Chambres des enquêtes se joignent pour en faire une; les conseillers sont presque tous à faire grater leur terre pour ne venir qu'après les Rois » (17 décembre 1739). — Du même: il accuse réception du vin, qu'il distribuera pour le mieux; il en réserve une partie au président Meilhan (27 décembre 1739). — Du même: il annonce qu'il a besoin d'argent, ayant dépensé celui qu'il avait, notamment au jeu, bien qu'il n'ait joué « que les 6 s. au quadrille et le liard au piquet » (31 décembre 1739). — Du même: il joue au piquet avec le président Meilhan. Il remercie du vin qu'on doit lui envoyer: « J'espère que j'en ferai couler utilement pour nos affaires » (21 janvier 1740). — Du même: la présidente d'Aspe, qui assistait dans le cabinet de son mari à la distribution des affaires, a fait changer le rapporteur d'un procès intéressant le chapitre (28 avril 1740).

G. 1569. (Liasse.) — 87 pièces papier.

1751-1755. — Correspondance. — D'un délégué du chapitre: « La Cour prent aujourd'huy le deuil pour l'Impératrice douarière, mon cher confrère, et moy, je crois, pour la perte de notre procès » (Paris, 11 janvier (?) 1751). — Du même: il annonce la perte du procès: « Je suis forcené de colère de voir qu'un ministre se laisse conduire là-dedans par Douin et Douin par Trouvé. Voilà une belle cascade! » (Paris, 18 janvier 1751). — De Chavardès, procureur du chapitre à Toulouse: « D'abord que vous avés des titres pour exiger le droit d'agrier dans un certain tènemant, ceux qui sont dans ce même tènemant sont présumés devoir ce même droit, à moins qu'ils ne raportassent quelque abonnemant ou extinction de cette rente » (14 février 1751). — De Chavardès: il se défend d'avoir mal suivi une affaire; elle a été confiée à « un raporteur qui ne vient ordinairement qu'après la Pentecôte; il reste ici environ deux mois et il s'en retourne à sa campagne » (2 avril 1752). — De Chavardès: il demande un certificat sur le point de savoir si la jurisprudence du parlement de Bordeaux est d'accorder 29 années d'arrérages du champart seigneurial, le parlement de Toulouse n'accordant que 5 années (17 avril 1752). — De Chavardès: il entretient le syndic de la mort du sacriste Barbe, « Dieu luy fasse paix! Mais je vous avoue que c'étoit un grand tracassier » (17 mai 1753). — Envoi par Chavardès d'une consultation d'avocat, lequel parle d'un « fronteau ou chemin de service » (23 septembre 1753). — De Chavardès: il demande si la dame Labat a la jouissance des acquêts de son défunt mari, « d'autant que cela n'est point fondé dans la coutume de Bordeaux » (14 février 1754). — Lettre écrite de Paris par le sr Ausonne: il parle de la mort de Montesquieu. « Il est mort le dix ce mois, après avoir receu les derniers sacrements avec la plus grande édiffication, à ce qu'on m'a raporté » (21 février 1755). — De Chavardès: Après dix ans « suivant notre juris-

prudence, on prescrit l'action hypotéquaire » (31 août 1755.)

G. 1570. (Liasse.) — 117 pièces papier.

1756-1789. — Correspondance. — Lettre de Chavardès, procureur du chapitre à Toulouse, exposant la jurisprudence du parlement de cette ville en matière de prescription de directe ou contre les mineurs (1er mai 1757). — Lettre du chanoine Lambert, touchant ses démarches dans l'affaire du chapitre contre les jurats : « Ne comuniqués, s'il vous plait, ma lètre qu'aux honêtes gens du chapitre » (4 août 1759). — Du chanoine Lambert : il fait connaitre la réponse de M. Douin, auquel on parlait du procés du chapitre avec les jurats : « C'est un malheur que les éclésiastiques ayent des juridictions, et l'esprit de la Cour est de les anéantir toutes les fois que l'ocasion s'en présentera. » « Agréés mon compliment de condoléance sur le tremblement de terre » (17 août 1759). — Lettre du chanoine Lambert : « Les nouvèles de la guère sont affligeantes et humiliantes : les Anglois bombardent actuellement le Havre sans luy faire du mal. Le Parlement a refusé d'enregistrer tous les édits qui luy ont été présentés....; on pense qu'il pourroit bien y avoir lundi un lit de justice » (Paris, 1er septembre 1759). — De Lambert : « Je ne puis vous dissimuler la peine que je ressens en aprenant que toutes les délibérations du chapitre et la teneur de mes lètres sont divulguées dans la ville une heure après la tenue du chapitre » (2 octobre 1759). — Lettre du chanoine Lambert : « Tout le monde sent l'injustice du procédé de M. de Tourni..... Il y a en luy un combat de volonté et de non-volonté qui le rendra toujours indéterminé » (9 octobre 1759). — Du chanoine Lambert : « Je sçai à n'en pouvoir douter qu'il y a d'infâmes traitres de confrères qui nous contrariroint dans nos démarches..... M. Bertin m'a dit qu'il avoit apris par Truvé nostre arivée et qu'il avoit des ordres pour nous faire échouer » (1759). — De Soizeau, chapelain, à Barbarie, feudiste; il l'informe qu'il entend percevoir intégralement les lods et ventes sur une terre dépendant de son bénéfice : « Depuis quinze ans, je crois, que je suis chapellain, ce saroit la première bonne fortune qui me seroit arrivée. Les rentes n'ont pu suffire encore à me dédomager des fraix des provisions de cour de Rome et de la prise de possession » (10 février 1768). — De Soizeau à Barbarie; il demande s'il est seul seigneur d'un bien qu'il est question d'acquérir (5 août 1768). — De Soizeau à Barbarie : il a l'intention d'accorder une remise du droit de lods et ventes et « de prendre un milieu... entre la moitié que relachent la plupart des corps et le tiers que relachent les seigneurs particuliers » (12 août 1768). — Remerciements du prince de Rohan pour les félicitations que le chapitre lui a adressées à l'occasion de sa nomination à l'archevêché de Bordeaux (Paris, 18 janvier 1770). — Du curé du Teich à un semi-prébendier de St-Seurin : « Vous m'assurâtes dans nos arrangements que le bénéfice du Teich valoit, bon an mal an, 4,000 l., et je ne peus absolument l'affermer que 2,350 l..... Je suis obligé de l'affermer par raport à vous et de perdre par conséquent le profit que font les fermiers, 700 l. de pension, 156 l. de décimes, 100 l., une chambre, » etc. (1784 ?).

G. 1571. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1654. — Correspondance. Lettres adressées à M. Raoul, délégué du chapitre à Toulouse. — « Les Biscaïns sont hors de la rivière; la tempette a getté 4 ferguattes à la coste, quy ont esté prinses et on ammène les Espaignols icy, en nombre de 150 » (27 avril). — « Il y est venu un Monsieur pour vous demander sy vouliés affermer vostre prioré » (11 mai). — De son frère : il a promis au jardinier 20 écus de gages et, pendant son séjour à Cursan, 1 ou 2 pots de vin par jour (17 mai). — Du même : le boisseau de froment vaut 7 l. à 7 l. 10 s.; le boisseau de seigle, 5 l. à 5 l. 10 s. (25 mai). — Du sr Fornier : il parle de Drouillard, lequel a « délaissé à Bordeaux le cheval en housse, l'entretien des grands dames et la fréquentation des hommes politz et la bonne chère, pour se ranger à la vaisselle de terre et à vivre des charités des Tolosains » (8 juin). — De Landreau : le chapitre, éprouvant de la difficulté pour les affermes, a réparti en portions celles qui n'avaient pas été baillées et les a tirées au sort entre les chanoines (15 juin). — De M. de Raoul, son frère : « M. Landreau a dit à ma femme qu'il s'y estoit offert un honneste homme pour estre vostre vicaire moyennant 200 l. » (15 juin). — De M. de Raoul, son frère : il arrive de Cursan. « Vos parroissiens grondent fort que n'ayés un vicaire pour leur administrer les sacrements. » Il lui envoie une valeur à recouvrer : « Avant la réception de lad. partie, il sera important que le dépositaire se purge sur le *Tigiteur* et croix s'il est véritable que lad. partie de 1,103 l. 8 s. 6 d. luy aye esté consigné au temps porté par l'acte » (13 juillet). — De Landreau : il n'a pas pu s'occuper de déguster les vins, ayant été souffrant. « Je feray cet office cette sepmaine, Dieu aydant, après m'estre bien

purgé. » Il n'a pu retrouver les rôles de taillade; on lui a dit qu'ils avaient été brûlés « lorsque la maison de M. Constans fut pillée, en l'année 35 » (13 juillet). — D'André Minvielle : il économise « quelque pistole » pour jouer au lansquenet avec M. de Raoul au retour de celui-ci (13 juillet). — De Landreau : « J'ay du desplaisir que vous ne soyez de deçà pour manger la sardine de Royan avec nous » (20 juillet). — De Landreau : n'ayant pas trouvé acquéreur pour le vin de M. de Raoul, il le vend « à pot et à pinte » (3 août). — De M. de Raoul, son frère : le prix des barriques a baissé; elles ne valent que 13 à 14 l. la douzaine (3 août). — De Fornier : « Le prieuré d'Orbignac est de 250 l. de revenu » (3 août) — De M. de Raoul, son frère : on a vendu 6 barriques de vin rouge de Cursan à 28 écus le tonneau (10 août). — De Gaussen, métayer (?) à Cursan : il a vendu un tonneau de vin rouge à 30 écus, une pipe à 13 écus, une pipe vin blanc au même prix, etc. (16 août). — De Fornier, qui a été assigné en production d'un registre capitulaire : « Vous pourés dire en deffendant que nos archives et maisonz ont esté pilléez en l'année 1650, lors du siége de Bourdeaux de l'année passée » (17 août). — De Marguerite Raoul, sa nièce : elle le prie de lui envoyer une poupée de cire (7 septembre). — De sa belle-sœur (?) : « Nous avons demeuré trois mois sans pluy, hors mercredy dernier, qu'il pleut en grande abondance » (7 septembre).

G. 1572. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1755. — Correspondance. Lettres écrites par Dumas, syndic, au chanoine Lambert, délégué du chapitre, « chés M. Pilot, rue du Boulois, vis-à-vis la Douane, à Paris. » — « Il auroit été à souhaité que cette affaire eût été renvoyée à tout autre que M. de Tourni... C'est un Monsieur qui embrasse beaucoup et ne finit rien » (28 juin).

G. 1573. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1694-1704. — Extraits de délibérations relatives à des contrats.

G. 1574. (Liasse.) — 80 pièces papier.

1562-1564. — Pièces relatives à divers procès en cours. — Contredits de Boiresse, administrateur de la paroisse de Puypaulin : il se défend d'avoir « recouvert certains arrestz dud. château du Hâ », lesquels lui donneraient tort (23 avril 1564). — « Estat des procès... du chappitre de St-Seurin » : 18 articles (1564 environ).

G. 1575. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1452-1790. — Pièces de procédures.

G. 1576. (Liasse.) — 2 cahiers de 81 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 60 pièces papier.

1615-XVIIIe siècle. — Pièces relatives à des procès contre divers : A-B.

G. 1577. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 17 pièces parchemin, 62 pièces papier.

1475-1771. — Pièces relatives à des procès contre divers : C-D.

G. 1578. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1423-XVIIIe siècle. — Pièces relatives à des procès contre divers : E-J.

G. 1579. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets parchemin, 12 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1501-1749. — Pièces relatives à des procès contre divers : L.

G. 1580. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1606-1790. — Pièces relatives à des procès contre divers : M-P.

G. 1581. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1611-1773. — Pièces relatives à des procès contre divers : Q-V.

G. 1582. (Liasse.) — 4 cahiers de 71 feuillets papier, 45 pièces papier.

1562-1787. — Mémoires de procureurs, etc. — Mémoire présenté par Bourcier, feudiste, exposant les reconnaissances exigées et les instances engagées par les soins dud. Bourcier (1611 environ).

G. 1583. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 34 pièces papier.

1722-1745. — Mémoires de procureurs. Procès en règlement de comptes avec St-Laurens, procureur du chapitre à Toulouse.

G. 1584. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 27 pièces papier.

1751-1785. — Mémoires de procureurs. Procès en règlement de comptes avec Chavardès, procureur du chapitre à Toulouse.

G. 1585. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1263-1690. — Chapellenies. — Testament de Gaillard Lambert, doyen de St-Seurin (Extrait « d'un cartulaire du chapitre de St-Seurin écrit en lettres gothiques par Rufatus, chanoine et sacriste, et connu sous la dénomination de *Grand Sanctius* »; 27 avril 1263). — Testament de Pierre, captal de La Tresne (vidimus; 2 février 1275, n. s.). — Testament de Guill. de Lacase, chapelain : il demande à être inhumé dans le cimetière de St-Seurin, chapelle Ste-Catherine, où sont enterrés ceux de sa famille (xive siècle). — Codicille de l'archevêque Pey Berland relatif notamment à la chapellenie de l'hôpital par lui fondé. Le testateur décide « quod si ipse decederet ante collectam bladi et vini... quod ducenta libræ de quibus est pactum cum Joanne Boyer, magistro operis Sancti Petri Burdegalensis, et sibi solvatur de suis dictis bonis et quod opus inceptum perficiatur » (copie; 1er août 1440).

G. 1586. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1632-1788. — Chapellenies. — Mention de Clément Vielle, prieur de Soulac, le 3 octobre 1449 (sans date). — Liste des chapellenies fondées à St-Seurin (sans date).

G. 1587. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets papier.

1631-1642. — Bénéfices. Titres de collation.

G. 1588. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets parchemin.

1782. — Inventaire des archives du chapitre.

G. 1589. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets et 5 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Inventaires partiels des archives et tables.

G. 1590. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

XVIe siècle-1772. — Confrérie du St-Esprit. Privilèges et organisation. — Placard sur parchemin énumérant les indulgences accordées à la confrérie (incunable; xvie siècle). — Consultation signée Lussac : « La confrairie étant une association de prêtres réunis pour célébrer le service divin, » il a dû leur être attribué un lieu consacré (6 avril 1772). — Protestation du syndic de la confrérie auprès du sacriste, qui fait enseigner le catéchisme dans la chapelle St-Jacques, sise sur le charnier du cimetière (8 avril 1772). — Réponse du chapitre, qui revendique la propriété de lad. chapelle, sur laquelle la confrérie n'exerce qu'un droit d'usage (11 avril 1772).

G. 1591. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1685-1767. — Confrérie du St-Esprit. Droits de propriété et de seigneurie foncière. — Expédition du dénombrement présenté à la Chambre des Comptes par les confrères du St-Esprit (29 janvier 1685). — Contrat avec Pierre Lacoste, notaire, que l'on charge de classer les archives de la confrérie et d'exiger les reconnaissances des tenanciers. Note annulant ces conventions (6 septembre 1758).

G. 1592. (Registre.) — Petit in-4°, 14 feuillets parchemin.

XIVe siècle. — Confrérie du St-Esprit. « Iste est rotulus confratrie Sancti-Spiritus in ecclesia Sancti Severini Burdegale. Actum fuit anno Domini m° ccc°. » Liève de la confrérie. — Cens sur une terre [sise à Montussan ?] laquelle s'étend « de feodo confratrie presbyterorum de Inter duo Maria, ex uno capite, usque ad nemorem comunem, ex alio capite » (fol. 9 v°). — Rente « pro prandio unius pauperis et pro vassa arssa » (fol. 11 v°).

G. 1593. (Registre.) — 161 pièces originales en parchemin, reliées.

1351-1548. — Confrérie du St-Esprit. Titres divers. — Remise à un tenancier de partie du cens qu'il doit pour une maison sise paroisse St-Maixent, à condition

que dans les 6 ans il dépensera 60 francs à réparer lad. maison (n° 1; 18 mars 1478, n. s.). — Vente de 2 deniers d'esporle et 15 s. tournois de cens moyennant 20 francs bordelais (n° 44; 6 mars 1538, n. s.). — Testament de Bertrand Duplantier, prêtre, habitant de St-Seurin : il institue divers legs, notamment un de 5 l. « a l'obre et fabrica de Nostra-Dona de Sent-Seurin. » « Et car institucion de heretey es cap et fundament de tot testament, » il institue héritière la confrérie du St-Esprit (15 novembre 1452; n° 161).

G. 1594. (Registre.) — In-f°, 43 feuillets parchemin.

1460-1476. — Confrérie du St-Esprit. Fragments de terriers. — Reconnaissance pour un pré sis à Eysines, acquis « ab ung deney a Diu et sens carta » (29 août 1460; fol. 22).

G. 1595. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets papier.

1542. — Confrérie du St-Esprit. « Papier censier de la confrairie du St-Esperit, fondée au charnier du porge de St-Seurin. » — Article au nom de Martin du Boys, seigneur de Canteloup, Entre-deux-Mers (fol. 1); — Jean du Bois, seigneur de l'Isle, demeurant à Baurech (fol. 1); — Pierre de Garay, « sr du Bois de Gramont, » pour Guillemine Mercière, sa femme (fol. 11 v°); — Jean Le Faure, « seigneur de La Tour » (fol. 12 v°); — Pierre Guichard, « hoste du *Cheval-Blanc,* devant les Augustins » (fol. 17). — Total 270 l. (fol. 17).

G. 1596. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets papier.

1566. — Confrérie du St-Esprit. « Pappier des rentes pour le St-Esperit, pour les années mil cinq cens soixante-six, estant conte maistre Jacques du Raucault, chanoyne semy-prébendier. » — Mention d'une terre acquise de l'organiste de St-André appelé maître Jean de Cappredon (fol. 11 v°).

G. 1597. (Registre.) — Petit in-4°, 17 et 6 feuillets papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. « Papier des rentes. » — Article au nom d'une femme qui habite « darière la Bourse d'Espaigne » (fol. 7 v°). — Mention d'une aubarède « qui est près du pont de la Peyre, darier le Palais Galiène » (fol. 12 v°).

G. 1598. (Cahiers.) — In-8° oblong, 120 feuillets papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Lièves.

G. 1599. (Cahiers.) — In-8° oblong, 58 feuillets papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Lièves.

G. 1600. (Cahiers.) — In-8° oblong, 53 feuillets papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Lièves.

G. 1601. (Cahiers.) — In-8° oblong, 61 feuillets papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Lièves.

G. 1602. (Cahiers.) — In-8° oblong, 126 feuillets papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Lièves.

G. 1603. (Cahiers.) — In-8° oblong, 87 feuillets papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Lièves.

G. 1604. (Cahiers.) — In-8° oblong, 80 feuillets papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Lièves.

G. 1605. (Cahiers.) — In-8° oblong, 38 feuillets papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Lièves.

G. 1606. (Cahiers.) — In-8° oblong, 99 feuillets.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Lièves.

G. 1607. (Registre.) — Grand in-folio, 312 feuillets papier.

1768. — Confrérie du St-Esprit. Liève. — Analyse d'une reconnaissance du 2 avril 1693, par Alphonse Legier, abbé de Cagnottes (fol. 28); — de diverses reconnaissances par des prieurs successifs du séminaire St-Raphaël (fol. 40); — par divers tenanciers d'immeubles démembrés de l'ancien bourdieu du St-Esprit, aux Chartrons, lesquels tenanciers doivent une rente solidaire de 18 l. tournois (fol. 43 et suiv.); — pour d'autres démembrements du même bourdieu, grevés d'une rente solidaire de 40 l. (fol. 54 et suiv.).

G. 1608. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier,
10 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1337-1769. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse

St-Seurin : tènements divers et d'Artiguevieille, Capdeville, la Crabeyre et Figueyreaux.

G. 1609. (Liasse.) — 1 cahier de 48 feuillets papier et 25 pièces papier.

1570-1751. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse St-Seurin : tènement de Figueyreaux. Procès contre André Grellet, bourgeois, et conflit avec le chapitre touchant la directité d'un fonds et le privilège d'évocation dud. chapitre.

G. 1610. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1321-1774. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse de St-Seurin : tènements de Fosseléon, Motedayre, Naujac, rue St-Paulin, tènements de Pipas et Pontlong.

G. 1611. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1781. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse de St-Seurin : tènement de Pontlong. Dossier relatif aux indemnités dues à la confrérie pour l'incorporation au Domaine de terrains relevant de lad. confrérie et sur lesquels doit passer une rue qui prolongera la chaussée d'Albret. — Consultations d'avocats.

G. 1612. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1346-1754. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse de St-Seurin : tènements de Pradets, la Recluse, Salabert, Tremblède et le Vivey.

G. 1613. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1478-XVIIIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières à Bordeaux et dans la banlieue : tènements divers et rue des *Auladatz*.

G. 1614. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1389-1636. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières à Bordeaux et dans la banlieue : rue de Bouhau. Procès contre Madeleine de Durfort. — Mémoire contre Madeleine de Durfort, dame de Lalande : l'agent de celle-ci soutient que le tènement contesté « est le lieu où l'un des seigneurs de lad. maison combatit aultres fois le géant duquel il est parlé dans notre chronicque et qu'à cause de la victoyre qu'il en raporta il y fist battir et construire le couvent des Carmes » (15 décembre 1626).

G. 1615. (Liasse.) — 3 cahiers de 48 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1421-1771. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières à Bordeaux et dans la banlieue : rues des Bouviers et de Burga, tènements de la Caillavengue, quartier des Chartrons et Château-Trompette, et rue de Courbin.

G. 1616. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1343-1757. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières à Bordeaux et dans la banlieue : rue des Épiciers, tènements de Fontaureil, de St-Laurent et de Lomenet, rues Maucaillou, du Morer et Permentade, tènement du Pin, rue Poitevine, tènement du Pont-du-Guy, rue Porte-Dijeaux, paroisse Puy-Paulin et tènement de Rapotot. — *Tènement du Pin*. Reconnaissance pour une vigne : « Bourdeaux...., le 14e jour du moys d'apvril l'an 1546, avant Pasques. »

G. 1617. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 33 pièces papier.

1379-1760. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières : localités diverses ou indéterminées, Bassens, Bègles, Bouliac, Bourg, Camblanes, Carignan, Cenon, Eysines, Ste-Eulalie, St-Germain-du-Puch et Gradignan.

G. 1618. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1360-1576. — Confrérie du St-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières : Léognan, Lormont, St-Loubès, Mérignac et Quinsac.

G. 1619. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1455-1774. — Confrérie du St-Esprit. Valeurs mobilières : rentes, prêts, etc.

G. 1620. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets papier.

1498-1499. — Confrérie du St-Esprit. Compte des exercices 1498 et 1499. — Cens payé par « madone

Bonne Balenguere, abbadesse de las Sorsmenudes » (fol. 4).

G. 1621. (Cahier.) — 12 feuillets papier.

1503. — Confrérie du St-Esprit. Comptes.

G. 1622. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets papier.

1544. — Confrérie du St-Esprit. Comptes.

G. 1623. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillets papier.

1547. — Confrérie du St-Esprit. Comptes. — Mention d'une maison tenue par Pierre Du Puyau, prieur de Captieux (fol. 1). — Dépenses. Frais du diner des pauvres, le mardi après la Pentecôte : fayssonnats à 7 s. la douzaine ; 1 quartier et demi de bœuf, 7 fr. 7 s. 6 d. ; 1 quartier et quart de mouton, 8 s., etc. (fol. 29-29 v°). — Détail des dépenses faites « le vendredi pour le disner de MM. les Confrères » (fol. 29 v°). — Dépenses extraordinaires : « En panunceaulx, I s. Plus... au commissaire Robert pour avoir mys les panunceaulx sus les maisons de M. Gentilz, Mestreau et Coutures, XII s. » (fol. 31 v°). — « Pour avoir faict mectre les panunceaulx sus la maison de Héliot de Caudéran, sus les vignes de Gailhard Hosten et sus le bien de la Puy aleyre » (fol. 32).

G. 1624. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets papier.

1548. — Confrérie du St-Esprit. Comptes.

G. 1625. (Registre.) — In-4°, 4 feuillets papier.

1545. — Confrérie du St-Esprit. Comptes.

G. 1626. (Cahiers.) — In-4°, 26 feuillets papier.

1554 (?) et **1593.** — Confrérie du St-Esprit. Comptes.

G. 1627. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 1 pièce papier.

XVIe siècle. — Confrérie du St-Esprit. Comptes.

G. 1628. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier.

1618-1630. — Confrérie du St-Esprit. Comptes pour 1618-1620 et pour 1625-1630. — Comptes de 1618-1620. Dépenses : 36 l. pour « la croix qu'on a faict refaire au Lorrain, maitre orphebvre de Bourdeaux » (fol. 11).

G. 1629. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 feuillets papier.

1631-1636. — Confrérie du St-Esprit. Comptes pour 1631-1633 et pour 1634-1636. — Compte de 1634-1636. Dépenses : 8 s. à Louis, peintre, « pour avoir accommodé le tableau qu'on avoit faict brusler » (12 juin 1635 ; fol. 15).

G. 1630. (Cahier.) — 38 feuillets papier.

1637-1662. — Confrérie du St-Esprit. Comptes. — Recette de 6 l. pour des agrières « ayant esté fort perdues de la gelée la présent année 1644 » (fol. 11). — Dépenses : 1 l. 5 s. pour avoir fait porter en ville « à cause des gens de guerre... les ornemens, papiers et tiltres » (30 septembre 1650 ; fol. 30 v°). — Enlèvement d'immondices « dans la chapelle dans laquelle se couchoient certains suisses », et réparations de dégâts causés par les gens de guerre (fol. 31). — Transport des ornements en ville « à cause des gens de guerre » et réparation de dégâts (1653 ; fol. 32 v°-33).

G. 1631. (Liasse.) — 5 cahiers de 44 feuillets papier.

1663-1670. — Confrérie du St-Esprit. Comptes pour 1663-1664, 1665, 1667-1668 et 1669-1670.

G. 1632. (Liasse.)— 6 cahiers de 34 feuillets papier

1671-1675. — Confrérie du St-Esprit. Comptes pour 1671, 1673, 1674 et 1675.

G. 1633. (Liasse.) — 7 cahiers de 32 feuillets papier.

1677-1680. — Confrérie du St-Esprit. Comptes pour 1677, 1678, 1679 et 1680.

G. 1634. (Liasse.) — 7 cahiers de 31 feuillets papier.

1681-1685. — Confrérie du St-Esprit. Comptes pour 1681, 1682, 1683, 1684 et 1685.

G. 1635. (Liasse.) — 6 cahiers de 23 feuillets papier.

1686-1698. — Confrérie du St-Esprit. Comptes

de 1686-1687, 1687-1688, 1688-1692, 1693-1694, 1695-1697 et 1698.

G. 1636. (Liasse.) — 3 cahiers de 30 feuillets papier.

1699-1710. — Confrérie du St-Esprit. Comptes de 1699-1703, 1704-1707, 1708-1710.

G. 1637. (Registre.) — Petit in-4°, 10 feuillets papier.

1711. — Confrérie du St-Esprit. Comptes. — Liste des anniversaires fondés dans la chapelle de la confrérie.

G. 1638. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1711-1752. — Confrérie du St-Esprit. Comptes de 1711, 1714, 1715-1716, 1719-1720, 1721-1722, 1747-1749, 1749-1751 et 1751-1752.

G. 1639. (Liasse.) — 33 pièces papier.

1562-1749. — Confrérie du St-Esprit. Pièces de comptabilité.

G. 1640. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1752-1780. — Confrérie du St-Esprit. Pièces de comptabilité.

G. 1641. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1439-1772. — Confrérie du St-Esprit. Pièces de procédure et documents divers.

G. 1642. (Registre.) — Petit in-4°, 6 feuillets papier.

1785-1790. — Confréries de St-Fort et du St-Sacrement. « Registre pour écrire les quittances des dépenses qui seront faites par les sindics et receveurs. »

G. 1643. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1788-1791. — Confrérie de St-Fort. Pièces de comptabilité.

G. 1644. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1489-1671. — Confréries des Ames, de la Charité, de Notre-Dame et du St-Sacrement.

G. 1645. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1335-1441. — Confrérie de St-Seurin.

G. 1646. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1492-1540. — Confrérie de St-Seurin et de St-Amand.

G. 1647. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1461-1787. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. — Accord intervenu entre le cardinal de Sourdis et l'évêque de Dax, qui se disputaient le doyenné de St-Seurin : « Led. sieur esvêque d'Aqz sera tenu résigner ou faire résigner à mond. seigneur le cardinal ung ou deux prieurés simples du revenu de mille livres » (28 avril 1625). — Apposition des scellés sur les meubles du chanoine Minvielle, décédé, et inventaire desd. meubles (23-30 mars 1649).

G. 1648. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets papier.

1480-1490. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Comptabilité des prêts en argent, grains et vin, consentis par Bernard d'Ambille, archidiacre de Blaye. — Reçu pour Bernard d'Ambille (9 décembre 1485 ; fol. 1). — Reconnaissances de dettes au neveu de feu Bernard d'Ambille (30 juin-30 juillet 1486 ; fol. 1 v°-2 v°). — Reconnaissance aud. Bernard d'Ambille pour 8 francs et demi de Bordeaux, valeur d'un bœuf blanc (21 octobre 1483 ; fol. 6). — Mention de la vente, faite à un paroissien du Bouscat, d'une paire de bœufs, moyennant 20 fr. (fol. 26).

G. 1649. (Liasse.) — 189 pièces papier.

1760-1772. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Affaires de Lagardère, sacriste. — Reçu de 60 l., « pour vingt mois de rature et acomodage de péruque » (10 août 1765). — Reçu à la suite de fourniture d'avoine à 4 l. 16 s. le boisseau (23 septembre 1765). — Reçu de Labottière à la suite de fournitures faites au curé de St-Seurin : *L'origine des lois* (2 exemplaires), *Pensées de Rousseau*, *Manuel de l'homme du monde*, *J.-J. Rousseau à l'archevêque d'Auch*, etc. (14 décembre 1765).

G. 1650. (Liasse.) — 150 pièces papier.

1778-1791. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Affaires de Lagardère, sacriste. — Mémoire de travaux pour le curé de St-Seurin: fouettage au lait d'une barrique de vin blanc, etc. (1778).

G. 1651. (Liasse.) — 184 pièces papier.

1779-1787. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Affaires du chanoine Pérés-Duvivier, héritier de Lagardère.

G. 1652. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 70 pièces papier.

XIIIe siècle-1790. — Pièces diverses. — Tableau pour l'inscription des anniversaires (XIIIe siècle). — « Ce qui ce gaigne au chœur annuellement et pour le revenu entier d'un canonicat de St-Surin » (XVIIe siècle). — Arrêt du parlement de Bordeaux « qui homologue l'ordre de collocation des créanciers des ci-devant soi-disans Jésuites » (imprimé; 19 décembre 1768). — Mémoire dans lequel le feudiste du chapitre expose les difficultés qu'il a éprouvées pour obtenir des reconnaissances à partir du jour où il a été question d'abolir les droits féodaux (1790).

G. 1653. (Liasse.) — 21 cahiers de 218 feuillets.

1772-1792. — Pièces diverses. Répertoire des registres d'état civil de St-Seurin.

G. 1654. (Cahier.) — In-8° oblong et in-4°, 39 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Pièces diverses. Répertoire d'actes au pouvoir de Peroa, notaire à Ludon.

CHAPITRES DIVERS.

G. 1655. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 61 pièces papier.

1651-1778. — Chapitre de Cadillac. — Arrêt du Conseil pour le dénombrement des biens qui relèvent du Domaine engagés au profit du chapitre (7 août 1726). — Testament du chanoine Charles Pisanes: il dispose de son couvert d'argent, savoir cuiller et fourchette, de son portrait peint par feu Baulos, de tableaux peints par lui-même (18 décembre 1743). — Procuration donnée par un chanoine à Jean-Antoine Dalais, « géomètre et feudiste », à l'effet de recevoir les revenus d'une chapellenie et de donner quittance (24 octobre 1778).

G. 1656. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1761-1762. — Chapitre de Cadillac. Procès entre un chanoine et un notaire, qui s'accusent respectivement de tentative d'assassinat.

G. 1657. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1429-1598. — Chapitre de St-Émilion. — Compromis au sujet des dimes de Ste-Terre entre le chapitre, comme curé primitif, Mathieu Castet, chanoine, comme vicaire perpétuel, et frère Jacques Gaucens, prieur de « Sent-Forenx » de Castillon (septembre 1475). — Reconnaissance par Pierre Bouquey, ci-devant maire de St-Émilion, pour une maison sise à St-Émilion, près la porte Bouqueyre (2 novembre 1598).

G. 1658. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1671-1756. — Chapitre de St-Émilion. — Reconnaissance à Charles de Bernada, docteur en théologie, doyen et syndic (11 août 1686). — Dénombrement du temporel de Pierre Barbot, aumônier (13 juillet 1689). — État des rentes dues au chapitre de St-Émilion dans les paroisses de Montagne et de St-Georges: le baron Ducros, seigneur de Montagne, pour 8 journaux de terre, mesure de Puynormand; François Salban, maître chirurgien, etc. (1709?) — Accord passé dans le château de St-Georges (24 mai 1714). — Liéve des agrières appartenant à M. Desèze, théologal et aumônier, dans la paroisse de St-Sulpice : terres à noble Jacques de Gères, sieur de Sayes, grevées d'une redevance d'un huitième. Total : 291 gerbes de seigle, 21 de baillarge, 5 de méture, 102 de froment (1733).

G. 1659. (Registre.) — In-8° oblong, 45 feuillets.

XVIIIe siècle. — Chapitre de St-Émilion. Liève pour l'aumônier du chapitre.

G. 1660. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1788-1791. — Chapitre de St-Émilion. Pièces de comptabilité. — Fourniture de verre peint, de claves et de barrettes pour réparer le « grand vitrau » (nos 17 et 23). — Réparations aux stalles du chœur, 6 l. (no 20).

G. 1661. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 85 pièces papier.

1788-1791. — Chapitre de St-Émilion. Pièces de comptabilité.

G. 1662. (Liasse.) — 3 cahiers de 58 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1312-1756. — Chapitres d'Uzeste et de Villandraut. Procès au sujet du service de la paroisse de St-Laurent-des-Combes, dont lesd. chapitres sont décimateurs. — Bulle unissant aux chapitres d'Uzeste et de Villandraut le prieuré de St-Étienne-de-Lisse, qui appartient au monastère St-Martial de Limoges (12 avril 1312). — État de travaux faits à l'église de St-Laurent (8 janvier 1755).

G. 1663. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1514-1784. — Chapitres de Bourg, de Génissac et divers (Casteljaloux, Uzerche et Villandraut). — *Chapitre de Bourg.* Citation à Joseph Daleau, prieur du chapitre, à François Poncet, chambrier du chapitre et prieur de St-Saturnin de la Libarde, et à Nicolas Brou de Lachaise, sacriste (13 mars 1774). — *Chapitre de Génissac.* Bail à ferme du moulin à eau de Camiac en faveur de Jean Bonnaud, « charpantier de moullin » (22 juillet 1685).

BÉNÉFICIERS DE St-MICHEL.

G. 1664. (Liasse.) — 3 cahiers de 41 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 86 pièces papier.

1099-1763. — Rapports avec l'abbaye Ste-Croix de Bordeaux. — Confirmation par l'archevêque Amatus des droits de l'abbé de Ste-Croix sur St-Michel (copie; 1099). — Charte d'Henri, évêque d'Albano et légat, à Arnaud, abbé de Ste-Croix, relative au droit de l'abbé sur les offrandes de St-Michel (copie; 3 avril 1182). — Charte de l'archevêque Guillaume, concernant un accord intervenu entre St-Michel et Ste-Croix pour la répartition des offrandes (copie; 21 septembre 1220). — « Actum appellationis ad sedem Apostolicam per archiepiscopum Burdegalensem de quadam sententia contra eum lata ratione custodiæ ecclesiæ parrochialis S. Michaelis », lequel acte vise une sentence arbitrale rendue par « Bernardum de Planhea », prieur de Soulac (3 juin 1419). — Clause d'une transaction entre St-Michel et Ste-Croix : les vicaires de St-Michel « erunt fideles et obedientes dicto domino abbati...; ad suum mandatum venient cum ipsis ad processiones..., una cum cappellanis dictæ ecclesiæ, prout hactenus est fieri consuetum » (extrait; 23 novembre 1387). — Autre clause analogue (extrait; 14 mars 1478, n. s.). — « Extraict des pièces et documens du procès pendant en cas d'appel » entre St-Michel et Ste-Croix : il vise un acte des Grands Jours, du 4 mars 1471, n. s., « une autre acte de la court de Parlement, lors séant à Bourdeaulx, » du 28 avril 1469, un mémoire des paroissiens de St-Michel soutenant que leur église était « moult ancienne, premièrement fondée et érigée que le monastère de Ste-Croix », etc. (XVe siècle). — Sentence attribuant les oblations des communiants le jour de Pâques et autres jours de fêtes (17 mars 1515, n. s.). — Mémoire exposant que les bénéficiers sont dans l'usage de prendre l'oblation des communiants, soit 1 ardit de chacun (1515 environ). — Désistement de l'archevêque, sur une déclaration de l'abbé de Ste-Croix, qui lui reconnait le droit de faire des ordonnances à St-Michel (1612). — Sentence et arrêt confirmant l'obligation de Saint-Michel de suivre les processions « soubz la croix desd. religieux » (extraits; 18 août 1614 et 20 mai 1623).

G. 1665. (Liasse.) — 1 cahier de 40 feuillets papier, 59 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Rapports avec l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux. Mémoires et notes. — « Courtes refflexions sur les principaux titres fournis par les Bénédictins. » Les Bénédictins ont toujours prétendu que la façade de leur édifice est due à Charlemagne, dont elle présente l'effigie (sans date).

G. 1666. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1636-1679. — Rapports avec l'église primatiale St-André. — Procès au sujet des obligations auxquelles sont tenus les bénéficiers de St-Michel pour les processions des Rogations de St-André (1678-1679).

G. 1667. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 55 pièces papier.

1374-1776. — Rapports des bénéficiers avec la fabrique. — Délibération de la communauté et des paroissiens nommant des fondés de pouvoirs de la fabrique (expédition; 23 avril 1486). — Accord au

sujet des charges incombant à la fabrique, notamment sur l'obligation de « fournir le vin qui faira besoin le jour de Pâques » (9 avril 1514). — Requête à l'archevêque en vue de la construction d'une salle capitulaire; les assemblées ne peuvent se tenir sans inconvénients dans la sacristie, attendu « le bruit qui se fait souvent en telles assemblées » (3 août 1666). — Mémoire sur des prérogatives du grand ouvrier dans la distribution du pain bénit (5 mai 1692). — Requête des bénéficiers à l'archevêque, lui demandant la nomination d'un commissaire chargé de constater l'état de l'église : la fabrique ayant négligé de réparer les toits et les voûtes et ayant « laissé croupir les eaux pluviales pandant le cours de plusieurs années », partie de l'édifice s'est écroulée la veille; cependant la fabrique a, depuis trois ans, vendu l'argenterie en vue de ces réparations (16 février 1693). — Autre requête des bénéficiers à l'archevêque signalant la chute des « voûtes et arceaux » dans le chœur, dans « l'alée du costé gauche d'iceluy » et dans la croisée; les bénéficiers craignent pour les voûtes du « restant, du chœur et des alées d'iceluy » (février 1693). — Règlement pour l'élection des syndics; y assisteront : le curé en surplis et étole, deux bénéficiers, en bonnet et manteau long, etc. (9 août 1693). — Délibération de la fabrique autorisant les bénéficiers à se réunir dans la sacristie nouvelle, derrière les chapelles de s[t] Jacques et de la Sainte Famille, pendant que l'on refait le retable du maître-autel; ils pourront ensuite continuer à tenir leurs assemblées dans l'ancienne sacristie, derrière le maître-autel (13 août 1725). — Mémoire pour les bénéficiers, revendiquant à leur profit le droit d'opiner aux assemblées de paroisse avant MM. de la Fabrique. « Leur institution est d'une antiquité si reculée qu'on ne peut plus en marquer l'origine...; leur établissement est aussi ancien que la fondation même de cette église, dont on ignore la date et même le siècle » (29 janvier 1752). — Délibération de l'assemblée de paroisse pour la réparation du clocher, surtout de la flèche et des galeries : des pierres ont été endommagées par la foudre, d'autres sont posées en délit et défectueuses; il y a des lézardes. Le clocher est « le plus beau... qu'il y ait dans le royaume, » et il sert de balise. On se procurera des fonds en baillant à fief partie du cimetière, qui ne sert aux inhumations que dans une portion au sud de l'église (30 janvier 1752). — Procès-verbal de constat : « Le mur de clôture du chœur..., dans l'intervalle ou vuide quy est entre les deux premiers piliers de chaque cotté, a été démoly à la hauteur de neuf pieds » (7 août 1753). — Requête contre le curé, qui a célébré la messe de paroisse dans la chapelle de s[t] Fort : les paroissiens ont été privés du prône qui se donne le dimanche du haut de la chaire placée dans le chœur à cet effet (13 août 1753). — Production au nom de la fabrique : elle a donné pouvoir à Tenet de faire faire un grillage au chœur et d'y dépenser 1,538 l.; « au moyen de ce il ne pouroit rien répéter contre lad. fabrique de ce qu'il débourceroit au-delà pour led. grillage et pour la chaire qu'il venoit de faire faire et qu'il est à même de faire placer » (23 août 1753). — Signification par le syndic des bénéficiers au grand ouvrier, lui notifiant « que la cloche capitulaire qui est au clocher, sur la voûte du cœur, appartient au colège desd. bénéficiers, ce qu'ils établisent par l'inscription qui est autour de lad. cloche..... : *F. aux dépans des bénéficiers, à Bordeaux, l'an mil cinq cents cinquante-trois*, et au-dessous de lad. inscription est le sceau ou cachet dud. collège » (30 août 1753). — Mémoire pour les bénéficiers : en voulant entrer au chœur pour l'office, le 6 août, ils ont trouvé les démolitions en train. Avant la chute des voûtes en 1693, le chœur « étoit fermé en menuiserie, avec une galerie qui régnoit autour, un jubé au-dessus de la porte et une petite chapelle de chaque côté, comme on le voit à S[t]-Seurin et, à l'exception des chapelles, à S[t]-André. » De 1693 à 1704, le chœur resta ouvert. Il doit être fermé, sans quoi le clergé serait perpétuellement distrait, « entouré d'un peuple immense et de femmes inconsidérées ». Si le prône ne peut pas continuer à se faire dans la petite chaire qui est au coin du sanctuaire, on pourra le donner dans la grande chaire (1753). — Mémoire pour les bénéficiers contre la fabrique, qui projette de remplacer la clôture du chœur par une grille : il est nécessaire que le chœur soit fermé, et les bénéficiers y ont veillé en 1704, quand on songeait à faire le chœur actuel (1753 ?). — Constatation du trouble apporté à la possession où les bénéficiers étaient d'user de 24 armoires dans la sacristie, depuis la construction de lad. sacristie, qui remonte à 1725 (2 décembre 1776). — Ordonnance de l'archevêque Bazin de Beson autorisant la fabrique à concéder divers terrains « pour l'argent en provenant estre employé à réparer tant le clocher que l'orgue » (sans date). — Mémoire des bénéficiers : ils ont plusieurs fois demandé que l'on restaurât le petit clocher placé sur la croisée; il est penché parce qu'une des grosses poutres qui le soutiennent a manqué et menace de crever la voûte (sans date).

G. 1668. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1703-1752. — Rapports des bénéficiers avec la fabrique. Billets de convocation pour les assemblées de la fabrique.

G. 1669. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 80 pièces papier.

1598-1776. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. — Requête visant une sentence par laquelle le sénéchal a condamné un vicaire perpétuel de St-Michel à donner une chandelle à un chapelain, bien que celui-ci n'eût pas assisté à l'office de la Purification (2 février 1633).

G. 1670. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1514-1515. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec René de Pidrault. — Assignation du vicaire perpétuel « par cédulles atachées à la grand porte de lad. église, à la porte de Gillebert Rougeron, bourgeoys, marchant de ceste ville de Bourdeaux, à la porte où pend l'enseigne du chappeau rouge » (10 octobre 1514). — Mainmise sur divers biens dud. vicaire perpétuel : « L'or et l'argent, qui est en troys cuilières qui sont entre les mains de Grimond Ayquem, seigneur de Montaigne » (20 avril 1515).

G. 1671. (Liasse.) — 4 cahiers de 55 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1542-1561. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec Robert Blavon.

G. 1672. (Liasse.) — 2 cahiers de 27 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 60 pièces papier.

1575-1578. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec Guillaume Chauvin.

G. 1673. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets.

1611. — Rapports des bénéficiers avec le vicaire perpétuel. Ordonnance du cardinal de Sourdis « sur les différendz survenus entre les curé et bénéficiers ».

G. 1674. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1602-1706. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec Pierre Alboy. — Factum contre le vicaire perpétuel, qui revendique pour son « vicaire conductice » le droit de porter l'étole (sans date).

G. 1675. (Liasse.) — 2 cahiers de 52 feuillets, 15 pièces papier, 1 sac.

1776-1778. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec Jean-Joseph Montmirel. — Règlement rédigé par Payraud, Lamothe et Roborel de Climens, arbitres, pour mettre fin aux contestations entre les bénéficiers, les ouvriers et le curé (14 juillet 1777).

G. 1676. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1682-1776. — Rapports des bénéficiers avec le sacriste. — Sommation du syndic au sacriste d'avoir à rendre un écu d'or de 24 livres, que le maréchal de Mouchy « offrit à l'autel, lorsqu'il s'i présenta pour recevoir l'offrande à la messe solennelle, le 29 septembre dernier » (10 décembre 1776).

G. 1677. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1647-1767. — Rapports des bénéficiers avec les confréries. — *Confrérie de N.-D. des Anges.* Conflit au sujet du droit de sonner une cloche (1647). — Déclaration des syndics de la confrérie de N.-D. des Anges : les curé et bénéficiers n'ont pas de juridiction sur les confréries; « ils en sont seulement les serviteurs et les chapellains; l'église n'est point à eux ; elle est à la paroisse, et chaque chapelle appartient à la confrérie qui l'a établie et fondée » (20 mars 1767). — *Confrérie de St-Jean-Baptiste.* Requête pour obliger les bénéficiers à célébrer la fête de la s^t Jean au prix accoutumé, soit 7 l. 14 s. (30 mai 1690). — *Confrérie de N.-D. de Montuzet.* Billets de vote signés pour l'élection d'un chapelain (18 mai 1683). — Requête à « Mesieurs *(sic)* du chapitre de l'églize colégialle de la parroisse de St-Michel » pour les confrères de N.-D. de Montuzet, qui demandent que l'on pourvoie à la nomination d'un chapelain (sans date). — *Confréries diverses.* Requête des bénéficiers, fixant les cérémonies de chaque confrérie et sollicitant de l'archevêque l'approbation de ce règlement et de ce tarif. « Ces confrairies ne donnoient pour leur service qu'un honnoraire sy modique qu'on peut dire qu'il étoit indécent pour lesd. bénéficiers de s'en contenter » (24 mars 1751).

G. 1678. (Liasse.) — 2 cahiers de 23 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 17 pièces papier.

1460-1775. — Organisation et affaires intérieures. — Extrait des statuts du collège des bénéficiers de St-Michel (copie certifiée; 14 novembre 1460). — Statuts donnés aux bénéficiers de St-Michel par le cardinal de Sourdis (28 août 1611). — Projet de statuts délibéré par les bénéficiers (21 mars 1774). — Question à un avocat sur le point de savoir si le collège des bénéficiers est en droit de forcer un de ses membres, âgé de plus de trente ans, à se faire ordonner sous-diacre (sans date).

G. 1679. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1609-1776. — Organisation et affaires intérieures. Discipline. — Sentence de l'official, interdisant aux collège des bénéficiers de s'attribuer aucune juridiction sur les membres dud. collège (12 mars 1609). — Ordonnance de l'archevêque à la suite de la visite de St-Michel : les ouvriers, qui veulent démolir un arceau à côté de la chapelle St-Marc, se pourvoiront comme de droit; la sacristie sera allongée vers l'est, « sauf s'il se trouve bien plus commode ailleurs pour la faire ou que le grand autel fust avancé vers le chœur; » les bénéficiers ne vivront pas dans des maisons suspectes, etc. (9 février 1672).

G. 1680. (Liasse.) — 4 cahiers de 68 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 44 pièces papier.

1460-1681. — Organisation et affaires intérieures. Discipline : affaire Jaloustre. — Réforme des statuts de St-Michel par l'archevêque Arthur de Montauban (copie; 14 novembre 1467). — Consultation juridique concernant la juridiction du collège des bénéficiers sur les membres dud. collège (sans date). — Extrait de douze informations contre un bénéficier (sans date).

G. 1681. (Liasse.) — 2 cahiers de 46 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1303-1666. — Organisation et affaires intérieures : réduction des bénéfices. — Requête des bénéficiers, exposant le peu de valeur des chapellenies de St-Michel et demandant qu'elles soient unies à leur société. Ordonnance archiépiscopale unissant à perpétuité les chapellenies vacantes à lad. société des bénéficiers (5 mars 1603). — Délibération des bénéficiers, consentant à ce que les chapellenies de l'église St-Michel « soient unies et incorporées à la mance du chapitre d'icelle » (28 février 1608). — Ordonnance du cardinal de Sourdis pour l'union des bénéfices de St-Michel (11 avril 1608). — Requête du syndic des bénéficiers à l'archevêque pour obtenir que les possesseurs des chapellenies soient mis en demeure de produire leurs titres. « Les supplians présupposent qu'il y a des personnes laïques qui possèdent quelques unes desd. chapelles soubz des noms supposés des prestres et ecclésiastiques » (1665?).

G. 1682. (2 cahiers.) — In-f°, 93 feuillets.

1764-1765. — Organisation et affaires intérieures. Procédure pour la réduction du nombre des bénéfices. — Délibération prise dans ce sens par les bénéficiers (2 août 1764, f° 1). — Enquête faite « dans l'ancienne sacristie servant de chambre capitulaire » (21 novembre, fol. 10 v°). — Exposé détaillé des revenus du collège dans les vingt dernières années. Valeur moyenne : 12,616 l., soit 504 l. par portion, et après déduction des frais du bureau des messes, 460 l. (f° 19). — Ordonnance réduisant à quatorze le chiffre des bénéficiers, vicaire perpétuel compris, lad. réduction devant être obtenue par voie d'extinction (9 janvier 1765; f° 51 v°).

G. 1683. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1617-1622. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : affaire contre Damien Vallet, soi-disant pourvu par le cardinal de Sourdis de la chapellenie Dupuy.

G. 1684. (Liasse.) — 2 cahiers de 47 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 17 pièces papier.

1618-1626. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : affaire contre Antoine Périssac, soi-disant pourvu par le grand-vicaire du cardinal de Sourdis de la chapellenie fondée par Pierre Joumard. — État des frais de voyage et de séjour à Paris présenté par un fondé de pouvoir du chapitre (25 janvier 1626).

G. 1685. (Liasse.) — 2 cahiers de 42 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 106 pièces papier, 1 sac.

1626-1632. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : procès contre Jean de Larti-

gue, chanoine de St-André, et Jean Savarias, prêtre, à l'occasion d'un immeuble sis rue Ste-Catherine.

G. 1686. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets parchemin, 1 cahier de 24 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier, 1 sac.

1628-1641. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : procès contre Jean de Mons, sieur de La Caussade, les religieuses de N.-D., etc.

G. 1687. (Liasse.) — 6 cahiers de 80 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 28 pièces papier.

1627-1666. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : procès entre les bénéficiers de St-Michel, les religieuses de Notre-Dame, Antoinette Camaux, épouse de Bertrand de Lavie, premier président au parlement de Navarre, Jean Demons, écuyer, sieur de La Caussade, etc. — Enquête sur la parenté des parties avec des membres du Parlement (juillet 1634).

G. 1688. (Liasse.) — 3 cahiers de 106 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1490-1671. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : affaire contre Pierre Moreau, chanoine de St-André, soi-disant pourvu de la chapellenie de Pey Donhac, et contre les religieux de l'Ob servance, soi-disant patrons de lad. chapellenie — Requête de Pierre Moreau : il y a 98 ou 100 chapellenies fondées à St-Michel, et 80 seulement ont été unies au collège des bénéficiers (6 février 1671).

G. 1689. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1606-1690. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : affaire contre Denis Sorlin, soi-disant pourvu de la chapellenie d'Arnaud Gramond, au sujet d'un immeuble sis rue Ste-Croix et dépendant de lad. chapellenie.

G. 1690. (Liasse.) — 3 cahiers de 58 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1395-1666. — Fondations, collations et résignations de chapellenies. — Testament d'Arnaud Garmond, bourgeois de Bordeaux : il lègue à l'œuvre de St-Michel 20 guiennois d'or de Bordeaux, valant 25 s. l'un (25 février 1395, n. s.). — Désignation et cession de revenus affectés à la dotation d'une chapellenie (26 mars 1543).

G. 1691. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1606-1777. — Fondations, collations et résignations de chapellenies. — Arrêt du Parlement, déclarant y avoir abus dans certains règlements du collège des bénéficiers (1646). — Présentation par Philibert de Gualeteau, seigneur de la maison noble d'Olivier, *alias* pour Le Fleix, paroisse de Camblanes (13 janvier 1693).

G. 1692. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1555-1556 et **1584-1592** (?). — Fondations, collations et résignations de chapellenies : chapellenie de Peymouthon. — Liste des titulaires de la chapellenie d'Arnaud de Peymouthon, de 1571 à 1593 : 15 noms, dont six pour 1584 (1593?).

G. 1693. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1444-1787. — Fondations, collations et résignations de chapellenies : chapellenie de Guillemine de Brach.

G. 1694. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1527-1697. — Fondations, collations et résignations de chapellenies : chapellenies à Noaillan et chapellenies diverses en dehors de St-Michel. — Visite de « la chapelle St-Sébastien, autre fois Ste-Cite, tout prez l'antienne église paroissielle Ste-Colombe ». « On voit de lad. église le prestre qui est à l'autel de lad. chapelle » (12 avril 1697).

G. 1695. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 14 pièces papier.

1544-1778. — Distributions, revenus des bénéfices. — Déclaration des revenus de St-Michel à l'Assemblée générale du clergé : des 25 portions, une est attribuée par surcroît aux trois syndics : receveur, *ad lites* et ponctuateur. Les biens sont : la tour de Béguey, le bourdieu de Queyries, le bourdieu de La Souys, rentes en ville, rentes à la campagne, rentes en vin, lods et ventes (1730 environ). — Analyses de documents portant fondations à St-Michel (sans date).

G. 1696. (Liasse.) — 2 cahiers de 60 feuillets papier, 24 pièces papier.

1758-1762 et 1772. — Organisation et affaires intérieures : tentatives de classement des archives par Baurein et par Nauville. — Accord entre les commissaires des bénéficiers et Jacques Baurein pour le classement des archives : Baurein s'engage à mettre les documents en ordre dans 10 ans, faisant les liasses, dressant les répertoires des terriers non encore répertoriés, établissant les tables; on lui promet en retour une pension viagère de 200 l. (17 août 1758). — Déclaration écrite et signée par Baurein, lequel renonce au traité intervenu entre les bénéficiers de St-Michel et lui pour le classement des archives et s'en remet à la générosité desd. bénéficiers pour le paiement du travail qu'il a déjà fait, « extraits, analyse et dépouillement de 981 titres extrêmement anciens » (4 juillet 1761). — Requête de Dumage, Lafargue et Lauvergnac, bénéficiers, contre le syndic : ils demandent que le désistement de Baurein soit reçu par un notaire, qu'on les admette à vérifier si Baurein a remis les titres par lui empruntés, que les trois clefs des archives soient gardées par trois personnes différentes (19 juillet 1761). — Consultation touchant la difficulté survenue au sujet du déplacement des archives que le syndic Montmirel faisait inventorier par Nauville (28 août 1772).

G. 1697. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1532-1770. — Dime de Cailleau. — Procès-verbal détaillé de vente aux enchères « sur les quatre cantons et carrefours acoustumez à faire criées et proclamations en ceste ville de Bourdeaux », à l'Ombrière, à Porte Bouquière, au Marché, à Porte Beguière (octobre 1533). — Enquête déterminant les défrichements effectués depuis 40 ans à Cailleau dans le dimon qui appartient aux bénéficiers (7 juillet 1770).

G. 1698. (Liasse.) — 1 cahier de 69 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1565-1567. — Dime de Cailleau. Procès contre Jean Rousseau, chanoine de St-André. — Enquête à la demande des bénéficiers; audition de Robert de Bacquey, écuyer, seigneur du lieu (3-12 mai 1567). — Récusation motivée, par les bénéficiers, des témoins de la partie adverse : ils récusent un prêtre convaincu d'inceste pour avoir violé « une jeune fille, sa fille de confession et fillole de confirmation, dont y a enfans » (sans date).

G. 1699. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1597. — Dime de Cailleau. Procès de Guillaume Duprat, fermier de la dime, contre des fermiers nommés par le curé. — Certificat signé par Delaribau, arpenteur, de l'arpentement d'une terre contenant 8 journaux et 3 règes et demie de journal (1597?).

G. 1700. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1667-1670. — Dime de Cailleau. Procès entre les bénéficiers de St-Michel, Élie Salviac, vicaire perpétuel de Cailleau, et Mathurin Jay, archidiacre, curé primitif.

G. 1701. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1569-1700. — Dime de Cenon. — Arrêt entre le curé de Cenon, les bénéficiers et Gaston de L'Isle, écuyer, seigneur et baron de La Rivière, Françoise de L'Isle et Gaston de Latousche, seigneur de Lafaye et de Beautiran (5 février 1569). — Arrêt entre les bénéficiers et Bernard Adenet. Celui-ci n'a pas voulu payer la dime « à lad. raison de l'unzain, ains seullement de seze bastes de vendenge une après trois agreirons prins par le seigneur foncier..., qui ne revient qu'à la susd. raison de sèze une »; encore faisait-il fouler ses propres bastes, tandis que celles du décimateur étaient très légères. Adenet répond qu'il a toujours consenti à payer la dime au treizième; « mesmes l'année 1588 le laissa sur le lieu » (4 août 1590). — Déposition sur l'usage où l'on est de payer une dime pour deux agrières; le sr de Thibault avait prescrit à un de ses tenanciers de ne payer qu'une dime pour trois agrières (28 janvier 1634). — Requête du syndic des bénéficiers, demandant que l'on oblige les héritiers de Pierre Robert, écuyer, à payer la dime pour leur bourdieu de Queyries à raison de 16 bastes une pour les biens sujets à l'agrière, et de 13 bastes une pour les autres biens (17 février 1682). — Requête du syndic des bénéficiers : Pierre Robert prétend être en droit de payer la dime « d'une manière qui choque le bon sans et la raison, c'est-à-dire de faire 15 bastes à l'agrière, qui font 36 ou 40 bastes vollantes et d'en donner une seizième vollante et de la manière que les hommes les portent » (23 juin 1683). — Accord entre les bénéficiers et le curé Desaugers pour la poursuite à frais com-

muns des bientenants qui refuseront de payer la dîme (5 octobre 1700).

G. 1702. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1618-1619. — Dîme de Cenon. Procès contre Jean Veyrine, curé. — Transaction exposant que Gaston de L'Isle, baron de L'Isle-St-Georges, en partie de Labrède et de Beautiran, a vendu aux bénéficiers, le 21 août 1535, les trois quarts de la dîme de Cenon (23 décembre 1619).

G. 1703. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 44 pièces papier.

1624-1627. — Dîme de Cenon. Procès soutenu par Jean de Villemoneins, curé de Cenon, et les bénéficiers de St-Michel contre Pierre Mercadé, bourgeois de Bordeaux, qui refuse de payer la dîme au treiziéme.

G. 1704. (Liasse.) — 1 registre de 28 feuillets papier, 1 pièce parchemin.

1627-1629. — Dîme de Cenon. Procès contre Jean de Villemoneys, curé.

G. 1705. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 72 pièces papier.

1569-1654. — Dîme de Cenon. Procès contre Pons Dufau, curé. — Résignation de la cure de Cenon par René Carré en faveur de Pons Dufau (29 mars 1642). — Demande motivée en récusation contre divers conseillers intéressés en l'affaire ou parents d'intéressés (7 juillet 1646). — Mémoire sur la récusation des conseillers et l'évocation de l'affaire (17 septembre 1646). — Transaction entre les bénéficiers et le curé Pons Dufau, fixant les limites des dîmaires de l'un et de l'autre; mention du ruisseau qui sépare les paroisses de Cenon et de Lormont (24 avril 1648). — Rapports sur l'affaire : Les Queyries ne donnaient pas de dîme anciennement, parce que la palu était inondée (imprimé; sans date).

G. 1706. (Liasse.) — 15 pièces papier, 1 sac.

1655-1656. — Dîme de Cenon. Procès contre Thibaut, trésorier général de France. — Requête contre Thibaud, qui prétend payer la dîme au taux de 1/16e, alors que tous les paroissiens la payent au taux de 1/13e (1er mars 1655). — Mémoire pour soutenir le bien fondé d'un jugement qui a admis les possesseurs de vignes sujettes à l'agrière du cinquième à payer la dime « au sézain des fruits selement, c'est-à-dire après trois agrières qui font quinse bastes en tout, la disme va prendre une baste à la vigne » (sans date).

G. 1707. (Liasse.) — 1 cahier de 25 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1449-1643. — Dîmes de Floirac, Illac (?), Montussan et Sallebeuf.

G. 1708. (Liasse.) — 4 cahiers de 103 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1579-1581. — Dîme de Montussan. Procès contre Pierre de Brach, avocat, et contre Anne de Parrot, sa femme. — Enquête à Montussan, « en la maison et hostellerie de Guilhem de Donnevide, où pend pour enseigne *la Croix Blanche* » (septembre 1579). — Mémoire pour les bénéficiers : la dîme de la paroisse appartient à l'archevêque, au chapitre de St-André et aux bénéficiers de St-Michel, sauf dans une terre sise *au Mayne,* alias *à La Mothe* (sans date).

G. 1709. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 47 pièces papier.

1606-1782. — Propriétés et seigneuries foncières. Affaires générales. — Hommage au nom de Jacques de Sonbrun, abbé de Divielle, en la baronnie d'Auribat, et don d'une croix d'argent du poids de trois onces (8 avril 1606). — Arrêt du Parlement, prescrivant de verser aux archives des bénéficiers les titres des chapellenies (27 avril 1619). — Ordonnance de l'intendant de Faucon, relative aux alleux et biens mouvants du Domaine saisis faute d'hommage (30 juillet 1680). — Ordonnances des Trésoriers Généraux sur les biens de mainmorte saisis à faute d'hommage (18 janvier 1694-23 novembre 1696). — Lettre non signée répondant à une lettre où il était demandé si le syndic d'une paroisse serait admis à faire hommage au nom des principaux habitants : la Chambre recevra cet hommage, pourvu qu'une assemblée des principaux habitants nomme un homme vivant et mourant (copie; Paris, 24 février 1708). — Délibération donnant pouvoir à un bénéficier de commuer en une redevance d'argent ou de vin les agrières dont sont grevés les fonds couverts de constructions dans les paroises de Bassens, Ambarès et

autres, où on est « à même de faire exporler et reconnoître les... tenanciers » (22 novembre 1742). — Consultation signée : Forest, sur une commutation de censive en fief au profit de Joseph Castéra, professeur à la Faculté de droit. « Des personnes riches..., on le voit touts les jours à Bordeaux, cherchent communément à changer leur qualité avant d'assurer leur fortune par des acquisitions en prenant des charges qui donnent ou qui conduisent à la noblesse... Un possesseur roturier, quoyque d'un domaine d'une grande considération, oseroit à peine se permettre de tuer une grive. » (4 mars 1773). — Contrat entre Jean Sadirac, feudiste à Barsac, et Antoine Dalais, aussi feudiste à Cadillac, pour le renouvellement des terriers de la chapellenie de Jacquette Chartier : led. Dalais recevra notamment pour sa peine le tiers des redevances qui ne sont pas servies depuis 100 ou 50 ans (8 juillet 1779). — Reçu des titres de la chapellenie de Guillemine de Brach, fondée le 5 août 1494 à St-Michel, autel de St-Cloud, « aujourd'huy celui de St-Marc » (10 septembre 1783). — Formules imprimées pour assigner les tenanciers à reconnaître et à payer les rentes depuis 29 ans, « sauf à déduire le payé, s'il y en a » (sans date).

G. 1710. (Liasse.) — 3 cahiers de 48 feuillets papier, 1 pièce papier.

1690-1692. — Propriétés et seigneuries foncières. Affaires générales. Déclarations du temporel de la communauté.

G. 1711. (Registre.) — Grand in-4°, recueil factice de 1 cahier 22 feuillets parchemin, 1 cahier 25 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

1553-1696. — Déclarations et dénombrements. — « Extraict du livre estant dans les archives de l'Hostel commun de la ville et citté de Bourdeaux, contenant les déclarations faictes par les sieurs de fief des rentes qu'ilz ont sur les maisons, jardins et places en lad. ville et les rentes que les propriétaires desd. maisons, jardins et places doibvent ausd. sieurs de fief, faictes lesd. déclarations en l'année 1553 », conformément aux lettres royaux du 14 juillet 1553 : déclaration par Jeannot Du Bellat, trompette ordinaire de la ville; — par Jean de La Mothe, écuyer, sieur de Fargues; — pour un chai, paroisse St-Pierre, « près l'escu de Bretaigne ». — Déclaration du temporel des bénéficiers par Léon de Fenis, syndic, conformément à l'arrêt du Conseil du 12 décembre 1673. — Acte du fermier du Domaine faisant des réserves au sujet des maisons adossées aux anciens et aux nouveaux murs de la ville (sans date).

G. 1712. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 8 feuillets papier de tables et de 370 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1372-1744. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier A. — Prêt de 10 fr. au tenancier d'une maison relevant du chapitre et qu'il avait été mis en demeure de restaurer : « Fare far la cara de fusta deud. hostau; » il promet un supplément de cens (16 juin 1469; fol. 14). — Reconnaissance pour un « trens de mur, peyra et mortur en que es feyt, et ab la terra et loc en que es assetiat, ... au loc apperat davant l'alemandey Sent-Miqueu » (22 avril 1394; fol. 51); — pour moitié d'une maison qui est à St-Michel, « davant la hobra neva » (17 décembre 1420; fol. 54). — Vente d'une maison sise « davant l'obra neva » (5 mars 1403, n. s.; fol. 66). — Décision de l'official, à la requête de Bertrand « de Aneyano », vicaire perpétuel de St-Michel (9 avril 1381; fol. 108). — Reconnaissance pour une moitié de maison qui s'étend de la rue Permentade au jardin des « Frayres menutz » (11 juillet 1401; fol. 110). — Procuration donnée par Arnaud de Cazauvieilh, vicaire perpétuel, et les bénéficiers (10 août 1419; fol. 112). — Reconnaissance pour une terre près du portail de la Grave, confrontant « au camin de lad. gleysa Sent-Miqueu ont hom fey la procession » (13 mars 1426, n. s.; fol. 164); — pour une maison sise paroisse St-Michel, rue de Gauriac, près du Puits Salé (13 décembre 1390; fol. 187); — pour une maison « sur lo fossat aus Pelheys » (20 avril 1447; fol. 199). — Réduction, moyennant 100 l., d'un cens de 9 l., qui est ramené à 4 l. (28 avril 1480; fol. 219). — Acquisition d'un cens de 50 s. sur un « mech hostau e plassa ab lo molin e edifici que es dessus », dans la rue des Épiciers (5 octobre 1374; fol. 274). — Reconnaissance pour le quart d'une maison sise rue des Épiciers, confrontant « a la intrada e deffuyta deu molin apperat lo molin deu Marquat » (7 janvier 1422, n. s.; fol. 276); — pour le quart par indivis de moitié dud. moulin, sis rue Dessous-le-Mur, « guarnit de molas, desclausas et deffuytas davant et darrey » (25 août 1421; fol. 277). — Vente d'un cens de 10 s. sur ce moulin par Isabelle de Preyssac, fille du soudic de La Trau et femme de Bertrand de Monferrand (9 décembre 1426; fol. 279). — Reconnaissance pour une maison acquise de frère Pierre Guiraud, prieur, et des autres frères de l'hôpital St-James (18 décembre 1416; fol. 285). — Vente d'une

maison « avecq la tour y estant », rue St-James (4 décembre 1571; fol. 319). — Sentence de l'official condamnant un chapelain de Ste-Eulalie à vendre une maison léguée à sa chapellenie, en vertu de la coutume de Bordeaux qui autorise les seigneurs fonciers à faire vendre les biens ainsi tombés en mainmorte (1402; fol. 337). — Procuration donnée par Bertrand Du Vigean, vicaire perpétuel, et les bénéficiers, à l'effet d'exercer leurs droits de seigneurie foncière, percevoir les cens, « levar portas de lurs feus, » etc. (29 novembre 1390; fol. 351).

G. 1712. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 12 feuillets papier de tables et 504 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1351-1746. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier B. — Bail à fief d'une vigne abandonnée par Gaucelme de Labrinhac, qui est passé en Angleterre depuis plus de 10 ans; la vigne est acensée à un prêtre, au profit duquel le précédent tenancier « era obligat, sa persona et ladeyta vinha et totz et sengles sons bens » (9 décembre 1462; fol. 18). — Bail à fief par Élie de Labatut, vicaire de St-Michel (14 novembre 1354; fol. 43); — par le même (23 février 1351, n. s.; fol. 44). — Reconnaissance pour un domaine sis à Escures, près du chemin allant de Bordeaux au moulin de Maillos (20 mai 1574; fol. 98); — pour un maine dans la paroisse St-Genès, « au cornau de Ruan, ... deu camin comunau qui passa per lo mech deu cornau de Ruan, de l'un cap, entro au camin cominau qui passa au cap de las artiguas de Ruan, de l'autre cap » (14 décembre 1440; fol. 104); — pour une vigne contiguë à autre vigne tenue par la confrérie St-Pierre de Talence, érigée dans l'église St-Pierre de Talence (15 mai 1423; fol. 106). — Déguerpissement d'une vigne « per la reddicion de la carta de l'esporle et per la tradicion de sincq s. de la moneda corsable a Bordeu, segont la costuma deu pays de Bordales » (23 avril 1442; fol. 165). — Bail à fief de lad. vigne, que le preneur promet de « complantar de bona semensa de vidame, ben et complidament, a conoguda de laboradors » (3 mai 1442; fol. 166). — Reconnaissance pour deux vignes sises en Graves, au lieu dit *ad Arcxs*, confrontant au ruisseau du moulin d'Arcxs (7 janvier 1400, n. s.; fol. 195); — pour une terre sise à Bègles et contenant 17 règes, « mezure dud. lieu de Bègle » (22 février 1608; fol. 223); — pour une maison « cuberta de palha », à L'Isle-St-Georges (19 décembre 1395; fol. 243); — pour une maison, motte et jardin à St-Médard-d'Eyrans, lieu dit *a Puichs* (27 octobre 1440; fol. 260). — Échange par Guillaume Le Blanc, avocat, qui cède « la mothe ou jardrin appellé la Mothe de Ridel » (9 juin 1559; fol. 298). — Reconnaissance pour un pré sis à Cenon, lieu dit *aux Gahets* (21 mars 1617; fol. 303); — pour un bien sis à Floirac, lieu dit anciennement *à Vilandrault* ou *à Martounet*, et présentement *à Fourre* (3 janvier 1641; fol. 308). — Déguerpissement par le tenancier d'une vigne qu'il laissait en friche « a causa de la preyson ont ave estat et de la paubressa en que era » (15 mars 1455, n. s.; fol. 326). — Vente aux bénéficiers, moyennant 25 francs bordelais, d'un accroissement de cens de 25 s. sur un bien déjà tenu d'eux à Bouliac, lieu dit *à La Mothe*, près du chemin allant de l'église dud. Bouliac à Fargues et Camarsac (21 août 1514; fol. 357). — Reconnaissance pour une terre sise à Carignan, « au loc apperat au porge de Carinhan, en la saubetat » (17 août 1482; fol. 366). — Accord avec de Chassaing, écuyer, seigneur de la maison noble de Beauséjour, paroisse de Fargues (30 avril 1746; fol. 381). — Fondation par les fabriciens de St-Michel d'un anniversaire pour feu Jean de Quillac, chanoine de St-André et vicaire de St-Michel, « cum ... fos anat a Roma, ab gran tribalh et ab grans costatges e aguos empetrat de nostre senhor lo pappa d'Aroma sertans perdons e indulgencias a lad. gleysa Sent-Miqueu de Bordeu » (1402; fol. 405). — Bail à fief d'une vigne sise à La Tresne, lieu dit *au Cazau de Hyns* (20 mars 1371, n. s.; fol. 411). — Reconnaissance pour un terrain inculte sis à La Tresne, lieu dit *a la font de Tresseros*, près le ruisseau du moulin du Pont (23 mai 1421; fol. 414); — pour un pré à La Tresne, lieu dit *Artigua de La Mota* (13 janvier 1441, n. s.; fol. 420). — Bail à fief de divers biens, notamment « la servitud en comun et per no devis ab losdeitz vicari et capperans benefficiatz et autres affevatz deusd. vicari et capperans de tota aquera mota o plassa qui es sur lo port de la mar... en la parropia de Quinssac Entre-dos-Mars, au loc apperat au Guitia » (6 août 1444; fol. 426). — Reconnaissance pour une terre sise à Quinsac, lieu dit *à Montmerle* ou *au Genestas*, près le ruisseau du moulin de M. de Saujan (28 mars 1538; fol. 437); — pour une vigne sise à Cambes, lieu dit *au Castet* (18 août 1424; fol. 459). — Déguerpissement de lad. vigne : le tenancier offre 5 s., suivant la coutume; le fondé de pouvoir du chapitre objecte que la vigne est en mauvais état; le tenancier répond qu'il ne peut pas la cultiver (15 mars 1438, n. s.; fol. 460). — Reconnaissance pour un bien à Baurech, *au Puch de la Caussada* (23 juillet 1431; fol. 469); — pour une vigne sise à Tabanac, lieu dit *au Casterar*, près d'un fief de la

confrérie de Notre-Dame, instituée dans l'église dud. Tabanac (27 août 1412; fol. 488).

G. 1714. (Registre.) — In-f°, 7 feuillets papier de tables, 218 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1268-1582. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier C. — Mention de Raimond de La Bidana, prieur du prieuré de L'Isle-St-Georges (3 juillet 1378; fol. 1). — Reconnaissance au profit de noble Poton de Ségur, écuyer, « seinhor de Frans et de la maison de Corn, scituada en la parropi de St-Remedi » (22 mai 1501; fol. 13). — Bail à fief d'un emplacement dans la rue Neuve, « autrament apperada la rua sens cap » (16 mai 1449; fol. 17). — Constitution, moyennant 100 l., d'un cens de 5 l. sur une maison jusqu'alors tenue en francalleu (28 décembre 1542; fol. 32). — Vente, moyennant 8 guiennois, valant 25 s. l'un, de la directe seigneurie sur une maison grevée d'un cens de 2 s. (18 mars 1426, n. s.; fol. 39). — Cession d'un cens sur une maison sise « pres lo portau de Seguinot Beti » (17 janvier 1468, n. s.; fol. 42). — Reconnaissance au profit de nobles dames Isabeau de St-Symphorien, dame de Landiras, et Marguerite de Stractona (?), dame de Castillon (14 septembre 1422; fol. 49). — Bail à fief par Marquise de La Porte, femme de Guiraud de La Mothe, chevalier (22 septembre 1364; fol. 78). — Reconnaissance en faveur de Pierre de St-Symphorien, dit de Landiras, chevalier, seigneur pour une part de L'Isle-St-Georges (6 juillet 1374; fol. 84); — par un tonnelier demeurant « a la Fustaria, *alias* a las Salineyras Belhas » (4 mars 1435, n. s.; fol. 86). — Vente par l'exécuteur testamentaire de Bernard Faudulh, « releguador, » à Raimond de Pis, damoiseau de Cambes, et Indie de La Mothe, sa femme (2 décembre 1389; fol. 88). — Vente d'une maison avec la tour de pierre qui est par derrière, dans la paroisse St-Michel, au lieu dit *au Puya. duy* (29 juin 1432; fol. 97). — Reconnaissance pour une maison, paroisse St-Michel, « pres deu Pus Salat » (17 novembre 1382; fol. 99). — Vente par Jean de Roeda, fils de feu maître Bertrand de Roeda, « savi en dreyt » (10 mars 1377, n. s.; fol. 101). — Annonce du sceau de l'official, à la suite d'un acte reçu par « Ayquem Rampnor, clerc, notari public deu duguat de Guiayna et jurat de la cort deud. senhor officiau » (30 mai 1379; fol. 109). — Vente au profit de Raimond-Guillaume de Caupène, damoiseau, seigneur de Mées, diocèse de Dax, suivie d'abord d'une confirmation en forme de sentence du « garde et exécuteur, » qui condamne le vendeur à garantir l'exécution du contrat, ensuite de l'annonce du sceau de l'official (12 juillet 1402; fol. 112). — Octroi d'un nouveau délai de huit ans pour le rachat de l'objet de la vente précédente, l'acquéreur ayant déjà consenti à plusieurs reprises des délais (27 février 1409, n. s.; fol. 113). — Bail à fief par Catherine de Feulias, femme de Henri de Ferranhas, « consilier deu rey de Franssa... en sa cort sobirana de Bordeu » (16 janvier 1466, n. s.; fol. 115). — Reconnaissance par Brie de Blaye, femme de Jean d'Artiguemale, damoiseau, émancipée par son père (15 janvier 1363, n. s.; fol. 121). — Vente d'un cens : le vendeur donne garantie sur une maison (24 janvier 1533, n. s.; fol. 122). — Sentence de l'official à la requête de frère Pierre Guiot, gardien des Frères Mineurs de Bordeaux (21 septembre 1355; fol. 131). — Reconnaissance au profit de Gaillard de La Batut, damoiseau, fils de Jean, damoiseau, de la paroisse St-Siméon, et héritier de Thomasse de Farranhas, femme dud. Jean (24 février 1447, n. s.; fol. 161). — Bail à fief par le fondé de pouvoir d'Hugues de La Brosse, abbé de Terrasson, administrateur de l'hôpital de Bardenac (9 juillet 1459; fol. 162). — Reconnaissance par le fondé de pouvoir de Grimon Eyquem, seigneur de Montaigne, à noble Jeanne Sage, veuve d'Arthur Le Piochel, conseiller au Parlement (27 novembre 1509; fol. 186). — Autorisation donnée par frère Philippe, prieur des Carmes pour la province de Gascogne, à un frère de son ordre, à l'effet de faire acte de propriété (15 septembre 1370; fol. 190). — Mention d'une procuration reçue par un « clerc e notari de la cort de l'ondrable senhor archidiaque de Medouc » (7 janvier 1372, n. s.; fol. 191). — Reconnaissance pour une vigne confrontant au « camin comunau boradales *(sic)* par an hom ba a mossenhor Sent-Jacgme » (12 août 1392; fol. 211).

G. 1715. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 9 feuillets papier de tables et 307 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1214-1682. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier D. — Terrier en rouleau, formé de reconnaissances en faveur de Blanche de Blanc, veuve de Jean Faure, seigneur de la Tour de Beguey (1488-1489; fol. 7). — Vente par noble Jeanne de Monferrand, veuve de Jean de Ségur, mère et tutrice d'Aymeric de Ségur (26 mai 1431; fol. 21). — Terrier formé de reconnaissances au profit de Pierre Bacquey, seigneur de Sallebeuf et jurat de Bordeaux (1513-1514; fol. 26-36). — Bail à fief par Jean de Lalande, seigneur de La Brède et de La Mothe de Beautiran (24 avril 1434; fol. 37). — Reconnaissance en faveur de Jean de Lalande, seigneur

de La Brède, Pierre, son frère, et Audiote, sa sœur, fils et fille de feu Marie de St-Symphorien (10 août 1407; fol. 38). — Terrier pour des biens tenus à Cenon de Jean de Lalande (1433-1449; fol. 39-73). — Terrier pour des biens tenus à Cenon de Jean de Lalande (1470-1471, n. s.; fol. 75-84). — Reconnaissance au profit de Catherine de Lalande, dame de Lalande et de Labrède (9 juin 1486; fol. 85); — au profit de Gaston de L'Isle, « seigneur de Bautyran et de la plus grand partie de la terre et seigneurie de L'Isle-Sainct-George et de La Brède » (5 mars 1532, n. s.; fol. 86). — Partage pardevant le garde et exéculeur des scel et contre-scel établis aux contrats en la ville de Bordeaux, entre les fils de Catherine de Lalande, dame de La Brède, qui a laissé à Gaillard de L'Isle, écuyer, son fils aîné, la maison noble de Lalande, dans la rue Neuve; à Jeannot, écuyer, son second fils, la maison noble et la mothe de Beautiran; à Pierre, écuyer, son troisième et dernier fils, la maison noble de La Brède (17 mars 1503, n. s.; fol. 87). — Échange par lequel Gaston de L'Isle, écuyer, seigneur des maisons nobles de Beautiran, L'Isle-St-Georges et La Taule Du Luc (celle-ci à Eysines), cède à Jean Du Bernet, marchand de Bordeaux, lad. maison noble de La Taule Du Luc et divers droits de dîme et de seigneurie foncière qui en dépendent, en échange des trois quarts de la grande dîme de Cenon (26 juin 1535; fol. 88). — Difficulté avec Guillaume Le Blanc, avocat, touchant le rachat de droits à Cenon vendus par le chapitre, qui les avait acquis du seigneur de Beautiran le 21 août 1535; mention de Garay de Montrigault, archidiacre de Cernès (30 juillet 1565; fol. 108). — Vente par François de Lavau, écuyer, habitant de Floirac (28 novembre 1521; fol. 121). — Échange par Étienne de Laffont, prieur, Jean Artaud, sous-prieur, et les religieux du couvent des Augustins (22 juillet 1525; fol. 122). — Échange entre Bernard Du Camin, curé de Ste-Croix, et Bertrand de Roqueys, damoiseau, habitant de Bouliac; celui-ci cède une maison sise dans la sauveté de Ste-Croix, « davant lo porge » (17 juin 1384; fol. 124). — Vente de droits seigneuriaux sur divers biens sis à Bouliac, près « lo camin comunau deus serventz » et près le « fossat de l'abadia de Batbeu », etc. (5 décembre 1413; fol. 138). — Reconnaissance en faveur de Lancelot de Caupène, écuyer, seigneur de Mées, pour un pré sis dans la banlieue de Bouliac, au lieu dit *lo prat de La Motha* (10 mai 1499; fol. 144). — Vente à Barthélemy de Lataste, écuyer, paroissien de St-Michel (20 mai 1485; fol. 162). — Échange consenti par nobles Arnaud et autre Arnaud Bonneaulx, frères, seigneurs du Verduch (23 mai 1524; fol. 172). — Reconnaissance au profit de noble Gibert de Cabanes, écuyer, seigneur de Curton, fils de feu Jacques, seigneur de Charlus, chambellan du Roi (25 juillet 1454; fol. 184). — Vente par Pierre de Pomarède, chevalier, et Jean, damoiseau, son fils, de droits seigneuriaux sur une vigne sise *au Casterar*, paroisse de Tabanac (16 septembre 1391; fol. 202). — Bail à fief d'un emplacement à Rions, près de la porte de Lavidon (3 février 1473, n. s.; fol. 238). — Vente de vignes sises à Cambes, lieu dit *a Castet* (28 octobre 1379; fol. 261). — Vente par Géraud de La Mothe, le vieux, damoiseau, seigneur de La Mothe de Cambes, de droits seigneuriaux sur un moulin sis à Cambes, près du chemin de Carquanac (31 juillet 1433; fol. 264). — Bail à fief d'un moulin sis à Cambes, *a Montet;* le bailleur se réserve d'y faire moudre un ou deux sacs de blé de préférence à tout autre client (3 janvier 1436, n. s.; fol. 265). — Accord au sujet des moulins de La Fayède, de Montet et Du Soley, à Cambes, réglementant le cours de l'eau entre ces usines (1er avril 1440; fol. 266). — Vente par P. de Quinsac, damoiseau, fils de feu Bernard de Quinsac, chevalier (26 avril 1314; fol. 274); — par Pierre Froment, « faure e platey », domicilié rue des Faures (3 mars 1385, n. s.; fol. 276). — Bail à fief de biens sis à Quinsac, près du bois de *La Mothe* (25 août 1413; fol. 279); — par un habitant de « Nauyan en Blanhades » (30 mars 1426; fol. 282).

G. 1716. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 8 feuillets papier de tables et 241 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1304-1629. — Propriétés et seigneuries foncières: terrier E. — Don par Marquise de La Porte, femme de Guiraud de La Mothe, chevalier, habitant de Cambes, à sa nièce Marguerite, fille de noble Grimoard Guilhem, chevalier, seigneur d'Esparron (17 mars 1371, n. s.; fol. 10). — Donation par le prince Édouard à Jean « d'Estracton », seigneur de Landiras, et à Isabeau de St-Symphorien, sa femme, des biens ayant appartenu à feu Arnaud de Camparrian, bourgeois de Bordeaux, puis à ses enfants, et tombés en deshérence, lesd. enfants étant décédés « sans aucun hoir qui dehust succedir èsd. biens devert la ligne paternal » (Angoulême, 3 janvier 1369; fol. 11). — Reconnaissance en faveur de Marguerite d'Estracton, fille dud. Jean, femme du soudic de La Trau, malgré l'opposition d'Aubry de Ber, chevalier anglais, donataire des biens confisqués en Médoc et Bordelais sur le seigneur d'Albret pour le punir de sa rébellion (7 août 1391; fol. 13). — Reconnaissance à Marguerite d'Estractone, dame de

Castillon (22 novembre 1413; fol. 14). — Vente d'un emplacement de moulin sis paroisse Ste-Colombe, dans la rue qui va de la porte Begueyre au Marché (30 juillet 1351; fol. 21). — Reconnaissance pour le quart indivis dud. moulin au profit d'Isabeau de Preyssac, fille de feu le soudic de La Trau, petite-fille du soudan de La Trau et femme de Bertrand, seigneur de Monferrand et de Langoiran (11 mai 1414; fol. 23). — Vente d'un emplacement dans la rue qui conduit de la porte Begueyre au puits des Juifs (23 janvier 1403, n. s.; fol. 24). — Reconnaissance au profit de Marguerite de Jonqueyres, femme de Poton de Ségur, écuyer (31 août 1481; fol. 27). — Reconnaissance par Jean de Lespine, brodeur (17 janvier 1442, n. s.; fol. 32). — Reconnaissance pour une maison rue des Petits-Juifs (5 janvier 1404, n. s.; fol. 34). — Bail à fief d'une vigne sise dans les Graves, au lieu dit *Fiublavet,* confrontant à un fief de la confrérie de la Chandeleur et au ruisseau venant du moulin d'Arx (17 janvier 1436, n. s.; fol. 55). — Reconnaissance à Pierre Colom, écuyer (15 mai 1470; fol. 65). — Vente par Jeanne de Treulon, veuve de noble Guillaume Andron, chevalier, «senhor de Lanssac, de Brulh et de Tastas» (16 avril 1454; fol. 69). — Reconnaissance par les fondés de pouvoir de Pierre Delbosc, évêque de Dax (20 février 1394, n. s.; fol. 86). — Bail à fief d'un pré dans la palu, devant Lormont, au lieu dit *a Loumenet* (29 décembre 1354; fol. 91). — Investiture par André de Navailles, docteur en théologie, prieur des Augustins de Bordeaux (16 décembre 1524; fol. 97). — Reconnaissance pour 18 règes de vigne à Bègles, «au loc apperat rua Estreyta et a la Caussada» (12 novembre 1439; fol. 106). — Accord convertissant en un cens de 30 liards une rente de 5 poules dues à noble Gaillard Delbosc, seigneur de Canteloup (25 janvier 1481, n. s.; fol. 130). — Bail à fief par le même du moulin de Laprade, paroisse de Villenave, sur l'Eau-Blanche, entre les moulins de Ganens (?) et de Cohius (9 février 1495, n. s.; fol. 133). — Bail à fief, moyennant un cens de 15 s., d'une terre à L'Isle-St-Georges : le preneur s'engage à l'ensemencer au moins tous les trois ans, «o plus sobent si plus sobent y bole semenar de tau blat gros o menut, cum aud. affevat playra» (8 janvier 1426, n. s.; fol. 146). — Vente par noble dame Indie de La Mothe, paroissienne de Cénac (22 mai 1403; fol. 161). — Reconnaissance pour deux terres sises à Camblanes, lieu dit *a la Causada* (17 décembre 1515; fol. 175). — Extrait d'une reconnaissance au profit de Raimond Guilloche, conseiller au parlement de Bordeaux (20 avril 1478; fol. 215); — au profit de Pierre de Guilloche, écuyer, sieur de La Loubière (19 novembre 1538; fol. 217). — Reconnaissance au profit de Jeanne Gassies, femme de Ferrand de Monferrand, écuyer (7 mars 1499, n. s.; fol. 228). — Cession d'un cens d'une livre de poivre et autres droits seigneuriaux sur divers biens, notamment sur un domaine sis à Floirac, lieu dit *à Floyraguet,* alias *aux Taleyrans* (1er février 1528, n. s.; fol. 240). — Mention du testament d'un bénéficier qui a institué son âme héritière universelle, et vente des biens de la succession, avec permission du procureur des âmes (24 juillet 1533; fol. 241).

G. 1717. (Registre.) — In-fº, recueil factice de 7 feuillets papier de tables et 265 feuillets parchemin et papier de documents originaux.

1338-1751. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier F. — Cession par Guillaume Ferran, doyen «de la gleisa cathedrau de St-Melion» (26 janvier 1435, n. s.; fol. 5). — Accord entre Bertrand Darroquey et Jean, son fils, damoiseaux, de Carignan, d'une part, un tonnelier et un fournier de Bordeaux, de l'autre : les premiers ayant vendu à réméré aux seconds, pour 112 livres et demie, Arnaud d'Auros et Jeanne, sa demi-sœur, «home et homia questaus a questa, talha e merce», ils renoncent au réméré (23 janvier 1388, n. s.; fol. 31). — Bail à fief par Barthélemy de Lataste, habitant de St-Michel, seigneur de la maison noble de Las Tastes, à St-Germain-Du-Puch (13 novembre 1492; fol. 36). — Reconnaissance au même pour un pré sis à Fargues, *au pont de Lesinhan,* près du moulin (11 juin 1478; fol. 42). — Bail à fief par Élie de Las Tastes, chevalier, d'un manse près la terre de l'hôpital de Fargues (16 janvier 1342, n. s.; fol. 49). — Reconnaissance pour une aubarède sise à Fargues, confrontant au ruisseau du moulin *de Canterane* (31 décembre 1479; fol. 53). — Bail à fief d'une terre à Bonnetan, près d'uno propriété de «la coffrayria prebeyriu» (14 août 1452; fol. 53 *bis*). — Reconnaissance pour un pré sis à La Tresne, au lieu dit *Artiga de La Mota* (14 novembre 1436; fol. 70). — Vente par Jean Colom, chevalier, seigneur de La Marque, au «compte et borssey de la conffrayria deu grant marquat de Bordeu et aus autres conffrayres de la medissa conffrayria de Sent-Thomas, instituida en la gleysa Sent-Andreu», d'un cens de 50 s. et autres droits seigneuriaux sur un banc de boucher, moyennant 50 l. (24 décembre 1373; fol. 100). — Reconnaissance au profit d'Arnaud Dessus, damoiseau, seigneur de Cazaux, pour un bien sis au Las, paroisse de St-Jean-d'Illac (22 août 1452; fol. 108).

— Bail à fief par le même, seigneur de Cazaux et de Bardin, habitant de La Teste (11 août 1458; fol. 110). — Reconnaissance au profit de Garcie-Arnaud de Peyrelongue, écuyer, comme mari de Jeanne Dessus (11 juin 1477; fol. 112). — Terrier formé de reconnaissances au profit de Catherine de Lavie, femme de Jean Miqueu, écuyer, et héritière d'Isabeau Dessus, « dona de l'ostau Dessus, apperat de Bardin, ... situat en la parropia de Sent-Vincens de La Testa en Buch » (1487; fol. 122-128). — Cession aux bénéficiers par Catherine de Lavie de droits seigneuriaux au Las (28 juillet 1489; fol. 129). — Revente de ces droits à Guillaume de Lestonnar, citoyen de Bordeaux (22 août 1532; fol. 139). — Rétrocession des droits aux bénéficiers par le même Guillaume de Lestonnar, seigneur de L'Isle de Lalande (15 juillet 1535; fol. 149). — Reconnaissance au profit de Pierre de Guilloche, écuyer, seigneur de La Louvière (copie; 19 juillet 1517; fol. 221). — Échange par Pierre de Nepa, vicaire perpétuel de St-Éloi (26 juin 1475; fol. 246).

G. 1718. (Registre.) — Grand in-f°, 165 feuillets parchemin, plus 16 feuillets papier de tables.

1522-1578. — Propriétés et seigneuries foncières : « cinquiesme térier ». — Reconnaissance par un « laboureur vinhey, demeurant en la tour près porte Dijaux » (21 octobre 1541; fol. 12 v°); — par Arnaud Moyne, « laboureur et tonnellier, ... demeurant en la rue de La Nau, près les Pilliers de Tutelle » (2 novembre 1541; fol. 14); — par Jean Du Bosc, écuyer, seigneur du Lyde (?), demeurant à Baurech (31 mars 1542; fol. 14 v°); — par Gaillard Cousturier, notaire, demeurant à Tabanac (13 janvier 1537, n. s.; fol. 39 v°); — pour une maison sise « rue de la Carpenterie, » paroisse St-Pierre, « près et joignant la maison de l'*Escu de Bretaigne* » (17 août 1541; fol. 45); — par Serène de Verteuilh, demoiselle, veuve de Jean de Ferron, conseiller au Parlement (17 février 1551, n. s.; fol. 49); — par Jacques de Pontac, doyen de St-André (8 novembre 1543; fol. 56); — pour un banc de boucher au Marché, touchant « à la place commune du Marché, là où souvant l'on vent des cannelles micques et des sardines » (21 août 1545; fol. 63 v°); — par Marguerite de Monferrand, veuve de Thomas de Cousinier (?), président d'Aix (17 septembre 1544; fol. 67 v°); — pour une vigne à Carignan, au lieu dit *a la saubetat dau Porge* (25 novembre 1550; fol. 77); — par Vincent Reau, libraire, demeurant en la rue St-James (25 avril 1552; fol. 82); — pour une vigne à Bègles, près de celle de Pierre Lande, écuyer, seigneur Du Soley (2 juillet 1556; fol. 96); — par Charles de Ferron, écuyer, « seigneur de Carbonius » (4 juillet 1556; fol 96 v°); — pour une maison dans la rue des Canaus, confrontant « à la maison *sive* part de la confrairie des bouchiers de la boucherie St-Project » (22 juillet 1556; fol. 96 v°); — pour une maison et voûte « appellé la voulte du Lern (?) », au coin de la rue du Puits-des-Cazaux (20 décembre 1557; fol. 100); — par Charles Morin, « procureur ès cours de l'Église et bedeau de l'Université de Bourdeaux » (26 février 1561, n. s.; fol. 101); — pour une maison dans la rue Neuve, avec son entrée « en la rhuète vulgairement appellée de Montaigne » (11 mars 1574; fol. 102); — pour des biens sis à Floirac, au lieu dit *au Tregeict*, alias *à La Mothe* (1er mai 1559; fol. 103); — pour un immeuble confrontant à la maison du *Cheval blanc* (21 mai 1568; fol. 116 v°); — pour le moulin de Canterane, à Fargues (24 avril 1540; fol. 130); — pour une terre à Cenon, lieu dit *au Gahet* (6 mai 1544; fol. 133 v°); — pour une terre touchant au chemin allant « du port de La Bastide au Cherbon-Blanc » (23 décembre 1566; fol. 146 v°); — par Antoine de Belcier, président au Parlement, et Anne de Luberssac, sa femme (13 septembre 1570; fol. 153 v°). — Accord avec Pierre de Lestonnac, seigneur de Puypelat (27 juin 1576; fol. 159 v°). — Reconnaissance par Arnaud de Cabat-Blanc, prévôt royal de la Monnaie de Bordeaux (27 mars 1575; fol. 160 v°). — Mention de la maison de l'*Escu de Bretaigne*, possédée par Pierre de Beauregard, marchand et bourgeois de Bordeaux (26 août 1577; fol. 164 v°).

G. 1719. (Registre.) — Grand in-f°, 16 feuillets papier de tables et 155 feuillets parchemin.

1505-1739. — Propriétés et seigneuries foncières : « dixe terrier ». — Accord avec Françoise, dame de la maison noble de la Tour de Roustaing, *alias* d'Esquibans, assistée de Jean et Étienne de Thion, avocats, ses enfants (20 décembre 1618; fol. 3 v°). — Reconnaissance pour une maison sise dans la paroisse Ste-Colombe, « soubz laquelle le temps passé y soulloit avoir ung moullin, » et confrontant « d'un bout à la ruhe nouvelle quy soulloit estre estey » (14 septembre 1640; fol. 7); — pour une maison place du Grand-Marché, confrontant à autre maison « où pant pour enseigne *la Palme royalle* » (20 juillet 1703; fol. 11). — Délibération de Romat Lagrange, prieur, et des autres religieux vocaux du couvent des Dominicains (9 décem-

bre 1722; fol. 22 v°). — Reconnaissance par Pierre de Verthamon, écuyer, seigneur de La Garrosse, pour une vigne sise à Tabanac, au lieu dit *au Puyau de La Garrosse,* anciennement *au Médoquin* (10 juillet 1723; fol. 24 v°); — par Mathieu Elliot, maître maçon et architecte à Bordeaux (6 avril 1724; fol. 28). — Accord avec Jeanne de Biret, veuve de Jean Baudet, écuyer, seigneur de Lavallade (5 juillet 1727; fol. 34). — Délibération par fr. Barreyre, prieur, et par les autres religieux Dominicains (14 novembre 1727; fol. 36). — Reconnaissance par le P. Charles Barranquet, « principal du pentionat des R. P. Jésuites de cette ville, » pour des biens sis à Bègles, acquis de « Pierre de Reynier, écuyer, seigneur de Barre, comme héritier du seigneur de La Ferrade » (31 août 1732; fol. 44 v°). — Délibération concernant ces biens, acquis de Pierre Reynier, héritier de Reynier de Regnac, baron de Capbreton, Laluque et marquis de Laferrade (29 novembre 1731; fol. 45 v°). — Reconnaissance pour des biens acquis de Pierre de Mayance, seigneur de Camiran, vicomte de Foncaude (15 mai 1733; fol. 51); — pour des biens acquis de François-Charles de Martin, comte de Marcelus (26 décembre 1733; fol. 51 v°); — par Rév. Mères Marie-Anne de Jésus, prieure, Marie-Blanche de la Nativité, sous-prieure, et par les première et troisième dépositaires des Carmélites (26 janvier 1742; fol. 75); — par Pierre Traulié, négociant à Québec, pour une vigne à L'Isle-St-Georges (16 avril 1750; fol. 82); — pour un emplacement sis dans les graves de Ste-Eulalie, au bord « du chemin neuf pratiqué depuis trois ans, qui va de la porte appellée des Capucins au Sablonna et à Castres » (29 septembre 1756; fol. 92); — par Marc de Chaperon, président au Bureau des Finances (1er mai 1757; fol. 96); — par Antoine Degasc, seigneur, baron de Portets et autres places, président à mortier au Parlement (31 janvier 1753; fol. 137); — par Marie Audat, veuve de Raimond Labotière, libraire, et par Jean Tronquoy, président trésorier de France (28 mai 1755; fol. 146); — par Jean-Charles de Lavie, président au Parlement (1er octobre 1756; fol. 148); — par Pierre-Gaston Dulion, seigneur, marquis de Campet, procédant au nom de Marie Degourgue, sa femme (19 avril 1758; fol. 152).

G. 1720. (Registre.) — In-f°, 12 feuillets papier de tables et 169 feuillets parchemin.

1641-1760. — Propriétés et seigneuries foncières : onzième terrier. — Reconnaissance par Louis Drouillard, « archer de M. le vis-senneschal en la mareschaussée de Guienne, » habitant à Carignan (1er juin 1667; fol. 25); — par Pierre Barbesanges, curé de Monprimblanc (20 février 1679; fol. 70); — pour une maison acquise de Jean de Louppes, seigneur de Loubens, conseiller au Parlement (26 mai 1698; fol. 83 v°); — par Jean-Guil. Labrunie, bourgeois, pour une vigne à Bouliac, « dans laquelle est batty une fue à pigeons et une glacière au-dessous » (22 décembre 1749; fol. 138).

G. 1721. (Registre.) — In-f°, 296 feuillets de parchemin et 14 feuillets de tables.

1759-1774. — Propriétés et seigneuries foncières : treizième terrier. — Reconnaissance pour une maison sise « rue Hugla, anciennement appellée rue Boucalot et auparavant rue Crabeyre » (8 février 1760; fol. 3); — pour une maison « en la parroisse de Cenon, palu de La Bastide, près la chapelle, lieu appellé *à la Croix-Blanche,* autrement *à Pitard* » (1er mai 1761; fol. 8 v°); — pour une maison confrontant du midi à la rue Bouqueyre, du nord au cimetière de Ste-Colombe, de l'est à la ruette de Jonqueyres, *alias* de Ferron (15 janvier 1763; fol. 20 v°); — par Marc-Antoine Dupérier, écuyer, chevalier, seigneur de Larsan, Beychac et autres lieux (13 mai 1763; fol. 28); — pour une maison confrontant au marché de la paroisse Ste-Colombe, « auquel endroit de lad. place se tiennent les bouquetières » (23 juin 1763; fol. 31 v°); — pour une vigne confrontant à des terres dépendant de la maison de Feuillas, appartenant à M. Rosteguy, écuyer, sieur de Taste (22 août 1763; fol. 32); — par Jérôme Dechassaing, écuyer, seigneur de la maison noble de Beauséjour (9 février 1765; fol. 51 v°); — par Antoine Lasserre, ancien boulanger de pain bénit, pour une maison avec chai, colombier, etc. (12 février 1765; fol. 52); — par Martial-Étienne-Ignace Maleden, écuyer, seigneur de la maison noble du Galan (13 juin 1765; fol. 57); — au profit de Jean Chimbaud de Filhot, seigneur d'Escutes(?), Ferrade, Lenclave et autres lieux, conseiller au Parlement (13 mai 1768; fol. 70); — pour une maison acquise d'André de Bordes, écuyer, seigneur de la maison noble de Fortage (15 décembre 1768; fol. 72 v°); — par un constructeur de navires pour une maison avec chai, colombier, etc. (6 septembre 1770; fol. 74 v°); — par Jean de St-Angel, écuyer, pour lui et pour Suzanne de Bayle, sa mère, veuve de François de St-Angel (28 mars 1760; fol. 80); — par Luce Hardy, veuve de Denis de Castelnau, conseiller au Parlement, pour un domaine à Cadaujac : maison, jardin, terre labourable, pré et aubarède, « le tout en un tenant, conte-

nant le journal de huit pradiers ou environ, revenant... à sept journeaux et demy, mesure de Bordeaux» (2 mai 1760; fol. 82); — par Jean-Louis de Lassalle, écuyer, baron de Castendet et autres lieux (8 juillet 1761; fol. 86); — par «Laurans Garat, avocat en Parlement, membre de l'Académie royalle des siences de Bordeaux et professeur de philosophie au collège de Guienne» (26 août 1763; fol. 91); — pour une terre confrontant au pré de M. de Galatheau, seigneur Du Fleix (22 juillet 1765; fol. 112); — par François Bernon, docteur en théologie, curé de Bègles (19 juillet 1768; fol. 119 v°); — par le fondé de pouvoir d'André-Jacques-Hyacinthe Leberthon, seigneur de la maison noble et tour de Camblanes (15 janvier 1774; fol. 122); — par Honoré-Henri-Michel-Étienne Michel de Villebois, commissaire de la Marine, et Marie-Catherine-Élisabeth, sa sœur (22 janvier 1767; fol. 132 v°); — pour un domaine sis au plantier de Marifouix, confrontant de l'est «au chemin qui conduit des Gahets au Sablonar et au moulin d'Ars» (29 janvier 1767; fol. 134); — par Paul-Joseph de Malleret, lieutenant criminel en Guienne (19 mars 1767; fol. 145 v°); — au profit de Marie de Chaperon, veuve de Guillaume-Joseph Saige, écuyer, «baron de Bautiran, chattelain de L'Isle-St-George, seigneur d'Aigue-Morte, St-Médard, Laprade, de partie de la parroisse de St-Sève, de la maison noble allodialle de Rostaing d'Esquivans, de la maison, hôtel et fief de Lartigue, anciennement appellé de M. le président Lalanne, et autres lieux,» pour un pré *à Ferrade*, près du chemin de la Palu qui conduit de Bordeaux à la Jalle (1er avril 1767; fol. 150); — par Marc de Chaperon, seigneur de Terrefort et Lataste, premier président au Bureau des finances de Bordeaux, pour un banc de boucherie (11 avril 1767; fol. 153 v°); — par Jean de Tilhaut, trésorier de France honoraire, pour lui, pour Paul-Jean, son frère, et pour Élisabeth, sa sœur (4 mai 1767; fol. 157). — Accord avec les Chartreux et avec Jean-Joseph Castéra, professeur «en la Faculté des droits», visant une reconnaissance du 22 octobre 1749 par Jean-Joseph de Pomiers, docteur en théologie et curé d'Ambarès (13 septembre 1771; fol. 164). — Reconnaissance par Guillaume Brochon, avocat (2 juin 1767; fol. 168 v°); — par Symphorien de Fauchier, seigneur de Honteloup, habitant de Bordeaux (30 juin 1767; fol. 171 v°); — pour «maison, jardin et matte de mer», *aux Paux*, près la Barranquine, paroisse de Bassens (27 juillet 1767; fol. 179 v°); — pour une vigne au plantier de St-Nicolas, près les Gahets (18 août 1767; fol. 192 v°); — par Antoine-Éliot Camblanes, architecte (18 août 1767; fol. 193 v°); — par Jean de Pichon, baron de Parempuyre, seigneur de La Mothe, Caupenne, Carriet, suzerain d'Arsac et autres lieux, pour une vigne à Lormont; cette vigne sera limitée par des bornes «marquées par lettres A. G. R.» (24 août 1767; fol. 196); — par Marie Droit, veuve de Charles Labotière, libraire (25 août 1767; fol. 197 v°); — par Étienne Bayle, architecte (25 août 1767; fol. 198); — par Jacques Oudry, fondeur de cloches et bourgeois de Bordeaux (29 août 1767; fol. 201); — par Jeanne Merlet de Bellevue, veuve de Jean-Louis Dufaure-Lajarte, conseiller au Parlement, au profit de St-Michel et des religieuses de l'Annonciade, représentées par Françoise de Castelnau, supérieure, et par Marie Castaing, procureuse (3 septembre 1767; fol. 203); — par Marie Cassaigne, veuve de François Misonet, contrôleur général des finances, domaine et bois de la généralité de Bordeaux (2 septembre 1767; fol. 207 v°); — par Léonard-Joseph de Mons, seigneur de Couffrin, St-Pauly, Ferrand, conseiller au Parlement, père de Jean-Luc de Mons de La Chabanne, celui-ci «légataire substitué de messire Luc-Jean-Antoine de La Chabanne, chevalier, seigneur et marquis de Dunes» (1er mars 1768; fol. 219). — Accord avec Nicolas-Marie de Ségur, seigneur de Francs, Bègles, St-Ugean et autres lieux (15 mars 1768; fol. 221). — Délibérations des bénéficiers décidant de convertir en rentes fixes les agrières dues pour certaines tenures, et ce à prix d'argent, pour faire face à diverses dépenses, nécessitées notamment par le renforcement des «percintes» qui abritent les défrichements récents faits en Queyries contre les grandes marées (27 février 1768; fol. 224 v°). — Reconnaissance pour un bien à St-Ugean, paroisse de Bègles, «où il y avoit anciennement deux maisons, l'une en tire-point et l'autre basse, qui furent brûlées et détruites lors des guerres civilles» (9 juin 1768; fol. 231); — par Arnaud de Cadroy, officier de Royal-Poitou (27 novembre 1768; fol. 245 v°); — par François Jalabert, avocat, seigneur de la maison noble Du Gay, en la paroisse d'Artigues (6 mars 1769; fol. 250); — pour un bien sis à Floirac, près la chapelle de N.-D. de la Belle-Croix (12 mars 1769; fol. 251); — par Jean Broc, principal du collège de Guienne et chanoine de St-André (2 avril 1769; fol. 251 v°); — par divers, pour un «tènement et village», dans la paroisse de Bouliac, *au Pujau de Lalande*, contenant 10 journaux 19 règes (23 juillet 1769; fol. 261 v°); — pour le moulin de Canteranne, à Fargues (24 juillet 1769; fol. 263 v°); — par Pierre-Jules Dudon, procureur général (3 août 1769; fol. 267 v°); — par François Darche, ancien procureur général à la Cour des Aides (5 août 1769; fol. 269 v°); — par Jacques-Maurice de Sentout, prési-

dent au Parlement, seigneur de la maison noble de Sentout (31 janvier 1770; fol. 281 v°); — par Gérard de Salignac, seigneur de la maison noble de Pey Guiraut, paroisse de Baurech (1er mars 1771; fol. 291 v°); — par Marguerite de Fayet, veuve de J.-B. Lecomte, captal de La Tresne, président à mortier au Parlement (26 août 1771; fol. 293).

G. 1722. (Registre.) — Grand in-f°, 1 feuillet papier d'avertissement, 70 feuillets parchemin, 2 feuillets papier de tables.

1518-1527 et **1751.** — Propriétés et seigneuries foncières : « terrier de Préallier, communément appellé de Cartaine. » — « Le nom de *Cartaine,* que nos anciens ont donné au présent terrier, est dérivé du mot *Carta* ou *Charta* » (fol. 1). — Reconnaissance pour des « hostau, tour et voûtes », sis rue St-James, au coin de la rue de Lopsau (12 mai 1522; fol. 4 v°); — pour le moulin de Montet, paroisse de Cambes (28 mai 1524; fol. 17 v°); — par Gabriel Targue, docteur en médecine, pour un domaine entouré de fossés, à Eysines, lieu dit *a Lana Blanca* (23 décembre 1518; fol. 28); — par Jean Marquet, « maest[r]e des ouvres (?) per lo Rey nostre sire en Guienne » (21 février 1519, n. s.; fol. 29 v°); — par Thomasine de Saut, veuve de Jacques Tastet, conseiller au Parlement, pour une vigne sise à St-Genès de Talence, « davant la capperania de Talance » (27 avril 1519; fol. 31); — pour une vigne sise à Villenave, près « lo camin gleysau » (3 décembre 1519; fol. 34 v°); — pour un pré dans la palu de Bordeaux, au lieu dit *a Ferrade* (17 juillet 1520; fol. 38 v°); — pour une vigne à Baurech, *au Puyau de la Caussade* (20 juillet 1520; fol. 38 v°); — pour une tour à Quinsac, lieu dit *a Puch Mouton* (18 février 1522, n. s.; fol. 47); — pour une vigne à Lormont, lieu dit *a La Rocque,* près du chemin allant de la sauveté de Lormont à Rofficat (9 octobre 1525; fol. 51 v°); — par Pierre Ciret, conseiller au Parlement (décembre 1526 (?); fol. 59 v°).

G. 1723. (Registre.) — In-f°, 27 feuillets parchemin.

1528-1646. — Propriétés et seigneuries foncières : « terrier de Joyeux, » formé par un notaire de ce nom. — Reconnaissance par Louis Roustoulayn, libraire, demeurant rue Neuve (15 mars 1530, n. s.; fol. 9 v°); — par Artus Maynard, écuyer, seigneur Du Mu (17 janvier 1531, n. s.; fol. 17).

G. 1724. (Registre.) — In-f°, 44 feuillets parchemin.

1614-1645. — Propriétés et seigneuries foncières : « terrier de Baille ». Reconnaissances reçues par le notaire Baille pour des biens sis à Cenon, Carignan, Floirac, Fargues, Bouliac et Artigues. — Reconnaissance pour une vigne sise dans la paroisse de Fargues, *au maine de Nepes,* confrontant au chemin qui va de l'hôpital à l'église (13 janvier 1615; fol. 28 v°); — pour une maison à Bouliac, au lieu dit anciennement *au Poujau de Lalande,* alias *à la Mothe* « et à présent *à Collin* » (8 février 1615; fol. 32).

G. 1725. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 8 feuillets papier de tables et 96 feuillets de pièces originales parchemin.

1274-1555. — Propriétés et seigneuries foncières : « premier terrier des acquisitions ». — Vente par frère Pierre Costau, prieur, et par les religieux du couvent des Carmes, d'une rente de 50 s. à eux léguée sur une maison appartenant à Brie de Blaye, femme de Jean d'Artiguemale, damoiseau (22 août 1390; fol. 22). — Constitution d'un cens par noble Mondot Achart, écuyer, seigneur de Terrefort et de Peyrorc, et Isabeau de Coudroy, sa femme, représentés par un fondé de pouvoir (25 mai 1497; fol. 24). — Règlement d'une difficulté concernant un cens jadis assigné sur un immeuble qui était déjà tenu de la maison d'Albret (23 février 1425, n. s.; fol. 25). — Cession de cens par Poton de Ségur, écuyer, seigneur de Francs, et Olivier, son frère (15 juillet 1501; fol. 27). — Cession par Arnaud et Ogier de Balfada, damoiseaux, frères, d'un cens dû par Raimond-Bernard Lo Tolh, « sabi en dreitz » (6 novembre 1402; fol. 28). — Procuration donnée par Bertrand, seigneur de Monferrand, à sa femme Isabelle de La Trave, fille de feu le soudic de La Trave, lui-même fils du soudan de La Trave, en présence de Jeannot Amanieu, capitaine de Sémignan, Ros Terreta, capitaine de Veyrines, etc. (1er juillet 1429; fol. 33). — Lettre de l'official au maire le priant de mettre les bénéficiers de St-Michel en la possession d'un banc de boucher dont la seigneurie foncière leur est disputée par Isabelle de Talbo (?), veuve de Louis de Salces, chevalier (4 avril 1448; fol. 34). — Constitution d'un cens de 15 francs bordelais moyennant 300 francs payés en doubles ducats valant 4 l. 16 s. tournois, en un « ducat croysat de Portugal », valant 48 s. tournois et en testons de France valant 10 s. 8 d. Engagement d'amortir dans les 5 ans 11 fr. dud. cens moyennant

220 fr. (6 mai 1542; fol. 51). — Achat d'un cens de 3 liards moyennant 20 s. (24 février 1532, n. s.; fol. 63). — Mention de la vente d'une maison en la rue du Pas-St-Georges, près « la basse-court de Nycholas de Blaignan, seigneur de Monedey » (18 décembre 1540; fol. 89). — Cession de cens par Pothon de Ségur, seigneur de Francs, mari de Marguerite de Jonqueyres (18 mai 1489; fol. 94). — Vente par Guiraud, seigneur Du Puch (11 septembre 1389; fol. 95).

G. 1726. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 9 feuillets parchemin de tables et 108 feuillets parchemin et 1 pièce papier de documents originaux.

1374-1547. — Propriétés et seigneuries foncières : « second terrier des acquisitions ». — Accord avec un tenancier qui a sous-acensé un bien : il cède aux bénéficiers, pour 9 francs et 5 sous, le quart des fruits que le sous-tenancier devait payer annuellement (25 octobre 1475; fol. 21). — Acquisition d'un cens dû par Pierre Du Bosc, évêque de Dax, en son propre et privé nom (15 février 1399, n. s.; fol. 35); — d'un cens dû pour le moulin de La Prade, sis à Villenave, sur l'Eau Blanche, entre le moulin de Gaudes, à l'est, et le moulin de Cohins, à l'ouest (27 novembre 1505; fol. 57). — Don aux bénéficiers par le fondé de pouvoir de Poton de Xanctrailles d'une terre abandonnée sise à Bassens, lieu dit *aus Paus* (18 mars 1457, n. s.; fol. 62). — Constitution de cens par Jacques Legret, garde du palais royal de l'Ombrière (7 mars 1538, n. s.; fol. 65). — Constitution d'une agrière sur une vigne sise à Lormont, lieu dit *sobre la Roqua*, confrontant « a la garrossa que part la ballegua et la sauvetat » (20 janvier 1449, n. s.; fol. 68). — Bail à fief par Jeanne de Noguères, tutrice de Pierre de Moulon, son fils, d'une lande à Lormont, lieu dit *au Jauglar*, près du chemin commun qui va *a Tregeyt* (18 novembre 1444; fol. 70). — Constitution par Seguine Daste, femme de Pierre Chartroise, écuyer, d'une esporle de 2 d. et d'une rente de trois pipes de vin logées, du cru de Queyries, « de la mesure et gauge de Bordeu, » pour 300 fr. bordelais (2 décembre 1495; fol. 75). — Constitution d'une rente sur un bien sis à Lormont, lieu dit *a les Justices* (7 mai 1537; fol. 77). — Cession de dîmes et de rentes nombreuses par Gaston de L'Isle, baron de L'Isle-St-Georges (21 août 1535; fol. 80). — Cession par « Johan de Lamote, escudey, senhor de La Mothe de Cambes et de La Bobena » (1er mai 1495; fol. 90). — Cession d'un cens sur un moulin sis à Floirac, « au maine de La Rue, près de Pitaret » (5 janvier 1501, n. s.; fol. 91); — d'un cens sur un bien dans la même paroisse, lieu dit *a Tregeyt* (16 avril 1501; fol. 92); — par Isambert de Moulon, chevalier, de Lormont, et Amanieu, son fils (14 décembre 1396; fol. 98). — Accord avec Archambaud de La Roque, seigneur Du Cros, habitant de Cadillac (4 janvier 1454, n. s.; fol. 101). — Cession de cens par Trenque Gassies, femme de Jean de Caupène, seigneur de Cantemerle, écuyer (14 mars 1461, n. s.; fol. 102).

G. 1727. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 12 feuillets papier de tables et 107 feuillets parchemin de documents originaux.

1374-1551. — Propriétés et seigneuries foncières : « troisième terrier des acquisitions ». — Cession de cens par « les parroissiens, ouvriers et fabricurs (?) de la glise de Camblanes » (3 janvier 1528, n. s.; fol. 11). — Cession par Arnaud de Latastes, écuyer, seigneur dud. lieu (23 avril 1551; fol. 26); — d'un cens sur un pré à La Tresne, lieu dit *Artigua de La Mota* (11 décembre 1439; fol. 30); — par « en Guiraud de La Mota, lo belh, donzet, senhor de la mota de Cambas et de La Bobena » (11 février 1443, n. s.; fol. 31); — d'un cens sur une aubarède qui est « au becq de l'isle de Rions » (10 juillet 1492; fol. 49); — d'un cens sur une tour couverte de tuiles à Quinsac, lieu dit *a Puchmouton* (12 novembre 1462; fol. 58); — d'un cens sur des biens sis à Cambes, lieu dit *a Castet* (19 mai 1472; fol. 83). — Remise de cens par Michel Jouyneau, curé de St-Pierre de Bordeaux et de Curson, à Guillaume Cousturier, maçon, « et ce pour les bons et agréables services que led. Cousturier luy a faictz par cy-devant de son mestier de maçon, tant au bastiment et édifice du lieu de Pic, en la parroisse du Tourne, que ailheurs » (1er janvier 1511, n. s.; fol. 94). — Constitution par Pierre Andron, chevalier, seigneur de Carmelet, d'esporle et cens sur la maison noble de Carmelet, à Tabanac, maison, colombier, terres, etc., à lui donnés par feu Catherine de La Mothe, dame de Roquetaillade (16 janvier 1533, n. s.; fol. 98). — Cession de cens par Barthélemy de La Taste, écuyer, seigneur de la maison de Las Tastas, paroisse de St-Germain-Du-Puch (27 février 1493, n. s.; fol. 103).

G. 1728. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 15 feuillets papier de tables et 159 feuillets parchemin et papier de documents originaux.

1202-1546. — Propriétés et seigneuries foncières : « premier terrier des donnations, testaments et fonda-

tions. » — Délégation par le chapitre métropolitain des pouvoirs judiciaires qui lui appartiennent par suite du décès de l'archevêque Élie (9 décembre 1378; fol. 9). — Legs de 200 fr. à la fabrique de l'église St-Michel (16 septembre 1465; fol. 14). — Testament de Jean de Ville, bénéficier : il demande qu'on l'inhume à St-Michel devant l'autel Ste-Suzanne et qu'on le porte en terre dans un linceul, sans drap d'or, avec une croix de 2 liards sur l'estomac, sans les vêtements sacerdotaux qu'il est d'usage de mettre dans la fosse et qu'il prescrit de vendre; il lègue 10 fr. à la fabrique de Floirac (10 décembre 1526; fol. 28). — Cession de biens dud. Jean de Ville aux bénéficiers, parce qu'il est impossible de les vendre à leur valeur, « à l'ocasion de la stérilité et maulvais temps » (24 juillet 1533; fol. 29). — Legs aux divers hôpitaux de Bordeaux, à savoir « a Sent-Julian, a Sent-Jacme, a Nostra-Dona deu Cayfernan, a Sent-Anthoni, au pont Sent-Johan, au Sent-Esperit et a Sent-Andreu » (9 février 1418, n. s.; fol. 54). — Legs à l'œuvre de St-Michel (20 août 1400; fol. 62). — Inventaire des biens de Michel Calhey, chanoine de St-André : « une arbaleste d'assey, ... une selade an la gorgerete, ... une raube de violet clar, ... ung gipon de violet estur, ... ung cauffaleyt, ... dues brigandines, ... tres salades, ... ung marbre sagrat, ... ung breviari de pargam de l'ordre St-Andreu, » autre bréviaire inachevé et parchemin pour le terminer, « ung parelh d'esperons, ... ung cappeyron forrat de petz blancas » (août 1496; fol. 62-67). — Legs à la fabrique de St-Michel à charge de fournir un des draps d'or qu'elle loue 2 fr. bordelais (10 avril 1466, fol. 75). — Legs aux huit hôpitaux de Bordeaux : St-James, N.-D. « deu Caffernan, » St-Antoine, St-André, St-Esprit, du Pont St-Jean, St-Martial de Bouglon et Ste-Croix, plus aux hôpitaux de St-Julien et de St-Pierre de St-Seurin hors les murs, à l'œuvre de la chapelle de N.-D. des Chartrons « qui es aus darreys chays »; inventaire de joyaux : tasse d'argent pesant 1 marc 1 once, estimée 11 fr., « cordas de paternostres, » de corail et de « l'ambre, » l'une « ab la crotz et ab la mora d'argent et un agnus d'argent, » « I trensot d'arrigada d'erba garnida d'argent, que es bona per lo mau de la terra, » etc. (5 juillet 1462; fol. 88). — Cession par Guillaume Ferran, « dean et calonge de la ... gleisa cathedrau de Sent-Melion » (26 janvier 1435, n. s.; fol. 90). — Cession par frère Guillaume Blanchaure, gardien, et les religieux du couvent des Frères Mineurs (27 juin 1377; fol. 101). — Testament de Pierre de Ramafort, bénéficier de St-Michel : il demande à être enseveli dans lad. église, « dintz la capera neba de mossenhor sent Clou » (30 novembre 1451; fol. 103). — Autre testament du même, « regardant que a causa de las grandas guerras qui eran estadas et eran de present et a causa de las presas et reductions de la present ciutat de Bordeu et pays de Bordales et deus grans pilhatoris et raubaments qui a luy eran estatz feytz sobre la intrada que las gentz de Talbot feren en la present ciutat de Bordeu, sons bens et causas se eran gra[n]dament gastatz » (9 mai 1455; fol. 104). — Testament de Guil. Forthon, prêtre : legs de cottes-hardies, « cotafardia de gris, » « cotafardia... de pers clar, » de tasses d'argent, etc. (31 janvier 1377, n. s.; fol. 126). — Testament de Pierre Dutasta, bénéficier de St-Michel, renfermant des dispositions en faveur d'autre Pierre Dutasta, son neveu, doyen de St-Seurin (10 août 1448; fol. 136-159).

G. 1729. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 20 feuillets papier de tables et de 513 feuillets parchemin et papier de documents originaux.

1319-1769. — Propriétés et seigneuries foncières : « second terrier des testaments, donnations et fondations. » — Legs à la fabrique de Puyp^ulin et « a la lumenaria de la Berges Maria de Martelhac » (17 août 1433; fol. 8). — Testament de Jean Boey, bourgeois de Bordeaux : il réclame pour les obsèques non un drap d'or ou de soie, mais un drap noir avec croix blanche; il lègue « I gipon mes partit et I capeyron et una guona forrada de conilhs », à sa femme « seys marchs d'argent », etc. (16 juillet 1371; fol. 12). — Donation d'un cens sur un moulin sis à Cambes « sobre l'ayga qui ben deu molin de la Fayeda », consentie au profit des bénéficiers, « lo vicari de lad. gleisa absent et en cort de Roma resident » (20 décembre 1444; fol. 31). — Mention du testament en date du 12 avril 1476, de feu Jean Amanieu à qui la fabrique devait 840 l. (22 juin 1492; fol. 60). — Legs de « tot aquet grant hostau et tor on se tene la barbane (?) qui es davant lo portau de La Grava » (5 novembre 1494; fol. 70). — Testament de Seguinot de Labroste, marchand : il demande à être inhumé à St-Michel, dans la chapelle Ste-Marguerite; il désire « que ung drap blanc de lana ab la crotz persa sie mes sobre son tahut »; il déclare avoir engagé une ceinture par lui donnée à sa femme pour leur mariage, « ung anet signet d'aur, » l'anneau d'or des épousailles, etc. (17 août 1498; fol. 73-77). — Constitution d'une rente par Bernard Gros, capitaine de Benauges, et Comtor de La Mote, sa femme (31 août 1430; fol. 82). — Testament d'Arnaud de Latastes, écuyer, seigneur dud. lieu : il demande à être enseveli à St-Michel,

devant l'autel St-Jean, « sépulture de ses prédécesseurs; » il fait remise à Jean de Ségur, seigneur de Francs, des arrérages de la rente due sur la maison noble de St-Ujan (Fait à Trejeyt, paroisse de Cenon, 23 octobre 1550; fol. 96). — Testament de Raimond de Marca, bénéficier : il demande à être enseveli « dans l'église neufve dud. St-Michel ». « Ordonne que la messe de son enterrement soict de l'office de la Ste-Trinité, celle du septiesme, de l'Assumption Nostre-Dame, » etc. (29 septembre 1558; fol. 98-103). — Fondation d'une messe « à haulte voix, à diacre et soubz-diacre... à trois parties », célébrée chaque vendredi de carême (21 février 1547, n. s.; fol. 106-108). — Testament de Pierre Le Cocq, « maistre estaignier » : il demande à être enseveli en terre sainte, « à l'exemple des bons crestiens et fidelles catholicques, » à St-Michel, devant le crucifix, entre les chapelles du St-Esprit et de Brillon (?) (24 octobre 1540; fol. 112). — Ouverture de testament par-devant Jean d'Olivier, archidiacre de Cernès, official (5 juin 1534; fol. 116). — Testament de Pierre de Laporte, bénéficier : il veut être enseveli près l'autel de St-Martin (14 février 1560, n. s.; fol. 128). — Pancarte indiquant « les anniversères fondés par feu Raymond Eyquem, en son vivant seigneur de Montaigne, ... avec visitanse sur sa sépulture, qu'est en la chappelle St-Clou en lad. église » (xve s. (?); fol. 131). — Sentence arbitrale entre Michel de Montaigne, sieur dud. lieu, et Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet : le premier rendra au second les armes qui sont à son château de Montaigne (2 juin 1575; fol. 132). — Testament de Pierre Texier, curé de St-Seurin-de-Cadourne, atteint de maladie contagieuse, « aïant la teste à la fenestre de sa maison » : legs d'un écu pour la réparation de l'église St-Michel (16 septembre 1585; fol. 136-140). — Testament de Françoise de Grossolles, dame de Buzet et de Labarthe, veuve de Jean de Grossolles, seigneur de Caumont : elle demande qu'il lui soit, dans l'église St-Michel, « dressé et érigé ung tumbeau et sépulture aulx fins de sa mémoire; » elle institue héritier Renaud-Bernard de Grossolles, seigneur de Flamarens, son neveu (26 septembre 1606; fol. 177-179). — Difficulté relative à la vente d' « un carquoy auquel estoit attaiché quinze pièces de gros chatons d'or, dans huict desquels estoit unze diamans et autres sept quatorze grosses perles » (1er mars 1629; fol. 189-193). — Testament de Mathieu Dupuys, bénéficier : il veut être enseveli dans l'église St-Michel, dans la chapelle St-Julien : « Pour mes honneurs funèbres, je veux qu'il soit faict une simple tente de raze dans ma maison et susd. chappelle St-Jullien, sans armoyries ny deuil »; legs à Henri Des Forges, curé de Ste-Croix, son neveu (11 mai 1645; fol. 253). — Testament dud. Henri de Forges : il demande à être « ensevelly dans les caves où MM. les bénéficiers dud. St-Michel sont ensevelys, quy sont dans l'esglize » (2 décembre 1661; fol. 283-294). — Inventaire des biens dud. testateur : un livre de raison, la *Satyre Ménippée*, etc. (24 décembre 1661; fol. 295-299). — Testament de Bertrand Girauld, prêtre, coseigneur de Labaraudière, paroisse d'Allas, en Saintonge, juge de la Primacé, bénéficier de St-Michel : il veut être enseveli à St-Michel, dans la chapelle dite d'« Orgueuilh », « au boult de l'authel, partie dextre, joignant la paroir vers la nef » (28 février 1580; fol. 397-409). — Testament de François Sieulane, bénéficier : il demande à être revêtu pour l'inhumation de ses vêtements sacerdotaux, comme pour la messe (2 avril 1585; fol. 440-449). — Testament de Raimond Cadène, archidiacre du Mas-d'Agenais, bénéficier de St-Michel : legs à l'église N.-D. de Molles en Condomois, « dont suis parroissien » (20 août 1592; fol. 454-461). — Fondation d'une messe basse à célébrer de bon matin les jours de semaine pour les mariniers, qui étaient souvent submergés, « et à celle fin que telz accidens ne leur arrivast à l'advenir sans avoir oy la messe » (14 octobre 1597; fol. 466-470). — Testament de Jean de Laronde, vicaire perpétuel de St-Michel, et mention du décès du testateur (14-19 août 1652; fol. 497-498).

G. 1730. (Registre.) — In-fo, recueil factice de 9 feuillets papier de tables et 323 feuillets parchemin et papier de pièces originales.

1291-1763. — Propriétés et seigneuries foncières : « premier terrier des sentences, jugements et arrêts. » — Vidimus par « Chadiffer Schurthoyse, miles, major, et jurati civitatis Burdegale » (9 avril 1448 (?); fol. 182). — Procès contre Madeleine de Durfort de Civrac, dame de la baronnie de Lalande, de L'Isle en Médoc et autres places (1631-1634; fol. 211-223). — Procès contre François de Durfort, marquis de Civrac (1761-1763; fol. 225-239). — Arrêt contre Florimond de Raymond, conseiller au Parlement, et sa mère, veuve de François de Raymond, aussi conseiller au Parlement (14 juillet 1631; fol. 254-256). — Arrêt contre Jean de Reinier de Reyniac, chevalier, baron de La Ferrade, de Laluque et de Capbreton (5 septembre 1693; fol. 306-315).

G. 1731. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 9 feuillets papier de tables et de 861 feuillets parchemin et papier de documents originaux.

1391-1758. — Propriétés et seigneuries foncières : « second terrier des sentences, jugements et arrêts. » — Sentence de Jacques Descars, gouverneur du château du Hâ, sieur de Merville, grand sénéchal de Guienne, entre St-Michel et Guillaume Blanc, avocat (23 avril 1583; fol. 128-130). — Appointement entre St-Michel et Jean Estève, écuyer, seigneur de Langon (17 avril 1535; fol. 195). — Arrêt contre Guyonne Delamothe, veuve d'Aimeric Jaubert de Barrault, sénéchal et gouverneur de Bazadais, vice-amiral de Guienne (18 août 1617; fol. 202-207). — Accord concernant divers biens sis à Camblanes, lieux dits *à Montpaon* et *à la Caussade* (29 octobre 1601; fol. 271-274). — Invitations de l'official aux curés de Bordeaux d'annoncer la mise aux enchères d'agrières à percevoir à Quinsac (1441; fol. 276-279). — Sentence contre François de Piis, écuyer, seigneur de Bisqueytan (2 juillet 1544; fol. 309). — Démarche auprès du prévôt royal « estant en cadegra et tenent cort » (23 août 1449; fol. 327). — Jugement du Présidial entre St-Michel et Michel de Montaigne (17 décembre 1586; fol. 360).

G. 1732. (Registre.) — In-4°, recueil factice de 10 feuillets papier de tables et 484 feuillets parchemin et papier de documents.

1379-1729. — Propriétés et seigneuries foncières, terrier des chapellenies. — Reconnaissance au profit de Théophile-Robert Bourdeyron, curé de Carignan (27 août 1665; fol. 12-14); — par Jean de Lamothe, de Carignan (24 octobre 1523; fol. 60); — pour une terre sise à Meynac, lieu dit *au Gahet* (9 février 1544, n. s.; fol. 67); — par Jeanne de Bracassat, veuve d'Arnaud Anery, « praticien ès cours d'église » (9 mars 1543, n. s.; fol. 79). — Bail à fief par Pierre de Vilembitz, bénéficier de St-Michel, prieur de Cayac (16 février 1493, n. s.; fol. 115). — Arrêt entre Philippe Minvielle, official et auditeur général de l'archevêché, curé de Sadirac, et François Sorlin, curé de Fargues (28 avril 1674; fol. 191-192). — Reconnaissance par la veuve de Jean Moutinard, maître fondeur (7 juin 1674; fol. 195-198); — par Jean Moutenard, maître fondeur (23 décembre 1618; fol. 199-209); — pour des biens confrontant au pré de feu M. Demartin, abbé de Faize (29 janvier 1673; fol. 217-221); — au profit de « Johan Ferreu, prestre, caperan de la gran caperania instituida et fondada en la gleysa Sent-Miqueu de Bordeu per Arnaud de Puchmouton lo velh, qui ffo, aministrador et guobernador de l'espitau deus tretze paubres instituit et fondat en la parropia Sent-Miqueu de Bordeu per lodeyt Arnaud de Puchmouton » (22 février 1438, n. s.; fol. 237); — pour une terre « plantée ... en aulana, quy souloit estre plantée en aubarède » (3 mars 1592; fol. 273-275). — pour un domaine sis à Talence, non loin du ruisseau « de la mouline apellée anciènement de Bardenac et à présent de Pontac » (21 septembre 1602; fol. 286 v°-288 v°); — au profit de Jean d'Olivier, seigneur dud. lieu, official de Bordeaux et archidiacre de Cernès (23 octobre 1544; fol. 386); — au profit de Vincent Du Vergier, curé de Gradignan, archidiacre de Cernès (4 juin 1576; fol. 388). — Arrêt concernant Catherine de Vacquey, femme de Gabriel de Mérignac, écuyer, s^r de Salles, et Jeanne de Guilloche, femme de Jean de Lescours, sieur de La Loubière (18 août 1583; fol. 390-393).

G. 1733. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 8 feuillets papier de tables et 417 feuillets parchemin et papier de documents.

1371-1681. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier des chapellenies. — Legs de 40 s. à la fabrique de St-André et de 20 s. à la fabrique et au luminaire de chacune des autres églises de Bordeaux (5 décembre 1379; fol. 46). — Reconnaissance pour un pré confrontant « los feus deu noble home moss^r Bernard de Lesparra, senhor de Labarda, Pey de Casaubon, donzet, et lo feu de la dona na Johana de Gresinhac, dona de Pardelhan » (5 août 1416; fol. 62). — Acte reçu par « Jehan Delascoux, clerc, notaire et tabellion royal en Guyenne, l'un des troys ordonné en la prévosté royalle d'Entre-deux-Mers, au bailhiage de Cambes » (8 janvier 1530, n. s.; fol. 66). — Reconnaissance par Pierre de Lomeau, s^r Du Soley (2 juillet 1523; fol. 72); — pour un pré sis à Tresses, au lieu dit *sotz lo Molin de bent* (9 mai 1459; fol. 83). — Collation par Michel de La Vergne, grand archidiacre de Bazas et curé de N.-D. de Mazères, fondé de pouvoir de Robert de Blavon (?), prieur de St-Jean, au diocèse d'Angers, et vicaire perpétuel de St-Michel (9 juin 1555; fol. 229). — Reconnaissance pour une oseraie sise à Quinsac, près « la may de la riu deu molin qui es a la cautz deu pont de Maugau » (5 décembre 1505; fol. 254); — pour une terre confrontant à la vigne de Jean Lancolle, maître libraire de l'Université (2 mars 1558, n. s.; fol. 258-259); — au profit de Pierre Seurin, prieur du prieuré de St-Seurin (21 mai 1639; fol. 314-315). — Testament d'Élie Costantin, instituant des legs au profit des fabri-

ques de St-Michel, de St-André, de Ste-Colombe, au profit de l'église de Cadouin, de la confrérie de St-Barthélemy, « fundada en la cappera deu cariey de St-Miqueu, » de la confrérie de St-Thomas, « en la gleysa de Sent-Thomas de l'archivesquat de Bordeu » (19 mai 1444; fol. 322). — Autorisation donnée par Jean Symonnet, vicaire général de l'archevêque Jean de Foix, à Élie Taffard, notaire, d'expédier les actes reçus par feu Jacques Poitevin (16 décembre 1524; fol. 328). — Arrêt intéressant frère Pierre de Merlle, sieur de Beauchamps, commandeur du Temple de Bordeaux (18 janvier 1629; fol. 357-361). — Reconnaissance pour une maison sise dans la rue Ste-Catherine et la paroisse St-Projet, et confrontant à la Devise et à une tour (16 mai 1511; fol. 364); — pour une maison ou tour dans la rue de la Monnaie (12 juillet 1597; fol. 365-368).

G. 1734. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 11 feuillets papier de tables et 346 feuillets parchemin et papier de documents.

1375-1740. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier des chapellenies et confréries. — Reconnaissance pour un bien sis à Langoiran, « pres deu castet » (10 janvier 1390, n. s.; fol. 17). — Installation de François Borel, vicaire de St-Seurin de Saillans en Fronsadais, nommé à une chapellenie de St-Michel sur la présentation de Marguerite de Carle, femme de Mercière de Thurenne, sieur de La Massolie, baron de Ste-Fortunade (5 mai 1616; fol. 33). — Reconnaissance par Sébastien Cavaille, maître apothicaire « et docteur en médecine de l'Université de Roume » (1er février 1611; fol. 103 v°); — au profit de Pierre Boyer, prieur du prieuré St-Raphaël, pour une maison dans la rue du Petit-Judas, confrontant « par derrière à une grand tour de pierre » (10 décembre 1597; fol. 120); — pour une vigne en graves de Bordeaux, *au plantier des Gahets* (14 juin 1543; fol. 131); — au profit de Bertrand Caussade, curé de *la Majestat* St-André (22 mai 1515 - 25 mai 1519; fol. 137 v°-140 v°); — au profit de Jean de St-Martin, curé de *la Majestat* St-André (6 juillet 1541; fol. 141); — au profit de Thomas de Lissac, curé de la même paroisse (31 août 1622; fol. 141 v°); — au profit du titulaire d'une chapellenie instituée « au prieuré St-Jullien, près le pourtal et meurs d'icelle ville » (3 novembre 1580; fol. 158). — Notification à [Guillaume] Savineau, s^{r} de Gombaud (26 juillet 1647; fol. 202). — Reconnaissance au profit de Riquard, prieur de St-Laurent en Médoc (12 mai 1451; fol. 208). — Signification à Madeleine de Lavergne, dame de Pardaillan (22 octobre 1611; fol. 232). — Reconnaissance pour un bois sis « à Villeneufe, parroisse de Ca[dau]jac, » près des chemins de Bordeaux à Naujam et de Carbonieux à Cadaujac et près du « chemyn gleisau que tire dud. Carbonnieux au Moulin Neuf à l'église de Villeneufve » (9 mars 1547, n. s.; fol. 265 v°); — pour une maison sise « en la rue enciennement appellée du Ha de Lesparre, aultrement à présent communément appellée la ruhe de Parlement » (14 juillet 1547; fol. 269). — Assignation à Étienne de Mullet, seigneur de Voluzan, conseiller au Parlement et doyen de St-André, concernant « icelle maison à présant en jeu de paume, scittuée en rue du Puch de Bagnecap » (26 août 1667; fol. 304). — Confirmation par l'archevêque de Bordeaux des statuts de la confrérie de Ste-Marguerite : « Que nulh ny nulha no s'i areculha confray ny confrayressa que no sia son senhor medix, sino que sia de consentiment de son [pay] o de son senhor. » « Que si lo cas s'endevine que aucun confray o confrayressa anes per mar et [se] neguessa (laquau causa Dius deffenda!) que lad. confrayria l'aya affar serquar aus despens de lad. confrayria duas montans e una jusen » (14 mai 1454; fol. 335). — Confirmation d'élection par Baude Dages, doyen de St-André, vicaire général (17 mai 1499; fol. 344).

G. 1735. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 12 feuillets papier de tables et 289 feuillets parchemin et papier de documents.

1370-1658. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier de chapellenies. — Reconnaissance pour deux terres « entre lesquelles y a un buysson ou sègue » (18 mars 1528, n. s.; fol. 4 v°); — par Jeanne Lory, veuve en secondes noces de Jean de Monnech, conseiller au Parlement, pour un bien confrontant aux terres de Jean Du Boscq, s^{r} de Canteloup (27 août 1574; fol. 27); — au profit de Jean d'Olivey, official de Bordeaux, archidiacre de Cernès (13 février 1534, n. s.; fol. 63). — Mention d'une terre sise à Gradignan, lieu dit *au Vernet deus Helies*, près « lo paduent reyau » (14 août 1434; fol. 99). — Reconnaissance pour une vigne sise « devert le moulin du Pomier » (1536-1537; fol. 116). — Vente d'une maison confrontant par devant aux rues Porte-Bégueyre et du Cerf-Volant et « par le dernier aulx vieulx murs de l'anciène ville » (12 août 1609; fol. 187). — Saisie d'une maison confrontant à celle de la femme de Durand, « chirurgien de la Peste » (19 décembre 1585; fol. 205). — Reconnaissance par François Belcier, sieur de La Boysse et de St-Germain, premier président (11 juin 1534; fol. 230 v°); — pour une maison sise rue des Épiciers, « contre le portal de Porte-Bégueyre, ... confrontant ... aud. vieux pourtal

Bégueyre, sur lequel y a deux chambres, » et aux « vielles murailhes » (26 mars 1560; fol. 251 v°); — pour une maison confrontant à celle de la femme de Duran, « cirurgien juré et barbier de l'hospital de la Peste » (30 mai 1571; fol. 259). — Mention de la fondation de trois chapellenies, de 60, 50 et 50 livres, réduites par codicille de 1374 (n. s.) à 40, 30 et 30 livres (15 juin 1390; fol. 280 et 281).

G. 1736. (Registre.) — In-4°, 4 feuillets papier de tables et 129 feuillets parchemin et papier de copies et pièces originales.

1478-1582. — Propriétés et seigneuries foncières : « terrier de la chapelle de Puchmoton, pour les fiefs qui furent réservés à lad. chapelle lors de l'échange fait avec le chapelain de Bloyac. » — Reconnaissance pour un pré sis à Cénac, lieu dit *a Puyanas*, près de « l'estey molinant » (17 novembre 1494; fol. 21); — au profit de Gille Bouissaut, archiprêtre de Génissac (8 janvier 1521, n. s.; fol. 92 v°); — par François de Fournel, écuyer, sieur de Foucarville, « demeurant à présent à la salle d'Argadans, en Bourdellois » (16 novembre 1581; fol. 119).

G. 1737. (Registre.) — In-4°, de 2 feuillets papier de tables et 99 feuillets parchemin.

1530-1544. — Propriétés et seigneuries foncières : « terrier de Montagne et Ducornet. » — « Registre de neuf exporles retenues par Jean Guignier, notaire, en 1530, en faveur de s^r Pierre Ayquem, écuyer, seigneur de Montaigne, de certains fonds situés en la parroisse de Bassens » (fol. 1). — Reconnaissance au profit de Michel de Montaigne (8 janvier 1574; fol. 17). — Vente de droits sur des biens à Bassens par Michel de Montaigne à Jean Ducornet, bourgeois de Bordeaux (22 juin 1591; fol. 59). — Cession de ces droits par led. Ducornet aux bénéficiers de St-Michel (10 juin 1593; fol. 85).

G. 1738. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets.

1534-1535. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier [incomplet]. — Échange avec Gabriel Terrague, docteur en médecine, habitant de la paroisse St-Michel (4 octobre 1535; fol. 36 v°).

G. 1739. (Cahier.) — In-f°, 17 feuillets.

1492-XVIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier pour la chapellenie de Jean Bounauld.

G. 1740. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets.

1602-1665. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier pour la chapellenie de Guillaume de Brach.

G. 1741. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets.

1491-1508. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier pour la chapellenie et l'hôpital fondés par Arnaud de Peymouthon.

G. 1742. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue Montaigne ou Sarlat, rue Neuve, rue Ste-Colombe.

G. 1743. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue des Allemandiers, sous les Aubans, Pujaduy.

G. 1744. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue de la Fusterie, rue des Pontets, rue Gauriac.

G. 1745. (Registre.) — In-4°, 155 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue Tastet, *alias* Regnier, rue Draque ou du Soleil, rue du Puits-des-Casaux, rue du Muguet, anciennement rue Mousquit.

G. 1746. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : fossés des Salinières et de rue Bouquière, anciens fossés de St-Éloi et des Pailhers, rue Bouquière, rue Lapsaut ou Désirade.

G. 1747. (Registre.) — In-4°, 229 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue Sausseire, *alias* des Herbettes, place du Marché-Neuf, place dite Sous-le-Ballet, rue Pruet, *alias* Mossen-Cadenne ou Sent-Cadène.

G. 1748. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue de la Rousselle, rue des Portanets, rue du Pont-St-Jean.

G. 1749. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue des Faures, rue Hugla, anciennement rue Boucalot ou Caguebœuf, rue Pillet, anciennement Penteneyre, rue Leyteyre, anciennement des Soquets.

G. 1750. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue des Bouviers, rue Planterose, rue des Sœurs-Menues, rue Clare.

G. 1751. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue Maubec, rue Gensan, rue des Truyes.

G. 1752. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue Traversane et petite rue Neuve.

G. 1753. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue des Menus, rue Colombeyre ou des Andouilles.

G. 1754. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets papier.

1766. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Michel : rue des Bouviers, rue Peymentade, rue des Menuts, rue Maubec, rue de la Fusterie. — Paroisse Ste-Eulalie : rue Mingin, rue Ste-Eulalie. — Paroisse Ste-Colombe : rue des Épiciers, anciennement de Porte-Begueyre. — Paroisse St-Siméon : rue du Petit-Loup, anciennement des Moreys ou de Campeu. — Paroisse St-Paul : rue St-Paul, *alias* de Mallemorte.

G. 1755. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse Ste-Colombe : place du Grand-Marché. — Paroisses Ste-Colombe et St-Siméon : rue des Épiciers ou Porte-Begueyre. — Paroisse St-Éloi : rue St-James.

G. 1756. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Éloi : rue Poudiot ou de la Sau ou d'Entre-deux-Murs, rue Causserouge, rue du Mirail, rue du Fagnas.

G. 1757. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse Ste-Eulalie : rue St-Julien, anciennement rue Bouaut, rue Tombeloly, anciennement rue Bernard-Piucelle, rue du Cayre, anciennement rue de Martin-Fayzan, rue de Lalande, rue Ste-Eulalie.

G. 1758. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse Ste-Eulalie : les Aiguats, Cap-de-Barche ou St-Laurent, etc.

G. 1759. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse Ste-Eulalie : Peyre-Grabade, Haut-Brion, *alias* Campeyraud, etc.

G. 1760. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisses St-Projet et Ste-Eulalie : rue du Loup. — Paroisse St-Projet : rue Tustal, anciennement rue Lartigue, rue de la Monnaie, place St-Projet.

G. 1761. (Registre.) — In-4°, 281 feuillets papier.

1766. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Projet : rue Ste-Catherine, rue du Cancera. — Paroisse St-Pierre : rue du Parlement, anciennement du Ha de Lesparre, rue des Faussets ou de la Corderie, rue des Caperans ou Macau, rue du Puch des Cujols, rue Royale. — Paroisse St-Remy : petite rue St-Remy,

rue Corbin. — Paroisse St-Christoly : rue Porte-Dijeaux. — Paroisse St-Siméon : rue du Pas-St-Georges, rue du Petit Cancera, rue du Cancera.

G. 1762. (Registre.) — In-4°, 226 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Siméon : rue du Loup, anciennement des Pinhadours, rue du Serpolet, rue du Cerf-Volant, rue du Pas-St-Georges, anciennement de Baignecap, rue Caudeyre, rue Trompillon, rue du Petit Cancera, rue du Cancera, « devant le porge St-Siméon. »

G. 1763. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets papier.

1766. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Chartrons : bourdieu du St-Esprit, *alias* de Rapetout, rue Pomme d'Or, rue Charron, rue St-Esprit.

G. 1764. (Registre.) — In-4°, 203 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Remy : rue St-Remy et rue Dieu, petite rue St-Remy, rue Camorset, rue Corbin. — Paroisses Puypaulin et St-Projet : rue Ste-Catherine. — Paroisse St-Christoly : rue du Temple.

G. 1765. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse Ste-Croix.

G. 1766. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Graves de Bordeaux.

G. 1767. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets papier.

1766. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse Ste-Croix. — Paroisse Ste-Eulalie. — Paroisse de Talence. — Paroisse de Bègles : au Pichaduy, à la Peyra de la Falha, au camin de la Gleysa, à la Forcada Vigueyra ou Vacqueyra, au Pissaduy de la Rayne. — Palu de Bordeaux : au Perey, a l'Estey Crebat, a las Corneyras de Gasquet, à Lormont.

G. 1768. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Palu de Bordeaux, paroisse St-Remy : à Ferrade. — Paroisse de Parempuyre. — Paroisse d'Eysines : à Lane Blanque. — Paroisse de Mérignac. — Paroisse de Gradignan : à Terrefort.

G. 1769. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Bègles : à Darcs, à la Caussade.

G. 1770. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Bruges : à la Molina. — Paroisse d'Eysines : au Cornau d'Alhan. — Paroisses du Taillan et de Blanquefort. — Paroisse de Mérignac : à Terrafort. — Paroisse de Portets.

G. 1771. (Registre.) — In-4°, 206 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Cadaujac : près du moulin de Bardin. — Paroisse de L'Isle-St-Georges. — Paroisse de Martillac. — Paroisse de « St-Médard-en-Aruan ». — Paroisse de Castres.

G. 1772. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse St-Jean-d'Illac : au Pinhada.

G. 1773. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Talence.

G. 1774. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Léognan : vers la capera de Duranhas. — Paroisse de Villenave : à Terrefort, anciennement au Cournau de Durat, le moulin de la Prade.

G. 1775. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse d'Ambarès. — Paroisse de Haux. — Paroisse de St-Loubès.

G. 1776. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse d'Artigues : à la maison noble de Cornier, à la Font du Nouguey, anciennement Font Sarrasine, *alias* à Vimeneys, à Tugueyres, *alias* au Bourg de Monet, au Cournau du Segonat, *alias* au Mayne de Cadène, au Mayne de Canterane. — Paroisse de Tresses : à Lamothe.

G. 1777. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Bassens : à la Barranquine, *alias* à la tour de Beguey.

G. 1778. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets papier.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse d'Ambarès. — Paroisse de Bassens : près du Porge. — Paroisse de Lormont : à Motas, au Casau deu Molin, « sor la Via. » — Paroisse de Cenon : plantier de la Tour, au Puch de Sta-Maria. — Paroisse de Bouliac : au Peyrat. — Paroisse de Carignan : à Terrefort, à Bire Longue.

G. 1779. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Baurech : au Pujau de la Caussade, au Pas Bougès, etc.

G. 1780. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Bouliac : à Brousse, anciennement au Pujau de Lamothe ou de Lalande, *alias* à Coulin.

G. 1781. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Cambes : moulin de Montet, à la Roucau, *alias* au Porge St-Martin, à Castet.

G. 1782. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Cenon : au Gahet, *alias* à la Hontine, « palu de la Bastide : près la chapelle, lieu apellé à la Croix Blanche, autrement à Pitart, » à Serres, anciennement au Jaugar de l'Homme de Tregeyt.

G. 1783. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Fargues : au Mayne de Nepes, anciennement à la Herronneyre, au Moulin de Canterane, au Pont de Ladinhan, *alias* au Moulin de Latasta. — Paroisse de Cénac : à Corne, anciennement à Laguillon ou à Terrefort.

G. 1784. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Floirac : à Tregeyt, autrement à la Crabette, à la Mothe, à Villandraut.

G. 1785. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Latresne : à l'Artigau de la Mothe, *alias* à la Bécasse, au Casau de Hins. — Paroisse de St-Caprais.

G. 1786. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse du Tourne : à Terrefort.

G. 1787. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Quinsac : à Ferrade, à Terrefort, à la Herroneyra.

G. 1788. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Tabanac. — Paroisse de St-Genès-de-Lombaud : à Terrefort, moulin de Lubert.

G. 1789. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. Paroisse de Latresne. — Paroisse de Camblanes. — Paroisse de Quinsac : à Terrafort. — Paroisse de Baurech. — Paroisses de Tabanac et du Tourne. — Paroisse de St-Germain-Du-Puch : au Temple, à Terrefort. — Paroisse de St-Loubès. — Paroisse de Bourg.

G. 1790. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour des chapellenies. Paroisse de Meynac : au Gahet.

G. 1791. (Registre.) — In-4°, 227 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour des chapellenies. Paroisse de Floirac : à Pourquet, près la chapelle de la Belle-Croix, etc.

G. 1792. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liéves pour des chapellenies et confréries. Paroisse de Cadaujac : Pièce Mengeon, anciennement à Villeneuve. — Paroisse de Bouliac : au Prat de la Motha.

G. 1793. (Registre.) — In-f°, 90 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liéves. « Observations pour servir à l'intelligence de la liève générale, tant de la ville que de la campagne. » « Avertissement préliminaire » et notes cotées 1-477, correspondant à des renvois de la liève générale.

G. 1794. (Registre.) — In-f°, 303 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève générale donnant pour chaque tenure un tableau synoptique qui contient : la date des titres, l'analyse desd. titres, l'indication des rentes, enfin le renvoi aux terriers et aux liéves où ces titres sont conservés ou analysés. Registre A. Paroisse Ste-Croix et paroisse St-Michel.

G. 1795. (Registre.) — In-f°, 182 feuillets papier.

1765. — *Idem*. Registre B. Paroisses de St-Éloi, Ste-Eulalie, Ste-Colombe, St Siméon, St-Projet, St-Pierre, St-Remy, St-Maixent, Puypaulin, St-Christoly.

G. 1796. (Registre.) — In-f°, 311 feuillets papier.

1765. — *Idem*. Registre C. Paroisses de Ste-Croix, Ste-Eulalie, Talence et St-Genès.

G. 1797. (Registre.) — In-f°, 244 feuillets papier.

1765. — *Idem*. Registre D. Paroisses de St-Seurin, Bègles, Cadaujac, L'Isle-St-Georges, Castres, Martillac, « St Médard-en-Arruan, » Villenave, Léognan, Gradignan, Eysines, Le Taillan, Parempuyre.

G. 1798. (Registre.) — In-f°, 336 feuillets papier.

1765. — *Idem*. Registre E. Paroisses d'Ambarès, Bassens, Lormont, Cenon, Floirac, Tresses, Artigues et Ste-Eulalie d'Ambarés.

G. 1799. (Registre.) — In-f°, 319 feuillets papier.

1765. — *Idem*. Registre F. Paroisses de Bouliac, Carignan, Latresne et Camblanes.

G. 1800. (Registre.) — In-f°, 337 feuillets papier.

1765. — *Idem*. Registre G. Paroisses de Quinsac, Cambes, Baurech, Tabanac, Le Tourne, Langoiran, Lestiac, Rions, Neyrac (Béguey), Haux, St-Genès-de-Lombaud, St-Caprais, Meynac, Fargues, Lignan, Cénac, Bonnetan, Pompignac, Montussan, Cursan, St-Loubès.

G. 1801. (Registre.) — In-f°, 198 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. « Liève courante des Graves et paroisses adjacentes. »

G. 1802. (Registre.) — In-f°, 416 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Liève courante pour l'Entre-deux-Mers.

G. 1803. (Registre.) — In-f°, 24 feuillets papier.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Liéves. Répertoire du registre A. « Ce répertoire indique la quantité des fiefs contenus dans la liève A par le millésime et les noms des derniers reconnoissants renvoyés aux fol. de lad. liève, où sont raportés tous les titres féodeaux concernant cette partie, ensemble il indique les fol. de la liève courante où sont rapportés les fiefs dont les rentes sont actuellement servies. »

G. 1804. (Registre.) — In-f°, 23 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre B.

G. 1805. (Registre.) — In-f°, 11 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre C.

G. 1806. (Registre.) — In-f°, 20 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre D.

G. 1807. (Registre.) — In-f°, 17 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre E.

G. 1808. (Registre.) — In-f°, 18 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre F.

G. 1809. (Registre.) — In-f°, 22 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre G.

G. 1810. (Registre.) — In-f°, 4 feuilles de répertoire et d'« explications », et 15 planches.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. « Recueil des plans, n° 2. »

G. 1811. (Registre.) — In-8° oblong, 79 feuillets papier.

1419. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève des revenus payables aux termes de l'Assomption, s[t] Barthélemy, s[t] Michel, s[t] Seurin, s[t] Luc, la Toussaint, s[t] Martin, s[t] André, s[t] Thomas, la Noël, s[t] Hilaire, la Chandeleur, s[t] Blaise, s[t] Martin, le premier jour de Carême, la Chaire de s[t] Pierre, les Rameaux, Pâques, Quasimodo, la Pentecôte, s[t] Jean, s[te] Madeleine. — Cens pour une vigne en Graves, « au loc aperat a Sent-Caprasi, prop deus Gaffetz » (fol. 19 v°); — pour l'anniversaire de Jean Terren, maître d'escrime (fol. 21); — pour un moulin à Cambes, « sobre l'aygua qui ven deu molin de la Fayeda » (fol. 35); — « per tota aquera carta part de mota qui es au Guitiar » (fol. 54); — pour une vigne au pont de Lados, « subre la roeta qui ba au molin d'Arx » (fol. 69 v°). — État de sommes prêtées « en garda e en comanda », pour un délai déterminé, avec intérêts d'un sol par franc (fol. 74 v° et suiv.). — Prêt de « dos marx d'argent de lonha o xx f. » (fol. 75 v°).

G. 1812. (Registre.) — In-8° oblong, 111 feuillets papier.

1486. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève des revenus. — Cens pour un moulin qui est au Marché (fol. 10); — pour le moulin de Montet, sis paroisse de Cambes, sur le ruisseau du moulin de la Fageta (fol. 47 v°); — pour des biens « a L'Ila Sent-Jorge, *alias* L'Ila de Lalanda » (fol. 60 v°).

G. 1813. (Registre.) — In-4° oblong, 101 feuillets papier.

1494. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. « Rolle ... comensat l'an mil IIIIc IIIIxx et XIIII, moss. Galhard Seguin recebador » (fol. 1). — Cens dû « per razon de ung molin qui es hau Marcat » (fol. 6); — pour des biens à Bouliac, lieu dit *a la Mota* (fol. 25 v°); — pour des biens au Tourne, lieu dit *a Castet Galhard* (fol. 26); — par « los hereteys de Pey de Naben, parropiantz de Sent-Aloy, capitayne de Castet Galhart », pour une vigne près du moulin d'Arxs (fol. 26 v°); — pour un pré à Latresne, *a l'Artigal de la Mota* (fol. 26 v°); — pour une terre dans l'île de Rions (fol. 32); — par divers paroissiens de S[t]-Jean-d'Illac, pour maines, avec terres, landes, bois et padouens au Las (fol. 35); — pour un pré sis à Latresne, *hau molin deu Pont* (fol. 42); — pour un moulin sis à Cambes, *a Montet*, en aval du moulin de *la Fageta* (fol. 45); — pour une terre sise à Cambes, *a Castet* (fol. 51 v°); — pour des vignes sises à Baurech, *a la Causada* (fol. 54 v°); — pour une maison « a las Salineyres, hau cap de rua Gensans, cara de la murralha de la byla » (fol. 58); — par un « stanhey » de S[te]-Eulalie, « per la quarta part de la mota deu Guitia, en la parropia de Quinsac » (fol. 68 v°); — pour une terre à Floirac, « au Cauforn, pres de las Justicis » (fol. 83). — Rôle de rentes servies par des emprunteurs : « Galhard Deu Boscz, parropiant de Sent-Miqueu, ten en comanda, per lo a[nniversari] de Pey Gombaut, xx ff[rancs], xx s. » (fol. 88). — « Aquestes son los cens qui son pergutz long temps a » (fol. 99 v°). — « Seguense las comandas pergudas » (fol. 100 v°).

G. 1814. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets.

1517-1518. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Cens pour un pré à Cadaujac, « pres lo molin de Bardin » (fol. 74 v°); — pour moitié d'« ung molin que es au molin de Laprada, sus l'Aygua Blanqua » (fol. 76 v°); — pour des biens à la Mothe, paroisse de Bouliac (fol. 85 v°). — Indication du prix de l'afferme de divers revenus (fol. 128-129).

G. 1815. (Registre.) — In-8° oblong, 88 feuillets.

1521. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — « Mestre Richart et Vidau Tibaut per la renda mor-

tisab[l]a sobre totz lurs bens et causas, xx s. » (fol. 25 v°). — Cens pour une aubarède contenant « VIII brasas sive platans » (fol. 34 v°).

G. 1816. (Registre.) — In-8° oblong, 120 feuillets.

1548-1564. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Cens dû par noble Jean de La Mothe, seigneur de Fargues (fol. 8 v°); — par noble Pierre Du Bourg (fol. 9); — par Serène de Verteuil, demoiselle, veuve de Me Jean Ferron (fol. 9); — pour une grande tour dite la tour de Thibaud Bec, sise rue Neuve (fol. 22 v°); — par « le sire Arthus Faure, pour une maison sur le canton appellé le voulte du lyon », au Puits-des-Casaux (fol. 22 v°); — par les hoirs de Jean Bonhomme, marchand, pour des maisons, colombier, jardin et verger « faict en poincte d'aguilher » (fol. 66); — pour partie du mayne de La Mothe, *alias* au Pujau de La Lande, à Bouliac (fol. 76 v°); — pour un pré sis à Artigue de La Mothe, à La Tresne (fol. 82 v°); — par noble Pierre, chevalier, seigneur de Roquetaillade, pour un bien ayant appartenu à Catherine de La Mothe (fol. 99 v°); — par Arnaud de Lavie, procureur, pour un moulin sis à Fargues, au pont de Ladinhan (fol. 103 v°); — par Jacques de Pontac, doyen de St-André (fol. 103 v°); — par Pierre Du Bosc, seigneur de Canteloup (fol. 106 v°). — État de « rentes admortissables » acquises depuis 1541 (fol. 110). — Rente constituée par Pierre Dailhaire, prévôt de la Monnaie, sur ses biens sis à Lignan, lieu dit *a Bedat*, à la réserve du moulin, qui est dans la mouvance de La Sauve (fol. 110). — Rente de 50 fr. due par Jeanne de Ségur, demoiselle, pour les 1,000 fr. laissés par noble Arnaud de Lataste (fol. 112).

G. 1817. (Registre.) — In-8° oblong, 128 feuillets.

1565. — Propriétés et rentes foncières. Liève. — Cens pour une maison « où soulloit avoyr moulin, size en rue des Especiers » (fol. 26); — par Louis de Pontac, « secrétaire du Roy de la Ville » (fol. 31); — par noble Blaise de Lestonna (fol. 44). — Cens de 20 s. pour une vigne « contenant le journau de deulx cens hommes ou environ », à Ambarès, lieu dit *les Maderes de Cambon* (fol. 61 v°). — Cens dû par Jacques de Pontac, doyen de St-André (fol. 118).

G. 1818. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets.

XVIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour les biens mouvant de la tour de Beguey. — Mention d'un bail à fief consenti, le 4 août 1454, par noble Raimond Andron, chevalier, seigneur de Lansac et de la tour de Beguey (fol. 18 v°); — d'une reconnaissance au profit de Jean de La Lande, chevalier, seigneur de Labrède, du 28 décembre 1470 (fol. 40).

G. 1819. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets.

XVIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Agrières de Vilambitz, paroisse de Bègles, « acquisez de Jehan Faure, seigneur de La Tour, acquisez le 12 de jung 1527, signé : de Bosco, not. » (fol. 9). — « Agrières des camps de Bègle » : trois vignes doivent chacune « le cincquain du fruict, 2 d. bourdel. de terraige, cincq arditz de garderie et le disner come les vendengeurs » (fol. 10). — Agrière sur une vigne « que tient à présent Dorde de Lynas, le cappitaine du guet à Bourdeaulx » (fol. 12 v°); — sur une vigne sise à Bègles et tenue moyennant « le cinquain des fruictz ... porté et randus sur le chemin royal » (fol. 24 v°). — « Agrières au septain en la pallu de Montferran entre les deux esteys, aquises de sire Jehan Du Cornet » (fol. 35).

G. 1820. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets.

XVIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève contenant des analyses de reconnaissances non datées. — Analyse d'une reconnaissance pour deux vignes à Floirac, lieu dit *a Tregeyt* ou *a la Mothe* (fol. 16 v°).

G. 1821. (Registre.) — In-8° oblong, 95 feuillets.

XVIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Cens pour une maison « dabant lo porge St-Johan » (fol. 10 v°); — par « Johan lo Frances, esperoney » (fol. 29 v°); — pour un pré « au pont de Ledinhan et au molin de Latasta » (fol. 31 v°); — par noble René de Roustaing, fils de Pélerine de Colignan (fol. 33 v°); — pour un moulin sis à Montet, sur le ruisseau qui vient du moulin de la Fageta (fol. 45); — pour divers biens dans « la nobble parropi de Sent-Eloy » (fol. 45 v°); — par André de Noailles, aumônier du roi de France (fol. 51 v°); — pour un pré à Cadaujac, lieu dit *a Lassan*, près le moulin de Bardin (fol. 56). — « Rolle de las comandas » (fol. 82).

G. 1822. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières.

Liève renfermant des analyses de reconnaissances de 1620-1622. — Analyse d'une reconnaissance du 20 novembre 1620, par Guyonne de Mérignac, veuve de Jacques de Pontac, trésorier général (fol. 4 v°); — du 30 (?) juillet 1621, par noble Jacques de Paty, sieur de la maison noble de Bellegarde et citoyen de Bordeaux (fol. 13); — du 7 août 1621, pour un domaine à Fargues, contenant « huict journaux et demy et dix règnes de journal à bœufz » (fol. 13 v°); — du 15 octobre 1621, pour une terre à Bonnetan (?), « contenant cinq journaux à cordeau » (fol. 15).

G. 1823. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève.

G. 1824. (Cahiers.) — In-f°, 46 feuillets.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Analyse d'une donation faite à la communauté, le 22 mars 1456 (1457, n. s.?), par « le sieur de Roqueys, sr de Xaintrailles, maréchal de France » (fol. 2 v°); — d'une cession à titre d'échange, du 5 mars 1501 (1502, n. s.?), par noble Gaston de Monferrand, seigneur dud. lieu, de Langoiran et de Cubzaguès (fol. 3); — d'une reconnaissance du 17 mai 1524 pour une aubarède confrontant à celle « de Grimon Eyquem, dict de Montaigne » (fol. 13); — d'une reconnaissance du 7 mai 1527 pour une aubarède confrontant « aux aubarèdes et barrail du greffier de Montferrant » (fol. 13); — d'une vente de rente foncière consentie, le 18 octobre 1494, par Étienne Delaur, notaire public (fol. 21 v°).

G. 1825. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Analyse de reconnaissances du 16 mai 1396 pour une terre contiguë au « feu de la confrayria primeyriu (*sic* pour *preveyriu*) de Camblanes » (fol. 11 v°); — du 15 mars 1529 (1530, n. s.?), par Louis Roustoulaing, libraire (fol. 18).

G. 1826. (Registre.) — In-f°, 472 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Mention de Perouil, « hoste, quy a pour enseigne : *A Richelieu* » (fol. 11 v°); — de Jean Deguillem, « hoste, quy a pour enseigne : *A la Croix Blanche* » (fol. 12); — de M. de Pontac, capitaine aux gardes, seigneur de Beautiran (fol. 64 v°); — de Jean Merisson, architecte, dit l'Espérance (fol. 110 v°); — de Martin Piveleau, « hoste, où pend pour enseigne : *A Bachus* » (fol. 114 v°); — de Martin Dusault, écuyer, sieur de Francon (fol. 124 v°); — de Mme de Prugues, veuve de M. Dessenaut, baron d'Issan (fol. 360).

G. 1827. (Cahiers.) — In-4°, 64 feuillets.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Analyse d'une reconnaissance du 4 novembre 1683 par Ferran de Lalanne, marquis d'Uzeste, pour le moulin de Lubert, à St-Genès-de-Lombaud (fol. 29).

G. 1828. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Analyse de reconnaissances du 9 mai 1525, pour un pré sis dans la palu, lieu dit *a Ferrade*, à travers lequel passe le chemin royal (fol. 10 v°); — d'une vente du 15 juillet 1501, par Pothon de Ségur, seigneur de Francs, et Olivier de Ségur, son frère (fol. 11); — d'une autre du 18 mai 1489, par Pothon de Ségur, agissant au nom de Marguerite de Juncqueyres, sa femme (fol. 11).

G. 1829. (Cahiers.) — In-8°, 44 feuillets.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour les quartiers de Marifoix, Fiulabet et St-Caprasy. — Analyse d'une reconnaissance pour une courrège au plantier St-Nicolas, près « la ruète qui va et vient du chemin romu de Bayonne à St-Genez » (fol. 9).

G. 1830. (Cahiers.) — In-8°, 16 feuillets.

XVIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Guillaume Blanc, dit Langlais.

G. 1831. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Guillemine de Brach. — Analyse d'une reconnaissance du 27 février 1534 (1535, n. s.?), pour une terre contiguë à celle de noble François de Lamothe, seigneur de Cambes (fol. 1).

G. 1832. (Registre.) — In-8°, 25 feuillets.

XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Guillemine de Brach.

G. 1833. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets papier.

1594-XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liéves pour la chapellenie de Jacquette Charretier.

G. 1834. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets.

XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Jacquette Charretier, contenant les extraits de reconnaissances consenties pendant la seconde moitié du xv° siècle au profit de Trenque Froment, femme de Jean de Colignan, au profit de Jeanne de Colignan, femme de noble Guillotin Macanan, et au profit de Pèlerine de Colignan, femme de Pierre de Rostaing, écuyer. — Analyse de reconnaissance du 19 juin 1487 pour une terre sise à Beautiran, lieu dit *à La Mothe* (fol. 23 v°).

G. 1835. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets.

XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Jacquette Charretier, contenant les analyses de reconnaissances passées au profit de Pèlerine de Colignan, femme de noble Pierre de Rostaing, écuyer, dame d'Andissas. — Analyse d'une reconnaissance du 10 mai 1478 pour un moulin sis paroisse de Quinsac, lieu dit *à Huc* (fol. 1); — d'un bail à cens du 11 juin 1464 par Julien de Colignan, au nom de ses filles, Jeanne, Pèlerine et Jouine, héritières de leur mère Trenque Froment, du moulin dit de *Pey Forment*, à St-Quentin (fol. 1 v°); — d'une reconnaissance pour une terre à Floirac, lieu dit *à Andissas* (fol. 3 v°).

G. 1836. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets.

XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Jacquette Charretier, contenant les analyses de reconnaissances passées au profit de nobles Jeanne et Pèlerine de Colignan.

G. 1837. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets.

XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Jacquette Charretier. — Analyse d'une reconnaissance du 17 juillet 1739 par Esther de Clermont, veuve d'Éléazar Marsolier de Montau, écuyer, seigneur de Fournil (fol. 1); — d'une transaction du 10 juin 1752, intéressant Théophile de Lauvergnac, écuyer, seigneur de Lamothe de Haux, Andissas et autres lieux (fol. 14 v°).

G. 1838. (Liasse.) — 23 pièces papier.

XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Notes pour un répertoire des terriers de la chapellenie de Jacquette Charretier.

G. 1839. (Liasse.) — 2 cahiers, 20 feuillets.

XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Liève des fiefs de la chapelle de Pey Martin, dit Sempey le vieux, renouvellés en l'année 1789. »

G. 1840. (Registre.) — In-8° oblong, 10 feuillets.

XVI° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie d'Arnaud Peymouthon.

G. 1841. (Registre.) — In-8° oblong, 12 feuillets.

XVI° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Raimond Rogey.

G. 1842. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets.

XVII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour les chapellenies de St-Michel. — Liste de chapellenies (fol. 16).

G. 1843. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets papier.

1635-XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour les chapellenies. « Livre dans lequel sont comprinses les chappelles fondées en l'esglise St-Michel de Bourdeaux, par moy escript, maistre Antoine Montesin, prestre et bénéficier en ladicte esglise, le vintiesme septembre 1635. »

G. 1844. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 22 feuillets papier, 31 pieces papier.

1328-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Fragments de terriers et de lièves. — Analyse d'une reconnaissance du 21 avril 1494, mentionnant le ruisseau qui descend de la fontaine d'Aubeterre, dit le *riu Martin,* qui sépare les paroisses de Lignan et de Sadirac (sans date). — « La noble tour de Beguey a esté acquise de sr noble Jean Faure, citoyen de Bordeaux, par transaction du 9e aoust 1532, retenue par Lortie, notaire » (sans date). — Mention d'une redevance due par les Carmes pour un bien sis à Bassens, lieu dit *Entre-deux-Esteys :* « Ce septain du fruit du vin et vandange porté dans les vaisseaux vinaires desd. srs bénéficiers, qui sont dans le batteau de la tour de Beguey ou autre, qui doit se plasser dans la chanal ou conque(?) desd. religieux » (sans date).

G. 1845. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 66 pièces papier.

1378-1777. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux et Bordelais. — Mention de Pierre Armentary, bourgeois et boulanger de Bordeaux, « passaiger pour le Roy au passaige de La Bastide » (1643?). — Mémoire pour les bénéficiers contre le Domaine, qui veut les obliger à faire hommage pour leurs biens nobles, cens et rentes de la juridiction de Monferrand : l'arrêt du Conseil d'État du 31 mars 1674 a maintenu les habitants et communautés de Bordeaux en la possession de jouir des alleux nobles et roturiers franchement et quittement (1679?).

G. 1846. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1569. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux et Bordelais. Procès contre Pierre de Lestonna, bourgeois et marchand, au sujet d'une maison sise rue Martin-Faisan, pour des biens à la Sabateyre, à Bassens, etc.

G. 1847. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1687-1716. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux et Bordelais. Procès contre Denis de Truchon, « magistrat présidial en Guienne, » ensuite contre ses ayants droit.

G. 1848. (Liasse.) — 8 cahiers de 106 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 107 pièces papier.

1640-1734. — *Idem.*

G. 1849. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1505-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux. — Vente de divers cens par Arnaud Estève, écuyer, sieur de Langon (copie; 10 janvier 1540, n. s.). — Lettre des bénéficiers aux agents du clergé : les jurats ayant acquis une maison mouvant desd. bénéficiers, ceux-ci ont employé à relever une vieille maison l'indemnité qu'ils ont reçue à cette occasion; le Domaine leur réclamant un droit d'amortissement, ils désirent savoir si cette réclamation est fondée (25 avril 1752).

G. 1850. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 65 pièces papier.

1432-1777. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Andouilles ou Colombeyre.

G. 1851. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1680-1684. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Andouilles. Procès contre le Domaine. — Déclaration d'un porteur de contraintes au syndic du chapitre : attendu le refus dud. syndic de fournir des vivres, attendu ses « violance et emportement », led. porteur établit « la susd. garnison au cabaret où pent pour ensègne *le Château d'asurance* » (26 juin 1680).

G. 1852. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 28 feuillets, 22 pièces papier.

1742-1748. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Andouilles. Procès contre François Vivien, tuilier.

G. 1853. (Liasse.) — 2 cahiers de 26 feuillets, 18 pièces papier, 1 pièce parchemin.

1542-1625. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Arnaud-Miqueu, les Aygats, Ayguedrom ou Peyregrabade. — *Rue Arnaud-Miqueu.* Mention d'un jardin sis « en la rue Lègre, autrement de Arnaud Micqueu » (17 juin 1542). — *Les Aygats.* Requête des

bénéficiers de St-Michel, qui réclament les lods et ventes pour une vente faite, le 30 décembre 1621, à Antoine Berard, « sanctier » (22 août 1625).

G. 1854. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1553-1659. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Ayres. — Reconnaissance pour une maison contiguë « à la maison et jeu de paume de Tallabot, appartenant à Marie Pascal, damoiselle, vefve de feu M. de La Chabanne » (5 mars 1636). — Accord au sujet d'un cens acquis des auteurs de feu Jeanne de Guilloche, dame de Laloubrière et Roquetaillade (30 juillet 1614).

G. 1855. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1446-1707. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Ayres. Dossier d'un procès contre les Jésuites.

G. 1856. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1385-1774. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Baignecap, la Bombe et la Bop.

G. 1857. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 9 pièces papier.

1447-1685. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à la Boucherie, rue Boucalot et rue Bouhaut. — *Rue Bouhaut*. Criées pour la vente d'une maison saisie à la requête de feu Marguerite Morel, demoiselle, dame de la maison noble de Livrac (26 août 1591).

G. 1858. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1460-1676. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Bouquière.

G. 1859. (Liasse.) — 2 cahiers de 23 feuillets, 28 pièces papier.

1603-1610. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Bouquière. Procès contre Sébastien Cavaillé, maître apothicaire. — Vente par Anne d'Inclaux, veuve de Pierre Dugua, citoyen de Bordeaux, dame de la maison noble de Marcillonnet, paroisse de St-Laurent-de-Médoc (24 novembre 1603).

G. 1860. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1610. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Bouquière. Procès contre Bernard Mercadié, marchand.

G. 1861. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1490-1774. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Bouviers et au Brana. — *Rue des Bouviers*. Reconnaissance au profit de Fr. de Mollé, abbé de Ste-Croix (2 mars 1691).

G. 1862. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1377-1646. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, les Cabanes et rue Caguebeu.

G. 1863. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1627-1628. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Caguebeu. Procès contre Françoise de Lestonnac. — Requête visant une reconnaissance passée le 13 août 1613 par Marie de Briant, demoiselle, veuve de Guy de Lestonnat, seigneur du Part, et par Françoise de Lestonnat, aussi demoiselle, veuve de noble Jean Daulède, écuyer, sieur Du Cros (31 juillet 1627).

G. 1864. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1557-1775. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Cahernan.

G. 1865. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1525-1539. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Cahernan. Procès contre Jean de Bordeaux, seigneur de Livrau.

G. 1866. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets et 23 pièces papier.

1599-1626. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Cahernan. Procès contre Pierre Lespinasse, ancien procureur.

G. 1867. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1374-1764. — Propriétés et seigneuries foncières :

Bordeaux, à la Caillevenque, rue Carmoset, à Campayraut, à Camplambert.

G. 1868. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1581-1775. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Cantegric et place Canteloup.

G. 1869. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 17 pièces papier, 1 sac.

1652-1687. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, place Canteloup. Procès de la succession Larronde. — Testament de Jean de Laronde, curé de St-Michel : il demande à être enseveli dans l'église, « dans la cave où Mrs les curé, prestres et bénéficiers de lad. église ont accoustumé estre ensevelis » (14 août 1652). — Mention de la mort du testateur, survenue le matin (19 août).

G. 1870. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 22 pièces papier.

1606-1708. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, place Canteloup. Procès contre Jean Narp, bourgeois.

G. 1871. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1562-1570 et **1690.** — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Carpenteyre. Procès contre la famille Vergoing. — Sommation à Louis Jousset, écuyer, habitant de Haux, héritier de feu Arnaud de Lataste, écuyer (19 juillet 1569). — Analyse d'une reconnaissance du 23 avril 1526 au profit de Jean de La Romagière, protonotaire apostolique, aumônier ordinaire du Roi, commendataire de Comprian (sans date).

G. 1872. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 28 pièces papier, 1 sac.

1562-1777. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues Ste-Catherine, Causserouge et du Cerf-Volant. — *Rue du Cerf-Volant.* Consultation sur une difficulté entre les bénéficiers et Élie Perrochon, chirurgien : celui-ci, ayant acquis une maison à pacte de rachat de 5 ans, a payé les lods aux bénéficiers le lendemain de l'expiration dud. délai; la maison lui ayant été retirée, le chapitre doit lui remettre les lods; signature des parties, qui s'engagent à respecter cette décision (7 août 1751).

G. 1873. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1560-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Cerf-Volant. Procès contre Étienne Goutte, avocat au Conseil privé, « comme aïant traicté avec S. M. pour la liquidation de son domaine de Guienne, » et le procureur du Roi.

G. 1874. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1612-1787. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Chapeau-Rouge, les Chartrons, rue Clare.

G. 1875. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 13 pièces papier.

1721-1722. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, la Clareyre ou le Fondey. Procès contre Bernard Crabeyre, marchand.

G. 1876. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1423-1621. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, paroisse Ste-Colombe et rue Corbin. — *Paroisse Ste-Colombe.* Vente par Isabelle de La Trave, dame de Landiras, femme de Bertrand, seigneur de Monferrand et de Langoiran (26 septembre 1423).

G. 1877. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 18 pièces papier.

1534-1628. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Corbin. Procès contre Guillaume Dalesme, conseiller au Parlement. — Esporle par François Belcyer, premier président au parlement de Bordeaux (copie; 11 juin 1534). — Analyse d'une esporle du 10 juin 1546, au profit de Jean de Fronsac, prieur de St-James (sans date).

G. 1878. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1403-1758. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, La Corderie et La Crabeyre.

G. 1879. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 3 pièces papier, 1 sac.

1549-1550. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, La Crabeyre. Procès contre Laurent de Condom.

G. 1880. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1532-1583. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, La Crabeyre. Procès contre Ricard de Caudéran.

G. 1881. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1421-1602. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Crespiac, rue Désirade, rue Dessous-le-Mur.

G. 1882. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1649-1673. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Dessous-le-Mur. Procès contre Tranchard, marchand.

G. 1883. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

XVe siècle-1772. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues Dessous-les-Aubans, de la Devise et Dacet. — *Rue de la Devise*. Reconnaissance par Henri Maubrun, avocat, docteur régent en l'Université (17 septembre 1598).

G. 1884. (Liasse.) — 4 cahiers de 118 feuillets papier, 10 pièces papier.

1636-1741. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Drake.

G. 1885. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1602-1775. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Ducasse.

G. 1886. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1736-1742. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Ducasse. Procès contre Pierre Cantau et Jean Sabrier.

G. 1887. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1777-1778. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Ducasse. Procès contre Sabine Roy, veuve de Jean Villeneuve, et Françoise Boulle, veuve d'autre Jean Villeneuve.

G. 1888. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1502-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Épiciers, Escures, rue Ste-Eulalie, graves Ste-Eulalie et rue des Faures. — *Escures*. Reconnaissance par Jean de Louppes, seigneur de Loubens, conseiller au Parlement, pour un bien sis près du ruisseau qui descend du moulin d'Escures ou du Four (juin 1698).

G. 1889. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1570-1571. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Faures et rue Maubec. Procès contre Jeanne Marchays. — Sentence entre les bénéficiers et Jeanne Marchays, qui prétend tenir une maison de noble Pierre Vacquey, sr de Sallebeuf (25 juin 1571).

G. 1890. (Liasse.) — 2 cahiers de 100 feuillets papier, 11 pièces papier.

1610-1685. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Faures. Procès contre Gratien Soteau, notaire royal.

G. 1891. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1388-1582. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Faulmont, La Ferrade, Fief Lahet et Font-Canissan.

G. 1892. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1554-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Font Canissan. Procès contre Christophe Forthon, écuyer.

G. 1893. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1549-1632. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, sur les Fossés.

G. 1894. (Liasse.) — 1 cahier de 91 feuillets papier, 20 pièces papier.

1600-1788. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours.

G. 1895. (Liasse.) — 1 cahier de 80 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1599-1600. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours. Procès contre Raimond de Verteuil, seigneur de Feuillas, maître ordinaire des requêtes en l'hôtel du Roi.

G. 1896. (Liasse.) — 2 cahiers de 21 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 37 pièces papier.

1485-1628. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours. Procès contre les Minimes.

G. 1897. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 23 pièces papier.

1546-1675. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours. Procès contre Barbe de Maran, veuve du président Martial de Mosnier.

G. 1898. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 25 pièces papier, 1 sac.

1607-1678. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours. Procès contre Jeanne Gras, veuve de Jean Perey, et contre autre Jean Perey.

G. 1899. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 25 pièces papier.

1485-1762. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de la Fusterie, rue de Gauriac, rue Gensan, rue de la Grande-Carpenterie et à Gratecap.

G. 1900. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 30 pièces papier.

1516-1667. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Gratecap. Procès contre les Jésuites.

G. 1901. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1401-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, les Graves, rue Guiraude et rue des Herbettes. — *Les Graves.* Arrêt entre les bénéficiers et Pierre Reynier, s^r^ de La Ferade (1er septembre 1693).

G. 1902. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1680-1759. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Hugla. Procès contre Georges Maupetit, bourgeois de Bordeaux.

G. 1903. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1446-1556. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Jean-Sans et à Labidey.

G. 1904. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1656-1658. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Labouby. Procès contre Emmanuel Deval, procureur.

G. 1905. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1475-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Lagrave et rue Lalande.

G. 1906. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1715-1764. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Lalande. Procès contre le marquis de Civrac. — Extrait d'une reconnaissance pour une maison au coin de la rue Ste-Eulalie, « au-devant la croix et puids du Chafeau neuf. » (8 mars 1715). — Hommage aux trésoriers de France par le fondé de pouvoir d'Aimeric de Durfort pour « la maison noble de Lalande en Bordeaux, appartenances et dépendances, scituée dans la rue Neuve de cette ville » (24 décembre 1725).

G. 1907. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1445-1596. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Laporte, à Larivet et rue Lascau, « autrement Désirade. » — *Laporte.* Bail à fief d'une vigne moyennant une redevance du cinquième, « portada et renduda lad. sincquena part deud. fruyt... cascun an en sa sadon sobre lo camyn comunau a l'un cap deuzd. trens de vinha » (2 février 1445, n. s.). — Compromis au sujet d'une vigne au plantier de Laporte, « près la chappelle de Tallance et sur le grant chemyn romyeu » (4 septembre 1509).

G. 1908. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1471-1779. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Lescures, rue Leytière, rue Lopsaut et rue du Loup.

G. 1909. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1510-1595. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Loup. Procès contre Jean de Truchon, receveur général du taillon en Guienne.

G. 1910. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1522-1643. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Loup. Procès contre Jean Sourlin, maître boulanger, et contre le chapitre St-André.

G. 1911. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 1 pièce papier, 1 sac.

1384-1569. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Les Maillous.

G. 1912. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1485-1515. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Les Maillous. Procès contre Gassiot de Landa, avocat.

G. 1913. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1447-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Grand-Marché et Marché-Neuf. — Arrêt relatif à une maison « en laquelle pend pour enseigne *Les Trois Mores* » (17 avril 1606).

G. 1914. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1545-1598. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Grand-Marché. Procès contre Jeanne Maillard et contre Jeanne de Lestonac, veuve de Gaston de Monferrand, écuyer, baron de Landiras.

1915. (Liasse.) — 2 cahiers de 144 feuillets papier, 2 pièces parchemin.

1509-1608. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf. Procès au sujet de la maison de feu Raimond Cadène, bénéficier.

G. 1916. (Liasse.) — 2 cahiers de 46 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1367-1630. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf. Procès contre les Jésuites et contre Jean de Veyries, bourgeois de Bordeaux. — Testament de Géraud de Picon, damoiseau, domicilié à St-Émilion : il désire être enterré dans l'église de St-Émilion, « au davant la jus e lo pilar on la candela sainct Milion art. » Legs « als gafetz de la legraria de Falgona de Sainct-Milion » (6 mars 1367, n. s.).

G. 1917. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1524-1646. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf, *alias* Porge St-Jean. Procès contre Jean de Larronde, curé de St-Michel, et Guillaume Sabineau, sr de Gombaut.

G. 1918. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1659. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf. Procès contre François Roques, clerc. — Jugement « prononcé à Bourdeaux, au parquet des privilèges royaux de l'Université de Bourdeaux » (29 juillet 1659).

G. 1919. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1698-1705. — Propriétés et seigneuries foncières : Marché. Procès contre le Domaine. — Bail d'une maison moyennant 600 l. et un quintal de chandelles (29 décembre 1703).

G. 1920. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1749-1750. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf. Procès contre Dalby, avocat.

G. 1921. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1529-1545. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, ruette du Marché. Procès contre Jean de More, apothicaire. — Assignation à Jean de More « à estre et comparoir par-devant moy en et par les quatre quantons de la présent ville et cité de Bourdeaulx èsquelz l'en a accoustumé faire criées, au judy cinquiesme

jour du moys d'octobre pour veoir faire la première criée de lad. maison, et les seconde, tierce et quarte criées d'icelle dicte maison sur lesd. quatre quantons de neuf jours en neuf jours francz et conséqutifz, suyvant la coustume de Bourdeaulx et estille de la court de la sénéchaussée de Guyène » (30 septembre 1542).

G. 1922. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1376-1787. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Marceille, rue Margaux, à Marifoix, rue Maubec, rue Maucaillau, à Maucor, rue Médoc et rue des Menus. — *Rue Maucaillau.* Requête présentée par Martial Dufau, « prieur du prieuré conmandataire St-Martin de Bragerac » (1640?).

G. 1923. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1583-1778. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues du Mirail, de la Monnaie et de Mossen-Cadène, de Sen-Cadène ou de la Cadène.

G. 1924. (Liasse.) — 1 cahier de 44 feuillets parchemin.

1663. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Mossen-Cadène. — *Rue de Mossen-Cadène.* Arrêt concernant une maison sise « rue de la Cadeune, autrement du Marca » (17 décembre 1663).

G. 1925. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1663-1756. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Mossen-Cadène.

G. 1926. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1549-1778. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues Mousquit et Nérigean.

G. 1927. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1584-1646. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Nérigean. Legs par Jean Faure, bénéficier.

G. 1928. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1379 - XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Nérigean. Procès contre l'abbaye Ste-Croix. — Requête pour le syndic de St-Michel : les édits de Melun et de 1695 ont établi que les lièves et autres documents, insuffisants pour les seigneurs laïques, formeront titre pour les seigneurs ecclésiastiques; cette doctrine a été confirmée par un arrêt du parlement de Toulouse, du 12 septembre 1654, en faveur de St-Seurin (14 avril 1717).

G. 1929. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1447 - XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Nérigean. Procès contre les Grands Carmes. — Reconnaissance par noble Pierre de Cruzeau, sieur de La Mothe, habitant de Bordeaux, à François de Mollé, abbé commendataire de Ste-Croix (copie; 12 octobre 1689). — Requête du syndic de St-Michel en réponse à une assignation du syndic des Grands Carmes par devant la Grand'Chambre, « ayant droit d'y plaider, dit-il, comme estant de l'ordre des quatre mandians » (16 janvier 1747).

G. 1930. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1540-1744. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Neuve. — Consultation touchant le droit que peut avoir le chapitre de réclamer les lods et ventes sur une maison qui a fait l'objet d'une donation : le donateur s'étant réservé une pension viagère de 600 l., il y a lieu de percevoir les lods sur un capital de 6,000 l., égal à la moitié du capital d'une rente perpétuelle du même chiffre; les lods vaudraient 750 l. (11-14 avril 1744). — Revendication de la seigneurie foncière d'une maison confrontant par devant à la rue Neuve, par derrière « à la maison et tour de Jehan de Bratz, bourgoys et marchant de Bourdeaux » (sans date).

G. 1931. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1559-1569. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Neuve. Procès contre Jeanne de Chicques, puis contre sa fille. — Extraits de reconnaissances pour une maison sise près de la demeure du baron de Lalande, chevalier (1420-1444), près de la demeure de Gaston de Lisle, seigneur de Lalande et de La Rivière (1560), etc. (sans date). — Inventaire produit par Jeanne Guibert, demoiselle, femme de Bernard d'Arbo, baron de Mugron (?), fille de feu Jeanne de Chicques (6 mai 1562).

G. 1932. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 8 pièces papier.

XVe siècle-1744. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, petite rue Neuve, rue des Palanques, la Palu. — *Palu.* Monitoire de l'official au curé de Bruges pour découvrir les possesseurs de divers biens (copie; xve siècle ?).

G. 1933. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1665-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, la Palu. Procès contre Pelet; notes. — Mention d'une vente du 4 juin 1712 en faveur du P. Martial de St-Jean-Baptiste et du P. Chérubin de St-Joseph, prieur et définiteur provincial des Carmes Déchaussés (sans date).

G. 1934. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1622-1772. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Paludate et rue du Pas-St-Georges.

G. 1935. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1384-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Permentade.

G. 1936. (Liasse.) — 2 cahiers de 27 feuillets papier, 52 pièces parchemin, 22 pièces papier, 2 sacs.

1495-1519. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Permentade. Procès contre Gassiot Landa.

G. 1937. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 10 pièces papier.

1568. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Permentade. Procès contre Antoine Lavaudier.

G. 1938. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1620-1631. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Permentade. Procès contre Jean Pindray, conseiller en l'élection de Guienne.

G. 1939. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1646-1760. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Petit-Cancera. Procès contre Finette de Pontac, veuve de Lancelot de Lalanne, second président au Parlement, et vicomtesse Des Jobertes (1646). — Requête des bénéficiers au Conseil en récusation de conseillers au Parlement, parents de la partie adverse, et indication des parentés (1646).

G. 1940. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1646-1678. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Petit-Cancera. Procès contre Jean de Lachabane, conseiller au Parlement. — Vente par Louis de Lalane, sieur d'Uzeste, vicomte Des Jaubertes et conseiller au Parlement, à Isabeau de Lalane, épouse d'Henri-François de Salomon, vicomte de Virelade (25 avril 1654).

G. 1941. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1555-1558. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Petit-Judas. Procès du titulaire de la chapellenie de Bonafoux Boulayre contre Ambroise Bonnet.

G. 1942. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1297-1750. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Petit-Queyron, Peyre-Grabade, plantier Picon et rue des Pinhadours.

G. 1943. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1541-1579. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Pipas. Procès contre Jean Casau, « esleu pour le Roy à Bourdeaulx. »

G. 1944. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1622-1775. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Planterose. — Reconnaissance par Jeanne Dupont-Castel, veuve de Gabriel de Mullet, sieur de Latour, conseiller au Parlement (copie; 6 août 1676).

G. 1945. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1579. — Propriétés et seigneuries foncières : Bor-

deaux, rue Planterose. Procès contre Martin Gaultier, avocat.

G. 1946. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1673-1728. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues Podio et du Pont-St-Jean.

G. 1947. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1480-1562. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Pont-St-Jean. Procès contre Jacquette Blanchard.

G. 1948. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1560-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Pont-des-Salinières, Porge St-Jean, Porte de La Grave et rue Porte-Médoque. — *Rue Porte-Médoque.* Reconnaissance par Antoine de Belcier, président au Parlement, et par Anne de Lubressac, sa femme (13 septembre 1560). — Procès contre Jean Philipon, maître chirurgien (1579-1580).

G. 1949. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1431-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues du Pouy-de-Baignecap, de Puch-Salat et du Puits-des-Casaux, Pujaduy. — *Pujaduy.* Attestation d'un huissier qui déclare avoir « mis ses premières croix *sive* ban d'adjudicacion en et sur une maison... en rue du Puyaduy » (4 juin 1512).

G. 1950. (Liasse.) — 1 cahier de 184 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 26 pièces papier.

1656-1658. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Pujaduy. Procès contre Isabelle de Feyzan, demoiselle, veuve d'Ogier Ardant.

G. 1951. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1784-1786. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Pujaduy. Reconstruction d'une maison.

G. 1952. (Liasse.) — 1 cahier de 26 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1377-1697. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux rue de la Rousselle. — Sentence de l'official de Bordeaux précédée des qualités des demandeurs et reconnaissant les droits d'hypothèque des bénéficiers sur des biens qui leur ont été assignés en garantie (2 octobre 1441). — Procès-verbal d'une assignation à dame de Marsan, veuve de noble Léonard de Laroque, écuyer (10 juin 1690).

G. 1953. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1482-1487. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Pierre Renoul et Jeanne de Labrousse, sa femme. — Requête du syndic de St-Michel : il invoque « la costuma de Bordales... per laquau quant aucun ten ung feu d'aucun autre, auquau deu donar aucuns cens a jorn certan, e au jorn ordenat e lo tenensey o affevat no pagua losd. cens, lo senhor deu feu pot demandar e aver cincq soutz bordales per cascun jorn que lo affevat triguera de pagar » (sans date).

G. 1954. (Liasse.) — 23 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1522-1536. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Mathurin Lortheau, avocat, et Jeanne de Capdeville, sa femme. — Inventaire des productions du syndic de St-Michel, mentionnant une vente consentie par Mondot Achard, seigneur de Terrefort, et Isabeau de Couldroys, sa femme (sans date).

G. 1955. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1452-1621. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Jean Jolly, apothicaire.

G. 1956. (Liasse) — 3 cahiers de 46 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1619-1628. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. — Procès contre Jean Jolly, Antoine de Causse, trésorier général de France, et Marie de Pontac, veuve du précédent (1626-1628).

G. 1957. (Liasse.) — 12 pièces papier, 1 sac.

1627-1629. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Charles de Larroque.

G. 1958. (Liasse.) — 4 pièces papier, 1 sac.

1625-1648. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Marie Desarnaultz. — Acte fait de la part de Marie Desarnauds, veuve d'Étienne Jolly, magistrat présidial, femme de Jean de Martin, sieur de Rochomond (15 mars 1648).

G 1959. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 12 pièces papier, 1 sac.

1635-1667. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Dominique Lauvergnac, avocat.

G. 1960. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1700-1720. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Sabatey. Procès contre Odet Branda, bourgeois.

G. 1961. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1425-1694. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à La Sabateyre.

G. 1962. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 11 pièces papier.

1646-1647. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à La Sabateyre. Procès contre le marquis de Sourdis, neveu et héritier du cardinal.

G. 1963. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1390-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Le Sablonar, Salabert, rue Salsera, rue Sanguinengue et rue Sarlat.

G. 1964. (Liasse.) — 21 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1534-1539. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Sau. Procès contre Antoine de Podio, docteur en médecine, Jean Pinet, procureur, et Jean de Bordeaux, écuyer, seigneur de Livran. — Production d'une sentence du 5 octobre 1538, « le premier d'avril mil v^e xxx viii, avant Pasques » (1er avril 1539, n. s.).

G. 1965. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1494-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Saumenude ou des Sœurs-Menudes, à la Serize, plantier et ruette du Serporar. — *Rue Saumenude*. Contrat avec Alary, architecte de Bordeaux, pour la reconstruction d'une maison (11 mars 1749). — *Ruette du Serporar*. Reconnaissance par noble Guillaume de Gasch, seigneur de Razac, trésorier de France (5 juin 1579).

G. 1966. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 53 pièces papier.

1618-1632. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, plantier du Serporar et rue du Temple. Procès contre Marie Marin, veuve de François de Raymond, conseiller, et contre son fils Florimond de Raymond, aussi conseiller au Parlement.

G. 1967. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1632-1634. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue St-Antoine. Procès contre François Fayet, procureur.

G. 1968. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1676-1679. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Ste-Catherine. Procès contre Anne de Pontac, veuve de M. de Massiot, conseiller au Parlement, et contre Jean Filemont, marchand.

G. 1969. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 22 pièces papier.

1530-1784. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Ste-Colombe, à St-Crapasy, rue Ste-Croix ou Sanguine.

G. 1970. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 5 pièces papier.

1653-1691. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Ste-Croix. Procès contre Jeanne Leroux.

G. 1971. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1529-1777. — Propriétés et seigneuries foncières :

Bordeaux, Ste-Eulalie, St-Genès, rue St-James et plantier St-Laurent. — *Rue St-James*. Reconnaissance pour une maison, « avecq la voulte et tour qui est dans lad. maison » (13 septembre 1536).

G. 1972. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1594-1779. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue St-Mexant et paroisse St-Michel.

G. 1973. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1625-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, paroisse St-Michel. Procès contre Jeanne Rougier, « femme vefve et mandiante. »

G. 1974. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 20 pièces papier.

1719-1721 et **1770**. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue St-Paul. — Reconstruction d'une maison (1719-1721).

G. 1975. (Liasse.) — 1 cahier de 21 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1403 - XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, place et rue St-Projet, rue St-Remy, paroisse St-Seurin. — *Place St-Projet*. Reconnaissance pour une maison acquise d'Arnaud Estève, seigneur de Langon (21 août 1543). — *Rue St-Remy*. Reconnaissance pour un « mech mur ab la yssida que s'i apperten », rue St-Remy, « pres deu pes de la vila » (16 janvier 1423, n. s.).

G. 1976. (Liasse.) — 5 cahiers de 183 feuillets papier, 25 pièces papier.

1610-1688. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, paroisse St-Seurin. Procès contre le chapitre de St-Seurin. — Factum pour St-Michel : « En Guiène, la directe dépand de la seule justice haulte, suivant l'arrest général donné entre les maisons de Tarride et Monfrin » (sans date).

G. 1977. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1566-1760. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Tastet, rue du Temple, rue de la Touratte et rue Traversane. — *Rue du Temple*. Reconnaissance par André de Barracher, sieur de Guimel en Poitou, contrôleur des aides, tailles et taillons à Poitiers (16 février 1589).

G. 1978. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 28 pièces papier.

1512-1677. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Traversane. Procès contre Jacques Darriet, avocat, et Denis Carlot, bourgeois.

G. 1979. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1542-1677. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Traversane. Procès contre Thibaud de Lavie, premier président au parlement de Guienne. — Reconnaissance pour une maison sise « rue Traverssane, appellée vulgairement rue des Capussins » (23 mars 1611).

G. 1980. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 32 pièces papier, 1 sac.

1747-1768. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Traversane. Procès contre François Francia, israélite, en paiement de lods et ventes dus pour une donation fictive.

G. 1981. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1725-1774. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Tustal et rue des Vignes. — Mémoires des dépenses pour la reconstruction d'une maison (1735-1736).

G. 1982. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1502-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès.

G. 1983. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1566-1567. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre Augustin Barbault.

G. 1984. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 29 pièces papier.

1542-1584. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre Nicolas Pelletier.

G. 1985. (Liasse.) — 1 cahier de 9 feuillets papier, 9 pièces papier.

1583-1690. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre Jean Dusolier, avocat.

G. 1986. (Liasse.) — 8 cahiers de 43 feuillets papier, 42 pièces papier.

1568-1632. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre André Allenet, marchand.

G. 1987. (Liasse.) — 1 cahier de 80 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1583-1632. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre les frères Batailhey, avocats.

G. 1988. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1576-1645. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre la fabrique de Puypaulin.

G. 1989. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1460-1766. — Propriétés et seigneuries foncières : Arbanats et Artigues.

G. 1990. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1560-1596. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens.

G. 1991. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 56 pièces papier.

1610-1700. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. — Requête de Charles de Gamaches, vicomte de Raimond, comme tuteur de Marie, « sa fille, et de feue dame Hèléonore de Montaigne, son espouze, quand vivoit héritière de feu Me Michel de Montaigne » (25 juin 1618). — Vente à François de Chavaille, seigneur de Fogeras, conseiller au Parlement (11 mai 1673).

G. 1992. (Liasse.) — 78 pièces papier.

1701-1789 et XVIIe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. — Vente par Marguerite Debiré, veuve de Léonard-Joseph de Cadouin, écuyer, seigneur des maisons nobles de Puscampaigne et de Rance (5 février 1724). — Lettre signée : Sarrau. « Je suis dans l'usage depuis plus de vint ans d'écrire un journal chaque jour du temps qu'il fait; les vents y tiennent un rang nécessaire; mais quand je suis à ma maison de Clairac, il m'est difficille, faute de girouette, de cotter avec précision le côté d'où ils soufflent. » Il sollicite l'autorisation d'établir une girouette grossière, sauf à reconnaître le droit des bénéficiers (23 août 1741). — Quittance des frais de culture à la tour de Beguey : 1 torche de vime, suif et résine pour les cuves, 3 l. 15 s.; journées d'hommes à 12 s. et de femmes à 7 s. (19 juin 1767).

G. 1993. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1532. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre noble Jean Faure, citoyen de Bordeaux. — Cession par Jean Faure de tous droits sur la tour de Beguey (9 août 1532).

G. 1994. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1502-1573. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Jean Bugeault.

G. 1995. (Liasse.) — 2 cahiers de 83 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1620-1632. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Raimond Desalis, procureur au Parlement.

G. 1996. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1632-1638. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre le Domaine. — Requête de l'agent du Domaine : les bénéficiers soutiennent que les titres produits s'appliquent à « autre tour apellée de Beguey, autrement apellée de Lansac, scize en la parroisse St-Pierre, où M. de Voisin, conseiller du Roy en la Cour, faict sa résidence » (23 juin 1636). — Inventaire pour les bénéficiers : l'agent du Domaine prétend « que la tour de Beguey, qui est scittuée en Montferran, feust deppendante de la maison noble de Courbiac, scittuée en St-Médard, et partant subjecte à houmaige du Roy » (sans date).

G. 1997. (Liasse.) — 2 cahiers de 118 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 94 pièces papier.

1486-1638. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Jean Dumeste et Jean de Jean, marchands de Bordeaux, et Olive de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgues.

G. 1998. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1641-1652. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Gabriel Besse, messager ordinaire de Bordeaux à Paris et maitre de postes, comme tuteur des enfants de Jean Colas.

G. 1999. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1673-1674. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Gensote Vigoureulx.

G. 2000. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 47 pièces papier.

1684-1722. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre les Jacobins.

G. 2001. (Cahier.) — 58 feuillets papier.

1740. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Liève.

G. 2002. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1674-1745. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Fau, frère et sœurs.

G. 2003. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 22 pièces papier.

1488-1750. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre les bénéficiers de St-Pierre.

G. 2004. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 40 pièces papier.

1484-1751. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Eyraud, bourgeois de Bordeaux.

G. 2005. (Liasse.) — 4 cahiers de 48 feuillets papier, 42 pièces papier.

1510-1752. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Louis Poncet, citoyen de Bordeaux. — Reconnaissances au profit de Michel de Montaigne (8 janvier 1574 - 26 février 1580).

G. 2006. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets parchemin, 7 cahiers de 97 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 55 pièces papier.

1752-1754. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Louis Poncet.

G. 2007. (Liasse.) — 2 cahiers de 159 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1755. — *Idem.*

G. 2008. (Liasse.) — 2 cahiers de 81 feuillets parchemin, 2 cahiers de 156 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1756. — *Idem.*

G. 2009. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuillets papier, 13 pièces papier.

1569-1764. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Marguerite de Lombard, veuve de Joseph-Léonard Duval, conseiller au Parlement, et Joseph Duval, leur fils, aussi conseiller au Parlement.

G. 2010. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 30 pièces papier, 1 sac.

1488-1769. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Guillaume Béraud.

G. 2011. (Liasse.) — 28 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1439-1566. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. — Reconnaissance au profit de Pierre de Maseras, « capperan de la gran capperania instituida e fundada en la gleysa de Sent-Miqueu de Bordeu per Arnaud de Puchmouton lo belh qui fo, e administrador e gobernador do l'espitau deus tretze paubres instituit en la parropia de Sent-Miqueu de Bordeu per lodeyt Arnaud de Puchmouton » (24 août 1439). — Procès contre Pierre Dubosc, écuyer, seigneur de Canteloup (1560).

G. 2012. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 68 pièces papier.

1521-1786. — ropriétés et seigneuries foncières : Baurech.

G. 2013. (Liasse.) — 22 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Dossier formé « pour servir à la liquidation des fiefs de la paroisse de Baurech ».

G. 2014. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 62 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1274-1537. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Jean Dubedat et le procureur du Roi, son « garieur », au sujet du domaine du Poujau de la Caussade. — Descente sur les lieux à onze heures, « comme ilz dirent sçavoyr à l'inspection du soleilh » (21 juillet 1536). — Dires du procureur du Roi : « Ung nommé (en blanc), comme compte de la parroisse de Baurechs, a recogneu tenir du Roy, nostre sire, qui par lors estoit en vye, pour tous les habitans de Baurechs, qui pour lors faisoyent rente à nostre d. sire *(sic)* le Roy des pièces qu'ilz tenoyent de luy en lad. parroisse» (5 août 1536).

G. 2015. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1536-1541. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Jean Dubedat et le procureur du Roi.

G. 2016. (Rouleau.) — 1 pièce parchemin de 8^{m}60.

1542. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Jean Dubedat. — Rôle et taxe des dépens : confection du rôle : « Aye pour XII rolles en parchemyn, IX l. XII s. » (15 juillet 1542).

G. 2017. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 5 pièces papier, 1 sac.

1564-1568. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Jeannette Doumec.

G. 2018. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1572-1580. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Arnaud de Bouche et Jean Rogey, et contre Jean Dubois, écuyer, appelé au procès par les précédents, au sujet d'une propriété sise au Poujau de Lassan.

G. 2019. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1583-1584. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Gaston Destancq, défendeur et autrement demandeur en « gariment », et Jean Dubois, écuyer.

G. 2020. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 39 pièces papier, 1 sac.

1602-1617. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech, à Patac. Procès contre Madeleine de Jos, demoiselle, veuve de Jean Rodarel, procureur; Jean Dubois, écuyer, Jean de Commes et consorts.

G. 2021. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1378-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Bègles. — Cession de droits seigneuriaux sur une terre et aubarède traversée par l'estey du moulin de Jean Delalane (11 juillet 1533). — Reconnaissance par David Lafon, procureur, pour un immeuble confrontant à un « pesquey ou estang », et vers le sud, au ruisseau du moulin d'Arcqz (30 janvier 1621). — Requête du syndic de St-Michel, qui conteste à la dame de Francs le droit de seigneurie sur toute la paroisse de Bègles (11 janvier 1695).

G. 2022. (Liasse.) — 2 cahiers de 40 feuillets papier, 88 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières : Bègles.

G. 2023. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1558-1559. — Propriétés et seigneuries foncières : Bègles. Procès de Jean de La Mazère, titulaire d'une chapellenie fondée par feu Bonnefous Boulayre, contre Jean de Ségur, écuyer, seigneur de Francs, au sujet d'un domaine sis au lieu dit *Boulaire* ou *Calée*.

G. 2024. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1560. — Propriétés et seigneuries foncières : Bègles.

Procès de Jean de La Mazère contre Jean Dubois, écuyer.

G. 2025. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1478-1749. — Propriétés et seigneuries foncières : Beguey, Blanquefort, Bonnetan. — *Bonnetan*. Reconnaissance pour des terres à Bonnetan, Fargues et Cénac, dont l'une, sise à Bonnetan, confronte « la terra de la confrayria de preberiu » (12 juin 1478).

G. 2026. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1401-1595. — Propriétés et seigneuries foncières : Bouliac. — Bail à fief par les fondés de pouvoir de la communauté d'un bien racheté du tenancier aux frais du nouveau preneur, moyennant 20 l., prix de l'achat, 20 sous, coût de l'acte de vente, et 104 sous dépensés en travaux (23 mai 1401). — Procès contre Marie Alard, veuve de Jean (?) de Lavie, président aux Enquêtes du Palais (1594-1595).

G. 2027. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 35 pièces papier.

1615-1771. — Propriétés et seigneuries foncières : Bouliac. — Sommation à esporler pour une moitié de maison sise *au Pujau de Lalande,* alias *à La Mothe* et « à présent *à Collin.* » (3 février 1615).

G. 2028. (Liasse.) — 44 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1504-1742. — Propriétés et seigneuries foncières : Bouliac. — Procès contre Arnaud Gassies, écuyer (1504-1510).

G. 2029. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1532-1533. — Propriétés et seigneuries foncières : Bouliac. Procès contre Bernard Larmet.

G. 2030. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1506-1541. — Propriétés et seigneuries foncières : Bouliac. Procès devant l'official pour une terre sise *au Brutey,* alias *à Flauyac.*

G. 2031. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1457-1770. — Propriétés et seigneuries foncières: Cadaujac. Accord entre Jeanne de Bordeaux, veuve de Raimond de Galocha *(sic),* conseiller au Parlement de Bordeaux, et Guillotin Makanan. Celui-ci exonère de redevances des prés tenus par lad. Jeanne *à l'Artigue de Casères,* « per tau que ladeyta Johanna de Bordeu sia tinguda de far losdeytz fossatz, una betz tant solament, de seys pes de large et sincq pes de pargont, tot a l'entorn de totz los pratz que ladeyta dona Johanna de Bordeu a audeyt loc; » ces fossés s'empliront d'eau à « cascuna mareya et malina » et cette eau pourra servir aud. Makanan au moulin *de la Carruguada* (22 décembre 1485). — Attestation constatant que les travaux ont été exécutés (16 août 1487). — Reconnaissance pour une terre grevée d'une rente qui est livrable « al ostau noble de Canteloup, en la parropia de Carinhan » (13 février 1519, n. s.). — Reconnaissance par Bernard de Lahet, avocat général au Parlement, pour divers biens « en la paroisse de Cadaujac ou Villeneufve », au lieu dit *à Lassan,* notamment pour le moulin de Bardin (1er août 1538). — Assignation à dame de Lahet, veuve de M. de Tarneau, conseiller au Parlement (4 mars 1659). — Sommation à esporler pour une terre sise « *à Marrecuit,* et à présent *à la Gabachotte* » (28 février 1770).

G. 2032. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1740. — Propriétés et seigneuries foncières : Cadaujac. Procès contre dame Demonjuif, veuve de Picde père, seigneur de la maison noble du Désert.

G. 2033. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1473-1581. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes.

G. 2034. (Liasse.) — 1 cahier de 40 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1614-1785. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. — Quittance pour Isabeau Du Roy, veuve de François de Nort, conseiller au Parlement (28 novembre 1614). — Délimitation d'une terre et vigne, sise paroisses de Quinsac et de Cambes, au lieu dit *aux Balens* ou *à Prévôt,* et anciennement *aux Gaillardins* (sans date).

G. 2035. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1607-1612. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. Procès contre la famille Gendreau.

G. 2036. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1615-1622. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. Procès contre Raimond Baguin, bénéficier, chargé de la construction d'un chai.

G. 2037. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1638-1640. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. Procès contre Pierre Boisseau, notaire royal.

G. 2038. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 99 pièces papier.

1700-1720. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. Procès contre Odet Branda.

G. 2039. (Liasse.) — 3 cahiers de 61 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 37 pièces papier.

XVe siècle-1780. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes.

G. 2040. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1577-1584. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre François Ferreau, receveur général des finances en Guienne.

G. 2041. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1568-1583. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Jean de Maubrac, Bertrand de Carmaing, conseiller au Parlement, et Jeanne de Maucamp, sa femme.

G. 2042. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 31 pièces papier.

1505-1507. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Bernard de Lestreilhes, dit Guilhet.

G. 2043. (Liasse.) — 2 cahiers de 44 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 110 pièces papier.

1576-1580. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Pierre Du Fleix, marchand de Bordeaux.

G. 2044. (Liasse.) — 2 cahiers de 36 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1579-1607. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Pierre Du Fleix et contre Catherine Du Fleix, sa fille, femme de Jean de Gaufreteau, conseiller au Parlement. — Commandement fait à Catherine Du Fleix, « à son domicille, sur les Fossés des Taneurs, près du chaffault neuf » (11 août 1625).

G. 2045. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1612. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Jean Robert, avocat.

G. 2046. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 17 pièces papier.

1626. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Guillaume Dumoulin, avocat.

G. 2047. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1666-1667. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Pierre Robert, écuyer, avocat.

G. 2048. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 20 pièces papier.

1565-1687. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Martin Bordes, tailleur, et contre Jean de Pontacq, seigneur de La Tour, intervenant au procès.

G. 2049. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1528-1752. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Pierre Meynard, constructeur de vaisseaux.

G. 2050. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1460-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Canéjan, Cantenac, Carignan, Castres et Cénac. — *Canéjan.* Reconnaissance pour une « pièce de brucas, jaugua, broustier et lande », sise à Camparian, lieu dit à Caseleuvre, près la Hauguoye, confrontant « au che-

min romyou » (2 septembre 1563). — *Cantenac.* Reconnaissance pour une vigne « au camin de la Caussade » (8 septembre 1608). — *Carignan.* Bail à fief d'une terre sise au lieu dit *la sauvetat de Carignan* (19 décembre 1489). — Bail à fief d'un immeuble sis au même lieu (20 décembre 1489). — Reconnaissance pour une terre au lieu dit *à la Sauvetat,* autrement *à Birach* (29 décembre 1663). — « Ventilation » d'immeubles au profit de M. de Fauquier, conseiller à la Grand'Chambre, à cause de sa maison noble de Canteloup (19 janvier 1767).

G. 2051. (Liasse.) — 1 cahier de 34 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1489-1697. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. — Reconnaissance pour un pré au lieu dit *aux Gahets* (21 mars 1617). — Vente par Jean Bacour, sieur de Tauranacq, d'une terre confrontant au grand chemin du Roi (15 août 1641).

G. 2052. (Liasse.) — 86 pièces papier.

1700-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. — « Ventilation » au profit de Mme de Ferron, à cause de sa maison noble de Bétaille (19 décembre 1766). — Engagement pris par six habitants de Blanquefort de faire les « percintes » ou levées de terre entourant des vignes plantées depuis 5 ans (28 mai 1769). — Protestation de bien-tenants dont les propriétés sont inondées par la faute du chapitre, lequel a « depuis environ deux ans.... entrepris d'abatre la percinte ancienne qui retenoit les eaux de la rivière le long de leurs possessions et de la transporter beaucoup plus en avant pour gaigner du terrain » (27 novembre 1778). — « Ventilation » au profit des bénéficiers de St-Michel et de Ste-Eulalie et de M. Desaigues, « à cause de la maison de Thibaudin » (23 juin 1780).

G. 2053. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 11 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon.

G. 2054. (Liasse.) — 1 cahier de 27 feuillets papier, 44 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1528-1555. — Propriétés et seigneuries : Cenon. Procès contre Jeanne Richard, Guillaume-Arnaud de Cazenove, etc.

G. 2055. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 1 pièce papier, 1 sac.

1558. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. Procès contre Mathieu de Ville, comme tuteur et curateur des enfants de Raimond Pelon, et contre Thomas Berthou.

G. 2056. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 52 pièces papier, 2 sacs.

1644-1651. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. — Procès contre Anne de Pontac, veuve du conseiller Desaigues, et contre Jacques Desaigues, écuyer. — Analyse d'une reconnaissance du 18 juin 1622, consentie par Narde de Bertamond et de La Boissière, veuve de Guillaume Desaigues, procureur général au Parlement (sans date).

G. 2057. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1691-1719. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. Procès contre Pierre Rigouleau, notaire, au sujet d'un bien renfermant colombier, jardin et verger.

G. 2058. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1492-1494. — Propriétés et seigneuries foncières : Certes. — Assignation du bayle du sire d'Albret à Certes, Georges de Gramond, qui empêche les tenanciers de St-Michel de s'acquitter (7 décembre 1492). — Exposé des droits que revendique le seigneur d'Albret à Certes (13 mai 1493). — Procédure au Parlement (1494).

G. 2059. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 21 pièces papier

1479-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. — Reconnaissance au profit de Barthélemy de Lataste, seigneur de la maison noble de ce nom, paroisse St-Germain-de-Puch (31 décembre 1479). — Reconnaissance pour un pré *au pont de Ladinhan,* autrement *au molin de Latasta* (26 juillet 1499). — Reconnaissance pour une vigne sise *a la Herroneyra* (17 janvier 1500, n. s.). — Appointement relatif à un moulin sis *à Canterane* (7 mai 1539). — Sommation à esporler à la requête de Samuel de Jouglens, seigneur de La Cave, de la Tour de Fargues et de la maison noble de Mauconseil, paroisse de Plassac. Extrait d'une reconnaissance pour un immeuble contigu à la terre dite « le boys de l'hospital de Fargues » (9 octobre 1692).

G. 2060. (Liasse.) — 6 pièces papier.

XVe siècle-1539. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre Jean Estève, écuyer, seigneur de Langon.

G. 2061. (Liasse.) — 4 cahiers de 82 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1569-1578. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre François Héralde, tuteur et curateur des enfants de feu Arnaud de Lavie.

G. 2062. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1585-1616. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre Jean Cremeau, curé de Bonnetan, au sujet du moulin de Canterane.

G. 2063. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1509-1618. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre Richard Malabault, au sujet des biens sis *au Bois du pont de Ladinhan*.

G. 2064. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1585-1618. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre Richard Malabault, au sujet d'un pré sis *au Barrail*.

G. 2065. (Liasse.) — 2 cahiers de 75 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1481-1588. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac.

G. 2066. (Liasse.) — 2 cahiers de 53 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 62 pièces papier.

1517-1701. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. — Extrait d'une reconnaissance de 1511 mentionnant une vigne au lieu dit *à la Mothe de Ferris* et d'un accord intervenu entre St-Seurin et Charles de Tourchon, écuyer, s^r de St-Georges (1691?). — Déclaration par le syndic touchant un fait « que quelque personne de probitté et de consiance auroit révellé pendant le jubillé » (24 avril 1692).

G. 2067. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 121 pièces papier.

1666-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. — Convocation à une réunion des bien-tenants de la palu de Floirac, ordonnée par l'Intendant « pour délibérer ... sur la construction d'une écluse et autres réparations nécessaires » (13 août 1727). — « Ventillation des biens immeubles ... acquis par maître Laurans Garat, avocat en Parlement, membre de la Cadémie royalle des Siences de Bordeaux et professeur de philosophie au collège de Guienne » (9 août 1768). — Reçu pour 21 livres rendues par le syndic de St-Michel après avoir été payées mal à propos par suite d'une confusion de tenures (15 juillet 1774). — Reconnaissance par Isaac Mendès France pour un immeuble sis au lieu « anciennement appellée *à Villendrau, à Martouret,* depuis *à Faure* et à présent *à Berdery* » (1781).

G. 2068. (Liasse.) — 54 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. — Analyse d'une reconnaissance du 21 juillet 1614 pour un bien confrontant au chemin qui conduit de la chapelle N.-D. de la Belle-Croix au moulin de Floiraguet et à La Souis (sans date).

G. 2069. (Cahier.) — In-f°, 26 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Liève. — Mention d'une vigne sise *au Tregeyt,* autrement *à la Mothe* (fol. 2 v°). — Analyse d'une reconnaissance du 9 février 1765 par Jérôme Dechassaing, écuyer, seigneur de la maison noble de Beauséjour (fol. 6); — d'une reconnaissance de 1765 par un bourgeois de Bordeaux pour un « pigeonier couvert de pierre » (fol. 7 v°). — Mention d'un bien contenant « les journées de 20 hommes ou environ, revenant à 2 journaux et demy, mesure de Bordeaux » (fol. 13).

G. 2070. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1546-1551. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Denis Chauton, avocat.

G. 2071. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1576-1578. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac (?). Procès contre Guillaume Leblanc, avocat.

G. 2072. (Liasse.) — 2 cahiers de 56 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1416-1618. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Anne de Guilhon, femme de Jean Aygre, écuyer, et Isabeau Forthon.

G. 2073. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 28 pièces papier.

1628-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre François Dodet, « hoste de l'Avanturier ».

G. 2074. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1647. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Marguerite de Quirac, demoiselle, veuve de noble François-Louis de Brach, écuyer, sieur de Fouchereau.

G. 2075. (Liasse.) — 2 cahiers de 26 feuillets papier, 29 pièces papier.

1664-1667. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Pierre de Lamathe, procureur.

G. 2076. (Liasse.) — 2 cahiers de 36 feuillets papier, 42 pièces papier, 1 sac.

1539-1741. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Jean Jung, ancien consul de la Bourse, et contre le Domaine. — Sentence entre les bénéficiers de St-Michel et Pierre Detustal, écuyer, seigneur de La[u]bardemont (27 août 1543). — Réquisition du procureur du Roi, revendiquant la directité de la terre qui forme l'objet du procès, « pour raison de la maison noble de Labaste, scituée dans la parroisse de Floirac » (17 décembre 1738). — Réquisitoire du procureur du Roi : il expose que, vers le XIIIe siècle, des canonistes ayant interdit les hypothèques générales, on assimila souvent les rentes constituées au cens, ce qui entraina l'usurpation de la directité (26 janvier 1741). — Mémoire du procureur du Roi : il définit la portée de l'acte du 6 avril 1552, portant cession d'une rente en franc-alleu : « On se servoit de ce terme de francallu par précaution et pour signiffier que la rente constituée ne pouvoit être succeptible d'aucune réduction, de la même manière qu'on stipule présentement dans les contrats de constitution de rentes constituées [qu'elles] seront exemptes de dixième et autres impositions cré[é]es et à créer » (22 juillet 1741).

G. 2077. (Liasse.) — 2 cahiers de 80 feuillets papier, 13 pièces papier.

1304-1742. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Bernard Broustera et Jean de Lauvergnac, écuyer, seigneur de la Mothe de Haux et de la maison noble d'Andissan.

G. 2078. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 26 pièces papier, 1 sac.

1745-1746. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Hugues Verdun, bourgeois.

G. 2079. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1643-1767. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Droits d'amortissement.

G. 2080. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 29 pièces papier.

1424-1771. — Propriétés et seigneuries foncières : Frontenac et Gradignan. — *Gradignan*. Reconnaissance par Jean-Joseph de Pomiers, écuyer, curé d'Ambarès (22 octobre 1749). — « Ventilation » d'immeubles acquis de Jacques de Pomiers, chevalier, seigneur baron de Pujo, ancien conseiller au Parlement (24 février 1771).

G. 2081. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1563-1578. — Propriétés et seigneuries foncières : Haux. Procès contre Mengeon Marchant.

G. 2082. (Liasse.) — 2 cahiers de 97 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1511-1766. — Propriétés et seigneuries foncières : Labrède, Langoiran (?), La Tresne. — *La Tresne*. Bail

à métayage du bourdieu de La Tresne : détail des conditions (23 novembre 1653). — Déclaration d'une femme qui doit les arrérages d'un cens pour 29 ans, bien que la reconnaissance porte qu'elle s'est acquittée (28 juin 1739).

G. 2083. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1471-1595. — Propriétés et seigneuries foncières : La Tresne. Procès contre Jean Vidault, « pauvre homme de labeur ».

G. 2084. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1654-1668. — Propriétés et seigneuries foncières : La Tresne. Procès contre Julien Ducoing, orfèvre, et Jeanne Arderet. — Paiement en 40 écus sol valant 128 livres (20 novembre 1654).

G. 2085. (Liasse.) — 4 cahiers de 62 feuillets papier, 19 pièces papier.

1430.-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Léognan, Le Taillan, Le Tourne. — *Le Tourne*. Vente aux bénéficiers de diverses redevances seigneuriales au Tourne (1430-31).

G. 2086. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1522-1769. — Propriétés et seigneuries foncières : Le Tourne. Procès contre Pierre Faux, courtier.

G. 2087. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1466-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Lignan, L'Isle-St-Georges. — *Lignan*. Reconnaissance pour une « terra laboradisse contenent lo jornau de quatre parelhs de boeus o environ, en laquau terra a una petita bordeta cuberta de rege de boys » (1er septembre 1516). — *L'Isle-St-Georges*. Reconnaissance par Étienne Taranque, sieur de Rocquette, contrôleur en la Comptablie de Bordeaux (7 janvier 1617).

G. 2088. (Liasse.) — 9 pièces papier, 1 sac.

1522-1678. — Propriétés et seigneuries foncières : L'Isle-St-Georges. Procès contre Tintan, bourgeois et marchand de Bordeaux.

G. 2089. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 29 pièces papier.

1456-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Lormont. — Assignation à Pierre-Charles de Lavergne, sieur de Guilleragues, conseiller au Parlement (15 juillet 1620). — Reconnaissance pour une terre à Lormont, au lieu appelé autrefois *au Jaugas de La Ramade* et *Mayne de Vize*, et présentement *à Lavergne* (21 avril 1622). — Vente par Olive de Mulet, veuve de J.-J. de Lavergne, seigneur, vicomte de Guilleragues, de deux petites maisons sises dans la rue qui conduit de Lormont au port, lesquelles maisons ont « partie des planchers rompus et les portes et fenêtres emportées par les gens de guerre » (27 avril 1651). — Mention d'une rente constituée sur une terre sise à Lormont, lieu dit *aux Justices* (sans date).

G. 2090. (Liasse.) — 2 cahiers de 41 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1661-1662. — Propriétés et seigneuries foncières : Lormont. Procès contre Pierre Lacombe, notaire royal.

G. 2091. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

1406-1772. — Propriétés et seigneuries foncières : Mérignac, Meynac et Montferrant.

G. 2092. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 28 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1512-1596. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac.

G. 2093. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1610-1785. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. — Extrait d'une reconnaissance passée, le 10 mai 1478, au profit de Pélegrine de Collignan, femme de noble Pierre de Roustaing, dame d'Andissas, pour un moulin sis à Quinsac, lieu dit *à Huc*, grevé de II boisseaux de blé, mesure de Bordeaux. Assignation à esporler pour ce moulin « appellé autrefois à Hue et maintenant le moulin de Lama » (mars 1781). — Invitation à reconnaître diverses terres sises à Quinsac et relevant de la maison noble de La Mothe de Cambes (sans date).

G. 2094. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 7 pièces papier, 1 sac.

1518-1520. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. Procès contre Nicolas Capuci, « notaire public et praticien en court d'église ».

G. 2095. (Liasse.) — 2 cahiers de 89 feuillets papier, 57 pièces parchemin, 14 pièces papier, 1 sac.

1517-1519. — *Idem.*

G. 2096. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1579-1580. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. Procès contre Martin Gaillard Bernard et Gaillard Bediat.

G. 2097. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 87 pièces papier.

1590-1662. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. Procès contre Élie Soteau, avocat.

G. 2098. (Liasse.) — 2 cahiers de 49 feuillets papier, 26 pièces papier.

1722-1725. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. Procès contre Marguerite Chaigneau et le grand ouvrier de Ste-Eulalie.

G. 2099. (Liasse.) — 14 pièces papier.

XVe siècle-1714. — Propriétés et seigneuries foncières : Rions. — Mention de croix placées à diverses reprises pour la saisie d'une censive (xve siècle). — Procès contre Jean Pascault, avocat au Parlement, juge de Rions (1615-1616).

G. 2100. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1492-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Rions. Procès contre François Duribault, bourgeois de Rions.

G. 2101. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1372-1771. — Propriétés et seigneuries foncières : Sadirac, St-Caprais, St-Genès près Bordeaux, St-Genès-de-Lombaud, St-Germain-de-Puch, St-Jean-d'Illac, St-Loubès et St-Sulpice-d'Izon. — *St-Caprais.* « Ventilation des biens immeubles » entre M. de Fougeras, conseiller honoraire au Parlement, à cause de sa maison noble de Saugean; le président de Gourgues, à cause de sa maison noble de Gourgues; M. Casenave, écuyer, à cause de sa maison noble de La Caussade, et les bénéficiers de St-Michel (29 mai 1764). — *St-Jean-d'Illac* (?). Fragment de liève, contenant un extrait de reconnaissance de 1611 pour une terre sise *à la Barbacane* (xviiie siècle). — *St-Sulpice-d'Izon.* Arrêt de défaut pour Jean Pelet, écuyer, demandeur, poursuivant le collecteur d'Izon en paiement de « quatre boisseaux d'avoine due par les habitans de Cameyrac pour l'année 1752, à raison du pacage qu'ils font dans la lande de la parroisse de St-Suplice » (18 janvier 1754).

G. 2102. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1547-1582. — Propriétés et seigneuries foncières : Tabanac. — Procès-verbal de la saisie de la maison noble de Carmellet, au détriment de Jacquette de Carle, dame de Roquetaillade. Le sergent royal place « les paneauceaulx et bastons (?) royaulx en et sur toute icelle maison noble....., avec ses appartenances..... comme son collombier » (13 mai 1575). — Procès contre Geoffroi de Nolibois au sujet de biens sis au Castera (1579-1580).

G. 2103. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1615-1697. — Propriétés et seigneuries foncières : Tabanac. — Procès contre Martin de Lure, écuyer, sr de Bessan (1616-1619). — Liève : mentions de biens sis aux lieux dits : *aux Costes de St-Seurin, au Casterar, à St-Seurin, à Roque-Sabine,* etc. (sans date).

G. 2104. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1506-1560. — Propriétés et seigneuries foncières : Tabanac. Procès contre Bertrand de La Salle.

G. 2105. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1427-1755. — Propriétés et seigneuries foncières : Talence. — Reconnaissance pour une vigne sise dans la paroisse de Talence, au plantier du Branar, confrontant à l'est « au grand chemin qui va de Bordeaux à Talence, autrement appellé chemin Roumieu » (8 septembre 1629).

G. 2106. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1402-1779. — Propriétés et seigneuries foncières : Toulenne, Tresses et Villenave. — *Tresses*. Appointement contre Jean Daste, écuyer (5 juin 1549). — *Villenave*. Bail à fief par « noble home Galhard Deu Bosc, senhor de Cantalop et de Banhans », d'un « mollinar » au lieu dit *le moulin de La Prade*, sur l'Eau-Blanche, avec obligation de remettre l'usine en état (9 février 1495, n. s.). — Analyse de titres, notamment d'un bail à ferme consenti en 1483 pour un bois et lande « au lieu appellé à La Bastide, confrontant entre lou grand camin comunau quy va de Bourdeaux à Lespaigniolle, d'une part, et lou camin apperat à Lachey, d'autre part », et à des bois et landes, de deux bouts (sans date).

G. 2107. (Liasse.) — 2 cahiers de 82 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 60 pièces papier.

1577-1699. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Accord entre François de Roches, vicaire perpétuel, et les bénéficiers, d'une part, et Henri Maubrun, avocat, régent ès droits en l'Université, d'autre part. Mention de feu Olivier Maubrun et de son fils, feu Henri Maubrun, l'un et l'autre bourgeois, maîtres maçons et superintendants au bâtiment de l'église St-Michel (25 août 1588). — Fragment du testament de Raimond Cadène, archidiacre du Mas-d'Agenais, bénéficier de St-Michel (20 août 1592). — Testament d'Hilaire Davoust, bénéficier : « Je veux estre ensevely dans lad. esglize St-Michel, dans la cave où MM. les bénéficiers, mes confrères, ont accoutumé estre ensepvelis » (28 juillet 1671). — Testament de Jacques Singlande, bénéficier, ancien curé de Cabanac. Legs destiné à la construction d'une salle capitulaire contre la sacristie actuelle, du côté de l'est, « d'autant que dans le lieu où nous tenons nos chapitres, quy est la sacristie, il arrive qu'en ce tenant il s'y comet des irrévérences » (14 juin 1673). — Obligation au profit de mère Louise de l'Incarnation, prieure de l'Assomption (15 février 1699).

G. 2108. (Rouleau.) — 2 pièces parchemin.

1536-1572. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Inventaire des biens de feu Jean Drou : 12 draps de lin neufs, 27 de lin et 27 de bourre de lin à demi-usés, etc. (20 novembre 1534). — Testament de Peyronne de Lafont (10 février 1572).

G. 2109. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 218 pièces papier.

1645-1789. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Notification de la part de Raimond Duribaud, citoyen et banquier de Bordeaux, seigneur de la maison noble de Lavau, à St-Macaire, et en cette qualité coseigneur avec le Roi du passage de la Garonne devant lad. ville, ancien directeur de la Compagnie des Indes-Orientales (18 octobre 1697). — — Lettre signée de F. Roussaud (?), prieur de Faize (3 mai 1717).

G. 2110. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1476-1644. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre les Augustins de Bordeaux, à qui le chapelain de Peymouton était tenu de payer tous les vendredis un pain du poids de 16 onces.

G. 2111. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1632-1641. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre Marie Desenault, veuve de M. de Fontaines, conseiller au Parlement.

G. 2112. (Liasse.) — 30 pièces papier.

1712-1726. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre François Meydon, lieutenant de la juridiction de Coutras, et Antoine Mercadet.

G. 2113. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 2 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1670-1779. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre Pierre Laville, tonnelier.

G. 2114. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1750-1754. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre un bourgeois et ses créanciers.

G. 2115. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1607-1657. — Impôts et privilèges : droit d'évocation. — Requête des bénéficiers au Parlement, demandant qu'on les admette à introduire leurs causes devant

la Cour en première instance, à cause de l'inimitié des juges du Présidial : le lieutenant général veut enlever aux bénéficiers la seigneurie de divers biens, et il a procédé par saisies; la requête cite des débiteurs du chapitre parmi les conseillers au Présidial (27 mars 1607). — Lettres d'évocation générale pour les bénéficiers de St-Michel (septembre 1620). — Mémoire tendant à obtenir un privilège d'évocation générale pour les bénéficiers : les biens relevant des bénéfices sont pour la plus grande partie aux mains des gens du Parlement (sans date).

G. 2116. (Liasse.) — 1 cahier de 27 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1522-1694. — Impôts et privilèges.

G. 2117. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 52 pièces papier.

1702-1789. — Impôts et privilèges.

G. 2118. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1479-1792. — Confréries : de N.-D. des Anges ou de la Chandeleur, de St-Jacques, de St-Marc, des Montuzets et des Dames de Charité.

G. 2119. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1757-1769. — Confrérie des Montuzets. Procès contre Pierre Nolibois, contre-boursier. — Remboursement de partie d'un emprunt fait le 16 mai « pour remplir le vœu et voïage que la confrairie de MM. les chevaliers de Montuzets font ordinairement à Montuzet tous les ans » (4 août 1767). — Détail des dépenses : peinture du bateau, vin à 14 s. le pot : « pour avoir fait venir... dus ainvalides pour etviter que l'on ne vaule rien au réfectoire, » etc. (29 mai 1767).

G. 2120. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets, 75 pièces papier.

1693-1790. — Confrérie des Dames de Charité. Bourdieu de Cadeot, à Cenon.

G. 2121. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets, 8 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Confrérie des pauvres âmes du Purgatoire. — Conventions avec Jean-Antoine Dalais, « feudiste », « géomètre et commissaire à terriers, » pour la recherche de droits appartenant à la Confrérie des âmes du Purgatoire (15 avril 1787-31 mars 1791). — Vérification des fiefs de la Confrérie des âmes du Purgatoire : Mathieu Greffier, « ancien maître-tailleur de femmes » (3 janvier 1792).

G. 2122. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 62 pièces papier.

1508-1754. — Pièces de procédure, classées par ordre alphabétique du nom des parties : A.-B. — Actes contre le procureur d'Étienne Berard, abbé de Cagnote (1615 ?).

G. 2123. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1506-1771. — Pièces de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : C.-D.

G. 2124. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1622-1624. — Pièces de procédure. Affaire Madeleine de Durfort, dame de Lalande.

G. 2125. (Liasse.) — 28 pièces parchemin, 47 pièces papier.

1505-1750. — Pièces de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : E.-J. — Affaire Ferreyre. Consultation signée : Maignol, portant que les biens immeubles des mineurs ne peuvent être aliénés irrévocablement que par un décret solennel; les enfants peuvent les revendiquer pendant un délai de trente ans à courir de leur majorité (9 mai 1735).

G. 2126. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 64 pièces papier.

1447-1774. — Pièces de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : L. — Affaire Dominique de Lahet. Procès-verbal de purgation de Raimond de Mérican dans l'église St-Pierre : « Avons faict préparer le grand autel du livre, missel, croix, *Te yigitur* et précieux corps N. S. présent, et [après] que led. vicaire de lad. parroisse a heu baillé à laver les mains à icellui de Mericam et c'estre mys a genoulx, a promis et juré de dire la vérité sur ce que par nous seroyt int[e]rrogé; » l'interrogatoire est renvoyé à l'après-midi (9 décembre 1555). — Affaire Peyronne Lalanne. Appointement contre Jean de Feron, écuyer, sieur de Virelade et Beaupuy (21 février 1611). — Affaire Jean de Lartigue. Arrêt du Parlement de Bordeaux entre le

syndic de St-Michel et Jean de Lartigue, chanoine de St-André : les bénéficiers fourniront « homme vivant, mourant ou confisquant », sans quoi led. de Lartigue pourra procéder à la vente de la maison dont est question (6 septembre 1608).

G. 2127. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1561-1575. — Pièces de procédure. Affaire Guillaume Leblanc.

G. 2128. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1562-1779. — Procès de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : M. et P. — Affaire Mendès. Consultation portant que les lods et ventes sont dus seulement pour les fruits pendants au moment de la vente, parce qu'ils sont censés faire partie du fonds (26 novembre 1744).

G. 2129. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1504-1770. — Pièces de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : R.-V.

G. 2130. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1516-1765. — Pièces de procédure sans nom de parties.

G. 2131. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier,
2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1467-1789. — Procureurs et syndics des bénéficiers. — Révocation de procureurs des bénéficiers (11 mars 1719). — « Rolle des causes du scindic de St-Michel qui sont à poursuyvre tant en la Court que au senneschal » : 32 instances (xve siècle).

G. 2132. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1628. — Correspondance de Plasse envoyé à Toulouse. — Première lettre : il a voyagé la plupart du temps à travers champs ; la vie est chère à Toulouse : le pain de 1 sol se vend 5 liards et le vin de 8 à 10 s. (11 janvier). — Il ne peut se faire livrer certaines pièces : « Je n'ay encores mes hardes ; car, si j'estois vestu en prestre, je crierois tant après M. le premier Présidant que je les luy fairois remettre » (21 janvier).

G. 2133. (Registre.) — In-fo 97 et 9 feuillets papier.

1591-1605. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — Recettes des *rentes foncières* et des *rentes amortissables*. — Don de 30 s. « à deux Ongrois quy aboinct esté prins des Teurqs » (fol. 1).

G. 2134. (Cahier.) — In-4o, 30 feuillets papier.

1610-1611. — Comptabilité. Recettes de revenus du 1er août 1610 au 31 juillet 1611.

G. 2135. (Registre.) — In-4o, 65 feuillets papier.

1614-1615. — Comptabilité. Recettes et dépenses du receveur. — Reçus signés par diverses parties prenantes (fol. 1 et suiv.). — Paiement de 36 l. à Judicis, « en déduction de la somme de cent livres que Messieurs luy ont promis pour faire ung inventaire correct de tous leurs tiltres et papiers » (fol. 55 vo).

G. 2136. (Cahier.) — In-4o, 23 et 28 feuillets papier.

1619-1620. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — Reçu 52 l. 13 s., prix de 15 boisseaux et demi de froment (fol. 6)). — Reçu d'arrérages payés par Lancelot de Calmel, écuyer, sieur de Geneste (fol. 22 vo). — Achat de bœuf à 5 s. la livre (fol. 11 vo) ; — de mouton à 8 s. (fol. 22) ; — d'huile à 6 s. la livre (fol. 22 vo).

G. 2137. (Cahier.) — In-4o, 37 feuillets papier.

1626-1627. — Comptabilité. Dépenses et recettes.

G. 2138. (Cahier.) — In-4o, 24 feuillets papier.

1628-1629. — Comptabilité. Dépenses et recettes. — Paiement de 4 s. de port « pour une lettre du camp de La Rochelle et lieu de La Jarrie, de M. Caussan, advocat au Privé Conseil » (fol. 1). — Mention de froment à 4 l. le boisseau (fol. 2). — Dépense de 172 l. « pour aller au Privé Conseil, à La Rochelle » (fol. 2 vo). — Achat de bœuf à 5 s. 8 d. (fol. 6). — Réception de 15 sacs et une liasse, que l'on a placés « dans un coffre de fer » (fol. 8 vo). — Remise d'une barrique de vin « à l'hôte de la Galère » (fol. 9). — Avance de 200 l. « pour faire la cave et sépulture pour les bénéficiers » (fol. 10).

G. 2139. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets papier.

1629-1630. — Comptabilité. Dépenses et recettes. — Paiement de 20 s. « à un morisque qui a tiré quantité de bouriers de la cave où demeure Crouzet » (fol. 3). — Cens payé par M. Pati, sieur de Bèlegarde (fol. 15 v°).

G. 2140. (Registre.) — In-4°, 356 feuillets papier.

1631-1640. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1631-1632.* Achat de mouton à 9 s. la livre et de bœuf à 5 s. 8 d. (fol. 19). — Achat de « colle-fort pour mettre [dans] la leytance pour blanchir lad. maison » (fol. 23 v°). — Achat de froment à 7 l. 10 s. le boisseau et d'avoine à 4 l. 10 s. (fol. 25). — *Exercice 1632-1633.* Achat de froment à 4 l. 15 s. le boisseau (fol. 32);— de « cinq cartons de vin, à 4 s. le pot, 1 l. » (fol. 41 v°). — Vente de vin à 26 et à 21 écus le tonneau (fol. 48 v°). — *Exercice 1633-1634.* Remise d'une pistole valant 8 l. 10 s. (fol. 71 v°); — d'un écu d'or valant 4 l. 10 s. (fol. 83 v°). — *Exercice 1634-1635.* Acquisition d'un bourdieu à Lormont : paiement de 50 écus à la fille de la vendeuse, « ayant lad. filhe presté son nom pour retraire led. bourdieu et ne l'ayant vouleu prester autrement » (fol. 107 v°). — Vente de vin à 23 et à 22 écus le tonneau (fol. 126 et 127). — *Exercice 1635-1636.* Frais de réception : la vendeuse du bourdieu de Lormont, « sa filhe et son prétendu gendre » (fol. 153 v°). — Achat de 6 dindes : 3 l. 15 s., quatre chapons : 1 l. 12 s. (fol. 157 v°). — Achat de froment, à 6 l. le boisseau, et d'avoine à 50 s. (fol. 164 v°). — Vente de vin à 18 écus le tonneau (fol. 178). — *Exercice 1636-1637.* Remise de « douze carnes » valant 38 l. 8 s. (fol. 210 v°). — Achat de froment à 5 l. le boisseau et d'avoine à 50 s. (fol. 211). — *Exercice 1637-1638.* Paiement de blé à 4 l. le boisseau et d'avoine à 2 l. 15 s. (fol. 250). — Vente de vin blanc à 42 l. le tonneau (fol. 258 v°). — *Exercice 1638-1639.* Paiement de froment à 5 l. le boisseau et d'avoine à 2 l. 15 s. (fol. 290 v°). — Remise de 12 « carnes » revenant à 38 l. 8 s. (fol. 290 v°). — Vente de vin blanc à 69 l. le tonneau (fol. 302). — *Exercice 1639-1640.* Frais d'un repas (fol. 339).

G. 2141. (Registre.) — In-4°, 417 feuillets papier.

1640-1650. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1640-1641.* Michel Dujonqua étant syndic. « Estat des frais faicts pour la réparation de la noble tour de Béguey » (fol. 11). — *Exercice 1641-1642.* Frais pour des repas (fol. 45). — *Exercice 1642-1643.* Robert Rousseau étant syndic. Paiement de froment à 8 l. le boisseau et d'avoine à 3 l. (fol. 82). — Vente de vin à 25, 26 et 27 écus le tonneau (fol. 91 r° et v°). — *Exercice 1643-1644.* Henri Defforges étant syndic. Paiement de froment à 15 l. le boisseau et d'avoine à 4 l. 10 s. (fol. 117). — Achat de barriques à 27 et 30 l. la douzaine (fol. 121); — de bœuf à 6 s. la livre et de mouton à 9 s. (fol. 124 v°). — Vente de vin à 108 l. le tonneau (fol. 128 v°). — *Exercice 1644-1645.* Vente de vin à 22 écus, à 46 l. 10 s. et à 17 écus et demi le tonneau (fol. 158-160). — *Exercice 1645-1646.* Achat de barriques à 36, 38 et 42 l. la douzaine (fol. 188-191). — Vente de vin à 20, 13 écus et 40 l. le tonneau (fol. 197 v°-199 v°). — Achat de barriques à 36 l., 24 l. et 22 l. la douzaine (fol. 213 v°). — Dépenses pour replanter partie des vignes de Queyries : journées d'hommes qui ont fait le « tretin », labourage, plantation de « barbeaux », achat de cordeau pour « planter à droite ligne » ; « quelque temps après il falut *majesca* » (fol. 214). — *Exercice 1646-1647.* Achat de barriques à 3 l. l'une (fol. 226); — de « résinne pour faire chandelle » (fol. 226 v°). — Évaluation du froment à 6 l. le boisseau et de l'avoine à 3 l. (fol. 235 v°). — « Pour avoir faict porter la croix de St-Michel, rompue par les religieux de l'abbaye de Ste-Croix, chez M. de Lavie, advocat général » ; frais d'assignation desd. religieux par l'office d'un clerc ; « lesd. religieux ayant deschiré le manteau dud. clerc en deux parts et reteneu l'une chez eux, j'ay presté le mien de drap d'Espaigne aud. clerc pour se retirer, lequel n'ayant peu avoir du despuis, Mrs me l'ont payé 9 l. » ; signification d'excommunication, copie d'un rapport de chirurgien sur le cas de « M. Naba, ... blessé par lesd. religieux » (fol. 239 r° et v°). — Dépense de 2 l. 3 s., frais d'une lettre de change de 100 l. sur Paris (fol. 240). — Contribution à la refonte de la cloche de Cenon (fol. 241 v°). — Vente de vin à 54 l. le tonneau (fol. 242 v°). — *Exercice 1647-1648.* Dujoncqua syndic. Évaluation du froment à 7 l. le boisseau et de l'avoine à 3 l. (fol. 283). — Vente de vin à 20 écus le tonneau (fol. 291). — *Exercice 1648-1649.* Dujoncqua syndic. Achat de barriques à 11 écus, 10 écus et demi, 10 écus et 9 écus la douzaine (fol. 324, 326 et 327). — Donné aux Carmes, « pour le rachapt du P. Chiron, prisonier en Turquie », 20 l. (fol. 334). — Remis à un conseiller « dix escus quarnes pour payer les espices... du procès contre M. Le Verrier » (fol. 335 v°). — Vente

de vin à 90 l. le tonneau (fol. 338 v°); — de « pau et bibalot », « gahet » et « friquet » (fol. 339); — de vin à 60 l. le tonneau (fol. 340 v° et 341). — *Exercice 1649-1650.* Dujoncqua syndic. Achat de barriques à 10 écus la douzaine (fol. 374 et 375); — de « filet pour faire la chandelle de résine » (fol. 378). — Établissement à Cenon, le 5 octobre 1649, de « ung pont à passer nos cavalliers, celuy de pierre ayant esté rompu accause des troubles de guerre » (fol. 378). — Vente de vin à 95 l. 15 s., 32 écus, 75 et 76 livres le tonneau (fol. 385 v°-388). — Réparations des dégâts commis l'année précédente par les gens de guerre à la tour de Béguey, à la maison du « bourdilier » et au cuvier (fol. 414).

G. 2142. (Registre.) — In-4°, 309 feuillets papier.

1650-1660. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1650-1651.* Bertrand Dujuncqua syndic. — *Exercice 1651-1652.* Douhet syndic. — *Exercice 1652-1653.* Dépense de 6 l. « pour faire relier le septiesme terrier » (fol. 82). — *Exercice 1653-1654.* Dujoncqua syndic. Renvoi à la tour de Béguey de meubles qui avaient été portés en ville, « accauze des troubles de guerre » (fol. 113). — *Exercice 1655-1656.* Payé à Lacour, pour l'impression d'exploits d'assignation, 6 l. (fol. 156 v°). — Paiement en louis d'or de 3 l. 3 s. pièce (fol. 157 v°). — Vente de vin à 40 et 50 écus le tonneau (fol. 160-162). — *Exercice 1656-1657.* Dujoncqua *major* syndic. — *Exercice 1658-1659.* Davant syndic. — *Exercice 1659-1660.* Dépense de linge « tant pour bonder que pour faire de la chandelle de rézine » (fol. 276). — Sept journées d'ouvriers à 8 s., pour « déchausser un journal et demi de vigne de la plus maigre pour y mètre du fumier » et sept journées de femmes à 4 s., pour fumer (fol. 276 v°). — Réparation de dégâts causés par des soldats qui « ont ouvert le plancher et dessandeu dans nostre chai et cave et tiré du vin » (fol. 280). — Vente de vin à 128 et 144 l. le tonneau (fol. 287-288). — Mention de Raphaël Prévost, fondeur (fol. 294).

G. 2143. (Registre.) — In-f°, 274 feuillets papier.

1670-1680. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1670-1671.* Foucques syndic. — *Exercice 1671-1672.* Dépense de 8 l. « pour une late... pour arpanté, avec son estuy et ferrure » (fol. 26 v°). — Achat de « 6 charges de sable portées à diverses fois pour sabler nostre vin » (fol. 27). — Vente de vin à 26 écus, 66 l., 63 l., 48 l., 42 l. et 36 l. le tonneau (fol. 29-30 v°). — *Exercice 1672-1673.* Foucques syndic. Vente de vin au prix de 30 à 60 l. le tonneau et de vin rouge « pour l'eau de vie » à 8 écus (fol. 50-51 v°). — *Exercice 1673-1674.* Indemnités aux bénéficiers qui ont assisté à la procession faite à St-André pour la prospérité des armes du Roi (fol. 70 v°). — Vente de vin au prix de 36 à 66 l. le tonneau (fol. 75 v°-76 v°). — *Exercice 1674-1675.* Foucques syndic. Vente de vin au prix de 63 l. à 45 écus le tonneau (fol. 107-108). — *Exercice 1675-1676.* Annet Roulim syndic. « Port du meuble de Queyries, creinte que les soldatz qui estoint à La Bastide ne s'en saisissent » (fol. 133). — Aménagement d'un chai dans la rue des Fours, « croyant estre obligé d'y mettre nostre vin à cause des gens de guerre » (fol. 135). — Vente de vin au prix de 50 livres à 35 écus le tonneau, et de vin rouge à brûler, au prix de 13 écus (fol. 137-138 v°). — *Exercice 1676-1677.* Donné 15 s. « à l'intandant des manœuvres qui tirent la terre pour les poudres affin qu'il ne tirât pas dans le chay de Siulanes » (fol. 160 v°). — *Exercice 1677-1678.* — *Exercice 1678-1679.* « Pour du sable à sabler le vin, 5 s. » (fol. 226). — *Exercice 1679-1680.*

G. 2144. (Registre.) — In-f°, 250 feuillets papier.

1680-1690. — Comptabilité. Recettes et dépenses. *Exercices 1680-1681, 1681-1682, 1682-1683, 1683-1684, 1684-1685, 1685-1686, 1686-1687, 1687-1688, 1688-1689, 1689-1690.*

G. 2145. (Registre.) — In-f°, 198 feuillets papier.

1690-1700. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercices 1690-1691, 1691-1692, 1693-1694.* — *Exercice 1694-1695.* « Donné à M. Rolin, nostre confrère, pour avoir doré la girouéte du cloché », 2 l. 14 s. (fol. 87 v°). — *Exercice 1695-1696.* « Donné à un homme pour nous indiquer les fiefs que nous avons chès M. Verdalle », 4 s. (fol. 109 v°). — *Exercice 1696-1697, 1697-1698, 1698-1699, 1699-1700.*

G. 2146. (Registre.) — In-f°, 268 feuillets papier.

1700-1710. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercices 1700-1701, 1701-1702, 1702-1703, 1703-1704, 1704-1705.* — *Exercice 1705-1706.* Paiement de 6 s. « à un charpentier de haute futée, pour avoir fait la visite du petit clocher » (fol. 123). — *Exercice 1706-*

1707. Vente de vin à 54 l. et à 72 l. le tonneau, et distribution entre les bénéficiers de vin que l'on n'a pas pu vendre (fol. 158 v°-160 v°). — *Exercices 1707-1708, 1708-1709, 1709-1710.*

G. 2147. (Registre.) — In-f°, 351 feuillets papier.

1710-1720. — Comptabilité. Recettes et dépenses. *Exercices 1710-1711, 1711-1712.* — Lods et ventes pour une vente du 29 mars 1706 à pacte de rachat pour cinq ans (fol. 58). — *Exercice 1712-1713.* Don de 15 l. « pour contribuer à la réparation de l'église parroissialle St-Christophe » (St-Christoly), « tombée en ruine, attendu que nous avons une maison en lad. parroisse, dans la rue St-Paul » (fol. 66 v°). — « Donné dix sols à des païsants pour m'avoir indiqué les différents tènements du bourdieu de Rouchon acquis par M. Dumas à La Baranquine » (fol. 67). — *Exercice 1713-1714.* Dépense pour la réparation des orgues et du clocher (fol. 100 v° et 102). — *Exercice 1714-1715.* Donné 4 l. d'étrennes aux laquais de l'Archevêque, pour le premier de l'an (fol. 137). — *Exercice 1715-1716.* Don à l'évêque de Sébaste, par décision du 26 août 1715 : 4 écus valant 14 l. 10 s. (fol. 170 v°). — *Exercices 1716-1717, 1717-1718.* Compte de faix, de bibalot, pau, latte, friquet et gahet (fol. 238). — *Exercice 1718-1719.* Dépréciation des louis d'or de 36 l., « qui ont diminué de vinct sols pièce » (fol. 268 v°). — *Exercice 1719-1720.* Autre dépréciation de 20 s. subie par les louis d'or (fol. 312 v°). — « Donné d'aumosne 2 écus neufs, qui valoint 11 l. 12 s., à un évesque grec » (fol. 312 v°).

G. 2148. (Registre.) — In-f°, 422 feuillets papier.

1720-1730. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1720-1721.* Dépréciations des écus, qui sont ramenés de 4 l. à 3 l. 10 s., et de 3 l. 10 s. à 3 l. (1er et 15 septembre 1720; fol. 12 v°). — « J'empruntay un billet de banque de 1000 l. et me fis inscrire à l'Hôtel-de-Ville pour avoir la permission de Mgr l'Intendant de changer led. billet de 1000 l. en argent, laquelle me feut accordée » (fol. 12 v°). — Réduction de la valeur des écus de 3 l. à 2 l. 10 s. (1er octobre 1720; fol. 13). — Autre dépréciation (1er décembre 1720; fol. 13). — « Diminution... d'un demy-denier sur les liarts et d'un denier sur les malbouroucs » (9 mai 1721; fol. 13 v°). — *Exercice 1721-1722.* « A M. Chassaigne, nostre confrère, pour le papier, ancre et plumes qu'il a employé pendant le temps qu'il a éu la bonté de travailler dans nos archives » (fol. 52). — Don pour réparations à l'église de Caillau (fol. 53). — *Exercice 1722-1723.* « Deux journées pour effeuiller la vigne, à 12 s. la journée » (fol. 86). — Achat de 25 parchemins, à 10 s. l'un, « pour commencer et faire un terrier uniforme » (fol. 96 v°). — *Exercice 1723-1724.* Achat de suif et résine « pour le ciment qui a servi aux douils, cuve et pressoirs » (fol. 138). — Diminution de 4 l. 8 s. sur les louis d'or et de 4 s. « sur chaque pièce qui valent en ce jour 33 s. 4 d. » (4 août 1723; fol. 143). — Raccommodage de « l'échauffette qui sert pour tenir le feu pour ceux de nos Mrs qui font le bureau des messes » (fol. 145). — Achat de 12 verres « que j'anvoya en Queyries pour vendre trois tierçons de trouillis de Montferrand en détail » (fol. 147). — *Exercice 1724-1725.* — *Exercice 1725-1726,* « estants en charge de sindic, M. Malleret, sindic receveur; M. Dubergier, sindic pointuateur; M. Tessier, sindic *ad littes;* M. Malleville, sindic de la boëtte, autrement directeur général du bureau de messes » (fol. 220). — Achat de « chandelle de résine, pour faire le visme, éguiser l'œuvre, le soir et matin, pendant l'hiver » (fol. 223). — Dépréciation des louis d'or et des écus, dont la valeur respective tombe de 16 l. à 14 l. et de 4 l. à 3 l. 10 s. (1er janvier 1726; fol. 226). — Autre diminution (1er février 1726; fol. 226 v°). — *Exercice 1726-1727.* — *Exercice 1727-1728.* Voyage à Floirac, « pour assister, le 18e aoust dernier, à l'assemblée des bientenants en la palu de Floyrac, convocquée au-devant l'église de St-Vincens de Floyrac par M. Thomas, subdélégué de Monsr l'Intandant, pour délibérer sur les réparations et écluses à faire dans le marais et palu dud. Floyrac, et y réparer le chemin de St-Antoine » (fol. 300). — Dépenses pour les fêtes de la canonisation de st Jean de la Croix (septembre 1726; fol. 300 v°). — « Nous sommes délivrés de la servitude à laquelle les religieux de Ste-Croix nous avoint assujétis en la personne de nos enciens prédécesseurs, n'allant plus aux processions sous leur croix, ny boire et manger chès eux, mais sulement sous la croix de notre parroisse » (fol. 301). — Frais pour les solennités à l'occasion de la canonisation des saints Louis de Gonzague et Stanislas Kostka (fol. 304). — *Exercice 1728-1729.* Dépense de 12 s. pour transporter des « aubarins » jusqu'au port « et 8 s. pour les porter au clocher, pour en faire le feu de la veille de st Jean » (fol. 346). — Aumône « à un gentilhomme prussien rachetté de l'esclavage des Turcs » (fol. 347). — Dépense de 27 l. pour avoir tiré douze barriques d'immondices des lieux d'une maison du Pujaduy de la Grave « et les avoir faites charroyer à la rivière »

(fol. 348); — de 15 l. 10 s., « pour deux truffes d'Hollande à la figure de deux hommes qui portent un grand rézin, lesquels ont esté placés et agrafés dans les deux salles de notre maison cantonnière des rues Colombeyre et Sausseyre » (fol. 348 v°). — *Exercice 1729-1730.* Achat de poterie d'étain fin à 1 l. 10 s. la livre pesant (fol. 378).

G. 2149. (Registre.) — In-f°, 436 feuillets papier.

1730-1740. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercices 1730-1731, 1731-1732, 1732-1733.* « Il fust dit que je donnerois un tierçon au valet de Queyries lors des noces de sa nièce » (fol. 92 v°). — *Exercice 1733-1734.* Achat de « fil pour faire chandelle de résine » (fol. 127 v°). — *Exercices 1734-1735, 1735-1736.* Paiement de 106 l. pour « une fenestre en fer dans nos archives » (fol. 213). — *Exercices 1736-1737, 1737-1738.* Contribution au pavage de l'église et à la refonte d'une cloche (fol. 287 v°). — Paiement de 15 l. « à un musicien de l'église St-André pour avoir copié un office en plain-chant que nous n'avions pas dans les livres du cœur » (fol. 289 v°). — Transport de tuile « dans nostre chay, rue St-Cadène » (fol. 290). — *Exercice 1738-1739.* Mention des fêtes de la canonisation de st François Régis (août 1738; fol. 331-331 v°); — du renouvellement du vœu de Louis XIII, par Louis XV, en 1738 (fol. 331 v°). — *Exercice 1739-1740.*

G. 2150. (Registre.) — In-f°, 421 feuillets papier.

1760-1770. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1760-1761.* « Pour... divers transports de chez M. Beaurein aux archives et des archives chez M. Beaurein » (fol. 5). — Frais de procédure : 1150 l. 3 s. (fol. 6). — *Exercices 1761-1762, 1762-1763, 1763-1764.* « Payé aux porteurs pour l'instruction du procès contre M. de Civrac et pour remercier MM. les juges, 22 l. » (fol. 118). — *Exercice 1764-1765.* Gratification de 60 l. « à M. Vidau..., pour la confection d'une lièvе généralle de nos fiefs de l'Entre-deux-Mers » (fol. 160 v°). — *Exercice 1765-1766.* Paiements de 6 l. « au sr Doazan, archiviste », pour remise de titres (fol. 205); — de 1038 l. « à M. Denauville, notre archiviste, en diverses fois et à compte des extraits et autres ouvrages qu'il a fait concernant nos archives » (fol. 208 v°). — *Exercice 1766-1767.* Versement de 60 l. à l'archevêché pour le rachat des captifs (fol. 248 v°). — Paiement de 1002 l. « à M. Deneuville, notre féodiste » (fol. 253). — Loyer de « notre matte de mer au-devant la tour de Béguey » (fol. 254). — *Exercice 1767-1768.* Paiement de 1609 l. 10 s. « au sr Denauville, notre archiviste » (fol. 299 v°); — de 156 l. à Plancade, en à compte pour le lavis des plans des fiefs (fol. 219 v°); — de 13 l. « pour avoir rayé du grand papier pour nos lièves générales » (fol. 299 v°); — de 8 l. à un peintre et un menuisier, pour travaux dans les archives (fol. 299 v°). — *Exercice 1768-1769.* Paiement de 643 l. 17 s. à Nauville (fol. 365 v°). — Lavis de plans, fournitures pour les archives (fol. 365 v°). — *Exercice 1769-1770.* Contribution de 6 l. pour la réparation de l'église de La Tresne, « au prorata des fonds dont la Compagnie a la seigneurie directe dans lad. paroisse » (fol. 385). — Dépense de 97 l. 5 s. à l'occasion d'un service solennel pour Mgr de Lussan, archevêque (fol. 385 v°).

G. 2151. (Registre.) — In-f°, 60 feuillets papier.

1748-1759. — Comptabilité. Recette et distribution des lods et ventes.

G. 2152. (Liasse.) — 8 cahiers de 60 feuillets papier.

1730-1736. — Comptabilité. « Recette des rentes directes, tant de la ville que de la campagne, pour les années 1730, 1731, 1732 et 1736, levées par M. Brun, second sindic. »

G. 2153. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets papier.

1734-1736. — Comptabilité. « Estat de recepte et employ des fonds que M. Gratien Malleret... a receu et employé pendant ses deux années du sindicat. » — (La couverture est un feuillet de parchemin ayant appartenu à un registre du XIIIe siècle, qui paraît être un cartulaire de la puissante famille bordelaise de Moneder; les Archives municipales possèdent plusieurs feuillets du même volume).

G. 2154. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets papier.

1763-1764. — Comptabilité. Cahier de distributions. — Revenus de la tour de Béguey, 1187 l. 15 s.; du domaine de Sabatey, à Cambes, 1501 l. 4 s. 6 d.; de Queyries, 6213 l. 12 s.; de Las Souys, 2705 l. 8 s. 4 d.; rentes amortissables et dimons, 679 l. 19 s. 5 d.; rentes de la ville, 876 l. 8 s. 2 d.; loyers des maisons, 6526 l. 17 s. 6 d.; rentes de la campagne, 1646 l. 13 s. 2 d.; valeur des barriques, 575 l. Total des revenus, 21912 l.

18 s. 1 d. Frais : 8917 l. 3 s. 6 d. « Resto pour mettre en pagine : 12995 l. 14 s. 7 d. »

G. 2155. (Registre.) — In-f°, 8 feuillets papier.

XVIII° siècle. — Comptabilité. « État des rentes constituées et viagères, passives, du collège... de l'église S[t]-Michel de Bordeaux et autres charges annuelles. »

G. 2156. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1566-1740. — Pièces comptables. — Bordereau des baux à ferme : dîmes de Cenon, 280 fr.; agrières de Cenon, 28 fr.; « le quinct de La Barranquine, » 76 fr.; « le quinct et dixme de La Soys, » 82 fr.; barrique de vin en fût neuf, 10 fr. (1566?) — Dépenses et recettes de l'exercice 1628-1629 : « Pour une lettre du camp de La Rochelle de M[r] Caussan, advocat au Privé Conseil du Roy, » 4 s.

G. 2157. (Liasse.) — 57 pièces papier.

1742-1766. — Pièces comptables. — Paiement de « 6 trufles d'Hollande » et de « 2 plaques et 3 trufles de fer en fonte » (8 juin 1744). — État de sommes retirées « du trésor de la vis de la Compagnie » (1742-1750). — Paiement de réparations aux « archives de derrier S[t]-Gean » (29 juillet 1766). — Autres paiements pour réparations aux archives (23 novembre-13 décembre 1766).

G. 2158. (Liasse.) — 89 pièces papier.

1767-1770. — Pièces comptables. — Payé 24 l. à Plancade « pour les lavis [de] 5 planche contenant les plans de Queyries, Las Souys et Sabatey » (31 juillet 1768); — 15 l. « pour le service de la Reine, le 28 juillet 1768 » (1[er] août 1768); — pour reliure de divers registres (5 août 1768); — 6 l. pour contribuer à « l'augmentation et agrandissement qui doit être fait au corps de l'église paroissiale de Latrenne » (14 août 1769); — pour du pain choine, à 3 s. 9 d. la livre (29 décembre 1770).

G. 2159. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1771-1778. — Pièces comptables.

G. 2160. (Liasse.) — 83 pièces papier.

1779-1789. — Pièces comptables. — Payé 33 journées à 15 s. « pour faire tous les provins, planter un milier de plan et étamper le vin » (30 juin 1779); — 41 l. 11 s. à Phillippot, imprimeur, savoir : 22 l. 10 s. pour l'impression d'un précis, 1 l. 1 s. pour fourniture de papier timbré, et 18 l. pour gratification aux ouvriers (25 mai 1780); — 24 l. données « aux incendiés de la paroisse S[te]-Eulalie » (4 juin 1787).

G. 2161. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier et 24 pièces papier.

XVII°-XVIII° siècles. — Pièces comptables non datées. — Liste d'objets mobiliers provenant de la succession d'un bénéficier (?) : un trébuchet, un « eschauffe-lict », « *la Guide des curés,* » deux arbalètes, etc. — Paiement de 6 journées à 12 s. pour ramasser les vignes que le vent avait renversées en Queyries, et 12 s. pour effeuiller.

G. 2162. (Registre.) — In-f°, 3 feuillets de tables, 41 feuillets papier.

1768. — « Inventaire général des archives. » — Délibération pour la rédaction de cet inventaire, les archives étant classées après plusieurs années de travail (fol. 1). — Indult de 1444 autorisant la communauté à acquérir des cens, rentes et dîmes détenus par des laïcs, jusqu'à concurrence de 3,000 florins (fol. 1 v°). — Bulle de 1466, érigeant un chapitre collégial à S[t]-Michel; ordonnance archiépiscopale du 14 novembre 1467, fixant à 24 le nombre des bénéficiers, curé compris; enquête de 1467, sur l'opposition de S[te]-Croix, arrêt du Parlement, du 22 décembre 1492, contre S[te]-Croix (fol. 1 v°). — Statuts du 24 octobre 1559 (fol. 2). — Ordonnance du 31 janvier 1663, portant permission aux bénéficiers de revêtir le domino ou camail (fol. 2). — Réduction du nombre des bénéficiers de 24 à 14, en 1765 (fol. 2 v°). — Dossier de l'union des chapellenies, en 1608-1619 (fol. 3). — Bulle du 22 novembre 1305, unissant S[t]-Michel à S[te]-Croix et dossiers des procès entre les deux églises (fol. 4 v°-5). — Procès contre diverses églises (fol. 5-6). — Titres de propriété (fol. 6 et suiv.). — Dossier de la tour de Beguey (fol. 18 v°); — du bourdieu de Queyries, acquis le 29 janvier 1643, devant de Courballenne, notaire (fol. 19 v°); — du bourdieu de Las Souys

(fol. 20), etc. — Titres concernant les dimes (fol. 24). — Dettes et créances (fol. 27 v°). — Titres féodaux : description des terriers (fol. 28). — Volumes d'extraits (fol. 32 v°). — Lods et ventes : recettes et distributions (fol. 35 v°). — Anciennes liéves (fol. 36). — Description des liéves générales (fol. 36). — Liéves courantes (fol. 37 v°). — Procédures féodales (fol. 38). — Quittances (fol. 40). — Déclarations du temporel en 1730 et 1760 à l'assemblée du Clergé (fol. 40 v°). — Baux à ferme et à loyer (fol. 40 v°). — Aliénations (fol. 41). — Ordonnances, édits, etc. sur le temporel des églises (fol. 41). — Délibérations: sept volumes, depuis le 19 avril 1629 (41 v°). — Divers (41 v°).

G. 2163. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets papier.

1600-1602. — Inventaires. « C'est le libre et inventaire des tiltres et documentz appartenantz à Messieurs les sieurs vicaire perpétuel et bénéficiers de l'église St-Michel de Bourdeaux, commansé à faire le premier octobre de l'an 1602, auquel jour feust achevé le cavinet des archives, qui est au dernier l'autel St-Jehan, dans l'église St-Michel » (fol. 1). — Description des terriers (fol. 2). — « Manuel et liève des cens, rentes fontières et directes », par Pierre Lyet, bénéficier (fol. 7). — Rentes amortissables (fol. 156). — Autres rentes amortissables : rente de 5 l. due par la veuve de Michel de Montaigne, « à cause de la fondation du jour st Thomas, faite par feu sr Thomas Eyquem, père dud. feu sieur Michel de Montaigne » (fol. 166).

G. 2164. (Registre.) — In-f°, 88 feuillets papier.

1765. — « Inventaire des procédures féodalles. » — Procédure commencée en 1612 et intéressant la fabrique de St-Éloi, « comme représentant les confrairies de la Grâce de Dieu, St-Eutrope, St-Seurin et St-Blaize, fondées en l'église du prieuré St-James » (fol. 7). — Procès contre Jeanne Guibert, femme de Bernard Darbe, sieur de Tingon et Mingron (1552; fol. 10); — contre Jean Dubosq, écuyer, seigneur de Canteloup (1616; fol. 25); — contre Pierre de Reynier, écuyer, sieur de La Ferrade (1690; fol. 25 v°); — contre Anne Dejean, femme du baron d'Agès (1688; fol. 27); — avec Jeanne de Monjuif, veuve de Picdepère, écuyer, avocat, seigneur de la maison noble du Désert (1740; fol. 28 v°); — contre Barbe de Maran, veuve de Martial Mosnier, président aux Requêtes (1666; fol. 31 v°); — contre Savineau, sieur de Gombaut (1647; fol. 36 v°); — contre Gilles de Geneste, sieur de St-Avid (1646; fol. 40 v°); — contre Olive de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgues (1646; fol. 42); — contre Isabeau de La Chassaigne, « dame des terres et seigneuries des Jaubertes, Betalle, Salles et autres places » (1629; fol. 49); — contre Jeanne de Biré, veuve de Jean de Baudet, écuyer, seigneur de La Vallade (1660; fol. 49 v°); — contre Jean-Sylvestre de Durfort, seigneur, marquis de La Boissière, ancien sénéchal d'Agenais et Condomois (1722; fol. 49 v°); — contre Jacques de Lasserre, écuyer, avocat, sieur d'Olivier (1661; fol. 53 v°); — contre Marguerite de Montferran, veuve de Thomas de Cusinier, « président d'Aix » (1542; fol. 57 v°); — contre Martin Dubois, écuyer, seigneur de Canteloup (1520; fol. 58); — contre Marie Alard, veuve de Jean de Lavie, président aux Requêtes (1594; fol. 58 v°); — contre Jean de Chabanes, seigneur de Curton (1532; fol. 68 v°); — contre Jean Dubois, seigneur de Canteloup (1616; fol. 68 v°); — contre Jean Estève, écuyer, seigneur de Langon (?) (1538; fol. 75); — contre Marguerite Lombard, veuve de Joseph-Léonard Duval, seigneur de Puypelat (1750; fol. 80 v°); — contre Charles de Gamache, vicomte de Raymond (1616; fol. 82 v°). — Transaction avec Marie de Chaperon, veuve de Guillaume-Joseph de Saige, « dame de la maison, hôtel et fief de Lartigue, anciènenement appellé de M. le président de Lalanne, situé en rue Ste-Catherine » (1er avril 1767; fol. 87 v°).

G. 2165. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 88 pièces papier.

1532-1769. — Divers. — *Imprimatur* de l'Archevêque pour l'office de l'octave de st Michel (14 septembre 1634). — Privilège pour l'autel de st Michel de Montuset (3 juin 1677). — Ordonnance archiépiscopale déléguant Pierre Montassier, archidiacre de Blaye, pour faire la levée du corps de François Despinasse, curé de St-Michel. Protestation du syndic des bénéficiers; il déclare ne pouvoir obéir à cette ordonnance « parce qu'elle chocque le possessoire ». Notification à Yves Blanchet, curé de St-Mexant, « sindicq de la societté des autres curés de la présente ville » (23 mai 1679). — Brevet signé : d'Hozier, portant certificat de l'enregistrement des armoiries de St-Michel et une reproduction desd. armoiries (25 janvier 1698). — Notification de la mort de Jacques Demons, seigneur de la maison noble de Touars, décédé dans sa maison sur les fossés du Chapeau-Rouge (4 mars 1720).

Fabrique de Saint-Michel.

G. 2166. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 15 pièces papier (1re liasse du classement de Baurein) [1].

1485-1519. — Fondations. — Testament de Raimond Dauriesuse, bénéficier de St-Michel : il désigne comme exécuteurs testamentaires Jean Ferron, avocat au Parlement, et Jérôme de Labatut, « ouvriers de l'église St-Michel » (4 février 1515, n. s.) — Fondation de deux services à célébrer pour l'âme dud. testateur, « l'un le jour et feste de st Nycollas de may et l'autre le jour st Fort aussi de may » (9 mai 1517). — Inventaire des biens dud. Raimond Dauriesuse : « ung coffre, le couvercle rond, à la sorte de Flandres ; » « troys escabelles et une petite bancque de menuiserie ; » deux tasses d'argent pesant 2 marcs 7 gros, évaluées par le maître de la Monnaie 24 l. 5 s. tournois, et par un changeur 24 l.; évaluation des monnaies : nobles à la rose à 4 l. 18 s., « nobles de la nau »(?) à 4 l. 5 s., guiennois à 4 l. 15 s., « moutons à la grant layne » à 52 s. 6 d., angelots à 60 s., réaux d'or et ducats à 42 s. 6 d., alphonsin à 63 s. 9 d., écus soleil à 40 s., écus de roi à 37 s. 6 d., écu vieux à 43 s., gros de Milan à 10 s., gros de Roi à 3 s. ; autres estimations quelque peu différentes (décembre 1516). — Procès-verbal de la vente à l'encan d'objets mobiliers de la succession de Raimond Dauriesuse : 69 livres d'étain à 11 ardits, 1 denier tournois la livre, « quatre ferez ronds engravez pour les pasticiers, à faire oublies » (22 décembre 1516). — Note d'apothicaire : « une épithéme cordiale pour luy aplicar sus son foy », « hongant confortatif pour son stomac », « mente per lo sanglot », « ung grein de musc ». etc. Quittance (18 août 1517).

G. 2167. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 24 pièces papier (1re liasse (suite) du classement de Baurein).

1508-1516. — Fondations. — Dépenses des services pour l'âme de Guillaume Ferpuch (1516-1517). — Legs de 20 francs par David de Cabanes à la confrérie de la Trinité à charge de célébration d'un anniversaire (26 décembre 1509). — Quittance des fabriciens de St-Michel aux exécuteurs testamentaires de François de Pontcastel, d'une somme de 80 francs donnés à la fabrique « dont n'abem feyt une bytre a Sent-Myqueu » (19 août 1510). — Quittances aux mêmes par frère Étienne Bertet, gardien des Frères Mineurs (31 octobre 1509-30 octobre 1510). — Compte présenté par les exécuteurs testamentaires. « Plus abem feyt far a la gleysse de Sent-Myqueu une bytre au Breton, demorant a ru deus Pynnedos » (sans date).

G. 2168. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 12 pièces papier (1re liasse (suite) du classement de Baurein).

1510-1726. — Fondations. — Testament de Pierre Pouzet, prêtre, bénéficier de St-Michel, contenant des legs au profit des confréries de la Trinité, de N.-D., de St-Jacques, St-Nicolas et Ste-Marguerite, érigées à St-Michel ; des Cinq-Plaies, en l'église des Augustins ; legs à la fabrique du Tablier d'une chasuble « de damas figure » et une « aulbe de telle d'Aullande, garnie de damas figure » (6 février 1510, n. s.). — Inventaire des biens de la succession : 47 draps de lit, 22 chemises d'homme, 17 « cuvrechiefz », 1 bonnet noir et 1 bonnet violet, « une petite espée », « ung banc tournis », 8 « escabelles », « une chayre courtoyse », « ung soubstain de bassin lave-main faict en menuzerie », « une mect à poytrir », « une thouailhe d'aultier ouvrée », « ung pareil de corporaulx dedans ung aultre estuy avecques une petite croix de léton », « un aultre bréviaire de papier faict à la main », « troys petites esponges pour prendre vinaygre », « une aulbe garnie avec les offrés de damas figure », etc. (5 août 1510). — Évaluation des monnaies d'or trouvées chez led. Pierre Pouzet : « six gros de Jacques Cueur, XVIII s. », etc. (sans date). — Mention d'une vente de vin « pour la comunion de ceulx qui yront recepvoir le *Corpus Domini* le jour et vigille de la feste de Pasques » (17 août 1566). — Délibération de Jean de Viaut, seigneur de la maison noble du Grain, ancien jurat, Jacques Demons, seigneur d'Angludet, et autres grands ouvriers (25 octobre 1726).

G. 2169. (Liasse.) — 2 cahiers de 26 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 2 pièces papier (1re liasse (fin) du classement de Baurein).

1529-1683. — Fondations. — Testament d'Agnès de Cheberry, veuve : elle demande à être inhumée à

[1] Le fonds de la fabrique de Saint-Michel a été classé et inventorié en 1755 par l'abbé Baurein, « le premier archiviste de Bordeaux ». L'ordre adopté par Baurein a été respecté ; toutefois, il a fallu tenir compte des lacunes et des accroissements survenus depuis l'époque où il rédigea son inventaire. En outre, les « liasses » que Baurein a formées sont trop volumineuses et peu maniables : il a été indispensable de les scinder, d'autant plus que certaines renfermaient des registres. Il importait toutefois de permettre aux travailleurs de retrouver sous leurs nouvelles cotes les pièces connues par la cote ancienne : c'est dans ce but que l'on a inséré, à la suite de la description de chaque article, l'indication de la « liasse » à laquelle appartient cet article.

St-Michel, « en son rebostori, qui es pres lo beneyte velh ». Legs aux confréries de la Trinité, de N.-D., de St-Vincent, aux hôpitaux de Bordeaux et à ceux de St-Julien et de St-Seurin, qui sont hors la ville, ainsi qu'« à l'ospitau nau qui se bastis pres de Senct-Andreu », à la confrérie de N.-D. du Chapelet, érigée chez les Dominicains; elle laisse à une femme « son gonnet de pers, loquau disso que ave acoustumat portar los dimenges ». Mention de la vente de 21 tonneaux de vin à l'hôte de la *Croix-Blanche,* à 17 fr. bordelais l'un (23 juillet 1520). — Testament d'Étienne Forcan, lequel demande à être inhumé à St-Michel, chapelle St-Jacques. Legs « à la conffrairye de St-Maulmolin », érigée à Ste-Croix. Fondation d'une rente de vin pour la communion de Pâques (23 septembre 1555).

G. 2170. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 2 pièces papier (2e liasse du classement de Baurein).

1340-1554. — Fondations. — Testament de Pierre Desault, bénéficier : il nomme exécuteur testamentaire Étienne de Sauges, curé de Ste-Eulalie (25 juin 1523). — Testament de Jeanne Faure, veuve : elle laisse 100 l. « per far una beyrina bys et bys de la sebelienda Deu Casse » et lègue à sa servante « una cota et ung guonet » (29 mai 1468). — Testament de Pierre Gaston, « sabi en dreytz » : il désire être enseveli à St-Michel, dans la chapelle St-Jacques, « en la sua sepultura qui es davant l'autar de ladeyta capera et sobre laquau es scriut son nome et cognome »; il laisse 20 s. au Roi, « per tot quant que ed poyre o deure demandar o corelhar empres sa fin en sons bens » (18 novembre 1455). — Testament de Marie Duluc, contenant un legs au profit de « la reclusa de Bordeu » (21 décembre 1340). — Testament de Béatrix Ducasse : elle demande à être enterrée dans l'église St-Michel, devant l'autel de St-Gratien : elle lègue à St-André « I saphir enclus en I anet d'aur... et que sia mes et pausat en lo dit de la ymagina de sent Andreu ». « Ordenet ladeyta testayritz que tot quant que Martin, son bordiley qui soble estre, ausera jurar que lo sia degut, que sia credut entro a la soma de detz liuras de la moneda corsabla a Bordeu, ab tant que jure sobre lo fort Sent-Antoni de Bordeu que ben et leyaument l'age servida » (21 juillet 1394).

G. 2171. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 12 pièces papier (3e liasse du classement de Baurein).

1503-XVIe siècle. — Testaments. — Testament de Jeanne Brune, femme de noble Guillaume de Fontenay; legs en faveur des confréries du Chapelet à St-Dominique, des Cinq-Plaies, de St-Bernard au couvent des Frères-Mineurs, de N.-D. à St-Michel (25 mai 1503). — Frais pour les obsèques de Colas Baluteau, maçon : « Per quatre caperans qui an portat lo cors », « per dos caperans qui an portat la crotz et lo coyssin » (1504-1505). — Quittances de legs délivrées aux exécuteurs testamentaires dud. Baluteau par Anne Bragh (?), abbesse de Ste-Claire de Bordeaux, par Jeanne Deimier, prieure des Augustines, par frère Pierre de Nolibos, prieur des Carmes, par frère Sarransot de Dado (?), commandeur de la Merci, par François de Beaumont, prieur de l'hôpital du St-Esprit de Bordeaux, par Laurent Maignen, prêtre, prieur de l'hôpital de St-Martial, par Antoine Granet, commandeur du Pont-St-Jean (1506). — Créances de feu Nicolas Voilhand, prêtre, bénéficier de St-Michel : « Il y a en gage une sinta garnida d'argent, une boucla et ung bout de sinta, le tout d'argent. » « Messire Guilhem Chebardi, rector de Baron, doit pour ung rossin », 5 fr. « Guilhem Deumas de Carinhan, per une jumenta de poch *(sic)* bayart », 7 fr. (XVIe siècle). — Autre état des créances du même : Pierre David, curé de Cussac en Médoc, doit 5 fr. de prêt (XVIe siècle). — Recettes et dépenses de la succession. Produit de la vente aux enchères du mobilier : « ung cauffelit », 20 liards; « six escabelles », 44 liards; « quatre couvre-chiefz », 30 liards; « ung chaperon o longue cornète », 45 liards; « une arbaleste et un trébuchet », 1 fr.; « une robe forrée », 6 fr.; « ung banc tourniz », 1 fr.; étain à 9 liards la livre. Vente faite « le jour st Maumolin, qui fut le sabmedi VIIIe d'aougst ». Dépense pour les obsèques et les services : « poulaille, ... à X arditz le pareilh »; épice, safran et herbes; « une robe et ung gippon » au neveu du défunt; « demy pot d'eau composte pour laver les mains apres disgner »; gippon, jaquette et chausses pour Petit Jean, serviteur; « pouldres fines à double couleur »; « à deux garsons qui ont rousty », 4 liards; façon d'ornements : damas, velours, fil d'or, etc. (XVIe siècle).

G. 2172. (Liasse.) — 2 cahiers de 26 feuillets papier, 26 pièces parchemin, 20 pièces papier (3e liasse (suite) du classement de Baurein).

1510-1517. — Testaments. Procès contre Jeanne de Labrignac au sujet de la succession de Guillaume Gauteyron. — Purgation par serment, dans la chapelle St-Antoine, « sur le bras, relicques st Anthoine » (8 juillet 1510).

G. 2173. (Liasse). — 19 pièces papier (3e liasse (suite) du classement de Baurein).

1522-1523. — Testaments. Actes concernant la succession de Bernard Laserre, maître boulanger. — Quittance par la confrérie « de monsr Sainct-Laze, patron des maistres boulengiers » (19 août 1522); — par la confrérie de Saint-Mommolin (26 août); — par la confrérie des Montuzets (28 août). — Produit d'une vente à l'encan : « ung pareil de paternostres », 41 liards (28 août). — Vente de joyaux : « deux scintes d'argent garnies, certains aneaulx d'argent, ung petit agnus », etc. (sans date).

G. 2174. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 9 pièces papier (3e liasse (fin) du classement de Baurein).

1463-1701. — Testaments. — Inventaire de la succession de Pierre Forcan le vieux, bénéficier à St-Michel : « ung petit couffre barrat en clau, ont ave certanes cantitat de ferailhes per religar liures » ; « une corde de patenostre de corailh et d'argent » ; « ung liure de molle (?) aperat *Manipulus creator* » *(sic)*; « une salade » ; 17 draps de lit; un coffre de Flandre où est le linge; « ung bracquemart » ; « unes matines de papey, scriute[s] de man », etc. (avril 1500). — Inventaire des biens de feu Barthélemy Furt : 23 linceuls neufs et 22 usés, etc. Produit de la vente : « linsseulx de bourre tout neufz », à 27 liards l'un; 71 livres d'étain à 12 liards la livre; « ung marche-pié faict en coffre », etc. Recettes : vin à 15 fr. et 20 fr. le tonneau, etc. (17 février 1523, n. s.). — Testament de Marguerite Lardenne, contenant un legs de 50 l. pour « la réparation des vitres » de St-Michel (20 janvier 1701). — Testament de Peyrone de Rupeyroux, veuve de Pierre Gaston : ordre d'acheter un drap noir et de ne pas user des draps d'or de l'église ou des confréries; legs aux six ordres mendiants de Bordeaux, savoir Frères Mineurs, Augustins, Carmes, Prêcheurs, Franciscaines et Augustines; legs aux huit hôpitaux de Bordeaux, savoir St-James, N.-D. du Cahernan, St-Antoine, St-André, St-Esprit, Pont-St-Jean, Bouglon, Ste-Croix, et aux hôpitaux St-Pierre de St-Seurin et St-Julien, qui sont hors les murs; legs à la Merci et pour la réparation de la chapelle des Chartreux hors les murs, etc. (18 octobre 1463). — Testament de Marie Pabeu : elle demande à être ensevelie à St-Michel, « davant la ymage de Nostra-Dona, a l'endreyt de jus los grantz orgues », et « que despuis que la letga sera feita, sia comensada tocar la champtaplora en lad. gleysa de Sanct-Miqueu et perseverada entro que mond. corps sera sepelit, aissi cum es de costuma » ; elle dote cinq filles à marier, en mémoire des cinq plaies de J.-C. ; legs au Saint Suaire, à N.-D. de Cléry en France et à la confrérie de N.-D. du Puy, en Auvergne; legs de cinq quintaux d'huile pour les lampes de divers autels ; legs pour la réparation de l'église St-Antoine; legs aux confréries de la Chandeleur et de St-Bernardin, instituées chez les Augustins et les Frères Mineurs; legs à l'église Ste-Luce de Blaye ; elle demande que dans un service on remplace l'Évangile par la passion du Vendredi saint; elle nomme parmi les exécuteurs testamentaires Bertrand Le Prochel, conseiller au Parlement (sans date). — Testament de Pierre de Rethelana, gabarier : il laisse à sa femme « tota la bayssera de fust que era portet en son hotau, cum son gradalas, saleys, trenchons » (1er août 1466). — Codicille de Guillemine Aymar, veuve : elle laisse à un serviteur partie d'une sépulture au couvent des Frères Mineurs, « davant la cappera de Nostra-Dona de Pietat » ; elle choisit comme exécuteur testamentaire Bertrand Prochel, bachelier en droit canon, procureur (9 octobre 1468).

G. 2175. (Registre.) — In-4o, 58 feuillets papier (4e liasse du classement de Baurein).

1512-1519. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy, banquier et marchand. « Asso es lo papey de les memoryes apartyent a Ffortaney de Puy. » — Vente d'un tonneau de vin de graves pour 22 fr. et de deux barriques de vin de palu pour 10 fr. (fol. 7 vo). — Vente de « ung escay de grys... a la feyre de sent Antony » (fol. 8 vo). — Marché avec un couvreur, à qui on fournit « lo teule plat » pour des travaux à faire (fol. 10 vo). — Vente de drap à la foire de st Simon, à Cadillac (fol. 11). — Compte avec Perrin Gautier, qui tient de F. Dupuy une jument à cheptel (fol. 11 vo). — Vente de « teule plat » (fol. 14). — Reconnaissance de dettes par René Saulnier, curé de Cadillac en Fronsadais (12 décembre 1514-18 novembre 1516; fol. 30). — Marché avec Jean Alis, étaigner, pour travaux à la façade de maison de F. Dupuy, sur le Fossé, près la fontaine des Salinières : garniture de plomb étamé, « escu de Franse abecques l'orde du Roy tot autorn de l'escu, et dus angelotz qui tyendran l'escu, et per tot lo camp semé à flurs de liis d'effes coronés, totes dorées, s'et assaber xv flors de liis et xv FF. » ; dorure des cheveux et des cols des anges, peinture en bleu et rouge des ailes, etc. (20 novembre 1515; fol. 32). — Fourniture de vêtement de deuil à une femme, robe et chaperon

(fol. 34) — Achat de collerettes pour la même et teinture de ses robes (fol. 34 v°). — Façon « de une raube et gonet » (fol. 35). — « Lo bin que jo, Fortaney Deupuy, ey agut despuis lo xv jorn deu mes de setembre en l'an mil v^c xv » (fol. 42). — « Cedules » payables à St-Sever en novembre 1516 : M. de Berdusan, 13 fr.; Antoine de Laporte, de Dax, 1 fr.; Jeannot de Bergeron, de Caupène, 3 fr.; le prieur de Roquefort, 13 fr.; le camérier de St-Sever, 4 fr. (fol. 43). — La couverture en parchemin porte un bail « a ffazanduras » pour neuf ans « et de nau ans en nau ans a jameys perpetuaument au cap deusd. nau ans carta renoverada », d'un bien sis près du chemin public allant au moulin de Perissey (1500 environ).

G. 2176. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 3 pièces papier (4e liasse (suite) du classement de Baurein).

1507-1519. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. — Quittance délivrée par-devant témoins par F. Dupuy du « cabau que Jehanicot de Billeboy a tenu de moy, contenant la some de quatre mille quatre cens XIII fr. XX ardits bourdelois, ensemble tout lo profit que Dius a donat ». « Quity aud. de Billeboy... tot so que poyra aber ganhat en mi susd. Deupuy de tot lo temps que a demorat en my » (sans date). — Vente de 52 sacs de farine pesant 160 livres, au prix de 50 liards l'un (13 août 1517). — Bail par noble Louis Makanam, au nom de Pèlegrine de Garos, sa femme, à Fortaner Dupuy, d'une maison sur les fossés de Porte-Bouquière, moyennant 66 fr. par an (28 avril 1507).

G. 2177. (Registre.) — In-4° oblong, 41 feuillets papier (4e liasse (suite) du classement de Baurein).

1522. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. Livre des créances dud. Dupuy, tenu par Odet de Minbièle, son employé. — « Ey prestat hun parell de causes marineyres » (fol. 3). — Marché fait pour transporter *au Picheduy de la Reyne*, paroisse de Bègles, « cent et detz tonetz de bon ribot et marchant, a contar tres brous de beus tant que poyra portar, per dus tonets » (fol. 35).

G. 2178. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 8 pièces papier (4e liasse (suite) du classement de Baurein).

1525-1549. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. — Inventaire des biens de Fortaner Dupuy : chandeliers à neuf branches, cuilliers d'airain à queue de fer, « arbaleste d'acyer, avecques ses bandages et trectz », lits garnis de plume, « ung vieil bonet rouge à deux rebraz », « une matrasse de futayne garnye et remplie de cotthon », « ung agnus d'argent », « ung jasque garniz d'argent », chauffe-lit d'airain, « lavemain de métal faict en mode de tour », pourpoints, chausses, sayous, robes d'hommes, « chappeyron noyr pour porter deuilh », « dressouer vuyde avec deux fenestres fermans en clef », « deux longues serviètes ouvrées et larges, ouvrage de Bayonne », « une escabelle pour se seoir », draps divers « aulnés à l'aulne de Bourdeaulx », « cappes de cappax blanches à l'usage de Béarn », « quatre milliers de visme fendeu », « ung grand bers à bercer enffent », etc. (décembre 1525).

G. 2179. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 15 pièces papier (4e liasse (suite) du classement de Baurein).

1527-1550. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy : procès au sujet d'un bourdieu sis à Bègles, au lieu dit *à Trusqueyron*, saisi à la requête de Jean de Pontvieux.

G. 2180. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 12 pièces papier (4e liasse (fin) du classement de Baurein).

1525-1574. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. Procès.

G. 2181. (Registre.) — In-4°, 266 feuillets papier (4e liasse (fin) du classement de Baurein).

1505-1521. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. Livres de comptes. — « Es estat comensat lo present papey de resons per mi Fortaney de Poy, parropiant de Sent-Miqueu de Bordeu,... en lo XXIIII jorn deu mes de setembre M v° et sinc » (fol. 2). — Vente d'« ung parelh de causes de femne » (fol. 32). — Effets remis par F. Dupuy à son cousin Jean de Pontvielh, bachelier ès-droits, pour recouvrements dans les pays de Dax, Bayonne et St-Sever (fol. 48). — Note volante sur un transport de doublerons, dont il ne restait que 66 : « le surplus a esté prins par Martin de Lumeau, maistre masson de la ville, pour fermer le pourtal de la Grave » (avant le fol. 55). — « Recepta per far bone pordre fine per far XX onses a doble colur » (?) (fol. 91). — Achat par Pierre Eyquem, du Pian, de 1 aune et demie de gris et de 2 aunes de blanquet « per forrar son sayo » (fol. 114 v°). — Vente d'une arbalète pour 2 fr. 20 liards (fol. 130 v°). — Naissance et baptême à

St-André de Jacques Dupuy; parrain: Pierre Penigeault, marchand de Ruffec, pèlerin de St-Jacques; marraine: Thomasse, femme de Jean de Lespine, picard, laquelle mourut depuis à l'hôpital St-Jacques de Galice. Nom des nourrices: on traite avec l'une moyennant « XII fr. et ung parelh de causes per ung an » (1509; fol. 156 v°). — Compte avec Jeannicot de Billeboy, « mon factor, deu cabau que reconoys tenir de mi en garde et comand, a regir et gobernar segont que es contengut en sertantans *(sic)* artigles passatz et signatz de nostres proprias manys » (25 janvier 1518, n. s.; fol. 160 v°).

G. 2182. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 19 pièces papier (5e liasse du classement de Baurein).

1523-1655. — Legs. — Testament de Guillemette Rousselle, veuve de Bertrand Carrière: elle veut être inhumée à St-Michel, dans la chapelle de N.-D. de Pitié; elle lègue à une cousine « ma robe que je porte ordinairement avec une cotte blanche » (1560). — Extrait du testament de Guillaume Augier, marchand, contenant un legs, en faveur de la Grande Observance, de « deux pièces de tapisserie de marroquin doré et une chazuble de velours rouge » (26 juin 1564). — Extrait du testament d'Arnaud de Brach, bénéficier, contenant un legs à la fabrique, pour le « retable que MM. les scindicqz de lad. esglize veullent faire faire » (13 février 1655). — Testament contenant l'exhérédation d'un fils du testateur, parce qu'il s'est marié malgré les défenses de ses parents (28 mai 1620). — Testament de Jean Du Bouquau, dit Bouqualot, marchand: il désire être inhumé à St-Michel, devant le grand autel de N.-D., près la chapelle d'Henri de Mons; legs pour « la réparacion de la chappelle de N.-D. de Lorète, fondée au couvent des Augustins de Bourdeaulx »; ordre de payer une créance d'Henri de Mons et de Fortaner Dupuy (12 décembre 1523). — Inventaire des biens de Jean Du Bouquau: une arbalète, « avecques quatre polyons et une douzaine de tretz », « ung vireguyndas et ung cable pour mectre du vin en voulte », deux coffres à la mode de Flandre, « une vieilhe table faicte pour mectre la vaysselle dedans », « charnier à tenir lart en forme de douilh », « bancq tournis faict à quatre chères », etc. (mai 1525). — Dépense des obsèques et services funèbres pour Jean Du Bouquau, décédé le 7 mars 1525 (n. s.): « a quatre doctors qui an portat lo drap d'or comme si lo corps fus present », à des prêtres qui ont porté « las quatre grandes torches de Purgatori,.... la crotz de cera et lo cochin, » écussons, dont certains destinés au drap d'or, luminaire: « flambeus, candelons, bodgie, la crotz de cera, las torches »; vêtements de deuil de la veuve, valant 87 fr.; etc.

G. 2183. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 21 pièces papier (5e liasse (suite) du classement de Baurein).

1474-1655. — Legs. — Testament de Gaillardine Dartois: elle demande à être ensevelie dans l'église St-Michel, chapelle de N.-D. des Anges, et frappe de nullité toutes dispositions ultérieures, « sy par exprès sis mots n'y sont couchés au long: Saincte Vierge Marie, soyés moy advocatte » (6 novembre 1653). — Testament de Marie de Lesperace, veuve, mentionnant des gens de l'Isle St-Georges, etc., dont chacun doit une certaine somme « de reste de vendition d'un filhat apperat brege » (8 décembre 1505). — Testament de Guillaume Frepuch, marchand: legs pour la réparation de l'église des Augustins (27 septembre 1516). — Quittance délivrée aux exécuteurs testamentaires dud. Frepuch par la confrérie de St-Sébastien, érigée au couvent des Augustins (3 novembre 1516); — par frère Bernard-Baudile, prieur des Carmes (12 novembre 1516); — par la confrérie de St-Roch, fondée au couvent des Carmes (2 décembre 1516). — Testament de Marie de Bazas: elle veut être inhumée à St-Michel, dans la chapelle de St-Julien; legs à un Augustin, « son pay de confecion » (23 janvier 1474, n. s.).

G. 2184. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 8 pièces papier, (5e liasse (fin) du classement de Baurein).

1414-1752. — Legs. — Testament de Bertrand Pléneau, clerc, natif de Libourne: il déclare avoir chez un habitant de Lignan: « quatre caps de crabas et la meytat d'una crabota » (10 février 1500, n. s.). — Testament de Guillaume Du Casse: legs aux hôpitaux de Bordeaux, de Bardenac, Cayac et Camparian, afin que les pauvres desd. hôpitaux prient pour l'âme du testateur (18 janvier 1414, n. s.). — Testament de Baquey, veuve: elle demande à être inhumée à St-Michel, devant l'autel de St-Cloud (31 avril 1417). — Rouleau de quittances délivrées aux exécuteurs testamentaires de Marie de St-Michel par frère Arnaud-Élie, prieur des Dominicains, par Jean Toulouse, prieur de l'hôpital du St-Esprit de Bordeaux, etc. (mai 1492). — Quittance délivrée par frère Léon Macé, gardien des Frères Mineurs (3 mai 1492).

G. 2185. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 12 pièces papier
(6e liasse du classement de Baurein).

1462-1532. — Fondations à St-Michel et aux Cordeliers et testaments divers. — Fondation au profit de la confrérie de N.-D. de la Chandeleur, à St-Michel (20 décembre 1481). — Codicille de Colas Baluteau, maçon, contenant un legs « a la cofreyria deus masons de Nostre-Dame deux masons, instituida dintz lo convent deus Carmes de Bordeu » (1er mai 1504). — Testament d'Yvon Chartrou, « maistre barbier et cirurgien » : il demande à être enterré à St-Michel, devant la porte de la chapelle du St-Esprit (21 décembre 1532). — Quittances délivrées par frère Benoit de Vinhau, gardien des Frères Mineurs, et autres religieux dud. couvent (8 décembre 1462 et 4 mars 1465, n. s.)

G. 2186. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 11 pièces papier
(7e liasse du classement de Baurein).

1375-1584.— Exécution des testaments.— Quittances délivrées aux exécuteurs testamentaires de Jacquet Berdet, « menestrey de la parropia de Sent-Miqueu et borgues de Bordeu » (12 septembre 1457 et 5 avril 1458). — Quittance délivrée par Gaillarde de Lamote, femme de Fort Debedat, bourgeois de Langon (26 février 1375, n. s., « P., episcopo Basatensi »). — Inventaire des biens de Raimond Sabatey : un fermail d'or, saphirs et perles, avec les images de st Jean-Baptiste et de st Jean l'Évangéliste; « pipas », « barriquas », « barriquas de ters de tonet », « barriquotz de ters de pipa », « dulhat de meya pipa », « doas cadegras de Bayonas », etc. (21 septembre 1439).

G. 2187. (Rouleau.) — 1 pièce parchemin de 22m50 environ
(7e liasse (suite) du classement de Baurein).

1426. — Exécution des testaments. Quittances délivrées aux exécuteurs testamentaires de Gaillard de Sensuis par frère Garcia Arnal (?), prieur des Dominicains (no 3) ; — par sœur Indiote Ucheyra, prieure des Augustines (no 4); — par sœur Catherine Lambert, abbesse des Franciscaines (no 5) ; — par Pierre Sourget, prieur de l'hôpital St-Julien (no 8); — par frère Jean de Pujol, précepteur de l'hôpital de St-Antoine (no 10); — par la femme de Guillaume de St-Martin, « hospitalerius hospitalis Beate-Marie deu Caffernan » (no 11); — par Raimond Dupuy, « hospitalerius » de l'hôpital du St-Esprit (no 14); — par les représentants des fabriques de St-James, Ste-Croix, Ste-Colombe, St-Projet, N.-D. de la Place, St-Siméon, Ste-Eulalie, St-Paul, St-Christoly, Puy-Paulin, St-Remy, St-André, St-Éloi, St-Pierre, St-Maixent, St-Michel (nos 15-29 et 33).

G. 2188. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 47 pièces papier
(7e liasse (fin) du classement de Baurein).

1523-1754. — Exécution des testaments. — Testament de Marie de Bidart, femme de Martissaux Dasparros, maître boulanger; elle demande à être ensevelie à l'ancien couvent des Frères Mineurs, « au cousté de la chappèle de Nostre-Dame de Populo »; elle ordonne que son corps reste 24 heures « sur terre, sans estre enbethumé » ; legs aux confréries de N.-D., Ste-Marguerite, St-Vincent et St-Luc, dans l'église St-Michel, des Cinq-Plaies, au couvent des Augustins, de St-Sébastien, dans lad. église St-Michel, des Sts-Côme et Damien, dans l'église Ste-Eulalie; legs à N.-D. de Recouvrance, dans l'église du Carmel, de « pater nostres de corail garnies de boutons d'argent » ; disposition portant que le mari de la testatrice devra rembourser à l'héritière 33 écus d'or soleil, « que j'ay païées à sa descharge à ung baron ou gentilhomme qui demouroit en la maison de Lalande, en rue Neufve, au moyen d'un cheval que led. Dasparros luy thua ou couppa la gorge, en la rrue du Puy-des-Casaus » (29 avril 1529).

G. 2189. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 1 pièce papier
(8e liasse du classement de Baurein).

1393-1525. — Fiefs de la confrérie de la Trinité dans les paroisses de Cambes et de Bouliac. — Reconnaissance pour une vigne sise à Cambes, *au Pug de Castet* (17 novembre 1393); — pour une vigne déserte sise à Cambes, *au Puyau de Castet* (25 mars 1404). — Bail à cens par des représentants des confréries de la Trinité, du St-Sacrement, de St-Michel et de St-Pierre, « congregatz a massa au carney de lad. gleysa de Sent-Miqueu » (11 avril 1452). — Vente par Arnaud de La Cassagne, seigneur de Roqueys (26 avril 1467). — Vente à la confrérie de la Trinité de la directe seigneurie sur divers biens sis à Bouillac, entre autres sur un pré, sis entre le pré de la confrérie des bouchers du Marché et celui de lad. confrérie (28 mai 1496). — Reconnaissance pour une « vinha planta blancqua » sise à Bouliac, au bois de La Mothe (16 juillet 1525); — pour une terre et bois sis à Bouliac, au lieu dit *a la Motha* (28 novembre 1458).

G. 2190. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 2 pièces papier (9e liasse du classement de Baurein).

1316-1543. — Fiefs de la confrérie de la Trinité dans les paroisses de Cadaujac, de Cenon, de Baurech, de Haux et de Lestiac. — Bail à fief par « Guilhem Arrudera, parropiant de la gleysa Sent-Miqueu de Bordeu, comte, si cum disso, lo jorn que cesta carta fo feyta de la cofrayria clergiu de la Sancta-Trinitat establida en la gleysa Sent-Miqueu » (2 mai 1335). — Constitution au profit des confréries de la Trinité, du St-Sacrement, de St-Pierre et de Ste-Catherine, d'un cens de 10 s. sur une terre sise à Baurech, au lieu dit *a la Caussada* (11 mai 1482). — Échange entre Bertrand, seigneur de Montferrand et de Langoiran, d'une part, et la confrérie de la Trinité, de l'autre : led. seigneur cède une terre sise à Lestiac, lieu dit *a Peyras*, confrontant « lo camin comunau, de l'un costat, et lo fossat comunau, de l'autre costat » (8 mai 1463). — Ensaisinement de la confrérie par Pierroton de Bouliac, damoiseau, bayle pour Bertrand de Montferrand dans sa seigneurie de Langoiran, « per la tradicion et balhanssa d'un punhat de blad semenat et badut en lad. terra et d'un punhat de terra » ; les représentants de la confrérie entrent dans le champ, le bayle en sort, et les premiers y restent le temps qu'il leur plaît (8 mai 1463). — Mention d'une pièce de pré à Langoiran, « pres de la tor deu castet belh » (4 juillet 1463). — Vente par Guillaume Amanieu de Virelade, damoiseau, pour 4 livres, d'un cens de 5 s. et de la directe seigneurie sur un pré sis à Haux, *au Moliar d'Escopian* (25 mars 1316).

G. 2191. (Liasse.) — 31 pièces parchemin, 3 pièces papier (10e liasse du classement de Baurein).

1291-1655. — Fiefs de la confrérie de la Trinité à Cantegric (dans les Graves, prés de St-Laurent) et à Cap-de-Brache. — Vente par Arnaud de St-Julien, citoyen de Bordeaux, à « la confrayria clericau de la Trinitat » de la moitié indivise « de tota aquera meytadaria de fruit e de l'esporle e de la gardaria deus dreitz, deus devers e de las senhorias » sur deux vignes près de Ste-Eulalie; plus de la moitié indivise « de totas aqueras terssarias de fruit, deus esporles », etc., sur diverses vignes (19 août 1291). — Vente de vignes sises dans les Graves « debert lo parsan de la gleysa Sent-Laurenz, au [loc] aperat a Cantagric » (1er février 1322, n. s.). — Bail à cens par le fondé de pouvoir de la confrérie de la Trinité, délégué « en cabelle generau per los comfrayres (18 novembre 1338). — Bail à cens par le « compte » et le boursier de la confrérie et du St-Sacrement, « estant en cabelle dintz lo carney de Sent-Miqueu » (30 novembre 1365). — Déguerpissement de deux vignes, « per so quar los avantdeitz dos trens de binha per los grans freitz qui eran estatz en l'an passat eran de tot en tot mortz et a desert », et parce que l'agrière au tiers les grevait trop lourdement; le tenancier, « en senhau de l'avantdeyta gurpison et de las autres causas dessus deytas », remet une charte de reconnaissance (17 novembre 1443). — Bail à cens d'une vigne moyennant une agrière au cinquième : l'agrière, qui était précédemment au quart, est réduite à ce taux à cause des froids de l'année précédente qui ont ruiné cette vigne (1er décembre 1443). — Reconnaissance au profit « deus compte, borsey, confrays et confrayresses » de la Trinité, pour une vigne confrontant à des vignes « feu de Messr de Roustaing » (22 février 1529, n. s.). — Vente au profit de Maître Anselme de Cotheblanche, chantre et chanoine à St-André (13 avril 1581).

G. 2192. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 18 pièces papier (10e liasse (fin) du classement de Baurein).

1598-1603. — Fiefs dans les Graves, au lieu dit à *Cap-de-Barche*. Procès de la fabrique contre François Dupuy, « naguières premier huissier-audiencier au siège présidial en Guyenne ».

G. 2193. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 4 pièces papier (11e liasse du classement de Baurein).

1291-1584. — Fiefs de la confrérie de la Trinité à St-Crapasy (près la porte Ste-Eulalie), et à Cantegric. — Déguerpissement d'une vigne par une femme et son mari qui ne peuvent pas la cultiver; ils renoncent « a tota franquesa e libertat dada a la bastida de Fflamacort *(sic)* e a totas autras bastidas » (8 juillet 1347). — Paiement de 50 francs bordelais en un tonneau de vin, compté pour 26 fr., 3 doubles ducats d'or pour 6 fr. bord. et 6 s. t. l'un, 1 écu d'or sol pour 3 fr. bord., etc. (30 octobre 1537).

G. 2194. (Liasse.) — 2 cahiers de 49 feuillets papier, 20 pièces papier (11e liasse (fin) du classement de Baurein).

1526-1614. — Fiefs à Cantegric. Procès entre Pierre Seguin, curé de Ste-Eulalie, et Jean Estève, maître

charpentier, lequel a appelé la fabrique de St-Michel en garantie.

G. 2195. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 9 pièces papier (12e liasse du classement de Baurein).

1510-1661. — Fiefs de la Trinité en Paludate. — Esporle en faveur de noble Pothon de Ségur, écuyer, seigneur de Francs (10 août 1510). — Rétrocession par Mathurin de Broustera d'une vigne qu'il a acquise de Gassion Faure et de sa mère et que retrait Antoine, fils dud. Gassion, « comme plus prochain linagier » (3 décembre 1561). — Bail à faisandure à moitié fruits, pour trois ans (17 janvier 1604).

G. 2196. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 3 pièces papier (12e liasse (suite) du classement de Baurein).

1521-1522. — Fiefs de la confrérie de la Trinité en Paludate. Procès en paiement de lods et ventes pour un bien vendu à réméré.

G. 2197. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 13 pièces parchemin, 7 pièces papier (12e liasse (fin) du classement de Baurein).

1376-1554. — Fiefs de la confrérie de la Trinité en Paludate, en Graves et dans Bordeaux. — Constitution d'un cens sur une vigne allodiale sise dans les Graves, « au plantey de Nonas, pres deu molin deu Fort » (20 mai 1477).

G. 2198. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 7 pièces papier (13e liasse du classement de Baurein).

1523-1535. — Procès de la confrérie de la Trinité. Procès contre Éliot Faure, procureur, demandeur en paiement d'honoraires.

G. 2199. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 2 pièces papier (13e liasse (suite) du classement de Baurein).

1484-1567. — Procès de la confrérie de la Trinité.

G. 2200. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 76 pièces parchemin, 37 pièces papier (13e liasse (suite) du classement de Baurein).

1550-1559. — Procès de la confrérie de la Trinité. Procès contre Béatrice de Villeneuve, demoiselle, veuve d'Étienne Eymar, conseiller au Parlement, au sujet de biens sis à Bouliac. — Enquête faite à Bouliac, « en la maison de Héliet Fauchey, houste » (5 janvier 1554, n. s.).

G. 2201. (Liasse.) — 3 pièces parchemin (13e liasse (fin) du classement de Baurein).

1492-1542. — Affaires de la confrérie de la Trinité. — Lettres *de feodis* octroyées à la confrérie à l'effet d'obtenir reconnaissance de ses tenanciers et enjoignant en cas de refus, de mettre les tenures en la main du Roi, « par affiction de penonceaulx et bastons royaulx » (4 mars 1542, n. s.).

G. 2202. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 1 pièce papier (14e liasse du classement de Baurein).

1297-1425. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Quinsac. — Vente d'une terre sise à Quinsac, lieu dit *a Panisseyras* (13 avril 1297). — Reconnaissance à Gaillard Du Puch, chevalier, fils de feu Bernard Du Puch, damoiseau, pour la moitié indivise d'une « artigua de terra », pour un « planter de vinha ab la mota e ab lo bordiu de peyra e de teule », led. plantier sis *a Escaunac*, et pour une « artigua de vinha » (2 mars 1364, n. s.). — Reconnaissance à Jean d'Artiguemale, damoiseau, neveu et héritier de Gaillard Du Puch, pour partie desd. biens, notamment pour la moitié du plantier et du bourdieu (la mothe n'est pas mentionnée) (12 janvier 1385, n. s.). — Bail à cens par Pierre de Lamote, paroissien de St-Michel, à son frère André de Lamote, de Quinsac (19 avril 1390). — Bail à cens à un paroissien de Quinsac, demeurant *a Escaunac*, alias *au Bordiu de Puchs-Moton* (27 avril 1407). — Reconnaissance au profit de Sènebrun de Curton, damoiseau (avril 1419). — Bail *a fazanduras* par Arnaud de Lamote, d'une aubarède, pour 9 ans et ensuite de 9 ans en 9 ans, « per la meytat deu fruyt de pau, de lata et de carrason », « sauban los dreytz et debers deu senhor de cuy mau, auquau lod. Arnaud de Lamota deu pagar cascun an los cens » (9 février 1422, n. s.).

G. 2203. (Liasse.) — 17 pièces parchemin, 1 pièce papier (14e liasse (suite) du classement de Baurein).

1424-1545. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Quinsac. — Compromis désignant comme l'un des arbitres Yves de Campagne, archiprêtre de Gradignan; clause pénale prévoyant une amende de

20 marcs d'argent applicable « la maytat a las obras de la bila de Bordeu et l'autra maytat a la partida obedienta » (6 novembre 1445). — Bail à cens de vignes et d'aubarèdes, les vignes moyennant le cinquième des fruits et les aubarèdes moyennant le tiers de l'*œuvre*, « presa ladeyta terssa part deu bime, de pau, de lata et de carrasson per la garda qui sera depputada... au cap de las medissas aubaredas et jardinxs dessus confrontadas et designadas ; ... lodeyt affevat o sons hers o son ordenh ayan a ligar et amassar tota ladeyta hobra quant sera piquada et aquera metre en tres pars, e que ladeyta garda... pusca prendra laquau part que a luy playra ; » le tenancier devra « lasdeytas aubaredas curar et estrepar ..., segont los fors et costumas de Bordales, entre lo mes de julh et deu *(sic)* mes d'aost; et, l'an que lasd. aubaredas se piqueran,... plantar cent latas de las melhors d'aqueras qui bayran en lasd. aubaredas » (2 novembre 1454). — Sentence de Jean de La Mothe de Cambes, écuyer, seigneur dud. lieu, de noble Jean de Fortespice et d'autres arbitres attribuant à la fabrique « une fousse » sise près d'un bien de ladite fabrique, un grand chemin entre deux et défendant d'y puiser et d'y laver sans la permission des fabriciens (11 janvier 1494, n. s.?).

G. 2204. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 16 pièces papier (14e liasse (suite) du classement de Baurein).

1383-1571. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Quinsac. — Saisies féodales diverses (XVIe siècle). — Appointement de « la court ordinère de la prévosté royalle d'Entre-deux-Mers, tenue à Bourdeaulx, au siège de la Cadègre, par-devant nous Martial de Belver, advocat en la court de Parlement à Bourdeaulx et juge ordinère en ladicte prévosté » (27 février 1540, n. s.). — Partage entre Pierre et Arnaud, fils de feu Arnaud de Lamote : Arnaud a de la maison de Bonet la moitié où est la « sala » (15 octobre 1383).

G. 2205. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets parchemin, 4 pièces parchemin (14e liasse (fin) du classement de Baurein).

1421-1490. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Quinsac. — Arrêt du parlement de Bordeaux : un riche bourgeois, Arnaud de Lamote avait « quoddam pulchrum reparium sive maynile in parrochia de Quinsaco, prope Burdegalam, vocatum *le grant bordil de Mota*, alias *de Bounet*, in quo erant hospicia, videlicet principale hospicium cum turri » ; n'ayant pas d'enfants, il donna « partem reparii seu magni bordilis, videlicet totam illam magnam cameram et terratam, cum muris et portali et capitello desuper inter duo portalia dicti bordilis existentem ». « Defensor dici et proponi fecit quod quomdam Petrus Boneti, dum vivebat nobilis, ecutifer a nobilique progenie extractus, verus dominus domus seu hospicii nobilis de Bonnet nuncupati..., quod pars adversa magnum bordile de Mota seu de Gastono numcupare nititur, existebat » (8 mai 1478). — Taxe des dépens à la suite de l'arrêt précédent : mention d'un paiement en écus d'or, à raison de 26 s. parisis (rouleau ; mars 1482).

G. 2206. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 1 pièce papier (15e liasse du classement de Baurein).

1427-1462. — Dossier de Pierre Gaston, mari de Peyronne Rupeyroux, qui institua la fabrique héritière. — Vente d'une redevance de « vin clar et vin negre apperat piupin, pur sens aygua » (2 septembre 1427).

G. 2207. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 1 pièce papier (16e liasse du classement de Baurein).

1467-1540. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Cambes.

G. 2208. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 18 pièces papier, 1 sac (16e liasse (suite) du classement de Baurein).

1572-1573. — Procès contre les fermiers des agrières de Quinsac et de Cambes, au sujet des pertes par eux éprouvées. — Requête du « fermier du droit du quart et quint des fruictz que ladicte œuvre de l'églize St-Michel... a coustume prandre et lever anuellement ez parroisses de Quinsac et de Cambes » (13 août 1572).

G. 2209. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 2 pièces papier (16e liasse (fin) du classement de Baurein).

1293-1536. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Camblanes et Baurech. — Constitution d'une agrière par « noble homme Rene de Roustanh, senhor de la maison noble de Ferradre », paroissien de Saint-Pierre (25 août 1501). — Bail à fief par la fabrique de St-Michel à la fabrique de Camblanes de divers biens sis dans cette paroisse, moyennant 10 fr. de cens. « Et parce que l'œuvre et fabricque de lad. église de Camblanes est main morte, à l'occasion de quoy ne porroynt venir à lad. église St-Michel aucunes vantes et honneurs de lad. rante, a

esté dit et appointé entre lesd. parties que lesd... scindics de lad. église de Camblanes seront tenuz bailher et assigner à l'œuvre de lad. église St-Michel de Bourdeaulx nœuf francz bourdelloix de rante des dix francz sus mentionnés en bons lieulx et biens francz en allo » (24 août 1512).

G. 2210. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 24 pièces papier (17e liasse du classement de Baurein).

1372-1574. — Propriétés et seigneuries foncières dans les Graves et la banlieue. — Bail « à gaudences et a ffazendures », pour quatre ans d'une vigne à Pessac; le preneur s'engage à « labourer et cultiver lad. pièce de vigne, sçavoir est chascun an luy bailler quatre faiczons et feudir le cabaillon, ensemble faire les proubaiges qui se trouveront bien et deuement » (19 mars 1550, n. s.). — Bail à cens d'une vigne à Pessac, moyennant le cinquième de la vendange, « de cincq panniers ung au choys desd. ouvriers », ou du vin, et moyennant 300 francs destinés « au rachapt et recouvrement de la maison de lad. euvre, qui est engagée » (6 février 1544, n. s.). — Mention de la conversion d'un agrière en cens, à cause des grands froids de l'année précédente, dont les vignes avaient beaucoup souffert (13 mars 1444, n. s.). — Vente d'une vigne sise en graves de Bordeaux, « au lieu appellé à *Meur Sarazin* autrement appellé *aux Aygatz* » (11 novembre 1530).

G. 2211. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 42 pièces papier (17e liasse (suite) du classement de Baurein).

1573-1575. — Propriétés et seigneuries foncières, en Graves. Dossier de la saisie de vignes appartenant à la Fabrique et aux âmes du Purgatoire, à *Barreyres* et *aux Aygats*.

G. 2212. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 26 pièces papier (17e liasse (fin) du classement de Baurein).

1583-1748. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique dans les Graves et la banlieue de Bordeaux. — Arrêt du Parlement, condamnant Mathieu de Fronsac à esporler d'un bien sis à Talence, lieu dit *à la Lande* (6 août 1583).

G. 2213. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 5 pièces papier (18e liasse du classement de Baurein).

1410-1603. — Acquisitions et aliénations diverses faites par la fabrique. — Contrat d'échange reçu par « le garde et exécuteur des seel et contre-seel royaulx establyz aux contraictz en la ville et cité de Bourdeaulx » et par un notaire ; annonce des « seel et contre-seel royaulx que nous gardons » (9 octobre 1510). — Vente à la fabrique de partie de la maison de l'œuvre (24 novembre 1573). — Vente à la fabrique de partie de la même maison aliénée le 11 avril 1576 à Jean Bierboom, bourgeois, moyennant 1087 l. 7 s. 5 d. tournois « que ledict Bierboom avoyt frayé pour lad. œuvre à la construction et facture des orgues qui sont à présent en lad. esglize » ; pour faire ce rachat, la fabrique a vendu ses agrières de Quinsac et de Cambes (30 décembre 1580). — Vente du tiers d'une maison, chai et cave, « ab los mechs murs de l'un costat, debert lo portau de Bayssac, et ab lo mur entegre et mechs pe de terra qui es debert lo portau de la Grava et ab la meytat deu mur qui es debert darrey, ab la terra et loc en que es ... en ladeyta parropia de Sent-Miqueu, sobre la ribeyra, pres deu portau de Seguinot Beti » (7 juin 1454). — Vente par noble Pierre Vacquier, seigneur de Salleboeuf, syndic de la fabrique (1er janvier 1512, n. s.).

G. 2214. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 feuillets, 31 pièces papier (18e liasse (fin) du classement de Baurein).

1582-1655. — Acquisitions et aliénations diverses faites par la fabrique. — Vente d'une maison par Jean de Barats, « naguière conseiller du Roy, audiancier en la chancellerie », et autres représentants de la fabrique, en vertu d'un arrêt ordonnant « que les scindicz et ouvriers de l'esglize St-Michel... méteroyent en main vivante, mourante et confiscante toute icelle mayson », qui relevait de l'église St-Projet. « Ledict sr de Baratz a déclairé ne pouvoir signer à cause de la goutte qu'il avoict aux doictz et main droicte, et qu'estant guéry il signera » (30 mars 1610). — Procès terminé par l'arrêt susvisé et pièces diverses relatives à la même maison. — Quittances par Gilbert de St-Avy (décembre 1591-juin 1603) et par Jean de La Juvenye (7 février 1605), curés de St-Projet.

G. 2215. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 9 pièces papier (19e liasse du classement de Baurein).

1429-1740. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Bordeaux.

G. 2216. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 31 pièces papier (20e liasse du classement de Baurein).

1514-1681. — Actes entre le curé et la fabrique. — Accord avec René Piédrault, protonotaire apostolique, curé de St-Michel, touchant les attributions et revenus du service de l'église : répartition de « l'argent qui est baillé pour porter, recepvoir ou adorer *Corpus Domini* et extrême onction aulx malades », perception de la « trèziesme pièce quel que qu'elle soict des treize qui sont baillées par ceulx qui sont exposés (*sic, pour* espousés?) la porte de ladicte esglize » et du « trézain denier des nouvaines qui se font en ladicte esglize et en la chappelle du clochier », ainsi que de « ce qui est baillé par lesd. exposués pour le drap d'or que l'on mect par derrière eulx durant leur messe nuptialle », pouvoir « de faire et bénistre le sainct vinaige (?) qui se faict de saintes reliques de ladicte esglize », droit de prendre « la despoulle de tous ceulx qui vont de vie à trespas en ladicte parroisse et ne sont parroissiens d'icelle », obligation « de fournir le vin à la réception du corps N.-S., tant le jour de Pasques que les aultres jours et pour dire les messes », compensée par un prélèvement de 60 s. tournois « sur le revenu qui vient à la communion ledict jour de Pasques » (9 avril 1514). — Déclaration de Raimond Cayène, « à présent vicaire » de St-Michel, qui reconnait tenir de la fabrique « en sa charge, garde et commande... les deux custodes d'argent de lad. église, en l'une desquelles il y a une ambèle d'argent pour tenir l'huille de l'Estrême-Ontion » (27 janvier 1567). — Déclaration analogue de Jean Chomin, « curé et recteur » (15 août 1573), et de Jacques Branchet, « à présent vicquaire comme fermier de l'esglize parochielle de Sainct-Michel » (23 novembre 1578). — Requête du cardinal de Sourdis, demandant à intervenir dans le procès entre la fabrique et Jean Mathieu, curé de St-Michel, « comme estant question de l'entretènement des ordonnances et règlemens que ledict sieur faisant sa vizite a ordonné pour l'entretènement de ladicte esglyze » (17 juin 1611). — Requête visant l'accord de 1514, lequel règle l'attribution de « la trèziesme pièce quelle qu'elle soit de trèze qui sont baillés par ceux qui sont espouzés à la porte de lad. église », de l'« esmoulument qui se tire de st vinaigre qui se faict et bénict en lad. église », et réclamation contre la violation de cette convention, « laquelle est affichée et clouée aux grandz pilliers de ladicte église » (9 mai 1612). — Sentence de l'archevêque contre le curé de St-Michel, lui prescrivant de respecter la convention de 1514 (26 mai 1612). — Requête contre Jean Mathieu, curé de St-Michel, lequel « retient tous les trésins qui sont donnés par les mariés », etc. (31 juillet 1614). — Mémoire pour la fabrique : « M. le Curé tyre entièrement toutes les chandelles des mortz, ensemble les ofrandes et la moytié du droict des sépultures et aultres esmolumens, et il n'est année qu'il n'en retyre de deulx mille cinq cens à troys mille livres » (sans date). — « Mémoire des contractz qu'il fault retyrer de M. Courbalenne » : quittance délivrée en août ou septembre 1648 par Dupré, organiste, pour avoir réparé les orgues (sans date). — Requête visant une ordonnance prise, le 26 avril, par MM. de Lopès, Combebessouse et de Gueymus, vicaires généraux (17 mai 1681). — Requête du curé tendant à ce qu'il soit prescrit aux fabriciens de lui fournir une maison d'habitation (juin 1613). — Procès concernant la propriété d'objets du culte laissés par feu Laronde, curé (1653).

G. 2217. (Liasse.) — 2 cahiers de 21 feuillets papier, 18 pièces papier (21e liasse du classement de Baurein).

1505-1742 (?). — Inventaires des objets de la sacristie. — Inventaire incomplet de la fin : « ung reliquiari d'argent dauràt, am sa crotz dessus et dus angels dedens, lod. reliquiari en lo rondeau d'argent daurat, ou on met lo *Corpus Domini* »; navette d'argent avec sa cuiller pour l'encens; reliquaire de vermeil rond, avec un cristal d'un côté et « 1 petit miralh » de l'autre, surmonté d'un ange de vermeil; coffret de laiton renfermant des reliques de ste Claire; un calice d'argent blanc avec sa patène, donné par Pey Berland; « dues canetes d'argent feytas a la mode de culheys »; une petite croix garnie de perles « ont y a de la vraye crotz »; « ung escrim daurat d'oripel, ouvraige de Cathelonhe »; petite croix d'argent servant à donner la bénédiction le dimanche; deux chapes de velours cramoisi, avec semis de fleurs-de-lys; chasuble et chape de velours noir à fleurs-de-lys d'or; chape garnie d'orfrois; « rocquetz » de drap d'or; « aubes garnides d'estolles et de myton »; « rocquetz de damas blanc, garniz d'estolles et de myton; » « une casule et dus rocquetz am lo camp vert de drap d'aur, garnitz d'estolle de myton et manipulum de mesmes »; rochets de velours noir; grande aube noire; « drap d'aur doblat de boqueran pers »; « drap de tapisserie figurat », pour parer l'autel de st Michel; autre pour l'autel de Notre-Dame; courtines de toile blanche à mettre devant les autels de Notre-Dame et de st Jean pendant le carême; « drap figurat » de la Passion à placer devant le grand autel pendant le

carême; « drap figurat » à placer en carême devant le Crucifix; « dus grandes cortines figurades deus anges qui sont a mectre a costat deu grant autar »; aubes sans garniture; aubes avec orfrois de drap d'or à champ rouge; « dus offres pendens per mectre a cap des autars » (4-8 août 1505). — Inventaire : « aubes ont y a une béronique, à mectre devant le *Corpus Domini* le jour de la Feste-Dieu »; un grand s[t] Michel d'argent; une grande custode d'argent doré où l'on porte le S[t]-Sacrement à la Fête-Dieu; « une patène d'argent surdorée qui a perdu une aureille »; « la grant croix de l'église, que Jacques Charretier donna à l'œuvre, dont l'un des Évangélistes, a perdu la teste »; « deux longeires à bénédir »; « ung dominicau et ung saincturiau notez d'ung chant d'une corde » (31 décembre 1507). — Inventaire des objets précieux remis aux fermiers de la sacristie : calice « avecques sa patène à l'antique »; « autre calice dauré tout vermeilh, faict en faison de soulheil, le pied et la coupe (?) en feulhaige »; « le calice dominical tout blanc »; « ung baise-main d'argent dauré, avecques six perles et aultres pierres de peu de valeur, ouquel est les ymages de s[te] Catherine et Barbe, couvert d'une vitre »; petite croix d'argent doré garnie de 2 saphyrs, de 2 grenats et 18 petites perles, « dans laquelle est enchassé de la saincte vraye croix »; petit coffret d'argent doré contenant les reliques de s[t] Étienne; « ung tableau d'argent dauré double, quel est la mission du Sainct-Esperit, avecques ung patenostre d'agate et certaines pierre[s] de verre »; la custode pour la Fête-Dieu, ornée de deux anges et sommée d'une croix; un s[t] Michel d'argent, pesant 39 marcs; la grande croix d'argent doré donnée par feu Pierre Charretier, avec le Crucifix et les Évangélistes, dont l'un a perdu la tête : « ung *A[g]nus Dey* d'argent, avecques sa cadène d'argent, de l'une part ung sainct Michel et, de l'autre costé, une cornelline »; un coffre contenant les reliques de s[t] Cloud; « ung sandal de fin bocquayram faict à la Turquie, que feue madame Du Tastet bailha »; « troys bancaulx de layne pour garnir le grand autel, les deux à personaiges et l'autre est vert avecque franges rouges », et « six bancaulx de laine à feulhataige pour parer le ceur »; « ung drap de laine faict à la Turquie pour parer la chière pour presche[r] »; courtines peintes pour mettre sur les côtés du grand autel; courtines pour les autels de Notre-Dame, de s[t] Jean, de s[t] Cloud, de s[te] Suzanne, de s[t] Louis; cahier noté contenant l'office de la dédicace de l'église; « ung soubresseau de cadis, vert et rouge, pour bouter sur le grand autier » (4 juin 1532). — Inventaire des objets de la sacristie livrés au fermier sous la caution de 100 livres tournois : calices marqués A, B, C, D, F, G et bassins d'argent marqués A et B; petite canette d'argent avec une petite cuiller; « ung drap de satin bigaré, satin de Bourges, pour parer à dire l'Épistole et l'Évangille »; « trois petites pièces de taffetas roge de petite valleur (qui) servant a pparer le pavillon ou cage le jour du Sacre, quant l'on porte le *Corpus Domini* »; objets gardés « au coffre de devant Sainct-Fort »; courtine pour le grand autel, offerte par les femmes de La Rousselle; « quatre pareilz de canètes d'estaing »; « six grandes coysins de layne pour mettre sur les aultiers » (1541). — Inventaire : objets conservés dans la chapelle de S[te]-Marguerite, dans celle de S[t]-Jacques : 27 nappes pour les autels. « Plus s'est trouvé sur lesd. autels 19 nappes » (16 mars 1573). — Inventaire : calice de la confrérie de S[t]-Roch (16 août 1574). — Inventaire : un grand *agnus Dei* d'argent avec sa chaîne pesant un marc moins demi-quart, « ayant engravé, d'un costé, la Résurrexion de Nostre-Seingneur dactée 1495, et, de l'autre cousté, ung *angnus Dei* », autre *agnus Dei* avec sa chaîne et deux sonnettes; « dux rocquetz de drap d'or sur champ rouge de velours cramoiziyn avec de bandes de taffetas vert et les franges de soye rouge et verte »; chasuble donnée par feu Gabriel Pinguol, vicaire perpétuel de S[t]-Michel; « deux rocquetz de damas rouge figuré avec de grandz bandes de taffetas vert sans offres, qui servent pour dire les messes au caresme *de novem lectionibus* »; « deux petyt rocquetz de drap d'or tels quetz que servent aux enfans de ceueur »; « ung drap de velour noir avec le croix de sattin blanc et quatre escussons avecq l'ordre de fil d'or à l'entour, que donna Cornelio Fiasco, capitaine de galères »; « deux draps de diversses coleurs pour parcer les letries sur le gallerie du ceur pour dire l'Évangely et Épistre les festes annuelles »; tapisseries représentant la Nativité, les Sybilles, « le roy Josué à cheval », etc. (7 décembre 1578). — Inventaire : « ung petit coffre d'argent où est enfermé la dant de saincte Apolonie »; chapelle violette comprenant pavillon, devant d'autel, crédences, chape, chasubles, dalmatiques, étoles, manipules, garniture de chaire (16 avril 1653). — Fragment d'inventaire : boite en bois contenant plusieurs ossements et pierres; coffret « où il y a plusieurs pierres de sépulcres tant de Jésu-Crist, de la Columbe, que d'autres » : énumération de reliques; bréviaire en parchemin à fermoir d'argent (sans date).

G. 2218. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 13 pièces parchemin, 5 pièces papier (21e liasse (suite) du classement de Baurein).

1526-1527. — Pièces concernant la sacristie et le sacriste. — Dossier d'un différend relatif à l'afferme de la sacristie. — Serment « sur les bras et relicques de Monsr saint Anthoine », dans la chapelle Saint-Antoine (14 janvier 1527, n. s.).

G. 2219. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 13 pièces papier (21e liasse (suite) du classement de Baurein.)

1576-1578. — Pièces concernant la sacristie et le sacriste. Procès entre la fabrique et le fermier de la sacristie, qui entend être déchargé de la garde des ornements, le terme de son bail étant passé. — Requête des syndics, lesquels prennent fait et cause pour Jean Birbon, « ouvrier » : il devrait y avoir 24 bénéficiers et 2 enfants de chœur ; il n'y a que 14 bénéficiers et pas d'enfant de chœur (sans date).

G. 2220. (Liasse.) — 12 pièces papier (21e liasse (suite) du classement de Baurein).

1602-1622. — Pièces concernant la sacristie et le sacriste. « Recepte des chappes pour l'œuvre de l'église Sainct-Michel de Bourdeaulx ». — Compte pour 1602 : sépulture de Fourraut, régent du collège de Guienne (14 mars), d'une fille de M. Galeteau, jurat (23 mai). — Compte pour 1603 : bout de l'an pour « Ysac, maistre mason, que Jehan de Trezes le tua » (17 janvier) ; sépulture d'un enfant de M. de La Fourcade, trésorier (6 mai), de M. de La Forcade, trésorier (19 août). — Compte pour 1604 : sépulture du capitaine Mourin, « cappitaine du guet » (16 janvier), d'« une femme d'un maistre faseur de patins,... elle mourut de la contagion » (14 mars), d'une fille de M. Galeteau, conseiller (27 septembre). — Compte pour le premier semestre de 1605 : « service pour ung homme qui est mort de contagion » (28 juin). — Compte pour le second semestre de 1605 : services pour diverses personnes mortes « de contagion ». — Compte pour 1606 : inhumation de Jean Poutier, « vandeur d'ouranges » (3 avril), de « Mingine, pauvre femme qui vandoit des harans » (25 novembre) ; services pour des victimes de la contagion (janvier-décembre). — Compte pour 1607 : inhumation de « Pierre Monier, hoste de La Bastide, qui fut tuée en son lict » (24 juillet) ; services pour des victimes de la contagion (août-septembre) ; inhumation d'« ung facteur d'un flaman de la Rouselle » (31 octobre). — Compte pour 1613. — Compte pour 1617 : inhumation de Maubrun, docteur à l'Université (24 mars). — Compte pour 1620 : « mémoyre... du vin que je fourni pour toutes les messes qui ce célèbrent en l'église St-Michel et pour bailler à ceux qui comunnient en lad. église, sauf au temps de Pasques, que Louis Arnaud, secretain, l'a fourni ». — Compte pour 1621. — Compte pour 1622 : inhumation d'« ung enfant du filz de M. le président de Mons » (6 janvier), d'« ung homme qui fut blesé devant Montauban » (21 janvier).

G. 2221. (Liasse.) — 3 cahiers de 38 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 24 pièces papier (21e liasse (fin) du classement de Baurein).

1567-1743. — Pièces concernant la sacristie et le sacriste. — Sommation au nom d'Albert-Paul Demons, conseiller en la Cour, André Allenet, contrôleur en la Chancellerie, noble Raimond Duribau, directeur de la Compagnie des Indes Orientales en la Chambre de Guienne, syndics de la fabrique de St-Michel (27 juin 1666). — Dation de caution en la personne de Raimond Durribaud, banquier, ancien directeur du commerce des Indes Orientales, co-seigneur avec le Roi pour le passage de la Garonne devant St-Macaire (12 février 1697). — Délibération de Sarran de Lalanne, président à mortier, Jacques Demons, conseiller au Parlement, Jean Duboscq, secrétaire ordinaire de la Ville, Raimond Durribaut, Laurent Boisson et François Barreyre, citoyens de Bordeaux, syndics de la fabrique (13 février 1697). — Consultation sur la validité d'un bref transférant un religieux dans un autre ordre : il faut, d'après l'usage du royaume, un bref de la Daterie (16 février 1697). — Procès-verbal de constat de vol de lampes d'argent à St-Michel (24 août 1698). — Protestation d'un paroissien notable contre le sacriste, qui ne lui a pas offert de pain bénit (19 avril 1734). — Cahier des charges du bail à ferme de la sacristie (XVIe siècle). — Commission de sacriste et inventaire des ornements (28 février 1684). — Autres commission et inventaire (28 mars 1730). — Autres commission et inventaire : « une grande cuvette avec son couvert dauré en dedans, avec deux ances, couronné d'une croix sur une boule, aveq son étuy..., servant à mètre les hosties pour la communion pasqualle » ; un tableau de st Michel, dans la chapelle de Ste-Appollonie (10 septembre 1743). — Bail à ferme de la sacristie (27 janvier 1567). — Retrait par le fondé de pouvoir du chapitre du Mas d'Agenais du « relicquaire de sainct

Vincens du Mas d'Agenois, enchâssé d'argent, ayant ung collier aussy d'argent au col, guerny de vingt-cinq pierreries», et procuration à l'effet de procéder à ce retrait, donnée par Antoine de Jasse, prieur, Jean de Massiot, archidiacre, et les autres chanoines du Mas (11 juin et 1er juin 1596). — Procès-verbal du dépôt à St-Michel dudit reliquaire, trouvé parmi les meubles de feu Raimond de Cadenne, bénéficier de St-Michel et chanoine du Mas (7 octobre 1592).

G. 2222. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 19 pièces papier (22e liasse du classement de Baurein).

1520-1744. — Pièces concernant l'archevêque et le prédicateur. — Autorisation donnée par le cardinal de Sourdis aux fabriciens de bâtir des maisons près de l'église St-Michel, «o la charge qu'entre lesdictz deux bastimans quy se fairont aux deux coustés de lad. église et près des deux grandes portes d'icelle, ilz lairront ung chemin de la largeur de cinq ou six piedz pour le passage de la procession quy se faict autour de ladicte église» (28 mai 1612). — Requête des fabriciens tendant à créer des ressources, «estant dans une nécessité indispansable de faire des réparations considérables tant au clocher à laditte esglize, pour en éviter les cheutes, qu'à l'orgue quy est dans la mesme esglise, lequel en fait l'ornemant, et à faire la muraille pour renfermer la partie du cimetière du costé du clocher» (1612?). — Requête visant une sentence du 8 février 1608, rendue par Joachim Le Vénis, vicaire général du cardinal de Sourdis (26 avril 1681).

G. 2223. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 25 pièces papier (23e liasse du classement de Baurein).

1362-XVIIIe siècle. — Mémoires et instructions pour les fabriqueurs. — Mémoire sur la vente des rentes de Quinsac : Jean Bierboom, ouvrier de St-Michel en 1573-1575, fit réparer en 1573 les avaries causées par la foudre en 1547 à la pointe du clocher, qui fut aussitôt endommagé de nouveau par la foudre, et il fit faire les orgues actuelles, qui ont coûté 4232 livres, «oultre l'estaing et aultres ustansilles qu'on fist servir des vielles orgues» (sans date). — Instructions des syndics de St-Michel aux *ouvriers :* ceux-ci devront avertir le sacristain d'«amasser les chandelles menues qui se pausent par dévotion en ladicte esglisse et clochier d'icelle», payer aux maçons leur salaire chaque samedi soir, «comme est la coustume anciène» etc. (sans date). — Collation d'une chapellenie récemment fondée par Huchon Ranestrouffc(?), anglais, lequel a nommé, entre autres exécuteurs testamentaires, Guillaume Borrel, prieur de Comprian (22 octobre 1362). — Sentence de la Cour de la Bourse : le défendeur, Martin de Sossiondo, expose qu'étant *ouvrier* de St-Michel, il a reçu l'ordre d'acheter «un cent de tables de Flandres, pour échafauder le cluchier St-Michel, lequel lors se batissoit» (13 septembre 1604). — Inventaire des titres appartenant à l'œuvre et remis à Philippe de Minville, ouvrier (8 janvier 1628). — Inventaire analogue (1633).

G. 2224. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 8 pièces papier (23e liasse (fin) du classement de Baurein).

XVIIe-XVIIIe siècles. — Extraits de terriers et de liéves de la fabrique.

G. 2225. (Liasse.) — 1 cahier de 26 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 43 pièces papier (24e liasse du classement de Baurein).

1496-1785. — Pièces concernant les maisons de la fabrique. — Mémoire : paiement d'un teston valant 14 s. 6 d. (14 janvier 1578).

G. 2226. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 16 pièces papier (25e liasse du classement de Baurein).

1447-1754. — Actes des assemblées de paroisse et délibérations des syndics. — Délibération pour un emprunt : la voûte et la charpente sont en si mauvais état que, si l'on n'y remédie promptement, la voûte du chœur s'affaissera, ainsi que plusieurs parties de la maîtresse voûte; «l'orgue de lad. esglize est toute perdue et ruinée, et n'a plus moyen de jouer»; «le coffre et tiltres du trézor sont en très mauvais estat» (30 juillet 1647). — Délibération tendant à récompenser Jérôme Labatut, qui a été *ouvrier* de St-Michel pendant environ dix ans (15 juin 1525). — Délibération pour la désignation d'un individu chargé notamment de ranger à la porte les pauvres qui dérangent les fidèles dans l'intérieur de l'église, allant d'une personne à l'autre; défense de laisser entrer dans le chœur les femmes et filles pour certaines cérémonies (sans date). — Délibération pour un nouvel emprunt de 600 livres destiné à terminer les réparations de l'église et à payer la réfection de l'orgue (9 février 1648). — Nomination par les paroissiens de St-Michel de fondés de pouvoir de l'œuvre (13 mars 1447, n. s.). — Nomination par lesd. fondés de pouvoir de Jean Botarel, maçon, comme maître de l'œuvre, aux condi-

tions suivantes : Botarel recevra 40 l. par an, plus sa journée quand il travaillera, soit 22 liards l'été, 20 liards l'hiver; il pourra avoir un ouvrier au même salaire et un apprenti « que sapia talhar sufficientament », à 16 liards; il emploiera les maçons de la paroisse; il ne quittera pas l'entreprise pour celle de St-André ou une autre quelconque; il ne fera ou ne défera rien sans en informer les fondés de pouvoir de l'œuvre; il sera payé en temps de maladie, « sino que sia sa fauta » (13 mai 1448). — Nomination de syndics « pro ipsa ecclesia et ejus reparatione ac opere » (22 février 1451, n. s.). — Arrêt portant que les juges et consuls, et les anciens juges et consuls de la Bourse, paroissiens de St-Michel, auront rang dans les assemblées de paroisse avant les autres bourgeois (20 juin 1724).

G. 2227. (Cahier.) — 9 feuillets papier (25e liasse (suite) du classement de Baurein).

1744. — Cahier des délibérations de la fabrique. — Permissions d'établir deux bancs de dimensions déterminées sur des points fixés de l'église (30 et 31 décembre; fol. 7 vo et 8 vo).

G. 2228. (Cahier.) — 35 feuillets papier (25e liasse (suite) du classement de Baurein).

1745-1747. — Cahier des délibérations de la fabrique. — Réunion de « Messieurs les curé, bénéficiers, sindicqs et grands ouvriers de la capte des pauvres âmes, conseillers au Parlement et au sénéchal de Guienne, trézoriers de France, secrétaires en la Chansellerie, antiens et nouveaux consuls, ouvriers des plats, suivans (?), marguilliers, boursiers et contre-bourciers de l'église paroissiable St-Michel de Bordeaux et autres notables de lad. paroisse » (1er janvier 1745; fol. 2). — Procuration pour recevoir des legs institués au profit de la chapelle du St-Sépulcre (12 mai 1745; fol. 8 vo). — Nomination de François-Antoine-Joseph Demons, écuyer, chevalier, seigneur-baron de La Tour, Soussan et Bezan, comme syndic, à la place de son oncle Demons d'Angludet (18 avril 1746; fol. 24).

G. 2229. (Cahier.) — 19 feuillets papier (25e liasse (fin) du classement de Baurein).

1654-1666. — Cahier des délibérations de la fabrique. — Délibération enjoignant aux « capteurs des platz » de quêter eux-mêmes, au lieu de se faire remplacer par leurs serviteurs (28 novembre 1655; fol. 5). — Délibération tendant à l'examen de la place où doit s'élever le retable que l'on va entreprendre pour le grand autel (3 avril 1657; fol. 10 vo).

G. 2230. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 25 pièces papier (26e liasse du classement de Baurein).

1660-1754. — Concessions de bancs et de sépultures dans l'église. — Concession d'un banc à François Brouchon, avocat (7 février 1686). — Concession à Jean Mentet d'un banc, « de laquelle plasse la veuve de sieur Guilhaume Capgras, vivant bourgeois et marchand dud. Bordeaux, est descheue, attandeu qu'elle n'a aucun enfens malle et qu'elle c'est remariée avecq ledit sieur Mentet » (31 décembre 1710). — Concession d'un banc « dans la nef de St-Jean » (18 mars 1722). — Requête au sujet du déplacement d'un banc, à la suite d'un arrêt du Conseil qui maintient le Parlement et la Cour des Aides en la jouissance du droit de banc à St-Michel (17 février 1736). — Réponse à une autre requête : la fabrique « n'accorde de faculté de placer des bancs dans ladite église à l'effet d'ouïr les prédications pandant le carême, héréditaire dans les familles qu'aux enfans malles seulement et autant qu'ils résideront dans ladite parroisse » (27 février 1740). — Concession d'une sépulture « dans la nef de Saint-Jean et au-devant le balustre de la chapelle Ste-Marguerite, à présent la Saincte-Famille » (15 novembre 1693). — Ordonnance de la Cour des Aides deléguant des commissaires pour placer les bancs neufs destinés à remplacer ceux de lad. Cour (19 juillet 1667).

G. 2231. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 7 pièces papier (26e liasse (suite) du classement de Baurein).

1521-1522. — Procès au sujet du droit revendiqué par le chapitre de retenir les draps noirs placés sur les sépultures pour les obsèques et les services funèbres. — Mémoire pour la fabrique : « Il est permis aux habitans et parroissiens de lad. parroisse de Sainct-Michel de mectre ung drap noir sur lad. fousse et tahu la vigille des mors et le lendemain » (8 août 1521).

G. 2232. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 12 pièces papier (26e liasse (fin) du classement de Baurein).

1444-1631. — Droits de banc et de sépulture. — État des créances de la fabrique pour les inhumations des victimes de la contagion (1605). — Dénonciation

d'œuvre nouvelle au sujet du tombeau de feu Bertrand Giraud, bénéficier, commencé par Jean Bagrin, maître maçon, et qui doit être partie au-dessus du sol, « ce que rendroict une grand infection en ladicte églize » (25 mars 1580). — Arrêt sur le pavage de l'église que l'on a décidé de refaire, « sçavoir le grand cœur et chappelles de Nostre-Dame et Saint-Jean, quy sont à costé, de pierre de Tailhebourg, et le grand nefz de carreau et une pierre de taille pour servir de chapiteau à chasque sépulteure » : on paiera 15 l. par sépulture dans le chœur et les chapelles sus-indiquées, et 8 l. dans la nef; aux endroits où il ne peut être fait de sépulture « à cause des grandz fondemans des pilliers », le pavé sera payé par les paroissiens (18 septembre 1629). — Concession d'une sépulture dans la chapelle du Saint-Crucifix (30 mars 1444); — dans la chapelle St-Marc, « près les barreaux » (2 janvier 1631?).

G. 2233. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier (27e liasse du classement de Baurein).

1573-1696. — Pièces concernant l'ancien gouvernement de l'église. — États des milliaires distribuées par les *ouvriers* (1) (1573, 1579, 1581, 1582 et 1583). — Défense des maire et jurats de se promener dans l'église St-Michel pendant le sermon et le service divin (23 décembre 1573). — Autre ordonnance des maire et jurats contre les femmes qui ont l'habitude « de mettre et estendre leurs buhées, mettre à seccher lytz et cuvertes, et autres qui font pestre leurs bestial, jouuer aux cartes... et jetter des inmondicités sur le cemyctière de ladicte église de St-Michel » (29 mai 1574). — Ordonnance des syndics, condamnant à l'amende le « questeur de l'œuvre de Notre-Dame d'icelle église », qui s'est abstenu de quêter pendant plusieurs dimanches (24 mai 1623.) — Requête aux syndics de St-Michel, leur demandant : qu'il soit interdit aux « capteurs des deniers et aulmosnes..... pour les trespassés » de s'intituler syndics, ouvriers ni fabriqueurs du Purgatoire; que les femmes et les enfants vident le chœur, « afin que les bourgeois puissent y avoir plasse » ; que lesd. syndics tiennent compte qu'il a existé une confrérie de St-Marc et qu'un individu « retient la croix d'argant et autres choses apertenantes à lad. confrérie » (sans date). — État des frais pour une procession : déjeuner pour « ceux quy ont apporté le poyelle ou pabilhon » (1623). — « Mémoire des personnes habitant dans la parroise de St-Michel ou qui y ont des maisons, restants à payer leur taxe de l'imposition faitte par MM. les scindicqs et par M. de Besons, intendant, pour rebâtir la voulte de l'église, le 28e janvier 1696 » (transcription faite en 1710).

(1) « C'étoit un ancien usage dans la parroisse de Saint-Michel de porter chez chacun des marchands un petit vase de terre où l'on mettoit le *denier à Dieu*, c'est-à-dire les arhes que l'on donne pour la conclusion d'un marché; les fabriqueurs avoient soin de les envoyer et d'en retirer de tems en tems les produits. Les états cy-dessus sont d'autant plus curieux qu'on y trouve les familles de ce tems-là et le lieu de leur résidence... Cet usage ne subsiste plus » (Note de Baurein).

G. 2234. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 10 pièces papier (28e liasse du classement de Baurein).

1542-1548. — Dossier d'un procès au sujet d'un bien sis dans la Palu, paroisse de Saint-Remy, dont le chapitre poursuivait la vente judiciaire. — Testament d'Huguet Pagès, chaussetier, qui demande à être inhumé à St-Michel, « près le pillier là [où] on amaisse pour les âmes du Purgatoire » (23 septembre 1542).

G. 2235. (Liasse.) — 10 pièces papier (28e liasse (suite) du classement de Baurein).

1573-1574. — Procès contre Pierre Duvergier au sujet de fonds sis à Quinsac.

G. 2236. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 pièce papier (28e liasse (suite) du classement de Baurein).

1539-1545. — Procès contre Éliot Vigney au sujet d'une maison sise à Quinsac, lieu dit *au Petit Bourdillot*.

G. 2237. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 1 pièces papier (28e liasse (fin) du classement de Baurein).

1515-1724. — Affaires diverses. — Lettre *de feodis* au profit des bénéficiers (2 août 1724).

G. 2238. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 50 pièces papier (29e liasse du classement de Baurein.)

1510-1667. — Orgues. — Quittances des gages de l'organiste délivrées par Pierre Delarocque, à raison de 75 l. par an (1579-1584), par Jean de Laigle, à raison de 120 l. (1597), par Devillière, à raison de 120 l. (1601-1605), par Pouleau, à raison de 100 l. (1613-1622), par Devalié, à raison de 120 l. (1625-1626), par F. de Lahet, au même taux (1647-1651), par Guillaume

Vallié (1623). — Quittance par un menuisier pour divers travaux faits à l'orgue, plus « pour les paneaux que je fait pour y paindre l'Anontiation de la Vierge et les aisles du St-Esprit de ladicte orgue » (3 mars 1648). — État des réparations à exécuter à l'orgue et traité avec Jacques Lebasseur, facteur d'orgues à Nantes, moyennant 350 l. (28 juin 1666). — Réception des travaux (1er mars 1667). — Instruction pour la combinaison des jeux : « Pour le grand jeu : il fault tirer tous les tirans sans le premier. Pour le jeu du papegay : il fault prandre le premier et le segond, et ousterez tous les aultres. Pour les cornés... Pour la fleute... Pour les cimbales... Pour les chantres... Pour les fleutes d'Alement... Pour la petite cimbale... Pour les gros cornetz... Pour le grant jeu doulx » (1510). — Dépenses pour réparations de l'orgue à la suite du traité intervenu avec Du Pré, le 1er août 1647 : payé à un menuisier « pour avoir faict des aisles à l'image du St-Esprit » et deux panneaux pour y peindre l'Annonciation ; « au pe[i]ntre, pour avoir nétoyé la monstre de l'orloge, faict les deulx tableaux de l'Anontiation quy est aulx orgues, avoir doré l'estoille et argenté la figure du St-Esprit » (1647). — Dépenses pour l'orgue : « à mestre Mychelet, per la trybune qui a feyt per mete las orgens desus lo grant portau, debert lo cloche, coste XIIII f. » ; « ey feyt marcat de far unc sent Miqueu per mete a las orges » (XVIe siècle?). — Quittances par Louis Gaudet, « faiseur des horgues de l'ellise de Saint-Michel » (1510). — Accord avec Louis Thévenard, facteur d'orgues, habitant rue des Argentiers, pour la réparation de l'orgue et la construction d'un petit orgue : « vernir les tuyeaux qui sont paints, pour en rafraîchir la painteure » (sans date). — Sommation à Pierre de La Rocque, organiste, d'avoir à respecter le contrat reçu, le 23 mars 1679, par feu Lombarteix (23 mai 1588). — Accord avec un souffleur (3 avril 1579). — Convention avec Louis Gaudet, pour la réparation de l'orgue : « Le grant jeu aura grant bruyt et bien remply et bien armonieulx » ; l'orgue aura « ung jeu de papegay », « ung jeu de hauboys autrement nommez cornez », « ung jeu de chantres respondant à la voix de l'homme », etc. ; l'orgue sera surmonté de deux anges et de saint Michel « qui conbatra le diable » ; « aussi vireront les estoilles par vans et les testes joueront, ainsi qu'il s'apartient » ; « sans oublier la cheière de derrière, là où sera l'organiste, où il y aura ung jeu d'orgues qui sera une chose singulière » ; « les ouvriers... seront tenuz faire faire le saint Michel et led. maistre Loys fournira les movemens » ; il réemploiera « les vieulx orgues et le boys » (18 février 1510, n. s.). — Traité avec Pierre de La Roque, maître organiste, détaillant le service auquel il s'engage ; il aura par an 25 écus sol, valant 100 francs bordelais et sera logé (23 mars 1579). — Traité avec frère Laurent Francault, religieux de la Merci, organiste, qui recevra 90 l. tournois (17 mars 1607). — Sentence du sénéchal condamnant Louis Godet à refaire les orgues et rendue sur rapport de frère Guillaume de Marrac, organiste des Carmes, et maître Jean *(le nom est en blanc)*, organiste, de St-André (21 juillet 1511). — Expédition en forme du contrat avec Louis Goudet (18 février 1510, n. s.).

G. 2239. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 24 pièces papier (29e liasse (fin) du classement de Baurein).

1524-1696. — Cloches et clocher. — Quittance de Jean Bouan, maître fondeur de Bordeaux (16 octobre 1621). — Quittances de sommes reçues par Étienne Arnault et Pierre Prieur, maîtres maçons, en paiement de 100 écus, prix convenu « pour les réparations que nous faisons à la piramide du clocher St-Michel » (10 septembre 1602-23 février 1603). — Quittance de 54 l. payées à Jacques Chastelain, maître charpentier, juré et intendant des œuvres publiques de Bordeaux, « pour avoir... descendu la grand cloche rompue du clochier de lad. église » et pour avoir monté la cloche neuve (29 août 1623). — Quittance de 36 l. avancées à Jean Bouan, maître fondeur, « pour refondre et faire deulx cloches » (6 janvier 1617. — Sommation à Jean Bouan et Fortaney Delacarre, maîtres fondeurs, qui se sont engagés à fondre deux cloches : elles « ne sont sonnantes et acordantes aux aultres dudict clochier », elles ne sont pas « plainières », « ains sont gratignes et fendues pardessoulz et dessus » (25 août 1617). — Contrat pour la fonte desd. cloches reçu par Rousseau, notaire : les cloches sont garanties un an, pendant lequel « le fourneau et molle desd. deux cloches demeurera en son entier » (15 janvier 1617). — Mémoire concernant le poids, le déchet et le prix de façon de la cloche refondue (1623). — Contrat pour cette refonte avec Remy Rousie, « de Lhuillecourt, en Lorraine », et Fortaney Delacarre, de Bordeaux (27 juillet 1623). — Sentence du sénéchal prescrivant que deux experts visiteront les cloches qui font l'objet d'une contestation entre St-Michel d'une part, Bouan et Delacarre de l'autre (27 novembre 1617). — Comparution de l'*ouvrier*, qui désigne comme expert Daniel Latache, maître fondeur (9 décembre 1617). — Bail à ferme des cloches à raison de 20 écus sol (26 janvier 1598). — Contrat avec Mathurin Grasmourceau, fondeur à Bordeaux, pour la

refonte de deux cloches dites *le Michel* et *le Raphaël* (19 janvier 1534, n. s.). — Pétition du sonneur de cloches, exposant les conditions auxquelles les cloches ont été anciennement louées à son aïeul et à ses oncles, jusqu'à la mort de l'un et des autres, et demandant qu'il soit revenu à ces conditions (sans date). — Traité avec Louis Pichevin, charpentier, et devis « pour rétablir la flèche [du chœur] de l'églize Saint-Michel » (22 janvier 1696). — « Extraict de deux quittances mises par advenant à suitte du contract d'entreprinse pour raccommoder le clocher... faict par Pierre Batut, archicteste,... ledict contract d'entreprinse » reçu par Despiet le 20 septembre 1666 (1666-1667). — Copie d'un ordre des maire et jurats, signé Duboscq, enjoignant aux charpentiers jurés de « despendre » les cloches des clochers de St-Michel et de Ste-Eulalie pour les porter au Château-Trompette, suivant la volonté du Roi et les instructions du maréchal d'Albret (22 décembre 1675). — Procès-verbal par le sieur Darbis, ouvrier de St-Michel, du transport desd. cloches de St-Michel, « despandues » par Louis de La Noue, charpentier, demeurant au Château-Trompette, et portées aud. château par trois bouviers; l'officier de garde au clocher était, le 24, Duverger, capitaine au régiment de Sault, et, le 25, Moncheneu, capitaine au même régiment; les cloches pesaient, savoir : l'une, de 1566, 16 quintaux; la grande cloche, de 1623, 20 quintaux; la troisième, datant de 3 ans environ, 10 quintaux; la quatrième, de 30 ans environ, 6 quintaux (23-24 décembre 1675). — Ordre de Billatte, jurat, à l'officier de garde au clocher pour qu'il laisse passer les cloches (24 décembre 1675).

G. 2240. (Liasse.) — 46 pièces papier (30e liasse du classement de Baurein).

1514-1595. — Comptes et pièces comptables pour Jérôme de Labatut, *ouvrier*, et autres. — Vente à l'encan des meubles d'Étienne Marot, prêtre : « une raube de grys forade de fryson », « une rauba forade de blanquet » (28 décembre 1519). — Autre vente à l'encan : étain à 14 liards la livre (22 février 1520, n. s.) — Quittance des honoraires pour « ung trantenari de sent Gregori » célébré pour l'âme d'un défunt (1er novembre 1514). — Produit des quêtes du plat de l'œuvre : 56 l. 14 s. 4 d. en 10 fois (1595). — Traitement des officiers de l'église : 120 l. à maitre Hans de Lègle, organiste (1594). — Quittance de 2 écus payés à un maçon pour avoir remplacé des pierres qui étaient tombées du vitrail de la chapelle Saint-Jacques (8 décembre 1594). — Quittance pour réparation des chapelles de Saint-Fort, de Saint-Roch et de Saint-Jacques, et du vitrail entre la chapelle des Montuzets et les orgues (1595). — Quittance du cirier : 1 livre pesant de cire fournie au fondeur qui a fait la cloche (26 février 1594). — Compte d'un ouvrier : 3 l. 15 s. payées pour remplacer un jambage de pierre au grand vitrail de St-Martin que le vent avait abattu, et quatre barres de fer pour led. jambage; « payé aulx violons pour avoyr acompag[n]é le *Corpus Domini* à la procession », 9 l.; « pour achapter de l'aurde pour atacher les courtinnes des orgues » (1594). — Quittance de 10 fr. payés à Pierre Jehan, organiste de St-Michel, « à cause d'une robbe que me donnent MM. les scindicz de lad. église » (3 février 1597). — Quittances de l'organiste de Laigle (1594).

G. 2241. (Liasse.) — 70 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1565-1597. — Comptabilité des ouvriers. — Quittances de l'organiste de Laigle (1596); — d'un maçon qui a réparé les marches devant les chapelles de N.-D. et de St-Jean (25 février 1596). — Mémoire pour le sacristain : frais pour avoir tendu et « destendu » les tapisseries à l'occasion de fêtes. — Quittances des gages de Delarocque « pour avoir sonné les orgues » (1579). — Requêtes tendant à ce que les gages de 2 ans d'Henri Maubrun, maître maçon et superintendant des travaux de l'église, lui soient payés, « en considération de sa vieillesse et longue maladie ». Ordonnance conforme des syndics de l'église (3 août 1579). — Quittance d'un vitrier pour réparations aux vitraux des chapelles de St-Jacques, St-Vincent, N.-D. de Pitié, des Montuzets, St-Sébastien et St-Roch, Ste-Marguerite (22 décembre 1579). — Quittance de 7 l. 12 s. « pour les oublies du jour de la Pantecoste et du déjuner du jour de la Feste-Dieu » (14 juin 1591). — Mémoire du maître maçon pour avoir « chafaudé une forme et vitre de la nef..., parce que les meyneaux et ranplage de lad. vitre et forme estoyt corrompus » (sans date). — Quittance des gages de Delarocque, organiste (1591). — Quittance de sommes payées à Joseph Faurie, « à cause d'avoyr mis en plomb neuf 124 piedz de verre de coleur » (22 août 1571); — de 27 l. 10 s. payées à Jean de Lespine, brodeur, « pour raison de la faison de cinq accoutremens de vellours noir » (15 septembre 1571).

G. 2242. (Liasse.) — 75 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1602-1665. — Comptabilité des ouvriers. — Quit-

tances des gages de de Lahet, organiste à raison de 120 l. (1665). — « Mémoire des corps quy sont ensevellis dans l'esglise St-Michel, de l'année 1665 ». — Mémoire d'avances faites pour l'œuvre aux hommes qui ont enlevé les pierres tombées du clocher, 6 s.; « ramade, ... flurs et estoupes pour jester avec les oublies », le jour de la Pentecôte, etc. (1665). — Liste d'inhumations depuis avril 1655 (sans date). — Mémoire de frais en 1650 : « Nous avouns faict faire un bragier pour la grand cloche du sermon, 2 l. 10 s.; plus, pour avoir faict racomoder les autres trois, 2 l. ». — Quittance des gages de l'organiste de Lahet (1650-1655).

G. 2243. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 96 pièces papier (80e liasse (suite) du classement de Baurein).

1594-1647. — Comptabilité des ouvriers. — Dépenses en 1626 : balayage de l'église « pour le sacre de l'églize, jour de saincte Quittière », « pour monter l'eau sur l'église », le jour de Pentecôte; « pour avoir tendu les linseulz pour Toussaint ». — Réparations effectuées à St-Michel par Jean Floret, maître vitrier, en 1617. — Mémoire des peintures exécutées au *monument* par Thomas Fèquant, maître peintre (1605). — Saisie, à la requête des syndics, d'une tapisserie confiée à un ouvrier dit Jambe de Bois, pour la réparer, et « où il est peint trois civilles et trois cielz » (7 janvier 1622). — Dépenses pour la réparation et la saisie de lad. tapisserie « où il y a trois sybilles et six anges ». — Quittance des sommes reçues par Jean Bagrin, maître maçon, pour avoir placé le bénitier neuf « dans le premier pillié de la grand porte » (26 mars 1605). — Mémoire des réparations faites aux vitraux par Jean Monmartin, et quittance (21 août 1594). — Quittance des sommes dues à Jacques Gratzies, maître-peintre, « pour avoir... painct et doré le grand crucificq, l'image Nostre-Dame, sainct Jehan et aussy l'image sainct Michel, le tout d'or, argent et azeur, estant le tout en ladicte église, sur la gallerie du cœur de lad. église et à l'entrée d'icelluy cœur, au-devant de la nef » (29 septembre 1623). — Quittance de la valeur de « trèze cens de thuible creulx et deux cens trois quarterons de thuible plat » (17 août 1623). — Sommation au sacristain d'avoir à payer le montant de l'afferme, et réponse dud. sacristain, qui demande qu'on lui fasse une remise « pour raison de la contagion » (1er décembre 1605). — Quittance d'un menuisier pour paiement de « la fasson d'un portal que je faict à l'entrée du Marché Neuf » (1er janvier 1618). — Quittance de 6 l. payées à Étienne Bineau, maître peintre, « pour avoir paint le tapleau du monuemant » (25 mars 1617).

G. 2244. (Liasse.) — 166 pièces papier (80e liasse (suite) du classement de Baurein).

1566-1697. — Comptabilité des ouvriers. — États d'inhumations dans l'église St-Michel (1697, 1687 et 1657). — Quittances des gages de Demun, organiste, à raison de 120 l. (1697 et 1687). — Quittance du couvreur pour paiement de travaux faits sur les chapelles du St-Sépulcre et de N.-D. de Bonnes-Nouvelles (18 septembre 1687); — des gages de l'organiste de Lahet, à raison de 120 l. (1657-1660). — Dépense « pour faire murer la porte de la grand galleryе du clocher » (mai 1657). — Mémoire de sommes dues » pour racomoder l'ange qui tient le St-Sacrement et le dorer » (1657?). — Bordereau d'un versement de 4021., recueillies pour dorer le tabernacle : doubles ducats, à 8 l. l'un; pistoles, à 7 l. 6 s.; écus, à 3 l. 16 s. (13 mai 1620). — Quittance de Claude Guillery pour le prix de « la garnyture de [la] chaire du prêcheur, qui a esté naguères faicte » (16 juin 1604). — Quittance de 103 l. pour un quintal d'étain d'Angleterre livré au facteur des orgues (1666). — Reçu donné par le sacriste d'un soleil pesant 7 marcs servant à l'église (14 juin 1697).

G. 2245. (Liasse.) — 148 pièces papier (80e liasse (suite) du classement de Baurein).

1594-1677. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance des honoraires de messes, à 16 s. l'une (1676); — des gages de l'organiste de Lahet, à raison de 120 l. (1675). — Mémoire des frais de réparations aux portes du clocher de St-Michel, « dont ont *(sic)* avoit rompu les serrures lors de la sédition » (1675). — Mémoire des frais de confection d'une casaque pour chasse-coquins : serge violette, rase pourpre, broderie, quatre douzaines de boutons (1675). — Inventaire de linge « tiré du coffre le jour du mardy gras » : « le ciel du grand autel, la courtine dud. siel dud. autel, la courtine de davant Nostre-Dame », etc. (1594). — Frais pour les Quarante heures : port de diverses tapisseries, rendues à leur propriétaire (sans date). — Paiement à Louis Roche, maître architecte, du loyer d'une chambre occupée par un prédicateur (juin 1622). — Quittance délivrée par Jean Goudin, brodeur (27 mars 1604). — Mémoire de divers frais : « croye » pour marquer les « millières », main-d'œuvre pour les marquer, port desd. millières « à la maison » et « par la ville » (1622).

G. 2246. (Liasse.) — 156 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1709-1722. — Comptabilité des ouvriers. — Quittances des gages de l'organiste de Seaux, à raison de 150 l. par an (1716-1722). — Liste de funérailles (1713-1718). — Frais de confection d'un tambour sous les orgues (sans date). — Quittance des gages de l'organiste Demun (1709). — « Devys du retable de marbre de l'églyze St-Michel » (sans date). — Frais accessoires de l'établissement du devis des réparations de la voûte (1722). — Contrat avec Camblanes, maître architecte, pour la réfection du pavé, « à prandre puis les pilliers du bénitié de la porte de l'escallay de laditte esglise et celluy de la chapelle St-Josèphes jusques au pavé nuf quy est dans la nef de St-Jean » (novembre 1722). — Quittance de ce qui a été payé à un menuisier « pour avoir desmonté et remonté le balustre avecque le planché qui est pozé dans le cœur » (19 juillet 1722).

G. 2247. (Liasse.) — 100 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1734-1737. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance de l'organiste de Seaux, à raison de 200 l. (1734-1737). — Accord avec Lefebvre et Demonteau pour la refonte de la grande cloche (13 août 1737). — Compte de pain choine pour le prédicateur du Carême, à 2 s. 7 d. la livre (1737).

G. 2248. (Liasse.) — 121 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1719-1730. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance délivrée par Roussanes, prieur de Chamadelle (31 mai 1719); — par fr. Martial-Hyacinthe Guygnet, prieur des Dominicains d'Agen et prédicateur du Carême à St-Michel (11 avril 1719); — par de Seaux, organiste, pour ses gages à raison de 150 l. (1726) et de 200 l. (1719). — Compte de l'établissement d'un tambour sous les orgues (1726). — Quittance de 270 livres, prix de deux portes pour le retable (12 avril 1726); — par frère Eusèbe Rey, prieur des Carmes de Castelsarrasin, prédicateur du Carême (24 avril 1726); — de 38 l., « pour la chèse à porteurs, pour avoir porté le Père prédicateur » (26 avril 1726); — du prix d'une fourniture de tuiles plates employées sur l'église (20 mai 1726). — Mention de 3 liv. 12 s. payées à maître Poitevin, pour la sculpture de deux portes (23 juillet 1726). — Quittance par Denoreix de 182 l. « pour la esculpture de deux châsses du grand autel » (7 août 1726); — par Jeanne Perinaud, pour la dorure desd. châsses (31 octobre 1726); — par Mathieu Biot (?), pour paiement de travaux au retable et à la sacristie (5 novembre 1726); — par Berthau, de 225 livres pour la table de communion (6 novembre 1726); — par le même, pour la façon de 7 quintaux 62 livres de fer, « pour faire les barres des bitreaux sur le grand autel » (6 novembre 1726); — par Montus, de 72 l., « pour la dorure et pinture de l'encastillement du grand autel » (6 décembre 1726); — par de Seaux, l'organiste, pour branches de fer et fil de fer autour de l'orgue afin de suspendre les rideaux (21 décembre 1726). — Contrat pour la construction d'un retable en pierre de Taillebourg dans l'église St-Michel, et d'une sacristie dans le cimetière, derrière la chapelle de Ste-Anne et St-Jacques (1724). — Paiement à Louis Oudry, maître fondeur, de 1549 l., prix de la cloche neuve de l'horloge et de la refonte d'une autre cloche (23 septembre 1720).

G. 2249. (Liasse.) — 152 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1720-1730. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance par de Seaux, organiste, pour ses gages, à raison de 150 l. (1723); — par Mathieu Biot, de 500 l. sur ce qui lui est dû pour le retable et la sacristie (27 décembre 1725; — par Vernet, de 150 l., solde de la custode pour le grand autel (22 décembre 1725); — par de Seaux, organiste, pour ses gages à raison de 200 l. (1728); — par le P. Cyrille, carme, provincial d'Aquitaine, prédicateur du Carême (2 avril 1728); — par fr. Jean-François de Lavergne, gardien des Récollets (9 octobre 1728); — par fr. Bernard, gardien des Capucins (1729?). — Lettre au grand ouvrier : « Je vous prie vouloir envoyer à St-Michel pour doner ordre qu'on sonne le trépas, qui et chante-plure, pour ma fame, qui et morte depuis aujourd'huy à deux hures ». Signé : Garrigues (14 juillet 1727). — Mémoire de frais résultant de modification au devis du retable (1728). — Devis de réparations à faire au-dessus de la chapelle de la Sainte-Famille (12 avril 1727). — Quittance de 200 l. prix de « dix pièces de sculpture... pour orner le retable du grend autel, y compris les quatre trophées » (5 janvier 1728); — de 150 l. prix de la dorure du cadre de St-Michel (6 avril 1727). — Certificat délivré par un prédicateur au nommé La Patience, porteur, et à son associé (17 avril 1727). — Quittance

par l'organiste de Seaux pour ses gages, à raison de 200 l. (1727). — Quittance de 120 l., prix d'une tapisserie de paysages (19 avril 1720). — Paiement d'un calice à raison de 51 l. 14 s. le marc, 182 l. 11 s., plus 60 l. pour façon, dorure et étui (29 janvier 1720). — Quittance de fr. Célestin, gardien des Capucins (7 décembre 1720).

G. 2250. (Liasse.) — 98 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1735-1739. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance des gages de l'organiste de Seaux à raison de 200 l. (1738). — Engagement pris par Nicolas Goudeau de dorer le couronnement et platebande du grillage en fer de la nef St-Jean et de fournir, pour garnir la niche, un st Jean en chêne doré, avec la croix et l'agneau argentés (18 août 1737). — Quittance de 700 l., prix de la clôture de la nef St-Jean (11 mai 1737); — par fr. Laglenne, gardien de l'Observance (4 [janvier?] 1736); — par fr. Maximilien, gardien des Récollets (4 septembre 1735). — Engagement pris par Pierre Milet, sculpteur, de dorer les deux couronnements et croix des grillages de fer placés aux côtés du maître-autel (13 mai 1735).

G. 2251. (Liasse.) — 163 pièces papier (30e liasse (fin) du classement de Baurein).

1731-1744. — Comptabilité des ouvriers. — Mémoire : 1 l. 10 s., « pour faire racommoder le reliquaire de la paix » (1739). — Quittance de l'organiste de Seaux pour ses gages, à raison de 200 l. (1731-1743). — Reçu de 12 l. « pour le loyer de la tanture de la tapisserie qui estoit dans la chambre du prédicateur » (29 avril 1739). — Mémoire d'un serrurier: girouette au petit clocher (1743). — Accord avec Robert Audouin pour la réparation des orgues (7 novembre 1743). — Quittance de fr. Clément d'Ascain, gardien des Capucins de Bayonne (7 mai 1743); — de fr. Chrisologue Feurt, gardien des Récollets (15 septembre 1731). — Mémoire d'un maçon : pavage du sanctuaire, qui mesure 25 pieds sur 11 pieds 8 pouces; « avoir fait tirer des ferre dans les piliers et fermé les troux », 2 l. (1732). — Reçu signé: L'Épine, du paiement de réparations faites à l'orgue (1732). — Mémoire du même, détaillant les travaux par lui exécutés (1732). — Quittance de fr. Chrisologue Feurt, gardien des Récollets (2 septembre 1732).

G. 2252. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets papier (31e liasse du classement de Baurein).

1486-1497. — Dépenses faites pour la fabrique par Grimon Eyquem et par Pierre Du Grava, prêtre. — Paiement de 12 liards, « per levar la cautz qui era au carney et per gyctar certana peyra que era dedens » (2 septembre 1486). — Paiement de 25 pierres d'appareil et de 11 grosses pierres (5 septembre). — Achat de pierres à Jean Chauveau, de Baurech, et à Bertrand Rouault, du Tourne (13 et 19 septembre); — de 4 « meyneus », de 2 pieds et demi (20 septembre); — de « ung cent de queria » (23 septembre); — de grosses pierres à Philippe Cheney, du Tourne (3 octobre); — de grosses pierres à Jean Bocherreau, de Baurech (14 octobre). — Paiement de main-d'œuvre de charpentier et de forgeron qui ont travaillé aux cloches (15 octobre); — de grosses pierres à Pierre de Labeyria, du Tourne (17 octobre); — à Bertrand Roault, « per XXVIII corbeaus per l'arc doubleau, a X arditz peyra » (29 octobre); — du port de un millier et 14 boisseaux de chaux achetée du bayle de Podensac (9 novembre); — d'une barrique de vin « per bailhar a mossen Ramon Domeins, quant fase los orgues », 6 fr. (16 novembre); — d'une autre barrique pour le même Ramond Domenge, 5 fr. 32 liards (18 décembre); — de 15 liards, « per descubrir lo capet veilh qui es aupres de la cappera neba de St-Mathieu, et asso per pausar lo capet neu sus lad. capera » (3 janvier 1487); — de deux clefs pour la porte du clocher et d'une grande clef pour la porte neuve de l'église (3 janvier); — de 20 fr., « per la meytat deu capet qui es sobre la capera nova de St-Mathieu » (5 janvier); — de 1 fr. 21 liards, « per tota sorta de clau per la part de l'obra per lad. capera » (12 janvier); — de 4 fr., « per souber l'estaing que mossen Ramon Domeings ave engagat quant fase los orgues » (24 janvier): — de 8 liards, « per devarar lo tiole de la loge qui es aupres de l'egleysa et per lo portar a la capera de St-Leonard » (7 février); — de 1 fr. 50 liards à Guillaume Beneyt, « per tailhar XI peyras de mollure » (12 février); — de 1/2 fr. à Jean Lobas, pour aller au Tourne faire expédier de la pierre (19 février); — de 6 fr. 12 l. à Pierre Hélyes, du Tourne, pour 29 grandes pierres à 12 liards et pour une grande pierre d'appareil à 24 liards, et 40 liards aux charretiers pour le port desdites pierres (21 février); — de 1 fr. 40 liards à Pierre Torelet, maçon, « per tailhar cent petz de queyria » (12 mars); — de 3 fr. 6 liards pour 15 pierres et un doubleron à 12 liards,

(15 mars); — de 6 fr. 18 liards, « per xxxi peyra et mege, a xii ard. peyra » (23 mars); — de 1 fr., « per xv dozennas de mylheyras » (30 mars); — de 15 liards, « per rebatre lo vin deu cominge » et de 12 liards, « per far retrayre la fusta de la choppe qui era coste la murailhe veilhe de la gleysa » (9-14 avril); — de 6 fr. 10 liards à Huguet Bauducheau, maçon, « que lo ero degut deu temps que Vidau de La Fargua ero hobrey », et de 1 fr. 21 liards à Raimond Tieri (?), maçon, « per tailhar nau peyras de las petitas aguilhas » (14 avril); — de 1 fr. 50 liards, « per adoubar la custodi de l'argent en que porten la Sta-Ontion » (21 avril); — de 8 fr. à un Augustin qui « prediquet la careyme et recommandet l'obre » (21 avril); — de 6 fr. 20 liards, « per nau pannes, de xx petz, a xxiiii ard. pessa, et plus per ii dozenas de soulyveaus, a i fr. xii ard. per dozena, et asso per far los pontages deu cloquey, et au carretey per portar lad. fusta » (17 mai); — de 1 fr. et demi, « per far iii meytolas per lo mortuy » (18 mai); — de 2 fr., « au mestre et aus compagnons massons, lo jorn de Ascencion, per ung dinar, com es de bona costuma »; — de 10 fr. 23 liards, pour cierges à 18 liards la livre (29 mai); — de 36 liards, « per unas brages per ops au cable per guindar peyra et mortuy » (31 mai); — de 10 liards, à Pierre Johan, forgeron, « per far quatre cunhs de fer per l'engin deu cloquey » (31 mai); — de 1 fr., « per xvi dozenas de redortz et per vii dozenas de garrotz per far los pontages deu cloquey » (5 juin); — de 13 fr. 54 liards, au charpentier, pour bois et pour journées à 18 liards l'une, « per far la plate-forme deu pontage » (9 juin); — de 56 liards pour la Fête-Dieu « per los qui porteren lo tabernacle et per los qui jogueren la Passion »; — de 6 fr. 8 liards, « per viii dozenas de lates longues, per far los pontages a l'entorn de l'aguylhe » (24 juin); — de 40 liards à Turlet, maçon, « per tailhar seyx peyras corneleyras, a ii grans blans peyra » (27 juin); — de 13 liards 1 denier tournois, à Jacques, maçon, « per tailhar ii peyras corneleyras de las petitas aguilhas » (24 juin); — de 4 fr. à Pierre Barraut, maçon, « de resta de ix fr. que l'obre lo donne oultre la soma que los beneficiatz lo donen » (8 juillet); — de 2 fr. 16 liards 1 d. tournois, à Pierre Turlet, maçon, « per tailhar v botons[1] et quatre cunhs » (14 juillet); — de 1 fr. 26 l. 1. d. t., à Guillaume Gauteron, « per tailhar x cunhs et ung boton » (14 juillet); — de 2 fr. 8 liards, à Turlet, « per tailhar iiii botons et quatre peyras de pe dreyt » (21 juillet); — de 24 liards, à Jean Lobas, pour un voyage au Tourne, « per far provesion de peyra per acabar las filholes » (21 juillet); — de 1 fr. 12 liards à Guilhaume Gauteron, pour les journées qu'il a passées « a far l'arc deus orgues, tant per tailhar que pousar » (21 juillet); — de 5 fr. et demi ([1]) « per quatre dozenas de perches per far los pontages au cloquey, ... et per xvie dozenas de redors » (23 juillet); — de 2 fr. 1 liard, à Pierre Turlet, « per tailhar iii peyres de pe dreyt de la lanterna, a xii ard. peyra, et per ii botons, a xx ard., et per v peyres deus pillars petis de la vit, a ix ard. peyra » (31 juillet); — de 3 fr. et demi, « a Girauton de Rac, per xv peyras a xii ard. peyra, et per una peyra per far lo pinhon d'una phillolle », à 1/2 fr. (3 août); — de 15 fr. à Jean Colet, forgeron, « per far xl pessas de barras de fer, per ligar las peyras l'una ab l'autre », pesant 300 livres, à 3 liards l'une (4 août); — de 2 fr. 6 liards, à Guillaume Gauteron, maçon, pour 7 jours de travail, à 18 liards (5 août); — de 2 fr. 19 liards à des couvreurs, « per recaperar debers la capera de St-Jacme et sus la cappera de St-Mathiu », à 16 liards par jour (7 août); — de 7 fr. 24 liards pour 5 douzaines de perches et « xxxviii dozenas de redos » destinés aux échafaudages (11 août); — de 1 fr. 40 liards à Pierre Turlet, « per tailhar v botons » (17 août); — de 5 fr. 46 liards, pour diverses pierres, dont « una granda peyra per far lo pinhon d'une agulhe » (17 août); — « a Johan de Villanova, factor deu seinhor Vidau de Lafargua, la somme de lxii fr., losquaus luy eren degutz quant leysset l'obra » (18 août); — de 5 fr. 36 liards, pour 18 pierres et pour « iii grandas peyras per far los pignhons de la filholla, a xl ard. pessa » (21 août); — de 2 fr., « per x manobras a xii ard. per jorn » (2 septembre); — de 10 fr., « per ii aulnes et mege de pers escur, per lo amassadors de l'obre » (10 septembre); — d'un demi-franc, prix d'une barrique neuve (10 septembre); — de 28 liards, « per recaperar l'apentis deus orgues et a Johan Lo Fossey, per far l'intrada de la porte deverta la ribeire de Peuge (?) » (9 septembre); — de 40 liards « per far netegar la gleysa et bouchar los pillars et las veyrinas », etc. (9 septembre); — de 38 liards, pour divers ferrements, notamment à « la porta veilha qui es debers l'escalla deu cloquey » (30 septembre); — de 8 fr., « per amassar lo vin deu comenge » (6 octobre); — de 1 fr. 58 liards, pour réparation de l'horloge, fil de laiton, corde et plomb pour contre-poids, etc. (8 oc-

(1) « C'ettoient les pierres qui sortent en dehors de l'aiguille du clocher » (Note de Baurein).

(1) L'original porte : « V fr. ʒ ». Ce sigle exprime l'idée de moitié (Voy. mon *Introduction au Cartulaire de St-Seurin*, p. xii).

tobre); — de 2 fr. 24 liards, « au menusey qui fit certan obrage au souley deus orgues », à 24 liards par jour (8 octobre); — de 26 liards, à un menuisier, « per far II molles per l'aguylha deu cloquey » (14 octobre); — de 1/2 franc, au couvreur, « per recaperar la vis deu cloquey » (15 octobre); — de 23 liards, pour ferrements à « la porta nova qui es feyta au cap de la vis deu cloquey » (25 octobre); — de 1 fr., « per far visitar sobre aquetz qui aven feyta l'obra hereteyra » (2 novembre); — de 15 liards, « per far abdoubar l'escrin la ont se tenen las reliquys » (8 novembre); — de 1 fr. et demi, pour 6 livres de torches à 15 liards la livre, « per portar Nostre-Senyor aus mallaus » (10 novembre); — de 3 fr. 26 liards, pour contribuer aux frais de la réception faite à l'abbé de Verteuil et à MM. de l'Archevêché (11 novembre); — de 27 liards, « per recaperar la loge deu carney » (26 novembre); — de 1 fr. 51 liards 1 denier, pour solde de la rente due pour la maison de l'œuvre (7 décembre); — de 3 fr., « a maistre Peys David, per tocar los orgues deu jorn de St-Blaser d'aqui au jorn de Epiphania », et 1/2 fr. « a Gailhard, servidor de mossen Ramon Domeings, per soufflar los barquins deusd. orgues » (7 janvier 1488); — de 80 fr., « a Johan Coybo, *alias* lo Vigardan,... en que lo senhe Grimon Eyquem et Pey Deu Grava erem obligatz aud. Coybo a cause deus orgues » (9 janvier); — de 15 liards au greffier du sénéchal, « per aver la coppy de la demanda que faze moss. Ramon Domeings a cause deus orgues » (14 janvier); — de 1 fr. 12 liards, « per fendre las perges per far los pontages de l'aguylha et per far II portes au cloquey » (25 janvier); — de 1 fr. 50 liards, « a Calvymont, per far certanas deffensas contre moss. Ramon Domeings » (28 janvier); — de 3 fr. 50 liards, à André Ballyveau, maçon, « per tailhar VIII peyras corneyras et per VI boutons » (31 janvier); — de 24 liards à Pierre Du Bosc, notaire, « per la carta en que mossen Ramon Demeinhs ero obligat per acabar los orgues, et per far una procuration per trametre en Angleterra per recoubrar ung legat leyssat per Guilhem Gasc » (31 janvier); — de 1 fr. 12 liards à Calvymont, « per sostenir lo dreyt de l'obre contre moss. Ramon Domeinhs a cause deus orgues » (12 février); — de 24 liards, « per una auna de tella per fourar lo drap qui se bouta au grant aultar lo careyme et per lo abdoubar » (18 février); — de 1/2 fr., au greffier de la Cour du Sénéchal, « per recebre certans actes de inhibicions feytas per lo loctenent du senescaut a moss. Ramon Domeinhs, loquau se jactava de rompre los orgues » (8 mars); — de 2 fr., pour inviter le religieux de l'Observance qui prêchait le carême, « et per tau que recommandes l'obra et los perdons » (18 mars); — de 1 fr., « per XV dozenas de mylheras, a III ard. la dozena » (27 mars); — de 40 liards, « a l'omy qui ave bouffat los barquins » (12 avril); — de 20 et de 10 liards pour avoir la sentence rendue en faveur de Raimond Domeinhs contre Coybo, caution de la fabrique, et l'acte fait par led. Coybo, quand il eut été condamné à payer 256 fr. 16 l. et 1 toulousain à Raimond Domeinhs pour les orgues (16 et 17 mai); — de 12 liards à Jean Lobas, pour aller au Tourne chercher de la pierre (17 mai); — de 2 fr. 8 liards et demi, pour 3 torches de cire pesant 7 livres et demi, devant servir « per portar Nostre-Senhor aus mallaus » (22 mai); — de 1 fr. 4 liards, en partie donnée « aus compagnons qui juguerem l'ystori de la Passion » à la Fête-Dieu (5 juin); — de 24 fr. dus « a Andriu Manyveau, masson, per ung an que ave obrat en l'obre, de que l'obrey lo dave XXIIII fr. et mestre Arn. Duyzade et mestre Pey Grimard lo daven XXXVI fr. » (1er juin); — de 20 liards, « a ung homy qui estet per torce losd. redos et per los mettre en anectz per far lo pontage de l'aguilhe » (2 juin); — de 1 fr. 20 liards, « per adoubar las rodas de la grua et per la levar plus ault », etc. (17 juin); — de 7 fr. 58 liards, pour 11 pipes de chaux vive à 38 liards, port, etc. (19 juin); — de 50 liards, pour ferrements a « l'engin de dessus lo cloquey » (12 juillet); — de 1 fr. 50 liards, pour actes contre la sentence rendue en faveur de R. Domeinhs, au sujet des orgues (18 juillet); — de 1 fr. 15 liards « au veylet de Pyerres Charretier, masson » pour 5 journées à 15 liards, et de 2 fr. à Guillaume Gauteron, maçon, pour 8 journées à 15 liards (21 et 25 juillet); — de 7 fr. 40 liards pour 112 « queyrons », « et per una granda peyra, per acabar l'aguilha de la vit, a IIIIxx ard. » (11 août); — de 1 fr. 38 liards à un forgeron, notamment « per far duas barras de fer per acabar l'aguilha de la vitz » (23 août); — de 40 liards, pour procédure afin d'empêcher R. Domeinhs de vexer Coybo (28 août); — de 1/2 franc pour s'opposer à une vente de certains « draps » de Coybo que R. Domeinhs veut faire vendre (4 septembre); — de 1 fr. 40 liards, « per lo disnar que fy a monsr lo procuraire de las armas et a sa compagnia per reconciliar lo porge qui era estat polut per lo moro » (12 octobre); — de 42 liards, pour une barrique neuve (16 octobre); — de 1 fr. 20 liards, « per far los pontages per pausar los orgues neus » (17 octobre); — de 1 fr. 12 liards, « per III c. de tiole et per recaperar la lanterna deu cloquey » (26 octobre); — de 10 fr. 4 liards à Raimond Domeinhs, pour « IIIc II l. de plom, per far los contrepetz deus bar-

quins deus orgues », à 2 liards (octobre); — 46 liards pour une douzaine « de taulat, per los cadeffaus, per pausar los orgues » (octobre); — de 54 liards à maître Harry Abalot, « per III jorn. que sons bayles aven estatz a deffar los cadeffaus et pontage deu cloquey » (31 octobre); — 1 fr. 24 liards, à des manœuvres, « per devarar las clidas deu cloquey et per retrayra la fusta a l'ostau de l'obra » (même jour); — de 8 fr. à Raimond, « per accordar los orgues, eyssy com fo condempnat » (octobre-novembre); — de 20 fr., pour de l'étain acheté en mai 1487 pour les orgues (17 décembre); — de 4 fr. 32 liards au neveu de Jean Lobas, pour 17 jours de travail à 16 liards (17 décembre); — de 1 fr. 50 liards, pour 10 pierres dures du Tourne destinées à l'escalier du côté de la rivière (20 décembre); — de 10 fr., solde d'un prêt de 40 fr., dont 30 avaient été payés sur un don fait par la Ville (décembre); — de 8 fr. 50 liards, pour diner et frais d'expertise payés aux quatre organistes qui ont déclaré l'orgue recevable, sur mandat donné par l'assesseur du sénéchal (22 décembre); — de 4 fr. 18 liards, à un forgeron, pour ferrements aux orgues (24 décembre); — de 16 liards, à un manœuvre « qui servyt Huguet per massonar darrey los orgues et per far lo mortuy per l'escaley devers la grava » (26 décembre); — de 4 fr., à Huguet Bauducheau, sur les 8 à lui promis annuellement, en outre des 48 que lui donnent Grimon Eyquem, Raimond Carles, Jacques Du Courau et Pierre Du Grava (24 décembre); — de 13 liards, « au faure qui cambiet las gardas de las serradeuras deus orgues » (29 janvier 1489); — de 48 liards, pour 3 aunes 1/4 de toile « per far la cortina deux orgues devers darrey » (30 janvier); — de 24 fr., « à mossen Pey David, tocador d'orgues, per los gaiges d'ung an », et de 5 fr. « a mossen Franceys de Lacomba, per bouffar los barquins deud. orgue » (1er février?); — de 3 fr. 12 liards pour boucher la grande fenêtre au-dessus de l'autel de Ste-Suzanne, que l'ouragan a jetée à terre (2 mars); — de 52 liards, pour un diner offert à Jean Coybo, Jean Rochelle et Pierre Du Bosc, notaire, « per visar los *items* de mossen Ramon Domeinhs, en losquaus abe grant error » (15 mars); — de 58 liards, pour inviter le prédicateur du carême, « per que ed volos recommandar l'obra et los perdons » (20 mars); — de 38 liards, pour un vantail à la fenêtre de la voûte, serrure, verrous, etc. (10 avril); — de 8 fr., au prédicateur, lequel est venu de Poitiers et a recommandé l'œuvre (avril); — de 2 fr., pour invitation à M. de Censac, vicaire général (2 mai); — de 24 fr., à André Belliveau, maçon, pour ses gages d'un an, en outre des 36 fr. que lui donnent Arnaud Duzayde et Pierre Grimard (2 juin); — de 22 fr. 3 liards, pour cierges à 19 liards la livre et encens à 36 liards (2 juin); — de 1/2 franc, « per abdoubar l'engin dessus lo cloquey » (23 juin); — de 2 fr. 13 liards, pour fournitures destinées à lad. machine (23 juin); — de 15 fr. 42 liards, pour achat d'un câble destiné à lad. machine, à 4 liards la livre et pour port dud. câble (2 juillet); — de 37 liards, dont 24 « per torce los redors per far los pontaiges » (2 juillet); — de 3 fr. 16 liards, pour 4 pipes de chaux vive, à 44 liards l'une, « et xx ard. aus carreteys per la portar de Trompeyta en fore » (6 juillet); — de 1 fr. 44 liards, pour divers achats, dont « una corda nova per estacar la conha deu grant engin » (12 juillet); — de 4 fr., à Bardin, maçon, « per XII boutons gros que ed ave tailhat per boutar a la grant aguilha, a xx ard. bouton » (17 juillet); — de 4 fr. 52 liards, à Guil. Gauteyron, pour taille de diverses pierres, dont 8 « crestas », à 1/2 fr. l'une (28 juillet); — de 1 fr. 15 l., « per II pessas de fusta de xx petz cascuna de longc et per II jorn. per far lo pontage deu cloquey » (18 août); — de 4 fr. 42 liards, à Jean Du Bosc, de Tabanac, « per III dozenas de perges a xxx s. dozena et per xxI dozenas de redors » (18 août); — de 2 fr. 1/2, « per ung dysnar qui fo feyt a l'oustau de monsr de Lamaria, ont y ave III seinhors de Parlament et ung advocat, et asso per consultar lo dreyt de l'obre contre Gazen » (6 septembre); — de 20 liards, à Jean Lobas, pour aller au Tourne faire expédier de la pierre (6 septembre); — de 8 fr. à Huguet Bauducheau, sur les 12 fr. qui lui sont promis (septembre); — 36 liards, à chacun des trois maçons y désignés, pour tailler chacun une « cresta » (25 septembre); — 13 fr. 20 liards, à Guillaume Reynart, maçon, pour 40 jours passés « a massonar a l'aguilha », à 20 liards par jour (5 octobre); — 14 fr. 20 liards, à Yvonet Alem, maçon, pour 43 jours passés à maçonner, à 20 liards par jour (5 octobre); — 6 fr. 24 liards à François Bauducheau, pour 24 jours à 16 liards, et 5 fr. 36 liards à Yvonet Alem, pour 21 jours à 16 liards (3 novembre); — 8 fr. 15 liards, à François Bauducheau, maçon, pour 33 journées à 15 liards (4 décembre); — 2 fr. 25 liards, pour réparer les deux bassins d'argent, pesant 12 marcs 4 onces 5 gros (4 décembre); — 2 fr. 20 liards, « aus amassados per crompar barretz » (24 décembre); — 2 fr. 52 liards, pour 4 paires de chapons données à MM. du Parlement et aux avocats (24 décembre); — 10 fr. à Yvonet Alem, pour 40 jours à 15 liards (26 décembre); — 30 fr. à Pierre David, organiste, pour ses gages d'un an (1er février 1490); — 8 fr. 45 liards à Yvonet Alain,

pour 35 jours à 15 liards (4 mars); — 7 fr. à Huguet Bauducheau, à qui Jacques Du Courau avait promis 1 fr. par mois, « et jo luy prometuy de lo pagar los xii fr. affin que demoses en l'obre, car ed s'en vole anar » (11 mars); — 7 fr. 1/2 et 7 fr. 15 liards, à Léonard Bernet et à François Bauducheau, maçons, pour travaux à 15 liards par jour (25 mars); — 1 fr. 12 l., « per sonnar lo perdon tot lo careyme ab las octavas de Pasquas » (19 avril); — 2 fr. 35 liards, aux charpentiers qui font l'échafaudage et la machine sur le clocher (20 mai); — 20 fr. 10 liards, pour pièces de bois et fer destinées à la grue et « per far lo pontage a l'aguilha et per far l'engin qui ero dessus lo pontage de fore l'aguilha » (25 mai); — 11 fr. 48 liards, « per far abatre la granda grua et abdoubar la granda rode », et 2 fr. 18 liards, au forgeron, « per far la ferrailha deud. engin » (25 mai); — 7 fr. 38 liards et 8 fr. 16 liards, à des maçons, pour journées à 16 liards (28 et 31 mai); — 6 fr. et 6 fr. 18 liards, à Guillaume Gauteyron et Vincent, pour taille de « crestas et haretyeras », à 18 liards l'une (13 juillet); — 10 fr. 40 liards, François Bauducheau, pour journées à 16 liards (31 juillet); — « ung escut deu soreil vall. ii fr. xxv arditz » (12 août); — 1 fr., pour l'ensevelissement d'un compagnon « a quy naffret la peyra sur lo cloquey » (22 août); — 2 fr., pour 3 barriques neuves (4 septembre); — 56 liards, pour des journées de manœuvres à 12 et à 10 liards (5 septembre); — 1 fr. 8 liards, « per far una porte a la vitz deu cloquey au plus ault » (20 octobre); — 3 fr. 38 liards, pour chapons et perdrix offerts aux commissaires chargés d'un procés de la fabrique (24 décembre); — 8 fr., à Guillaume Reynart, maçon, pour 2 mois (1er janvier 1491); — à divers maçons pour journées à 13 et à 14 liards (1er janvier); — à divers maçons, pour journées à 13 et 14 liards (1er février-28 février); — à des maçons pour journées à 16 liards (fin mars); — 2 fr. 1/2, « per gardar lo perdon la careyme et per lo sonar » (11 avril); — 2 fr., « per una huscha per tenir los encartamens de l'obre » (13 mai); — 5 fr., pour rachat de 5 s. de cens (20 mai); — 6 fr. 50 liards pour 3 dîners donnés à des MM. du Parlement et à des avocats afin d'étudier un procès et pour des consultations d'avocats (21 mai); — 2 fr. 10 s., pour achat de 3 pipes de chaux vive, à 40 liards l'une, et port (21 mai); — 8 fr. 3 liards, pour l'échafaudage sur le clocher et fournitures destinées aux engins (29 mai); — 51 liards, pour 17 livres de cordage (8 juin); — 26 liards, « per grans claus per abdoubar las rodas, et per lymar la grant sega et per una clau per lo carney » (18 juin); — 11 fr. 18 liards, « per ung cable per la petita roda de tout hault », pesant 2 quintaux 26 livres à 3 liards la livre (15 juin); — 4 fr. 24 liards pour diverses fournitures « per far lo pontaige dessus l'agulha » (5 juillet); — 8 fr. 19 liards, « au pintre qui pintet st Myqueu et lo drap de denant Nostra-Dona et de St-Johan » (20 octobre); — 2 fr. 1/2, pour 5 barriques (20 octobre); — à Mathelin Victot, à Guillaume Reynart et à Jean David, maçons, leurs gages de 7 et 8 mois, à 5 fr. par mois (16 novembre); — 44 liards au forgeron, « per saudar et per reffar lo batailh deu tercey velh, et plus per adobar lo reloge », etc. (24 décembre); — 44 liards, dont partie « a Johan qui fey las fossas, per ii peyras que gictet dessoubz terra, lasquaus foren bailhadas per boutar en l'egleysa » (24 décembre); — 20 fr., à Guillaume Reynart, maçon, pour 4 mois (29 février 1492); — 1 fr. 20 liards, « per ung braguey deu tercey ab loquau se sonabe lo perdon et sermon » (12 mars); — 3 fr. 40 liards, à maître Raimond, écrivain, pour copier et noter divers offices (12 mars); — 7 fr., « per far lo tronc deu perdon per tenir las reliquyes et boutar l'argent deu perdon de la devocion de la gens », et pour ferrements « a l'armary de lad. huscha » (12 mars); — 26 liards, « per xi feys de pailha per boutar au cor de l'egleysa d'aquy au grant aultar et davant Nostra-Dona, per las gens qui vinen audir lo sermon » (14 mars); — 1 fr. 50 l., « a mestre Hans, per pintar las armas deu Papa et de mossr lo Cardenau et las armas deu Rey et la Trinitat et Nostra-Dona et sent Myqueu et l'usche deu tronc deu perdon » (25 mars); — 35 liards, pour réparer trois reliquaires (18 avril); — 5 fr. 52 liards, pour diverses fournitures, « per la verga de l'engin » et « per far lo pontage et levar l'engin au cloquey » (21 avril); — 5 fr. « per gardar lo perdon tot lo careyme et en las octavas de Pasquas et per sonar lo perdon deu ser et deu matin » (30 avril); — 4 fr. et demi, « per lo convyt quy fo feyt a messos qui tenen los massons a l'obra et aus compa[n]hons massons, tant per dynar que sopar » (31 mai); — 4 fr., à Yvonet Alem, maçon, « oultre lx fr. que lo senhe Gausemot prometo aud. Alem, deus bens qui foren de mestre Guisselm Barbey » (31 mai); — 15 fr. 28 liards et 7 fr. 44 liards, à Pierre Torlet et Yvonet Alem, maçons, pour journées à 16 liards (24 juin); — 10 fr. 1/2, « per far lo grant pontage a l'acabament de l'aguylha deu cloquey » et « per fer una porte a la loge ont se feden los sainctz » (24 juin); — 33 fr., pour « ve et mech de queyria de Sentonge » et 3 fr. 50 liards aux charretiers pour port (6 juillet); — 1 fr. 20 liards « au faure, per far iii tarayres per persar las peyras de l'aguilha » (6 juillet); — 4 fr. 18 liards

pour un cable « per l'engin de hault », pesant 86 livres, à 3 liards (8 juillet); — 1 fr. 1/2, « aus carreteys qui porteren XXVIII peyras d'appareilh de convent deus Augustins d'aqui au porge de St-Myqueu, lasquaus nos presterem per acabar l'aguilha » (11 juillet); — 50 liards, « per III picheys de greis qui eren estatz pres per hugnir (?) los engins » (12 juillet); — 2 fr. 13 l., au forgeron, « per duas lobas et per IIII lobas de fer et per III calhyvas per las polees de l'engin » (14 juillet); — 9 fr., pour des journées de manœuvres à 12 et à 10 liards, et 4 fr. 48 liards, pour des journées de maçon à 16 liards (22 et 25 juillet); — 20 fr. 12 liards, pour 404 livres « de fer obrat en barras per ligar l'aguilha » (4 août); — 13 fr. 27 liards, pour 2 quintaux 67 livres de fer en barres ouvrées (29 août); — 12 fr. 22 liards et demi, « per II quintaus IIII^xx XVII l., a V ard. lo coble, per barras de fer feyt à la maneyra de grampons per ligar las peyras de l'aguilha » (29 août); — 2 fr. 28 liards, « per una pipe de cautz viva et per II^c de briqua per far lo sciment de la crotz de l'aguilha, et per lo portage, et..... per morre lad. bricqua per far lod. sciment » (7 septembre); — 40 liards, « au mestre qui fit lo reliquiari de monss^r s^t Clou » (7 septembre); — 2 fr. 12 liards « per far lo darrey engin » (16 septembre); — 48 fr. 27 livres et demi, au forgeron, pour 11 quintaux 63 livres de fer ouvré, « et asso per la crotz, a V ard. lo couble de las liuras » (20 septembre); — 11 fr., « a Johan Bernart, ypothicari, per l'aur que prengo mestre Hans per daurar las pomas de la crotz » (25 septembre); — 15 fr. 13 liards, pour 3 aunes de drap gris, doublure et façon « per far duas raubas a Huguet Bauducheau et a Guilhens Lo Reynart, massons, a cause que volussen prene la pena de massonar l'aguilha deu cloquey jusques a la fin, car jo no trobavy home que y volus prene la charge » (28 septembre); — 20 fr. à Gratien Boyault, chaudronnier, pour faire en cuivre « V pomas et lo grant banet et treys flors de lys ab las barras que s'i apertenen » (30 septembre); — 9 fr. 51 liards, pour or, céruse et vernis pour peindre la croix du clocher (5 octobre); — 16 fr. à maître Hans, « per daurar lad. crotz et lo banet et per pertrayre sur la tela la ymage de s^t Myqueu » (7 octobre); — 2 fr. 1/2, pour 12 livres et demie de laiton, « per far las barras au banet de la crotz » (8 octobre); — 6 fr. 8 liards, « a Guytard, l'estagnhey, per IIII^xx XII l. de plon, a IIII ard. l., per garnir lo pe de la crotz » (10 octobre); — 1 fr. 48 liards, « per IX manobras qui esteren a dabarar los pontages qui eren a l'entorn de l'aguilha » (14 octobre); — 1 fr. 55 liards, « per XVIII grappons de fer per boutar a l'entorn de l'aguilha, en defazent los pontages » (18 octobre); — 3 fr. 1 liard 1 d. tournois, pour régaler « los mestres Johan Lobas et mestre Arry Abalot et lo mestre senhey et los compagnons massons et carpenteys » (25 octobre). — Dépenses à la suite du décès de François Saubanh, qui a institué la fabrique héritière : « per l'arma », suivant testament, 100 fr. 26 liards; à la veuve, « per son maridage », 40 fr., et par legs, 8 fr.; pour faire extrême-onctier lad. veuve, 8 liards; à James Obcent, écossais, valet dud. testateur, 12 fr.; à Guillaume Baiguadan, chirurgien qui a soigné led. testateur, « et fuy condempnat de lo pagar », 3 fr. 26 liards; pour le dîner des quatre services célébrés pour le défunt, 20 fr. 50 liards, etc. — Paiement de 7 fr. 56 liards « au mestre qui fet lo seinh », pour façon de 6 coussinets (31 octobre 1492); — 50 liards, « per tota sorta de clau per far la plataforma deu soley de l'eguilha et de totz los aultres cadeffaulx » (5 novembre); — 12 fr. 25 liards, au forgeron, pour ferrements à « la campana nova » et aux « grans sainctz » (7 novembre); — 13 fr. 20 liards, pour mise en place des deux grandes cloches (7 novembre); — 24 fr., à Huguet Bauducheau, maçon, pour un an, Grimon Eyquem et Charles Du Grava lui payant le reste de 60 fr., soit 36 francs (11 novembre); — 5 fr. 7 liards et demi, pour « III quarteyrons de queyria de Bourc » et 3 pierres d'appareil (11 décembre); — 24 fr. 2 liards, à 5 maçons, « per aver tailhat M IIII^c XLII pes de queyria » (18 décembre); — 14 fr. 10 liards, pour des pierres, dont 20 sont rendues aux Augustins, qui les avaient prêtées à l'œuvre (19 décembre); — 4 fr. 22 liards, à 4 maçons, pour avoir taillé, depuis le 18 décembre, « II^c LXII pes de queyria » (24 décembre); — 12 liards « per los veyras qui foren rompus quant las collacions de l'*O* se fazen » (29 décembre); — 13 fr. « per III aulnes de drap per donar aus qui amassen per l'obra, tant à la tassa et luminari, et ung barret au qui alucca la luminari » (10 janvier 1493); — 20 liards, pour réparer le tonneau qui contient l'eau pour le mortier et la *pipe* [pour porter cette eau] (18 janvier); — 2 fr. 50 liards, à 3 maçons, pour la taille de 170 pieds de « queyria » (22 janvier); — 7 fr. 1/2, « per derroccar la premeyra murralha qui es entre los II pillars neus, la ont ero la premeyra porta per entrar au carney » (22 janvier); — 4 fr., pour 8 grandes pierres, reliquat des 28 qui étaient dues aux Augustins (8 février); — 1 fr. 15 liards, à Georges Clissoneau, maçon, pour 5 journées employées à tailler des pierres, à 15 liards (10 février); — 36 liards, pour clous, « per abdoubar la roda de l'engin qui es au carney », etc. (13 février); — 4 fr. 4 liards, au charpentier, « per devarar l'engin

qui ero hault sur lo cloquey et lo levar dedens lo carney, et per una granda pessa de fust per lo levar hault, per tenir las pollees ont es lo cable per servir aus pillars qui fen totz neus » (17 février); — 6 fr. 8 liards, pour journées de maçon à 16 liards (3 mars); — 2 fr. 40 liards et 4 fr., pour avoir taillé 160 et 240 pieds de pierre (9 mars); — 60 fr., à Guil. Reynart, maçon, pour un an (15 mars); — 7 fr. 1/2, « per derrocar la segonde murralhe deu cloquey, ont sole estar la porta segonda deud. cloquey, deverta la crotz » (15 mars); — 24 liards, « a Gassiot lo bohey et a ssons compa[n]hons, per carreyar una granda peyra dura ab treys parelhz de beus, de la loge velha d'aqui au cloquey, per la botar au segond fondament deus petis pilhars » (11 mars); — 12 fr. 14 liards, pour pierres de Bourg (15 mars); — 8 fr. 20 liards, à deux maçons, pour taille de 500 pieds de pierre (24 mars); — 1 fr. 40 liards, « per ung grant fust lonc on pent la polley deu petit engin et per lo adressar au porge » (4 avril); — 1 fr., à maîtres Romanin, Bertran et Martin, maçons, « losquaus vingoren per mandement de monss^r^ lo mage de Bayhonne, Estienne Maquanan, et asso per vistar lo cloquey, a causa deu parlar deu monde, qui dizen que lo cloquey vole tombar, de que feren repport que... no y ave dobtance en res » (3 avril); — 3 fr., à Guil. Reynart, maçon, pour journées à 15 liards (6 avril); — 200 fr. au charpentier, « per los pontages per devarar la vouta velha deu cloquey et per far la cadegra deus seinhs et per fusta » (27 avril); — 14 fr. 24 liards, pour pierres achetées « au mestre qui fet lo sepulcre de la cappera deu seinhe Ferron » (12 mai); — 2 fr. 15 liards, à ceux qui ont, le jour de la Fête-Dieu, porté « la tabernacle » et « per los qui jogueren l'istori de la Passion et apostolz » (6 juin); — 6 fr., « per abatre et rompre la terssa murralha velha deu cloquey » (1er juillet); — 5 fr., « per una granda peyra pesant envyron II tonetz de vin, per boutar au fondement deu petit pillar neu qui es verta l'egleysa », savoir 4 fr. d'achat et 1 fr. à 4 bouviers pour le charroi (10 juillet); — 3 fr. 45 liards, « a mossen Phelip Bertier, laquau *(sic)* anave a Roma per aver ung excominge papau » (28 juillet); — 13 fr. 20 liards, pour pierres, dont « una granda peyra dura per boutar au fondement deu pillar devert mossen Johan Goffrant » (29 septembre); — 9 fr. 55 liards, à Guil. de Bonnemaison [de Libourne], pour pierres, dont 8 grandes « per las claras voyes » (4 octobre); — 8 fr. 10 liards, pour faire et peindre un s^t^ Michel qui a été mis au bourdieu de Quinsac (4 octobre); — 24 liards, à un couvreur, pour travaux sur la chapelle de St-Fort (2 octobre); — 5 fr., « per derocar la murralha deu carney devers mossen Johan Goffrant » (6 octobre); — 7 fr. 36 liards, pour porter du mortier à Quinsac « et l'ymage de s^t^ Miqueu et per far las portas et las pintar per barrar lad. ymage » (6 octobre); — 3 fr. 2 liards, « per mudar lo gran trap per guyndar las peyras au petit pilar qui es debert moss. Johan Goffran, et plus per far dus autres per la porta neba que es devert la gleysa » (7 novembre); — 6 fr. 1/2, à Jean Johanaut *alias* de Saintes, « per far la porta de menuzeria deu cluquey debert la gleysa » (17 novembre); — 25 liards, « per cambiar la cana (?) de la gleysa » (21 novembre); — 7 fr. et demi, pour pierres, dont « I^a^ granda peyre per votar au fondament deu pilar devert lo Petit Pas » (28 novembre); — 20 liards, « a mestre Guilhemin, carpentey, vistor del *(sic)* de la vila, per aver visitada la catedra deus cenhs deu cloquey, am la companhia de mestre Harri Abalot et de mestre Johan Lobes, loquau me fet relacion que y falhe grant fusta » (12 décembre); — 8 fr. 45 liards, 9 fr. 45 liards et 4 fr. 45 liards, pour journées de maçons à 15 liards (31 décembre); — 3 fr., au forgeron, pour diverses fournitures destinées notamment à « la porta nebe deu carney devert la gleysa » (8 janvier 1494); — 10 fr. 25 liards, à Colas Maurisseu, du Tourne, « per I^e^ et XXV pes de marches a V ard. lo pe » (10 janvier); — 1 fr. 40 liards, au greffier, pour honoraires et pour présent « per que fos diligent a sonar las causas de l'obre » (6 février); — 13 liards, « per la palha que comprey per las gens qui vinen audir lo sermon » (18 février); — 20 fr., à Jean Delaho, de Bourg, « per III^c^ de queyria » (18 février); — 1 fr., au menuisier, « per far botar une taula ampla et longa a l'uyssa deu perdon, et debo bota autres caps de taules et de los encolar » (20 février); — 40 liards, au greffier du prévôt d'Entre-deux-Mers, pour la sentence qui interdit à un voisin de laver à « la ffosse qui es davant lo grant bordiu de l'obre » [à Quinsac] (28 février); — 13 fr. 20 liards, pour 3 grandes pierres « per far las clarboyes » et pour « VII^xx^ pes de marchas » (6 mars); — 8 fr. 40 liards, pour 13 pierres d'appareil « per las clarboyes » (27 mars); — 4 fr., « per abatre lo pilar devert lo Petit Pas » (1er avril); — 60 fr., à Guil. Le Reynard, maçon, pour ses gages d'un an (16 avril); — 4 fr., « ad aquetz qui aven sonat lo perdon... et per gardar lo perdon, tant los jorns deus perdons deu careyme que los digmenges ab lasd. octavas de Pasquas » (7 avril); — 1/2 fr., « aus bayletz de mestre Harri Abalot, per botar lo grant fust qui ten lo capble per far lo pilar qui es au cap de l'autar deu carney, debert los Frays Menutz » (4 mai); — 8 fr., à Colas Maurisseu, pour 125 pierres dures, « per adobar

lo pila naffrat deu cluquey » (17 mai); — 2 fr. 12 liards, à un menuisier, pour moitié du prix du « grant tabernacle » qui sert à porter le St-Sacrement pour la Fête-Dieu, l'autre moitié étant à la charge de la confrérie « de Montazetz », qui s'en servira le 15 août « per lo anuversari deu Rey » (24 mai); — « ia mealhe de Rin » (?), valant 1 fr. 34 liards (26 mai); — 1 fr., « aus qui jogueren la Passion et aus Appostos, per lor pena » (29 mai, jour de la Fête-Dieu); — 16 liards, au forgeron, « per adobar las grandes segues am que seguen las peyras » (1er juin); — 1 fr., à Marquet, charpentier, « per escorrar lo pilar naffrat deu cluquey devert la crotz » (15 juin); — 9 fr. 20 liards, pour une « canteria » célébrée à Quinsac « per totz aquetz dont los bordius qui son en lad. parropia et de Cambas son vengutz a l'obra » (8 juillet); — 10 fr., « per far lo fundament deus retreytz qui es pres de la bitz deu cluquey » (25 juillet); — 8 fr. 10 liards, « a moss. Phelipe Velthier, per anar sercar los perdons a Tholosa, losquaus mestre Harri Abalot abe obtengut en Roma de xx cardenaus : lo balhey lod. digmenge III escutz et mech (1) de Rey, et disso que tant falhe balhar a la taule deu cambi a Tholoza per lo portatge » (22 juillet); — 1 fr., à Marquet, charpentier, « per far lo ginh per portar lo capbla la ont se fey lo fundament deus retreytz » (31 juillet); — 75 fr. et 1/2 de fournitures, « per far l'angel ont sont las reliquis de mossenhor sanct Johan-Babtista, de sanct Massies et de sanct Barnabe....; l'obre fornit dos marcs ia on., am ia sinta et pater nostres d'argent, am lad. sinta et pater nostres et ab certan argent rot et anetz que la dona belha de Dalhayra donet per parar Nostra-Dona, losquaus enteren (?) estar panatz, et per la voluntat deus hereteys foren botatz audeyt angel, laquau sinta et pater nostres pesaven en argent affinat doas on....., et jo Pey Deu Grava forni en argent affinat tres marcz v on. et vi gros, a xvi fr. lo marc, et plus forni xvi fr. per lo daurar » (juillet); — 4 fr., pour le prix de 4 pipes de chaux à 54 liards la pipe, et « per las portar deu Calhau » (23 août); — 5 fr. 1/2, « per recaperar tot lo grant hostau de l'obre » (14 septembre); — Frais d'un procès : 20 liards à un clerc, « per serear lo nostre sac » (1er mai 1494). — Frais de procédure pour « la adjudicacion (commise) de l'ostau de Cuychot » (1493-1494). — Paiement de 1 écu au soleil, valant 2 fr. 25 liards, « a mestre Tierri Du Proys, menuzey, mestre de Sanct-Seurin, per aber feyt dos pertreytz per lo cor de la gleysa de Sanct-Miqueu » (12 octobre); — 40 liards, « aus bayletz de mestre Harry, per allongar l'engin qui es au dreyt deu pilar de las segretas » (14 octobre); — 5 fr. 50 l., « a mossen Philip Bertier, qui ly restaba de aver portat los perdons que mestre Harri Abalot abe agud de Roma » (9 novembre); — 7 fr., pour une aune et demie de « pers » et autant de « blanquet », afin de faire une robe « a Andriu de Bernadet, bordiley deu bordiu de l'obro de Quinsac, et asso per los agradables servicis que a feyt de quinze ans en sa que no leyssabe res pagar aus de l'obre de tota despenssa » (18 novembre); — 28 liards, à un charretier, pour 28 voyages de pierre « de la mayson de l'obre au porge » (24 novembre); — 12 fr., à Jean Faure et Jean Devessiet, quêteurs pour l'œuvre, « per se crompar une rauba a cascun per lor pene » (14 décembre); — 5 fr., « a mestre Johan Lobas, demorant a Sanctes, per certans jorns que abe obrat en l'obre et per balhar los treytz per acabar lo pilar de las letrines et per far luteu de la bouta dedens lo carney » (23 décembre); — 14 fr., aux charpentiers d'Harry [Abalot], qui ont fait le beffroi, et au forgeron pour la réparation des tourillons « deu Raphael, et deus deux tresseys et de las esquires » « et far los foratz am pompes (?) per sonar de dessus la boute bassa » (9 février 1495); — 1 fr. 26 l., pour faire et ferrer « une porta a lad. boute bassa », et 2 fr. 4 liards, « per las cordes tant per los grans senhs et tresseys et esquires » (10 février); — 5 fr. 38 liards, à Colas Moriceau, du Tourne, « per LXXIIII queyrons et per seys peyres grosses per far luteau, a XII arditz peyra » (24 février). — Prêt de 30 fr. « a mon compay Johan Dalhaire sobre cinq banquaus de tapisserie per parar las festas annuales davant lo grant hautar et lo long deu cor » (11 mars). — Paiement de 5 fr. 20 liards, à Colas Moriceau, « per quinze peyres grosses per far luteau » et pour autres pierres (15 mars); — 7 fr. 6 liards, « per lo vidimus de monsr lo cardinal de Bordeu, a causa deus perdons impetratz per mestre Harri Havelot quant anet en Jherusalem » (24 mars); — 12 liards, pour arranger « la pipe de l'aigue et la comporta et... las segues » (29 mars); — 1 fr. 24 liards, « au dauradey, per neteyar et brunyr lo grant reliquiari et per trauquar las mans aus angels qui tenen lo reliquiari ont esta lo *Corpus Domini*, et per y far dus clavetz d'argent per entrar en lasd. mans » (15 avril); — 1 fr. 6 liards, pour une porte « aux retreitz deu cluchey » et « per far la taula deu seti deusd. retreys » (15 avril); — 1 fr. 17 liards, au forgeron, pour divers ouvrages, notamment « per far une barre de fer per tenir lo pinhon deusd. retreitz » (15 avril); — 1 fr. 1/2,

(1) Le ms. porte : « III v 3. »

« per far religar lo grand dominicau deu cor » (30 avril); — 6 fr., « au beau Père qui sermonet lo careyme, oultra so qui li fo amassat » (30 avril); — 14 fr. 28 liards, pour planches, « per adobar l'ostau de l'obra, car lo mestre menuzey no vole comensar l'obratge deu cor que l'ostau nos fos repparat » (2 mai); — 1 fr. 12 liards, pour 300 tuiles, « per recapperar lo cappet qui es entre la grant porta et la cappera de Sanct-Clou » (21 mai); — 4 fr., « per gardar lo perdon los disaptes et los dilus deu careyme et per sonar los perdons de ce et de matin » (21 mai); — 30 liards, pour ferrements à « la porta qui es deu pe de l'agulhe deu cluchey » (22 mai); — 32 liards, « per curar las aleyes de dessus la gleysa » (24 mai); — 35 liards, « per IIIIc de brica, per adobar lo foguey de l'ostau de l'obra » (28 mai); — 15 fr. 45 liards, « per barrar las dues grandes fenestras que la tempeste ave botat a terre » (10 juin); — 1 fr. 12 liards, pour la Fête-Dieu, notamment « aus qui jogueren l'estori de la Passion am fuicta (?) autorn de la parropia » (18 juin); — 3 fr. 35 liards, « a Hans, pintre, per pintar lo tabernacle en que porten Nostre-Senyor per la ville » (28 juin); — 22 fr. 5 liards, « per far lo chadeffaut dintz lo carney ont y ave IIIItre estatges d'aqui a la boute, per far luteau » (11 juillet); — 6 fr. 34 liards, « per botar lo gran engin haut au darrey estatge deu cluquey et per IIIItre cercles et per ung cent de post et XL ard. de clau, per far la rode » (18 juillet); — 1 fr. 50 liards, « a mestre Harry Havelot, per V jornaus de sons bailetz que esteren a batre lo pontaige en que fo feyt luteu en la cappera de St-Berthomiu » (17 août); — 3 fr. 40 liards, pour lessiver « V cortines, IIIItre sobre-ceus, une longeyra, XI draptz per caperar los sanctz au careyme », etc. (31 août); — 7 fr. 16 liards, pour pierres, dont « IIIItre grans peyras d'aparelh per las clarboyes, a XL ard. peyra » (7 septembre); — 8 fr. 57 liards, pour 203 l. 1/2 de fer « a far las barres per las filholes deu cluchey que la turmente darroquet », « per une grant clau canerada per la granda porta neba de la gleysa », etc. (15 octobre); — 4 fr. « per far mudar la granda pessa de fust, laquau es au traves de l'agulhe deu cluchey et une autre pessa per sostenir aquera de long en long per dedens, et per la remudar quatre begades per far las filholas et per pausar las clarboyes » (19 octobre); — 2 fr. 25 liards, « a mestre Ramonin et mestre Bertran Champdabena, per ordenar la place deu pilar qui se fey devert Sta-Susanna et per ordenar lo molle deud. pilar », 1/2 écu à chacun (5 novembre); — 23 fr., 18 fr. 24 liards, pour gages de maçons à 20 et 16 liards par jour (30 novembre); — 1 fr. 34 liards, « per recapperar la choppa qui es devert lo portau neu de la gleysa » (1er décembre); — 24 liards, à un charretier, pour porter la pierre taillée et à tailler « qui era a la lopge devert lo porge St-Johan a l'autre lopge qui es pres deu portau neu » (6 décembre); — 1 fr. 23 liards 1 d. t., aux charretiers et manœuvres, pour porter le bois de cette loge-ci à celle-là (10 décembre); — 1 fr. 24 liards, au charpentier, « per far barrar luteu deu cluchey, tant per la fusta et taulat et per los jornaus » (10 décembre); — 54 liards, « a mestre Gilet, menuzey, per talhar lo molle deu pilar qui es devert Sta-Susanna » (10 décembre); — 3 fr. 40 liards, pour 10 paires de chapons « donatz a un sr de Parlament et aus advocatz, procuradors et greffeys » (24 décembre); — 5 fr. 20 liards et 5 fr. pour journées de maçons à 16 et à 15 liards (31 décembre); — 20 fr., à Colas Baluteau, « a causa d'une promessa que lo sr Martin Baquey et lo sr Haurry Demontz li firen per accabar... la filholas deu cluchey que la turmenta ave darroquat » (31 décembre); — 230 fr., à Gilet, menuisier, « en plusors pagas, loquau deve far lo cor de la gleysa, et asso per crompar la fusta per lod. cor »; — 1,575 fr. 22 liards, « a mestre Johan Lobas, mestre de lad. obra, deu XXme jour d'aost, que era en dimenge, l'an mil IIIIc IIIIxx et seys, d'aqui au darrey dimenge deu mes de septembre l'an mil IIIIc IIIIxx et XIIII, tant per dos francs que recebe cascun dimenge que per autres pagues cum appar *item* per *item*, et asso tant per sons jornaus que per sons bailetz »; — 10 fr., « per far escriure los presentz acomptes, tant las receptas que las mesas ». — Audition, par les délégués des paroissiens, des comptes de Pierre Du Gravar, syndic, et de Grimon Eyquem, *ouvrier*, du 22 août 1486 au 1er janvier 1496 : dépenses, 11,137 fr. 28 liards 3 deniers; dépenses, 11,315 fr. 59 liards (10 juin 1496). — Dépenses faites pour l'œuvre par Pierre Du Grava, syndic. — Paiement de 10 liards à Gilles, le menuisier, « per far ung mole per lo pilar que se feyt debers Santa-Susana » (2 janvier 1496); — 40 liards, « per six bayeres per portar la terre que es en la plasse hom ou veult far la cappelle neufve » (22 février); — 8 fr. 24 liards, « a mestre Henrry Vallot, per tote fuste et taule per far les protes de la loge neufve et per dix-huit journ. à XVIII ard. le journau » (24 février); — 8 fr., « a Jehan Godeffray et a sons compaignons, per far lo commancement deu fondement de la cappella neufve quatre piez de parfons et per laver les corps qui estoient tous freys (*pour* trouvés?) et per lo boutir en une fousse » (26 février); — 6 fr. 18 liards, pour journées de maçon à 18 liards (6 mars); — 24 liards « a Pierre, masson, per mas-

sonnar au fondement de la chappelle, per deux journées » (13 mars); — 20 liards, pour amasser de la pierre « pour le cymeteyry » (13 mars); — 4 fr. « per far deroc-quar lo pillar que est devers Sencte-Susane » (23 mars); — 3 fr. 12 liards, pour des manœuvres à 8 et 10 liards par jour, « per far lo morteu et per amassar de la peyre per lo porge » (23 mars); — 30 liards, « per une crucière (?) de xvi piès per la boutar sur le capet vieul où se fait la cappelle vieulle » (23 mars); — 50 fr., à Henri Avelot, « per aber feyt lo grant enguin, per far la capera nefve » (19 mars); — 166 fr. 35 liards, pour « une cappe de bellour broquade d'aour de flors de lys » (31 mars); — 7 fr. 1/2 et 6 fr. 56 liards, pour journées de maçon à 18 liards et à 16 liards (31 mars); — 5 fr. 35 liards, à un « peymentador », « per xx brasses de pavé que ave feyt davant l'ostan de l'ovre » (2 avril); — 2 fr. 1/2, « pour sonar lo perdon lo caresme et per lo gardar disapte et dix luns» [*pour* diluns] (2 avril); — 8 fr., « pour ung preix fait, per derrocquas ung pillar et murailhe vielhe qui es aupres de la cappelle de Sante-Susana, ont es pausat lo pilier neuf per la cappere neufve » (22 avril); — 40 liards, « au menusey, per i nibeu » (8 mai); — 4 fr., « per agrandir lo grant batailh de Miqueu » (3 juin); — 7 fr. 41 liards, pour « cliées », « perges et travarseys », « garrotz et redors » (15 juin); — 95 fr., « a maistre Guillaume Roy, menusey, qui feyt lo corps de l'eglisa » (22 juin); — 2 fr. 12 liards, 2 fr. 2 liards, 2 fr. 4 liards et 1 fr. 1/2, à Guillaume Gauteron, à Petit-Jehan de Fougère, à Micheau et au Picard, maçons, pour avoir taillé « peyres de queyrie », à 1 liard le pied (17 juillet); — 6 fr. 36 liards et 5 fr. 52 liards, à deux maçons, pour journées à 18 et à 16 liards (31 juillet et 1er août); — 40 liards, au menuisier, « pour far ii petiz moles et soudar (?) lo grant » (11 août); — 6 fr. 1/2, « pour far les barres de far qui tiennent les aguilles neufves du clochey et per far la ferradure du grant enguyn et per saudar le batailh du Raphael » (29 août); — 5 fr. 24 liards, 4 fr. 48 liards et 4 fr., à des maçons, pour des journées à 18 et 16 liards (31 août); — 10 fr., « per una rauba et forradura am la feysson que fo donade a Uguet Bauducheu, per lo serbissi de detz ans que abe feyt per l'obra de nuytz et de jorns » (31 août); — 93 fr. 26 l., « a mestre Johan Bonet, per scriure ung dominicau et per far lo religar, timpanar et per la pet, et per far lo corregir et per recompenssar aud. scriban »; — 1 fr. 42 liards 1 tourn., pour procédure « contra Ramon d'Arostan, que se jactaba de benduynhar las binhes d'Esquiban » (16 septembre); — 1 fr. 56 liards, pour ajourner led. Roustaing, et « au loctinent deu cenescauc, per la visicion que donet per benduynhar » (30 septembre); — 1 fr., au menuisier, « per far v molles » (6 novembre); — 2 fr. 1/2, « per ve de teule a recaperar la muralha de la capera neba » (27 novembre); — 3 fr. 1/2, « per far barrar lo grant horat qui es aupres deu pilar neu dabant Sancta-Susanna, tant per taulat et per lo portar et clau et per los carpenteys » (7 décembre); — 2 fr. 35 liards, « per duas feyssanes et tres perditz et dus conilh, que donerem au Prumey President » (12 décembre); — 6 fr. 36 liards, pour 15 paires de chapons « per donar a Messrs de Parlament et avocatz et procurayres et graffieys » (14 décembre); — 1 fr. 48 liards, à des recouvreurs, à 18 liards par jour, pour recouvrir « lod. capet et la capera de St-Leunard » (24 décembre); — 7 fr. 50 liards, « a mestre Harry Abalot per jornaus que et et sons bayletz aben feyt per far lod. capet au cluquey » (24 décembre); — 4 fr., pour écrire les comptes de recettes et dépenses. — Reddition de comptes devant les délégués à ce commis par la paroisse : recettes du 1er janvier au 31 décembre 1496, 1,856 fr. 20 liards; dépenses, 2,024 fr. 31 liards. — Dépense de 10 liards, « per abilhar las segues de l'obro » (1er janvier 1497); — 2 fr. 43 liards, « per duas lampredes et per duas dotzenes de miugranes per donar au Prumey President » (10 janvier); — 4 fr. 50 liards, « a mossr d'Agassac per tau que bolos preguar a sons amicz en Parlament per lo pleyt de l'obro » (12 janvier); — 2 fr. 25 liards, « a l'avocat Potez, demorant am mosssr lo President » (13 janvier); — 2 fr. 32 liards, pour « dus lus et duas lampredas » offerts à M. le Premier (14 janvier); — 4 fr., « per i saumon, loquau fo donat au Prumey President et autres consselheys » (20 janvier); — 1 fr. 12 liards, « a mestre Romanyn, per visitar l'agulha deu cluquey per lo dampnatge que la tempesta y abe feyt » (20 janvier); — 1 fr. 40 liards, « per duas lampredas et i colac per trametre a mossr de Liuran, on sertans senhos de Parlament se dinaben » (22 février?); — 1/2 fr., pour trois manœuvres, « per torsse los redortz per far los pontatges » (27 février); — 6 fr., 6 fr. et 5 fr. 20 liards, pour journées de maçons à 18 et à 16 liards (5 mars); — 10 liards, « aus carreteys qui porteren la fusta per far lo pontatge de la capera » (13 mars); — 35 liards, « a Grant-Johan, recaperador d'ardoyza, per recaperar l'enban de dabant la grant porta » (15 mars); — 7 fr. 20 liards, pour diverses dépenses, notamment « per i nombre de galinatz que donet au Prumey President et a messrs los comissaris » (23 mars); — 9 fr. 54 liards, « a mestre Harri Abalot, per tres pesses de fusta de xxxiii pes de lonc, per far

lo pontatge de la capera neba et per XIII jornaus a XVIII ard. » (30 mars); — 2 fr., « per donar dus presens a moss^r de La Doza et a I autre s^r en Parlament » (13 avril); — 1/2 fr., « a l'ome de Diu qui abe mandat lo perdon de II^m jorns de s^t Miqueu Daura » (?) (7 mai); — 1 fr. 32 liards, « per duas dotzenas de membrures per far la plataforma de l'agulha deu cluquey, » et 36 liards, « per tres poleyas per ladeyta gulha » (27 mai); — 4 fr. 26 liards, « per I capble de XXV brasses de lonc a IIII^tre tolosans liura, pesant I quintau IIII liures » (28 mai); — 9 fr., « a Marquet, carpentey, per XXVIII jornaus que esteren a ffar la plataforma de l'agulha et l'engin » (10 juin); — 3 fr. 12 liards, au forgeron, « per aber feyt per l'engin deu cluquey dus taurilhons et dus anetz garnitz de contraplatina per losd. taurilhons, pesan lo tot XLVI libras, et plus tres calhibes de ffer, et per tres poleyas pesant X libras et per ferrar las tres poleyas » (10 juin); — 27 fr. 24 liards, pour solde du compte de Huguet Bauducheu, maçon (11 juin); — 3 fr. 28 liards, « per VIII peyres d'aparelh per l'agulha » (21 juin); — 45 liards, « per dus sercles per la roda de l'engin deu cluquey et per clau per los coze » (7 juillet); — 16 liards, au forgeron, « per far un anet et I^a gopilha per lad. roda » (juillet); — 7 fr. 4 liards, pour pierres destinées à la flèche (17 juillet); — 3 francs 36 liards, pour journées de manœuvres employés à la flèche, à 12 liards l'une (23 juillet); — 36 liards, « per duas escalas per l'agulha » (6 août); — 1 fr. 12 liards 1/2, « a mestre Romanin, masson, per venir visitar la capera neba et per la conduar per sa oppinion » (15 septembre); — 12 liards, « per far blanquir la gran cortina et sobresseu deu grant autar » (15 octobre); — 1 fr. 12 liards, au forgeron, « per sertanes barres de ffer que fet per l'agulhe neba que s'es reffeyta, pesant XXIIII libras, a tres ard. libra » (5 novembre); — 1 fr. 20 liards, pour 3 messes du St-Esprit, « per tau que Dius bolos illuminar messenhors de Parlament per lo prosses de Conthor de Lespina » (29 novembre); — 80 fr., « a mestre Guilhem Le Rey, qui fey lo cor de la gleysa, d'aqui a capdan l'an M IIII^c IIII^xx XVII » (24 décembre); — 12 fr., à Jean Favre et à Jean de Nessiet, « acaptados per l'obro », « per comprar I ters de drap per far raubes » (25 décembre); — 11 fr. 6 liards, « a mestre Harry Abalot, per la fusta que fornit per far la plataforma de la gran agulha deu cluquey et per far dus engins dedens lad. agulha et per la pessa de fusta que a botat au grant barradis dessus lo portau neu et per los jornaus deus carpenteys » (décembre). — Reddition des comptes depuis le 1er janvier 1497 : dépenses, 1,227 fr. 24 liards ; recettes, 912 fr. 5 liards 1 d.

G. 2253. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets papier.

1581-1582. — Comptes de François Jonchet, ouvrier. — Amende de 15 s. perçue « d'ung recouvreur quy avoit eschellé l'église pour avoyr des passereaux » (fol. 8 v°). — Confection d'une clef « pour la porte espousau » (fol. 17). — Port des chapes à St-André, le 20 janvier 1581, pour la procession générale, « là où estoit mons^r le Duc, frère du Roy » (fol. 17). — Enlèvement des tapisseries prêtées pour parer la maison du Duc (fol. 19 v°). — Provisions de carême pour le prédicateur : riz à 5 s. la livre, sucre à 18 s., raisin de Damas à 7 s., etc. (fol. 17 v°). — Évaluation d'un teston à 14 s. 6 d. (fol. 18 v°). — Gages de l'organiste à 75 l. (fol. 18 v°). — Paiement de 12 l. aux violons qui ont joué à la procession devant le « pavilhon » (fol. 20). — Menu et frais du déjeuner à l'occasion de la procession : gigot de veau, 25 s. ; ventre de veau, 10 s., etc. (fol. 20). — « Le 2e jour d'aoust 1581, se leva une grande ventaine quy fit tumber de grosses pierres des filloles de dessus l'église sur la couverture des chapelles » (fol. 20 v°). — Visite des charpentes et décision pour la réparation des charpentes de quatre chapelles (fol. 25). — Évaluation de 6 testons à 4 l. 7 s. (fol. 25 v°). — Travaux à une corniche et à une galerie (fol. 26-27). — Dépenses pour les charpentes des chapelles de St-Julien, du St-Esprit, de St-Cloud et de M. de Mons (fol. 28). — Achat de trois arbres à Caudéran pour la charpente de la chapelle St-Julien (fol. 28); — de six pièces de bois, de 27 pieds de long sur 10 pouces, « pour fayre des arestiers sur la chapelle nebve de Sainct-Clou » (fol. 29). — Paiement de « deux liaysons de fer à ung éguille et ung trapt pour la chapelle du Sainct-Esprit » (fol. 29 v°); — de 12 planches « pour faire chaulas pour la chapelle Sainct-Clou » (fol. 29 v°). — Total des dépenses pour lesd. réparations : 1,777 l. 12 s. 1 d. (fol. 32).

G. 2254. (Cahiers.) — 61 feuillets papier.

1570-1580. — Comptes des ouvriers. — *Compte de Pierre de Lansade, 1570.* — Dépenses du jour de la Fête-Dieu : 12 s. aux trompettes pour leur déjeuner, 6 l. 14 s. aux ménétriers (fol. 14). — « Pour faire acoustrer la grande crois de l'euvre de fleurs et d'autres chosses, tant le jour du Sacre que pour l'octabe, » 1 l. 10 s. (fol. 15). — « Ung ducat pour faire daurer la crois de la custody que l'on porte pour la bille, » 3 l. (fol. 15 v°). — « Le 28 de jung 1570, j'ay faict ma-

gescqua la bingne... à Sainct-Laurentz » (fol. 15 v°). — Achat de deux croix pour les deux custodes que l'on porte en ville pour les malades (fol. 16). — Aux sonneurs qui ont sonné les 20 et 21 juillet, que la grêle est tombée à Caudéran, Mérignac, en Queyries, etc. (fol. 16). — « Au maistre brodeur », pour réparation de deux tapisseries (fol. 18). — *Compte* [*de Jean Boubet*], 1594. — Réparation du vitrail de Saint-Martin, que le vent avait rompu (fol. 2). — Paiement de 61 l. 10 s. à Haus de Leigle, organiste (fol. 7.). — *Compte de Pierre Desaigues*, 1588. — Paiement de sable du Sablona à 12 s. le voyage, et de sable de rivière à 5 s. (fol. 9 et 9 v°); — d'huile de baleine à 3 s. la livre (fol. 10 v°). — « Au pintre qui a faict le sainct Michel qui est sur le portal neuf et peinct le sierge pascal, » 5 écus 40 s. (fol. 10 v°). — Frais pour le dîner des quêteurs et de « ceulx qui guardoient les relicques » le Jeudi-Saint (fol. 11); — pour avoir fait tendre la tapisserie [au monument] et l'avoir fait replacer au chœur (fol. 11). — Gages de maître Pierre, l'organiste, à raison de 25 écus (fol. 11 v°). — Achat de 1,200 oublies pour la Pentecôte (fol. 13 v°). — Achat de « quatre palles, à cause que on avoit ensevely de ceulx de la contag[i]on au porge », 12 s. (fol. 14 v°). — *Compte de Jean de La Vigne*, 1598. — Gages de Jean de Laigle, organiste (fol. 11 v°).

G. 2255. (Cahiers.) — In-4°, 71 feuillets papier.

1606-1617. — Comptes des ouvriers. — *Compte de Bernard Dauriol*, 1607. — « Recepte... des corpz de ceulx qui sont décédés de contaigion pour les fère innumer au sementière » : 1 en janvier, 1 en mars, 1 en mai, 1 en juin, 13 en juillet, 24 en août, 16 en septembre, 7 en octobre, 8 en novembre, 5 en décembre (fol. 9 v°-13). — Paiement de 30 l. à Billières, « pour ung cartier à sonner l'orgue de ladite eglize » (fol. 14); — de 20 s. « pour le cornette-boucquin quy a sonné le jour des Roies à la grand mèze » (fol. 14). — Port d'huile de noix « dans le dourcq de pière qui et dernier l'autel de N.-D., pour la lampe de l'esglize » (fol. 14 v°). — Paiement de 20 l. 10 s. à frère Laurent Fronchault, de la Merci, « pour le cartier à sonner l'orgue » (fol. 15 v°); — de 2 l. 10 s. « à ung peintre, pour refrèchir le tableau de la peinture de l'*Exe home* » (fol. 15). — Déjeuner aux prêtres qui ont porté le « pavillion » durant la procession, et « garlandes que porte[n]t seur la teste » (fol. 16). — Établissement d'une lampe avec sac de sable faisant contre-poids au-dessus des voûtes (fol. 16). — *Compte de Pierre Bonhomme,* 1606. — Inhumation des victimes de la contagion : 1 en janvier, 1 en mars, 1 en juin, 9 en juillet, 21 en août, 22 en septembre, 32 en octobre, 10 en novembre, 6 en décembre (fol. 8-13). — Remise de toile au peintre « pour faire l'istoire du monument » (fol. 14). — Gages de Bilières, organiste, à raison de 120 l. (fol. 14 v°). — Paiement de 30 l. « au peintre qui a faict l'istoyre du monument » (fol. 14 v°); — de 21 l. 11 s. à un maître maçon, pour le bénitier qui est près la grande porte de l'église du côté de la Grave (fol. 18 v°). — Port du coffre des papiers chez Auriol (fol. 19). — *Compte de Philippe de Minvielle,* 1613. — « Je reçeu pandant la sepmainne saincte, de l'argent trouvé dans les millières pour les deniers à Dieu, suivant la quecte faicte par la paroisse par M. Chartry, » 51 l. 14 s. 4 d. (fol. 7). — Produit de la quête faite pendant les fêtes de Pâques pour le prédicateur, suivant l'ancienne coutume, 47 l. (fol. 7). — Paiement de 12 l. « à Anthoinne La Croix, pouvre homme, pour ses guages de faire tenir les pouvres à la porte et empêcher d'entrer au ceour pandant le divin service de chasque dimanche » (fol. 9). — Gages de Polleau, organiste, à raison de 100 l. (fol. 9). — « Pour la peinteure sur unne toille représantant la passion de Nostre-Seigneur, à mettre pandant le temps du Caresme au-devant le crusifix qui est du costé de l'aultel Nostre-Dame, » 4 l. (fol. 9). — Peinture, menuiserie, etc., pour le monument du Jeudi-Saint, devant l'autel St-Jean « en la représantation du lapidement et mort de st Estienne, voyant les cieux ouverts », 62 l. (fol. 9 v°). — Paiement de 4 l. à quatre prêtres « qui ont porté le poille sur le Sainct-Sacrement » à la procession (fol. 10 v°). — Fonte d'un calice; le calice neuf est marqué sous le pied : « Appartenant à l'eouvre *(sic)* de l'esglise St-Michel. Faict en l'an 1613 » (fol. 11). — Détail des frais pour le monument : 2 l. 5 s. « pour deux linsulx uzés, à servir à la représentation de la ville de Samaris, où le peintre a travaillé » (fol. 12 v°). — *Compte d'Antoine Hucgla*, 1616. — Recette de 3 l. 4 s., pour prêt des chandeliers d'argent et des accessoires en vue des funérailles du Premier Président (10 janvier 1616; fol. 7); — d'un legs de 6 l. fait par feu Étienne Forquan, maître fondeur (fol. 7 v°); — de 6 l. payées par M. de Lavie, président aux Requêtes, pour autorisation d'inhumer son clerc dans la nef (fol. 9); — de 3 l. payées par messire Mathieu, curé de St-Michel, « pour le vin qu'il doict des communians » (fol. 9 v°). — Gages d'un homme « que porte la cazaque pour raigler les pauvres » (fol. 11). — Achat de « deulx grands bouquetz faictz en façon de fleurs pour maistre sur le grand autel » (fol. 11). — Gages de l'organiste Polleau, à raison de 100 l. (fol. 11 v°). — Paiement de 9 l. à maître

Thomas, « pour avoir paint les effugies *(sic)* pour la représentation de monnumant » (fol. 12 v°). — Achat de 18 douzaines de « milhères pour bailher aulx marchans » (fol. 13). — Réparation d'« une bitre à la chappelle de Sainct-Jollian, près l'autel de St-Jehan » (fol. 13). — Acquisition d' « une pettite barre de fer avecques une platinne à maistre le Saint-Sacremant » (fol. 15).

G. 2256. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets papier (31e liasse (suite) du classement de Baurein).

1629-1635. — Comptes de Richard Foucques, ouvrier. — *Compte des recettes de 1629.* — Recette d'un legs fait par la fille de Mme de Morel, « malade de la contagion » (fol. 7); — du loyer d'une maison et des cloches, déduction faite de 60 l., soit un tiers, « à cause de la contagion » (fol. 9); — de 38 l. 8 s., payés par la demoiselle de Carbonnieux, pour avoir emporté « le drap de velours qui estoit sur le thaüt dud. feu Cárbonnieux » (fol. 11 v°). — Recettes à l'occasion des sépultures, notamment pour les personnes mortes de la contagion (fol. 12 v° et suiv.). — *Compte des recettes de 1630.* — Recette de « ce qui a esté trouvé dans le tronc qui est proche du cruchefic et dans les millières qui sont ez maisons de la parroisse, dans lesquelles l'on mest les deniers à Dieu des marchez qui c'y font » (fol. 21); — de 10 l. 10 s., pour un tiers de vin dû « pour les communions des festes des Pasques » (fol. 28 v°); — de 24 l., prix de « 24 pierres de Bouchet, qui ont resté du vitrau » (fol. 29). — Recettes des sépultures, notamment pour les personnes mortes de la contagion (fol. 30 v°). — *Compte des recettes de 1631.* — Mention de la remise consentie sur le loyer d'une maison, « à cauze de la contagion qui a esté dans lad. maison » (fol. 45 v°). — Recettes des sépultures, notamment pour les personnes mortes de la contagion (fol. 47). — *Compte des dépenses de 1629.* — Gages de Lalie, organiste, à raison de 120 l. (fol. 60 v°); — Paiement au prédicateur de l'Avent et du Carême de 120 carnes de quarts d'écus, valant 384 l. (fol. 62). — Achat de vin pour les communions des fêtes de Pâques (fol. 62); — de 22,614 carreaux, à 45 l. le mille, pour carreler l'église (fol. 63); — de sable « à un morisque » pour carreler l'église (fol. 64). — Paiement de 30 l. « à un morisque pour tirer les terres dehors l'églize » (fol. 65). — *Compte des dépenses de 1630.* — Paiement de 6 l. à Turquois, maître brodeur, pour réparation des chapes (fol. 65 v°) — à Lespine, brodeur, pour fournitures et façon (fol. 67). — Dépenses pour la Fête-Dieu : 3 l. 4 s., à 4 prêtres « qui ont porté le lict » (fol. 68). — Paiement de 10 l. à un prêtre, « pour avoir joué un moys et demy des orgues, attandeu qu'il n'y avoit d'orguaniste » (fol. 69). — Gages de Baille, organiste, à raison de 120 l. (fol. 69). — Dépenses pour faire un vitrail près de la porte : pierres de Bouchet; « cartez et clous pour faire le plan »; plâtre et faissonnats pour le cuire; taille et pose des pierres; façon de « la brodure à mestre les vitres »; échaffaudage; fourniture de l'armature en fer; achat de « trois paniers de verre »; mise en plomb (fol. 69 v°-71). — Dépenses pour recouvrir partie de l'église (fol. 71 v°). — *Compte des dépenses de 1631.* — Achat de planches, bandes de fer et clous « pour fère une bière pour porter les pauvres mortz de contagion » (fol. 73). — Paiement, le 10 mars, de 10 l. à 4 hommes « pour avoir faict dans le cémantière une grande fosse pour encevellir les pauvres qui mouroient par les rues » (fol. 73 v°); — de 30 l., « au s^r^ Jacob, paintre, pour avoir faict un tableau au monumant » (fol. 74); — de 3 l. 8 s., prix de 5 aunes deux tiers de toile pour led. tableau (fol. 74 v°). — Gages de Dubuisson, organiste, à raison de 120 l. (fol. 76 v°). — Dépense « pour parachever de faire recouvrir lad. esglize » (fol. 78 v°). — Délibération en vue de réparer la toiture des chapelles de l'église, notamment aux « trois chappelles qui sont à costé de l'autel Nostre-Dame, du cousté du cœur » (12 mai 1635; fol. 80).

G. 2257. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets et 3 pièces papier (31e liasse (suite) du classement de Baurein).

1639-1654. — Comptes des ouvriers. — *Compte d'Arnaud Pireau en 1639.* — Recette de 36 l. payées par Ferron, s^r^ de Carbonnieux, « pour le drap mortuaire mis sur le corps de Mademoiselle sa femme, à laquelle somme il a composé pour le pouvoir emporter, l'an finy » (fol. 7). — Produit des millières que l'on confie aux marchands de la paroisse pour y mettre le denier à Dieu (fol. 7). — Dépense de 30 l. payées à Jacob, peintre, pour le tableau du monument (fol. 10). — Gages de Dubuisson, organiste (fol. 10 v°). — *Compte de Jean Raoul, en 1641.* — Paiement de 30 l. à Corneille, peintre, « pour avoir faict un grand tableau pour la sepmaine saincte » (fol. 5 v°). — Échange d'une cloche avec Pierre Mercier (fol. 6). — Refonte d'une cloche par Bougues, fondeur (fol. 6 v°). — Réparation des vitres de St-François (fol. 6 v°). — Achat de pots de terre pour mettre les deniers à Dieu (fol. 6 v°). — *Compte de Gassiot Duthen, en 1649.* — Gages de Lahet, organiste, à raison de 120 l. (fol. 5). — Paiement de 6 l. à Beuzet, brodeur, « pour avoir fet deux pleuvi-

eaux» (fol. 5 v°). — Achat de «mord-aus-ras pour mettre aux orgues» (fol. 6). — Paiement de 20 l. «à Monsieur Similion, l'orfèvre, pour ce qu'il a nétoïé, blanchy est acomodé l'arganterie de l'œuvre» (fol. 6). — *Compte de Gratien Pissabeuf, en 1650.* — Gages de Lahet, organiste, à raison de 120 l. (fol. 1). — Achat d'une douzaine de citrons pour le prédicateur, 2 l. 8 s. (fol. 1 v°). — Paiement de 5 l. «à 4 Irlandois, pour porter le paulle à la procession» (fol. 2).

G. 2258. (Liasse.) — Cahier de 36 feuillets et 6 pièces papier (31e liasse (suite) du classement de Baurein).

1653-1667. — Comptes des syndics et des ouvriers. — *Compte de Paul de Lestrilles, syndic en 1653.* — Paiement de 455 l. «à Mr Le Vasseur, qui a entreprins et raccommodé les orgues» (fol. 2). — *Compte de Raimond de Minvielle, ouvrier en 1653.* — Gages de Lahet, organiste, à raison de 120 l. — Paiement de 3 l., «pour 20 journées à des petis garsons pour choissir les ossements qui estoit parmi les terres». — *Compte de Philippe Minvielle, ouvrier en 1655.* — *Compte de Guillaume Raoul, ouvrier en 1656.* — Gages de Lahet, organiste. — Payé à Corneilles, peintre, 15 l., «pour avoir nétoyé douze grand tableaux en la Passion.» — *Compte du sr de Jehan, ouvrier en 1657.* — Gages de Lahet, organiste. — *Compte de Pierre Mercier, ouvrier en 1654.* — *Compte de Bertrand Laborde, ouvrier en 1658.* — Gages de Lahet, organiste.

G. 2259. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuillets et 7 pièces papier (31e liasse (suite) du classement de Baurein).

1660-1676. — Comptes des ouvriers. — *Compte de Jean Roche en 1661.* — *Compte de Raimond Durribau, en 1660.* — *Compte d'Antoine Carros, en 1662.* — *Compte de Billatte aîné, en 1663.* — *Comptes de Pierre Cournut, en 1665 et 1666.* — *Compte de Laurent Boisson, en 1671.* — Mention de l'acquisition d'un devant d'autel de cuir doré pour l'autel de la Trinité. — Achat de pierre de Rausan, pour refaire les marches du grand autel. — Peinture des bouquets qui sont sur la balustrade en fer du grand autel. — Don de 100 l. «pour estre emploïées au paiement de la balustrade de fer qui a estée faitte sur le grand autel et sur la voutte de la sacristie». — *Compte de Gabriel Poncet, en 1672.* — Paiement de 7 l. pour broderie d'une image de st Michel au derrière de la robe du chasse-coquin ; — de 30 s. aux soldats du guet qui ont conduit à l'Hôtel-de-Ville deux individus surpris volant dans les troncs. — Achat d'une clef pour le coffre des titres. — Travaux à la boutique «où loge le pape Clément». — Paiement de 9 l. à un sculpteur pour avoir fait une N.-D., un st Michel et une croix. — Fonte d'une cloche par Patanchon, fondeur. — *Compte de Raimond Darbis, en 1675.* — Paiement de 6 l. à Louis Delanoué, charpentier, qui a descendu les cloches, suivant l'ordonnance des jurats, «pour avoir laissé la garniture d'icelles cloches». — Vidange des latrines de la maison où demeure «le pape Clémant *(sic)*, hoste». — *Compte de Pierre Lostau, en 1676.* — Gages de Lahet, organiste, à raison de 120 l. — Paiement de 200 l. au P. Nolasque, provincial de la Mercî, prédicateur du Carême.

G. 2260. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets et 6 pièces papier (31e liasse (fin) du classement de Baurein).

1704-1723. — Comptes des ouvriers. — *Compte de Hyacinthe Comin, en 1710.* — Gages de Dumun, organiste, à raison de 120 l. — Recette du loyer des chaises au sermon de la Passion, 30 l. 12 s. — Concession d'un banc aux jurats, 500 l. — *Compte de Jean Aquart, en 1704.* — Payé 7 l. «pour otter la poutre quy traversoit la nef du cœur». — Gages de Dumun, organiste, à raison de 120 l. — *Compte de Raimond Arquier, en 1713.* — Gages de Demun, organiste à raison de 120 l. — *Compte de Guillaume Merlet, en 1705.* — Réparation de la chaire du prône dans le chœur. — Recette de 145 l. «pour un don que M. Verdery a fait pour le boucquet qu'on lui avoit porté au subjet de son mariage». — Achat de «20 1/2 aunes de Bergame pour les rideaux des tapisseries de l'entrée du cœur». — Frais du «procès intanté, pour l'ouverteure des portes et rupteure des banqs de MM. les présidens et conseillers, contre le nomé Dupuy, dont les bénéficiers ont prins le fait et cauze». — Payé 80 l. «au sr Fournié, pour les deux figures de st Michel et de st Guillaume qui sont dorées, dans le cœur et sur le lutrein». — Achat d'une pièce de tremble pour lesd. statues. — Mention du paiement de 2,100 l. aux nommés Brequins frères, sculpteurs, «pour touttes les formes du cœur et autres chozes qu'ils ont fait». — *Compte de Thomas Lartigau, en 1723.* — Gages de Duzeau, organiste, à raison de 150 l. — Afferme des chaises, 400 l. — Payé 460 l. à Bocqs, marbrier, pour le retable, 150 l. à Brunet pour le tabernacle. — *Compte de Clément Dubergier, en 1717.* — Gages de Dussaut, organiste, à raison de 150 l.

C. 2261. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 10 pièces papier (32e liasse du classement de Baurein).

1464-1649. — « Divers titres de la fabrique, surannés ou inutiles pour la pluspart. » — Traité de la fabrique avec « Johan Lobas, masson, mestre empres Diu deus obratges de peyra de ladeyta obra et fabrica » : led. maître habitera la paroisse ; il aura deux « bayletz » sufsants ; le maître aura 24 liards et chacun des « bayletz » 20 liards par jour de travail ; il ne pourra pas quitter cette entreprise, sinon par ordre royal ; il ne sera pas congédié tant qu'il fera son dû travail ; il lui sera loisible d'avoir une autre entreprise à Bordeaux, à condition de n'y pas consacrer plus d'une heure par jour ; il ne s'absentera sans congé qu'une fois par an, pour voir sa famille, etc. (29 août 1464). — Contrat avec Pierre Dupré, orfèvre ; Dupré doit faire, sur un legs de Pierre Du Gravar, un st Michel avec diable et priant d'argent, conforme à la maquette, haut de trois pieds, pesant 32 marcs, avec une place pour les reliques dans le soubassement (26 juillet 1498). — Contrat avec Samson Tissande, maître recouvreur, pour la mise en état de la toiture de St-Michel « tant de tible creulx, plat que ardoize », à raison de 8 écus et 1/3 d'écu sol, soit 25 l. tournois par an (23 juillet 1593). — Police avec Jean Febvre, maître tapissier, « natif de l'isle de Jerge, en Angleterre, » pour réparer « cinq grandz pièces de tapisseries de la Nativité et des Cibilles,... de toutes les faultes qui se trouveront estre en icelles, tant rompues que descossues, et recouldre les toilles que sont en barre et aultrement ausd. tapisseries et icelles nettoyer et remettre en couleur » (24 janvier 1596). — Reçu par led. Febvre de 12 écus sol à lui payés « pour avoir racoustré dix-huit pièces de tapisseries, tant grandes que petictes, appartenant à lad. œuvre (28 juin 1596). — Police avec Élie Estier, menuisier : il s'engage à faire avant la Toussaint, sur le maître-autel, « ung tabernacle de boys de noïer, de telle forme, modelle, haulteur et largeur que celluy-là des Paires Jésuistes dud. Bourdeaux, avecques ses boulles ou pommes de bois de noïer, ung crusifficq samblable », un st Michel au sommet et les autres figures qu'il conviendra de placer dans les niches (27 avril 1616). — Reçus des sommes payées aud. Estier (1er décembre 1616-6 mai 1617). — Police avec Claude Dupré, facteur d'orgues de Villeneuve-d'Agen ; il promet de réparer l'orgue de St-Michel, « démonter le sommier et le regarnir de peaux neufves et y adjouster le jeu du cornet à bouquin et de trois jeus de régalles, sçavoir l'un en trompètes, un autre en voix humaines et un autre en hauboys » ; led. Dupré engage ses biens et notamment l'orgue qu'il a dans Ste-Catherine de Villeneuve (1er août 1647). — Quittance donnée par Dupré du paiement desd. réparations (25 juillet 1648). — Contrat avec un couvreur pour l'entretien des toits de St-Michel pendant sept ans (29 août 1649). — Dépenses de la succession de Pierre Du Gravar : paiement du st Michel ; legs à « los Chartrons, la Merce, Cordoan, a cascun x s., que mo[n]ten, I fr. XII ard. » ; paiement de 9 écus « au brodedor de Sent-Andriu qui fey los offres de las capas et casubla et roquetz » (1500 environ). — Dépenses faites en 1550-1551 : travaux à des vignes en Paludate : « per fa poda... la semane sante, au commensement de l'an 1550, en mars », journées d'hommes à 5 s. ; pour « echermenta », 7 femmes à 10 liards par jour, etc.

C. 2262. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 84 pièces papier (32e liasse (fin) du classement de Baurein).

1488-1745. — « Divers titres de la fabrique surannés et inutiles pour la pluspart. » — Bail à perpétuité à la confrérie de St-Fort, d'un coffre sis dans la chapelle N.-D. [de Pitié], près « la fermure de boys de lad. chappelle, du cousté de la nef », moyennant 20 s. d'entrée et 1 s. de rente (17 octobre 1584). — Serment sur les reliques de st Antoine dans la chapelle dud. saint, touchant le paiement de fournitures « pour faire un câble pour monter des pierres au cluchier dudit Sainct-Michel » (20 août 1524). — Accord avec les Filles de la Charité, qui s'engagent à entretenir deux religieuses pour soigner les malades de la paroisse ; ces religieuses ne seront pas tenues de soigner les filles débauchées, ni d'assister aux accouchements, ni de faire des visites de nuit ; quand l'une d'elles mourra, l'autre suivra immédiatement le corps, une bougie à la main (29 novembre 1700). — Sommation à Henri de Montaigne, conseiller au Parlement, de produire les titres en vertu desquels il s'oppose à la démolition de « certaine petite chappelle au-dehors de ladicte esglize et néantmoins joincte à icelle » (11 avril 1655). — Ordonnance archiépiscopale à ce sujet, rendue sur rapport du sieur de Fonteneil, archidiacre de Médoc (5 mai 1655). — Mention d'une délibération du bureau de la Fabrique renvoyant au premier dimanche après la foire une assemblée de paroisse, attendu que la paroisse est composée en majeure partie de négociants (22 mars 1733). — « Mémoire des chapelles qui n'ont point de clef » : St-Jacques, St-Fort, St-Roch, Montuset, Ste-Suzanne, St-Marc, St-Joseph, N.-D., St-Jean, la Ste-Famille, Ste-Apollonie, St-Sépulcre, la Trinité.

G. 2263. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 1 pièce papier (33e liasse du classement de Baurein).

1316-1539. — Pièces concernant le chapitre de St-André. — Investiture par Jean Mote, doyen de St-André (10 novembre 1363). — Investiture par Raimond de Landiras, archidiacre de Médoc, chanoine de St-André, à la suite de la vente d'un immeuble par Jean de Lafite, damoiseau de Pauillac, héritier d'Olivier de Lafite, son oncle (8 mars 1356, n. s.). — Vente par Arnaud de Lafite, damoiseau de Biganos, héritier d'Olivier de Lafite, son oncle (27 mars 1355). — Investiture par un chanoine de St-André au nom d'Aymar de La Roche, doyen (25 novembre 1316). — Bail à fief par Jean Embrun, doyen de St-André (12 juin 1399). — Investiture par Thibaud Dages, doyen de St-André (28 mai 1443).

G. 2264. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 13 pièces papier (33e liasse (fin) du classement de Baurein).

1347-1655. — Pièces concernant le chapitre de St-Seurin et l'abbaye de Ste-Croix. — Vente par Pierre de Lande, écuyer, d'un immeuble sis dans la rue Permentade, près des murs du couvent de la Grande-Observance (5 avril 1552). — Bail à fief au nom de Pierre de Foix, protonotaire apostolique, administrateur général de l'abbaye de Ste-Croix (22 octobre 1467). — Reconnaissance au profit de Bernard Champion, sous-prieur de Ste-Croix (3 juillet 1490). — Reconnaissance pour une maison sise rue Maucaillau, *alias* rue Ducasse (6 janvier 1456, n. s.). — Quittance au nom de François Mollé, abbé de Ste-Croix (22 mars 1655). — Reconnaissance au profit de François Daux, abbé commendataire de Ste-Croix (8 novembre 1529). — Investiture au nom du cardinal de Foix, administrateur général de l'abbaye de Ste-Croix (6 janvier 1456, n. s.). — Reconnaissance au profit de Charles de Carreto, cardinal de Finale, abbé commendataire de Ste-Croix (10 décembre 1509); — aux mains d'Arnaud de Madéran, abbé de Bornet, procureur de Bernard Salomon, abbé de Ste-Croix (18 juillet 1381); — aux mains d'Henri, évêque de Bazas, administrateur de Ste-Croix (12 mai 1442). — Investiture au nom de Pierre [de Foix], administrateur de Ste-Croix (6 mars 1455, n. s.). — Bail à fief au nom d'Ogier Hunaud de Lanta, abbé de Ste-Croix (6 novembre 1539).

G. 2265. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 1 pièce papier (34e liasse du classement de Baurein).

1351-1543. — Pièces « concernant diverses communautés de Bordeaux et quelques gens de mainmorte ». — Vente d'une maison sise rue Permentade, près la maison de Martin de Sault, écuyer, trésorier de la Ville (30 octobre 1543). — Bail à fief par sœur Catherine Lambert, abbesse, et huit religieuses du couvent de Ste-Claire, assemblées en chapitre, d'un bien sis à Camblanes, lieu dit *au molin de Sotz* (28 décembre 1430). — Vente du même bien (25 avril 1440). — Reconnaissance au profit de frère Jean Dartiailh, prieur, et de l'hôpital St-James de Bordeaux (30 mars 1508). — Bail à fief par Pierre Dubosc, administrateur perpétuel de l'hôpital St-James, et quatre frères du même hôpital réunis « en l'escriptori deudeyt hospitau » (25 février 1467, n. s.). — Lettre de l'archevêque Élie donnant pouvoir « dominis Folquerio La Cumba, vicario, Johanni de Crota, generali receptori, et Ayolo de Rapina, sigillatori nostris », de procéder au bail à fief des vignes vacantes à cause des guerres, sinistres et autres accidents (Pessac, 27 août 1365). — Bail à fief par Menaud de Casavelha, abbé de Vertheuil (31 janvier 1442, n. s.).

G. 2266. (Liasse.) — 4 cahiers de 78 feuillets et 8 pièces papier (34e liasse (fin) du classement de Baurein).

1453-1485. — Fragments de registres de notaires. — Reconnaissance au profit de Jean Lebas, maçon, paroissien de St-Michel, d'une dette de 40 francs, de 25 s. bordelais chacun, prix de 5 tonneaux de vin (1485 (?); fol. 27). — Contrat d'apprentissage pour deux ans entre un garçon de 15 ans et un tailleur (1468 (?); fol. 1 v°). — Reconnaissance par Médard de Durfort, seigneur de la Mothe de Margaux, à Marot de La Palanque, capitaine de Villandraut, pour une dette de 65 nobles d'or du coin d'Angleterre, empruntés par led. Médard pour les affaires de son neveu Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort; il donne en gage les château, place, seigneurie de Villandraut (1468 (?); fol. 3 v°). — Procuration donnée par le titulaire d'une chapellenie fondée dans l'église St-Étienne d'Origne (1470 (?); fol. 5); — par Jean de Monens, chanoine de Bazas (19 février 1472, n. s.; fol. 6 v°). — Pouvoir donné par l'official au curé de St-Michel de relever une femme de l'excommunication prononcée contre elle (27 février 1481, n. s.; fol. 7). — Lettre

de l'official prescrivant d'avertir les paroissiens de St-Michel de cesser toute relation avec un d'entre eux, qui est excommunié (27 février 1481, n. s.; fol. 7 v°). — Autres lettres prescrivant successivement d'autres mesures contre un excommunié (février 1481, n. s.; fol. 7 v°-9). — Bail à loyer par Gauban Vertet, damoiseau, seigneur de St-Martin en Blayais, de moitié d'une tour sise rue Colombeyre et confrontant aux maison et jardin de Jean Lebas, maçon (27 juillet 1471; fol. 15 v°). — Obligation de Jacques de Bridiers, écuyer de la compagnie de Joachin Roault, de 3 écus de l'ancien poids et de demi-marc d'argent valant 3 écus du poids nouveau (Libourne, 21 septembre 1453; fol. 17). — Quittance pour Jean Fremau, bourgeois de Libourne, agissant au nom de Rogelis dit Wchequin, anglais, son beau-père (1461; fol. 17 v°). — Bail *a ffanzanduyras* de biens à L'isle-St-Georges, moyennant le cinquième des fruits (25 avril 1475; fol 2). — Contrat d'apprentissage d'un charpentier (30 novembre 1481; fol. 3). — Bail à fief par Gaillard Dubosc, seigneur de Canteloup, bourgeois de Bordeaux (fol. 4). — « Carta de maridacge et d'affrayrament en tous los bens et conquestas durant lo motremony » (fol. 4 v°). — Testament d'un habitant de Bouliac: il lègue 12 liards à l'œuvre de St-Siméon de Bouliac, autant au luminaire de N.-D. vénérée dans lad. église, autant à l'œuvre de St-Vincent de Floirac (22 novembre 1480; fol. 7 v°). — Vente moyennant 10 l. à la confrérie de St-Marc, fondée dans l'église St-Michel, d'un cens de 10 sous sur deux biens sis à Bouliac et confrontant à un fief de lad. confrérie (23 avril 1479; fol. 11 v°). — Reconnaissance au profit de frère Bertrand Beraudin, prieur de La Rame en Bazadais, pour une vigne en graves de Bordeaux, lieu dit *au Cayron* ou *à Tilhac*, près du ruisseau du moulin d'Ars (8 avril 1480; fol. 14). — Vente de deux prés à St-Laurent-en-Médoc, aux lieux dits *a l'Estey Neu* et *a l'Artigon*, relevant du seigneur de La Tour (13 décembre 1479). — Vente par Marguerite Servent, femme de noble Bertrand de Gresignac, damoiseau, et Pierre Galan, son gendre (?) (4 janvier 1472, n. s.). — Bail à loyer d'une maison « en la careyra aperade sobre lo fossat deus Peylhes... et dura de lonc de la careyra publica et padinent *(sic)* comunau » (sans date). — Contrat d'apprentissage conclu avec l'assentiment de Raimond de La Croix, chanoine de St-Seurin et archiprêtre de Loupiac (sans date).

G. 2267. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 1 pièce papier (35e liasse du classement de Baurein).

1325-1535. — Pièces « concernant divers seigneurs particuliers ». — Reconnaissance pour une terre à Cénac en faveur de Gaillarde, femme d'Amanieu de Moissac, damoiseau (« Rotberto de Suyneborna, milite, majore »; 11 septembre 1325). — Accord entre Amanieu d'Escures, damoiseau, fils de feu Amanieu d'Escures, damoiseau, et d'Alaïs de Bolh, d'une part, et Guillaume, Arnaud, P., Jean et autre Arnaud d'Arlac, frères, de Mérignac, touchant la concession consentie au profit de ces derniers, savoir « tot aquet pastenc e paduénc a paduir e a pastengar lurs bestias grossas e menudas en lo paduenc queudeit n'Amaneu d'Escuras a e aver deu en la parropia de Pessac », avec faculté de couper « lo bruc e lo brana et la jauga... de dalh e ab haus, saup e exceptat deffens e estatja e causa yssanta », plus une terre labourable *au Puch de La Grava* (27 février 1333, n. s.). — Bail à fief par Guiraud d'Escures, damoiseau, habitant la paroisse de Pessac, à Guillaume de Somolanas, habitant de la paroisse de Mérignac, du droit de « paduent e paduentatge, a pe, a cavat, am bros e sentz bros, buytz e carquatz, de nuyt [e de jorn]..., a sa perssona e a tota sa maynada e de cadaun de lor, a tot lor bestiar gros e menut » sur toutes les terres et landes appartenant aud. Guiraud, tant à Mérignac qu'à Pessac, « saup e exceptat vinhas, boscx, terras guareytas e pratz », avec faculté d'enlever à volonté « l'erbatge,... bruc, brana e jaugar »; le concessionnaire ne pourra « far talhar busca gran ni petita, bruc, brana ni jauga », au lieu dit *Puch de La Grava* (avril 1366). — Reconnaissance pour un bien sis *a l'Estey de La Soys*, paroisse de Floirac, au profit de « noble senhor e baron » Jean de Lalande, damoiseau, seigneur de Labrède, de Pierre de Lalande, son frère, et d'Andiote de Lalande, leur sœur, héritiers de leur feue mère Marie de St-Symphorien, dite de Landiras (7 mai 1412). — Autre reconnaissance aux mêmes pour des biens sis à Floirac: clauses relatives à l'entretien de treuil et cuve (27 mars 1415). — Bail à cens de biens à Floirac par Indie de Lalande, femme de Jean de Durfort; clauses analogues (8 août 1417). — Vente d'une vigne sise en graves de Bordeaux, lieu dit *a Cap de Bache*, confrontant à la vigne de M. de Montaigne (24 décembre 1535). — Vente d'une vigne sise au Tourne, confrontant au pré d'Élie de Labatut, damoiseau et relevant de Marguerite Perbost, fille de feu Pierre Perbost, chevalier (20 février 1392, n. s.). — Vente d'un cens de 4 s. sur un

alleu moyennant 4 l. (25 mars 1392); — d'un cens de 5 s. sur un alleu moyennant 5 l. (30 mars 1392). — Reconnaissance pour une terre sise au Tourne, lieu dit *aus Clausetz* (28 juin 1424). — Reconnaissance au profit d'Isabelle de Girard, femme de Jean de La Caussade, damoiseau (5 mai 1364); — au profit de la même, par Gaillard Daria, doreur, de la paroisse St-Pierre, pour un immeuble sis à Langoiran, lieu dit *a Flayrac*, près l'aubarède d'Arnaud de Montz, bayle de Rions, « presentibus... Johanne de Monte-Auserio, serviente domini nostri Principis » (17 février 1368, n. s.). — Bail à fief d'une terre sise à Baurech, lieu dit *au Poyau de la Caussada* (21 octobre 1462).

G. 2268. (Liasse.) — 21 pièces parchemin (35e liasse (suite) du classement de Baurein).

1314-1488. — Pièces « concernant divers seigneurs particuliers ». — Vente de biens dans la mouvance de Jean de Grailly, captal de Buch (5 décembre 1354). — Vente de fonds et de cens, par Agnès de Canteloup et P. de Blaye, son mari, pour rembourser un dépôt de 60 l. sterling effectué par des marchands anglais entre les mains de Jean, père de lad. Agnès, « sot la man deu perbost de l'Ombreyra de Bordeu » (« Reginaldo de Viskale, milite, majore », 1349). — Vente de 6 d. de cens moyennant 5 francs (21 février 1446, n. s.). — Remise d'un cens de 2 s. 6 d. dus pour une vigne sise *a La Bomba*, devant l'église St-Vincent, et ce moyennant 3 francs, « comptant seyssanta dauffins correntz a present a Bordeu per cascun franc » (« Actum fuit hoc Burdegale, sub sigillo regio quo utitur ad contractus in Burdegalesio », 15 décembre 1456). — Bail à fief (21 décembre 1327, « Johanne de Hausteda, milite, majore »). — Reconnaissance (20 décembre 1332, « Johanne de Sancto-Philiberto, milite, majore »). — Bail à fief d'une vigne confrontant au fief d'Arnaud Monedey, chevalier (10 mai 1366). — Reconnaissance au profit de Bernard Olivey, damoiseau (22 février 1464, n. s.). — Vente d'un fonds relevant d'Élie de Caupène, chevalier (16 juin 1314, « 'n Assiu de Galart, cavoir, major »; témoin Garin de Lapède, chevalier). — Reconnaissance en faveur de Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Longueville, seigneur de la maison de Puypaulin à Bordeaux, pour une terre confrontant au fossé de Motadeyre, tenue moyennant un cens qui est payable « a la sala de Puchpaulin ». « Presentibus ibidem Johanne de Saucarissa (?), Arnaldo de Navalhiis alias Franssa, domicellis » (16 novembre 1426); — en faveur de Gaston de Foix, captal de Buch, vicomte de Benauges et de Castillon, seigneur de la maison de Puypaulin; le cens est livrable « en lad. sala de lad. maison de Puchpaulin » (20 novembre 1420). — Vente d'une vigne sise en graves de Bordeaux, *au plantey de Mas*, « saups los dreytz, debers et las senhorias de moss^r de Francxs, deuquau lodeyt vendador disso et confesset que lodeyt trens de binha... mau et meure deu fevaument, ab sertan sporla et per lo seten deu fruyt de bin et de bendimha... et plus, d'autra part, saup et exceptat los dreytz et debers de[u] capitre Sanct-Andriu de Bordeu, deuquau lod. vendador disso que lod. trens de vinha mau per lo quinzen de deyme » (« Actum fuit hoc in grabis Burdegale, supra dictum trencium vinee », 9 mai 1487). — Reconnaissance au profit d'Arnaud Arrostanh, pour une vigne sise en graves de Bordeaux, *a Las Canaus*, confrontant le jardin et le fossé dud. Arnaud Arrostanh (31 mai 1429). — Acquisition par Pierre Du Gravar du droit de retrait lignager sur un bien à lui vendu par Pèlerine Makanan, veuve de noble Jean de Roustaing, qui avait elle-même acheté ce bien par retrait féodal (17 mars 1478, n. s.). — Lettre de Gaston de Foix, comte de Candale, de Benauges et de Lavaur, grand sénéchal de Guienne, autorisant deux notaires à expédier les actes contenus dans les registres d'un notaire décédé (5 novembre 1488).

G. 2269. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 1 pièce papier (35e liasse (suite) du classement de Baurein).

1318-1656. — Pièces « concernant divers seigneurs particuliers ». — Reconnaissance en faveur d'Isabelle de St-Symphorien, dame de Landiras, veuve de Jean de Stractone (9 janvier 1410, n. s.); — en faveur de la même Isabelle de St-Symphorien et de Marguerite de Stractone, fille et héritière universelle du même Jean de Stractone (7 avril 1424). — Investiture par Pons Rodelh, damoiseau, et autres représentants de Pierre de St-Symphorien *alias* de Landiras, chevalier, seigneur pour partie de L'Ile-St-Georges, tuteur des enfants de Bernard Du Soler (3 avril 1365, « Arnaldo Sauvatgii, milite, majore »). — Requête du duc d'Épernon au sénéchal de Guienne: les bénéficiers ayant acquis rue Permentade une maison qui relève du requérant, celui-ci leur a demandé soit de fournir un homme vivant, mourant et confisquant, soit de bailler un autre fief d'égale valeur, et aussi de payer les lods; les bénéficiers ont cédé le fief à Guillaume Desplats, tavernier, mais les lods n'ont pas été payés : « Les tiltres dud. seigneur pour ce qui regarde sa maison de Puipaulin ont tous esté dissipés dans le pillage et ruine d'icelle pandant

les désordres de ceste ville » (19 février 1656). — Cession par un bourgeois de Bordeaux de 2 d. d'esporle et un cens d'une pipe de vin, avec tous droits de « senhorias, bendas, reyrebendas, bestidons », etc., sur tous ses biens meubles et immeubles, pour le prix de 60 fr.; s'il ne rembourse pas cette somme dans les 5 ans, il s'engage à constituer ce cens en bon lieu dans la ville ou la banlieue (23 avril 1439).

G. 2270. (Registre.) — In-8° oblong, 43 feuillets papier (35e liasse (fin) du classement de Baurein).

XVe siècle. — Liève de diverses chapellenies dont Pierre de Villambitz était titulaire. — Cens dû par Thibaud, lieutenant des francs-archers (fol. 4); — pour un fonds sis au lieu dit *au Molin de Reynon*, près de St-Seurin (fol. 11).

G. 2271. (Registre.) — In-12 oblong, 31 feuillets papier (36e liasse du classement de Baurein).

XVe siècle. — Liève concernant diverses chapellenies. — Estimation du froment et du mil de 1476 à 1481 : froment, 3 fr. le boisseau; mil, 1 écu de Roi le boisseau (fol. 9). — Arrérages dus à Pierre de Villambitz pour la chapellenie de Bernard Lanta (fol. 30 v°).

G. 2272. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 2 pièces papier (36e liasse (suite) du classement de Baurein).

1351-1535. — Titres de diverses chapellenies. — Reconnaissance au profit d'une chapellenie fondée dans la chapelle de l'hôpital de St-Julien près Bordeaux (28 février 1504, n. s.). — Sentence de l'official (sceau, brisé à la partie supérieure, et sceau; 30 mars 1351).

G. 2273. (Liasse.) — 8 pièces parchemin (36e liasse (fin) du classement de Baurein).

1375-1499. — Titres de diverses chapellenies. — Collation d'une chapellenie par les vicaires généraux de l'archevêque, primat d'Aquitaine, datée « sub sigillo pontificali... archiepiscopi » (sceau sur papier; 9 juin 1468). — Collation par les vicaires généraux, donnée « sub sigillo vicariatus nostri ad hoc comisso et ordinato » (21 avril 1481). — Autre collation par des vicaires généraux, *sede vacante*, donnée « sub sigillo capituli » (8 septembre 1479). — Mention de vaisselle d'argent enfermée dans une « ucha de Flandras » (1376).

G. 2274. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 2 pièces papier (37e liasse du classement de Baurein).

1333-1519. — Pièces concernant diverses maisons dans Bordeaux. — Vente d'une maison sise dans la rue du Vieux Poids, qui va de la Porte Médoque vers la place de Puypaulin, confrontant à « la mayson e mech mur de mestre Arnaud de Plassa, savi en dreyt » et relevant d'Arnaud de Caupène, chevalier, seigneur de Parempuyre (14 décembre 1359). — Donation d'une maison sise rue Dissente, près la maison de Pierre de Maderan, notaire (31 décembre 1427). — Partage après décès de biens meubles et immeubles: « un formatger de fer »; 46 sous, « escut d'aur comptat per xxvii soudz », un tonneau de « reyre vin », « tres tassas d'argent deu pes de i marc e demechs, menchs vii esterlins », « i parelh de gans de plata et tres parelhs de platas e una quantitat de fer » (12 juin 1349). — Vente d'une bande de terre mesurant en largeur « nau pogadas » dans la rue Planterose. Témoin « Leonardo Deu Pont, lathomo » (5 décembre 1496). — Donation viagère par une bourgeoise à sa nourrice d'une maison « et estatga en que ladeyta maysson es », dans la rue de Salabert (1er février 1379, n. s.). — Émancipation d'Yvonnet Daydius, qui se tient devant son père à genoux, les mains jointes (11 décembre 1500). — Donation par Gaillard de Lamote à son frère de « tot aquet obradur e tota aquera sala e cerer dessus » qu'il possède dans la rue d'Acre (?) et de toute action contre son beau-frère Raimond de Pomarède, damoiseau (21 avril 1333). — Prise de possession d'une maison à la suite d'un échange: l'acquéreur invite le notaire et les témoins à boire dans sa maison (2 janvier 1444, n. s.). — Accord devant l'official au sujet du droit de retrait à exercer sur une maison de la rue du Puits d'Alhan (4 février 1423, n. s.).

G. 2275. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 1 pièce papier (38e liasse du classement de Baurein).

1201-1535. — « Titres qui concernent les Graves et quelques parroisses et seigneurs du Médoc. » — Ratification par des cousins du partage convenu entre leurs parents, une vingtaine d'années auparavant, visant des actes du 12 février 1300 (n. s.), « en Bertran Deu Ffaugar, cavoir, major »; du 15 mai 1293, « 'n Alixandre de La Pebrea, cavoir, major »; et du 15 mai 1294, « en Germont de Burlais, cavoir, major » (12 juillet 1304, Amaury de St-Amant, chevalier, étant maire). —

Cession par Guillaume de Lalande à Pierre Seguy du droit de retrait lignager sur un fonds vendu aud. Seguy par Pierre Borrel, oncle dud. Guillaume de Lalande (12 septembre 1416). — Vente par Fort Reynaud, habitant de la paroisse S[t]-Pierre de Dignac, « en isla de Jau », de biens relevant de noble Catherine d'Anglades, à qui l'acquéreur paiera 92 liards de cens, deux corvées avec bœufs et « bros » dans des limites déterminées, un chevreau, une poule « ung escart de sivada et ung mesurau de forment » (29 mai 1496). — Vente par Fort Reynaud, habitant de Dignac « en Lesparres » (16 janvier 1501, n. s.). — Bail à fief par Jean de Lilhan, damoiseau, seigneur de La Rase, d'un fonds sis dans la paroisse de Civrac (Médoc), au lieu dit *a Lebedet* (26 mars 1453, « regnante excellentissimo principe et domino nostro domino *(en blanc)*, Dei gratia *(en blanc)* rege »). — Partage de biens sis dans lad. paroisse de Civrac (17 novembre 1488). — Bail à fief par Guillaume de Lur, abbé de L'Isle en Médoc, Pierre Bellanguey, prieur claustral, les prieurs de S[t]-Yzans, Ordonnac, S[t]-Sauveur, Podensac, « Bayantran »; et autres chanoines réunis en chapitre d'un fonds sis près du chemin de la Grange de Civrac (26 septembre 1480). — Donation par Guillaume Robbert et sa femme, de Cussac, qui sont vieux et en grande décrépitude, de tous leurs biens meubles et immeubles sis à Cussac, à la réserve d'un tiers; ils feront avec le donataire « i fuc, una taula e una mession » et se réservent, leur vie durant, d'administrer leursd. biens (27 mai 1427). — Vente par Arnaud Berland à noble Martin Dusault de fonds, notamment d'une vigne sise à Margaux, lieu dit *au Perey*, près les fiefs des seigneurs de La Mothe et de Gassies (5 mars 1535, n. s.).

G. 2276. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 1 pièce papier (39[e] liasse du classement de Baurein).

1329-1507. — Pièces « concernant quelques parroises de l'Entre-deux-Mers ». — Vente d'une terre et jardin sis à Cénac, près la terre et jardin des hoirs de feu Raimond de Montignac, damoiseau (1[er] mars 1329, n. s.). — Bail *a fazenduras* pour neuf ans, par Pierre de S[t]-Symphorien, dit de Landiras, d'un bourdieu sis à Las Souys, moyennant le quart de la vendange, plus 100 sous dus à Pierre Lambert, chevalier, seigneur foncier dud. bien; le bailleur se réserve de presser dans led. bourdieu le raisin qu'il récoltera ou que lui paieront les tenanciers. Témoins « Borbonet de Borbon, Assinet de Berbena, donzetz » (13 décembre 1374). — Échange d'un « hostau feyt de murralha et cubert de tiula », sis dans la paroisse d'Artigues et d'une vigne contenant la « fudidon de dotze homes » (9 mars 1486, n. s.). — Procuration donnée par frère Mathurin Esmelin, abbé, et autres religieux de Bonlieu (5 octobre 1459); accord entre le fondé de pouvoir ainsi délégué et autres par-devant « Jaques Bremaudeau, escuïer, exécuteur et garde des seel et contre-seel aux contraux en la ville et cité de Bourdeaux » (18 octobre 1459), et homologation de lad. transaction par le lieutenant du sénéchal (18 septembre 1460).

G. 2277. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 1 pièce papier (40[e] liasse du classement de Baurein).

1356-1449. — « Divers contrats de mariage. » — Transaction sur les clauses d'un contrat de mariage; les parties déclarent accepter qu'on les contraigne à l'observation de cet accord « per posicion de sirvent et hostatges en lurs hostaus et autres bens et causas » (14 septembre 1400).

G. 2278. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 1 pièce papier (40[e] liasse (fin) du classement de Baurein).

1483-1565. — « Divers contrats de mariage. » — Contrat de mariage : les futurs époux « se affrayren, ajusten et acommanten en totz et sengles lurs bens » (6 octobre 1483). — Arrangement à la suite d'un contrat de mariage : la dot de la femme est de 30 francs, le mari « a tercé à... sad. molher ladicte somme de trente francs bourdeloys dud. mariage et luy a faict don et donation de la somme de quinze francs bourdeloys en ensuyvent les fors et coustumes de Bourdeaulx et Bourdeloys » (26 juillet 1512). — Autre disposition analogue : la dot étant de 200 fr., si le mari prédécède, la femme « recouvrera lesdictz deux cens francz de dot et gaignera cent francz bourdellois pour le tiercement d'icelluy »; le mari promet d'habiller sa femme, le jour des noces, « d'une robe noire, ung chapperon, chausses et soliers, sellon son estat » (4 novembre 1565).

G. 2279. (Liasse.) — 24 pièces parchemin, 1 pièce papier (41[e] liasse du classement de Baurein).

1406-1480. — « Contrats d'obligation inutiles et surannés. » — Acte reçu par l'official et dans lequel un habitant de Camblanes déclare avoir reçu d'un boucher de S[t]-Michel, « ad mestivam, secundum foros et consuetudines Burdegale », pour la durée d'un an, « unum boben domitum pili falbi..., apretiatum inter

ipsos ad octo guianensses auri de cugno Burdegale »; le preneur paiera « pro mestiva » trois boisseaux de froment (24 juin 1406). — Obligation par-devant l'official, par le même en faveur du même, pour un prêt de 15 l. que l'emprunteur s'engage à rendre au prêteur ou au porteur de l'acte, « vel latori presentis memorialis » (3 mai 1408). — Obligation pour une somme de 5 l., valeur d'un porc salé (11 mai 1422?). — Obligation pour 36 francs, prix d'une paire de bœufs (29 avril 1442). — Obligation pour une somme de 30 francs: le débiteur promet de payer, en outre, « la faisson d'aquesta present carta et... los costaiges deu[s] segetz qui seran meys et pausatz » (21 août 1479). — Autre obligation: le débiteur s'engage à payer « los autres costages et despens rasonables qui en seran feytz per causa de cobra lod. deute » (13 mai 1480).

G. 2280. (Liasse.) — 29 pièces parchemin, 1 pièce papier (41e liasse (fin) du classement de Baurein).

1390-1525 — « Contrats d'obligation inutiles et surannés. » — Obligation par Jean de La Serre, marchand, de St-Pierre-de-Monts, présent « religioso viro domino Johanne Bergonh, priore Deu Casteret, inter duo Maria » (13 mai 1449); — pour 9 francs, valeur d'une pipe de vin (22 juin 1496); — par-devant l'archiprêtre de Bourg, par deux habitants de Samonac au profit d'un habitant de Bourg (3 juin 1390). — Accord au sujet de 42 guiennois, de 25 s. l'un, prix de 3 tonneaux de vin (8 février 1405, n. s., « Guilhermo Amanevi de Madelhano, domino de Sparra et de Roazano, milite, gubernatore ville Burdegale »). — Obligation au profit de Jouine de Monferrand, femme de Jean de Lalande, chevalier, pour une somme de 42 l. 10 s., prix d'une paire de bœufs: présent Raimond de Cantaloup, damoiseau (25 mars 1420). — Obligation solidaire par divers habitants de Cussac au profit de Guillaume Radelle, armurier, de la paroisse St-Siméon, pour 5 écus d'or, valeur de « certanas espadas d'acey, bonas, vendablas et merchandas » (29 octobre 1471). — Obligation pour 24 verges anglaises de drap de Bristol, couleur pers clair (29 novembre 1501).

G. 2281. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 1 pièce papier (42e liasse du classement de Baurein.)

1338-1525. — « Divers titres étrangers à la fabrique. » — Quittance pour Assaut de Hargas, fils de feu noble Assaut de Hargas, chevalier, et pour Arnaud de Hargas, damoiseau (28 janvier 1338, n. s.). — Quittance donnée par le trésorier de la Ville des sommes perçues par Jean Cartey, « cum culhidor et lebador de las tabernas debert lo parsan de Sent-Miqueu, ensemps en la companhia de Bertran deu Pin, cum a contralador de lad. costuma, so es assaver deus xxiiii picheys per cascun tonet de bin qui se bent a taberna » (19 août 1449). — Quittance notariée donnée par les bénéficiers de St-Michel à leur syndic (25 novembre 1487). — Quittance en présence d'André Durand, curé de Langoiran (28 février 1488, n. s.). — Acte relatif au paiement de 559 fr. de reliquat dû par un marchand anglais à qui avait été vendue certaine quantité de pastel (4 août 1502). — Vente de deux milliers de merrain, à 50 pipes le millier, à raison de 20 francs le millier (19 décembre 1430). — Sentence de l'official au sujet d'un individu mort sous le coup de l'excommunication: « Ipsum ... cum phalmo *(sic)* penitentiali, oracione dominica et aqua benedicta et aliis in casibus fieri consuetis... absolvatis » (6 avril 1374).

G. 2282. (Liasse.) — 1 cahier de 37 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 5 pièces papier (42e liasse (fin) du classement de Baurein).

1437-1651. — « Divers titres étrangers à la fabrique. » — Déposition par-devant Jean Carle, clerc ordinaire de la ville de Bordeaux, de certains praticiens convoqués à la requête de Jean Chevallier, partie dans une affaire, à l'effet de « faire enquestes, turbe et noctoritate » *(sic)* sur un point contesté, à savoir que la communauté des acquêts s'entend seulement des immeubles, à moins qu'il ne soit expressément dérogé à cette coutume. L'un des comparants répond, au nom de tous, affirmativement; après quoi, ils sont derechef interrogés par led. Jean Carle; l'un d'eux « dit que autreffoiz il a ouy dire à plusieurs des anciens coustumiers de ceste ville que ladicte coustume dessus narrée s'entend seullement des biens acquis » (22 juin 1504). — Inventaire des biens de feu Jacques Goutet, marchand, demeurant en la rue Neuve: « ung petit tros de bois à clairevoyes pour tenir le thoailhon à essuer les mains »; diverses « touailhes,... obrage de Benisse »; un manuscrit « ont est la vie de Job et Pothas »; deux tasses d'argent dont le fond émaillé représente une sainte; « ung teste-bin »; diverses armes, notamment une couleuvrine à main et une « trouse de flèches »; un tapis d'Irlande, « une collevrine de métal en manière d'une harche »; « ung petit *Agnus Dey* ont a la montance d'ung ducat». Liste de débiteurs: « Johan de Bautreya, bordader, demorrant a Sent-Andre de Bordeaux » (1509). — Inventaire des biens de Guiraude Fau: « Uncz pater nostres

d'argent ab la mora, en losquaus pater nostres eran c et I de nombre »; « doas draperas a brodar de tela blanqua »; toile écrue à 14 et à 16 liards l'aune, toile blanche à 20 liards; frise grise et frise blanche à 10 s. l'aune; « blanquet » étroit à 10 s. l'aune, et « blanquet » large à 20 s.; noir étroit à 12 s.; *pers*, à 27 s. 6 d.; *rosset*, étroit à 6 s. 6 d.; gris large à 25 s.; gris étroit à 12 s. 6 d.; rouge étroit à 12 s. 6 d., etc.; « una pipa de bin de que bevian tot jorn per far las honors de la deyta testayritz » ; « I forneu de plom per estillar ayga rosa »; I manteau d'Irlande; « tres marras de costa ». Liste de débiteurs : Jean, prieur de Cayac; Éliot Rigaut, de Londres, qui a donné en gage « I culhey d'argent plegadis » (1er juin 1437). — Liste des membres d'une confrérie qui ont payé « mesase berguetas e quarteyrons » (1396).

G. 2283. (Liasse.) — 1 cahier de 132 feuillets papier, 1 pièce papier (43e liasse du classement de Baurein).

1486-1500. — « Procès étrangers à la fabrique ».— Procédures par-devant Jean de Chassaignes, abbé commendataire de La Sauve, archidiacre de Cernès, conservateur et juge délégué des causes, biens, droits, privilèges et libertés de l'Université de Bordeaux, et par-devant Jean de St-Sauveur, sous-conservateur, à la requête de Nicolas Tolhand, prêtre étudiant.

G. 2284. (Liasse.) — 1 cahier de 35 feuillets papier, 4 pièces papier (43e liasse (suite) du classement de Baurein).

1482-1487. — « Procès étrangers à la fabrique ». — Procès de Nicolas Doyau devant l'official de Luçon.

G. 2285. (Rouleau.) — 1 pièce parchemin de 6m50 de longueur (43e liasse (suite) du classement de Baurein).

1529. — « Procès étrangers à la fabrique ». — Rôle des dépens d'un procès relatif à une vente de mauvaises marchandises.

G. 2286. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets parchemin, 4 pièces parchemin (43e liasse (fin) du classement de Baurein).

1412-1516. — « Procès étrangers à la fabrique ».— Sentence du juge des appellations à la cour de Gascogne sur une requête de deux femmes qui sollicitent une surséance de cinq ans pour le paiement de leurs dettes; le juge constate la contumace de créanciers, dûment convoqués, « prout in libro curie nostre predicte plenius continetur, » et il accorde le délai, en ce qui concerne les créanciers absents, « habitis... consilio et causamento cum peritis in jure nobis ibidem assistentibus » (28 janvier 1412, n. s.). — Procédure par-devant Robert Delas, avocat au Parlement, commis pour connaître d'une plainte en excès formée par des marchands de Bordeaux contre Guillaume de Laduch, clerc de la ville de Bayonne (1516).

G. 2287. (Liasse.) — 17 pièces parchemin, 3 pièces papier (44e liasse du classement de Baurein).

1485-1610. — Titres et bulles divers. — Procuration à l'effet de procéder contre « la monition pubbliée au sène derrier passé et tenu à Bourdeaulx, par lequel les prestres de la diocèse avoyent esté admonestez d'avoir dedans ung moys chascun ung des brévières de noveaulx imprimés » (15 novembre 1529). — Sommation à Pierre de Borda, grand-archidiacre de Médoc et au sous-doyen de St-André, d'avoir à délivrer le texte de lad. monition (15 novembre 1529), et réponse desd. deux personnages : ils ignorent à la requête de qui lad. monition a été faite et en suspendent les effets jusqu'à Noël (16 novembre). — Titre clérical délivré par Gaillard de Fronsac, seigneur d'Uch (1er mars 1495, n. s.); — par Jean de Donissan, seigneur de La Mothe, dans la paroisse de St-Symphorien de Cussac (11 septembre 1496). — Collation d'un bénéfice par Pierre d'Abbadie, archidiacre de Marsan, vicaire général d'Aire (29 août 1504). — Arrêt du Parlement contre le vicaire de St-Remy, qui s'opposait à ce qu'on enlevât le corps de feu Jérôme de Botheleyde pour l'inhumer à Malines; le Parlement enjoint aud. vicaire de laisser enlever le corps, « actendu la calité de la personne dud. feu Botheleyde, qui estoit conseillier du Roy catholicque et son embassadeur » (29 août 1517). — Bulle d'Innocent VIII en faveur d'un hôpital du St-Esprit, mentionnant de nombreuses concessions d'indulgences (21 mars 1485; *vidimus* de l'official d'Orléans, du 19 novembre 1487). — Lettres-patentes confirmant les privilèges accordés aux Quinze-Vingts à l'effet de provoquer des libéralités et notamment d'établir des troncs dans les églises (31 juillet 1610). — Lettres apostoliques pour Mondine Dupuy, héritière universelle de feu Jean Du Boucaut, dit Boucalot, touchant un codicille frauduleusement ajouté au testament dud. Jean Du Boucaut, et mandement de l'official conforme à ces lettres (8 février 1526 et 2 avril 1527). — Lettres apostoliques nommant Couronat de Planca « sacri palatii Lateranensis comitem et militem », et lui conférant les pouvoirs inhérents à ce

titre : création des notaires et juges ordinaires, investiture d'iceux « per pennam et calamarium », légitimation des enfants illégitimes, etc. (19 novembre 1475); lettres dud. impétrant nommant Philippe Bertier, prêtre de Bordeaux, « in vice-comitem nostrum » et lui déléguant le pouvoir de créer 24 notaires et juges ordinaires (5 mai 1494); lettres dud. Bertier créant notaire François Yvon, prêtre du diocèse de Saintes (2 mars 1498, indiction première, 6e année du pontificat d'Alexandre). — Lettres apostoliques nommant Paul de Planca comte et chevalier du palais de Latran (19 novembre 1514); formule du serment des notaires apostoliques; lettres de Paul de Planca, susnommé, pour Arnaud Ferrey, clerc du diocèse de Bordeaux, l'instituant vicomte, avec pouvoir de créer 25 notaires (20 août 1516); lettres d'Arnaud Ferrey, nommant notaire Jacques de Bellegarde, du diocèse de Bordeaux, et l'investissant « per pennam et calamare » (?) (28 février 1518).

G. 2288. (Registre.) — Petit in-4° de 95 feuillets papier (44e liasse (suite) du classement de Baurein).

XVe siècle. — Manuscrit contenant divers travaux. — Lettres de Lucrèce à Euriale et de celui-ci à celle-là (fol. 1). — « Questiones que evenerunt in capella archiepiscopi Tholose tempore quo ego Johannes Corcerii fui officialis Tholosanus » (fol. 23). — Tableau indiquant la valeur et le poids de diverses monnaies d'or : angelot, 3 fr. 30 liards 1 d., poids : 4 d.; « totas enriquas », 3 fr., p. : 3 d. 15 g.; « totes sortes de ducatz », 2 fr. et 20 liards, p. : 2 d. 18 g.; salut, 2 fr. et 20 liards, p. : 2 d. 18 g.; « ride » (?), 2 fr. et 20 liards, p. : 2 d. 18 g.; « alphonsa », 2 fr. et demi, p. : 4 d. 4 g.; « acglitz, » 2 fr. et 40 l., p. : 3 d. 3 g.; « passeficq », 1 fr. et 40 liards, p. : 2 d. 16 g.; « clabari, 1 fr. 44 liards, p. non indiqué; « lion doré », 2 fr. 34 liards, p. : 3 d.; « franc a pié » (?), 2 fr. et demi, p. : 3 d. 3 g.; « franc a cabat », 2 fr. 20 liards, p. : 2 d. 18 g.; florin de France, 1 écu, p. : 2 d. 18 g.; écu soleil et écu à la vache, 2 s. 12 liards, p. : 2 d. 18 g.; écu de Guienne, 2 fr. 5 liards, p. : 2 d. 18 g.; etc. (fol. 54). — Décisions de droit (fol. 55). — Poème latin sur le gouvernement de l'Église (fol. 64).

G. 2289. (Registre.) — In-8°, 24 feuillets papier (44e liasse (suite) du classement de Baurein).

1511-1514. — Livre de raison de Pierre David, prébendier de Ste-Croix et bénéficier de St-Michel. — Prêt gagé « sur une pièce d'or large en laquelle y a ung aigle » (fol. 4 v°). — Recette de « cincq escutz à l'estelle en or, avecq ung aneau d'or ouquel y a une licorne enchassée, pesant environ deux ducatz » (fol. 5). — Prêt à Jacques de Bellegarde (fol. 5 v°). — Paiement par le vicaire de Cussac « à Monss. l'audicteur » de sa cote-part de l'imposition levée par le Roi sur les bénéfices : 7 l. tourn. valant 9 fr. bord.; « et lui promist led. audicteur, pour ce que le clergé estoit appellant de lad. imposicion, que, si les aultres ne poyent, qu'il luy rendroit lad. somme, qui fust mise dedans une petite bource blanche » (13 juin 1513; fol. 9). — Remise d'une somme au messager de Poitiers, en présence de témoins, pour la faire tenir à un cousin dud. Pierre David (12 août; fol. 9). — Prêt à Itier Faure, « lo quau ero excomingat per l'imposicion faicte sur le clergé de Bourdeaux, ... dont ey sa collacion en gaige » (27 août; fol. 9 v°). — Prêt de 50 l. tournois à Jean Caubon, « lequel estoyt excomunié à l'i[n]stance du chaussetier qui demore à La Grave » (13 août 1514; fol. 15). — Mention de l'arrivée de Pierre *(sic)* Baudoin, imprimeur, chez Pierre David, « auquel ey fait la despense à luy et à son home, despuys led. jour jusques » *(sic)* (fol. 17). — Prêt au même d'un écu soleil « pour avoir du papier » (18 octobre 1514; fol. 16 v°). — Traité avec Jean *(sic)* Baudoin, imprimeur, auquel Pierre David loue sa presse pour un an, « avecques les lettres et aultres choses servant à lad. presse », moyennant 8 l. tournois; « s'il y vient des articles ou confessionayres aud. maistre Jehan, led. David y aura la moytié » (18 octobre 1514; fol. 24 v°).

G. 2290. (Registre). — In-4° oblong, 70 feuillets papier (44e liasse (suite) du classement de Baurein).

XVIe siècle. — Livre de raison de Jean Du Boucaut, dit Boucalot, sur lequel sont couchées les quittances à lui délivrées. — Reçu par le « comis de f[r]ère Odet de Massas, comandur du temple de Bordeaux » (1524 et 1525 (?); fol. 24 et 39).

G. 2291. (Registre.) — In-16, 84 feuillets papier (44e liasse (fin) du classement de Baurein).

XVe siècle. — Ouvrage de logique.

G. 2292. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets parchemin (45e liasse du classement de Baurein).

1482-1523. — Terrier pour la fabrique de St-Michel,

« où sont contenus des beaux à fief nouveaux et des recognoissances de plusieurs biens à Quinsac, Camblanes, Cambes, Floyrac et dans la ville de Bordeaux, ... la pluspart au quart et au quint des fruicts, le reste en argent, lesquelles agrières sont portables, et par conséquent les arrérages en sont deubs depuis 29 ans, si d'autres seigneurs n'ont pas usurpé ou acquis ces fiefs. Raoul, sindic. 23 aoust 1732 » (sur la couverture). — Commission donnée par Odet de Foix, seigneur de Barbazan, grand sénéchal de Guienne, à Pierre Sénes-chault, notaire royal, à l'effet d'expédier les actes reçus par feu Pierre Dubois (22 septembre 1505; fol. 1). — Reconnaissance pour un immeuble dans la rue du Mirail, lieu dit *au Fanhas*, près des Augustines, confrontant par derrière « aus hostaus et plassa de las filhas comunes, aperat Castet-Gailhat » (30 novembre 1486; fol. 2 v°). — Reconnoissance pour 18 règes de terre à Quinsac; le tenancier doit les « obrar, gareteyar et boyrar... cascun an en bons temps et en bonas sadons acostumadas aus fors et costumas de Bordales » (11 février 1492, n. s.; fol. 20 v°); — pour un « hostau et trens de vinha tot environat de sega a l'entorn », à Quinsac (7 juin 1492; fol. 23 v°); — pour une terre sise à Tabanac, au lieu dit *au Perey de la Caussade*, autrement *à la Horcade* (25 juillet 1494; fol. 30 v°); — pour un « trens de tarra et frutey qui sole estar trilhes de vinha », à Quinsac (29 juillet 1510; fol, 35).

G. 2298. (Registre.) — In-f°, 150 feuillets papier (46e liasse du classement de Baurein).

1536-1789. — « Livre terrier de la fabrique St-Michel, sur lequel le notaire écrira touttes les reconnoissances qui se fairont par les [tena]nciers de laditte fabrique, et retienbra *(sic)* vintg *(sic)* sols de chaque tenancier par feuille de parchemin qu'il remettra au grand ouvrier » (couverture). — Reconnaissance pour une vigne sise à Pessac et soumise à une redevance du cinquième, soit en vin, soit en raisin, livrable dans une cuve que la fabrique fera porter au bout de lad. vigne (6 février 1554, n. s.; fol. 1 v°); — par Anselme de Cotheblanche, vicaire général de l'Archevêque (6 mars 1582; fol. 20). — Mention de la réunion de la confrérie de la Trinité à la fabrique (7 février 1583; fol. 25 v°). — Reconnaissance pour un bien sis à Pessac, près « la lande et paduantaigne du villaige du Pujau » (23 mars 1604; fol. 47 v°); — au profit d'Aymery de La Garde, « premier consul de la court de la Bource », en qualité d'ouvrier de St-Michel, pour une lande sise *à la Lande d'Issan,* anciennement *Lande de St-Crapazy,* paroisse de Talence (29 décembre 1605; fol. 52); — pour un bien confrontant à une vigne d'Arnaud Claverie, « hoste, demeurant à la maison de Biscarosse, en rue des A[u]-gustins » (2 décembre 1606; fol. 53); — pour une vigne acquise de Joseph de Pommiers, conseiller au Parlement, et de Pierre de Pommiers, sieur de Francon (3 décembre 1611; fol. 60). — Bail à fief par Jacques Demons, conseiller au Parlement, Jacques Depaty, sieur de la maison noble de Bellegarde, et autres représentants de la fabrique (24 juillet 1625; fol. 67 v°); — par Jacques Demons et par Philippe de Minvielle, premier prévôt de la Monnaie, d'un lopin de terre sis près de la porte du cimetière et où se tiennent les mendiants « qui sont ordinairement à l'entrée de lad. porte » (3 janvier 1646; fol. 74). — Reconnaissance pour des biens sis à Talence, au lieu dit *Pey d'Avant* ou *Lande d'Issan* ou de *St-Crapazy,* confrontant vers l'ouest « au grand chemin appellé de Monjouy, qui conduit de Touars à Bourdeaux » (14 septembre 1647; fol. 76 v°). — Bail à gaudence perpétuelle d'une vigne relevant de l'abbaye de Ste-Croix; le preneur s'engage à payer à St-Michel 20 l. par an et à Ste-Croix le septième des fruits qui lui est déjà dû (5 août 1642; fol. 79). — Concession de titre de sépulture dans le chœur de la chapelle de N.-D.-des-Anges au profit de Mathurin Designac, écuyer, sieur d'Hibrac, et de feu Jeanne de Pomiers, sa femme, avec permission de « faire mectre sur leur sépulture telle tombe de pierre de marbre qu'il leur plaira aveq la grandeur séante à leur condition et quallitté » (8 août 1654; fol. 83 v°). — Reconnaissance pour une maison acquise de Melchior de Capdeville, écuyer, sieur de Montignac (12 mars 1657; fol. 84 v°). — Bail à fief par Albert-Paul Demons, conseiller au Parlement, et autres représentants de la fabrique, d'un emplacement contigu à l'église, avec faculté d'appuyer la charpente sur le cordon qui court au-dessous des vitres (21 avril 1659; fol. 93). — Reconnaissance au profit de Jean Medous, négociant, seigneur de Matteplane (24 novembre 1751; fol. 110). — Reconnaissance au profit de la fabrique, représentée par André Duhamel, conseiller au Parlement, Jean Devivant, écuyer, audiencier à la Chancellerie, seigneur de la maison noble du Grain, Jacques Demons, écuyer, seigneur d'Angladet, et autres (21 mai 1722; fol. 114 v°); — pour un bien sis à Talence, « au lieu anciènement appellé *à Perrins, Lande d'Issan* et *à St-Crapazy,* et à présent *à Flotte* » (14 mai 1764; fol. 127 v°).

G. 2294. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets papier, plus la couverture de parchemin (46e liasse (fin) du classement de Baurein).

XVIIe-XVIIIe siècles. — Table du terrier précédent, servant de couverture, et analyse des actes dud. terrier par Baurein, continué après lui.

G. 2295. (Registre.) — In-4°, 277 feuillets papier (47e liasse du classement de Baurein).

1521-1549. — Comptabilité des confréries. — Inventaire des meubles confiés par les confréries de la Ste-Trinité, du St-Sacrement, de St-Michel, de St-Pierre, de Ste-Catherine et de St-Orans (?), au syndic et au boursier : « une crotz d'argent sobredaurade ab sons tres bordons d'argent, en laquau y falh deux ewangelistes », un calice d'argent sur le pied duquel est représentée la Ste-Trinité, etc. (30 juin 1521; fol. 1). — Dépenses pour « la confrayrie de la Sencte-Trinitat fondade en la gleysa St-Miqueu de Bordeu le derrenier jour de jung l'an mil cincq cens et vingt-ung » (fol. 11). — Achat d'huile pour la lampe à 6 liards la livre (fol. 17 v°). — Dépenses pour les orgues à diverses solennités (fol. 22 v° et suiv.). — Achat de 12 cartons de vin à un grand blanc l'un, 40 liards (fol. 27 v°). — Inventaire des meubles de la confrérie de la Ste-Trinité : même inventaire que ci-dessus (1523; fol. 35). — Afferme des agrières de la confrérie moyennant 4 fr. 40 liards (août 1523; fol. 42). — Vente, moyennant 31 fr. 25 liards, du petit calice de la confrérie, pour retirer le grand calice engagé à la confrérie de N.-D. (13 juin 1532; fol. 85). — Rente pour une vigne sise à Baurech, « au loc aperat a La Batut *sive* a La Causade » (1535; fol. 96). — Afferme des agrières de la confrérie moyennant 8 fr. et demi (1542; fol. 109 v°). — Apposition de panonceaux sur des censives (fol. 173 v°, 174 et 175 v°).

G. 2296. (Registre.) — In-4°, 313 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1519-1560. — Rôles des membres des confréries de la Sainte-Trinité, de St-Michel, de St-Pierre, de Ste-Catherine et de St-Orens (?). — Liève des revenus de la Trinité (1546; fol. 309-313).

G. 2297. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1506-1521. — Comptabilité des confréries. — Inventaire des biens de la Sainte-Trinité, du St-Sacrement, de St-Michel, de St-Pierre, de Ste-Catherine et de St-Orens (1506; fol. 1). — Recette faite par un boursier « lo quau s'en anet fora d'esta bille... et no se trobet pas ad arenda los acontes » (1511; fol. 42 v°). — « Ferem fa hun calendrey per bota totz los nebesaris de la confrayria et per bota los qui bindrant au temptz qui bindra » (1513; fol. 68). — Confection de deux rochets et d'une chasuble; au brodeur, pour sa peine, 3 fr. (1518; fol. 108). — Réunion de la confrérie de la Ste-Trinité au charnier de St-Michel (fol. 116). — Inventaire du mobilier : « lo marme », « ung drap d'aygue ont es commensade la vite ste Katherine » (1521; fol. 147).

G. 2298. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1473-1479. — Comptabilité des confréries. — Inventaire : 1 noble à la rose valant 5 fr.; 1 noble du roi Henri valant 4 fr. 30 liards, etc. (1475; fol. 14 v°). — Inventaire : « II coyssins per metre sus l'autar, cascun am I leupart rampan » (1476; fol. 25). — Inventaire : « tres toalhas d'autar, am l'estug de seda et la crostz de leton »; « Ia peyra de marme » (1478; fol. 38 v° et 39).

G. 2299. (Registre.) — In-4°, 115 et 52 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1398 (?)-1456. — Comptabilité de la confrérie Ste-Catherine établie en l'église St-Michel. — Listes des membres de l'un et l'autre sexe, avec l'émargement de ceux qui se sont acquittés (fol. 1-115). — Comptes individuels au nom de chaque membre (fol. 1-52). — Analyse d'un accord avec Élie de Viane, notaire, *clerc* de la confrérie (31 août 1432; fol. 11). — Mention d'une assemblée tenue au charnier le 9 novembre 1432 (fol. 12).

G. 2300. (Registre.) — In-4°, 82 et 94 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1424 (?)-1473. — « Registre de la confrairie de St-Pierre, qui a servi aussi pour les confréries de la Trinité, du St-Sacrement, de St-Michel, de Ste-Catherine et de St-Laurens » [*corr.* : St-Orens], « fondées dans l'église de St-Michel et ensuite réunies ensemble. Ce registre contient les noms des confrères, les dépenses faittes pour le service desdittes confréries, l'état des effets qui leur appartenoient, les divers anniversaires

qu'on faisoit acquitter ». — Dépense pour « la clau deu retaule, I s. III. d. » (1435; fol. 5). — Change d'un « franc a pe », moyennant 41 s. 8 d. (1439; fol. 13). — Dépenses pour la recherche d'un confrère qui était noyé (1440; fol. 14). — Inventaire : « una peyre de marme sagrada » (1462; fol. 15 v°). — Dépense d'une procession aux Augustins le jour de la Conception (1464; fol. 25 v°). — « Per sonar las organas a bespras et a la messa » (1465; fol. 29 v°). — Achat de 6 cartons de vin à 1 grand blanc, 8 s. 4 d. (1465; fol. 30 v°). — Inventaire : bannière de Notre-Dame-de-Pitié (1467; fol. 38). — Inventaire : « I libre cubert de roge deus establimens de la confrayria de la Santa-Trenytat »; « II petystiz libre de statuystz » (1468; fol. 45 v°-46). — Dépense de 2 s. payés « a I servent qui paussec las crostz a l'ostau de Las Sallyneyras » (1470; fol. 66). — Achat de 2 livres d'huile à 1 grand blanc la livre, 2 s. 11 d. (1470; fol. 66). — Achat de 1 carton de vin, 1 grand blanc, ou 16 d. (1470; 67 v°). — Achat de 2 livres d'huile à 1 grand blanc la livre, 2 s. 8 d. (1471; fol. 75 v°). — Comptes individuels au nom des membres d'une confrérie (fol. 1 suiv.). — Comptes analogues au nom des femmes membres d'une confrérie (16 août 1424; fol. 38 et suiv.). — Listes des membres de la confrérie (1426-1435; fol. 65 v°).

G. 2301. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1395-1473. — « Registre commencé en 1395 et continuant jusques en l'année 1473, à l'usage d'abord de la confrérie de St-Michel et, depuis 1414, de celles de la Trinité, du St-Sacrement et de St-Michel, qui parroissent être réunies ensemble, et de celle de St-Pierre, dont on commence à faire mention en l'an 1444, et de Ste-Catherine, dont on commence à parler en l'an 1459, lesquelles fréries étoient toutes fondées dans l'église de St-Michel et réunies ensemble. Ce registre contient les inventaires des effets appartenants à la confrérie de St-Michel, les dépenses faittes à diverses années et les noms des confrères. Il ne contient autrement rien de particulier, sinon qu'il paroit que la confrérie de St-Michel avoit dans le principe un aumônier. On y trouve les noms des familles de ce tems-là ». — Recettes de 1397. Fête de st Michel : « Receborem l'endeman de lad. festa, au carney, xxi s. viii d. » (fol. 2 v°). — Dépenses de 1397 : paiement des prêtres qui ont dit la messe au charnier pour la st Étienne d'août (fol. 3); — aux ménétriers, pour la fête de st Michel (fol. 3). — Achat de 14 livres et demie de cire à 10 sterlings, 60 s. 5 d. (1399; fol. 7 v°). — Inventaire : « I petit clochet d'argent qui es de la crotz sabredaurat »; « i calicem qui es en la man de P. Blanc, en guatge per x liuras » (1404; fol. 14). — Dépenses : « ii capetz de rosas per parar sent Miqueu » (1406; fol. 19). — Listes des membres des confréries (fol. 23 et suiv.).

G. 2302. (Registre.) — In-f°, 113 feuillets papier (47e liasse (fin) du classement de Baurein).

1381-1428. — « Registre de la confrérie de St-Michel, qui fut ensuite réunie à celle de la Trinité, aussi bien que celle du St-Sacrement, lequel registre... contient les noms des confrères, les receptes, les dépenses tant pour les services desdittes confréries que pour les repas qu'on donnoit aux confrères dans le réfectoire des P. Cordeliers ou *Frays Menutz* et pour les services qu'on faisoit célébrer pour les confrères deffuncts, aussi bien que pour diverses messes qu'on faisoit dire à certaine fettes de l'année, tant dans la chapelle du cimetière ou charnier de St-Michel que dans les églises de St-André, de St-Pierre et des Cordeliers ». — Indication des confrères qui fournissent les vivres pour le repas de la confrérie : « Duran de Bozon, lo pan; Guilhem Mayral, lo vin; Ramon de Lacoma, i plat; Johan de Lacoma, i plat », etc. (1383-1391; fol. 1-3). — Réunion tenue « a la obra neba »; il est décidé « que aquetz qui deven dar lo menyar per a, b, c, ... sian tengut de dar per soubre la crotz cascun i franc et per aquet son quiti deu minyar » (1392; fol. 3). — Comptes individuels des hommes membres de la confrérie (fol. 4-42 v°); — des femmes membres de lad. confrérie (fol. 43-68 v°). — Inventaire : « una crotz ab son bordon d'argent » (1411; fol. 69 v°). — Dépenses pour le repas des confrères : poulets, chevreaux, veaux, « morteyrons », vinaigre et « agras », etc. (1412; fol. 71). — Listes des confrères qui ont pris part au repas de la confrérie et qui doivent leur écot (1413; fol. 72 v°). — « Prumeyramentz, receboren de so que Helias Tassen et Gm Ramon, compte [et] borsey de la coffreyria de Nostre-Senhor, laquau se es ajustada en nos autres, rendoren de so que aven recebut de la lor confreyria » (1413; fol. 74). — Compte détaillé des frais pour le repas des confrères : demi-quart de poivre, 3 s. 9 d.; 3 onces de girofle et de grains de Paradis, 10 s.; 1 quart et demi de poivre moulu pour les « mortuyrons », 11 s. 3 d.; safran et canelle pour le même objet; 10 douzaines de poulets à 20 s. la douzaine; 16 chevreaux à 10 s.; 1 veau, 5 l.; 4 boisseaux de froment, 4 l. 5 s.; etc. (1413; fol. 76). — État de la caisse : « ix nobles et

mech, de que y a dos nobles que son de mens pes» (1415; fol. 81). — Recette d'une rente de 12 s. due par le clerc de ville (1415; fol. 81 v°). — Vente du vin, et du pain restant après le repas, 20 s. et 15 d. (1415; fol. 81 v°). — Dépenses pour le repas : aux ménétriers, 5 s.; à Naudon, le meunier, pour 3 boisseaux et demi de froment, 8 l. 15 s. (1415; fol. 83). — Achat de vin à 2 s. le carton (1417; fol. 89); — d'une once et demi-quart d'argent, pour renforcer le pied du calice, à 1 fr. et quart l'once, 35 s. 1 d. (1417; fol. 90). — Dépenses pour le repas de la confrérie : 1 pipe de vin, 14 l. 15 s.; 11 douzaines de poulets, à 22 s. la douzaine; 15 chevreaux à 26 sterlings l'un, 8 l. 2 s. 6 d.; «foguasses» et «carn per far los mortayrons, que porc que creston»; loyer de la vaisselle d'étain, 25 s.; etc. (1418; fol. 90 v°). — Liste de ceux «qui eran servidors, qui mingeren et no pagueren ares» (1418; fol. 91). — «Ferem far LXVI mes» (1418; fol. 91). — Inventaire : «I esquipot ab sertanas cartas, lasquaus se appertenen a lad. confrayria»; coffres pour les cierges, «sobre la bouta de l'autar» (1418; fol. 91 v°). — Frais de veillée du corps d'une femme décédée à l'hôpital S[t]-Jean (1418; fol. 93 v°). — Dépenses pour le repas : «pan brun per far tranchors»; un carton de vin, 2 s. 6 d.; «feren far LV mes» (1419; fol. 94). — Écot des confrères qui ont pris part au repas : 105, à 5 s., 26 l. 5 s. (1419; fol. 95 v°). — Dépense pour le dîner des confrères : 1 pipe de vin, 12 l. 10 s.; 10 douzaines de poulets à 19 s.; 15 chevreaux, 8 l. 8 s. 9 d. (1419; fol. 96 v°). — État de la caisse : 7 nobles et demi d'or, du poids nouveau, «de que n'i ave I cort» (1420; fol. 97). — Achat et façon de 27 livres de cire à 9 sterlings la livre, 5 l. 15 d. (1420; fol. 100). — Dépense pour le repas : une demi-pipe de vin, 5 l. 12 s. 6 d.; 12 douzaines de poulets, 12 l.; 18 chevreaux, 9 l. 6 s. 8 d.; «VI coyssotz de creston per far los morteyrons», à 8 sterlings, 20 s.; 10 pièces de porc, à 4 sterlings, 16 s. 8 d.; 18 fromages «a ffar los flaons»; 150 œufs; «I[a] libra de canera aus morteyrons»; «I[a] libra de sucre aus flaons»; «I[a] oussa de ssaffran sec au morteyrons per dar color»; etc. (1420; fol. 100 et v°). — Achat de vin à 20 d. le carton (1422; fol. 102 v°). — Réunion générale dans le charnier (3 juin 1423; fol. 103). — «Por lo dinar, quant mingerem a massa aus Frayres Menutz, que ferem LV mes, de que paguava cascun confray XIII est., de que no forem sino IIII[xx] et VIII paguas, a XIII est. per home, monten XIII libras XVI s. VIII d.» (1423; fol. 103 v°). — «Per portar la crotz a la procession generau, au jorn de la batalha de Bazatz, laquau batalha fo feyta a XVIII de janey, l'an que dessus, mil CCCC XXIII» (fol. 104 v°). — Dépenses pour le dîner des confrères : «XII foguassas de I blanquet cascuna, V s.»; «pan brun per far talhaduys»; etc. (1423; fol. 105). — «Per beure a vespras la vespra de sent Miqueu», 15 s. (1425; fol. 108 v°). — «Au mestre deus orgues», 15 d. (1425; fol. 108 v°). — «Au mestre, per sonar las orguenas la vespra et lo jorn» de s[t] Michel (1425; fol. 108 v°). — Dépenses pour un repas offert aux pauvres : vin à 20 d. le carton : «I fetge de boc aus servidors» (1427; fol. 110); — pour le repas des confrères : «XXX auquatz», 7 fr. et demi; 10 douzaines de poulets à 22 s. et demi la douzaine; 120 œufs, «a IIII au blanquet», 12 s. et demi; vin à 2 s. le carton; etc. (1427; fol. 110 r° et v°). — Dépenses pour le repas des confrères : 13 chevreaux à 26 liards, 7 l. 10 d.; aux ménétriers, 12 s. 6 d. (1428; fol. 113).

G. 2303. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets papier.

1751-1755. — Registre des délibérations de la fabrique. — Délibération sur les moyens de créer des ressources pour réparer le clocher : «Quantité de pierres ont été minées ou calcinées, tant par le feu du ciel qui y a tombé en différents temps que par la deffectuosité de partie desd. pierres, quelques-unes ayant été posées en délit». Le clocher «sert de balize en plusieurs endroits de la rivière de Garonne pour éviter des écueuils», et c'est «le plus beau clocher qu'il y ayt dans le royaume» (30 janvier 1752; fol. 3). — Nomination de Legrand en qualité d'organiste, à la place de Dussaut, décédé (2 mai 1753; fol. 10 v°). — Délibération autorisant Tennet, grand ouvrier, à faire griller le chœur de ses deniers et à y employer la somme de 1,538 l. qu'il a en mains à cause de sa gestion (4 juillet 1753; fol. 12 v°). — Délibération sur l'opposition faite par les bénéficiers à la mise en place de ce grillage : le s[r] Tennet a fait faire une chaire «qui se place actuellement dans l'église (1)» (12 août 1753; fol. 17 v°). — Délibération confiant à Baurein l'organisation et l'inventaire des papiers des archives, «afin qu'on puisse dans l'occasion trouver et connoître facilement ceux dont on aura besoin» (3 avril 1754; fol. 25 v°). — Délibération concernant un procès intenté par Pierre Merlet, écuyer,

(1) Une première rédaction, qui a été biffée, porte, en outre, que le mur de clôture du chœur date de 1694, que les fidèles ne peuvent pas entendre les prônes, donnés «dans une petite chaire de pierre incorporée dans le pilier qui termine la balustrade du sanctuaire, du côté gauche», etc.

« se disant maître fauconnier du vol pour le héron de la grande fauconnerie de France » (29 avril 1754; fol. 26). — Nomination comme syndic de Pierre-Guillaume-Joseph Demons, chevalier, seigneur de Couffins et St-Pauly, qui a manifesté le désir d'être élu à la place de son frère François-Antoine-Joseph Demons, baron de Latour, etc., « ainsy que led. feu sieur son frère, MM. leur père, ayeul, bisayeul et autres leurs autheurs l'ont été depuis plus de deux siecles, en reconnoissance des bienfaits et services par eux rendus à lad. église comme à toute la parroisse, comme appert par les patentes de Mgr le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, dattées du 26 may 1612 » (29 avril 1754; fol. 27). — Prestation de serment dud. élu entre les mains de l'abbé Bordeaux, conseiller au Parlement, l'un des syndics de la fabrique (7 mai 1754; fol. 27 v°). — Délibération pour la recherche des droits de seigneurie foncière appartenant à la fabrique et la confection d'un nouveau terrier (1er janvier 1755; fol. 33 v°). — Nomination d'un administrateur et trésorier des sœurs de la Charité, à la demande de Marguerite Lousteau, veuve Chapdu, supérieure des dames de la Charité de la paroisse, Élisabeth Carton, trésorière des pauvres, et sœur Marguerite Gérin, supérieure des sœurs de la Charité (5 mars 1755; fol. 35 v°). — Présentation par Baurein et acceptation par la fabrique de l'inventaire des archives « avec des observations et nottes curieuses et utiles » (9 juillet 1755; fol. 38). — Remise par Baurein d'un supplément de papiers qu'il a été chargé d'inventorier (3 septembre 1755; fol. 40).

G. 2304. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets papier.

1756-1763. — Registre des délibérations de la fabrique. — Délibération tendant à ramener à la longueur de 5 pieds les bancs que l'on place dans l'église pour entendre les sermons du carême (17 mars 1756; fol. 4). — Acceptation d'un legs de 1,500 l. destiné à l'acquisition de chandeliers d'argent (7 avril 1756; fol. 5 v°). — Délibération fixant à 900 l. les honoraires du P. Joseph, capucin, prédicateur du carême, et à 1,000 l. le maximum des honoraires des prédicateurs à venir (20 avril 1757; fol. 19). — Délibération tendant à faire établir devant la chapelle St-Louis une grille semblable à celle de la chapelle Ste-Suzanne (4 juillet 1758; fol. 28 v°). — Prestation de serment de Léonard-Joseph Demons, seigneur de St-Poly, conseiller au Parlement, récemment élu syndic (17 décembre 1758; fol. 30). — Délibération sur la demande faite par l'Intendant d'accorder un banc dans l'église pour suivre les sermons du carême à M. Joguet, « en considération d'un emplacement que doit donner led. s^r^ Joguet à la parroisse pour y établir une écolle chrétienne », et refus (7 février-6 juin 1759; fol. 31 v°-33 v°). — Nomination de St-Amand comme organiste à la place de Legrand, démissionnaire (3 mars 1760; fol. 36). — Délibération pour le remplacement de l'orgue (8 septembre 1760; fol. 37 v°). — Approbation du traité intervenu avec Micot, « maître facteur d'orgues à Paris, demeurant à Toulouze », pour la fourniture de l'orgue, moyennant 14,000 l., la fabrique devant payer « le jubé ou voûte qui sera fait pour suporter l'orgue » (13 septembre 1760; fol. 38). — Adoption du projet dressé par Alary, architecte, « pour le jubé qui doit suporter l'orgue »., et que led. s^r^ Alary doit exécuter pour 3,400 l. (22 avril et 3 juin 1761; fol. 41 v° et 42). — Autorisation de prêter à Baurein le registre des comptes de Pierre Dugrava et Raimond Eyquem (5 août 1761; fol. 42 v°). — Mandat à un grand ouvrier de répondre aux lettres de Micot, qui est à Vabre, et l'appeler à Bordeaux pour tenir ses engagements (3 février 1762; fol. 45). — Rejet de la demande faite par Mme de Joguet de placer un banc dans la nef (3 mars 1762; fol. 45 v°). — Approbation du traité conclu avec Cecy et Audebert, sculpteurs de la tribune de l'orgue, moyennant 600 l. (1er décembre 1762; fol. 47 v°).

G. 2305. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets papier.

1763-1770. — Registre des délibérations de la fabrique. — Délibération tendant à faire examiner avant réception « le sommier qui est actuellement dans l'église, destiné pour l'orgue à laquelle on travaille de même que les autres qui se feront ci-après » (3 août 1763; fol. 5 v°). — Acceptation par Micot, facteur d'orgues, de dom Budos *(sic)*, « bénédictin, actuellement à St-Denis en France », pour visiter l'orgue de St-Michel (7 septembre 1763; fol. 6). — Acceptation du s^r^ Potin (?), organiste à Ste-Croix, en qualité d'organiste à St-Michel, aux appointements de 400 l. (11 janvier 1764; fol. 8 v°). — Délibération favorable à la réduction du nombre des bénéfices (2 août 1764; fol. 12). — Requête à l'archevêque dans ce but : les bénéficiers ont dû vendre à vil prix, sous François Ier, pour payer les contributions dont ils étaient frappés, les fonds sur les revenus desquels ils vivaient, ce qui a ruiné leur compagnie. Détail des ressources des bénéficiers : 26 maisons, de valeur minime; 4 bourdieux; quelques rentes directes, qu'ils conservent avec soin, « à cause des lods et ventes...; mais cette espèce de

produit éventuel entraine souvent des procès ruineux» (fol. 14). — Avis que les bénéficiers, reconnaissants des démarches faites par la fabrique pour la réduction des bénéfices, se désistent de leur protestation contre la sentence rendue au sénéchal à l'occasion de la démolition des murailles du chœur (9 février 1765; fol. 21 v°). — Délibérations pour la réception de l'orgue (21 mai et 4 juin 1765; fol. 25 et 25 v°). — Délibération portant qu'il sera fait au chœur des rideaux ou des volets pour abriter les bénéficiers (1er janvier 1767; fol. 40 v°). — Délibération « pour aviser aux moyens de réparer le clocher, dont la flèche a été renversée par le coup de temps qu'il y a eu la nuit dernière» (9 septembre 1768; fol. 54 v°). — Assemblée de paroisse: il est décidé qu'on percevra les droits de sonnerie pour les enterrements, bien qu'il soit impossible de sonner les cloches (18 septembre 1768; fol. 55). — Délibération de la fabrique motivée par le refus de certains paroissiens de se soumettre à cette décision, bien qu'elle soit homologuée par le Parlement: «Il sera batti et élevé dans le cimetière, près la porte de Canteloup, un bâtiment propre à mettre les cloches»; on refondra celle des cloches qui est cassée (16 janvier 1769; fol. 59). — Assemblée de paroisse pour examiner cette décision: on décide de différer l'examen jusqu'au dimanche suivant (22 janvier 1769; fol. 60). — Assemblée de paroisse, approuvant le devis dressé par Lardy, architecte, pour réparer le clocher et rétablir les cloches (23 avril 1769; fol. 62). — Délibération pour des emprunts (3 mai 1769; fol. 64). — Concession à la ville d'un terrain dans le cimetière pour élever un corps de garde, celui qui est sur la place, en face du cimetière, devant être démoli (6 juin 1770; fol. 70 v°). — Offre par François Gaumer, couvreur, moyennant 1800 l., de démolir la flèche du clocher jusqu'au cordon qui est au-dessus des dernières fenêtres, et acceptation par la fabrique (3 septembre 1770; fol. 72 v°).

G. 2306. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets papier.

1771-1781. — Registre des délibérations de la fabrique. — Délibération autorisant les confréries à employer leurs draps mortuaires aux obsèques des confrères, à condition de payer à la fabrique 40 s. au lieu de 4 l. 10 s., qui est le tarif habituel pour les draps appartenant à la fabrique (6 mars 1771; fol. 6). — Nomination de commissaires chargés d'étudier la réparation du clocher (6 mars 1771; fol. 6 v°). — Assemblée de paroisse pour aviser aux moyens de se procurer les 50,000 l. nécessaires à la réparation du clocher: on décide d'ouvrir une souscription (14 avril 1771; fol. 10 v°). — Mandat à M. Demons « de prendre des informations au Château-Trompète avec M. de La Grolay, commandant, ou autres, à raison des cloches de l'église qui furent portées autrefois aud. château, pour savoir si elles y sont encore» (3 juillet 1771; fol. 13 v°). — Nomination de commissaires à l'effet de traiter avec un maçon, un couvreur, un charpentier et autres ouvriers pour la réparation du clocher (26 juillet 1771; fol. 14). — Avis que les cloches portées au Château-Trompette ont été placées à l'horloge (26 juillet 1771; fol. 14). — Mandat donné à deux commissaires de traiter pour la refonte des cloches et la réfection du beffroi (2 août 1771; fol. 14 v°). — Relèvement du prix du fermage des chaises et des cloches, attendu que les cloches sont remises en place (15 janvier 1772; fol. 18 v°). — Délibération autorisant le syndic et le grand ouvrier «à faire griller l'arceau qui est dans la chapelle St-Marc et à y pratiquer une armoire et autres commodités convenables pour y placer les archives» (3 juin 1772; fol. 19 v°). — Contrat avec M. Mauche, chanoine de la Trinité à Paris, pour prêcher le carême de 1778 (5 mai 1773; fol. 23). — Acceptation de la proposition faite par un paroissien de faire réparer l'orgue «pour luy donner plus d'harmonie», et de payer 1,600 l., montant du devis établi par les srs Micot père et fils, facteurs d'orgues (1er juin 1774; fol. 29). — Délibération touchant la confrérie de St-Marc, qui a abandonné le service de la chapelle et dont le syndic n'a pas remis les vases sacrés (9 août 1774; fol. 31). — Délibération pour plaider contre « la capte des pauvres âmes du Purgatoire, prétendue fondée et établie dans l'église St-Michel» (5 avril 1775; fol. 34 v°); — pour le changement de la fête de la paroisse, motivé notamment sur ce que, le 29 septembre, il se tient sur les Fossés une foire qui occupe les marchands (28 avril 1775; fol. 35 v°). — Acceptation d'une rente de 300 l. pour marier chaque année deux pauvres filles de la paroisse et autorisation au fondateur anonyme de faire placer sur un pilier une plaque de marbre annonçant cette fondation (20 septembre 1775; fol. 37). — Protestation contre un accord intervenu entre l'abbaye Ste-Croix et les bénéficiers de St-Michel pour les processions (12 mai 1776; fol. 40 v°). — Autorisation au *grand ouvrier* de « faire réparer la boiseure de la sacristie» et de «faire refaire l'escalier qui est devant la porte de l'église, du cotté de la porte de la Grave, suivant le plan et le devis qui luy seront fournis par M. Bonfin, ingénieur de la Ville» (22 juillet 1776; fol. 43 v°). — Délibération

concluant à faire appel d'un appointement des jurats qui arrête et interdit l'enlèvement des terres du cimetière « sous le prétexte... qu'il a été anciennement enterré dans cette partie du cimetière [des personnes] mortes de la peste » (11 août 1776; fol. 44). — Autorisation au *grand ouvrier* de donner à M. Bonfin, en reconnaissance des soins qu'il a pris pour la réédification de l'escalier du côté de la porte de la Grave, « quatre pains de sucre, six livres de caffé et six livres de chocola », et de remettre au curé les clefs des armoires nouvellement faites dans la sacristie (19 décembre 1776; fol. 45). — Texte de la lettre à écrire à l'Archevêque au sujet des contestations de la fabrique avec les bénéficiers (21 décembre 1776; fol. 45 v°). — Compromis avec les bénéficiers, confiant à Peyraut, de Lamothe aîné et Roborel, avocats, le soin de régler arbitralement le litige (16 mars 1777; fol. 51). — Mandat à l'un des syndics de demander une cinquième sœur pour la maison des Filles de la Charité et à deux autres syndics d'inspecter de temps à autre lad. maison (16 avril 1777; fol. 52 v°). — Délibération sur ce que les assemblées de paroisse « ne sont composées que d'artisans et autres personnes du commun, les notables ne trouvant pas à propos de s'y rendre pour ne pas se compromettre »: il sera présenté une requête à la Cour pour qu'elle désigne les paroissiens qui seront convoqués à l'avenir (12 août 1777; fol. 54). — Délibération sur l'opportunité de griller les chapelles non encore grillées: la chapelle St-Fort sera grillée et le grand-autel refait (29 avril 1778; fol. 60). — Approbation de cette décision par l'assemblée de paroisse (10 mai 1778; fol. 61). — Approbation par l'Assemblée de paroisse de la conduite tenue par la fabrique contre la *capte* des âmes du Purgatoire, qui prétend former un corps distinct et indépendant (24 mai 1778; fol. 62). — Décision pour la réfection immédiate du « clocher où est la cloche du chœur » (1778; fol. 67). — Décisions prises avec l'avis de Bonfin, ingénieur de la ville, pour l'agrandissement d'un hangar qui puisse contenir 2,000 chaises, et pour l'enlèvement du « pillier qui partage l'arceau où est la principalle entrée de l'église, afin de donner plus d'aisance aux parroissiens pour l'entrée et sortie, notament pour l'entrée et sortie du dais lors des processions »; on remplacera les deux portes existantes par une porte à deux vantaux (7 mars 1779; fol. 71). — Autorisation à un paroissien de faire griller à ses frais la chapelle des Montuzets (29 mars 1780; fol. 77). — Décision pour la confection d'un cadastre... « des tombes » et « des bancs » (29 mars 1780; fol. 77). — Délibération concernant la chapelle St-Roch : on ne cédera point au sr Cabirol, qui doit faire le retable, les anciens tableaux; « le marchepied... pour l'autel... sera emboëté en chesne, et le tombeau et le gradin seront vernis »; le *grand ouvrier* est autorisé à traiter pour ce retable, pour lequel Cabirol demande 1,160 livres, et à faire griller la chapelle (6 septembre 1780; fol. 79 v°). — Délibération prescrivant au sacristain de prévenir lorsqu'il trouvera, en creusant pour les fosses dans l'église, des « tombes et autres monumens antiques »: on les placera en « lieu convenable » (6 septembre 1780; fol. 79 v°). — Autorisation au *grand ouvrier* de « faire enlever avec les précautions nécessaires le pilier en pierre qui partage l'arceau de la porte d'entrée de l'église du côté du clocher et de faire faire dans ce lieu une porte neuve et une autre sous le jubé de l'orgue » (4 avril 1781; fol. 83). — Décision pour la construction d'un mur le long des maisons bâties prés du cimetière, « tant pour garentir les loccataires des mauvaises odeurs que pour leur éviter la vue des désagrémens des enterremens » (1er août 1780; fol. 84). — Mention d'un arrêt du Parlement en date du 30 août préjugeant que les capteurs n'ont pas à rendre leurs comptes à la fabrique (5 septembre 1781; fol. 85).

G. 2307. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets papier.

1781-1789. — Registre des délibérations de la fabrique. — Autorisation au *grand ouvrier* de faire faire un chandelier pascal de 7 pieds de haut « en cuivre jaune fondu, mis en couleur d'or », par Goyon, doreur-fondeur au faubourg St-Seurin, carrefour de la Taupe (20 février 1782; fol. 3 v°); — de faire recouvrir d'ardoises les chapelles de St-François et de la Sainte-Famille et de refaire « la porte de la Grave » (2 mai 1782; fol. 4 v° et 5). — Élévation de 300 à 400 livres des appointements de Coutin organiste (2 mai 1782; fol. 5). — Décision pour la réfection des portes de frise qui sont à la grande porte et leur transfèrement de l'intérieur à l'extérieur de l'église, et pour la réfection de l'escalier du chœur qui monte au sanctuaire : on fera allonger la rampe de fer qui renferme le sanctuaire, laquelle est placée sur la dernière marche (7 août 1782; fol. 5). — Autorisation de faire faire par Cabirol, sculpteur, un chandelier pascal en bois doré, Goyon ne pouvant pas faire celui qu'il avait entrepris (4 septembre 1782; fol. 5 v°). — Autorisation au *grand ouvrier* de « faire faire la porte de l'église du cotté de Ste-Croix, conforme à celle qui a été faitte depuis peu du cotté oposé » (4 juin 1783; fol. 11). — Mention de l'érection d'une croix de fer dans le cimetière en souvenir d'une mis-

sion donnée par les Capucins (27 août 1783; fol. 12). — Acceptation de l'offre faite par un particulier de faire griller la chapelle du St-Esprit (1er avril 1785; fol. 32 v°). — Délibération sur un projet de réclamation des cloches qui sont au Château-Trompette : on recherchera ce qui a été décidé anciennement (3 mai 1786; fol. 43 v°). — Autorisation au grand ouvrier de « faire réparer la couverture du clocher en tuille » et « le talus en pierre qui est autour de l'église, pour faciliter l'écoulement des eaux » (2 avril 1788; fol. 57); — de traiter avec la manufacture d'Aubusson pour la fabrication de tapisseries, attendu qu'il n'y en a pas pour orner l'église (7 novembre 1788; fol. 58 v°). — Modifications à l'itinéraire de la procession de la Fête-Dieu (26 avril 1789; fol. 62 v°). — Délibération au sujet des dix pièces de tapisserie livrées par la manufacture d'Aubusson, sur plusieurs desquelles on a remarqué « plusieurs défauts... commis dans l'exécution des sujets représentés » (13 juin 1789; fol. 65 v°). — Délibération à la suite de l'examen des tapisseries par divers artistes, en présence de Barthélemy, « commissionnaire du sr Duchanet et Cie, directeur de ladilte manufacture »; le tout sera refusé, attendu que les personnages font les gestes de la main gauche dans sept pièces représentant la Confirmation, l'Extrême Onction, le Mariage, l'absolution de la Madeleine, saint Michel, l'Apparition et la Cène (15 juin 1789; fol. 66). — Décision pour la réfection du maitre-autel par le sr Vernet (9 septembre 1789; fol. 70 v°); — pour la visite d'un pilier soutenant la voûte, à l'entrée du sanctuaire, à gauche, lequel a fléchi (1er octobre 1789; fol. 71). — Assemblée de paroisse pour délibérer sur le rapport concernant cette affaire par les srs Beraud, Hartaud, et Audoueing, bayles et syndics des maçons et architectes, Rogeat, Brothier et Chalifour, fils aîné, autres architectes (8 novembre 1789; fol. 71 v°). — Offre à un carme de prêcher au choix le carême de 1791, 1794 ou 1795 (23 décembre 1789; fol. 73 v°). — Décisions réservant à l'inhumation des paroissiens l'église et le cimetière (23 décembre 1789; fol. 74). — Attribution de « deux plans géométriques de l'église, qui indiquent par nos les pilliers, chapelles, sépultures, caves et cavots,... ainsi que l'atlas où sont égallement indiquées et détaillées les sépultures » (23 décembre 1789; fol. 74).

G. 2308. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets papier.

1789-1791. — Registre des délibérations de la fabrique. — Exposé des bienfaits de la famille Demons à l'église St-Michel : « Les Mrs de Mons se sont toujours succédés pendant 12 générations et par ordre de primogéniture dans la place que M. Demons, marquis de Dunes, réclame aujoud'huy »; les armoiries de la famille se voient dans la nef et dans quatre ou cinq chapelles. Nomination du sieur Demons comme syndic à la place de son père (18 avril 1790; fol. 5).

G. 2309. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets papier.

1753-1779. — Délibérations des syndics et grands ouvriers de St-Michel. — Autorisation au sieur Tennet, grand ouvrier, de faire griller le chœur de l'église à ses frais (4 juillet 1753; fol. 1). — Délibération pour le classement et l'inventaire des archives (3 avril 1754; fol. 3 v°). — « Toute la pierre qui a été achettée pour les réparations que Mrs les sindics et grands ouvriers s'étoient cy-devant proposés de faire au clocher et qu'ils ne peuvent effectuer quand à présent, sera vendue » (7 mai 1755; fol. 11 v°). — Délibération agréant le travail de classement fait par Baurein (9 juillet 1755; fol. 12). — Acceptation de 1,500 l. léguées par le sr Chapus pour l'achat de six chandeliers d'argent (7 avril 1756; fol. 16 v°). — Autorisation à M. Lartigue, grand ouvrier, de griller la chapelle St-Louis (4 juillet 1758; fol. 29 v°). — Acceptation de la démission de Legrand, organiste, et nomination à sa place de St-Amand (5 mars 1760; fol. 34 v°). — Délibérations relatives au remplacement de l'orgue (8 et 13 septembre 1760; fol. 35 v°-36); — à la construction du « jubé de l'orgue » (10 et 22 avril 1761; fol. 38). — Délibération du plan fourni à cet effet par Alary, architecte (3 juin 1761; fol. 38 v°). — Approbation du paiement de 600 l. aud. Alary, « à valoir sur ce qui lui revient pour le jubé ou voûte de l'orgue » (3 février 1762; fol. 40). — Traité avec les srs Ceci et Audebert, sculpteurs, pour la sculpture de la tribune de l'orgue, à raison de 600 l. (1er décembre 1762; fol. 41 v°). — Décision pour inviter dom Budos *(sic)* à venir visiter l'orgue avant réception de celui-ci (7 septembre 1763; fol. 45). — Nomination de Courtin, organiste à Ste-Croix, comme organiste à St-Michel (11 janvier 1764; fol. 46). — Délibération pour la réduction du nombre des bénéficiers (5 décembre 1764; fol. 47 v°). — Arrangement avec les bénéficiers touchant un différend (9 février 1765; fol. 52 v°). — Réception de l'orgue (4 juin 1765; fol. 54 v°). — Délibération confirmant un usage ancien suivant lequel il est perçu 10 l. chaque fois que les parents d'un décédé font porter le corps dans le chœur pendant l'office (5 mars 1766; fol. 60). — Mis-

sion à un syndic d'obtenir des navigateurs un certificat attestant l'utilité du clocher de St-Michel (27 avril 1768; fol. 68). — Délibération pour la réparation de la flèche renversée la nuit précédente (9 septembre 1768; fol. 70 v°). — Acceptation des offres faites par François Gaumer, maître couvreur, pour la déposition de la flèche (3 septembre 1770; fol. 78 v°). — Prêt de 2,000 l., par une « fille âgée de trente-cinq ans » moyennant une rente viagère de 7 pour 100 (1er mai 1771; fol. 84). — Délibération autorisant un syndic et un grand ouvrier « à faire griller l'arceau qui est dans la chapelle St-Marc et à y pratiquer une armoire » (3 juin 1772; fol. 87). — Délibération sur ce que diverses personnes se trouvaient mal à cause des odeurs qui s'exhalent des sépulcres placés dans l'église (23 février 1774; fol. 91). — Acceptation de l'offre faite par un anonyme de faire réparer l'orgue à ses frais (1er juin 1774; fol. 91 v°); — du don par un anonyme d'une rente de 300 l. pour marier annuellement deux pauvres filles (20 septembre 1775; fol. 94 v°). — Projet de protestation contre un accord intervenu entre les Bénédictins de Ste-Croix et le curé de St-Michel relativement aux processions (7 février 1776; fol. 96 v°). — Fixation à 1 sol du tarif des chaises pour les vêpres avec ou sans bénédiction, conformément à ce qui se pratique dans les autres paroisses (26 juin 1776; fol. 98). — Mandat au sr Bernard, grand ouvrier, à l'effet de faire refaire l'escalier sis devant la porte de la Grave, suivant le plan de Bonfin, ingénieur de la Ville (22 juillet 1776; fol. 99). — Conflit avec les jurats relativement aux inhumations dans une partie du cimetière où avaient été enterrées des victimes de la peste (11 août 1776; fol. 99 v°). — Lettre à l'Archevêque touchant un conflit avec les bénéficiers au sujet du service de l'église (21 décembre 1776; fol. 100 v°). — Compromis au sujet de ce conflit (16 mars 1777; fol. 105). — Demande d'une cinquième sœur pour la maison des Filles de la Charité (12 août 1777; fol. 108). — Décision pour faire griller la chapelle St-Fort (29 avril 1778; fol. 111); — pour refaire le maître-autel (10 mai 1778; fol. 112). — Conflit avec les capteurs des plats (24 mai 1778; fol. 112 v°). — Délibération pour la réfection du clocher et de la cloche du chœur (1778; fol. 114 v°); — pour l'acquisition à Paris de quatre plumets destinés au dais (20 janvier 1779; fol. 116).

G. 2310. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1612-1790. — Service religieux. — Procédure contre le vicaire perpétuel et divers bénéficiers, pour les contraindre à observer les prescriptions d'un Concile provincial touchant l'obligation de la confession (mars-avril 1630). — Requête des bénéficiers à l'Archevêque, à l'effet d'être autorisés à ne commencer les offices qu'à six heures en hiver (décembre 1650-janvier 1651). — Ordonnance archiépiscopale changeant l'heure d'une cérémonie célébrée dans la chapelle de N.-D.-des-Anges (5 février 1659). — Ordonnance archiépiscopale réglant la sonnerie des sermons, attendu que « les grosses cloches... ont esté descendues du grand clocher par ordre de S. M. » (4 mars 1676). — Conflit au sujet du cadavre du sr Gardera, que les siens voulaient inhumer aux Cordeliers : requête de sa veuve, réponse du curé de St-Michel exposant que la sépulture du défunt est à Ste-Colombe; déposition d'un neveu; ordonnance de l'Archevêque donnant tort au curé de St-Michel (30 décembre 1676). — Ordonnance archiépiscopale : « Sur ce qui nous a esté raporté par nostre promoteur qu'il avoit trouvé affiché aux portes de l'église St-André de cette ville un billet imprimé qui porte que le 25 du présent moys, jour et feste de st Louis, on touchera des escrouelle dans l'église de St-Michel de la présente ville, dans la chapelle St-Louis, à huit heures du matin sans faute, ce qui est une témérité sans exemple, ce privilège de toucher tele malad[i]e estant réservé à la persone sacrée de nostre Roy Très-Chrestien, et quand bien il se trouveroit quelque personne qui eust ce don, elle ne le pourroit sans nost[r]e permission expresse » (23 août 1679). — Requête des bénéficiers à l'Archevêque pour qu'il réduise le service dont ils sont accablés. Rapport favorable de M. de Bailly, supérieur du séminaire des Ordinands, détaillant les obligations de ce service : « 16° Il faut joindre... le service de seize confréries... 18° les bénéficiers, tous les lundis, font cinq visitances dans l'église; ces visitances sont des espèces d'absoutes assés indécentes ». État plus complet des charges incombant aux bénéficiers. Ordonnance conforme de l'Archevêque (mars 1756). — Arrêt du Parlement approuvant la translation de la fête de st Michel du 29 septembre au 8 mai (29 avril 1790).

G. 2311. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1681-1790. — Service religieux. Rapports avec les prédicateurs. — Arrêt du Parlement au sujet d'un conflit entre la fabrique et le curé sur le droit de nommer les prédicateurs (31 mai 1681). — Réponse à un prédicateur : la fabrique ne peut promettre pour le Carême que 1,000 livres d'honoraires, tout compris (7 mai

1757). — Lettre du P. Clément d'Ascain, ex-provincial des Capucins, fournissant des renseignements sur le P. Ambroise de Pau, gardien du couvent de Tarbes (5 juillet 1757). — Indication du sujet des sermons du Carême prêché par le P. Laplace, Cordelier (1774). — Lettre du P. Loth, Minime, demandant à prêcher à St-Michel le carême de 1780. « J'ai rempli plusieurs chaires de Paris et je suis destiné à remplir pour le Carême prochain la chaire de Bruxelles à la cour du prince Charles » (31 octobre 1775). — Lettre du P. Gache, religieux Mathurin : « Si... les nouvelles messageries qui iront en poste étoient établies pour votre ville d'ici à mon départ, je partirois quelques jours plus tard » (Paris, 12 janvier 1776). — Lettre du P. Gache : « J'ai été très satisfait de la nouvelle voiture dont j'ai fait l'essay; elle est sans contredit bien plus commode que les anciennes, plus prompte et moins dispendieuse » (Paris, 6 mai 1776). — Lettre à l'abbé Fauque de Folaquier, de Pernes, arrêté pour prêcher le carême de 1791, lui fournissant des renseignements sur les obligations du prédicateur : le chapitre cathédral choisit parmi les prédicateurs de St-Michel, St-Pierre, St-Remy et St-Projet, celui qui doit prêcher le jour des Rameaux à l'hôpital St-André au profit des pauvres : « Il s'y rend ordinairement beaucoup de monde à ce sermon et de[s] plus riches ». Le curé de St-Michel, vieillard de 75 ans, est très aimé et respecté; les 4 vicaires, choisis par lui, « sont d'excellentissimes sujets » (20 mai 1790).

G. 2312. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1756-1786. — Sacristie. Baux à ferme de la sacristie accompagnés d'états de l'argenterie, du linge et des ornements (20 décembre 1756-10 juin 1785). — Tarif des droits de sonneries et des chaises; la fabrique a 1,200 chaises (13 juillet 1758). — Tarif des droits des sonneries pour les enterrements et des chaises. Location desd. droits pour 5 ans : la fabrique possède 1,350 chaises et 24 prie-Dieu; il est convenu que les fermiers « ne souffriront dans l'église ny dans le clocher après le Carême prochain aucuns bancs, et qu'ils seront au contraire tenus de les mettre dehors pour que ceux auxquels ils appartiendront les fassent emporter chès eux » (6 août 1763).

G. 2313. (Liasse.) — 4 cahiers de 67 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 73 pièces papier, 1 sac.

1752-1789. — Procès entre la fabrique et la capte des pauvres âmes. Mémoire imprimé pour le syndic de la capte des pauvres âmes contre le sr Tennet et la fabrique : « Toujours heureux dans ses navigations, qui l'ont conduit au port de la fortune, il a cru pouvoir s'embarquer dans le navire des affaires contentieuses... Cet ancien capitaine de navires, qui ne compte ses richesses que par des millions, acheta en 1760 et le 16 novembre, une prairie qu'il ajouta à ses vastes possessions...; le vendeur le chargea, par le contrat, de payer les droits seigneuriaux avec les lods et ventes » (p. 1-2). « Parmi nous, le simple désaveu du vassal et du tenancier n'emporte pas la confiscation du fief ou de la chose censuelle » (p. 43) (6 mars 1777).

G. 2314. (Liasse.) — 1 volume imprimé de 64 pages et 1 registre de 28 feuillets papier.

1776-1777. — Procès contre le curé de St-Michel et les bénéficiers [1]. — Requête du syndic des bénéficiers à l'Archevêque contre Montmirel, curé, concernant divers litiges, notamment sur le port de l'étole : exposé des origines du corps des bénéficiers (p. 7) et des origines de l'association dite *l'Ordinaire* (p. 17, note 2); examen du droit qu'aurait le curé de porter seul l'étole, qu'il prétend être un signe de juridiction (p. 25); etc. (1776 ?). — Règlement des difficultés entre le curé et les bénéficiers (14 juillet 1777).

G. 2315. (Registre.) — In-f°, 27 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Liève pour la fabrique.

G. 2316. (Registre.) — In-f°, 13 feuillets papier.

1768-1771 (?). — Liève pour la fabrique, contenant en face de l'analyse de la reconnaissance l'indication des paiements.

G. 2317. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1486-1789. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements urbains. — Procès-verbal d'une inspection des lieux par Ignace Boudin, archidiacre de Blaye, official et vicaire général, en vertu d'une commission à lui donnée sur la requête présentée par la fabrique « aux fins de la permission de prendre sur le cimetière de lad. église une étendue de terrain convenable pour bâtir de petites maisons, pour du loyer desd. maisons

(1) Voir plus haut G. 1675.

pourvoir à l'intérêt des sommes que lad. fabrique est obligée d'emprunter pour réparer partie du clocher de lad. église, abbatu par un ouragan le 8 septembre dernier, et rétablir dans lad. partie qui sera réparée les cloches qui sont à terre et une cassée depuis le temps dud. ouragan ». Laclotte aîné, architecte, présente un plan; l'enquêteur constate d'après les registres que de 1759 à 1768 la moyenne des décès a été de 273 et la moyenne des inhumations dans le cimetière de 185, « dont grande partie d'enfants décédés en bas âge » (25 juillet 1769). — Ordonnance conforme de l'Archevêque (11 août 1769). — Bail moyennant 425 l. d'une maison sise place Canteloup et comprenant : une cave, une boutique et une chambre au rez-de-chaussée, deux chambres au premier, une chambre et un grenier au second (25 février 1771). — Bail moyennant 450 l. d'une maison neuve sise place Canteloup, comprenant « deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres hautes, greniers pardessus » (1er avril 1773). — Bail moyennant 325 l. par an d'une maison sise rue Pichadey, adossée à l'église et comprenant une pièce au rez-de-chaussée, une au premier, cave et grenier (16 juin 1781).

G. 2318. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1772-1774. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements urbains. Conflit avec les Fermes touchant le droit d'amortissement qu'elles réclamaient pour les maisons nouvellement bâties dans le cimetière.

G. 2319. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1552-1792. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements ruraux.

G. 2320. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 46 pièces papier.

1593-1756. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements ruraux. Procès contre le Domaine au sujet d'un bien sis à Talence. — Reconnaissance par Jean de Gaufreteau, conseiller au Parlement (29 décembre 1605). — Reconnaissance au profit de Marguerite de Pichon, supérieure, et des autres religieuses de l'Annonciade (22 janvier 1679). — Mémoire : les Anglais « ont, lors de leur expulsion, ravagé, saccagé, dispersé ou enlevé les titres de tous les fiefs de la Guyenne, qu'ils ont pour la plupart transportés dans les archives de la tour de Londres » (23 juin 1755).

G. 2321. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1586-1768. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements ruraux. Procès contre Jalabert, bourgeois, au sujet d'une terre sise dans la paroisse d'Artigues, lieu dit *au Gay*, anciennement *à Porte Vieille*.

G. 2322. (Liasse.) — 1 cahier de 115 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1647-1774. — Biens et revenus de la fabrique. Rentes. — Constatation de la nécessité de recourir à un emprunt pour travaux urgents : renseignements sur l'état de l'église, des titres, qui dépérissent, de l'orgue, qui « s'en va toute perdeue » (30 juillet 1647). — Consultation d'avocat, signée Laloubie, constatant l'impossibilité légale où se trouve la maison de charité de placer chez un particulier un capital qui va lui être remboursé (10 janvier 1766). — Procédure de la saisie de maisons appartenant à la fabrique, à la requête d'Alexis Cholet, trésorier de France, au profit de qui ladite fabrique avait constitué une rente viagère (1774).

G. 2323. (Registre.) — In-f°, 160 feuillets papier.

1717-1790. — Comptabilité. « Livre pour la fabrique St-Michel, pour servir à la recette et dépence des grands ouvriers de ladite église avant de sortir de leur charge ». — Liste des grands ouvriers de 1709 à 1753 (fol. 1 v°). — Dépense pour un ornement violet : damas à 13 l. l'aune, 164 l. 13 s. 14 d.; « raizeau d'argent », 187 l. 10 s. 8 d. etc.; total 395 l. 4 s. (fol. 2). — Achat d'« une poulie pour attacher le cierge pascal » (1729; fol. 5 v°); — de deux bénitiers, l'un en pierre, enchâssé dans le mur près de la porte de la Grave, l'autre en marbre, « placé dans le tambour de la porte Espousau » et payé 150 l. « suivant l'ordre du sr Cauquil, marbrier de Caune près Carcassonne » (1729; fol. 5 v°). — Paiement de 204 l. « au sr Dabasse, brodeur, pour la garniture de l'autel qui sert pour les morz » (1729; fol. 6). — Dépense pour « un ornement vert garni de réseau d'argent » : damas vert de Lyon, que l'on a fait venir en foire, à 12 l. l'aune, 138 l.; réseau d'argent à 62 l. le marc, 183 l. 11 s. 6 d., etc.; total : 463 l. 2 s. 3 d. (1730; fol. 10 v°). — « Payé pour deux piés d'estal pour les deux boules qui sont aux cottés de la table de la communion », 30 l. (1726; fol. 13 v°). — « Payé à Mme Pomiers,... pour avoir fait serrer des tombes trouvées sous les terres de Cante-

loup », 2 l. 16 s. (1735; fol. 16). — « A M. Camblanes, architecte, à compte de 3,800 l. à lui promises pour faire la sacristie et le retable du grand autel », 2,150 l. (1732; fol. 20). — A Joseph Bosc, marbrier, à compte du retable (1732; fol. 20). — Au laquais de l'Archevêque « qui a aporté la mission du prédicateur », 3 l. (1237; fol. 21 v°). — « A M. Roullin, bénéficier, pour la dorure du cadre du tableau de s[t] Michel à la Trinité, 150 l. — Au même, pour 10 pièces d'sculpture pour le grand autel, 200 l. » (1727: fol. 21 v°). — « A Siot, architecte, pour travail qu'il a fait au grand autel, 125 l. » (1727; fol. 22). — Dépense pour des ornements en damas blanc des Indes et réseau d'or (1719; fol. 25). — « Pour un rideau qui a été mis au-devant d'un des vitreaux au-dessus de la chapelle des Montuzets, pour éviter que le soleil ne donnât sur le prédicateur » (1729; fol. 25 v°). — Paiement de 1,549 l. à Louis Oudry, fondeur pour la refonte de la grande cloche et de la cloche de l'horloge (1719; fol. 25 v°). — « A Abasse, brodeur, pour la figure de S[t]-Michel » brodée sur la robe du chasse-gueux (1735; fol. 26 v°). — « A Alary, architecte, pour avoir pavé le grand nef en dalottes de pierre de Barsac... et numéroté les sépultures », 1,100 l. (1735; fol. 26 v°). — A Frêche fils et à Piffon pour travaux à des vitraux (1735; fol. 26 v°). — « Pour avoir fait couvrir d'un voile le grillage du maitre-autel, dont la frize vient d'être dorée, pour 180 l., des deniers de M. Demons, sindic,... que j'ay compté à Millet, doreur,... et pour éviter la poussière occazionnée par l'ar-doubleau du S[t]-Sépulchre que M. Baret, sindic, a fait faire à ses fraix » (1735; fol. 27). — « A Poitevin, serrurier, pour le grillage ou clôture en fer au nef de S[t]-Jean », 700 l., et « à Gondeau jeune, pour avoir doré la frize du couronnement, mis et doré la figure de s[t] Jean » (1735; fol. 27). — Recette de 24 l., produit de la vente d'une balustrade de bois « qui étoit à la chapelle du S[t]-Sépulchre, que M. de Baret, sindic, a fait ouvrir et fait faire l'ar-doubleau à ses fraix » (1735; fol. 28 v°). — Pavage de « l'aile du côté de N.-D. des Montuzets » et de « celle du côté de S[t]-Louis » (1737; fol. 31 v°). — Dépenses pour « un pluvial damas violet », « un pluvial damas vert » et des « chasuble et dalmatiques dont le damas a été donné par M[me] Baret, marraine de la cloche » (1737; fol. 31 v°). — Paiement pour la refonte de la grande cloche « à Louis de Montaux et Nicolas Lefèbre, de Breuvane près Chaumont en Basigny », 250 l., plus 6 l. « aux soldats de ville pour le jour de la fonte quy s'est faite près la porte du jardin des Cordeliers, le vendredy 30 aoust, et bénie le mardy 30 septembre » (1737; fol. 32). — Dépense de 1 l. 10 s., « pour avoir fait racomoder le reliquaire de la paix » (1739; fol. 38); — de 3 l., « pour avoir fait blanchir les dantelles de la chaire » (1739; fol 38); — de 250 l., payées à Audouin, facteur, pour réparations à l'orgue (1743; fol. 39 v°). — Dépense pour le prédicateur du carême : honoraires et voyage, 960 l.; dépenses, 305 l. 13 s.; loyer d'une tapisserie pour sa chambre, 18 l.; aux porteurs qui l'ont porté et rapporté, 24 l. 4 s. (1752; fol. 42 v°). — Dépense de 21 l. « pour tenture dans l'églize le jour des prières pour la convalessance de M[gr] le Dauphin » (1752; fol. 43 v°). — Paiement de 3 l. à Lamolongre, « garde archives du Palais », pour recherche d'un arrêt de 1706 qu'il n'a pas trouvé (1753; fol. 44 v°). — Dépense pour le grillage de la chapelle S[te]-Suzanne et « pour la démolition du devant de lad. chapelle » (1753; fol. 45 v°). — Frais de réparation au clocher (1753; fol. 46). — Sirop violat, moka, sucre, chocolat, poisson, jambons, chaise à porteurs, etc., pour le prédicateur du carême (1759; fol. 48 v°). — Recette de trézains de divers mariages (1745; fol. 56). — Paiement de 1,369 l. 14 s. à Laporte, serrurier, pour le grillage de la chapelle S[t]-Louis (1757; fol. 59). — Aux porteurs de chaise pour le prédicateur du carême, 29 courses à 30 s. (1750; fol. 64). — « A Allary, entrepreneur, à compte du jubé », 1,002 l. 5 s. (1761; fol. 70). — Paiement de 3 l. à Trumau, fondeur, pour la refonte d'une petite cloche à la porte de la sacristie (1763; fol. 74); — de 639 l. à Arnaud, peintre, pour avoir peint et doré le buffet de l'orgue (1763; fol. 75); — à Rausan, notaire de la fabrique (1763; fol. 75). — Recette d'une amende de 500 l. prononcée par la Tournelle pour être employée à la réparation de l'orgue (1764; 76 v°). — Paiement de 4 l. « à la veuve Ganuchau, pour avoir relié le livre du plan des sépultures de l'église de S[t]-Michel » (1765; fol. 80); — de 12 l., « pour un miroir pour maitre à l'orgue » (1765; fol. 80). — Recette de 10 l. pour avoir permis qu'on déposât un cadavre dans le chœur pendant l'office qui se chante avant les enterrements (1766; fol. 83 v°). — Réfection d'« un paneau de vitre de la chapelle S[t]-Jacques que les voleurs enfoncèrent et enlevèrant *(sic)* le bassin d'argent de la capte des pauvres âmes » (1766; fol. 85). — Paiement de 70 l. « à Isaac Amoise Petit, juif, pour deux aunes étoffe, fonds d'argent et or pour les orfrois d'une chape », et de 172 l. « à Daniel Astruc, pour 19 onces 1 g[r]os dantelle ou frange d'or » (1766; fol. 87); — de 22 l. « à Teissier, tapissier, pour tapisserie à l'occasion des prières pour la Reine » (1768; fol. 90 v°); — de 1311 l. à Jouet, pour deux encensoirs (1768; fol. 90 v°); —

de 386 l. « à Arthur, pour 6 chandeliers d'argent » (1768; fol. 90 v°); — 3 l. » pour avoir tiré la terre de la voûte du clocher » (1768; fol. 91 v°); — de 9 l. à Dabasse, brodeur, pour avoir fait un s[t] Michel sur la casaque du chasse-gueux (1741; fol. 93). — Dépenses pour un dais: étoffe, 1,091 l. 16 s., à Dabasse, brodeur pour façon, 330 l.; à Lafoy, sculpteur, 87 l.; à Goudeau aîné, doreur, 120 l.; à Pénavère, de Paris, pour 4 plumets, 159 l. 2 s.; total, 1,865 l. 2. s. (1749; fol. 94). — Paiement de 240 l. « pour un plan du clocher,... retiré de M. Mansard » (1769; fol. 95); — de 600 l. « à Cessy et Audebert, pour la sculpture de la tribune et du jubé » (1762; fol. 99); — de 1,000 l. « au R. P. Bernard, cordelier de la grande manche », pour avoir prêché le carême (1770; fol. 100). — Achat de « deux éponges pour baptiser les cloches » (1771; fol. 103 v°). — Paiement de 100 l. à Arnaud, pour peinture de l'orgue (1775; fol. 109 v°). — Payé aux dames du Bon Pasteur 400 l., pour « une robe glacée en or dont on a fait un ornement pour l'église » (1776; fol. 111 v°); — au tapissier des frais de tenture « lorsque M. le Maréchal se fit annoncer et qu'il ne vint pas » (1776; fol. 111 v°); — aux charretiers, 1,110 l. « pour la sortie des terres du simetière » (1776; fol. 112 v°); — à Cabirol, 1,600 l., pour l'autel de S[t]-Marc (1779; fol. 117). — Recette de 400 l., solde de la somme de 2,000 l. que feu Molle voulait donner pour la réparation de l'orgue (1780; fol. 119 v°); — de 1,002 l., remises par le curé au nom d'un anonyme pour le grillage de la chapelle des Montuzets (1781; fol. 119 v°). — Payé 3 l. 10 s. au suisse pour qu'il s'achète une paire de bas rouges (1780; fol. 121); — 200 l. « à M[lle] Duthil, pour unne robe à fleurs en or, destinée à faire un ornement » (1780; fol. 121 v°); — 402 l. « à M. Cabirol, esculteur, à compte des ouvrages qu'il a fait et doit faire à la chapelle S[t]-Roch » (1780; fol. 122 v°); — 1,560 l. 19 s. à Joffret, serrurier, pour le grillage de la chapelle des Montuzets et autres travaux, et 1,662 l. au même pour le grillage de la chapelle de S[t]-Roch (1780; fol. 122 v°); — 330 l. à Cabirol, pour travaux à la chapelle S[t]-Roch (1781; fol. 124); — 240 l. à Battanchon, peintre, pour un tableau à la même chapelle (1781; fol. 124); — 240 l. à Dureny (?), pour peinture et dorure des grillages aux chapelles des Montuzets et de S[t]-Roch (1781; fol. 124 v°); — 368 l. à Cabirol, pour solde de ses ouvrages à la chapelle S[t]-Roch (1781; fol. 125); — 906 l. 14 s. à Jouet, orfèvre, pour deux encensoires neufs et autres ouvrages (1781; fol. 125). — Recette d'un don de 26 l. « à la chapelle neuve de S[t]-Roch » (1781; fol. 126). — Payé 4 l. 4 s., « pour un fiacre fourni à M. Batanchon, Cabirol et M. le Curé, pour aller visiter l'ouvrage du chandelier pascal que le s[r] Goyon avoit entrepris pour la fabrique et corriger l'imperfection des moules dont se servoit led. Goyon » (1782; fol. 128). — Avances de 378 l. aud. Goyon pour led. chandelier, « qu'il n'a pourtant pu faire, tant par incapacité que par défaut de moyens » (1782; fol. 128). — Payé 95 l. à Cabirol « pour ouvrages à l'attique de la porte S[t]-Michel » (1782; fol. 128 v°); — 650 l. à Maille « pour la porte du cotté de l'escalier de S[t]-Michel » (1782; fol. 128 v°); — à Lasmolles, pour le carrelage des chapelles de N.-D. et de S[t]-Jean (1782; fol. 128 v°); — 163 l. 5 s. à Jouet, pour une croix d'offrande en argent (1783; fol. 129); — 800 l. à Cabirol, pour un chandelier pascal (1783; fol. 132); — 45 l. à un ferblantier, pour un cierge pascal en fer-blanc (1783; fol. 132). — Dépenses pour une croix de mission (1783; fol. 132 v°). — Achat de pierres de Rauzan pour la porte d'entrée du côté de Canteloup (1784; fol. 135 v°). — Achat de moire unie cramoisie de Lyon pour un ornement (1784; fol. 136 v°). — Payé 800 l. à Baisse, doreur, à compte des ouvrages qu'il a faits à l'autel S[t]-Jean (1785; fol. 139); — 800 l. au même pour le même objet (1785; fol. 140); — 40 l. 16 s. à Légé, tapissier, « pour façon et fournitures aux rideaux de l'autel S[t]-Jean » (1785; fol. 140); — 951 l. 16 s. à Joffret, serrurier, pour le grillage de la chapelle du S[t]-Esprit (1785; fol. 140); — « la boissure aux piliers de S[t]-Jean » (1785; fol. 140); — 100 l. « pour 3 pièces indiennes pour les rideaux de S[t]-Jean », 903 l. 5 s. pour les marches de lad. chapelle et 126 l. pour la peinture et la dorure du grillage de la chapelle du S[t]-Esprit (1785; fol. 141); — 200 l. à Mercié, sculpteur, « pour avoir achevé le dessus de la porte du cotté de S[te]-Croix, qui avoit été commencé par Cabirol » (1788; fol. 149 v°); — 432 l. « à M. Dechanet, d'Aubusson, pour un tapis à double broche achetté pour le sentuaire du cœur » (1788; fol. 149 v°); — 1,400 l. pour 10 pièces tapisserie pour les piliers du chœur, suivant police du 12 novembre 1788 (1789; fol. 152 v°); — 94 l. 10 s. pour 9 aunes drap bleu de Roi « pour les deux tapis des formes du cœur » (1789; fol. 152 v°); — 1,342 l. pour dix pièces de tapisseries pour les piliers du chœur, suivant obligation du 12 mars 1789 (1789; fol. 154 v°); — 3,469 l. « à M. Vernet aîné, académicien », pour l'entreprise du grand autel (1789; fol. 154 v°); — 300 l. pour la visite d'un pilier (1789; fol. 154 v°); — 80 l. à l'occasion des tapisseries pour les piliers du chœur (1789; fol. 155 v°); — 2,018 l. à Lalanne, géomètre, pour le plan de l'église (1789; fol. 155 v°). — Frais pour l'arrêt qui transfère du 29 septembre au

8 mai la fête paroissiale : 6 l. au trompette, etc. (1790; fol. 158 v°). — Payé 48 l. à Dumouly, musicien, pour musique le jour de s^t Michel (1790; fol. 158 v°).

C. 2324. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets papier.

1754-1755. — Comptabilité. Recettes et dépenses de Jacques Fraissinet, grand ouvrier. — Paiement de 6 l. « à des soldats du guet, pour les trois premiers jours du carême, pour arrester le tumulte, chasser les pauvres de l'esglise et les vagant[s] du simetière » (fol. 1). — Concession d'un banc, moyennant 80 l. une fois payées et une rente de 15 s. pour le pain bénit et 30 s. pour le Prédicateur. « Notta. La rente de 15 s. et de 30 s. a esté annullée sur la concession, attendeu les clameurs et reproches de toutte la parroisse contre moy » (fol. 1 v°). — Achat de Malaga, de Xérès et de vin vieux pour le prédicateur (fol. 2). — Produit de la quête pour le prédicateur, 525 l. (fol. 2 v°). — Paiement de 1,200 l. à l'abbé Clément, aumônier du roi de Pologne, prédicateur du carême, « attendeu son voyage qu'il a fait exprès et son vallet de chambre qu'il a ammené avec luy,... et ayant remply sa mission avec esclat » (fol. 3). — Paiement du solde de 584 l., dépenses faites par le prédicateur, et de 86 l. aux porteurs, « le prédicateur ne sortant jamais qu'en chaize, attendeu sa qualité d'abbé royal » (fol. 4); — de 15 l. à Ferry, brodeur, « pour un saint Michel apliqué à la casaque du chasse-gus » (fol. 4). — Paiement de 220 l. au P. Harriet, gardien des Cordeliers, pour 44 sermons de la Dominicale (fol. 7); — à Baurein, de partie de 500 l. à lui promises « pour le déchiffrement et arrangement des archives » (fol. 7). — Achat d'un ciboire et d'un vase des saintes huiles chez Joué, orfèvre (fol. 8). — Paiement de 147 l. à Allary, architecte, pour ses ouvrages de l'année (fol. 10); — à Baurein du solde des 500 l. et, de plus, de 60 l. pour classement de papiers non compris parmi les premiers et qu'il a rangés « suivant la deslibération du 3e du courant » (6 septembre 1755; fol. 11). — Paiement de travaux aux vitraux de Ste-Apollonie, du St-Sépulcre (fol. 11). — Frais d'un voyage en « cheize roullante », à Pessac (fol. 11). — Recette d'une rente pour une maison sise près de la porte du cimetière dite porte *Spousau* (fol. 11 v°). — Frais de travaux aux vitraux des chapelles du St-Esprit et de N.-D. de Bonnes-Nouvelles (fol. 12). — État des revenus fixes de la fabrique (fol. 14 v° et suiv.). — État des registres et dossiers remis au grand ouvrier (fol. 16 v°-17 v°).

C. 2325. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets papier.

1756-1763. — Comptabilité. « Livre pour servir au s^r Patrice-Valentin Quin ». — Recettes de sommes versées par le bedeau « pour le produit du pain bény » (fol. 2 v° et suiv.). — Paiement à un tapissier « pour racomodage de rideau de deux vitreaux de la chapelle de St-Fort » (fol. 3). — Recette d'un legs de 1,500 l. fait par le s^r Chapus « pour estre employé à de chandellier d'argent pour l'autel » (fol. 3 v°). — Paiement de 1,000 l. « au R. P. Juzan de Latour, Minime, pour son honoraire du Carême », de 50 l. à Legrand, organiste, pour un quartier de ses gages, de 6 l. aux soldats du guet « pour le jour de Rameaux », de 50 l. à un porteur, pour avoir porté 25 fois le prédicateur du couvent à l'église, de 100 l. 2 s. à Me Pomiès, religieuse de la Visitation, « pour avoir racomaudé la belle chape » (fol. 4); — de 36 l. à Mauroum, facteur d'orgues, pour réparations à la soufflerie (fol. 7); — de 521 l. à Bedout, vitrier, pour réparation aux vitraux (fol. 8).

C. 2326. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets papier.

1763-1780 (?). — « Livre de recette et dépance de la fabrique St-Michel ». — Notes sur divers faits : 5 décembre 1764. Réduction du nombre des bénéficiers à 14, y compris le curé, non compris deux vicaires et un sacriste. — 24 février 1769. Décès de Baril, curé, remplacé par Sage, qui prend possession le 9 mars 1770. — « Le 15e novembre 1769, à 8 hures du matin, Mgr Louis-Jacque de Lussan, archevéque de Bordeaux, est mort subittemant chès Mlle de La Care ». — 3 mai 1771. Arrivée, dans la maison navale, de l'archevéque prince de Rohan, qui prend possession de la cathédrale le dimanche 5. — 4 septembre 1771. Dispersion du Parlement : « le 28e février 1775, le Premier Président est entré en ville en triomphe ». — 21 mai 1774. Mort de M. Recullé, curé, qui est enseveli le lendemain. « Soudain son enlèvemant fait, M. Maumirel, bénefficier de laditte église, a pris posséción de laditte cure; Mgr le prince de Roan, archevéque, avoit écrit aux Bénédittain de le nommer ». — 29 septembre 1776. Assistance à la messe de M. de Mouchy, commandant de la province; il donne à l'offrande 24 l., que se disputent le curé et les bénéficiers (fol. 1 r° et v°). — Payé 18 l. « à Texier, tapissier, pour l'oraizon de 40 heures et pour un tapis, fauteuil et carreau pour l'estation que M. le Maréchal a faitte » (1763; fol. 5). — Présent annuel de la fabrique au prédicateur : 3 pains

de sucre, 4 livres café, 1/2 livre thé vert, 3 livres chocolat (fol. 30 v°). — Indication du revenu de la chapelle Ste-Catherine : la moitié, soit 40 l., « du revenu que l'exécutur de la haute justice retire de tout ce quy se porte à la place Bourgonne, ... plus les planches quy servent pour décharger touttes les barques quy portent du sel, froment, légumes, quy ce déchargent depuis la place Bourgonne jusque à la porte de la Grave », etc. (fol. 30 v°). — Mention de travaux faits en 1779 : grillage de « la chapelle de Ste-Catherine et St-Fort », réparation de la chapelle St-Marc, construction d'un hangar pour les chaises et d'une échoppe pour le chasse-pauvres (fol. 30 v°). — Noms des prédicateurs arrêtés pour 1762-1780, 1782 et 1784 (fol. 31). — Mémoire de ce qui est arrivé au clocher : visite, le 18 août 1764 ; « les trois pans » de la flèche « du cotté de l'ouest étoit en mauvais état. Il feut mesuré du bout de la flèche jusqu'à terre; il s'y trouva 325 pieds de haut ». Le 8 septembre 1768, à 9 heures du soir, ouragan qui renverse la flèche. Le 19 août 1771, arasement de la flèche par un couvreur. Le 3 décembre 1771, fonte par Trumeau des trois cloches, pesant 2,960 l.; on en tire 4 qui pèsent respectivement 1,582, 1,054, 780 et 648 livres. Le nouveau curé en donne une 5e, de 457 livres. Le 18 décembre 1771, mise en place des cloches. Le 24, bénédiction par M. Maledan, bénéficier, sans parrain ni marraine (fol. 32). — Dépenses pour lesd. cloches : chandeliers d'argent, bougie, sucre et café de la Martinique (243 l. 12 s. 6 d.) « à M. Laroque, géographe et manbre de l'Académie, ... pour les soins qu'il c'est donné pour la charpente et garniture desdittes cloches » ; total : 6,755 l. 2 s. (fol. 32 v°). — Autre mémoire relatif à la chute et à la réparation du clocher : il fallut attendre, la fabrique s'étant engagée avec le facteur d'orgues pour 14,050 l. (fol. 33). — Mémoire des travaux faits au cimetière : « Les terres et les ordures montoit presque au niveau des vitraux »; on enleva ces terres et on nomma un garde. « Alors on habilla le garde et on luy donna une bandoulier, sur laquelle on fit maitre une plaque d'argent quy représentoit saint Michel et une hallebarde » (fol. 34).

G. 2327. (Registre.) — In-8°, 26 feuillets papier.

1762-1766. — Livre de comptes. — État des rentes dues à la fabrique. — État des dépenses, pour la réfection de l'orgue : cloison et plancher pour le soufflet, 1,326 l. 6 s.; dorure et vernis, 500 l.; serrurerie, 160 l.; à Micot, 14,000 l., etc. (fol. 23). — Note pour la perception des lods : on divise par huit, pour avoir la quotité de rigueur, puis par deux, ce qui donne la quotité habituelle (fol. 26 v°). — Note sur la réfection de trois vitraux (1765; fol. 26 v°). — Note des chaises de l'église : 1574 (fol. 26 v°).

G. 2328. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets papier.

1768-1777. — Comptabilité. « Liève des reconnoissances et rentes du terrier de la fabrique St-Michel, fait par moy, Antoine Molles, sindic, le 20e mai 1768 », avec l'indication des paiements.

G. 2329. (Cahier.) — In-f°, 28 feuillets papier.

1780-1786. — Comptabilité de la fabrique. Relevé des comptes particuliers.

G. 2330. (Liasse.) — 1 cahier papier de 16 feuillets, 17 pièces papier.

1755. — Comptabilité. Procès contre un serrurier qui avait été chargé de réparer les vitraux, endommagés par l'ouragan de novembre 1754.

G. 2331. (Registre.) — In-f°, 119 feuillets papier.

1780. — Bancs. « Livre consernant l'ordre et l'arrengement des bancs dans l'église de St-Michel ». Notes relatives à chacune des places, numérotées 1 à 236, indiquant le concessionnaire et les voisins.

G. 2332. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets papier.

1747-1750. — Concessions de bancs avec quelques délibérations sur d'autres objets.

G. 2333. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets papier.

1750-1790. — Concessions de bancs. — Concession en faveur de demoiselle Élisabeth Carton, « l'une des dames questueuses les fêtes et dimanches », et des dames qui lui succéderont (30 décembre 1751; fol. 14 v°); — en faveur de Daniel Lamothe, avocat au Parlement (3 mars 1752; fol. 17); — en faveur de Guillaume Tennet, grand ouvrier de St-Michel (7 décembre 1753; fol. 20 v°).

G. 2334. (Registre.) — In-f°, 7 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Liste de bancs concédés jusqu'en 1781, avec l'indication du prix de concession.

G. 2335. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1686-1778. — Concessions de bancs. — Concession d'un banc à la Cour des Aides, et requête à lad. Cour pour obtenir qu'elle paie cette concession (1735 et 1752 ?). — Délibération de la fabrique prescrivant de ramener à cinq pieds la longueur des bancs concédés dans l'église pour ouïr les sermons du carême (17 mars 1756).

G. 2336. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets papier.

1752. — Réparations du clocher de St-Michel. — Registre de souscriptions. — Inscription de l'Archevêque : 300 l.; — de Tourny : 150 l. « si l'ouvrage se commence dans le cours de cette année et de la prochaine », etc.

G. 2337. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1772. — Réparation au clocher. Listes de souscription.

G. 2338. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets parchemin, 3 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1752-1771. — Réparations du clocher. — Lettre : Les pierres d'appareil de 3 pieds sur 2 de large et 13 pouces d'épaisseur valent à la carrière 10 s.; le port jusqu'à la rivière coûtera autant, et le port par bateau de même (St-Gervais, 10 août 1752). — Projet et devis pour la restauration du clocher : la pierre sera choisie parmi la plus dure des carrières de St-Laurent et La Caourque : le ciment sera de tuile bien pilée et de chaux éteinte au moment de l'employer (1752). — Projet de circulaire : les temps sont trop mauvais pour qu'une quête puisse produire d'heureux résultats; elle diminuerait les aumônes qu'on est obligé de faire à tant de misérables qui meurent de faim (1752?). — Projet de lettre : « Il n'y a pas un moment à perdre... Des ouvriers qui firent la visitte l'été passé nous ont dit qu'il y avoit au sommet du cloché plus de 150 pierres touttes séparées et si prettes à tomber qu'ils craignoint d'en être écrasés, s'ils n'avoint eu la précaution de les appuïer avec des coins de bois » (1752 ?). — État de pierres de Bourg fournies pour le clocher : 263 pierres de 2 pieds de long sur 13 à 14 pouces en carré, à 42 l. le cent; 63 pierres de 2 pieds de long et de large sur 13 à 14 pouces de haut, à 30 s. l'une, etc. (24 avril 1753). — Lettre sur les mesures à prendre pour faire aboutir un projet de loterie (Versailles, 18 avril 1763). — Lettre faisant connaître l'avis du signataire sur les réparations à faire au clocher. Il voudrait que l'édifice « fût razé jusqu'à l'embrasure,... qu'on y fit un bon cordon et qu'on le couvrit comme les tours de l'Hôtel-de-Ville..., qu'il ce fit une voûte en cul-de-four sur ce cordon, qu'on racommodât les autres voûtes », enfin que l'on recouvrit celle du rez-de-chaussée de 18 pouces ou 2 pieds de terre, comme elle était précédemment (17 septembre 1768). — Requête de la fabrique au Parlement, sollicitant l'homologation d'une délibération prise à la suite de l'ouragan qui dans la nuit du 8 au 9 a abattu la flèche et fait tomber les cloches (septembre 1768). — Homologation de lad. délibération par le Parlement (21 septembre 1768). — Traité avec Brougnon, maître charpentier, pour la mise en place du beffroi en haut du clocher, « pour y établir quatre cloches » (26 novembre 1771). — Devis pour la restauration du clocher (sans date). — Devis de travaux urgents à faire au clocher : « cera couvert unne charpante faitte dans l'intérieur du clochay au niveau et hauteur de la dernière galerie », etc. (sans date).

G. 2339. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1517 (?)-1617. — Pièces comptables. — « S'ensuit l'argent que Pierre de Mimbièle, ouvrier de l'église Sainct-Michel de Bourdeaulx, a baillé à maistre Mathurin Grasmorceau, puis le marché et obligé pour raison des cloches » (10 avril 1535).

G. 2340. (Liasse.) — 89 pièces papier.

1726-1742. — Pièces comptables. — Reçu de diverses fournitures destinées au dais de St-Michel : étoffe à fond d'or, à 85 l. l'aune, 201 l. 17 s. 6 d.; frange d'or à graine d'épinard, à 9 l. 10 s. l'once, 503 l. 10 s. Total : 1,091 l. 16 s. 9 d. (2 septembre 1741). — Reçu de 9 l., signé : Dabasse, « pour une figure brodée à l'image de st Michel, pour mestre à la cazaque du garde de la porte » (20 décembre).

G. 2341. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1744-1746. — Pièces comptables.

G. 2342. (Liasse.) — 72 pièces papier.

1747. — Pièces comptables. — Reçu de 1,021 l.

payées à Labadie et à Bedout, pour travaux importants aux vitraux : mise en plomb neuf de divers panneaux, « de paienturrée » et autres (30 décembre 1747).

G. 2343. (Liasse.) — 91 pièces papier.

1748. — Pièces comptables. — Reçu de 733 l. 4 s. payées à Vallet pour la grille de la chapelle St-François, pesant 1,833 l., à 40 l. le quintal (6 avril 1748). — Du solde de 625 l. 12 s. payées à Laporte pour la grille de la chapelle du St-Sépulcre, pesant 1,564 l. (26 avril); — de 30 l. payées à Mme Trémouilles, supérieure du Bon Pasteur de Toulouse, pour six bouquets artificiels (23 mai); — du prix de la dorure et de la peinture des grillages des chapelles St-François et du St-Sépulcre (23 mai).

G. 2344. (Liasse). — 20 pièces papier.

1749. — Pièces comptables. — Reçu du prix d'un grand calice : 5 marcs 6 onces 5 gros et demi d'argent aux titre et poinçon de Paris, à 52 l. 7 s. le marc, y compris le contrôle, 305 l. 10 s.; façon et dorure, 250 l., étui, 4 l.; à déduire, 125 l. 9 s. pour un vieux calice pesant 2 marcs 5 onces 3 gros d'argent, ancien poinçon de Bordeaux, à 47 l. le marc (27 février 1749); — de 33 l., pour gravure de la pierre sépulcrale de l'abbé Boisée (28 mai).

G. 2345. (Liasse.) — 90 pièces papier.

1750-1751. — Pièces comptables. — Reçu signé par Deseaux, organiste, pour 50 l., montant d'un quartier de ses gages (14 janvier 1750). — Mémoire d'un fournisseur : façon d'un rideau « pour le vitro de la chapelle de Ste-Suzanne » (4 mai 1750). — Mémoire fourni par Ferry, brodeur et chasublier, rue des Ayres (5 mai 1750). — Transaction entre la fabrique et la succession de Deschamps, ancien *ouvrier*, lequel avait, sans autorisation, remplacé le carrelage en briques de l'église par un pavé en dalles de Barsac (1er juillet 1750). — Reçu de la valeur d'un aspersoir d'argent aux titre et poinçon de Paris, à 52 l. 7 s. le marc, et déduction de la valeur du vieil aspersoir, « ansien poinson de provinse », à 47 l. le marc (20 janvier 1751). — Reçu de 120 l. par Kauzac, serrurier, « à compte des grillages des chapelles » (2 avril 1751). — Reçu de 93 l. payées pour avoir taillé la pierre « quy a servy à faire le solide pour la peause des grilles que M. La Sale a fait constriurre *(sic)* en fer pour la chapelle St-Joseph et pour la chapèle Ste-Apolonnie » (10 juillet 1751). — Accord avec deux doreurs qui s'engagent, moyennant promesse de 200 l., à « piendre et dorer ansuitte tous les chapiteaux et couronnemant des deux chapelle, conformémant aux otres griliage des chapelle qui ont été si-devant faitte » (20 juillet 1751).

G. 2346. (Liasse.) — 129 pièces papier.

1752-1754. — Pièces comptables. — Mémoire de la dépense du prédicateur du carême, en 1754 : logement et nourriture pendant 60 jours, café, tabac, sirop de capillaire, etc. Total : 584 l. 2 s. 6 d. (1754).

G. 2347. (Liasse.) — 80 pièces papier.

1755-1756. — Pièces comptables. — Mémoires de travaux de vitrerie faits dans diverses chapelles de l'église St-Michel, notamment « à cotté la chapelle des Montuzets, à cotté l'orgue », et « à la chapelle de St-Louis, à cotté l'orgue » (1756).

G. 2348. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1757-1759. — Pièces comptables. — Reçu de 30 l. payées à un tapissier qui a fourni les tentures « pour l'auraison de Quarante heure qui s'et fait et comancé le trèze du couran pour le rétabicement de la santtée du Roy » (18 janvier 1757). — Traité avec Pierre Laporte, serrurier, rue Ducasse, lequel s'engage à faire un grillage en fer pour la chapelle St-Louis, « et ce conformément à celuy de la chapelle joignante, appellée Ste-Susanne » : le prix sera de 40 l. par quintal, poids de marc (24 avril 1758). — Calcul du prix du grillage, qui pèse 3,353 livres, et reçus du paiement (4 décembre 1758-5 mai 1759). — Reçu de 33 l. 10 s. « pour une banquète en pierre pour recevoir le grilliage de fer à la chapelle St-Marc » (5 mai). — Traité avec Jacques Chopis, peintre, pour la peinture et la dorure du grillage qui ferme la chapelle St-Louis, et dessin de moitié de la grille. Quittance de 250 l., prix dud. travail (1er mai-29 mai 1759).

G. 2349. (Liasse). — 79 pièces papier.

1760-1765. — Pièces comptables. — Traité avec Courtin, organiste (27 février 1764). — Inventaire de l'argenterie, des ornements et du linge : « une image portative d'argent qui représente un st Michel, ... un petit coffre qui renferme une bouëtte dans laquelle est

contenue une dent de s[te] Apollonie, ... une relique d'argent pour doner la paix », etc. (24 mai 1765). — « Devis de l'orgue faite par le sieur Micot, facteur, le 13 septembre 1760 et police passée par M. B[re] Journu, grand ouvrié, et l'orgue finy en 1763 » : devis détaillé (sans date). — Certificat délivré à J.-B. Micot, « facteur d'orgue de Paris, habitant de Toulouse», qui s'était engagé conjointement avec ses deux fils à construire « une orgue dite un grand huit pieds en montre et un bourdon en dedans sonant seize, à quatre claviers et un ravalement de pédale en *E hut fa* (?), au-dessous du premier *C sol ut*» ; mention de l'approbation de Gelliote et de Beck (5 juin 1765).

G. 2350. (Liasse.) — 102 pièces papier.

1760-1768. — Pièces comptables. — Devis de l'orgue et état des paiements, montant au total de 14,050 l. (17 septembre 1760-14 août 1766). — Reçu de 12 l. payées à un tapissier qui a tendu le sanctuaire le 16 mars 1767, à l'occasion des prières pour la Dauphine (15 avril 1767). — Traité avec le P. René Rivière, Augustin réformé, qui s'engage à prêcher le carême de 1772 moyennant 1,000 l. (7 mai). — Reçu de 107 l. payées à un maçon pour avoir refait à neuf « cinq jambages de vitreaux » et « avoir blanchy lesd. vitreaux à deux couches de lait de chaux » (27 septembre); — de 12 l. à un tapissier, pour tentures placées, le 11 mars 1768, « pour les prière de Quarante heure hordonée pour le rétablicement de la santée de la Rayne » (15 avril 1768). — Mémoire de 120 l. pour encensoirs argentés à la Romaine (1[er] juillet). — Paiement de panneaux de vitraux en verre blanc et en verre de couleur (27 novembre). — Règlement de comptes avec un maçon : « Avoir meuré les trous de la voutte de l'églisse et an avoir fait qu[a]rante autres trous pour i mètre de boittes de bois » ; « avoir meuré une partie deu vitreau quy et au cotté de l'orgue en demy-parpin » ; « pour réparer la voûte deu charnié de S[t]-Michel, avoir cintré laditte voûte et peausé les six branches des augives et avoir refait la désante et le chasix où l'on désant les cadavres, comme aussy avoir fait taillier une partiee de pières des augives et pour la voutte » (28 novembre). — Paiement de 3 l., « pour avoir tiré la terre du dedans de la voûte du charnier et remis d'autre terre par-desus laditte voutte » (2 décembre); — de 3 l. « aux massons à la clôture de la voûte du charnier » (29 décembre); — de 9 l. pour raccommodage de rideaux de trois vitraux, « seluy de la néfe de N.-D., un autre dans la chapelle des Montuzés, le troisième dans la chapelle de S[t]-Louis » (30 décembre).

G. 2351. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 90 pièces papier.

1769-1770. — Pièces comptables. — Reçu de Dubergier, syndic de la fabrique, pour 240 l. à lui remboursés, « pour autant que j'ay compté, en conformitté de la délibération de la fabrique, au sieur Mansart, architecte du Roy, pour un plan et devis estimatif de la réédification du clocher de S[t]-Michel » (1[er] mai 1769). — Mémoire de 36 l., signé : Cazimajou, « pour avoir brodé en argent fin et en soye l'estempe de s[t] Michel » (12 septembre). — Reçu du menuisier pour le prix de « la trape de la cave du cloché que j'é fet à nuf en boy de chêne » (3 décembre). — Traité avec Gaumer, maître couvreur, pour l'arasement du clocher, et quittance dud. Gaumer (9 septembre-18 décembre 1770).

G. 2352. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1771. — Pièces comptables. — Reçu du prix de deux flambeaux à 55 l. 12 s. 9 d. le marc, contrôle compris (31 décembre 1771).

G. 2353. (Liasse.) — 84 pièces papiers.

1772-1776. — Pièces comptables. — Reçu de 3 l. payées « pour avoir finy de débleguier et sortir la terre de deux voûtes du clocher » (18 janvier 1772). — Traité avec Joffrait, serrurier, pour le grillage d'une petite chapelle qui est dans la chapelle S[t]-Marc (4 juin). — Reçu du prix de burettes à 56 l. le marc, contrôle compris (15 avril 1776) ; — de 40 pieds de « marches de pière de Cérons pour l'escalier » (13 septembre) ; — de 36 l. payées à Turmeau, fondeur, pour six vases en laiton, destinés au nouvel escalier (15 novembre).

G. 2354. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 69 pièces papier.

1777. — Pièces comptables. — Reçu du prix payé à un maçon qui a fait des glacis autour de l'église (11 avril 1777). — Mandat de 15 l., prix de la pierre sépulcrale de M. Lafargue, bénéficier, fournie par Baille, dit l'Allégresse, de Cérons (22 mai).

G. 2355. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1778. — Pièces comptables. — Règlement du compte de Joffrait, serrurier : « Avoir racomodé une touche du carillon qui étet casée, 1 l. 4 s. » (16 mai 1778). — Remboursement de 6 l. payées au syndic des notaires

« pour avoir la permission de faire des recherches à la Garde-Notte » (11 septembre). — Reçu de 1,344 l. 12 s. payées à Joffrait, serrurier, pour le grillage de la chapelle Saint-Fort, pesant 2,988 livres (3 novembre); — de 33 l. 2 s., payées à Arnaud, pour « avoir peint le haut de la chapelle de St-Éloy en blù de Pruce » (31 décembre).

G. 2356. (Liasse.) — 72 pièces papier.

1778-1779. — Pièces comptables. — Règlement du compte de Brougnon, charpentier : « Avoir échafaudé le sculteur et le plâtrié ainsy que le vitrié dans la chapelle St-Marcq et démoly la tribune qui y étoit cy-devant », en juillet 1778 (16 janvier 1779). — Traité avec Cabirol, « sculpteur de l'Académie de cette ville », pour la construction d'un autel dans la chapelle St-Marc; plan et élévation; constatation des modifications apportées au cahier des charges et règlement de l'affaire (mai 1778-21 avril 1779). — « Reçu de M. Pomette, sculpteur, quatre pommes de pin dorées pour supporter les plumets du dais » (9 juin 1779). — Paiement de « 1 [cierge] pascal de fer blanc couvert de cire » (13 juin). — Reçu de 12 l., payées « pour le médajons (médaillon) qui est sur le dos du chas-pauve » (16 juin); — de 240 l. payées à Batanchon, « pour un tableau que j'ai fait pour la chapelle de St-Marc » (9 juillet); — de 342 l., prix des plumets achetés à Paris pour le dais (21 septembre); — de 6 l. pour avoir aménagé un fauteuil et un prie-Dieu « pour M. le Maréchale », quand il a entendu la messe à St-Michel (27 novembre). — Paiement de travaux de peinture à la chapelle St-Éloi (27 décembre); — de 4 l. 10 s., « pour un glans... pour la lébarde deu suise » (28 décembre).

G. 2357. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1779-1780. — Pièces comptables. — Traité avec Cabirol, « professeur de l'Académie », pour la façon de l'autel St-Roch (7 septembre 1780).

G. 2358. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1781. — Pièces comptables. — Règlements d'un compte du maçon : « Avoir gratté les meurs quy étoit pints et les pilliers de Monteuzets, de St-Louis, de Ste-Seusane et de St-Joseph; il a été emploïé 15 journées ». Journées à 40 s. et 35 s. (5 janvier 1781). — Paiement de la grille de St-Roch, pesant 3,481 l. et demie, à raison de 47 l. 10 s. le quintal (1er février). — Reçu de 240 l. payées à Batanchon « pour un tableau représentant st Roch, pour la chapelle dédiée à ce saint » (26 mai); — de 240 l. payées « pour la pinture et dorure du grillage en fer des chapelles de N.-D. de l'Asomption et celle de St-Roc » (23 août); — de 402 l. à Betus, pour réparation de l'horloge : mémoire détaillé (10 novembre); — du solde payé à Cabirol pour les travaux à la chapelle St-Roch (29 novembre).

G. 2359. (Liasse.) — 77 pièces papier.

1781-1782. — Pièces comptables. — Mémoire de Jouet, orfèvre : 2 encensoirs, et 1 navette, pesant 11 marcs 6 onces 6 gros 1/2, à 56 l. le marc, contrôle compris, 663 l. 14 s.; façon, 225 l. (5 janvier 1782); — du peintre : peinture à la colle en gris bleu du haut de la chapelle St-Roch (11 janvier); — du charpentier : portes provisoires, fermeture du portail sous l'orgue « pour démolir la pile entre les deux portes de l'entrée » ; « échafauder les massons pour refaire la pattebande *(sic)*, fourny la chèvre et cordage » ; « mettre les portes en place pour que le serrurier peût les ferrer » (19 janvier). — Traité avec Goyon, fondeur, pour un chandelier pascal et reçus d'à-comptes (24 février-29 avril). — Mémoires arrêtés par Bonfin des journées employées à la démolition du trumeau de la porte : tailleur de pierre à 40 s., maçon à 45 et à 40 s. (3 août-et 1er septembre). — Paiement de la pierre de Rauzan destinée à ces travaux (5 août); — de la sculpture faite par Cabirol dans l'attique qui est au-dessus de la porte de l'église du côté de l'escalier, « sçavoir pour 14 têtes de chérubin à doubles ailes, à 5 l. pièce, 70 l., et 10 pieds de rozasse en caisson sur la face du pilier de lad. attique, à 50 s. le pied, 25 l. (10 septembre). — Règlement d'un compte du maçon : « Démolition de l'escalier et de deux pilles qui suportet lé boulle de marbre » ; à Lasmolle, appareilleur, « pour ses peines et soins pour conduire la plate-bande refaite à la porte du côté du nord, où le pilier du milieu a été suprimé », 50 l. (29 septembre). — Dessin des vantaux des portes ouest et nord de St-Michel, avec engagement de l'entrepreneur et reçus (14 mai 1781-11 octobre 1782).

G. 2360. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1782-1783. — Pièces comptables. — Règlement du compte du charpentier : « Échafauder le sculteur pour la porte au-dessous de l'orgue », le 26 avril 1782; travaux à la porte du côté du grand escalier, le 9 juillet

(11 janvier 1783). — Paiement d'une croix d'offrandes : 1 marc 6 onces 1 gros, à 56 l. l'once, contrôle compris, 103 l. 5 s. ; façon, 60 l. (9 avril). — Traité avec Barthélemy Cabirol, sculpteur, pour la façon d'un chandelier pascal, de 7 pieds de haut, en ormeau : « Led. chandelier cera sculpté dens le dernier goût; la doreure sera faite an or bruny et or fain ». Quittance du prix (20 décembre 1782-31 mai 1783). — Paiement d'un cierge pascal en fer-blanc de 12 pieds de haut, avec double tuyau à ressorts, éteignoir et bobèche (16 juin 1783); — des travaux pour la croix de mission (1er septembre); — des fauteuils fournis, le 20 juillet, pour l'Archevêque, le maréchal de Mouchy et leur suite à l'occasion de l'ouverture de la mission, et le 16 août pour l'Archevêque, à l'occasion de la clôture (17 décembre). — Paiement de la pierre de Taillebourg, et « des journées employées pour la construction du portail de St-Michel..., depuis le 25 novembre 1783 » (21 décembre).

G. 2361. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1784. — Pièces comptables. — Paiement des journées employées à la porte de l'église depuis le 22 décembre jusqu'au 15 janvier (20 janvier 1784). — Traité avec Maille aîné, menuisier, pour la porte placée sur le côté de l'église donnant rue Ste-Croix, semblable aux deux portes faites par le même. Quittance de 600 l., prix convenu (6 septembre 1783-20 janvier 1784). — Reçu de sept pierres dures de Rauzan « employées pour la porte d'entrée de l'église du côté de Canteloup » (22 février 1784). — En-tête imprimé d'un mémoire acquitté : « A l'olive d'or, rue du Loup... Chevallier... fait également des tresses en cheveux pour collier et pour bagues », etc. (5 avril). — Paiement d'un cierge pascal en fer-blanc couvert de cire (1er septembre).

G. 2362. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1777-1785. — Pièces comptables. — Devis pour la construction de la maison du sacriste : façade, 3 assises de pierre dure, le reste de pierre de Bourg; murs mitoyens en pierre de Bourg; façade sur une ruelle en pierre de Bourg ou en grande pierre de Cambes. Paiement d'un à-compte (20 juin-7 août 1785). — Traité avec Bonaventure Bèze, doreur, pour réparations à l'autel et au retable St-Jean : « Le tableau sera décrassé à neuf, relustré et enduit d'une couleur en huille sur le derrière pour rafréchir les couleurs et prolonger sa durée ». Quittances (19 avril-20 octobre). — Paiement de la grille fermant la chapelle du St-Esprit, pesant 2,115 livres à 9 s. (29 octobre). — Devis des travaux de maçonnerie pour la réparation de la chapelle St-Jean. Quittance (19 décembre). — Quittance du maçon : « Pour sept doubleron de pierre de Taillebourg, pour maître sur la porte d'entrée du côté de Canteloup », 24 l. (19 décembre).

G. 2363. (Liasse.) — 88 pièces papier.

1785-1786. — Pièces comptables. — Devis d'un échafaudage à établir devant l'autel St-Jean « pour regrayer la voutte à partir depuis l'hôtel jusques à la grille ». Traité et quittance (8 juillet 1785-7 janvier 1786). — Reçu de 120 l. payées pour la dorure et la peinture de la grille placée à la chapelle du St-Esprit (10 janvier). — Paiement de travaux faits en 1783 et en mars 1784 pour deux portes, notamment « pour échafauder le sculteur pour esculter le dessus de la porte de l'église du côté de rue des Allemandiers » (7 février); — du grand vitrail qui est au-dessus de la chapelle de St-Fort (13 juin); — d'un cierge pascal en fer-blanc (1er juillet).

G. 2364. (Liasse.) — 48 pièces papier.

1787. — Pièces comptables. — Règlement de comptes avec le serrurier : « Racomodai la lanterne de la croy de mision qui avet tonbai, fait une couverture avec un lien et racomodai et arêté le rozo », 3 l. (13 janvier 1787).

G. 2365. (Liasse.) — 57 pièces papier.

1788. — Pièces comptables. — Règlement de comptes avec le couvreur : du 5 avril 1787, placé une voile au grand vitrail du chœur pour préserver du soleil le prédicateur le vendredi saint pendant le sermon de la Passion (18 janvier 1788). — Reçu par la veuve de Cabirol de 200 l., pour sculptures commencées par son mari au-dessus d'une porte de l'église (19 mars); — de 1,200 l. par frère Honoré Martin, provincial des Frères Prêcheurs, pour ses honoraires de la station du carême (20 avril); — de 24 l., pour « avoir pretté toutes le planche convenables a établir le fon batismou » (17 juillet). — Paiement de travaux de maçonnerie : journées de tailleurs de pierre à 45 s., de maçons à 50 s., de manœuvres à 30 s. (3 septembre). — Reçu par B. Pagès, de 200 l. « pour le montant des ouvrages de sculpture que le sieur Mercier, mon gen-

dre, a fait à un portaill de l'église» (18 octobre); — de 432 l. pour un tapis d'Aubusson double broche, seconde qualité (22 octobre).

G. 2366. (Liasse.) — 84 pièces papier.

1782-1789. — Pièces comptables. — Traité avec Vernet aîné, « proffesseur de l'Académie de peinture [et] sculpture de cette ville, y demeurant, rue Fondaudège », pour la façon d'un maitre autel, moyennant 32,000 l. (17 septembre 1789).

G. 2367. (Liasse.) — 99 pièces papier.

1789-1790. — Pièces comptables. — Quittance de Ramade, menuisier, à la suite de divers travaux « trape pour le charnier dans le cloché », « porte de la décente du charnier», etc. (4 février 1790). — Délibération pour la vente de quatre anciens chandeliers d'argent, pour divers travaux, notamment « pour soutenir les voûtes qui étoient endommagées et où on travaille actuellement» (6 février). — Marché avec Charles Delavonneix pour la confection de 3 tapisseries, « qui sont le grand s[t] Michel terrassant le démon, l'Extrémonction et la Confirmation », de mêmes mesures que celles qui ont été précédemment faites par le même et moyennant 550 l. (23 octobre 1789). — Devis de travaux à effectuer au-dessus du grand autel et des chapelles de N.-D. et S[t]-Jean, pour remplacer par des couvertures en plomb les couvertures en dallottes (24 avril 1790). — Rapport sur l'état de l'église: arcs-boutants menaçant ruine, galeries à refaire, charpentes pesant sur les voûtes, toiture laissant passer la pluie, etc. (avril). — Devis détaillés des travaux de charpenterie et de couverture à faire: à la flèche; sur « les trois maîtres-autels »; à « l'aile du côté du nort de lad. églize, où sont les chapelles S[t]-Louis, S[te]-Suzanne, S[t]-Marc et S[t]-Joseph »; à « l'aile de l'est, où sont les chapelles S[t]-Esprit, Bonne-Nouvelles *(sic)* et S[t]-Séplucre» *(sic)*; à « l'aile du sud, où sont les chapelles S[t]-François, S[te]-Anne et S[t]-Jacques »; à « l'aile de l'ouest, où sont les chapelles S[te]-Appolonie, S[t]-Fort, S[t]-Roc et Montuzet» (avril). — Reçu de 18 l., prix d'un placard contenant l'arrêt de la Cour qui approuve le changement de date de la fête, tiré à 100 exemplaires (7 mai). — Reçu de 48 l. payées à Dumouly, « musicien de S[t]-André », et à ses confrères, « pour chanté la messe et vêpre an musique» (8 mai). — Rapport de Louis Combes, « ingénieur des bâtiments civils, ancien pensionnaire du Roi », sur les travaux à faire à l'église: les trois chapelles de l'est sont couvertes par une double voûte qui charge la construction et laisse filtrer les eaux pluviales; les troubles constatés proviennent de la chute des voûtes de la nef: « Les bas-côtés poussèrent les pilliers en dedans, comme on le voit sensiblement dans la partie gauche près du grand autel» (18 juin). — « État des journées employées et matériaux fournis depuis le 21 novembre 1789 jusqu'au 8 mars 1790, dans l'église S[t]-Michel, pour les réparations des trois voûtes et les pilliers du côté de l'autel de Notre-Dame et avoir refait les deux petits escaliers qui descendent dans les petites caves des bénéficiers, qui sont sous les marches du cœur, qu'on a refait en neuf et ondée par devant pour monter dans le sanctuaire du grand autel »: journées de maçons et d'appareilleurs à 50 s., de tailleurs de pierre à 40 s., de porte-pièces à 36 s., de manœuvres à 26 s., pierres de Bourg et de La-Roque-de-Thau, etc. (6 août).

G. 2368. (Liasse.) — 131 pièces papier.

1784-1791. — Pièces comptables. — Traité avec Ganeau, pour la confection d'un autel (25 janvier 1791). — Reçu de 1,200 l. payées à Gasseau pour un autel (30 avril). — Billet signé « Lagriffoul, lieutenant-colonel », adressant à M. Durassié, administrateur de la fabrique, « M. Durocher, maître de la musique qu'il est veneu ier au maten jouer à la sérémonie du baptême du nègre » (9 mai). — Reçu de 400 l. payées à Milhac, décorateur, « pour avoir fait dorer les quatre chapiteaux et bazes des collonnes du grand autel », etc. (13 septembre). — Quittance par Maurin, organiste des Augustins (5 octobre). — Mémoire de Milhas, peintre et décorateur: « Pour la dorure du s[t] Michel », 60 l. (6 octobre). — Reçu de sommes payées à Bougnon, charpentier, « pour échafauder et saintré neuf arseaux hojives » (11 octobre); — à Léger, tapissier, pour divers travaux et notamment pour « avoier formé un hotels deveant la porte du ceur, pour la ressepettions de notre curé », le 9 avril (11 octobre); — à Pascaud, pour dépenses faites « le jour que le citoyennes ont fait chanté le *Te Deum* » et « le jour du veu » (9 décembre).

G. 2369. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1791-1792. — Pièces comptables. — Reçu de diverses sommes payées à un charpentier, notamment pour avoir, le 15 février 1791, « fourny deux étrésillons et posé en travers du cœur, pour tenir un pillié de l'église » (11 janvier 1792). — Quittances signées de

Maurin, « organiste sy-devant de Ste-Colombe é de MM. les Augustins é de présantemant de MM. de St-Michel » (5 octobre 1791-14 février 1792). — Reçu de Courtin, organiste, pour deux quartiers payés d'avance (16 avril 1792).

G. 2370. (Liasse.) — 17 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Pièces comptables. — Devis pour la ferrure de la porte de l'église, « du côté du nord et du grand escalier » (sans date).

G. 2371. (Liasse.) — 1 cahier parchemin de 12 feuillets, 2 cahiers papier de 28 feuillets, 1 pièce parchemin, 95 pièces papier.

1498-an III. — Divers. — Délibération concernant une dispute survenue dans une assemblée des bénéficiers : l'un d'eux « auroit levé la main seur les srs Davant et Jonqua et pancé mettre par terre led. sr Dupuytz, président » (12 juin 1642). — Délibération de la fabrique tendant à enjoindre au curé de réintégrer la cure, qu'il avait abandonnée et où on tenait taverne, même les jours fériés. Notification au curé, « en parlant à luy, trouvé dans la sacristie, qui en a prins coppie et faict responce qu'il se torchoit... des ordonnances des scindicqs et que lesdictz scindicqs luy avoict faict plaisir de luy envoyer du pappier, car aussy bien avoict-il ce matin la collique » (28 août-7 septembre 1645). — Délibération des bénéficiers concluant à solliciter de l'Archevêque l'autorisation de porter pendant l'hiver « un capusson communément appellé *domino* », et requête conforme du syndic (janvier 1663). — Approbation d'une transaction par Jeanne de Bernage, supérieure, et d'autres religieuses de N.-D. (7 mai 1666). — Traité entre la fabrique et Baurein, pour le classement des archives, moyennant 500 l. Exposé annexé aud. traité et écrit de la main de Baurein, contenant le plan du travail : « Mrs les fabriqueurs... connoitront les droits de la fabrique, les rentes, les revenus, les différens accords et transactions, les acquisitions, les aliénations, les fondations qui ont été faittes, les anciens usages de l'église et sur quoi ils sont fondés ». Baurein demande 600 fr. pour ce travail, qui durera un an (8 avril 1754). — Testament de Guillemette Seguin, laquelle lègue 1,500 l. à la fabrique pour la réparation de la chapelle St-Jean de St-Michel (21 janvier 1758). — Cession par le sr de Jaquet, à la demande de Tourny, pour faciliter la construction d'écoles à St-Michel (copie; 13 octobre 1758). — Protestation des curé et grands ouvriers de Ste-Eulalie contre les empiètements des églises de St-Michel et de Ste Croix (29 mars 1774). — Commission donnée en jurade au garde du cimetière, lequel est vêtu d'un habit violet avec parements rouges et bandoulière de même couleur et armé d'une hallebarde (1er février 1777). — Requête du sr Courtin, organiste de St-Michel depuis 17 ans, qui demande l'élévation de ses gages de 400 à 600 livres et la survivance pour un de ses fils. Il fait valoir que la cherté de la vie a augmenté au moins d'un tiers pendant ces 17 ans et que l'orgue, entretenu gratuitement par lui, est en excellent état : « C'est le sentiment de tous les facteurs qui l'ont visitée, entr'autres d'un Allemant, très habille mécanicien, qui est logé chez les Pères Jacobins de Bordeaux et qui refait en entier leur orgue » (1782). — Protestation des « officiers de la fabrique » et démission collective par eux donnée (imprimée; août 1790). — Acceptation par une assemblée de paroisse de la démission donnée par les administrateurs de la fabrique (12 septembre 1790). — Requête des administrateurs de la fabrique, exposant que l'entretien de l'église des Augustins accroît leurs charges, et délibération du Directoire du district à ce sujet (1791-9 mars 1792). — Supplique pour obtenir de l'Archevêque qu'il unisse à la fabrique la confrérie de N.-D. des Anges, qui jouit inutilement de certains revenus, puisque sa chapelle est très bien ornée : les vitraux de St-Michel sont en mauvais état et il faudrait pour les réparer 8 à 10,000 livres (sans date). — « Inscription de la cloche du cœur, que les bénéficié prétandent qu'elle leur apartient; mais ils n'ont rien dans l'église à eux apartenant » : fac-simile d'une inscription en minuscule carrée, datté de 1553, avec l'indication : « Un *Exe Homo,* une Notre-Dame, un st Michel, un st Jean-Baptiste » (sans date). — Mémoire pour les syndics et grands ouvriers, exposant l'organisation de la fabrique et les attributions respectives de la fabrique et du curé : « La fabrique... est administrée par six sindics ou marguilliers d'honneur, qui sont perpétuels, et par deux ouvriers ou marguilliers comptables, qui ne sont en charge que pendent deux années ». Les revenus annuels de la fabrique n'atteignent pas 600 l. (sans date). — Note informe : « Il faudr[o]it écrire à M. Dallenet à Paris, luy représanter qu'il ne reste à griller que sa chapelle pour l'ornement de l'église » (sans date).

G. 2372. (Liasse.) — 1 cahier de 43 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1425-1600. — Divers. Confréries. — Statuts de

la confrérie des mariniers et gabariers, instituée à St-Michel sous le patronage de st Clément, ste Catherine et ste Barbe : la confrérie fera dire chaque dimanche une messe basse, à laquelle tous les confrères devront assister; elle célébrera sept fêtes; les confrères désignés devront porter en terre le confrère décédé, « réservé excusation légetime et pourveu qu'il ne soit mort de peste »; la confrérie pourvoira aux obsèques des confrères indigents; les malades dans le besoin recevront par semaine de la caisse 12 d. bordelais et de chaque confrère, 2 d., à charge de restitution si Dieu leur donne santé et prospérité. Approbation par Guillaume de Lana, doyen de St-Seurin, vicaire général (15 février 1435, n. s.). — Approbation des statuts par le cardinal de Sourdis, qui ajoute quelques dispositions pour assurer l'instruction religieuse des confrères (3 septembre 1600).

G. 2373. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 12 pièces papier.

1692-1764. — Divers. Revenus du curé et des bénéficiers, déclarations, requêtes, décisions. — Déclaration des biens et revenus appartenant à la communauté des bénéficiers de St-Michel (1692 ?). — Déclaration du curé et des bénéficiers de St-Michel : revenus non affermés, 7,573 l. 18 s.; affermés, 938 l.; rentes annuelles et obituaires, 174 l.; loyers des maisons, 2,882 l.; total, 11,567 l. 18 s. Charges, 5,432 l. 17 s. Ce qui, impositions déduites, donne pour chaque bénéfice 231 l. 12 s. 8 d. (3 septembre 1729). — Décision du bureau diocésain fixant à 1,174 l. le revenu net du curé, à porter sur le pouillé du diocèse, non compris sa portion bénéficiale (6 décembre 1729). — Décision du bureau diocésain fixant à 6,139 l. 17 s. la somme pour laquelle les revenus de St-Michel doivent figurer sur le pouillé du diocèse (8 février 1730). — Déclaration détaillée des curé et bénéficiers de St-Michel, indiquant entre autres les revenus et les charges des diverses propriétés. Le revenu net de chaque bénéfice est de 258 l. 13 s. 7 d. (20 mai 1759). — Fixation par le bureau du revenu du curé : casuel, 1,500 l.; charges, 520 l. Reste : 980 l. (29 janvier 1760). — Décision du bureau diocésain fixant à 12,402 l. 14 s. 8 d. le revenu brut total des bénéficiers, à 4,000 l. les charges, et à 8,402 l. 14 s. 8 d. le revenu net imposable (29 janvier 1760). — Requête au bureau des décimes, protestant contre une augmentation de l'imposition de St-Michel et contenant un tableau des revenus et des charges de la fabrique (1764).

G. 2374. (Liasse.) — 4 cahiers de 58 feuillets papier, 5 pièces papier.

1789-1791. — Divers. Papiers de J.-B. Béchade, ingénieur-architecte. — Feuille imprimée pour une « souscription libre et volontaire ouverte pour les deux portraits en estampe... de M. le duc de Duras, commandant-général, et de M. Courpon, major-général de l'armée patriotique bordelaise ». Circulaire expliquant le but de cette souscription, qui est d'organiser un atelier de charité pour former sur les glacis du Château-Trompette un Champ-de-Mars destiné à l'armée patriotique bordelaise (24 janvier 1790). — « Plan d'exploitation pour les biens de la Nation à vendre dans l'étendue de la municipalité de Bordeaux », avec un plan du Château-Trompette et des environs (1790). — Notes autobiographiques. « En 1786, j'ai été initié dans le secret de la philosophie hermétique...; je possède le vrai mercure philosophique, et au même instant que j'écrit ses nottes mon œuvre est à la couleur citrine » (janvier 1791).

G. 2375. (Registre.) — In-f°, 177 feuillets papier.

1755. — « Inventaire général des archives de la fabrique de St-Michel de Bordeaux, rangées et mises en ordre en l'année 1755 par M. l'abbé Baurein, étant syndics de lad. église Messire Jean Bourdeau, prêtre, conseiller-clerc au Parlement, Messire Guillaume-Pierre-Joseph de Mons, chevalier, seigneur de Couffins et de St-Poly, Messire François-René-Joseph Barret, écuyer, ancien greffier en chef du Parlement, M. Guillaume Tennet, écuyer, conseiller secrétaire du Roy en la Chancellerie près le parlement de Bordeaux, M. Pierre Dufau, écuyer, receveur des consignations du Parlement, conseiller secrétaire du Roy en la Chancellerie près la Cour des Aydes de Bordeaux, M. Clément Dubergier, citoïen et ancien juge de la Bourse; grands ouvriers : M. Jacques Fraissinet, négotiant, ancien grand ouvrier, M. Pierre Decasse, négotiant et consul de la Bourse » (fol. 1). — Avertissement. Ces titres se divisent en trois classes : testaments et titres provenant des successions, titres de la confrérie de la Trinité, titres propres à la fabrique. La succession de Peyronne Rupeyrous, par exemple, a fait entrer aux archives les titres de plusieurs familles. La confrérie de la Trinité, composée d'abord de prêtres, remonte par ses titres jusque vers le milieu du XIIIe siècle. Le plus ancien titre propre à la fabrique date du 25 août 1372; mais « ce n'est que depuis le milieu du XVe siècle que les

titres de la fabrique commencent à devenir plus fréquens » (fol. 2-3). — « Table des liasses dont les archives sont composées » (fol. 4-5). — Inventaire de Baurein (fol. 6-131 v°). — Additions à l'inventaire de Baurein (fol. 131 v°-132 v°). — Table des fiefs de la fabrique dans l'ordre géographique, avec renvois aux documents (fol. 152-157). — Rentes secondes à vérifier (fol. 157 v°). — Table des noms de lieux mentionnés dans l'inventaire (fol. 158-162 v°). — Table des diverses matières contenues dans l'inventaire : fondations, héritages, chapellenies, fonds ayant appartenu à la fabrique, notaires de la fabrique, principaux faits, fiefs de divers seigneurs, familles dont la fabrique possède les titres (fol. 163-170). — Tables des curés, syndics et fabriqueurs (fol. 171-177 v°).

PAROISSE DE SAINT-CHRISTOLY DE BORDEAUX.

G. 2376. (Liasse.) — 7 cahiers de 153 feuillets papier, 96 pièces papier.

1347-1784. — Procès contre le sacriste de St-Seurin, au sujet des pouvoirs curiaux dans le quartier des Glacières et de Lamothe. — Investiture par Simon de Maderan, curé de St-Paul, vidimée le 3 mars 1658 à la requête d'Antoine de Lahaye, curé de St-Christoly et St-Paul (21 août 1595). — Reconnaissance reçue par le fondé de pouvoir constitué par Pierre Boyer, chanoine de St-André, « naguières curé de lad. église St-Paul » (9 septembre 1603). — Vente judiciaire à la poursuite de Louis Marquet, vicaire perpétuel de St-Paul (3 février 1604). — Accord entre Jacques Donzeau, chanoine de St-Seurin, d'une part, dom Claude de St-Bernard, prieur, et autres religieux Feuillants, d'autre part (14 janvier 1606). — Ordonnance archiépiscopale en faveur de Nicolas Tolcoat, prêtre du diocèse de Léon, curé de St-Christoly, pour unir à sa cure celle de St-Paul (5 février 1608). — Appointement pour Loucamus, curé de St-Christoly (16 juin 1621). — Signature de Locamus, vicaire perpétuel de St-Christoly et St-Paul (12 février 1628). — Sommation pour Antoine de Lahaye, « curé de St-Christoly et St-Pol, son annexe » (24 novembre 1644). — Transaction entre les jurats et les Feuillants, représentés par dom Gabriel de St-Paul, prieur, touchant les terrains où on a projeté de créer la place Dauphine (9 avril 1746). — Exposé des faits et texte des actes de la procédure : mention de la bénédiction de diverses maisons (1772-1774). — « Noms des propriétaires des maisons qu'on bâtit actuellement... dans les emplacements de l'Archevéché, de l'autre côté de l'allée, après le pont de la Mothe » : « Rue Bouffard, hors les murs. La 1re maison cantonière est du sr Bouffard, tailleur » (10 juillet 1775). — Examen et réfutation des moyens du chapitre (1776?). — Copie par l'auteur d'un plan dressé en 1745 par Giraud, ingénieur, sur les ordres de Tourny : remparts, porte Dijeaux, porte Dauphine, porte de La Mothe sur la Devise, demi-lunes, chapelle St-Martin, etc. Signification dud. plan (17 août 1755-5 avril 1778). — Casuel pour les années 1778-1781, « provenant des sépultures, mariages et levées en messe des nouveaux parroissiens, tant du terrain des Glacières et Lamothe qu'entre les deux ruisseaux de la Devèze et Peugue » : mention de nombreux mariages célébrés la nuit (1782?). — Compte rendu par le curé de St-Christoly de la procédure, des frais, etc. : en juillet 1778, le curé fait prévenir les habitants des Glacières et de Lamothe que le 25, jour de la fête patronale, doit être chômé (1778-1784). — « Maisons hors les murs parroisse St-Paul-St-Christophe, bénies par le curé de St-Christoly » (sans date). — Attestation de la bénédiction d'une maison (sans date). — « Observation sur ces mots : in allodio Sancti-Pauli... Ce sont les Feuillants qui jouissent de la basilique ou chappelle St-Martin du Mont-Judaic et qui jouissoint, avant de l'avoir vendue à Mgr de Sourdis, de la forêt qui est entre les deux ruisseaux désignés... dans cette donation de 1077 » (sans date). — Extrait d'un bail à fief du 20 novembre 1747 au profit de Jean Lacave, peintre (sans date). — Recueil de documents : installation d'Antoine Lahaie, pourvu du vicariat perpétuel de St-Christoly, vacant par la résignation d'Antoine Deny (31 mai 1634); reconnaissance au profit de dom Pierre de Ste-Élisabeth, prieur des Feuillants (26 février 1687); etc. (sans date). — Extraits de procès-verbaux d'inhumation de soldats tués aux barricades de la Porte-Dijeaux, du 10 au 15 septembre 1650 (sans date). — Mémoire pour le curé de St-Christoly : « Avant la nouvelle porte Dijaux, construite depuis 28 ans environ, il y avoit de toute ancienneté deux portes assés distantes l'une de l'autre », et entre ces portes des maisons (sans date).

G. 2377. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 5 pièces papier.

1718-1766. — Même affaire. — Bail à fief par dom Roch de Ste-Marie, prieur, dom Joseph-Mathias de Ste-Marie, sous-prieur, et autres religieux Feuillants (22 avril 1748). — Exposé de l'affaire par le curé de St-Christoly. « Le curé de St-Christoly, par le titre de

sa cure, l'est aussi de la parroisse de St-Paul, unie à celle de St-Christoly par M. le cardinal de Sourdis en 1608 » (sans date).

G. 2378. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 35 pièces papier.

1720-1745. — Dossiers des mariages : publications de bans, dispenses, etc.

G. 2379. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1746-1756. — Dossiers des mariages.

G. 2380. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1760-1767. — Dossiers des mariages.

G. 2381. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1768-1769. — Dossiers des mariages. — Dossier du mariage de Joseph d'Esparbès de Lussan, baron d'Esparbès, du diocèse de Lectoure, avec Louise de Boucaud (18 mars-6 avril 1769).

G. 2382. (Liasse.) — 105 pièces papier.

1770-1771. — Dossiers des mariages. — Certificat de contrat de mariage de Michel Sourton, « broyant les couleurs pour la peinture » (28 juin 1770).

G. 2383. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1772-1774. — Dossiers des mariages. — Certificat de publication des bans de Guionne-Émilie Le Gentil de Paroy, chanoinesse non-professe du chapitre noble de Montigny, et d'André-Bernard Duhamel, vicomte de Castets, baron de Barie et de Lados, lieutenant du maire de Bordeaux (8 mars 1773). — Certificat du contrat de mariage de Michel de La Chassaigne et de Marie de Bonnefon (31 mai 1774). — Dossier du mariage de Jean-Claude Lauvergnat, seigneur de Miauray, et de Marie-Anne Raimbaud (14 mai-10 juin 1774).

G. 2384. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1775-1776. — Dossiers des mariages. — Certificat du contrat de J.-B., fils de Georges Monty, « tailleur de pierres, apareilleur » (26 janvier 1775). — Note du curé de St-Christoly à propos du mariage de Jeanne Dugoua : « Ayant découvert que la future couchoit dans la parroisse de St-Michel, quoiqu'elle travaille tout le jour dans St-Christoly, on a cru devoir la renvoyer pour la publication de ses bans à M. le curé de St-Michel » (juin 1775). — Publication des bans de J.-B.-Antoine, vicomte de Brons, aide-de-camp du maréchal de Mouchy, et d'Henriette-Charlote de Fronsac, dame de Vérac, Pommier, Litterie et autres lieux (3 septembre 1775).

G. 2385. (Liasse.) — 112 pièces papier.

1777-1778. — Dossiers des mariages. — Certificat de contrat pour Jean, fils de Bernard Lacroix, porteur de chaises, « au service de M. le duc de Duras, au Gouvernement, rue Porte-Dijaux » (22 janvier 1777). — Certificat analogue pour Pierre Lasserre, « valet de chambre coëffeur » (19 février 1778). — Publication de bans pour Samuel-Ignace de Montaut, président à mortier au parlement de Navarre, et Jeanne-Rose Dalphonse, veuve de Pierre de Bacalan (10 mai).

G. 2386. (Liasse.) — 97 pièces papier.

1779. — Dossiers des mariages.

G. 2387. (Liasse.) — 113 pièces papier.

1780. — Dossiers des mariages. — Engagement pris par une fiancée de renvoyer les « femmes du monde » qu'elle a chez elle et d'abandonner, à la fin de son loyer, la maison qu'elle occupe dans le quartier de Lamothe pour vivre dans un quartier plus honnête (5 février 1780). — Certificat de contrat pour Charles Loquet, sculpteur (17 juin). — Dispense de bans pour Léon, comte de Beaumon, domicilié à Pons, et Jeanne de Lafaurie de Monbadon (8 août). — Certificat de contrat pour Jean-Philippe Rosteguy de Taste et Perrine-Élisabeth Lagourgue (31 octobre).

G. 2388. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1781. — Dossiers des mariages. — Dispense de bans pour Jean-Philippe de Laroche Du Bouscat, ancien garde du Corps du Roi (19 septembre).

G. 2389. (Liasse). — 85 pièces papier.

1782. — Dossiers des mariages.

G. 2390. (Liasse.) — 147 pièces papier.

1783. — Dossiers des mariages. — Dispense du troi-

sième degré de parenté pour Jean Du Roy, premier président à la Cour des Aides, et Marie-Anne de Pichon (12 juillet). — Certificat de publication des bans de Clément Jullet, « garçon sculpteur », et de Jeanne Julie-Pie, fille de feu Félix-Pie Bourlac, lieutenant des gardes du maréchal de Richelieu (29 décembre).

G. 2391. (Liasse.) — 92 pièces papier.

1784. — Dossiers des mariages. — Dissolution de fiançailles par l'autorité diocésaine (5 février). — Dispense de bans pour Louis-Guillaume-René Cordier de Launay et Pétronille de Lalande (31 mai).

G. 2392. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1785. — Dossiers des mariages.

G. 2393. (Liasse.) — 94 pièces papier.

1786-1791. — Dossiers des mariages. — Certificat de contrat pour Jean Pujos, « coëffeur de dames » (18 juillet 1788). — Demande en autorisation de publier les bans avant les fiançailles pour Jean Le Renard, architecte, fils d'Antoine, de Creuilly, diocèse de Caen (15 mai 1790).

G. 2394. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1712-1780. — Inhumations, etc. — Publication au prône d'avis concernant le projet de Jean de La Chassaigne de se faire ordonner sous-diacre et de se constituer une rente de 175 l. (1780).

G. 2395. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1624-1785. — Droits de propriété et de seigneurie foncière : affaires générales, terriers et lièves.

G. 2396. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1591-1791. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : Naujac, Pontlong, rues St-Paul, Tourat, des Treilles et de la Trésorerie. — *Petit Pontlong.* Vente d'un terrain « destiné pour le cimetière de... St-Cristophe », à Joseph de Ségur, vicomte de Cabanac, baron d'Arsac, etc., grand syndic de lad. paroisse (23 mai 1780).

G. 2397. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 88 pièces papier, 1 sac.

1661. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : procès d'Antoine Lahaye, curé de St-Christoly, contre Artaud Masson, « propriétaire du jeu de paume appellé le Barrolla ».

G. 2398. (Liasse.) — 1 cahier de 38 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1488-1788. — Droits de propriété et de seigneurie foncière en dehors de Bordeaux : Bassens, Beautiran, St-Loubès. — *St-Loubès.* Reconnaissances au profit de Jean Andraud, vicaire perpétuel de St-Christoly, titulaire de la chapellenie annexée à lad. vicairie et fondée par Raimond de Bouliac dans l'église de St-Germain hors les murs (1488). — Reconnaissance au profit de Jean Chesneau, avocat au Parlement, vicaire perpétuel de St-Christoly (16 février 1520, n. s.). — Reconnaissance par Raimond Eyquem, laboureur, pour une terre sise à St-Loubès, lieu dit *à la Caussade* (25 mars 1557).

G. 2399. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière en dehors de Bordeaux. Liève de St-Loubès. — Analyse d'une reconnaissance du 20 mai 1692, par François de Brach, écuyer, seigneur de la maison noble de Lamothe-Montuchan (fol. 3 v°); — du 29 décembre 1628, par la veuve de Jean Audouin, « quand vivoit praticien de la jurisdiction royalle d'Embarès » (fol. 9 v°); — du 17 mai 1611, pour un pré sis à St-Loubès, contenant 20 règes, 1 carreau « à la corde et mesure de Bordeaux » (fol. 16 v°); — du 1er mai 1612, pour une terre sise à St-Loubès, lieu dit *à la Caussade de Cavernes* (fol. 22).

G. 2400. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1606-1786. — Legs et rentes. — Sommation par Pierre Dupuy, s^r de la maison noble de Larribaud, *ouvrier* de St-Christoly, à Jacques de Ségur, seigneur de Bègles, mari de Jeanne de Gasq, celle-ci héritière de feu Joseph de Pommiers, seigneur de La Fitte (14 avril 1671). — État de sommes payées par Pierre Dupuy : « A maistre Pagot, maistre masson, pour le restant de la bastisse du clocher », 50 l. (1675 environ). — Paiement par Jacques Guitard Dalesme, seigneur de Labouret, conseiller au Parlement, mari d'Anne de

Pontac, à Pierre Dupuy, seigneur de la maison noble de Lariveau, en Fronsadais (23 avril 1671). — Délibération visant certaines créances de l'église, notamment « la somme de 300 l. [léguée] par dame Anne Richard, mère de feu messire Bernard de Pichon, abbé de Bonlieu et chanoine de St-André » (12 février 1671). — Prêt de 120 l. à Martial Dupérier de la Salargue, « seigneur abbé de St-Louvoyer », présent chez son frère, conseiller au Parlement; lad. somme est comptée en louis d'or de 12 l. 10 s., d'argent de 3 l. 6 s., et autre monnaie (8 avril 1701).

G. 2401. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 38 pièces papier, 1 sac.

1767-1782. — Legs et rentes. Procès contre Léonard Ducheyron, chevalier, seigneur de St-Laurent, comme mari de Marie-Élisabeth Baudin Dussaut de St-Laurent, et contre M. de Copmartin, au sujet d'une fondation faite, le 18 août 1725, par Charles Dussaut, ancien doyen de St-Émilion, dans son testament reçu par Roberdeau, notaire à Bordeaux.

G. 2402. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1658-1700. — Comptabilité. — État des avances faites par Texier, vicaire de St-Christoly : « Denticule de bois de noyer tout autour de l'églize avec la ferrure, 60 l.; ... deux anges de bois de noyer, pour mettre au-dessous de deux piliers, payé à Monflar, sculpteur, 18 l. » (1660).

G. 2403. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1732-1790. — Dames de charité de la paroisse. — Paiement par Jean-Antoine Duval, marquis de Tersis, conseiller au Parlement, par Marie-Anne Duval, veuve de François-Léonard de Gombaud, conseiller aud. Parlement, et par Angélique Duval, veuve de Martial de Verthamond de Chalusset, conseiller à la même Cour, fils et filles de François Dupérié, seigneur de La Salargue, conseiller doyen au Parlement (6 mai 1732). — Constitution d'une rente de 75 l. par Marguerite Degères, veuve de Marc-Antoine de Gombaud, écuyer, seigneur de la maison noble Des Arrouch, au profit du curé de St-Christoly et de Marie-Anne Demons, veuve de Guillaume-Gaston de Lachabanne, chevalier, président trésorier général de France, « une des dames de la charité et trésorière des pauvres du bouillon de lad. parroice » (21 juillet 1738 et 10 avril 1739). — Constitution d'une rente de 100 l. par J.-B. de Caupos, vicomte de Biscarosse et de Castillon, baron de Lacanau, « seigneur de la prévôté de Born », conseiller au Parlement, au profit des pauvres du bouillon de la paroisse St-Christoly (20 décembre 1752). — Cession des meubles et effets au profit de la bourse des pauvres par une personne secourue et qui se réserve l'usufruit desd. meubles (8 août 1768). — Délibérations des dames de charité : nomination d'une trésorière et d'un chirurgien des pauvres; répartition des quartiers entre diverses dames chargées de s'informer de la situation des quémandeurs; institution d'une quête mensuelle et d'une réunion mensuelle (16-30 mars 1783). — Comptes depuis le 18 septembre 1784 (31 mars 1785). — Requête aux administrateurs du Département, exposant les services rendus par l'apothicairerie des Carmes Déchaux, qui livre les remèdes aux pauvres à vil prix et demandent que le fr. Placide reste l'apothicaire des pauvres (1790?). — « Plan d'administration pour le bureau de charité projetté pour la paroisse St-Christoly » (sans date).

G. 2404. (Registre.) — Petit in-4°, 23 et 29 feuillets.

1781-1790. — Papiers personnels de J.-B. Barberet, curé de St-Christoly. « Journal de tout ce qui me regarde, particulièrement pour le service de ma paroisse, commencé le 30 septembre 1781, lendemain de mon arrivée de Bagnères » (fol. 1). — « Visité Marie L....., fille du monde : ... elle est bien malade et a besoin d'être confessée » (5 octobre 1781; fol. 3). — « Mariage de M. Duroy, p. p., avec Madlle de Pichon : il y avoit pour treizan des doubles louis, auquel je n'ay pas touché; j'ay eu pour présent une tabatière à cercles d'or » (15 juillet 1783; fol. 21). — « État contenu dans ce côté de cahier, tant des fondations faites dans l'église de St-Christoly que du nombre fixe des messes à 10 s. et à 15 s. qui... restent à aquiter » (fol. 1). — « Rentes constituées au profit des pauvres » : 440 l. en 5 rentes (fol. 25).

G. 2405. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 25 pièces papier.

1720-1786. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Affaires diverses. — Bail à ferme de la dîme de Rions moyennant 1,400 l.; le curé se réserve les agneaux, sauf deux, du vin, etc. (1er juin 1725). — Bail à ferme des dîmes de Rions, la dîme des agneaux exceptée, moyennant 1,500 l. (15 juin 1736). — Collation par

Jean-Louis-Henri Delpy, conseiller au Parlement, en faveur de J.-B. Barberet, curé de St-Christoly de Bordeaux, d'une chapellenie desservie à Agonac, précédemment occupée par feu l'abbé de Salleton, chanoine de Périgueux (2 août 1776).

G. 2406. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1712-1767. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Correspondance. — Lettre à M. Barberet, chanoine de St-Caprais d'Agen (26 juillet 1731). — Lettre à « M. de Barberet, docteur en théologie, prieur de Neufons, curé de Rions » (15 septembre 1732). — Lettre adressée à « M. Barbaret, docteur en théologie, prieur de Neuffons, chanoine de Cadillac » (7 décembre 1743). — Lettre adressée à « M. l'abbé Barberet, chanoine de Foix, prieur de Neuffonds, à Cadillac » : on le prie de s'informer du bien-fondé des griefs d'un élève du collège; « ils peuvent être de nature à attaquer les mœurs » (3 mars 1764). — De Copmartin, curé de St-Laurent-en-Médoc : « Nous entrons dans le fort de nos pauvres vendanges...; dans le général, on trouve le[s] deux tiers à dire de l'ennée dernière » (8 octobre (?) 1766).

G. 2407. (Liasse.) — 64 pièces papier.

1768-1779. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Correspondance. — Lettre signée : « Taffart, ch. h. d. » : « Je feray toute[s] les politesses de convenance; mais vous sentés mieux que moy qu'il ne me siéroit point de demander la permission de porter un habit que je ne peux ni ne dois quitter, comme aussy de prêcher avec et de demander la bénédiction debout, selon l'ancien usage de mon corps » (12 février 1768). — Lettre de l'abbé de Batz : « Je suis arrivé assés soulagé de mon rhume pour avoir pu chanter matain et soir à l'abbaïe et bien profiter du sçavoir-faire de mon cuisinier » (St-Ferme, 8 avril 1768). — Du curé de Rimons, dont la sœur a été insultée par un cabaretier : il ne peut pas poursuivre régulièrement l'insulteur sans le perdre; il demande au « maréchal » de le faire enfermer un mois ou 15 jours et il prie Barberet d'appuyer sa requête (23 janvier 1769). — Lettre du curé de Barie signalant un débordement : le tiers des maisons ont été démolies; on a recueilli un enfant dans un berceau; une femme « monta avec une [éche]lle à main sur un paillé établi sur six hauts piliers » et y accoucha (1770). — Lettre de Barberet : il compte redevenir prieur de Neuffons; cet espoir « est établi sur la course extraordinaire que j'ay fait faire, soudain la mort du pauvre Copmartin, de son prieuré pour Rome, où j'ay appris par le dernier courrier que le mien étoit arrivé dans moins de neuf jours; ... j'ay fait courir par Toulouse » (1776?). — De Nau, curé de Belin, dont le domestique est pris par la conscription : « Il partit le jour indiqué pour se rendre à La Brède, où les garçons devoient tirer; ... je remis à mon domestique une lettre pour M. de Copmartin, commissaire, qui, après l'avoir lue, dit à mon domestique qu'il pouvoit se retirer; aussitôt ces jeunes gens élevèrent la voix; M. le commissaire alors, craignant peut-être quelque révolte, le fit rester; il a tiré et le billet noir luy est tombé » (21 avril 1779). — De Nau, curé de Belin, pour obtenir l'exemption en faveur de son domestique : « Si, pour accélérer la décharge de mon domestique, vous croyés qu'il seroit à propos, soit dit entre nous, de faire glisser un couple d'écus de 6 l. au secrétaire, je vous serois bien obligé de les luy faire passer sous main... La Providence vient dans ce moment de me procurer un petit levraud, que je vous prie, M., d'accepter » (2 mai 1779). — De Gayraud, au sujet du plan projeté des biens mouvant du prieuré de Neuffons. « Il en coutte toujours 25 écus par centaine de journeaux, à raison de 15 sol par journal, et nourri et couché d'ailleur; mais si vous voulés des plans lavés et illuminés, avec la nourriture et [le] couchage, il vous en couttera 20 s. par journal... En outre, vous me donneré un indicateur qui me promène en levant mon plan » (Ste-Croix-du-Mont, 27 septembre 1779).

G. 2408. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1780-1791. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Correspondance. — De M. de Rolland : « Nous avons reçu votre courrier, mon cher curé. C'est dommage que ses talens n'ayent pas un champ plus vaste que la Gabacherie; il seroit digne d'être expédié en Cour de Rome : il brave les débordemens et les glaces » (Preignac, 28 janvier 1780). — Lettre non signée : « M. de Boucaud, ... depuis qu'il a pris la péruque ronde, ressemble au médecin Comet, à s'y tromper en plain jour ». « Je dînai hier... avec le docteur mesmérien, qui vouloit me faire un cas de conscience de mes plaisanteries sur le magnétisme ». « J'ai regret de ne pouvoir aller à la foire de Castelmoron : j'y aurois acheté deux bagues de verre » (25 septembre 1786). — De Versavau : « Les titres signiffiés... sortent des mains d'un nommé Virideau, qui a entre mains une multitude de titres de toutes espèces et notament ceux qui concernent la maison de Bretagne, mais qui, pour fal-

sification de certains ou exactions, vient d'être condamné aux galères perpétuelles par le sénéchal de St-Iriex et qui, dans la conduite qu'on en faisoit dans les prisons de Bordeaux, a été enlevé » (7 août 1787). — De Versavau : « Il y a actuellement au sénéchal de Périgueux vingt procès parfaittement semblables. On prétend que cette fourmillière de titres qui paroissent ne sont que des coppies originales dont le plus grand nombre sont signées de Ponetit et Fargis. Beaucoup de personnes ont été fouiller dans les archives de Pau, où plusieurs prétend[ent] avoir trouvé les origineaux » (29 février 1788). — Lettre adressée à M. Barberet, prieur de Neuffons, curé de St-Christoly (24 mai 1788). — D'un aveugle des Quinze-Vingts qui demande son acte de mariage : « Sis il hetés posible, M., que vous puisier détairé où est ma femme et qu'el puise venire avec moi, elle horas du paind pour sa vis » (20 juillet 1788). — Lettre de Sandré, curé de Puypaulin : « Prenés la peine de vous transporter tout de suite au Gouvernement, et vous y verrés les tentures les plus indécentes; ... vous ne balancerés pas un instant à exiger qu'on les retire » (sans date). — De Copmartin, curé de St-Laurent, au sujet d'une jument que Barberet prétend lui avoir vendue : « Pense-tu que j'ignore le proverbe qui dit qu'en fait de chevaux le fils tromperoit son père? » « J'ay fait ici pour tout revenu un milier d'écus dans les deux dernières récoltes en bled et j'ay donné 150 l. de pension chaque année, n'ayant point vendu mon vin » (sans date).

G. 2409. (Liasse.) — 90 pièces papier.

1714-1778. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Mémoires et quittances de fournisseurs. — Engagement signé : « Barberet, prieur du Cédat » (21 juillet 1714). — Reçu de 12 barriques à 24 écus la douzaine (20 septembre 1736). — Mémoire de frais pour l'enterrement du prieur Barberet, montant à 68 l. (4 décembre 1754). — Reçu de 100 l., prix d'une barrique de vin de Graves de 1769 (4 février 1772). — Quittance de 112 l. 10 s., prix d'une barrique de vin rouge (23 mai et 22 juillet 1772). — Mémoire de fournitures de verrerie faites à Barberet, prieur de Neuffons, montant à 48 l. 18 s., et paiements successifs par son neveu (22 juin 1749-16 décembre 1772). — Reçu signé Petit de 478 l. 17 s., prix d'une tabatière en or de Paris, pesant 4 onces 4 gros 1/2 et 12 grains à 84 l. l'once et 3 louis 1/2 de façon, et de 142 l. 10 s. pour un étui d'or pesant 1 once 3 gros 20 grains (28 mars(?) 1773). — Reçu de 180 l., pour 2 barriques vin vieux (12 mars 1775).

G. 2410. (Liasse.) — 2 cahiers de 82 feuillets papier, 16 pièces papier.

1789-1791. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Mémoires et quittances de fournisseurs. — Recettes et dépenses des aumônes : du comte de Fumel, 10 louis « que Mrs les commandant sont dans l'usage de donner annuellement pour les pauvres », 240 l. (1789). — Menu d'un dîner à trois services; au dos : « Mémoire d'ordre de service d'un diné que j'ay donné à Mrs les curés » (sans date).

G. 2411. (Liasse.) — 105 pièces papier.

1781-1789. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Lettres et comptes de Rochet, métayer. — Règlement de compte pour les années 1780 et 1781 : en 1780, froment, seigle et méture à 16 l. 10 s., 10 l. 10 s. et 13 l. 10 s. le boisseau; en 1781, froment à 20 l. 10 s. et à 22 l., seigle à 14 l. et méture à 15 et à 19 l. (4 octobre 1782). — Il déclare avoir reçu une rente pour 1780, savoir à raison de 16 l. le boisseau de blé (16 novembre 1782). — Le prix du blé est tombé à 22 l. 10 s. ou 22 l. 12 s. (24 janvier 1783). — Le froment vaut, à La Réole, de 21 l. 10 s. à 22 l. Un débordement a obligé Rochet à enlever ses vaches et à monter les lits au premier étage (9 mars 1783). — Mention des plaintes des tenanciers motivées sur ce que le prieur a fait vendre de la paille à un individu qui n'est pas de la paroisse : « Ils dize... que la paille doit pas sortir de la paroisse tandi qu'il i a des aquéreure ». Note sur la construction des voûtains destinés à porter les cheminées (22 juillet 1785). — Il désire acquérir un bien près de sa maison, mais il craint la concurrence d'un nommé Faurie : « Je vous prie, quan led. Faurie en feroit l'aquezitions, de ne lui pas donné le droit de prélation » (30 décembre 1785). — Il y a 1,150 gerbes à la dîme et 450 à la métairie; le rendement est à peu près de 6 boisseaux par cent gerbes. « Le petit de Roisillon vous fait savoir qu'il a aquis une piesce de terre... et il vous prie en grâce de ne pas séder les droit de prélation à autre qu'à luimême » (3 août 1786). — Comptes. Produit de la dîme : froment, arrière-vent, méture, seigle, « agren », « bled pisseux », chanvre à 8 s. et à 7 s. la livre; journées d'ouvriers à 16 s. (26 septembre 1786). — Il recommande à M. Barberet le procès de « Bouron, régant de Mestérieux » (27 janvier 1787). — Renseignements sur l'insuffisance des récoltes, la misère, la grêle (4 juin 1788).

— « Je vous prie de me marqué si le parlemant de Bourdaux et d'acort avec notre bon Roy, car j'en seriés fort cruyieux » (18 juillet 1788). — « La rivièr[e] de [La] Réolle est tellemant glascée qu'il i a des jeans qui ont travescé la rivièr[e] sur le glas » (10 janvier 1789). — Il demande à être renseigné sur le risque qu'il court on a brûlé la veille à Pellegrue les châteaux de MM. Gaverac et Monberton, « par le refus de la cho_ quardre qu'il ne vouloit pas prandre; ... on tien que toute mézon noble et au châtau doive être détruit ». Le maçon qui a travaillé au chœur de l'église réclame son dû (31 juillet 1789). — Sur les troubles survenus récemment : « Monssieur le curé de S[t]-Gemme a été à Mosségur avec toute sa paroisse, tous bien armée de fuzil et autre arme... Nous faizon un régimant de 60 homme dans notre paroisse; Mestérieux fait quatrevent homme, et tout le monde fait l'exercice... Lorsque vous auré quelque choze de Paris qui sera de nouvaux, vous me feriés bien plaizir de m'an envoyer une gazet » (6 août 1789).

G. 2412. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1752-1790. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Documents divers. — Acte par lequel Pierre Barberet, ancien curé de Rions, prieur de Neuffons, habitant à Gironde, déclare à son frère, curé de Gironde et de Barie, en faveur duquel il a résigné par permutation led. prieuré, qu'il révoque cette résignation (31 octobre 1752). — Lettre de Barberet, curé, à son neveu, chanoine de Cadillac, renfermant les instructions pour faire rédiger et aboutir l'acte de résignation du prieuré de Neuffons consenti par le signataire de la lettre et par son frère (11 mars 1753). — Installation de J.-B. Barberet, chanoine de Cadillac, « pourveu en cour de Rome, en continuation de comande du prieuré simple comendataire de S[t]-Martin de Neufons, ordre de S[t]-Benoit, diosaize de Bazats » (avril 1753). — Révocation par J.-B. Barberet de la procuration donnée *ad resignandam causa permutationis* en faveur de M. de Gombaud, curé de S[t]-Projet (avril 1760).

G. 2413. (Cahier.) — Petit-in-4°, 14 feuillets papier.

1788. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons : « Cayer concernant uniquement les ventes faites en 1788 par Bignon, lieutenant général de Castelmoron, et Nau, père et fils, dans la mouvance de mon prieuré à Neuffons ». Notes et documents sur le paiement des lods et ventes, les *relâchements* consentis par le prieur, les démarches des tenanciers, etc. — Copie d'une vente : mention d'une chaudière à brûler les vins (fol. 5 v°).

G. 2414. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1788. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Documents et notes sur les mêmes affaires. — Lettre de Nau de Bellisle, « avocat du Roy en surviveance », faisant connaître au prieur l'intention où est son père d'aliéner divers fonds : « Je vous promets que nous ne nous prêterons pas à aucuns de ces détours qu'on emploit assés ordinairement pour éloigner ou frustrer les seigneur[s] de leurs droits » (4 avril). — Lettre de Bignon, signalant une erreur dans la contenance des pièces par lui vendues : « La cause de cette erreur vient de ce que les arpenteurs mettent leurs compas sur 5 pieds 10 lignes, qu'ils disent être la mesure d'Albret, au lieu de 4 pieds 9 pouces 10 lignes, qui est la mesure du Bazadois » (3 août). — Réponse de Barberet : la mesure en usage à Neuffons est la mesure du Bazadais. Il a cherché à identifier des pièces pour lesquelles reconnaissance a été passée en 1673 par Nicolas Bignon; mais il est bien difficile de procéder à cette identification (août). — Lettre de Barberet se plaignant des subterfuges employés par les tenanciers pour frustrer des lods et ventes les seigneurs fonciers (18 octobre).

G. 2415. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1782-1786. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Paiement de la rente due par le moulin. — Les vendanges arrivent; il faut de la surveillance, « surtout pour le noir, pour ne point le fère doux » (Clairac, 29 septembre 1782). — Reçu de la rente du moulin de Neuffons, « argent 13 s. 4 d. esterlin, vallant et pesant un marcq d'argent, estimé par arrêt du 28 juin 1607, suivant le raport des orfèvres, montant à la somme de 20 l. 5 s. 4 [d.] » (20 décembre 1786).

G. 2416. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 27 pièces papier.

1716-1790. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Comptabilité. — Dépenses faites à Neuffons, en différents séjours : le 30 septembre 1790, « parti à 6 h. avec le batteau de Lafite, arrivé à la fin

de marée, à 11 heures, vis-à-vis Poudensac, où nous avons resté jusques à soleil levé, qu'on en est parti en tirant la corde jusques à Beguey, où s'est arrêté Lafite. Là, quitté le batteau et venu avec Pierre de notre pied jusques à Violle » (1784-1790).

G. 2417. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1763-1765. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Affaires du chapitre de Cadillac.

G. 2418. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 84 pièces papier.

1661-1786. — Divers. — Appointements des jurats expulsant de leurs logements des femmes de mauvaise vie (22 avril-26 juillet 1768). — Lettre d'un nommé Berthier à sa femme : il la prie de s'informer auprès des Juifs de l'arrivée d'un individu de leur nation qui l'a volé : « Sy bonheur vouloit qui i soit, je par tous ausitôt par la brouète du courier, quand je devroit mourire en chemains » (19 décembre 1774). — Inventaire par le curé des biens meubles de la femme Berthier, décédée le 24 mai, dont le mari est absent depuis 3 ans, et remise par le curé aud. mari de ce qui reste du produit de la vente desd. biens, toutes dettes payées (17 juin 1774 et 27 février 1775). — Vente d'une forêt de jeunes pins par François Amanieu de Ruat, conseiller honoraire au Parlement, seigneur captal de Buch et de la terre du Teich, « agissant au nom de MM. les intéressés à l'entreprise des deffrichements des Landes » (7 juillet 1776). — « Noms des propriétaires et des principaux locataires des maisons situées dans les quartiers des Glacières et de Lamothe, parr. St-Paul. » Place Dauphine : Voisin, architecte, « un comédien ». Rue des Fossés-de-Ville, ou des Glacières, ou rue Bouffard : « une fille du monde ». Rue Dauphine : « des filles du monde »; « des filles »; Simonèti, artificier; Métivier, « sculpteur en cuivre ». Rue St-Martin : « Pierre Marie, horloger de pendules de bois »; Roux, architecte. Rue St-Paul : « la ve Lacouronne, avec ses deux filles en robe de chambre »; « un figurant à la Comédie et qui apprend à danser ». Rue Villeneuve : « la Cotard et d'autres filles ». Rue St-Jacques : « Laurier, apprenant à donner du cors de chasse ». Rue St-Roch : Perrier, sculpteur; « une femme qui a un enfant; elle n'est pas mariée, mais entretenue »; « elle loge 4 filles, et il s'y fait, dit-on, beaucoup de tapage la nuit »; « elle loge trois filles; il y entre beaucoup de soldats; c'est là où on jetta une fille par la fenêtre »; Macicot, sculpteur; « 3 femmes du monde »; Loquet, sculpteur, etc. (sans date).

G. 2419. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1503-1778. — Divers. Bénéfices. — Fondation par Jean Andraud, vicaire perpétuel de St-Christoly, d'une chapellenie dans l'église St-Projet, pour la rémission des péchés du fondateur et de feu Jean Thidon, chanoine de St-André, et attribution de 23 l. 10 s. de rente au titulaire (30 août 1503). — Copie de lettres écrites par Ginisty, avocat à Toulouse, sur les démarches faites en cour de Rome pour obtenir un prieuré (1774). — Requête de Pierre Pasterie, curé de St-Christoly, à l'intendant Tourny : la chapelle St-Germain, dans laquelle Raimond de Bouliac fonda un bénéfice, uni depuis à la cure de St-Christoly, « étoit bâtie près les murs de Bordeaux, paroisse de St-Seurin : il en reste encore des vestiges près de l'ancienne porte St-Germain ». « Si on avoit instruit V. G. du local de la chapelle St-Germain, vous l'auriés laissée subsister : c'est pour cella que le remontrant prend la liberté de vous représenter que, comme il en reste encore des vestiges dans les anciens murs qui sont à côté de ceux que vous avés fait construire, vous ayés la bonté de les conserver ou du moins de faire mettre quelque inscription » (sans date).

G. 2420. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 81 pièces papier.

1760-1778. — Divers. Papiers et correspondance des demoiselles Miquel, demeurant chez le curé de St-Christoly. — Minute d'une lettre desd. demoiselles; elles demandent leur extrait de naissance : « Il nous est impossible de vous indiquer positivement le tems de la naissance d'aucune de nous » (22 janvier 1758).

G. 2421. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets, 1 pièce papier.

1756-1778. — Divers. Papiers de Marie Arnaud, logeuse. — Registre tenu par Marie Arnaud, logeuse, rue St-Paul : Pierre Delorme, d'Avignon, sculpteur; Délié, sculpteur, de Toulouse; Petiton Dolivier, sculpteur; Catherine Beuvelin, « danteliste, de Lisle en Flandres »; etc. (1762-1778).

G. 2422. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1739-1768. — Divers. Papier de Gomès Silva.

G. 2423. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1778-1779. — Divers. Gestion des biens d'un mineur orphelin de mère en l'absence du père.

PAROISSE SAINTE-COLOMBE DE BORDEAUX.

G. 2424. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 31 pièces papier.

1583-1686. — Organisation, service religieux, personnel. — Engagement d'un prêtre qui promet notamment de « dire de deux foys une la messe de la Passion qui se dict ordinairement tous les vendredys en ladicte esglize » (13 août 1583). — Délibération visant trois arrêts du Parlement des 15 juin 1568, 15 juin 1569 et 17 juin 1570, fixant à 10 le nombre des bénéfiriers de Ste-Colombe (14 août 1586). — Ordonnances archiépiscopales, rendues sur requête des syndics de Ste-Colombe, et enjoignant au clergé de lad. église de faire comme il le doit, tous les mercredis, une procession en l'honneur de St-Sébastien (25 août-1er septembre 1627). — Ordonnance des jurats constatant que « les taverniers, bouchers, regretiers, ne laissent à profférer beaucoup de parolles insolantes et blasphèmes lorsque ladicte procession passe avec les crois et banières dudict sainct » (17 septembre 1627). — Requête aux jurats tendant à faire escorter par un archer du guet la procession de St-Sébastien, laquelle passe « devant la paneterie du Marché, puis devant la croix dud. Marché et autour de la garlande et place dudict Marché, puis devant les boucheries, la rue des Espiciers, rue Poytevine, chappelle St-Jehan, rue Ste-Collombe et... en lad. chappelle St-Sébastien, proche lad. églize Ste-Colombe » (septembre 1627). — Arrêt du Conseil recevant François Fayart, curé de St-Projet, Jean Lauvergnac, curé de St-Éloi, Antoine Lahaye, curé de St-Christoly, Jean Fournet, curé de St-Siméon, François Boucher, curé de Ste-Colombe, Louis Bonnet, prêtre de l'Oratoire, curé de Ste-Eulalie, parties intervenantes en un procès (29 décembre 1643). — Arrêt autorisant la fabrique Ste-Colombe à percevoir jusqu'à 6 livres des paroissiens qui ont une tombe dans l'église, et ce pour la réparation du pavé de lad. église (placard imprimé; 7 mars 1661). — « Mémoire des violanses de M. Moisset, estant curé de Stte-Coulombe » (sans date). — Requête contre Amador de Roberson, « prestre et cy-devant régent réthoricien du colège de Guienne » (sans date).

G. 2425. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1727-1778. — Organisation, service religieux, personnel. — Cahier des charges pour le service du sacristain : « Il aura suffisament de chaises et prie-Dieu », qu'il enlèvera, hors les jours de fête, pour les mettre « en la place qui leur est destinée sous le clocher » (19 mai 1767).

G. 2426. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1587-1618. — Organisation, service divin, personnel. Procès au sujet du prieuré de Bouglon, réuni à l'église Ste-Colombe. — Sentence de l'archevêque entre Bernard de La Peyre, prieur du prieuré de Bouglon, le syndic des Augustins et Michel de Montaigne, « soy disant patron dudict prieuré », d'une part, et la fabrique de Ste-Colombe, d'autre (8 octobre 1587). — Requête de Pierre Moysset, curé de Ste-Colombe, « disant que le fondz de la chapelle Sainct-Martial de Bouglon, *alias* des Repanties, aveq leur ancienne præclosture, située en lad. parroisse, ayant esté exposé en vente par MM. les maire et juratz... en l'an 1586, pour le pris provenant de lad. vente et aliénation estre employé en la fabrique et construction d'un hospital de la peste », etc. (27 août 1614).

G. 2427. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 37 pièces papier.

1766-1768. — Organisation, service divin, personnel. Procès au sujet de l'élection des ouvriers.

G. 2428. (Liasse.) — 3 cahiers de 64 feuillets papier, 14 pièces papier.

1770-1779. — Organisation, service divin, personnel. Procès entre syndics et *ouvriers*.

G. 2429. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets papier.

1624-1672. — Organisation, service divin, personnel. « Livre où seront escrips désormais tous ceux qui seront eslus ouvriers en l'église parroissielle Ste-Coulombe ». — Délibération sur le renouvellement des pouvoirs de l'ouvrier chef, lequel a engagé divers procès, « maismes contre MM. les maire et juratz, ayant trouvé dans le terrier que partie de la Mèrerie estoit

mouvante du fief de lad. œuvre » (16 décembre 1636; fol. 1). — Mention d'un contrat avec Clémant, couvreur, lequel se charge « de recouvrir l'église Ste-Coulombe, tout de long en long » moyennant 30 l.; la fabrique lui fournira les matériaux, rendus sur les lieux (8 juin 1636; fol. 3 v°). — Analyse d'un contrat avec un charpentier pour la réfection de la charpente à la chapelle de la Madeleine (11 juillet 1636; fol. 4 v°). — Note sur deux refontes successives de la cloche, la première n'ayant pas réussi (fol. 5). — Mention du changement d'organiste : on réduit les gages de 84 l. à 60 l. (avril 1639; fol. 7). — Démarche faite par Bernada tendant à être exempté de la charge d'« ouvrier au plat de N.-D. », « estant en charge de cappitaine de la ville;... maismes encores le jour d'hier, il luy falut faire la patrouilhe toute la nuict par la ville» (27 décembre 1637; fol. 11 v°-12). — Nomination d'un individu chargé de chasser les mendiants importuns; on lui promet 6 l. « En oultre, avons promis luy bailher ou faire bailher une casaque de couleur, où il y aura représanté devent et dernier une coulombe en broderie, pour porter la marque de laditte église, et quand celle-là sera rompue luy en bailherons une aultre, à la charge néantmoings que sy lad. coulombe en broderie peult servir, on la mètera à la casaque neufve » (27 avril 1639; fol. 15). — Décès de Jean Derieux, curé, après 5 jours de maladie (19 août 1640); installation de Fontenel, chanoine de St-Seurin, comme curé de Ste-Colombe (30 août 1640); permutation du nouveau curé avec François Bouchet, curé de St-Siméon (fin novembre 1640; fol. 19 v°). — Remise à Bernada, ancien ouvrier de l'église, de titres des archives de Ste-Colombe dûment paraphés par Mathurin Vrignon, « consernantz l'achapt de la maison de Rosan, où est coumensé à bastir l'église neufve..., afin de nous deffandre contre certains coumissaires que le Roy a envoyé en cette ville de Bourdeaux pour rechercher les œuvres et fabricques des églises parrosielles de lad. ville de [ce] qui pouvoit estre deub au Roy » (9 octobre 1640; fol. 20). — Congé en faveur de Jean Pastoureau, organiste de la paroisse, qui se rend à Cahors afin d'y être ordonné sous-diacre et diacre (4 février 1641). — Mention du blanchiment de l'église (1651; fol. 22). — Traité avec Raimond Caussade, maître menuisier, pour divers travaux, notamment pour la confection de deux retables en noyer, aux autels de N.-D. et de St-Michel, « suivant le dessein qui est demeuré devers led. Caussade pour faire ledict ouvrage, paraffé de moy, dict notaire, *ne varietur* » (1er septembre 1651; fol. 24). — Inventaire des ornements de la sacristie : devants d'autel, dont un en cuir portant une image de N.-D.; chasuble « de damas rouge, guarnie de passement d'argent où est escrit *La Faurière* »; chasuble de serge de soie verte, « guarnie d'une bande de velours rouge avec des lettres d'argent à la romaine »; chasuble et dalmatique en satin noir à fleurs, portant au dos les armes des Pichon; « robes du crucifix », dont une « vieille, de damas blanc avec des vieilles armes au milieu »; « robes de Nostre-Dame », dont une « à fonds rouge et les fleurs d'or, bordée de noir à l'antique »; quatre « cornettes pour Nostre-Dame », « avec une dantèle autour ». Argenterie : croix d'argent sur âme de bois, pesant 7 livres 7 onces; 2 chandeliers portant au pied : « Faict en l'an mil six cens soixante quattre, estant ouvrier Raymond Compte »; 2 autres chandeliers, portant au pied : « Donné à la frairie du Sainct-Sacrement et à l'église Sainte-Colombe par Marie Dupuy »; une navette, portant au pied : « Saincte-Colombe »; une petite croix pesant 6 onces, portant sur un côté : « Pour Ste-Colombe de Bourdeaux. Mil cix cens quinze »; une coupe d'argent, portant sous le pied : « Pour Saincte-Colombe de Bourdeaux »; « un calice d'argent doré ayant du cristal au milieu, avec sa patène »; « une custode d'argent à l'antique »; un soleil d'argent doré, de 7 livres 6 onces, portant au pied : « Fait en l'année mil six [cens] quarante-sept, maistre François Bouchet, docteur en théologie, estant curé en lad. esglize, et Charles Bernada, etc. ». Reliquaires : reliquaire [d'argent?] en forme de caisse, renfermant les reliques de st Étienne; autre reliquaire pareil, avec les reliques de st Blaise; « reliquaire aussy d'argent, où il y a une main au bout, et au pied escrit : Hec est virga sancti Severini »; « reliquaire en forme de bras, avec une pome au bout, où sont les reliques de ste Colombe »; « petit reliquaire d'argent, en forme de baril, pesant fort just trois quartz d'once ». Lampes, chandeliers, couronnes, « un cœur d'argent », « cinq pièces de tapisserie de Flandres », etc. (avril 1668; fol. 35). — **Mémoire** des ouvriers qui n'ont pas rendu leurs comptes : Bertet, 1660; Grenier, greffier, 1660-1661; La Faurière, 1661-1662, etc. (fol. 46). — Obligations de l'organiste (fol. 46 v°). — Tarif pour les inhumations (31 janvier 1672; fol. 53 v°).

G. 2430. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 39 pièces papier.

1610-1783. — Construction, entretien et ameublement de l'église. — Réunion des paroissiens et protestation contre le don du cimetière aux Jésuites (27 dé-

cembre 1610). — Opposition à la vérification des lettres patentes que le syndic des Jésuites prétend avoir obtenues « en forme de don et otroy de l'esglise neufve et cimetière de ladite esglise parochiale Sainte-Colombe » (20 décembre 1611). — Ordonnance archiépiscopale portant « que la muraille de ladite église du costé du midy, qui menace ruyne, sera incessament réparée » (5 mars 1687). — Requête d'Étienne de Lafon, conseiller au Parlement, premier syndic de Ste-Colombe : le curé et les syndics, « pour acabler la paroisse, quy n'est composée que de 182 maisons, ont fait dessain de bastir sur des vieilles masures faittes par le sr Pichon, plus haut Lestonac et quelques autres, quy voulloit fonder un chapitre dans cest endroit » (14 juin 1688). — Acte d'opposition de divers membres du Parlement, propriétaires dans la paroisse Ste-Colombe, à la réédification de l'église (La Réole, 7 juillet 1688). — Projet et devis pour l'achèvement de l'église commencée depuis longtemps, élaborés par Merisson, architecte. Fondements : profondeur 10 pieds environ jusqu'au rocher; largeur au pied : 4 pieds, et au droit des « pilliers butans », 6 pieds (1688?). — Requête du curé de Ste-Colombe, « dizant que l'antiène esglize de lad. parroisse estant tombée, il seroit survenu quelques contestations sur la bâtisse de la nouvelle, lesquelles auroint esté terminées par arrest du Conseil du 19e jour d'aoust 1689 » (17 mai 1696). — Mémoire pour la fabrique contre le procureur syndic de Bordeaux : l'église étant jadis située dans des rues étroites et très fréquentées, « dans le pénultième siècle, il fut résolu de bâtir une autre église à costé »; on jeta les fondements en 1526 et les travaux furent arrêtés par les troubles. L'ancienne église étant tombée, on décida de continuer les travaux interrompus, ce qui fut approuvé par arrêt du Conseil du 19 août 1689. Il fut convenu qu'on laisserait vide une place, où les jurats veulent installer un marché (18 août 1722). — « Devis et police de la bâtisse et agrandissement que dézirent faire Messrs de la fabrique... de Ste-Colombe de cette ville, pour simétrizer et situer une chapelle du côté du nort, comme celle du St-Sépulcre, quy est au midy » (15 janvier 1737). — Traité pour le repavement de l'église : les tombes seront faites de 3 dallotes et numérotées; entre les tombes, le pavé sera fait de pierre de Barsac (21 avril 1738). — Contrat avec Biberon, menuisier, demeurant à St-Seurin, pour la façon de trois confessionnaux en bois de nerva, etc. (19 août-3 décembre 1761). — Cahier des charges et contrat avec Thomas Terssa, « italien, sculttur en stuc », pour la façon du retable de N.-D., de l'autel en stuc, d'un bénitier, etc. Le tableau sera « sur toille fine, ainsy que les couleurs dudit tablau, pour que les figures soit délicatement ombrées, resortent bien et parèsent le plus au naturel possible, suivant les principes et la délicatesse de l'ar » (24 juillet 1783). — « État estimatif des matériaux en général qu'il faut pour construire la tour que la paroisse de Ste-Colombe veut faire sur des murs déjà élevé[s] de 30 pieds de hauteur. » Prix : 8,500 l. (XVIIIe s.). — « L'églize... estoit entourée de murailhes et couverte d'une charpante seulement. Les voûtes ont esté bâties et autres réparations dans l'intérieur de l'église suivant les mémoires et quitances cy-après » : police du 9 juin 1721 avec Lacrois et Larose, « architètes », pour la construction de la voûte de la nef; quittance de 1,000 l. payées aux mêmes « pour la bâtisse de deux voûtes à deux chapelles »; police pour la construction de voûtes dans deux chapelles et de deux piliers de pierre de taille, etc. (sans date). — Mémoire pour la fabrique : la fabrique acheta, le 29 août 1522, de François de Durfort, par-devant Peyron, la maison noble de Rauzan, où elle commença une église. Les travaux ayant été suspendus, la fabrique « qui avoit sur la place Ste-Colombe son église fort petite et qui menaçoit ruine par sa vétusté, érigea un autel en l'honneur de st Jacques dans la partie de l'emplacement de Rauzan desjà bâti, à côté duquel autel elle pratiqua un cimetière » (sans date).

G. 2431. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1608-1724. — Construction et entretien de l'église. Procès contre les Jacobins au sujet de legs faits par Joseph Deba, l'un de 1,000 l. pour la construction de la voûte, l'autre, valable après le décès de sa gouvernante, de 3,000 l., pour la bâtisse de l'église.

G. 2432. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1683-1789. — Revenus de l'église. Déclarations et dénombrement. — Bordereau des titres produits par les syndics et *ouvriers* de la fabrique de Ste-Colombe « pour faire voir et justiffier à quel titre ils possèdent les maisons et rentes dépandantes de ladite œuvre » (2 janvier 1686). — État des revenus de la fabrique (imprimé; s. d.).

G. 2433. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1490-1787. — Propriétés et seigneuries foncières. Documents d'intérêt général. — Procuration donnée

par Philippe Fornier, vicaire perpétuel, et le clergé de Ste-Colombe, à l'effet de défendre les droits de seigneurie foncière de lad. église « et portas ac tegulas hospiciorum, domorum, apenticiorum et locorum feudorum suorum levandum et levari faciendum » (31 janvier 1420, n. s.).

G. 2434. (Liasse.) — 3 pièces parchemin.

1539-1560. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier.

G. 2435. (Registre.) — In-4°, 2 feuillets de table, 141 feuillets parchemin.

1518-1753. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté K ». — Reconnaissance par Jean Marteau, contrôleur général du taillon en Guienne (6 décembre 1604; fol. 1); — par Henri Maubrun, avocat au Parlement de Bordeaux, « docteur-régent ez loix en l'Université de lad. ville » (25 juin 1608; fol. 2 v°); — pour un bien confrontant « au jardin de la demoiselle Thoinette Terrien, surnommée la sœur de st François » (14 février 1701; fol. 4); — pour une maison sise à Cadaujac, « au lieu appellé anciennement à Couréjan, autrement à Condom, et depuis à Cazalet et à présent à Lostalot et au Gavachon » (12 mars 1701; fol. 5); — par Jean Leysson, bourgeois et marchand de Bordeaux, pour un bourdieu « concistant en maison, puis, grange, cuvier, chay, pig[e]onnier, basse-cour, jardrins *(sic)* et vignes » (22 août 1685; fol. 15); — pour une maison sise rue Poitevine, confrontant à celle de la femme du sr de Labissière, commandant des milices du Médoc, ancien mur de ville entre deux (28 mai 1704; fol. 43); — pour « toute icelle place en forme de chapelle ditte la chapelle St-Sébastien, quy estoit avant la construction d'icelle en maison et vis-à-vis la petite porte de l'antienne église dud. Ste-Colombe avant sa démolition, laquelle place est scize et scituée susdite rue et parroisse Ste-Colombe » (29 mars 1708; fol. 56 v°); — pour une vigne sise à Floirac, « confrontant... à celles du nommé Seigneuret, hoste de cette ville, où pend pour enseigne *le Bien Venu* (6 mai 1710; fol. 60). — Vente par Jean-Sylvestre de Durefort de Boissière, « logé dans la maison du sr Monteil, aubergiste, tenant l'enseigne *du Petit More*, demeurant rue Ste-Catherine, parroisse St-Projet »; l'acquéreur, au lieu de payer le prix, soit 7,000 l., s'engage à servir une rente au denier vingt, dont partie est affectée à la dot de Marie, fille du vendeur, religieuse Ursuline (7 janvier 1704; fol. 65 v°). — Reconnaissance par Isabeau d'Antraigues, « hostesse, tenant pour enseigne *à l'Antique*, habitante dans le faux bourg Sainct-Seurin, près le Palais-Galien » (1er avril 1717; fol. 87); — par Jean Durand, bourgeois, pour une maison « faite à tire-point, autrement à la façon de France », bâtiments « près le grand chemin Bougès, puis, fue, grande cour, le tout clos et renfermé de murailles », à Talence, lieu dit au Cournau d'Arruan, à Leyre Vincent ou à Thoulouse (27 février 1721; fol. 106); — pour des corps de logis « construitz de boisage et tourchis », sis rue Ste-Colombe (29 janvier 1722; fol. 112); — pour une vigne dans la paroisse de Bègles, « près de la chapelle du Béquet St-James, sur le chemin quy va de Bordeaux à Langon », et pour une autre vigne au même lieu, « de la contenance de la journée de vingt hommes, revenant à deux journeaux et demy ou environ » (10 août 1740; fol. 114); — pour un « banq carnassier de la longueur de onze pieds deux pouces, pied de maison » (8 février 1737; fol. 122); — pour un domaine sis à Talence, lieu dit anciennement à Terrefort, et depuis à La Ville (26 septembre 1752 fol. 136).

G. 2436. (Cahier.) — Petit in-4°, 12 feuillets papier.

1644-1781. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier.

G. 2437. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève.

G. 2438. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Extrait d'une reconnaissance du 5 mai 1690 par Pierre Tanesse, docteur régent en l'Université de Bordeaux (fol. 16).

G. 2439. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Extrait d'une reconnaissance de 1630 pour une terre sise à Quinsac, confrontant le chemin qui va au port du Roi, « lequel chemin est à présent en garrosse » (fol. 21 v°).

G. 2440. (Cahier.) — In-f°, 49 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries fon-

cières. « Inventaire des terriés et titres des bénefficiers de Sainte-Colombe ». — Inventaire du terrier A, de 1615 à 1699 (fol. 2); — du terrier B, de 1585 à 1642 (fol. 5 v°); — du « terrier C et D », de 1528 à 1577 (fol. 8); — de la suite du même terrier D (fol. 10); — du « terrier coté E et G », de 1510 à 1541 (fol. 13); — du terrier G (fol. 16); — du terrier F, de 1457 à 1493 (fol. 19); — du « terrier dit *pour Pichon* », de 1514 à 1525 (fol. 21); — du terrier H, de 1609 à 1651 (fol. 21 v°); — du terrier I (fol. 23 v°); — du terrier K, de 1604 à 1753 (fol. 25). — « Inventaire des titres » (fol. 27 v°). — Analyse de la reconnaissance consentie par Jean Broc, prêtre, principal du collège de Guienne, pour partie des classes, rue de Lesperon (6 février 1782; fol. 27 v°); — par Jean-Maurice Dusault, conseiller au Parlement, pour partie de son hôtel sis rues du Grand-Cancera et de la Devise (7 septembre 1784; fol. 27 v°); — par André de Paty, écuyer, seigneur de Maineviel (25 octobre 1734; fol. 28 v°); — par environ 25 tenanciers, pour la tenure collective du *mayne* de *Lamiran* et *Caubet*, autrement *la Segade*, sis paroisses de Cardan et Villenave, et « consistant en maisons, jardin, vignes, arregails, terres labourables, chaumes, bois taillis et châtaigné » (29 avril 1735; fol. 29 v°); — par de nombreux tenanciers pour la tenure collective du *mayne de Pachie*, autrement *à Coucut* ou *le mayne de Hourquat*, sis à Cardan (20 janvier 1735; fol. 33 v°).

G. 2441. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 16 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves et fragments de lièves. — Liève pour la chapellenie de Bernard de Larelie : analyse d'une reconnaissance, du 18 avril 1736, par Jean Villaris, apothicaire (XVIIIe siècle).

G. 2442. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1660-1665. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, lieu dit Artiguevieille. Procès de Jacques Bonchet, curé de Ste-Colombe, titulaire de la chapellenie d'Arnaud-Guillaume de Lacase, à St-Seurin, contre Pierre Maupetit, bourgeois de Bordeaux.

G. 2443. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 29 pièces papier.

1486-1789. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rue St-Antoine, rue des Ayres, à Barreyres, rue Bernard-Piucera, rue Bouquière. — *Rue Bouquière.* Reconnaissance par Teceynaud (?), « bourgeois en ceste ville de Bourdeaux, capitaine et sergent-major pour le Roy en la ville de Royan » (2 janvier 1598). — Vente à la fabrique d'une place vers rue Bouquière, « pour servir lad. place vendue à y construire une muraille ou ar-boutan au coin de la nef de lad. église vers midy, clorre icelle et la rendre régulière » (21 août 1691).

G. 2444. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1445-1786. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rues du Cancera, Dacra, Denise, de la Devise, *a l'Estey Crebat,* rue des Faucets, *a Fiublanet,* rues Gensan, de Gourgue, des Herbes, Judaïque. — *Rue Denise.* Reconnaissance par Étienne, Pierre, Joseph Denis, frères, et autres, pour un tènement sis rue Denise (13 novembre 1739). — *Rue des Faucets.* Reconnaissance par Pierre Desuau, greffier en la Grand-Chambre, pour une maison sise « rue des Faucetz, ansiennement appelée rue de la Corderie St-Pey » (16 août 1637). — *Rue Judaïque.* Reconnaissance pour une maison sise dans la paroisse N.-D. de la Place, rue Judaïque, près la maison de Pierre de Valée, conseiller au Parlement (copie; 18 mai 1488).

G. 2445. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier,
7 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1452-1789. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, Le Roudey, rues Lesperon, du Loup, Mengin, Nérigean, du Petit-Cahernan, Planterose, Poitevine, du Pont-de-La-Mousque et du Pont Du Guit. — *Le Roudey.* Paiement à Simon Morinat, curé de Ste-Colombe, de 15 francs d'argent de 20 s. tourn. pièce et 3 « réalles » de 10 s. tourn. pièce. — *Rue Mengin.* Vente d'une maison par les syndics de l'hôpital St-André, qui doivent à la fabrique de Ste-Colombe « vingt milliers d'ardoyse d'Angiers, laquelle auroit esté extimée à quatre livres pour chascun millier » (25 novembre 1550). — Vente du consentement de fr. Raimond de Rateguy, prieur des Carmes, au profit de Catherine Damalvy, mère ancelle de l'Annonciade (20 juillet 1612).

G. 2446. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1671-1684. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rue Poitevine. Procès de Louis Gaignan, bénéficier, contre Louis Lamarre, bourgeois de Bordeaux.

G. 2447. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1528-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, ruette de Rauzan, rues de la Rousselle et de Roustaing. — *Ruette de Rauzan.* Reconnaissance par Gabriel Terrague, docteur en médecine (26 juin 1528).

G. 2448. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 49 pièces papier.

1506-1786. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rue, place et paroisse Ste-Colombe. — Bail à loyer par la fabrique de partie d'une petite maison «joignant la chappelle de Sainct-Sixte, autrement de Sainct-Sébastien» (22 novembre 1594). — Contrat avec Henri Roche, maçon, pour la construction d'une maison (11 septembre 1627).

G. 2449. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuillets, 3 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1432-1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, St-Crapazy, St-Seurin, rue de Virac et lieux divers dans la ville et la banlieue. — *Lieux divers.* Défaut donné par Jean de Maniban, «sieur du lieu, Larocque, Brannes et autres places, ... lieutenant général en la sénéchaucé de Guienne et conservateur des privilèges royaulx de l'Université de Bourdeaux» (15 décembre 1609).

G. 2450. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 18 pièces papier, 1 plan.

1528-1789. — Propriétés et seigneuries foncières. Bassens, Beautiran et Bègles. — *Bassens.* Don par Richard Pichon, «comme fondateur de l'esglize qui à présent se bastit pour et en l'honneur de Madame saincte Collombe» (31 juillet 1538).

G. 2451. (Liasse.) — 2 cahiers de 30 feuillets papier, 1 pièce papier.

1764. — Propriétés et seigneuries foncières. Bègles. Vente du bourdieu du Béquet. — Notice sur le bien du Béquet: «Un bien des Graves de Bordeaux a toujours coûté à son maître en général, à moins que le vin étant d'un haut prix ne le dédomage»; le vin du Béquet ne se vend guère plus de 40 écus le tonneau (sans date).

G. 2452. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 21 pièces papier, 1 plan.

1390-1771. — Propriétés et seigneuries foncières. Cadaujac, Cambes, Carignan, Cenon, Eysines, Floirac.

G. 2453. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1512-1762. — Propriétés et seigneuries foncières. Gauriac, La Bastide, La Tresne, Le Pian, Le Tourne, «Nouvelle-Bastide». — *Gauriac.* Reconnaissance par Marie de Pis de Moyeu, dame de Peyrort en Bourgès, veuve de Charles Achart, écuyer (11 novembre 1587). — *La Bastide.* Quittance de lods et ventes et d'indemnités payés par le Domaine aux bénéficiers à la suite de l'achat par lui fait d'un terrain sis au port de La Bastide «et destiné à l'établissement d'un chantier et des magasins pour les marbres que S. M. fait tirer des carrières des Pyrennées pour son service» (19 janvier 1734).

G. 2454. (Liasse.) — 20 pièces papier, 2 plans.

1507-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Pessac. Titres de la chapellenie de la Lampe. — Extrait d'une reconnaissance pour une terre confrontant «au camin carretey per loquau l'om va de Buch a Bourdeau» (10 août 1507).

G. 2455. (Liasse.) — 1 cahier de 21 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 8 pièces papier, 1 plan.

1481-1763. — Propriétés et seigneuries foncières. Pompignac, Quinsac. — *Quinsac.* Reconnaissance par Jean Lencolle, maître libraire à Bordeaux, et Jeanne Couthurier, sa belle-mère, veuve d'Étienne Tholouze, quand vivait maître libraire juré à Bordeaux (22 mai 1568).

G. 2456. (Liasse.) — 17 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier, 3 plans.

1457-1780. — Propriétés et seigneuries foncières. St-Genès-de-Talence, St-Hippolyte, Tresses et localités diverses en Bordelais. — *St-Genès-de-Talence.* Vente par noble Macé Dusault, bourgeois et habitant de Bordeaux, d'une rente sur un bien sis à St-Genès-de-Talence, lieu dit à Yssan, confrontant au chemin de Monjoux (16 mai 1515). — Testament de Pierroton de Sabarots, apothicaire; il «ordonne... que après son décès son corps demeure sur la terre... vingt-quatre

heures »; il lègue 25 livres aux Augustins, « pour la réparation de l'église »; et 4 fr. « aux paovres ladres de Goullée »; il laisse à sa femme divers avantages « pourveu qu'elle ne se marie avecques homme de court ne de robbe longue », etc. (12 mai 1552). — Codicille de Pierroton de Sabarots, apothicaire : il demande qu'on dise tous les jeudis « l'oraison de la salutation l'*Ave Maria* », « après que l'himne commenceant *Verbum supernum prodiens* de l'office *de Corpore Christi*, que l'on a coustume de dire en lad. esglise led. jour de jeudy au soir, sera dict et célébré » (14 mai 1552). — Reconnaissance pour un domaine sis dans la paroisse St-Genès, lieu dit *à Montaigne*, près du chemin de Bordeaux à Monjoux et Agre (10 décembre 1641).

G. 2457. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1387-1490. — Valeurs mobilières, legs, fondations, etc.

G. 2458. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1524-1610. — Valeurs mobilières, legs, fondations, etc. — Testament de Gilles Raymond, curé (?) de Ste-Colombe (24 juillet 1546). — Accord au sujet d'une créance : « Les scindic et ouvriers de ladicte esglize, voyans que led. Morinat ne faisoyt ny faisoyt faire dheuement le service divin, au contraire avoyt chassé tous les bénéficiers et de scindic s'estoyt rendu curé et seul bénéficier, auroyent esté constrainctz faire faire à leurs despens ledict service divin » (15 juillet 1590).

G. 2459. (Liasse.) — 2 cahiers de 10 et 12 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 64 pièces papier.

1603-1690 (?). — Valeurs mobilières, legs, fondations, etc. — Testament de Pierre Tuquoy, seigneur de Batz, lequel nomme exécuteur testamentaire Christophe de Tuquoy, abbé de Pimbo (5 août 1652). — Documents relatifs à l'exécution du testament, en date du 11 juin 1627, de Fleury de Pigneguy, sieur de Lamothe de Piis, dans la paroisse de Cambes (22 décembre 1632-26 juin 1685).

G. 2460. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1700-an II. — Valeurs mobilières, legs, fondations, etc. — Procuration donnée par « Pierre Chebrié, prestre, docteur en théologie, prieur du prioré St-Capraise d'Agen et vicaire général » de Bazas (7 août 1700). — Testament d'Arnaud Deba, bourgeois, lequel lègue 1,500 l. « aux pauvres nécessiteux des parroisses de la présante ville et prisoniers détenus dans les prisons d'icelle » (23 novembre 1702). — Constitutions de rentes par les bénéficiers au profit de Jacques-François Mesnard, curé de Ste-Colombe (23 mai 1719-1er juillet 1745). — Fondation par Jacques-François Mesnard, curé, d'un service hebdomadaire pour lui et pour Jacques Bouchet, son oncle et prédécesseur (23 septembre 1746). — Testament de Jacques-François Mesnard, curé de Ste-Colombe. Ouverture du testament (27 septembre 1746-24 juin 1748). — Constitution par les bénéficiers de Ste-Colombe d'une rente de 100 l. au profit de Claude Marraquier, curé de Ste-Eulalie, et des dames de charité de lad. paroisse (15 juillet 1757). — Constitution de rente au profit de Mère Marie de l'Ascension, prieure, et des religieuses des Grandes Carmélites, et rétrocession de cette rente par Mère Marie de St-Jean de la Croix, prieure, et autres religieuses du même couvent aux pauvres de Ste-Colombe (10 octobre 1735-3 décembre 1784). — Remise au Bureau de correspondance de titres de rentes au profit des pauvres de Ste-Colombe (26 avril 1792). — Remise au Bureau de correspondance de titres de rente au nom des pauvres de Ste-Colombe. La chemise est une formule imprimée de certificat de bonne vie délivré par les « sindic et adjoints de la nation portuguaise » de Bordeaux (25 prairial an II).

G. 2461. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1717-1768. — Valeurs mobilières, legs, fondations, etc. Procès contre Jacques Soubran, fondeur à Bordeaux, et consorts.

G. 2462. (Liasse.) — 34 pièces papier.

1582-1697. — Comptes et pièces comptables. — Quittance de partie de « la valleur de trois thonneaux vin en tiersons, à raison de 24 escus le thonneau » (1686).

G. 2463. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1687-1784. — Comptes et pièces comptables. — Approbation du compte de Jean Malet, grand ouvrier, pour 1701 : dépense de 3 l. pour avoir accommodé le coffre des archives (29 août); de 12 s., « pour un livre de papier blanq pour faire l'invantaire des papiers de l'œuvre » (2 septembre); de 1 l. 14 s., pour « une paire

de chapons envoyez au frère Didat pour avoir acomodé l'orgue » (31 décembre); 5 l. 14 s., « à un homme de l'Opéra pour avoir joué de l'orgue 2 mois » et 1 l. « à la femme qui en joue à présent » (31 décembre) (19 mai 1702). — Approbation des comptes de Louis Poncet, grand ouvrier, pour 1702-1704 : dépense de 46 l. 17 s. 6 d. payés à Ducoing, orfèvre, « pour avoir fait une colombe et un pied de rayon » (1704) (15 septembre 1705). — Approbation des comptes de Louis Arondeau, grand ouvrier, en 1720-1721 : dépense de 4,300 l. « pour la bâtisse de la voûte, suivant la police du 13 septembre 1721 » (11 juillet 1722). — Approbation des comptes d'Antoine Castera, grand ouvrier, en 1728-1729 : dépense de 200 l. « pour estre employé aux formes quy doivent estre mises dans le cœur de lad. église » (juillet 1729) (13 avril 1730).

G. 2464. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 31 pièces papier.

1736-1760. — Comptes et pièces comptables. — Reçu de 60 l. remboursées au curé pour partie de « dépences faites à l'occasion de la dédicace de notre église » (5 septembre 1742). — Approbation des comptes de Guillaume Lacotte, grand ouvrier, en 1754 : paiement de 120 l., « à M. Prévôt, sculpteur, à compte des ouvrages qu'il a fait pour le retable de l'église » (27 janvier 1754); de 24 l., à Gaétan, peintre, « pour la dorure de la porte de fer qui est à l'entrée du cœur » (30 novembre) (11 février 1757). — Approbation des comptes de Guignan, grand ouvrier, en 1756 : « Donné au P. Rafaël, capusin, pour avoir prêché les Avans, une andouille de tabac, montant 8 l. 14 s. » (24 avril 1757) (14 juillet 1757).— Budget moyen des recettes et des dépenses (24 octobre 1758).

G. 2465. (Liasse.) — 112 pièces papier.

1761-1775. — Comptes et pièces comptables. — Règlement des comptes de Jean Dublan, grand ouvrier en 1745 : 3 l. 10 s., « pour un truffe de brique » (27 mars 1745); 16 l. 10 s., à deux porteurs qui ont porté le prédicateur du Carême, pour 11 voyages (19 avril); 18 l., à Prévôt, sculpteur, « pour quatre couronne de sculture » (24 décembre) (3 octobre 1763). — Approbation des comptes de Jean Campaigniac, grand ouvrier en 1763-1764 : donné au P. Elézéard *(sic)*, Récollet, pour les sermons de l'Avent, 75 l.; 6 mouchoirs, 12 l.; 1 livre et demie de tabac râpé, 6 l.; 2 livres de café, 2 l. 8 s.; bouteille à mettre le tabac, 12 s. (15 mai 1764) (28 février 1765). — Approbation des comptes de Lattes, grand ouvrier pour 1769-1770 : 18 l., à Arnaud, peintre, « pour six cierges qu'il a peint » (12 avril 1769) (19 janvier 1772).

G. 2466. (Liasse.) — 104 pièces papier.

1776-1779. — Comptes et pièces comptables. — Comptes de Jean Dufour, grand ouvrier, pour 1775-1776 : « ramboursement du coût de l'un des deux pilliers en fer qui soutient la tribunne » (11 novembre 1776); dépense d'une robe de chambre pour faire un ornement rouge, de « sistème en or » pour la garnir, etc. (3 février-12 juin 1775) (1777 ?).

G. 2467. (Liasse.) — 111 pièces papier.

1782-1788. — Comptes et pièces comptables. — Reçus de Tessa, « peintre et stucateur italien », pour travaux à l'autel de N.-D. de Grâce (24 juillet 1783-25 avril 1784). — Reçu par le F. Hilarion, gardien des Récollets (27 août 1785); — par le f. Cassien Colombié, gardien des mêmes religieux (1er janvier 1788). — Compte pour une houppe en soie de Grenade, 15 l., et un bonnet carré en drap neuf, 3 l. (7 février 1788). — Reçu de 9 l. 15 s., pour un bref d'indulgence en faveur de l'église (29 février 1788).

G. 2468. (Liasse.) — 139 pièces papier.

1789-1791. — Comptes et pièces comptables. — Quittance à la suite du compte détaillé des travaux de couverture : nef, 42 pieds sur 43; couverture du clocher, 25 pieds sur 27; etc. (28 février 1789); — du prix d'une croix en pierre dure dans le cimetière (17 mars 1789). — Reçus par frère J.-B. Belso, gardien des Capucins (28 octobre-6 novembre 1789); — de 300 l., à valoir « seur les ouvrage de masonne... à l'église Seointe Ceolombe » (19 décembre 1789); — pour peinture à la croix du cimetière, à « la Vierge au-desus de la porte », aux « trois croix sur le cloché en noir » (14 janvier 1790); — pour gros pains noirs fournis à Morin, organiste de Ste-Colombe (22 février-6 juillet 1790); — pour les ouvrages de maçonnerie au clocher et à l'église (23 avril-30 mai 1790); — de 30 l., prix « d'un déjuner qu'on est en usage de donner à Mrs les éclésiastiques desservans dans ladite église » (4 août 1790); — par Poulange, fondeur à Bordeaux (3 septembre); — « pour la peinture en rouge des sept croizée du cloché, à deux couches » (13 octobre 1790).

G. 2469. (Liasse.) — 12 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Comptes et pièces comptables. — Pièces non datées.

G. 2470. (Registre.) — Petit in-4°, 11 et 8 feuillets papier, 9 pièces papier.

1746-1763. — Comptes et pièces comptables. — Comptes des recettes et dépenses de Février au Pian. — Journées de moissonneurs et dépiqueurs à 18 s. (10 août 1749; fol. 3). — Achat de « deux dousaines d'œufs pour fouëter deux barriques de vin trouillis, 12 s. » et de 14 paires de poulets à 12 s. la paire (27 août 1746; fol. 1).

G. 2471. (Liasse.) — 1 cahier de 35 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 29 pièces papier.

1420-1789. — Procès divers.

G. 2472. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets papier.

1640. — « Invantaire des tiltres et papiers de la paroisse de l'esglize Ste-Colombe, faict ... par moy, Charle Bernada, premier ouvrier de la susdicte esglise », comprenant 93 articles. — Testament d'Arnaud Delar, marchand, lequel substitue à sa nièce la fabrique de Ste-Colombe « aux fins de faire et parachever le clocher », et pour moitié la fabrique de St-James (13 avril 1497; fol. 2). — Reçu de 50 l., « quy n'a peu estre bien leu à cauze de l'antiquitté de la lettre » (janvier 1341, n. s.; fol. 3 v°). — Cession d'un cens dû pour une maison sise à Libourne, « en la garlande du marché » (31 décembre 1451; fol. 3 v°). — Esporle au profit de Germain Dupérier, sr de La Salargue et Du Bedat, pour une maison « couverte de thuille crus, fermée de bardis », dans la paroisse de Sadirac (10 septembre 1574; fol. 4). — Esporle au profit de Pierre Dupérier, écuyer, sr des maisons nobles de Budos, Du Soley et de La Mothe de Piis (2 décembre 1597; fol. 5). — Donation par Raimond-Guillaume de Caupous à Marguerite, sa fille, femme d'Amanieu de Madalhan, seigneur de Rauzan (22 avril 1394; fol. 6).

G. 2473. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Archives et inventaires. — Monitoire concernant l'enlèvement des titres de Ste-Colombe, « qui cause la ruine totale de lad. esglize » (31 mai 1656). — Sommation à Tillaut, trésorier général de France, d'avoir à rendre les titres que son père possédait comme syndic de Ste-Colombe (2 juin 1683). — Inventaire de « papiers et titres censés inutiles » : « exporle pour noble Guillem Sainctout, sr de Saint-Avid » (23 avril 1491; fol. 2); institution d'une rente par l'exécuteur testamentaire de Pierre Maurin, curé de Ste-Colombe (16 mai 1459; fol. 7 v°). — Table alphabétique des fondations (fol. 14 et suiv. sans date).

G. 2474. (Liasse.) — 10 pièces papier.

XVe siècle-1772. — Divers. — Demande d'argent du curé du Pian. « Je puis vous jurer, foy de prêtre, que je n'ay dans tout mon pouvoir que douze sols » (7 avril 1762).

ÉGLISE SAINT-ÉLOI DE BORDEAUX.

G. 2475. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1592-1791. — Organisation, personnel, édifice et mobilier. — Achat de pierre de Taillebourg pour pavé, à 3 l. 4 s. la brasse carrée, rendue sur le port de Bordeaux, et adjudication au rabais des travaux de pavage (12-16 mai 1621). — Inventaire du linge et ornements de St-Éloi : « treize devant d'autel montés sur leurs châssis, en étoffe de différentes couleurs » (4-9 avril 1791).

G. 2476. (Liasse.) — 83 pièces papier.

1622-1787. — Propriétés et seigneuries foncières. Titres d'un intérêt général. — Traité de la fabrique avec Claude Bastard pour rechercher les fiefs de lad. fabrique dans certaines paroisses, « jusques à un parfait terrier, quy sera fourny par lesd. tenanciers à la dilligence dud. sr Bastard » (6 mars 1716). — Requête de J.-B. Chevrière, qui s'était chargé d'établir le terrier de la fabrique : il prétend, d'après Fréminville, qu'aux xve et xvie siècles les terriers sont faits sur les lieux, tandis qu'au xviie les confronts sont d'habitude indiqués dans le cabinet (26 avril 1787). — Mémoire d'Alais, feudiste, qui offre de faire le terrier de l'église : la méthode qu'il emploie n'est suivie dans la province que par lui et ses élèves. « C'est un parangon ou comparaison de tous les titres pour un même corp de fief ». Les droits des esporles sont acquis aux notaires; mais ils sont si

modiques que les notaires ne veulent pas se charger des esporles (XVIIIe siècle).

G. 2477. (Liasse.) — 32 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Extraits du terrier de la fabrique St-Éloy cotté d'un triangle ». — Analyse d'une reconnaissance du 21 mars 1587 au profit de la confrérie St-Blaise, St-Eutrope, de la Grâce de Dieu et St-Seurin, fondée à l'église St-James et incorporée à l'église St-Éloi par arrêt de la Cour du 21 janvier 1577 (extrait du fol. 13 r°).

G. 2478. (Cahier.) — In-18, 6 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses d'actes renfermés dans le terrier coté d'une flèche.

G. 2479. (Liasse.) — 47 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses « du terrier relié en parchemin pour la fabrique St-Éloy de Bordeaux », coté d'une flèche. — Analyse d'une reconnaissance du 14 juin 1680 pour une vigne sise à Talence, au lieu dit *au Cornau de Prat* et depuis *à Jaubert* (?), confrontant à un fossé « le long duquel étoit anciennement le chemin de Bordeaux en Buch appellé grand chemin Bougès ou des Landes, qui a été depuis changé et remis au lieu où il est à présent » (extrait du fol. 33 r°).

G. 2480. (Liasse.) — 87 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Extraits du terrier de la fabrique St-Éloy cottè C ou d'une fleur-de-lys ».

G. 2481. (Liasse.) — 53 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Extraits du terrier de la fabrique St-Éloy, cotté D ou d'une croix ». — Analyse d'une esporle du 31 août 1582, pour une maison confrontant par devant et vers le couchant à la rue du Fagnas, par derrière à la maison dite *lou Castel Gaillard* (extrait du fol. 61 v°).

G. 2482. (Liasse.) — 14 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses « d'un terrier relié en bazanne, cotté terrier pour la fabrique St-Éloy de Bordeaux, tome I, et d'un anneau », du « terrier marqué d'un vaze » et du « terrier marqué d'un équerre ».

G. 2483. (Cahier.) — Petit in-4°, recueil factice de 10 pièces.

1719-1721. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier marqué d'une équerre. — Reconnaissance pour un tènement confrontant « à un coulan d'eau ou rouille » (21 août 1719; n° 2); — par Joseph de Reynier, seigneur de Bonnet, domicilié en sa maison noble de Bonnet, paroisse de Grésillac, cohéritier de feu Jean de Reynier, seigneur de La Ferrade, Laluque, Capbreton et Marensin, et par Jean de La Roque, seigneur de Lac, près Pau, habitant son château de Lac (27 avril 1721; n° 5).

G. 2484. (Liasse.) — 20 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses « d'un terrier relié en parchemin, marqué d'un croissant, pour la fabrique St-Éloy de Bordeaux ».

G. 2485. (Registre.) — In-f°, 31 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses du terrier marqué d'une flèche, du terrier marqué d'un pot à fleurs, du terrier marqué d'un triangle, des terriers marqués d'une croix, d'une fleur-de-lys, « d'un o rond », d'un croissant, d'une étoile, d'une équerre, d'un compas.

G. 2486. (Liasse.) — 8 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses de terriers divers.

G. 2487. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 23 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières et droits divers. Analyses et notes. — Analyse d'une reconnaissance du 2 mai 1744, par Charles Labottière aîné, libraire, demeurant sur les Fossés, pour moitié de la maison qu'il occupait au coin de la rue Leyteyre; pour une maison, même rue, confrontant à un jardin.

G. 2488. (Registre.) — In-8° oblong, 121 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières et droits divers. Liève : « Manuel des grands ouvriers de la fabrique de l'église St-Éloy de Bordeaux, ou mémoire et relevé des rentes annuèles dues à lad. fabrique et des payements faits tant desd. rentes que des lods et ventes et par qui lesdits payements ont été faits ».

G. 2489. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1445-1614. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, sur les Fossés. Procès contre Bernard de Guichenères de Vielle, bourgeois de Bordeaux.

G. 2490. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1403-1782. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rues Colombeyre, de Gans, de Gourgue, Lalande et Leyteyre. — *Rue Leyteyre.* Reconnaissance par Jacques-Léon de Lauvergne, chevalier, vicomte de Guilleragues (17 mars 1683).

G. 2491. (Liasse.) — 18 pièces papier, 4 plans.

1619-1788. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rue de l'Observance, *au Putz Neu,* à St-Crapazy, paroisse et ruette St-Éloi, paroisse St-Projet. — *Ruette St-Éloi.* Analyse d'une concession du 18 mai 1584, portant bail à ferme d'une petite place sise ruette St-Éloi, contre l'église de ce nom et contre la chapelle N.-D. de la Rose (s. d.).

G. 2492. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1501-1782. — Propriétés et seigneuries foncières. Tènements ruraux : Bègles, Cenon, Gradignan, Pessac, Quinsac, St-Loubès, Talence. — *Pessac.* Reconnaissance pour des biens sis dans la paroisse de Pessac, lieu dit au Puch, « où étoit antiennement le village des Fourcades », plus une lande « dont partie est environnée de fossé, laquelle appartenoit anciennement auxd. Fourcades » (copie; 18 novembre 1624).

G. 2493. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 55 pièces papier.

XVIe siècle-1790. — Valeurs mobilières, legs, etc. — Invitation à payer 3 livres « pour l'incinuation de la quittance qui a été expédiée du droit d'amortissement, à cause de quinze l. de rente annuelle, au capital de trois cens livres, à elle donnée pour sûretté de fondation faite par M. l'évêque de Basas, par son testament du 7 may 1724, retenu par Séjourné, notaire à Bordeaux » (27 octobre 1739).

G. 2494. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1738. — Valeurs mobilières. Procès contre Catherine Maurin, veuve de Jean Lubieil, procureur au Parlement, au sujet d'un legs dud. Lubieil. — Quittance délivrée par le « commis pour la recette des amendes des appellations, inscriptions de faux et requêtes civiles, ensemble des amendes arbitraires et de condamnation dans les cours de Parlement, Cour des Aydes, Présidial et Sénéchal et autres jurisdictions de la ville de Bordeaux » (11 août).

G. 2495. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets papier, 61 pièces papier.

1741-1761. — Comptes et pièces comptables. — Demande en réduction de décimes : la fabrique « est sy pauvre, surtout depuis le remboursement quy a été fait en billets de banque de majeure partie des capitaux, que les revenus quy luy restent ne sont pas suffisants pour acquiter les charges et le service divin annuels » (1741). — Reçu par Taudin de 30 l. « pour le quartier de l'orgue que ma fille touche dans ladítte eglise » (31 août 1750); — des frais pour la procession : 4 l. « pour les Irlandois quy ont porté le day » (24 août 1750); — par sœur J. de Lafon, supérieure de Ste-Ursule (10 septembre 1758).

G. 2496. (Liasse.) — 8 cahiers de 24 feuillets papier, 10 pièces papier.

1761-1772. — Comptes et pièces comptables. — Compte pour 1761-1762 : reçu de lods et ventes payés par Pelusset, directeur de la régie des biens des Religionnaires; — de 8 l., « pour lots et vente d'une mitoyenneté de mur ». — Paiement de 30 l. à Mme Lombard, supérieure de Ste-Ursule; — de 9 l, pour la reliure d'un diurnal en maroquin rouge; — de 30 l. « à Madame Providence, supérieure du couvent de la Magdelaine ». — Compte pour 1763-1764 : dépense de 24 l. pour faire argenter la niche du St-Sacrement dans la chapelle de la Vierge; — de 36 l. payées au frère

apothicaire des Minimes pour 12 livres de chocolat destinées au prédicateur. — Compte pour 1765-1766 : dépense de 359 l. 10 s., de 462 l. 11 s. et de 172 l. 15 s., prix de velours et de galon pour un ornement noir.

G. 2497. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 10 pièces papier.

1772-1776. — Comptes et pièces comptables. — Reçus signés de sœur Félicité, dépositaire de la Madeleine, agissant pour la prieure, et de sœur M. Lombard, supérieure de Ste-Ursule (16 septembre 1772). — Reçu du prix d'un office du Sacré-Cœur (20 juin 1772). — Reçu de 18 l., payées à Baratte « pour avoir peint quatre flambeaux ou torches et avoir fait un st Éloy à chacun » (19 août 1774). — Compte pour 1774 présenté par Phillippot, imprimeur-libraire, grand ouvrier. — Reçu signé du P. Gabriel de Pau, gardien des Capucins (10 février 1776).

G. 2498. (Liasse.) — 99 pièces papier.

1774-1779. — Comptes et pièces comptables. — Reçu de 24 l. payées à Labruguière, facteur d'orgues, « pour la réparations des jeux d'enche » (4 janvier 1777). — Reçu du prix de 2 paires de burettes en étain pur, déduction faite de la valeur de l'étain vieux à 18 s. la livre (12 octobre 1776). — Compte pour 1776, présenté par Michel Racle, imprimeur, grand ouvrier.

G. 2499. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 242 pièces papier.

1779-1785. — Comptes et pièces comptables. — Reçu signé de sœur L. Bertin, supérieure de Ste-Ursule (15 septembre 1780); — de sœur M. Lombard, supérieure du même couvent (15 septembre 1779). — Mention du paiement de 6 l. par un notaire au syndic des notaires, pour recherches à la Garde-Note (19 août 1783). — Reçu de Lejeune, pour 100 l., solde du prix d'une réparation à l'orgue (19 juin 1782). — Paiement d'une robe bleue, bonnet carré et houppe, pour le servant (10 avril 1782).

G. 2500. (Liasse.) — 121 pièces papier.

1784-1790. — Comptes et pièces comptables. — Reçu par le « P. Honnoré, capucin, prêtre, gardien » (6 avril 1785); — par sœur E. Begoulle, supérieure des Ursulines (16 septembre 1786); — par le F. Simon, vicaire des Capucins (28 avril 1786).

G. 2501. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 170 pièces papier.

1787-1792. — Comptes et pièces comptables. — Reçu par « F. Chrysogone Cazeau, ex-provincial des Recollets » (14 avril 1788); — par Labruyère, facteur d'orgues (3 juin 1789). — Compte de G. Mestre, orfèvre : fourni un ostensoir d'argent, titre de Paris, à 52 l. le marc, plus 4 l. 4s. de contrôle par marc, dorure, etc.; total : 986 l. 10 s.; reçu de vieille argenterie, à 48 l. le marc, 3,063 l. 15 s. (22 mai 1790). — Nomination des commissaires pour recevoir les comptes des administrateurs des anciennes églises de Ste-Colombe et St-Éloi, supprimées et réunies à St-Paul, la première en entier et la seconde pour plus des trois quarts (13 mai 1791).

G. 2502. (Registre.) — In-f°, 4 feuillets papier.

1781-1782. — Comptes et pièces comptables. — « Registre des comptes rendus par Mrs les grands ouvriers de l'église Saint-Éloy de Bordeaux, des années 1757 jusques et compris 1781 ». Compte pour 1781.

G. 2503. (Cahier.) — In-f°, 12 feuillets papier.

1782-1789 (?). — Comptes et pièces comptables. — Fragments de comptes des grands ouvriers. — Mention de deux délibérations des 7 juillet 1782 et 4 mars 1787, autorisant les ouvriers à faire remise du tiers des lods et ventes, et exceptant de cette mesure les ventes judiciaires (fol. 1). — Recette de 583 l. de lods et ventes pour un bourdieu à Pessac, et de 24 l. 6 s. pour les arrérages de 27 années de rente sur led. bourdieu, à raison de 30 s. bordelais ou 18 s. tournois (20 septembre 1784; fol. 6).

G. 2504. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1609-1782. — Procès et divers.

ÉGLISE DE SAINTE-EULALIE DE BORDEAUX.

G. 2505. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1725-1748. — Fragments de registres de délibérations des bénéficiers.

G. 2506. (Registre.) — In-4°, 2 feuillets papier.

1749-1754. — Registre des délibérations des bénéficiers.

G. 2507. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1995-1648. — Organisation, discipline et personnel. — Approbation par Pierre Dubosc, vicaire général, des statuts des bénéficiers, lesquels se réunissent en communauté (9 juin 1487).

G. 2508. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1601-1687. — Organisation, discipline et personnel. — Requête des curé, syndics et ouvriers de Ste-Eulalie exposant que les bénéficiers ne résident pas et que l'un d'eux a résigné son bénéfice en faveur d'un jeune homme de 14 à 15 ans (21 septembre 1664). — Arrêt à la requête de Jean Passerieu, touchant « l'apel comme d'abus interjetté par Me Jean Rozet de l'exécution de la signature de Cour de Rome et du visa de la cure de Ste-Eulalie de Bordeaux ». (24 septembre 1677). — Transaction par Jean Passarieu, curé, qui désire « suivre l'exemple de M. J.-B. Gaud, esvesque de Marseille, et des PP. Maurin et Bonnet, prestre de l'Auratoire » (4 février 1679 ?). — Règlements et délibérations pour le service de l'église (5 janvier 1601-3 janvier 1681). — Mémoire des bénéficiers contre le curé, « qui, au lieu de consoler les malades, ne fait qu'invectiver les religieux qui les ont confessés...; d'ailleurs, il est constant que M. le Curé prant incessament du thabat, et qu'ainsi les malades ne le peuvent souffrir ». Réclamations de ce chef et au sujet des violences, négligences, etc., du curé (sans date).

G. 2509. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1487-1789. — Organisation, discipline et personnel. — Extrait des statuts de l'église Ste-Eulalie, fixant le nombre des bénéficiers à 10, non compris le vicaire perpétuel, qui sera le premier des bénéficiers (9 juin 1487). — Délibération tendant à assurer aux bénéficiers la possibilité d'exposer leurs avis « sans crainte d'être exposé aux insultes d'un quelq'un », et punissant d'une amende les injures (11 janvier 1743). — Présentation par Jean-Joseph de Guyonnet, chevalier, seigneur de la maison noble de Cugnols, conseiller honoraire au Parlement, « seigneur des maisons nobles de Labatut et de Masuges, et en cette dernière qualité patron laïc de la chapelle de Jourdain Hostein », fondée à Ste-Eulalie (21 septembre 1784).

G. 2510. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Organisation, discipline et personnel. — Réponse des bénéficiers « aux plaintes faictes contre nous en congrégation par Me Léonard Chapetot, aussy prestre et bénéficier de lad. église » : les bénéficiers ont eu raison de se tenir dans le chœur fermé de leur église, « le presbitère estant réservé pour la seule célébration de la sainte messe ou pour NN. SS. les prélats » (sans date). — Mémoire contre les bénéficiers, visant une concession qui leur a été faite par les paroissiens de six chambres, à condition d'y résider effectivement (sans date).

G. 2511. (Liasse.) — 1 cahier de 47 feuillets papier, 4 pièces papier.

1491-1494. — Organisation, discipline et personnel. — Procès entre Blaise Norrisson, curé, et les bénéficiers. — Délibération de Jean Dubosc, archidiacre de Blaye, et autres membres du chapitre St-André (5 novembre 1491).

G. 2512. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1548-1590. — Organisation, discipline et personnel. Procès de Gabriel de Beyres, bénéficier.

G. 2513. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1675-1699. — Organisation, discipline et personnel. Procès des bénéficiers contre Passarieu, curé. — Mémoire contre le curé Passarieu : il est né à Condom, de même que Cadeot, son procureur; il doit la cure à celui-ci, qui lui a fourni des mémoires contre Rosès. Passarieu, pourvu depuis le 27 avril 1678, ne s'étant pas fait installer, Rosès obtint une nouvelle provision de Rome, se présenta en février 1681. « Il arriva que Rosès, ayant trouvé l'autel occupé par Chantegrit, qui disoit la messe de parroisse, il enleva le calice de dessus l'autel et avoit même posté des gens qui disoint hautement qu'il faloit coupper la chasuble sur le corps au bénéficier qui disoit la messe » (sans date).

G. 2514. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1619-1760. — Organisation, discipline et personnel. Procès entre les bénéficiers et Pénavère, l'un d'entre eux. — Union par le cardinal de Sourdis de chapellenies fondées à Ste-Eulalie. « Parrochialem ecclesiam Stæ-Eulaliæ inter cæteras hujus civitatis Burdig., cum multitudine et frequentia populi, tum ædificiorum magnificentia conspicuam, maxime vero corporum sanctorum martyrum Clari, Justini et sociorum cura et pietate christianissimi regis simul atque imperatoris augusti Caroli Magni in eo a se ædificato sacello quiescentium claram », etc. (19 avril 1619).

G. 2515. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1762-1765. — Organisation, discipline et personnel. Procès tendant à faire vider une maison bénéficiale qu'un bénéficier a dûment choisie. — Procuration donnée par Pierre-Charles Dubos, ancien chanoine de St-André de Bordeaux, prieur commendataire de Ste-Marie-Madeleine de Gillet en Médoc (26 juin 1762). — Délibération des bénéficiers : « MM. Laffiteau et Cressens, tous les deux en rigoureuse, ne peuvent signer » (10 novembre 1765).

G. 2516. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1766. — Organisation, discipline et personnel. Procès contre J.-B. Pinton, curé de St-Genès-de-Castillon, ancien bénéficier de Ste-Eulalie.

G. 2517. (Registre.) — In-4°, recueil factice de 141 pièces parchemin et papier.

1625-1699. — Droits et revenus divers. Recueil de pièces originales. — Requête visant le testament de Pierre Seguin, curé de Ste-Eulalie, du 7 novembre 1615 (3 février 1625; n° 9). — Arrêt entre les bénéficiers et Jacques Tastet, curé de Toumeyrague (21 juillet 1628; n° 11). — Reconnaissance pour un bien sis à La Tresne, lieu dit anciennement à Baltazar-Micqueau et actuellement au Port de Coulomb, et pour un bois dans la même paroisse, lieu dit à Baltazar, *alias* au Bois d'Andron, près le bois de Pierre de Tustal, écuyer, sr de la maison noble de St-Jullien (27 juillet 1633; n° 18). — Notification à Suzanne de Mazerolles, supérieure du couvent de Notre-Dame (17 janvier 1639; n° 22). — Reconnaissance pour une maison avec jardin, sise rue Bouhault, devant le couvent des Augustins, près la porte de St-Julien (9 mai 1639; n° 23). — Arpentement du fief des bénéficiers à L'Isle-St-Georges (22 septembre 1643; n° 36). — Mentions de paiements « en réalles d'argent du coing d'Espaigne » (14 décembre 1643 et 22 mars 1644; n° 37). — Testament de Bernard de Chevalier, receveur des consignations; il a eu deux filles : feu Suzanne, mariée à M. de Pommiers, baron d'Agassac, président à la première des Enquêtes, et Jeanne, mariée au sr de Tausya, écuyer, sr Du Courault (12 août 1647; n° 50). — Sommation par Jeanne Chevalier, veuve de Jacques de Tausia, lequel a été enseveli à Ste-Eulalie (15 novembre 1661; n° 65). — Vente par Jean de Berteuil, seigneur-baron de Feuillas, habitant en sa maison noble de Feuillas, paroisse de Floirac, de la métairie noble de Floraguet, même paroisse (5 janvier 1662; n° 66). — Reconnaissance pour une maison sise rue des Ayres, « au-devant l'esglize que les Révérans Pères Jésuittes font battir » (29 novembre 1673; n° 80); — pour une maison sise rue de la Vieille-Craberie ou du *Puch-Salat,* à l'angle de la rue Lauriac (8 janvier 1675; n° 85). — Ordonnance archiépiscopale réglant un différend entre Chapetot, « ancien des bénéficiers », et les bénéficiers (6 août 1681; n° 103). — Reconnaissance par noble Raimond Durribaut, citoyen, banquier, ancien directeur du commerce des Indes Orientales en la chambre particulière de Guienne, en faveur d'Henri Duboscq, écuyer, archiprêtre de Lesparre, curé de St-Estèphe, chapelain à Ste-Eulalie (9 mars 1683; n° 107). — Concession de sépulture à Marguerite de Maillard, veuve de Thibaud de Lavie, premier président au parlement de Navarre, à l'endroit où Jean-Denis, son fils, est inhumé, à l'est de la croix (23 janvier 1688; n° 115). — Déclarations par le syndic de Ste-Eulalie des droits de seigneurie foncière sur des maisons de Bordeaux (1689?; nos 117-119). — Déclaration par les bénéficiers (18 juillet 1692; n° 133). — Reconnaissance par sœur Marie de N.-D., prieure, et Catherine-Paule de Jésus, sous-prieure des religieuses de Ste-Catherine de Sienne (30 juin 1694; n° 135).

G. 2518. (Registre.) — In-4°, recueil factice de 82 pièces parchemin et papier.

1700-1771. — Droits et revenus divers. Recueil de pièces originales. — Reconnaissance au profit de François de Betbeder, docteur en théologie, archiprêtre de Sordes, titulaire de la chapellenie de Peybouey, fondée

à Ste-Eulalie (7 mai 1733; n° 23). — Acceptation de l'offre faite par un bénéficier d'un terrain dans l'enclos de l'église, « pour y bâtir une chambre qui nous serviroit [de] lieu d'archives pour y mètre les papiers de la communauté » (12 juillet 1734; n° 24). — Accord avec Catherine de Lassalle de Cabiro, demoiselle, dame de la maison noble de Gassies, paroisse de La Tresne (1er juillet 1748; n° 43). — Sommation par la fabrique aux bénéficiers de laisser prendre au puits qui est dans leur enclos l'eau nécessaire pour les réparations de l'église (31 mai 1751; n° 54). — Extrait d'une reconnaissance consentie par Jean Brunaud, citoyen de Bordeaux, seigneur de la maison noble du Branna de Rostaing (20 mai 1768; n° 58, f° 20 v°). — Constitution de rente par sœur Valérie de St-Basile, prieure, et autres religieuses de la Madeleine (14 juillet 1759; n° 73); — par sœur Marie Lombard, supérieure, sœur Marie Labarde, préfête, et autres religieuses de Ste-Ursule (4 mars 1761; n° 76); — par sœur Anne-Thérèse de St-Joseph, prieure, Françoise-Amante, sous-prieure et seconde dépositaire, Marie-Angélique, première dépositaire, et Rose de Jésus, troisième dépositaire des Carmélites (27 novembre 1770; n° 80).

G. 2519. (Registre.) — In-4°, 5 feuillets parchemin de tables et 75 feuillets parchemin.

1417-1457. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Terrier. « Asso es lo libre contenent las cartas deus esporles et infeudacions... E per so quar aucunas de betz per forssa de antiquitat e per exhibir e produyre en plusors locs e quar las medissas cartas eran separadas l'una de l'autra e se perden, fo ordenat que lasdeitas cartas fossan enregistradas e encorporadas de mot a mot en lo present libre e consignadas de la propria man deus notaris qui las aven recebudas » (fol. 1). — Reconnaissance par « Arnaud Deus Camps, demorant au loc de Erba-Fabeyra en Bordales », et investiture par Pierre de Lacoste, archiprêtre d'Entre-deux-Mers (18 avril 1418; fol. 3 v°). — Bail à fief par le même archiprêtre (24 avril 1417; fol. 5). — Actes datés du 30 juin 1417, visant une procuration datée : « Octava die menssis marcii anno ab Incarnacione Domini millesimo cccc° decimo septimo » (fol. 7 et 8 v°). — Reconnaissance pour « quatorze arregas de vinha... et I casalhon de terra » (30 novembre 1418; fol. 20); — pour une maison « en la rua apperada de Las Estubas..., entre l'ostau de Nolin Blanc, d'una part, e la tor de mossen Guilhem Serpot, calonge de Sent-Andriu de Bordeu, d'autra part » (2 avril 1418; fol. 28); — pour une terre sise à Bègles, lieu dit *aus Camps d'Angles*, confrontant « aus paduens deus prodomes de Becgla » (4 février 1432, n. s.; fol. 37 v°); — pour « sincq arregas de binha aperadas joalas » (25 février 1435, n. s.; fol. 48 v°).

G. 2520. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets parchemin.

1479-1611. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. — Registre formé de plusieurs terriers. — Reconnaissance de « tot aquet hostau ab dos estages..., en carreyra de las Estubas et parropia Senta-Auladia de Bordeu, entre l'ostau de Guiraud Blanc, d'una part, et la tor de la vila que ten moss. Johan Gimel, d'autra » (11 décembre 1482; fol. 4 v°). — Reconnaissance en présence de Michel de Bonnefon, « raporteur et certificateur des criées en Guienne » (14 juillet 1611; fol. 33).

G. 2521. (Registre.) — In-f°, 4 feuillets parchemin de tables, 97 feuillets parchemin.

1627-1684. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Terrier. — Reconnaissance par « Anthoine Tarauque, bachelier en théologie et prieur du prieuré Sainct-Martin de Cadournes en Médouc » (14 mai 1646; fol. 29 v°); — par Martin de Chassaing, écuyer, sieur de Beauséjour, marié à Blanche de Milanges (17 avril 1680; fol. 88); — pour un bien sis à Floirac, près du chemin qui conduit « de la chapelle Nostre-Dame-Lacrois au grand chemin quy va et vient de La Bastide à Tresses » (13 septembre 1680; fol. 91); — par Jacques de Roberiq, receveur général des saisies réelles en Guienne, au nom de Claire Chavar, veuve de Gilles Le Conte, seigneur baron de La Chaume, Matta, Les Chalitières et autres lieux, seigneur de la maison noble de Lansaq, à Bordeaux, et conseiller au parlement de Toulouse, pour une maison sise rue du Petit-Judas, *alias* du Puch-des-Juifs, « confrontant le tout d'un bout, du nord, à lad. tour noble de Lansaq » (28 décembre 1680; fol. 92); — pour une vigne sise à Talence, confrontant « à une petite pièce de terre quarrée dans laquelle il y a trois à quatre pieds de vigne du mesme fief » (21 mars 1683; fol. 94).

G. 2522. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets parchemin.

1482-1709. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Terrier et actes originaux. — Reconnaissance pour un pré sis à Villenave, lieu dit *à l'Estausey*, touchant « au camin peyrat » (22 février 1482, n. s.; fol. 8);

— par Jean Dessenault, conseiller au Parlement, seigneur de La Begueyresse et de Birac, pour un bien à Haut-Brion, prés Crespiac, paroisse Ste-Eulalie (21 mars 1697; fol. 10); — pour une « maison et adouberie size et située dans la présente ville, rue anciennement appellée rue de Lestables et de Tuscanan, et à présent rue de sur le Mur » (28 juin 1695; fol. 12); — pour une terre, mothe et pré à Pompignac, « au lieu appellé *à Mothe de Gat*, au dessoubz la fontaine de Cordes, autrement au grand pré de Cordes, à la Fourquèze et à la Mothe de Jean de Massenac » (31 décembre 1643; fol. 16).

G. 2523. (Registre.) — In-f°, 138 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. « Liève généralle et raisonnée des fiefs qui sont dans la censive, et directité de Messieurs les curé et bénéficiers de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux ». — Mention d'une tenure de J.-B. de Solminiac, chevalier, seigneur de la maison noble de Lamothe de Chaume (fol. 42); — d'une maison, « rue des Combes, anciennement appellée de la Voûte du Renard, faisant le coin de celle des Trois-Chandelliers » (fol. 55); — d'une tenure de Denis de Maccarty, écuyer, seigneur de la maison noble de Fouvidal (fol. 59); — d'une tenure de J.-B. Vandebrande, sise rue Brande, aux Chartrons (fol. 64); — de Bernard Lagarde, « apréciateur de la Douane de Bordeaux » (fol. 84); — de Jean-Antoine Blanc, ancien lieutenant du Roi en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Guienne, professeur d'hydrographie (fol. 119). — « Mrs Barreyre et Gernon, négociants aux Chartrons, au nom de la société anglaise, tiennent une maison nommée salle Anglaise » (fol. 131).

G. 2524. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1561-1789. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Liėves fragmentaires et divers. — Dénombrement des maisons dans la mouvance des bénéficiers, à Bordeaux : une maison confrontant de l'est à la rue Danfert, de l'ouest à la rue du Cerf-Volant, du midi à la rue Poitevine, du nord à la tour de Lansac; maison démolie confrontant du midi à la rue St-Germain, du nord à la tour de Riquet, de l'est à la chapelle St-Esprit (juillet 1693). — Affaire avec Pierre Boudet, « pratissien expérimanté à la recherche de fiefs », chargé par les bénéficiers de leur signaler les fiefs relevant d'eux (1706-1710). — Lettre au syndic des bénéficiers : « Lorsque j'ay cru être à l'abry de la famine, la rigueur des tems a voulu qu'on commençât les nouvaux chemins royaux en cette jurisdiction ». Les pluïes sont excessives depuis 7 mois; la Garonne est montée de 30 pieds (St-Macaire, 1er juin 1751). — État des revenus des bénéficiers de Ste-Eulalie (10 juin 1756). — Rapports des bénéficiers avec Alart, feudiste à Cadillac (1775-1785).

G. 2525. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 49 pièces papier.

XVe (?)-XVIIIe siècles. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Liėves fragmentaires et divers. — Analyse de reconnaissances du 16 septembre 1683 (?) pour une maison à l'angle des rues Poitevine et d'Enfer, confrontant du nord aux appends de la cour de la tour de Lansac, et du 28 août 1506, pour des immeubles dans la rue du Puits-des-Juifs, près la tour de Lansac (sans date). — « Au livre de mise de 1675, donné pour mettre une plaque de fer au dehors du pilier du chœur pour conserver l'inscription qui est écritte en lettre gotique sur led. pilier, faitte par un bénéficier de lad. église, 15 l. » (sans date). — État présenté par Joseph Alar, féodiste, des frais qu'il a faits pour établir le terrier de la chapelle de Videau Descamps, avec des observations sur chaque chef de demande. Article 10 : il réclame 72 l. pour un voyage de 6 jours à Bordeaux; on répond qu'il lui serait dû au plus 6 l. par jour, « n'étant pas géomètre, mais simple féodiste » (sans date). — Analyse de la déclaration faite, le 14 juillet 1553, par les bénéficiers, de leurs fiefs (sans date).

G. 2526. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1531-XVIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux. — Notification à Suzanne de Mazerolles, prieure du couvent Notre-Dame (17 janvier 1639).

G. 2527. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1565-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : les Aygats, rue des Ayres.

G. 2528. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1632. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue des Ayres. Procès contre Pierre Eymery, chirurgien.

G. 2529. (Liasse.) — 1 cahier parchemin de 10 feuillets, 27 pièces papier.

1540-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue Barreyre (aux Chartrons), à Barreyres (près la porte St-Julien), rues Beau, Beaufleury, Borie, Bouhaut et Burga. — *Rue Barreyre*. Reconnaissance pour une maison sise aux Chartrons, « lieu anciennement apellé *au Nougueyrou*, La Flèche-Feulis, Gatebois et au Pas de la Pucelle, et à présant rue Bareyre » (16 janvier 1775). — *Rue Beau* (?). Analyse d'une investiture du 2 mai 1385 par frère Laurent Costans (?), prieur de l'hôpital St-James (sans date). — *Rue Bouhaut*. Analyse d'une esporle du 9 mai 1639 consentie par Luc Bertheau, comme prieur du prieuré de St-Julien (XVIIIe siècle).

G. 2530. (Liasse.) — 1 cahier de 42 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1542-1771. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rues Caguemule et du Cahernan, à Campeyraud, à Cap-de-Barche, à la Cerise, aux Chartrons, rues des Combes et de la Corderie, à la Coudanne, à Crespiac, à St-Crapasy. — *Rue des Combes*. Analyse d'une reconnaissance pour une maison sise « rue appellée des Combes et anciennement la Voûte du Renard » (sans date).

G. 2531 (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 27 pièces papier.

1204-1601 (?). — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue du Cahernan. Procès contre le Domaine. — Requête pour le fermier du Domaine : Jean, roi d'Angleterre, a donné en 1126 *(sic)* la terre de Bègle à Élie Vigier, ascendant de Raimond Colomb, sous la redevance d'un autour sor, qui est la même mentionnée dans l'acte de 1273 ; le sr de Ségur, conseiller au Parlement, possède la plus grande partie de la paroisse sous la même redevance d'un autour sor, évalué à 100 s. (11 avril 1687). — Concession par Jean, roi d'Angleterre, à Élie Vigier, citoyen de Bordeaux, de « terram quæ dicitur Beglis et totam terram quam habuinus in dominio nostro in parrochia Sancti-Petri de Begle ». Extrait « du livre cotté E, demeuré dans le trésor du domaine du Roy en Guienne, au feuillet cotté VIIIxx V » (20 juin 1204). — Hommage par Alpaïs, tutrice de Guillaume-Raimond Colomb, son fils, pour divers biens, notamment « quidquid habet in parrochia de Budos, ratione affarii de Benaujas ». « Extrait d'un livre de l'Ombrière coté F, fol. 16 vo, qui est dans les archives du bureau du domaine du Roy en la Généralité de Guienne » (30 mars 1273).

G. 2532. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1571-1621. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : à Cantegric. Procès contre les Jésuites.

G. 2533. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 18 pièces papier.

1614. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue des Combes. Procès contre Mathurin Salamon, avocat.

G. 2534. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 17 pièces papier.

1590-1592. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : à La Coudanne. Procès contre Étienne de Maisonneuve, avocat, et Jean Reynaud, praticien.

G. 2535. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1569-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rues Désirade et des Faures, à Figueyreaux, à Fosseléon, Les Graves, à La Gravette, rue Gauriac, à L'Homme-Mort. — *Rue des Faures*. Reconnaissance au profit d'Henri Du Boscq, écuyer, archiprêtre de Lesparre, curé de St-Estèphe en Médoc, titulaire d'une chapellenie de Ste-Eulalie (8 juillet 1678). — *Figueyreaux*. Esporle par Marie du St-Sacrement, prieure, Marie de St-Paul, sous-prieure, et les religieuses du couvent de Ste-Catherine-de-Sienne (6 juillet 1731).

G. 2536. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1528-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue Labirat, à La Manufacture, rue Marceille, à Marifoix, rues Maubec et Médoc, à Naujac, rues Neuve et Neuve-Notre-Dame.

G. 2537. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 23 pièces papier.

XVIe siècle-1771. — Droits de propriété et de

seigneurie foncière à Bordeaux : la Paln, au Pas-de-la-Pucelle, rue Permentade, à Peypinet, rues Pierre-Amauvin, Poitevine, à Pradets, rue du Puits-des-Juifs et de La Rousselle.

G. 2538. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 47 pièces papier.

1600-1782. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : à La Rode, paroisse Ste-Croix, rue et paroisse Ste-Eulalie. — *Paroisse Ste-Croix.* Reconnaissance pour un labour auparavant en vigne, « contenant un journau ou environ à bœuf et la journée de douze ou trèze hommes » (28 février 1600).

G. 2539. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1557-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : à St-Genès, paroisse St-Michel, à St-Nicolas, rue de Ségur, au Sendey, Sous-le-Mur, route de Toulouse, rue de Tuscanan. — *St-Genès.* Reconnaissance pour une terre confrontant de l'est à la croix de St-Genès (10 avril 1604).

G. 2540. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1583. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Plantier de St-Nicolas. Procès contre Ogier de Board, relativement à la directité d'un bien. — Sentence enjoignant aud. défendeur de produire le livre de raison de feu son père, et à sa mère de jurer si elle a des quittances d'arrérages de la rente réclamée par les bénéficiers.

G. 2541. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1587-1599. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : au Sendey. Procès contre Nicolas Beaugrand, maréchal, et le syndic du collège de la Madeleine.

G. 2542. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1512-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Artigues.

G. 2543. (Liasse.) — 2 cahiers de 68 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 21 pièces papier.

1659-1670. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Artigues. Procès contre Samuel Martin, dit Carbon.

G. 2544. (Liasse.) — 1 cahier de 38 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1289-1751. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bassens, Baurech, Beautiran, Bègles et Bouliac. — *Baurech.* Assignation visant une reconnaissance du 14 mai 1646, consentie par Antoine Taranque, bachelier en théologie, prieur de St-Martin de Cadourne (27 novembre 1743). — *Beautiran.* Reconnaissance pour un pré « appellé entiennemant *Le Pesquey* et au-devant la terre où estoict antienn[em]ent le château appellé de Feugueyres, autrement Artiguesasses » (4 janvier 1684). — Lettre du féodiste « chargé du renouveau du papier terrier de la terre de La Prade » : les seigneurs de Beautiran jouissant depuis des siècles de la seigneurie sur un enclos, on demande aux bénéficiers leurs titres sur une pièce de cet enclos (6 juillet 1751).

G. 2545. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

1521-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Canéjan et à Cenon. — *Cenon.* Déposition de quatre laboureurs de Lormont, dont aucun ne sait écrire (14-17 mars 1541, n. s.). — Reconnaissance par Bernard Esquerre, commandeur de la Merci à Bordeaux (6 août 1622).

G. 2546. (Liasse.) — 2 cahiers de 30 feuillets papier, 2 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Cenon. Liéves.

G. 2547. (Liasse.) — 3 cahiers de 31 feuillets papier, 34 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1508-1541. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Cenon. Procès contre Marie Thibault, femme d'Arnaud de Caupenne. — Enquête : déposition de Pierre Guirauldon, laboureur et charpentier de barriques (16 juin 1533).

G. 2548. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1551-1575. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Cenon. Procès contre Jeanne de Caupenne, femme d'Arnaud Landry, avocat. — Réponse pour les

bénéficiers : l'appel n'est pas recevable, parce qu'il s'agit d'une rente de 4 l. 5 s., et les présidiaux sont compétents jusqu'à 10 l. de rente foncière (sans date).

G. 2549. (Liasse.) — 1 cahier de 37 feuillets papier, 2 pièces papier.

1568. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Cenon. Procès contre Jean Dutreuilh et consorts,

G. 2550. (Liasse.) — 1 cahier de 52 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1520-1755. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Eysines et à Floirac. — *Floirac.* Arpentement des biens sis à Floirac, mouvant de Jean Du Bernat, chanoine en l'église collégiale St-Michel de La Réole, titulaire d'une chapellenie fondée à Ste-Eulalie de Bordeaux par feu Marquise Colomb (sans date).

G. 2551. (Liasse.) — 1 cahier de 23 feuillets papier, 1 pièce papier.

XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Lièves.

G. 2552. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 34 pièces papier.

1590-1598. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Jean Regnaud, praticien.

G. 2553. (Liasse.) — 1 cahier de 32 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 13 pièces papier.

1601-1604. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Arnaud Mondanet, marchand, habitant de Floirac. — Enquête à Floirac, « en la maison et hostèlerie de François... hoste » (19 décembre 1602).

G. 2554. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1611-1628. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Jean de Lamarrigue, procureur au Parlement.

G. 2555. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1628-1749. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Descorps, bourgeois et marchand de Bordeaux. — Requête des bénéficiers relative à une terre sise à Floirac, « lieu appellé au Champ d'Aillan, au travers de laquelle pièce est le nouveau grand chemin qui vient d'estre fait, qui conduit de La Bastide à Créon » (10 septembre 1748).

G. 2556. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1602-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Gradignan, La Tresne et Léognan.

G. 2557. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1413-1787. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à L'Isle-Saint-Georges. — Baux à vie par François Berum (?), vicaire perpétuel de Ste-Eulalie, visant un jugement de 1476 rendu par « la honnorabla cor de Messiors los prebots de L'Ila-Saint-George » (copie; 28 octobre 1477).

G. 2558. (Liasse.) — 9 pièces.

1598. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Lormont. Procès contre Jacques Pichon, écuyer, sieur de Carriet.

G. 2559. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1441-1787. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Loupiac et à Ludon. — *Loupiac.* Reconnaissance par un boucher de Cadillac pour une vigne sise dans la paroisse de Loupiac, confrontant à la vigne de « Berthomiu de Loucanha » (30 janvier 1441, n. s.).

G. 2560. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 21 pièces papier.

1539-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Martillac. — Procès contre Jacquette Leclerc, veuve d'Antoine Coudroy, procureur en la Cour (1539-1584).

G. 2561. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1489-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Mérignac, Pessac, Pompignac, Sadirac, St-Loubès, St-Macaire et St-Selve. — *Sadirac.*

Assignation « à messire de Martin, escuyer, seigneur abbé de Foursac », à reconnaître d'une maison, four à pain, four à poterie, etc., sis à Sadirac, lieu dit *au Truch de Laurian* (10 décembre 1680). — *St-Macaire*. Lettre d'un féodiste : il est chargé des terriers de divers seigneurs « qui m'ont tous deffendu de rien entreprendre, attendu la misère générale dans laquelle les habitans de cette jurisdiction se trouvent » (12 juin 1752). — *St-Selve*. Reconnaissance pour une terre qui « dura en lonc deu camyn herrat qui ba a Cabanac, de l'un cap, entro a l'autre camyn herrat, de l'autre cap » (copie : 27 août 1489 ?).

G. 2562. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1521-1646. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Pompignac. Procès contre Laurent Richard, procureur et auditeur des comptes en la Cour.

G. 2563. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1739. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Pompignac. Procès contre Victor Vinatier, forgeron à Pompignac. — Assignation à esporler pour « toute icelle pièce de terre, pred et motte ..., de la contenance de neuf journaux, scittué en lad. parroisse de Pompignac, au lieu appellé à Motte de Gat, au-dessous la fontaine de Cordes » (5 avril 1739).

G. 2564. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1466-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Talence, Tresses et Villenave. — *Tresses*. Assignation à esporler pour une vigne dans la paroisse de Tresses, lieu dit à Mélac, près des chemins qui conduisent de la chapelle de Mélac à Camarsac et à Carignan (27 novembre 1642). — Analyse de « la reconnoissance consantie en faveur du Roy par les habitants des parroisses de Tresses et Mellac, le 13 mars 1273, par laquelle ils déclarent tenir de S. M. toutes les terres qu'ils possèdent dans lesd. parroisses... et qu'ils n'ont aucuns biens en franc-aleu » (2 septembre 1771).

G. 2565. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1657-1663. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Talence. Procès contre Pierre Moureau, chanoine de St-André.

G. 2566. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 20 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1497-1599. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc.

G. 2567. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1601-1696. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. — Reconnaissance de dette au profit d'Anne Destadens, veuve de feu Jacques Trenchant, maître libraire (3 septembre 1601). — Reconnaissance de dette par André Montigault, maître fourbisseur, habitant à Bordeaux, rue du Cancéra, au profit de la même (25 février 1603).

G. 2568. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1714-1788. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. — Paiement par Anne Bouvard, supérieure des Orphelines de Bordeaux (24 août 1733).

G. 2569. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

XVe-XVIIIe siècles. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. — État des anniversaires fondés à Ste-Eulalie, dans l'ordre de la date de leur célébration (sans date). — Factum pour les bénéficiers contre Bourousse, curé, qu'ils accusent de captation de legs : le curé a tant de messes à célébrer pour la paroisse, pour les enterrements, « ensuitte pour les mariages et accouchées, » qu'il ne peut pas satisfaire aux volontés des testateurs (sans date).

G. 2570. (Registre.) — In-8°, 16 feuillets papier.

XVIe siècle. — Droits de propriété mobilière. État des anniversaires et des rentes y affectées. — Rente sur une maison sise rue Bernard-Piucelle, *alias* Tombeloly (fol. 7 v°). — Installation d'Arnaud Destanque, curé de St-Étienne-du-Tourne, en présence de Pierre Boulangier, ancien curé (22 août 1578; couverture).

G. 2571. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1591-1592. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. Procès contre Bernard Boysse, notaire, et Jean Freychinet, bourgeois et marchand de Bordeaux.

G. 2572. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1567-1602. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. Procès contre Raimonde Boisard, Étienne Gabault et autres.

G. 2573. (Liasse.) — 2 cahiers de 65 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 87 pièces papier.

1649-1714. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. Procès contre François de Romat, avocat général à la Cour des Aides.

G. 2574. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1731-1732. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. Procès contre la confrérie des tanneurs. — Accord mettant fin à une contestation qui est survenue avec les tanneurs, « quoyque de tout temps et ancienté la frérie des maitres tanneurs, dédiée à la Ste-Vierge, ait été déservie dans ladite église paroissiale Ste-Eulalie et dans une chapelle à eux affectée » (26 novembre 1731).

G. 2575. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 8 pièces papier.

1759-1770. — Comptes des syndics de 1759 à 1769. — Compte de Peinthon, syndic, pour 1759. Dépenses : 1 l. 6 s. pour 8 livres de pain choine; jambon glacé à 1 l. 4 s. (fol. 6). — Compte de Peinthon, syndic, pour 1761 : « Reçu de deux prêtres irlandais qui ont évangélisé à St-Clair pour la société, 5 l. 16 s. 3 d. » (fol. 2). — Comptes de Lavialle, syndic, pour 1763; dépenses pour un déjeuner : longe de veau, 3 l. 6 s.; 12 livres de pain, 1 l. 16 s.; artichauts à 18 s. la douzaine.; etc. (fol. 7). — Compte de Lavialle, syndic, pour 1764. Dépense : vin à 16 s. le pot (fol. 3). — Comptes de Lavialle, syndic, pour 1765. Dépenses : pain à 6 s. 2 d. la livre; artichauts à 12 s. la douzaine; vin à 10 s. la bouteille (fol. 3). — Comptes de Lavialle, syndic, pour 1767. Dépenses : 8 bouteilles de vin, 4 l.; 1 alose, 5 l. 10 s.; 8 livres de pain, 1 l. 8 s.; etc. (fol. 4). — Comptes de Lavialle, syndic, pour 1769. Dépenses : vin, à 10 s. la bouteille; vin, à 12 s. le pot, « pour les sacretains, fossoyeur et servants »; jambon glacé à 24 s. la livre; asperges à 35 s. la botte; pain à 4 s. la livre (fol. 2).

G. 2576. (Liasse.) — 2 cahiers de 82 feuillets papier, 6 pièces papier.

1770-1774. — Comptes des syndics. — Comptes pour 1770 : « Envoyé à Mme Brun, épouse de notre notaire... 2 livres de chocolat, » 6 l. (fol. 7). — Cahier de recettes et dépenses de Cordes, syndic en 1771 : recette de 50 l. payées par Parrot, « garde bonnet du palais » (fol. 1); — de 24 l. payées par la confrérie des parcheminiers (fol. 1 v°). — Dépense de 3 l. pour 8 bouteilles de vin, de 50 s. pour 10 livres de pain, etc. (fol. 6 v°); — de 38 l. 8 s. pour « la bougie que nous envoyons chaque année à Mrs nos procureurs et notaire » (fol. 7); — de 6 l. à M. Phély, « pour un carrosse dont il s'est servi pour remercier nos juges sur le gain de notre procès » (fol. 7); — de 28 l. 5 s. pour travaux et fournitures à deux cuves : « deux livres résinne pour faire du ciman, » etc. (fol. 8). — Compte de Cressen, syndic, pour 1773 et partie de 1774. Dépenses : 21 l. « pour la bougie que j'ay distribué à notre avocat, procureur et notaire » (fol. 3). — Recettes : 132 l. et 33 l. pour un tonneau et pour une barrique de vin rouge de L'Isle St-Georges (fol. 4).

G. 2577. (Liasse.) — 47 pièces papier.

1542-1768. — Pièces comptables. — Paiement à Papon, couvreur, pour « avoir couvert à neuf les archives » (7 mars 1749).

G. 2578. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 25 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1493-1599. — Procès.

G. 2579. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1602-1755. — Procès.

G. 2580. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Procès. — Exposé pour les bénéficiers contre Léglise, appelant d'une sentence du sénéchal : « Comme ledit Léglise est un marchant de vin, il n'a pas été au pouvoir de l'intimé de faire juger son procès pendant deux ans..., par le pouvoir que ledit Léglise avoit sur l'esprit de ces juges » (sans date).

G. 2581. (Liasse.) — 1 cahier de 25 feuillets papier, 2 pièces papier.

XVIIe siècle. — Inventaire des titres. — Analyse d'une esporle du 22 novembre 1565, pour un appentis dans la paroisse de Ste-Eulalie, « en la rue de Dejus-le-Mur, autrement de Toscanan, qui veut dire à présent la rue des Trois-Canards ou bien la rue Caquemulle » (fol. 14).

G. 2582. (Registre.) — Petit-in-4°, 186 feuillets papier, 6 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Divers. Livre d'un bénéficier. — Conditions faites avec les domestiques : l'un, 24 écus par an et l'entretien; puis 24 écus par an sans l'entretien (fol. 38). — Inventaire : chambre obscure, « boëtte et chevalet pour peindre en détrampe, » seringue avec sa boîte, marmite économique, machine électrique avec ses accessoires, canne à pomme dorée et canne « à deffense », « fourneau à l'esprit de vin », parasol, parapluie vert en soie, etc. (fol. 47). — Recettes nombreuses contre toute espèce de maux de reins, contre le cancer, contre toute maladie cutanée invétérée, contre le panaris, etc. (fol. 124 v°).

G. 2583. (Liasse.) — 13 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Divers.

PAROISSE SAINT-MAIXANT DE BORDEAUX.

G. 2584. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 16 pièces papier.

1502-XVIIIe siècle. — Documents divers. — Lièves fragmentaires contenant les analyses d'esporles : du 8 mai 1630, pour Guil. Bertrand, curé; du 25 juillet 1627, pour le même; du 25 novembre 1637, pour le même (?); du 12 décembre 1641, pour Hervé Blanchet, curé; du 11 février 1703, pour Pierre Destange, curé; du 21 juin 1659, pour Hervé Blanchet, curé; etc. (s. d.).

PAROISSE SAINT-PAUL DE BORDEAUX.

G. 2585. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1599-XVIIIe siècle. — Organisation et personnel. — Ensaisinement de Pierre Bouyer, nommé vicaire perpétuel de Saint-Paul (avril 1599). — Analyses d'actes établissant « que le terrain hors les murs des anciennes portes Dijaux, le long de la rue « Ponlong, jusques et au delà de la Chartreuze, tirant vers les ruisseaux de Lamothe et du Peugue, est situé dans la parroisse St-Paul, dans la parroisse St-Paul-St-Christophe ou tout simplement dans la parroisse St-Christophe » (XVIIIe siècle).

G. 2586. (Liasse). — 3 cahiers de 21 feuillets papier, 1 feuille papier.

XVe siècle (?)-1585. — Lièves.

G. 2587. (Registre.) — In-8° oblong, 23 feuillets papier.

1535. — Liève.

G. 2588. (Registre.) — In-8° oblong : 32 feuillets papier.

1540-1546. — Liève.

G. 2589. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets papier.

1569-1594. — Liève.

G. 2590. (Liève.) — In-8°, 72 feuillets papier.

XVIIe siècle (?). — Liève pour Carignan, Floirac, etc.

G. 2591. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 2 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Lièves.

G. 2592. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1359-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue des Ayres, à Cazauviel, rue des Faures, paroisse et rue St-Paul, rue Tourat. — *Rue des Faures.* Reconnaissance en présence de Simon Maderan, « escolier, natif de Médoc » (9 mai 1553). — *Paroisse Saint-Paul.* Prêt d'une maison par la confrérie de Tous les Saints à un confrère (1er décembre 1359). — *Bordeaux.* Acceptation de deux terres, à charge de service religieux pour les testateurs, par Simon Maderan, « prieur du prieuré Sainct-Pol et collège des séminaires de cested. ville, » sur l'intervention de l'exécuteur testamentaire et de Raimond Cadène, bénéficier de St-Michel « et procureur des asmes » (20 novembre 1591).

G. 2593. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1500-XVIIIe siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bouliac, Floirac, St-Loubès et Villenave.

G. 2594. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1569-1600. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Raimond de Verteuil, seigneur de Feuillas. — Transaction entre Raimond de Verteuil et Pierre Boyer, prieur du collège St-Raphaël, au sujet de biens saisis à la suite d'un jugement contre Simon de Maderan, vicaire perpétuel de St-Paul (3 décembre 1600).

G. 2595. (Registre.) — In-8°, 19 et 20 feuillets papier.

1560-1569. — Comptes de Simon de Maderan au nom des bénéficiers. — Reçu pour les pauvres de l'hôpital de partie de 4 l. t., montant de la cotisation imposée sur lesd. bénéficiers, par arrêt du 30 décembre 1560, pour l'entretien desd. pauvres (9 mars 1561, n. s.; fol. 3 v°). — Vente de 7 barriques de vin à 31 francs le tonneau (6 février 1563, n. s.; f° 14 v°). — Paiement d'un quart de fèves, 9 s. t. (17 février 1563, n. s.; f° 15). — Achat d'« ung calice d'estang pour le service de l'église, 15 s. t. » (15 novembre 1561; f° 16 v°). — Frais d'un procès : au président « Lachasange », 1 carton de vin, 2 s. t., et « deus cartons de vin à nostre raporteur et au président Largebaton », 5 s. t. (25 juin et 2 juillet 1561; f° 6 v°).

G. 2596. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1546-an III. — Droits de propriété mobilière et comptabilité. — Mention de Jean Taudinet, curé de St-Paul (6 mars 1546, n. s.). — État des titres de rente au profit des pauvres : « Le bureau de charité de St-Paul étoit dans l'uzage de percevoir le loyer d'une échope déléguée en faveur des prisionnaires de l'enciène maison commune » (10 frimaire an III).

PAROISSE SAINT-PIERRE DE BORDEAUX.

G. 2597. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets papier.

1672-1694. — Registre capitulaire. — Acceptation d'une fondation faite par Henri Chapotel, archiprêtre de Gradignan, aumônier de l'Archevêque (29 décembre 1690; fol. 53). — Désignation d'un bénéficier chargé de « tenir et présenter au chœur au dernier *Kirie* le livre de la pointe » (2 janvier 1692; fol. 59 v°). — Réduction du cens dû pour un bien, en considération des améliorations que le tenancier y a faites (15 janvier 1693; fol. 61).

G. 2598. (Registre.) — In-f°, 218 feuillets papier.

1632-1687. — Registre capitulaire. — Délibération à l'occasion de la retraite de Simon Prieur, curé, qui s'est démis en faveur de Paignon; celui-ci a été installé le 22 janvier (24 janvier 1636; fol. 19 v°). — Remise à un locataire de partie du loyer de sa maison, « à cause de la malladie contagieuse qui a esté en la présent ville l'année dernière et en rue des Menuds » (15 janvier 1649; fol. 78). — Délibération contre les bénéficiers qui s'absentent après le commencement de la messe, qui ne chantent pas, etc. (15 mai 1653; fol. 93). — Délibération sur le conflit entre Philippe Minvielle et Mathieu Lafitte, qui se prétendent, l'un et l'autre, curés de Saint-Pierre; ils se pourvoiront en justice, et les bénéficiers ne s'opposent pas à ce que Minvielle, qui a été le premier à prendre possession, remplisse les fonctions curiales (15 juin 1657; fol. 107). — Admission de Mathieu Lafitte en vertu d'une sentence arbitrale (5 juillet 1657; fol. 107). — Délibération portant que la pointe sera présentée à l'hebdomadier deux fois, au début et à la fin des offices (15 février 1659; fol. 116). — Composition pour les lods et ventes avec l'acquéreur d'« une maison et jeu de paulme y joignant, appellé de Tingon, scittuée..... rue Maucoudinat » (19 juillet 1659; fol. 118). — Remise sur le prix de l'afferme des agrières de Floirac, à cause de gelées extraordinaires (1er octobre 1659; fol. 118 v°). — Délibération portant qu'il sera construit dans le cimetière attenant à la sacristie et au grand autel « un lieu voûté..... d'environ dix piedz de longeur et huict et demy de largeur », pour les archives (1er mai 1662; fol. 132 v°); — que les bénéficiers qui, pour la Chandeleur, donnent une chandelle à leur procureur au Parlement et à leur procureur au Présidial, en donneront une à Pierre Godeau, notaire, leur scribe (1er février 1663; fol. 136 v°); — contre l'usage qui astreignait les nouveaux bénéficiers à donner un repas, à verser une somme à la boite des messes, enfin à fonder un anniversaire (3 septembre 1664; fol. 144 v°); — pour des propositions à faire à Duchalard en vue du classement

des archives, qui n'ont pas été rangées « despuis que la compagnie a faict bastir et construire un archivier joignant ladicte esglize » et pour la traduction « de gascon en françois, par quelque personne qui l'entende, de leurs fondations » (15 novembre 1664; fol. 146 v°). — Délibération fixant le salaire quotidien du s^r^ Lalande, qui classe les archives, à 30 s. par jour de travail et à 15 s. par jour férié (1er décembre 1664; fol. 147). — Délibération touchant les droits de seigneurie foncière de La Tresne, Camblanes, Quinsac, Cambes et autres paroisses, aliénés au profit d'Arnaud de Gassies à la suite de l'édit de 1563, et pour le rachat desquels procès a été intenté à ses héritiers en 1638; le syndic renouvellera l'instance (15 mai 1666; fol. 151 v°). — Décision touchant un procès à intenter au curé, qui lève indûment les « droictz mortuaires » revenant à la compagnie (1er juin 1666; fol. 152). — Acceptation d'une proposition des Augustins en vue de l'échange de la seigneurie foncière de divers immeubles (15 juin 1667; fol. 156); — d'une proposition pareille du s^r^ de Reynier, sieur de Barre, lequel cède la seigneurie foncière d'une vigne comprise dans le bourdieu noble de Malvirade (15 juillet 1669; fol. 166 v°). — Opposition à la création de deux chapiers projetée par le curé et la fabrique (25 juin 1674; fol. 184). — Désignation de deux bénéficiers qui sont priés de mettre en ordre les archives (15 juin 1675; fol. 189 v°). — Acceptation d'un legs de Jacques de Courillaud, seigneur de Bauroche, etc. (1er août 1678; fol. 196). — Délibération pour la visite à faire au nouvel archevêque et désignation du curé pour le haranguer (1er juillet 1681; fol. 204 v°).

G. 2599. (Registre.) — In-f°, 66 feuillets papier.

1689-1718. — Registre capitulaire. « Livre des délibérations de M^rs^ les prêtres, curé et bénéficiers de l'église paroissiale Saint-Pierre de Bourdeaux, tenues dans leur chambre des Archives ». — « A esté aussy délibéré que toutes les copies de reconnoissances volantes qui sont dans les archives seront reliées et rédigées en terrier, à la diligence dud. s^r^ syndic » (15 février 1689; fol. 2). — « La communauté consent que l'un des chapiers qui ne sera pas de sepmaine à la Cour des Aides dira la seconde messe les dimmanches et jeudis de chaque sepmaine » (15 avril 1692; fol. 9 v°). — Remise faite au locataire d'une maison, lequel a prié la compagnie d'avoir égard « au malheur du tems, auquel généralement tous les fermiers et amodiateurs se trouvent engagés par la cessation du commerce » (1er juillet 1693; fol. 14). — Délibération pour l'emploi immédiat de l'argent en caisse, à cause de la « diminution des espèces d'or et d'argent » (23 juillet 1693; fol. 15 v°). — Délibération pour la saisie des revenus d'une chapellenie à laquelle l'Archevêque a indûment nommé (21 septembre 1693; fol. 16 v°); — sur le projet de la Cour des Aides de clore une rue sise derrière l'église (26 septembre 1693; fol. 17). — Contribution de 6 l. par mois pour les pauvres, consentie suivant le désir du Roi (15 décembre 1693; fol. 18). — Remise des deux tiers de lods et ventes au profit de Chauvet, « nostre notaire » (15 avril 1694; fol. 19 v°). — Nomination de Denizard comme notaire de la compagnie, à la place de Chauvet, qui s'est démis (2 novembre 1696; fol. 33). — Délibération sur la construction faite par le curé de St-Remi dans son bourdieu, à Bacalan, d'une chapelle « qui estoit pour l'usage du public ce qui nous causoit un grand préjudice » (1er mars 1697; fol. 34 v°). — Réponse d'une tenancière que les fermiers des revenus de Lormont accusaient de ne pas cultiver son bien : « Elle a tousjours fait fumer lesd. terres en bonne mère de famille;... à la vérité, comme elle ne les ensemençoit pas tous les ans, attendeu qu'elles ne le pouvoint estre, elle ne le faisoit que de deux en deux ans, comme il se fait presque par tout l'Entre-deux-Mers » (15 juin 1697; fol. 37). — Demande en réduction du prix de l'afferme des agrières de La Souys, « à cause de la disette du vin, attendu la gelée »; décision négative (1er juillet 1697; fol. 37 v°). — Souscription de 3 l. pour la réparation de l'église de Floirac, « qui menaçoit ruine » (2 décembre 1697; fol. 39). — Décision pour la location d'une maison à La Souys, à condition que le locataire n'ait pas de volaille pendant les vendanges (4 mai 1699; fol. 47 v°). — Délibération sur ce que « le partisan des armorie vouloit que la Compagnie en prît, elle qui n'an a jamais eu » : il sera fait « un estat des revenus en gros, pour tâcher de nous deffandre de prendre des armories » (1er septembre 1699; fol. 49). — Traité avec un bénéficier de St-Michel et Ferrant, notaire, pour la découverte des « fiefs illiquides », moyennant la moitié des arrérages dus pour les fiefs découverts (2 novembre 1699; fol. 49 v°). — Nomination de Bouneau comme notaire de la communauté en remplacement de Denizard (15 août 1700; fol. 51 v°). — Demande du fermier de La Souys, tendant à faire évaluer le dégât subi par les vignes, qui, dit-il, sont « entièrement gelées » (15 juin 1702; fol. 59). — Demande du fermier de Lormont tendant à un rabais pour les mêmes motifs (15 novembre 1702; fol. 61 v°). — Nomination de Lemoine, notaire, en qualité de scribe à la place de Bouneau, décédé (1er avril 1704; fol. 63).

G. 2600. (Registre.) — In-f°, 36 feuillets papier.

1740-1774. — Registre capitulaire. — Choix de J.-B.-Simon Roy, avocat à la Cour, comme feudiste des bénéficiers (26 mai 1753; fol. 8 v°). — Mandat au syndic de traiter « pour l'indamnité des quatre maisons démolies pour l'embélissement du Marché Royal et autres lieux » (25 septembre 1759; fol. 16). — « Avons délibéré que, pour nous conformer aux uzages des chapitres et communautés de cette vile, nous ne relâcherons d'ors en avant sur les lots et ventes des acquisitions qui se feront dans nos fiefs, sçavoir que le tiers quand elles n'excéderont pas la somme de 6,000 l. et, lorsqu'elles iront au-dessus, nous relâcherons la moitié, sauf un parensus de 6 l. par chaque sac de cent pistoles du prix de l'acquisition, et de 3 l., si l'acquisition forme celuy de 500 l. au-delà » (17 juin 1769; fol. 31 v°).

G. 2601. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1382-1557. — Organisation, discipline, personnel. — Collation d'une chapellenie au profit de Bernard Boey, clerc du diocèse de Bazas, par Guillaume Taillefer, chanoine de St-André de Bordeaux, archidiacre de Cernès, fondé de pouvoir d'Élie de Laville, vicaire perpétuel de St-Pierre (1er janvier 1445, n. s.).

G. 2602. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier de 18 feuillets papier, 18 pièces papier.

1602-1649. — Organisation, discipline, personnel.

G. 2603. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1651-1681. — Organisation, discipline, personnel.

G. 2604. (Liasse.) — 1 cahier de 44 pages papier, 60 pièces papier.

1760-1788. — Organisation, discipline, personnel. — Mémoire imprimé pour Jean-Pierre La Pause, soi-disant curé de St-Pierre, contre Michel Philippot, qui lui dispute lad. cure (1782).

G. 2605. (Liasse.) — 12 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Organisation, discipline, personnel. Pièces diverses non datées. — Mémoire constatant que la communauté reçoit 50 écus par an pour dire les messes à la chapelle de la Cour des Aides et avoir soin de lad. chapelle (XVIIIe siècle).

G. 2606. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

1606-1639. — Organisation, discipline, personnel. Réduction des bénéfices. — Ordonnance de Joachim Venier, vicaire général, constatant que la valeur annuelle des agrières est de 600 l. environ et celle des cens de 240 l. (31 décembre 1611). — Ordonnance archiépiscopale réduisant à huit le chiffre des bénéficiers, lesquels sont au nombre de neuf, et prescrivant que les chapellenies, à mesure des vacances, seront rattachées à la mense de la société (3 novembre 1606).

G. 2607. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1602-1645. — Organisation, discipline, personnel. Procès entre le vicaire perpétuel et les bénéficiers au sujet des pouvoirs du vicaire nommé par ledit vicaire perpétuel. — Installation de Simon Prieur, vicaire perpétuel, à la place d'Antoine Guillon, décédé (14 juin 1603). — Sentence des vicaires généraux contre des bénéficiers qui ont enlevé un corps pendant l'offrande et ont procédé aux funérailles, au mépris des droits du vicaire (22 août 1635). — Ordonnance de Jacques Miard, archidiacre de Cernès, vicaire général, contre les bénéficiers qui ont, au début des vêpres, emporté les livres, qui ont laissé le curé chanter seul les vêpres, qui ont versé de l'encre à la place du vicaire « dont son surpelis feut entièrement noircy et gasté » (6 février 1636). — Requête visant une sentence rendue le 19 novembre 1637, par le sr de La Lanne, grand archidiacre de Bazas, commissaire délégué par le St-Siège (29 août 1645). — Long exposé de l'affaire : en 1602, Simon Prieur ayant été pourvu de la vicairie perpétuelle de St-Pierre sans être prêtre, poursuivit la nomination d'un vicaire qui pût le remplacer (sans date).

G. 2608. (Liasse.) — 7 cahiers de 126 feuillets papier, 14 pièces papier.

1399-1664. — Organisation, discipline, personnel. Procès Jean-Giraud-Antoine Périer, au sujet d'un bénéfice. — Réduction à 16 du nombre des bénéficiers (31 mars 1528).

G. 2609. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 14 pièces papier.

1667. — Organisation, discipline, personnel. Procès contre Jacques Laboubée, bénéficier.

G. 2610. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 47 pièces papier.

1674-1675. — Organisation, discipline, personnel. Procès au sujet de deux chapiers établis par le vicaire perpétuel. — Ordonnance archiépiscopale réglant la marche des enterrements à St-Pierre : « Les enfans qui n'ont que permission de porter l'habit clérical marcheront modestement deux à deux immédiatement après la croix processionelle », puis les clercs tonsurés, les acolytes, les deux acolytes en titre de l'église, les prêtres habitués, etc. (24 avril 1675).

G. 2611. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1596-1677. — Organisation, discipline, personnel. Procès contre Denizard, pourvu d'un bénéfice bien qu'il ne soit pas prêtre.

G. 2612. (Liasse.) — 2 cahiers de 21 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1553-1777. — Droits divers : déclarations, lettres de chancellerie pour terriers, etc. — État des seigneuries foncières appartenant aux bénéficiers de St-Pierre dans la ville, « extraict du livre contenant la déclaration faicte en la maison commune de Bourdeaulx en l'année 1553, par-devant MM. les maire et juratz de ladicte ville qui lors estoient par les manans et habitans d'icelle et aultres des fiefz et rentes qu'ilz ont deans *(sic)* l'encloz dudict Bourdeaulx et des rentes qu'ilz doibvent à cause des maisons et places qui leur appartiennent dans ladicte ville », ledit registre établi en vertu de l'édit de Compiègne du 17 juillet 1553 et comptant 966 feuillets de papier (1553). — Déclaration des fiefs qui relèvent des bénéficiers à Bordeaux (1684).

G. 2613. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets et 21 pièces papier.

1596-1770. — Droits divers : copies d'actes. — Constitution par Jacob Rattier, François et David Poyen, d'une rente de 60 l. sur leur raffinerie des Chartrons (28 octobre 1701; fol. 5). — Accord des bénéficiers avec Gilles de Geneste, sieur de Favars, président aux Enquêtes, et autres *ouvriers*, touchant les anniversaires (5 juillet 1620; fol. 7). — Accord avec Léonard de Lachèze, conseiller au Parlement, héritier par Jeanne de Gimel, son aïeule, de Pierre de Gimel, écuyer, qui a fondé la chapelle de N.-D. de Pitié à St-Pierre (2 janvier 1621; fol. 13). — Arrêt du Parlement fixant la rétribution en vin et deniers due par les procureurs, la veille de la st Yves, « au maistre et chantres de la musique de l'esglize Sainct-André de la présante ville, aux prestres de l'esglize parroissialle Sainct-Pierre et aux viollons de ladicte ville, pour le service qu'ilz font ès dictz jours pour la solempnité de ladicte faicte sainct Ives » (17 mai 1621; fol. 16). — Extrait du testament en date du 27 juin 1623, de Pierre de Courillaud, sieur de Boysroche, conseiller au Parlement (fol. 17). — Testament de Suzanne de Vermondet, veuve de Jean de Mérignac, conseiller au Parlement; elle mentionne Gautier et Pierre de Mérignac, ses fils, conseillers au Parlement; feu Pierre de Mérignac, dit Lamy, son fils; Anne de Mérignac, sa fille, mariée à Pierre-Charles de Lavergne, sieur de Guilheragues, conseiller au Parlement; elle interdit expressément à son fils Pierre d'épouser son hôtesse, « qui n'est aucunement party convenable ny esgal à luy »; elle institue exécuteur testamentaire Jean de Malvin, sieur de Primet, avocat (18 septembre 1598; fol. 18 v°). — Testament de Gautier de Mérignac, baron de Puisseguin, seigneur de Belher, de Fontenès et autres places, malade en sa maison noble de Belher, juridiction de Vayres : il mentionne Anne d'Alesme, sa femme, Charles, César, Suzanne et Isabeau, ses enfants; il dote Isabeau et veut « qu'elle soit mise en religion » et il prescrit « que son chasteau de Puisseguin soit continué suivant son projet ». Témoin : Lary Virolle, « notaire et capitaine du chasteau dudict Puisseguin » (23 novembre 1605; fol. 20). — Paiement d'arrérages par dame Bonaventure de Galateau, veuve de Jean de Pichard, lieutenant en la sénéchaussée, mariée à François de Pomiés, baron d'Agassac, président de la première des Enquêtes (10 février 1651; fol. 31). — Extrait du testament en date du 6 mai 1651, de Jean de Geneste, président aux Requêtes, fils de feu Gilles de Geneste, seigneur et baron de Favars et St-Avit, frère de feu Guillaume de Geneste, chanoine de St-André, oncle de feu Anne de Geneste (fol. 32 v°). — Accord avec César de Mérignac, seigneur de St-Méard, premier jurat (17 mai 1662; fol. 34). — Extrait du testament, en date du 7 février 1664, de Catherine de Pontac, veuve de Pierre de C[o]urillaud : « Je veux estre ensepvelie dans l'esglize de Sainct-Pierre de Bourdeaux et dans la chapelle que j'ay faict bastir » (fol. 36 v°). — Accord avec Charles

Tarneau, écuyer, seigneur de Beauroche, Renon, Roqueis et autres places, capitaine au régiment de Berri (27 juin 1698; après le fol. 36). — Délibération pour un emprunt en vue de réparer des maisons « proche du puis de *la Truye quy file,* rue Maucoudinat » (14 mars 1688; fol. 55 v°). — Extrait du testament, en date du 27 novembre 1688, de Charlotte Croisier, veuve de Pierre Jautard, léguant la somme de 300 l. « pour être employée à faire dorer la figure de Notre-Dame qui est à l'autel de ce nom » (après le fol. 57).

G. 2614. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets parchemin et papier.

1455-1611. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté A ». — Copies d'une même reconnaissance pour une maison sise « en la petita carpenteria de Sent-Pey,... pres deu *putz* de Banhacat », « en la petita carpenteria de Sent-Pey,... pres deu *puch* de Banhacat » (22 mars 1457, n. s.; fol. 23 v° et 26). — Reconnaissance pour une maison qui s'étend de la rue du Cancéra « entro a la Divicia » (15 novembre 1458; fol. 30 v°); — pour une maison « a rua Legre, aqui ont teneu las estubes » (14 avril 1459; fol. 35); — pour la moitié d'une « mota et cabana » à Bassens (30 avril 1459; fol. 36 v°); — « par lo noble home Yves de Karadenec, scudey, de la companhia deu noble et poyssant senhor mossr lo senescaut de Guiayne » (7 juillet 1459; fol. 39 v°); — pour moitié d'une maison « a rua Legra, aqui ont tenen las estubas », près de la maison de Jacques, « *alias* Jaquet lo verriney » (s. d.; fol. 58 v°); — par « Bertran Prochel, licenciat en decretz et bachaley en leys, procurayre de la present vila et ciutat de Bordeu » (22 janvier 1477, n. s.; fol. 61 v°); — pour une vigne sise à Quinsac, au lieu dit *aus Quatre deymons* (30 novembre 1474; fol. 64); — pour un « claus de terra et de vinha, environat tot entorn de segas et de camins publics », à Floirac (21 avril 1474; fol. 72); — pour une maison « en la ruhe appellée de Magudes, autrement de Vertuilh » (14 mai 1565; fol. 110). — Reconnaissance par Étienne Despois, procureur du Roi en l'élection de Guienne, veuf de Françoise de Monbrun, et par Alain de Monbrun, écuyer (14 août 1596; fol. 114).

G. 2615. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, dont 10 feuillets de tables papier, le reste parchemin.

1498-1574. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté D ». — Reconnaissance pour une vigne touchant à celle de Michel Du Moustier, prieur du St-Esprit (18 juin 1513; fol. 22); — pour « aquera quenau de pesque apperada Lauborugra..., en la parropia de Carcans, au loc apperat a la palu d'Oinhac, au cap de l'estang deud. Carcans » (14 novembre 1513; fol. 23 v°); — par « Guilhem de Lestonnar lo veilh, jurat » (3 janvier 1517, n. s.; fol. 34); — pour une maison sise dans la rue Neuve, entre la maison de Jean de Verteuil, avocat au Parlement, et « l'hostau et mayson noble de Lalande » (3 janvier 1517, n. s.; fol. 34 v°); — par Arnaud de Peypeyroux, seigneur de Tartas (24 janvier 1517, n. s.; fol. 30); — par noble Mathieu de Sau, écuyer, et Jeanne Bacquey, sa femme (13 mai 1514; fol, 36); — pour une maison sise dans la rue St-Projet « devant la cor de ladeyta egleysa » et près de « l'ostau de mestre Jehan Militis, notary » (25 mars 1518; fol. 51 v°); — pour une maison, rue des Argentiers, entre la maison d'Arnaud de Centout, écuyer, et celle de Robert Girault, maître de la Monnaie (3 mai 1521; fol. 67). — Bail à cens de diverses « palus per fer canaus, estant vacantas et en desert », près de l'étang de Carcans; le tenancier s'engage à les « mectre et convertir en canaus de pesques au plus tost que poyra » (30 septembre 1522; fol. 74). — Reconnaissance par « Jehan de Serres, portey de la mayson comuna de la villa et ciutat » (18 février 1523, n. s.; fol. 75); — par Nicolas Saillantbien, essayeur de la Monnaie (20 février 1525, n. s.; fol. 87 v°). — Ensaisinement par André Bouquier, prêtre, « lo plus vielh beneficiat en ladicta gleysa » (23 mai 1525; fol. 88). — Reconnaissance pour une « plassa ont sole aver hostau ab lo corraduys bas..., contenent lod. corraduy tres cars d'aulna de Bordeu de largeor..., devant la rua apperada de la Coquilha, per laquoau l'on va et ben deu portau deu Cailhau a la tour de Bessan » (11 juillet 1527; fol. 101); — pour un banc de boucher « en la bancqueria et rue de Sent-Progeict, pres et davant la Magestat deu porge de ladeicta gleisa Sent-Progeyt » (18 avril 1528; fol. 105 v°); — en présence de Jean de La Mothe, seigneur de Cambes, et de Mathurin de Bobier (?), curé de Camblanes (27 mars 1505; fol. 126).

G. 2616. (Registre.) — In-f°, 87 feuillets, dont 8 feuillets papier de tables et 79 feuillets parchemin.

1534-1561. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté E ». — Reconnaissance pour un pré sis à Quinsac contenant « dix coutz *sive* pas » (10 août 1535; fol. 12 v°); — par Jeannot de La Cocuram, « paulmeur », pour une maison sise en la ruette de Gassies, allant du puits de *la Truie qui file* à la rue des

Argentiers (17 février 1536, n. s.; fol. 16 v°); — pour une maison et jardin dans la paroisse St-Siméon, « en la rue appellée du Puys de Hailhe, autrement de Maucousnat, anciennement appellée d'Amanyeu Martin, confrontant à la rue appellée de Les Comes, autrement appellée de Pousse-Penilh » ; témoin : Pierre de Guilloche, écuyer, seigneur de La Loubière (19 février 1536, n. s.; fol. 17 v°). — Reconnaissance pour une vigne sise à Bassens, lieu dit *à La Grimaude*, près du chemin allant de l'église à la maison noble de Cahors (18 août 1537; fol. 27 v°); — pour une maison « le devant de laquelle est de pierre de taille faict à la mode ancienne, antiennement appellée la salle Du Burga », dans l'impasse dite ruette de la Carpenterie (29 décembre 1527; fol. 26); — par Jean Fort, curé de Baurech (8 août 1539; fol. 33 v°); — pour un « trens de vigne à la guyse de l'isle et autre trens en joalat » sis l'un et l'autre à Tabanac, et pour une terre sise du côté de la maison noble de Bessan, « les poyrier et pomier qui sont dedens estant du fief de Sainct-Pierre » (26 août 1539, fol. 34 v°); — pour un pré sis à Villenave, lieu dit *au Graveyron*, près de « l'estey de molin de l'abbaye Saincte-Claire de Bourdeaulx » (24 février 1541, n. s.; fol. 50); — par deux « habitans de la parroisse Sainct-Henry près Rions » (8 mars 1541, n. s.; fol. 53); — pour une maison confrontant à celle de Jeanne Geneste, veuve de Robert Girault, maître particulier de la Monnaie (6 avril 1541; fol. 54 v°); — pour 2 maisons sises en la paroisse St-Michel, « au pas de Laux, en la rue appellée Maugean, autrement appellée rue Sausseyre » (20 décembre 1541; fol. 56 v°); — pour une maison confrontant à celle de feu Michel Gopilheau, curé de Lignan (15 février 1543, n. s.; fol. 61 v°); — pour un bien sis dans les Graves, *à La Castaigne*, « tenant en long du chemyn commun tirant du molin d'Arcs à Bègle, de l'ung bout, jusques à l'arrieu venant dudict molin d'Arcs au pont de la Dou, de l'autre bout » (9 mars 1543, n. s.; fol. 63 v°). — Estimation de biens acquis de Louis Bonneau, écuyer, seigneur de Berduch, par Arnaud Dupérier, contrôleur aux chancellerie et comptablie de Bordeaux (28 décembre 1547; fol. 66). — Reconnaissance par Pierre Tortati, « procureur en court d'église », pour « maison, chays, colombier », etc. (20 juin 1550; fol. 74); — pour une maison sise rue de la Coquille, « où penc pour enseigne l'ymage sainct Sébastien » (29 février 1555, n. s.; fol. 79). — Ensaisinement par Jean de Taudinet, curé de St-Paul (24 janvier 1556, n. s.; fol. 80 v°). — Reconnaissance pour une maison dans la rue Dracque, « par laquelle rue l'on va et vient de la boucherie d[e] porte Boucqueyre et le long des vieilles murailles de la ville à lad. rue Rousselle, p[rès] les vieux portaux des Salinières par dedans l'ancienne ville » (10 février 1559; fol. 84 v°).

G. 2617. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets papier de tables et 141 feuillets papier.

1499-1595. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté F ». — Reconnaissance pour une maison sise rue des Augustins, *alias* du Mirail (20 décembre 1571; fol. 30 v°); — pour une maison dans la rue de la Corderie St-Pierre, près la maison de François Brunette, maître pâtissier, « qui souloit estre de feu noble homme Jehan de Sainxe (?), sieur de Sainct-Aubin » (18 février 1572; fol. 42 v°); — aux mains de Jacques Forcade, curé de N.-D. de la Place (8 novembre 1572; fol. 59); — pour une « pièce de terre, jauga et souetra, environnée de foussez et d'ung vieulx chemin appellé le chemin gleyseau de Coyurs, scitué et assiz en lad. parroisse de Sainct-Martin de Carcans, au lieu appellé à Coirason, confrontant... vers la mer, à la craste *sive* dehesse commune des habitantz dudict Coyrason » (9 avril 1573; fol. 70); — pour une maison sise rue Marceille, anciennement rue Bonaventure, et confrontant à une maison qui a appartenu à Hunault et Pierre de Marceille (26 mai 1573; fol. 72); — par Jacques d'Amelin, prêtre, au nom d'Ogier, sieur de Rochemorin, son frère (12 novembre 1573; fol. 73 v°); — pour 22 règes de pré dans la palu de Villenave, confrontant à un pré de Charles de Ferron, écuyer, sieur de Carbonieu (27 mars 1574; fol. 78 v°); — par « Serenne de Baussay, damoiselle, vefve de feu Alphonce de Lazare, escuyer, gentilhome ordinaire de la chambre du Roy » (3 mars 1576; fol. 83); — par François Michelet, « bourgeoys et cappitaine enseigne du guect de la présent ville », aux mains d'Antoine de Laubespin, curé d'Artigues, bénéficier de St-Pierre (10 septembre 1575; fol. 89 v°); — pour « une pièce de vigne faicte à la guise de l'isle (?), autrement à Macault », sise à Tabanac, lieu dit *à l'Estaige* (9 décembre 1576; fol. 92 v°); — par Guillaume de Campaigne, avocat au Parlement, « juge baillif de Blanquefort », pour une vigne confrontant à celle de Jean Auzaneau, seigneur de Gastebois, président aux Enquêtes (29 mai 1577; fol. 102 v°); — pour un jardin et tour y située, « en la ruhe antiennement appellée des Truans et à présent appellée rue des Pommeys, appellé le jardin de la Monede, aultrement de la Fontaine » (3 juin 1577; fol. 104 v°); — par Alain Monbrun,

écuyer, demeurant à Bassens, comme tuteur de Françoise, fille de son frère feu Jacques de Monbrun, pour une vigne sise à Bassens, « au lieu appellé *aux Gourdins*, aultrement *à la Quonque* et à présent à Monbrun » et tenue en 1542 par Pasquet de Monbrun, procureur en la Cour, père desd. Alain et Jacques (15 juin 1577; fol. 106); — pour un domaine sis à Cenon, en Queyries, au lieu dit *au Pradera* ou *a la Heronneyre de Majourau*, près des aubarèdes de M. de Labarrière, juge de Castelmoron (18 juin 1577; fol. 107); — pour un bien sis à Bassens, au plantier Despaulx, « près de la tour de Beguey, qui s'appelloit aussi antiennement la tour de la Barranquine » (16 novembre 1577; fol. 115 v°); — pour une maison dont a reconnu, le 30 mars 1517, Pierre Guérin, curé de Tabanac (22 février 1578; fol. 130); — pour une vigne à Cenon, près de la terre de Germain Du Périer, seigneur de La Sallargue, avocat (26 avril 1578; fol. 136). — Mention de Marguerite Delareluterie, veuve de Bertrand de Macanan, conseiller à la Cour, sieur de Salegourde, agissant pour elle et pour Bertrand, son fils (25 avril 1595; fol. 144).

G. 2618. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets papier de tables et 95 feuillets parchemin.

1525-1606. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté G » ou « Terrier vert ». — Reconnaissance pour deux maisons, droit de sépulture et banc dans l'église (15 avril 1561; fol. 12 v°); — par Julien Richard, « maistre cirurgien du roy et reyne de Navarre et habitant de la présent ville » (18 septembre 1563; fol. 15); — pour une maison sise dans la rue Neuve, entre la maison de Gaston de Lisle, sieur et baron des maisons nobles de La Rivière et de La Lande et la maison d'Arnaud de Verteuil, seigneur de Feuillas, et acquise de noble Antoine de La Rocquette, « docteur régent ez facultez des droictz en l'Université de Bourdeaulx » (20 avril 1562; fol. 15 v°); — pour une « sotte et chay qui est par-dessus jusques au premier planchier de toute icelle maison » (4 juin 1565; fol. 22 v°); — pour une maison sise rue de la Coquille, confrontant « à la maison où pend par enseigne l'imaige de sainct Françoys » (16 mai 1566; fol. 23 v°); — pour un bien à Bassens, près du chemin de la maison noble de Cours (26 mars 1561; fol. 26 v°). — Paiement de 4 écus sol 12 sols tourn. revenant à 16 fr. bordelais 12 sols tourn., « en douze francs d'argent de 20 sols tourn. pièce, et douze sols tourn. monnoye » (31 décembre 1581; fol. 40). — Reconnaissance pour un bien acquis d'Élisabeth de Ferron, veuve du président de Carle, agissant tant en son nom que pour son fils François de Carle, écuyer, seigneur des maisons nobles de Truilh et de Sailhan, chambellan du frère du Roi et commandant pour le Roi à La Tertière (3 mars 1583; fol. 40 v°); — pour une maison sise rue Alègre, confrontant du nord à celle d'Arnaud de Mullet, président aux Enquêtes (18 juin 1583; fol. 41 v°). — Paiement de 60 quadernes de testons, 211 francs d'argent de 20 s. t. pièce et 19 s. 6 d. tourn., le tout faisant la somme de 129 écus sol 37 s. 6 d. tourn. (27 mars 1585; fol. 44). — Reconnaissance pour une vigne confrontant à celle de Jean Ozanneau, sieur de Gastebois, président aux Enquêtes (7 mai 1588; fol. 50); — par Jean de Rignac, écuyer, coseigneur de la maison noble de Fontaignère(?) (23 février 1590; fol, 54 v°); — en présence de Guillaume Laborie, curé de St-Remy de Bordeaux (5 avril 1590; fol. 57 v°). — Paiement de lods et ventes par Pierre de Rosteguy, conseiller au Parlement, pour une maison et jardin acquise de Marguerite de La Forrestie, veuve du président Poynet, et de son fils J.-B. Binet, écuyer, s^r^ de Malmargot (14 juin 1586; fol. 65 v°). — Reconnaissance pour une maison sise rue de la Coquille, « où pend par enseigne *les Troys Pommes* » (2 avril 1592; fol. 67 v°); — par Pierre Dureteste, sergent des maire et jurats, veuf de Bernardine Delesperon (29 août 1593; fol. 73 v°). — Dégrèvement au profit du tenancier d'une vigne, « à cause que ladicte vigne estoict trop chargée dudict cinquain et qu'il ne la pouvoict entretenir des labourages nécessaires sans y avoir de la perte, au moyen de la grand charté des ouvriers et de l'œuvre qu'il y convient employer et aussy à cause de la grelle et tempeste de temps que puys quelques années en ça est tumbé sur lesd. vignes, dont a convenu en coupper une partie au pied » (15 juillet 1593; fol. 82). — Reconnaissance pour une maison sise rue Bernard Pucelle, près des murs de la ville, « les bourriers ou terrasses d'icelle entre deux » (2 janvier 1577; fol. 83); — pour une vigne dans laquelle le tenancier a « faict bastir une maison montée sur des pilliers de boys de devers le soleilh couchant » (26 mars 1590; fol. 84 v°); — pour une terre à Lormont, près de la maison noble de Molon (3 décembre 1592; fol. 91 v°).

G. 2619. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets papier et 147 feuillets parchemin et papier.

1507-1728. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté H ». — Reconnaissance pour moitié

d'une maison dans la rue St-James, confrontant à « la maison de noble homme Johan Desaud, senhor de Gassac (?) » (20 avril 1510; fol. 34); — aux mains de Guillaume Robert, prieur du collège St-Raphaël, près l'église St-André (20 mars 1521, n. s.; fol. 67 v°); — aux mains de Pierre Boyer, prieur de St-Raphaël, à Tresses, dans le bourdieu dud. prieuré (23 septembre 1602; fol. 91); — pour un bien sis à Tresses, près de « fiefz de la confrairie Sainct-Nycollas, fondée en l'églize de Ryons » (26 juillet 1609; fol. 107 v°); — pour une vigne sise à St-Hilaire, près de la terre de Guillaume Bertrand, curé de St-Maixent de Bordeaux (18 septembre 1628; fol. 129 v°); — pour une vigne sise à St-Hillaire, près du ruisseau de Cerda, « qui desçant du moulin du Rey au moulin du Fer, autrement appelé le moulin Neuf » (26 septembre 1632; fol. 132); — par Menaud Duvignau, curé de Cardan (29 septembre 1632; fol. 133); — pour un maine sis à Haux, lieu dit anciennement *à Maignac,* près du chemin qui va de la chapelle St-Roch à l'église de Haux et près du taillis de la maison noble Du Courneau (6 mars 1734; fol. 139); — par André Depaty, écuyer, seigneur de Maineviel (29 octobre 1734; fol. 142); — par Jacques Taris, marchand à Bordeaux, lieutenant-colonel des troupes bourgeoises de Ste-Eulalie, demeurant rue de la Rousselle, paroisse St-Michel (14 août 1735; fol. 146); — pour une vigne à Bouliac, lieu dit *au Puch du Porge,* anciennement *a Casau Couley,* près du chemin qui va de l'église de Bouliac à la maison noble de Macanan (13 septembre 1738; fol. 151).

G. 2620. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets papier.

1454-1485 (transcrit en 1788). — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier de la chapellenie fondée par Jean Ébrelhar. — Vente de diverses seigneuries foncières à Jean Ébrelhar, marchand, par Raimond Monedey et sa femme Blanche Andron, dite de Lansac (7 mars 1454, n. s.; fol. 1). — Reconnaissance pour une terre « cum la tor ont sole aver ung molin de vent », à Bouliac (11 novembre 1468; fol. 16); — au profit de Jean Prévost, prieur du collège de St-Raphaël (24 février 1469, n. s.; fol. 41).

G. 2621. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuillets parchemin, 2 pièces parchemin.

1468-1544. — Propriétés et seigneuries foncières. Terriers fragmentaires. — Reconnaissance pour une aubarède à Bègles, confrontant « au padoen deus Prodosmes » (13 avril 1510).

G. 2622. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets papier.

1537-1549. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier en minutte de Guyot, notaire à Rions, contenant en entier des exporles consenties en faveur de MM. les curé et bénéficiers de l'église Saint-Pierre de Bordeaux pour des fiefs à eux appartenants dans les paroisses de Saint-Hilaire et Cardan ». — Reconnaissance passée à St-Hilaire, en la maison où demeure Bernard Dupuy, « hostellier » (30 novembre 1545; fol. 21 v°); — pour une terre près « le chemyn par lequel la procession de Cardan passe » (5 août 1538; fol. 29); — pour une terre à Cardan, confrontant à « la terre de Jehan Boyer, escardeur, fief du roy de Navarre, seigneur de Ryons » (14 mars 1543, n. s.; fol. 33); — pour une terre à St-Hilaire, près du moulin du Fer ou moulin Neuf (15 janvier 1541, n. s.; fol. 37).

G. 2623. (Registre.) — In-4°, 22 et 16 feuillets papier.

1560-1561. — Propriétés et seigneuries foncières. Terriers. — Reconnaissance par Claude Chapellier, veuve de René Brignon, président au Parlement, pour une maison sise rue Neuve et confrontant « à la maison de Gaston de Lisle, escuyer, sr de La Lande et de La Rivière » (10 juillet 1560; fol. 4); — pour un bois sis à Bassens, lieu dit à La Conque, confrontant « au chemin de Gourdin, par lequel l'on va et vient de la mer au chasteau de Montferrant » (28 décembre 1560; fol. 14 v°).

G. 2624. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets papier.

1678. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier de reconnaissance pour des biens sis à St-Hilaire et à Cardan. — Reconnaissance pour un bien dont a reconnu, le 29 septembre 1632, Menaud Duvignau, curé de Cardan (15 mai; fol. 9).

G. 2625. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets de tables et 56 feuillets papier.

1498-1692. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour une maison sise rue Neuve, confrontant « vers midy, sur le canton, à la rue appellée du Soleil, par laquelle on va dudit canton aux puis des Cazaux » (25 janvier 1672; fol. 3 v°); — pour un bien sis à Tabanac, près la maison noble de Bessan, lieu dit *à Peyroutic,* anciennement *à Lestage,* actuelle-

ment *à Marquèze* (11 septembre 1672; fol. 9 v°); — par Jacques de Courillaud, seigneur de Bosroche, de Renon-Roquey, de Berlat et autres places, pour un bien dont il a été reconnu le 4 mars 1580 par Bertrand de Courillaut, lieutenant criminel en la sénéchaussée (18 septembre 1672; fol. 10 v°); — pour un bien contigu à un jardin acquis de François Boulère, curé de Quinsac (30 décembre 1672; fol. 13 v°); — par Guillaume Capiet, « juge des jurisdictions de Guitres et Labardemon » (5 janvier 1673; fol. 14 v°); — par Jean Bucherie, « lieutenant de la duché de Coutras » (14 mars 1673; fol. 15); — par François de Chavaille, seigneur de Fogeras, conseiller au Parlement, pour une maison sise à Bassens, « fermée de tables, couverte de thuille creux » (13 juin 1673; fol. 17 v°); — par Jacquette Depaty, veuve de Nicolas Duhamel, lieutenant criminel en la sénéchaussée de Guienne, pour un bien dont il a été injustement reconnu, le 24 août 1672, en faveur de Gilles Le Comte, baron de La Chaume, seigneur de Matha et de la tour de Lansac dans Bordeaux (27 août 1673; fol. 19 v°); — par un « aspirant à la maistrize des maistres chirurgiens jurés de la présante ville » (3 mars 1674; fol. 23); — pour une maison sise rue des Commes près l'hôtellerie « tenant pour enseigne *la Table Royalle* » (16 juin 1675; fol. 26); — par Jean de Coutures, juge de la ville et prévôté de Bourg, pour un bourdieu sis à Bourg, lieu dit anciennement *à la petite Caussade*, actuellement *à Coutures* (5 juillet 1675; fol. 26 v°); — par Jean Eymeriq, conseiller et médecin du Roy, pour une maison sise rue Castembert, anciennement rue Pezès (9 août 1575; fol. 27 v°); — par Jean Du Paty, écuyer, sieur de Bequille (17 juillet 1680; fol. 36 v°;) — pour une maison rue des Argentiers, près l'hôtellerie *des Trois Pommes* (7 janvier 1611; fol. 46). — Bail à fief par Marthe de Mespoulet, veuve de Mathurin de Clavau, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi et secrétaire de la maison commune, fondée de pouvoir de Jacques Raynier, docteur en théologie, s[r] de Barre, conseiller en la Cour des Aides, d'une terre dans la palu de S[t]-Remy et dans le bourdieu noble de Malevirade (21 août 1662; fol. 46 v°). — Ensaisinement par frère Pierre Bonhomme, prieur des Augustins (30 septembre 1581; fol. 31 v°).

G. 2626. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets papier.

1716-1717. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour un pré à S[t]-Hilaire, près du chemin de Lamothe, qui conduit au village de Gageant (2 décembre 1716; fol. 2); — par Pierre Douhet, docteur en théologie, curé de S[t]-Hilaire (3 décembre 1716; fol. 20); — par Raimond Dalon, abbé de S[t]-Pé, conseiller au Parlement (6 décembre 1716; fol. 21 v°); — par divers pour un tènement sis à Cardan, lieu dit *Grésignac*, à *La Partie* et à *La Mothe* (6 juin 1717; fol. 23); — pour « huit règes de terre, à présent en neuf lignols de vigne », à Rions, près de l'hôpital S[t]-Estèphe (10 juin 1717; fol. 26 v°).

G. 2627. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets parchemin et papier.

1741-1781. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour une vigne à Paillet, près d'un fief de la confrérie S[t]-Nicolas de Rions (21 mai 1781; fol. 5); — pour une vigne, « autrefois en neuf ligneuls, aujourd'huy partie en joalles, ayant... cinq toises trois pieds de largeur de chaque bout » (25 mai 1781; fol. 12 v°).

G. 2628. (Registre.) — In-4°, 249 feuillets papier.

1775-1787. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier... commencé en 1781 ». — Reconnaissance par Pierre Larrouy, « maître d'école et de pension » de Paillet (21 mai 1781; fol. 1); — pour une vigne confrontant à autre vigne et pré, « un tap ou hauteur sur lequel il y a une haye vive, entre deux » (22 mai 1781; fol. 3); — par divers pour « un village et ses dépendances, consistant en maisons, appens, chais, aizines, jardins et vignes, tout d'un tenant, de la contenance de trois journaux et demi, au lieu appellé anciennement *à Monot de La Fon* et *à Grimaud* et aujourd'hui *à Deymon*, près Gajeau », paroisse de Paillet (24 mai 1781; fol. 8); — pour un bourdieu à Talence, lieu dit *au Bourdieu du Gua* ou *au Haut Esquivans*, près la route conduisant à la maison noble de la Tour, *alias* du Roustaing (22 juillet 1782; fol. 29); — pour une maison rue Maucouyade, ci-devant rue « des Coëffes » (3 mars 1784; fol. 40); — par Jean-Antoine Blanc, « ancien lieutenant du Roy aux Eaux-et-Forests de Guienne et maintenant son hydrographe au port de Bordeaux » (19 avril 1784; fol. 59 v°); — pour un bien acquis, le 7 mars 1329 (n. s.), « de M. Darrerac, seigneur d'Arsac » (27 janvier 1785; fol. 72); — par Jean de Bethbeder, « professeur royal de médecine » (12 mars 1785; fol. 97 v°); — par Jean-François Labesse, ancien gendarme de la compagnie de la Reine, juge de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Guienne (18 mars 1785; fol. 100 v°); — par Benoît-Pierre de Lamaletie, avocat général des Domaines et Finances de Guienne (7 avril

1785; fol. 117); — par Antoine de Ponsard, agrégé au collège de médecine (26 mars 1785; fol. 119 v°); — par « Paul Larroque, membre et thrésorier de l'Académie Royale des belles-lettres, sciences et arts de cette ville, amateur associé et thrésorier de l'Académie de peinture, sculpture et architecture civile et navale et inspecteur pour la jauge des bâtiments de mer », pour une maison rue Maucoudinat, anciennement rue d'Amanieu Martin et de Puch d'Aillan, et acquise de Thomas de Jarrige, seigneur de la maison noble d'Aubiac (12 mai 1785; fol. 142); — par Marie Darzilly, supérieure des filles pénitentes du Bon Pasteur, rue du Grand Cancera (10 juin 1785; fol. 144 v°); — par Bruno Lespiaut, curé de St-Éloi, au nom des dames de charité de sa paroisse (28 décembre 1785; fol. 159); — pour un bourdieu confrontant à la maison de Bordé, « buraliste des lotteries » (10 janvier 1786; fol. 160); — pour une vigne inféodée, le 15 novembre 1375, par Isabeau de Girard, femme de noble Jean de La Caussade (20 février 1786; fol. 166); — par Charles Peixotto de Beaulieu, « descendant d'Aaron, chef de la maison de Lévis » (29 mars 1786; fol. 172 v°); — par Jacques-François Jourgniac-St-Méard, capitaine commandant du régiment d'infanterie du Roi, tant pour lui que pour Jacques-François Drouhet, son frère utérin (28 mars 1786; fol. 174); — par Angélique-Marie Bouquier, femme de Pierre de Castelnau, baron d'Auros, capitaine commandant de cavalerie (19 avril 1786; fol. 177 v°); — par J.-B. de Verthamont-St-Fort, ancien officier au régiment des gardes du Roi (24 avril 1786; fol. 181 v°); — pour une maison qui a appartenu à Pierre et Agnès de Camparian, a été attribuée par déshérence au prince de Galles et donnée par lui à Jean Saincton, seigneur de Landiras, et Isabeau de St-Symphorien, sa femme (5 janvier 1787; fol. 192); — pour une vigne à Lormont, lieu dit *à Laroque, au Pinpin, sous la font de Mollon la font des Bœufs,* près l'enclos de la maison noble de Molon ou de *L'Escale* (13 février 1787; fol. 196 v°); — par Gabriel Dufau, capitaine de port (30 mars 1775; fol. 199 v°). — Vente d'un emplacement rue Belleville, moyennant 24 l. par toise carrée (22 mars 1784; fol. 202 v°). — Reconnaissance par Ostende Garnung de La Lande, « général provincial des monnoyes de France avec le département de Guienne » (1er mars 1787; fol. 219); — pour une maison sise derrière le Fort-Louis, au lieu dit anciennement *à Cratecap* et *à Penissaut* (16 mars 1787; fol. 221 v°); — pour une vigne à Bouliac, près de l'église, confrontant à la terre de *la Caussade* et pour une autre vigne près de la précédente, lieu dit *à Homon* ou *à la petite Caussade* (23 mai 1787; fol. 231 v°); — pour une vigne à Bouliac confrontant à un fief de la maison noble de Canteloup et à une dépendance de la maison noble de Makanam (26 mai 1787; fol. 234); — par divers pour un village contenant 5 journaux, sis près de l'église de Haux, appelé anciennement *à Magnac,* actuellement *le Maine de mousen Laurent,* près le chemin de la maison noble du Coureau, appartenant à M. de Bourran, et près d'une dépendance de la maison noble de Maynac, appartenant à M. de Galateau (9 juin 1787; fol. 237).

G. 2629 (Registre.) — In-4°, 48 feuillets papier.

1787-1790. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour un bourdieu sis à Bouliac, près le chemin qui va aux moulin et maison noble du Pian (27 août 1787; fol. 2 v°); — pour deux maisons sises rue Pomme d'Or, lieu dit anciennement *à Pradets* (27 octobre 1687: fol. 4); — par Jean-François Marsolier de Montaut, seigneur de Fournilh (19 février 1788; fol. 19); — pour une maison rue du Pont St-Jean, *alias* des Portanets (15 avril 1788; fol. 22); — pour un emplacement *à Belesbat* ou *à la Caudanne,* « sur le nouveau cours ou rue de Cicé, bordant l'estey du Peugue sur la moitié duquel il a droit de voûte » (24 décembre 1788; fol. 28); — au profit de Delphine de Brassier, « baronne de Budos, de Montferrant, Landiras, Béchevelle, Camenssac, Lamarque, Poujou, comtesse d'Escouasse et coseigneuresse de Semignan, Arcens et autres lieux » (1er mars 1789; fol. 36); — par Jacques de Bethmann, chevalier du Saint-Empire Romain et consul général de S. M. Impériale, Royale et Apostolique » (8 janvier 1790; fol. 38 v°).

G. 2630. (Registre.) — In-4°, 207 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Mention d'un « jeu de paulme, en la rue du Pas-St-George, faisant le canton de la ruette de Toupillon..., derrière la maison presbiteralle de St-Siméon » (fol. 34 v°); — d'une maison tenue le 20 février 1629, par Bernard de St-Martin, vicomte de Biscarosse, baron de Capbreton (fol. 71); — pour une vigne au plantier de Gratte[cap ?], près le boulevard de Ste-Cr[oix], « contenant ung journau à beuf; qui faict la journée de douze hommes ou environ » (fol. 96); — pour une vigne au plantier de Marifoix, « contenant la journée de cinq homme ou environ, ayant III[c] pas de long et vingt-deux de large » (fol. 95); — pour une corrége de vigne contigüe à la précédente, renfermant 3 journaux d'homme et mesurant 210 pas sur 16 à un bout et 20 à

l'autre (fol. 95 v°); — pour une vigne « dans laquelle y a une maison appuyée sur des pilliers de bois du costé du couchant » (fol. 103); — d'une terre tenue par noble Pierre de Pichon, écuyer, sieur de Betade, mari de Bertrande de Guichenières (fol. 106 v°); — d'une vigne à Tabanac « qui souloit estre devisée en trois pièces de vigne, l'une desquelles estoit faicte à la guise de l'isle de Macault » (fol. 120); — de 10 régues de terre, mesurant 31 lattes sur 5, sises à Camblanes, lieu dit *à La Cassaude*, ou *à Rouquault*, autrement *au Vignau* (fol. 135 v°); — d'une vigne à La Tresne, renfermant « une petite maison couverte de tuille et fermée de raux » (fol. 141); — de biens tenus, le 6 septembre 1577, par la veuve de Pierre Du Boscq, écuyer, sieur de Canteloup (fol. 144 v°); — de biens tenus en 1618 par Jean René, « hoste à La Bastide, tout proche le port et vis à vis du *Lion d'Or* » (fol. 162); — de « la maison noble de Mollon ou de Lescalle, qui souloit estre le propre desd. bénéficiers », à Lormont (fol. 170); — d'un bourdieu sis à Quinsac, lieu dit *au Caillau d'Ambès*, ou *à Vigouroux*, ou *à La Mothe du Caillau* (fol. 187); — pour un labour et vigne « ayant 25 règues, mesure de Rions, qui est partie de 36 règues et 21 besson de large et 94 pas de long » (fol. 201).

G. 2631. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève concernant les biens dont il a été rendu dénombrement le 23 novembre 1684 et pour lesquels il y a eu sentence du commissaire délégué : « Il faut mettre à la marge le nom de l'aquéreur, le temps de son exporle et le nom du notaire, et cela affin que dans la suitte on fasse voir clairement aux fermiers du Domaine de S. M., s'ils veulent contester les fief[s], que ce sont les mesmes que ceux qui ont esté donnés dans le dénombrement de 84 et de l'an 1555 rendu par nostre communauté par-devant Messieurs les maire et jurats de Bourdeaux » (fol. 1). — Plan du quartier St-Pierre, avec vue de l'église, de la porte du Caillau, de la porte du Palais, de la Cour des Aides (fol. 9 v°-10). — Mention d'un bourdieu dans la palu de St-Remy, *au Migron*, « où led. sr curé a faict bastir une chapelle » (fol. 116). — Tableau des agrières dues à la communauté (fol. 198); — des rentes constituées (fol. 200 v°); — des rentes obituaires (fol. 206 v°); — de fondations diverses (fol. 211); — de fondations par la « frairie des behutiers », la « frairie des orphèvres », la « frairie des pilotes », la « frairie des secretains » des diverses paroisses de la ville (fol. 212). — Offices célébrés au Palais et à la Cour des Aides (fol. 212 v° et 213).

G. 2632. (Cahier.) — In-8°, 42 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. « Extraictz des fiefs illiquides et extraits des parroisse[s] de La Trene et Camblanes ». — Liste de lieux dits de la paroisse de Bouliac : *au Puch du Porche, à la Rivière de Condat*, etc.

G. 2633. (Cahier.) — In-8°, 15 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Plan de biens relevant du chapitre.

G. 2634. (Liasse.) — 1 cahier de 26 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Fragments et tables de terriers et de lièves.

G. 2635. (Liasse.) — 9 pièces parchemin.

1339-XVe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux.

G. 2636. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier de 23 feuillets papier, 19 pièces papier.

1507-1708. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux.

G. 2637. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1682(?)-1691. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux. Conflit avec le Domaine. — Réponse du fermier du Domaine : la seigneurie foncière des trois quarts de Bordeaux et des localités circonvoisines appartient à des gens de mainmorte (2 janvier 1684).

G. 2638. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 1 cahier de 12 feuillets papier, 7 pièces papier.

1381-1685. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue d'Acre, porte d'Aquitaine, rues des Argentiers, Arnaud-Miqueu et d'Arsac. — *Rue d'Arsac*. Reconnaissance par Conthor Forthon, femme d'Arnaud de Bayonne, clerc, notaire public de St-Remy

de Bordeaux (1er mars 1382, n. s.). — Reconnaissance pour une maison contiguë à celle d'Arnaud Constantin, « arrumador » (9 février 1412, n. s.). — Reconnaissance pour une maison contiguë à celle des héritiers de Richard Pagan, prieur de St-Laurent-du-Médoc (19 novembre 1466).

G. 2639. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1396-1696. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Badilhon, des Bahutiers et Bonaventure. — *Rue Badilhon.* Reconnaissance en faveur de noble Trenquine d'Ages, veuve de Jean de Makanan (16 mai 1515). — *Rue des Bahutiers.* — Accord avec sœur Marie Renon, supérieure, et la communauté des Orphelines, relativement à l'amortissement d'un bien (16 août 1696). — *Rue Bonaventure.* Reconnaissance pour un « mech hostau de fusta » (21 novembre 1412). — Reconnaissance pour un emplacement contigu « a l'ostau et l'autre meytat de murailha de Humaud de Marselle » (5 avril 1516).

G. 2640. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1391-1705. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Bouhaut et Bouquière, au Branar, rue du Burga. — *Rue Bouhaut.* Reconnaissance au profit de noble demoiselle Anne de Junqueyres, pour une maison près la porte de St-Julien et confrontant à « la rueta de la Rodet » (4 juin 1512). — *Rue Bouqueyre.* Vente par Jean de Moncuq, écuyer, bourgeois de Bordeaux, aux exécuteurs testamentaires de feu Jean de Domyngieux, contrôleur en la comptablie de Bordeaux, d'un cens dû par Colombe de Laurensane, damoiselle, femme de noble Charles de Bordeaux, seigneur de Balizac et Origne (16 décembre 1521). — *Au Branar.* Reconnaissance au profit de Jean Escot, anglais (27 juillet 1394). — Reconnaissance pour une vigne acquise de « Vidau de Canp, rossiney » (25 janvier 1406, n. s.).

G. 2641. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1395-1577. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : *a Cabaraus,* à la Cadène, au Caillau, rue de Campen, à Campeyraut, rue du Cancera. — *Au Caillau.* Vente d'une maison appelée *l'Obra Neba,* « entre lo portau deu Rey et la carreyra qui ben debert lo Castet Reyau, d'una part, et lo mech portau debert lo Calhau, d'autra part », et s'étendant « de la yma de la mar, de l'un cap, entro au padnent de la bila, de l'autre cap »; soumission à la juridiction de l'official, qui pourra faire respecter le contrat à l'aide de l'excommunication, de l'interdit, etc. (17 mars 1447, n. s.). — *Rue du Cancera.* Ensaisinement par Jacques Forquade, curé de N.-D. de la Place (25 octobre 1577).

G. 2642. (Liasse.) — 54 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1388-1683. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue du Casteret, du Cerf-Volant, du Chai-des-Farines, du Chantre et du Chapelet, aux Chartrons. — *Rue du Casteret.* Reconnaissance pour une maison sise « en la rua ... deu Castaret, au loc apperat à La Roqueta, davant la tor de Johan de Laporta » (11 septembre 1421).

G. 2643. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1656-1657. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : aux Chartrons. Procès contre le chapitre de St-Seurin.

G. 2644. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1392-1774. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : au Chivaley, rue Clare, rue *de las Comas* ou des Combes. — *Rue de las Comas.* Reconnaissance au profit des bénéficiers de St-Pierre pour « tota aquera appentis et cosina ab la meytat deu gran portau et aleya qui s'i apperten, ont sole aver tres estadias ont solen estar las fempnas comunas » (2 mars 1437, n. s.). — Analyse de plusieurs reconnaissances signalant parmi les confrontations un jeu de paume (s. d.).

G. 2645. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1386-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de la Coquille, de Corbin, de la Corderie, de la Corderie Saint-Pierre et de la Cour des Aides. — *Rue de la Coquille.* Reconnaissance pour un immeuble « devant la rua apperada de la Coquilla, per lacau l'on va et ven deu portau deu Caillau a la tour de Bessan » (copie; 11 juillet 1527). — *Rue de Corbin.* Bail à cens par « Sarayne de Baussay, dame des maisons nobles de Livrac et Poyanne, vefve de feu noble Alphonce Lazare, en son vivant gentilhomme de la chambre du Roy et cappitaine de deux compaignies de ses ordonnances » (21 août 1574). — *Rue de la Corderie.* Reconnaissance pour une maison donnant dans lad. rue de la Corderie, « maintenant appellé dernier Sainct-Pierre » (8 novembre 1604).

G. 2646. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1414-1662. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : *aus Darreys Chays*, rue des *Dauradeys*, Dessous-le-Mur, de la Devise et Dissente.

G. 2647. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1393-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue de l'Engin, du Mirail, *a l'Estey Crebat, a l'Estey Neu*. — *Rue de l'Engin du Mirail*. Mention d'une procuration donnée « in castro de Breda », le 21 mars 1390, n. s., par Marie de St-Symphorien, fille de Pierre de Saint-Symphorien, dit de Landiras, et de Mabille Colom, et femme de Jean de Lalande, seigneur de Labrède (8 mars 1393, n. s.) — Achat de la seigneurie foncière d'une maison confrontant « à la causa de mossen Harri Boet, avesque de Bado » (incomplet; xve siècle).

G. 2648. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1391-1751. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues du Faignas, des Faucets, à Figuereau, à Font-Canissan, au Fort, Fossé des Carmes, Fossé des Tanneurs, Fossé Trompette, au Freysse.

G. 2649. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 2 cahiers de 24 feuillets papier, 39 pièces papier.

1382-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues du Grand Cancera, de la Grande Carpenterie, à Gratecap, rue du Ha de Lesparre, à la Joualle, rue Judaïque. — *Rue du Grand Cancera*. Vente d'une maison confrontant « à la maison de Madamoiselle Dhervé, qui est à présent de M. le Prézidant Lalane » (16 janvier 1592). — *Grande Carpenterie de St-Pierre*. Reconnaissance pour une maison confrontant à la maison de la veuve d'Élie Lambert, notaire, et à « la Divicia qui passa per la Gran Carpentaria » (12 novembre 1414). — *Rue Judaïque*. Reconnaissance pour une maison et une tour près du Petit-Judas (copie authentique; 1496).

G. 2650. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1378-1583. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de Langon, Lègre et du Loup. — *Rue de Langon*. Acte par lequel Guillaume Ayquem et sa femme, qui ont assigné un cens de 40 sous sur une maison en faveur des bénéficiers de St-Pierre, donnent comme caution deux bourgeois de leur lignage, lesquels s'engagent à garantir ce cens aux bénéficiers ou à leur payer 40 écus d'or vieux (23 mars 1378, n. s.). — Bail à cens au profit de frère Jean Dubourg, abbé de Faize (16 février 1508, n. s.). — *Rue Lègre*. Reconnaissance pour un immeuble confrontant à « l'ostau deus hereteys de honorable homme Arnaud Miqueu » (30 mars 1497).

G. 2651. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1395-1517. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux, rue de Macau. — Mention du testament de Foucaud Reynaud, prêtre, « volent anar en la companhia de Guilhem Peytavin, borgues de Bordeu, son mestre, en las partidas d'Anglaterra » (10 mai 1408).

G. 2652. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 2 cahiers de 46 feuillets papier, 17 pièces papier.

1384-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de Magudas ou de Verteuil, Maître Antoine, *aus Malhous*, rues de Margaux, Marin, de Marseille, rue et place Maucaillau, rues Maucoudinat, de Mauzon et de Médoc. — *Rue Maître-Antoine*. Reconnaissance pour une maison sise « dans la petite rue Mêtre Antoine, autresfois rue Putoy » (10 juin 1724). — *Rue Marseille*. Enquête : déposition de Pierre Maignon, maître maçon, âgé de 98 ans; il parle d'un immeuble sis « en la ruhe de Bonneventure, à présent appellée ruhe Marseille ». Déposition d'Étienne de Marseille; il mentionne une maison appartenan jadis « à ceulx qui portent le nom de Marseille » (3-5 janvier 1584). — *Rue Maucoudinat*. Règlement de comptes avec Raimond Darbo, écuyer, sieur de Tinguon, pour les arrérages dus par « le jeu de paulme de Tinguon, chay ou maison » (18 avril 1599).

G. 2653. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1371-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux, rue des Menus. — Reconnaissance pour une maison confrontant « lo casau deus hereteys de Johan Lebas, masson » (16 janvier 1484, n. s.). — Reconnaissance pour une maison « ab la vouta, casau et mech putz » (9 mars 1495, n. s.). — Rétrocession par Pierre-Charles de Lavergne, vicomte de Guilleragues et du Castera, conseiller au Parlement (27 septembre 1616).

G. 2654. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1371-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Mérignac, au Mirail et rue du Mirail, rue de la Monnaie, rue de la Monnaie-Vieille, au Mugron. — *Rue Mérignac.* Reconnaissance pour une maison confrontant de l'ouest « à la maison de l'hoste de l'*Abondance* » (6 décembre 1724). — *Au Mirail.* Reconnaissance par Gensote de Malhos, femme de Jean de Londres, notaire (23 novembre 1414). — *Rue du Mirail.* Reconnaissance pour une maison sise rue du Mirail, « au loc apperat au Fanhas » (3 février 1424, n. s). — *Rue de la Monnaie-Vieille.* Reconnaissance pour une maison sise rue de la Monnaie-Vieille, près la rue Ste-Catherine (6 juin 1543). — *Au Mugron.* Commise de la maison noble de Mugron, faute d'hommage au Roi (4 mai 1693).

G. 2655. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1362-1485. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue de Naujan, rue de Nérigean, rue Neuve, place de l'Ombrière. — *Rue Neuve.* Ensaisinement en présence d'Amanieu d'Arsac, chevalier, seigneur dud. lieu, Garde de Montboer, damoiseau, Aymar Fabre, changeur, etc. (18 juillet 1362). — Bail à fief d'une maison sise près de celle de « noble home Mossr de La Landa, cabaley » (7 décembre 1420). — *Place de l'Ombrière.* Reconnaissance pour moitié d'une maison sise près la place de l'Ombrière, sur la Rivière, confrontant « l'androna o vanela comunau », la rue allant « de la tor de Vatefil envert lo portau deu Calhau » et la muraille de la ville (19 mars 1485, n. s.).

G. 2656. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1405-1742. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : la Palu, rue du Parlement, rue du Pas-St-Georges, au Perey, rue Permentade.

G. 2657. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1319-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues du Petit-Cancera, de la Petite-Carpenterie, du Petit-Judas, du Petit-Paradis. — *Rue de la Petite-Carpenterie.* Arrêt entre Bernard de Martin, écuyer, seigneur du haut Tirac, Hyacinthe de Gaufreteau, écuyer, seigneur de Châteauneuf, etc. (9 avril 1729). — *Rue du Petit-Judas.* Legs d'un cens dû « per arrason deu petit serey qui es costa la gran taberna de Petit-Judas » (6 avril 1440). — *Ruette du Petit-Paradis.* Reconnaissance passée en la « maison noble de Cluzeau, parroisse de Cars » (11 octobre 1623).

G. 2658. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1362-1749. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Pierre-de-Macau, à Pisselèbre, aux Places du Freysse, au Porge St-Jean, rue Porte-Begueyre, rue Porte-Neuve, rue Porte-St-Julien, à Pradets.

G. 2659. (Liasse.) — 1 cahier de 2 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1545-1726. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Pradets. Procès contre François de Borie, président aux Requêtes.

G. 2660. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1374-1737. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues du Puch, du Puits-d'Ailhan, du Puits-de-Baignecap, du Puits-des-Cazaux, du Puits-des-Cujols, du Puits-des-Juifs. — *Puits-de-Baignecap.* Reconnaissance à la suite de la vente de la seigneurie foncière par Guillaume-Sanche, seigneur de Pomiers et vicomte de Fronsac (21 janvier 1374, n. s.). — *Rue du Puits-des-Cazaux.* Accord avec « Gilles Lecomte, chevalier, baron de La Chaulme, seigneur de Matha et de la tour de Lansac dans Bordeaux », domicilié à Toulouse (29 juillet 1673). — *Rue du Puits-des-Juifs.* Cession d'un emplacement touchant par derrière aux murs du château de l'Ombrière (14 février 1383, n. s.). — *Rue du Puits-des-Juifs*, aliàs du *Petit-Judas.* Reconnaissance par Jean de Laurensanes, marchand, pour une maison confrontant par derrière « a la plassa deu joc de la pilota qui es deud. affevat » (5 août 1475).

G. 2661. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1373-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Raze et de la Rousselle. — *Rue Raze.* Reconnaissance par Joseph Eyma, comme mari d'Élisabeth Diers de Ras, et Catherine Diers de Ras, veuve d'Henri Leuhof, pour des immeubles « dans la rue apellée de Ras » (9 juin 1724). — Reconnaissance pour des maisons confrontant « aux maisons des héritiers de feu Ras » (16 juin 1724). — *Rue de la Rousselle.* Procuration donnée par Gaillard Viger, chevalier, à Vital Carles (17 février 1376, n. s.).

G. 2662. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1362-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue et ruette Ste-Catherine, rue et paroisse Ste-Colombe, paroisse Ste-Eulalie, à St-Genès, porte et rue St-Julien, paroisse St-Maixent, paroisse St-Michel, rue St-Paul. — *Paroisse St-Maixent.* Reconnaissance au profit de Guillaume Ays de Fronsac, damoiseau, et de Jeanne Ays de Fronsac, femme de Bernard de Castetga, chevalier, héritiers de P. Lambert, chevalier et bourgeois de Bordeaux; témoins : Guillaume Ays, chevalier, etc. (3 mars 1371, n. s.).

G. 2663. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1383-1738. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : paroisse St-Pierre. — Testament de Jacques de Guardagua, marchand : il désire être inhumé dans sa sépulture, dans la chapelle et devant l'autel de N.-D.; il lègue 100 s. à l'œuvre de St-André, institue héritière la fabrique de St-Pierre et exécuteur testamentaire un « pleguador de coudre » (30 septembre 1383). — Contrat pour l'achèvement d'une maison : cheminées de pierre dure et de pierre de St-Laurent, parpaings de pierre de Roque-de-Tau, fenêtre de pierre de St-Émilion ou de St-Laurent (14 février 1669).

G. 2664. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 3 cahiers de 68 feuillets papier, 14 pièces papier.

1380-1789. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : carrefour, paroisse et place St-Projet, paroisse et rue St-Remy. — *Carrefour St-Projet.* Reconnaissance pour des maisons « en lasquaus a seys estatyas » (22 février 1380, n. s., « sede Burdegalensi vacante »). — *Paroisse St-Remy.* Reconnaissance pour un domaine sis « dans le bordieu noble de Malvirade », passée après échange entre le clergé de St-Pierre et Jacques Derenier, sieur de Barre, Malvirade et Bonnet, prêtre, docteur en théologie, conseiller à la Cour des Aides (29 août 1669).

G. 2665. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 6 pièces papier, 1 plan.

1393-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : paroisse St-Seurin, paroisse et rue St-Siméon, à Salabert. — *Paroisse St-Siméon.* Assignation à la veuve du s^r^ de Mullet de Volussan, conseiller au Parlement, pour s'entendre condamner à reconnaitre pour une maison et un jeu de paume (24 mars 1629). — *Salabert.* Reconnaissance par « Ramon de Seubas, dauradey » (11 juin 1394).

G. 2666. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1368-1774. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Trois-Hostaus, rue de Verteuil, rue de la Vieille-Corderie, au Vimeney. — *Rue des Trois-Hostaus.* Reconnaissance pour une maison au profit d'Espagne de La Lande, femme de Guillaume de Grecham, anglais (« XXVII die exitus maii » 1368). — *Rue de Verteuil.* Reconnaissance au profit de « Pey de Rostanh, escudey, senhor de l'ostau de Ferradre, scituat en la parropia de la gleysa de Seut-Pey » (copie; 17 mai 1480). — Reconnaissance pour un immeuble sis « en la paroisse de St-Christolly et en la ruhe par laquelle on va de l'hospital de St-André à l'églize dud. St-Christolly, vis-à-vis de la maison de l'abaye de Vertheuil » (15 décembre 1570). — *Rue de la Vieille-Corderie.* Ensaisinement par Gaston de La Touche, seigneur et baron de La Faye et de Bautiran, coseigneur de l'Isle-St-Georges, maire de Bordeaux (5 mars 1567). — Reconnaissance pour un emplacement sis « en la rue appellée *Dernier St-Pierre,* autrement *la Vieille-Corderie* », près la maison de Gabriel de Raymond, écuyer, s^r^ de Vignolles, « mari de la dame de Salegourde » (4 novembre 1626).

G. 2667. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 1 cahier de 12 feuillets papier, 29 pièces papier.

1411-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Ambarès, Barsac, Bassens, Baurech et Bègles. — *Bègles.* Mention du moulin de Lacour et du moulin de Lescarran, *alias* la Moulinate (29 août 1628).

G. 2668. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1393-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bouliac. — Exporle consentie par Pierre Dureteste, « sergent ordinaire de M^rs^ les maire et juratz », au nom de sa fille Marie (25 août 1593). — Arrêt pour Pierre Dureteste, « sergant de la maison comu[n]e » (30 janvier 1597).

G. 2669. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1539-1745. — Propriétés et seigneuries foncières à Bouliac.

G. 2670. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1474-1745. — Propriétés et seigneuries foncières à Bruges et à Cambes.

G. 2671. (Liasse.) — 21 pièces parchemin.

1415-1496. — Propriétés et seigneuries foncières à Camblanes. — Bail à cens du moulin sis *au Puch deus Claus* (25 novembre 1415). — Reconnaissance au profit « deus senhors comptes, procurayres, scindix et confrayres de la confrayria preveyriu d'Entre-dos-Mars, instituida, fundada et ordennada en las gleysas de Camphlanas, de Senac, de Linhan, de Sadirac et de Carinhan » (25 août 1452).

G. 2672. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 cahier de 11 feuillets papier, 14 pièces papier.

1500-XVIII° siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Camblanes. — Reconnaissance par noble Nicolas de La Bassée, écuyer, majordome de Puypaulin, et Jeanne de Senebrun, sa femme, au profit de Guillaume Sentavit, curé de Fargues, chapelain à St-Pierre (22 octobre 1502).

G. 2673. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 1 cahier de 13 feuillets papier, 18 pièces papier.

1418-1740. — Propriétés et seigneuries foncières à Camiac, Carcans et Ste-Hélène, Cardan, Carignan et Castillon [de Médoc]. — *Carcans et Ste-Hélène.* Inventaire des papiers remis à Jeannet Mercier à la suite de l'abandon consenti en sa faveur par voie d'échange des revenus des bénéficiers dans les paroisses de Carcans et Ste-Hélène : achat desd. rentes fait à Marguerite Dubourg, le 1er février 1428 (1629). — Analyses de reconnaissances du XVIe s., pour divers biens, pour des pêches « de bertauleyre », etc. (sans date). — Analyse d'un hommage rendu le 4 octobre 1580 au duc de Nevers par le fondé de pouvoir du curé et des bénéficiers pour leurs droits et revenus à Carcans, Ste-Hélène et Lesparre, « au debvoir de 15 sols bourdelois d'exporle et ost d'escuïer quand le Roy mandra ses otz en Guienne ayant cinq sols en bource » (sans date). — *Cardan.* Sommation à exporler adressée à Boret, maître fourbisseur à Bordeaux, rue St-Projet (24 juillet 1738). — *Castillon.* Mainlevée d'une saisie opérée à la requête de « la nobla et puyssanta dona et baronessa Madona Johana de Castelhon, dona de Lescun et de Castelhon » (13 septembre 1421).

G. 2674. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1467-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Cenon.

G. 2675. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1380-1894. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Vente par Pierre Renaud de Graulet, bourgeois de St-Émilion, seigneur de Ferroys, Entre-deux-Mers, à Guillaume Fauchey, vicaire de St-Pierre, à Pierre Austen, curé de Parempuyre et *obrey* de St-Pierre, et aux autres bénéficiers de St-Pierre (15 janvier 1383, n. s.). — Vente de seigneurie foncière par Guillaume d'Estissac, damoiseau, demeurant à Mussidan, héritier de feu Guiraut de St-Michel, damoiseau, par le moyen de son père Audouin d'Estissac, chevalier (10 avril 1392).

G. 2676. (Liasse.) — 28 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1403-1495. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Acquisition de seigneurie foncière par les prêtres chargés de célébrer les messes fondées par Jean Escot (19 décembre 1403). — Vente par Bertrand Du Puch, chevalier, seigneur Du Puch, et par Jean, damoiseau, son frère (20 janvier 1440, n. s.). — Bail à fief d'une aubarède sise à Floirac, lieu dit *a Vimeneys*, près le ruisseau du moulin (19 novembre 1459).

G. 2677. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1513-1693. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Analyse d'une reconnaissance pour des biens : « Ces lieulx sont dans le cournault d'Audissas et proche du grand portail de la maison noble d'Audissas » (sans date). — Réduction des redevances d'une vigne, « à cause que lad. vigne estoit trop chargée dud. cinquain, et qu'il ne la pouvoit entretenir des labourages nécessaires sans y avoir de la perte, au moyen de la grand cherté des ouvriers et de l'œuvre qu'il y convient employer et ausy à cause de la grelle et tempeste et tems qui puis quelques années en ça est tombée sur les vignes, dont on a convenu en couper une partie au pied » (15 juillet 1593). — Refus par un tenancier de porter l'agrière dans une maison que les bénéficiers viennent de faire bâtir (7 avril 1693).

G. 2678 (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1560-1772. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac.

G. 2679. (Liasse.) — 47 pièces papier.

1530-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Reconnaissance au profit de Marie de Laroque, veuve d'André Dubosc, écuyer, sieur de La Bastide (1er janvier 1648). — Reconnaissance pour un bien sis au lieu dit autrefois *au Cazaillon*, autrement *a Pomey*, et actuellement *au Maine de Ladendot*, touchant vers le nord au chemin de Bordeaux à la chapelle N.-D. de la Belle-Croix et vers le midi à autre chemin qui va de Bordeaux et de lad. chapelle à l'église de Floirac (10 juin 1668).

G. 2680. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1494-1595. — Propriétés et seigneuries foncières à Haux et Langoiran. — *Haux*. Procuration donnée par noble Jeanne de Bouliac, femme de Bertrand de Saint-Cric, à sa sœur Catherine (9 février 1497, n. s.). — *Langoiran*. Cession de la seigneurie foncière du moulin de Labatut (vidimus; 7 septembre 1529).

G. 2681. (Liasse.) — 18 pièces parchemin.

1372-1428. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne. — Ensaisinement par frère Guillaume Créature et autres religieux Augustins, de biens vendus par autorité de justice, « cum Alixandre Deode... ffos tengut et obliguat envert Arnaud Deu Luc, borgues de Bordeu, en sertana soma de pecunia ab carta publica sagerada deu saget e contra-saget deu quau hom usa en Bordales aus contreytz per nostre senhor lo prince de Guiayna, e en apres lodeyt Arnaud Deu Luc agos feyt metre a la man deud. nostre senhor lo prince e de ladeyta guarda e exequtor aucuns bens e causas deudeyt Alixandre » (24 mars 1372, n. s.). — Reconnaissance au profit d'Arnaud de Vellac, prieur des Augustins (1er juin 1399). — Vente de deux hommes questaux et de leurs biens (25 mai 1422). — Bail « a ffaenduras » de deux vignes et d'une « cambra », et ce depuis la st Martin d'hiver pour 9 ans, puis pour 9 autres et ainsi « de nau ans en nau ans per totz temps » (10 novembre 1425). — Envoi en possession de droits acquis « en et sobre lo cors et la persona de Arnaud Doat, home questau de la parropia de La Trena Entre-dos-Mars, et sos bens et causas, et aissi medis sobre los bens et causas qui foren de Pey Doat, de la parropia de La Trena, quant vive home questau », « et aquo per la tradiction et balhansa de la propria persona deudeit Arnaud Doat, et aissi medis per la balhansa et prenament deu barrolh de la porta de l'ostau deud. Arnaud Doat, qui es en ladeita parropia de La Trena, au loc apperat au puch de Doat, et aissi medis deu barrolh de la porta de l'ostau que fo deudeit Pey Doat » (2 juin 1427).

G. 2682. (Liasse.) — 9 pièces parchemin

1420-1478. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne. — Mention de la cession de deux hommes questaux. (« In cappella Sancti-Georgii, contigua ecclesie... Sancti-Petri », 10 mars 1430, n. s.).

G. 2683. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1510-1578. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne. — Reconnaissance par « lo noble homme Jaspart de Pollignac, sr Des Roys, et damoyselle Gracienne de Gassies, sa molher » (5 octobre 1520).

G. 2684. (Liasse.) — 1 cahier de 30 feuillets parchemin, 1 cahier de 87 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1587-1595. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne.

G. 2685. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1601-1728. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne. — Sentence contre Jean Duboscq, écuyer, sieur de Canteloup, et consorts (31 janvier 1606). — Reconaissance pour une vigne sise « au lieu appellé anciennement *au Port de La Sauve* et à présent *au Bastard* et *à La Perche* » (3 janvier 1667).

G. 2686. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1471-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne. — Reconnaissances au profit de Pierre de Rostaut *(sic)*, écuyer, seigneur de la maison de Ferrade (copie; 5 janvier 1471, n. s.-2 janvier 1483, n. s.). — Cession par René de Roustaing et Madeleine de Chausade, sa femme, aux bénéficiers de St-Pierre, de la maison noble d'Arsins à La Tresne (extrait; 3 juillet 1510). — Analyse d'une reconnaissance

du 3 décembre 1668 par François de Charevas, écuyer, « m^tre des couriers de Bordeaux et généralité de Guienne » (sans date).

G. 2687. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1667-1696. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne.

G. 2688. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 1 cahier de 14 feuillets papier, 6 pièces papier.

1456-1598. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne, L'Isle-St-Georges et Lormont.

G. 2689. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier de 20 feuillets papier, 14 pièces papier.

1610-1792. — Propriétés et seigneuries foncières à Lormont. — Reconnaissance pour une terre sise *à La Roque*, « près la maison noble de Mollon » (1er mars 1621).

G. 2690. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1595-1692. — Propriétés et seigneuries foncières à Lormont.

G. 2691. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1786. — Propriétés et seigneuries foncières à Lormont. Procès contre Austinde Garnung de Lalande, conseiller général subsidiaire de la Cour des Monnaies au département des élections de Bordeaux, Périgueux, Agen, Condom et Sarlat.

G. 2692. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1386-1777. — Propriétés et seigneuries foncières à Ludon, Margaux, Martillac et Montussan. — *Ludon.* Cession de cens par Mathieu Dusau, écuyer, et Jeanne Vacquey, sa femme, sur la maison noble de Peyres et ses dépendances, le tout environné de fossés, confrontant aux padouens de Monseigneur de Duras (17 mars 1515, n. s.). — *Martillac.* Reconnaissance pour un immeuble sis au lieu dit *au Pasten de Valoux*, anciennement *au Pré d'Aurianne* et *de l'Hoste Nègre*, confrontant aux vignes de Thomas de Maniban de Rams, écuyer, « le chemin ou peguilleyre entre deux » (25 juillet 1674).

G. 2693. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1352-1481. — Propriétés et seigneuries foncières à Quinsac. — Reconnaissance en présence de « Arnaud Deubosc, daurader, ademorant en lad. parropia de Sent-Peyre » (7 septembre 1382).

G. 2694. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1417-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Quinsac. — Reconnaissance en présence de « Charles Martin, tailleur de la monnoye de Bourdeaulx » (4 mai 1540).

G. 2695. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1420-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Rions, Sadirac, St-Caprais, Ste-Croix-du-Mont, St-Genès, St-Germain-d'Esteuil, St-Germain-du-Puch et St-Hilaire « près Rions ». — *Rions.* Reconnaissance pour une terre sise « près l'hospital Sainct-Estèphe » et confrontant au chemin du Tourne à Cadillac (25 octobre 1537). — *Ste-Croix-du-Mont.* Reconnaissances au profit de « Benetritz de Sentaralha, filha que fo deu senher en Fottit-Sans de Sentaralha et de la dona na India d'Arroqueys, filha que fo de Mossen Pey d'Arroqueys, caboy qui fo, et de la dona na Sebelia de Puch que fo, e molher... d'en Imbert Deus Claus, borgues de La Reula » (28 juillet 1426). — *St-Germain-d'Esteuil.* Vente par Gailhard de Gresinhac, chevalier, aux prêtres de St-Pierre, pour le prix de 140 guiennois d'or, de droits d'esporle, cens, agrières, quarts et quints, etc. (13 mai 1424). — *St-Germain-du-Puch?* Cession d'un dimon par Amanieu de Bedat, damoiseau, à Arnaud de Sentavit (février 1420, n. s.).

G. 2696. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets papier.

1613-1617. — Propriétés et seigneuries foncières à St-Laurent-de-Médoc. Terrier. — Reconnaissance pour une maison, près du chemin qui va du bourg à la maison de Marsilhonnet (fol. 3); — pour une terre près du moulin de Puybaron, paroisse de St-Laurent (fol. 4 v°).

G. 2697. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1504-1681. — Propriétés et seigneuries foncières à St-Loubès et St-Médard. — *St-Loubès.* Reconnaissance pour un « trens de terra et mardes » confrontant à « l'es-

tang deu molin de Montet, appartenant a maistre Baude Peyron » (18 octobre 1518).

G. 2698. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1396-XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Tabanac.

G. 2699. (Liasse.) — 24 pièces parchemin.

1358-1379. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Reconnaissance au profit de Jean de La Porte, fils de feu Austinde de La Porte (1er décembre 1358). — Reconnaissance au profit de Marquise de La Porte, sœur de feu Austinde de La Porte, chevalier, et femme de Guiraud de La Mote, chevalier (8 septembre 1364.)

G. 2700. (Liasse.) — 25 pièces parchemin.

1380-1391. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Renouvellement du bail *a ffadanduras* d'une vigne que le fermier a vendue (15 novembre 1381). — Esporle en présence de « Moss. Grimoard Guilhem, cavoy, senhor de Lesparron » (8 octobre 1383). — Bail *a fazendura* par Marquise de La Porte, veuve de Géraud de La Mothe, chevalier (21 octobre 1387). — Bail à cens par Guillaume Giraudon, de la paroisse Ste-Eulalie, neveu de feu marquise de La Porte (14 juillet 1391).

G. 2701. (Liasse.) — 25 pièces parchemin.

1393-1396. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Reconnaissance au profit de Jean Escot, anglais, pour une vigne confrontant à celle de Thomas Auston, anglais (22 octobre 1394). — Reconnaissance au profit des prêtres chargés de dire les messes fondées par Jean Escot (2 juin 1395).

G. 2702. (Liasse.) — 17 pièces parchemin.

1403-1414. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Bail à cens au profit d'un « hobrey de binhas, demorant a rua Hazan », paroisse Ste-Eulalie (21 décembre 1413). — Reconnaissance pour un manse sis près « lo ffeu de la capera de Talanssa » (25 mai 1414).

G. 2703. (Liasse.) — 14 pièces parchemin.

1417-1429. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence.

G. 2704. (Liasse.) — 12 pièces parchemin.

1431-1448. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Reconnaissance pour une vigne « pres lo bordiu de La Porta, au loc apperat au Plantey Dejus », confrontant à « la may de la riu deu molin » (25 janvier 1437, n. s.). — Reconnaissance pour une vigne sise *au Plantey Dessus,* près « deu camin Sent-Jagme » (3 avril 1442).

G. 2705. (Liasse.) — 14 pièces parchemin.

1452-1486. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Reconnaissance pour une vigne sise « aus Malhous, pres la cappera de Talanssa » (23 juin 1452). — Reconnaissance par Jaubert de Chicque, maître de la Monnaie royale de Bordeaux (18 juillet 1486).

G. 2706. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1512-1789. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence.

G. 2707. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1432-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Tresses et Villenave. — *Villenave* (?). Procuration par Jean de La Mote, seigneur de Castelnau et de Noaillan (2 août 1432).

G. 2708. (Liasse.) — 8 pièces parchemin.

1368-1448. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Vente moyennant 200 guiennois d'or, de 6 d. d'exporle et 10 l. de cens que le vendeur s'engage à asseoir, dans les trois ans, sur un immeuble convenable; témoin : Jean Delhur, prieur de St-James de Bordeaux (12 décembre 1391). — Vente par Jean de Bahahada, chevalier, et dame Marguerite de Bourg, sa femme, de cens sur divers biens sis à Bourg et dans le Bourgès (29 mars 1427).

G. 2709. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 2 cahiers de 41 feuillets papier, 5 pièces papier.

1461-1550. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Cession à titre d'échange d'un cens de « vingt et quatre arditz

qui son detz soudz de la moneda corssabla a Bordeu » sur une maison sise « en la rua apperada rua Legra », laquelle maison est appelée « l'ostau de las Estubas » (24 avril 1507). — Accord avec Étienne de Verdoys, curé de St-Remi de Bordeaux (28 décembre 1514). — Reconnaissance en présence de Jean de St-Avid, « magistro cirurgico et barbitonsore » (15 octobre 1527).

G. 2710. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 1 cahier de 18 feuillets papier, 4 pièces papier.

1553-1597. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées.

G. 2711. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1617-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Vente par Catherine Danet, veuve de Gilles de Fayard, écuyer, à Pierre-Paul-Éléazar de Luxe, seigneur de la maison noble de La Taste, paroisse de Langoiran (9 juillet 1736).

G. 2712. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1708-1759. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses.

G. 2713. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1372-1398. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Fragment du testament de [Guiraud (?)] Cambon : il lègue à 13 pauvres, le jour de sa sépulture, en l'honneur des 13 apotres, « a min[j]ar..., una camisa de drap linge, una cotaffardia et I caparon de cornoales o d'autre drap convenable et I parelh de sabatons neus », autant à 13 autres le jour « de son seteyme » et autant le jour « de son trenteyme » ; à 100 prêtres qui prieront pour lui, « la valua en la moneda deu senhor de cent marcs d'argent obratz en obra plana », aux pauvres de chacun des hôpitaux de St-James, St-Jean-du-Pont, St-Julien, St-Antoine et du St-Esprit, de Cayac, Bardenac, Roncevaux, St-Antoine en Viennois, Le Puy en Auvergne, N.-D. de Paris, 5 florins d'or vieux pour l'achat d'un lit garni; à l'œuvre de St-Pierre, la monnaie de 1,000 florins d'or vieux ([13 juillet 1372]). — Testament de Peyrone de Compdom, femme de Jacques de Guardagua, marchand : elle lègue 10 s. à l'ermite de Lormont, autant « à l'ermitan qui demora a Porta Digeus » ; elle lègue un lit garni, savoir « una coste, un capssey, quatre linssous et una cuberta » ; un autre lit garni, savoir « una coste, un cochin, quatre linssous et una cuberta », « uns pater nostres de l'ambre », etc. (20 février 1386, n. s.). — Fondation par Jean Escot, marchand anglais, pour son âme et celle de ses parents et de sa femme Chrétienne, de messes chantées pour tous les jours de la semaine, avec absoute sur la sépulture dud. Escot, dans la chapelle Notre-Dame; il dote les chapellenies de 70 livres de revenus (7 mars 1392, n. s.).

G. 2714. (Liasse.) — 4 pièces parchemin.

1397-1398. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Testament d'Hélène de Élaud, veuve de Guil. Wakfeld : elle fonde 4 chapellenies; elle lègue 12 guiennois « à Perrin, son chayey » ; 16 guiennois pour concourir à la réparation du prieuré du Barp; des « gonas » d'écarlate fourrée, « capa », « mantetz », etc.; elle laisse son grand bassin de laiton, un coussin, etc., « a Crestiana, molher de Jaques Escot » ; elle laisse 4 livres à la fabrique de St-Michel; à sa servante, pour l'aider à se marier, 20 guiennois, plus « lo drap qui lo sera necessari segont son estat per far cota e gonet, capeyron e caussas e un parelh de sebatons quant era sera espoza » ; elle lègue diverses sommes à la fabrique de St-Projet, à la fabrique de la chapelle de Ste-Catherine, à la recluse de Bordeaux, « a fray Gauter [de] Glouceter », ermite de Lormont, à charge pour lui de dire des messes; elle laisse 100 guiennois « a maridar paubras piucelas e per far aprendre paubres enfantz a las escolas » et 8 guiennois à l'hôpital de Roncevaux; 4 guiennois à la fabrique de St-André, autant à la fabrique de St-Seurin, autant « aus heremitaus de Porta Digeus » ; 60 s. à la recluse près la Porte-Dijeaux; 20 guiennois « per ajudar a far e construyre las latrinas de la gleysa de Nostra-Dona de la Plassa, a ops et per ops des malaus qui faran las noenas en ladeyta gleysa per honor et per reverencia de mossenhe sent Eutropi » ; elle institue entre autres exécuteurs testamentaires Vital Carles, Jean Escot et autres; elle prie les maire et jurats de surveiller l'exécution de son testament et institue un legs en leur faveur (30 novembre 1397).

G. 2715. (Liasse.) — 6 pièces parchemin.

1406-1439. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Acte entre Benoit Spina, marchand, d'une part, Vital Carles, fr. Jean Delhura, prieur de St-James, et

autres exécuteurs testamentaires d'Hélène de Helaud, anglaise, d'autre part, tendant à asseoir 50 l. de cens léguées par lad. testatrice pour les 4 chapellenies fondées par elle (17 septembre 1406). — Testament de Jean de Londres, notaire : il lègue à sa femme deux de ses meilleures couvertures, « exceptat de seda », une paire des meilleurs draps, « exceptat de seda » ; à Guillaume Mingot, notaire, 20 guiennois d'or: à Garcie Arnaud, frère prêcheur, « son payre de confession », 100 s.; il ordonne que l'on rende aux parties les procès qui sont chez lui, contre paiement des frais; on les leur rendra sans paiement, si elles jurent ne rien devoir : le serment sera prêté sur l'Évangile jusqu'à 50 s., et sur l'autel de St-Antoine pour les sommes supérieures (28 février 1416, n. s.).

G. 2716. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1506-1545. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Testament de Rose Bridon : elle lègue à Mariote de Cantaloup, sa fille, une de ses robes noires fourrée de peaux noires, un lit, deux couvertures, quatre linceuls, etc.; à une petite nièce des patenôtres de corail garnies d'argent, une robe d'écarlate et un anneau d'or rond; à une commère « ung capeiron negre et ung anet d'aur feit en laz d'amors pesant ung noble o environ »; à une autre, « lo seu gonet blanc, lo melhor, et ung autre gonet de tanat », etc. (19 février 1506, n. s.). — Testament de Jean de Domengius, contrôleur de la comptablie : il lègue 120 fr. bordelais à « l'esglize de N.-D. de Lembrye (Lembeye?), dont il est filz et natif », pour remplacer la custode d'argent, qui a été dérobée, par « une autre custode d'argent à porter *Corpus Domini* le jour du Sacre et ez bonnes gens malades », et, si lad. custode a été remplacée, il affecte le legs à la réparation de l'église et du clocher; il dispose d'un bien sis à Bègle, *au Pissaduy de la Reyne*, de « la salle de Sallebeuf », qu'il a acquise, etc. (vidimus; 13 juin 1513).

G. 2717. (Liasse.) — 5 cahiers de 74 feuillets papier, 4 pièces parchemin; 5 pièces papier, 1 plan.

1552-1600. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Testament de Marguerite Dugua, veuve de Jean Turmet, procureur en la Cour : elle dispose de « la maison noble du Bruilh,... ensemble les mestaieries de Chassaigne et de La Bourgauderie, qu'est le tout siz et situé en la parroisse d'Arsse, chastelanie de Coze en Xaintonge », de marais dépendant « de la maison noble de La Bouchardière, size et située en la parroisse St-Pierre de Salles en Marempnes » (18 avril 1573). — Testament de Mathurin Fort, élu en Guienne : il désire être inhumé dans l'église St-Pierre, près du maître-autel, devant lequel est ensevelie sa première femme; il lègue à la fabrique 1,200 l., à charge de célébrer des messes et d'avoir un homme chargé d'accompagner le prédicateur à l'église, de le reconduire à son logis, et de se tenir près de la porte pendant le sermon pour imposer silence (2 août 1584). — Mention de l'ensevelissement de Mathurin Fort entre le maître-autel et « le sacraire du Sainct-Sacrement » (27 novembre 1586).

G. 2718. (Liasse.) — 5 cahiers de 98 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1602-1649. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Extrait du testament d'Arnaud de Mullet, conseiller au Parlement : il demande à être inhumé à St-Pierre, dans sa sépulture, qui est devant le maître-autel (28 novembre 1602). — Constitution de rente par François de Brach, avocat au Parlement, et par son père François-Louis, écuyer, domicilié à la maison noble de La Mothe-Montussan (8 août 1608). — Paiement par Gemine de Heguy d'un legs fait par feu son mari, Arnaud de Mullet, président en la première des Enquêtes (1er juillet 1620). — Legs aux « pauvres de l'hospital de Saint-André et pouvres prisonniers de la Consiergerye, pour leur achapter des matelas ou autres plus choses nécessaires » (28 juillet 1621). — Inventaire du mobilier de feu Ursin Costilh, bénéficier de St-Pierre : « quatre drapz que ledict feu avoict acoustumé porter à la teste la nuict; plus unze rabatz dudict feu, de grosse toille »; etc. (4 septembre 1623). — Testament de Gilles de Geneste, sieur de Fabvars et de St-Avid, président aux Enquêtes (3 avril 1638). — Enquête sur les parentés et alliances de plusieurs membres du Parlement avec P. Paignon, vicaire perpétuel de St-Pierre (17-29 juillet 1638). — Ordonnance d'Henri Darche, vicaire général, réduisant le nombre des services à célébrer dans l'église St-Pierre, précédée d'une requête du syndic des bénéficiers et d'un état des fondations (27 octobre 1648).

G. 2719. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1654-1785. — Valeurs mobilières: legs, rentes, etc. Testament de Guillemette Brun, veuve de Jeannot Guidon, boucher : elle demande à être inhumée à S^t-

Pierre, dans la tombe de son gendre Antoine Rulleau (27 octobre 1704).

G. 2720. (Liasse.) — 2 cahiers de 54 feuillets papier, 15 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1513-1714. — Valeurs mobilières: legs, rentes, etc. Fondation par Jean Domengieux et différends relatifs à cette fondation.

G. 2721. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets papier.

1432-1434. — Comptabilité.

G. 2722. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 21 pièces papier.

1581-1719. — Comptabilité.

G. 2723. (Liasse.) — 34 pièces papier.

1721-1748. — Comptabilité.

G. 2724. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1759-1765. — Comptabilité.

G. 2725. (Liasse.) — 132 pièces papier.

1772-1785. — Comptabilité. — Reçu, délivré par le syndic des notaires, de 33 l., pour la recherche dans les papiers des divers notaires d'un contrat de vente passé de 1705 à 1711 (23 août 1775).

G. 2726. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1509-1761. — Procès divers. — Appointement contre Pierroton Dubois, défendeur en excès « pour avoir rompu et brisé les panunceaulx et bastons royaulx » (8 juillet 1533).

G. 2727. (Registre.) — In-4°, 314 feuillets papier.

XVIIe siècle. — « Inventaire des esporles et tiltres de Messieurs les curé ou vicaire perpétuel et prebstres bénefficiciés *(sic)* en l'église Sainct-Pierre de Bourdeaulx ». — Analyse d'un contrat d'achat du 6 mars 1511, n. s., « contre noble home René de Roustaing, escuyer, et damoyselle Magdalaine de Chaussade, sa femme » (fol. 2); — de la vente, en date du 15 octobre 1488, du moulin de Labatut, au Tourne (fol. 5 v°); — d'un bail à fief, du 20 décembre 1383, pour Jean de Kale, fils de noble Isabeau de Girard (fol. 17 v°); — d'une vente consentie, le 8 mars 1393, n. s., par Mabile Colomb, femme de noble Pierre de St-Symphorien, dit de Landiras, au nom de Marie de St-Symphorien, dite de Landiras, sa fille, femme de noble Jean de Lalande, seigneur de La Brède (fol. 23 v°); — d'une vente du 13 décembre 1384 par Jeanne de Fronsac, femme de noble Bernard de Castetja, chevalier (fol. 24 v°); — d'une charte d'affranchissement de taille, corvée, « homenest », etc., du 17 août 1412 (fol. 26 v°); — d'une reconnaissance du 30 novembre 1493, pour Médard de Caupène, sr de Cantemerle en Médoc (fol. 27); — d'une vente par Charles de La Rocque, écuyer, sr de Chantemerle en Médoc, héritier de feu Médard de Caupène, du 8 mai 1514 (fol. 31); — de la cession d'une rente de « ung paire de poulles pondentes », du 19 décembre 1437 (fol. 32 v°); — d'une vente du 24 mars 1432, n. s., par noble Bernard de Casterar, damoiseau, de Cussac en Médoc, et Pélegrine de Duraffort, sa femme (fol. 35 v°); — d'une vente du 14 juin 1414, par noble Jeanne de Mas, fille de noble Gombaud de Mas et femme de Bernard de Brucicauda (fol. 36 v°); — d'une vente du 13 mai 1424, par noble Gaillard de Gressinhac, chevalier, « sr de Romefort en Lesparre, en Médoc » (fol. 37 v°); — d'une vente du 19 mars 1435, n. s., par Bernard de Casterar, damoiseau, de la paroisse de Ste-Gemme (fol. 41); — d'un bail à fief du 15 avril 1378, au profit de Raimond de Canteloup, damoiseau, de Carignan (fol. 42); — d'une obligation du 4 janvier 1450, n. s., par Jean Estaple, contrôleur au château royal de l'Ombrière (fol. 42); — d'une vente, du 11 mars 1452, n. s., ayant pour objet des dîmes perçues notamment sur des biens de Jean de La Faurie, recteur d'Artigues (fol. 48); — d'un bail à fief du 27 avril 1363 par le soudan de Preyssac, sr de Didonne et de Montendre, et Fouquet, son frère, l'un et l'autre fils de feu le soudan de Preyssac (fol. 48 v°); — de la vente de moitié du moulin de Soley, à Cambes, consentie le 10 avril 1535 par noble Raimond de Saulx, tuteur de Françoise, fille de noble Pierre de Losmeau (fol. 49); — d'une vente du 4 août 1432, par Jean de Ségur, sr de Francs (fol. 53); — d'une reconnaissance pour Bertrand Deugot, vicomte de Lomagne et sr de Grayan, du 8 mars 1314, n. s. (fol. 55, v°); — d'un accord du 13 septembre 1421, consentie par noble Jeanne de Castillon, « dame de Lestien et de Castilhon » (fol. 57); — d'une reconnaissance du 9 avril 1488, pour des biens sis au Taillan, lieux dits « a les Hayres de Pailhe, au Peyros, a Cadaffautz, aux Debes, a

la Vie Pradouse, a la Vie de Bordeu,... au Cayre» (fol. 57 v°); — d'une vente du 19 juillet 1460, par Bertrand de Puch, chevalier, seigneur dud. lieu (fol. 57 v°); — d'une vente du 20 juillet 1503, par Pothon de Ségur, s[r] de Francs, et Charles, son fils (fol. 58); — d'une vente du 11 mars 1368, n. s., par Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède (fol. 58 v°); — d'une vente du 7 janvier 1425, n. s., par Jean de La Mothe, s[r] de Cambes (fol. 63); — d'une vente du 24 août 1415, par Pierre de Mach, dit de Reyney, monnayeur (fol. 63 v°); — d'une vente du 22 mars 1453, n. s., par Jean Escot, « charpentier de vaysseaulx de mer..., comme ouvrier, procureur et scindic de l'œuvre et fabricque de lad. église de Sainct-Pierre » (fol. 64 v°); — d'une vente du 23 mars 1500, n. s., par Pélegrine de Coligean, veuve de Pierre de Roustaing et mère et tutrice de René, écuyer (fol. 65 v°); — d'une vente du 19 juillet 1487, par le fondé de pouvoir de Jean de Caupène, dit de Mès, s[r] de Carrenet en Médoc (fol. 66); — d'un bail à fief du 23 janvier 1516, n. s., par (?) Robert Richard, maître particulier de la Monnaie (fol. 66 v°); — de la vente d'une maison près de la porte du Caillau, le 17 mars 1447, n. s. (fol. 70 v°); — du testament de Jacques Charretier, « bourgeois de Bourd., natif de Bourges en Berry », du 29 août 1483 (fol. 75); — d'une reconnaissance du 27 avril 1498, par Bertrand de Tustal, président au Parlement (fol. 75); — d'une vente du 6 mars 1532, n. s., par Madeleine de Chaussade, dame de Ferrade (fol. 76 v°); — d'une reconnaissance du 13 novembre 1517, par Henri de Laurensanes, écuyer, (fol. 78); — d'une reconnaissance du 20 février 1525, n. s., par Nicolas Sailhantbien, essayeur de la Monnaie (fol. 80 v°); — d'une reconnaissance du 4 mars 1444, n. s., pour « ung appentis et cuysine avec la moytié d'ung portal et allée où il y souloit avoir trois estaiges où souloient estre les femmes communes », dans la rue allant du puits d'Ailhan à l'église S[t]-Siméon (fol. 88); — d'un bail à fief par Bertrand Crespilhaud, seigneur de la maison noble de Cahors, dans la seigneurie de Montferrand, et Philippe de Farges, sa femme (fol. 89 v°); — d'un « serment de fidélité escript en latin », du 19 mars 1501, n. s. (fol. 92); — d'une reconnaissance du 29 novembre 1488, par Jean de Brosse-Ronde, curé de Saint-Médard-en-Jalles (fol. 93); — de la vente, en date du 7 septembre 1529, du moulin à eau de Labatut, à Langoiran (fol. 94 v°); — du testament, daté du 26 novembre 1524, de Jean Amyl, procureur au Parlement, s[r] de Boisroches et de Coustures (fol. 96); — de l'envoi en possession, le 2 août 1424, de droits seigneuriaux vendus par Isabeau de S[t]-Symphorien, dame de Landiras, exécutrice du testament de son mari Jean de Fraccona (?), s[r] de Landiras (fol. 98); — d'une reconnaissance du 15 juin 1517, par Jean Milanges, procureur à la Cour, pour Trenquine Dages, tutrice d'Arnaud et Anne, enfants de lad. Trenquine et de Jean Makanan (fol. 100); — d'une reconnaissance, du 23 avril 1474, pour la « maison et voulte appellée la voulte de Valentignan,... en la rue appellée du Puys d'Alhan » (fol. 100 v°); — de la vente, en date du 15 septembre 1378, d'un bien à Baurech, *au Puyau de La Caussade* (fol. 103 v°); — du legs fait le 6 avril 1440, d'un cens sur « ung petit selier qui est au cousté de la grand taverne *du Petit Judas* » (fol. 105 v°); — d'un bail à fief du 21 août 1474, par Seraine de Baussay, dame des maisons nobles de Livrac et Peyanne, veuve d'Alphonse Lazare, gentilhomme de la Chambre du Roi (fol. 109); — d'une reconnaissance du 30 août 1539, pour Guillaume de Lestonnar, écuyer, s[r] de L'Isle de Lalande (fol. 118); — d'une reconnaissance du 29 octobre 1438, pour une maison en la grand'rue S[t]-Projet, « contenant six estaiges » (fol. 121 v°); — d'une vente du 25 mai 1365, par Gaillard Du Puch, de S[t]-Germain (fol. 128); — d'une vente, du 27 août 1529, de droits sur « une maison apellée de la Couronne, scituée en la rue du Petit Judas » (fol. 130 v°); — d'un accord conclu le 9 septembre 1547, par Jean Courrillaud, procureur au Parlement, marié à Jeanne de Lisle, « dame de fief noble de Boisroche, en la chastellanie de Myrambeau » (fol. 132 v°); — d'une sentence du 15 septembre 1554, contre Robert Richard, maître particulier de la Monnaie (fol. 133 v°); — d'un bail à fief du 15 novembre 1375, par Isabeau de Girard, femme de Jean de La Caussade, chevalier (fol. 137 v°); — d'une vente du 5 janvier 1516, n. s., par « Charlote de Mérignac, vefve, dame de Mesnyes, de lad. parroisse de Sainct-Loubès » (fol. 138); — d'une reconnaissance du 21 juillet 1464, pour moitié d'une maison « devant l'ymaige de Nostre-Dame qui est derrier l'église dud. Sainct-Progect » (fol. 146); — d'une vente du 20 janvier 1540, n. s., par Bertrand de Puch, chevalier, seigneur de Puch, et Jean, son frère (fol. 153); — d'une vente du 8 février 1455, n. s., par Bernard de Gares, chevalier, s[r] de Bessan, et Jeanne de Durfort, sa femme (fol. 155); — du legs fait par Arnaud de Sentavict, de « sa robe de damas noir pour faire une chasuble » (fol. 155 v°); — d'une vente du 5 août 1434, par Bère de Ségur, veuve de Guiraud de Puch (fol. 172 v°); — d'une vente du 6 janvier 1377, n. s., par les fondés de pouvoirs de noble Gaillard Beguey, citoyen de Bordeaux (fol. 179); — d'une reconnaissance du 4 sep-

tembre 1543, pour une « pièce de casau, cauley et vigne », à Bouliac (fol. 181 v°); — d'une vente du 20 avril 1496, de droits sur un bien sis à Cenon, en Queyries, près de la mothe de Gassies (fol. 185); — d'une vente du 20 août 1470, par Arnaud de La Cassaigne, sr de Roqueys, Entre-deux-Mers (fol. 186 v°); — d'une vente du 9 février 1508, n. s., par noble Bertrand de Makanan, citoyen de Bordeaux (fol. 187 v°); — du testament, en date du 6 avril 1500, de noble Martin Bacquey, sr de la salle et tour de Sallebeuf (fol. 189 v°); — d'une vente du 7 février 1406, n. s., par Pierre Darzet, dit Pitray, écuyer, de la paroisse St-Siméon de Bordeaux (fol. 192); — d'une reconnaissance du 29 novembre 1512, au profit de noble Pierre de Bordeaux, de la paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux (fol. 200); — d'une vente du 9 juillet 1432, par Guiraud de La Mothe le vieux, sr de La Mothe de Cambes (fol. 204); — d'une vente du 5 avril 1383, par noble Bertrand Caillau, chevalier, citoyen de Bordeaux (fol. 207); — d'une reconnaissance du 10 janvier 1456, n. s., par Arnaud Makanan, curé de Bruges (fol. 224); — d'une reconnaissance du 7 avril 1381, pour Guillaume Ays de Fronsac, sr de Lavob (?), et Jeanne de Fronsac, sa sœur, femme de Bernard de Castetja, héritiers de Pierre Lambert, chevalier (fol. 225); — d'une reconnaissance du 1er mars 1382, n. s., pour Jean de Guolostre, vicaire perpétuel de St-Pierre de Bordeaux (fol. 234); — d'une reconnaissance du 8 novembre 1380, pour Jean de Kale, fils d'Isabeau de Girard, veuve de Jean de La Caussade, chevalier (fol. 240); — d'un bail à fief du 10 mars 1358, n. s., par Isabeau de Girard, femme d'Arnaud de Kale (fol. 241 v°); — d'une vente du 3 février 1508, n. s., par Bertrand Crospilhaud, sr de la maison noble de Cahors, à Bassens (fol. 242); — du testament, en date du 25 janvier 1544, n. s., de Dominique de Ram, conseiller au Parlement (fol. 245 v°); — du testament de noble Catherine de Laurensanes, du 30 octobre 1517 (fol. 248 v°); — d'un legs, fait le 6 avril 1440, de droits sur un chai voisin de « la grand taverne du Petit Judas, appellée la maison de la Nau » (fol. 250); — d'un codicille de Jacques Charretier, du 12 septembre 1483, « pour la fondation de la chappelle de sainct Jacques et st Philippe, que led. Charretier a faict faire, construyr et bastir en l'église parrochiale de St-Pierre » (fol. 251); — d'un testament, du 17 août 1501, de Pèlegrine de Colinhan, veuve de Pierre de Rostaing, écuyer, sr de Ferrade (fol. 252); — d'une obligation, en date du 4 juin 1384, de Guillaume Fauchey, vicaire perpétuel de St-Pierre (fol. 259 v°); — d'une vente du 15 janvier 1383, n. s., par Pierre-Renaud de Graulet, bourgeois de St-Émilion, sr de la terre de Ferroys, Entre-deux-Mers (fol. 265); — d'une vente du 20 décembre 1381, par Pierre-Renaud de La Graulet, fils de feu Arnaud, « héritier de feu Guyrault de Sainct-Michel de la terre de Ferroys » (fol. 265 v°); — d'une cession, du 10 mars 1411, n. s., de droits sur les biens de deux questaux (fol. 282 v°); — d'une reconnaissance, du 24 octobre 1403, pour une maison sise dans la paroisse Saint-Maixent de Bordeaux, rue de Casteret, devant la tour de Jean de La Porte (fol. 298); — d'une reconnaissance, du 24 novembre 1418, pour une maison, même paroisse, rue de Martoret, lieu dit *à La Roquette*, devant la tour de Jean de La Porte (fol. 299 v°); — d'une vente, du 4 mai 1418, de divers droits, notamment d'un cens « sur ung tour de molin scitué et assiz en ladicte parroisse de Camblanes, au lieu appellé au Puys Des Claux » (fol. 307). — Table des noms de lieux (fol. 312 v°).

G. 2728. (Liasse.) — 1 cahier de 38 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1482-1781. — Inventaire et divers. — Inventaire : analyse d'une vente de 1383, par noble Bertrand Calhau (fol. 4); — d'une vente de 1476, par les fondés de pouvoir de noble Gaillard Beguey, écuyer (fol. 11); — de reconnaissance au profit des bénéficiers, pour « toutte aquere apentis, cosina, ab la meytat deu grand portau et alleya ont solle aver tres estages, ont sollen estar las femnes comunas », dans la rue qui conduit du puits d'Aillan à l'église St-Siméon (fol. 20) (XVIIe siècle). — Testament de Jean de Goudin, sieur de La Mothe, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, lieutenant du grand maître d'icelle en Guienne, marié à Françoise de Labarre (vidimus; 4 septembre 1590). — Concession à Antoine Deboignes, huissier au Parlement, d'une sépulture « et ce au lieu qui est sur l'entrée du cœur vers l'autel de sainct Jehan et au-devant ledit autel, confrontant d'un bout, vers icelluy autel, au tumbeau et sépulture de feu Mr Me Thomas d'Eram, quand vivoit lieutenant général en la séneschaussée de Guyenne, d'autre bout au piller de lad. église joignant lequel est le degré qu'on monte à la guallerie du cœur, et à la sépultre de Nicolas Casenave, bourgeois et marchant, et feu Lorrière, par un costé au tumbeau et sépulture de feu Noël Dubourg, qu'est sur la porte et entrée du cœur, et par l'autre costé à la sépulture et tumbeau de feu Bessabat » (8 mai 1607). — Concession d'une sépulture dans l'église St-Pierre, touchant « d'un

bout, vers couchant, au segond pillier de la nef ..., de l'autre bout, vers le levant, au balustre du cœur» (1624). — Invitation à dîner par le maréchal et la maréchale de Mouchy (16 juillet 1781).

PAROISSE NOTRE-DAME DE LA PLACE DE BORDEAUX.

G. 2729. (Liasse.)— 1 cahier de 12 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1356-1727. — Propriétés et seigneuries foncières.— *Localité indéterminée.* Sentence contre Jean de Capdeville, fils de feu Arnaud, écuyer, «seigneur de la maison noble de Lesqualle(?) et de Tartas» (19 novembre 1558).

G. 2730. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 3 cahiers de 41 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1648-1769. — Propriétés et seigneuries foncières à La Crabeyre. Procès contre François Lamalle, tonnelier.

G. 2731. (Registre.) — In-4°, 62 pages papier et 6 pièces papier.

1739-1779. — Confrérie de la Treizaine. Registre des délibérations. — Nomination comme confrère d'Antoine de Chambert, chanoine de St-André, trésorier de France (19 mai 1741); — de M. de St-Martin, curé de la Majestat St-André, à la place de M. Dansan, ancien curé de lad. paroisse (26 novembre 1742); — de Thomas Ganucheau, bénéficier de St-Projet, à la place de feu Philippe Belluye, curé de Monprimblanc (13 mai 1748); — de J.-B. Lapause, curé de St-Maixent de Bordeaux, à la place de feu Jean Allien, curé de Soussans (16 septembre 1749); — de Jules Dupré-Baron, prébendier de St-André, à la place de Jean-Pierre Lapause, curé de Puypaulin (29 juillet 1757); — de Pierre Lafourcade, curé de St-Éloi (7 juin 1758); — de Louis-Mathieu Desbiey, bibliothécaire du collège de la Madeleine (31 janvier 1767); — de Louis Ferbos, curé de Ste-Colombe, à la place de feu J.-B. Lapause, curé de St-Maixent (19 avril 1773). — Délibération pour un prêt de 3,000 l. à l'Académie (18 mai 1774). — Réunion chez M. Baron, curé de St-Projet (17 février 1778). — Scrutin pour le remplacement de feu St-Martin, curé de Pauillac; mention des démarches faites par l'Archevêque en faveur d'un candidat (29 décembre 1778).

G. 2732. (Liasse). — 1 cahier de 18 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Confrérie de la Treizaine. Propriétés et seigneuries foncières : terriers, liêves et fragments. — Reconnaissance par Joseph Desaygues, seigneur de St-Bonnet et de Thibaut, domicilié rue Citran (18 avril 1781).

G. 2733. (Liasse). — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1365-XVIIIe siècle. — Confrérie de la Treizaine. Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux.

G. 2734. (Liasse.) — 1 cahier de 23 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1647-1673. — Confrérie de la Treizaine. Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux. Procès au sujet d'une maison rue Poitevine.

G. 2735. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 18 pièces papier.

1399 (?) -1781. — Confrérie de la Treizaine. Propriétés et seigneuries foncières à Bouliac, Cenon, Floirac, Lormont, Mérignac, St-Caprais et Talence. — *Bouliac.* Minute d'un plan. «Ce plan cy-dessus a étés levé avec la boussole» (XVIIIe siècle).

G. 2736. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1555-1769. — Confrérie de la Treizaine. Legs et rentes; comptabilité. — *Legs.* — Testament de Jeanne Martin : elle lègue 20 s. t. «à l'euvre et réparation de l'église de Sainct-André» (21 janvier 1555, n. s.).

PAROISSE SAINT-PROJET DE BORDEAUX.

G. 2737. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1422-1598. — Organisation et personnel. — Fondation d'une chapellenie par Pierre Tisseyre (Petrus Textoris), notaire (26 juin 1496). — Fondation de chapellenie par Jean Militis, notaire (21 août 1509).

G. 2738. — (Liasse.) — 14 pièces papier.

1584-1590. — Organisation et personnel : dossier

pour l'union des églises de N.-D. de la Place et de Saint-Projet. — Monitoire contre les détenteurs de deniers publics coupables de malversation (1er septembre 1584). — Enquête sur l'état de l'église de St-Projet : le curé n'a pas de quoi subsister, son revenu étant, en dehors de la maison curiale, inférieur à 20 livres; les bénéficiers désertent l'église; certains y viennent à des heures tardives, etc. (1589). — Prise de possession par Jean de La Coste, vicaire perpétuel de St-Projet, de l'église de N.-D. de la Place, unie à St-Projet par ordonnance archiépiscopale du 23 juillet (expédition; 26 juillet 1588).

G. 2739. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1441-1775. — Organisation et personnel. — Union de chapellenies par le cardinal de Sourdis (10 octobre 1622). — Procès-verbal notarié de l'opposition faite par le vicaire perpétuel à ce que Bernard Miran, soi-disant bénéficier, dise la grand messe et de la réponse faite à ladite opposition (6 mars 1653). — Approbation par Pey Berland des statuts de la Treizaine, « societatis tresdecim presbitterorum vulgariter nuncupatæ *la Treizena*, institutæ in ecclesia Nostræ-Dominæ de Platea, anno Dominicæ Incarnationis 1237 » : prières pour les confrères défunts, assistance en cas de maladie, repas à des pauvres, repas aux confrères, etc. (14 février 1441, n. s., copie signifiée le 19 novembre 1685). — Revendication par Jean-Symphorien Fonteneil, curé de St-Projet et de N.-D. de la Place, son annexe, du droit de diriger la confrérie de la Treizaine (12 mars 1686). — Consultation d'avocat au sujet de la chapelle Ste-Catherine, rue de ce nom, dépendant de l'ordre de Malte, dans laquelle « le chapelain qui la desert travaille depuis près d'un an à introduire insensiblement... des fonctions et des actes de religion qui ne conviennent qu'aux curés » : distribution de la communion, messes pour les accouchées, placement d'un tabernacle, etc. (17 décembre 1720).

G. 2740. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1659-1663. — Organisation et personnel. Procès contre François Saintout, sieur de Jonqueyres, et contre Pierre Bernage, curé de Camblanes, soi-disant pourvu d'une chapellenie.

G. 2741. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1665-1678. — Organisation et personnel. Procès contre Pierre Moureau, chanoine de St-André, impétrant d'une chapellenie unie, en octobre 1622, par le cardinal de Sourdis à la société des bénéficiers de St-Projet.

G. 2742. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 31 pièces papier.

1658-1678. — Organisation et personnel. Procès contre un syndic de la société des bénéficiers, révoqué.

G. 2743. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1595-1709. — Organisation et personnel. Procès contre Charles Dubourg, chanoine de Saintes, titulaire de la chapellenie de Saint-Martial à St-Projet. — Collation par Joseph Charon, sieur de La Borde, demeurant à Bellac, fils de Joseph, sieur de La Guzet, vice-sénéchal (8 novembre 1688).

G. 2744. (Liasse.) — 2 cahiers de 25 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1619-1791. — Droits et revenus divers : déclarations, etc. — Bail à ferme par les bénéficiers de leurs revenus à François de Fayard, vicaire perpétuel, pour une durée de cinq ans (15 mai 1619). — Déclaration des curé et bénéficiers touchant leur revenu : ils déclarent 290 fiefs rapportant 457 l. 15 s., 4,198 l. 11 s. de lods et ventes, etc. (novembre 1790).

G. 2745. (Registre.) — In-fo, 1 feuillet de table et 29 feuillets parchemin.

1601-1603. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier K », pour des biens à Pompignac et environs. — Reconnaissance pour un bois et pré, « au lieu appellé entiennement *à la Forqueyre* et à présent *dernier la Mothe*, près le moulin à eaue de Machinon, autrement de maistre Jacques » (27 juin 1601; fol. 1); — pour un *mayne* confrontant à la terre de Marguerite Duplessy, damoiselle, femme de Gaspard de Tastes, écuyer, seigneur de La Barthe et Landerron (26 septembre 1603; fol. 18 vo).

G. 2746. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets parchemin et 2 feuillets de tables papier.

1612-1645. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier N ». — Investiture par François Charron,

conseiller et aumônier du Roi, curé de St-Projet (24 novembre 1612; fol. 1). — Reconnaissance par Agnès de Raoul, veuve de Jean de Guérin, écuyer, s^{r} de Langon, elle-même héritière de Jean Raoul, son père, et de Jeanne Desaigues, sa mère (7 décembre 1612; fol. 2); — par André de Pichard, lieutenant particulier au Présidial (1er mars 1613; fol. 5 v°); — par Pierre Droy, « m^{e} paulmier » (14 juillet 1613; fol. 9); — par « François Gousse de Puiballon, s^{r} dud. lieu, Mons et autres places, » domicilié à Mons en Saintonge (4 avril 1614; fol. 16 v°); — par Jacques Vigier, président en la sénéchaussée de Condomois et Gascogne (11 juillet 1614; fol. 18 v°); — par Paul Duduc, sieur de La Gaulterie, y habitant (16 juin 1614; fol. 20 v°); — par Grimond de Lestonnart, écuyer, sieur de Lisle (30 mai 1614; fol. 21); — par Bertrand de Bourbon, écuyer, s^{r} de Roulie et de la maison noble de Roustain, et mari de Clémence-Françoise de Boucher (11 juin 1614; fol. 21 v°); — pour des bois sis à Tresses, lieu dit *au Gringonna* ou *à La Chaux*, près de « la rouilhe qui sépare la grande et petite prévosté d'Entre-deux-Mers » (25 juin 1614; fol. 22 v°).

G. 2747. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets papier.

1626-1629. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier coté U. — Reconnaissance par noble Jacques de Tauzia, sieur de Beaugramond et de Tucouaud, pour une « maison sur le devant de laquelle... y a une tour,... assize en la ruhe des Foussetz Tronpeite », confrontant à la maison de Gabriel de Pontac, sieur d'Anglade, et advenue au possesseur par le décès de Gabriel de Tausia, son père (20 août 1626; fol. 22).

G. 2748. (Liasse.) — 16 cahiers de 222 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Petites liéves. — *Paroisse Puy-Paulin.* Analyse de reconnaissances consenties, le 22 avril 1651, par Jean Duduc, curé de Queyrac; le 29 janvier 1508, n. s., par Benoît Arnaud, curé de Sadirac; le 9 août 1503, par Laurent Le Pelletier, curé de la même paroisse; le 26 juillet 1492, par Louis Tindo, premier président du Parlement, etc. — *Rues diverses.* Analyse d'une reconnaissance du 12 novembre 1635 pour une maison sise rue Dessous-le-Mur et confrontant « par le derrier, vers midy, à autre rue appellée à présent rue Neuve, anciènement dernier l'Estey ».

G. 2749. (Liasse.) — 16 cahiers de 349 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Petites liéves. — *Rue Leyteire.* Analyse d'une reconnaissance du 15 janvier 1605 pour une maison confrontant « au chay qui souloit être destiné pour faire la poudre pour la munition (?) de la présente ville ». — *St-Genès.* Analyse d'une reconnaissance du 31 janvier 1492, n. s., pour une vigne contiguë à autre vigne de Jaubert de Chiqua, maitre de la Monnaie de Bordeaux. — *St-Nicolas.* Analyse d'une reconnaissance du 1er janvier 1443, n. s., par « Marie-Aymerique Borde, molher que ffo de Me Guillem Guiraud, mestre que ffo de l'obre de St-Andrieu de Bourdeu ». — *Paroisse St-Projet.* Analyse d'une reconnaissance du 5 avril 1503, par « noble d^{elle} Serenne de Peliasse, v^{e} [de] défunt honorable home Mossen Me Bertrand Tustal, président en la cour du Parlement ». — *A La Taupe.* Analyse d'une reconnaissance du 3 décembre 1755 au nom de Pierre Tastet, directeur de la verrerie royale de Libourne.

G. 2750. (Liasse.) — 1 cahier de 23 feuillets papier, 3 pièces papier.

XVIe-XVIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Petites liéves.

G. 2751. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1454-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux. — Échange avec Nicolas Bouyer, président au Parlement (15 décembre 1529). — Traité avec Raimond Costis, « m^{e} masson et architecte » (29 décembre 1699).

G. 2752. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1554-1741. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de l'Alemandey, des Argentiers, Arnaud-Miqueu, au moulin d'Ars et rue des Ayres. — *Rue des Argentiers.* Reconnaissance par Catherine de Ségur, veuve d'Antoine de Caupène (14 mars 1654). — *Rue Arnaud-Miqueu.* Reconnaissance par Jeanne Deyrem, veuve d'Étienne de Manialđ, écuyer, lieutenant général de Castelmoron et « depputé général des esglises prétendues réformées de France, résident près la personne du Roy » (7 mai 1635).

G. 2753. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1566-1587. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Argentiers. Procès contre Géraud Lacoste, notaire.

G. 2754. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1530-1714. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Bernard-Pucelle.

G. 2755. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1369-1669. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Bouquière et du Bruga. — *Rue Bouquière.* Reconnaissance pour un immeuble entre la rue Bouquière et « la capera de Santa-Cista » (22 octobre 1505).

G. 2756. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1406-1755. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Cabarrau, rues de Cadaujac, de la Cadène St-Pierre et du Cancera, du Cahernan. — *Rue du Grand-Cahernan.* Procédure pour la commise d'une maison contiguë à celle d'Arnaud Miqueu (1468-11 décembre 1469).

G. 2757. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1626-1627. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue du Petit-Cancera. Procès contre Bertrand de Lamothe, maître boulanger. — Requête du syndic de St-Projet : la maison dont il s'agit est contiguë à celle qu'habite « Cantinolle, me sanctier » (9 août 1626).

G. 2758. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1394-1639. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Cantegric, à Capdebarche.

G. 2759. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1496-1632. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Capdeville. Procès contre Pierre Duvergier, bourgeois de Bordeaux.

G. 2760. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1410-1774. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Caperans, Grande-Carpenterie St-Pierre, à la Cordille, rue Dessous-le-Mur. — *Rue des Caperans.* Reconnaissance pour deux maisons sises « dans la rue des Caperans, autrement de Macau, paroisse St-Pierre » (avril 1724). — Mention d'une maison contiguë à celle de Masson, hôtelier, « où pend pour enseigne *le duc de Bétune* » (1724 environ). — *Rue Dessous-le-Mur.* Reconnaissance pour une maison qui tient de lad. rue « entro au mur de la ciptat de Bordeu » (30 janvier 1410, n. s.).

G. 2761. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1399-1587. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Esquiban, rues des Faures et du Four. — *Rue du Four.* Vente d'un cens sur une maison par David Des Brosses, bourgeois de Bordeaux, et Blanche Du Puch, sa femme, « per neccessitat d'argent que dissoren losdeytz marit et molher vendedors et cascun de lor que los fase mesteys, so es assaver a ops et per ops de deffendre la terra et senhoria d'Ayran, laquau playteyaban ab los nobles homes Johan de La Mota, Andrivet de Vilasentut et ab Bernard Olivey, tant en lo castet reyau de l'Ombreyra de Bordeu quant ayssimedis en la cort de Parlament a Paris » (14 juillet 1461).

G. 2762. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 9 pièces papier.

1605-1606. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue du Four. Procès contre Pierre Dubosc, maître pâtissier.

G. 2763. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 17 pièces papier.

1457-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : aux Gahets, rue Gallinière, les Graves, rue du Hâ, de Lesparre, à l'hôpital St-Julien. — *Hôpital St-Julien.* Analyse de reconnaissances de 1543 et 1544, par « Jehan de Victori, gaffet » ; par « Peyronne de Félies, femme de gaffet », etc. (sans date).

G. 2764. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1783. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Guiraude et rues voisines. Dossier concernant l'emplacement de l'hôtel de feu la présidente de La Tresne.

G. 2765. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 60 pièces papier.

1636-1761. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Judaïque. — Bail à Finette de Pontac, veuve de Jean de Maugrain, trésorier général des Finances (3 septembre 1686). — Bail à J.-J. de La Baissière, seigneur de Verdusan, trésorier de France (10 mai 1725).

G. 2766. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1510-1790. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Laclotte, de Lalande et du Loup.

G. 2767. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1325-1744. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de Macau, Marchande, Mautrec, de la Monnaie, du Parlement, du Petit-Judas, à Peyregrabade, à La Peyrère, rue et ruette des Piliers-de-Tutelle, rue des Pignadours. — *Ruette des Piliers de Tutelle.* Reconnaissance par « Jean Andron Delanssac, senhor de Maurian, parropiant de Sainct-Martin de Blanquefort » (copie; 1er février 1480, n. s.).

G. 2768. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1540-1542. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Pignadours. Procès contre Odette Guilhem, femme d'Étienne Tesseney.

G. 2769. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1729. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Pignadours. Procès contre Marc-Antoine Chiquet, avocat.

G. 2770. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1379-1751. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Pisselèbre, rues Poitevine et Porte-Dijeaux, Porte-Médoque, au Grand-Queyron, ruette du Roustaing, rue Ste-Catherine. — *Porte Médoque.* Reconnaissance par Isabelle Ducasterar, veuve de noble Jean Andron, damoiseau, sr de Maurian (6 août 1459).

G. 2771. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1578-1761. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : bourdieu de Pradets. Difficulté avec la Ville à la suite de l'établissement du Jardin-Public et du Manège. — Arrêt entre les bénéficiers et Jeanne de Vezin, veuve de Pierre Duboscq, écuyer, sieur de Canteloup (25 octobre 1578). — Reconnaissance par Charlote de Lavergne, femme de Jean Narbonne, marquis de Fimarcon (copie; 7 mars 1591).

G. 2772. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1524-1718. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Ste-Catherine. Divers procès au sujet d'une rente sur une maison.

G. 2773. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1436-XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Ste-Colombe.

G. 2774. (Liasse.) — 2 cahiers de 30 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1382-1761. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Ste-Gemme, à St-Genès, rue St-James, à St-Laurent, paroisse et rue St-Mexant, à St-Nicolas, paroisse St-Pierre.

G. 2775. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 46 pièces papier.

1448-1766. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue, place et paroisse St-Projet. — Vente par Gaston de Foix, en présence de Jean de Grailly, chevalier, et de Jean de Lalande, damoiseau, seigneur de Lalande et de Labrède (6 avril 1448).

G. 2776. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1465-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue St-Seurin, à la Serize, au Serpora, rue du Soleil, à La Taupe, à Tremblède, rue de la Trésorerie, rue des Trois-Conils. — *La Serize.* Reconnaissance par F. Arsène Bontemps, prieur de l'hôpital de la Charité de Cadillac, au nom de F. Dauphin Ville, vicaire général en France de l'ordre de la Charité de St-Jean-de-Dieu (5 septembre 1662). — *Rue du Soleil.* Reçu de cens payés par Jean-Antoine Dorphelie, seigneur d'Es-

peron (5 juillet 1640). — Reconnaissance pour une maison ayant appartenu à noble Jean-Antoine Darfuille, écuyer, sieur du Castera (5 juin 1648).

G. 2777. (Liasse.) — 2 cahiers de 27 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1485-1593. — Propriétés et seigneuries foncières à Bassens.

G. 2778. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 57 pièces papier.

1603-1790. — Propriétés et seigneuries foncières à Bassens. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant que l'estey du Gua sera récuré pour l'écoulement des eaux et la navigation, et nomination de commissaires par les propriétaires de la palu de Sabarège (imprimé; 1er avril-2 mai 1747). — « Rolle de Messieurs les propriétaires possesseurs des fonds sujets aux fraix du curement de l'estey du Gua, qui a eté extrait du procès-verbal d'arpentement fait en 1748 en trois classes par le sieur Vignes, notaire et arpenteur royal » (imprimé; 16 janvier-1749). — Autorisations pour la chapelle domestique des bénéficiers à Bassens (6 mars 1772-27 septembre 1790). — Note sur une fondation renfermée dans le testament de Pierre Blanc, avocat, en date du 20 septembre 1502, et dont la rente est servie par François-Raimond de Feulies, écuyer, marié à Jeanne Blan, fille unique du testateur, et par Jean de Makanan, écuyer, mari de Jacquette de Feulies; analyse d'une reconnaissance du 3 mars 1533, n. s., par Jean Maublan, curé de Bassens (XVIIIe siècle).

G. 2779. (Liasse.) — 7 cahiers de 109 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1483-1688. — Propriétés et seigneuries foncières à Bassens. Procès contre Pierre de Larrieu, sieur de Las Crambettes. — Reconnaissance au profit de Marguerite de Junqueyras, femme de noble Arnaud Miqueu (copie; 30 juillet 1483). — Désignation de Philippe Dehais, bourgeois de Bordeaux et peintre, pour faire « veue et figure desditz lieux contentieux » (20 avril 1660). — Récusation de Claude Fournier, peintre proposé pour dessiner un état des lieux et désignation de Pierre Berquain, bourgeois de Bordeaux, peintre, domicilié rue du Petit-Judas (18 juin 1668).

G. 2780. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1386-XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Baurech et Bouliac.

G. 2781. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1651-1656. — Propriétés et seigneuries foncières à Bouliac. Procès contre François de Lavie, bourgeois et marchand de Bordeaux.

G. 2782. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1435-1644. — Propriétés et seigneuries foncières à Bruges. — Requête au sujet d'un pré sis dans la palu, « au lieu appellé à Cabaraux, aultrement à la Virade et à présent à Gamarde, confrontant... au pred du Capdet Georges » (29 juillet 1628). — Extrait d'une reconnaissance du 15 juin 1484 au profit de noble Étienne Makanan, de la paroisse St-Michel de Bordeaux, « seignor de l'hostau et sala de Bruges » (sans date). — Analyse d'une reconnaissance du 10 août 1598 au profit de Jean de Makanan, écuyer, sieur des maisons nobles de Bruges et de Bardis (sans date). — Analyse d'un bail à cens du 4 octobre 1618, par « Jacques de Maquanan, escuyer, sieur de la salle de Bruges » (sans date).

G. 2783. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1432-1700. — Propriétés et seigneuries foncières à Caillau, Cambes et Carignan. — *Caillau.* Saisie d'un bien sis au lieu dit « antiènement *au Peyrat*, autrement *à Casau Vacquey*, *à Les Lattes*, et à présant *à L'Aubarède* et *au Prat Barrat*, villaige de Quinsac », confrontant à la terre labourable de Jacques de Pontac, sr d'Anglades, fief du prieur du Casteret et de La Sauve, et à une autre terre, fief du sr de Sallebeuf « et antiènemant de Roquetaillade » (23 novembre 1623). — *Cambes.* — Lettre de Jean de Radcliff, sénéchal de Guienne, autorisant Arnaud Marty à expédier les actes reçus par feu Gaillard Ramond, étant donné le consentement de Bernard Angevin, garde des papiers des notaires décédés (20 janvier 1435, n. s.).

G. 2784. (Liasse.) — 24 pièces parchemin.

1368-1540. — Propriétés et seigneuries foncières

à Cénac. — Reconnaissance par Pierre Tesseney, « parropiant de l'espitau de Fargas » (19 août 1398). — Bail à cens d'une terre au lieu dit *a la Sala* (14 janvier 1414, n. s., « David,... in archiepiscopum burdegalensem electo et consecrato presidente »). — Reconnaissance pour une vigne contiguë à un fief de la Mothe de Cénac (26 juin 1452.)

G. 2785. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1510-1594. — Propriétés et seigneuries foncières à Cenon. — Procès contre Jean de Chastenet, sieur de St-Vincens, chantre de St-André (1594).

G. 2786. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 83 pièces papier.

1612-1716. — Propriétés et seigneuries foncières à Cenon. — Reconnaissance par Agnès de Raoul, demoiselle, veuve de Jean de Guérin, écuyer, sieur de Langon, et héritière de Jean Raoul, son père, pour un bourdieu qui comprend un colombier posé sur quatre piliers de pierre (17 décembre 1612). — Analyse de la vente d'une rente consentie, le 23 mai 1691, par « Thomas de Lalanda, escudey, seignor de Bernonas, et de... Johana Angevin, sa molher » (4 juillet 1639). — Mention de la maison noble de Gassies et d'Arsac en Queyries (12 juillet 1712).

G. 2787. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1500-1758. — Propriétés et seigneuries foncières à Eysines et Fargues. — *Fargues.* Reconnaissance pour une terre sise *à Balbeu* (17 octobre 1500). — Reconnaissance pour une terre sise « à Babbeuf, près les prieurés de Cénac » (14 décembre 1549). — Reconnaissance pour deux maisons sises « au lieu appellé anciennement à Jeannet, au Gros Faure, autrement à Bapbeau et à Guimbaut et à présent à Bon Enfant » (1758).

G. 2788. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1423-1781. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Sentence de « Bernard de Sent-Avid, perbost de la ballegua de la vila de Bordeu, devert Entre-dos-Mars » (1er octobre 1423). — Signification à Jean-Étienne Daste, écuyer, sieur de Terrefort, fils de feu Pierre, sieur Du Taillan, et de feu Marie Dalesme, frère de feu Henri, sieur Du Taillan et petit-fils d'Henri (26 avril 1646).

G. 2789. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1601-1602. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. Procès contre Pierre Salles.

G. 2790. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1462-1781. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne, Le Taillan, L'Isle-St-Georges et Mérignac. — *Mérignac.* Reconnaissance par François-Armand Saige, seigneur des maisons nobles de Bonoas, Du Casse et autres lieux, premier avocat général honoraire au Parlement (6 mars 1781).

G. 2791. (Liasse.) — 2 cahiers de 70 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1471-1675. — Propriétés et seigneuries foncières au Taillan. Procès contre Cornut. — Arrêt déclarant d'office Claude Fournié, peintre, « teneu pour accordé » par les parties « pour la figure » des lieux (19 août 1671).

G. 2792. (Liasse.) — 1 cahier de 39 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1386-1699. — Propriétés et seigneuries foncières à Parempuyre, Pompignac et Quinsac. — *Quinsac.* Reconnaissance extraite « des papiers-terriers de la maison noble de La Boubenne, scituée en la paroisse de Quinsac » (13 février 1386, n. s.). — Mention d'une comparution « à l'entrée de la basse court de la maison archiépiscopale de Bourdeaulx, où la Court pour lors estoit » (30 mars 1530).

G. 2793. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1395-1738. — Propriétés et seigneuries foncières à Sadirac. — Procès contre Éléazar de Tustal, écuyer, seigneur de Rouic (1607-1608).

G. 2794. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1385-1703. — Propriétés et seigneuries foncières à St-Caprais et St-Genès. — *St-Caprais.* Reconnaissance par Jean Delimes, sieur de Clivet, habitant de St-Caprais (7 février 1703).

G. 2795. (Liasse.) — 3 cahiers de 48 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1497-1708. — Propriétés et seigneuries foncières à St-Germain-de-Puch et St-Médard-en-Jalles. — *St-Germain-de-Puch.* Reconnaissance collective par divers pour un « mayne consistant en cinq maisons séparées l'une de l'autre et une grange séparée desd. maisons, édiffiées de pierre, couvertes de tuibles creux, consistant en chambres, appans, chay à estables, fours, fournières, solz, jardins, vergers, terres labourables, vignes, bois, prés et aubarèdes, le tout en un tenant..., au lieu antiennement à *la Bory de Boulhac, aux Escardes* et à présant *au Mayne de Savian* et *à la Goutouse* » (21 avril 1624). — Réponse à une proposition d'échange : les bénéficiers sont seigneurs fonciers de 113 journaux de fonds, qui valent en moyenne 120 l., « y ayant autant de mauvais fonds que du bon ». « On compte le casuel des fiefs, c'est-à-dire les lots et ventes, de 40 en 40 ans » (sans date).

G. 2796. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1290-1717. — Propriétés et seigneuries foncières à Tabanac et Talence.

G. 2797. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1296-1496. — Propriétés et seigneuries foncières à Tresses. — Acquisition de cens, faite « de las pecunias deu discret home mossen Johan de Brossaronda, prestre, archipreste de Molins et rector de Rions » (29 août 1494).

G. 2798. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 89 pièces papier.

1516-1777. — Propriétés et seigneuries foncières à Tresses et Villenave. — *Tresses.* Reconnaissance par « Nycolau Baudroux, masson de la paropia de Sent-Micqueu de Bordeu » (11 juin 1517). — Opposition à l'hommage que les habitants de Tresses et de Mélac doivent rendre pour ces paroisses, de la plus grande partie desquelles les vicaire perpétuel et bénéficiers de St-Projet revendiquent la seigneurie foncière (13 septembre 1708). — Certificat d'assignation au sujet d'une terre sise « à Babeau, autrement à la lande de Jolibois, confrontant..... à la terre laborable dépandante du prieuré de Babeuf » (24 janvier 1716). — Assignation à Bernard d'Imbert Dubosq, chanoine d'Albi, « prieur du prieuré de Garigues, au diocèze d'Agen, et de son annexe de Ste-Rafine, autrement de Babeuf » (22 février 1716). — Reconnaissance par divers membres de la famille Clémens pour la lande de Jolibois, confrontant à autre lande, « un chemin qui conduit du grand chemin de Bordeaux, paroisse de Fargues, à l'église de Pompignac, appellé communément le chemin de Monferran, entre deux » (15 mars 1620).

G. 2799. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1723-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Tresses. Procès contre les héritiers de Jean Limes, sieur de Clivet.

G. 2800. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1396-1491. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Donation de cens par Guiraud Guy, prêtre, bénéficier de St-André et St-Projet, pour la dotation d'une chapellenie par lui fondée dans une chapelle qu'il a fait construire à St-Projet (15 juin 1474). — Cession de cens par Thomas de Lalande, seigneur de Bernoues en Médoc, et Jeanne Angevin, sa femme (23 mai 1491).

G. 2801. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1503-1597. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Reconnaissance pour une vigne confrontant à celles de Georges Vaslin, curé de La Sauve (3 avril 1555). — Sentence du sénéchal entre Jean Estevé, écuyer, seigneur de Langon, Pierre, son frère, Jeanne et Gratienne de Bordeaux, héritières de feu Grimond de Bordeaux, écuyer, seigneur de La Porte, d'une part, et Jean de Lauvessans (?), écuyer, mari de Jeanne Blanc, Jean Blanc, seigneur Du Bosq, Guillaume Blanc, seigneur de Poyartin, Pierre Blanc, seigneur de Seguin, Guillaume de Fronsac, seigneur de Lauvessans, et autres héritiers de feu Jeanne Blanc, femme dud. Grimond de Bordeaux (28 juin 1572). — Procès contre Pierre de Bosc, écuyer, sr de Canteloup (1573).

G. 2802. (Liasse.) — 3 cahiers de 89 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1588-1787. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Vente à

François de Girard, écuyer, sieur Du Haillan, commissaire ordinaire des guerres, premier jurat de Bordeaux (9 juillet 1594). — Sentence contre le s^r de Sainctout, écuyer, sieur de Loubens et Joncquaires (13 décembre 1683). — Sentence du commissaire à ce délégué prononçant la commise de la maison de Feuillas, paroisses de Cenon et de Floirac, faute d'avoir fourni un état des droits nobles et rentes directes dépendant de lad. maison (17 mars 1685). — Testament d'Étienne de La Marthonnie-Dubreuil, seigneur de Verdus, mentionnant Marie-Jeanne-Claire de Chabrignac, sa femme; François de La Marthonnie, son frère aîné; Joseph-Léon, son frère, brigadier des armées navales; Julie, sa sœur, veuve de François Dubreuil de Foureaux, etc. (11 mai 1784).

G. 2803. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées.

G. 2804. (Liasse.) — 15 pièces parchemin.

1334-1497. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Testament de Gaucelme de St-Seurin : legs à Pierre Rossen, vicaire perpétuel de St-Projet; legs à la Recluse de Bordeaux; legs aux luminaires de Soulac, de Rocamadour, de Lège, du Porge, de Santiago; bref inventaire de l'argenterie et des créances : « quatuordecim ciphos seu tassas argenti et duos ciphos argenti cum pede;... octo cloqueria argenti »; créance : « duos parisiens. auri et decem solidos monete burdegalensis; item, Guillelmus Augerii, pictor, viginti solidos monete burdeg. » (28 septembre 1334). — Reconnaissance d'une dette de 25 francs au profit de l'église, à qui cette créance a été léguée par Guiraud de La Mote, seigneur de Fargues; témoin : Aymeric de Caumont, seigneur de Lauzun (20 novembre 1449). — Achat de revenus pour les fondations faites par Jean Rey, notaire du diocèse de Clermont, au moment où il allait partir pour St-Jacques de Compostelle (29 août 1464). — Comparution « per devant lo honorable et discret home mestre Pey Ayrem, bacheley en de[cretz, ofi]ciau de Bordeu, sedent pro tribunal devant la porta de la gleysa metropolitana de Bordeu » (31 mars 1470). — Acte passé dans la chapelle St-Martial de l'église St-Projet (1er juin 1496). — Testament de Martial Peyneau, docteur en l'un et l'autre droit : il lègue 10 l. pour la réparation de St-Seurin, et dispose de ses livres : « cursus [de]creti in quo non sunt casus breves....., unum reper[torium] de Bartachim....., casus juris civili *(sic)* in quo sunt casus breves et cursus [juris] canonici in quo sunt etiam casus breves et Barth[olus?] et Salicetus Chynus et Johannes Fabri (?) et Odofredus super codice,..... casus longi decretalium,... casus [inter]cepti (?) Clementinarum,... casus longi juris civilis » (17 juillet 1497).

G. 2805. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1502-1590. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Testament de Guillaume de Bordeaux, écuyer, sieur de Livran, « demeurant en la parroisse d'Estailh en Médocq, ... blessé jusques à la mort » (Bordeaux, « dans la maison de maistre Jean Petit, maistre chirurgien de Bourdeaux », 26 novembre 1581). — Testament de Jeanne Duprouilhou, veuve de Jean Verdier, chirurgien : elle veut « que trèze pouvres femmes vefves acistent à son entèrement pendent ses funérailles et obsèques et qu'il leur soit baillé entre toutes du frizon pour porter le dueilh et une drapelle de toille, ayant chascune une petite chandelle blanche à la main, le tout jusques à la valeur de dix escuz sol » (28 juin 1583).

G. 2806. (Liasse.) — 2 cahiers de 49 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1518-1597. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès pour le paiement d'une créance de 454 l. tournois reconnue à la fabrique par Bernard de St-Genès en 1508. — Sommation à Bernard de Saut, tuteur et curateur de Catherine Despeux, damoiselle, fille de feu Marie de St-Gennès, celle-ci fille de feu Bernard de St-Gennès, écuyer, s^r de Dume; saisie du château de Dume (St-Sever, 28 mai 1559). — Arrêt contre Antoine de Navailles, écuyer, s^r de Dume, fils de Marie de St-Gennès (18 mai 1583).

G. 2807. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

1575-1590. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès au sujet d'un legs fait par Catherine Dutays.

G. 2808. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1436-1660. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Don par Pierre de Père, procureur au Parlement, de 98 l. dont la fabrique lui est redevable, « à cause

des grandes réparations qu'il a faict faire dans ladicte esglize et deux batismens à neufz qu'il a faict faire au proffit de lad. œuvre, tant sur la porte de l'entrée d'icelle que au fons de lad. esglize » (15 avril 1632). — Testament de Jean Farrouault, bénéficier de St-Projet : il nomme héritière « la comunauté des escholiers du séminaire dudict Bourdeaux » et exécuteur testamentaire Gilles Dubourgdieu, prieur du séminaire, archiprêtre de Fronsac, bénéficier de St-Projet (20 janvier 1653). — Testament de Gilles Dubourgdieu, archiprêtre de Fronsac, curé de St-Genis de Bonzac et St-Seurin de Galgon, son annexe (18 février 1660).

G. 2809. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1662-1695. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc.

G. 2810. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 70 pièces papier.

1704-1789. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Fondation pour Pierre Tanesse, professeur de droit et doyen, qui a donné à l'église 1,500 l., savoir 1,000 l. employées « à la réparation et bâtisse de l'antienne sacristhye... pour servir de maison » et 500 l. employées à réparer la chapelle St-Jean, dans laquelle il a été fait, au pied de l'autel, un caveau pour la sépulture de Tanesse et des siens (28 juin 1704). — Legs par Blaise Dudon, avocat, d'une créance de 1,000 l. pour faire un retable au maître-autel (7 juin 1710). — Constitution d'une rente de 100 l. au profit de Jean Lasserre, menuisier, auquel il est dû 2,000 l. pour travaux à l'église, savoir un retable, un tabernacle, un cadre pour le Crucifix, un plancher et une échelle derrière le maître-autel, un banc pour les officiants, les boiseries du sanctuaire et du chœur et la porte d'entrée de l'église (18 mai 1747). — Cession par Lasserre de la rente de 100 l. « en faveur de la charité des pauvres prisonniers des conciergeries des cours de Parlement et des Aydes » (8 mai 1748). — État des fondations de messes (12 juillet 1771). — Délibération des fabriciens de Ste-Croix pour un emprunt destiné à couvrir « les dépenses considérables qu'il a falu faire et qu'il faut encore faire pour la clôture du nouveau cimetière de la paroisse et chapelle y attenant » (12 février 1786).

G. 2811. (Liasse.) — 9 pièces papier.

XVIIe siècle. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès au sujet de la subhastation à l'encontre des héritiers de Pierre Loubier, dit Valentignan. — Mémoire par Robert Girault, maître particulier de la Monnaie de Bordeaux (sans date).

G. 2812. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 8 pièces papier, 1 sac.

1586-1622. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre Arnaud d'Hosten, clerc ordinaire de la maison commune de Bordeaux.

G. 2813. (Liasse.) — 2 cahiers de 23 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 18 pièces papier.

1613-1689. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre Paul de Malvin, seigneur de Primet, Charles de Malvin, jurat de la ville, et consorts. — Requête du syndic des bénéficiers : « Il est certain en droit que l'action hypotéquaire qu'exerce un créantier est généralement respandue sur chaque corps de l'hérédité du débiteur, comme l'âme est respandeue dans tous les membres du corps de l'homme : *Est tota in toto et tota in qualitet* (sic) *parte* » (10 juillet 1685).

G. 2814. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1625-1692. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre Nicolas Balan, bourgeois et marchand de Bordeaux. — Transaction consentie par André Bontems-Dandraud, seigneur de Cabarroque (7 juin 1692).

G. 2815. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 36 pièces papier.

1747-1757. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre divers, notamment contre Frédéric Hansen de Liliendal, écuyer, consul de Danemark.

G. 2816. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1607-1716. — Valeurs mobilières, legs, rentes, etc. Rente obituaire servie par les Demons, seigneurs de Latour de Soussans en Médoc. — Fondation pour feu Catherine Duplessy, veuve de Pierre de Bordes, écuyer, sieur de Sausan (16 avril 1630). — Consignation par Pierre Demons, écuyer, sieur et baron de La Tour et Bessan (5 juin 1638). — Arrêt du Parlement intéressant Abraham Lapeyrère, le tuteur de Joseph Demons, écuyer, baron de La Tour, etc.; au dos, recommandation de conserver la pièce, « atandeu que les registres du Palais dudit tems se sont brûlés » (22 janvier 1666). — Lecture d'une transaction du 16 avril 1630, consen-

tie par noble Pierre Demons, écuyer, sieur de Soussan et de Latour (5 décembre 1669). — Opposition au paiement de loyers dus aux héritiers de Joseph Demons, seigneur de Latour de Soussans en Médoc, lesquels héritiers n'ont pas acquitté une rente léguée par Anne de Bordes, veuve de Bertrand Duplessy, conseiller au Parlement, et par Catherine Duplessy, veuve de Pierre de Bordes, seigneur de Latour de Soussans (20 avril 1716).

G. 2817. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1645-1786. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Rente due par Henri de Montaigne, conseiller au Parlement, et ses ayants-droit.

G. 2818. (Liasse cousue.) — 18 pièces papier.

1701-1718. — Affaires de la fabrique. — Acceptation par Paul de Malvin, seigneur de Primet, baron de La Bassane, conseiller au Parlement et grand syndic de l'église, d'un legs de M. de Tanesse père, régent de l'Université; 500 l. doivent être affectées à la réparation de la chapelle St-Jean, où il sera bâti un caveau pour led. M. de Tanesse (24 septembre 1703; pièce 2). — Assemblée de paroisse réunie par le grand syndic « sur ce qui luy est reveneu de plusieurs endroits que les habitans de cette parroisse estoint persuadés que le sr Dalon, procureur au Parlement et grand ouvrier de lad. église, avoit dissipé... le reveneu d'icelle »; constatation de la mise en état de l'église par led. Dalon; nomination d'un grand ouvrier, « estant de règle dans la présente parroisse que cette place de grand ouvrier et fonction d'icelle roulle alternativement entre un procureur et un marchand »; délibération sur les bancs, invitant le grand ouvrier à remplir les vides de chaises de paille (3 décembre 1703; pièce 3). — Délibération pour la levée de la saisie opérée sur les revenus de la fabrique, pour le classement des archives, etc. (29 avril 1707; pièce 6). — Nomination de Gillet de Lacaze, président à mortier au Parlement, comme grand syndic, à la place de M. de Primet, démissionnaire (11 septembre 1707; pièce 7). — Inventaire de l'argenterie et des ornements : un œil d'argent, à N.-D. de Pitié; une chasuble de moire d'argent à fleurs d'or; « une chape violette avec son chaperon, avec les offres à l'entique »; devants pour le grand autel et les autels de N.-D., de N.-D. de Pitié, de ste Marguerite, de st Jean (3 mars 1708; pièce 10).

G. 2819. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 59 pièces papier.

1595-1790. — Affaires de la fabrique. — Enquête sur l'état de la chapelle St-Sébastien et St-Roch, « située sous un petit arceau du côté du midy », vis-à-vis de la porte, et sur l'état de la chapelle St-Jean, qui est du côté opposé et où on propose de transférer le culte de la précédente. Ordonnance conforme de l'archevêque, qui autorise l'enlèvement des terres du cimetière en quantité suffisante pour la conservation des fondations de l'église (9 et 11 mars 1693). — Traité avec deux maçons, fixant à 15 s. par brasse le prix du travail pour la réfection du pavé de l'église, tous matériaux devant être fournis auxdits maçons (24 août 1700). — Lettre signée Dudon, exprimant la joie d'apprendre « que l'intérieur de notre pauvre église de St-Projet soit à présent réglé et que les choses y sont avec quelque ornement »; une loterie serait une bonne combinaison pour obtenir des ressources, mais il serait difficile de la faire autoriser (Paris, 13 mai 1701). — Traité avec Jean Rousselet, tapissier, lequel se charge de fournir des tapisseries pour décorer l'église à raison de 45 l. par an (13 mai 1709). — Inventaire de l'argenterie et des ornements (11 avril 1719). — Délibération pour la suppression provisoire de l'organiste, l'orgue étant hors d'état de servir (30 juin 1733). — Estimation par experts des travaux de menuiserie faits à St-Projet par Jean Laserre : tabernacle, cadre du retable, boiserie du sanctuaire, etc. (27 mars 1744). — Traité avec Pierre et Jean Berquin pour la construction d'un chœur en noyer et chêne, « pour l'extrade et marche-pié », lequel chœur sera livré le 1er novembre 1715 « tout ferré et la clef à la main », moyennant 3,000 l. (31 mars 1715). — Quittances (17 mai 1736, 20 et 28 février 1746). — Inventaire des ornements : « petite croix d'un métail de composition, laquelle sert à donner aux prêtres quand ils sont morts » (3 juin 1746). — Accord pour « la bâtisse de l'entienne sacristie pour pouvoir servir de maizon au proffit de l'œuvre » (sans date).

G. 2820. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1685-1703. — Affaires de la fabrique. Conflits avec le curé Jean Symphorien de Fonteneil. — Réponse du grand ouvrier à un acte du curé : la fabrique est sans argent disponible, « venant de payer 58 escus pour le table[au] et son cadre doré du grand autel et d'ailleurs fait recouvrir l'églize et clocher » (21 février 1685).

G. 2821. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1554-1584. — Comptabilité.

G. 2822. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1590-1593. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Dépense de 10 l. pour achat de 3 milliers d'oublies à l'occasion de la Pentecôte de 1593. — Mention de l'engagement de Jean Le Gendre, prêtre, comme organiste, à raison de 25 écus. — Dépense de 15 l. 5 s. pour « huit cens et demy de tiuble crux » et 3 l. pour « deux cens de tiuble plat ». — Compte d'une pipe de vin à raison de 18 écus et demi le tonneau (1590).

G. 2823. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1593-1595. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Quittance par Lespine, brodeur : frange de soie, à 27 s. l'once (11 mars 1595); — par « Raymond Dannessans, maistre faiseur d'orgues et aultres instrumens de muzique, habitant en la parroisse Saint-Siméon de ceste... ville », « pour avoir par luy acoustré et rendeu d'acord les orgues » (28 septembre 1594); — par « Clémens de Villiers, maistre joueur de luc et organiste » (30 août 1594). — Traité avec Étienne Fréneau et Jean Delacassaigne, couvreur, pour « recouvrir..... lad. esglise Sainct-Proget, soit tant le corps d'icelle esglise que chapelles d'icelle, append, ballet, couverture de pilliers et généralement tout ce qui deppend d'icelle » (24 juin 1593). — Quittance de 11 écus sol pour une aumusse vendue par feu Jean Pineau (12 juillet 1594). — Quittance par Gilbert de Saint-Avy, curé, pour contribution de la fabrique au paiement de la cloche du chœur (23 février 1594). — Comptes des dépenses « pour faire bastir la chope qu'est au bout de l'église dever la rue » (1594); — de 7 écus, pour un surplis « bailhé à M. Pichot, docteur téologal, qui prescha l'advent à Sainct-Proget » (1594).

G. 2824. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1590-1644. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Répartements des quartiers entre les bénéficiers, avec la signature des parties prenantes (1601-1602 et 1607). — Paiement d'huile de noix à 5 s. la livre (29 mai 1644); — d'un cierge pascal à 24 s. la livre, de confitures à 22 s. la livre, etc. (4 juin 1644).

G. 2825. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 5 pièces papier.

1641-1645. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Cahier de recette et de distribution des lods et ventes, avec la signature des parties prenantes (1641-1645). — Paiement d'ardoises à 35 s. le 100, de tuiles à 40 s. le 100, de sable à 2 s. la charge (5 avril 1645); — d'huile de noix à 15 l. le quintal (24 juillet 1645).

G. 2826. (Liasse.) — 61 pièces papier.

1646-1680. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de damas blanc de Gênes, à 8 l. 10 s. l'aune; de clinquant d'or fin, à 6 l. l'once; de boucaran de Paris, à 20 s. l'aune; de soie blanche de Paris, à 24 s. l'once; de soie rouge, à 40 s. l'once; de fil d'or fin, à 5 l. l'once; etc. (28 mars 1646); — d'huile de noix, à 18 l. le quintal (6 décembre); — à Raimond Buzet, maître brodeur (6 mars 1647); — à Pierre Michelet, maître pintier, pour « six vazes d'estaing pour maistre des flurs » (22 mars); — à Vert, libraire, de 16 livres, « pour un misel..., lequel mesel est plain or in-folio, Paris, de la Grande Companie » (27 mai 1648); — d'huile de noix, à 4 s. 6 d. la livre (3 juin); — par les maîtres épingliers, bayles de la frérie de Ste-Claire (1662-1673).

G. 2827. (Liasse.) — 69 pièces papier.

1682-1699. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Mention d'une créance de 90 l. au nom d'un Augustin, pour la réparation de l'orgue de St-Projet (21 mai 1685). — Reçu de 50 l. par Lopès, chanoine théologal (13 octobre 1692); — de 95 l. 6 s. « pour les pactes de la taxe qui a été faite sur les propriétaires et locataires des maisons, pour le fonds de l'établissement des lanternes » (14 avril 1699).

G. 2828. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 125 pièces papier.

1692-1705. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de journées de couvreur à 20 s., de « thuilles crus » à 40 s. le 100, de « gesme pour les goutières », etc. (10 juillet 1700); — de 50 ardoises fines d'Angers moyennant 22 s., de journées de couvreur à 25 s. (27 décembre 1701); — de journées de menuisier à 25 s. (21 août 1702); — de fer

à 13 l. et 13 l. 10 s. le quintal (27 mars 1703); — de journées de maître et de compagnons charpentiers, à 30 et à 25 s. (1703); — de plomb en planche, à 15 l. le quintal (21 avril 1702); — de 165 l. à Pierre Berquin, pour le dais de la chaire (8 juin 1701). — Traité avec Lamy, maître vitrier, pour « refaire à neuf, avec de bon plomb, les six grands paneaux de vitre qui sont dans la nef de laditte esglise quand les pierres qui croisent dans lesd. paneaux seront desmolies » (19 juillet 1700). — Paiement de 90 l. à Andron « pour l'escupture que je faict à la chère du prédicatur » (20 avril 1701). — Traité pour la réfection du pavé de l'église (24 août 1700). — Paiement de journées de tailleurs de pierre, de poseurs, de manœuvres (1702). — Bail à fief d'un emplacement au coin et au nord de l'eglise, pour y construire une échoppe (2 juin 1703). — Paiement d'huile d'olive à 9 s., 10 s. et 7 s. la livre (28 mars 1703); — à Jean Levraud, maître maçon, « pour avoir fermé un grand vitral faict en roze et faict une fenestre et fermé de fantes » (9 août 1693). — Paiement d'huile d'olive à 6 s. 6 d. la livre (12 juillet 1693). — Différend avec un ancien *ouvrier* qui a dépensé au-delà des ressources de la fabrique et fait saisir des maisons à elle appartenant (1693). — Paiement d'huile d'olive à 6 s. la livre (16 janvier 1693); — de cierges à 24 s. la livre (28 juillet).

G. 2829. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 117 pièces papier.

1691-1710. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de journées de couvreur à 18 s. (23 juin 1694); — de 8 l. à St-Martens, pour journées « employées à relever la soufflerie et acommoder les orgues et faire un tremblan neuf » (15 juillet 1694); — d'huile d'olive à 6 s. la livre (12 février 1694); — de cierges à 28 et 26 s. (24 novembre 1694); — de journées de couvreur à 20 s. (1695); — de 3 l. 11 s. à P. Gabran, « pour avoir accommodé le clavier de l'orgue » (1er avril 1695); — de cierges à 28 et 30 s. la livre (1er août 1695); — d'huile d'olive à 6 s. 6 d. la livre (15 septembre 1695); — d'huile d'olive à 9 s. (31 janvier 1710). — Mémoire de travaux de couvreur, « savoir, réparer l'églize et les chapelles et remaitre la croix du p[eti]t clochet à son applon » (1710).

G. 2830. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 54 pièces papier.

1698-1727. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Comptes pour 1698-1703 : paiement de chandelles à 32 s. la livre, de 8 l. au peintre « pour avoir acomodé les cadres des tableaux de St-Projet, la conversion de st Paul et doré le crusifix et repassé Nostre-Dame de Pitié » (1702). — Opposition par Pierre Berquin aîné, tant pour lui que pour Jean, son frère et ancien associé, créancier de la fabrique (12 mars 1725). — Reçu par le même de 80 l. sur ce qui lui est dû « pour avoir fait le cœur de la mesme esglise » (24 avril 1725). — Acte par lequel led. Pierre Berquin, « bourgeois et sculpteur de Bordeaux », déclare se départir de l'opposition qu'il a formée (24 avril 1725). — Paiement de cierges à 38 s. la livre (24 janvier-8 mars 1727); — à 38 et 40 s. (16 septembre 1727).

G. 2831. (Liasse.) — 102 pièces papier.

1720-1730. — Comptabilité : comptes, pièces comptables. — Lettre de Gillet de Lacaze à Bourgade, grand ouvrier : « Je ne crois pas... que l'idée de M. le curé réussisse. Il en coûteroit beaucoup à la Ville pour faire démolir la fontaine d'où elle est et pour la faire rebâtir contre l'église... Ce seroit fort indécent au service divin, qui seroit troublé par le bruit continuel des femmes, qui s'entendroit clairement dans l'église » (15 octobre 1727). — Paiement de 30 l. pour un quartier des appointements de Marie Lestage, organiste (9 mai 1729); — de cierges à 38 et 40 s. la livre (11 juin 1729).

G. 2832. (Liasse.) — 115 pièces papier.

1731-1735. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement d'huile d'olive fournie de 1723 à 1731 et valant de 10 à 14 s. la livre (13 novembre 1731); — de tuiles à 26 l. le mille, de journées de couvreurs à 30 s. (6 janvier 1732); — d'huile d'olive à 10 s. la livre (14 janvier 1735).

G. 2833. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 101 pièces papier.

1718-1740. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Compte des dépenses pour 1735-1736 : le 2 mars 1736, payé 3 livres « à des maçons qui ont coupé les piliers pour placer la boisure du chœur »; le 17 mai 1736, 408 l. aux srs Berquin, sur les 548 l. à eux dues « pour reste des formes du chœur »; les 19 septembre et 3 décembre 1736, 250 l. « à Me Callarre, serrurier, pour les barres qu'il a fait pour les

rideaux du retable »; du 5 avril 1735 au 26 décembre 1736, 2,602 l. « au s^r Laserre, pour le retable qu'il a fait », etc.; — de 6 l. « pour la façoun d'une raube de drap violet pour le sacristain » (15 décembre 1738); — de cierges à 36 s. la livre (25 mars 1739). — Paiement à Duclercq du reliquat des 1,040 l. à lui dues pour travaux de peinture et dorure au maître-autel : dorure de s^t Projet et de s^te Marguerite, 240 l.; dorure de deux anges, les carnations au naturel, 120 l., etc. (12 septembre 1738); — de 12 l., « pour une figeure de saint Projet ... brodé en ord fin de Paris » (24 mai 1738). — Engagement d'Alary, maçon et architecte, pour la construction de caves sous les quatre échoppes que la ville fait bâtir contre l'église : les berceaux seront en pierre de Roque-de-Tau « de la plus ferme » et les mortiers « de sable tiercé de chaux » (11 mars 1738). — Compte détaillé de réparations à l'horloge (16 octobre 1737). — Plan sommaire indiquant les divers bancs placés dans l'église : à gauche, chapelles St-Jean et St-Luc; à droite, chapelles Ste-Marguerite et N.-D. (1735). — Paiement de pavages en pierre de Barsac (29 novembre 1739).

G. 2834. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1739-1743. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de plomb en planche à 26 l. le quintal, de journées de couvreur à 30 s., etc. (5 mars 1741). — Traité avec Marie Maurin, organiste (3 juin 1743).

G. 2835. (Liasse.) — 1 cahier de 42 feuillets papier, 85 pièces papier.

1741-1744. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Rapport de Pierre Tourtin, maître architecte juré, après « visite du portail d'entrée de l'église St-Project, qui a esté construit par M^e La Luque, ... lequel je l'estime à la somme de sept cents cinquante livres » (2 juin 1741). — Paiement d'huile d'olive fournie en 1742-1743, à 12 s. la livre (27 juillet 1743).— Traité avec Gaubert Audouin, facteur d'orgues, pour la réparation de l'orgue de St-Projet (30 janvier 1743). — Élection des officiers de la confrérie du culte perpétuel de N.-D. de la Protection : deux visiteurs de malades, deux quêteurs, deux visiteuses de malades, etc. (5 juillet 1743). — Observations sur le compte et réponses du comptable : renseignements sur l'usage où l'on est de tendre les églises de Bordeaux (1744?).

G. 2836. (Liasse.) — 2 cahiers de 47 feuillets papier, 116 pièces papier.

1735-1747. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Quittance par « Brunet, esculpteur et doreur », pour peintures à la chapelle Notre-Dame (27 juillet 1745). — Paiement de moka à 4 l. 5 s. la livre et de sucre à 23 s. (23 février 1746); — de cierges à 40 et 42 s. (23 février 1746). — Compte pour 1746 : 3 l. 10 s., pour 2 livres de café; 30 l., pour les sermons de l'Avent au P. Maisonneuve, religieux de la Merci, dit le petit Père modeste; etc. (16 juillet 1747). — Paiement de cierges à 42 et 45 s. (1er juillet 1747); — d'huile d'olive, fournie de janvier 1746 à décembre 1747, à 9 s. la livre (27 décembre 1747); — à Lacornée, de billets de convocations imprimés (23 février 1747); — de 4 l. 9 s. 6 d., pour 3 l. 14 onces de sucre (14 février 1747). — Compte pour 1735-1736 : 1,500 l. à Laserre, menuisier, à compte sur le prix du retable, conformément à la police du 4 avril; 9 l., « à des hommes qui ont tiré les bourriers du lembris de l'église »; 30 l. « au s^r de Belville, peintre, pour un tableau »; 40 l. 17 s., « au s^r Laluque, architecte, pour avoir fait le fondement du retable »; 1 l. 16 s., « à des maçons qui ont coupé les piliers pour placer la boisure du chœur »; 4 l., pour une paire de souliers au chasse-pauvre; 408 l. 18 s., aux sieurs Berquin, à compte « pour le reste du cœur qu'ils firent en 1715 », etc. (1735-1747). — Note sur la nomination, faite le 16 janvier 1735, du président Lecomte comme grand syndic, de Le Doulx comme second syndic et de Lanusse, procureur, comme grand ouvrier. — Mémoire d'ouvrages de charpenterie à la flèche (1747?).

G. 2837. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 80 pièces papier.

1739-1750. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de plomb en planche à 30 l. le quintal et de soudure à 16 s. la livre (8 mars 1748). — Compte de 1747-1749 : 400 l. au P. Alexis Du Rayé, provincial des Capucins, pour avoir prêché le Carême; 24 s., pour 3 bouteilles de vin destinées au prédicateur; 24 l. 7 s., à Dabasse, brodeur, pour divers travaux; fournitures de soliveaux de chêne « pour racomoder le petit clocher »; vin et sucre au prédicateur, « à cause qu'il prend sortant de chère du vin ferré avec du sucre »; etc. — Mémoire sur la rente due par la fabrique aux curé et bénéficiers (s. d.). —

Paiement de moka à 3 l. 15 s. la livre et de sucre à 18 s. (10 février 1749); — d'ardoises d'Angers à 30 l. le 1,000 (16 janvier 1749); — de la rente de 100 l. due par la fabrique aux prisonniers de la paroisse St-Pierre (15 juillet 1750). — Compte pour 1745-1746 : 4 l. au F. Fel, des Grands Carmes, pour avoir raccommodé et accordé l'orgue, etc.

G. 2838. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 94 pièces papier.

1744-1759. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de plomb en planche à 28 l. le quintal (9 juin 1752). — Compte pour 1744 : payé aux Visitandines 11 l., prix de 2 paires d'indices pour les missels. — Compte pour 1750-1752 : 2 l. «pour un tableau pour l'estation pour le Jubillé, pour les lettes *(sic)* et la painture».

G. 2839. (Liasse.) — 109 pièces papier.

1763-1765. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de dépenses faites «pour avoir bâty le siége des latrinne an pot de Sadirac et an brique et cho» (19 mai 1763); — de vidange, à 40 s. par barrique (12 juin 1763); — de fournitures pour le prédicateur, savoir : café à 1 l. la livre, choine à 3 s. la livre, vin à 8 s. la bouteille (21 mars 1764); — de fournitures pour le prédicateur : «36 sermons; il i a 36 boutaille de vain à 8 s.»; faissonnats, à 1 l. 8 s. la charge; etc. (4 janvier 1765); — d'huile d'olive à 9 et 10 s. la livre (6 mai 1765); — de fournitures pour le prédicateur : vin à 8 s. la bouteille, fromage de Roquefort, etc. (17 novembre 1765); — à Laclotte frères de 308 l., «pour la construction de deux grands vitraus qu'on a fait sous œuvre à la fassade de l'église de St-Projet» (22 novembre 1765).

G. 2840. (Liasse.) — 116 pièces papier.

1766-1767. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de 75 l. pour un cent de chaises (18 février 1766); — d'huile d'olive à 10 et 11 s. la livre (8 mai 1766); — d'un ornement de damas vert coûtant 156 l. 16 s. (24 juillet 1766); — à la veuve Moutarde, de partie des ouvrages faits par son mari «aux deux nouvelles fenestres qui donnent sur la place» (29 novembre 1766); — de fournitures pour le prédicateur : vin à 8 s. la bouteille, pain à 3 s. 6 d., faissonnats à 36 l. le cent (30 novembre 1766); — de journées de maître couvreur à 40 s. et d'ouvrier à 30 s. (7 décembre 1766); — de fer à 11 l. le quintal (22 décembre 1766); — d'un jambon à 10 s. 6 d. la livre (16 avril 1767); — de deux douzaines de barriques moyennant 204 l. (18 octobre 1767); — de fournitures pour le prédicateur : faissonnats à 25 l. le 100, vin à 10 s. la bouteille, pain à 3 s. 6 d. la livre (21 novembre 1767).

G. 2841. (Liasse.) — 127 pièces papier.

1768-1769. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement à Prunié, serrurier, de 100 l., à compte sur le prix du grillage de N.-D. (22 octobre 1768). — Paiement de fournitures pour le prédicateur : faissonnats à 25 l. le cent, vin à 10 s. la bouteille, pain à 3 s. 6 d. la livre (18 novembre 1768); — de journées de maçon, à 35 s., de journées de manœuvre à 30 s. (8 décembre 1768); — d'huile d'olive à 11 et 12 s. la livre (9 janvier 1769). — «Devis estimatif des ouvrages de maçonnerie, charpante et converteure qu'il convient faire pour la restoration de l'églize paroissiale Saint-Projet» : démolition des piliers et des branches d'ogives; réfection des piliers et de la voûte, celle-ci en briques de champ; réfection sur le chevet d'une voûte sphérique en pierre de Bourg; doublage du mur autour de l'église, etc.; évaluation : 24,350 l.; signé : Dardan aîné (23 mars 1769). — Paiement d'un jambon glacé à 10 s. 6 d. la livre (31 mars 1769); — de cire, à raison de 36 s. la livre (18 avril 1769); — de fournitures pour les prédicateurs : vin à 10 s. la bouteille, pain à 4 s. la livre, sucre à 15 s. et café à 26 s. la livre (16 novembre et 31 décembre 1769).

G. 2842. (Liasse.) — 130 pièces papier.

1770-1771. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement d'une soutane de drap bleu pour le servant de messes (12 août 1770); — à Rayne, feudiste, de 632 l. 17 s., pour le tiers à lui promis sur les arrérages de rentes et de lods qu'il ferait rentrer (26 septembre 1770); — de journées de maçon et de manœuvre à 32 et 22 s. (12 décembre 1770); — de plume d'oie fine à 25 s. la livre (1770); — d'une croix d'argent pesant 17 marcs 5 onces 2 gros, à 52 l. le marc, contrôle non compris (4 mars 1771); — de journées de couvreurs, maître et ouvrier, à 40 s. et 30 s. (5 mai 1771); — de plomb en planche à 30 l. le quintal (17 mai 1771); — de fournitures pour le prédicateur :

vin à 12 s. la bouteille, pain à 4 s. la livre, bois à 2 l. la charge (16 septembre 1771); — de sculpture et dorure faites par Riot à l'exposition du St-Sacrement (29 novembre 1771); — d'un soleil d'argent pesant 10 marcs 5 onces, à 52 l. le marc, contrôle non compris : les bénéficiers donnent notamment en paiement une rose de diamant, un vieux soleil pesant 3 marcs 2 onces 6 gros (21 décembre 1771).

G. 2843. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1758-1775. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement d'un jambon à 13 s. la livre (26 mai 1772); — de pain, à 4 s. 3 d. la livre (21 septembre 1772); — d'œufs, à 7 et 8 s. la douzaine (25 octobre 1772); — de la façon d'une robe de drap de Silésie violet pour le sacristain (13 décembre 1772); — de barriques à 40, 41 et 48 écus la douzaine et d'œufs à 10 s. la douzaine (14 décembre 1772); — «d'un saint Projet d'argent... pour maitre seur la raube du sacristain», fait par P. Sicart moyennant 72 l. (9 janvier 1773); — de 8,000 petites hosties, fournies depuis 1772, à 30 s. le mille (14 janvier 1773); — de 100 exemplaires du nouveau catéchisme, payés 30 l. (16 janvier 1773). — Engagement pris par le curé et Pierre Terrasson, avocat, de subvenir aux frais d'apprentissage d'un pauvre garçon (16 mars 1773). — Paiement de 7,000 petites hosties à 40 s. le mille (23 janvier 1775).

G. 2844. (Liasse.) — 94 pièces papier.

1771-1791. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de 7,500 petites hosties à 40 s. le mille (9 janvier 1776); — de 7,700 petites hosties au même prix (9 janvier 1777); — d'un dîner offert par le curé de St-Projet à ses confrères et coûtant 126 l. (22 septembre 1777); — de 7,000 petites hosties (7 janvier 1778); — de 6,600 petites hosties (3 janvier 1779).

G. 2845. (Liasse.) — 16 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Comptabilité : comptes et pièces comptables non datés. — Mémoire de travaux de menuiserie, s'élevant à 4,046 l. : «boisures tant du santuère que deu chœur avec toute la squlteure qui est dessus», 3,000 l.; cadre du retable, 100 l.; travaux au tabernacle non prévus sur le devis, 500 l.; porte d'entrée de l'église en chêne sculpté, 300 l.

G. 2846. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 88 pièces papier.

1523-1740. — Procès divers. — Inventaire chez Jean de Lacourtiade, «procureur de Me Jean Lefèvre, comme tuteur et curateur des enffans de feu Loys Jousset, escuyer, sr Du Cournau.... d'aultant que la maison dud. Lacourtiade auroyt esté pilhée» (6 octobre 1577).

G. 2847. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets papier.

1604. — Inventaire des titres trouvés chez Gilbert de Sainctavy, curé de St-Projet, depuis peu décédé. — Mention d'un bail à fief par Pierre de Lhome, vicaire perpétuel, en date du 3 décembre 1426 (fol. 18); — de divers terriers (fol. 44 et suiv.); — d'une reconnaissance du 18 avril 1586 par Pierre de Gourdet, conseiller au Parlement, mari de Marguerite de Pichon (fol. 51); — de «cinq vieux livres où sont escriptz les noms des confraires de la frairie Sainct-Jan, instituée en lad. église» (fol. 52 v°).

G. 2848. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — «Inventaire des terriers des bénefficiers de St-Projet et autres titres», donnant pour chaque registre l'indication des paroisses et des lieux-dits où sont situés les immeubles, avec renvoi au folio du terrier où ces lieux sont mentionnés.

G. 2849. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 1 pièce papier.

XVIIIe siècle. — Documents concernant les archives.

G. 2850. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1710-1755. — Pièces produites pour la célébration des mariages. — Requête en résolution de fiançailles, les fiancés ayant reconnu l'incompatibilité de leurs caractères, et sentence conforme de l'official (10 décembre 1754).

G. 2851. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1724-1759. — Pièces produites pour la célébration des mariages. — Dispense en vue d'un mariage, le marié étant parrain d'un enfant de sa future femme (17 mai 1758).

G. 2852. (Liasse.) — 46 pièces papier.

1731-1761. — Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2853. (Liasse.) — 118 pièces papier.

1729-1769. — Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2854. (Liasse.) — 87 pièces papier.

1738-1776. — Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2855. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1784-1787. — Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2856. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1445-1731. — Affaires personnelles des bénéficiers. — Inventaire des biens de feu Grimon Destizac, vicaire de St-Projet : « I forneu de plom per treyre aygas;... una meyt per prestir;... una taula de Born per minyar;... tres cadegras de Bayona;... una scista per levar lo pan de taula;... I armadi de Born per tenir lo pan;... una barrica ters de tonet;... un barricot ters de pipa;... una taula per teni libres;... una balesta d'assey ab son sint et seys treytz;... una cuberta feyta de Bordeu;... I esquey ab son ferret per treyre deu fuc;... I affreydaduy de terra per metre afreydir lo bin » ; cuirasse, armure de jambes et de cuisses; « I casquet;... I cochin de pluma » engagé pour 12 francs; « una gran plega de Born feyta a maneyra d'armadi » ; vêtements et fourrures; « I capayron de biolet am lo bec cort;... una aumussa de gris;... una cadegra per malaudz feyta a maneyra de privada;... I boffet per tenir davant la cara per lo fuc » ; livres divers : décrétales, fleurs des saints, etc.; « dos nobles feytz et dos mech nobles;... I estuch am sas balanssas et am los pes per pesar aur;... I materas de balesta »; etc. (31 décembre 1445). — Sommation à des chanoines de Blanzac d'installer Jean Prouzac, nommé chanoine de leur église, lesquels répondent « qu'ilz sont absans dud. Blansac à cause des troubles de ceulx de la nouvelle oppynyon, quy en sont possesseurs pour le présent » (5 décembre 1569).

G. 2857. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1741-1742. — Affaires personnelles des bénéficiers. Procès de Dupré-Baron, prébendier de St-André, contre François Barrière, prébendier à la même église, touchant la jouissance de deux maisons.

G. 2858. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1716-1762. — Affaires personnelles des bénéficiers. Papiers de Dupré-Baron, curé.

G. 2859. (Liasse.) — Registre in-16, de 8 feuillets papier, et 17 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Divers. — Quittances de redevances payées par Dorlie : quittances signées par les Secondat de Montesquieu (1694-1717); quittances de rentes dues à la maison noble de Cambes, etc. (1690-1717). — Bon de pain signé par le curé Dupérier et portant son cachet en cire (1er septembre 1748).

PAROISSE NOTRE-DAME DE PUYPAULIN DE BORDEAUX.

G. 2860. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1615-1686. — Divers.

PAROISSE SAINT-REMI DE BORDEAUX.

G. 2861. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1547-1742. — Difficultés avec le chapitre de St-Seurin, curé primitif. — Attestation de l'utilité qu'il y aurait à placer des fonts à St-Remi, au lieu de porter à St-Seurin les enfants pour le baptême (4 décembre 1547). — Fragment de mémoire : « Par ordonnance de Mgr l'Archevesque... il est défendu aux accouchées de se réconcilier aille[u]rs que dans la paroisse » (XVIIe s.). — « Messes de fondation, d'obligation ou de coutume qui se disent immancablement tous les ans » à St-Remi (XVIIe s.). — Requête de Jacques Poitevin, curé de St-Remi, contre le syndic de St-Seurin, concernant les revenus de sa paroisse : on a démoli pour le Château-Trompette plus de 500 maisons de la paroisse; celle-ci

ne comprend en ville que 180 maisons, et elle s'étend vers la Jalle à « deux grandes lieues de Gascoigne, qui font plus de quatre lieues de France »; l'office qu'on avait l'habitude de célébrer dans la maison du défunt est presque supprimé à Bordeaux, etc. (XVIIe siècle). — Mémoire du même: les paroissiens sont pour la plupart des artisans, dont certains doivent recourir aux dames de charité. « L'exactitude avec laquelle on ferme depuis cette guerre les barrières du Château-Trompette rendent la communication dans la ville difficille aux habitans du bourg des Chartreux; plusieurs se sont retirés en ville... Le commerce ayant cessé à Bourdeaux, il est de notoriété publique que le fauxbourg des Chartreux est désert ». Les hérétiques les plus riches de ce quartier sont sortis du royaume; les nouveaux convertis restent éloignés des sacrements, etc. (XVIIe siècle).

G. 2862. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 2 cahiers de 26 feuillets papier, 24 pièces papier.

1480-1587. — Chapellenies d'Anglade. — Fondation de chapellenies par Jean d'Anglade, chevalier, seigneur dud. lieu et de Beleyron, à St-Remi et dans la chapelle de N.-D. de Pitié, « in eadem ecclesia per ipsum dominum ædificatam et constructam » (5 février 1489, n. s.; copie de Baurein). — Échange entre Jean de Verdun, écuyer, seigneur de Cancon (?), Autesaigue et Anglade, d'une part, et Pierre Pallu, écuyer, « seigneur caucionnaire en la parroisse d'Izon » : le premier cède la maison noble de La Rivau, « en la viconté de Fronsac, en la parroisse de La Rivau », et divers revenus; le second abandonne notamment les agrières qu'il levait à Izon et St-Sulpice, « aussy les droictz des paduentages qui sont deubz tant par les tenenciers susd. que autres habitans desd. parroisses ». (La chemise, en parchemin, est une commission aux trésoriers de France à Bordeaux pour le répartement et la levée d'impositions dans la sénéchaussée des Lannes, en date du 27 août 1587) (29 mai 1512). — Requête pour Pierre de Lambes, seigneur et baron d'Ampeaux, fils aîné de Jean, seigneur et baron de Savignac, et de Catherine de Rochechouart, contre Henri Massip, seigneur de La Mothe, en retrait lignager de la terre d'Anglade : le procureur du demandeur « a consigné demy escu sol et ung sol, qu'il a mis par devers le greffe dans une bourse, offrant parfournir le sort principal et loyaulx coustz liquidez » (18 avril 1578).

G. 2863. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1585-1586. — Chapellenies d'Anglade.

G. 2864. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1592-1788. — Chapellenies d'Anglade. — Lettre de Pontac, seigneur d'Anglade, exposant l'affaire (janvier 1659).

G. 2865. (Liasse.) — 11 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Chapellenies d'Anglade.

G. 2866. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1480-1792. — Dîmes, liéves, propriétés et seigneuries foncières, rentes, comptabilité et divers. — *Rentes.* Emprunt pour payer une construction faite « dans l'emplacement où étoit cy-devant une ancienne tour scittuée à la place dud. St-Remy » (dans le cloître de Ste-Eulalie, 9 janvier 1733).

ÉGLISE SAINT-SAUVEUR A BORDEAUX.

G. 2867. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1305. — Bail à fief d'un emplacement sis à Saint-Julien, contigu à l'hôpital Saint-James (20 décembre 1305; « Fortaneyr de Batz major »).

ÉGLISE SAINT-SIMÉON DE BORDEAUX.

G. 2868. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1649-1783. — Organisation et personnel.

G. 2869. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets parchemin, 8 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1511-1788. — Propriétés et seigneuries foncières : liève; titres pour Bordeaux, Bruges et Mérignac.

G. 2870. (Liasse.) — 1 cahier de 32 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1506-1787. — Titres de la chapellenie d'Amanieu

et Pierre Du Freiche, classés en quatre liasses, qui portent les nos 2, 3, 4 et 5. — *Deuxième liasse.* Reconnaissances au profit de Luc de Sales, prêtre, docteur en théologie, théologal de Lescar, conseiller au parlement de Pau, chapelain de la « chapellenie appellée d'Amanieu et Pey Du Freyche, fondée ez églises St-Siméon et Chapelet de Bordeaux » (1755-1756). — Reconnaissances au profit de Joseph de Larède, docteur en théologie, abbé de Pimbo, chapelain de la chapellenie Du Fresche (1744). — Titres en faveur de Sever Dupin, curé de Samadet, titulaire de lad. chapellenie (1677-1689); — en faveur de Jean Dupin, également curé de Samadet et titulaire de lad. chapellenie (1642-1659).

G. 2871. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1689-1791. — Titres de la chapellenie d'Amanieu et Pierre Du Freiche. — Vente du « droit de faculté de rachat que lesdits vendeurs se sont réservé sur un petit bourdieu... par eux vendu ce jourd'hui » (3 avril 1784). — Consultation signée Lumière : d'après la coutume de Bordeaux, la vente devient définitive quand expire le terme du rachat, sans qu'il soit besoin d'un jugement; la prise de possession par acte n'est exigée que pour faire courir l'an du retrait lignager; etc. (20 juin 1786). — Signification au nom de Luc de Salles, conseiller au Grand Conseil, abbé de l'abbaye royale de Saint-Georges, chapelain de la chapellenie d'Amanieu Du Fréchou *(sic)* (7 juillet 1786). — Installation comme chapelain « du Freiche ou du Fresne » de Siffren-Jean de Ferre, prêtre du diocèse de Carpentras, docteur en théologie, aumônier de l'archevêque de Bordeaux (19 juillet 1787). — Règlement entre Louis-Anne Prévost de Lacroix, commissaire général des ports et arsenaux, ordonnateur au département de Guienne, demeurant à Bordeaux en l'hôtel de la Marine, d'une part, et le fondé de pouvoir de Siffren-Jean de Ferre, de l'autre, au sujet de la cession de terrains vendus « pour former l'établissement royal des vivres au port de Bordeaux » (13 octobre 1788). — Déclaration de revenus au nom de « M. de Ferre, prêtre, ancien curé de Chantemerle, diocèze de Troye, âgé d'environt 70 ans, résident actuellement dans la ville d'Avignon » (18 novembre 1790).

Quinze Curés de Bordeaux.

G. 2872. (Liasse.) — 28 pièces parchemin (1re liasse incomplète de l'ancien classement) (1).

1282-1530. — Droits dans Bordeaux : paroisse St-Michel. — Assignation par « en Johan de Borc, cavoirs », ayant droit d'Amanieu de Colom, d'un revenu de 12 s. laissé aux Quinze Curés, savoir 10 s. par P. Colom de la Rousselle et Agnès, père et mère d'Amanieu, et 2 s. par led. Amanieu. « Burd. sede vacante, P. Deu Soler major. Testes sunt Bern. de Blancafort, daudet, senher d'Audenge, Bern. de Calhau,... W. Auger, daudet » (29 août 1282; no 2).

G. 2873. (Liasse.) — 1 pièce parchemin (2e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1377. — Droits dans Bordeaux : paroisse Ste-Colombe.

G. 2874. (Liasse.) — 10 pièces parchemin (3e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1299-1404. — Droits dans Bordeaux : paroisse St-Éloi. — Retrait féodal exercé par le syndic des Quinze-Curés, « ayssi cum senher de feu pot retenir son feu vendut per lo pretz que es vendut v soutz menchs, segont los fors e las costumas de Bordales » (16 janvier 1341, n. s.; no 6).

G. 2875. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 2 pièces papier (4e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1284-XVIIIe siècle. — Droits dans Bordeaux : paroisse St-Siméon. — Reconnaissance pour une maison donnée en dot à la femme de « Bern. lo Mostarder », « per lo pretz de L liuras per terra, en tau maneyra que, si dins certan terme ausdeitz maritz e molher no agradava per las L liuras o cinquanta liuradas de terra, li deit maritz e molher deven leyssar ladeita mayson eudeit W. Panis eudeit prestre deven los dar e asignar L liuradas de terra en bon loc » (8 décembre 1322; no 5). — Mention d'une sentence de l'official condamnant l'acquéreur d'une maison et d'une cave à payer

(1) Le fonds du syndicat des Quinze Curés de Bordeaux a été classé et inventorié au XVIIIe siècle. Ce classement a été reconstitué à l'aide des cotes placées au dos des pièces; on a ajouté ensuite les pièces qui n'avaient pas été classées.

les lods suivant la coutume du Bordelais, « so es assaber dos soudz et seys deneys per cascuna liura » du prix d'achat (10 juillet 1400; n° 14).

G. 2876. (Liasse.) — 12 pièces parchemin 1 pièce papier (5e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1340-1681. — Droits dans Bordeaux : paroisse St-Pierre. — Échange conclu dans la chapelle St-Urbain, sise dans le cimetière de St-Éloi (26 février 1398; n° 4).

G. 2877. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier (6e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1411-1678. — Droits dans Bordeaux : paroisse St-Remi.

G. 2878. (Liasse.) — 24 pièces parchemin (nos 1 à 25 (incomplet) de la 7e liasse de l'ancien classement).

1242-1360. — Droits dans Bordeaux : paroisse Puypaulin. — Vente d'une maison « en la rua aperada de Castelhon, entre la mayson deu prior de Comprian, d'una part, e la mayson deus hers Peironet lo jutglar qui ffo, d'autra » (19 novembre 1296; n° 2). — Charte partie (suspecte) portant bail à fief par Fort Gueita, curé de St-Christoly, syndic des Quinze Curés, à Arnaud de La Hyra (?), prieur, et aux chanoines de Comprian (3 janvier 1262, n. s., « sede Burdegalensi vacante, Hue de Brois major; » n° 4). — Sentence des maire et jurats « in communi consilio juratorum », autorisant une veuve à vendre des immeubles pour se payer de la dot de 50 l. et du douaire de 25 l. qui ont été constitués en sa faveur (vidimus; 9 mai 1293; n° 6). — Reconnaissance par Jean de Lanauda, « filh d'en Arn. de Lanauda lo prohome, campnhador » (6 février 1331, n. s.; n° 10). — Reconnaissance pour une vigne contiguë à celle « deus hereters Ramon Deupus, daurador » (24 octobre 1344; n° 14). — Reconnaissance pour une maison « en la rrua de Sent-Ubert, aperada de Marguaus » (23 juin 1360; n° 25).

G. 2879. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 26 à 49 (incomplet) de la 7e liasse de l'ancien classement).

1265-1722. — Droits dans Bordeaux : paroisse Puypaulin. — Reconnaissance pour une maison sise rue Margaux, confrontant à celle de « Johan de La Socha, ministrey », et vendue par Jean Besson, laboureur (23 mars 1406, n. s.; n° 37). — Reconnaissance par noble Jean de Foucault, écuyer, seigneur de Lardimalis et de Guichamot, tuteur de noble Raimond, fils de feu Joseph Degascq, sieur de Tartifume, conseiller au Parlement (16 février 1623; n° 46). — Reconnaissance pour une maison acquise de Michel Dubois, seigneur de Peyrelongue, « qui la jouissoit comme héritier coutumier de deffuncte dame Izabeau de Foucault de Lardimalie, sa tante, vivant vefve de Mr Me Louis de Martin, conseiller du Roy et président présidial en la sénéchaucée de Guienne » (30 avril 1688; n° 47). — Reconnaissance par « Isabeau de Foucault de Lardimalie, espouze séparée de corps et de biens de Mr Me Louis de Martin, sr de Belle-Assize, cy-devant conseiller du Roy, président présidial en Guyenne », pour des biens ayant appartenu à Jean de Foucaud, son père (2 mai 1676; n° 49).

G. 2880. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 1 à 15 de la 8e liasse de l'ancien classement).

1261-1338. — Droits dans Bordeaux : paroisse St-Maixent. — Bail à fief de moitié d'une maison dans la paroisse St-Maixent : « Lodeitz affevatz deu aver feit adop en ladeita meja maison, a conoguda de prodomes, a la valor d'un marc d'argent » (12 décembre 1279; n° 2). — Contrat d'échange : cession de cens dus « per la mota de Biquinhou e per lo casau qui es detras » (28 décembre 1283; n° 5). — Cession par frère « W. Deu Puchs », prieur des Prêcheurs de Bordeaux, et deux autres du même ordre, exécuteurs testamentaires d'Arnaud Masson (28 octobre 1282; n° 6).

G. 2881. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 16 à 30 de la 8e liasse de l'ancien classement).

1344-1365. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Maixent. — Reconnaissance pour une maison vendue par frère Pierre Beguey, prieur de St-James de Bordeaux (28 février 1351, n. s.; n° 24). — Ensaisinement à la suite d'une vente faite par « na Johana Deu Pus, filha sa en arreyre d'en Aramon Deu Pus, dauradey, bor[gues de] Bordeu, qui fo, e 'n Aramon Deu Pus, son frayre mech » (4 septembre 1352; n° 27).

G. 2882. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 31 à 45 de la 8e liasse de l'ancien classement).

1366-1406. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Maixent. — Vente en présence de « mossen Guilhem Deuchay, prestre, prior de Setzat » (26 avril 1395;

nº 40). — Retrait féodal exercé à la demande d'un tiers à qui rétrocession est faite de l'immeuble (27 août 1406; nº 45).

G. 2883. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 8 pièces papier (nos 46 à 62 (incomplet) de la 8e liasse de l'ancien classement).

XIVe siècle-1719. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Maixent. — Reconnaissance par Mathieu Ferriol, « antien receveur général en titre des Fermes de S. M. audit Bordeaux, y demeurant, rue du Parlement, paroisse St-Pierre » (19 juillet 1719; nº 58). — Retrait féodal exercé sur un immeuble acquis moyennant 50 guiennois du coin de Bordeaux : l'acheteur avait offert de payer les lods ou de subir le retrait sur le pied de 40 guiennois, « auquau pretz... estimava et taxava lodeyt hostau » (entre 1401 environ et 1416; nº 62).

G. 2884. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 1 pièce papier (9e liasse de l'ancien classement).

1323-1416. — Droits à Bordeaux: paroisse Ste-Croix. — Reconnaissance pour une terre et vigne « laquaus es en la saubetat Senta-Crotz de Bordeu, dintz los murs de la vila e deus borcx de Bordeu » (25 janvier 1362, n. s.; nº 4). — Ensaisinement d'une vigne et jardin sis dans la sauveté de Ste-Croix, confrontant « ab lo pe de la crotz de ladeyta saubetat... devert lo mur de las donas sors Menudas » (10 mai 1385; nº 7). — Reconnaissance pour un jardin et vigne dans la sauveté de Ste-Croix, lieu dit *au Peyrat*, près du « camin comunau ont es la crotz de la sauvetat per ont [hom] va de Sancta-Crotz vert a las Menudas » (6 février 1416, n. s.; nº 11).

G. 2885. (Liasse.) — 14 pièces parchemin (nos 1 à 15 (incomplet) de la 10e liasse de l'ancien classement).

1257-1329. — Droits à Bordeaux: paroisse St-Projet. — Vente de moitié d'une maison « en la paropia Sent-Progeit, en la rua on W.-Arn. de La Moneda esta » (26 octobre 1257; nº 1). — Vente par « sor Peyrona Arromeua e sor Ysabe Arromeua, filhas qui foren de mayestre W. de Compmaur, serors deu combent de las serors Menudas de Bordeu..., ab autrey de sor Maria Cotet, abadessa » (8 mars 1290, n. s.; nº 5). — Cession d'une seigneurie foncière par sœur Sybille Colum, abbesse des Franciscaines (21 septembre 1300; nº 7). — Reconnaissance pour une maison sise rue Judaïque, entre la maison ayant appartenu à Arn. de Cadaujac et celle de Raimond-Arn. de Moneder, et vendue par « en Bern. Deutrulh, primer natz e en W. Deutrulh, darrers natz, fraire german e comun en las causas que aven a partir per Arn. Deutrulh, lor fraire qui fo, per lor e per Guiraud Deutruch, lor autre fraire, com a fraire e hereter deudeit Arn. Deutrulh » (25 octobre 1308; nº 11).

G. 2886. (Liasse.) — 13 pièces parchemin (nos 16 à 30 (incomplet) de la 10e liasse de l'ancien classement).

1323-1365. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Projet. — Retrait féodal exercé au profit des Quinze Curés sur une maison vendue 30 l. et rachetée par eux pour le prix de 30 l. moins 5 sous (7 février 1345, n. s.; nº 20). — Reconnaissance en présence de « Bernard Santz, prior de l'espitau de Ca[m]parrian » (31 janvier 1354, n. s. nº 28).

G. 2887. (Liasse.) — 10 pièces parchemin (nos 31 à 40 de la 10e liasse de l'ancien classement.)

1365-1374. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Projet. — Reconnaissance par Pierre de Milos, portant au dos la mention d'une taxe en date du 25 juillet : « Taxata fuit hujusmodi carta cum sex aliis Petro de Milos pertinentibus per me Joh. de Ponte ad tres nobiles guiannenses auri de cuneo Burd., et quindecim guian. argenti pro taxacione ac II sol. nigrorum pro expensis citationis et serventis » (25 mars 1365; nº 33). — Vente d'une maison « en la rua aperada de la Moneda, entre la mayson qui fo d'en W.-Arn. de La Moneda qui fo, d'una part, e la mayson W. Faur de Duratz » (26 janvier 1318, n. s.; vidimé par l'official le 15 mars 1372, n. s.; nº 38).

G. 2888. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 1 à 15 de la 11e liasse de l'ancien classement).

1378-1406. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Projet.

G. 2889. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 3 pièces papier (nos 16 à 30 (incomplet) de la 11e liasse de l'ancien classement).

1408-1490. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Projet. — Accord au sujet d'une maison et d'un jardin acquis pour 240 l.; l'acheteur n'ayant pas les 30 l. dues pour les lods et ventes, les Quinze Curés décident d'accepter en paiement un accroissement de cens de 30 s. sur lesd. biens (21 juin 1484; nº 28).

G. 2890. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 5 pièces papier (nos 31 à 46 (incomplet) de la 11e liasse de l'ancien classement).

1259 (?)-**1721**. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Projet. — Procuration par « Gabriel Dusault, baron de Hinx, conseiller du Roy et lieutenant général en la sennéchaucée et siège présidial d'Acqs » (copie authentique; 18 avril 1623; no 43).

G. 2891. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (13e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1334-XVe siècle. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin : *à Pontlong*. — Reconnaissance pour une « terra e aubareda et vimeney » sis à Pontlong et confrontant « au planter de Sent-Martin de Mont-Judec, l'ester de Pontlonc entre mech » ; témoin : « Arnaud Berguonh, furbidor de la parropia de Sent-Simeon de Bordeu » (22 décembre 1392; no 9). — Reconnaissance pour une aubarède sise dans les Graves, près de celle de « mestre Johan Peletier, veyriney » (23 février 1400, n. s.; no 11).

G. 2892. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 1 à 15 de la 14e liasse de l'ancien classement).

1272-1421. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin. — Reconnaissance pour une vigne qui touche à « la palu deu Peugue » (18 mars 1358, n. s.; no 2). — Approbation d'une vente au profit d'une succession, après que les exécuteurs testamentaires « aguossan feyt far publicas et subbastacions citatorias et perhemtorias per las quinze capperas et gleysas parropianas de Bordeu » (17 octobre 1370; no 10).

G. 2893. (Liasse.) — 17 pièces parchemin (nos 16 à 32 de la 14e liasse de l'ancien classement).

1312-1425. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin.

G. 2894. (Liasse.) — 13 pièces parchemin (nos 1 à 15 (incomplet) de la 16e liasse de l'ancien classement).

1325-1493. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin. — Reconnaissance pour une vigne vendue à « Pey Arramon, arrumador, de la parropia Sent-Arremedi, ciptadan de Bordeu » (17 mars 1347, n. s.; no 1). — Reconnaissance pour un bien vendu par Renaud et P. Bardon, « fraire e hereter, si cum fo deit, de mayestre P. Bardon, parguaminer, bordes de Bordeu » (26 septembre 1335; no 7). — Reconnaissance pour une vigne vendue par « fray Fort Andraud, frayre de l'espitau Sent-Jacme de Bordeu, procurador e sindic deu prior e deus frayres deudeit espitau », et ayant appartenu a « mossen Guilhem Martin, prestre, condonat deudeit espitau, qui fo deffunt » (15 septembre 1372; no 9).

G. 2895. (Liasse.) — 10 pièces parchemin (nos 17 à 30 (incomplet) de la 16e liasse de l'ancien classement).

1261-1741. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin. — Vente moyennant 100 s. d'un cens de 5 s. sur un jardin appartenant au vendeur (12 janvier 1261, n. s.; no 26).

G. 2896. (Liasse.) — 13 pièces parchemin (nos 31 à 45 (incomplet) de la 16e liasse de l'ancien classement).

1375-1496. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin. — Reconnaissance pour un emplacement sis « sotz lo mur foras de porta de Tosquanan » et s'étendant « entro au segont estey deu Peugue » (24 août 1378; no 38). — Vente par « en Guiraud de Lamota, donzet, senhor de la mota de Cambas », d'un cens sur une maison dans la rue des Ayres, touchant à « la rueta qui va a l'ayga deu molin de La Cadena » (17 décembre 1439; no 42). — Reconnaissance pour une vigne « pres la crotz de Badetz, au loc apperat a Cap-de-Bila, juxta l'areney de Sent-Seurin » (9 juin 1406; no 45).

G. 2897. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 1 à 16 de la 17e liasse de l'ancien classement).

1301-1382. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin.

G. 2898. (Liasse.) — 16 pièces parchemin (nos 17 à 32 de la 17e liasse de l'ancien classement).

1350-1538. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin.

G. 2899. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 1 à 13 de la 18e liasse de l'ancien classement).

1248-1402. — Droits à Bordeaux : *a Lespinau, a Fontaurelh*. — Vente par Pierre Colom, fils de Guillaume, à R. et Guil.-Arnaud Colom, ses frères (?), de partie d'une aubarède (3 mai 1248; no 7).

G. 2900. (Liasse.) — 13 pièces parchemin (nos 14 à 26 de la 18e liasse de l'ancien classement).

1354-1485. — Droits à Bordeaux : *a Fontaurelh* et tènements divers. — Reconnaissance par « Ramon des Senbas, daurader » (23 juillet 1389; n° 16).

G. 2901. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 27 à 40 de la 18e liasse de l'ancien classement).

1322-1426. — Droits à Bordeaux : tènements divers.

G. 2902. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 1 à 15 de la 19e liasse de l'ancien classement).

1294-1400. — Droits à Bordeaux : tènements divers.

G. 2903. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 16 à 30 de la 19e liasse de l'ancien classement).

1256-1571. — Droits à Bordeaux : tènements divers. — Commission à Pierre de Maderan pour « la guarde de noz seel et contra-seel desquielx est usé par nom de nous en nous pays de Bourdeloys et de Vasadoys... et, en outre,... la guarde des papers dey notayres mortz heu temps passé et d'iceulx qui murront durant le temps que il tendra ladite des papers et registres dey notayres » (26 mars 1395; n° 23).

G. 2904. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 31 à 45 de la 19e liasse de l'ancien classement).

1292-1620. — Droits à Bordeaux : tènements divers.

G. 2905. (Liasse.) — 14 pièces parchemin (20e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1299-1475. — Droits à Bordeaux et dans des paroisses rurales.

G. 2906. (Liasse.) — 2 pièces parchemin (21e liasse (très incomplète) de l'ancien classement).

1299-1354. — Droits à Bordeaux : à Pradets.

G. 2907. (Liasse.) — 12 pièces parchemin (nos 1 à 13 (incomplet) de la 22e liasse de l'ancien classement).

1272-1482. — Droits dans des tènements divers. — Bail à fief à « Alaïtz de Loriu, la crestiana », d'une vigne sise à St-Nicolas et confrontant aux vignes de « W. Bossin, lo crestian » et de « Bebian, lo crestian » (13 février 1272, n. s.; n° 9). — Bail à fief à « W. Bossin de La Sseba, lo crestian », d'une vigne sise à St-Nicolas et confrontant à la vigne de « Alaitz de Loriu, la crestiana » et au « camin Sent-Jaume » (13 février 1272, n. s.; n° 10). — Cession par « Peire de Lasagas, prier de l'espitau de Bardenac », et deux prêtres, frères dud. hôpital, de 5 s. de cens, moyennant 100 s., qui ont été employés « a comprar W. Demontz e P. Demontz, fraires, de la parropia de Casaus de Buchs, homes questables e talhables » (5 février 1278, n. s.; n° 11). — Reconnaissance par « P. d'Ornon, lo crestian, filh P. d'Ornon, lo crestian, de la mesaria (?) Sent-Nicholau de Bordeu », pour une vigne à St-Nicolas, confrontant à celle de « P. Bossin, lo crestian » (31 mai 1283; n° 13).

G. 2908. (Liasse.) — 11 pièces parchemin (nos 14 à 25 (incomplet) de la 22e liasse de l'ancien classement).

1296-1396. — Droits à Bordeaux : à St-Nicolas.

G. 2909. (Liasse.) — 14 pièces parchemin (nos 28 à 41 de la 22e liasse de l'ancien classement).

1261-1671. — Droits à Bordeaux : à St-Nicolas et à Darcx.

G. 2910. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 1 à 14 de la 23e liasse de l'ancien classement).

1280-1345. — Droits hors Bordeaux : Mérignac.

G. 2911. (Liasse.) — 14 pièces parchemin (nos 15 à 28 de la 23e liasse de l'ancien classement).

1270-1402. — Droits hors Bordeaux : Mérignac et Bègles. — Renouvellement d'un bail à cens, le notaire ayant égaré la minute du bail primitif et ne pouvant par conséquent pas en délivrer d'expédition (3 juin 1381; n° 21).

G. 2912. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 29 à 43 de la 23e liasse de l'ancien classement).

1309-1453. — Droits hors de Bordeaux : Bègles. — Reconnaissance pour une terre vendue par « Alays, ... molher lo jorn que la venda dejus contenguda fo

feita de Pey Berlan de Larrest, deudeit loc de Beccla», à «Bernard de Larrest, deudeit loc de Beccla» (18 février 1347, n. s.; n° 32).

G. 2913. (Liasse.) — 20 pièces parchemin (nos 1 à 19 de la 24e liasse de l'ancien classement).

1333-1419. — Droits hors Bordeaux : paroisses diverses. — Reconnaissance par Pierre de Hins, de la paroisse de La Tresne, pour un manse dans lad. paroisse, lieu dit *au Vinhau* et *a Hins* (10 août 1359; n° 2).

G. 2914. (Liasse.) — 20 pièces parchemin (nos 20 à 38 de la 24e liasse de l'ancien classement).

1282-1387. — Droits hors Bordeaux : Bouliac. — Reconnaissance par Guillaume de Pessac, «molher ... de Arnaud Guiraud, clerc de la parropia de Boliac» (31 janvier 1347, n. s.; n° 32).

G. 2915. (Liasse.) — 8 pièces parchemin (25e liasse (très incomplète) de l'ancien classement).

1265-1399. — Droits hors Bordeaux : Quinsac, Baron et Tabanac.

G. 2916. (Registre.) — In-folio, 322 feuillets parchemin et papier.

1491-1635. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour une maison dans la rue «de las Veilhas Estubas deu Peugue» (24 janvier 1531, n. s.; fol. 1 v°). — Reconnaissance entre les mains de «Johan de Costures, prestre, canonge de la gleysa de Sent-Andriu..., vicari perpetuau de la gleysa de Sent-Sauvador» (23 octobre 1518; fol. 9 v°). — Échange entre les Quinze Curés et «Nicolas Bouyer, chevalier et conseilher du Roy nostre sire et tiers président en sa court de Parlement à Bourdeaux» (8 février 1530, n. s.; fol. 23). — Procuration d'Isabeau de Castel-Ferrus, dame de Ste-Croix-du-Mont, à Arnaud de Laborde, chanoine de Villandraut (21 mars 1536, n. s.; fol. 24). — Reconnaissance par «Jehan Deu Bosc, seigneur de Lide (?) Entre-Deux-Mers (3 novembre 1539; fol. 88); — pour une maison «couverte à tier-poinct de tible plat» (14 mars 1566; fol. 49); — pour une maison sise «en la rue appellée des Vieilhes Estuves, autrement de Toscanan, par laquelle on ba et vient de jus le mur au Peulgue» et confrontant à l'adouberie d'Éliot Boureau, parcheminier (4 janvier 1566; fol. 72 v°); — par Jean Chauvin, sr Des Aygnys, maître des requestes en l'hôtel du Roi (27 février 1573; fol. 106). — Transaction avec le chapitre St-André, au sujet d'une maison occupée par Gilles de Noailles, conseiller au Parlement, chanoine de St-André (3 août 1571 (?); fol. 111 v°). — Reconnaissance par Guil. Blanc, avocat, seigneur de Coucourry (?), pour une maison sise rue St-Remy, confrontant à celle des héritiers de feu «Jean de Holande, quand vivoit archier de la garde du corps du Roy» (2 décembre 1579; fol. 140); — par Pierre Dureteste, sergent ordinaire de la ville (27 novembre 1584; fol. 151). — Cession d'une rente par Michel de Bonnefon, rapporteur et certificateur des criées en la sénéchaussée de Guienne, moyennant 260 l., dont partie provient d'une fondation décidée le 10 juillet 1612, par Pierre Moyssel, curé de Ste-Colombe, Pierre Seguin, curé de Ste-Eulalie, Simon Prieur, curé de St-Pierre, Pierre Esteuye, curé de St-Éloi, Thomas de Lissac, recteur de La Majestat, Nicolas Torquoat, curé de St-Christoly, Mathieu Dupuy, curé de Ste-Croix, Michel Pirand, curé de Puypaulin, Guil. Bertrand, curé de St-Maixent (17 avril 1613; fol. 194 v°). — Reconnaissance par Jean Bertrand, «maistre racoutreur de bas d'estames» (5 août 1615; fol. 218); — pour une vigne contiguë à celle du sr de La Rocque, maître d'hôtel du cardinal de Sourdis (22 août 1615; fol. 219); — par Catherine Degasteboys, dame de Cram, veuve de Richard de Lestonnac, sieur Du Puch (31 janvier 1619; fol. 224); — par Jean de Foucault, écuyer, seigneur de Lardimalie et de Guichamot, curateur de Raimond de Gascq, fils de feu Joseph, sieur de Tartifume et conseiller au Parlement, pour une maison sise rue de Castillon, et confrontant par derrière au jeu de paume bâti à neuf (16 février 1623; fol. 250 v°); — au nom de Guionne de Mérignac, dame de La Mothe St-André, Vacquey, Foreuf et autres places, veuve de Jacques de Pontac, trésorier de France (15 mars 1623; fol. 258 v°). — Procuration donnée par Gabriel Dusault, baron de Hinx, lieutenant général au présidial de Dax (18 avril 1623; fol. 266). — Reconnaissance par Gaillard de Cadouin, sr de La Romaninque (11 avril 1629; fol. 289 v°). — Mention d'un échange conclu, le 24 mars 1620, par Jeanne de Pichon, veuve de Louis-Étienne de Langon, sieur de Périssac (17 avril 1633; fol. 292 v°). — Tables (fol. 303-322).

G. 2917. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets parchemin et 4 feuillets de tables papier.

1749-1760. — Propriétés et seigneuries foncières.

« Terrier verd... fait par Pallotte, notaire ». — Reconnaissance au nom de Pierre Tastet, directeur de la verrerie royale de Libourne (3 décembre 1755; fol. 1); — au nom de Jean Ruf, ancien maire de St-Macaire (23 juin 1749; fol. 2); — par Jeanne Menon, veuve de Jean Roumillac, maçon, et par Nicolas Girardin, architecte, son gendre (18 mars 1749; fol. 4 v°). — Mention d'une vente faite à Étienne Huguerie en 1642, de biens sis à La Taupe (19 septembre 1755; fol. 9). — Reconnaissance par la veuve de Barthélemy Thiéry, « faiseur de cordes de violon » (12 avril 1749; fol. 10 v°); — par « Germain Du Mercy, conseiller du Roy et payeur des gages de Messieurs de la Cour du Parlement » (29 mars 1749; fol. 12 v°); — par Pierre Terrasson, avocat, professeur à l'Université (27 janvier 1758; fol. 20); — par Michel Rongera, employé à l'entrepôt du café, pour lui et pour François Ducros, fayencier (11 août 1756; fol. 21); — pour une maison sise rue de Dessous-le-Mur, « l'estay du Peugue, couvert d'un pon de planches, entre deux » (17 janvier 1752; fol. 37); — pour une maison sise rue Clare, « près la nouvelle porte de ville qui vient d'être faite, près le couvant des religieux Capucins » (8 mai 1753; fol. 37 v°); — pour Jean Marchais, écuyer, audiencier en la chancellerie près le Parlement, pour une maison « faisant façade à la nouvelle place nommée Marché Royal, aboutissant ez rue[s] du Parlement et de Lauriers, parroisse Saint-Remy et Saint-Pierre » (11 juin 1756; fol. 41 v°); — par Rose de Vincens, femme de Jean-Jacques-Raimond de Noiret, seigneur de Bande, paroisse de Cézac en Cubzagais, capitaine au régiment de Talaru, et par Louis-Marc-Antoine de Lamouroux, mari d'Élisabeth de Vincens (juin 1759; fol. 42 v°); — par Jacob Peixottes, banquier (11 août 1760; fol. 48).

G. 2918. (Registre.) — Petit in-4°, 50 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Liefve et extraict des rantes qui appartiennent à MM. les Quinze Curés ». — Analyse d'une reconnaissance du 11 avril 1629, par noble Gaillard de Cadouin, écuyer, s^r de La Romaringue (fol. 2); — du 3 avril 1636, par Pierre de Mulet, s^r de Queysac, conseiller au Parlement, mari de Douzon de Bourran (fol. 3); — du 31 janvier 1619, par « Catherine de Gasteboys, dame de Crain, autrement Mme Duroy » (fol. 20).

G. 2919 (Registre.) — In-8° oblong, 59 feuillets papier.

1775. — Propriétés et seigneuries foncières. « Liève ... faite par Me Laville, notaire à Bordeaux, M. Lafourcade, curé de St-Éloy, sindic, en 1775 ». — Analyse d'une reconnaissance du 8 janvier 1723, pour une maison située « rue ou cul-de-sac du Puch-Ubert ou autrement de La Catherine, ayant issue en rue Margaux » (fol. 5); — du 12 septembre 1767, par Jean Fonteneil, conseiller au Parlement, pour une maison comprenant remise de carrosse, grande salle, salon, grande cuisine par derrière, « le tout par le bas, avec les appartemens en haut » (fol. 8); — du 23 mars 1779, pour une maison située « sur l'allée ou cours Tourni, anciennement appellé à Pradets » (fol. 25).

G. 2920. (Cahier.) — Petit in-4°, 32 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves. « Répertoire de l'extraict faict sur les terriers des esporles... par moy, Claude Marraquier, notaire royal à Bourdeaulx et sennéchaucée de Guyenne, notaire et escripve esleu et nommé par lad. societté et compaignie ». Répertoire alphabétique des noms de lieux.

G. 2921. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Ancienne liève sans datte ». — Mention de « Jehan Estève de Langon, escuyer, s^r de Peyrissac en Xainctonge, comme ayant le droict de Gratienne de Bourdeau, damoyselle, vefve de feu Pierre Blanc, escuyer, s^r de Seguin » (fol. 9 v°); — de Jean Daniel, maître « paumier » (fol. 13); — de Marie Joffre, veuve de François Morpain, imprimeur (fol. 16).

G. 2922. (Cahier.) — Petit in-4°, 32 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Ancienne liève », incomplète du commencement. — Mention de Pierre de Lestonac, écuyer, sieur de Puipellat (fol. 9); — d'« une maison et adoubeoir en ruhe Toscanan, aultrement des Vieilhes Estubes » (fol. 16); — de Gratienne de Bourdeau, demoiselle, veuve de noble Pierre Blanc, écuyer, sieur de Seguin (fol. 16 v°); — de Guillaume Teyssier, « chevaucheur du Barc aux Lannes » (fol. 28).

G. 2923. (13 cahiers.) — Petit in-4°, de 105 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour Bordeaux. — *Premier cahier*. Men-

tion d'une reconnaissance du 8 août 1623, pour une vigne confrontant à un « fief de la tour Du Rostaing, *alias* la tour Du Brana » (fol. 11).

G. 2924. (7 cahiers.) — Petit in-4°, 56 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour Bordeaux. — *Premier cahier*. Analyse d'une reconnaissance du 20 novembre 1551, pour une tenure confrontant à la maison de Jean Estève, seigneur de Langon (fol. 1).

G. 29 5. (11 cahiers.) — Petits in-4° de 92 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liéves pour les tenures hors de Bordeaux. — *Premier cahier*. Liève pour Bassens. « J'ay remis un double de cet extrait à M. Jamin, notaire au Carbon-Blanc, pour faire la recherche de nos fiefs égarés en cette paroisse, et luy ay promis moitié de tous les lods et ventes qu'il nous fera rentrer des fiefs non reconnus dans ce siècle et tous les arrérages de rente pour les nouvelles exporles » (mai 1763; fol. 1). — *Huitième cahier*. Liève pour Ambarès et Ste-Eulalie. Note analogue (mai 1763; fol. 1). — Mention, à la date du 16 janvier 1498, de noble Henri de La Rocque, seigneur Du Gua et de Corbin (fol. 11); — d'une reconnaissance du 25 novembre 1584, par « Pierre Dureteste, sergent ordinaire de la ville de Bordeaux » (fol. 17 v°). — *Onzième cahier*. Analyse d'une reconnaissance du 24 mai 1530, pour un bien sis à Tabanac, lieu dit *à la Caussade* (fol. 9 v°).

G. 2926. (Cahiers.) — Petit in-4°, 15 et 13 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève extraite du premier terrier. — *Premier cahier*. Mention d'un échange conclu le 8 février 1530, n. s., par Nicolas Bouyer, président au Parlement (fol. 5); — d'une reconnaissance du 20 janvier 1570, par Dominique Reulin, professeur de médecine (fol. 12); — du 31 juillet 1571, par Béatrix de Villeneufve, veuve d'Étienne Daymar, conseiller au Parlement (fol. 13).

G. 2927. (Cahiers.) — Petit in-4°, 22 et 7 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève extraite du second terrier. — *Premier cahier*. Mention d'une reconnaissance du 17 novembre 1434, par Michel-Georges de Tragura, docteur en médecine (fol. 6 v°).

G. 2928. (Cahier.) — Petit in-4°, 35 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève extraite du troisième terrier.

G. 2929. (Cahier.) — Petit in-4°, 9 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève extraite du quatrième terrier. — Mention d'une reconnaissance du 20 juin 1650, par « Martin Couruet, m^{tre} teinturier des chapeaux » (fol. 5 v°); — du 8 septembre 1665, par Anne Dusault, veuve du conseiller de Galateau (fol. 7); — du 25 septembre 1711, par Charlotte Davit, veuve du conseiller Hugon (fol. 8 v°); — du 17 juillet 1713, par Marguerite Degères, veuve de M. de Ségur, seigneur Du Vigean (fol. 9).

G. 2930. (Cahiers.) — Petits in-4°, 64 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves. — « *Table du terrier premier.* » — « *Tables des reconnoissances du second terrier.* » — « *Table du terrier troisième.* » — « *Table du terrier de feu Pallotte et de Laville* », correspondant à 1734-1760 et 1763-1780. Mention d'une reconnaissance du 29 juillet 1763 par dame Marie Braneyre, veuve de Pierre Duluc, garde-sceau en la chancellerie près la Cour des Aides (fol. 6). — « *Table du terrier cotté G* », correspondant à 1635-1715.

G. 2931. (Cahiers.) — Petits in-4° oblongs, de 126 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — *Premier cahier*. « Feu M. Teissier, prébendier de St-André, est décédé fermier de cet agrière de Clausmoron » (fol. 1). — *Septième cahier*. Mention de « M. l'abbé Teissier, expert en fait d'application de titres », en 1766 (fol. 8 v°). — *Dixième cahier*. Analyse d'une reconnaissance du 27 octobre 1786, par « Anne Boucherau, relicte de s^r Claude Barrière de La Plaine, m^e chirurgien, et à présent épouze de s^r Joseph Loustau, m^e ez-arts, membre du collège de chirurgie de Bordeaux, conseiller du comité académique dud. collège » (fol. 26). — *Onzième cahier*. Analyse d'une reconnaissance du 26 février 1787, par « dame Henriette Denis, veuve de messire Joseph Sarran de La-

chappelle, chevalier, seigneur de Cruzeau et de partie de la baronie de Monferran » (fol. 12); — du 28 février 1787, par Gabriel Bergerac, « entrepreneur des Ponts-et-Chaussées » (fol. 14); — du 17 janvier 1787, par J.-B. Tourfaire, « entrepreneur des ouvrages du Roy » (fol. 18).

G. 2932. (Cahiers.) — Petit in-12, 419 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève : les analyses des titres sont enfermées dans des croquis figuratifs des tenures, sur les côtés desquels les confronts sont indiqués.

G. 2933. (Registre.) — In-12, 62 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. — Tables des paroisses où sont situés les fiefs (fol. 1-8 et 12-18).

G. 2934. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 2 cahiers de 88 feuillets papier, 11 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Liéves fragmentaires.

G. 2935. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 7 pièces papier.

XVIIe siècle-1788. — Propriétés et seigneuries foncières : déclarations, dénombrements, etc.

G. 2936. (Liasse.) — 38 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Projets des exporles de M^{rs} les curés de Bordeaux, fait[s] par le s^r Dalais, feudiste. »

G. 2937. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 18 pièces papier.

1281-1786. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux. — Analyse d'une reconnaissance passée, le 27 janvier 1758, par Pierre Terrasson, avocat au Parlement et professeur royal en l'Université.

G. 2938. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 28 pièces papier.

1480-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux, rue des Alaudats, Barreyres, La Boup, rue du Cancera, Cantegric, rue Castillon, Claumaron, La Coudane.

G. 2939. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1564-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Dessous-le-Mur, rue de la Devise, rue du Faignas, Figuereaux, Fontcanissan. — *Figuereaux.* Reconnaissance pour partie de « la maison et auberge appellée *le Repos de la Promenade*,... derrière le Jardin Public et vis-à-vis la porte d'icellui » (7 mars 1787).

G. 2940. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 33 pièces papier.

1394-1786. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue de Gans, Gratecap, les Graves, la Gravette, rue Guiraude, rue Judaïque, rue Lartigue, rue des Lauriers, Lespinette, rue du Loup.— *Gratecap.* Extraits des terriers des Quinze Curés, « concernant leur fief de Grattecap, actuellement renfermé dans le cimetière des Juif[s], prez les murs de la Ville » (XVIIIe s.). — *Rue Guiraude.* Analyse de l'achat, en date du 31 octobre 1609, « d'une maison et chay... en faveur de Mlle Marguerite de Cruseau, dame de la maison noble de Ferron en Paludate », veuve de Charles Dusault, avocat général (sans date). — Analyse d'une reconnaissance du 23 novembre 1501 par « Guilhem Galvert, espadey », pour un emplacement contigu à la maison de Pierre Bonemy, conseiller au Parlement (sans date). — *Lespinette.* Déclaration du syndic des Quinze Curés concernant des tenanciers qui prétendent avoir reconnu depuis peu au profit de tiers et qui font des difficultés pour passer une nouvelle reconnaissance : « Comme il n'est pas juste, s'ils ont nouvellement reconnu, qu'ils portent les fraix d'une autre reconnoissance, M. le syndic leur fait dire qu'ils peuvent aller reconnoitre et qu'il se chargera de se faire rembourser de leur reconnoissance » (26 août 1788).

G. 2941. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 68 pièces papier.

1301-1789. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : place du Marché Royal, rue Margaux, Marifoix, rue des Menus, rue de Mérignac, au Mirail, rue de la Monnaie.

G. 2942. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1573-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue du Palais-Gallien, rue du Parlement, rue Paulin, Pissebouc, rue du Poisson Salé, rue Porte-Dijeaux, rue Porte Médoque, Pradets.

G. 2943. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 27 pièces papier.

1591-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : Pradets. Dossier relatif aux terrains appartenant à Mitchell et acquis pour le Jardin Public. — Reconnaissance par Charlotte de Lavergne, femme de Jean de Narbonne, « sieur et marquis de Fimarcon » (7 mars 1591). — Vente par Jean Pudefer, aide-major, à Pierre Mitchell, de la maison noble Des Pradets (28 février 1739). — Requête de Jeanne Hicky, veuve de Pierre Mitchell, écuyer et propriétaire de la verrerie royale : on a trop faiblement évalué les terrains acquis par led. Mitchell et cédés pour le Jardin Public, lesquels terrains renfermaient la maison noble de Pradets (août 1752?). — Accord entre les Quinze Curés, les bénéficiers de St-Projet et la fabrique de St-Remi touchant la directité du bourdieu de Pradets, suivi d'un plan (9 août 1771). — Mémoire donnant l'historique des établissements de Mitchell (s. d.). — Analyse d'une reconnaissance du 1er juillet 1480 par noble Jeanne Darsac, femme de noble Thomas de Blainhan, seigneur de Laneissan (s. d.).

G. 2944. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1266-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : *las Prezetes*, ruette du Puch-Ubert, rue « du Puy d'Agen », quartier de Puypaulin, au Queyron. — *Rue du Puch Ubert.* Reconnaissance au profit du chapitre St-André pour un emplacement avec jardin « en la rua aperada de Puch Ubert, autremen aperat lo Puch de Catarina », et ensaisinement par Nicolas de Pibran, archidiacre de Médoc (1er février 1435, n. s.). — Mention du jardin de M. de Tourrettes, président au Parlement (18 janvier 1515, n. s.). — Note relative à une maison sise « dans le cù de sac appellé rue Puch Ubert, autrefois de la Catherine, laquelle se rend dans la rue Margaux, parroisse Puipaulin », et confrontant du midi « à une chope de M. de Maran, conseiller du Roy au Parlement, qui a son issue dans la rue du Puch Ubert ou de la Grande Catherine » (sans date).

G. 2945. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 49 pièces papier.

1405-1786. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : la Rode, rue de la Rousselle, rue Ste-Catherine, rue Ste-Claire, St-Crapazy, rue et plantier Ste-Croix, St-Genès, St-Laurent, rue et quartier St-Maixant, plantier St-Nicolas, quartier St-Remi, paroisse St-Seurin, la Serize.

G. 2946. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

1712-1752. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : Salebert. Procès contre Nicolas Dumoulin, négociant.

G. 2947. (Liasse.) — 11 pièces papier.

XVIIe siècle-1788. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : la Taupe, grand cours de Tourny, Tremblède, la Trésorerie. — *Grand cours de Tourny.* « Ventilation de la maison servant de jeu de paume » (24 mai 1788).

G. 2948. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 36 pièces papier.

1680-1770. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : la Taupe. Procès contre le chapitre St-Seurin.

G. 2949. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1285-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières hors de Bordeaux : Ambarès, Baron, Bassens, Bègles, Camblanes, Mérignac, Portets, Tabanac et Talence. — *Baron.* Assignation par Jean Colom de rentes léguées par Amanieu et Gaillard Colom, ses grand-père et père, et par Trenqueléon, sa mère (30 mars 1285). — *Bassens.* Échange avec noble Nicolas de Blanhant, seigneur de Monadey, et Jeanne de Chicqua, sa femme (4 août 1509). — *Camblanes.* Ordonnance relative à des biens de Jean de Pontac, écuyer, « sieur de la salle et de la terre et seigneurie de La Tour » (20 avril 1669). — *Tabanac.* Requête au sujet d'une terre sise *à la Caussade* (sans date).

G. 2950. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1573-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : localités diverses ou indéterminées.

G. 2951. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1598-1672. — Rentes, fondations, etc.

G. 2952. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1606-1607. — Rentes, fondations, etc. Procès au sujet d'une fondation de Simon Maderan, prêtre, en date du 14 juillet 1599.

G. 2953. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1581-1687. — Procès.

G. 2954. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 8 pièces papier.

1600-1655. — Comptes. — *Comptes de 1613-1616.* Mention d'une somme payée par « Jehan Bertrand, accomodeur de bas d'estame ». — *Comptes de 1645-1654.* Recettes : cens payés par Cadouin, écuyer, s[r] de La Romaningue (1645; p. 2); — par Suaut, « greffier en Parlement » (1645; p. 4). — Dépenses : port du coffre des archives, de S[te]-Croix à S[t]-Christoly (1645; p. 25).

G. 2955. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1666-1700. — Comptes.

G. 2956. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1604-1787. — Pièces comptables. — Cahiers pour la répartition de revenus entre les confrères, avec la signature de parties prenantes.

G. 2957. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio de 112 feuillets papier.

XVIII[e] siècle. — « Inventaire des titres féodaux des Quinze Curés. »

G. 2958. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 9 pièces papier.

1600-XVIII[e] siècle. — Divers. — Arrêt du Parlement, rendu à la requête d'un bourgeois de Bordeaux, et défendant aux curés de marier sa nièce (29 novembre 1708).

CHAPELLES DIVERSES A BORDEAUX.

G. 2959. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1298-XVIII[e] siècle. — Chapelles de S[t]-Hilaire, de N.-D. du Collège et de S[t]-Vincent-de-Lados. — *Chapelle S[t]-Hilaire.* Reconnaissance au profit du titulaire d'une chapellenie fondée « en la capera de Sent-Ylari, pres de la gleisa de Sent-Jamme de Bordeu », pour une terre sise à Génissac « a la Boria dejus la Motha » (24 juillet 1465). — *Chapelle S[t]-Vincent. Service religieux.* Exposé pour le contre-boursier de la confrérie : on ne disait de messe dans la chapelle, quelques années avant, que celle qui était célébrée pour les confrères le premier dimanche de septembre (31 janvier 1698). — Mention du « papey sive l'aumoyney de la confrairie de Mons. sent Vincens, la capera fondada en graves de Bourdeaux, prez le pont de Laudos » (copie; 1518). — Liève : mention de Françoise Delacroix, supérieure des Ursulines, à la date du 2 mars 1624 (fol. 2 v°); mention, à la date du 20 octobre 1642, de Jeanne Maillard, veuve de noble Louis-René Dumentier, sieur de Lisle (fol. 5 v°). — *Plantier de La Boup.* Reconnaissance en présence d'Henri Maubrun, « advocat en la Cour et docteur régent en l'Université de Bourdeaux », syndic de la confrérie de S[t]-Vincent (14 janvier 1598). — *A Lados.* Vente d'une vigne « aus camps de Lados », confrontant « a l'ester deu molin d'Arxs » (19 mars 1336, n. s.) — *Plantier de Mouilhe Morte.* Reconnaissance pour une vigne confrontant au chemin qui va de la porte S[t]-Julien à la chapelle S[t]-Vincent, lequel sépare les deux plantiers de La Boup et de L'Aguilhey (copie authentique; 25 février 1699).

ÉGLISE DE BONZAC (1).

G. 2960. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1676-1786. — Documents relatifs aux paroisses de S[t]-Seurin de Bordeaux, S[t]-Pierre de la même ville et Hostens. — Reçu de 3 l. que Lapauze était chargé de restituer (10 mai 1776). — Ordonnance archiépiscopale sur les chapelles domestiques : elles devront mesurer au moins 14 pieds en longueur, 12 en largeur, 11 en hauteur (placard imprimé; 12 janvier 1785). — Brouillon d'une lettre soumettant à l'Archevêque le projet de traduire le catéchisme en gascon. « Le diocèze de Dacqs nous en offre l'exemple » (février 1785?). — Lettre de l'Archevêque encourageant le projet (12 février 1785). — Circulaire des vicaires généraux au

(1) Ce fonds est formé des papiers de J.-P. Lapauze, que la Révolution trouva archidiacre de Fronsac, curé de Bonzac et de Galgon, son annexe. Il comprend, en dehors des papiers personnels de cet ecclésiastique, des documents relatifs aux diverses paroisses où J.-P. Lapauze avait exercé le ministère.

sujet de l'établissement de l'abbé Sicard (imprimé; 17 septembre 1785).

G. 2961. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1710-1789. — Documents relatifs à la paroisse de Bonzac. — Ordonnance archiépiscopale à la suite de la visite de la chapelle domestique de M. Richon, conseiller au Parlement, située dans sa maison noble de Monfavier, paroisse de Bonzac (27 mai 1755). — Lettre: « L'abbé Langoueran... m'a dit qu'après avoir fini la congrégation il leurs manque 52 vicaire » (25 juillet 1786). — Lettre de M. de Brachet, priant qu'on baptise son fils et qu'on laisse en blanc le nom de la marraine, le parrain, à qui on a laissé le choix, ne l'ayant pas désignée (12 avril 1788). — Réponses à l'Archevêque à l'occasion de sa visite : on trouve des registres depuis 1658, la collection est en état depuis 1703; pas de ceintures funèbres; la paroisse compte environ 380 communiants, qui « ont tous satisfait à leur devoir paschal »; pas de nouveaux catholiques; pas de maître d'école; « une sage-femme qui est assés instruite et qui ne babtise point sans nécessité »; le seigneur de la paroisse est le duc de Richelieu; le lieutenant de l'ordinaire fait sa résidence dans la paroisse, qui a un notaire royal, M. Jodeau; le chirurgien n'est pas payé pour soigner les pauvres, il les sert par charité et signale au curé les besoins temporels et spirituels; le curé distribue tous les jours, à sa porte, du pain et des légumes et fournit le pain à 3 pauvres (XVIIIe siècle).

G. 2962. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 5 pièces papier.

1721-1785.— Fabrique de Bonzac. — Liste d'ornements : « quatre vases d'estaing à mettre des fleurs » ; « quatre chandeliers de bois en menuserie » ; « trois belles coiffeures de Nostre-Damme à dentelle, belles et bonnes » ; etc. (18 janvier 1733). — Ordonnance archiépiscopale à la suite de la visite de l'église : on agrandira la sacristie, on refera la chaire et on murera la porte percée près de là, entre l'église et la maison presbytérale; on mettra des grilles à l'entrée du cimetière, dans lequel on réservera une place pour les enfants baptisés et une autre pour les enfants non baptisés (27 mai 1755). — « Rolle fait par les principeaux habitans de la paroisse de Bonzac en Fronsadais, tiré sur le pié de la taille au marc la livre sur tous les habitans taillable[s] pour faire refondre la grosse cloche » (1785).

G. 2963. (Liasse.) — 9 cahiers de 102 feuillets papier, 1 pièce papier.

1724-1774. — Comptes de la fabrique de Bonzac. — *Comptes de 1742.* Paiement de 6 l. « au masson, pour la façon du bénitier » ; — de 6 l. 13 s., « pour une plaque de plomp pour le bénitier » ; — d'huile à 8 s. — *Comptes de 1744.* Journées de maçon à 15 s. — *Comptes de 1746.* Paiement de cierges à 40 s. la l. — *Comptes de 1748.* Paiement d'huile à 9 s. la livre; — de journées de maçons à 15 s. — *Comptes de 1756.* Paiement de journées de maçon à 15 s. — *Comptes de 1760.* Paiement de cierges à 42 s. et à 40 s. la livre. — *Comptes de 1761-1766.* Paiement de cierges à 40 s. la livre. — *Comptes de 1767.*Paiement de cierges à 40 et à 42 s. la livre. — *Comptes de 1771.* Réparation de « la sérure du cabinet, que les voleur aviant faussé. » — *Comptes de 1773.* Paiement du reliquat d'une croix d'argent valant 112 l. — *Comptes de 1774.* Paiement de 11 l. 6 s., « pour avoir blanchy l'[é]glize ».

G. 2964. (Liasse.) — 3 cahiers de 17 feuillets papier, 10 pièces papier.

1708-1790. — Comptes de l'église de Bonzac.

G. 2965. (Liasse.) — 59 pièces papier.

1710-1787. — Comptabilité de l'église de Bonzac : pièces comptables.

G. 2966. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1696-1791. — Annexe de Galgon. — Ordonnance archiépiscopale à la suite de la visite de l'église : « Le cadre du surciel qui couvre l'autel sera regarni d'étoffe convenable » ; on réparera le lambris de la nef; on murera celles des fenêtres de la nef, côté de l'Évangile, qui sont closes de planches; on vitrera les autres fenêtres du même côté et du fond (27 mai 1755). — Procès-verbal de constat d'effraction des troncs (24 octobre 1761). — Copie de la lettre envoyée au vicaire, dans laquelle le curé s'étonne que l'on ait en si peu de temps fracturé trois fois les troncs (1er novembre 1761). — Lettre signée Largeteau, relative aux formalités à remplir pour obtenir un monitoire (17 novembre 1761).

G. 2967. (Liasse.) — 74 pièces papier.

1728-1789. — Affaires personnelles des curés. Décimes et autres impositions du curé de Bonzac. —

Circulaire fixant les prix des grains des quartières pour 1774 : froment, 14 l. 4 s.; méture, 12 l. 5 s. 9 d.; seigle, 10 l. 7 s. 6 d.; millet, 9 l. 15 s.; avoine, 5 l. 19 s. 7 d. (18 janvier 1775). — Circulaire faisant connaître le prix auquel ont été taxés les grains des quartières, d'après le fourleau de la ville et les certificats des négociants : froment, 11 l. 8 s. 6 d.; méture, 9 l. 19 s. 3 d.; seigle, 8 l. 10 s.; millet, 6 l. 14 s. 7 d.; avoine, 4 l. 16 s. 4 d.(3 mars 1780).

G. 2968. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 33 pièces papier.

1750-1779. — Affaires personnelles des curés. — Lettre au curé de Bonzac, lui annonçant entre autres la persistance de la maladie de l'Intendant [Tourny] : « Ceux qui le voyent familiairement disent qu'il est fort foible et qu'il mange peu; il est dangereux qu'il ne soit forcé d'abandonner absolument le travail » (21 décembre 1754). — Lettre signée Largeteau : « Gaussen ne vous a pas sans doute dit qu'il fuziloit la volaile de Mlle Martin et qu'il dizoit hautement qu'il la tuoit pour son domage et la mangeait pour son profit;... sy nous eussions icy des prisons, je l'y auray mis, pour l'aprandre à ne pas ainsy déranger l'œconomie de la sosciété » (19 juillet 1759). — Lettre de Raymond de St-Sauveur [à l'abbé Darche?]. « Le Roy luy-même dit, il y a quelques jours, à son lever : Lorsque j'ay un bénéfice à donner, cent personnes le demandent, vingt le méritent et une seule peut l'avoir » (10 avril 1774). — Vente pour 25,000 l. d'une maison par Jeanne Crozilhac de Laguloup, veuve de J.-J. La Pause, écuyer, avocat, ancien jurat, J.-P. La Pause, prêtre, Pierre-Paul-Léon La Pause, mineur, et Jeanne-Rose La Pause, mariée à Théodore Lalemant, « directeur des entreprises royale des fiacres » (23 janvier 1778). — Reçu de 36 l., prix de deux perruques (29 mai 1778). — Reçu de 42 l. 13 s. 6 d., « pour la consignation du grade de bachelier en théologie » (1er juin 1778). — Lettre, munie d'un cachet maçonnique, où on fait part à l'abbé Lapause, vicaire de Ste-Eulalie, de nouvelles reçues de Paris, « où nous avons eu un succés au-delà mesme de nos espérances » ; on le convoque à une réunion; le signataire l'assure de « toute l'affection d'un vrais M. » (18 septembre 1778). — Réponse à « Monsieur l'abé Lapoze, prêtre et vicaire de l'églize de Ste Eulalie, à Bordeaux », accusant réception d'une « planche » et déclinant une invitation faite « de la part du souverin chapitre de Roxcrois étably à Bordeaux » (24 mai 1779). — Quittance de 30 l., prix de deux perruques (2 juillet 1779).

G. 2969. (Liasse.) — 45 pièces papier.

1777-1781. — Affaires personnelles des curés. — Reçu d'un à-compte sur 546 l., prix de 4 douzaines de barriques neuves (9 février 1780). — Reçu signé : Hubschmann, de 192 l. pour un porte-huilier en argent, savoir 2 marcs 5 onces de métal à 56 l. le marc et 45 l. de façon (Bordeaux, 5 mai 1781). — Lettre de Gauvry, libraire, réclamant 879 l., dont 11 l. pour le *Dictionnaire des drogues*, 30 l. pour les *Récréations mathématiques* et 800 l. pour une *Encyclopédie* en 28 vol. in-folio, que Lapauze demande à rendre après qu'on l'a fait venir sur son ordre (8 juin 1781). — Lettre de l'évêque de Dax à Lapauze, curé de St-Pierre, touchant son procès au sujet de ce bénéfice (23 août 1781). — Demande d'emprunt de 100 pistoles, signée : « La Pause, curé de St-Pierre ». « Je couche ce soir dans la maison curiale... Tout à vous par 3 f. 3 » (1781). — Compte de recettes et dépenses d'exploitation du bien de Valantous (1781 ?).

G. 2970. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1779-1784. — Affaires personnelles des curés. — Lettre du maréchal de Mouchy, remerciant de souhaits de nouvel an. « Vous ne m'avés pas fini, Monsieur; ma grande affaire des Loges; vous êtes bien fait cependant par le caractère et la figure pour être un ange de paix » (7 janvier 1782). — Reçu du prix de cinq paires de souliers neufs, à 5 l. l'une (5 novembre 1782). — Lettre, non signée, écrite à Lapauze, curé de St-Pierre : « Comptés nos pri-fets, nos œuvres, nos bariques, vous vérerais ce qui reste à votre mère pour vivre le plus misèrablemant du monde; heureuse si les trois cart du temps, elle avoit ce qui reste à votre table ! » (1781-1782). — Projet de contrat d'association entre M. de Grassi, agrégé à la Faculté de médecine, Jacques Lapause, curé de Grayan, et J.-P. Lapause, curé de St-Pierre de Bordeaux, « pour la distribution et vente du kina superfin préparé à l'anglaise » (1781-1782). — Lettre adressée à Lapause par sa tante pour lui réclamer la copie de l'acte par lequel elle a donné son bien à fonds perdus à la mère dud. Lapause : « Je suis et serrés étonnée toute la vie que tu ais osé me la prande dans mon cabinest; elle ne t'est pas utille » (29 mai 1783). — Reçu de 27 l., prix d'une barrique de vin blanc (19 novembre 1783). — Reçu de 100 l., prix d'un cheval (Hostens, 2 décembre 1783). — Certificat signé : de Grassi, constatant l'état de maladie du curé Lapause et

la nécessité où il est de changer de résidence (5 décembre 1783). — Reçu de 33 écus, prix d'un poulain (Hostens, 9 mai 1784). — Déclaration de La Pause portant qu'il est propriétaire de la rape possédée par un forgeron, « vu la coutume où je suis de prendre mon tabac en carrottes à l'entrepôt de Bordeaux » (8 décembre 1784).

G. 2971. (Liasse.) — 46 pièces papier.

1785. — Affaires personnelles des curés. — Lettre à Lapause, curé d'Hostens : le signataire lui annonce qu'il s'occupe de lui procurer un changement avantageux : « Ayons espoir dans la Providence, qui n'oublie jamais ceux qui souffrent généreusement les croix qu'elle nous envoit pour purifier notre âme dans le creuset des afflictions. » Il lui réclame une créance et l'informe qu'il a perdu un procès : « Fiat voluntas tua ». « Croyez-moi pour la vie votre ami et f.·. » (24 février 1785). — Lettre d'un ami : « La ville est infectée de libelles contre notre prélat et certains *beguinguins*, entr'autres l'abbé Langoiran » (12 août 1785). — Lettre au sujet d'un pamphlet contre l'archevêché ou recueil d'anecdotes *rhodosiennes, parisiennes et bordelaises* : « Ce fol ouvrage nous apprend la conduite de M. Champion à Paris, sa liaison étroite avec certaines dames pendant son siège de Rhodes et depuis son advenue à Bordeaux ». « Le s[r] Langoiran surtout y est démasqué et peint d'après nature; le tableau en est charmant : il est led, hideux comme une harpie, sot et méchant comme un dindon, libertin effréné ». « Nous le lirons ensemble dans un pignadar ou sur une lande » (19 août 1785). — Lettre à Lapause : « Je voudrois, le jour de l'arrivée de M[me] la marquise de Pons, pouvoir lui donner le spectacle, parmi la foule de ses tenanciers, qui doivent aller l'accuillir à Bazas, d'y distinguer 4 ou 6 pasteurs de la lande accoutumés à marcher sur des chanques » (22 août 1785). — Lettre demandant à Lapause de vouloir bien soigner une épileptique : la signataire, qui a su qu'il traitait cette maladie, a eu 25 enfants, dont 17 filles (14 septembre 1785). — Lettre d'un ami de Lapause : « Je suis maintenant à l'usage du kina... Et suis tout à vous par .·. » (24 novembre 1785). — Lettre signée Duchesne de Beaumanoir, promettant une boite de remèdes (14 décembre 1785). — Lettre à Lapauze : « On a banqueté à force... Tout est en règle; la Loge est revêtue de tous ses pouvoirs » (Bordeaux, 1785 ?).

G. 2972. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 31 pièces papier.

1786. — Affaires personnelles des curés. — Brevet dérogatoire donné sur l'avis de l'archevêque de Bordeaux et permettant à Joseph Cabiran, curé de Bonzac et Galgon, de se réserver une pension sur les revenus du bénéfice, bien qu'il n'ait pas accompli les 15 années exigées par l'édit de juin 1671 (25 mars 1786). — Reçu de 2,000 l., montant d'une annuité de la pension que M. Cabiran s'est réservée sur les revenus de la cure de Bonzac et de Galgon (4 juin 1786). — Paiement de pain « en co », à 35 d. la livre (Libourne, 19 juillet 1786). — Paiement d'œufs à 8 s. la douzaine, de « sucre royal » à 24 s. la livre, de café à 22 s., de cassonnade à 14 s., d'amandes à 28 s., de beurre à 22 s., de citron à 2 s. l'un, d'huile fine à 20 s. la livre, de pêches à 9 s. la douzaine, de poires à 6 s., de fromage à 14 s. la livre, etc. (23 septembre 1786). — Paiement de marchandises livrées depuis fin septembre : chandelle à 15 s. la livre, morue à 8 s. et 10 s., sucre à 17 s., savon à 15 s., beurre à 22 s., dindons à 3 l. la paire, Roquefort à 24 s. la livre, cassonnade à 15 s., fromage à 14 s., citrons à 2 s. l'un, huile fine à 20 s., croûte rouge à 14 s., café à 22 s., etc. (28 novembre 1786).

G. 2973. (Liasse.) — 47 pièces papier.

1787-1788. — Affaires personnelles des curés. — Lettre signée : Decazes. « Le Parlement est à Libourne en entier; on craint qu'il y aura tapage et des exils » (20 août 1787). — Lettre de Decazes; il offre à Lapause de lui acheter son vin au sortir du pressoir 40 à 42 l. le tonneau (1787 ?). — Lettre de Decazes : « Il ne faut pas penser à trouver d'argent dans ce moment : le commerce absorbe tout » (10 janvier 1788). — Bail à ferme moyennant 3,800 l. par an des dîmes de Bonzac et du domaine de l'archiprêtré : le curé se réserve un jardin, vivier, etc., la faculté de « passer la quantité de deux thonneaux de vin blanc sur la rape rouge », etc. (27 décembre 1788).

G. 2974. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1789. — Affaires personnelles des curés. — Paiement de fournitures effectuées depuis fin avril 1778 : savon à 14 s. 6 d. la livre, cassonnade à 15 s., huile d'olive à 18 s., tabac à 5 s. l'once, morue à 9 s. la livre, huile de noix à 14 s. (20 janvier 1789). — Cir-

culaire du syndic du clergé annonçant que le prix moyen des grains en 1788 a été déterminé, savoir: pour le froment à 15 l. 8 s.; le millet, 9 l.; le seigle à 9 l. 15 s.; l'avoine à 5 l. 7 s. 6 d. (1er avril 1789). — Lettre vive de Cabiran, ancien archiprêtre de Fronsac, réclamant de l'argent (4 mai 1789).

G. 2975. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1789-1790. — Affaires personnelles des curés. — Lettre de Lapause au lieutenant criminel du sénéchal-présidial de Libourne; il lui demande de lui envoyer de l'argent: « Je suis sans aucune ressource » (11 mai 1790). — « État des meubles et effets que j'ay dans la maison de Bonzac et Galgon, compris dans la donation que je fais ce jour d'huy à Marie Mauguet » (14 mai 1790). — Lettre de Cabiran, ancien archiprêtre de Fronsac, réclamant sa pension: « Je suis dévoré d'une malheureuse fièvre quarte; il me faut des soins, des secours, des remèdes, et je n'ay pas le sou » (22 septembre 1790). — Reçu de 60 l., prix d'un cochon (Bonzac, 16 novembre 1790). — Mémoire de marchandises fournies en 1790: huile d'olive à 18 et à 17 s., morue à 9 et 8 s. 6 d. la livre, cassonnade à 18 s. et 17 s., pierres à fusil à 6 d. l'une, savon à 14 s. la livre, etc. (1790). — Déclaration des revenus des deux cures de Bonzac et de Galgon: « J'estime en toute conscience qu'une année portant l'autre ces deux bénéfices produisoient chaqu'un 4,000 l. » (1790?).

G. 2976. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1791-1792. — Affaires personnelles des curés. — Lettre de Lapause, curé de Grayan, au sujet du serment. « Nous sommes dans une alternative bien cruelle: ou manquer aux principes de notre foy et de notre concience, ou mourir de faim » (1er février 1791). — Lettre pressant Lapause de prêter serment, sans quoi on enverra au district le procès-verbal de refus (13 février 1791). — Lettre, signée Lafontan, pressant Lapause de prêter le serment civique et tendant à démontrer que la constitution revient, en ce qui concerne la non approbation des vicaires par les évêques, à la doctrine professée par l'Église avant le concile de Trente. « Je regarde le refus du serment de la plus part de nos évêques et de nos grands vicaires come le fruit de leurs regrets non pour la perte de la discipline de l'Église, mais du veau d'or que l'Assemblée Nationale vient de briser » (23 mars 1791). — Saisie-arrêt pour le paiement des impositions de Lapause (28 mars 1791). Lettre signée: L., demandant à Lapause des renseignements et des conseils sur la situation qui est faite au clergé: « Votre opinion impartiale sur la bulle du Pape, qu'on dit apocriffe? Le St-Père n'y cherche-t-il pas à faire renaitre les anciennes maximes ultramontaines?... On nous a fait espérer dans ce pais un décret qui permettroit aux parroissiens de choisir d'entre l'ancien pasteur et le constitutionel » (13 mai [1791?]). — Déclaration non signée protestant contre la sujétion de l'Église au pouvoir législatif et refusant le serment « en vertu des droits de l'homme..., par lesquels nous avons appris que nul ne pourroit être inquietté sur ses opinions religieuses » (1791). — Lettre annonçant à Lapause qu'il est remplacé et que les collecteurs de Bonzac ont mis une saisie pour le paiement de 459 l. qu'il doit pour impositions. « Je n'i comprends rien; vous avés en tout... près de 1,400 l. d'inposition » (1791 ?). — Lettre signée David: « Il y a bien des curés qui se sont rendu à Bordeaux pour se trouver à l'ouverture d'un paquet de Mr l'Archevêque, qui veut que l'ouverture n'en soit faite que lorsqu'ils seront rassemblé » (1791?). — « Catalogue des livres que j'ay laissé en dépôt à M. l'abbé Peyraud, mon vicaire, avant mon départ de Bordeaux » : « Histoire de Bordeaux en 3 vol. »; « deux cahiers de gravures pour servir à l'histoire de dom Calmet »; télescope, microscope, pilons et mortiers, « un jonc à pomme d'or », etc. (14 juin 1792).

G. 2977. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1783-1785. — Affaires personnelles des curés. — Lettre signée Gaubric; il parle du P. Casimir, capucin, « quy sort d'être provaincial...: il est toujours joly comme un cœur » (10 août 1783). — Lettre de M. Langoiran, exposant son embarras pour conseiller à Lapause une ligne de conduite: « D'un côté, votre santé ne s'accommode pas à l'air du païs où vous êtes; de l'autre, la justice demande que vous payiois vos dettes » (15 décembre 1784). — Lettre de M. Langoiran: il promet d'envoyer dès son retour à Bordeaux les lettres pour le régent de la paroisse; tous les curés des landes voudraient être changés (4 octobre 1784). — Lettre de M. Darche. « J'ay reçu à la teste du chapitre ces jours-cy M. le curé de St-Éloy en sa qualité de sous-doyen; je vous assure que je l'ay bien plumé » (18 novembre 1784).

G. 2978. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 47 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Affaires personnelles des curés:

documents non datés. — « Reçu des Italiens pour les machines ». Compte, signé « Antouene Appiani » : « 1 glase pour alettrisité, 18 l.; plous, racomodage du tablou magicque, 1 l. 10; plous, pour l'air inflamable» (s. d.). — Répertoire alphabétique de noms de drogues, avec l'indication des prix (s. d.). — Lettre autographe de l'archevêque de Bordeaux : « J'ay lu avec bien de l'intérêt, mon cher Archiprêtre, et la larme à l'œil, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire» (s.d.). — Note sur le prix et l'utilisation du bois pour vaisseaux vinaires : « Bois de Nord de 3 pieds, épaisseur de 2 pouces, faisant une douzaine par cent, à reffendre à deux traits; le grand millier, composé de 1,600 pièces de merrain à 1,300 l., montent à 81 l. 5 s. le cent, qui donne, s'il a demi-pied de large, une douzaine de barriques et demie par cent » (s. d.).

G. 2979. (Liasse.) — 77 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Affaires personnelles des curés : documents sans date.

G. 2980. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 6 pièces papier.

1785-1789. — Affaires personnelles des curés : réparations à faire à la maison curiale de Bonzac.

G. 2981. (Cahiers.) — 70 feuillets papier, 2 pièces papier.

1658-1678 et **1686-1691.** — Divers cahiers de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse St-Genis de Bonzac. — Baptême de Joseph, fils d'Antoine Valet, écuyer, sieur de Peyreau, et de demoiselle Suzanne de Sales, « bourgeois de Bourdeaux et étants à prézant en ce lieu de Peyreau » (12 janvier 1660); — de Marie, fille de François, sieur de Richon, et de Marie Branda; parrain : Jean de Richon, prieur de Lagorce; marraine : Marie de La Rose (4 décembre 1663); — de Pierre Richon, « fils de Françoys, sieur dudit lieu », et de Marie Branda; parrain : Pierre Branda, avocat; marraine : Jeanne Desaygues, femme de M. de Richon, sieur de Montfavier, président trésorier aux finances de Guienne (9 novembre 1664); — de Madeleine, fille des mêmes, née le 3 octobre 1665 (19 septembre 1667); — de Marie-Thérèse, fille des mêmes, née le 15 décembre 1666; parrain : Jean de Vrignon, citoyen de Bordeaux; marraine : Marie de Farjonel (19 septembre 1667); — de Jean, fils des mêmes (18 avril 1673); — d'Angélique, fille des mêmes (3 décembre 1675); — de Gilbert, fils de Jean Degrange, procureur d'office de la baronnie de Savignac (21 mai 1690).

G. 2982. (Liasse.) — 1 registre de 8 et 18 feuillets papier.

1692-1703. — Divers. Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse St-Genis de Bonzac. — Inhumation de Jean Grollier, dit la Bonté, métayer de M. Gintrac, juge de Guitres, lequel Grollier a été tué la veille d'un coup de pistolet à la tête (19 février 1703).

G. 2983. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1782-1789. — Divers. Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2984. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1719-1790. — Divers. — Reçu de 60 l., de l'argent des pauvres, « pour prêt à une famillie onteuze qui promet peyé dans trois semenne » (10 juin 1781). — Arrêt du Parlement défendant « à tous aubergistes, cabaretiers, maître de jeux de paume, billard et d'escrime et tous autres », de tenir leurs établissements ouverts à des heures indues et, les jours de fêtes, pendant les offices (28 mai 1782). — « Adresse à l'Assemblée Nationale pour les pauvres malheureux de la province de Guienne» : les revenus d'un bureau national d'assurance contre l'incendie, la mise en valeur des vacants et des tourbières, etc., permettraient de soulager des infortunes (imprimé; 1790). — Supplique du second sacristain de Ste-Eulalie au duc de Mouchy en réduction d'impôts : le signataire a huit petits enfants et son père, âgé de 103 ans (s. d.).

Église de Saint-Ciers-d'Abzac.

G. 2985. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 2 cahiers de 46 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 82 pièces papier.

1633-1637. — Procès en appel comme d'abus contre l'union de la cure de St-Ciers à celle de St-Martin-Du-Bois. — Requête au nom des habitants de St-Ciers : la cure rapportait 700 l., « oultre le veroul de l'esglize »; elle avait « un curé qui résidoict actuellemant sur les lieux, administroict les sacremans, fournissoict à la nourriture des pauvres, assistoict les affligés et faisoict tous autres exercices qu'un bon curé doibt faire» (16 juillet 1633).

G. 2986. (Liasse.) — 2 cahiers de 11 feuillets papier, 14 pièces papier.

1730-1734. — Procès contre Joseph de Lesnier, écuyer, sieur de Rioublan, habitant de Saint-Ciers, et François, son second fils, dit Queynard, au sujet du passage dans un chemin, insultes, destruction de volailles, etc. — Déposition de la gouvernante du curé : elle « vit le sieur Lesnier Gueynard, quy avoit un fuzil à la main, sans sabots ny souliers, ayant un chien aveq luy ;... Gueynard fut prandre ses sabots » (1731).

G. 2987. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1494-1737. — Propriétés et seigneuries foncières à St-Ciers. — Arpentement d'un terrain qui contient 3 onces 1 tiers, « au cordeau et mesure du duché de Fronsac » (16 avril 1650).

G. 2988. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 26 pièces papier.

1718-1775. — Comptes et pièces comptables. — Police avec Tirman, doreur, pour la dorure du tabernacle, moyennant 130 l. (14 décembre 1718). — Comptes des dépenses depuis le 8 mai 1717 : achat d'un mortier que l'on a fondu avec la cloche et pesant 5 l., à 14 s. l'une; à Vernet, sculpteur, pour avoir fait une frise et réparé le tabernacle, 6 l.; achats de cierges à 30 s. la livre et d'huile à 11 s. 6 d.; travaux à la voûte de la grande porte, degrés et porte de la tribune; paiement de journées de maçons à 16 s., 7 s. et la nourriture, 16 s. et le vin (30 novembre 1719). — Comptes : demi-quart de cinabre « pour peindre les douze croix de l'église pour conserver la mémoire de sa consécration » ; pose de bénitiers (1721?). — « Le 6 avril 1724, les escus de 6 l. 3 s. ont diminué de 23 s. pièce, et les autres espèces à proportion » (1725). — Comptes rendus par le fabriqueur : « Pour la pierre, chaux et fasson de l'arceau de la tribune et de celluy des fonds baptismaux, 60 l. » (28 mai 1755).

G. 2989. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1779-an III. — Comptes et pièces comptables. — Police avec Cassar et Hemons, pour la dorure du retable du maître-autel, « depuis le tabernacle jusque au Père Œternel », et reçu de partie du prix (20 juin 1785 et 11 juin 1787). — Reçu signé par Poulange, fondeur à Bordeaux, pour le prix d'une cloche : 425 livres, à 34 s. la livre, battant, coussinets, etc. (19 septembre 1790). — Comptes de 1779-1789 : payé 38 l. au P. Hilarion, Recollet, pour bouquets blancs en coquillages ; 12 l. à Farrouil, « pour peindre la montre solaire » ; 46 l., prix d'une barrique vin blanc ; 810 l. pour la cloche, pesant 425 livres, à 34 s. la livre, les coussinets, etc. ; 6 chandeliers en bois dur sculpté et argenté, etc. — Vérification par le conseil général de la commune des comptes de la fabrique et de la confrérie du St-Sacrement (1792-an III).

G. 2990. (Liasse.) — 22 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Comptabilité : pièces non datées.

G. 2991. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1675-XVIIIe siècle. — Divers. — Échange consenti par Pierre de Boucher, écuyer, sr de La Mothe St-Ciers (7 novembre 1675).

ÉGLISE SAINT-JEAN DE LIBOURNE.

G. 2992. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1601-1789. — Organisation, personnel, service religieux. — Requête à l'Archevêque, tendant à obtenir l'autorisation de porter « un domino ou capuchon, conformément à ce qui se pratique dans l'esglise de St-Michel de Bourdeaux » : le lambris manque en partie; des vitres sont brisées; il n'y a pas de chœur clos; les bénéficiers font autour du cimetière une procession tous les lundis à 6 heures du matin, après une messe haute, etc. Ordonnance conforme de l'Archevêque (29 avril 1687). — Arrêt du Conseil rendu à la demande des jurats et autorisant l'établissement des Jésuites à Libourne : la paroisse est étendue; elle est desservie par un vicaire perpétuel aidé d'un vicaire amovible, un couvent de Cordeliers et un de Récollets (février 1725). — Requête de la fabrique demandant l'homologation ci-après analysée : « Les saquiers, qui composent la confrairie de Saint-Maur et qui croyent ne devoir être subordonnés en aucun cas à la fabrique principale, prétendent avoir le droit exclusif de porter les corps des marchands de sel » (9 février 1784). — Homologation par le Parlement d'un règlement du 28 janvier 1776, prononçant la subordination des confréries à la fabrique et réglant les droits desd. confréries dans les enterrements (11 février 1784). — Bref portant conces-

sion d'indulgence au profit de ceux qui adoreront le St-Sacrement le jour de la Nativité de st Jean-Baptiste dans l'église St-Jean (7 janvier 1789).

G. 2993. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier de 12 feuillets papier, 17 pièces papier.

1306-1679. — Organisation. Procès des bénéficiers contre Jean Delpeich, vicaire perpétuel. — Statuts de la société du clergé de St-Jean, dite « la Prebeyriou », approuvés par Pierre Dubosc, vicaire général (copie; 17 mai 1480). — Mémoire pour les bénéficiers, visant les statuts de 1480, desquels il résulterait que le clergé de St-Jean forme une société de six bénéficiers et un curé (28 juin 1678). — Extraits de divers actes énonçant les qualités des bénéficiers : mention d'Henri de Fronsac, seigneur de la maison de Bellegarde, le 6 septembre 1480; de Gary de Montrigaud, archidiacre de St-André, le 5 octobre 1582; etc. (20 juillet 1678).

G. 2994. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets parchemin, 1 pièce parchemin, 45 pièces papier.

1274-1709. — Affaires féodales. Difficultés avec le Domaine. — Hommage par Raimond Brun de Fronsac, maire de Libourne, « extrait des livres de l'Ombrière cot. B, fol. 128 ». Notification par le fermier des Domaines : les bénéficiers ont usurpé « près de 200 maizons, quy conpoze la meleure partie de lad. ville » (22 mars 1274, n. s.-30 décembre 1684). — Lettre signée Lopès, donnant aux bénéficiers des indications sur la marche à suivre pour se défendre contre les partisans du Domaine (Bordeaux, 16 mars 1685). — Ordonnance de l'Intendant, visant une reconnaissance de 1273 par Jean Brun, maire (25 mai 1685). — Ordonnance de l'Intendant autorisant les bénéficiers à percevoir comme rentes secondes les rentes qu'ils possédaient à titre de cens avant le jugement de l'intendant de Ris (26 juin 1692). — Requête par Jean Fumé, chargé par S. M. du recouvrement des droits d'amortissement, exposant que les bénéficiers, contraints par garnison de payer 150 l., ne veulent payer que 9 l. de frais, alors que « lesd. bénéficiers ont donné lieu à toutes les contraintes par leur silence depuis huit année » (8 octobre 1696).

G. 2995. (Liasse.) — 4 cahiers de 71 feuillets papier.

1531-1543. — Liève des rentes à percevoir pour les exercices 1543-1544, 1541-1542, 1540-1541 et 1531-1532.

G. 2996. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets papier.

1552-1554. — Liève. « C'est le pappier et regestre des rentes, légatz, obitz et aultres biens deuz chascun an,... pour l'année commensant le 1er jour de septembru mil vc cinquante deulx et finissant le dernier jour d'aoust mil vc LIII ». — Mention d'une vigne dans la banlieue, « près la font Radoyre » (fol. 4 v°).

G. 2997. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets papier.

1661. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève. « Rentes fontières, gaudancières et obituaires appartenantes à la sociétté des prestres, bénéficiers, prébandiers et chapellains de l'église parossielle Sainct-Jean de Libourne ». — *Rues St-Émilion* (fol. 1); — *de Guitres* (fol. 4 v°); — *Périgueux* (fol. 7); — *St-Thomas* (fol. 10 v°); — *Font-Neuve* (fol. 13 v°); — *Ste-Catherine* (fol. 15 v°); — *Ste-Cécile* (fol. 17 v°); — *Venelle* (fol. 18 v°); — *Orbe* (fol. 19); — *de Birot* (fol. 19 v°); — *St-Eutrope* (fol. 20); — *St-Jean* (fol. 21); — *La Moste* (fol. 22); — *des Murs* (fol. 23); — *des Chais* (fol. 24); — *St-Julien* (fol. 25); — *Neuve* (fol. 26). — *Palu d'Arveyres* (fol. 26 v°). — *St-Émilion* (fol. 27). — Mention de Jean Pipaud, maire de St-Émilion, à la date du 4 mars 1615 (fol. 27). — *Banlieue* (fol. 29). — Rente pour la fontaine et le lavoir dits *font Cailhaude*, confrontant à l'Isle et au grand chemin de Coutras (fol. 29). — Mention de Bernard de Surgères, maire de Libourne, le 13 septembre 1527 (fol. 31); — de Françoise David, veuve de Guillaume Duffilat, capitaine de cent hommes d'armes, à la date du 21 janvier 1626 (fol. 32). — Rente due, suivant bail à fief du 15 mai 1427, pour un domaine et un moulin sis au lieu dit *à La Gane*, confrontant au cimetière protestant, à l'Isle et au « ruisseau des Flamens » qui coule du village de Masières à l'Isle (fol. 33). — *Pomerols* (fol. 34). — *Fronsac* (fol. 36). — Analyse d'une reconnaissance du 3 juillet 1614 pour une terre « contenant douze onces de journal dudit duché de Fronsac » et sise près du chemin public qui conduit à la maison noble de Montesgust au port de l'Isle (fol. 36). — *Saillans* (fol. 37). — État des confréries fondées à St-Jean et des rentes qu'elles paient aux bénéficiers : confrérie de st Nicolas, la Nativité, st Michel, sts Pierre et Paul, sts Fabien et Sébastien, st Roch, sts Jacques et Philippe, st Jacques-le-Majeur, st Just, ste Anne, st Joseph, « Messieurs du Présidial », confrérie de st Blaise, st Maur, st Laurent, « Nostre-Dame du Carmel ou de l'escapulaire », « Nos-

tre-Dame de Pietté » (fol. 45-48). — État analogue pour les confréries fondées dans la chapelle St-Thomas : confrérie de la Trinité, s^t Clair, de l'Assomption, s^t Éloi, s^t Louis (fol. 48 v°-50 v°). — État des rentes constituées dues aux bénéficiers « de l'église paroissielle St-Jean des Faugères, de la ville de Libourne » (fol. 51-53). — Décision des vicaires généraux pour la réunion de certaines chapelles aux bénéfices de l'église St-Jean (10 juin 1629; fol. 89-91 v°).

G. 2998. (Liasse.) — 3 cahiers de 25 feuillets papier.

XVe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Liéves.

G. 2999. (Liasse.) — 8 pièces parchemin.

1357-1417. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Bail à fief moyennant un droit d'entrée de 25 léopards du coin de Bordeaux (2 janvier 1357, n. s., « Bernart Frayre (?), mayor de Liborna »). — Mention d'Arnaud de Ffavols, maire de Libourne (12 avril 1400). — Bail à loyer d'une maison par le clergé de St-Jean « a Johana Francesa, fempna cominal » (28 juin 1406, Pierre Terralh étant maire de Libourne). — Vente par les soins d'« Helias Baquer, prestre, officiau foraneu de Libourne » (15 mars 1409, n. s., Itier Audebert étant maire de Libourne). — Bail à fief d'un emplacement sis « en la rua de La Terreyra » (15 décembre 1417, « Helias de Landa major de Liborna »).

G. 3000. (Liasse.) — 16 pièces parchemin.

1423-1476. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Reconnaissance pour une maison (22 mai 1423, Arnaud Du Puy étant maire de Libourne). — Reconnaissance pour une maison et ensaisinement « per la tradicion et balhanssa d'una pluma » (24 mars 1435, n. s.). — Reconnaissance pour un emplacement dans la rue Périgueux (1er août 1440, « Johan de Laya, major de Liborna »). — Assignation de revenus sur des immeubles, pour doter un service funèbre : « Seran tingutz losd. capperans et lurs successors de se transportar lo matin que lad. messa haulta se deura celebrar a la mayson de Jehan Regnault, bouschier, per lo affoltar a anar audir lad. messa hauta, si bon luy semble » (29 septembre 1472).

G. 3001. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1477-1499. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Reconnaissance au profit de la chapellenie instituée dans la chapelle de St-Étienne, « dicta de Nostra-Dona de Pietat » (7 novembre 1499).

G. 3002. (Liasse.) — 1 cahier de 25 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1500-1528. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Accord au sujet d'une maison sise sous la « garlande » du Marché et confrontant à la place dud. Marché (4 décembre 1508). — Vente d'une maison « assize en la garlande du Marché, confrontant par davant à la place dud. Marché » (5 avril 1510). — Bail à fief d'une terre « contenant ung quartier, au cordeau du Roy » (8 octobre 1527). — Don d'un cens par Jacquette Decazes, veuve d'André Gendret, maire de Libourne (18 avril 1528).

G. 3003. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1484-1549. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Reconnaissance par Simon Debelon, « grenetier du grenier à sel establi pour le Roy nostre sire en la ville de Libourne » (12 janvier 1531, n. s.). — Reconnaissance pour une « estable » « en rue de La Teyrière, dicte de Lyrot » (20 août 1545).

G. 3004. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1555-1598. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Vente d'« ung banc à tailler chair qui est en la halle du grand Marché » (17 juin 1558). — Ensaisinement par Jean Boisset, official, curé et prébendé (1597).

G. 3005. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets parchemin, 1 cahier de 13 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1591-1649. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Échange de divers droits, notamment sur un jardin au-devant de la tour de Rouilhon (14 septembre 1604).

G. 3006. (Liasse.) — 1 cahier de 35 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1660-1691. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Reconnaissance après saisie, par Jeanne de St-Martin, veuve de Mathurin de Lamarzelle, maire de Libourne (13 mai 1660). — Procès contre Delphine de Pontac, veuve douairière de Bernard de Monfer-

rand, premier baron de Guienne, marquis de Landiras, seigneur des maisons nobles de Cazelis, Lamothe, Laborie et autres places (1667-1670).

G. 3007. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1700-1740. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne.

G. 3008. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

XVe-XVIIIe siècles. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. Pièces non datées.

G. 3009. (Liasse.) — 17 pièces papier, 1 sac.

1528-1683. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne : rue St-Thomas. Procès contre Guillaume Dutros, comme mari de Jeanne Bilhaud. — Accord portant assignation d'une rente sur des maisons confrontant à Jean Ferrand, maire (2 juin 1573).

G. 3010. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1447-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières hors de Libourne : Branne, Fronsac, St-Hippolyte, St-Jean-de-Blaignac, Moulon, Pomerol, St-Quentin, Saillans. — *Branne.* Reconnaissance au profit de Bernard de Béarn, « senhor de Gramont », et d'Isabeau de Gramont, sa femme (3 février 1466, n. s.). — *Fronsac.* Jugement du sénéchal de Fronsac condamnant à passer reconnaissance pour un tènement au profit de Louis de Campet de Saujon, chevalier, seigneur-baron de La Rivière; les tenanciers « communiqueront aud. sr baron les tiltres de leur pocession et se peurgeront sur la vérité d'iceux, conformément à la coutume » (11 février 1697). — *Moulon.* Traité avec Bernard Dortie, notaire, habitant de Moulon, pour la levée des droits des bénéficiers dans cette paroisse : il prendra pour sa peine la moitié des rentes; on lui cède les arrérages, moyennant 17 l. 4 s.; il gardera la moitié des « lots, venthes et arrières-venthes » (11 décembre 1691). — Minute incomplète d'acte avec « Trèze de Pontacq, veuve du haut et puissant seigneur messire Jean-Denis Daulède, chevallier, conseiller du Roy en tous ses conseils et premier président en la cour du parlement de Bordeaux, dame de Haut-Brion, Pis (?), Bisqueytan et autres places, habitante ordinnairement en la ville de Bordeaux, en son hostel de la Maison dorée, rue et parroisse St-Remy » (XVIIe-XVIIIe siècle). — *St-Quentin.* Reconnaissance pour le moulin de Puyfroument, passée « en présence de hault et puissant seigneur messire Gaston de Ségur, chevalier, captau de Puchaps, soudan de Préchac et seigneur de Theubon » (12 février 1512, n. s.).

G. 3011. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1555-XVIIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses et indéterminées. — Exposé au sujet des droits sur une maison : « Seigneur contre seigneur prescript dans trante ans » (24 mai 1622).

G. 3012. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1654-1655. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités indéterminées. Procès contre le chapitre de St-Émilion.

G. 3013. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1418-XVIIIe siècle. — Créances, rentes, fondations. — Clause contenant un legs au profit de la confrérie sacerdotale St-Nicolas, instituée en l'église St-Jean (11 décembre 1427; vidimé par l'official forain de Libourne en 1428). — Testament de Jean Pipault, natif du Poitou, official de Libourne : il consacre notamment un legs « a la repparacion de la capera de st Cosme et st Damian de l'egleÿsa de St-Brys de Nyac » (1491). — Sommation en présence d'Élie Reynier, « l'ung des cincq notaires et tabellions royaulx stablys en la ville de Libourne et séneschaucée de Guyenne » (1er mai 1622).

G. 3014. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets papier et 2 feuillets papier.

1762-1769. — Fabrique. Registre des délibérations. — Visite de l'église en vue de réparations : on propose d'employer pour le pavé, au lieu de la pierre de Barsac, « des carreaux d'une pierre qu'on pourroit faire venir des environs de Boulogne » (28 mars 1764; fol. 3). — Soumission pour la façon du pavé en pierre de Barsac, à 10 l. la brasse, la pierre de Boulogne étant d'un prix trop élevé (8 juin; fol. 6). — Note sur le « profit bien considérable » réalisé par le charpentier, qui a eu par journée 54 s. 3 d. (s. d.; après le folio 7). — Soumissions pour la façon du pavé moyennant des prix variant de 6 l. à 3 l. 15 s. la brasse, la pierre devant être fournie par la fabrique (22 septembre 1766;

fol. 11 v°). — Conflit avec le curé (24 décembre 1767-1er janvier 1768; fol. 15 v°-19 v°). — Protestations du curé et du premier échevin, dont chacun revendique le droit de signer immédiatement après le maire (24 décembre 1768; fol. 21). — Protestations du maire et des échevins contre le curé, qui a, après coup, ajouté une réserve à un acte clos et qui a signé un autre acte à droite du maire et sur la même ligne; déclaration du curé, qui reconnaît n'avoir pas ce droit (même jour; fol. 21 r° et v°). — Homologation par le Parlement d'un accord mettant fin à ces difficultés (3 août 1769; fol. 21 v°). — Devis pour la réparation de la toiture : ardoises, à 4 l. le cent, demi-barrique chaux à 2 l., etc. (1769; fol. 23 v°).

G. 3015. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets papier.

1769-1787. — Fabrique. Registre des délibérations. — Estimation des travaux à faire à la toiture : ardoises à 30 l. le millier (11 mars 1771; fol. 2). — Contrat avec Bernard Rio, fondeur d'Agen, de passage à Libourne, pour la refonte de la grosse cloche, moyennant 1,800 l.; le fondeur fournira 5 quintaux de cuivre en rosette « pour rendre la matière plus liante » (15 mai 1775; fol. 10 v°). — Règlement fixant les rapports de dépendance des confréries envers la fabrique (28 janvier 1776; fol. 12 v°). — Adjudication des réparations à faire aux trois portes de l'église (10 mai; fol. 14). — Délibération pour demander que le cimetière soit provisoirement maintenu, en attendant que la question soit soumise aux habitants (3 mai 1779; fol. 16 v°). — Délibération pour la reconstruction du porche (28 mars 1780; fol. 17 v°). — Copie du rapport de Papon, fils aîné, architecte juré de Bordeaux, sur les défectuosités de la construction du porche (7 février 1781; fol. 21 v°). — Contrat avec deux peintres italiens qui se chargent de peindre à la fresque les Évangélistes dans le sanctuaire, signé : Antonio Menebene et Antouène Chambeire (23 février 1782; fol. 14). — Arrêt du Parlement homologuant le règlement qui subordonne les confréries à la fabrique (14 février 1784; fol. 29). — Délibération mentionnant l'intention qu'aurait eue le prince de Rohan de supprimer l'église St-Thomas, humide et malsaine (5 janvier 1785; fol. 31 v°). — Contrat avec Labruyère, facteur d'orgues de Bordeaux, pour la réparation de l'orgue, suivi du devis (13 juin; fol. 36). — Contrat avec le même pour l'addition de nouveaux jeux (31 juillet; fol. 37). — Engagement de Giron, organiste, moyennant 400 l. (1er décembre; fol. 37 v°). — Règlement de la fabrique (5 avril 1786; 42 v°). — Délibération élevant à 550 l. le traitement de l'organiste (18 juillet; fol. 45). — Procès-verbal de la visite de l'abbé Tierri, vicaire général, lequel « a dit la messe de vizite » (1er août; fol. 45 v°). — Devis pour la réparation de la charpente (1787; fol. 49 v°). — Acceptation de l'offre faite par Pierre Daugereau, ancien maire, de clore le cimetière et d'y élever une croix de 8 pieds, près de laquelle il sera enseveli (3 mai; fol. 51 v°). — Délibération fixant l'ordre dans lequel seront creusées les fosses, pour empêcher qu'elles ne soient ouvertes à des époques trop rapprochées (3 mai; fol. 52).

G. 3016. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets papier.

1787-an II. — Fabrique. Registre des délibérations. — Remplacement, pour cause de vieillesse, du garde de la porte, auquel il est alloué une pension de 60 l. reversible sur sa femme (26 juin 1787; fol. 2 v°). — Approbation d'un accommodement conclu avec la veuve de Lapeyre, architecte (24 janvier 1788; fol. 3 v°). — Contrat avec Joseph Raineri, qui se charge de réparer les lambris, de les peindre en gris, nettoyer les voûtes, blanchir les murs (1er avril; fol. 4). — Délibération pour réparer la voûte à l'entrée de l'église, au-dessous de l'orgue, qui s'est affaissée de 6 pouces (15 octobre 1789; fol. 5 v°). — Délibération tendant à obliger par voie de justice Benoît Delezé, monnayeur à Bordeaux, à remplir les fonctions d'« escauzier » quand il ne sera pas retenu à Bordeaux (14 mars 1790; fol. 9). — Ordonnance archiépiscopale visant une ordonnance du 14 août 1773 qui interdit conditionnellement l'église St-Thomas, l'interdisant comme « humide, obscure, malsaine et peu utile » et transférant à St-Jean les services et confréries (30 octobre 1790; fol. 11). — Adjudication à Pierre-Nicolas Lavit, serrurier, pour le prix de 80 l. la toise, de la balustrade servant de table de communion devant l'autel, payable sur un legs de Guillaume-Jacques Voisin, prêtre (7 août 1791; fol. 16 v°). — Délibération accordant à Lavit une indemnité de 72 l., à cause de l'enchérissement des fers et de la main-d'œuvre (24 décembre 1792; fol. 20 v°). — Délibération appliquant au curé la loi qui interdit à tout fonctionnaire de percevoir un casuel (12 janvier 1793; fol. 21). — Acquisition moyennant 300 l. du tabernacle des Ursulines, muni de ses gradins, qui avait été acheté à la Nation par Bernard Tournier, doreur (25 frimaire an II; fol. 22).

G. 3017. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1689-1789. — Fabrique. — Affaire d'effraction à la chapelle de L'Espinette (24-25 février 1689). — Inventaire de l'argenterie, des ornements, etc... : à l'autel, 6 grands chandeliers de bois doré, munis de cierges en bois creux avec tuyaux et ressort; « dans un des cottés de l'autel, à la gauche, est une niche fermant à deux clefs, dans laquelle est une relique en S. Épine *(sic)*, qu'on est dans l'uzage d'apporter, la veille de s^t Clair, à St-Thomas, processionelment »; devants d'autel; chandeliers de fer pour les messes des morts; quinze cadres attachés aux murs et contenant « le nom des anciens fabriciens »; cinq confessionnaux, etc. (28 janvier 1784). — Projet par Lapayre d'une coupole pour « la voutte d'antrée », avec dessins (6 septembre 1789).

G. 3018. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 12 pièces papier.

1591-1784. — Procédures diverses.

G. 3019. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets papier.

1480 et 1679. — Comptes des recettes. « Journal des enterrements, services des fréries et messes hautes », suivi d'une copie des statuts du clergé de St-Jean.

G. 3020. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets papier.

1684-1691. — Comptes des recettes. « Livre des sépultures, grandes messes et services des fréries. »

G. 3021. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets papier.

1717-1723. — Comptes des recettes. État des offices, messes, enterrements, etc., célébrés à St-Jean.

G. 3022. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets papier.

1735-1738. — Comptes des recettes. — Visa de Fuilhade, maire (27 décembre 1735; fol. 1).

G. 3023. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets papier.

1735-1747. — Comptes des recettes. — Recette de 12 l., « pour les vieux fers à ostie » (23 décembre 1737; fol. 8 v°). — Recettes d'amendes prononcées par le corps de ville *(passim)*.

G. 3024. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets papier.

1738-1755. — Comptes de recettes.

G. 3025. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets papier.

1735-1751. — Comptes des recettes.

G. 3026. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets papier.

1751-1758. — Comptes des recettes. — Visa de Decazes, maire (5 janvier 1751; fol. 1). — Recette de 1,500 l. que l'on a, le jour même, payées « à M. Perrin, de Bordeaux, à compte d'un jeu d'orgue qu'il a vandeü à la fabrique » (26 avril 1752; fol. 13 v°). — « Receu de M. Le Quin de St-Remy 3 l., pour avoir porté les quatre flambeaux chès luy à la suitte du St-Sacrement » (17 avril 1753; fol. 18); — de Cadilhan, régent, 25 l., « pour les honneur feunèbre de feu M. Félix, amériquin et pansionnaire chès luy » (25 mai; fol. 19).

G. 3027. (Registre.) — 20 feuillets papier.

1758-1769. — Comptes des recettes de la fabrique. — Ouverture des troncs, lesquels contiennent l'argent des quêtes, des chaises et drap mortuaire *(passim)*. — « Reçu de M^rs les verriers, pour les honneurs funèbre du s^r Gauvain, verrier, 14 l. » (20 mai 1760; fol. 10 v°). — Recette de 58 l. 10 s., pour les honneurs funèbres de M. de Sarasin, lieutenant au régiment de Brie (8 décembre 1762; fol. 18 v°).

G. 3028. (Registre.) — In-folio, 95 et 6 feuillets papier.

1755-1769 et 1773-1785. — Comptes des recettes de la fabrique. — Visa de Lardière, maire (16 mars 1755; fol. 1). — Sommes dues par l'état-major du régiment de Brie pour les flambeaux et le poêle dont on a accompagné le s^t Viatique porté à un lieutenant et pour les honneurs funèbres rendus aud. lieutenant (décembre 1762; fol. 28 v°-29). — Recette du reliquat dû par Largeteau, « cy-devant escauzier » (janvier 1774; fol. 30). — Frais pour les obsèques de M. de Bonneau fils, officier; en marge : « Porté par les sergens de la légion Corce » (9 mars 1775; fol. 43 v°); — de Durand, lieutenant criminel à Libourne (8 juin 1775; fol. 47). — Accord entre les confréries, réglant l'ordre suivant lequel elles doivent porter les morts « lorsque la cloche bourgoize sonne » (11 avril 1773; fol. 1). —

Comptes des chaises : en 1773, 877; en 1776, 1,024 (fol. 2). — Tarif pour les sépultures et les services (1784; fol. 5 v°-6).

G. 3029. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets papier.

1763-1787. — Compte des recettes de la fabrique. — Compte des chaises : 924 en 1770, 1,202 en 1785 (verso de la couverture). — Visa par Mathieu Bouyer, procureur du Roi au sénéchal, maire et gouverneur de Libourne (19 mai 1763; fol. 1). — « Receu de Jean Bloy june, dans sa qualité de bigay des saquiers », pour le drap mortuaire aux obsèques d'un saquier, 30 s. (5 février; fol. 2 v°). — Reçu 34 l., « des héritiers de feu M. de Gueyrosse, écuyer, capitaine des frégates du Roy, par les mains de M. Hooghstoel, notre curé » (26 avril; fol. 7); — 30 s., des héritiers de feu Bernard, « régent en ville » (8 mai; fol. 7 v°); — 16 l. 10 s., de Michel Dumon, directeur de la fayencerie, par les mains de Tastet, directeur de la verrerie (24 juin 1764; fol. 18); — 57 l. 5 s., de Roux, directeur des économats à Bordeaux, pour les honneurs funèbres de Messire de Lagogué, abbé de Guîtres (6 mars 1765; fol. 26 v°). — Mention de Belliquet, avocat, maire de Libourne (14 avril; fol. 28). — Reçu de 485 l. 17 s. 6 d., produit d'une quête pour la refonte de la grosse cloche de l'église (7 septembre; fol. 31); — de 860 l. 14 s., fournies par les jurats pour le tiers de la dépense de lad. refonte (10 octobre; fol. 32 v°). — Mention de « M. Tastet, directeur de la verrerie de M. Vandebrande » (23 février 1766; fol. 37). — Reçu de Dascos, fondeur de cloches à Libourne, 195 l. 12 s., valeur d'un quintal 63 livres de métal, qui restait après la refonte de la cloche (9 octobre; fol. 42); — des chanoines de St-Émilion, 600 l., pour tenir lieu du tiers du prix de la cloche, attendu qu'ils ont refusé de payer davantage (10 janvier 1767; fol. 45 v°). — Mention de M. Bulle, « président premier au sénéchal et siège présidial de cette ville » (13 janvier; fol. 46 v°). — Reçu 9 l. 10 s. d'un sergent de la compagnie de Neuville, régiment de Saintonge (4 août 1768; fol. 62 v°). — « Reçu de la comunauté pour le tiers de la troiziesme cloche », 422 l. 11 s. (8 mars 1771; fol. 77). — Reçu 18 l. 5 s. 9 d., pour la sépulture de Mme Chaussemet, âgée de 100 ans (6 avril 1775; fol. 102); — 19 l. 4 s. 3 d., pour les honneurs funèbres de M^{el} Dupérier, âgé de 97 ans (3 janvier 1776; fol. 109); — 57 l., pour les honneurs funèbres de Mme de Ségur de Boirac (27 février; fol. 109 v°); — 32 l. 8 s. 6 d., pour les honneurs funèbres de Claude-Edmond Sanslèque de Montalet, du village de Courcy, diocèse d'Orléans, lieutenant à la suite de la légion du Dauphiné (29 juin; fol. 113 v°); — 24 l. 9 s. 3 d., pour les honneurs funèbres de Cheverry, commissaire des guerres (24 juillet; fol. 114); — 17 l. 16 s. 3 d., pour les honneurs funèbres de « M. Decazes, lieutenant particulier au présidial de cette ville, procureur du Roy de l'Amirauté et sénéchal au duché de Fronsac » (3 août; fol. 114 v°); — 316 l. 13 s. 4 d., du chapitre de St-Émilion, « pour le 1/3 du prix de l'adjudication de l'architecture des trois portes de l'église » (19 avril 1780; fol. 141 v°); — 32 l. 1 s. 3 d., de l'état-major du Royal Champagne cavalerie, pour les honneurs funèbres d'Antoine Gaimbert, chevalier de St-Louis (6 septembre; fol. 145 v°); — 2 l. 17 s., des « bas officiers du régiment de Chartres Dragons, en garnison en cette ville », pour les honneurs funèbres d'un brigadier (29 mars 1781; fol. 150 v°); — du coût des honneurs funèbres d'Arnaud Voizin, ancien lieutenant-colonel du régiment de Provence (30 janvier 1782; fol. 155 v°); — d'un maréchal des logis du régiment de Chartres Dragons (26 février; fol. 157); — de la sœur du baron de La Serre, officier au même régiment (28 mai; fol. 159 v°); — de J.-B. Lemoine, lieutenant général (25 août; fol. 161); — d'une pensionnaire des Dames de la Foi (24 décembre; fol. 164). — Produit de la quête pour le P. Chrysogone Cazeau, provincial des Récollets, prédicateur du Carême, 430 l. 19 s. 3 d. (31 mars 1785; fol. 178 v°).

G. 3030. (Registre.) — In-folio, 35 et 36 feuillets papier.

1714-1789. — « Registre des droits de sépulture accordez dans l'églize parroissiale St-Jean de Libourne » et « Registre des droits de banc ». Listes alphabétiques des concessionnaires. — Mention d'une concession gratuite en date du 7 décembre 1765, en faveur de Pierre Badin aîné, bourgeois et marchand, « en reconnoissance d'un plan qu'il a fait de ladite églize, pour servir à reconnoitre le lieu et place de tous ceux qui ont acquis le droit de sépulture dans lad. églize » (fol. 26).

G. 3031. (Cahiers.) — In-folio, 41 feuillets papier.

1657-1664. — Comptes des recettes et des dépenses. — Dépense de 6 s., prix d'« un cordeau » pour mesurer une maison et un jardin (1662; fol. 34 v°).

G. 3032. (Cahiers.) — In-folio, 22 feuillets papier.

1701. — Comptes. « Liève des rentes,... avec l'état de la recepte et de la dépence. » — Rentes dues pour

des immeubles sis dans les rues St-Émilion, de Guîtres, Périgueux, St-Thomas, Fonneuve, Ste-Catherine, Neuve, Ste-Cécile, Venelle, Orbe, St-Eutrope, « des Meurs », des Chais, St-Jean, Lamothe et Lirot. — Dépense de 10 l. pour deux barriques (fol. 20 v°).

G. 3033. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets papier.

1735-1747. — Comptes des recettes et des dépenses. — Paiement de 120 l. à Millet, sculpteur et doreur (24 mai 1736; fol. 11 v°); — d'une journée de maçon à 20 s. (8 décembre 1736; fol. 17); — à 19 et 18 s. (24 avril 1739; fol. 24 v°); — de journées de portefaix, à 18 s., pour porter de la terre sur la voûte de l'église (2 juillet 1740; fol. 27 v°); — à Cholet, orfèvre (14 juillet; fol. 27 v°); — de 5 chasubles achetées à Bordeaux, en foire de mars (3 mars 1743; fol. 31 v°); — de chaises, à 6 l. la douzaine (19 mai 1744; fol. 34); — de 750 l. à Chevigny, doreur, « pour avoir doré le haut du grand autel » (24 avril 1746; fol. 44); — de 72 l. à Blo, peintre, « pour le tableau qu'il a fait pour le ciel du daix » (27 juin; fol. 44 v°); — à Seguay, orfèvre (17 juillet; fol. 44 v°); — à Roux, brodeur à Bordeaux (26 novembre; fol. 46).

G. 3034. (Registre.) — In-folio, 3 et 2 feuillets papier, 2 pièces papier.

1773. — Comptes des recettes et des dépenses. — Paiement de 25 l. pour fournitures et façon du trône destiné à l'Archevêque (17 juillet; fol. 1); — à Rogès, orfèvre de Libourne (26 août; fol. 1). — État des revenus (190 l.) et des charges (614 l.) de la fabrique (fol. 3).

G. 3035. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets papier.

1748-1761. — Comptes des dépenses de la fabrique. — Dépenses de 1533 l. pour étoffes et galons destinés à une chasuble et deux dalmatiques « avect leurs assortiments » (6 mai 1750; fol. 14 v°). — Paiement à Perrin, de Bordeaux, de 1,500 l. d'à-compte sur le prix d'un « jeu d'orgue » (26 avril 1752; fol. 23); — de 30 s., prix de quatre boutons d'argent « pour mettre sur les dalmatique violet » (24 mai; fol. 23 v°); — de 90 l., pour 29 aunes d'indienne « pour faire le grand et petit rideau des orgues » (18 juin; fol. 24); — de 6 l., pour un sermon prêché par le P. Marc, gardien des Récollets (21 septembre; fol. 25); — de 28 l., « à un piérié de Montaigne, pour 7 brase de pavé » (17 avril 1755; fol. 31 v°); — de 485 l. 6 s., pour un lutrin d'acajou, dont 400 l. à Jean Mouchet, « pour fason et escultrie » (25 décembre 1756; fol. 35); — de 80 l., au P. Lemoine, gardien des Cordeliers, pour 200 messes (1er août 1760; fol. 43).

G. 3036. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets papier.

1762-1763. — Comptes des dépenses de la fabrique. — Visa de Bouyer, procureur du Roi au Présidial, maire et gouverneur (17 mars 1762). — Paiement de 47 l. 18 s. à Rogé, orfèvre, pour un aspersoir d'argent (29 novembre 1762; fol. 4).

G. 3037. (Registre.) — In-folio, 84 et 1 feuillets papier.

1763-1792. — Comptes des dépenses de la fabrique. — Visa de Bouyer, maire (19 mai 1763; fol. 1). — Paiement d'un panier pour nettoyer les voûtes de l'église (20 janvier 1763; fol. 2); — de 5 l. 6 s., à un couvreur, à un charpentier et au « chasse-quoquain », pour avoir nettoyé lesd. voûtes (25 janvier; fol. 2); — de tuyaux de fer blanc « pour servir, après qu'ils auront étés couverts de cire, de sierges pour la garniture du grand autel » (1er mars; fol. 2 v°); — de 3 l., pour façon d'une robe et d'un bonnet destinés au chasse-coquin (10 avril; fol. 3 v°); — de 28 l. 13 s., pour mazamet bleu et autres fournitures ayant servi à faire lesd. robe et bonnet (12 mai; fol. 4); — de chaises « de vergnies », à raison de 7 l. 4 s. la douzaine (21 mai; fol. 4); — de confection d'ornements faits avec les robes du maire et de jurats et un jupon rose teint en noir (25 octobre; fol. 6); — de 295 l., pour encensoir et navette (25 avril 1764; fol. 9); — de 195 l. 12 s., à Hardouin, fondeur à Dax, pour 1 quintal 63 livres de métal, à 24 s. la livre, qui est resté de la refonte de la grosse cloche (10 septembre 1765; fol. 13 v°); — de 2,793 l., pour la refonte de lad. cloche, qui pesait 42 quintaux : 1,200 l., prix fait; 1,200 l., pour 6 quintaux ajoutés; 200 l., payées au sequestre des biens des Jésuites, pour une cloche leur appartenant et qui a été employée dans la refonte, etc. (10 septembre; fol. 14); — de 12 l., au P. Chrysostome, gardien des Récollets, pour deux sermons (12 janvier 1766; fol. 17); — de 2 l. 12 s., « à huit portefaix quy ont porté deux confessionneaux de l'église des soi-disant Jésuite dans celle de la parroisse » (9 avril; fol. 17 v°); — de 30 l., pour 3 confessionnaux vendus « à l'ancan des effets des Jésuites de cette ville » (18 mai 1767; fol. 21); — de 3,604 l. 3 s., pour réfection du pavé en pierre (1767; fol. 23); — de répara-

tion aux portes du chœur (28 octobre 1768; fol. 28); — de 40 l., à Dubuisson, peintre, « pour avoir rétably sept tableau qui son dans les fonds batismau » (13 mars 1770; fol. 32 v°); — de 419 l., à Poulange, fondeur, pour le tiers du prix d'une cloche qu'il a fondue (11 janvier 1771; fol. 34 v°); — de 21 l., à Dubuisson, peintre, pour avoir réparé les 6 flambeaux de l'autel (25 mars; fol. 35); — de 24 l., à Rogé, orfèvre, pour avoir réparé la croix d'argent (3 mai; fol. 35 v°); — au même, pour « la garniture d'une balène » (novembre 1772; fol. 37 v°); — à un vitrier, « pour avoir repein les chandelles postiches de la paroisse » (23 décembre; fol. 37 v°). — Signature de Favereau, maire (31 décembre (?); fol. 38); — de Fuilhade, maire (15 juillet 1773; fol. 39). — Paiement de 150 l. à Jean et Antoine Rainery, italiens, « pour avoir blanchy l'églize et grizé les lambris collatéreaux », et de 48 livres aux mêmes « pour grizage et racomodage du lambris du milieu » (28 juin et 7 juillet 1774; fol. 40); — de 45 l., pour 60 chaises (13 mars 1775; fol. 43); — de 75 l., à Perrié, marbrier de Bordeaux, « pour l'inscription en marbre blanc d'Italie placée au-dessus de la principalle porte d'entrée » (14 septembre 1776; fol. 44); — de 523 l., pour sculptures exécutées sur pierre et bois par Deschamps et Dubroca aux portes de l'église (23 février 1777; fol. 45); — de 500 l., à Faure, menuisier de Libourne, pour les trois portes de l'église (16 mai; fol. 45 v°); — de 229 l. 18 s. 9 d., à la veuve Astruc, de Bordeaux, pour étoffe et garnitures destinées à une chasuble, avec étole et manipule (29 janvier 1778; fol. 47); — de 4,150 l., à Lapeyre, architecte, pour « prix de l'adjudication de la façade et place de l'églize » et « pour l'entreprise de trois voûtes » (11 septembre 1780; fol. 50); — de 72 l., à Papon fils aîné, architecte de Bordeaux, pour « l'examen du frontispice du porche construit par Lapeyre » (8 février 1781; fol. 50 v°); — de 450 l., à « Menebene et Chambrier, peintre italien, pour avoir peint à la fresque les quatres Évangéliste avec leurs attributs et accompagnement » (26 avril 1782; fol. 52 v°); — de 66 l. 8 s., « à Bauvilin, carrier de Montagne,... pour la pierre qu'il a fourni pour la croix du cimetière » (8 septembre; fol. 53); — de 72 l. à « Fiacre Beyrat, tailleur de pierre, qui a rétabli la croix » (15 septembre; fol. 53 v°); — de 12 l., à un vitrier, « pour avoir passé à l'huille la croix et son piédestal » (15 novembre; fol. 53 v°); — de 70 l., pour un cent de chaises (29 juin 1783; fol. 55); — de 6 l. 16 s., pour sucre et café envoyés au curé, « pour luy tenir lieu d'honnoraire d'un sermon,... n'ayant voulu d'argent » (25 février 1784; fol. 58); — de 11 l., pour une paire de bas de soie noirs, offerts à un vicaire dans semblable circonstance (31 janvier 1785; fol. 60); — au P. Chrysogone Cazeau, provincial des Récollets (1er avril; fol. 60); — à un soldat du guet, pour annoncer la mise en adjudication de travaux (2 avril; fol. 60 v°); — de 266 l. 13 s. 6 d., à Labruyère, facteur d'orgues, pour le prix du tiers des réparations de l'orgue (24 juin; fol. 61); — de 400 l., au même, pour prix de la trompette ajoutée à l'orgue (30 décembre; fol. 62 v°); — au P. Forgemolle, gardien des Récollets (20 février 1766; fol. 63); — de 167 l., pour indienne destinée aux rideaux du maitre-autel (18 décembre 1788; fol. 70 v°); — « aux soldat de la garde pour écarter le monde lors de l'entèrement de M. le Curé » (31 décembre; fol. 71); — à divers, pour la reconstruction de la voûte de l'orgue (octobre 1789; fol. 72 v°); — de 30 l., pour une aumusse ayant appartenu à l'ancien curé (16 décembre; fol. 73); — de 24 l., « au musicien, par ordre de Mrs les maires et jurat,... pour avoir joué de son instrument depuis que l'orgue ne touchoit pas » (25 décembre; fol. 73); — de 2 l. 8 s., pour 6 bouteilles de vin données aux maçons quand on a posé la clef de la voûte (25 décembre; fol. 73 v°); — de 108 l., pour une lampe « de composition », pour la corde et « un flot de ruban de trois couleur pour mètre à lad. lampe » (20 mars 1793; fol. 79 v°).

G. 3038. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier de 11 feuillets papier, 32 pièces papier.

1545-1789. — Impositions et comptabilité.

G. 3039. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 60 pièces papier.

1738-1789. — Pièces comptables.

G. 3040. (Liasse.) — 126 pièces papier.

1738-1747. — Pièces comptables. — Mandats et reçus de sommes payées à Dardan pour travaux faits à l'église, suivant police reçue par Malescot : voûte sous les cloches, etc. (1739). — Mandat de 48 l. pour solde de deux bénitiers de marbre qui coûtent 290 l. (3 juin 1470). — Paiement de journées d'architecte à 50 s., et de maçons à 35, 32 et 25 s. (2 juillet 1740).

G. 3041. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 64 pièces papier.

1747-1748. — Pièces comptables. — Paiement de journées de paveurs à 20 s. (29 décembre 1747).

G. 3042. (Registre dérelié.) — In-folio, 25 et 7 feuillets papier.

1749-1750. — Brouillon de comptes de recettes et de dépenses.

G. 3043. (Liasse.) — 62 pièces papier.

1749-1752. — Pièces comptables.

G. 3044. (Liasse.) — 80 pièces papier.

1752-1755. — Pièces comptables. — Mandat pour le paiement de journées de menuisier à 1 l. 10 s. (30 mai 1752). — Reçu par Perrin d'un à-compte sur le prix d'un jeu d'orgue (9 mai 1752). — État des frais faits à Bordeaux pour le transport des orgues (28 avril 1752).

G. 3045. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1755-1762. — Pièces comptables. — Paiement à Rogé d'un aspersoir d'argent, pesant 4 onces 6 gros, valant 132 l. 12 s., à raison de 55 l. 7 s. le marc, plus 15 l. de façon (28 novembre 1762).

G. 3046. (Liasse.) — 107 pièces papier.

1763-1765. — Pièces comptables. — Paiement de chaises à 7 l. 4 s. la douzaine (21 mai 1763); — à Rogé, de 300 l. « à valloir sur l'ensansoir et une navette qui fait pour lad. paroisse » (25 avril 1764). — Compte pour lesd. ensensoir et navette, s'élevant à 378 l. 10 s. de matière, 25 l. de contrôle et 100 l. de façon (17 juin 1764). — Mémoire de 3 chasubles : jupon de moire d'argent acheté à Bordeaux, 30 l.; « 30 s. de gome pour faire du boucran », etc. (26 octobre 1764). — Contrat avec Louis Hardouin, fondeur à Dax, pour la refonte de la grosse cloche moyennant 1,200 l. (19 novembre 1764). — Compte du métal employé à cette opération : « La cloche, grâces à Dieu, a été faite dans le 4e fondage » (1765). — Paiement de cierges à 30 s. la livre (26 décembre 1765) ; — d'huile de noix à 7 s. la livre (31 décembre 1765).

G. 3047. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1766-1767. — Pièces comptables. — Mandat de 12 l. au profit d'Avela, menuisier, pour un pupitre, « compris le bois et l'esculture » (7 janvier 1766). — Paiement d'huile à 8 s. la livre (31 décembre 1766). — Compte des dépenses pour la refaçon du pavé de l'église en pierre de Rauzan, et pièces à l'appui (1766-1767). — Mandat de 144 l. au nom de Jean Bon, Jean Dusserey (?) et Jean Mouline pour réparations, nettoyage et blanchiment de l'église, réparation de la charpente, etc. (octobre 1767). — Paiement à 8 s., 9 s., et 12 s. d'huile fournie en 1767 (23 décembre 1767).

G. 3048. (Liasse.) — 167 pièces papier.

1767-1777. — Pièces comptables. — Paiement de café à 26 s. et de sucre à 15 s. la livre (29 février 1768). — Paiement d'huile d'olive fournie pendant l'année à 12 s. la livre (31 décembre 1768). — Reçu de 40 l. payées à Dubuison, peintre, pour avoir réparé sept tableaux (12 mars 1770). — Paiement d'une piscine en plomb destinée aux fonts et pesant 155 livres à 10 s. (10 mai 1770) ; — de 15 l. à Dubuison, pour peintures dans les fonts baptismaux (9 juin 1770); — d'huile d'olive à 12 et 13 s. la livre (28 décembre 1770); — d'huile à 9 s. la livre (28 décembre 1774). — Mémoire de réparations à l'église : journées de tailleurs de pierre et poseurs à 30 s.; manœuvres à 14 s.; doublerons de St-Émilion à 52 l. 10 s. le cent; pierre dure de Montagne à 11 s. le pied cube, etc. (7 mars 1777). — Mémoire de vernissage : journées à 3 l. (12 septembre 1777). — Paiement d'huile à 9 s. la livre (31 décembre 1777).

G. 3049. (Liasse.) — 129 pièces papier.

1778-1783. — Pièces comptables. — Mandat de 600 l. au nom de Chambrier (?) et Jean-Antoine Meneben pour avoir peint à la fresque les Évangélistes (26 avril 1782). — Paiement d'huile fournie en 1781 à 10 s. la livre (9 septembre 1782).

G. 3050. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1784-1785. — Pièces comptables. — Reçu par Labruyère, facteur d'orgues, du solde de la réparation (25 août 1785).

G. 3051. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1786-1788. — Pièces comptables. — Reçu de 30 l. par Miocque, facteur d'orgues (29 mai 1787).

G. 3052. (Liasse.) — 21 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Comptabilité. Pièces diverses sans date.

G. 3053. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets papier.

1597. — « Inventaire des contracts, tiltres et documentz estantz dans la sachristie,... par nous Jehan de Belliquet, sieur de Gaustandies, jurat de lad. ville... en présence de Messires Jehan Boisset, official de ladicte ville, et Daniel Cadetz, prestres, prébandiers. » — Analyse, acte par acte, d'un terrier de 69 feuillets en parchemin, contenant 123 actes (fol. 1-17); — de l'« exporle faicte par lesd. prébandiers du *(sic)* Roy nostre sire des places de lad. ville », du 17 août 1411 (fol. 18); — de la reconnaissance en date du 2 février 1512, n. s., pour le moulin de Pey Froment à Saint-Quentin (fol. 18 v°); — de l'esporle, du 27 juillet 1561, pour une vigne confrontant d'un bout à la Dordogne, de l'autre au chemin « qui conduict du mollin de Priollat en Condat » (fol. 19 v°); — du procès-verbal, en date du 29 novembre 1587, « contenant saisie du village de Cauprat, en la parroisse de Sailhans, à faulte de paiement des rentes deuhes ausd. prébandiers » (fol. 20); — de la cession, en date du 30 mars 1546, d'un bien qui renferme la fontaine de Roudière *alias* de James, et qui confronte, d'un bout à l'Isle, de l'autre, au chemin de Guitres (fol. 21 v°); — d'un acte du 23 décembre 1573, mentionnant « ung chay en ruhe des Meurs, confrontant au chay de la Ballaine de M. Vignaud » (fol. 22); — d'une reconnaissance de janvier 1534, n. s., pour des emplacements sis rue Fonneuve prés la porte Vediguon (fol. 24); — de la vente par François Decazes, à la date du 29 octobre 1507, d'une rente sur la maison des Trois Rois, sise rue de Guitres (fol. 24 v°). — Mention d'« ung vieux livre en parchemin, contenant le calendrier des obitz » (fol. 27).

G. 3054. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1614. — Confrérie de l'Assomption, fondée dans l'église St-Thomas. — Statuts de la confrérie, suivis de l'approbation de l'Archevêque (août 1614).

G. 3055. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 6 pièces papier.

XVIIe siècle-1764. — Confrérie de la Nativité de N.-D. Documents divers. — Ordonnance archiépiscopale rendue « en Congrégation » et enjoignant au curé de faire le service de la confrérie, et d'en célébrer les cérémonies accoutumées; l'exposé des motifs constate « qu'il y avoit une chapelle fondée à l'honneur de Nostre-Dame prez et hors les mœurs de laditte ville de Libourne appellée de Condat, laquelle est bastie dans le fonds de laditte frairie » (26 mai 1651). — Bref accordant des indulgences aux confrères (22 octobre 1680). — Proposition en vue d'un accord avec les Récollets, au sujet de la propriété des dépendances de la chapelle de Condat: les Récollets prétendent que cette propriété leur a été attribuée par le don que le Roi leur a fait de la chapelle le 15 janvier 1663; les confrères prétendent que les Récollets ne peuvent pas avoir de biens-fonds; ils reconnaissent néanmoins la propriété des religieux (4 juillet 1682).

G. 3056. (Registre.) — In-folio, 62 et 8 feuillets papier.

1770-an II. — Confrérie de N.-D. Registre des comptes.

G. 3057. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 85 pièces papier.

1702-1789. — Confrérie de la Nativité de N.-D. Pièces comptables. — Paiement de 8 livres de cire fine blanche pour couvrir « huit souches de fer blanc » (11 septembre 1764); — de cierges à 40 s. la livre (4 avril 1769); — de cierges à 40 s. et de cierges fins à 48 s. (9 septembre 1769). — Engagement pris par Jean Laconfourque de faire, moyennant 66 l., « deus vasse en reliquère esculpté et doré d'anviron disuit pouse de auteur sur un pié de largeur » (26 janvier 1775); — par le même, de faire 8 chandeliers de 2 pieds 1 pouce, « esculpté et doré dans le nouveau goût » (26 janvier 1775). — Contrat avec Tournier, peintre et doreur, pour travaux à la chapelle de la confrérie et quittance du prix (1er juillet-21 août 1778).

G. 3058. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1757-1793. — Confrérie Ste-Anne. — Inventaire des ornements de la chapelle Ste-Anne: 4 grands chandeliers d'argent, 1 grande croix d'argent, 1 petite croix d'argent « servant à la quette », 2 couronnes d'argent, « un cœur, une jambe et un devant d'estomac d'argent », etc. (27 juillet 1758). — Reçu du citoyen Chatonet 9 l., « pour avoir racomodé de flambeau pour sa chapelle de St-Acne » (25 juillet 1793).

G. 3059. (Registre.) — In-folio, 117 et 12 feuillets papier.

1757-1793. — Confrérie Ste-Anne. — Inventaire: 2 couronnes d'argent, « deux cœur d'argent, une jambe, un devant d'estomat, sept devent d'hautel »

(1761; fol. 1). — Reçu par J. Rogé de 102 l., 60 l. et 46 l. pour un chandelier d'argent (3 août 1762-3 mars 1763; fol. 2). — Autre inventaire : 6 grands chandeliers d'argent, la croix d'argent, etc. (27 juillet 1764; fol. 3). — Reçu par J. Rogé de « deux chandelier pesant quatre marc un once cinq gros et demi, à 48 l. le marc, de l'ansien poinsont », de 48 l. et de 102 l., « à conte, pour leur fère deux chandelier » (27 décembre 1766; fol. 4); — de 154 l. pour solde (27 juillet 1768; fol. 4); — du prix du pain bénit choine à 33 d. la livre (27 juillet 1775; fol. 4 v°). — Mention de réparation au retable, dorure de s^te Anne, etc. (27 juillet 1772; fol. 6 v°). — Liste des confrères, dans l'ordre alphabétique des prénoms : environ 9 Arnaud, 21 Antoine, 1 André, 10 Bertrand, 1 Blaise, 2 Benoit, 5 Bernard, 3 Barthélemy, 7 Charles, 1 Claude, 1 Catelan, 9 Étienne, 2 Émeric, 7 Élie, 1 Edme, 22 François, 1 Philippe, 10 Guillaume, 1 Georges, 1 Giraud, 3 Gabriel, 1 Grégoire, 3 Jérôme, 135 Jean, 7 Joseph, 12 Jacques, 4 Louis, 1 Laurent, 4 Léonard, 4 Mathurin, 3 Mathieu, 6 Michel, 2 Martin, 1 Martial, 1 Maurice, 5 Nicolas, 1 Noël, 67 Pierre, 3 René, 7 Raimond, 1 Samson, 3 Simon, 4 Sébastien, 1 Sicaire, 1 Thomas, 1 Vincent, 1 Vital, 1 Yves, 157 Anne, 1 Andrée, 87 Catherine, 23 Élisabeth, 75 Françoise, 140 Jeanne, 226 Marie, 99 Marguerite, etc. (fol. 10-117). — Reçu par C. Segay du prix d'un chandelier en argent par lui fabriqué (30 novembre 1758-26 juillet 1759; fol. 2); — du prix du pain bénit, à 27 d. la livre (28 juillet 1761; fol. 2 v°); — de 165 l., pour la table de communion faite par Capdemorlin (27 juillet 1770-10 janvier 1771; fol. 5 v°). — Constatation du paiement de 775 l. 10 s. à Cassar, doreur, et Ablat, sculpteur, pour travaux à la chapelle Ste-Anne (27 juillet 1785; fol. 10). — Reçus par led. Cassar de 229 l. et de 93 l., prix d'une niche et d'un crucifix placé dans lad. niche (27 juillet 1787 et 14 avril 1788; fol. 10 v° et 11).

G. 3060. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1753-1793. — Confréries Ste-Catherine et St-Clair. — *Confrérie St-Clair*. Accord pour la réunion de la confrérie, qui est fondée en l'église St-Thomas, à celle de St-Pierre, dans le cas où lad. église St-Thomas serait supprimée (16 février 1772).

G. 3061. (Registre.) — In-f°, 92 et 13 feuillets papier.

1748-1791. — Confrérie St-François. — Liste des confrères, dans l'ordre alphabétique des prénoms (fol. 2-49). — Liste des femmes membres de la confrérie (fol. 53-80). — Inventaire des ornements et meubles (7 octobre 1748; fol. 81). — Élection du bureau, composé d'un mande et deux « escauziers », avec le consentement du gardien du couvent de St-François (22 septembre 1765; fol. 5). — Autre élection, dans la chapelle de N.-D de Recouvrance (20 septembre 1772; fol. 6 v°). — Paiement par les « fabricœurs de la confrérie de St-François, dans l'esglise des Cordeliers » (4 octobre 1776; fol. 8 v°). — Reçu de 51 l., pour dorure de chandeliers (10 novembre 1782 (?); fol. 12).

G. 3062. (Liasse.) — 12 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Confréries St-Just et St-Laurent.

G. 3063. (Registre.) — In-f°, 284 feuillets papier, 1 pièce papier.

1745-1792. — Confrérie St-Just. — Liste des confrères, dans l'ordre alphabétique des prénoms (fol. 1-69). — Inventaire des ornements (3 septembre 1761; fol. 92 v°). — Élections des officiers, savoir : syndic, mande et escauziers; inventaires (fol. 93-110). — Ordonnance archiépiscopale autorisant le curé à donner la bénédiction du St-Sacrement le dernier dimanche d'août, jour de la fête de la confrérie (11 mai 1775; après le fol. 171). — Liste des femmes faisant partie de la confrérie, dans l'ordre alphabétique des prénoms (fol. 206-277).

G. 3064. (Registre.) — In-f°, 60 et 10 feuillets papier.

1755-1791. — Confrérie St-Laurent. — Listes des confrères des deux sexes dans l'ordre alphabétique des prénoms (fol. 2-60). — Inventaire des ornements (1755; fol. 1). — Élections des officiers : syndic, mande et escauziers; inventaires (fol. 4 et suiv.). — Fusion (?) des confréries St-Laurent et Ste-Quiterie (7 août 1763; fol. 6). — Inventaire de « la confrérie de Saint-Laurant é de Sainte-Chiterie » : une relique de s^te Quiterie, etc. (1776; fol. 8).

G. 3065. (Liasse.) — 25 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Confrérie St-Nicolas. — Requête à l'Intendant touchant une vigne sise à St-Michel-La-Rivière et louée à l'entrepreneur des carrières : on demande le paiement de blocs de pierre dure qui se trouvaient dans cette vigne et qui ont été enlevés pour les travaux publics de Bordeaux (1777 ?).

G. 3066. (Liasse.) — 92 pièces papier.

1752-an II. — Confrérie St-Nicolas. Comptabilité. — Paiement de cierges de pure cire vierge à 3 l. la livre et de « 10 tuyeau couvert de cierge vierge » (12 mai 1769). — Frais d'exploitation d'une vigne à La Rivière : journées « à déroquer », 20 s. (1763-1764); journées de bêcheurs, 9 s. (1763-1771) et 10 s. (1773-1774); journées de femmes, 5 s. (1763-1768).

G. 3067. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 84 pièces papier.

1750-1793. — Confrérie St-Pierre. — Reçu de l'organiste pour ses honoraires à l'occasion de deux fêtes de la confrérie célébrées en juin 1793 (10 juillet 1793).

G. 3068. (Liasse.) — 22 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Pièces diverses. — Lettre datée de St-Hippolyte ; le signataire, Betoulaud, invite un bénéficier à venir voir sa grotte, qu'il a fait agrandir et où les orangers ont beaucoup profité (8 novembre 1688).

Églises diverses hors de Bordeaux.

G. 3069. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets papier, plus 3 pièces papier.

1714-1741 et **1767-1777.** — Église St-Pierre d'Abzac. Registre de comptes. — Note concernant le traité passé avec Jacques Léger, peintre, pour « fère un tablau de l'Asumbsion de la Vierge, avec un devan d'autel représantant la Nativité et... racommoder le tableau du grand autel et paindre le cadre du tableau de Nostre-Dame », le tout moyennant 90 l. (28 septembre 1726 ; fol. 12 v°). — Quittance de Leyger (fol. 12 v°). — Note sur le contrat passé avec Gillon, fondeur de cloches, pour la refonte des deux cloches de la paroisse (18 janvier 1727; fol. 13). — Compte du métal employé pour cette opération : un mortier d'apothicaire pesant 140 livres, à 20 s. la livre, etc.; la fonte de la petite cloche est recommencée (fol. 13 v°-14). — Paiement de journées de tailleurs de pierre à 22 s. (14 janvier 1731; fol. 20 v°). — Recette de 14 s. 6 d. payés par Herreyreau « pour valleur d'un oyzon quy avoit esté donné au plat de l'euvre..., quy luy fut livré comme dernier enchérisseur » (1731; fol. 21 v°). — Paiement d'une journée employée à abattre les noix, 8 s. (1er septembre 1731 ; fol. 22); — d'huile pour la lampe à 10 s. la livre (1er octobre 1731; fol. 22); — de 4 l., prix d'une barrique de chaux « pour la construction du ballet au-devant de l'église » (8 juin 1732; fol. 23 v°); — de 16 l., pour un millier de tuiles destinées à la même construction (29 septembre 1732; fol. 23 v°); — de 39 l. et de 19 l. pour la bâtisse et la charpente dudit porche (16 janvier-8 février 1732; fol. 25). — Contrat avec Larroque, peintre et doreur, habitant de « Baune en Bazadois », pour la façon d'un retable et la peinture d'un tableau de « st Pierre o liens »; le prix, soit 800 l., sera payé sur les 1,000 l. léguées par feu Raimond Minvielle, curé d'Abzac, oncle du curé actuel (12 janvier 1736; fol. 29). — Dépenses pour la charpente et la couverture du clocher (1740; fol. 37-38). — Avis imprimé prescrivant des prières pour la pluie (12 août 1767; pièce détachée). — Constitution d'une rente de 215 l. au profit de la fabrique par « messire Annonime de Roussel, chevalier, seigneur de Goderville et d'Abzac, baron de Puisseguin et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, ancien capitaine de cavalerie, habitant de son château dud. Abzac » (16 novembre 1777; pièce détachée).

G. 3070. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets papier.

1698-1730. — Église St-Pierre d'Abzac. Confrérie des saints Cosme et Damien. — Statuts de la confrérie (s. d.; fol. 1). — Règlement : « Tous les ans sera noumé ung roy et une raine, deuquel estat sera crié à la porte de l'églize, et sera lessé ledit estat du roy et de la raine au plus enchérisseur » (s. d.; fol. 3). — Mention de l'enchère de la dignité de roi, 6 l. 3 d.; de reine, 3 l. 12 s.; de mignon, 3 l. 3 s.; de mignonne, 1 l. 12 s. (1698; fol. 6 v°); — de l'enchère des divers offices : grand connétable, grand prévôt, lieutenant du grand prévôt, premier sergent, second sergent, écuyer tranchant, « premier corporal », « second corporal », premier et second anspessades (1700; fol. 9 v°); — de l'enchère des offices de médecin du Roi, conseiller du Roi, etc. (1719; fol. 15 v°) — « Despance du roy, de la reyne, mignon, mignonne, tambour et pfiffre et autre personne vivant sur le commun » (1721; fol. 21 v°).

G. 3071. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 6 pièces papier.

1417-1768. — Églises St-Éloi d'Andernos et de

St-André-de-Cubzac. — *Andernos.* « État des terres défrichées depuis quarante ans dans la paroisse d'Andernos en Beuch » (144 journaux et plus), « des parcs et apiés bâtis et placés en terre vierge dans laditte parroisse, également depuis quarante ans » (36 parcs et 14 ruchers) (1er mars 1763). — *St-André-de-Cubzac.* Mention du testament d'Élie de La Ruscade, seigneur de Bernescur, à la date du 14 octobre 1375, et assignation par Jean de Plassan, seigneur de Bernescur, de revenus pour la chapellenie fondée par led. Élie « en la gleysa de Sent-Andres-deu-Nom-de-Diu » (9 février 1417, n. s.). — Plan et élévation d'un autel et reçu, signé Allais, de 12 l. « pour le désein de l'hotelle de l'église de St-André-de-Cuzac » (Bordeaux, 29 août 1765).

G. 3072. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1614-1788. — Églisès St-Maurice d'Aubiac, St-Martin d'Aubie, de St-Aubin, St-Paul d'Audenge, d'Aureillan et de St-Avit-Du-Moiron. — *Aubie.* Statuts de la confrérie du St-Sacrement : « Tous les confrères se confesseront les fêtes annuelle et feront leurs efforts pour comunier tous ensambles dans la susdite église le dimanche » (1er mars 1718). — *St-Aubin.* Dotation par Madeleine de Mailhart, demoiselle, veuve d'Asdrubal de Féron, dame de la maison noble de La Sale de St-Aubin, d'un service pour sa mère feu Pergente de La Fabre, veuve d'André Mailhart : elle fait remise de la dîme due pour une vigne appartenant aux curés et se réserve l'hommage d'un chapelet de 20 s., que les nouveaux curés lui devront la première fois qu'elle ira ouïr leur messe (4 octobre 1644).

G. 3073. (Registre.) — Petit in-4°, de 44 feuillets papier, 4 pièces papier.

1665-1770. — Église St-Clément d'Ayguemorte. Comptabilité. — Inventaire des ornements de l'église (10 juin 1675; fol. 8 v°). — Paiement de journées de couvreur à 15 s. (1688-1691 ; fol. 18 v°). — Paiement de 105 l. à Dubois, sculpteur de Bordeaux, et de 109 l. 6 d. à Montus, doreur, pour la sculpture et la dorure du tabernacle (1701-1702 ; fol. 29 v°). — Inventaire des ornements (10 février 1732; fol. 33). — Paiement d'huile à 10 et à 9 s. la livre et de savon à 8 s. (1737-1738; fol. 39 v°); — d'huile à 9 s. et de cierges à 30 s. la livre (1739; fol. 40 v°). — Recette de 6 l., « pour l'ouverture de la fosse d'un enfant de M. de Castelnau » (1740; fol. 41). — Paiement à Oudry, fondeur, pour une clochette (1743; fol. 44); — d'huile à 10 s. et de savon à 11 s. la livre (1744; fol. 44 v°). — Délibération fixant les honoraires du sacristain : « S'obligent les susdits habitans donner pour le droit du sacristain, sçavoir 10 s. pour chaque père de bœuf ceux qui les touchent, quatre sols chaque journalier » (9 septembre 1731; pièce détachée).

G. 3074. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1643-1769. — Églises de Baron, St-Vincent de Barsac, de Bassens, N.-D. de Bayon, de Beautiran et St-Saturnin de Bégadan. — *Bayon.* Collation d'une chapellenie par Anne d'Eyquem, veuve de Jean de Promis, seigneur de Lamothe, fille et héritière de Louis Eyquem, conseiller à la Cour des Aides et seigneur de la maison noble du Petit Tayac, en faveur de son neveu, noble François de Larocque, écuyer, curé de Coimères et « directeur de la chapelle de Nostre-Dame de la Croix en Bazadois » (10 janvier 1686). — *Bégadan.* Délibération des habitants tendant à construire dans le cimetière et communiquant avec l'église, les deux chapelles de Notre-Dame et de St-Jean, lesquelles encombrent l'intérieur de l'édifice, devenu insuffisant (15 mai 1768). — Procès-verbal de l'examen des lieux en vue de la construction de la chapelle St-Jean, du côté de l'Épître, les fonds manquant pour bâtir l'autre chapelle ; projet à l'échelle (9 juillet 1769).

G. 3075. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets parchemin et 1 pièce papier.

1726 et **1754-1789.** — Église St-Pierre de Bègles. Terrier.

G. 3076. (Registre.) — In-folio, in-8° et in-8° oblong, 46 et 22 feuillets papier et 1 cahier, de 10 et 8 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Église St-Pierre de Bègles. Liéve et table alphabétique.

G. 3077. (Liasse.) — 8 cahiers de 52 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Église St-Pierre de Bègles. Liéves. — Analyse d'une reconnaissance du 15 mai 1612 au profit de Florence de Métivier, abbé de Fonguilhem (fol. 1); — d'une reconnaissance du 20 novembre 1565 par Claude Moynet, libraire à Bordeaux (fol. 2); — d'une reconnaissance du 16 mai 1553, pour un pré dans la palu de Bordeaux au lieu dit *Au Captau* ou *à La Virade* (fol. 7).

G. 3078. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1424-1788. — Église St-Pierre de Bègles. Propriétés et seigneuries foncières à Bègles.

G. 3079. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1407-XVIIIe siècle. — Église St-Pierre de Bègles. Propriétés et seigneuries foncières en divers lieux; rentes, affaires diverses. — Croquis de plan, signalant une terre possédée, le 20 novembre 1565, par Claude Moynet, marchand libraire (sans date). — Croquis de plan, mentionnant, à la date du 8 janvier 1602, dans la palu de Bègles, une tenure de « 7 sadons, qu'est 70 pas en largeur » (sans date).

G. 3080. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1672-1740. — Églises St-Martin de Biscarosse et St-Pierre de Blaignan. — *Biscarosse.* Fondation par Isabeau de Baleste, veuve de Caupos, d'une chapellenie dans la chapelle St-Michel de l'église de Biscarosse et présentation pour ce bénéfice de Jean de Caupos, troisième fils de la fondatrice (22 décembre 1683). — *Blaignan.* Installation de Pierre Guérin, curé de St-Laurent, « pourveu en commande... du prieuré-cure de St-Pierre dud. Blaignan, ordre des chanoines réguliers de st Augustin » (13 juin 1672).

G. 3081. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1614-1771. — Église St-Martin de Blanquefort. Personnel et liêves fragmentaires. — Présentation par J.-B. Maignol, procureur général à la Cour des Aides, administrateur de ses enfants et de feu Rose David et en cette qualité seigneur de la maison noble de Mataplanne (*alias* Moteplane) et patron de la chapellenie fondée par Pierre de L'Isle, seigneur de lad. maison (18 janvier 1769).

G. 3082. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1524-1776. — Église St-Martin de Blanquefort. Propriétés et seigneuries foncières à Blanquefort et à Eysines. — *Blanquefort.* Reconnaissance passée à Blanquefort, « dans la maison noble de Motheplane » (18 octobre 1740). — *Eysines.* Extrait fait sur des titres gascons par Allien, archiviste en chef de la Garde-Note (30 juin 1775).

G. 3083. (Liasse.) — 18 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Église St-Martin de Blanquefort. Propriétés et seigneuries foncières dans diverses localités : notes et plans.

G. 3084. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1565-XVIIIe siècle. — Église St-Martin de Blanquefort. Pièces diverses. — Note sur les seigneurs de Lalande et de L'Isle : en 1264, le sr de Lalande et de L'Isle construit le couvent des Carmes; en 1411, on constate que pendant plusieurs années les srs de Lalande ont été guidons d'une compagnie de cavalerie qui est commandée par le maire; en 1495, le sr de Lalande combat avec succès un genevois, « estant à Ast, ville de Piémont » (XVIIe siècle).

G. 3085. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1640-1781. — Églises St-Sauveur de Blaye (titres de la chapellenie de St-Jean de Blaignan), de Blézignac, de Bommes, de Bouliac et de Bruges. — *Blézignac.* Vente par Pierre de Fisson, sieur Du Luc, à Jean de Laguyonnie, vicaire perpétuel de la paroisse (13 octobre 1640). — Conflit entre Nicolas Brux, vicaire perpétuel, et Isaac Bidal, sieur de Laurairre (?), domicilié depuis quelques années à Blézignac, touchant les pouvoirs des fabriciens (25 juillet 1651). — Inventaire des ornements par Vialle, docteur en théologie, curé : deux chandeliers d'étain fin, aux armes de M. de Gaufreteau, sieur Du Luc, etc.; énumération des travaux faits par led. curé : sacristie, chaire à prêcher, refonte de deux cloches, cloche à la chapelle du Temple, etc. (3 septembre 1691). — *Bommes.* Testament de André-Herme Tronquoi, docteur en théologie, curé : il lègue aux pauvres de la paroisse 500 l. « au-delà de ce qui se trouvera dans la bourse destinée pour eux qui est en mon pouvoir et dans laquelle il y a de l'or et des reçus de chirurgien » (24 décembre 1767). — *Bruges.* Monitoire au sujet d'un vol commis dans l'église (25 septembre 1781).

G. 3086. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1654-1672. — Églises St-Martin de Cabanac et St-Jean de Villagrins. — Acte au sujet de la dime de ces paroisses, affermée pour 1,075 l. : les habitants refusent d'acquitter la dime, parce que le service religieux

n'est pas assuré (29 septembre 1659). — Opposition par Jean Dusoullier, avocat au Parlement et seigneur « des maisons nobles d'Artigue » (16 janvier 1670).

G. 3087. (Liasse.) — 19 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Église de Cadaujac. Divers. — Procuration générale à Thomas Walsh, curé de St-Selve, par Thadée O'Kelly, curé de Cadaujac, qui est sur le point d'entreprendre un long voyage (24 août 1781). — Paiement de marchandises vendues en 1785 : huile fine à 20 s. la livre, huile commune à 16 s., morue sèche à 12 s., riz à 8 s., café à 22 s. et à 20 s., sucre à 20 s., cassonnade à 14 s., beurre à 20 s., etc. (9 août 1785). — Reçu de 21 l. pour un abonnement au *Journal de Genève* (19 janvier 1788). — Fragment d'un prône sur l'élection d'un maire (1790?).

G. 3088. (Liasse.) — 52 pièces papier.

1779-1790. — Église de Cadaujac. Correspondance du curé O'Kelly. — Lettre de Mme de Caldaqués-Dublanc invitant O'Kelly à faire avec elle le voyage de Langon : « Que le globe ne vous retienne point, parce qu'il ne doit point ce lencer de cette semaine » (1784?). — Lettre d'un prêtre auxiliaire, qui donne 24 s. d'étrennes à la gouvernante: « Je suis fâché que par ses mauvaises façons elle ne mérite que ça » (16 avril 1785). — Lettre au sujet d'une plainte d'un individu qui a été blessé par O'Kelly (14 mai 1786). — Lettre de Réaud, curé de Léognan, qui a la fièvre : « J'ai encore plus de peur de la tristesse que de la mort » (26 septembre 1786).

G. 3089. (Liasse.) — 1 cahier de 21 feuillets papier, 1 pièce papier.

1731-1758. — Église St-Martin de Cadourne et église de St-Seurin, son annexe. — Arrêt du Grand Conseil maintenant le supérieur de la Mission de Rochefort, à cause du prieuré de St-Vivien, uni au séminaire et à la cure de Rochefort, en la possession de présenter au prieuré-cure de Cadourne et de St-Vivien (29 mars 1734). — Livre de raison du curé de Cadourne pour 1731-1758: souscription « pour avoir un régent » (2 noms) (fol. 2); louage d'un domestique à 20 écus et 2 paires de souliers par an (1er octobre 1738; fol. 2 v°). « Le 19e septembre [1755], à 7 heures du soir, j'ay esté greslé; j'ay perdu quelques tonneaux de vin » fol. 6 v°). Vendanges de 1756 : « Mangé 71 l. beuf; les jours maigres, mangé des ognons et mongettes » (fol. 13).

G. 3090 (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 43 pièces papier.

1514-XVIIIe siècle. — Églises de Caillau, St-Cyr de Cameyrac, St-Martin de Cambes, de Camblanes et St-Dizier de Cantenac. — *Caillau.* Reconnaissance au profit de Pierre Caron, archidiacre de Fronsac en l'église métropolitaine et à ce titre curé de Caillau, pour un bien de la contenance d'un journal trois règes, mesure de Vayres (27 juillet 1645); — par César-Phébus Maron, seigneur de Pisanis-La-Chapelle, mari de Peyronne de Niort, au profit de Jean Pradillon, archidiacre de Fronsac, prieur de l'ancien séminaire de Bordeaux, curé de Caillau (6 septembre 1692). — *Cambes.* Notes sur les droits des chapelles de Bertrand de Beauville et Du Soulley (XVIIIe siècle). — *Cantenac.* Reconnaissance pour un immeuble bâti, sis « a la saubetat de Canthenac » (8 mai 1541).

G. 3091. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1384-XVIIIe siècle. — Églises St-Martial de Capian, de St-Caprais, St-Martin de Carcans, St-Martin de Carignan et de Castelmoron. — *Capian.* Bail à fief par la confrérie St-Martial de Capian de biens sis près le ruisseau du moulin de Barcau (?), à Capian (25 avril 1480). — Concession pour sept ans par Innocent X d'une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront l'église de Capian le jour de la st Martial (traduction imprimée sur placard; 5 février 1652). — Concession analogue pour une nouvelle période de sept ans (17 juillet 1687). — *Carignan.* Don par Raimond Austen, vicaire perpétuel de la Majestat St-André de Bordeaux, à Rampnor Cornut, curé de Carignan, et à ses successeurs, d'un cens sur un pré sis à Carignan, lieu dit *a L'Estanc* ou *a La Gorgua*, près du ruisseau qui alimente le moulin des héritiers d'Olivier Du Mont, damoiseau (9 mai 1384). — *Castelmoron.* Arrêt du Conseil d'État autorisant la vente de bois de la forêt communale pour subvenir aux frais des réparations de l'église, dont le devis s'élève à 1,500 l. (6 juillet 1734).

G. 3092. (Liasse.) — 6 cahiers de 89 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1570-1701. — Église St-Jacques de Castelnau. — Reconnaissances au profit de Jean Rivière, chapelain, représenté par noble Jean Desclaux, capitaine de Castelnau (copie authentique; 3 février 1570).

G. 3093. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets papier.

1674-1675. — Église St-Jacques de Castelnau. Terrier pour « la chapelle de Vivens et honneurs de Listraq, fondée... par dame Margueritte d'Albret, vivant dame dudict Castetnau ». — Reconnaissance pour une terre sise à Listrac, lieu dit *a la Lagune de les Donnes* autrement *a Hontarrune* (28 avril 1674; fol. 11).

G. 3094. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets papier.

1767. — Église St-Jacques de Castelnau. Liève de la chapellenie de Vivens, rédigée par Charles Agard, chanoine de Cadillac et titulaire de lad. chapellenie.

G. 3095. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

1329-1790. — Églises St-Symphorien de Castillon-sur-Dordogne, St-André de Cauvignac, de Cénac et St-Romain de Cenon. — *Castillon.* Appel de la sentence arbitrale rendue par Guillaume Conge, archiprêtre de Moulis, et frère Pierre Gros, carme, entre les Carmes de Castillon et le prieur de St-Florent de la même ville : la sentence dont il est fait appel portait que chaque partie la ferait approuver, « prior Sancti-Florentii per abbatem suum Sancti-Florentii Salmurii » (copie; 17 février 1329, n. s.). — Installation de Léon de Calvimont, prieur de Moncaret, dans le bénéfice de St-Symphorien de Castillon, de St-Florent du même lieu « et de son annexe nommée la chapelle de Colles, autrement de Talebot » (14 octobre 1603). — Dossier de la construction du presbytère (1770). — *Cauvignac.* Accord entre les habitants et le curé, qui a été nommé à Lados et qui consent à rester, si les habitants lui paient une gerbe sur quarante; il promet « d'enseigner les enfans de la paroisse à lire et écrire », « de dire la messe toutes les Notres-Dames à un hautel à gauche en entrant dans lad. églize, comme il fut ordonné lors de la fondation par Monseigneur l'Évêque », etc. (17 septembre 1664). — *Cenon.* Installation du fondé de pouvoir de Marie-Grégoire de Bertrand, prêtre du diocèse de Rieux, conseiller clerc au Grand Conseil, pourvu de la cure de Cenon (18 juin 1790).

G. 3096. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1743-1755. — Église St-Pierre de Cézac. Différend avec Thomas Michel, maître brodeur à Bordeaux, pour le paiement de travaux par lui faits pour lad. église.

G. 3097. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1749-1763. — Église St-Pierre de Cézac. — Succession en déshérence d'Henri Barre, chanoine de St-Augustin, ancien prieur-curé de Cézac, et papiers lui ayant appartenu : requêtes exposant que Barre avait une part dans la dîme, et que pour ce motif, suivant la jurisprudence du Parlement, partie de son pécule revient de droit à la fabrique et aux pauvres (mars 1757). — Déclaration notariée des excuses faites par le procureur fiscal de St-Savin à la suite d'un jugement et concernant les injures par lui proférées contre Nicolas Aubert, prieur de Cézac (19 janvier 1761). — Délibération des habitants convoqués par le syndic, le curé n'ayant pas donné suite à une demande de convocation : il est décidé entre autres que le syndic fera rétablir la croix du cimetière, sauf à se pourvoir « contre les autheurs de la chutte et destruction d'icelle » (2 août 1761).

G. 3098. (Registre.) — In-4°, 67 et 10 feuillets papier.

1622 et **1654-1716.** — Église St-Pierre de Cézac. Registre de comptes. — Mention de travaux pour « fère le fondeman de la croiz » (1661-1662; fol. 17). — Achat de « catre sous et demy de dantelle pour mètre au surpelis de M. le prieur » (1663; fol. 22 v°). — Reçu de 10 l. pour réparation à la croix du cimetière (1665; fol. 29 v°). — Dépense de 15 s. par les bouviers « qui sont allé chercher la verge de la crois à Sainct-Laurens » (1665; fol. 29 v°). — Achat d'un cable « pour tirer les pierres taillées au clocher » et de « deux arbres pour deux cadènes qu'il a fallu pour supporter les cadènes qui tiennent les cloches et mettre sur la muraille du levant et du couchant » (1685; fol. 52). — Fonte de la petite cloche, fourniture de métal à 12 s. la livre, etc. (1695; fol. 58 v°). — Paiement à Leclercq, peintre à Bordeaux, de 45 l. pour le tableau de s^t^ Jean l'Évangéliste, plus 12 l. pour le cadre (22 mars 1703; fol. 62); — de « trois livres et trois quars de toile blanche pour une nape pour l'autel, à 21 s. » (1708-1709; fol. 64). — Dépense pour la façon du lambris et le recarrelage de l'église: 1,000 carreaux, 10 l.; chaux, à 2 l. la barrique; 8 journées de carreleur, 4 l. 16 s. (1712; fol. 66 v°). — Titre de sépulture pour Pierre Pyneteau, notaire royal : le Concile provincial et les ordonnances syno-

dales en exécution d'icelui ayant prohibé les inhumations dans l'intérieur des églises, «si ce n'est des personnes recommandables par leurs mérites», l'impétrant a exposé qu'il a fait faire des tables de communion au maître-autel et à l'autel de N.-D., qu'il a donné le devant d'autel de la chapelle St-Sébastien, etc. (26 novembre 1622; fol. 8). — Comptabilité : ventes de « rilles ». « Rilles de 1707, vendues le 1er janvier 1708: à Jean Lafont de Cavignac, une tablée de 55 s., payé; à M. Lagane, une tablée, 38 s., payé », etc. (fol. 10).

G. 3099. (Registre.) — In-folio, 41 et 47 feuillets papier.

1711-1761. — Église St-Pierre de Cézac. Fabrique et confrérie N.-D. — Mention d'un projet de refonte de la cloche et d'achat de briques « pour faire les fourneaux de lad. cloche » (12 mars 1719; fol. 4). — Voyage à Bordeaux afin d'acheter le métal pour la refonte (31 mars 1719; fol. 4 v°).— Assemblée des paroissiens : « Les rilaires qui ont amassé le lard ont randu leurs comptes » (28 janvier 1731; fol. 11). — Mention d'ornements achetés à Bance, chasublier à Bordeaux (6 janvier 1732; fol. 11 v°). — Reddition de compte par les « rillaires », déduction faite des dépenses « pour le porte-lard, pour les rois des rillaires » (10 janvier 1734; fol. 17). — Compte du produit des « rilles et autres offrandes des fidelles » et « du provenu du lard... quêté et vandu » (20 janvier 1741 et 7 janvier 1742; fol. 21). — Mention de paiements à Durant, peintre, « qui a fait les tableaux de l'églize », et à Beau, sculpteur, « pour final payement du retable » (29 avril 1747; fol. 23). — Nomination d'une commission pour s'occuper des pauvres, en exécution de l'arrêt du Parlement du 14 février 1748 (10 mars 1748; fol. 24). — Répartition des indigents, au nombre de 44, entre les habitants en état de les nourrir : le prieur en nourrira 4; M. Barre, 2; M. de Vincent, conseiller au Parlement, 4, etc. (10 mars 1748; fol. 25). — Mention de paiements à Michel, chasublier (22 janvier 1754; fol. 30 v°). — Vente à l'encan des meubles et des effets de feu Barre, ancien prieur de Cézac (30 mai 1757; fol. 35 v°).— Attribution de moitié du pécule dud. Barre aux indigents, au nombre de 26 (5 juin 1757; fol. 36).— Délibération sur la demande des maçons employés à réparer la couverture de l'église : on leur avait promis 20 s. par jour pendant l'été, ils réclamaient autant pour les journées d'automne et pour leurs aides; on fixe le salaire moyen des maçons à 18 s. et des aides à 12 s. (20 novembre 1757; fol. 37). — Achat d'une robe de chambre et d'une jupe pour faire une chasuble et un devant d'autel (2 octobre 1758; fol. 38 v°). — Liste alphabétique par prénom des membres de la confrérie de la Nativité, fondée en 1613 (fol. 1-47). — Membres de la famille de Joigni de Belbrune inscrits à lad. confrérie (fol. 1 v°).

G. 3100. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 18 pièces papier.

XIIIe siècle (?)-1789. — Églises de St-Christoly en Blayais, N.-D. de Cissac, St-Jean de Coutras, St-Vincent de Croignon, de Ste-Croix-Du-Mont et St-Julien de Cubzac. — *St-Christoly.* Testament de Jean de Bavolier, conseiller au Parlement : clause longuement détaillée au profit d'un fils du premier lit; s'il s'étend ainsi, c'est « pour sauver mond. fils de la malveillance de ma femme seconde, sa marastre et injuste noverce, si y en eut jamais » (5 novembre 1606). — *Cissac.* Fondation par Douce, dame Du Breuil (acte très suspect, en copie; XIIIe s.). — *Coutras.* Procuration aux fins de permutation entre J.-B. de Chancel, vicaire général d'Angers, titulaire de la chapellenie du St-Esprit et de St-Mathieu à St-Front de Périgueux, curé de Coutras et ses annexes, Le Fieu et Les Peintures, d'une part, et Simon Vieillefond, vicaire amovible dud. Coutras (30 octobre 1783).

G. 3101. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1721-1788. — Église St-Christophe de Daignac. Pièces concernant la fabrique. — Livraison, après visite par experts, de la maison presbytérale qui vient d'être achevée (7 décembre 1760).— Démission d'Isaac Rabeau, marchand, syndic de la fabrique depuis 1725, et nomination de Jacques-Christophe de La Chassaigne, soudan de Pressac (9 mai 1762). — Extrait de procès-verbaux d'inhumations dans l'église : les 4 et 5 février 1762, inhumation de deux individus morts, le 2, « sous les ruines des grottes du bourg de Daignac » (29 mai 1762). — Nomination de Mathurin Brun, greffier du marquisat de Curton, en qualité de syndic, à la place de Jacq.-Chr. de La Chassaigne, décédé (24 août 1777.)

G. 3102. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1762-1765. — Église St-Christophe de Daignac. Procès contre Pierre Estager, laboureur, au sujet d'un tènement. — Consultation signée Lemoine, portant que le syndicat de la fabrique est responsable de la perte des droits qu'il a laissé prescrire : « Ces sortes d'administrateurs sont en tout semblables aux tuteurs et curateurs » (6 décembre 1765).

G. 3103. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1693-1790. — Église St-Christophe de Daignac. Comptes et pièces comptables. — Compte de dépenses de 1693-1701 : mention d'un marché pour la construction d'une sacristie voûtée du côté Nord, moyennant 54 l., « le breuvage et le couchage » (20 février 1694); paiement de 14 l. 16 s., pour la sacristie, « démollir le grant autel et le transporter au fon de l'esglize et faire une demye-croizée du costé du nort et blanchir l'autel et la sacristie » (9 décembre 1694); dépense pour le lambris du maître-autel (juillet 1695); paiement de fer à 4 s. 6 d. la livre pour la ferrure des portes du cimetière (mai 1699); de pierre dure pour l'escalier de la tribune, à 4 s. le pied (s. d.). — Compte des dépenses de 1727 à 1763 : paiement du port du retable de Branne à Daignac (14 mars 1729); de 285 l., « à M. Larroque, pour le retable qu'il a fait à l'église de Daignac » (8 avril 1729); de chaux à 40 s. la barrique (18 juin 1740). — Marché avec Jean Fréchaud, maçon de La Sauve, pour la construction de fonts baptismaux, d'un escalier accédant à la tribune et d'un porche (15 décembre 1739). — Marché avec La Roque, sculpteur, pour la façon d'un retable en sapin destiné au maître-autel, conformément au dessin signé de lui (18 janvier 1729). — Marché détaillé avec Antoine Castaing, menuisier, pour couvrir l'église d'un lambris (9 octobre 1763). — Quittance du prix dud. lambris (15 mai 1764). — Marchés avec Decazes pour « racommoder et repindre à l'huile le grand tableau, ensemble les quatre tableaux représentant un st Christophle, st Bonaventure, st Jean-Baptiste et st Pierre, comme aussi le couronnement au-dessus dudit grand tableau, qui représent[e] un Christ orné de la Vierge et st Jean l'Évangéliste et d'une Madelaine, le tout du grand autel », pour peindre le retable, les murs du chevet, etc. (3 avril et 12 mai 1764). — Reconnaissance de 200 l. au profit de Sicart, orfèvre à Bordeaux, rue des Argentiers, pour solde de vases sacrés (13 juillet 1772). — Paiement de planches pour la tribune (1er août 1776). — Marché avec Pierre Jourdan, plâtrier à Cadillac, pour recarreler l'église, retailler et reposer les pierres tombales, blanchir les murs et pratiquer « du cotté et au-dessous de la grande fenêtre » un enfoncement de 6 à 8 pouces destiné à loger le confessionnal; reçu du prix (12 mai-13 juin 1779). — Marché avec J.-J. Turmeau, fondeur de cloches, rue Du Casse, à Bordeaux, pour la refonte de la cloche (19 mars 1784).—Quittance dud. fondeur (12 juin 1785).

G. 3104. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1550-1769. — Églises de Dardenac, Daubèze et St-Médard d'Escurac. — *Dardenac.* Fondation par Jeanne de La Chassaigne, veuve de Jean Daix, écuyer, seigneur de Grossombre et de Larmavailhe (29 avril 1693). — *Escurac.* Cahier imprimé renfermant les actes suivants : union de la paroisse d'Escurac à celle de Civrac, pour insuffisance de revenus (2 novembre 1622); acte verbal de J.-P. Pepin de Belleville, écuyer, seigneur et patron de la paroisse d'Escurac, lequel prétend que l'union précédente est nulle, que le curé de Civrac n'en remplit pas les conditions parce qu'il ne dessert pas Escurac, que cette dernière paroisse, « autrefois si pauvre, est une paroisse très fertile, non seulement par le dessèchement des marais qui en dépendent, mais par les terres hautes qui y sont dans la culture la plus heureuse », que le curé de Civrac, « par la réunion des deux paroisses..., se forme un revenu de neuf à dix mille livres », etc. (2 juillet 1767); autre acte verbal du même (6 septembre 1767).

G. 3105. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1498-1790. — Églises St-Pierre d'Espessas, de Ste-Eulalie-d'Ambarès, de Ste-Eulalie-en-Born et d'Eysines. — *Espessas.* Mandement pour l'usage des œufs (placard imprimé; 24 janvier 1714). — *Ste-Eulalie-d'Ambarès.* Vente par François Demontjon, sieur de Lavergne, syndic honoraire de la fabrique (Ste-Eulalie, maison noble Du Gravié, 20 avril 1771).

G. 3106. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1405-XVIIIe siècle. — Églises St-Hilaire de Fargues, St-Vincent de Floirac, de Ste-Foy, de Fréneau et St-Martin de Fronsac. — *Floirac.* Concession par l'Archevêque au profit de noble Bernard Lamolère de Sibirol, « seigneur du château de Feuillâs », d'un droit de banc dans l'église, dans la nef, à gauche, contre le pilier, sous la chaire à prêcher, « place que les anciens seigneurs de Feuillas avoient toujours occupée » (9 août 1747). — *Fréneau.* Toisé des maçonneries « faites par François Menet dans la construction de l'église » : 332 brasses et quart, à 50 s. l'une (16 décembre 1666). — *Fronsac.* Ordonnance archiépiscopale rendue à la suite de la visite pastorale et prescrivant quelques travaux : couvrir les fonts d'un dais sous lequel sera représentée une colombe; abaisser au ras du pavé « les

tumbes élevées»; démolir le ou les autels de s[t] Roch et de s[t] Éloi, «et sera faict un beau tableau desditz sainctz»; enlever le «balustrage» trop élevé qui enclot l'autel de s[te] Catherine; démolir l'autel de s[t] Eutrope; garnir «de jalousies» le confessionnal placé au midi; lambrisser (ou voûter?) la nef; retoucher les tableaux; agrandir le vitrail du maître-autel, côté de l'Évangile; blanchir les murs; clore le cimetière et y employer la pierre d'une chapelle ruinée qui est dans led. cimetière, etc. (14 juin 1669). — Requête du curé, qui demande à utiliser le reste des débris de la chapelle signalée plus haut pour réparer la maison curiale (1694). — Dossier de travaux au presbytère : devis détaillés, etc. (1755-1759).

G. 3107. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1502-1789. — Églises de Gabarnac, S[t]-Pierre de Gaillan, de Gardegan, S[t]-Pierre de Gauriac et de S[t]-Genès-de-Lombaud. — *Gabarnac.* Conflit entre Jean Darche, sous-chantre de S[t]-André et en cette qualité curé primitif de Gabarnac, et son prédécesseur Langoiran, vicaire général, au sujet des réparations à l'église de Gabarnac : procès-verbal de la visite de J. Gauzès, curé de S[t]-Pierre de Loupiac, archiprêtre de Benauge, vicaire forain, délégué par l'Archevêque pour se rendre compte des réparations à faire : «L'autel est sans rideau»; aux fonts, «il n'y [a] pas de tableau de s[t] Jean; il existe des bancs, à la marquise Dallon, au «comte de Prinssac, seigneur haut justice» et un «qu'on dit appartenir à M. Dupuymaurier», etc. (20 septembre 1781). — *Gauriac.* Vente par-devant l'un des quatre notaires institués dans la ville et la châtellenie de Bourg, par Pierre Furt, seigneur de Mazion, à Philippe Pheudre, seigneur de Thau, de diverses redevances et du droit de patronage sur la chapelle S[t]-Michel, attenante à l'église de Gauriac, moyennant 400 l. tournois, payées en nobles, qui valent 110 s., en doubles ducats, qui valent 4 l. 8 s., en angelots, qui valent 68 s., en ducats, qui valent 44 s., en demi-noble à la rose, qui vaut 55 s., en écus sol valant 43 s., en écu à l'ange, qui vaut 37 s., en testons, qui valent 20 [ou 10] s. (26 octobre 1531). — Engagement pris par la fabrique de reconstruire la chapelle S[t]-Michel, adossée au nord de l'église, dont l'emplacement a été pris par l'agrandissement en longueur et en largeur de lad. église : l'acte reconnaît le droit du châtelain de Thau de faire peindre à l'intérieur de lad. chapelle une litre aux armes de Marguerite de Fayet, douairière de J.-B. Le Comte, président à mortier au Parlement (XVIII[e] siécle). — *S[t]-Genès-de-Lombaud.* Déclaration attestant que Isaac Lucreau, seigneur de la maison noble Du Portal, paroisse S[t]-Genès, a, conformément au legs de feu Guy Lucreau, payé 15 l. à Jacques Monteilh, maçon de Lignan, pour la réparation effectuée en 1606 à l'église, qui «s'en alloit par terre vers le grand autel» (3 février 1607).

G. 3108. (Registre.) — In-f°, 47 feuillets papier.

1765-an II. — Église S[t]-Genès-de-Queuil. Registre de comptabilité. — Règlement pour la fabrique (1[er] janvier 1765; fol. 1). — «Encanté un madrier donné à l'église, pour la somme de 3 l.» (29 août 1784; fol. 15 v°). — Recettes de 1793 : «rilles», 56 l. 2 s.; quête du Jeudi-Saint, 6 l. 10 s.; prie-Dieu, au nombre de cinq, 10 l.; afferme de la cloche, 4 l., etc. (fol. 19 v°). — Réparation aux pierres des portes, brisées par des voleurs (1765; fol. 25). — Remboursement de planches pour le lambris de l'église (1770; fol. 28 v° et 29). — Achat de plâtre, à 9 d. la livre, pour recrépir la voûte de la chapelle S[t]-Barthélemy (1771; fol. 30). — Dépense «pour la façon des meurailles du baptistaire» (1772; fol. 31 v°). — Paiement de 60 l. «à M. Vernet, sculpteur,... pour deux bénitiers de marbre blanc» (1774; fol. 33); — de 24 l., à Mathioly, peintre, «pour avoir peint le lembris du baptistaire et la cuvette» (1777; fol. 35 v°). — Échange de vases sacrés (1778; fol. 36). — Dépense de 48 l., pour contribuer à l'achat du tableau du baptistère, lequel a coûté 133 l. (1780; fol. 37 v°); — de 36 l., payées à Cessy, sculpteur, «pour un placard doré en plein pour le crucifix, M. le curé ayant payé l'autre» (1781; fol. 38). — Paiement de 66 l. «à un marchand foirain... pour une croix de procession argentée» (1783; fol. 39 v°); — de 30 l., à Cassard, peintre, «pour la peinture et doreure du grand Christ» (1784; fol. 40); — de 144 l., à Beaucourt, peintre (1784; fol. 40); — de 18 l., à Cassart, doreur, «pour avoir redoré les plaques du Christ» (1785; fol 41); — de 150 l., à Eccy, sculpteur, «pour la sculpture de l'autel de s[t] Barthélemy» (fol. 41 v°); — de 21 l. 4 s., «pour les pierres destinées à faire le retable de l'hôtel de Notre-Dame» (1787; fol. 42); — à Guiard, d'Espessas, «pour les pierres du tombeau de N.-D.», et de 162 l. à Chardon, serrurier, «pour l'appuy de communion de N.-D.» (1789; fol. 43); — de 18 l., pour 18 chaises à l'usage des paroissiens (1790; fol. 43 v°).

G. 3109. (Registre.) — In-f°, 87 feuillets papier.

1641 et 1740-an II. — Église de St-Georges-de-Montagne. Confrérie de s^t Georges. — Statuts de la confrérie: le jour de la fête, un prédicateur exposera les devoirs des confrères, les uns envers les autres; les confrères pauvres seront assistés, etc. Érection de la confrérie par Henri de Sourdis (18 avril 1641; fol. 1-4). — Agrégation de Joseph de Rabar, écuyer, syndic de la rédemption des captifs dans la paroisse («Fait dans le château de Perrugaud, château seigneurial dud. St-George», 4 juin 1740; fol. 4 v°); — de Joseph Labayme, seigneur de la maison noble de Monteguilion (4 juin; fol. 6 v°); — de «Marie de Brachet, dame de Calvimon, seignuresse de Montaigne» (27 septembre 1740; fol. 5). — Listes des confrères (1740-1767; fol. 77-87 v°). — «L'année 1769, ayan considéré qu'il n'i avoit plus de confrère, que la confrérie étoit e[n]tièreman perdue, du restan de la cire qu'il y avoit a été pezée et il y avoit trois livre et demie, qui a été anployée en quatre servise pour le repos dé défun confrère» (fol. 87 v°).

G. 3110. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1387-1790. — Paroisse St-Germain-d'Esteuil (chapelle St-Jean, au lieu dit *L'Hôpital*), églises de St-Germain-«de-Graoux» et Semens, son annexe, de St-Germain-Du-Puch et St-Pierre de Gradignan. — *St-Germain-«de-Graoux» et Semens.* Délibération des paroissiens, au nombre desquels figure Isidore de Baritault, écuyer, ancien officier au régiment de l'Ile-de-France, sur le point de savoir si les précédents curés Joseph et Jean-Antoine Freyssinet ont dûment entretenu les deux églises: à Semens, «voyant le sanctuaire... comme séparée de la nef, à laquelle il ne communiquoit que par un petit arceau», ils ont élargi led. arceau; ils ont avancé l'autel, «ménageant par ce moyen une sacristie au dérière, dont cette église manquoit», percé deux fenêtres et, sur le côté, une porte, etc. (31 janvier 1773). — *St-Germain-Du-Puch.* Testament de Simon Dirouard, docteur en théologie, curé de St-Germain (19 mars 1727). — *Gradignan.* Testament de Charles de Lagrange, docteur en théologie, archiprêtre de Cernès, curé de Gradignan (18 février 1786). — Lettre signée: «Bernon, archiprêtre, curé de Gradignan, vicaire forain», convoquant à «la congrégation, dans l'église de Canéjan» (13 mars 1784). — Contrat de François Bernon, curé, et des «fabriqueurs» avec Antoine Dalais, «feudiste et planimètre», pour la confection d'un terrier (1er septembre 1788). — Mémoire dud. Dalais: «Le décret du 4 août de lad. année 1789, relativement aux droits cy-devant seigneuriaux... a échaufé tellement le vulgaire qu'il les croyoit tous anéantis». «Depuis le commencement de mars 1789..., il ne s'est point fait d'affaires, de ventes d'immeubles; tout est resté dans une stanation achevée» (1790?).

G. 3111. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1652-1793. — Église N.-D. de Guîtres. — Concession d'un droit de banc à Claude Marraquier, avocat, «à condition de faire des réparations jusques à la somme de cent cinquante livres dans la chapelle de St-Léger, laquelle se trouvoit en ruine» (13 novembre 1680). — Marché avec Jean Laconfourque, sculpteur à Bordeaux, rue Margaux, pour la fourniture d'un tabernacle et d'un retable avec gloire composée de chérubins et de rayons (12 juin 1751). — Comptes de la fabrique et de la confrérie de N.-D. (1691-1793).

G. 3112. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 145 pièces papier.

1617-1780. — Églises St-Exupère de Gujan et St-Pierre-aux-Liens d'Hostens. — *Gujan.* Reçus signés: Mac-Mahon, vicaire de Gujan (1748-1750).

G. 3113. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1358-1767. — Églises St-Jean d'Illac, de L'Isle-St-Georges, de Jau et de St-Jean-de-Blaignac. — *Illac.* Procès entre les bénéficiers de St-Michel de Bordeaux et le curé d'Illac, touchant la dîme Du Las, à Illac (1533). — Mémoire exposant que la seigneurie foncière et les dîmes Du Las ont appartenu à Arnaud Dessus ou de Lassus, écuyer, puis à sa nièce Isabeau de Lassus, qui épousa de Lavie, écuyer, puis à Catherine de Lavie, cousine germaine de lad. Isabeau et femme de Jean Miqueu, écuyer, puis, par suite d'achat conclu en 1489, auxd. bénéficiers (20 mai 1533). — Procès entre les paroissiens et le curé, qui demandait: à chaque paroissien de sept ans et au-dessus, 1 denier pour les oblations aux fêtes solennelles, autant pour les confessions, de chaque femme qui célèbre mariage hors de la paroisse 5 s. et une poule, etc. (traduction; 1358). — *L'Isle-St-Georges.* Petit terrier, formé de reconnaissances au profit de Pierre La Ville, docteur en théologie, curé (1767). — *Jau.* Reçus par Lhoste, vicaire

perpétuel, et Mengelle, vicaire amovible « des paroisses de l'île de Jau » (27 avril 1724).

G. 3114. (Liasse.) — 2 cahiers de 56 feuillets papier, 6 pièces papier.

1394-1790. — Églises de Labarde et N.-D. de La Grave d'Ambarès. — *La Grave.* Vente par Jean Du Puch, damoiseau, domicilié à St-Germain-Du-Puch, au curé de La Grave, du tiers de la dîme de Quinsac, que led. Jean possède par indivis avec Oger et Bertrand Du Puch, frères (expédition tirée des archives du grand prieuré de St-Jean à Toulouse, 27 septembre 1677; 22 juillet 1394). — Lettre signée : « Poinel, prêtre, profès de l'ordre de Malthe », exposant entre autres qu'il ne connaît pas d'autres titres de la fabrique qu'un ou deux extraits d'arrêts du Parlement en faveur des pauvres de la paroisse (1790).

G. 3115. (Liasse.) — 3 cahiers de 72 feuillets papier. 3 pièces papier.

XVIIe siècle. — Église St-Michel de La Réole. Cahiers d'arpentement. — Arpentement de Bourdelles, commencé le 27 août 1668, fait par Barthélemy Moneins, maître arpenteur; — de Bourdelles et Hure; — d'Hure, commencé le 27 février 1668; — de Noaillac, commencé le même jour; — de Noaillac, Gironde et Ste-Pétronille.

G. 3116. (Liasse.) — 2 cahiers de 71 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Église St-Michel de La Réole. Tables de terriers. — Table du terrier dit *Livre Noir*, rédigée après les fêtes de Noël 1667 par Antoine Fau, notaire, fermier. — Table du terrier dit *Livre Vert.*

G. 3117. (Liasse.) — 8 cahiers de 123 feuillets papier.

1667-1684. — Église St-Michel de La Réole. Cahiers des recettes des redevances.

G. 3118. (Liasse.) — 9 pièces papier.

XVIIe siècle-1712. — Église St-Michel de La Réole. Divers. — Requête à l'évêque de Bazas par le syndic de la confrérie St-Joseph, exposant l'exiguïté de la chapelle dédiée aud. saint et demandant qu'on attribue à la confrérie une chapelle sise à l'angle sud-ouest de l'église, jadis appelée de St-Éloi ou « la Majourie », abandonnée depuis plus de 60 ans et dépourvue de voûte, de vitraux et de lambris. Ordonnance conforme de l'Évêque (12 juin 1656).

G. 3119. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 feuillets papier, 37 pièces papier.

1636-1789. — Église St-Vincent de La Teste et chapelle N.-D. Des Mons. — Bref concédant des indulgences aux membres de la confrérie de N.-D. de Concorde, établie à La Teste (placard imprimé; 12 février 1636). — Statuts de lad. confrérie, rétablie en 1698 : concorde entre les confrères, visite des prisonniers et des pauvres, prières à l'église pour les confrères agonisants, etc. (s. d.). — Reçus de 180 l. et de 12 l. par Pierre-Maria Genard, peintre italien, pour avoir peint le tableau de s^t^ Jean-Baptiste au-dessus de la porte des fonts et décrassé deux tableaux du maître-autel et pour avoir peint le cadran de l'horloge (13 et 16 janvier 1784). — Reçu du « grand sindic d'honneur des fabrique de l'église, chapelles d'Arcachon et Esmons » (22 novembre 1789). — « Registre de la frérie de Nostre-Dame de Guérison » [à La Teste?] (XVIIIe siècle).

G. 3120. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 72 pièces papier.

XVe-XVIIIe siècles. — Église de St-Laurent en Médoc. — Érection canonique de deux chapellenies fondées par une disposition testamentaire de Jean de Caupène en l'honneur de la Trinité, de la Sainte-Vierge et de s^t^ Blaise (copie; 1489-1499). — Sentence rendue « en la court et auditoire de la terre et seigneurie de La Marque, tenue à St-Laurens, juridicion de Lad. Marque », par le juge de Madeleine de Lescun, vicomtesse de Castillon, dame de La Marque et Saussac (21 décembre 1504). — Bail à ferme, moyennant 800 l. par an, par Gilbert Grymaud, théologal de St-André de Bordeaux et curé de St-Laurent, à Martial Dugua, sieur de la maison noble de Goulefaisan, dans lad. paroisse, agissant pour lui et pour son frère Guillaume, sieur de Marcillonnet, de « tous et chascuns les fruictz décimaux, menuailles, rentes et revenus... de ladicte cure »; le bailleur s'engage à faire payer la dîme du blé et du vin « à raison du trézain, suivant l'ancienne coustume » (10 juin 1619).

G. 3121. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets papier.

1576. — Église de St-Laurent en Médoc. Terrier pour la chapellenie de Tiran.

G. 3122. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets papier.

1661-1664. — Église de St-Laurent en Médoc. Terrier « pour M. Du Porqué, prestre, bachelier en théologie, vicaire et bénéficier en l'esglise Sainct-Pierre de Bourdeaux et chapellain de la chappelanie de Carrens, Carcanieux, La Salle de Sarnac, Lou Brugard et La Barrie, fondée en l'esglise Sainct-Laurens de Médocq. » — Reconnaissance pour un bois sis à Avensan, *au Pas Du Socq*, confrontant du Midi « au vaccant de M. de Citran, comme acquéreur de la maison noble de Sainct-Gennès et Roumeffort » (27 juillet 1661; fol. 6).

G. 3123. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

XIVe siècle-1759. — Églises de St-Laurent-d'Arce et St-Félix de Cazelles, N.-D. Du Pian, St-Seurin Du Porge, Du Pout, de Lesparre et Des Salles. — *St-Laurent*. Ordonnance de l'Archevêque réunissant le prieuré de St-Laurent, de l'ordre de st Augustin, dépendant de St-Vincent de Bourg, et l'église St-Félix de Cazelles, ruinée par les guerres (copie; 28 janvier 1401). — Procès-verbal de publication de monitoire et de révélations reçues à la suite de cette publication (23 août 1745). — *Le Pian*. Bail à fief d'une terre sise « en lo poder et senhoria de lad. vila, au loc apperat a la Crotz deus Gaffetz » (28 décembre 1483). — *Le Pout*. Reconnaissance au profit « de la capperania... fondada dintz la gleysa de Cursan et deservidura dintz la gleysa Deu Pot » (1426).

G. 3124. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1346-1790. — Églises St-Étienne Du Tourne, Saint-Martin de Listrac, St-Martin de Lormont, de St-Loubert, de St-Loubès et St-Pierre de Loupiac. — *Listrac*. Reçu de 20 s. payés par Jean Branne, écuyer, seigneur de la maison noble de Comps, pour ouverture de la fosse où a été inhumée sa fille Françoise, à l'endroit où est placé le banc dud. Jean Branne (25 novembre 1661). — Note pour Chadirac, « au droit de François de Labat, escuïer, sr Du Barrail, par son contrat de mariage avec demlle Louise de Labat » (s. d.). — *Lormont*. Délibération pour réparer l'église, notamment « la charpente qui a esté bruslée (?) », recouvrir lad. église et « expéciallement la chapelle Nostre-Dame » (27 décembre 1577). — *St-Loubert*. Protestation du curé de Roumestaing et St-Loubert, son annexe, contre un arrêt qui l'oblige à desservir St-Loubert : cette église manque d'objets indispensables (12 juillet 1776). — Exposé de l'affaire par le curé à un conseil : « Les deux principeaux habitants assemblèrent une partie des paroissiens, la plus-part leurs vignerons, se firent nommer sindics », etc. (15 juin 1776). — *St-Loubès*. Vente d'un bien mouvant « de la comfrayria preveyriou de Sent-Lobes » (12 mars [1346], n. s.).

G. 3125. (Liasse.) — 1 registre de 4 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 39 pièces papier.

1463-an II. — Églises N.-D. de Macau, de St-Magne et St-Michel de Marcamps. — *Macau*. Reconnaissance par Pierre de Mons, de la paroisse de Berson, pour lui et pour Contor, sa sœur, pour le manse de Mons, au profit de Jean de Caupène, damoiseau, seigneur de Cantemerle en Médoc, et ensaisinement par Médard de Caupène, fils de Jean (14 décembre 1463). — *Marcamps*. Installation de Frère Élie Héraut, de l'abbaye St-Vincent de Bourg, pourvu de la chapellenie Denaudes par Antoine de Mauroy, abbé commendataire de lad. abbaye (12 avril 1657). — Bail à ferme par Louis Germain, sieur de La Bertonnière, prieur de Cartelègue (4 juin 1689). — Transaction au sujet des charges de la chapellenie Denaudes (Cazelles, dans le château de M. de Grissac, conseiller au Parlement, seigneur de St-Laurent et Marcamps, 27 octobre 1758).

G. 3126. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets papier.

1709-1793. — Église N.-D. de Martillac. Registre de la fabrique. — Inventaire des ornements : « Plus, unze cœurs d'argent; plus, un visage d'argent; plus, deux paires d'euil d'argent; plus une croix d'argent; ... plus, un petit chauderon pour la bénédiction des maisons et pour l'uusage et station des croixs; ... plus, trois cornettes pour saincte Aquitairie » (1710; fol. 2 v°). — Inventaire des ornements de la confrérie du Crucifix : un devant d'autel en cuir, etc. (1710; fol. 3 v°). — Inventaire des ornements : devants d'autel, dont un « avec les armes de M. Martiny » (1724; fol. 11). — Délibération sur les réparations à faire à la charpente de l'église : la « guéritte » du clocher, qui est du côté de l'église, est pourrie; il faut en faire une « au dehors » (sur la face ouest), pour garantir les cloches et le plancher (19 juillet 1744; fol. 18 v°). — Reddition de comptes par les marguilliers des confréries de N.-D. et du Crucifix (18 septembre 1746; fol. 26). — Énumération des indigents de la paroisse et répartition des charges pour leur entretien (31 mars

1746; fol. 27). — Reddition des comptes par « Pierre Mailheau, principal fabriqueur, Jean Cardailac, de Ste-Quitterie, et Jean Rose, du Christ » (14 septembre 1766; fol. 41 v°); — par les *ouvriers* du St-Sacrement (17 septembre 1775; fol. 48 v°).

G. 3127. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1742-an IV. — Église de Martillac. Pièces comptables.

G. 3128. (Liasse.) — 4 cahiers de 117 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 46 pièces papier, 1 sac.

1745-1772. — Église de St-Martin-de-Lerm. Procès en Parlement touchant la validité d'une résignation de lad. cure.

G. 3129. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets papier et 2 pièces papier.

1760-an II. — Église de St-Médard-de-Guizières. Registre de la fabrique. — Paiement de 136 l. à Devin, peintre (18 mars 1763; fol. 88 v°). — Aumônes faites par ordre du curé (1777-1778; fol. 159 v° et 160).

G. 3130. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 78 pièces papier.

1642-1791. — Église de St-Médard-d'Eyrans. — Privilége sur formule imprimée en faveur d'un écolier de l'université de Paris, portant sauvegarde et *committimus* (20 mai 1651).

G. 3131. (Liasse.) — 1 cahier de 32 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1461-1791. — Églises de St-Médard-en-Jalles, St-Vincent de Mérignac, de St-Michel-de-La-Rivière, Ste-Eulalie de Mimizan, de Mios, St-Sulpice de Mombrier, de Monprimblanc, de Moulis et St-Vincent de Moulon. — *St-Médard-en-Jalles.* Enquête sur les limites des paroisses de St-Médard et Du Taillan et sur l'emplacement du chemin de Cramassan : le feu sieur de Cursol a fait un autre chemin par lequel il a vainement tenté de faire passer la procession que la paroise de St-Médard fait pour la st Marc (1774). — Sentence au sujet des dîmes, intéressant Louis-Joseph Buisson de Beauteville, seigneur-évêque d'Alais, abbé commendataire de Ste-Croix de Bordeaux (31 août 1780). — *St-Michel-de-La-Rivière.* Début d'un titre de collation de la vicairie perpétuelle « Sancti-Michaelis de Vertua dicti de La Rivière » (copie; xvie siècle). — *Mombrier.* Déclaration des revenus du curé : les dîmes, qui « sont de très peu de valleur », n'ont jamais produit net plus de 560 livres (11 juillet 1692). — *Monprimblanc.* Bail à rente constituée d'une terre, partie vigne et partie friche, appartenant à la confrérie de st Jean et qui « est tombée en ruine par le peu de soin qu'en ont eu les contes de ladite frérie » (31 août 1716).

G. 3132. (Liasse.) — 2 cahiers de 39 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1531-1764. — Églises St-Brice de Néac, St-Martin de Nérigean et de St-Nicolas-de-Graves. — *Nérigean.* « Arpentement des novales.... dans la paroisse dud. Nérigean » (1764). — *St-Nicolas-des-Graves* et *St-Vincent-de-Lados*, son annexe. Lettres d'indulgences pour les donateurs de l'église (16 avril 1535). — Procuration pour attester certains faits, notamment que, dans l'église de Lados, « il y a un grand tombeau de pierre de taille sur lequel sont escritz ces motz : *Icy gist Pierre Maillard, quand vivoit bourgeois et citoyen de Bordeaux, qui décéda le 5e mars 1609*; qu'il y a un semetière dans lequel il y a pareillement des beaus et anciens tombeaux de pierre de taille; qu'il y a un clocher et une cloche », etc. (28 janvier 1696).

G. 3133. (Liasse.) — 1 cahier de 27 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1375-1791. — Églises d'Omet et St-Étienne d'Origne. — *Origne.* Chapellenie de Guillaume d'Origne. Reconnaissance pour une maison dans la paroisse St-Siméon de Bordeaux, « davant la velha gleysa, pres deu cayreffort de Sent-Symeon » (décembre 1375); — pour une maison « en la carreyra aperada de la Velha Gleysa, per la quau hom va deu putz de Banhacat vert Porta Begueyra » (9 avril 1472). — Déclaration du revenu de la chapellenie : « droits de directe sur le nombre de quatre maizons scittuées dans la présante ville, dont le produit est de neuf livres de ranthe annuelle, ne connoisant d'autre reveneu » (26 juillet 1692). — Cahier renfermant des indications sur les censives de la chapellenie : « plan de la rue du Pas-St-George, anciennement rue de la Vielle Église » (1754). — Reconnaissance pour une maison sise « dans le cul-de-sac de rue St-James, autrefois appellé rue Maubin et la ruette Du Pujet, paroisse St-Éloy » (28 novembre 1786).

G. 3184. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 37 pièces papier.

1492-1793. — Églises de Paillet, de St-Pardon- « de-Conques », St-Pierre de Parempuyre, de Parentis, de Pauillac et St-Martin de Pessac. — *Parempuyre.* Transaction entre le curé et des propriétaires de marais au sujet de la levée des dîmes, réglée par arrêt du Conseil d'État du 14 avril 1648 (28 mai 1659). — *Pessac.* Concession d'indulgences valable durant sept ans (17 juillet 1687). — « Cottement des novalles de la parroisse de St-Martin de Pessac » (1742). — Pièces comptables de la fabrique, de la confrérie de N.-D. et de la confrérie de st Jean-Baptiste (1770-1793).

G. 3185. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets papier.

1726-an II. — Église St-Martin de Pessac. « Livre pour servir à mettre la recette et dépence qui sera faite par les grands ouvriers. » — Paiements à Jeanne Perrineau, « doreuze », pour peinture et dorure (1726; fol. 2 v°); — à Beau, sculpteur, « pour le cadre du grand autel » (11 novembre 1729; fol. 4 v°); — au même, de 485 l., pour le retable, trois figures, etc., à la chapelle St-Jacques, un encastillement à l'autel de N.-D., etc. (1730; fol. 6); — de 16 l. 10 s., prix de « 15 aunes de cadix verd, pour faire un ridau pour le grand autel » (7 mars 1731; fol. 6 v°); — de 249 l., à Vernet, « pour fin de paye du tabernacle », et de 330 l. à Jeanne Perrinaud, pour la dorure dud. tabernacle (1734; fol. 15); — de 27 l., à Ferry, brodeur (1735; fol. 15 v°); — de 33 l., à Vernet, sculpteur, « pour le pied du voile du St-Sacrement » (1737; fol. 18); — de 120 l., à Dabasse, brodeur (1737; fol. 18 v°); — de 1,246 l. 5 s., à Mathieu Jouet, orfèvre à Bordeaux, pour 2 calices, un encensoir et sa navette, un crucifix, une boîte à huile, etc., le tout d'argent, « au titre et poinson de Paris, à 52 l. 7 s. le marc » (9 août 1753; fol. 24); — à Ordonnau, « pour la peinture qu'il a faite dans l'église et l'avoir blanchie » (28 février 1768; fol. 35 v°); — de 12 l., à Poulange, pour réparation d'une clochette (21 février 1768; fol. 35 v°); — de 24 l., à Durand, régent de la paroisse (19 juin 1768; fol. 37 v°); — de 18 l., à Leydet, « pour les écritures et arangemens des titres de la favrique » (21 août 1768; fol. 37 v°); — de 24 l., au même, « pour la continuation de l'arrangement du terrier et des titres » (11 septembre 1768; fol. 38); — d'une porte pour l'école (3 décembre 1768; fol. 38); — de 6 l., prix d'une porte pour l'école (24 juillet 1769; fol. 39); — de couleurs fournies pour peindre le cadran solaire (février 1771; fol. 41); — de 30 s., pour peinture de la porte de l'école (23 juillet 1773; fol. 44); — de 207 l., pour refonte d'une cloche (15 décembre 1776; fol. 52); — de 35 l. 10 s., à un maçon, pour réparations à la maison du régent et à l'église (25 juin 1780; fol. 55); — de 42 l., « pour avoir accomodé l'école » (1786-1787; fol. 69); — de sommes diverses pour travaux à l'école (1788-1789; fol. 73); — de 50 l., à Duran, maître d'école, en quatre quartiers (1789; fol. 75 et 75 v°); — de sommes diverses pour l'école (1790, fol. 76); — à Duran, maître d'école, à raison de 12 l. 10 s. par quartier (1790-1791; fol. 77 v°-78); — « au sieur Laroque, de l'Académie des siences, pour la rampe de fer pezant neuf cents quarante-quatre livres de fer, à raison de 6 sols la livre » (10 août 1790; fol. 78 v°); — de 52 l., à un charpentier, pour travaux à l'école (21 août 1791; fol. 79); — à Poulange, fondeur, de 1,950 l. 8 s., pour une cloche pesant 1,219 livres, à 32 s. la livre (27 août 1791; fol. 79); — de 24 l., à Couturier, peintre (25 juillet 1792; fol. 81); — à Duran [maître d'école], à raison de 18 l. 15 s, par quartier (1793; fol. 83).

G. 3186. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets papier.

1730-an II. — Église St-Martin de Pessac. Registre de la confrérie de st Jean-Baptiste.

G. 3187. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets papier.

1732-an II. — Église St-Martin de Pessac. Registre de la confrérie de Notre-Dame. — Vente d'une paire de poulets à 16 s. et d'un poulet à 7 s. (1734?; fol. 2 v°); — de poulets, à 15 s. la paire (1735; fol. 3 v°); — de poules, à 9 s. 6 d. et 12 s. (1740-1741; fol. 6). — Dépense de 36 l., partie du prix du retable fait pour la chapelle N.-D. (1766; fol. 10). — « Liste des filles qui ont donné pour faire les deux couronnes d'argent pour l'autel de N.-D..., qui coûtèrent 73 l. 15 s. » (1755; fol. 33).

G. 3188. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets parchemin, 3 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1459-1775. — Églises de St-Pey-de-Castets, de St-Philippe-d'Aiguille, de St-Pierre-d'Aurillac, de St-Pierre-de-Bat, St-Martin de Pineuil et St-Martin de

Ste-Foy, son annexe, St-Pierre de Plassac, St-Martin de Potensac et St-Pierre de Puisseguin. — *St-Pierre-d'Aurillac.* Bail à ferme des dîmes à percevoir « dans l'isle appellée de Barault et Jaubertes » (3 juin 1682). — *Pineuil et Ste-Foy.* Ordonnance, à la suite de visite, pour réparer ces deux églises et les pourvoir des objets nécessaires (9 mars 1774). — Délibération de la fabrique, sur les propositions de M. Tauziac de Monbrun, écuyer, lieutenant des Maréchaux et marguillier : la fabrique s'occupe notamment de restreindre le nombre des sépultures dans l'église, attendu « l'odeur infecte qui s'exalle des tombes, et qu'on ne peut plus y faire de fosse sans déterrer quelques cadavres » (11 juin 1775). — *Plassac.* Ordonnances archiépiscopales pour la réparation et l'entretien de l'église et de la chapelle de Montuzet : à Montuzet, « une imaige de N.-D. sera faicte toute à neuf pour mettre sur le grand autel et... celle qui y est à présent sera ostée » (1604?). — *Potensac.* Legs d'un cens de 5 s. dû « sobre l'ostau de las pervostas de Podensac » (30 septembre 1459). — *Puisseguin.* Accord au sujet d'un immeuble sis au village de Lagroulière, près de la chapelle St-Clair (14 septembre 1556). — Reconnaissance pour un bien sis dans la paroisse de Puisseguin, au village de Lacroix, *alias* de Tillia (7 mars 1558, n. s.). — « État des novales prétendues par le curé de Puisseguin » (1763).

G. 3139. (Registre.) — In-4°, 25 et 13 feuillets papier.

1687-an III. — Église N.-D. de Pujols (près Castillon). Registre de la confrérie du St-Sacrement. — Statuts de lad. confrérie.

G. 3140. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1488-an IV. — Églises N.-D. de Pujols (près Castillon), St-Pierre de Pujols, de Puybarban, de Puynormand (?) et St-Jean de Queynac. — *Pujols* (près Castillon). Reconnaissance au profit d'Angevin, seigneur de Rauzan, Pujols, etc., (copie; mai 1496).

G. 3141. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1309-1790. — Église St-Pierre de Rauzan. — Ordonnance de Guillaume, évêque de Bazas, concernant la chapelle fondée par Raimond de Ségur, damoiseau (2 avril 1309). — Collation par Jean de Plas, évêque de Bazas, munie d'un sceau sur papier (27 août 1540). — Bail à cens au profit d'Antoine Tenèze, « vicaire de la chapelle de la Trinité, instituée et fondée au bourc de Rauzan » (copie; 25 octobre 1522). — Installation de Pierre-Joseph Drilhole, pourvu « de la chapèlenie ou chapelle de Ste-Marie de Recouvrence, scittuée dans led. présant bourg, joignant du cotté du midy, en partie le parquet et auditoire dud. lieu et place publique » (12 juillet 1738). — Bail à ferme par « Joseph Fraysse, s^r^ de Guibon, vivant noblement » (14 juillet 1787).

G. 3142. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets et 13 pièces papier.

1631-1743. — Église St-Seurin de Rions. Registre de la confrérie de s^t^ Jacques. — Mention d' « ung fust de barrique » vendu 32 sols (29 juillet 1635; fol. 3 v°). — Assemblée tenue par « les confrères et pellerins de sainct Jacques » (26 juillet 1636; fol. 4). — La couverture est un fragment, incomplet du commencement et de la fin, d'une enquête sur la sauveté d'Uzeste (xive siècle).

G. 3143. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 38 pièces papier.

1563-XVIIIe siècle. — Églises St-Seurin de Rions et de St-Romain-de-Bursas. — *Rions.* Marché avec Antoine Lasserre, sculpteur, pour réparer l'autel de N.-D. de Pitié et faire un retable, moyennant 200 l. (19 septembre 1717). — Bail à ferme de moitié des dîmes de l'année, les agneaux exceptés, moyennant 1,000 l. (5 juin 1722). — Bail analogue aux mêmes conditions (15 mai 1723). — Leçon et prière en l'honneur de s^t^ Christophe (imprimé; s. d.). — *St-Romain.* Projets de reconnaissances en faveur de J.-B. Boisson, archidiacre de Fronsac, professeur royal en la Faculté des Arts de l'université de Bordeaux, curé primitif de St-Romain-de-Bursas et de Caillaud, son annexe (1770-1779).

G. 3144. (Liasse.) — 1 registre de 24 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1479-1792. — Églises St-Martin de Sadirac et St-Seurin de Saillans. — *Saillans.* Reconnaissances au profit de François de Boyresse, procureur en la cour du Parlement et curé de Saillans, au marquisat de Fronsadais (21 juin 1568). — Extrait mortuaire de Pierre Fournier, ancien curé de Saillans (8 décembre 1792).

G. 3145. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 85 pièces papier.

1301-1793. — Églises de Salignac, de Sallebœuf, de Salles et de St-Sulpice-[d'Izon]. — *Salignac.* Déclaration de novales (juin 1704). — *Salles.* Procès au sujet de la dîme des troupeaux (1749-1753). — *St-Sulpice-d'Izon.* Testament de Pierre d'Anglades, chevalier : il veut être inhumé dans l'église de St-Sulpice, près de la sépulture de sa femme Jeanne; il lègue 10 s. à l'œuvre de St-André de Bordeaux, 5 s. à l'œuvre de St-Seurin, 10 s. pour « pinher lo loc en que vou estre sebelit », 10 s. à l'œuvre du Carmel de Bordeaux, 10 l. « a P. de Sirac, donzetz, que disso que era de sas araubas »; il institue héritiér Arnaud, damoiseau, son fils, à charge d'entretenir Aymes, frère dud. héritier; il désigne comme exécuteurs son héritier et Guillaume-Raimond de Monpezat, damoiseau (11 décembre 1301). — Pièces comptables de la confrérie N.-D. (1771-1793).

G. 3146. (Liasse.) — 1 cahier de 25 feuillets parchemin, 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1495-1781. — Églises de Tabanac, de Talence, de St-Trélody, d'Uch, de Verdelais et de Vignonnet et St-Laurent, son annexe. — *St-Trélody.* « État des piesses de terre quy appartiennent à la dixme de M. le Curé » (1771), suivi de négociations et d'un accord avec le chapitre de La Rochelle, curé primitif et gros décimateur de la paroisse, représenté dans certains actes par Guillaume Basterot de La Barrière, capitaine des vaisseaux du Roi, résidant à La Rochelle, à Lesparre ou à sa maison noble de Tudeau, paroisse de St-Trélody (1773-1776). — *Verdelais.* « Fondations concernant les messes, faites dans la chapelle de Verdelais » (xviiie siècle). — *St-Laurent.* Ordonnance pour l'entretien de l'église, la réparation du lambris, etc., rendue sur les propositions de M. Desbouges, curé de St-Magne, archiprêtre d'Entre-Dordogne et vicaire forain (10 novembre 1750).

G. 3147. (Registre.) — In-f°, 10 et 9 feuillets papier.

1786-an II. — Église St-Pierre de Villegouge. Registre des comptes de la fabrique. — Dépense de 158 l. payées à des maçons « pour le racomodage des piliers » (30 novembre 1786; fol. 1); — pour l'achat d'une croix argentée et d'une lampe d'argent (9 et 10 janvier 1787; fol. 1 v°); — de 54 l., pour bouquets artificiels destinés à l'autel (5 mars 1788; fol. 2 v°); — de 300 l., à Lebon, peintre et doreur, à compte sur les ouvrages de peinture et dorure par lui exécutés à l'autel N.-D. (9 septembre; fol. 4 v°); — de 201 l., au même, doreur à Blaye, pour travaux au même autel (1er avril 1789; fol. 6); — de 100 l., au même, pour travaux au même autel (23 juillet 1791; fol. 7 v°); — de 200 l., à Tournier, peintre, à compte sur 425 l. (4 janvier 1793; fol. 8); — de 21 l., à Lebon, pour solde (19 décembre 1792; fol. 8 v°); — de 505 l., à Fournier, « pour façon d'un dhé, étuit et autres ouvrages » (1er juin 1793; fol. 9).

G. 3148. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 130 pièces papier.

1651-an II. — Église St-Pierre de Villegouge. — Contrat de Pierre Lauzy, curé, avec Jean Cajus, syndic de la fabrique, Jean Pillot, sieur de Guillebaud, et autres paroissiens (14 juillet 1726). — Traité détaillé avec Vincent Lebon, peintre et doreur à Blaye, pour travaux à la chapelle N.-D. (18 août 1788). — Compte de la fourniture d'un soleil pesant 4 marcs 1 once (24 avril 1788). — Devis pour des réparations aux « pilliers » (12 septembre 1787). — Inventaire des meubles, ornements et archives de l'église et lettre d'envoi du tout (prairial-messidor an II).

G. 3149. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1695-1774. — Églises de Villenave, de St-Vincent-de-Paule et de St-Vivien en Médoc. — *St-Vincent-de-Paule.* Traité avec un charpentier pour la construction d'un pressoir et de cuves (4 janvier 1772). — Devis pour la serrurerie de la maison curiale de « St-Vaincent-de-Pol de L'Éperon » (5 mars 1772). — Traité avec un tonnelier pour la fourniture des barriques à 100 l. la douzaine (29 mars 1772). — Attestation de l'usage où est un propriétaire de payer la dîme de sa vigne « la septième année qu'elle a porté récolte » (5 octobre 1774). — Attestation par un autre propriétaire de l'usage où il est de payer la dîme « à la septième pousse quand j'ai planté en plan et à la cinquième quand j'ay planté en barbeau » (11 octobre 1774). — *St-Vivien.* Transaction consentie par dom Claude de St-Pierre, prieur des Feuillants de Bordeaux (20 juillet 1695).

G. 3150. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 41 pièces papier.

1468-1790. — Églises diverses, dans l'ordre alphabétique : lettres A et B.

G. 3151. (Registre.) — In-8°, 27 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Églises diverses : Agonac. « Extrait mis au net de tous les vieux titres et papiers, informes ou en forme, concernant les chapelles d'Agonat en Périgord. »

G. 3152. (Liasse.) — 2 cahiers de 30 feuillets papier, 19 pièces papier.

1545-1789. — Églises diverses, dans l'ordre alphabétique : C-G. — *Cancon.* « Titres consernant la fondation de la chapelle de Nostre-Dame de Pitié, fondée dans la ville de Cancon par noble messire Jean de Verdun, seigneur de Cancon » ; le fondateur a prescrit, le 18 octobre 1523, que la chapelle fût construite « joignant l'esglise parroissialle » ; il a donné entre autres « la maison noble et repaire de Loubijac », dans lad. paroisse (sans date).

G. 3153. (Liasse.) — 3 cahiers de 75 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1490-XVIIIe siècle. — Églises diverses dans l'ordre alphabétique : lettres L-P. — *Le Mas d'Aire.* Mémoire imprimé pour le supérieur du séminaire d'Aire contre le vicaire perpétuel Du Mas ; l'église montre des naissances de voûtes « à une belle hauteur », une clef « sur laquelle sont gravées les armoiries de l'abbaye, consistant dans les pails d'Arragon et les deux vaches du Béarn, surmontées par la mitre et crosse abbatiale » ; « quand on descend ensuite dans un magnifique souterrein..., on trouve dans les fondemens un tombeau d'autel revêtu de marbre antique habilement sculpté, sous lequel avoient été déposées, selon la tradition, les reliques de sainte Quitterie, et vis-à-vis du même tombeau des peintures gothiques qui représentent les différentes circonstances de son martyre » (p. 10 ; 1774 ?). — *St-Martin-« de-Gardelles »* et St-Coufez, son annexe. Procès du curé contre les curés voisins : ces deux paroisses, ruinées par les guerres, auraient été totalement dépeuplées, à la faveur de quoi les curés voisins auraient empiété sur le territoire desd. paroisses ; le curé d'Escassefort déclare que « Johannes de La Cassaigne est administrator perpetuus abbacie Silve-Majoris et ad causam ejusdem abbacie est prior loci Scassafortis » (1496). — *Pissòs.* Délibération fixant le traitement du sacristain : les propriétaires d'une paire de bœufs paieront un carton de seigle, et les « brassiers, pasteurs et autres quy tiennent feu vif », un demi-carton (1er janvier 1732).

G. 3154. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 1 cahier de 12 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

1642-1781. — Églises diverses, dans l'ordre alphabétique : lettres R-V. — *Tesson.* Fondation d'une vicairie par Étienne de Guinot, marquis dud. lieu et Monconseil, seigneur de Tesson, Thenac, etc., lieutenant-général des armées, commandant de Colmar (21 novembre 1781).

G. 3155. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1395-1774. — Divers. — Déposition non signée sur « la sainteté de Marie Baron » (21 décembre 1632).

G. 3156. (Liasse.) — 4 cahiers de 58 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 29 pièces papier.

XVe-XVIIIe siècles. Divers : pièces non datées.